

Département de la Corrèze

RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS

N° 5 - AVRIL 2020



Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental, les décisions de la Commission Permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - *9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX.*

S O M M A I R E

CONSEIL DEPARTEMENTAL ~ Séance du 10 Avril 2020

pages

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

n°101 POLITIQUE DE L'AUTONOMIE - DOTATIONS 2020	CD 1
n°102 POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - DOTATIONS 2020	CD 67
n°103 SANTE ET PREVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PREVENTION ET SANTE - DOTATIONS 2020	CD 176
n°104 POLITIQUE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE - DOTATIONS 2020	CD 201
n°105 POLITIQUE DE PREVENTION ET ACTIONS SOCIALES - DOTATIONS 2020	CD 227
n°106 PLAN "AMBITIONS SANTE CORREZE"	CD 236
n°107 ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS, DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - ACTIONS TRANSPORTS : ELEVES HANDICAPES, HANDIMOBILE, JEUNESSE - DOTATIONS 2020	CD 244
n°108 POLITIQUE SPORTIVE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020	CD 270
n°109 POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020	CD 302
n°110 ARCHIVES DEPARTEMENTALES : DOTATIONS 2020	CD 323
n°111 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020	CD 328
n°112 POLITIQUE DE PREVENTION ET ACTIONS SOCIALES BONS D'ACHATS POUR L'AIDE ALIMENTAIRE PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT COVID-19	CD 334

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

n°201 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - DOTATIONS 2020	CD 339
n°202 TOURISME - DOTATIONS 2020 ET CONVENTION DE PARTENARIAT CORREZE TOURISME	CD 353
n°203 AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - PROGRAMMATION 2020	CD 372
n°204 BATIMENTS ET MOYENS GENERAUX - DOTATIONS 2020	CD 387
n°205 POLITIQUE DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTEMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITE - DOTATIONS 2020	CD 408
n°206 AIDES AUX COLLECTIVITES - DOTATIONS 2020	CD 423
n°207 POLITIQUE DE L'HABITAT - DOTATIONS 2020	CD 432
n°208 POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - DOTATIONS 2020	CD 447
n°209 DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES 2020	CD 500
n°210 PARTENARIAT QUALYSE - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE : AVENANT N° 2	CD 521

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

n°301 CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE M. LE PAYEUR DEPARTEMENTAL POUR 2019 : BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT ET BUDGETS ANNEXES	CD 530
n°302 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE POUR 2019	CD 538
n°303 CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019	CD 1089
n°304 CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019	CD 1108
n°305 AFFECTATION DES RESULTATS 2019 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT + BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE ET DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA SANTE	CD 1148
n°306 BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2020	CD

	1160
n°307 CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRIMITIF 2020	CD 1229
n°308 CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : BUDGET PRIMITIF 2020	CD 1245
n°309 VOTE DES TAUX 2020 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, TAXE D'AMENAGEMENT ET TAUX PERCU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS	CD 1252
n°310 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES - DOTATIONS 2020	CD 1257
n°311 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 JANVIER 2020	CD 1266
n°312 MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES. DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL. ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.	CD 1280
n°313 CORONAVIRUS - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU DEPARTEMENT	CD 1288

ARRETES

pages

DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES ET INSERTION

Arrêté n°20PMI003 en date du 16 Avril 2020 - ARRETE MODIFICATIF
CONCERNANT LE MULTI ACCUEIL "BéBé aiMe" DE BEAULIEU CD
1300

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté n°20DRH002 en date du 23 Avril 2020 - ARRETE PORTANT ORGANISATION
DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES CD
1302

ARRETE CONJOINT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté en date du 01 Avril 2020 - ARRETE ACTANT LE RENOUVELLEMENT
D'AUTORISATION DE L'EHPAD DE NAVES CD
1319

Arrêté en date du 01 Avril 2020 - ARRETE ACTANT LE RENOUVELLEMENT
D'AUTORISATION DE L'EHPAD DE VARETZ CD
1322



Conseil Départemental
Séance du 10 Avril 2020

Commission de la Cohésion Sociale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE - DOTATIONS 2020

RAPPORT

L'enjeu du vieillissement de la société française et celui de l'amélioration de la prise en compte du handicap sont deux thématiques de politique publique largement débattues depuis quelques années dans toutes les instances représentatives nationales et gouvernementales.

D'ailleurs, depuis 1 an, de nombreux rapports et conférences ont mis en avant la nécessité d'agir pour construire les réponses de demain pour ces publics dont les besoins et attentes sont en pleine évolution (Rapport Libault mars 2019, Rapport El Khomri octobre 2019...).

Cette démarche de présentation de diagnostics des besoins et d'engagement pour de nouvelles réponses plus adaptées et plus inclusives a d'ailleurs été, encore dernièrement, illustrée avec la Conférence Nationale du Handicap qui s'est tenue le 11 février 2020, soit 15 ans après la grande loi sur le handicap initiée par Jacques Chirac sur l'égalité des droits et des chances, la participation citoyenne des personnes handicapées.

Si effectivement, un nouveau regard sur le grand âge est nécessaire pour construire une politique de la longévité et de l'inclusion, il n'en reste pas moins que, dès à présent, des réponses et des accompagnements doivent être apportés à ces publics fragiles.

C'est là tout le rôle et la légitimité du Département, chef de file des politiques autonomie qui, en proximité et au quotidien, informe, accompagne, oriente, soutient financièrement et suit ces publics dans leurs premières étapes de parcours de vie et dans leurs différents lieux de vie.

Cette mission régaliennne pour les Départements est assurée, en ce qui concerne notre Département, avec responsabilité depuis de nombreuses années et se traduit dans les faits par une politique volontariste et innovante.

D'ailleurs, les deux derniers rapports adoptés par notre Assemblée plénière illustrent une nouvelle fois l'intérêt porté par les élus départementaux à une politique centrale pour le bien vivre en Corrèze.

Il s'agit d'une part, du plan corrézien de recrutement et de valorisation des aides à domicile et, d'autre part, de l'engagement du Conseil Départemental de la Corrèze à être force de proposition pour la construction des politiques nationales dans le cadre de la future Loi Grand Age et Autonomie.

Sur ces deux sujets, le Conseil Départemental de la Corrèze a souhaité s'y investir pleinement et proposer pour le premier, un plan d'actions concret avec un objectif ambitieux de recrutement et de formation d'intervenants reconduit chaque année pour répondre aux besoins des SAAD avec qui le Département travaille en étroite collaboration.

Sur la contribution corrézienne d'un prototypage d'un mode de pilotage des politiques autonomie, il s'agit de faire remonter les coopérations réussies en local qui ont permis de déployer avec efficacité des réponses adaptées aux publics personnes âgées et personnes handicapées.

Le Conseil Départemental, sur l'année 2020, va donc enrichir sa feuille de route pour le mieux vivre et le bien vivre en Corrèze avec notamment la poursuite de la déclinaison des actions du Schéma Départemental de l'Autonomie qui induira des actions spécifiques dans le domaine de la lutte contre l'isolement, l'aide aux aidants ou l'adaptation de l'offre d'hébergement aux nouvelles attentes des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ces actions s'accompagnent également d'une modernisation de nos propres services avec le lancement de la numérisation du traitement des demandes MDPH dont l'activité ne cesse de croître depuis plusieurs années.

Pour ce faire le Département propose l'affectation de 90 576 792 € dont 15 000 € au titre de l'investissement et 90 561 792 € au titre du fonctionnement.

SECTION I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 90 561 792 €

I - LES PERSONNES AGEES : 46 443 792 €

A - Maintien à domicile Personnes Âgées : 18 243 792 €

Le Département est l'acteur principal de l'accompagnement à domicile des personnes âgées avec comme objectif une entrée en institution le plus tard possible, conformément à la volonté des publics concernés. Pour garantir l'effectivité de ces accompagnants par des professionnels formés et en nombre suffisant, le Conseil Départemental, lors de l'Assemblée plénière du 14 février dernier, a validé un plan d'actions inédit pour garantir le recrutement et la valorisation des aides à domicile. Pour ce faire, un plan corrézien visant à organiser le recrutement et la formation d'une centaine d'aides à domicile par an a été élaboré en partenariat avec les 22 SAAD du Département. Bien entendu, l'Aide Personnalisée à l'Autonomie est en lien et en complément de cette action phare qui débute sur 2020.

Au-delà de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, la délégation des services publics concernant la prestation de la téléassistance, la mobilisation des Instances de Coordination pour assurer l'information, l'aide administrative et les visites de prévention sont aussi autant de moyens mis à disposition sur le territoire pour répondre aux besoins des seniors.

1 - A.P.A. à domicile : 14 000 000 €

Les mesures engagées début 2016 pour redimensionner le cadre d'octroi de cette aide aux personnes âgées qui en relèvent et à leurs besoins réels ont eu pour conséquence une baisse significative des demandes la première année de mise en œuvre.

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Nombre de 1ères demandes	2 300	1 603	1 404	1 501	1 597

Toutefois, cette évolution s'est interrompue car le nombre de 1ères demandes est à nouveau en progression de près de 6 % par an depuis 2017.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total de demandes (recours compris)	4 817	4 002	3 305	3 379	3 375

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bénéficiaires GIR 1	80	72	69	73	78
Nombre de bénéficiaires GIR 2	711	618	604	564	587
Nombre de bénéficiaires GIR 3	1 050	931	875	784	755
Nombre de bénéficiaires GIR 4	3 272	3 013	2 716	2 237	2 139
TOTAL	5 113	4 634	4 264	3 658	3 559

S'agissant du nombre de bénéficiaires, même si la baisse constatée depuis 3 ans se poursuit au cours de l'exercice 2019, cette baisse est moins importante et s'explique toujours par un taux de rejet important sur les premières demandes : 28 % souvent initiés par les caisses de retraite. En effet, elles sollicitent de manière quasi systématique un rejet au titre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie pour étudier les droits au titre de l'aide ménagère.

Ceci explique, comme en 2018, que se sont essentiellement les GIR 3 et 4, personnes les moins dépendantes, qui enregistrent la plus forte diminution.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
TOTAL APA domicile en €	15 609 631	14 202 053	13 081 000	14 000 000
Nombre de bénéficiaires au 31/12	4 264	3 658	3 559	3 650
Nombre de bénéficiaires au cours de l'année	5 409	4 920	4 674	4 900
TOTAL mensuel mandaté par bénéficiaire (en €)	305	323	306	320

Le BP 2020 est proposé à 14 M€, soit près de 900 k€ de plus que le budget consacré en 2019, en lien avec l'hypothèse d'un nombre de bénéficiaires en augmentation en 2020 en lien avec le vieillissement de notre population.

➤ Focus sur la Carte Mobilité Inclusion (CMI)

Pour rappel, depuis juillet 2017, les cartes de stationnement, invalidité et priorité, sont délivrées par le Président du Conseil Départemental mais éditées et envoyées uniquement par l'Imprimerie Nationale dans le cadre d'une convention locale avec une charge nouvelle pour la réalisation de ces éditions tant pour le Conseil Départemental que pour la MDPH.

	CONSEIL DEPARTEMENTAL			MDPH		
	Commandes	Livraisons	Montant payé	Commandes	Livraisons	Montant payé
2017	341	170	775 €	1 788	685	3 145 €
2018	1 241	864	3 976 €	3 633	3 777	17 381 €
2019	1 216	888	4 068	3 977	3 674	16 972

a) - Les autres actions d'accompagnement au maintien à domicile : 1 780 000 €

- les Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) :

Les 29 Instances de Coordination de l'Autonomie constituent un maillage territorial unique en France, offrant 33 lieux de ressources de proximité (information - accueil) sur le champ de l'autonomie, au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de leurs familles et aidants ainsi que pour les professionnels intervenant auprès des personnes. Pour répondre aux enjeux du maintien à domicile, elles sont confortées comme acteur du parcours de vie de la personne, assurant une mission essentielle de coordination indispensable pour les personnes et leurs aidants mais également pour les services de la collectivité auxquels elles apportent une meilleure connaissance des publics pour une meilleure prise en compte des besoins. Afin de faciliter l'exercice de leurs missions, les ICA ont été dotées d'outils (cahier de coordination - outils numériques pour les visites à domicile). Depuis le début de l'année, après une phase test, elles disposent d'un accès sécurisé au Système d'information métier de l'autonomie, pour faciliter et dématérialiser échanges d'informations et gestion d'alertes avec les services de la DA-MDPH. En application du Règlement Général de la Protection des Données, un avenant à la convention de financement ICA/CD 2018-2021, joint en annexe 1 du présent rapport, intègre cette démarche d'habilitation des coordonnateurs d'Instance dans le traitement des données personnelles.

Inscrites dans une dynamique de réseau, les ICA agissent en déclinaison des politiques départementales de l'autonomie, allant de la prévention (détection des fragilités, actions de prévention) à l'accompagnement du parcours de vie.

Pour 2020, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Schéma Départemental de l'Autonomie, elles ont vocation à contribuer à la connaissance, fiabilisée et actualisée de l'offre autonomie existant sur leur périmètre d'intervention et à être plus largement reconnues sur le champ du handicap en tant que lieu d'information et d'orientation.

Ces missions sont inscrites dans une convention pluriannuelle 2018-2021 fixant les modalités d'accompagnement de la collectivité. Les crédits de fonctionnement des ICA s'établiront pour 2020 à l'identique de 2019, soit 1 420 000 € dont :

- ❖ 891 000 € au titre des missions à exercer en qualité de Relais d'Information Autonomie ;
- ❖ 529 000 € pour les missions de coordination et de suivi des parcours.

Le montant de subvention affecté à chaque ICA est établi en annexe 2.

Sur cette enveloppe, il convient de préciser qu'une somme de 300 000 € est fléchée au titre du concours de la Conférence des Financeurs, compte tenu du rôle déterminant des ICA en matière de coordination au titre des actions de prévention à destination des personnes âgées et de leurs aidants.

Sur le territoire de la ville de Brive, l'organisation des missions de coordination fait l'objet d'une répartition entre les 4 ICA de Brive et le CLIC du CCAS. Conformément aux termes des conventions pluriannuelles 2018-2021 validées en Commission Permanente du 21 septembre 2018, il convient d'inscrire en sus l'enveloppe dédiée pour la mission de coordination réalisée par le CLIC du CCAS de Brive soit 70 000 €.

Par ailleurs, au titre de la gestion des services mandataires, le Conseil Départemental souhaite soutenir spécifiquement les ICA dans le cadre de la Convention de Modernisation de l'Aide à Domicile avec la CNSA (Section IV 2020-2022) à travers deux actions :

- ❖ Appui à la qualité des services pour sécuriser l'activité et soutenir la qualité des services mandataires pour un budget prévisionnel global de **51 000 €** sur 3 ans. Il s'agit d'une action qui vise à apporter un soutien juridique soutenu dans l'exercice du contrat de mandat par des réunions territoriales collectives animées par des juristes, l'accès individuel à des consultations juridiques, une hotline et un portail numérique dédiés. Ce soutien contribue à la formation continue des gestionnaires des services dont l'activité s'inscrit dans un contexte réglementaire complexe (fiscalité, droit du travail...) et en constante évolution notamment avec la mise en œuvre du Prélèvement à la Source depuis le 01/01/2020 ;
- ❖ Mise en œuvre de la télétransmission entre le Conseil Départemental et les ICA mandataires, sur la base d'une étude de faisabilité qui est engagée en 2020 avec 3 ICA pilotes afin de déterminer les modalités d'échanges de flux et les spécificités techniques. Cette démarche de modernisation fait suite à celle qui est en cours pour les SAAD prestataires. En effet, le Conseil Départemental est attaché au libre choix des personnes quant à la nature du service à domicile, attentif au maintien des services existants via une dématérialisation des échanges de données avec la collectivité pour simplifier et optimiser la gestion des services. Sous réserve des résultats de l'étude de faisabilité, cette action mobilise un budget prévisionnel global de **269 000 €** sur 3 ans pour équiper l'ensemble des ICA concernés.

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental soutient des structures gestionnaires d'un service de portage de repas (15 en 2020) afin de proposer un service en proximité, en continu et en liaison froide. Pour l'année 2020, l'enveloppe prévisionnelle est reconduite à hauteur de 250 000 €.

Des changements dans les attentes des usagers combinés à l'implantation de nouveaux acteurs de livraison de repas induisent une nécessaire adaptation de ces services traditionnels dont le modèle économique se trouve ainsi bousculé. L'étude sur les attentes des personnes âgées à domicile "bien vieillir, bien se nourrir en Corrèze", confiée à l'Observatoire Régional de Santé par la Conférence des Financeurs, n'a démarré qu'en fin d'année. Les résultats finaux seront communiqués aux services de portage et seront analysés dans le cadre de l'action inscrite au Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023.

Dans l'attente il convient de proroger par avenant, pour les années 2020 et 2021, les conventions conclues entre le Conseil Départemental et les 15 structures gestionnaires, selon les modèles joints en annexes 3 et 4 du présent rapport et de valider le tableau valant dotation 2020 pour le versement de la subvention 2020 "portage de repas" (Annexe 5) calculée selon des critères identiques aux années précédentes.

b) L'aide ménagère :

L'aide ménagère est une aide sociale réservée aux personnes âgées et handicapées, aux revenus modestes.

Elle vise, au titre de la prévention, à favoriser le maintien à domicile en apportant une aide à la personne pour les tâches domestiques (ménage, courses ou préparation des repas...).

Malgré une légère baisse continue du nombre de bénéficiaires, il convient toutefois de prévoir des crédits de paiement à hauteur de **330 000 €**. En effet, le nombre d'heures accordées a augmenté de près de 6 % en 2019 eu égard à un nombre d'heures sollicitées plus important.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
DEPENSES Aide ménagère en €	335 362	318 711	341 000	330 000
Nombre de bénéficiaires au 31/12	128	105	111	110
Nombre de bénéficiaires au cours de l'année	172	147	136	140

c) Partenaires :

En réponse aux sollicitations de divers associations et organismes développant des actions en faveur des personnes âgées pour mieux les accompagner dans leur vie quotidienne tout en s'appuyant sur le bénévolat, le Département mobilise des crédits pour les soutenir dans cette démarche à hauteur de **10 000 €**.

d) Plan corrézien de recrutement :

Comme annoncé dans le rapport du Conseil Départemental du 14 février dernier, le Conseil Départemental a souhaité reconnaître l'investissement des tuteurs et ambassadeurs des SAAD pour promouvoir, faire découvrir et accompagner les nouveaux recrutés.

Pour mémoire, il a été décidé d'apporter une gratification de 100 € par mission pour chaque ambassadeur et 150 € pour chaque tutorat réalisé dès l'entrée dans l'emploi.

Sur 2020, cette mesure de valorisation spécifique nécessite la mobilisation d'une enveloppe de 16 000 €.

Il convient de préciser que ces gratifications seront versées directement à chaque aide à domicile et après chaque mission réalisée.

2 - Convention CNSA - Conseil Départemental - Modernisation de l'Aide à Domicile
Section IV - 2020/2022 : 385 000 €

La contractualisation avec la CNSA constitue un levier d'action important dans un contexte budgétaire contraint, en complément des politiques départementales de l'autonomie et des actions du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023. La recherche d'un cofinancement pour les actions de soutien au secteur de l'aide à domicile est incontournable pour le Département.

Le Conseil Départemental a souhaité que le programme 2020-2022 intègre un axe central autour de l'enjeu de recrutement auquel le secteur de l'aide à domicile est confronté : il s'agit du Plan Corrèzien de Recrutement de l'Aide à Domicile via l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze présenté par ailleurs dans ce rapport. Cette action phare démontre l'attention portée par la collectivité au secteur de l'accompagnement à domicile, en continuité de l'action de modernisation de la précédente convention qui a permis le déploiement des outils de télégestion et la mise en œuvre de la télétransmission pour les SAAD de la Corrèze.

Le projet de convention 2020-2022, soumis pour validation définitive à la CNSA et joint au présent rapport en annexe 6 s'organise de la façon suivante :

AXE 1 : STRUCTURATION DE L'OFFRE :

Dans le cadre des travaux pilotés par le Département, en présence des SAAD et de la Plateforme AGGENA (annexe 7), les acteurs ont souhaité pouvoir explorer un projet original de mutualisation organisée à partir de SAAD volontaires pour fournir une prestation de remplacement des aides à domicile en formation. En effet, les départs en formation sont souvent la variable d'ajustement pour les gestionnaires confrontés au manque de personnel. Une telle situation pénalise à double titre les structures en privant les salariés de leur droit de formation et en confortant l'image négative du métier auprès des publics à l'heure où la formation, à l'entrée de la vie professionnelle et tout au long de la vie, est inscrite comme un droit essentiel.

Axe 2 AIDE À DOMICILE : MODERNISATION DE LA GESTION

L'essentiel de cette action doit permettre d'explorer les modalités de mise en œuvre de la télétransmission pour les services mandataires des ICA, comme expliqué supra dans le cadre du soutien aux ICA.

AXE 3 : AIDE À DOMICILE - PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR

Il s'agira de proposer l'accès aux métiers de l'aide à domicile par des parcours qualifiants ou de tutorat ainsi que des formations professionnalisantes comme décrit dans le rapport supra.

AXE 4 - PARTICULIER EMPLOYEUR – SERVICES MANDATAIRES

Il s'agit de sécuriser juridiquement l'activité des services mandataires gérés par les ICA, comme indiqué supra.

AXE 5 - ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial social à titre onéreux des personnes âgées et/ou en situation de handicap est un dispositif d'accueil intermédiaire entre le domicile et l'établissement. Le Conseil Départemental souhaite sécuriser et développer ce mode d'accueil en proposant la formation initiale et continue des Assistants Familiaux, dispositif de proximité ancré sur son territoire, constituant une offre domiciliaire alternative.

AXE 6 - SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

Il s'agit d'organiser et de soutenir les diagnostics locaux qui seront réalisés dans les différents réseaux locaux d'aide aux aidants (10 réseaux sur l'ensemble du territoire départemental), afin de produire un diagnostic territorial de l'offre, en prenant en compte l'ensemble des dispositifs et des initiatives en faveur des aidants de personnes âgées et en situation de handicap. Cette double démarche de diagnostic territorial et populationnelle permettra de disposer d'une vision prospective des besoins dans le cadre du repérage des aidants et de leurs besoins et des rencontres régulières des partenaires associés aux réseaux. Cette démarche collaborative des acteurs, pilotée par le Conseil Départemental avec l'appui des ICA pour collecter l'offre, l'actualiser régulièrement et la centraliser ensuite au niveau départemental, permettra de la partager via le portail usager de la collectivité.

Les actions de sensibilisation, de soutien et de formation concernent les aidants de personnes en situation de handicap. Les actions du même type pour les aidants de personnes âgées relèvent désormais du périmètre de la Conférence des Financeurs.

AXE 7 : BÉNÉVOLAT FAVORISANT LE LIEN SOCIAL

La lutte contre l'isolement est un axe fort du Schéma Départemental de l'Autonomie visant à construire une véritable action départementale de lutte contre l'isolement et de soutien du lien social en s'appuyant sur le bénévolat. Il existe un certain nombre de dispositifs de lutte contre l'isolement en Corrèze et il s'agit d'impulser une véritable dynamique de partenariat permettant de valoriser le bénévolat et de soutenir l'action des bénévoles.

AXE 8 : PILOTAGE DE LA CONVENTION

Le pilotage de ce programme d'actions concourant à la modernisation du secteur de l'aide à domicile, au soutien des professionnels de l'aide à domicile et des dispositifs d'aide à domicile pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, est une condition de sa réussite. La dimension partenariale est prégnante tant dans l'élaboration du programme que pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. La coordination des actions entre elles, l'articulation du programme avec les orientations du Schéma Départemental de l'Autonomie, de la feuille de route "Corrèze territoire 100 % inclusif", le programme coordonné de la Conférence des Financeurs, le lien avec la feuille de route "Silver économie" du Conseil Régional et le Projet régional de santé de l'Agence Régionale de Santé sont constitutifs d'une mise en œuvre cohérente et réussie.

L'ensemble du programme mobilise un budget prévisionnel de 1 954 987€ dont **1 183 618 €** de cofinancement de la CNSA. Le programme d'actions et le programme financier prévisionnel figurent dans le projet de convention en annexe 6 du présent rapport.

Le bilan de la convention 2017-2019 sera annexé au programme 2020-2022 dès lors que la CNSA aura procédé à sa validation.

Il convient de noter que sur les 8 actions inscrites au programme 2017-2019, 5 ont été engagées, 1 a été abandonnée après évaluation de faisabilité et 2 n'ont pas connu de démarrage.

5 actions ont été engagées sur les axes de modernisation de la gestion de l'aide à domicile, de la professionnalisation des métiers de l'aide à domicile, du soutien aux aidants proches, ainsi que sur le pilotage et la coordination du dispositif, à savoir :

1. déployer les outils de télégestion et télétransmission pour améliorer l'efficacité des services et leur pilotage (action phare du programme, elle s'inscrivait dans le plan global de modernisation et de structuration de l'offre des services d'aide à domicile pour assurer les conditions d'un pilotage renforcé du secteur et une optimisation de la qualité de service des opérateurs à l'égard des usagers et des financeurs) ;
2. professionnaliser, sécuriser et valoriser les métiers de l'aide à domicile (des actions de professionnalisation visant à optimiser la gestion des ressources humaines, à mutualiser les formations, à répondre aux enjeux de recrutement et valoriser les métiers). La professionnalisation de l'emploi intermédiaire et de l'emploi direct a été recherchée via une convention avec la FEPEM. Le soutien à la professionnalisation du secteur prestataire s'est réalisé via une convention avec AGGENA ;
3. professionnaliser l'accueil familial (mise en œuvre de formations facilitant l'appropriation du nouveau cadre réglementaire imposé par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement et confortant les pratiques professionnelles) ;
4. soutenir les aidants proches (via des actions visant l'information, la formation et le soutien des aidants en leur reconnaissant une expertise) ;
5. pilotage et coordination du dispositif (pilotage affirmé et coordination des acteurs avec une dynamique forte au sein des services de la DA/MDPH).

Pour les actions visant à renforcer le secteur de l'aide à domicile en soutenant l'innovation et l'expérimentation, l'action "DRIVE" a fait l'objet d'une expertise et a été abandonnée compte tenu d'une évaluation défavorable. Deux autres actions (Équipe itinérante et Équipe d'Urgence) n'ont pas été engagées compte tenu d'une mobilisation forte demandée aux SAAD sur l'action 1, leur mobilisation sur les appels à projet de la Conférence des Financeurs et l'élaboration du Schéma Départemental de l'Autonomie à laquelle le Conseil Départemental a souhaité les associer fortement.

Dans ce contexte, 1 116 000 € de cofinancements CNSA ont été mobilisés quand le budget prévisionnel s'établissait à 1 774 000 €.

3 - Conférence des Financeurs : 839 000 €

Installée depuis 2016 dans notre Département consécutivement au vote de la loi ASV, la Conférence des Financeurs vient de boucler en 2020 son 5^{ème} programme d'actions de prévention à destination des personnes âgées corréziennes pour un montant total de dépenses de 690 000 €.

La Conférence des Financeurs a donc défini, à l'occasion de sa séance plénière du 19 décembre 2019 et de son comité de sélection du 20 février 2020, un nouveau programme coordonné de financement d'actions collectives et individuelles de prévention conformément aux missions énoncées ci-dessous.

Cette programmation s'articule autour de 4 axes :

① Mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec 5 porteurs proposant des actions de prévention, en leur permettant de projeter et d'anticiper leurs actions via une convention pluriannuelle sur 3 ans : 2020-2022.

② Déploiement d'actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile ou en EHPAD suite à la publication d'un appel à projet par la Conférence des Financeurs pour

- Réaffirmation du rôle des Instances de Coordination de l'Autonomie dans le développement et la pérennisation d'ateliers de prévention : 250 000 €

- Appel à projet unique :

L'objectif de cet appel à projets a été de soutenir des projets innovants favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans à domicile et en EHPAD, en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023 et celles des autres financeurs et ainsi asseoir une véritable politique de prévention coordonnée.

③ Mise en œuvre d'actions de prévention auprès des aidants : 58 822 €

- Réaffirmation du rôle des ICA sur le repérage et actions de soutien des aidants, soit : 50 000 €
- Actions de soutien autres porteurs: 8 222 €

④ Développement d'actions en faveur du numérique : 9 500 €

Le montant total des crédits mobilisés à ce jour pour la première partie du programme de prévention 2020 s'établit à 468 142 €.

Pour rappel, le montant du concours notifié en 2019 par la CNSA à la Corrèze s'élevait à 669 648,11 €.

Le montant relatif au forfait autonomie est estimé en 2020 à 149 000 € pour permettre aux résidences autonomie de poursuivre leurs actions de prévention auprès de leurs résidents comme des personnes âgées à domicile, sur leur secteur.

4 - Téléassistance - Domotique : 1 239 792 €

Pour rappel, la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et portant généralisation de la domotique sont confiées par contrat à la Fondation Partage et Vie dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). A ce titre, le Département intervient par le versement d'une compensation des obligations de service public ayant pour objet de couvrir les charges induites par le respect des obligations de service public.

La compensation est établie sur la base budgétaire de l'offre et le montant prévisionnel annuel contractualisé sur la durée de la DSP est versé mensuellement par le Département au délégataire. Il est ajusté chaque année en fonction des résultats constatés à la clôture de l'exercice de l'année précédente.

Le montant des obligations de service public s'établit à 1 239 792 € au contrat de délégation pour 2020. Cette délégation donne satisfaction aux bénéficiaires dont le nombre ne cesse d'augmenter : quand le contrat prévoyait 5 724 abonnés, fin 2019, 6 142 Corrèziens ont souscrit un abonnement.

B - Accueil Personnes Âgées : 28 200 000 €

1 - A.P.A. en établissement : 15 100 000 €

Le versement de l'APA en dotation globale a été élargi en 2019 aux établissements privés, ainsi tous les établissements corréziens bénéficient désormais de ce mode de versement. Cette prestation est donc versée aux bénéficiaires uniquement dans le cas d'un accueil hors Département.

La dépense APA a augmenté en 2019 du fait de :

- l'intégration en "dotation globale" de 2 établissements privés
- l'augmentation de la capacité d'accueil de l'EHPAD de Rivet (100 lits supplémentaires) liée à la création d'un second site sur la commune de Malemort.

Le BP 2020 est proposé à hauteur de 15 100 000 €, en augmentation de 1 % (+ 153 000 €) par rapport au CA 2019, en lien avec l'augmentation du niveau de dépendance des publics pris en charge.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	CA 2019	BP 2020
TOTAL APA en établissement en €	13 974 078	14 200 000	14 086 249	14 941 017	15 100 000
Nombre de bénéficiaires	3 139	3 200	3 160	3 226	3 250

2 - Aide sociale - Hébergement : 13 100 000 €

Dont principalement :

→ **Accueil en Établissement** :

Le coût moyen d'une prise en charge aide sociale en 2019 est de 1 954 € quand en 2016, le tarif médian France entière était de 1 959 € (source Ministère des Solidarités). Ce tarif reste globalement stable par rapport aux exercices précédents.

Au vu du montant des rattachements de dépenses effectuées sur 2019, le BP 2020 est proposé à 13 M€, soit en baisse de près de 340 k€ par rapport au CA 2019.

En effet, quand les besoins de prise en charge sont constatés, la réception de la demande complète tarde en moyenne autour de 4 mois avant de parvenir dans les services, générant un report de dépenses d'une année sur l'autre. En 2019, ont été constatées à la fois les dépenses au titre de 2018 (instruites en 2019) et les dépenses 2019 (en cours d'instruction début 2020), dans un soucis de sincérité budgétaire.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
DEPENSES Aide sociale en établissement en €	12 290 061	13 026 591	13 339 097	13 000 000
Nombre de bénéficiaires au 31/12	541	578	590	580

→ **Accueil familial**

7 bénéficiaires ont été pris en charge dans une famille d'accueil au cours de l'année 2019 pour une dépense totale de 63 000 €.

Au vu des avantages que peut toujours procurer cette solution alternative entre le maintien à domicile plébiscité par les Corrégiens et l'hébergement en établissement choix par défaut, l'enveloppe 2020 est proposée en augmentation par rapport au CA 2019, à **84 470 €**.

→ **Autres** :

Un budget de **15 530 €** est réservé à diverses dépenses telles que les annulations de titres.

II - LES PERSONNES HANDICAPEES : 44 118 000 €

A - Maintien à domicile des personnes handicapées : 11 053 000 €

1 - Accompagnement du maintien à domicile des personnes handicapées : 4 353 000 €

↳ Le financement des services d'accompagnement au maintien à domicile : 3 942 000 €

Le Département a autorisé 3 services d'accompagnement portés par 3 structures :

- ❖ L'Association des Paralysés de France,
- ❖ La Fondation Jacques Chirac,
- ❖ et l'ADAPEI qui a un mandat de gestion donné par la FACAPH (Fédération d'Associations Corrésiennes d'Aide aux Personnes Handicapées) depuis le 1^{er} septembre 2016.

Dans le cadre des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, la capacité d'accueil reste fixée à **500 bénéficiaires** alors que les Services d'Accompagnement Médico-Sociaux pour adultes handicapés peuvent prendre en charge jusqu'à **160** personnes.

↳ Le versement de subvention et de participation à des structures et/ou services œuvrant pour le maintien à domicile des personnes handicapées : 11 000 €

↳ Le financement du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : **400 000 €**, structure essentielle à la reconnaissance, à l'orientation, à la prise en compte et au suivi de la personne handicapée dans toutes ces dimensions.

L'ensemble de ces financements est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	CA 2019	BP 2020
SAVS - SAMSAH en €	3 882 097	3 938 105	3 942 623	3 944 624	3 942 000
M.D.P.H.en €	363 882	367 000	384 625	425 856	400 000
Subventions, participations en €	207 650	178 895	148 900	27 300	11 000
TOTAL	4 453 629	4 484 000	4 476 148	4 397 780	4 353 000

2 - Prestation de compensation du handicap et A.C.T.P. : 6 700 000 €

Pour honorer les dépenses au titre de la P.C.H., il est inscrit des crédits de paiement à hauteur de **5 740 000 €** dont :

- PCH à domicile : **5 660 000 €**,
- P.C.H. en établissement pour retour à domicile : **80 000 €**.

Le travail engagé en 2017 pour ajuster les montants de compensation PCH et ACTP aux besoins réellement identifiés de chaque bénéficiaire reste une constante dans le cadre des demandes de renouvellement de ces prestations, venant expliquer la baisse progressive des dépenses de PCH entre 2017 et 2019.

Néanmoins, au vu de l'évolution du nombre de demandes l'enveloppe PCH (domicile et établissement) est proposée à 5 740 000 €, soit en augmentation de près de 200 k€ par rapport au CA 2019. Par ailleurs, les crédits propres à l'ACTP (prestation en voie d'extinction) sont proposés à 960 000 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Nombre de bénéficiaires PCH	693 adultes 66 enfants	669 adultes 67 enfants	654 adultes 56 enfants	660 adultes 60 enfants
Dépenses P.C.H. en €	6 062 507	5 847 365	5 555 682	5 740 000

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Nombre de bénéficiaires ACTP	194	179	162	155
Dépenses A.C.T.P. en €	1 091 625	965 788	948 059	960 000

B - Accueil des Personnes Handicapées : 33 065 000 €

Afin de pouvoir honorer les dépenses d'aide sociale liées à l'hébergement dans les différentes structures d'accueil pour personnes handicapées, il est nécessaire de réserver une enveloppe de **33 065 000 €** pour l'exercice 2020.

La ventilation de cette enveloppe sur les différents types d'établissement vous est proposée selon le tableau ci-dessous :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Foyer occupationnel	11 600 000	11 609 080	12 154 935	11 783 500
Foyer d'Accueil Médicalisé	1 950 000	1 960 000	1 939 018	2 000 000
Foyer Hébergement	2 380 000	2 380 000	2 549 454	2 400 000
Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)	5 425 000	5 539 284	5 591 784	5 500 000
Accueil de jour	180 000	188 832	185 506	190 000
Famille d'accueil	200 000	223 000	256 554	250 000

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Titres annulés (trop perçu)	5 438	2 772	7602	11 500
Dotation globale	10 639 452	10 695 316	10 823 006	10 830 000
Convention ANDROS	0	0	0	100 000
+ TOTAL	32 379 890	32 598 284	33 507 859	33 065 000

Au vu du montant des rattachements de dépenses effectués sur 2019, le BP 2020 est proposé à 33,1 M€, soit en baisse de près de 450 k€ par rapport au CA 2019.

En effet, quand les besoins de prise en charge sont constatés, comme pour les demandes d'aide sociale des personnes âgées, la réception des demandes complètes tarde en moyenne autour de 4 mois avant de parvenir dans les services, générant un report de dépenses d'une année sur l'autre. En 2019, ont été constatées à la fois les dépenses au titre de 2018 (instruites en 2019) et les dépenses 2019 (en cours d'instruction début 2020) dans un souci de sincérité budgétaire.

Par ailleurs, en 2019, un partenariat signé entre le Département, l'ARS et Gers'on, porté par l'ADAPEI, permet l'insertion professionnelle d'autistes sévères en milieu ordinaire de travail. Le Département assure la prise en charge de l'hébergement des publics concernés et pour ce, une enveloppe de 100 000 € est réservée sur 2020.

III - VALORISATION DES PLANS D'AIDE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES EN 2020

La tarification des prestations d'aide à domicile APA, PCH et aide ménagère est identique à celle adoptée par l'Assemblée plénière en 2020, conformément à l'annexe 8.

SECTION II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 28 594 000 €

Dans l'attente des notifications officielles de la CNSA, les **concours** versés par cette instance au titre de l'A.P.A, de la P.C.H. et du fonctionnement de la M.D.P.H. sont estimés pour 2020 à **13 210 000 €**, soit 46 % des recettes prévisionnelles.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Concours APA + Concours 2 ^{ème} part loi ASV	12 062 624 + 1 416 000	11 173 288 + 1 392 373	11 214 284 + 593 273	10 800 000 + 0
Concours PCH	2 002 499	2 072 907	2 111 841	2 010 000
Concours MDPH	363 882	384 625	425 856	400 000
Total	15 845 005	15 023 193	14 345 254	13 210 000

Le concours CNSA 2020 serait donc globalement en diminution de 1,135 M€ par rapport au montant perçu en 2019. Il s'agit ici d'une contrainte supplémentaire imposée au Département en sus de l'encadrement des dépenses.

→ Concours APA 1^{ère} part :

De manière plus détaillée, le concours APA 1^{ère} part est estimé en recul de 0,4 M€ compte tenu de la baisse régulière du coefficient déterminant la part des recettes pour la Corrèze depuis 2016 ; pour rappel, ce coefficient est calculé à partir de la combinaison de différents indicateurs dont les valeurs corréziennes sont comparées à ces mêmes données sur un plan national :

↳ Personnes âgées de plus de 75 ans : la part de la population corrézienne des plus de 75 ans tend à diminuer par rapport au niveau de la population française sur cette même tranche d'âge ;

↳ Volume des dépenses APA : la baisse des dépenses a été plus forte que la maîtrise de ces mêmes dépenses constatée au niveau national, elle est la résultante des mesures engagées depuis 4 ans pour redimensionner le cadre d'attribution de cette aide au vu notamment des niveaux de compensation insuffisants de l'État ;

↳ Nombre de bénéficiaires du RSA : celui-ci a diminué plus rapidement en Corrèze qu'au plan national.

→ Concours APA 2^{ème} part :

La seconde part du concours APA, créée par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, versée par la CNSA aux départements contribue au financement :

- de la revalorisation des plafonds de l'APA à domicile pour les personnes les moins autonomes,
- de la diminution de la participation financière des bénéficiaires de l'APA à domicile dont le plan d'aides est important,
- du droit au répit des aidants,
- à la revalorisation des salaires des professionnels de la branche aide à domicile.

Le calcul du montant de la seconde part du concours APA repose sur l'augmentation des dépenses APA depuis 2015, dans la limite de l'enveloppe de la fraction de Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'autonomie (CASA) affectée pour l'année considérée. La répartition entre les départements est calculée en appliquant la part de chaque département dans la charge nouvelle.

Au vu de l'évolution entre montants prévisionnels et définitifs, aucune recette n'est prévue en 2020 au titre du fond APA 2^{ème} part. En effet, l'augmentation globale des dépenses APA sur l'ensemble du territoire est inférieure à la prévision retenue dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

Année	Montant prévisionnel Année N (a)	TOTAL RECETTES PERCUES Année N
2016	1 594 580,00 €	1 440 000,00 €
2017	2 358 980,00 €	1 416 000,00 €
2018	2 358 980,00 €	1 392 373,02 €
2019	1 257 273,55 €	593 273,55 €
2020	1 542 247,00 €	0,00 €

Ainsi, au vu des écarts entre montants prévus et perçus depuis 2017, pour 2020, aucune recette n'est envisagée.

→ Concours PCH :

La recette de compensation PCH est établie à **2,01 M€** sur la base d'une projection à la fois du coefficient appliqué à la Corrèze (déterminé sur la base d'indicateurs tels que la population des 20-59 ans, le nombre de bénéficiaires AAH, PCH et ACTP) et du montant national à répartir.

Le recouvrement des ressources des personnes handicapées et âgées et des recours sur successions pour **13 635 000 €** soit 47,7 % du total des recettes prévisionnelles.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
RECETTES Aide sociale en établissement en € (PA)	7 301 950	7 610 349	7 780 000	7 335 000
RECETTES Aide sociale en établissement en € (PH)	6 119 122	6 585 143	6 600 323	6 300 000
TOTAL	13 421 072	14 195 492	14 380 323	13 635 000

Les indus : 510 000 € de récupération d'indus sont envisagés sur 2020 dont 340 000 € de récupération sur l'APA à domicile, 50 000 € sur l'APA en établissement, 60 000 € sur les services d'accompagnement aux personnes handicapées et 60 000 € au titre de l'ACTP et PCH.

La dotation CNSA prévue par la convention de modernisation des services d'aide à domicile au titre de la Section IV pour la période 2020-2022 à hauteur **400 000 €**.

S'agissant de la Conférence des Financeurs, l'enveloppe prévisionnelle 2020 est inscrite pour un montant de **839 000 €** au titre :

- du forfait Autonomie (calculé en fonction du nombre de places autorisées dans les Résidences Autonomie éligibles au dispositif),
- des aides techniques individuelles, des actions de prévention et de toutes autres actions collectives de prévention.

Pour rappel, chacun des 2 concours est calculé et versé la même année, déduction faite des crédits accordés et non engagés l'année précédente.

SECTION III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 15 000 €

Pour l'exercice 2020, il est nécessaire d'arrêter une enveloppe de 15 000 € destinée au financement des actions prévues dans le cadre de la convention CNSA Section IV validée pour la période 2020-2022 ; il s'agit principalement d'accompagner les services d'aide à domicile dans le déploiement de la télégestion mais également de la plateforme de télétransmission dès que l'expérimentation avec le service pilote aura été finalisée.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions, nous vous proposons d'affecter les crédits de paiement selon le tableau ci-après.

PROGRAMME	BP 2019	CA 2019	BP 2020
ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	29 397 000 €	28 022 380 €	29 100 000 €
APA à domicile	14 300 000 €	13 081 363 €	14 000 000 €
APA en Établissement	15 097 000 €	14 941 017 €	15 100 000 €
CONVENTION PAERPA (PERSONNES AGEES EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE)	35 000 €	7 920 €	
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES (HORS APA)	12 837 864 €	13 426 376 €	13 100 000 €
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES	32 506 979 €	33 507 859 €	33 065 000 €
PERSONNES AGEES HORS APA - MAINTIEN A DOMICILE -	1 780 000 €	1 762 241 €	1 780 000 €
PERSONNES HANDICAPEES ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN A DOMICILE	4 394 000 €	4 397 780	4 353 000 €
PRESTATION COMPENSATION HANDICAP ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	6 950 000 €	6 503 743	6 700 000 €
CONVENTION CNSA SECTION IV 2017-2019	375 000 €	115 665 €	
CONVENTION CNSA SECTION IV 2020-2022			385 000 €
CONFERENCE DES FINANCEURS	839 000 €	776 893 €	839 000 €
DOMOTIQUE - TELEASSISTANCE	707 699 €	950 003 €	1 239 792 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	89 822 542 €	89 470 860 €	90 561 792 €

PROGRAMME	BP 2019	CA 2019	BP 2020
ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	12 290 000 €	12 312 487 €	11 190 000 €
CONVENTION PAERPA PERSONNES AGEES EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE	35 000 €	63 500 €	
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES HORS APA	7 250 000 €	7 780 374 €	7 335 000 €
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES	6 000 000 €	6 600 323 €	6 300 000 €
PERSONNES HANDICAPEES ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN A DOMICILE	428 000 €	475 764 €	460 000 €
PRESTATION COMPENSATION DU HANDICAP ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	1 985 000 €	2 152 495 €	2 070 000 €
CONVENTION CNSA SECTION IV 2017-2019	525 000 €		400 000 €
CONFERENCE DES FINANCEURS	839 000 €	818 793 €	839 000 €
PERSONNES AGEES HORS APA - MAINTIEN A DOMICILE -	- €	24 000 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 352 000 €	30 227 736 €	28 594 000 €

PROGRAMME	BP 2019	CA 2019	BP 2020
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES HORS APA	€	- €	- €
CONVENTION CNSA SECTION IV 2017-2019	150 000 €	123 457 €	15 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	150 000 €	123 457€	15 000 €

En résumé

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	90 561 792 €	28 594 000 €
INVESTISSEMENT	15 000 €	
TOTAL	90 576 792 €	28 594 000 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2020		
Niveau	Libellé	CP
CdR	AUTONOMIE	
Programme	FON51998P043 - ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES HORS APA	13 100 000,00
EPF	EPF	13 100 000,00
AP/EPCP	1998P043E62 - 2020 - ETABLISSEMENTS PERSONNES AGEES - /D	13 100 000,00
Programme	FON51998P101 - PERSONNES AGEES HORS APA:MAINTIEN A DOMICILE	1 780 000,00
EPF	EPF	1 780 000,00
AP/EPCP	1998P101E114 - 2020 - PARTENARIAT/SOUTIEN EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES /D	1 450 000,00
AP/EPCP	1998P101E111 - 2020 - MAINTIEN A DOMICILE /D	330 000,00
Programme	FON51998P102 - PERSONNES HANDICAPEES:ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN A DOMICILE	4 353 000,00
EPF	EPF	4 353 000,00
AP/EPCP	1998P102E68 - PARTENARIAT PERSONNES HANDICAPEES 2020 /D	11 000,00
AP/EPCP	1998P102E69 - PERSONNES HANDICAPEES (Hors PCH ACTP) 2020 /D	4 342 000,00
Programme	FON51998P144 - ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES	33 065 000,00
EPF	EPF	
AP/EPCP	1998P144E59 - 2020 - ACCUEIL PERSONNES HANDICAPEES /D	32 965 000,00
AP/EPCP	1998P144E62 - 2020 CONVENTION ANDROS /D	100 000,00
Programme	FON52001P036 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)	29 100 000,00
EPF	EPF	29 100 000,00
AP/EPCP	2001P036E75 - 2020 APA EN ETABLISSEMENT /D	15 100 000,00
AP/EPCP	2001P036E72 - 2020 APA A DOMICILE /D	14 000 000,00
Programme	FON52012P030 - PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ET ACTP	6 700 000,00
EPF	EPF	6 700 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2020		
Niveau	Libellé	CP
AP/EPCP	2012P030E58 - 2020 - ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE /D	960 000,00
AP/EPCP	2012P030E57 - 2020 - PCH EN ETABLISSEMENT /D	80 000,00
AP/EPCP	2012P030E51 - 2020 - PCH A DOMICILE /D	5 660 000,00
Programme	FON52013P009 - DOMOTIQUE - TELEASSISTANCE	1 239 792,00
AE	AE	1 239 792,00
AP/EPCP	2013P009E01 - DOMOTIQUE : TELEASSISTANCE / 2013 D	1 239 792,00
Programme	FON52016P045 - CONFERENCE DES FINANCEURS (LOI A.S.V.) - 2016	839 000,00
EPF	EPF	839 000,00
AP/EPCP	2016P045E32 - 2020 - AUTRES ACTIONS DE PREVENTION (PARTICIPATIONS) /D	300 000,00
AP/EPCP	2016P045E31 - 2020 - AUTRES ACTIONS DE PREVENTION (SUBVENTION) /D	350 000,00
AP/EPCP	2016P045E28 - 2020 - FORFAIT AUTONOMIE /D	189 000,00
Programme	FON52020P015 - CONVENTION CNSA SECTION IV - 2020-2022	385 000,00
AE	AE	385 000,00
AP/EPCP	2020P015E07 - CONVENTION CNSA SECTION IV - FONC/ 2020-2022 D	382 500,00
AP/EPCP	2020P015E05 - CONVENTION CNSA SECTION IV - FONC/ 2020-2022 D	2500,00
	TOTAL	90 576 792,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2020		
Niveau	Libellé	CP
CdR	AUTONOMIE	
Programme	FON51998P043 - ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES HORS APA	7 335 000,00
EPF	EPF	7 335 000,00
AP/EPCP	1998P043E63 - 2020 - ACCUEIL PERSONNES AGEES - /R	7 335 000,00
Programme	FON51998P102 - PERSONNES HANDICAPEES:ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN A DOMICILE	460 000,00
EPF	EPF	460 000,00
AP/EPCP	1998P102E73 - 2020 - PERSONNES HANDICAPEES /R	460 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2020		
Niveau	Libellé	CP
Programme	FON51998P144 - ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES	6 300 000,00
EPF	EPF	6 300 000,00
AP/EPCP	1998P144E60 - 2020 - ACCUEIL PERSONNES HANDICAPEES /R	6 300 000,00
Programme	FON52001P036 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)	11 190 000,00
EPF	EPF	11 190 000,00
AP/EPCP	2001P036E78 - 2020 - RECETTES APA CONCOURS CNSA /R	10 800 000,00
AP/EPCP	2001P036E76 - 2020 - RECETTES APA EN ETABLISSEMENT /R	50 000,00
AP/EPCP	2001P036E73 - 2020 - RECETTES APA A DOMICILE /R	340 000,00
Programme	FON52012P030 - PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ET ACTP	2 070 000,00
EPF	EPF	2 070 000,00
AP/EPCP	2012P030E56 - 2020 - PCH CONCOURS CNSA /R	2 010 000,00
AP/EPCP	2012P030E59 - 2020 - ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE /R	10 000,00
AP/EPCP	2012P030E54 - 2020 - PCH A DOMICILE /R	50 000,00
Programme	FON52016P045 - CONFERENCE DES FINANCEURS (LOI A.S.V.) - 2016	839 000,00
EPF	EPF	839 000,00
AP/EPCP	2016P045E27 - 2020 - AUTRES ACTIONS DE PREVENTION /R	650 000,00
AP/EPCP	2016P045E25 - 2020 - FORFAIT AUTONOMIE /R	189 000,00
Programme	FON52020P015 - CONVENTION CNSA SECTION IV - 2020-2022	400 000,00
EPF	EPF	400 000,00
AP/EPCP	2017P028E10 - RECETTES FONCT. CNSA SECTION IV 2017-2019 /R	400 000,00
	TOTAL	28 594 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2020		
Niveau	Libellé	CP
CdR	AUTONOMIE	
Programme	FON52020P015 - CONVENTION CNSA SECTION IV - 2020-2022	15 000,00
AP	AP	15 000,00
AP/EPCP	2020P015E06 - CONVENTION CNSA SECTION IV - 2020-2022 investissement	15 000,00
	TOTAL	15 000,00

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 101 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique de l'Autonomie 2020 :

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	90 561 792 €	28 594 000 €
INVESTISSEMENT	15 000 €	
TOTAL	90 576 792 €	28 594 000 €

Article 2 : Sont approuvés globalement les objectifs, actions et dotations relatifs à la politique de l'Autonomie :

Dépenses de fonctionnement

PROGRAMME	BP 2020
ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	29 100 000 €
APA à domicile	14 000 000 €
APA en Établissement	15 100 000 €
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES (HORS APA)	13 100 000 €
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES	33 065 000 €
PERSONNES AGEES HORS APA - MAINTIEN A DOMICILE -	1 780 000 €
PERSONNES HANDICAPEES - ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN A DOMICILE	4 353 000 €
PRESTATION COMPENSATION HANDICAP ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	6 700 000 €
CONVENTION CNSA SECTION IV 2017-2019 CONVENTION CNSA SECTION IV 2020-2022	385 000 €
CONFERENCE DES FINANCEURS	839 000 €
DOMOTIQUE - TELEASSISTANCE	1 239 792 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	90 561 792 €

Recettes de fonctionnement

PROGRAMME	BP 2020
ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	11 190 000 €
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES HORS APA	7 335 000 €
ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES	6 300 000 €
PERSONNES HANDICAPEES - ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN A DOMICILE	460 000 €
PRESTATION COMPENSATION DU HANDICAP ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	2 070 000 €
CONVENTION CNSA SECTION IV 2017-2019	400 000 €
CONFERENCE DES FINANCEURS	839 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 594 000 €

Dépenses Investissement

PROGRAMME	BP 2020
CONVENTION CNSA SECTION IV 2017-2019	15 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 000 €

Article 3 : Est décidée l'ouverture du programme pluriannuel suivant :
Convention CNSA section IV 2020-2022, avec une mobilisation de crédits sur 3 ans de 1 183 618 €, dont 400 000 € en 2020, 391 809 € en 2021 et 391 809 € en 2022.

Article 4 : Le Président est autorisé à signer l'avenant à la convention de financement ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie) 2018- 2021 joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 5 : Sont approuvés les montants des subventions aux ICA pour 2020, tels qu'établis en annexe 2.

Article 6 : Sont approuvées telles qu'elles figurent en annexes 3 et 4 à la présente délibération, les avenants aux conventions de gestion de portage de repas. Monsieur le Président est autorisé à signer lesdits avenants.

Article 7 : Sont approuvés les montants des subventions aux services de portage de repas pour 2020, tels qu'établis en annexe 5.

Article 8 : Est approuvée telle qu'elle figure en annexe 6, la convention section IV avec la CNSA. Le Président est autorisé à signer ladite convention.

Article 9 : Est approuvée la convention partenariale entre le Département et AGGENA, plateforme d'orientation aux métiers de l'aide à domicile, pour la mise en œuvre de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) dans le cadre du Plan Corrèzien de recrutement et de valorisation des aides à domicile 2020-2022, jointe en annexe 7 à la présente délibération.

Article 10 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention susvisée à l'article 9.

Article 11 : Est approuvée la tarification des prestations d'aide à domicile APA, PCH, et aide ménagères pour l'année 2020, telle que jointe en annexe 8 à la présente délibération.

Article 12 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 915.3,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.2,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.3,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9355.0.

Adopté, à main levée, par 27 voix pour et 11 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df0607a9c5-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

AVENANT N° 1

Convention de financement ICA 2018-2021

Entre les soussignés

Le Département de la CORRÈZE, représenté par son Président, Pascal COSTE, dûment habilité à cet effet, par délibération du Conseil Départemental en date du 10 Avril 2020

d'une part,

et

L'Instance de Coordination de l'Autonomie de, sise à, représentée par son Président,, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du 6 Juillet 2017 approuvant la convention fixant les règles d'accompagnement du Conseil départemental pour les Instances de Coordination de l'Autonomie pour la période 2018-2021,

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du 10 Avril 2020,

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités d'échanges de données entre les Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) et le Conseil départemental de la Corrèze dans le cadre de l'exercice des missions communes définies à l'article 2 de la convention visée supra.

ARTICLE 1 : La convention de financement ICA 2018-2021 signée leest modifiée comme suit :

Pour assurer les missions communes définies à l'article 2, le Conseil départemental de la Corrèze autorise l'accès à son Système d'information Métier "Genesis" via une habilitation des professionnels coordonnateurs de l'ICA.

L'accès sécurisé Génésis s'adresse aux professionnels coordonnateurs des Instances de Coordination de l'Autonomie qui traiteront les données personnelles dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données, dans le strict cadre de leurs missions et pour lesquelles elles ont recueilli le consentement des personnes.

ARTICLE 2 : Le reste de la convention est inchangé.

Fait à TULLE, en deux exemplaires,

Le

Le Président du Conseil Départemental

Le Président de l'Instance de Coordination de
l'Autonomie de

Pascal COSTE

Prénom NOM

FINANCEMENT DES INSTANCES DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE POUR 2020

CANTONS	ICA	Relais info Autonomie	Mission coordination	Dotation 2020 relais info ET Mission coordination niveau 3 (sauf Brive)
		B	D	E= B+D
		27 000 €	130 €	
ALLASSAC	ALLASSAC	27 000,00 €	25 381,20 €	52 381,20 €
ARGENTAT	XAINTRIE VAL DORDOGNE (CIAS)	27 000,00 €	19 773,00 €	46 773,00 €
	ICA XAINTRIES	54 000,00 €	16 941,60 €	70 941,60 €
BRIVE 1-2-3-4	BRIVE OUEST 1	27 000,00 €	12 050,00 €	39 050,00 €
	BRIVE 2 NORD-CENTRE	27 000,00 €	12 150,00 €	39 150,00 €
	BRIVE 3	27 000,00 €	11 100,00 €	38 100,00 €
	BRIVE 4	27 000,00 €	12 850,00 €	39 850,00 €
EGLETONS	PAYS DE VENTADOUR	54 000,00 €	21 005,40 €	75 005,40 €
HAUTE DORDOGNE	BORT LES ORGUES	27 000,00 €	12 690,60 €	39 690,60 €
	GORGES DE HAUTE DORDOGNE (NEUVIC)	27 000,00 €	10 740,60 €	37 740,60 €
MALEMORT SUR CORREZE	MALEMORT	27 000,00 €	32 728,80 €	59 728,80 €
MIDI CORREZIEN	MIDI CORREZIEN (CIAS)	81 000,00 €	35 373,00 €	116 373,00 €
NAVES	CORREZE	27 000,00 €	9 929,40 €	36 929,40 €
	NAVES SECTEUR TULLE CAMP NORD	27 000,00 €	19 679,40 €	46 679,40 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BUGEAT	27 000,00 €	7 792,20 €	34 792,20 €
	MEYMAC	27 000,00 €	11 200,80 €	38 200,80 €
	SORNAC	27 000,00 €	6 536,40 €	33 536,40 €
ST PANTALEON DE LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	27 000,00 €	29 710,20 €	56 710,20 €
SAINTE FORTUNADE	LA ROCHE CANILLAC	27 000,00 €	8 681,40 €	35 681,40 €
	TULLE CAMP SUD	27 000,00 €	20 943,00 €	47 943,00 €
SEILHAC MONEDIERES	SEILHAC	27 000,00 €	18 470,40 €	45 470,40 €
	TREIGNAC	27 000,00 €	18 025,80 €	45 025,80 €
TULLE	TULLE	27 000,00 €	34 959,60 €	61 959,60 €
USSEL	EYGURANDE	27 000,00 €	6 770,40 €	33 770,40 €
	USSEL	27 000,00 €	27 760,20 €	54 760,20 €
UZERCHE	UZERCHE (CIAS)	27 000,00 €	26 707,20 €	53 707,20 €
	CANTON UZERCHE SECTEUR LUBERSAC	27 000,00 €	23 914,80 €	50 914,80 €
YSSANDONNAIS	YSSANDONNAIS SECTEUR JUILLAC	27 000,00 €	12 370,80 €	39 370,80 €
	YSSANDONNAIS SECTEUR OBJAT	27 000,00 €	21 808,80 €	48 808,80 €
	TOTAL	891 000,00 €	529 000,00 €	1 420 000,00 €

AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION
DE SERVICE PORTAGE DE REPAS
AUTRES STRUCTURES ORGANISATRICES

Entre les soussignés

Le Département de la CORRÈZE, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment habilité à cet effet, par délibération de la séance plénière du 10 avril 2020,

d'une part,

Et :

Le, sise, représentée par....., dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Et :

L'ICA, sise, représentée par, dûment habilité à cet effet,

d'autre part.

VU la délibération de la Séance plénière du 10 avril 2020, il est convenu :

ARTICLE 1^{er} : La convention de gestion de service portage repas signée le est modifiée comme suit :

DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 2 : le reste est inchangé.

Fait à TULLE, le
En trois exemplaires

Le Président du Conseil
Départemental,

Le Président de la structure
organisatrice du Portage de Repas

Le Président de l'ICA

Pascal COSTE

.....

.....

AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION
DE SERVICE PORTAGE DE REPAS
ICA

Entre les soussignés

Le Département de la CORRÈZE, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment habilité à cet effet, par délibération de la séance plénière du 10 avril 2020,

d'une part,

Et :

L'ICA, sise, représentée par, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

VU la délibération de la séance plénière du 10 avril 2020, il est convenu :

ARTICLE 1^{er} : La convention de gestion de service portage repas signée le est modifiée comme suit :

DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 2 : le reste est inchangé.

Fait à TULLE, le
En deux exemplaires

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président de l'ICA

Pascal COSTE

.....

SUBVENTION 2020 (BASE PORTAGE DE REPAS ACTIVITE 2019)

PAR LES INSTANCES (6)			
STRUCTURE PORTAGE DE REPAS	JA 2019	NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN 2019	SUBV 2020
ICA BORT LES ORGUES	7 103	49	3 741,20 €
ICA BUGEAT	13 577	80	17 230,80 €
ICA ST PANTALEON DE LARCHE	15 845	118	8 138,00 €
CIAS MIDI CORREZIEN	37 558	279	23 323,20 €
ICA XAINTRIES	7 362	54	10 944,80 €
CIAS XAINTRIE VAL'DORDOGNE	16 651	99	7 560,40 €
TOTAL	98 096	679	70 938,40 €

PAR LES AUTRES STRUCTURES (9)			
STRUCTURE PORTAGE DE REPAS	JA 2019	NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN 2019	SUBV 2020
AGGENA	54 612	290	25 444,80 €
AIIDAH	31 255	202	18 902,00 €
BRIVE (CCAS)	106 747	559	47 198,80 €
CORREZE (EHPAD DE)	11 388	73	11 355,20 €
EGLETONS (Association ADAGE)	16 873	108	11 649,20 €
EYGURANDE (Centre hospitalier)	3 887	32	5 554,80 €
LA CROISEE DES ANS	30 226	183	14 790,40 €
NEUVIC (EHPAD DE)	7 124	45	6 849,60 €
USSEL (CCAS)	18 032	117	9 012,80 €
TOTAL	280 144	1 609	150 757,60 €

TOTAL 2020 (Activité 2019)			
PORTAGE DE REPAS	JA 2019	NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN 2019	SUBV 2020
TOTAL	378 240	2 288	221 696,00 €



Convention au titre de la section IV du budget de la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles et le soutien des proches aidants de la Corrèze 2020-2022

Entre, d'une part,

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA),
Établissement public national à caractère administratif
dont le siège social est situé 66 avenue du Maine – 75 682 PARIS Cedex 14
représentée par sa directrice, **Madame Virginie MAGNANT**

Ci-après désignée « la CNSA »

Et, d'autre part,

Le département de la Corrèze
dont le siège est situé à l'Hôtel du Département Marbot - 9, rue René et Emile Fage- BP 199- 19005
Tulle Cedex
représenté par le Président du Conseil départemental, **Monsieur Pascal COSTE**
SIRET n° : 221 927 205 00197

Ci-après désigné « **le département** »

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 14-10-5 et R. 14-10-49 et suivants,

Considérant que le programme participe aux objectifs définis par le IV de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles

Il est décidé et convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans un contexte d'un vieillissement de sa population, la priorité de la politique de l'autonomie du département de la Corrèze, exprimée à travers les cinq orientations du schéma départemental autonomie, est de privilégier la logique d'inclusion des personnes, dans une approche domiciliaire favorisant la logique de parcours de vie et de parcours résidentiel, soutenue par la qualité des accompagnements et l'existence d'une offre diversifiée, rompant avec la logique binaire domicile/établissement.

La politique départementale est déclinée en proximité, et avec l'ensemble des acteurs dans une démarche de concertation et de co-construction (Démarche réponse accompagnée pour tous, territoire 100% inclusif) portée par une recherche d'innovation notamment en termes de gouvernance (prototypage CNSA).

Un partenariat étroit s'est engagé entre le Conseil départemental et l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique autonomie, et tout particulièrement les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les Instances de coordination de l'autonomie (réseau de proximité de l'autonomie, maillant le territoire départemental), partenariat qui a vocation à se renforcer dans une perspective de pilotage et structuration de l'offre de services et des enjeux de prévention de la perte de l'autonomie.

Le programme annexé à la présente convention vient amplifier les actions conduites dans le cadre des précédents partenariats et contribuer à la mise en œuvre des priorités départementales.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la CNSA au programme pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile que le Département de la Corrèze s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité.

Ce programme porte sur les points suivants :

AXE 1 : STRUCTURATION DE L'OFFRE

Action 1.1 : Mutualisation-regroupement : dispositifs mutualisés de remplacement

AXE 2 AIDE À DOMICILE : MODERNISATION DE LA GESTION

Action 2-1 : Mise en œuvre de la télétransmission

AXE 3 : AIDE À DOMICILE - PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR

Action 3.1 - Parcours d'accès aux métiers de l'aide à domicile par des parcours qualifiants ou de tutorat

Action 3-2 - Formation Professionnalisante

AXE 4 – PARTICULIER EMPLOYEUR – SERVICES MANDATAIRES

Action 4.1 – Appui à la qualité des services mandataires

AXE 5 ; ACCUEIL FAMILIAL

Action 5-1 : Formation initiale et continue des AF

AXE 6 - SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

Action 6.1 Diagnostic territorial de l'offre et des besoins

Action 6.2 : Centralisation de l'information

Action 6.3 : Actions de sensibilisation des aidants de personnes en situation de handicap

Action 6.4 : Actions de soutien psycho-social des aidants de personnes en situation de handicap

Action 6.5 : Actions de formations pour les aidants de personnes en situation de handicap

AXE 7 : BÉNÉVOLAT FAVORISANT LE LIEN SOCIAL

Action 7.1-Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap via les réseaux de bénévoles.

AXE 8 : PILOTAGE DE LA CONVENTION

Les actions à réaliser sont décrites dans l'annexe n° 1, qui fait partie intégrante de la présente convention.

Article 2 – Coût du projet et participation de la CNSA

Le coût global prévisionnel des actions s'élève à 1 954 987€ (un million neuf cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-sept euros). Pour la réalisation de ce programme, la participation de la CNSA est fixée, pour chaque année, à hauteur de 50 % du coût de chacune des actions en faveur de l'accueil familial, de 80 % du coût de chacune des actions en faveur des aidants, et de 60 % du coût pour chacune des autres actions soit un montant maximum de 1 183 618€ (un million cent quatre-vingt-trois mille six cent dix-huit euros). Ce coût global se répartit de la manière suivante :

- **première année** : le coût global prévisionnel des actions est de 615 029€ (six cent quinze mille vingt-neuf euros). Au titre de cette année, la participation de la CNSA est d'un montant total maximum de 371 423€ (trois cent soixante et onze mille quatre cent vingt-trois euros) ;
- **deuxième année** : le coût global prévisionnel des actions est de 671 479€ (six cent soixante et onze mille quatre cent soixante-dix-neuf euros). Au titre de cette année, la participation de la CNSA est d'un montant total maximum de 407 927€ (quatre cent sept mille neuf cent vingt-sept euros) ;
- **troisième année** : le coût global prévisionnel des actions est de 668 479€ (six cent soixante-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf euros). Au titre de cette année, la participation de la CNSA est d'un montant total maximum de 404 897€ (quatre cent quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros) ;

Le montant de la participation de la CNSA est établi sous réserve de la mise en œuvre des actions dont la programmation financière figure en annexe 2. Cette annexe est une partie intégrante de la présente convention.

Les montants relatifs aux coûts annuels, aux acomptes et aux compléments sont arrondis à l'euro. Ces montants prévalent sur le calcul exact des taux pour le versement des acomptes et des compléments.

Le solde sera quant à lui calculé au centime près par l'application des dépenses effectivement réalisées et justifiées sur la base des documents mentionnés à l'article 5 et par application des taux de prise en charge par la CNSA prévu au second paragraphe du présent article 2.

Seules les dépenses afférentes au programme conformes aux dispositions des articles du code de l'action sociale et des familles régissant la section IV du budget de la CNSA et notamment ses articles L. 14-10-5, R. 14-10-49, R. 14-10-50 sont prises en compte à compter de la date d'effet mentionnée à l'article 8.

Article 3 – Modalités de versement de l'aide de la CNSA

Sous réserve de la disponibilité des crédits, la participation de la CNSA sera versée suivant les modalités suivantes :

- au titre de la première année, un acompte de 50 % du montant total de la participation de la CNSA au titre de cet exercice sera effectué dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la présente convention ;
- au titre de la première année, un versement complémentaire de 30 % du montant total de la participation de la CNSA au titre de cet exercice pourra être effectué dans le délai d'un mois suivant la date de réception par la CNSA d'une attestation justifiant de la consommation de l'acompte (annexe 3) ;
- au titre des deuxième et troisième années, un acompte de 50 % du montant total de la participation de la CNSA au titre de chacun de ces exercices sera effectué dans le délai d'un mois suivant la date de réception de l'attestation d'engagement des actions ;
- au titre des deuxième et troisième années, un versement complémentaire de 40 % du montant total de la participation de la CNSA au titre de chacun de ces exercices pourra être effectué dans le délai d'un mois suivant la date de réception par la CNSA d'une attestation justifiant de la consommation de l'acompte (annexe 3) ;
- au titre de chaque exercice, le Département transmet, au plus tard le 31 mars de l'année N+1, à la CNSA une attestation d'engagement des actions (annexe 4).

- le solde de la participation financière de la CNSA au programme sera versé dans le délai d'un mois suivant la date de réception des documents, mentionnés à l'article 5.

Au titre de chaque exercice, les crédits alloués sont fongibles entre les actions d'un même axe du programme de la convention.

Les crédits non consommés au titre d'une année ne font pas l'objet d'un report.

Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable de la CNSA.

Les sommes seront versées sur le compte de la collectivité référencé par relevé d'identité bancaire ou postal ci-annexé (annexe 5). Tout changement de coordonnées bancaires sera notifié à la CNSA.

Article 4 – Exécution de tout ou partie des actions par un tiers

Le reversement à un tiers, sous forme de subvention, de tout ou partie de la participation de la CNSA est de principe interdit conformément aux dispositions de l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget.

Par exception et conformément à l'article R 14-10-50 du code de l'action sociale et des familles, un (ou plusieurs tiers) pourra exécuter tout ou partie des actions prévues dans le cadre de la présente convention par mandatement. Le Département de la Corrèze autorise alors la délégation des crédits nécessaires aux fins de prise en charge des dépenses considérées et assure la traçabilité de cette opération selon les modalités prévues à l'article 5 de la présente convention.

Article 5 – Modalités de suivi et de contrôle de l'exécution de la convention

Le Département de la Corrèze est responsable de la mise en œuvre du programme d'actions prévu par la présente convention ainsi que du contrôle de la réalité de la dépense (contrôle du service fait).

Le Département de la Corrèze s'engage à :

- se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place, ou audit effectué par la CNSA ou un tiers mandaté par elle ;
- assurer le contrôle de la réalité des dépenses effectuées conformément à la présente convention et à ses objectifs ;
- à conserver les pièces justificatives de ces dépenses jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit trois ans après le dernier paiement effectué par la CNSA ;
- à garantir la traçabilité de l'emploi de la subvention globale de la CNSA

Par ailleurs, chaque année, un bilan d'activité et un compte-rendu financier intermédiaires (annexe 6 et 7) des actions réalisées, arrêtés au 31 décembre, sont transmis à la Direction de la Compensation de la CNSA au plus tard le 31 mars de l'année suivante. Au vu de ces différents éléments, la CNSA se réserve, chaque année, le droit de revoir, en accord avec le Département de la Corrèze, la programmation financière, et, le cas échéant, de proposer un avenant.

Au plus tard 6 mois après le terme de la présente convention, le Département de la Corrèze transmet à la CNSA un bilan d'activité et un compte-rendu financier définitifs (annexes 8 et 9) justifiant de la réalisation des actions prévues au cours des trois années de la convention.

Ces documents, datés et signés par le représentant légal du département, sont établis et adressés en deux exemplaires originaux à la Caisse.

Toute modification ou abandon du projet doit être signalé à la CNSA. L'acceptation de toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Au cas où le contrôle ou l'audit mentionné ci-dessus fait apparaître que tout ou partie des sommes versées n'a pas été utilisé ou l'a été à des fins autres que celles mentionnées à l'article 1, ou que l'évolution du projet a entraîné le dépassement des taux de contribution mentionnés à l'article 2, la CNSA, procédera au recouvrement des sommes indûment perçues par le Département.

Article 6 – Communication, concurrence et transparence et sécurité

Communication : le financement accordé par la CNSA dans le cadre du projet doit être porté à la connaissance des bénéficiaires des actions conduites. Quand le financement est utilisé pour la publication ou la production de documents écrits, audiovisuels ou numériques, la participation de la CNSA doit obligatoirement y être mentionnée (logo « Avec le soutien de la CNSA » en annexe 10).

Le logo « Avec le soutien de la CNSA » ne doit être utilisé qu'en lien direct avec le projet financé.

Concurrence et transparence : Le Département de la Corrèze s'engage à respecter, selon les cas, les règles de concurrence et de passation des marchés publics ainsi que les règles de transparence applicables aux subventions publiques.

Propriété intellectuelle : en application de l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle, le Département, auteur de toutes œuvres de l'esprit réalisées dans le cadre de la présente convention, détient, sur ces œuvres, un droit de propriété exclusif et opposable à tous.

La cession globale des œuvres de l'auteur est nulle, toutefois, en application de l'article L. 131-3 du code de la propriété intellectuelle, le Département concède à la CNSA, à titre non exclusif, le droit de diffuser ces travaux à titre gracieux sur son site internet sans limitation de durée.

Sécurité et confidentialité des données : toute donnée à caractère personnel en relation avec la présente convention sera traitée par la CNSA conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil.

Les données collectées par la CNSA permettront de réaliser le traitement de l'attribution de la subvention objet de la présente convention. Les informations sont collectées pour le seul usage de ce traitement et seront utilisées en interne par la CNSA.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement général de la protection des données (RGPD), toute personne dispose des droits suivants au regard de ses données personnelles en prouvant son identité :

- droit d'accès (article 15 du RGPD) : auprès du responsable de traitement, il est possible d'obtenir toute information concernant la gestion des données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires...);
- droit de rectification (article 16 du RGPD) : il est possible de demander à tout moment la rectification de données personnelles inexactes ;
- droit à l'effacement (article 17 du RGPD) : il est possible de demander que le responsable de traitement efface toutes les données quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé ;
- droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD) : suspension du traitement des données personnelles si le traitement est jugé illicite ou qu'il n'est plus utile ;
- droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD) : récupérer les informations transmises dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers un tiers désigné ;
- droit d'opposition (article 21 du RGPD) : sauf motif légitime du responsable de traitement, il est possible de s'opposer au traitement de vos données personnelles.

En tant que responsable de traitement dans le cadre de l'exécution de la présente convention, le Département fera son affaire du respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles.

Article 7 – Suivi de l'application de la convention par un comité de pilotage

Un comité de pilotage, composé notamment de représentants du Département, d'acteurs institutionnels et opérationnels à l'initiative du département, et le cas échéant de la CNSA, assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme, et en communiquera les résultats, sur la base d'indicateurs que les membres dudit comité de pilotage auront préalablement définis. Les comptes rendus du comité de pilotage seront transmis à la CNSA.

Les membres du comité de pilotage veillent à prévenir tout risque d'incohérence entre les actions financées en application de la présente convention.

Le Département, au vu des délibérations du comité de pilotage et dans le but d'évaluer les résultats des actions réalisées, tant au plan qualitatif que quantitatif, devra fournir les documents mentionnés à l'article 5.

Article 8 – Durée de la convention, avenant et résiliation

La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022. Elle pourra, en accord avec les deux parties signataires, faire l'objet d'avenant.

Enfin, en cas de non-respect par l'une des parties, d'une ou plusieurs de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivants l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

En cas d'inexécution totale ou partielle ou de modification substantielle dans l'exécution du projet n'ayant pas obtenu l'accord de la CNSA, celle-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, ou la diminution de sa subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et après avoir entendu ses représentants.

La non-production de documents et fichiers mentionnés à l'article 5 de la convention, le refus de communication ou la communication tardive peut justifier la suppression de la subvention ou la restitution par le porteur du programme de tout ou partie de la subvention versée.

Article 9 - Contentieux

Le tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy 75004 PARIS – est compétent pour connaître des contestations nées de l'application de la présente convention.

Fait en trois exemplaires originaux à Paris, le

La Directrice de la CNSA
Virginie MAGNANT

Le Président du Conseil Départemental de la
Corrèze
Pascal COSTE

Vu la contrôleur budgétaire de la CNSA
Martine PROCUREUR

Date de notification :

ANNEXE n° 1 à la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles et le soutien des proches aidants de la Corrèze

PROGRAMME D' ACTIONS

Le Département de la Corrèze (241 340 habitants) présente une densité de 41 habitant/km², des territoires défavorisés sur le plan socio-sanitaire et économique. (62^{ème} rang / niveau de revenu).

La population âgée est importante : 14 % de la population de plus de 75 ans et 30,1% de plus de 60 ans. L'indice de vieillissement est de 124 et 30% des personnes de + de 60 ans vivent seules.

Les projections de l'INSEE situent, à l'horizon 2040, les + de 75 ans à 19,39% et les + 65 ans à 33%. La part des personnes de 80 ans et plus vivant seule à domicile est de 47 % et l'âge moyen d'entrée en EHPAD se situe entre 83 et 85 ans. (Diagnostic Schéma départemental Autonomie).

Par ailleurs, les réalités infra départementales sont diverses avec des tendances de vieillissement plus marquées au sud et sud ouest du département, des situations d'isolement plus présentes dans le nord du département et des zones de périphéries urbaines cumulant vieillissement et précarité, diagnostic conforté par la mission d'appui diligentée en 2016 par l'Etat et les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie 2019-2013. En Corrèze, le secteur de l'aide à domicile emploie près de 3 000 salariés (mandataire, prestataire, CESU).

1 385 salariés exercent en mode prestataire et 1 560 aides à domicile dans le cadre des services mandataires des Instances de Coordination de l'Autonomie (structures associatives ou portées par des CIAS pour assurer d'une part des missions d'information orientation, coordination des parcours et prévention PA et PH et d'autre part gérer des services mandataires) (ICA) au 31/12/ 2018. En 2018, l'activité globale des services d'aide à domicile représente :

- 1 241 575 heures prestataires pour 944 ETP (848 aides à domicile et 96 personnels de direction, encadrement, administration).

Parmi ces heures prestées : 545 916 heures APA/ 155 760 heures PCH/ 18 321 heures d'aide ménagère. (58% des heures prestées).

670 889 heures mandataires sont assurées dont 566 895 par les Instances de Coordination de l'Autonomie (84% des heures). En 2018, plus de 2 700 personnes ont bénéficié de l'intervention d'un service prestataire, au titre de l'APA, de la PCH et de l'aide ménagère. Les ICA accompagnent dans le cadre de leur mandat plus de 2 300 particuliers employeurs. Pour repère, l'activité au titre de l'APA se répartit comme suit :

3 793 bénéficiaires APA dont 2 453 en mode prestataire, 900 en mode mandataire, et 440 en emploi direct.

- Bilan global la convention 2017-2019

Sur les 8 actions inscrites au programme 2017-2019, 5 ont été engagées, une a été abandonnée après évaluation de faisabilité et deux n'ont pas connu de démarrage.

5 actions engagées ont porté sur :

1. Déployer les outils de télégestion et télétransmission pour améliorer l'efficacité des services et leur pilotage
2. Professionnaliser, sécuriser et valoriser les métiers de l'aide à domicile
3. Professionnaliser l'accueil familial
4. Soutenir les aidants proches
5. Pilotage et coordination du dispositif.

L'action de déploiement de la télégestion-télétransmission s'inscrit dans le plan global de modernisation et de structuration de l'offre des services d'aide à domicile, pour assurer les conditions d'un pilotage renforcé du secteur et une optimisation de la qualité de service des opérateurs à l'égard des usagers et des financeurs. Elle est l'action phare du programme.

Les actions de professionnalisation visent à optimiser la gestion des ressources humaines, à mutualiser les formations, à répondre aux enjeux de recrutement et valoriser les métiers. La professionnalisation de l'emploi intermédiaire et de l'emploi direct est également recherchée. Le soutien à la professionnalisation du

secteur prestataire se fait par l'intermédiaire d'une convention avec la plate-forme d'orientation aux métiers de l'aide à domicile « AGGENA ».

La professionnalisation de l'accueil familial vise, par la formation des accueillants familiaux agréés par le Conseil départemental pour accueillir à leur domicile des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap, à permettre l'appropriation du nouveau cadre réglementaire institué par la Loi d'adaptation de la société au vieillissement, mais aussi à sécuriser, conforter le dispositif en lien avec l'évolution du public accueilli et à diffuser une culture de réseau. Le soutien aux aidants proches s'inscrit dans une démarche de structuration d'une offre diversifiée, visant l'information, la formation, le soutien des aidants, en leur reconnaissant une expertise et une capacité à co-construire les projets de vie des personnes.

La transversalité des actions, l'articulation nécessaire avec le programme coordonné de la Conférence des financeurs, avec les orientations et les travaux d'élaboration du Schéma départemental de l'autonomie, suppose un pilotage affirmé et une coordination des acteurs : une dynamique forte au sein des services de la Direction Autonomie-MDPH.

Pour les actions visant à renforcer le secteur de l'aide à domicile en soutenant l'innovation et la démarche d'expérimentation, l'action (« drive alimentation) a fait l'objet d'une expertise et abandonnée compte-tenu d'une évaluation défavorable. Deux actions (équipe itinérante-cellule de remplacement et équipe d'urgence) n'ont pas été engagées compte tenu d'une mobilisation forte demandée aux SAAD sur l'action télégestion/télétransmission, sur les appels à projet lancés par la Conférence des financeurs et sur l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie à laquelle le Conseil départemental a souhaité les associer fortement.

AXE 1 - STRUCTURATION DE L'OFFRE

A l'instar de la situation nationale, les SAAD corréziens rencontrent des difficultés de remplacement de leurs personnels. Les départs en formation sont souvent la variable d'ajustement pour les gestionnaires confrontés au manque de personnel. Une telle situation pénalise à double titre les structures en privant les salariés de leur droit de formation et en confortant l'image négative du métier auprès des publics à l'heure où la formation, à l'entrée de la vie professionnelle et tout au long de la vie, est inscrite comme un droit essentiel.

Une plate-forme d'orientation aux métiers de l'aide à domicile, installée dans le cadre d'un précédent programme de modernisation, soutient les SAAD dans leurs process de recrutement et de formation. Néanmoins, pour ce qui concerne le volet formation, si l'organisation mutualisée des formations est plébiscitée par les structures, la démarche continue à se heurter à la difficulté de remplacer les salariés partant en formation, mettant ainsi en péril la plus value de la plate-forme.

Les missions confiées à la plate-forme par les SAAD permettent la mutualisation des démarches de soutien au recrutement et de l'organisation des formations. Les structures n'envisagent pas encore la perspective d'un groupement d'employeurs même si la coopération est aujourd'hui une réalité.

Compte-tenu du projet ambitieux inscrit dans l'axe 3 relatif à la professionnalisation, il convient de prendre en considération l'enjeu primordial que constitue le remplacement des salariés en formation.

ACTION 1.1: MUTUALISATION- REGROUPEMENT : DISPOSITIFS MUTUALISÉS DE REMPLACEMENT

Contexte :

Dans le cadre des travaux pilotés par le CD, en présence des SAAD et de la plate-forme d'orientation aux métiers de l'aide à domicile, les acteurs ont souhaité pouvoir explorer un projet original de mutualisation organisée à partir de SAAD volontaires pour fournir une prestation de remplacement dédiée au soutien à la formation.

Objectifs :

- Favoriser les départs en formation
- Faciliter la gestion de l'ensemble des structures, notamment celles dont l'activité est moins importante et située en milieu rural, pour qui l'organisation des remplacements est plus compliquée.
- Optimisation des temps de travail des personnels d'intervention
- Renforcer la démarche de mutualisation et de coopération des SAAD, voire préfigurer une plate-forme de service ou un groupement d'employeurs.

Descriptif

La première étape consistera à valider de façon partagée les modalités de fonctionnement de ces « services de remplacement dédiés au soutien à la formation », avec l'ensemble des SAAD dans le cadre d'un pilotage et d'une animation par le conseil départemental.

Il conviendra également d'identifier les freins et les leviers pour favoriser cette démarche coopérative, l'impact administratif sur les plans d'aide, les contrats de prestation...

La deuxième étape permettra de lancer un appel à candidatures, visant à identifier des structures « porteuses du service » (au moins une dans chacun des 3 territoires de la Corrèze pour assurer un équilibre territorial, une équité et limiter les frais de déplacements). Cette piste ayant déjà été évoquée lors des groupes de travail autour de l'action de professionnalisation, les préalables suivants seront posés :

- La proximité du service doit être assurée au service de la continuité de l'accompagnement des personnes.
- « L'opérateur » ne privilégiera pas sa structure mais se positionnera comme un prestataire au service des SAAD du territoire couvert, la plus-value étant l'optimisation des ressources humaines, en limitant au maximum le coût de gestion induit.
- Les personnels de remplacement interviendront en toute neutralité, sensibilisés à l'esprit "métier pas à l'esprit maison".
- Le service de remplacement n'est pas répercuté sur le prix facturé à l'usager du SAAD dans le cadre de la prestation d'accompagnement (pas d'impact sur l'usager). Le coût du remplacement tiendra compte des repères de coûts posés dans la doctrine de financement de la CNSA ainsi que par les OPCO.
- Le service est dédié à l'ensemble des SAAD, pour assurer le remplacement des salariés en formations mutualisées, sur la base d'un planning co-élaboré.

Cette démarche sera conduite pendant les 3 années du programme. Considérée comme une expérimentation, elle sera évaluée chaque année, pour identifier le modèle économique de ce service coopératif (plus value de la mutualisation, identification du ratio coût/facturation...)

Les OPCO, les SAAD et la plate-forme d'orientation seront associés à la démarche et notamment mobilisés pour l'évaluation de l'action.

Cibles :

Sur la base d'un appel à projets unique, déploiement d'un dispositif/territoire et par an soit 3 dispositifs au total.

Dispositif à déployer sur l'ensemble du territoire départemental, pour tous les SAAD.

Budget prévisionnel

Frais d'appui aux structures dans la limite de 10 000€ / an par structure porteuse du dispositif (un projet par territoire et par an)

Valorisation ressources internes du conseil départemental pour les actions d'animation collective en direction des SAAD

Calendrier

2020 : réunion de groupes de travail en vue de la validation du mode opératoire de ce service coopératif de remplacement

Sécurisation des modalités d'intervention

Appel à candidatures – choix des SAAD porteurs et déploiement sur le 1^{er} territoire

2021 : déploiement des services mutualisés 2^{ème} territoire – appui aux structures

Évaluation intermédiaire

2022 : poursuite de l'expérimentation 3^{ème} territoire – appui aux structures

Évaluation et validation du modèle économique.

Indicateurs de résultats et éléments de bilan

1) Objectifs chiffrés

2 groupes de travail

3 à 6 SAAD « porteurs »

3 territoires couverts

Un comité de suivi

2) Indicateurs de résultats

1 Appel à candidatures

Nombre de SAAD utilisateurs

Nombre de remplacements

Nombre d'heures d'intervention

Nombre de départ en formation

Nombre d'heures de formation

3) Indicateurs d'impact

Mobilisation du dispositif sur chaque territoire

Fluidité du parcours formation

Continuité de l'accompagnement

Développement de la culture métier

Optimisation de la gestion RH

Qualité de service

Adhésion à la démarche de coopération, de mutualisation

4) Transmission

Bilan annuel et bilan mobilisation des financements

Appel à candidatures

AXE 2 - AIDE À DOMICILE : MODERNISATION DE LA GESTION

En Corrèze, le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'appuie sur le maillage du territoire par 29 Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) qui assurent les missions d'information, aide administrative, orientation vers l'offre de service, repérage des fragilités, prévention, coordination, suivi de parcours; elles gèrent par ailleurs des services mandataires avec une coopération grandissante avec les SAAD pour une offre adaptée à la demande et au niveau d'autonomie de l'utilisateur, en cohérence avec les attendus posés par la collectivité : favoriser la juste information et le libre choix de l'utilisateur pour les services d'accompagnement à domicile.

Dans le cadre des conventions précédentes, avec l'appui de la CNSA, le Conseil départemental a soutenu le déploiement de la télégestion et de la télétransmission pour les SAAD prestataires et posé la perspective de déployer un système de télétransmission pour les services mandataires portés par les 29 ICA.

Il s'agit de

- finaliser la démarche de modernisation engagée dans le programme précédent (télégestion et télétransmission pour les SAAD prestataires), évaluer qualitativement l'impact de cette modernisation sur le management et l'organisation des SAAD (acceptation du dispositif télégestion par les aides à domicile, diminution des tâches administratives, perception de la part des usagers, taux de dématérialisation des échanges entre les différents acteurs, rationalisation des coûts, optimisation de la gestion des plannings) ainsi que sur l'organisation des services de la collectivité.
- Maintenir le maillage de services mandataires existant sur le département pour favoriser le libre choix des personnes par la dématérialisation des échanges de données entre le département et le service mandataire simplifiant et optimisant ainsi la gestion des services mandataires (avec en parallèle simplification pour l'utilisateur du service mandataire).

ACTION 2.1 - MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION

Contexte :

Fin 2019, le déploiement de la télégestion et de la télétransmission est finalisé auprès de 20 sur les 23 SAAD autorisés corréziens. En effet, pour les 3 structures restantes, leur niveau d'activité interroge l'adéquation avec l'investissement nécessaire et impose d'expertiser un mode « allégé » de télétransmission.

Il s'agit donc de procéder à la poursuite de la modernisation de ces 3 SAAD, d'une part et, d'autre part, celles des services à la personne corréziens (informatisation et dématérialisation) en cohérence avec le

cahier des charges de l'agrément et le guide des bonnes pratiques et de déployer des actions d'optimisation de la qualité de service des opérateurs à l'égard des usagers et financeurs.

Objectifs :

- Assurer l'interopérabilité des logiciels métiers permettant de dématérialiser les flux entre le département et les structures et de simplifier le suivi et l'adaptation des plans d'aides.
- Assurer suivi des plans d'intervention, mise en œuvre effective, et suivi du parcours (évaluation, anticipation, prévention)
- Automatiser des tâches administratives chronophages (suivi des interventions, statistiques, bilans d'activités...).
- Sécuriser les fonctionnements
- Faciliter les contrôles d'effectivité
- Impulser une démarche de mutualisation des services mandataires
- Soutenir l'articulation entre SAAD autorisés et services mandataires afin de favoriser la complémentarité pour une meilleure synergie d'action et un service de qualité à l'utilisateur.

Le dispositif de télétransmission s'appuie sur la plate-forme d'échanges de données dans le respect des normes ESPPADOM.

Descriptif :

A-Pour les SAAD Prestataires

Déployer un mode « allégé » de télétransmission pour les 3 SAAD restant qui compte tenu d'un faible volume d'activité ne se sont pas engagés dans l'ensemble de la démarche télégestion/télétransmission (rapport coût/plus value).

B- Pour les - services mandataires

La mise en œuvre de la télétransmission des flux d'échanges des données entre le département et les services mandataires se décline en plusieurs étapes :

1° Une étude de faisabilité s'engage avec 3 structures « pilotes » pour identifier l'ensemble des données à échanger (plans d'aide, remontée des heures, justificatifs constitutifs du plan d'aide, contrôle effectivité - heures, téléassistance...), auditer les spécificités techniques, finaliser l'état des lieux de leur système de gestion (

2° Validation de la démarche et des coûts pressentis (sur la base de l'expérience avec les SAAD prestataires).

3° Déploiement à l'ensemble des structures : état des lieux du système de gestion et mise en œuvre de la télétransmission.

Simultanément à la mise en œuvre de la télétransmission, les services seront accompagnés pour s'engager dans une démarche de mutualisation afin de simplifier l'envoi des flux.

Le département assure le pilotage afin de sécuriser et fiabiliser cette démarche unique ainsi que l'accompagnement à la démarche de mutualisation/coopération des services mandataires.

Cibles :

3 structures mandataires pilotes (représentatives des structures, une par grand territoire Schéma).

26 structures mandataires engagées dans la démarche de télétransmission

3 SAAD prestataires pour échanges de données en mode allégé de télétransmission.

Couverture totale du département par l'ensemble des structures.

Budget prévisionnel

Budget global :

Sur la base des coûts expertisés au cours du programme précédent, majoré compte-tenu de la spécificité des structures :

2020 : Coûts liés à la mise en œuvre de la télétransmission de 3 SAAD en mode allégé (3 X 5 000€) + valorisation d'un ETP pour la réalisation d'une étude faisabilité (ingénierie organisationnelle et ingénierie technique informatique)

2021 et 2022 :

Assistance à maîtrise d'ouvrage sur base de 0,5 ETP de technicien informatique Coûts liés à la mise en œuvre de la télétransmission (évolution SI et raccordement) 13 en 2021 et 2022 soit 7 000€ X 13

Calendrier

2020 : étude faisabilité services mandataires avec 3 pilotes/expérimentation pour mise en œuvre télétransmission et mutualisation+ 3 SAAD « télétransmission allégée

2021 : déploiement télétransmission 13 services

2022 : déploiement télétransmission 13 services

Indicateurs de résultats et éléments de bilan

1) Objectifs chiffrés :

3 SAAD - 29 services mandataires (disposant de 33 points information de proximité)2) Indicateurs de résultats

Etude de faisabilité

Nombre de structures équipés en télétransmission

Nombre de flux dématérialisés concernés3) Indicateurs d'impact

Diminution tâches administratives et coûts d'affranchissement

Taux d'acceptation des responsables

Rationalisation /optimisation de la gestion4) Transmission

Bilan annuel et bilan mobilisation des financements

Résultat étude de faisabilité

AXE 3- AIDE À DOMICILE : PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR

Le secteur de l'aide à domicile est confronté à d'importantes difficultés d'attractivité des métiers, de recrutement, de fidélisation et de mise en œuvre de formation (en lien avec la tension sur le métier, et d'organisation sur les remplacements).

Le Conseil départemental s'engage dans un plan d'action ambitieux avec des leviers innovants pour apporter une réponse aux besoins de recrutement des SAAD Corrèziens et d'accompagnement des Corrèziennes et Corrèziens désireux de rester à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.

ACTION 3.1 - PARCOURS D'ACCÈS AUX MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE PAR DES PARCOURS QUALIFIANTS OU DE TUTORAT

Contexte :

Le Schéma départemental de l'Autonomie 2019-2023 a intégré dans ses orientations une orientation forte pour soutenir la valorisation et la professionnalisation du secteur.

Face au double constat

1) d'un besoin de recrutement sans précédent qui à défaut d'être couvert risque de questionner le maintien à domicile lui-même (100 départs à la retraite au sein des 23 SAAD corrèziens d'ici 2022, 70 recrutements "fermes" nécessaires pour la période 2020-2021)

2) d'un bilan mitigé des initiatives engagées pour répondre à ce besoin croissant de recrutement et de formation

le Conseil départemental a impulsé une démarche pro active avec les SAAD pour élaborer un plan d'actions d'urgence en réformant le paradigme autour de ce métier et en promouvant une notion d'appartenance à un groupe "aide à domicile", avec une représentation de métier moderne, un métier d'avenir, un métier phare qui recrute des hommes et des femme en Corrèze, un métier porteur de valeurs.

Ainsi, les SAAD participeront au diagnostic préalable des besoins de recrutements, de l'identification des profils cibles, de la construction des messages d'attractivité sur la base des valeurs partagées par l'ensemble des SAAD, identification des tuteurs et mise à disposition des tuteurs.

Objectifs :

- Mobiliser les SAAD autour d'un enjeu commun SAAD/CD :
- Répondre à l'urgence immédiate du secteur confronté à une carence de candidats
- Recruter, fidéliser et former les personnels pour assurer un accompagnement de qualité pour soutenir le maintien à domicile
- Valoriser l'image du métier de l'aide à domicile
- Soutenir les structures fragiles

- Impulser une culture commune de l'accompagnement à domicile pour des SAAD exerçant dans un secteur concurrentiel.

Descriptif

I - Mise en œuvre d'un parcours de recrutement et de formation :

une formation = un emploi : un candidat « détecté », une immersion accompagnée par un tuteur ambassadeur (personnel qualifié des SAAD formés spécifiquement), une formation courte pour les pré requis à l'exercice du métier, un emploi accompagné par un tuteur et soutien par des formations flash adaptées et innovantes.

Le parcours s'organise autour des 3 leviers identifiés par les SAAD comme enjeu majeur pour recruter et conserver les candidats au métier d'aide à domicile : attractivité (repérage-sensibilisation), formation/recrutement et fidélisation.

1) attirer les candidats potentiels par une démarche de "sensibilisation-action" : Primo-détection de valeurs sûres (70) -puis immersion de 50 candidats/an

- a. Processus de "sourcing" avec un opérateur (20 opérations/an organisées en hyper proximité des territoires avec le support d'une information adaptée aux publics visés (demandeurs d'emploi ou en reconversion/ salariés à temps partiel, jeunes) et diversifiée quant aux supports (tutos, vidéos, témoignages, réseaux sociaux, lanceurs d'alerte). En partenariat avec tous les acteurs du secteur (pôle emploi, éducation nationale, plate-forme d'orientation aux métiers de l'aide à domicile...)
- b. Processus d'immersion du candidat repéré pour se familiariser à la réalité du métier avec l'appui d'un tuteur d'immersion (aide à domicile qualifiée d'un SAAD, véritable représentant métier formé pour mieux communiquer et détenteur d'une carte professionnelle spécifique) : 70 candidats "immergés" et accompagnés par 20 tuteurs formés.

2) recruter à l'issue de l'immersion réussie :

- a. en vue d'une employabilité immédiate, le candidat recevra une formation minimale sur 2 jours pour intégrer les savoir être et savoir faire du métier de l'aide à domicile (Un cahier des charges co construit avec les SAAD pour 50 candidats).
- b. à l'issue de cette formation, un contrat de travail sera immédiatement proposé au candidat par un SAAD (au préalable un travail de GPEC sera conduit sur le territoire pour adapter formation avec besoins de recrutement).

3) accompagner le nouveau recruté pour le fidéliser

Un tuteur d'accompagnement (coach formé détenteur d'une carte professionnelle) soutiendra le candidat 3 jours et sera son référent de parcours : 50 nouveaux recrutés accompagnés - 20 tuteurs complémentaires auront été formés.

4) former à la fonction de tuteur : 40 professionnels bénéficieront d'une formation à la fonction de tuteur en vue d'accompagner les nouveaux salariés dans leur prise de poste

II -Pilotage de l'action :

Préfigurant une organisation de gouvernance locale telle que présentée dans le « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024 », ce plan d'actions corrézien sera suivi par un comité de suivi organisé par le département et associant des représentants des SAAD, les OPCO, les services de l'Etat compétents, le Conseil régional. L'envergure de l'action et la nécessaire articulation avec les partenaires en compétence sur le champ de l'emploi et de la formation, initiale et professionnelle, nécessite une véritable comitologie

Des ressources internes au département seront mobiliser pour suivre l'exécution des engagements pris dans le cadre du parcours tant par les SAAD que par les candidats recrutés, l'évaluation et le contrôle des process, des formations, des immersions, des certifications, des recrutements et une coordination avec les acteurs du parcours et les partenaires pour s'assurer d'un suivi d'exécution et d'évaluation.

Cibles:

23 SAAD prestataires, dont 7 associatifs, 1 CIA1S et 15 entreprises intervenant sur l'ensemble du département.

70 candidats repérés, en immersion

50 parcours emploi/an

40 tuteurs en 2020 (10/an les années suivantes)

Budget prévisionnel

Il correspond aux :

- frais liés aux actions de sensibilisation (sourcing) dans la limite de 2000€ par actions
- coûts pédagogiques et coûts liés au remplacement pour la formation à la fonction de tuteurs 40 tuteurs soit 4 groupes de 10 personnes
- frais de remplacement de personnel qualifié (17HX7HX40)

En 2021 et 2022 (tuteurs 10 tuteurs à former) cout pédagogique + remplacement frais lié au temps d'immersion à raison d'un jour/immersions pour 70 immersions 15€/hX70 immersionsX1jour frais lié au tutorat dans le cadre de la prise de poste 15€/h X50 candidats recrutés en poste X 7HX3 jours coûts pédagogiques liés à la formation de base au métier d'aide à domicile 50 candidats :1000€X2 joursX10 groupes

- frais liés à la comitologie du projet : 1 ETP

Calendrier

2020 : élaboration plan de communication adapté aux différents publics – opérations de sourcing 50 candidats en parcours - formations des tuteurs, ambassadeurs – formations des candidats en parcours

2021 : communication – opérations de sourcing – formations

50 candidats supplémentaires

2022 : poursuite de l'action et évaluation des 2 premières années

Indicateurs de résultats et éléments de bilan

1) Objectifs :

20 opérations de sourcing

70 candidats repérés, en immersion

50 parcours emploi/an

40 tuteurs en 2020 (10/an les années suivantes)

2) Indicateurs de résultats :

nombre d'opérations de sensibilisation/sourcing

nombre de personnes repérées, immergées, recrutées et formées

nombre d'heures de formation

nombre de partenaires engagés dans la démarche globale

nombre de réunions du comité de suivi (gouvernance)

3) Indicateurs d'impact :

amélioration du taux de recrutement, diminution du turn over,

taux de mobilisation sur les formations et continuité de service

mutualisation des formations

dynamique partenariale institutionnelle

4) Transmission :

bilan annuel et bilan mobilisation des financements

cahiers des charges formation

Supports des formations (le cas échéant).

ACTION 3.2 : FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Contexte :

Il s'agit d'assurer la continuité du parcours d'accès aux métiers du secteur pour sécuriser le nouveau recruté, issu du parcours, d'une part, et, d'autre part, de sécuriser les recrutements et professionnaliser les salariés pour valoriser leurs fonctions et le métier par des formations innovantes en termes de contenus, ancrés dans la réalité quotidienne de l'exercice du métier.

Objectifs :

Eviter les ruptures du parcours professionnel (usure psychologique, physique, adéquation compétences)

Renforcer les compétences des salariés

Descriptif

- Des formations flash de soutien (thématique) permettront la sécurisation du parcours à raison de 2 heures 2 fois /mois avec des lieux dédiés en présentiel et avec le soutien du numérique (FOAD). 100 candidats en formation de sécurisation (50 nouveaux recrutés et 50 fragilisés) par an.
- De la formation continue

Pour répondre à l'exigence d'un métier « aux multiples facettes », une formation continue innovante et adaptée permettra aux aides à domicile de diversifier leurs compétences en lien avec les besoins d'accompagnement nouveaux (PI2A, repérage des fragilités...) pour 315 intervenantes du domicile et 65 encadrants bénéficieront de ces formations.

Les formations seront déclinées de façon innovante sur le contenu et assurées au long cours pour répondre à l'enjeu de sécuriser les compétences des AD et des encadrants, et éviter l'hémorragie constatée dans le secteur de l'aide à domicile en professionnalisant.

Ces formations ne sont pas prises en charge par les OPCO au titre du plan de formation classique des SAAD. Des co-financements sont apportés par la région et la DIRRECTE.

Cibles :

23 SAAD prestataires, dont 7 associatifs, 1 CIAS et 15 entreprises intervenant sur l'ensemble du département.

100 aides à domicile en formation de sécurisation

315 aides à domicile et 65 encadrants en formations innovantes thématiques.

Budget prévisionnel

Ces coûts correspondent à :

Coût d'ingénierie Sociale liée à la conception outils pédagogiques consultant chef de projet)

Coûts pédagogiques liés à la formation flash innovantes pour 20 salariés /mois nouveaux recrutés et personnel en fragilité : A raison de 5 formations/mois, 2X2HX 60 joursX1 000€

Coûts de remplacements : 14€X4HX12 moisX100 salariés

Coûts pédagogiques liés à la formations innovantes et thématiques ciblées hors plan de formation OPCO pour 315 Aides à Domicile et 65 encadrants (PI2A, repérage fragilités, risques dénutrition, sécurité routière, pratiques professionnelles...):23 groupes X 2 jours X 1 000€

- Coûts de remplacements : 315 aides à domicile X 7jours X 2jours X 14€/H

Calendrier

2020 :_Cahier des charges formations flash et innovantes + formation

2021 : formations

2022 : poursuite de l'action

Indicateurs de résultats et éléments de bilan

1) Objectifs :

100 aides à domicile en formation de sécurisation

315 aides à domicile et 65 encadrantes en formations innovantes thématiques.

2) Indicateurs de résultats :

Nombre d'heures de formation

Nombre de salariés formés

Nombre d'encadrants formés

3) Indicateurs d'impact :

Diminution du turn over,

Taux de mobilisation sur les formations et continuité de service

Mutualisation des formations

Dynamique partenariale institutionnelle

4) Transmission :

Bilan annuel et bilan mobilisation des financements

Cahiers des charges formation

Supports des formations (le cas échéant).

AXE 4 – PARTICULIER EMPLOYEUR – SERVICES MANDATAIRES

Le Conseil Départemental de la Corrèze est soucieux de ne pas délaisser le secteur du particulier employeur qui représente, emploi direct et emploi intermédié confondus, près de la moitié des heures à domicile. Les services mandataires en assurent 84%.

ACTION 4.1 – APPUI À LA QUALITÉ DES SERVICES MANDATAIRES

Contexte En Corrèze, le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'appuie sur le maillage du territoire par 29 Instances de Coordination de l'Autonomie qui assurent les missions d'information, aide administrative, orientation vers l'offre de service, repérage des fragilités, prévention, coordination, suivi de parcours. Elles gèrent par ailleurs des services mandataires en coopération grandissante avec les SAAD pour une offre adaptée à la demande et au niveau d'autonomie de l'utilisateur. La collectivité est attachée à favoriser la juste information et le libre choix de l'utilisateur pour les services d'accompagnement à domicile.

Le CD a développé un partenariat avec la FEPEM depuis 2014 afin de conduire des actions en direction du secteur du particulier employeur et soutenir les services mandataires pour les sécuriser juridiquement, uniformiser leur fonctionnement et faciliter l'exercice du mandat. Les relais assistants de vie (RAV) sont déployés en Corrèze depuis 2011. Ce partenariat se poursuivra dans le cadre de la déclinaison de la convention nationale FEPEM/CNSA sur le territoire corrézien.

Objectifs

- Professionnaliser l'emploi direct
- Professionnaliser et sécuriser l'emploi intermédié
- Informer sur le secteur du particulier employeur
- Soutenir les services mandataires des Instances de Coordination de l'Autonomie dans un contexte réglementaire complexe et évolutif
- Maintenir le maillage de cette offre de service sur le territoire départemental complémentaire à l'offre prestataire.
- Favoriser le libre choix.

Descriptif

L'action vise à sécuriser l'activité et soutenir la qualité des services mandataires

Hors convention CNSA, la FEPEM apporte, via Fédération mandataire, un soutien juridique soutenu dans l'exercice du contrat de mandat par des interventions de juristes, une « hot line » dédiée et un portail.

Ce soutien juridique contribue à la formation continue (hors plan de formation OPCO) des gestionnaires des services dont l'activité s'inscrit dans un contexte réglementaire complexe (fiscalité, droit du travail...) et en constante évolution.

Cibles

29 structures mandataires

35 personnels formés

Budget prévisionnel

Soutien juridique de la fédération mandataire pour les personnels des 29 instances (individuel) en fonction des besoins, individuels à distance via une ligne directe dédiée et des supports dématérialisés et des formations collectives de supervision/échanges de pratiques afférentes à la qualité de service.

Calendrier

Durée de la convention

Indicateurs de résultats et éléments de bilan

- 1) Objectifs chiffrés
35 personnels formés
- 2) Indicateurs de résultats

Nombre de participants
Questionnaires
Nombre de sollicitations de soutien juridique
Nombre d'intervention juridique
Nombre de formations
3) Indicateurs d'impact
Satisfaction des PE
Evolution du recours emploi direct
Evolution du recours emploi intermédié
4) Transmission
Bilan annuel et bilan mobilisation des financements

AXE 5 – ACCUEIL FAMILIAL

ACTION 5.1 – FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX À TITRE ONÉREUX POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

L'accueil familial social à titre onéreux des personnes âgées et/ou en situation de handicap est un dispositif d'accueil intermédiaire à mi-chemin entre le domicile et l'établissement. L'accueil familial est un métier spécifique, réglementé pour les modalités d'accès et d'accueil, exercé cependant dans le cadre librement consenti d'un contrat de gré à gré entre l'accueillant et la personne accueillie et/ou son représentant légal.

Le Conseil départemental souhaite sécuriser et développer ce mode d'accueil intermédiaire, dispositif de proximité ancré dans son territoire, qui s'inscrit dans la politique départementale de soutien à l'autonomie, tant en termes de prévention que de prise en charge de la perte d'autonomie.

Contexte

Le département compte 49 accueillants familiaux agréés pour 102 places pour l'accueil de personnes âgées et/ou en situation de handicap dont 16 en accueil temporaire.

Il s'agit d'un métier en évolution, tant du point de vue réglementaire avec notamment la mise en œuvre des dispositions de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, que du point de vue de la population accueillie (problématiques, projets personnalisés et parcours de vie).

Dans ce cadre, l'objectif de conforter et développer le dispositif d'accueil familial passe par le renforcement des actions de formation dans le cadre d'échanges de pratiques professionnelles pour rompre l'isolement, favoriser l'appétence à la formation, anticiper l'épuisement, organiser les remplacements.

Les actions de formation, formation initiale et continue, destinées aux accueillants familiaux sont mises en œuvre en proximité, au plus près des lieux de vie. Elles ont vocation à apporter des connaissances théoriques (connaissance des publics accueillis, « bien traitance », pathologies, prévention...).

Objectifs

- Conforter et développer le dispositif d'accueil familial
- Développer un réseau d'accueillants familiaux, favoriser les échanges et partages d'expérience entre les accueillants familiaux du Département.
- Développer l'offre de service et diversifier les prises en charge
- Renforcer leur identité professionnelle et leur reconnaissance par les autres professionnels intervenant au domicile auprès des accueillis.
- Prévenir l'épuisement des Accueillants familiaux.

Descriptif

Proposer des sessions de formations initiale et continue des accueillants familiaux agréés, avec des sessions mises en œuvre en proximité des lieux de vie sur la base d'un cahier des charges élaboré par le CD sur différentes thématiques (handicap, troubles cognitifs, du comportement notamment) et échanges de pratiques en particulier en direction des accueillants familiaux repéré en fragilité lors des visites de suivi/contrôle

Poursuivre la mise en œuvre des sessions de formations aux gestes de 1ers secours (Formation initiale et séances de remise à niveau) avec le SDIS 19 pour 10 accueillants familiaux par an

Actions de soutien.

Cibles

49 accueillants familiaux

10 nouveaux accueillants familiaux (entre 2015 et 2019 36% d'augmentation)

Budget prévisionnel

Il couvre les coûts suivants :

- Coûts pédagogiques liés à la formation initiale 10 AF X 42HX 14€/H et 10 AF X 12HX 14€/H Coûts pédagogiques liés à la formation continue 10 sessions d'un jour
- Frais annexes liés à la participation aux sessions de formation

Formation gestes de 1ers secours : 10 AF X 110€ **Calendrier**

Chaque année sur la durée de la convention

Indicateurs de résultats et éléments de bilan

1) Objectifs chiffrés

49 accueillants familiaux formés

groupes de formation continue/ initiale

2) Indicateurs de résultats

Nombre d'accueillants familiaux formés

Thèmes de sessions

Partenariats mobilisés

3) Indicateurs d'impact

Nombre de candidats à l'agrément

Nombre de places en temporaire et en permanent

Taux de remplissage

4) Transmission

Bilan annuel et bilan mobilisation des financements

Cahier des charges - procédure de consultation

AXE 6 – SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

La majorité des personnes en perte d'autonomie bénéficie souvent d'une aide de son entourage qui peut engendrer une fatigue morale et/ou physique avec des effets négatifs sur la santé, sur la vie professionnelle et sociale.

La loi ASV permet de définir ces proches aidants comme des personnes non professionnelles soutenant au quotidien et de manière régulière une personne âgée ou en perte d'autonomie, qu'elle appartienne à sa famille ou non. La prise en compte des besoins des aidants est essentielle pour soutenir une politique autonomie favorisant le soutien à domicile. Les dispositifs d'aide et de soutien aux aidants deviennent des éléments essentiels dans la construction des politiques publiques destinées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Le soutien aux proches aidants est une orientation du schéma départemental de l'autonomie 2019-2023 avec comme objectifs opérationnels l'amélioration du soutien et la valorisation des aidants, la sensibilisation et l'accompagnement de l'ensemble des professionnels au repérage des aidants, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre existante, la diversification de l'offre et l'expérimentation de nouveaux modes d'accompagnements des aidants.

La mise en œuvre de cette ambition est facilitée par différents leviers dont la présente convention avec la CNSA au titre de la section IV, les moyens renforcés alloués au département au titre de la conférence des financeurs pour mettre en œuvre des actions en direction des proches aidants de personnes âgées¹. Par ailleurs, avec le maillage des Instances de Coordination de l'Autonomie et les 10 réseaux locaux d'aide aux aidants dont le déploiement a été achevé en 2019, la dynamique territoriale mise en œuvre par le Conseil départemental de la Corrèze permet de décliner une politique d'aide aux aidants organisée, facilitant la mise en adéquation l'offre et les besoins des territoires de vie.

Les actions sont :

¹ Pour les personnes âgées, sur la base du diagnostic, les actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées sont intégrées au programme coordonné de la conférence de financeurs.

6.1 Diagnostic territorial de l'offre et des besoins

6.2 Centralisation de l'information

6.3 Actions de sensibilisation des aidants de personnes en situation de handicap

6.4 Actions de soutien psycho-social des aidants de personnes en situation de handicap

6-5 Actions de formations des aidants de personnes en situation de handicap

ACTION 6.1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L'OFFRE ET DES BESOINS

Contexte

En Corrèze, le dynamisme des acteurs pour soutenir les proches aidants de personnes âgées ou en situation de handicap permet d'organiser et soutenir un diagnostic local qui alimente un diagnostic territorial de l'offre, prenant en compte l'ensemble des dispositifs et des initiatives en faveur des aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

Objectifs

Structurer une offre diversifiée, de qualité, adaptée aux besoins, en proximité car inscrite dans un projet de territoire.

Mobiliser les acteurs dans une démarche de coopération des acteurs de ce territoire (soutenir une dynamique de réseau et de co-construction des réponses au sein des 10 réseaux locaux d'aide aux aidants déployés sur le territoire).

Identifier les aidants et leurs besoins, en tenant compte de la réalité multiforme de l'aide apportée.

Avoir une vision prospective des besoins dans le cadre du repérage des aidants et leurs besoins et les rencontres régulières des partenaires associés aux réseaux.

Descriptif

Diagnostic de l'offre existante et des besoins, suivi de l'analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins via la mobilisation des acteurs sur les territoires. L'identification des besoins faisant l'objet d'une action de repérage réalisée par les ICA essentiellement et les autres acteurs des réseaux locaux, avec un renforcement des réseaux locaux sur le volet personnes en situation de handicap (moins investi à ce jour que le volet Personnes Agées).

Réalisation des diagnostics locaux en vue d'une compilation pour obtenir un diagnostic départemental consolidé.

Une action qui se déroule sur les 3 années de la convention, permettant d'intégrer la méthodologie de cette démarche collaborative à expérimenter et dont la plus-value sera mesurée par les acteurs. Au terme des 3 années, la mission d'actualisation sera intégrée aux missions des ICA dans le cadre de leurs missions de coordination des parcours. Le financement lissé sur les 3 années permet de soutenir le démarrage d'une démarche innovante, posée sur un diagnostic actualisé chaque année par les acteurs.

En parallèle, une action de repérage des besoins est conduite dans le cadre de cette organisation et permet donc un diagnostic territorial et populationnel.

Cibles

Aidants PA-PH

10 diagnostics locaux PA/PH pour un diagnostic départemental

Budget prévisionnel

2020 :

Les moyens mobilisés pour les diagnostics locaux comprennent les frais liés au temps nécessaire au recensement de l'offre, la collecte données, l'élaboration des documents et l'ingénierie (volet PA et volet PH avec identification de besoins) .

2021- 2022 :

Les moyens mobilisés pour les diagnostics locaux comprennent les frais liés au temps nécessaire au recensement et à la vérification de l'évolution de l'offre, la collecte des données, l'élaboration des documents et l'ingénierie (volet PA et volet PH avec identification de besoins).

Indicateurs de résultats

10 diagnostics locaux

1 diagnostic départemental consolidé

Indicateurs de résultats

Nombre de réseaux investissant volet PH

Nombre de partenaires mobilisés

Indicateurs d'impact

Lisibilité : Connaissance de l'offre pour les aidants, pour les partenaires

Cohérence des dispositifs et couverture du territoire

Meilleure coordination des acteurs, coopération des acteurs

Transmission

Bilan annuel et bilan de mobilisation des financements

Cartographie des réseaux locaux

6.2 CENTRALISATION DE L'INFORMATION

Contexte

Nombreux sont les proches aidants qui n'ont pas connaissance des actions de soutien (groupes de paroles, sessions de sensibilisation, formations), des solutions de répit existantes ou innovantes qui peuvent être proposées.

Les aidants manifestent comme première attente l'accès à une information fiable, de proximité sur les ressources disponibles sur leur territoire de vie. Cette information est attendue comme actualisée, lisible et facilement accessible.

Objectifs

Rendre l'offre accessible et lisible aux proches aidants

Fiabiliser les informations

Impulser une démarche pro-active de connaissance et actualisation

Disposer d'un portail "aidants" départemental finalisé et fiabilisé à l'échéance de la convention

Descriptif

Centraliser l'offre collectée en hyper proximité via les réseaux locaux (action supra)

Offrir une diffusion des informations actualisée et fiabilisée et facilement accessible.

Les informations collectées, actualisées et fiabilisées dans le cadre d'une démarche "pro-active" et participative au niveau des réseaux locaux (à l'instar d'un centre ressources collaboratif) seront intégrées au portail usager du site internet de la collectivité départementale, offrant des liens avec les sites nationaux (ex portail *pourlespersonnesagees.gouv.fr* de la CNSA) et partenaires constituant ainsi une véritable plate-forme départementale dédiée aux proches aidants. Afin de faciliter le repérage géographique, une cartographie interactive sera disponible.

Le département veillera par ailleurs à ce qu'une communication régulière soit faite autour de ce portail pour amener le plus d'usagers et de partenaires à prendre connaissance de l'offre et trouver les liens idoines sur les autres sites d'information.

Cibles

Une rubrique "aidants" sur le portail internet du département

Ensemble des aidants de PA/PH

Budget prévisionnel

Les moyens mobilisés pour la centralisation des informations couvrent les frais liés au temps en ingénierie pour la conception des contenus et la conception des processus de collecte ainsi que de de dématérialisation, qui permettront d'alimenter et faire vivre le portail "usagers proches aidants".

Il s'agit de la mobilisation d'un ETP en ingénierie (organisation des travaux avec les partenaires pour caler les modalités de centralisation sur la base des informations collectées, identifier les informations pertinentes et rédaction des contenus qui seront insérés sur le portail une fois l'information vérifiée et fiabilisée).

Calendrier :

Une démarche qui se met en œuvre progressivement : démarrage 2020, montée en puissance 2021 puis finalisation et fiabilisation des process en 2022.

Indicateurs de résultats

site portail aidants

Nombre de liens avec les sites partenaires

Indicateurs d'impact

Suivi de la consultation du portail

Transmission

Bilan annuel

Cartographie des réseaux locaux

6.3 ACTIONS DE SENSIBILISATION DES AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

Le recours à l'offre existante à destination des proches aidants est encore limité, faisant l'objet de nombreux freins notamment en lien avec les difficultés de repérage, les difficultés à se reconnaître soi-même comme aidant ou la réticence à être accompagné. La sensibilisation des proches aidants PH contribue à lever certains freins et conduire les aidants à rechercher l'information, rechercher les offres et actions qui peuvent faciliter leur vie d'aidant.

Objectifs

Lever les freins au recours

Apporter un autre regard sur la condition de proche aidants - soutenir les aidants

Descriptif

Soutenir l'organisation d'actions de sensibilisation sous la forme de conférences, journées d'information collective, manifestations.

Cibles

Aidants de personnes en situation de handicap

Actions de sensibilisation/ information volet PH (1 conférence, 1 journée information, 1 manifestation Journée Nationale Aidants)

20 à 30 aidants minimum par action

2020 : 3 actions pour 20 à 30 aidants minimum par action soit 60 à 90 aidants

2021 : 5 actions pour 20 à 30 aidants minimum par action soit 100 à 150 aidants

2022 : 5 actions pour 20 à 30 aidants minimum par action soit 100 à 150 aidants

soit 260 à 390 aidants sur la durée de la convention

Budget prévisionnel

2020

Les moyens mobilisés couvrent les frais nécessaires (rémunération des intervenants, logistique...) à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation/ information destinée aux aidants de personnes en situation d'handicap (1 conférence, 1 journée information, 1 manifestation).

2021 et 2022 :

Les moyens mobilisés couvrent les frais nécessaires (rémunération des intervenants, logistique...) à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation/ information destinée aux aidants de personnes en situation d'handicap (2 conférences, 2 journées d'information + 1 manifestation JNA).

Indicateurs de résultats

3 à 5 actions de sensibilisation- information

Pertinence des types et thèmes des actions au regard des besoins

Transmission

Bilan annuel

6.4 ACTIONS DE SOUTIEN PSYCHO-SOCIAL COLLECTIF DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

L'aide est indispensable au parcours de vie de la personne âgée et/ou en situation de handicap, essentielle tant à domicile qu'en établissement. Malgré leur expertise et leurs compétences, les aidants ne sont pas reconnus en tant que « co producteurs » de l'accompagnement des personnes. Ils ont des besoins spécifiques liés aux répercussions négatives de l'aide apportée sur leur état de santé globale, leur vie familiale, sociale et professionnelle.

Dans le cadre d'actions de soutien, animées par des professionnels, voir par des pair-aidants, le Conseil départemental souhaite favoriser l'expression et la prise en compte des attentes et des besoins et offrir aux aidants proches, à travers ces groupes d'expression et de soutien, une réponse à leur isolement par le partage de temps collectifs.

La démarche de sensibilisation, couplée aux actions de soutien, permet de mobiliser les aidants sur des groupes de formation, en lien avec la prise de conscience de leur rôle et leurs besoins.

Objectifs

Favoriser la vie sociale et professionnelle des aidants, conforter leurs compétences dans une approche du binôme aidant/aidé

Favoriser les échanges, conforter l'aidant dans sa vie quotidienne, lui apporter de la formation.

Prévenir l'isolement, l'épuisement, le renoncement aux soins.

Descriptif

Réaliser des actions de soutien collectif (groupes de paroles) pour les aidants PH, animées par des professionnels compétents.

Cibles

2020 : 80 aidants

2021 : 128 aidants

2022 : 128 aidants

Soit 336 aidants sur la durée de la convention.

Budget prévisionnel

Les moyens mobilisés couvrent les frais nécessaires (rémunération des intervenants, logistique, documentation...) à la mise en œuvre d'actions de soutien collectif destinée aux aidants de personnes en situation de handicap.

Indicateurs de résultats

Nombre de sessions de soutien collectifs/ groupe de paroles

Nombre d'aidants repérés

Nombre d'aidants bénéficiaires

Indicateurs d'impact

Amélioration du parcours des personnes aidées (ruptures/hospitalisations)

Amélioration des conditions de vie de l'aidant :

Prise en compte du binôme aidé-aidant

Réduction du sentiment de « fardeau », des situations d'isolement ou d'épuisement des aidants

Accès de l'aidant à la vie sociale et aux soins.

Transmission

Bilan annuel

Calendrier

2020 : 10 groupes de 8 aidants en moyenne (3 sessions / groupe soit 30 sessions)

2021 : 16 groupes de 8 aidants en moyenne soit 32 sessions (2 sessions/ groupe soit 32 sessions)

2022 : 16 groupes de 8 aidants en moyenne soit 32 sessions (2 sessions/ groupe soit 32 sessions)

6-5 ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION D' Aidants DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

La démarche de sensibilisation, couplée aux actions de soutien, permet de mobiliser les aidants sur des groupes de formation, en lien avec la prise de conscience de leur rôle et leurs besoins.

Objectifs

Favoriser la vie sociale et professionnelle des aidants, conforter leurs compétences dans une approche du binôme aidant/aidé

Favoriser les échanges, conforter l'aidant dans sa vie quotidienne, lui apporter de la formation.

Prévenir l'isolement, l'épuisement, le renoncement aux soins chez l'aidant

Descriptif

Réaliser des actions de formation² pour les aidants de PH visant à renforcer le positionnement de l'aidant, d'acquérir des connaissances sur la pathologie ou le handicap du proche, de renforcer sa capacité à agir.

Cibles

2020 : pas d'actions

2021 : 20 aidants de personnes en situation de handicap (par groupe de 10)

2022 : 20 aidants de personnes en situation de handicap (par groupe de 10)

Soit 40 aidants sur la durée de la convention

Budget prévisionnel

Les moyens mobilisés couvrent les frais nécessaires (rémunération des intervenants, logistique, documentation...) à la mise en œuvre d'actions de formation destinée aux aidants de personnes en situation de handicap.

Indicateurs de résultats

Nombre de groupes de formation

Nombre et type de formation

Nombre d'aidants repérés

Nombre d'aidants bénéficiaires

Indicateurs d'impact

Amélioration des conditions de vie de l'aidant

Transmission

Bilan annuel

Calendrier

2021 : 2 groupes de 10 aidants

2022 : 2 groupes de 10 aidants

AXE 7 – BÉNÉVOLAT FAVORISANT LE LIEN SOCIAL

La lutte contre l'isolement est un axe fort du schéma départemental de l'autonomie 2019-2023, visant à construire une véritable action départementale de lutte contre l'isolement fédérant la trentaine de réseaux locaux et les nombreuses associations qui œuvrent pour favoriser le lien social des personnes en s'appuyant sur le bénévolat.

Les associations et les réseaux de bénévoles constituent une ressource complémentaire pour préserver l'autonomie et prolonger le vivre chez soi des personnes isolées qu'elles soient âgées ou en situation de handicap.

ACTION 7.1-LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VIA LES RÉSEAUX DE BÉNÉVOLES.

Contexte

Il existe un certain nombre de dispositifs dans le Département œuvrant pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Pour autant la répartition de l'offre proposée par les associations n'est pas totale et ne permet pas de répondre à toutes les personnes âgées et celles en situation de handicap isolées. Un accompagnement de ces initiatives apparaît comme indispensable pour construire une véritable action départementale de lutte contre l'isolement s'appuyant sur les bénévoles, structurée, organisée autour de l'ensemble des réseaux de bénévoles existants.

Il s'agit bien d'impulser une véritable dynamique de réseau, permettant de valoriser le bénévolat et de soutenir l'action des bénévoles.

Objectifs

- Favoriser l'inclusion sociale
- Rompre l'isolement

² En fonction des besoins recensés, de l'offre existante localement et des chantiers nationaux (autisme, polyhandicap etc...)

- Valoriser le bénévolat
- Former, soutenir les bénévoles et les positionner comme acteurs du parcours de la personne
- Impulser une dynamique de réseau, créer du lien entre les bénévoles
- Renforcer le bénévolat
- Connaître les publics des réseaux : les bénévoles, les personnes visitées.
- Structurer les réseaux au sein d'un COPIL départemental, sous l'impulsion du CD.

Descriptif

En complémentarité des actions organisées au sein des associations/réseaux :

- organiser des actions de sensibilisation pour valoriser et attirer des bénévoles : actions collectives sous forme de demi-journées avec témoignage de bénévoles, dont une à destination de l'ensemble des bénévoles (valorisation/soutien).
- mettre en œuvre des sessions de formation à l'attention des nouveaux bénévoles pour « sécuriser » la mise en relation (connaissance des publics et pathologies/ rôle du bénévole et notion de réseau/Quiz...).
- soutenir les bénévoles via des groupes de paroles animés par un intervenant professionnel formé, avec des échanges sur des thématiques ciblées par les bénévoles.

Programme établi au sein du COPIL Départemental.

Organiser la coopération des réseaux pour une couverture de l'ensemble du territoire et une mutualisation des actions au sein du COPIL départemental.

Cibles

Public visé : bénévoles des associations et des réseaux de lutte contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

194 bénévoles formés et/ou soutenus/ an via :

- 3 sessions de formation/an
- 78 groupes de paroles/échanges de pratiques

Un COPIL départemental installé

Budget prévisionnel

Coût lié à la mise en œuvre de 2 sessions de soutien au sein des 29 réseaux identifiés (groupes)soit 58 sessions

2 sessions de soutien inter réseaux soit 20 sessions pour 10 groupes Coût pédagogique pour les sessions de formations de bénévoles en direction des nouveaux et anciens bénévoles

Coûts liés à la mise en œuvre de ces 3 actions de sensibilisation

Calendrier

2020 : Installation du COPIL départemental – Communication - Soutien au bénévolat - groupes de paroles/échanges de pratiques – formations

2021: Soutien aux bénévoles – Formation des bénévoles

2022 : Soutien et formation des bénévoles – valorisation du bénévolat – Evaluation de l'action départementale

Indicateurs de résultats et éléments de bilan

1. Objectifs chiffrés

100 bénévoles formés / soutenus / an

3 sessions de formation

40 groupes de paroles/échanges de pratique

2. Indicateurs de résultats

Nombre de bénévoles formés

Nombre de bénévoles soutenus

Nombre d'action d'échanges de pratiques/groupes de paroles

Nombre de sessions de formation

3. Indicateurs d'impact

Questionnaires bénévoles

Questionnaires réseaux

Nombre de réunions du COPIL

Evaluation enquête profils/attentes bénévoles et visités

4. Transmission

Bilan annuel et bilan mobilisation des financements

AXE 8– PILOTAGE DE LA CONVENTION

Contexte

Le pilotage d'un programme d'actions concourant à la modernisation et au soutien des dispositifs d'aide à domicile pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants proches est une condition de la réussite des objectifs déclinés.

La dimension partenariale est prégnante tant dans l'élaboration du programme que pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

La coordination des actions entre elles, l'articulation du programme avec les orientations du schéma départemental de l'autonomie, de la feuille de route "Corrèze territoire 100% inclusif", le programme coordonné de la conférence des financeurs, le lien avec la feuille de route "Silver Economie" du Conseil régional Nouvelle Aquitaine et le projet régional de santé de l'ARS Nouvelle Aquitaine, sont des éléments constitutifs d'une mise en œuvre cohérente et réussie.

En cohérence avec l'organisation des services de la collectivité départementale, la cellule de coordination de l'offre autonomie de la maison de l'autonomie est chargée du programme, en transversalité avec les services de la direction et de la collectivité, en partenariat avec les acteurs et les opérateurs du programme.

Objectifs

- Piloter et suivre la mise en œuvre du programme de la convention.
- Assurer la cohérence du programme avec les politiques départementales, régionales et nationales
- Assurer le rendu compte de la convention.
- Evaluer la mise en œuvre du programme.

Descriptif

Une équipe projet dédiée au pilotage, à la conduite et à la mise en œuvre opérationnelle du programme :

- un référent "modernisation", chargé de mission (cohérence du programme, visibilité du programme, suivi des actions du programme, bilan du programme, articulation partenariat)
- une équipe d'appui
 - Responsable de la cellule (pilotage/stratégie)
 - Contrôleur gestionnaire financier
 - Soit 1 ETP

Budget prévisionnel

Valorisation d'un ETP

Calendrier

Durée de la convention

Indicateurs de résultats et éléments de bilan

1) Objectifs chiffrés

Bilans annuels activité et financier par action
Bilan final global
Transmission CNSA
Validation CNSA

2) Indicateurs de résultats

Participation aux différentes instances
Mise en place des partenariats
Nombre d'actions réalisées

3) Indicateurs d'impact

Taux de réalisation par action et du programme global
Lisibilité du programme comme levier d'action

ANNEXE n° 2 à la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles et le soutien des proches aidants de la Corrèze

Programmation financière

CD 59

ANNEXE 2 A LA CONVENTION POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE EN CORREZE - PROGRAMMATION FINANCIERE PREVISIONNELLE

Programmation financière	1ère année (prévisionnel 2020)				2ème année (prévisionnel 2021)				3ème année (prévisionnel 2022)				TOTAL 2020-2022
	CNSA	CD	Autres financeurs	Total	CNSA	CD	Autres financeurs	Total	CNSA	CD	Autres financeurs	Total	
AXE 1	10 080 €	6 720 €	0 €	16 800 €	10 080 €	6 720 €	0 €	16 800 €	10 080 €	6 720 €	0 €	16 800 €	50 400 €
Action 1-1 Mutualisation remplacements	10 080 €	6 720 €	0 €	16 800 €	10 080 €	6 720 €	0 €	16 800 €	10 080 €	6 720 €	0 €	16 800 €	50 400 €
AXE 2	27 000 €	18 000 €	0 €	45 000 €	67 200 €	31 800 €	13 000 €	112 000 €	67 200 €	31 800 €	13 000 €	112 000 €	269 000 €
Action 2-1 Mise en œuvre de la télétransmission	27 000 €	18 000 €	0 €	45 000 €	67 200 €	31 800 €	13 000 €	112 000 €	67 200 €	31 800 €	13 000 €	112 000 €	269 000 €
AXE 3	250 081 €	76 000 €	90 721 €	416 802 €	237 739 €	74 516 €	83 977 €	396 232 €	237 739 €	74 516 €	83 977 €	396 232 €	1 209 266 €
Action 3-1 Parcours d'accès aux métiers	91 116 €	60 000 €	744 €	151 860 €	87 774 €	58 516 €	0 €	146 290 €	87 774 €	58 516 €	0 €	146 290 €	444 440 €
Action 3-2 Formation Professionnalisante	158 965 €	16 000 €	89 977 €	264 942 €	149 965 €	16 000 €	83 977 €	249 942 €	149 965 €	16 000 €	83 977 €	249 942 €	764 826 €
AXE 4	10 200 €	2 800 €	4 000 €	17 000 €	10 200 €	2 800 €	4 000 €	17 000 €	10 200 €	2 800 €	4 000 €	17 000 €	51 000 €
Action 4-1 Appui qualité services mandataires	10 200 €	2 800 €	4 000 €	17 000 €	10 200 €	2 800 €	4 000 €	17 000 €	10 200 €	2 800 €	4 000 €	17 000 €	51 000 €
AXE 5	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	60 000 €
Action 5-1 Formations Accueil Familial	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €	60 000 €
AXE 6	17 624 €	3 406 €	1 000 €	22 030 €	25 640 €	4 870 €	1 540 €	32 050 €	23 240 €	4 270 €	1 540 €	29 050 €	83 130 €
Action 6-1 Diagnostic aide aux aidants	9 120 €	2 280 €	0 €	11 400 €	8 640 €	2 160 €	0 €	10 800 €	8 640 €	2 160 €	0 €	10 800 €	33 000 €
Action 6-2 Centralisation de l'Information	4 000 €	1 000 €	0 €	5 000 €	8 000 €	2 000 €	0 €	10 000 €	5 600 €	1 400 €	0 €	7 000 €	22 000 €
Action 6-3 Actions de sensibilisation	504 €	126 €	0 €	630 €	840 €	210 €	0 €	1 050 €	840 €	210 €	0 €	1 050 €	2 730 €
Action 6-4 Groupe de paroles	4 000 €	0 €	1 000 €	5 000 €	6 000 €	500 €	1 000 €	7 500 €	6 000 €	500 €	1 000 €	7 500 €	20 000 €
Action 6-5 : Formations	0 €	0 €	0 €	0 €	2 160 €	0 €	540 €	2 700 €	2 160 €	0 €	540 €	2 700 €	5 400 €
AXE 7	10 438 €	3 959 €	3 000 €	17 397 €	10 438 €	3 959 €	3 000 €	17 397 €	10 438 €	3 959 €	3 000 €	17 397 €	52 191 €
Action 7-1 Lutte contre l'isolement	10 438 €	3 959 €	3 000 €	17 397 €	10 438 €	3 959 €	3 000 €	17 397 €	10 438 €	3 959 €	3 000 €	17 397 €	52 191 €
AXE 8	36 000 €	24 000 €	0 €	60 000 €	36 000 €	24 000 €	0 €	60 000 €	36 000 €	24 000 €	0 €	60 000 €	180 000 €
Pilotage	36 000 €	24 000 €	0 €	60 000 €	36 000 €	24 000 €	0 €	60 000 €	36 000 €	24 000 €	0 €	60 000 €	180 000 €
TOTAL	371 423 €	144 885 €	98 721 €	615 029 €	407 297 €	158 665 €	105 517 €	671 479 €	404 897 €	158 065 €	105 517 €	668 479 €	1 954 987 €

CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE ET
AGGENA, PLATEFORME D'ORIENTATION AUX MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ACADEMIE DES METIERS DE L'AUTONOMIE EN CORREZE (AMAC)
PLAN CORREZIEN DE RECRUTEMENT ET DE VALORISATION DES AIDES A DOMICILE
2020-2022

Entre les soussignés :

Le Département de la CORRÈZE
Hôtel du département - 9 rue René et Émile Fage - 19000 TULLE
Représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE

Et

AGGENA, Plateforme Départementale d'aide à domicile
5 Avenue du Puy du jour 19150 Laguenne,
Représentée par son président, Monsieur Roger CHASSAGNARD

Vu la délibération de l'assemblée plénière du 14 février 2020
Vu la délibération

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le secteur de l'aide à domicile est confronté à d'importantes difficultés d'attractivité du métier, de recrutement, de fidélisation et de formation.

Sur la base de constats partagés et de la nécessité de répondre en urgence aux besoins en recrutement des SAAD, le Conseil Départemental a travaillé à un plan corrézien de recrutement et de valorisation des métiers de l'aide à domicile "une Académie des métiers de l'Autonomie en Corrèze".

Le département a ainsi souhaité faire de cette action une priorité majeure et l'inscrire à titre principal dans la nouvelle contractualisation avec la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile (2020- 2022).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION:

La présente convention a pour objet de définir les engagements et actions à conduire par la plateforme d'orientation des métiers de l'aide à domicile d'AGGENA qui agira en qualité d'opérateur pour le compte du CD dans la mise en œuvre du plan corrézien de recrutement et de valorisation des aides à domicile 2020-2022.

La convention précise les missions dévolues à AGGENA dans le cadre du plan corrézien et les financements associés.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA PRESTATION D'AGGENA AU TITRE DU PLAN CORREZIEN DE RECRUTEMENT

Le plan corrézien de recrutement et de valorisation des aides à domicile se déroule sur 3 ans 2020-2022 et recouvre 3 axes principaux d'intervention pour soutenir l'activité des SAAD

- Attractivité et découverte du métier
- Recrutement (1 parcours -1 contrat -1 emploi)
- Fidélisation

Le Conseil Départemental pilote ce dispositif innovant, coordonne les différents acteurs du projet et à ce titre,

- construit un plan de communication innovant pour changer l'image du métier en communiquant sur les valeurs partagées par les SAAD,
- s'adjoit un consultant pour une mission d'ingénierie (en communication marketing, sourcing, formation) et assurer la maîtrise d'œuvre du programme,
- recueille auprès des SAAD le recensement des tuteurs et des ambassadeurs,
- détermine les organismes de formation pour l'organisation des sessions relevant du parcours et compense dans ce cadre financièrement les SAAD des temps de formation, d'accueil des tuteurs et ambassadeurs.
- finance les frais pédagogiques des formations,
- élabore une certification corrézienne de l'aide à domicile,
- assure le suivi global du dispositif et son évaluation.

Art 2-1

Pour mener à bien ce plan innovant, le CD souhaite s'appuyer sur l'expertise de l'association AGGENA. Ainsi, AGGENA assurera pour le compte du CD les missions suivantes:

- **Communication :**
 - *Participer à la réflexion et la conception des outils de communication
 - * Être en appui logistique au déploiement des outils
- **Sourcing**
 - *Exécuter 20 actions de sourcing, selon les règles et procédures définies par le consultant
 - L'objectif ciblé est de repérer 70 candidats /an sur 3 ans et de conduire 50 candidats vers l'emploi en CDI
 - *Dans le cadre des missions données au consultant, il est prévu un transfert de compétences sur le sourcing au bénéfice d'AGGENA qui devra à l'issue être en capacité d'assurer seule cette action de sourcing
- **Immersion**
 - *Préparer l'immersion du candidat repéré auprès du SAAD le plus proche et le plus adapté dans une démarche pro active
 - *Orienter le candidat vers l'action qui lui est la plus appropriée soit "certification Corrézienne" soit autre dispositif d'attente (autre formation ...) en fonction de l'évaluation réalisée par l'ambassadeur et son SAAD
 - *veillera à l'organisation/ articulation des certifications dans des délais raisonnables correspondant aux sorties d'immersions positives et constituera le groupe ad hoc

- **Recrutement**
 - * Réceptionner toutes les offres d'emploi de l'ensemble des SAAD et transmettre au CD une fiche de synthèse de l'offre: origine demande, durée, lieu, nature du contrat de travail
- **Formations dans le cadre du parcours**
 - * Repérer des besoins, centraliser les inscriptions de candidats en lien avec l'ensemble des SAAD
 - * Établir des listings candidats
 - * Articuler les demandes avec les sessions et proposer un planning
 - * Collecter, centraliser, contrôler les justificatifs et les transmettre au CD pour paiement des frais pédagogiques, temps de remplacement, temps d'accueil au bénéfice des opérateurs et SAAD
 - * Suivre l'organisation des formations, participer à leur évaluation
- **Appui logistique au parcours**
 - * Participer aux réunions partenariales et accompagner la Direction de l'Autonomie - MDPH tout au long du plan corrézien de recrutement et de valorisation des aides à domicile - "Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze"
 - * Assurer une mission de veille et alerte avec remontée immédiate au CD de toutes difficultés ou dysfonctionnements
 - * Utiliser et promouvoir les outils mis à disposition par le consultant
- **Rendu d'évaluation des missions**
 - * Transmettre des grilles d'évaluation quantitatives et qualitatives
 - * Le CD et AGGENA conviendront de points d'étape réguliers

Une fiche de mission annexée à la présente convention précise l'ensemble des actions à conduire pour la responsable d'AGGENA.

ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES

I- Montant global maximum de subvention accordée par le conseil départemental

Le CD s'engage à verser à AGGENA 90 000€ sur la période 2020,2021, 2022 (concomitance avec la convention section IV de la CNSA) sur la base d'un versement annuel de 30 000€

Ce montant est conditionné:

- a) à la mise en œuvre effective des prestations demandées en cohérence avec le plan Corrèzien. Il pourra être révisé par voie d'avenant sur la base des justificatifs produits par AGGENA à la demande du CD .
- b) par le versement effectif des crédits accordés par la CNSA au titre de la section IV pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile.

II - Modalités de versement des crédits

Année - Montant	Versements
2020 : 30 000 €	A la date de la signature de la convention CD/AGGENA versement de 50% Le solde sera versé en novembre au vu de l'évaluation de la prestation
2021 : 30 000 €	Avril 2021 versement de 50% Le solde sera versé en novembre au vu de l'évaluation de la prestation
2022 : 30 000 €	Avril 2022 versement de 50% Le solde sera versé en novembre au vu de l'évaluation de la prestation

III Pièces justificatives et suivi

Chaque année AGENA s'engage à fournir:

- Un bilan quantitatif/ qualitatif détaillé de la prestation
- Un compte de résultat et bilan financier faisant apparaître la subvention du département

Une réunion annuelle d'évaluation sera conduite par Conseil départemental pour assurer l'évaluation des prestations servies et déterminera au besoin la nécessité d'un avenant pour les années 2021 et 2022 selon le niveau de réalisations des attendus.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour les années 2020, 2021 et 2022 et prend effet à compter de la date de sa signature.

Son terme est fixé au 31 décembre 2022.

Toute demande de modification des dispositions de la présente convention fera l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans tous les cas, un avenant à la présente convention conclu dans les mêmes formes précisera les éléments modifiés de l'accord.

ARTICLE 5 – DENONCIATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

De plus, en cas d'irrégularité manifeste dûment constatée ou d'inexécution contractuelle de la présente convention, le Département pourra résilier de plein droit ses relations contractuelles avec AGGENA.

ARTICLE 6 – PUBLICITE

Pour toute publicité et communication concernant les actions entrant dans le cadre de la présente convention doit comporter la mention du Conseil Départemental et la CNSA. A cette fin, le Conseil Départemental communiquera les logos à utiliser.

ARTICLE 7 – REGLEMENTS DES LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement à l'amiable préalablement à tout recours contentieux.
En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence du Tribunal administratif de Limoges.

Fait à Tulle, le

En trois exemplaires

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président de AGGENA,

Pascal COSTE

Roger CHASSAGNARD

Services ou interventions	Coût horaire brut 1er janvier 2019		Coût horaire brut 1er janvier 2020		Observations
	Semaine	Dimanches Jours fériés	Semaine	Dimanches Jours fériés	
Services Prestataires					
. APA	21,00 €	27,37 €	21,00 €	27,37 €	
. APA	16,00 €	27,37 €	16,00 €	27,37 €	
. PCH	18,70 €	27,37 €	18,70 €	27,37 €	
Emplois directs					
<u>APA</u>					
Mandataire	10,60 €	11,66 €	10,60 €	11,66 €	
Emploi direct	10,08 €	11,08 €	10,08 €	11,08 €	
Tiers familial *	5,51 €		5,51 €		
<u>PCH</u>					
Aide à domicile (situation de principe)					
Mandataire	15,16 €		15,44 €		
Emploi direct	13,78 €		14,04 €		
Aide à domicile réalisant des gestes liés à des soins spécifiques (L1111-6-1 CSP ou aspirations endo trachéales)					
Mandataire	15,91 €		16,20 €		
Emploi direct	14,46 €		14,73 €		
Tiers familial					
Aidant familial dédommagé	50% SMIC Brut horaire	3,90 €	50% SMIC Brut horaire	3,94 €	
Aidant familial dédommagé si renonce à don activité professionnelle	75% SMIC Brut horaire	5,84 €	75% SMIC Brut horaire	5,91 €	
Garde de nuit					
APA : forfait nuit	50,00 €		50,00 €		
Aide ménagère au titre de l'aide sociale	18,20 €		18,20 €		moins une participation de 1 € à la charge de l'usager (règlement départemental)
<u>Aide administrative services mandataires (ICA et SAAD)</u>	0,50 € par heure dans la limite de 10 € par mois		0,50 € par heure dans la limite de 10 € par mois		Plafonds applicables aux services et instances

* ne concerne que la filiation directe soit uniquement enfants / gendre et bellefille

VALORISATION DES PLANS D'AIDE (AUTRE QUE AIDES HUMAINES)

Prestations	Coût de la prestation à compter du 1er janvier 2019	Coût de la prestation à compter du 1er janvier 2020	Observations
Famille d'accueil personnes âgées et/ou personnes handicapées	Sujétions particulières s'échelonnant par jour de : GIR 1-2 : jusqu'à 1,46 SMIC horaire brut GIR 3-4 : jusqu'à 0,73 SMIC horaire brut Sujétions pour frais d'entretien par jour GIR 1-4 : jusqu'à 2MG	Sujétions particulières s'échelonnant par jour de : GIR 1-2 : jusqu'à 1,46 SMIC horaire brut GIR 3-4 : jusqu'à 0,73 SMIC horaire brut Sujétions pour frais d'entretien par jour GIR 1-4 : jusqu'à 2MG	SMIC = 10,15 €/h au 1er janvier 2020 1 MG = 3,65 € au 1er janvier 2020
Portage de repas	4,00 € par journée alimentaire	4,00 € par journée alimentaire	Sous réserve que les repas soient servis par des prestataires agréés par la DDCSPP et par le CD
Hébergement temporaire	Dans la limite du plafond du GIR, à due concurrence du montant de la facture de l'EHPAD [tarif journalier pris en charge = différence entre le plafond du GIR (ticket modérateur déduit) et le plan d'aide consommé, divisé par le nombre de jours à prendre en charge]	Dans la limite du plafond du GIR, à due concurrence du montant de la facture de l'EHPAD [tarif journalier pris en charge = différence entre le plafond du GIR (ticket modérateur déduit) et le plan d'aide consommé, divisé par le nombre de jours à prendre en charge]	
Accueil de jour	Aux tarifs (hébergement + dépendance) des EHPAD valorisés au plan d'aide	Aux tarifs (hébergement + dépendance) des EHPAD valorisés au plan d'aide	
Téléassistance	18,00 € par mois	18,00 € par mois	Montant plafond applicable
Pack domotique	18,00 € par mois	18,00 € par mois	Montant plafond applicable
Aides techniques	Dans la limite de 500€/mois au titre d'un reste à charge non couvert par la mutuelle ou la caisse de retraite pour du petit matériel ou aménagement mineur de l'habitat	Dans la limite de 500 €/mois au titre d'un reste à charge non couvert par la mutuelle ou la caisse de retraite pour du petit matériel ou aménagement mineur de l'habitat	Aide soumise à un accord de principe sur devis Paiement accepté sur facture
Matériel à usage unique	Forfait en fonction du GIR GIR 1-2 : 100 €/ mois GIR 3 : 80 €/ mois GIR 4 : 50 €/ mois	Forfait en fonction du GIR GIR 1-2 : 100 €/ mois GIR 3 : 80 €/ mois GIR 4 : 50 €/ mois	

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - DOTATIONS 2020

RAPPORT

En compétence des politiques d'aide sociale et de solidarité des territoires, notre Collectivité assure au quotidien la mise en œuvre d'une politique départementale d'insertion ambitieuse et volontariste.

L'accès à l'emploi ou à la formation est un enjeu majeur pour chaque corrézien ; cet enjeu est encore plus déterminant et difficile à relever pour les publics les plus fragiles, notamment les bénéficiaires du rSa dont nous avons la responsabilité.

Depuis 2015, le Département a déployé tous ses efforts pour bâtir et faire vivre une politique d'insertion forte sans cesse réactualisée et enrichie.

Mettre l'humain au centre de nos préoccupations, mettre l'emploi au cœur des parcours et rester à l'écoute active de tous, guident depuis maintenant 5 ans nos choix et nos engagements.

2 programmes fondateurs ont été adoptés pour 2019/2021 : le Programme Départemental d'Insertion et sa déclinaison opérationnelle, l'Avenant du Pacte Territorial d'Insertion et ses 30 fiches action.

Ils s'appuient sur 3 piliers fondateurs : le développement des accompagnements individuels, un partenariat actif avec le monde économique et la mise en place d'actions de proximité spécifiques à chaque territoire.

Notre volonté et notre ambition au quotidien sont :

- Apporter des réponses adaptées et ajustées aux problématiques de chaque bénéficiaire tout en assurant un traitement équitable à leur situation, quel que soit leur lieu de vie ;
- Développer et innover pour proposer un panel large d'actions et de leviers diversifiés à même de favoriser l'accès au monde du travail.

Nous pouvons mesurer au quotidien la justesse de nos choix. En effet, l'évaluation menée à mi-parcours de la mandature sur l'impact des politiques publiques d'insertion corréziennes a conforté nos choix et la nécessité de leur poursuite.

Cette feuille de route engagée depuis maintenant 5 ans porte très concrètement ses fruits auprès des personnes en insertion.

Plusieurs facteurs y contribuent, à la fois dans les choix internes portés par notre Collectivité mais aussi dans sa volonté de créer et de développer de nombreux partenariats pour une mutualisation des réponses proposées.

Ainsi, préfiguration de ce que sera le Service Public de l'Insertion de demain, l'IDéeFOP, Instance Départementale de l'Économie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, réunit depuis maintenant 2 ans aux côtés du Département les services de l'État, de la Région et l'ensemble des acteurs économiques locaux pour une harmonisation optimale des actions portées.

En vigilance constante sur l'anticipation et les besoins locaux des métiers en tension, dans les domaines de la logistique, du transport ou encore du déploiement de la fibre optique, cette instance a permis au travers d'informations collectives, de mobilisation des publics, de formations pré qualifiantes et qualifiantes ou encore de forums, de rapprocher les employeurs et les publics en insertion et de faciliter les recrutements.

Mais ce sont aussi et avant tout nos choix et nos orientations internes de travail qui confortent le bilan positif du portage du dispositif rSa depuis 5 ans. En effet, si la tendance nationale concernant le nombre de bénéficiaires du rSa entre décembre 2015 et septembre 2019 est à la baisse (- 6,32%), nous observons en Corrèze une baisse constante et beaucoup plus marquée : - 17% - soit presque le triple de l'indication nationale.

Ces résultats départementaux sont d'autant plus caractéristiques des bons choix opérés par notre Collectivité que le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif continue d'augmenter : + 6,26 %.

Les actions offertes aux publics leur permettent bien de rebondir vers des solutions de sorties positives durables.

Ces chiffres sont à corrélés avec une gestion réglementaire rigoureuse du dispositif mais aussi et surtout avec la qualité et la richesse de l'offre d'accompagnement interne et des actions en constante évolution proposées aux personnes.

Conscients de l'importance de la qualité de la prise en charge de la personne à son entrée dans le dispositif rSa, nous avons créé en 2015 un espace à la fois collectif et individuel pour chaque nouvel entrant.

Nous avons su faire évoluer ce temps d'accueil pour le rendre encore plus performant, rapide et proche des besoins de ces personnes.

Aujourd'hui, les personnes sont reçues individuellement par un professionnel, orientées vers le référent de parcours d'insertion adapté et signent leur premier CER (Contrat d'Engagements Réciproques) sous 4 semaines.

Nous avons, grâce à cette organisation, anticipé les préconisations nationales de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté et ce depuis maintenant 2 ans.

Nous avons su être à l'écoute des publics, avons développé et continuons à enrichir notre offre d'accompagnement tout au long du parcours d'insertion.

Les référents sociaux rattachés aux MSD et les 15 professionnels du service Insertion : référents professionnels, coachs sociaux et coachs professionnels vont pouvoir soutenir et guider les personnes, les aider à faire évoluer leur parcours d'insertion avec un panel riche d'actions allant du champ de la santé ou du social à l'accès et au maintien dans les premières semaines d'emploi.

A leurs côtés, sont mobilisées pour sécuriser encore les parcours une psychologue du travail, une infirmière/agent de santé ou encore une animatrice numérique itinérante.

Nous nous efforçons de proposer des prises en charges adaptées, modulaires et évoluant avec les besoins et les situations de tous.

Le taux global de contractualisation est de 92,65% avec une contractualisation qui atteint 98% pour l'équipe dédiée à l'accompagnement du service Insertion.

Chaque bénéficiaire du rSa est individuellement accompagné dans l'activation de son parcours d'insertion et s'engage de façon contractuelle et précise comme le montre le taux de contractualisation.

Cette offre va encore s'enrichir en 2020 de 3 nouveaux coachs sociaux, d'une seconde infirmière agent de santé et d'un coach sénior en charge d'un public de plus de 50 ans.

51 conventions financières dont les $\frac{3}{4}$ à visée professionnelle, viennent soutenir et conforter les accompagnements individuels.

Inscrit dans la feuille de route de la Collectivité, le rapprochement indispensable entre le monde économique et nos publics reste un facteur déterminant.

Le dispositif BOOST EMPLOI avec une plateforme de mise en relation entre offre et demande d'emploi départementales, un site Facebook, un chargé de mission Entreprises, vient encore conforter et consolider la qualité des réponses faites aux personnes en insertion.

De nouvelles réponses ont vu le jour pour s'attacher à proposer des modalités d'actions toujours plus performantes.

Ainsi, la Collectivité, après avoir lancé le 1^{er} Forum BOOST Emploi départemental fin 2017, a souhaité proposer ce format à l'échelon territorial avec 3 forums locaux : Égletons en 2018, Lubersac et Argentat en 2019.

Leur taux de fréquentation, le nombre de CV déposés et le nombre de mises en relation effectuées démontrent toute la pertinence de cette démarche.

2020 va permettre la tenue d'un second Forum départemental avec un focus plus particulier réservé aux métiers de l'action sociale.

En complément de ces manifestations, les Clés de l'Emploi offrent aux bénéficiaires du rSa un temps de préparation spécifique et renforcé pour des entreprises en recherche immédiate de main d'œuvre. 7 Clés de l'Emploi se sont tenues sur ces 2 dernières années dont 3 en 2019.

Délocalisées au plus près des besoins recensés, elles ont permis en 2019 de mobiliser 50 personnes et d'apporter à 37 d'entre elles une réponse en terme d'emploi ou de formation. Déjà 3 clés sont prévues sur le 1^{er} semestre 2020, l'une sur Égletons avec l'implantation des serres de tomates et les 2 autres sur Brive en prévision des ouvertures de l'usine de transformation SO HAM ou du restaurant O TACOS.

Toujours à l'écoute des besoins de chacun, la Collectivité propose la mise en œuvre d'un nouveau dispositif favorisant grâce à du tutorat l'intégration et le maintien dans l'emploi de bénéficiaires du rSa.

Le CLIS - Contrat Local d'Innovation Sociale - va s'appuyer sur un partenariat étroit avec les entreprises locales, les groupements d'employeurs.

Il ciblera des emplois, CDD ou CDI, d'une durée minimale de 6 mois et sécurisera le retour à l'emploi pour le salarié grâce à un tutorat au quotidien sur ces premiers mois de reprise d'activité.

Les dernières actions inscrites dans l'Avenant du PTI vont également être activées cette année.

Nous avons souhaité nous appuyer sur la richesse de l'ensemble des forces vives de notre territoire et mobiliser le secteur associatif corrézien.

Fort de sa richesse, de sa diversité et de son engagement citoyen, les associations pourront accueillir sur une durée limitée et sur la base du volontariat, des bénéficiaires du rSa afin de leur permettre de regagner en confiance, reprendre un rythme, des horaires de travail et acquérir une expérience et des compétences.

Enfin, nous mesurons tous les jours les difficultés rencontrées par les publics les plus fragilisés pour reprendre un emploi, la première étant la mobilité et une offre de transport qui s'appauvrit chaque année.

Pour cela et afin d'apporter une qualité de réponses et de service équitable sur tout notre territoire, nous souhaitons créer le Bus BOOST Emploi.

Ce projet ambitieux nécessitera un co portage et une collaboration forte avec nos partenaires historiques.

A l'heure des délocalisations souhaitées et du retour attendu de certains services publics sur nos bassins ruraux, nous devons rester vigilants à ce que personne ne soit oublié.

C'est pourquoi nous souhaitons en complément de notre maillage territorial historique, pouvoir rapprocher encore les outils et les acteurs de l'emploi de chacun de nos concitoyens.

Ce Bus, quel qu'en sera sa concrétisation matérielle, devrait à terme permettre à nos professionnels de l'insertion mais aussi à nos partenaires de l'emploi et de la formation de se déplacer et d'aller à la rencontre des publics les plus isolés.

Pour cela, et au regard de la construction et de l'engagement important que va entraîner ce projet, nous avons souhaité l'inscrire dans le cadre de la convention nous liant à l'État et déclinant la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté pour l'année 2020.

La mobilisation de l'ensemble des ressources matérielles et humaines de notre Collectivité, la politique d'insertion menée depuis maintenant 5 ans, les actions sans cesse réinterrogées et évaluées nous permettent de pouvoir dresser aujourd'hui un bilan positif des choix et orientations prises pour permettre aux bénéficiaires du rSa d'activer leur parcours d'insertion et trouver des solutions.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 19 784 500 € de crédits de paiements dont 19 749 500 € au titre du fonctionnement et 35 000 € au titre de l'investissement.

I. L'EMPLOI : 250 500€

En avril 2016, le Département a créé le dispositif BOOST Emploi pour une mise en relation rapide et efficace entre "l'offre et la demande" d'emploi avec pour priorité de faciliter la mise en relation, l'accès aux offres et un accompagnement dans la réponse à une annonce.

Notre objectif demeure de continuer l'action BOOST Emploi afin de favoriser le retour rapide à l'emploi et proposer des solutions concrètes et efficaces répondant aussi aux exigences et besoins des entreprises corréziennes.

La formation reste plus qu'indispensable. Afin de diffuser au plus près des personnes en recherche d'emploi ou de formation, le Conseil Départemental diffuse sur le site Corrèze BOOST Emploi les offres de formation sur la Région Nouvelle-Aquitaine, les organismes de formations du Département (dont les CFA).

La participation aux salons de l'emploi, aux salons IDéeFOP ainsi que l'organisation des forums territorialisés permet aux Corrèziens en recherche d'emploi de rencontrer les principaux acteurs de la formation présents en Corrèze. Cette proximité leur permet aussi de découvrir les multiples opportunités notamment sur des métiers en tension.

A - LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : BOOST EMPLOI

Bilan BOOST Emploi 2019

L'emploi étant au cœur de nos préoccupations, nous avons lancé, en avril 2016, le dispositif BOOST Emploi avec la création d'une cellule dédiée de 3 personnes en charge de l'animation du dispositif, dont un coach jeune en charge de BOOST Jeunes et un chargé de mission entreprise emploi.

Partant du constat du décalage entre l'offre et la demande d'emploi, la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi d'une manière fluide et active était indispensable.

Nous avons développé cette démarche sur plusieurs axes :

- Aller à la rencontre des chefs d'entreprises du département afin de recueillir des offres d'emploi cachées et de les diffuser à l'ensemble des Corrégiens : 380 offres diffusées sur 2018, 537 en 2019 ;
- Inciter les entreprises corréziennes à utiliser le service BOOST Emploi : 312 entreprises l'utilisent à ce jour ;
- Établir des partenariats avec l'ensemble des acteurs du Département en lien avec l'emploi et notamment avec les Missions Locales et Pôle Emploi ;
- Recueillir l'ensemble des offres de formation sur notre territoire et les partager ;
- Organiser des forums de l'emploi territorialisés pour tout public ;
- Mettre en place des outils de partage de ces informations (emploi, formation, forums) à travers un site dédié et l'utilisation des réseaux sociaux : une plateforme Internet s'adressant aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises qui recrutent www.correzeboostemploi.fr. Cette plateforme permet d'une part, de recueillir et de diffuser les offres d'emploi de l'ensemble des partenaires de BOOST Emploi (le bon coin, Cadremploi, Jobi Joba, Monster...) et, d'autre part, aux entreprises corréziennes de déposer leurs offres de poste gratuitement d'une manière simple et intuitive ;
- Un chargé de mission entreprises emploi collectant des offres d'emploi diffusées sur le site BOOST Emploi et sur les réseaux sociaux.

Bilan du site www.correzeboostemploi.fr

➤ Une nouvelle page d'accueil.

- En 2019 mise en place d'une nouvelle page d'accueil pour le site www.correzeboostemploi.fr, page plus contemporaine mettant en avant "L'emploi près de chez vous" avec :
 - o les secteurs proposant le plus d'offres,
 - o les métiers les plus recherchés,
 - o les recruteurs les plus actifs ;
- Les dernières offres d'emploi ;
- Un lien vers la page Facebook ;
- La mise en avant d'événements.

2 129 OFFRES D'EMPLOI VOUS ATTENDENT EN CORRÈZE

[Quel emploi recherchez-vous ?](#)
[Corrèze](#)
[RECHERCHER](#)

VOUS ÊTES RECRUTEUR ?
Déposez votre offre ou consultez la CVthèque gratuitement

[CRÉER VOTRE COMPTE](#)

► L'EMPLOI PRÈS DE CHEZ VOUS

LES SECTEURS PROPOSANT LE PLUS D'OFFRES

- 01 [Industrie](#)
- 02 [Commerce](#)
- 03 [Bto](#)

METIERS LES PLUS RECHERCHÉS

- 01 [Assistante maternelle](#)
- 02 [Baby-sitter](#)

RECRUTEURS LES PLUS ACTIFS

- 01 [Page Personnel](#)
- 02 [Adecco](#)
- 03 [Itayo](#)

► LES DERNIÈRES OFFRES

Chauffeur de poids lourd
Brive-la-gaillarde - Intérim

06 février 2020 - Vous recherchez un emploi ?
Faites confiance à nos différences IRIAS Intérim, réseau d'agences d'emploi de plus de 150 agences ...

Technicien maintenance
Brive-la-gaillarde - Intérim

06 février 2020 - Vous recherchez un emploi ?
Faites confiance à nos différences IRIAS Intérim, réseau d'agences d'emploi de plus de 150 agences ...

Agent de quai
Brive-la-gaillarde - Intérim

05 février 2020 - Vous recherchez un emploi ?
Faites confiance à nos différences IRIAS Intérim, réseau d'agences d'emploi de plus de 150 agences ...

[VOIR PLUS D'OFFRES D'EMPLOI](#)

► LA CORRÈZE BOÛSTE L'EMPLOI

Le Département de la Corrèze a fait de l'emploi et de l'insertion professionnelle une priorité de son action en faveur des Corrèziens.

Avec Corrèze Boost Emploi, nous proposons un accompagnement global à destination des personnes en recherche d'emploi ou de formation, des jeunes de 17 à 30 ans et des chefs d'entreprises.

Au delà de cet accompagnement, ce sont plus de 17 000 utilisateurs qui ont recours chaque année à cette plateforme numérique pour s'informer, rechercher un emploi, une formation ou proposer une offre.

En 2019, cette plateforme évolue et se modernise avec de nouveaux services pour mieux répondre aux attentes de chacun.

Vous l'aurez compris, Corrèze Boost Emploi, c'est un service de proximité pour être à vos côtés et agir pour l'emploi en Corrèze.

Pascal Coste
Président du Conseil départemental de la Corrèze

► NE MANQUEZ AUCUNE ACTUALITÉ



Contrat Local d'Innovation Sociale

Pour favoriser et Sécuriser vos Recrutements !



31 Forum JARDIN Transport 2020 et Logistique

Découverte et Recrutement

[TOUS LES ARTICLES](#)

[TOUS LES ÉVÉNEMENTS](#)

LES CLÉS DE L'EMPLOI



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK





LIENS UTILES
Département de la Corrèze
Faire aux questions

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

[f](#) [t](#)

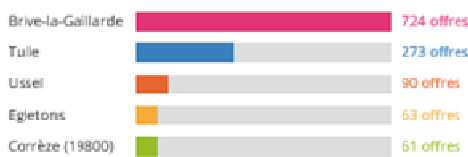
➤ Un baromètre dynamique de l'emploi ayant pour but:

- d'indiquer les données liées à la rémunération brute mensuelle moyenne par métier en Corrèze, par tranche d'âge, secteur d'activité et taille de l'entreprise,
- d'identifier les savoir-faire les plus demandés dans les offres d'emploi,
- de déterminer les écarts potentiels entre une offre et un métier et proposer une formation adéquate.

OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI

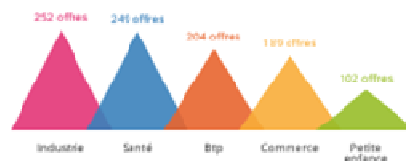
Cet observatoire dynamique vous permet de cibler les offres d'emploi de la région selon votre métier ou secteur géographique. Pour accéder aux offres d'emploi correspondantes, cliquez sur le nombre d'offres qui s'affiche dans les différents graphiques.

TOP DES VILLES QUI RECRUTENT LE PLUS



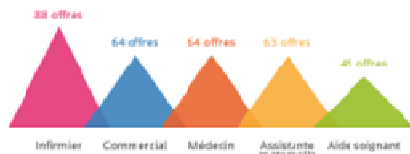
Source: je8 jobs

TOP SECTEURS QUI RECRUTENT LE PLUS



Source: je8 jobs

TOP MÉTIERS QUI RECRUTENT LE PLUS



Source: je8 jobs

RÉPARTITION DES TYPES DE CONTRATS



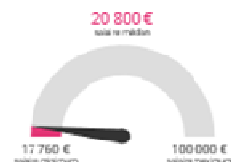
Source: je8 jobs

ILS RECRUTENT



Source: je8 jobs

SALAIRE MÉDIAN BRUT/AN



Source: je8 jobs

➤ CV Catcher

En 2019, mise en place d'une nouvelle fonctionnalité, le module CV Catcher. Ce module permet à partir de l'analyse par BOOST Emploi du CV d'un candidat de lui proposer toutes les offres d'emploi disponibles sur le Département en fonction de son profil et de ses compétences.

Sur 2019, année de lancement du dispositif, 695 personnes ont déjà utilisé ce service montrant l'intérêt de poursuivre ce service sur 2020.

➤ Les chiffres de fréquentation 2019

Usages de la plateforme – 2019



Audience de la plateforme- 2019



➤ Le bilan de 2016 à 2019 du site www.correzeboostemploi.fr.

Le site facilite encore le rapprochement entre l'offre et la demande en mettant à disposition :

- une plateforme riche en actualités et en offres d'emploi,
- un outil implanté sur le territoire,
- des offres d'emploi en adéquation avec les besoins des demandeurs d'emploi du Département.

Un potentiel significatif d'offres sur le Département avec en moyenne plus de 2 000 offres déboulochées par mois (offres de partenaires : cadremploi, Apec, Le bon coin...).

Les chiffres depuis son lancement en mars 2016

- Une plateforme riche en actualités et en offres d'emploi qui a généré 822 487 pages vues ;
- Un outil implanté qui compte 131 205 visites pour 59 502 utilisateurs ;
- Une plateforme utilisée par 521 entreprises Corrésiennes ayant déposé gratuitement 2 043 offres d'emploi ;
- Une CVthèque consultée par les recruteurs avec 12 136 recherches ;
- Des offres d'emploi en adéquation avec les besoins des chercheurs d'emploi du département avec 192 619 alertes emplois envoyées.

Usages de la plateforme – depuis mars 2016 à décembre 2019



Audience de la plateforme depuis mars 2016 à décembre 2019



➤ Les Forums BOOST Emploi

Après le premier Forum BOOST Emploi organisé au Conseil Départemental en novembre 2017, le deuxième Forum BOOST Emploi a été décentralisé sous un format territorial à l'espace Ventadour d'Égletons en partenariat avec la Communauté de Communes le 15 novembre 2018.

En 2019, deux autres forums territorialisés ont été organisés à Lubersac et Argentat en partenariat avec les Communautés de commune de chaque territoire.

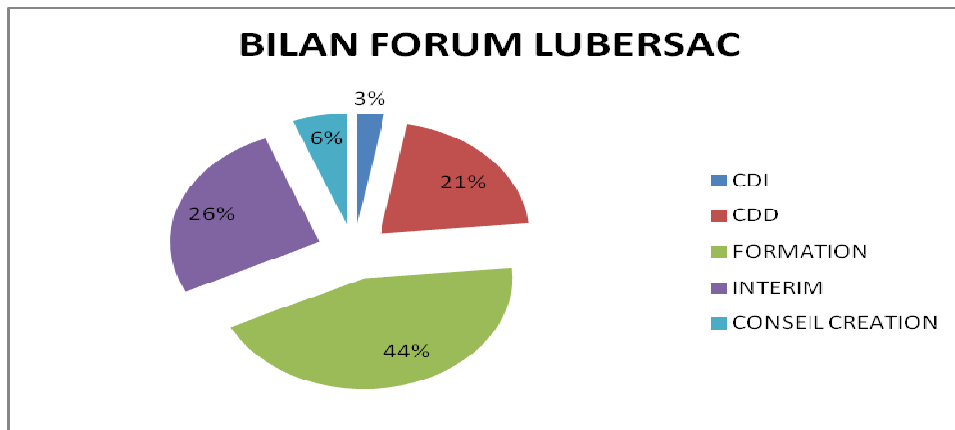
Forum BOOST Emploi de Lubersac : 20 juin 2019

• Les exposants

- o 58 exposants répartis sur 3 espaces,
- o 21 entreprises et établissements publics du territoire mobilisés,
- o 3 GEIQ (BTP, agricole et transports),
- o Partenaires institutionnels (Chambre des métiers, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales, Ader, CPAM),
- o les services de recrutement de l'armée de la police et de l'administration pénitentiaire,
- o 4 agences d'intérim du territoire,
- o les principaux organismes de formation du territoire,
- o les services du Département : Insertion, BOOST Emploi, Clauses d'Insertion Sociale,
- o les représentants des 3 com com,
- o deux ateliers CV animés par l'association EGEE et par le service Insertion du Département.

• Le bilan

- o fréquentation : Une centaine de personnes a fréquenté le salon,
- o 171 contacts pris par les entreprises et partenaires (un candidat peut rencontrer plusieurs personnes),
- o 80 CV ont été collectés par les exposants,
- o 42 candidats ont été retenus par les employeurs et 34 se sont vus proposés un emploi ou une formation,
- o 15 formations proposées,
- o 1 CDI proposé,
- o 7 CDD proposés,
- o 9 missions d'intérim,
- o 2 conseils à la création reprise.



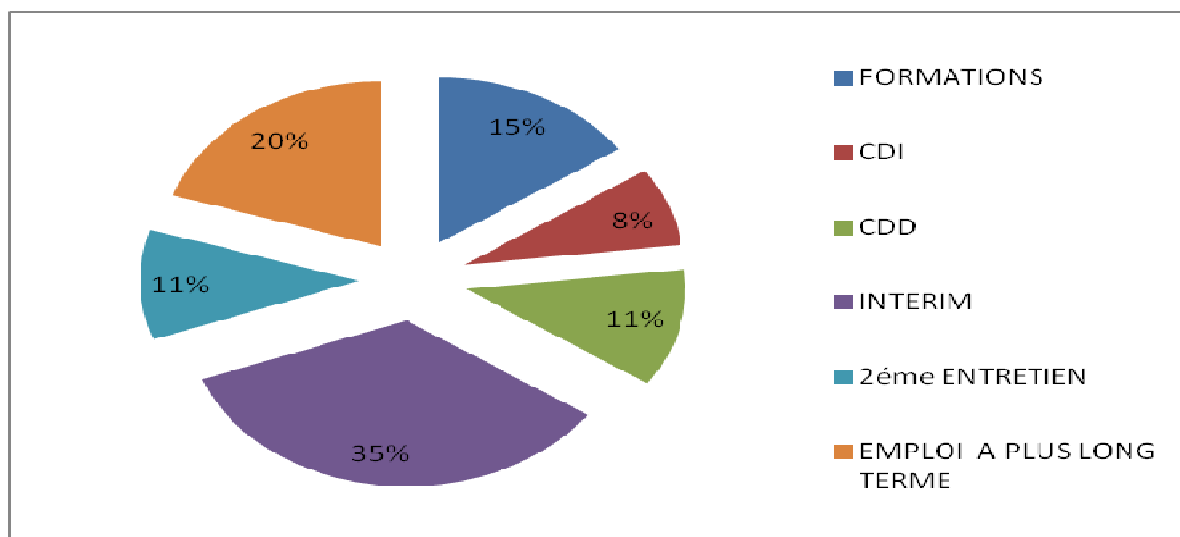
Forum BOOST Emploi d'Argentat : 14 novembre 2019

• **Les exposants**

- 61 exposants,
- 3 GEIQ et association d'employeurs (BTP, agricole et transports),
- Partenaires institutionnels (Chambre des métiers, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales, Ader, CPAM),
- les services de recrutement de l'armée et de la police,
- 8 agences d'intérim du territoire,
- les principaux organismes de formation du territoire,
- les services du département : Insertion, BOOST Emploi et les Clauses d'Insertion Sociale,
- les représentants de la com com XAINTRIE VAL DORDOGNE,
- un atelier CV animé par le service Insertion du Département.

• **Le bilan**

- La fréquentation : 175 personnes ont fréquenté le salon,
- 326 contacts pris par les entreprises et partenaires (un candidat peut rencontrer plusieurs personnes),
- 182 CV ont été collectés par les exposants,
- 130 candidats ont été retenus par les employeurs,
- 20 formations proposées,
- 10 CDI proposés,
- 15 CDD proposés,
- 45 missions d'intérim,
- 14 deuxièmes entretiens,
- 26 ont obtenu un emploi ou une formation sur les prochains mois.



L'enquête de satisfaction menée auprès des participants a relevé l'intérêt fort du public mais aussi du tissu économique mobilisé autour de cette démarche et le souhait de pérenniser ce forum dans le temps.



Dans la continuité de ces manifestations et pour rester attentif aux besoins de nos territoires, le Forum BOOST Emploi poursuivra les forums territorialisés en 2020. Ces forums sont portés en transversalité par notre Collectivité avec le service Insertion, BOOST Emploi, les chefs de projets Développement, les Clauses d'insertion Sociale et le tissu économique local.

➤ Une présence accrue sur les réseaux sociaux

Depuis septembre 2017, l'utilisation de la page Facebook correzeboostemploi connaît une augmentation constante de ses abonnés et génère de plus en plus de trafic.

Ces pages diffusent des offres d'emploi, mais aussi l'actualité économique liée à l'emploi en Corrèze ainsi que toutes les formations et informations publiées par nos partenaires.

Ce mode de diffusion des offres d'emploi est conforme à une évolution de la diffusion de ces offres. On estime que, d'ici 5 ans, la majorité des offres d'emploi sera diffusée sur les réseaux sociaux.

C'est donc un complément indispensable au site qui permet de diffuser des offres d'emploi pour un nouveau public.



L'évolution du nombre de personnes suivant la page Facebook de BOOST Emploi confirme son intérêt.

➤ Perspectives 2020 BOOST Emploi

- BOOST Sénior

Nouvelle action du BOOST Emploi à destination des seniors avec :

- o Une page sur la plateforme dédiée,
- o Un coach sénior.



- Le déroulé de l'action :

- o entretien individuel d'accueil et d'accompagnement par la cellule BOOST,
- o analyse du parcours professionnel et valorisation des compétences professionnelles transférables,
- o un travail sera mené sur l'estime de soi, la confiance en soi et l'image de soi si besoin,
- o découverte des métiers "en tension" via des ateliers collectifs : focus sur le marché de l'emploi en Corrèze et appui sur les expériences de chacun (atelier animé par un bénéficiaire pour aborder un secteur d'activité ou un métier qu'il a exercé),
- o détermination d'un nouveau projet professionnel cohérent par rapport aux étapes précédentes de l'action (création d'un réseau entre bénéficiaires et s'en saisir),
- o définition d'une stratégie personnelle efficace pour accéder à un emploi durable.

Cette action concerne les bénéficiaires du rSaq, âgés de plus de 50 ans, ne présentant pas de difficulté majeure de santé et avec une employabilité.

Durée d'accompagnement : 6 mois renouvelable 1 fois, entrées et sorties permanentes.

- Bus BOOST Emploi :

L'objectif global est d'accompagner les personnes, notamment les plus jeunes, en recherche d'emploi et de formation vers une solution pérenne.

Les objectifs opérationnels sont :



- o accueillir et conseiller les bénéficiaires du rSa, les jeunes et les publics en précarité au plus proche de leur lieu d'habitation,
- o faciliter l'accès à la formation, l'emploi mais aussi à l'information et à la documentation,
- o informer sur les offres d'emploi et les offres de formation et aider à la recherche de stages ou de lieux d'apprentissage,
- o accompagner les employeurs pour définir et rédiger une offre d'emploi.

B. LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE 250 500 € dont 180 500 € AU TITRE DE BOOST JEUNES ET 70 000 € AU TITRE DU FAJ

La jeunesse est au cœur de nos préoccupations. Pour favoriser son accès à l'emploi, mais aussi à la formation et à l'apprentissage, le Département a souhaité proposer une offre complémentaire aux jeunes Corrèziens : Corrèze BOOST Jeunes.

Cette action BOOST Jeunes est le deuxième volet engagé en faveur de l'emploi. Elle s'adresse aux jeunes de 17 à 30 ans.

Ce dispositif permet aux jeunes Corrèziens de bénéficier d'un coach pendant une période de 4 mois. Cet accompagnement individuel a pour objectif de valoriser les aptitudes professionnelles du jeune et de le placer dans une dynamique positive, soutenue pour la réalisation de son projet. Afin de concrétiser ou de pérenniser un projet d'insertion professionnelle, il est possible de solliciter une aide financière de 125 € par mois pendant 4 mois maximum.

BOOST Jeunes, va permettre aux jeunes accompagnés :

- de prendre de l'assurance et d'être valorisés pour gagner en confiance en soi,
- de prendre conscience des obligations, de l'encadrement du monde de l'emploi,
- d'apprendre à cibler des entreprises du marché en adéquation avec la recherche,
- d'être mis en réseau avec des partenaires,
- d'avoir un appui renforcé sur toute la durée de l'action pour aller vers l'entreprise et faciliter leur insertion.

Le Département a fait le choix de proposer un partenariat avec les missions locales de Brive, Tulle et Ussel pour la mise en place de cette action, assorti d'un soutien financier pour :

- accompagner et coacher les jeunes,
- effectuer la promotion du dispositif,
- communiquer sur le dispositif BOOST Jeunes (site internet, réseaux sociaux, newsletter...).

a) Bilan depuis la création

Le dispositif BOOST Jeunes est désormais bien intégré dans les dispositifs de retour à l'emploi existants sur le territoire corrézien et les constats sont les suivants :

- Un dispositif efficace avec au maximum 40 jeunes suivis par un coach qui réalise un travail personnalisé de qualité en terme de suivi et d'accompagnement du jeune vers l'emploi,
- Un outil de cohésion territoriale, les coachs jeunes ayant une compétence sur tout le département,
- Un suivi plus spécifique du coach du Conseil départemental qui accompagne les jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans, ce qui permet de répondre à une réelle attente.

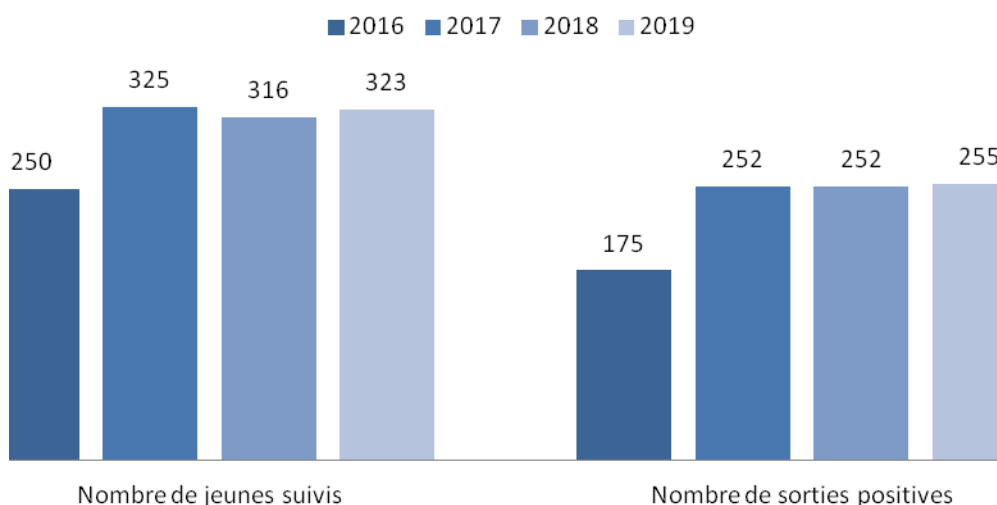
L'action est destinée aux jeunes non intégrés dans des dispositifs d'accompagnement traditionnels ou spécifiques, ayant un projet d'insertion professionnelle vers l'emploi, l'apprentissage ou la formation.

1) Évolution BOOST Jeunes de 2016 à 2019

En 2016, ce sont 250 jeunes suivis par les quatre coachs du département pour 70 % de sorties positives en emploi ou formation. L'année 2017 a conforté l'efficacité de ce dispositif avec 325 jeunes suivis pour 78 % de sorties positives. Concernant 2018, ce sont 316 jeunes suivis pour 80% de sorties positives. C'est dans la même lignée que s'inscrit 2019 avec 323 jeunes accompagnés pour 88,5% de sorties positives.

On peut noter une évolution forte entre 2016 et 2017. Cela s'explique car 2016 est l'année de création du dispositif. Depuis 2017, le nombre de jeunes accompagnés et le nombre de sorties positives sont relativement constants.

Ainsi, depuis la mise en place du dispositif BOOST Jeunes, 1 214 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement et 934 jeunes ont trouvé un emploi, une formation qualifiante ou une alternance à l'issue de ce coaching soit 77% de sorties positives.



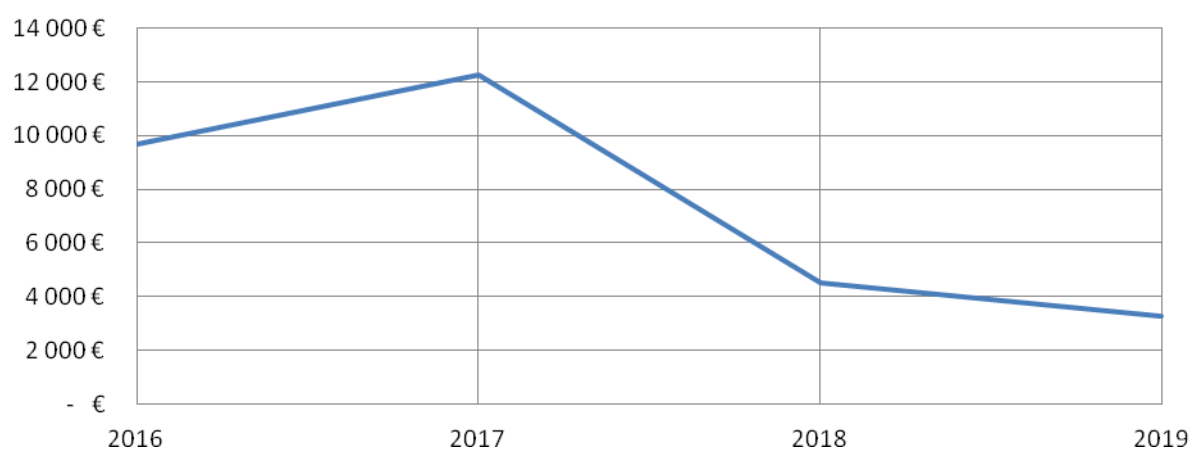
Nous ne pouvons que nous féliciter de l'efficacité du dispositif BOOST Jeunes.

2) Les aides financières BOOST Jeunes de 2016 à 2019

Depuis la création du dispositif, 90 demandes d'aides ont été accordées pour un total de 29 680 € répartis de la manière suivante :

- Au titre de l'année 2016 : 32 dossiers pour un montant global de 9 680 €
- Au titre de l'année 2017 : 38 dossiers pour un montant global de 12 250 €
- Au titre de l'année 2018 : 12 dossiers pour un montant global de 4 500 €
- Au titre de l'année 2019 : 11 dossiers pour un montant global de 3 250 €

Evolution du montant des aides financières



Le nombre de demandes d'aides financières et, par conséquent, les montants financiers sont en baisse. Pour rappel, l'aide est sollicitée afin de permettre la concrétisation ou la pérennisation du projet professionnel du jeune ayant intégré le dispositif. Les coachs pointent l'inadéquation du délai de validation de ces aides qui peut varier entre un et deux mois. De fait, cela crée un réel décalage entre le moment où le jeune a besoin de cette aide financière et sa validation par la Commission Permanente. Ce décalage explique en grande partie la sous utilisation de ce dispositif ; une réflexion va être portée en 2020 pour améliorer ce point et être plus proactif.

b) Perspectives 2020 BOOST Jeunes

Les résultats obtenus et les réponses apportées aux jeunes Corrèziens en termes d'emploi et de formation démontrent l'efficacité du dispositif BOOST Jeunes.

L'objectif 2020 de la Collectivité sera donc similaire à 2019, avec l'accompagnement de 315 jeunes dans cette action et un taux de sorties positives à 70%.

Par ailleurs, pour 2020, plusieurs axes d'amélioration du dispositif et du poste de coach du Conseil Départemental sont priorités :

- continuer la coordination de l'action BOOST Jeunes avec les Missions Locales en s'appuyant sur les attentes du Conseil Départemental portant sur :
 - une application stricte de la convention concernant la désignation d'un coach jeune dédié au sein de chacune des 3 structures,
 - la valorisation de l'action du Département et sa promotion par une communication appuyée : site Internet, réseaux sociaux, participation aux manifestations, ...
 - un suivi qualitatif et évaluatif de l'action : retour sur investissement à travers la communication des résultats en termes d'emploi ou de formation pour les jeunes Corrèziens (réunion trimestrielle de coordination/analyse croisée des données...).
- améliorer l'aide financière BOOST Jeunes :
 - étudier la possibilité de faire valider en amont les aides financières urgentes, jusqu'à 500€, par le Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion avant le passage en Commission Permanente.
 - réactualiser le règlement des aides financières et y ajouter une liste de pièces justificatives à joindre aux demandes.
- revoir l'action du coach du Conseil Départemental et envisager un ajustement du public accompagné pour plus de pertinence sur le territoire.
- continuer la démarche d'amélioration du site internet CorrèzeBoostEmploi en lien avec Jobijoba.
- participer aux ateliers collectifs des Clés de l'Emploi organisées par le Service Insertion en lien avec les coaches professionnels.
- communiquer sur les dispositifs BOOST Jeunes et BOOST Emploi par le biais des forums où la place du coach doit être réaffirmée, des réseaux sociaux et des partenaires.

c) Budget de fonctionnement : 1 80 500 €

Le budget de fonctionnement se décompose selon la répartition suivante :

- Partenariat avec les 3 missions locales pour BOOST Jeunes : 1 12 500 € (cf. annexes 1, 2 et 3),
- Aides financières BOOST Jeunes : 5 000 €,
- Soutien aux missions locales 63 000 € (dont pour Tulle 18 900 €, pour Brive 31 500 € et pour Ussel 12 600 €).

Les missions locales ont pour mission l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans afin de les aider à résoudre l'ensemble des difficultés que pose leur insertion sociale et professionnelle, tant en matière de recherche d'emploi, de formation, que de santé ou de logement.

Les missions locales assurent l'instruction des demandes d'aides financières individuelles au titre du FAJ et elles ont la possibilité, en gestion directe, d'attribuer des aides très urgentes dans le cadre d'une enveloppe fixée et déléguée.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 180 500€ de crédits de paiements au titre du fonctionnement.

d) Le Fonds d'Aide aux Jeunes : 70 000 €

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités a conféré au Département la responsabilité de la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes, dans les conditions prévues aux articles L.263-3 et L. 263-4 du Code de l'action sociale et des familles. Le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté âgés de 16 à 25 ans des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le FAJ du Département de la Corrèze. Pour l'année 2019, le budget alloué au FAJ a été de 70 000 €, dont 1 000 € de gestion du budget du FAJ alloués à l'AFADIL dans le cadre d'une convention triennale pour 2018-2020.

La Collectivité entend poursuivre cet engagement en 2020.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 70 000€ de crédits de paiements au titre du fonctionnement.

II. LA POLITIQUE D'INSERTION : 19 534 000 € dont 35 000 € au titre de l'investissement

La loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 a généralisé le revenu de solidarité active et confié au Département la compétence de la gestion du dispositif rSa.

La politique départementale d'insertion se décline à partir de deux programmes fondateurs validés par Assemblée départementale du 28 novembre 2018 pour une période de 3 ans, de 2019 à 2021.

Le Programme Départemental d'Insertion, construit à partir des 3 axes majeurs du programme politique de la mandature, s'organise autour d'une économie porteuse d'emplois, d'un aménagement durable et équilibré du territoire et d'une solidarité pour le bien vivre ensemble.

Pour cela, et dans la continuité des orientations 2016/2018, les priorités stratégiques autour desquelles la politique départementale d'insertion s'articule, demeurent à savoir :

- systématiser et renforcer l'accompagnement des allocataires du rSa,
- redéfinir et rénover notre offre d'insertion,
- mettre en lien l'insertion et le développement économique,
- renouveler les modes de gouvernance.

L'Avenant 2019 - 2021 du Pacte Territorial d'Insertion s'attache à coordonner et fédérer tous les partenaires œuvrant dans le domaine de l'insertion ; il est construit en articulation avec les politiques locales, nationales et européennes.

Voté en novembre 2018 dans la continuité de la programmation 2016 - 2018, il est le fer de lance de la politique départementale d'insertion.

Ses 30 fiches action permettent la mise en œuvre pratique des axes stratégiques au travers d'actions et d'engagements à destination des bénéficiaires du rSa.

Ces fiches action, validées et partagées par l'ensemble des 23 partenaires de l'insertion associés, prennent en compte l'échelle territoriale pour des réponses au plus près des personnes accompagnées.

Ces deux programmes sont intégrés et articulés aux différentes politiques sectorielles portées par le Département tant en matière d'action sociale, de santé que de développement économique, ou numérique pour une complémentarité et une efficacité optimisées.

Bras armés des déclinaisons de nos politiques publiques locales, ce sont à la fois les vecteurs de la Collectivité au travers des actions déployées et les indicateurs de leur pertinence grâce aux bilans réguliers réalisés et au travail et ré interrogations constants avec nos partenaires de l'insertion.

Les actions déclinées et initiées par ces programmes dénotent l'expertise du Conseil Départemental dans l'activation et la sécurisation des parcours d'insertion vers l'emploi.

Ils s'attachent aussi à prioriser et organiser les actions à démarrer en 2020 en articulation notamment avec la Stratégie de Prévention et Lutte contre la Pauvreté et s'assurent de la collégialité et de la complémentarité nécessaires pour pouvoir apporter un niveau de réponses optimal.

A - L'ALLOCATION DE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE : 18 233 000 €

Conscient de l'importance pour les publics rSa d'un accompagnement systématique, adapté et régulier, le Département a développé une offre d'accompagnement large et régulièrement enrichie.

Les deux modalités d'accompagnement existantes - référents sociaux et référents professionnels rSa - ont été revisitées de façon à pouvoir offrir un niveau d'accompagnement et de réponses modulaires les plus adaptées aux problématiques rencontrées par les bénéficiaires du rSa.

C'est ainsi que sur les deux dernières années, deux coachs professionnels ont pris leurs fonctions et proposent sur un temps court un accompagnement renforcé vers et dans l'emploi ou la formation des bénéficiaires du rSa ayant une employabilité directe.

Deux coachs sociaux ont aussi rejoint l'équipe dédiée sur le territoire de Brive dans un premier temps et proposent un accompagnement et un soutien personnalisés, de proximité à des bénéficiaires du rSa éloignés de l'emploi mais volontaires en vue d'une recherche de solutions d'autonomie.

Enfin et en complément de ces professionnels, des volets divers : santé, accès au numérique ou encore capacité au changement ont été interrogés avec les arrivées d'une infirmière - agent de santé, d'une psychologue du travail et d'une animatrice numérique itinérante.

La qualité et l'efficacité des accompagnements proposés doivent être poursuivis de façon à tendre à une équité de réponses sur tout notre territoire ; c'est pourquoi 3 nouveaux coachs sociaux, ainsi qu'une seconde infirmière vont venir compléter l'équipe d'accompagnement. Enfin, cette équipe va également s'enrichir d'une nouvelle modalité de suivi avec l'arrivée prochaine d'un coach sénior spécifiquement dédié à un public de plus de 50 ans.

En parallèle de cette offre d'accompagnement diversifiée et riche, le Département a, depuis 2015, repéré et anticipé l'importance déterminante d'une prise en charge effective des personnes dès leur entrée dans le dispositif rSa.

Précurseur des constats et préconisations posés par le rapport préfigurant la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la précarité, il a développé puis su faire évoluer une action de mobilisation, **la RIM : Réunion d'Information et de Mobilisation.**

Le bénéficiaire du rSa est invité dans les 4 semaines suivant son ouverture de droit rSa à une RIM.



Couplant temps collectif et individuel sur une ½ journée, il lui est présenté le dispositif rSa, ses droits et devoirs, l'ensemble des actions mises à sa disposition.

Dans le même temps, un référent de parcours adapté à sa situation lui est affecté et il signe son 1^{er} contrat d'engagements réciproques.

Cette modalité de prise en charge rapide et personnalisée est le premier garant d'une activation et d'un suivi rigoureux et cohérent du parcours d'insertion et du respect des engagements de la personne.

a) l'évolution du montant du revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active a été revalorisé de 1,6% au 1^{er} avril 2019.

En 2009, lors de la bascule du RMI vers le dispositif rSa, l'État s'était engagé en confiant le pilotage intégral de ce dispositif aux départements d'en compenser à l'euro près les dépenses.

Cependant, nous constatons depuis maintenant 10 ans qu'un montant toujours plus conséquent reste à la charge du Département chaque année. Les contraintes budgétaires nationales de plus en plus pesantes s'imposent à nos collectivités et accentuent année après année le poids de la charge financière non compensée.

Ce constat avait conduit notre Collectivité en 2015 à fixer un Reste à Charge de 5,3 millions d'euros à ne pas dépasser, et en lien avec cette disposition des consignations annuelles sur les montants de dépassement.

Cependant, plusieurs constats ont conduit le Département à durcir encore sa position fin 2019.

Ainsi et à titre d'illustration, le contribuable corrézien supporte depuis mi août 2019 le paiement du rSa faute de financement suffisant de l'État.

On constate de plus une dégradation nationale de la situation avec une augmentation très sensible du montant moyen mensuel de versement du rSa en 2019.

Enfin, une incertitude importante persiste sur l'impact de la réforme des allocations chômage et du basculement probable de certains vers le rSa.

Estimé à 200 000 personnes au niveau national, un premier ratio porte sur environ 150 à 200 personnes potentiellement éligibles au rSa pour le Département.

En dernier lieu, une revalorisation en avril 2020 mais pas encore précisée devrait être autour de 1%.

Ces données laissent donc présager une année 2020 difficile avec en parallèle une baisse des recettes.

Compte tenu de ces évolutions financières une consignation intégrale du Reste à charge a été validée lors de la Commission permanente du 13 décembre 2019.

A titre d'information, pour l'année 2019, le montant des recettes perçues notifiées s'élève à 11 441 934 €, pour une estimation de dépenses totale à 18 076 943,24 €.

Le reste à charge qui fera l'objet d'un rattachement à l'exercice 2019, s'élèverait ainsi à 6 635 009,84 €.

	Appels de fonds et régularisations CAF-MSA- Allocation RSA	Évolution	Total Compensation État TICPE+FMDI	Évolution	Reste à charge	Évolution
2015	18 269 671,82 €	+8,48%	11 669 801,00 €	+0,22%	6 599 870,82 €	+26,98%
2016	18 087 318,75 €	-1,00%	11 614 710,00 €	-0,47%	6 472 608,75 €	-1,93%
2017	17 626 011,75 €	-2,55%	11 581 440,00 €	-0,29%	6 044 571,75 €	-6,61%
2018	17 630 880,56 €	+0,03%	11 452 360,00 €	-1,11%	6 178 520,56 €	+2,22%
2019	18 076 943,24 €	+2,53%	11 441 934,00 €	-0,09%	6 635 009,84 €	+7,39%

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 18 233 000 € de crédits de paiements dont 10 000 € pour les annulations ou remises gracieuses concernant les indus sur des exercices antérieurs.

b) l'évolution du nombre de bénéficiaires du rSa

Si le nombre de foyers corréziens percevant le rSa continue de baisser pour la 5^{ème} année consécutive, cette tendance s'inverse pour la première fois pour les bénéficiaires du rSa. Ceci amène à penser que la composition familiale de chaque foyer augmente.



Les choix quant à la politique départementale d'insertion menée, les moyens humains et financiers corrélés sont déterminants dans ces résultats.

L'accompagnement individualisé des publics, une contractualisation dès le premier versement de l'allocation, l'offre d'accompagnement des publics enrichie, les actions d'insertion modulables et territorialisées, la gestion rigoureuse du respect des engagements des personnes et des procédures de contrôle sont les leviers quotidiennement activés pour conforter ces résultats.

Complémentaires les uns des autres, ces différents points sont en lien avec les constats et attentes des Corréziens recueillis lors des consultations organisées par le Département.

En données consolidées CAF + MSA, on observe en 2019 une baisse constante du nombre de bénéficiaires du rSa de 1,22 %. A contrario le nombre de foyers repart à la hausse en Corrèze : +0,53%

Pour les foyers, le constat est le même avec une baisse de 2,54% en Corrèze.

Données consolidées CAF/MSA	décembre 2016	décembre 2017	décembre 2018	décembre 2019	% évolution 2019
Nombre foyers	3 342	3 199	3 187	3148	- 1,22%
Nombre bénéficiaires	6 893	6 465	6 374	6408	+ 0,53%

Taux de chômage (Source Pôle emploi - DIRECCTE)

	T4 2016	T4 2017	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	Variation sur 2019
Demandeurs d'emploi ABC Corrèze	17 469	17 630	17 300	17 180	17 180	17 050	16 800	- 2,3%
Demandeurs d'emploi ABC Région Nouvelle Aquitaine	495 500	514 300	512 230	510 520	507 850	500 940	492 800	- 3,5%
Taux chômage France Métropole	10,0%	8,6%	8,5%	8,4%	8,2%	8,3%	non actualisé	- 0,1%
Taux chômage Corrèze	8,1%	7,1%	7,1%	6,8%	6,7%	6,9%	non actualisé	0,1%
Taux chômage Région Nouvelle Aquitaine		8,4%	8,2%	8,0%	7,8%	8,0%	non actualisé	0,0%

L'adaptation de nos réponses aux publics que nous accompagnons est essentielle ; cette volonté forte de soutien et d'accompagnement au quotidien de chaque bénéficiaire du rSa porte ses fruits.

Le choix voulu dès 2015 par le Département de prendre en charge les personnes dès leur entrée dans le dispositif fonctionne.

- Réunir pour informer et mobiliser

Première balise systématique et obligatoire pour toute personne ouvrant un droit rSa, ce temps d'information a évolué pour être au plus près des besoins et attentes du public.

Cette modalité mise en œuvre depuis 2015 en Corrèze facilite notamment l'accès aux droits et la compréhension du dispositif et permet dans un délai d'1 mois d'orienter et accompagner les personnes.

En 2019, 114 RIM se sont tenues sur l'ensemble du Département.

1251 personnes y ont assistées ; les désignations de référents de parcours adaptés aux besoins des publics sont faites à ce moment-là.

1237 1ers CER ont été réalisés et les dates du rendez-vous suivant indiquées.

Ces espaces de mobilisation et d'information des bénéficiaires du rSa, temps fort à l'entrée dans le dispositif, permettent également l'inscription dans nos bases informatiques de la personne, de son parcours d'insertion et le suivi des échéances associées.

Si la personne est absente sans motif à deux reprises, son dossier est orienté en Commission de Réorientation et de Suspension de l'allocation rSa.

242 dossiers (19,3%) ont été orientés directement de la RIM vers la CRSA en l'absence de toute manifestation des personnes.

On note une évolution très sensible en 2019 : 37,5% de personnes (341 personnes) invitées en plus en 2019 en lien notamment avec un travail partenarial mené avec la CAF dès l'enregistrement par leurs services d'une ouverture de droits.

On observe dans le même temps une mobilisation plus importante des personnes invitées avec seulement 19,3% d'entre elles qui ne se manifestent pas et sont orientées vers la CRSA. En 2018, on relevait 29,5% de situations orientées de la RIM vers la CRSA soit 10% de plus.

- **Contractualiser son parcours d'insertion au travers du Contrat d'Engagements Réciproques (CER)**

Chaque bénéficiaire du rSa doit formaliser son parcours d'insertion au travers d'un CER. Ce document, cosigné par le bénéficiaire et le Président du Conseil Départemental, comporte :

- un diagnostic partagé sur les champs social et professionnel entre le référent de parcours et l'intéressé ;
- le projet d'insertion visé ;
- le bilan des actions réalisées lors du dernier CER ;
- le plan des actions à mettre en œuvre dans le nouveau contrat ;
- les observations et remarques de l'intéressé et du référent ;
- la durée souhaitée ;
- la date du prochain rendez-vous.

Ce document de travail, préalablement visé et validé par la cellule juridique de la Collectivité, s'attache à mettre en avant les notions de co-construction et coresponsabilité des engagements de chacun.

	décembre 2016	décembre 2017	décembre 2018	décembre 2019
Nombre CER	7 967	7 780	7 492	8068

On enregistre une augmentation très nette du nombre de contrats réalisés en 2019 alors même que le nombre de personnes concernées continue de décroître.

Une édition systématique mensuelle de listing de relances auprès de l'ensemble des référents de parcours en cas d'absence de contractualisation, permet de pouvoir veiller à une continuité rigoureuse dans les suivis de parcours.

Le taux de contractualisation pour les référents de parcours rattachés au service Insertion est de 98% ; il atteint 87,3% pour les référents sociaux, soit un taux départemental moyen de 92,65% là où on était autour de 50% en national deux ans après l'ouverture du droit selon le rapport Pittolat Klein.

L'offre d'accompagnement mise en place par le service Insertion est bâtie autour d'accompagnements individuels spécifiques pour adapter les réponses au plus près des situations des personnes.

Elle continue à s'enrichir avec la validation en Comité technique d'octobre 2019 de 3 postes supplémentaires de coachs sociaux, d'une seconde infirmière - agent de santé et la création d'un nouveau poste de coach sénior.

Modulaire et souple, elle couvre un spectre large allant des problématiques sociales, de logement à l'accompagnement vers et dans l'emploi avec des professionnels d'horizons complémentaires, travailleurs sociaux, conseillers emploi, infirmières, psychologue du travail, animateur numérique.

La cellule d'évaluation des parcours a examiné individuellement chacun des 8 068 CER afin de veiller à la bonne cohérence du parcours d'insertion, au respect de son activation et des engagements attendus et d'inscrire toutes annotations, préconisations ou rappels au cadre nécessaires.



La maîtrise du dispositif rSa tient largement à la qualité des modalités d'accompagnement, à la variété des actions impulsées et aux leviers développés par notre Collectivité.

Cependant, elle ne peut se dissocier d'une gestion rigoureuse du versement de l'allocation et du contrôle du respect des engagements d'insertion qui incombent à chaque bénéficiaire du rSa.

Le renforcement des droits et devoirs et la lutte contre la fraude restent des piliers essentiels et complémentaires des offres de service et d'accompagnement mises en œuvre.

Pour cela, les procédures mises en place : les RIM, la prise en charge avec un accompagnement adapté, le suivi et le respect de la contractualisation et de l'activation des parcours apportent un premier niveau de réponses.

Un suivi administratif rigoureux de la gestion de l'allocation (contrôle de la fraude, suivi de la dette et des données) complète l'encadrement de la gestion du dispositif.

Le plan "Renforcer le contrôle et activités des bénéficiaires du rSa", déployé depuis fin 2015 par nos services, continue et se décline comme suit :

- **Contrôler les données dans le cadre de la lutte contre la fraude au rSa**

Dès le dépôt de la demande et l'instruction du droit avec :

- un contrôle systématique des données allocataires lors de l'instruction de la demande. Le formulaire de demande rSa a notamment été modifié en prévoyant des mentions et alertes spécifiques d'informations dans le cadre de la lutte contre la fraude (exemple : mentions de poursuite en cas de fausses déclarations) ;
- une stratégie de sécurisation des données avec rapprochement et croisement des données entre organismes sociaux (CPAM, Pôle emploi, RSI, URSSAF).

En 2019, les organismes payeurs nous ont sollicités pour :

- 576 décisions d'opportunité concernant soit l'évaluation du calcul des revenus pour les travailleurs indépendants (186 situations), soit l'ouverture ou le maintien du droit rSa en fonction de situations des personnes (390 situations) ;
- 119 dossiers fraudes/contentieux.

On peut remarquer une hausse sur 2019 de ces activités liées aux contrôles : + 7,8% pour les décisions d'opportunité et + 12,3% pour les dossiers de fraudes.

- **Croiser les données au quotidien - actualiser les données tout au long du parcours d'insertion**

Les organismes payeurs sont dotés d'un applicatif qui effectue des croisements de données et des contrôles cibles sur les dossiers allocataires (contrôle sur pièces, contrôle sur place mais aussi des contrôles à la demande du Conseil Départemental suite à des anomalies détectées).

Les interfaces avec Pôle emploi : DUDE (Dossier Unique du Demandeur d'Emploi), avec les applicatifs des organismes payeurs : CDAP et MSA-pro ou encore avec la CPAM sont utilisés par nos agents pour une optimisation des données.

En 2019, 7 réunions de la commission fraude se sont tenues à la CAF pour l'examen de 85 dossiers.

74 dossiers relèvent d'un préjudice mixte CAF/CD ; 11 sont en préjudice unique CD.

Les volumes financiers ciblés sont les suivants : 470 517 € en préjudice mixte CAF/CD, soit 94,3% et 28 357 € en préjudice unique CD, soit 5,7%.

De plus, 2 plaintes conjointes ont été déposées auprès du Procureur de la République de Tulle par la CAF et le Département.

Selon un rapport CAF 2017 sur la lutte contre la fraude, le rSa demeure la prestation la plus fraudée en lien notamment avec son caractère déclaratif et des changements fréquents de situation de vie.

En 2019, l'important travail de coordination pour la transmission des listings comptables entre la Paierie Départementale et le Service Insertion s'est poursuivi et les résultats en sont mesurables.

Si le taux d'endettement continue de progresser en 2019 (+ 3,38%), le taux de récupération de la dette est lui aussi en hausse sensible : + 9,39% grâce aux croisements des données et à une réactivité meilleure dès la détection des indus. En conséquence de ces efforts conjoints, pour 2019 une dette rSa nette annuelle de 36 693 €, alors qu'elle était de 71 583 €, en 2018 soit - 48,7% .

- **Activer la CRSA en cas de non-respect des obligations**

Cette commission est saisie en cas de non-respect des obligations liées à l'insertion. En 2019, 1 528 décisions ont été rendues par cette commission dont 687 réductions, 223 radiations et 58 réouvertures de droit.

403 bénéficiaires du rSa ont été concernés par cette procédure en 2019 soit 6,4% des personnes relevant de ce dispositif.

B - LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION : 916 000 € dont 35 000 € au titre de l'investissement

a) L'Avenant 2019 -2021 du Pacte Territorial d'Insertion et ses 30 fiches actions :

Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) s'attache à coordonner et fédérer tous les partenaires œuvrant dans le domaine de l'insertion ; il est construit en articulation avec les politiques locales, nationales et européennes.

Il a été reconduit par avenant par notre Assemblée Départementale le 28 novembre 2018 pour la période 2019-2021.

Fer de lance de la politique départementale d'insertion, il fédère 23 acteurs signataires.

Sa déclinaison opérationnelle avec 30 fiches actions prend en compte l'échelle territoriale pour des réponses au plus près des personnes accompagnées.

La mesure faite de l'impact positif du PTI 2016 -2018 a permis de reconduire un certain nombre d'actions déjà en cours, d'en amender certaines et d'en programmer de nouvelles pour toujours répondre au mieux aux besoins des publics que nous accompagnons.

Ces orientations restent elles aussi toujours à corréliser avec les attentes des Corréziens recueillies lors des consultations.

Parmi les 30 actions de l'Avenant, 26 sont réalisées ou en cours (20 car s'inscrivant en transversalité sur la durée totale du Pacte, 6 en cours de réalisation) soit 87% des fiches action (annexe 4).

Sur le champ de l'emploi, on retrouve notamment en 2019 :

- La plateforme BOOST Emploi, le chargé de mission Entreprises ;
- Les clauses d'insertion sociale ; elles ont généré en 2019 : 62 480 heures de travail pour 137 personnes au travers de 173 contrats de travail ;
- Les périodes d'immersion en entreprises déclinées avec un outil de Pôle Emploi : les PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ; 761 ont été activées en 2019 dont 287 pour découvrir un métier, 213 pour confirmer un projet professionnel et 261 pour initier une démarche de recrutement ;
- Les remplacements sur les postes de services généraux dans les collèges du Département ont permis à 32 bénéficiaires du rSa d'effectuer 7 980,47 heures de remplacement ;
- La plateforme collaborative Insertion compte actuellement 120 membres et a enregistré sur l'année 9 874 visites ;
- L'IDéeFOP (Instance Départementale de l'économie, de l'emploi et de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) portée par l'État, la Région et le Département et ses 4 groupes de travail sur les métiers de la fibre optique, du transport, de l'économie sociale et solidaire et sur l'orientation et la promotion des métiers a continué à être mobilisée au travers de réunions, de groupes de travail ou de forums ;
- Deux Forums BOOST territorialisés se sont tenus en 2019 : le premier sur Lubersac, le second sur Argentat. Ils ont à eux deux proposé 125 stands, accueilli 268 participants et 262 CV ont été collectés par les entreprises présentes. Ces résultats et la fréquentation confirment l'intérêt du formatage local de cette action, avec la mise en valeur de circuits de proximité, une efficacité et un ciblage plus précis des besoins ;
- Trois Clés de l'emploi ont eu lieu en 2019. Pensées pour faciliter le rapprochement entre employeurs et bénéficiaires du rSa, elles ont ciblé en 2019 les secteurs de la restauration et de la grande distribution. 50 personnes ont été préparées ; 37 sont en emploi ou formation en fin 2019 soit 74% du public. Ces résultats confirment l'intérêt de cette action et d'ores et déjà 3 nouvelles Clés sont envisagées sur le 1^{er} semestre 2020: So'Ham et O' TACOS à Brive, les serres de tomates à Égletons ;
- Le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS) a été lancé fin novembre 2019. Élaboré suite à des besoins de certains secteurs professionnels (travaux saisonniers, arboriculteurs) et avec le concours de groupements d'employeurs, il va s'agir de proposer un tutorat au quotidien dans l'emploi sur une durée de 6 mois pour sécuriser la reprise d'activité. Les premières conventions de tutorat devraient être signées début 2020.



Sur le champ de l'accompagnement :

Les référents sociaux des 12 MSD (Maison de Solidarité Départementale) assurent le suivi des bénéficiaires du rSa présentant des problématiques sociales importantes devant être traitées en priorité.

18 professionnels rattachés au service Insertion assurent un accompagnement renforcé et spécifique vers et dans l'emploi : 11 référents professionnels, 2 coachs professionnels, 2 coachs sociaux, une psychologue du travail, un agent de santé Infirmier et une animatrice numérique.

L'équipe Insertion a suivi 1114 personnes, enregistré 1073 sorties du dispositif dont 436 pour emploi ou formation, soit 41% de l'ensemble des sorties effectuées.

Leur taux de contractualisation est de 98%.

L'accompagnement au parcours de soin réalisé par l'agent de santé a permis d'identifier des problématiques récurrentes : addictions, problèmes psychologiques et douleurs chroniques.

Intervenant à l'échelle du département, elle avait fin 2019, 24 suivis en attente de prise en charge au regard des besoins dans ce domaine.

Suite à la validation en Comité Technique, un second poste a été créé et un recrutement devrait se faire début 2020.

La psychologue du travail quant à elle, sur un mi-temps a rencontré 19 personnes dont 16,6% ont pu rapidement rebondir vers de l'emploi ou de la formation.

L'animatrice numérique itinérante en charge de développer et favoriser l'inclusion numérique des publics les plus fragiles s'est déployée sur tout le Département et a rencontré 536 personnes au sein des 12 MSD lors de 87 ateliers thématiques et 135 permanences numériques.

Sur le champ de la gouvernance :

Le Département a développé une approche nouvelle et de proximité où la participation des personnes accompagnées est effective.

Cette démarche participative de chacun dans les politiques publiques permet de faire du citoyen un acteur de ces politiques et, ainsi, de toujours rester en phase avec les réalités et les besoins des publics concernés.

Faisant suite à un travail de mobilisation et de communication large, 9 bénéficiaires du rSa (3 titulaires et 6 suppléants) ont été désignés par voie d'huissier en juin 2019.

Les principes de parité Hommes/Femmes et de bassins de vie ont été pris en compte.

Le format de participation retenu a été celui du Comité de pilotage du PTI.

Des groupes de travail et de préparation ont permis aux 3 titulaires de siéger au Comité de pilotage du 12 décembre 2019 et d'acter leurs demandes en terme de réflexion sur la mobilité.



b) Actions d'insertion

Indispensables à la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, les actions d'insertion ciblent l'ensemble des problématiques rencontrées par les bénéficiaires du rSa.

Tous les domaines sont pris en compte afin de lever les freins à l'insertion qu'ils soient d'ordre social, de logement, de santé ou professionnel.

Cette offre se concrétise à la fois par des subventions aux associations, des prestations d'accompagnement ou encore des aides individuelles.

1) Le logement :

L'accès ou le maintien dans un logement constitue une des premières étapes dans le parcours d'insertion.

Le Fonds Social Logement - FSL - est fortement sollicité pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Bilan 2019 :

	Nombre de dossiers acceptés	Nombre de dossiers refusés	Montant des aides accordées
Fonds téléphone	1	0	113 €
FSL - Accès	182	25	72 570 €
FSL - Accompagnement social logement individuel	19	3	11 400 €
FSL - Aides aux Impayés d'Énergie	168	41	63 944 €
FSL - Garantie de loyer			
FSL - Maintien	94	24	27 283 €
FSL - Maintien de l'allocation logement			
FSL - Sous location			
FSL - Travailleur de Conditions Modestes	1	1	317 €

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 200 000 € de crédits de paiements de l'enveloppe budgétaire Pacte Territorial d'Insertion. Ces crédits de paiement sont délégués au service Habitat.

2) Les actions d'insertion sociale, professionnelle et santé

Le Conseil Départemental a signé en 2019, 51 conventions pour le soutien technique et financier de structures et partenaires œuvrant dans le domaine de l'insertion tant sur le volet social que professionnel et accueillant des bénéficiaires du rSa .

Chacune de ces conventions précise les objectifs, les modalités de réalisation et d'évaluation de l'action.

Les financements sont fléchés et activés selon leur taux de réalisation et le nombre de bénéficiaires du rSa concernés.

En 2019, 35 associations ont été soutenues (annexe 5).

Les actions en faveur de l'insertion sociale et santé ont permis d'accompagner 160 personnes pour des financements mobilisés à hauteur de 109 149,10 €.

Les actions en faveur de l'insertion professionnelle ont permis d'accompagner, quant à elles, 692 personnes pour 359 286,13 € (dont 339 439,80 € en fonctionnement et 19 846,33 € en investissement).

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) est un de nos principaux axes de conventionnement dans le domaine professionnel. Partenaire actif aux côtés de la DIRECCTE dans ce secteur, nous avons soutenu en 2019 les 31 structures corréziennes : 18 chantiers d'insertion, 10 entreprises d'insertion et 3 associations intermédiaires.

Les accompagnements proposés par ces structures sont modulables dans la durée et dans le nombre d'heures de mise en situation de travail pour répondre et lever de la façon la plus adaptée les freins à l'emploi rencontrés par les bénéficiaires du rSa accueillis.

260 bénéficiaires du rSa ont intégré une structure de l'IAE en 2019.

95 personnes sont sorties sur la même période dont 24 pour sorties positives, soit 25,3% d'entre elles (2 CDI, 1 création d'activité, 11 CDD, 10 entrées en formation).

Attentifs en permanence à enrichir, adapter et développer notre offre d'insertion face à des problématiques émergentes, des conventions ont été reconduites notamment pour faciliter le transport des saisonniers agricoles en pomiculture : 64 bénéficiaires du rSa ont profité de cette prestation avec 454 trajets pris en charge (ANEFA).

Pour 2019, le Conseil Départemental maintient sa mobilisation au travers de conventions pour la mise en œuvre d'actions d'insertion (annexes 6 et 7).

3) Investissement :

Des crédits de paiement, au titre de l'investissement permettent d'une part, l'attribution d'aides financières individuelles à des bénéficiaires du rSa afin de les accompagner dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et, d'autre part, de soutenir les chantiers et les entreprises d'insertion dans leur développement ou dans la création de nouveaux projets.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter au titre du Pacte Territorial d'Insertion 35 000 € de crédits de paiements : 15 000 € au titre des aides individuelles et 20 000 € au titre du soutien aux structures.

En conclusion, je vous propose d'affecter 916 000 € de crédits de paiements dont 881 000 € au titre du fonctionnement et 35 000 € au titre de l'investissement.

C. LES CONTRATS AIDÉS CUI-PEC, CDDI : 382 500 €

Dans le cadre d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM), le Département intervient en cofinancement de l'État pour promouvoir et favoriser l'accès à l'emploi pour des bénéficiaires du rSa.

Cet engagement se concrétise par l'activation de 2 modalités de contrats aidés : CUI-PEC (Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences) et CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion).

En 2019, cette offre de contrats aidés a concerné :

- les employeurs du secteur non-marchand pour les CUI-PEC,
- les employeurs du secteur de l'insertion par l'activité économique pour les CDDI.

L'engagement de la Collectivité au financement de ces contrats aidés demeure important afin de favoriser les opportunités de recrutement des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Bilan 2019 :

- 23 PEC ont été signés en 2019, soit une réalisation à hauteur de 65,7%.
38,5% visent le secteur médico-social, 38,5% le secteur associatif, 9,25% les collectivités territoriales, 9,25% les administrations et 4,5% l'enseignement.
Le profil type de recrutement demeure un public féminin entre 26 et 49 ans.
La sous consommation une nouvelle fois confirmée du nombre de PEC nous amènera à reconfigurer à la baisse ce nombre dans la CAOM 2020.
- 91 parcours ont été activés en CDDI, soit 83% de l'objectif. Ils ont concerné 174 bénéficiaires du rSa.
On enregistre 85 sorties CDDI en 2019 dont 22 pour emploi/formation, soit 25% .

Nous vous proposons de continuer cette modalité d'approuver et de m'autoriser à signer la CAOM 2020 (annexe 8) qui formalise nos engagements aux côtés de l'État.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 382 500 € de crédits de paiement se décomposant comme suit : 150 000 € pour 25 PEC, 223 000 € pour 110 CDDI, 9 500 € de frais de gestion.

D. LE MICRO CREDIT SOLIDAIRE : 2 500 €

L'enveloppe dédiée à ce dispositif sera maintenue en 2020 afin d'assurer le remboursement des 26 dossiers restant encore en cours.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 2 500 € de crédits de paiement.

III. RECETTES : 11 725 339 €**A. LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES (TICPE) -INDUS ET PÉNALITÉS : 10 891 224€**

La principale recette du Département concernant le revenu de solidarité active est issue de la compensation de l'État, et assise sur le produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

Elle varie en fonction du nombre de bénéficiaires inscrits dans le dispositif.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter :

- 10 720 224 € au titre de la TICPE ;
- 160 000 € au titre des indus du revenu de solidarité active ;
- 11 000 € au titre des pénalités administratives.

B. LE FONDS DE MOBILISATION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION (FMDI) : 700 000 €

Les recettes du Département concernant les contrats aidés sont issues du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion.

Le calcul de la part 3 du FMDI prend en compte de nouveaux critères (loi de finances 2017) :

- part des dépenses rSa du Département ;
- proportion de contrats aidés à destination des bénéficiaires du rSa ;
- proportion de contrats aidés cofinancés par les départements.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 700 000 € de crédits de paiement.

C. LE FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION : 80 530 €

Le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion - FAPI - , issu de la loi de Finances initiale 2017, vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

Cet engagement se formalise au travers d'une convention départementale entre l'État et le Conseil Départemental avec des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle, de développement social, signée pour la période 2017/2019.

Ces priorités se déclinent avec un socle commun d'objectifs et 11 actions d'insertion :

- 5 prévues par la loi
- 2 concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs
- 4 répondant à des priorités nationales ou locales.

Parmi elles, la signature d'une CAOM, du Pacte Territorial d'Insertion, l'orientation des bénéficiaires du rSa et leur accompagnement formalisé par la signature de contrats d'engagements réciproques mais aussi l'insertion des jeunes avec le dispositif BOOST Jeunes ou les clauses d'insertion sociale.

Le bilan 2019 de cette convention est joint en annexe 9.

Ce bilan a été soumis à l'approbation de la Commission Permanente du 27 mars 2020.

L'engagement financier de l'État pour 2019 s'est élevé à 80 530,21 €, en baisse de 0,12% sur une année.

Ce dispositif et la ligne financière afférente devrait intégrer à partir de 2020 la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 80 530 € de crédits de paiements correspondants au FAPI.

D. LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI : 53 585 €

2019 a vu le démarrage des conventions bilatérales de contractualisation entre les départements et l'État pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.

Les orientations gouvernementales ont indiqué un transfert à l'équivalent de la ligne budgétaire des fonds FAPI sur ces conventions à compter de 2020.

Le Conseil départemental de la Corrèze, fort de son expérience et de sa compétence sociale, souhaite à la fois maintenir la qualité de l'offre de services et d'accompagnement qu'il consacre aux Corrèziens les plus démunis, mais aussi continuer à innover et développer de nouvelles actions pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

C'est pourquoi il a confirmé son engagement aux côtés de l'État et signé la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019 - 2021 qui devrait intégrer à compter de 2020 le dispositif FAPI.

Les contours de cette convention balaient un champ d'intervention large au titre desquels seront concernés les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de l'Action Sociale Territoriale ainsi que l'Insertion.

Le déploiement de nouvelles actions et de nouveaux partenariats sont en cours de réflexion pour pouvoir répondre dès 2020 aux attentes des personnes en situation de précarité ou les plus isolées.

Je vous propose d'affecter 53 885 € au titre des crédits de paiement.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous vous proposons d'affecter les crédits de paiement selon la répartition ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
PACTE TERRITORIAL D'INSERTION	850 368,00 €	735 567 ,40 €	881 000,00 €
CONTRATS AIDÉS	437 000,00 €	366 403,08	382 500,00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
MICRO CRÉDIT SOLIDAIRE	3 500,00 €	1 415,26 €	2 500,00 €
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE	17 839 732,00 €	18 079 625,41 €	18 233 000,00 €
DISPOSITIF BOOST JEUNE ET BOOST EMPLOI	198 000,00 €	179 033,22 €	180 500,00 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 398 600,00 €	19 432 044,37 €	19 749 500,00 €
CONTRATS AIDÉS (FMDI) SOLDE TRESORERIE	700 000,00 €	721 710,00 €	700 000,00 €
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE-(TICPE+Indus)	10 890 851,00 €	10 881 056,73 €	10 891 224,00 €
FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION (FAPI)	80 000,00 €	80 530,21 €	80 530,00 €
PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	-	53 585,00 €	53 585,00 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 670 851,00 €	11 736 881,94 €	11 725 339,00 €
PACTE TERRITORIAL D'INSERTION	40 000,00 €	25 476,33 €	35 000,00 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 000,00 €	25 476,33 €	35 000,00 €
Pgm	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	19 749 500,00 €	11 725 339,00 €
INVESTISSEMENT	35 000 €	- €
TOTAL	19 784 500,00 €	11 725 339,00 €

EN DÉPENSES

2000P082E64 - Plan Territorial d'Insertion (EPF)
2000P082E58 - Subvention spécifique aux structures (EPF)
2006P051E29 - Contrats Aidés (EPF)
2006P052E22 - Fonds d'Aide aux Jeunes (EPF)
2009P015E33 - Micro Crédit Solidaire (EPF)
2009P016E46 - Allocation rSa forfaitaire (EPF)
2009P016E48 - Allocation rSa forfaitaire majorée (EPF)
2016P042E01 - BOOST Emploi (EPF)
2016P042E08 - BOOST Emploi - Missions Locales (EPF)
2000P082E65 - Plan Territorial d'Insertion (EPI)

EN RECETTES

2006P051E28 - Contrats Aidés
2009P016E50 - Allocation forfaitaire
2009P016E52 - Allocation forfaitaire majorée
2000P082E70 - FAPI
2019P022E01 : Lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 102 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique sectorielle EMPLOI-INSERTION 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	19 749 500,00 €	11 725 339,00 €
INVESTISSEMENT	35 000,00 €	-
TOTAL	19 784 500,00 €	11 725 339,00 €

Article 2 : Sont approuvées les conventions telles qu'elles figurent en annexes 1,2 et 3 à la présente délibération pour la mise en œuvre du dispositif BOOST Jeunes, à intervenir avec les Missions Locales de Tulle (45 000 €), Brive (45 000 €) et Ussel (22 500 €). Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 3 : Est approuvée telle qu'elle figure en annexe 8 à la présente délibération, la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens à intervenir avec l'Etat. Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer l'ensemble des conventions du PTI selon les tableaux récapitulatifs joints en annexes 6 et 7 à la présente délibération.

Article 5 : Les dépenses correspondantes aux aides individuelles accordées au titre du Pacte Territorial d'Insertion seront actées par un arrêté nominatif.

Article 6 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les pièces et documents afférents au présent rapport.

Article 7 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.7.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 9156.4,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.2,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.3,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.4,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.7,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9356.8.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16db3607a791-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : CONVENTION ENTRE LA MISSION LOCALE DE TULLE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE POUR LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF BOOST JEUNES

ANNEXE 2 : CONVENTION ENTRE LA MISSION LOCALE DE BRIVE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE POUR LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF BOOST JEUNES

ANNEXE 3 : CONVENTION ENTRE LA MISSION LOCALE D'USSEL ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE POUR LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF BOOST JEUNES

ANNEXE 4 : BILAN 2019 DE L'AVENANT PTI

ANNEXE 5 : BILAN 2019 DES ACTIONS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

ANNEXE 6 : CONVENTIONS PTI 2020 AU TITRE DE L'INSERTION SOCIALE

ANNEXE 7 : CONVENTIONS PTI 2020 AU TITRE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

ANNEXE 8 : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE FIXANT LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE ET DE L'ETAT

ANNEXE 9 : BILAN FAPI 2019

CONVENTION ENTRE LA MISSION LOCALE DE TULLE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF BOOST JEUNES

ENTRE

Le Département de la Corrèze, représenté par son Président, M. Pascal COSTE

d'une part,

ET

La Mission locale de l'arrondissement De Tulle, représentée par son Président,
Monsieur Arnaud COLLIGNON

d'autre part.

Vu l'ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de 16 à 18 ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi n°93-1313 du 20 décembre 1993, loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle,

Vu l'article 13 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, relatif à l'insertion des jeunes et aux actions en faveur des jeunes éloignés de l'emploi,

Vu l'article L 5314 -1 à 4 du Code du travail définissant les missions de service public des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Vu l'article L 313-7 du Code de l'éducation concernant le rôle des missions locales dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement ou l'accès à l'emploi des jeunes sortant sans diplôme du système de formation initiale,

Vu la délibération n°101 du 25 mars 2016 du Conseil départemental de la Corrèze portant sur la création du dispositif BOOST Emploi et plus précisément du Dispositif BOOST Jeunes.

Vu la délibération du 10 avril 2020 du Conseil départemental de la Corrèze qui valide la mise en œuvre du dispositif BOOST Jeunes.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

PREAMBULE

Le Département de la Corrèze souhaite renforcer ses interventions en direction des jeunes corréziens afin de mieux prendre en compte la diversité des parcours individuels et faciliter leur entrée dans la vie active.

Afin de concrétiser cet engagement le Conseil départemental a mis en place le dispositif Boost jeunes qui a pour objectif de mettre à disposition des jeunes Corrégiens un coach. Le coach dédié aura un portefeuille de 40 jeunes maximum, en file active, pour une durée de 4 mois. Le coaching est un accompagnement personnalisé et individuel avec pour objectif de valoriser les aptitudes professionnelles du jeune et de le placer dans une dynamique positive pour la réalisation de son projet.

Dans le cadre de cette action, le Conseil départemental souhaite établir un partenariat avec la Mission Locale de Tulle pour mettre en œuvre le dispositif Boost Jeunes sur l'arrondissement de Tulle.

Ce partenariat faisant l'objet de cette convention.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de l'aide attribuée à la Mission Locale de Tulle par le Département de la Corrèze, au titre du programme Boost Jeunes pour l'année 2020.

➔ 1.1 La Mission Locale de Tulle s'engage à participer au dispositif Boost Jeunes par la nomination d'un salarié de sa structure dédié à cette mission.

Le coach jeune sera chargé d'assurer le coaching de 40 jeunes au maximum en file active de 17 à 25 ans sur une durée de 4 mois. Des "entrées-sorties" permanentes alimenteront le dispositif qui devra sur la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020, atteindre le chiffre de 100 jeunes suivis. L'objectif étant que 70 % des jeunes constituant le portefeuille, soit 70 jeunes, bénéficient d'une sortie positive.

Par sorties positives le Département de la Corrèze entend:

- > CDI temps partiel ou temps plein
- > CDD à temps partiel ou temps plein
- > Contrat de professionnalisation

- > Contrat d'apprentissage
- > CDD Intérimaire ou saisonnier
- > Service civique
- > Formation / retour en formation initiale
- > Parcours Emploi Compétences (PEC)
- > Création d'entreprise

La sortie sera aussi considérée comme positive si elle intervient au plus tard dans les 30 jours suivants les 4 mois d'accompagnement

➔ 1.2 La Mission Locale de Tulle, à travers son coach dédié, aura la possibilité d'attribuer une aide financière aux jeunes bénéficiant du dispositif Boost Jeunes.

A raison de 125 € par mois sur une période de 4 mois, elle doit permettre de faire face aux besoins du jeune dans son projet et les priorités à régler, en complément des dispositifs classiques mobilisables.

L'attribution de cette aide est détaillée dans un règlement joint en annexe.

Cette aide n'est pas systématique, elle fera l'objet d'une demande argumentée du coach et sera soumise à la validation de la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion.

➔ 1.3 La Mission locale de Tulle s'engage à établir une coopération de proximité et active avec le service Boost Jeunes du Conseil départemental pour améliorer l'accompagnement des jeunes. A ce titre, il sera mis en place :

- > Une réunion trimestrielle entre les coachs du département et le service Emploi du département
- > Une réunion semestrielle entre la direction de l'action sociale, des Familles et de l'insertion.

➔ 1.4 La Mission Locale de Tulle s'engage à transmettre mensuellement un tableau de suivi reprenant des indicateurs qualitatifs sur les jeunes suivis, les actions mises en œuvre ainsi que les indicateurs de sorties du dispositif.

Par ailleurs, à la demande du Conseil départemental, la Mission Locale de Tulle s'engage à transmettre les éléments de la base IMILO relatifs à l'accompagnement des jeunes relevant du dispositif RSA et accompagnés par la Mission Locale.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

La Mission locale de Tulle s'engage à accompagner, en 2020, dans le cadre de cette action, 100 jeunes.

Par ailleurs, la Mission Locale s'engage à faire figurer de manière lisible le logo du Conseil départemental dans tous les documents produits dans le cadre de l'opération subventionnée.

Elle autorise le Conseil départemental de la Corrèze à utiliser le logo de la Mission Locale de Tulle dans toute communication relative au dispositif Boost Emploi (site internet, Facebook, flyers, affiches) ainsi que d'associer systématiquement le Conseil départemental de la Corrèze à toutes les manifestations liées à l'emploi et à l'insertion sur le département de la Corrèze et d'en afficher le logo.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT

Une aide financière d'un montant total de 45 000 € est accordée à la Mission Locale de Tulle pour l'année 2020.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La contribution financière du Département sera versée selon les modalités suivantes :

- > Acompte ou 30 % à la signature de la présente convention soit 13 500 € avant le 30 juin 2020
- > Le solde de la subvention soit 31 500 € lors de la présentation des résultats au plus tard le 31 décembre 2020.

La subvention globale sera proratisée au regard du taux de réalisation de l'action. Le paiement sera généré dans sa totalité au-delà de 70% de réalisation.

Le dépassement des objectifs ne donnera pas lieu à une majoration de la subvention.

La demande de versement (solde) devra obligatoirement se présenter sous la forme d'un bilan d'activité écrit et détaillé accompagné du tableau excel d'indicateurs et statistiques pour la réalisation de l'action subventionnée à transmettre avant le 10 janvier de l'année N+1.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5 : CLAUSES PARTICULIERES

5.1 En cas de manquement de l'association à l'une de ses obligations prévues par la présente convention, le Département pourra exiger le remboursement des montants perçus.

5.2 La présente convention peut être dénoncée après un préavis donné par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant la date de son expiration. Cette dénonciation se fera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

5.3 La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut social de l'association.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de cette convention entreront en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 7: MODIFICATIONS

La présente convention pourra faire l'objet de modifications des objectifs qualitatifs et quantitatifs et sera reconductible par voie d'avenant.

ARTICLE 8: RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Limoges

Fait en deux exemplaires originaux à Tulle le,

Le Président de la Mission Locale de Tulle

Le Président du Conseil départemental,

Arnaud COLLIGNON

Pascal COSTE

CONVENTION ENTRE LA MISSION LOCALE DE BRIVE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF BOOST JEUNES

ENTRE

Le Département de la Corrèze, représenté par son Président, M. Pascal COSTE

d'une part,

ET

La Mission locale de l'arrondissement de Brive, représentée par son Président,
Monsieur Franck PEYRET

d'autre part.

Vu l'ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de 16 à 18 ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi n°93-1313 du 20 décembre 1993, loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle,

Vu l'article 13 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, relatif à l'insertion des jeunes et aux actions en faveur des jeunes éloignés de l'emploi,

Vu l'article L 5314 -1 à 4 du Code du travail définissant les missions de service public des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Vu l'article L 313-7 du Code de l'éducation concernant le rôle des missions locales dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement ou l'accès à l'emploi des jeunes sortant sans diplôme du système de formation initiale,

Vu la délibération n°101 du 25 mars 2016 du Conseil départemental de la Corrèze portant sur la création du dispositif BOOST Emploi et plus précisément du Dispositif BOOST Jeunes.

Vu la délibération du 10 avril 2020 du Conseil départemental de la Corrèze qui valide la mise en œuvre du dispositif BOOST Jeunes.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

PREAMBULE

Le Département de la Corrèze souhaite renforcer ses interventions en direction des jeunes corréziens afin de mieux prendre en compte la diversité des parcours individuels et faciliter leur entrée dans la vie active.

Afin de concrétiser cet engagement le Conseil départemental a mis en place le dispositif Boost jeunes qui a pour objectif de mettre à disposition des jeunes Corrégiens un coach. Le coach dédié aura un portefeuille de 40 jeunes maximum, en file active, pour une durée de 4 mois. Le coaching est un accompagnement personnalisé et individuel avec pour objectif de valoriser les aptitudes professionnelles du jeune et de le placer dans une dynamique positive pour la réalisation de son projet.

Dans le cadre de cette action, le Conseil départemental souhaite établir un partenariat avec la Mission Locale de Brive pour mettre en œuvre le dispositif Boost Jeunes sur l'arrondissement de Brive.

Ce partenariat faisant l'objet de cette convention.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de l'aide attribuée à la Mission Locale de Brive par le Département de la Corrèze, au titre du programme Boost Jeunes pour l'année 2020.

➔ 1.1 La Mission Locale de Brive s'engage à participer au dispositif Boost Jeunes par la nomination d'un salarié de sa structure dédié à cette mission.

Le coach jeune sera chargé d'assurer le coaching de 40 jeunes au maximum en file active de 17 à 25 ans sur une durée de 4 mois. Des "entrées-sorties" permanentes alimenteront le dispositif qui devra sur la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020, atteindre le chiffre de 120 jeunes suivis. L'objectif étant que 70 % des jeunes constituant le portefeuille, soit 84 jeunes, bénéficient d'une sortie positive.

Par sorties positives le Département de la Corrèze entend:

- > CDI temps partiel ou temps plein
- > CDD à temps partiel ou temps plein
- > Contrat de professionnalisation

- > Contrat d'apprentissage
- > CDD Intérimaire ou saisonnier
- > Service civique
- > Formation / retour en formation initiale
- > Parcours Emploi Compétences (PEC)
- > Création d'entreprise

La sortie sera aussi considérée comme positive si elle intervient au plus tard dans les 30 jours suivants les 4 mois d'accompagnement

➔ 1.2 La Mission Locale de Brive, à travers son coach dédié, aura la possibilité d'attribuer une aide financière aux jeunes bénéficiant du dispositif Boost Jeunes.

A raison de 125 € par mois sur une période de 4 mois, elle doit permettre de faire face aux besoins du jeune dans son projet et les priorités à régler, en complément des dispositifs classiques mobilisables.

L'attribution de cette aide est détaillée dans un règlement joint en annexe.

Cette aide n'est pas systématique, elle fera l'objet d'une demande argumentée du coach et sera soumise à la validation de la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion.

➔ 1.3 La Mission locale de Brive s'engage à établir une coopération de proximité et active avec le service Boost Jeunes du Conseil départemental pour améliorer l'accompagnement des jeunes. A ce titre, il sera mis en place :

- > Une réunion trimestrielle entre les coaches du département et le service Emploi du département
- > Une réunion semestrielle entre la direction de l'action sociale, des Familles et de l'insertion.

➔ 1.4 La Mission Locale de Brive s'engage à transmettre mensuellement un tableau de suivi reprenant des indicateurs qualitatifs sur les jeunes suivis, les actions mises en œuvre ainsi que les indicateurs de sorties du dispositif.

Par ailleurs, à la demande du Conseil départemental, la Mission Locale de Brive s'engage à transmettre les éléments de la base IMILO relatifs à l'accompagnement des jeunes relevant du dispositif RSA et accompagnés par la Mission Locale.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

La Mission Locale de Brive s'engage à accompagner, en 2020, dans le cadre de cette action, 120 jeunes.

Par ailleurs, la Mission Locale s'engage à faire figurer de manière lisible le logo du Conseil départemental dans tous les documents produits dans le cadre de l'opération subventionnée.

Elle autorise le Conseil départemental de la Corrèze à utiliser le logo de la Mission Locale de Brive dans toute communication relative au dispositif Boost Emploi (site internet, Facebook, flyers, affiches) ainsi que d'associer systématiquement le Conseil départemental de la Corrèze à toutes les manifestations liées à l'emploi et à l'insertion sur le département de la Corrèze et d'en afficher le logo.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT

Une aide financière d'un montant total de 45 000 € est accordée à la Mission Locale de Brive pour l'année 2020.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La contribution financière du Département sera versée selon les modalités suivantes :

- > Acompte ou 30 % à la signature de la présente convention soit 13 500 € avant le 30 juin 2020
- > Le solde de la subvention soit 31 500 € lors de la présentation des résultats au plus tard le 31 décembre 2020.

La subvention globale sera proratisée au regard du taux de réalisation de l'action. Le paiement sera généré dans sa totalité au-delà de 70% de réalisation.

Le dépassement des objectifs ne donnera pas lieu à une majoration de la subvention.

La demande de versement (solde) devra obligatoirement se présenter sous la forme d'un bilan d'activité écrit et détaillé accompagné du tableau excel d'indicateurs et statistiques pour la réalisation de l'action subventionnée à transmettre avant le 10 janvier de l'année N+1.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5 : CLAUSES PARTICULIERES

5.1 En cas de manquement de l'association à l'une de ses obligations prévues par la présente convention, le Département pourra exiger le remboursement des montants perçus.

5.2 La présente convention peut être dénoncée après un préavis donné par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant la date de son expiration. Cette dénonciation se fera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

5.3 La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut social de l'association.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de cette convention entreront en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 7: MODIFICATIONS

La présente convention pourra faire l'objet de modifications des objectifs qualitatifs et quantitatifs et sera reconductible par voie d'avenant.

ARTICLE 8: RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Limoges

Fait en deux exemplaires originaux à Tulle le,

Le Président de la Mission Locale de Brive

Le Président du Conseil départemental,

Franck PEYRET

Pascal COSTE

CONVENTION ENTRE LA MISSION LOCALE D'USSEL ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF BOOST JEUNES

ENTRE

Le Département de la Corrèze, représenté par son Président, M. Pascal COSTE

d'une part,

ET

La Mission locale de l'arrondissement d'Ussel, représentée par son Président,
Monsieur Christophe ARFEUILLERE

d'autre part.

Vu l'ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de 16 à 18 ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi n°93-1313 du 20 décembre 1993, loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle,

Vu l'article 13 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, relatif à l'insertion des jeunes et aux actions en faveur des jeunes éloignés de l'emploi,

Vu l'article L 5314 -1 à 4 du Code du travail définissant les missions de service public des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Vu l'article L 313-7 du Code de l'éducation concernant le rôle des missions locales dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement ou l'accès à l'emploi des jeunes sortant sans diplôme du système de formation initiale,

Vu la délibération n°101 du 25 mars 2016 du Conseil départemental de la Corrèze portant sur la création du dispositif BOOST Emploi et plus précisément du Dispositif BOOST Jeunes.

Vu la délibération du 10 avril 2020 du Conseil départemental de la Corrèze qui valide la mise en œuvre du dispositif BOOST Jeunes.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

PREAMBULE

Le Département de la Corrèze souhaite renforcer ses interventions en direction des jeunes corréziens afin de mieux prendre en compte la diversité des parcours individuels et faciliter leur entrée dans la vie active.

Afin de concrétiser cet engagement le Conseil départemental a mis en place le dispositif Boost jeunes qui a pour objectif de mettre à disposition des jeunes Corrégiens un coach. Le coach dédié aura un portefeuille de 40 jeunes maximum, en file active, pour une durée de 4 mois. Le coaching est un accompagnement personnalisé et individuel avec pour objectif de valoriser les aptitudes professionnelles du jeune et de le placer dans une dynamique positive pour la réalisation de son projet.

Dans le cadre de cette action, le Conseil départemental souhaite établir un partenariat avec la Mission Locale d'Ussel pour mettre en œuvre le dispositif Boost Jeunes sur l'arrondissement d'Ussel.

Ce partenariat faisant l'objet de cette convention.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de l'aide attribuée à la Mission Locale d'Ussel par le Département de la Corrèze, au titre du programme Boost Jeunes pour l'année 2020.

➔ 1.1 La Mission Locale d'Ussel s'engage à participer au dispositif Boost Jeunes par la nomination d'un salarié de sa structure dédié à cette mission.

Le coach jeune sera chargé d'assurer le coaching de 40 jeunes au maximum en file active de 17 à 25 ans sur une durée de 4 mois. Des "entrées-sorties" permanentes alimenteront le dispositif qui devra sur la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020, atteindre le chiffre de 45 jeunes suivis. L'objectif étant que 70 % des jeunes constituant le portefeuille, soit 31 jeunes, bénéficient d'une sortie positive.

Par sorties positives le Département de la Corrèze entend:

- > CDI temps partiel ou temps plein
- > CDD à temps partiel ou temps plein
- > Contrat de professionnalisation

- > Contrat d'apprentissage
- > CDD Intérimaire ou saisonnier
- > Service civique
- > Formation / retour en formation initiale
- > Parcours Emploi Compétences (PEC)
- > Création d'entreprise

La sortie sera aussi considérée comme positive si elle intervient au plus tard dans les 30 jours suivants les 4 mois d'accompagnement

➔ 1.2 La Mission Locale d'Ussel, à travers son coach dédié, aura la possibilité d'attribuer une aide financière aux jeunes bénéficiant du dispositif Boost Jeunes.

A raison de 125 € par mois sur une période de 4 mois, elle doit permettre de faire face aux besoins du jeune dans son projet et les priorités à régler, en complément des dispositifs classiques mobilisables.

L'attribution de cette aide est détaillée dans un règlement joint en annexe.

Cette aide n'est pas systématique, elle fera l'objet d'une demande argumentée du coach et sera soumise à la validation de la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion.

➔ 1.3 La Mission locale d'Ussel s'engage à établir une coopération de proximité et active avec le service Boost Jeunes du Conseil départemental pour améliorer l'accompagnement des jeunes. A ce titre, il sera mis en place :

- > Une réunion trimestrielle entre les coachs du département et le service Emploi du département
- > Une réunion semestrielle entre la direction de l'action sociale, des Familles et de l'insertion.

➔ 1.4 La Mission Locale d'Ussel s'engage à transmettre mensuellement un tableau de suivi reprenant des indicateurs qualitatifs sur les jeunes suivis, les actions mises en œuvre ainsi que les indicateurs de sorties du dispositif.

Par ailleurs, à la demande du Conseil départemental, la Mission Locale d'Ussel s'engage à transmettre les éléments de la base IMILO relatifs à l'accompagnement des jeunes relevant du dispositif RSA et accompagnés par la Mission Locale.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

La Mission Locale d'Ussel s'engage à accompagner, en 2020, dans le cadre de cette action, 45 jeunes.

Par ailleurs, la Mission Locale s'engage à faire figurer de manière lisible le logo du Conseil départemental dans tous les documents produits dans le cadre de l'opération subventionnée.

Elle autorise le Conseil départemental de la Corrèze à utiliser le logo de la Mission Locale d'Ussel dans toute communication relative au dispositif Boost Emploi (site internet, Facebook, flyers, affiches) ainsi que d'associer systématiquement le Conseil départemental de la Corrèze à toutes les manifestations liées à l'emploi et à l'insertion sur le département de la Corrèze et d'en afficher le logo.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT

Une aide financière d'un montant total de 22 500 € est accordée à la Mission Locale d'Ussel pour l'année 2020.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La contribution financière du Département sera versée selon les modalités suivantes :

- > Acompte ou 30 % à la signature de la présente convention soit 6750 € avant le 30 juin 2020
- > Le solde de la subvention soit 15 750 € lors de la présentation des résultats au plus tard le 31 décembre 2020.

La subvention globale sera proratisée au regard du taux de réalisation de l'action. Le paiement sera généré dans sa totalité au-delà de 70% de réalisation.

Le dépassement des objectifs ne donnera pas lieu à une majoration de la subvention.

La demande de versement (solde) devra obligatoirement se présenter sous la forme d'un bilan d'activité écrit et détaillé accompagné du tableau excel d'indicateurs et statistiques pour la réalisation de l'action subventionnée à transmettre avant le 10 janvier de l'année N+1.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5 : CLAUSES PARTICULIERES

5.1 En cas de manquement de l'association à l'une de ses obligations prévues par la présente convention, le Département pourra exiger le remboursement des montants perçus.

5.2 La présente convention peut être dénoncée après un préavis donné par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant la date de son expiration. Cette dénonciation se fera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

5.3 La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut social de l'association.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de cette convention entreront en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 7: MODIFICATIONS

La présente convention pourra faire l'objet de modifications des objectifs qualitatifs et quantitatifs et sera reconductible par voie d'avenant.

ARTICLE 8: RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Limoges

Fait en deux exemplaires originaux à Tulle le,

Le Président de la Mission Locale d'Ussel

Le Président du Conseil départemental,

Christophe ARFEUILLERE

Pascal COSTE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE,
DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

SERVICE INSERTION

Note PTI 2019-2021

Bilan 2019

CONTEXTE

- Vote, le 28 novembre 2018 de l'avenant du Pacte Territorial d'Insertion 2019-2021 par l'Assemblée Plénière du Conseil départemental de la Corrèze
- Premier comité de pilotage le 12 décembre 2019

BILAN 2019

30 Fiches action :

- 20 actions réalisées
- 6 actions en cours de réalisation
- 4 actions non encore réalisées

20 actions réalisées soit 67 %

- **Plateforme collaborative Emploi Insertion (Fiche Action 1-1)**

Ouverture de la plateforme le 24 juillet 2017

3 personnes "administrateur", susceptibles de mettre en ligne sur la plateforme de nouvelles données

120 membres

En 2019,

9 874 pages vues (-33% par rapport à 2018)

664 visiteurs (-12% par rapport à 2018)

- **BOOST Emploi (Fiche Action 1-2)**

- 537 annonces déposées
- 89 comptes recruteurs créés
- 31 986 visites
- 16 730 utilisateurs
- 188 021 pages consultées
- 53 433 alertes envoyées aux candidats
- 969 alertes créées par les candidats
- 711 comptes utilisateurs créés
- 596 CV créés
- 987 recherches CV thème
- 695 CV Catcher

- **Promotion des dispositifs d'accès aux soins en Haute Corrèze (Fiche Action 2-1)**

En continuité du Forum du 08 novembre 2017

En fonction de la demande du groupe de travail et des besoins recensés

- **Accompagnant Santé : Infirmier Diplômé d'État (Fiche Action 2-2)**

- 81 personnes accompagnées en 2019

- 40 orientations

- 38 suivis clôturés

- 43 suivis en cours au 31/12/2019 (+ 24 demandes d'accompagnement sur liste d'attente)

- 350 rendez-vous réalisés

24% des personnes accompagnées sont orientées vers un médecin traitant et bénéficient à 23% d'un suivi par un spécialiste

15% des suivis donnent lieu à l'instruction d'un dossier MDPH

13% de suivis d'ordre psychologique

8% de suivis pour addictions

Validation en Comité Technique du 11/10/2019, d'un second agent de santé - Infirmier Diplômé d'État, attendu pour le 1^{er} trimestre 2020

- **Plateforme de Covoiturage Conseil départemental (Fiche Action 2-3)**

- **Cartographie des lieux d'accès numériques (Fiche Action 2-6)**

Cartographie disponible via le lien <https://www.correze.fr/>

Nos missions > Développement des territoires > Le numérique > Les usages et services numériques

- **Animateur Numérique Itinérant (Fiche Action 2-7)**

135 permanences numériques réalisées

87 ateliers numériques

536 personnes vues

- **Ateliers Compétences Numériques de base (Fiche Action 2-8)**

87 ateliers numériques **animés par l'Animateur Numérique Itinérant** dont :

- 72 ateliers numériques "BOOST" avec 250 participants

- 15 ateliers "Compétences numériques de base" avec 23 participants (en place depuis octobre 2019)

- **Immersion en Entreprises (Fiche Action 3-1)**

761 PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel) en Corrèze initiées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 par objectif dont :

213 pour Confirmer un projet professionnel

287 pour Découvrir un métier ou un secteur d'activité

261 pour Initier une démarche de recrutement

- **Chargé de Mission Entreprises-Emploi (Fiche Action 3-2)**

- **Remplacement dans les Collèges Départementaux (Fiche Action 3-4)**

7 980.47 heures réalisées

32 bénéficiaires du rSa positionnés sur ces contrats de travail

- **Les Clés de l'emploi (Fiche Action 3-7)**

Objectif :

Préparer, optimiser et sécuriser le retour à l'emploi ou à la formation des bénéficiaires du rSa et des jeunes suivis par BOOST Jeunes

Animation : Coach professionnels, coach jeunes, chargé de mission entreprises emploi et psychologue du travail

Entreprises ciblées en 2019 :

- BURGER KING du 1^{er} au 8 avril 2019
- Domaine de la GRANDE DISTRIBUTION du 27 mai au 6 juin 2019
- IFHCO – Institut de Formation Haute Corrèze du 13 au 19 septembre 2019

Au total : 91 bénéficiaires du rSa positionnés
44 participants aux ateliers TRE

50 bénéficiaires du rSa sur des entretiens de recrutement

Bilan Emploi/Formation au 31 Décembre 2019 :

37 en situation d'emploi ou formation soit 74 % avec :

12 CDI (3 temps partiel et 9 temps plein)
15 CDD dont : 4 < 3 mois, 11 entre 3 et 6 mois
5 missions d'intérim
1 PEC (Hôpital d'Ussel)
2 CDDI - soit 95 % en emploi
2 entrées en formation - soit 5 % en formation

- **Forum BOOST Emploi (Fiche Action 3-9)**

Objectif :

Favoriser le rapprochement le public en recherche d'emploi et les entreprises en attente de main d'œuvre

- Forum BOOST Emploi Lubersac le 20/06/2019

59 exposants dont 21 entreprises et établissements publics du territoire mobilisés
93 visiteurs sur le forum dont 42 bénéficiaires du rSa
80 CV collectés

- Forum BOOST Emploi Argentats-sur-Dordogne le 14/11/2019

66 stands
175 visiteurs
182 CV collectés

- **Opération Parrainage (Fiche Action 3-11)**

Avec le réseau Entreprendre Limousin
10 parrains / 10 filleuls

- **Les Clauses d'Insertion Sociale dans les marchés publics (Fiche Action 3-13)**

47 marchés
11 Maîtres d'Ouvrage accompagnés
173 contrats concernés
137 participants concernés dont 37 bénéficiaires du rSa (soit 27 %)
58 % des participants ont signés un contrat qualifiant (33 CDI, 8 contrats en alternance, 29 CDD ou missions intérim >6 mois)
62 480 heures d'insertion réalisées au profit des demandeurs d'emploi (26 169 h en 2018 soit + 139 %)

Le secteur des BTP a été particulièrement concerné (84 % dont 66 % pour le seul secteur de la fibre optique de par son déploiement sur le département de la Corrèze).
Autres secteurs : transports de voyageurs pour 9 % et le secteur du nettoyage avec 7 %.

- **Coach professionnel (Fiche Action 3-14)**

2 coach dédiés

59 bénéficiaires du rSa accompagnés
565 entretiens réalisés
Taux de contractualisation de 98 %

Au 31/12/2019 :

- 33 bénéficiaires du rSa en cours d'accompagnement sont en situation d'emploi (30) ou de formation (3) soit 67 % du public accompagné
- 81 sorties dont 54 pour emploi / formation soit 67 %

- **Coach social (Fiche Action 3-15)**

2 coachs dédiés, positionnées à la MSD de Brive Centre

107 bénéficiaires du rSa accompagnés
868 entretiens réalisés
Taux de contractualisation de 100%

Au 31/12/2019 :

- 147 sorties dont 37 pour emploi soit 25%

Validation en Comité Technique du 11/10/2019, de la création de 3 postes supplémentaires sur la moyenne et la haute Corrèze; des arrivées progressives attendues entre 2020 et 2021

- **Psychologue du Travail (Fiche Action 3-16)**

22 personnes accompagnées
18 suivis clôturés
59 rendez-vous réalisés

Au 31/12/2019 :

- 4 suivis en cours (+ 2 en attente de rendez-vous)

- **Animateur PTI (Fiche Action 4-1)**

69 réunions
dont 10 groupes de travail activés
1 Comité de pilotage en 2019, le 12/12

Au 31/12/2019 :

26 actions sont réalisées ou en cours de réalisation
4 actions ne sont pas encore réalisées

12 actions concernent le champ professionnel soit 40 %
11 sont des dispositifs, outils, instances visant à favoriser l'insertion soit 36 %
5 concernent le champ social au sens le plus large soit 17 %
2 concernent le champ de la formation et de sa préparation soit 7 %

- **Instances de Gouvernance: participation et expression des personnes accompagnées (Fiche Action 4-2)**

Favoriser la citoyenneté et la participation des personnes accompagnées aux politiques publiques qui les concernent

Action inscrite dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté

9 bénéficiaires tirés au sort par Maître Rouzeyrol, Huissier de Justice
Une représentation par bassin : Brive – Tulle - Ussel

- **Bourse au permis (Fiche Action 2-5)**

En lien avec l'action bénévolat

Portage d'un site internet "Portail des Associations" par le Conseil départemental de la Corrèze visualisable en cliquant sur le lien suivant : <http://www.associations.correze.fr/>

Dernière réunion en date du 19/06/2019 avec pour demande la réactivation de cet outil par le biais d'une campagne de communication auprès des associations

- **Bus BOOST Emploi (Fiche Action 3-3)**

Objectifs :

Rencontrer et conseiller les demandeurs d'emploi au plus près de leur lieu d'habitation
Faciliter leur accès à la formation, l'emploi mais aussi à l'information et à la documentation

Accompagner les employeurs, de la définition du poste à l'embauche

A destination :

Des demandeurs d'emploi corréziens et plus particulièrement les bénéficiaires du rSa
Des entreprises locales

- **BOOST Sénior (Fiche Action 3-8)**

Validation en Comité Technique du 11/10/2019, d'un poste de coach Sénior

- **SAS de Préparation à l'Emploi Fibre Optique dans le cadre de l'IdéeFOP (Fiche Action 3-10)**

En lien avec la formation "Les plombiers du Numérique" lancée par le CFPC
2 sessions organisées en 2019

- **Bénévolat "Compétences et Citoyenneté" (Fiche Action 3-12)**

Objectifs :

Développer l'autonomie des personnes

Valoriser par l'action bénévole l'engagement des personnes

Travailler sur la confiance

Acquérir des compétences

Découvrir ou redécouvrir le monde de l'emploi

Dernière réunion en date du 19/06/2019 avec pour demande la réactivation du site internet "Portail des Associations" (cf Bourse au permis).

- Contrat Local d'Innovation Sociale (Fiche Action 3-17)

20 contrats en 2020

- Une réponse à des besoins récurrents non pourvus dans les emplois saisonniers agricoles avant une extension à d'autres secteurs d'activité
- Un tutorat au quotidien
- Une sécurisation du maintien en emploi

4 actions non encore réalisées soit 13 %

- Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers (Fiche Action 1-3)
- Permis et déploiement du très haut débit en Corrèze (Fiche Action 2-4)
- Remplacement dans les lycées du Département (Fiche Action 3-5)
- Promotion du Plan d'investissement dans les compétences (Fiche Action 3-6)

BILAN DES ACTIONS PDI

2019

ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

- **STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

- **LES CHANTIERS D'INSERTION (ACI)**

Objectifs	➤ Proposer aux publics les plus en difficulté des solutions de retour à l'emploi via une structure adaptée permettant l'exercice d'une activité professionnelle et un travail individuel sur son projet d'insertion.
Public	Bénéficiaires du rSa éligibles à l'Insertion par l'Activité Économique

Nom du chantier d'Insertion	Nombre de postes conventionnés 2019	Nombre de bénéficiaires du rSa en 2019	Taux d'occupation des bénéficiaires du RSA/Tout public	Taux de temps de travail des bénéficiaires du RSA/Tout public
A TOUT VENANT Ressourcerie Gaillarde	5	16	42%	44%
AGGLO Brive	15	17	50%	36%
AGIR	6	14	74%	66%
AILE	2	2	25%	28%
ARBRE	6	9	30%	26%
ARCADOUR	4	5	31%	44%
Association Gorges de Haute Dordogne	1	1	25%	3%
CCAS de Brive - Epicerie	5	5	39%	39%
CCAS Tulle	3	5	50%	37%
COUP DE MAIN	6	10	36%	35%
FORET	8	12	48%	53%
IDEE	5	8	33%	25%
Les Amis de Lucie Fer	6	10	77%	88%
GOLF NEUVIC Lycée agricole	2	1	17%	18,5%
Office Tourisme Brive	11	17	50%	54%
RESTOS DU COEUR BLANC	7	16	100%	100%
RESTOS DU COEUR JARDINS	16	21	68%	66%
SERVICES PROX	2	5	22%	18%
TOTAL	110	174	45%	43%

Sorties des chantiers d'insertion pour les bénéficiaires du RSA

Nom du chantier d'Insertion	Nombre de sorties 2019	Nombre de sorties positives	% de sorties positives	type de sortie positive
A TOUT VENANT Ressourcerie Gaillarde	8	1	12,5%	CDD +6mois
AGGLO Brive	14	3	21,5%	Formation 2/ CDI
AGIR	8	2	25,0%	2 Formations
AILE	1	0	0,0%	
ARBRE	8	4	50,0%	Formation passage EI 2 Auto entreprise
ARCADOUR	1	0	0,0%	
Association Gorges de Haute Dordogne	1	1	100,0%	CDI
CCAS de Brive - Epicerie	2	0	0,0%	
CCAS Tulle	2	0	0,0%	
COUP DE MAIN	5	1	20,0%	CDD +6mois
FORET	8	3	37,5%	passage EI
IDEE	4	2	50,0%	Formation/passage EI
Les Amis de Lucie Fer	1	0	0,0%	
GOLF NEUVIC Lycée agricole	0			
Office Tourisme Brive	5	0	0,0%	
RESTOS DU CŒUR BLANC	7	3	43,0%	Formations et CDD +6mois
RESTOS DU COEUR JARDINS	8	1	12,5%	CDD +6mois
SERVICES PROX	2	1	50,0%	passage EI
TOTAL	85	22	25%	

Il est à souligner que sont comptabilisées en sorties positives, les CDDI en Entreprise d'Insertion, les formations pré-qualifiantes et qualifiantes, les CDD de plus de 6 mois, les PEC et les CDI (plus 20h/semaine). Il y a eu d'autres sorties notables pour des bénéficiaires du rSa : Intérim, CDD de moins de 6 mois, CDI moins de 20h/semaines...

A noter :

- Fin 2019, 3 chantiers d'insertion cessent leur activité : Agir, Office de tourisme de Brive et le chantier de l'Agglo de Brive. Concernant AGIR aucune reprise du chantier n'est envisagée, l'association dont le siège social est basé à Châteauroux poursuit son activité mais elle ferme l'antenne de Brive.

Les chantiers de l'Office de Tourisme et de l'Agglo de Brive intègrent la Régie de Territoire qui démarre son activité en 2020. Cette Régie reprend les activités portées par les deux chantiers et elle a pour objectif de diversifier ses missions, ce après avoir réellement démarré en 2020.

- Des structures se développent : Les restaurants du cœur ont ouvert une antenne de leur chantier des Jardins du Cœur à Tulle en septembre 2019, l'activité de ce chantier sera totalement effective en 2020 (6 bénéficiaires du rSa ont intégré le chantier fin 2019).

La Ressourcerie A tout Venant compte ouvrir une antenne à Tulle courant 2020.

L'association IDEE basée à Argentat crée une antenne à Malemort à partir de 2020.

L'association des Gorges de Haute Dordogne diversifie ses activités et crée en 2020 un nouveau chantier qui porte sur l'entretien de locaux municipaux.

- Le taux d'occupation en temps de travail des bénéficiaires du rSa, 45%, est similaire à 2018 (moins d'1% de variation).

- 85 sorties de chantier en 2019 pour les bénéficiaires du rSa dont 22 sorties positives soit 25% des sorties (24 % en 2018).

Atteintes des objectifs dans les Chantiers d'Insertion en 2019

Nom du chantier d'insertion	Nombre de postes conventionnés 2019	Equivalence en mois de travail (1 poste = 12 mois)	Niveau d'atteinte de l'objectif en mois et en %	
A TOUT VENANT Ressourcerie Gaillarde	5	60	97,5	162,50%
AGGLO Brive	15	180	74,5	41%
AGIR	6	72	67	93%
AILE	2	24	11,5	48%
ARBRE	6	72	54	75%
ARCADOUR	4	48	44,5	93%
Association Gorges de Haute Dordogne	1	12	1	8,40%
CCAS de Brive - Epicerie	5	60	36	60%
CCAS Tulle	3	36	31	86,20%
COUP DE MAIN	6	72	53,5	74%
FORET	8	96	76	80%
IDEE	5	60	46,5	77,50%
Les Amis de Lucie Fer	6	72	90,5	126%
GOLF NEUVIC Lycée agricole	2	24	12	50%
Office Tourisme Brive	11	132	136,5	103%
RESTOS DU CŒUR BLANC	7	84	108	129%
RESTOS DU COEUR JARDINS	16	192	129	67%
SERVICES PROX	2	24	27	112,50%
TOTAL	110	1320	1096	83 %

91 parcours d'insertion pour un objectif CAOM de 110, soit 83% de l'objectif atteint.
Cela correspond à 1096 mois travaillés pour 174 bénéficiaires du rSa.

○ **LES ENTREPRISES D'INSERTION (EI)**

Objectifs	➤ faciliter l'accès des bénéficiaires du rSa aux entreprises d'insertion afin de finaliser le parcours d'insertion et ainsi de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle supplémentaire et des compétences valorisables sur le marché ordinaire du travail,
Public	Bénéficiaires du rSa éligibles à l'Insertion par l'Activité Économique

Nom de l'entreprise d'insertion	Nombre de bénéficiaires du rSa en 2019	Taux d'occupation des bénéficiaires du RSA/Tout public	Taux de temps de travail des bénéficiaires du RSA/Tout public
A.R.B.R.E	3	12%	18%
A.R.B.R.E Environnement	1	8%	3%
AILE	1	20%	12%
ARCADOUR	1	12,50%	15%
COUP DE MAIN	0	0	0%
FORET	4	14%	43%
GHD			
IDEE	2	25%	14%
PROPR'SERVICES	2	33%	19%
PROX'ENTREPRISE	4	40%	33%
TOTAL	18	18%	17%

18 bénéficiaires du rSa pour 100.5 mois de travail soit 8.5 parcours.

A noter : un taux d'occupation du public bénéficiaire du rSa similaire à 2018 : 18 %

Sorties des Entreprises d'Insertion pour les bénéficiaires du RSA

Nom de l'entreprise d'insertion	Nombre de sorties	Nombre de sorties positives	Pourcentage de sorties positives
A.R.B.R.E	0		
A.R.B.R.E Environnement	1	1	100%
AILE	1	0	0%
ARCADOUR	1	0	0%
COUP DE MAIN			
FORET	1	0	0%
GHD			
IDEE	1	0	0%
PROPR'SERVICES	2	1	50%
PROX'ENTREPRISE	3	0	0%
TOTAL	10	2	20%

Le pourcentage de sorties positives est le même qu'en 2018.

LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES

Objectif	⇒ Permettre aux bénéficiaires du rSa, par une mise à disposition rémunérée auprès d'employeurs particuliers, d'entreprises ou d'associations, de favoriser le développement de leur autonomie et de faciliter leur accès à l'emploi.
Public	Bénéficiaires du rSa éligibles à l'IAE

Les missions proposées sont de durée variable et se conjuguent à un accompagnement socioprofessionnel individualisé afin d'aider les bénéficiaires dans l'élaboration, la définition et la construction de leur projet professionnel ainsi que dans la mise en œuvre des premières étapes de ce projet.

LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES EN 2019

Associations intermédiaires	Nombre de bénéficiaires du rSa mis à disposition	% de bénéficiaires du rSa mis à disposition/ tout public	Heures dédiées pour les bénéficiaires du RSA	% Heures dédiées pour les bénéficiaires du rSa/tout public Heures	Objectif d'heures dédiées aux bénéficiaires du RSA	% atteinte de l'objectif
P.T.S.	53	36%	3579h	13%	4 500h	80%
Services Plus	15	28%	1611,5h	21%	1 500h	108%
RESU	0	0	0	0	15% du total des mises à disposition	0%
Total	68	21%	5190.5h	11%		63%

A noter : concernant l'association PTS, ce tableau ne tient pas compte des heures effectuées par des bénéficiaires du RSA au sein des collèges dans le cadre de la convention passée avec le service des ressources humaines du Département.

AIRELLE :

→ ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS D'ENTREPRISE

Opérateur	AIRELLE
Objectif	L'action s'adresse à des bénéficiaires du rSa souhaitant créer leur propre activité et leur emploi. AIRELLE propose un accompagnement en 3 phases : <ul style="list-style-type: none">• Phase I : 39 Diagnostic• Phase II : 15 Accompagnements à la création• Phase III : 8 Suivis post-crétation L'accompagnement individuel est complété par des ateliers collectifs

- Phase I :

69 personnes ont été orientées vers Airelle (27 secteur de Brive/ 23 secteur de Tulle/ 19 secteur d'Ussel)

39 personnes sont réellement entrées dans l'action, soit 100 % de l'objectif.

- Phase II :

15 entrées soit 100 % de l'objectif.

- Phase III :

7 entrées dans cette phase soit 87.5 % de l'objectif.

Les entreprises créées sont des entreprises individuelles, majoritairement au régime fiscal de la micro-entreprise, dans des secteurs d'activité divers : commerce, services à la personne...

→ ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Opérateur	AIRELLE
Objectif	L'action s'adresse à des bénéficiaires du rSa ayant créé leur entreprise et qui malgré cette activité restent inscrits dans le dispositif rSa. AIRELLE propose un accompagnement en 2 phases : <ul style="list-style-type: none">• phase I : 15 diagnostics• phase II : 8 accompagnements

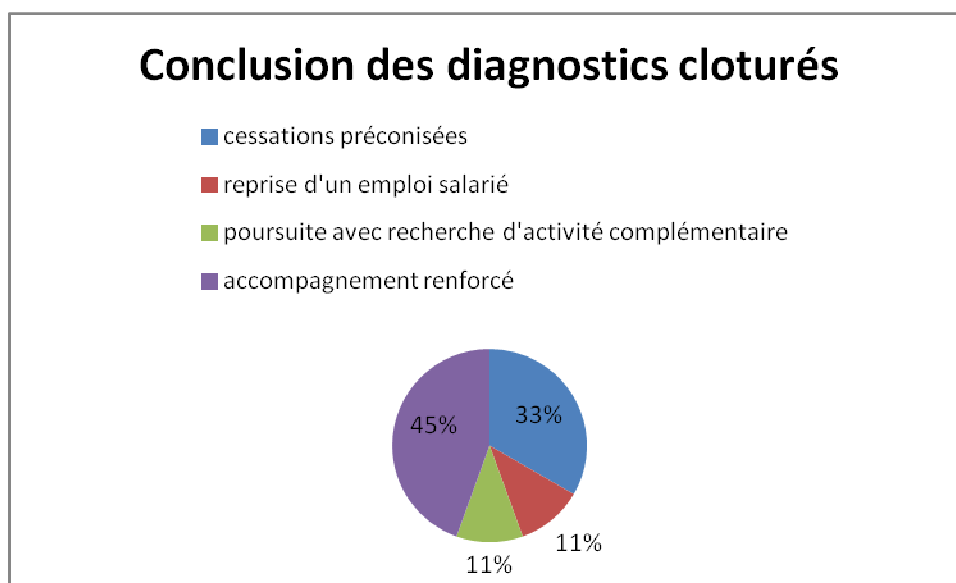
- Phase I :

Orientations : 18 personnes

Entrées réelles dans l'action 14 personnes soit 93 % de l'objectif.

- Phase II :

Orientation puis accompagnement : 4 personnes
soit 50% de l'objectif



- **CMA**
→ **ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE ARTISANALE**

Opérateur	CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
Objectifs	<p>L'action s'adresse à des bénéficiaires du rSa ayant pour projet la création ou la reprise d'une entreprise artisanale en vue de créer leurs propres activités et emplois.</p> <p>La CMA propose un accompagnement en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase I : Diagnostic • Phase II : Stage préalable à l'installation • Phase III : accompagnement post-crétation

- Phase I :

8 orientations en 2019 et 8 personnes entrées en phase de diagnostic

4 personnes entrées en 2018 ont poursuivi en phase diagnostic en 2019.

Les personnes en cours de diagnostic en 2019 sont réparties comme suit : 4 dans le secteur Brive/3 à Tulle/1 à Ussel.

- Phase II :

2 nouvelles personnes accompagnées en phase II en 2019. Il est à noter que des accompagnements commencés en 2018 se poursuivent en 2019. De même que les diagnostics 2019 n'étant pas tous terminés, certains se poursuivront en 2020.

- Phase III :

3 personnes orientées en phase III accompagnement post-crétation en 2019

3 personnes ont intégré cette phase

→ **ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES ARTISANALES EXISTANTES**

Opérateur	CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
Objectif	<p>L'action s'adresse à des bénéficiaires du rSa ayant créé leur entreprise artisanale et qui malgré cette activité restent inscrits dans le dispositif rSa</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase I : diagnostic économique : 3 mois • Phase II : accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions développement (durée variable en fonction du plan - maximum 12 mois)

- Phase I :

13 orientations en 2019.

7 entrées effectives en diagnostic économique

- Phase II :

1 personne a intégré cette phase suite au diagnostic (6 diagnostics sont toujours en cours).

A noter que la CMA propose un temps de formation auprès des référents professionnels. Un atelier est prévu début 2020. Il portera sur tous les pré-requis à la création d'entreprise.

• **ATHMO : ACCOMPAGNEMENT DES BRSA TRAVAILLEURS HANDICAPES**

Opérateur	ATHMO PEP 19
Objectif	accompagnement vers l'emploi de 200 bénéficiaires du rSa, à minima, reconnus travailleurs handicapés.

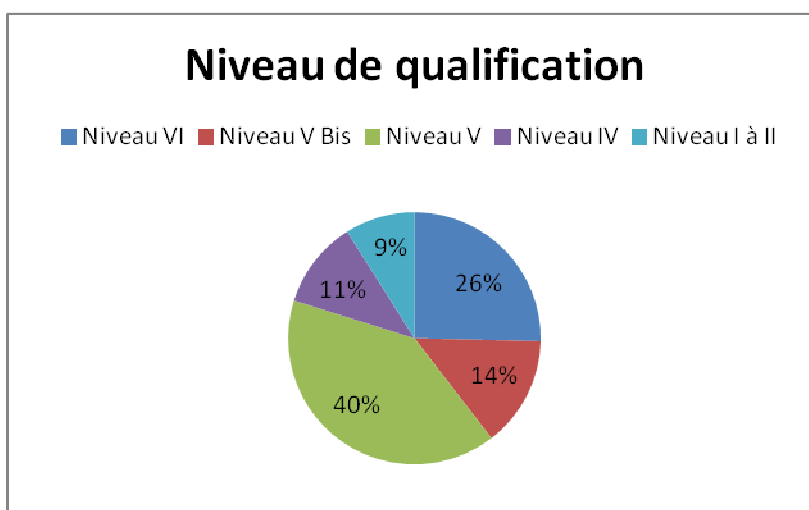
En 2019, 252 personnes ont été accompagnées soit 126% de l'objectif.

135 personnes sur le secteur de Brive.

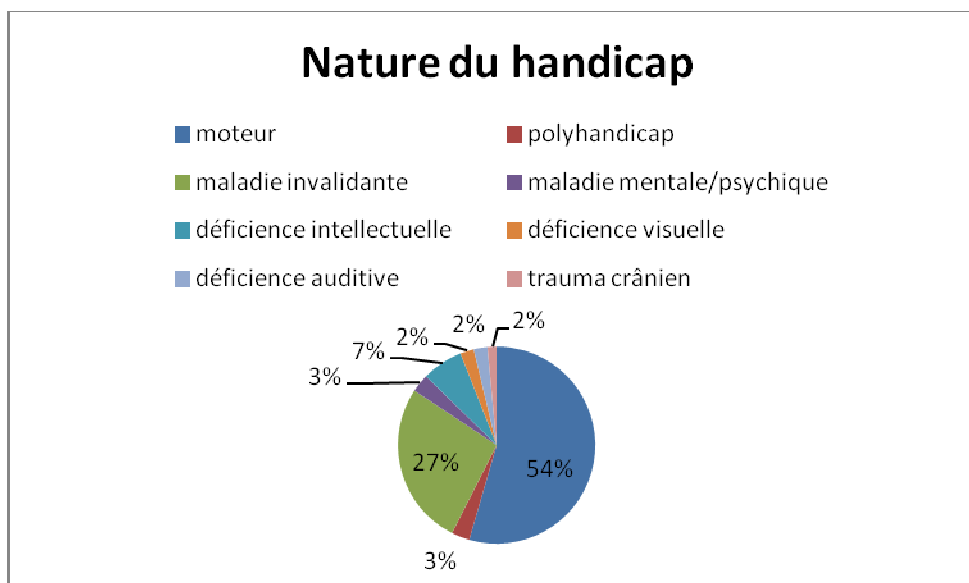
117 sur le secteur de Tulle-Ussel.

- **Brive** (un référent professionnel pour les bénéficiaires du rSa, travailleur handicapé)

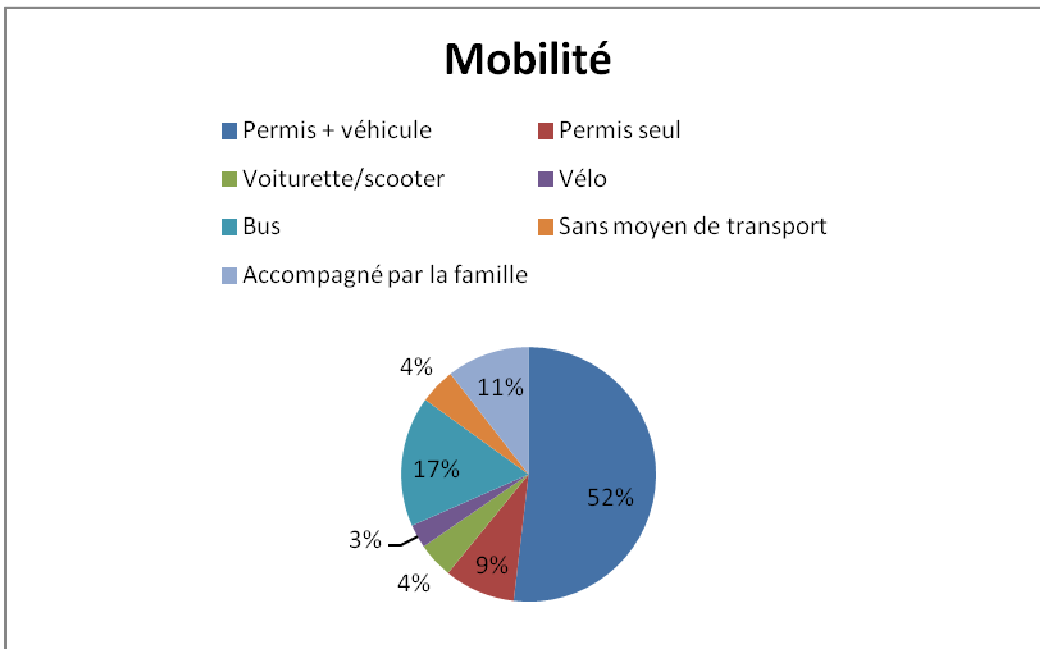
Caractéristiques du public accompagné :



40 % des personnes ont un niveau V



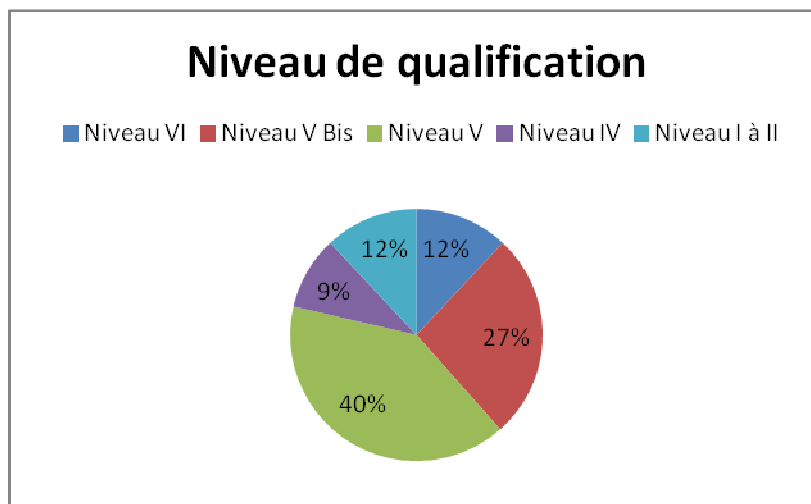
54 % des personnes ont un handicap moteur



52 % des personnes ont le permis et un véhicule

- Tulle-Ussel (un référent professionnel pour les bénéficiaires du rSa, travailleur handicapé)

Caractéristiques du public accompagné :



40 % des personnes ont un niveau V

Nature du handicap



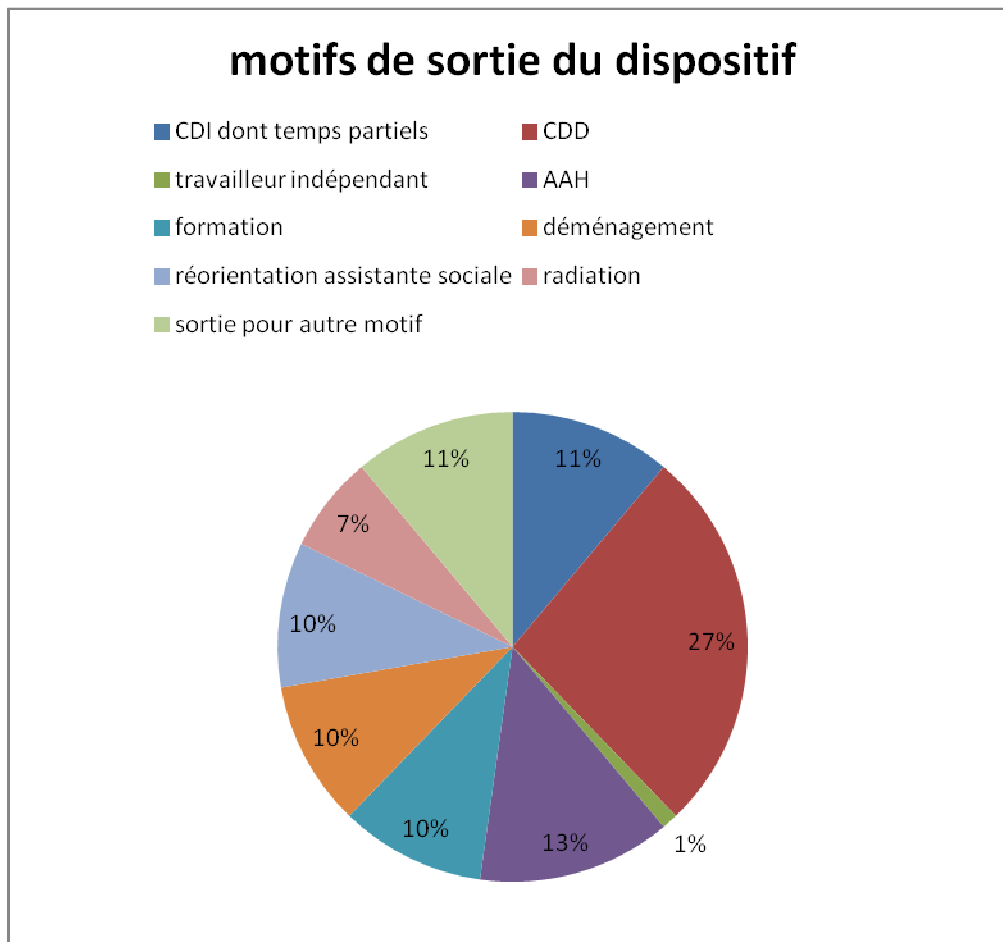
49 % des personnes ont un handicap moteur

Mobilité



54 % des personnes ont le permis et un véhicule

Types de sorties au niveau départemental :



49 % de sorties pour emploi et formation

Les deux référents professionnels mobilisent différents outils pour mener à bien leurs accompagnements :

Mises en situation professionnelle, évaluations fonctionnelles (en collaboration avec l'AGEFIPH), évaluations professionnelles et formations (remises à niveau, préqualifications, qualifications...)

- **GEIQ**

Les GEIQ proposent à des personnes en situation d'insertion des contrats de professionnalisation auprès d'entreprises adhérentes, alternant temps en entreprise et périodes de formation. Ils permettent aussi aux entreprises de se regrouper pour répondre à leurs besoins de recrutement.

→ GEIQ BTP 19

Opérateur	GEIQ BTP 19
Objectif	<p>Les entretiens individuels avec le GEIQ BTP 19, sur prescription du référent rSa, permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ une première évaluation du projet professionnel, ↳ une prospection d'entreprises susceptibles d'accueillir le bénéficiaire, ↳ une mise à disposition, lorsque cela est possible, par le G.E.I.Q. auprès de ses entreprises adhérentes sous la forme d'un contrat de travail, de professionnalisation, d'alternance, ↳ la mise en place d'immersions en entreprises afin de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires orientés.

26 personnes ont été accompagnées en 2019 soit 130% de l'objectif.

5 personnes ont obtenu des CDD.

A noter que le GEIQ BTP 19 collabore étroitement avec la Collectivité dans le cadre des clauses d'insertion sociale et positionne à cet effet, des bénéficiaires du rSa, sur les offres proposées.

→ GEIQ AGRI LIMOUSIN PERIGORD antenne 19

Opérateur	GEIQ AGRI LIMOUSIN PERIGORD antenne 19
Objectif	<p>Les entretiens individuels avec le GEIQ AGRI LIMOUSIN PERIGORD antenne 19, sur prescription du référent rSa, permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ une première évaluation du projet professionnel, ↳ une prospection d'exploitations agricoles susceptibles d'accueillir le bénéficiaire, ↳ une mise à disposition, lorsque cela est possible, par le G.E.I.Q. auprès des exploitations adhérentes sous la forme d'un contrat de travail, de professionnalisation, d'alternance, ↳ la mise en place d'immersions professionnelles afin de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires orientés.

14 personnes ont été accompagnées en 2019 soit 70 % de l'objectif.

1 personne a obtenu un CDD.

6 personnes ont été orientées vers des centres de formation.

Un travail va être mené avec les GEIQ en 2020 dans le cadre du Contrat Local d'Innovation Sociale.

- **ACCOMPAGNER LES NON SALARIES AGRICOLES**

Opérateur	SOLIDARITES PAYSANS LIMOUSIN
Objectif	<p>Sur prescription s du référent rSa :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un diagnostic socio-économique de la situation de chaque travailleur non salarié du domaine agricole et de son exploitation, ➤ Évaluer les perspectives de rentabilité de l'exploitation, ➤ Aider le travailleur non salarié du domaine agricole, dont l'activité présente un potentiel de rentabilité, dans sa démarche de développement, ➤ Accompagner le travailleur non salarié du domaine agricole au changement, en identifiant des solutions alternatives. <p>Phase I : 4 diagnostics Phase II : 2 accompagnements</p>

4 diagnostics ont été réalisés en 2019, soit 100 % de l'objectif. Les 4 exploitants projettent un développement de leur activité pour atteindre une rentabilité minimum. Ils poursuivent donc en phase d'accompagnement avec Solidarité Paysans en 2020.

Un exploitant est allé au terme de la phase II accompagnement en 2019. D'autres accompagnements sont en cours mais n'ont pas été clôturés en 2019, ils se poursuivront en 2020.

- **TRANSPORT VERS LES LIEUX D'EXPLOITATION POUR LA CUEILLETTE DES POMMES**

Opérateur	ANEFA LIMOUSIN
Objectif	faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa qui connaissent des problèmes de mobilité pour se rendre sur les lieux de cueillette des pommes et garantir la gratuité de cette prestation.
Public	les personnes bénéficiaires du rSa ou non, orientées par une assistante sociale via le Point Pomme de Pôle Emploi.

Bilan pour le public bénéficiaire du rSa :

454 trajets réalisés et 64 bénéficiaires du rSa concernés soit 113,5 % de l'objectif.

A noter: Une nette augmentation du nombre de trajets pour des bénéficiaires du rSa par rapport à 2018 : + 65 % des trajets et 23 bénéficiaires du rSa supplémentaires soit une hausse de 56%.

**ACTIONS A VISEE D'INSERTION
SOCIALE, DE SANTE ET EN FAVEUR DE
LA MOBILITE**

• **FEL : ACTION DE MOBILISATION SOCIALE (AMS)**

Opérateur	FEL
Objectifs	<p>Permettre à un public en difficulté de travailler à la résolution des problèmes rencontrés pour favoriser sa démarche d'insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ repérer des freins à l'insertion sociale et professionnelle, ➤ permettre une (re)socialisation avec une prise en charge alternant temps individuel et collectif, ➤ accompagner dans les démarches à mettre en œuvre pour tendre à une résolution des difficultés repérées, ➤ sensibiliser au monde de l'entreprise,
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 actions prévues sur l'ensemble du département/an <ul style="list-style-type: none"> • actions d'une durée de 16 semaines pour 241 heures de parcours par personne. • groupe maximal de 14 personnes.

4 actions réalisées ou en cours soit 67 % de l'objectif

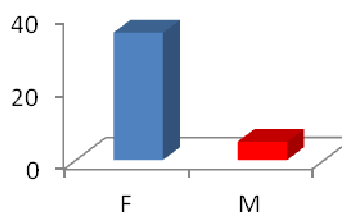
Localisation : Argentat, Ussel, et 2 à Brive

Pour l'ensemble des actions :

- 98 bénéficiaires positionnés
- 40 entrées effectives

Répartition homme/femme

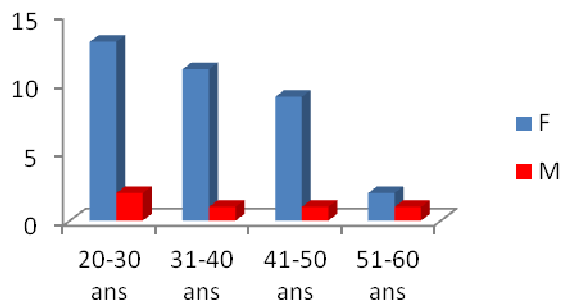
Sexe	Nbre
F	35
M	5
Total général	40



Les actions AMS ont encore accueilli prioritairement des femmes, celles-ci représentent 87% de l'effectif total.

Répartition par âge

Tranche d'âges	F	M	Tot
20-30 ans	13	2	15
31-40 ans	11	1	12
41-50 ans	9	1	10
51-60 ans	2	1	3
Total	35	5	40



Les moins de 30 ans ont, cette année, représenté de l'effectif) suivis par les 31-40 ans et les 41-50 ans (ces deux tranches cumulées représentant toutefois 55% du nombre total).

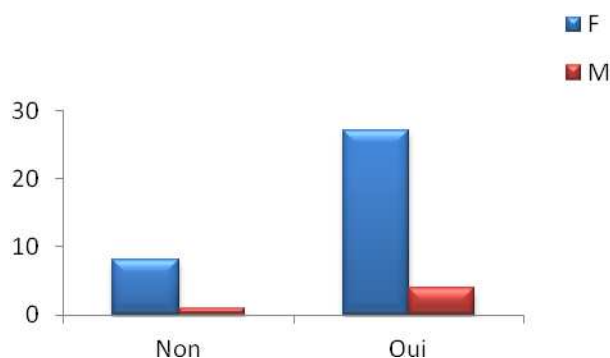
Répartition par niveau

	F	M	Total
Aucun : I	18	0	18
BEPC ou brevet des collèges : II	1	2	3
CAP ou BEP : III	12	1	13
Bac général ou capacité en droit : IV	1	2	3
DEUG, DUT, BTS ou niveau BAC + 2 ans : V	3	0	3
Total	35	5	40

18 personnes sont sans diplôme soit 45% de l'effectif .

Inscription POLE EMPLOI

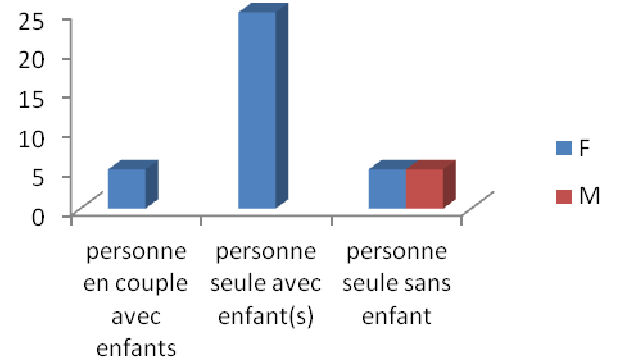
	F	M	Total
Oui	27	4	31
Non	8	1	9
Total	35	5	40



77% des bénéficiaires étaient inscrits à Pôle Emploi le jour de leur entrée sur l'action. Le pourcentage était de 78 % l'année dernière.

Répartition familiale

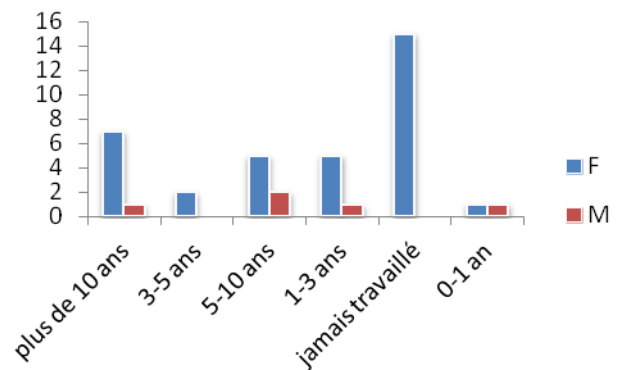
Situation familiale	F	M	Total
personne en couple avec enfants	5		5
personne seule avec enfant(s)	25		25
personne seule sans enfant	5	5	10
Total général	35	5	40



62% des bénéficiaires annoncent être seuls avec au moins un enfant à charge

Parcours professionnel

Durée inactivité professionnelle	F	M	Total
jamais travaillé	15		15
0-1 an	1	1	2
1-3 ans	5	1	6
3-5 ans	2		2
5-10 ans	5	2	7
plus de 10 ans	7	1	8
Total général	35	5	40

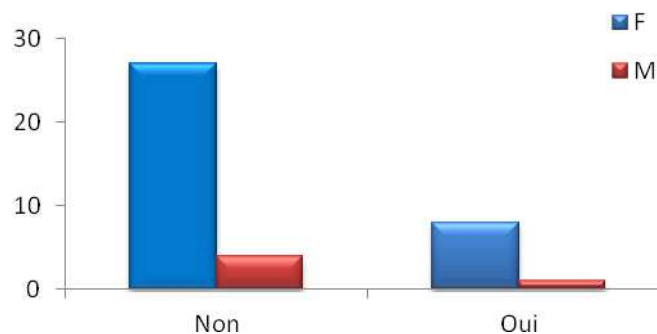


37 % des bénéficiaires n'ont jamais travaillé

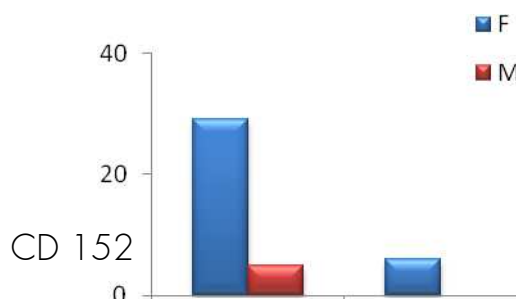
Mobilité

77 % des personnes accompagnées n'avaient pas le permis de conduire (la proportion était de 57 % l'année dernière).

PERMIS	F	M	Total
Non	27	4	31
Oui	8	1	9
Total	35	5	40



VEHICULE	F	M	Total
Non	29	5	34
Oui	6		6
Total général	35	5	40



DUREE DES PARCOURS et SORTIES

Sorties anticipées

	Brive 1	Ussel	Argentat	Brive 2	Ensemble des sites
Effectif	12	9	8	11	40
Sorties anticipées		2	1		3
% sorties		22 %	12 %		7%

Le taux de sorties anticipées est de 6 % pour l'ensemble des sites.

Situations anticipées (motifs)

	Brive 1	Ussel	Argentat	Brive 2	Ensemble des sites
Sorties anticipées		2	1		
A trouvé un emploi, une formation, un stage		1			1
Problèmes de santé, maladie					
Problèmes de garde d'enfant					
Autres raisons (déménagements, décès, démission ...)		1	1		2
Accède à une activité d'indépendant, création d'entreprise					
Accède à un emploi durable (CDI ou CDD de + de 6 mois)					
Accède à un emploi temporaire (Intérim, CDD de moins de 6 mois)					
Accède à un emploi aidé, y compris IAE					
En recherche d'emploi sans suivre de formation					
Inactif, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi (dont maladie, décès, déménagement,...)					

COMMENTAIRE

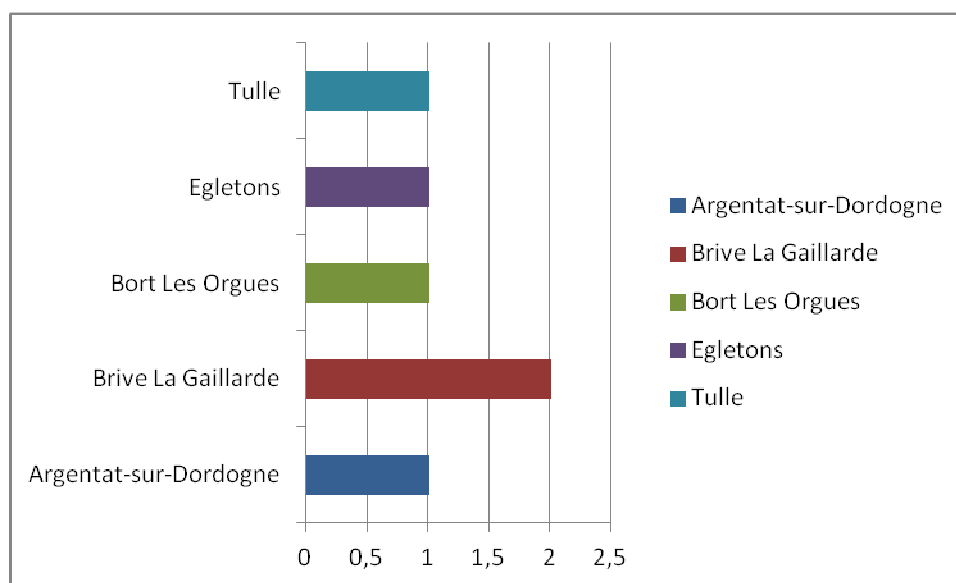
Sur les 3 sorties anticipées, 1 bénéficiaire est sorti pour formation.

• **RAYON DE SOLEIL : ESTIME DE SOI - ATELIERS BIEN ETRE**

Opérateur	Rayon de soleil
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Redonner confiance et travailler sur la valorisation de son image à partir de conseils personnalisés et d'un accompagnement individualisé pour avoir une meilleure estime de soi. ➤ Participer à la lutte contre l'isolement et faciliter le lien social.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ateliers bien-être basés sur l'image de soi où l'esthétique est utilisée comme outil d'aide à la relation. <ul style="list-style-type: none"> ➢ 4 actions "bien-être" pour la Moyenne et Haute-Corrèze, ➢ 2 actions "bien-être/relooking" pour l'arrondissement de Brive,

6 ateliers réalisés soit 100 % de l'objectif.

2 ateliers ont été organisés à Brive, 1 à Argentat, 1 à Égletons, 1 à Bort les Orgues et 1 à Tulle.



46 bénéficiaires du rSa ont participé aux différents ateliers.

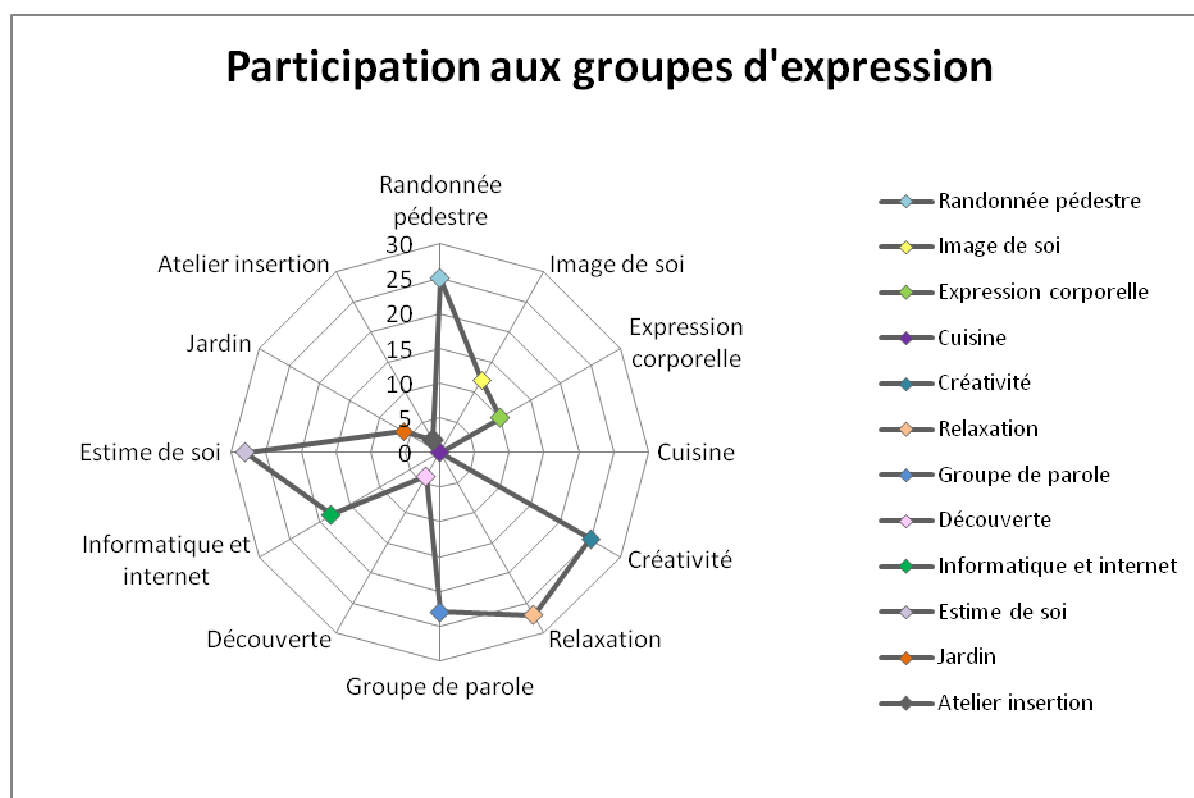
Le taux de participation sur l'ensemble des ateliers est de 70%.

• **CENTRE ECOUTE ET SOUTIEN : ACTION SANTE**

Opérateur	Centre Écoute et Soutien
Objectifs	Accompagner 30 bénéficiaires du rSa en vue de : <ul style="list-style-type: none"> ↳ prévenir les conséquences psychopathologiques de l'isolement : hospitalisation, marginalisation sociale, dépression, conduites suicidaires, ↳ accompagner la personne isolée dans sa démarche personnelle, l'aider à mieux cerner ses difficultés, à recréer des liens, reprendre confiance en elle, en vue d'une future réinsertion professionnelle, ↳ faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation de rupture dont l'équilibre psychologique et la communication sont perturbés.
Descriptif de l'action :	Le centre Écoute et Soutien propose : <ul style="list-style-type: none"> ↳ <u>Une phase d'accueil</u> ↳ <u>Un suivi individualisé par les référents de parcours "conseiller en insertion"</u> ↳ <u>Des entretiens avec un psychologue clinicien</u> (thérapie de soutien, psychothérapie...) ↳ <u>Des groupes d'expression</u> participation possible à différents ateliers : cuisine, créativité, relaxation, expression corporelle, image de soi, initiation informatique, rando santé et groupe de parole).

32 bénéficiaires du rSa accompagnés en 2019, soit 107% de l'objectif.

94 % de ces accompagnements concernent le bassin de Brive-la-Gaillarde.



- **CCAS USSEL : ACTIONS COLLECTIVES SANTÉ/
PETIT DÉJ'EMPLOI FORMATION**

Opérateur	CCAS Ussel/Agents de la MSD d'Ussel
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser les bénéficiaires du rSa autour de leur santé et de thématiques de vie quotidienne à travers des rencontres collectives. ➤ Faciliter la création du lien social. ➤ Restaurer l'estime de soi et inciter à la prise en charge de sa santé globale. ➤ Élaborer un travail sur les représentations et agir sur les facteurs comportementaux. ➤ Développer les aptitudes et compétences sociales des participants afin de faciliter le déroulement de leurs parcours d'insertion.

- Ateliers petit déj'emploi formation :
9 ateliers réalisés avec en moyenne 5 personnes par atelier.
- Ateliers discussions et vie quotidienne au féminin :
20 ateliers réalisés avec en moyenne 6 personnes par atelier.

12 bénéficiaires du rSa ont participé aux différents ateliers proposés, soit 32.5 % du public participant.

A noter : fin 2019, démarrage d'ateliers d'art thérapie.

Cette année, le CCAS a fêté les 10 ans des ateliers.

• **ADER : LOCATION DE VEHICULES**

Opérateur	ADER (Association Départementale pour l'Éducation Routière et l'Aide à la Mobilité)
Objectifs	Favoriser la mobilité des bénéficiaires du rSa et de leurs ayants droit engagés dans un parcours d'insertion professionnelle, par la mise à disposition de véhicules (11), et de scooters (20).
Public	Bénéficiaires du rSa socle engagés dans une démarche d'insertion professionnelle
Descriptif de l'action	Tout bénéficiaire du rSa ou ayant-droit orienté vers l'action par son référent, a, à sa charge, une participation aux frais qui s'élève à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les voitures : 35 €/semaine et 350 € de caution ➤ Pour les scooters : 15 €/semaine et 150 € de caution

18 bénéficiaires du rSa ont loué une voiture pour 1198 jours de locations, soit 72 % de l'objectif conventionnel. 44.5 % des locations concernent le secteur de Brive.

9 bénéficiaires du rSa ont loué un scooter pour 941 jours de locations, soit 76% de l'objectif conventionnel. 78 % des locations concernent le secteur de Brive.

A noter une localisation majoritaire de cette action sur le bassin de Brive au détriment de zones plus rurales et isolées.

• **A BICYCLETTE : Location/vente de vélos**

Opérateur	Association A Bicyclette
Objectifs	Favoriser la mobilité des bénéficiaires du rSa par la location et la vente de vélos sur le bassin de Tulle.
Public	Bénéficiaires du rSa
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer à prix modestes des vélos restaurés avec équipement à la demande : antivols, sacoches ... ➤ Louer à faible coût des vélos de ville, des vélos pliants et des vélos à assistance électrique. ➤ Apprendre à entretenir et réparer par soi-même son vélo. ➤ Conseiller sur la conduite du vélo en toute sécurité et en optimisant son effort physique. ➤ Proposer des balades à vélo et animer des soirées ou après-midi conviviales de démontage de vélos autour d'un repas ou d'un goûter.

Nouvelle convention 2019.

Organisations d'ateliers de réparation à Tulle et Brive.

En 2019, 3 bénéficiaires du rSa ont acheté des vélos dans le cadre de la convention signée en juillet 2019.

Essaimage réussi à Brive, la Ressourcerie Gaillarde, A Tout Venant (chantier d'insertion conventionné par le Conseil départemental), a repris une activité similaire à celle d'A bicyclette sur le bassin de Brive. Des contacts ont été pris pour essaimer ce concept à Égletons et Argentat.

CONCLUSION

852 Bénéficiaires du rSa ont été accompagnés.

692 personnes dans des actions d'insertion professionnelle soit des personnes accompagnées (81%).

160 personnes dans des actions à visée d'insertion sociale, de santé ou en faveur de la mobilité (19%).

- La mobilité reste une problématique au cœur des difficultés d'accompagnement des publics. Deux actions relatives à l'acquisition du permis de conduire sont inscrites dans le cadre du PTI 2019/2021. Un groupe de travail mobilité associant le Conseil départemental, la DIRECCTE, le PLIE et Pôle Emploi s'est réuni en 2019. La perspective 2020 est la construction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un projet portant sur la sécurisation des achats de véhicule à bas coût.

- Intérêt relevé de pouvoir ouvrir les actions d'insertion sociale au public relevant des MSD, notamment en milieu rural, afin d'assurer le démarrage des actions avec un nombre suffisant de personnes.

ACTION D'INSERTION SOCIALE - PTI 2020

STRUCTURE	MONTANT ATTRIBUE
ACTIONS D'INSERTION SOCIALE	
FEL - AMS	60 232 €
Rayon de Soleil	3 010 €
TOTAL	63 242 €
ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE	
Ateliers santé vie quotidienne CCAS Ussel	1 500 €
Ecoute et soutien	15 000 €
TOTAL	16 500 €
ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE	
ADER location véhicules	38 000€
A BICYCLETTE	3 500 €
TOTAL	41 500 €
Nouveaux projets 2020	
ADER code + permis en 6 mois	refus
MLAP	refus

ACTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE - PTI 2020

STRUCTURE	MONTANT ATTRIBUE
CHANTIERS INSERTION (1 500€/poste conventionné de 12 mois +800€ prime sortie positive)	
A TOUT VENANT : ressourcerie aillaarde	16 500 €
AILE	3 000 €
ARBRE	9 000 €
ARCADOUR	6 000 €
Association Gorges Haute- Dordogne	1 500 €
CCAS Brive - Epicerie sociale	7 500 €
CCAS Tulle	4 500 €
COUP DE MAIN	9 000 €
FORET	12 000 €
GOLF DE NEUVIC	1 500 €
IDEF	9 000 €
LUCIEFFER	9 000 €
Reaie de territoire Brive	33 000 €
Restaurants du cœur : chantier BIANC	10 500 €
Restaurants du cœur : JARDINS MALEMORT	15 000 €
Restaurants du cœur : JARDINS TULLE	12 000 €
SERVICE PROX chantier	6 000 €
TOTAL	165 000 € hors prime de sortie/ 110 parcours + 20 000 € de prévision sorties positives soit 185 000 €
ENTREPRISES D'INSERTION (1 800€/poste conventionné de 12 mois + 500€ de sortie positive)	
ARBRE	1 800 €
ARBR' Environnement	1 800 €
FORET	1 800 €
COUP DE MAIN	1 800 €
ARCADOUR	1 800 €
SII'N 19	1 800 €
PROP'SERVICES	1 800 €
AILE	1 800 €
IDEF	1 800 €
PROX ENTREPRISE	1 800 €
TOTAL	18 000 € hors prime sortie/ parcours + 2000 € de prévision
ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES	
RESU	750 €
PTS	7 750 €
SERVICES PLUS	3 250 €
TOTAL	11 750 €
ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE	
ADPEP 19	58 500 €
GEIG BTP19	6 200 €
GEIQ AGRI	5 400 €
AIRELLE Création	43 146 €
AIRELLE TI	10 890 €
CMA	40 000 €
ANEFA	8 000 €
SOLIDARITE PAYSANS	6 350 €
TOTAL	178 486 €
NOUVEAUX PROJETS 2020	
BGE	15 000 €
TOTAL	15 000 €



LE PRÉFET DE LA CORRÈZE



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Convention annuelle d'objectifs et de moyens
relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle
fixant les engagements du Conseil départemental de la Corrèze et de l'Etat**

Entre,

d'une part,

l'Etat, représenté par le préfet de la Corrèze,

et

d'autre part,

le Département, représenté par le président du Conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code du travail et notamment ses articles L.5134-19-1, L.5134-20 et L.5134-65

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Vu le décret n°2014-197 du 21 février 2014 portant généralisation de l'aide au poste et diverses mesures relatives à l'insertion par l'activité économique

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/METH/MPP/2019/17 du 31 janvier 2019 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu la circulaire DGEFP n° 2014-02 du 05 février 2014 relative au pilotage des dispositifs de l'insertion par l'activité économique,

PRÉAMBULE

L'enjeu de cette convention est de promouvoir une politique cohérente et stable de nature à favoriser l'accès de personnes, bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. Afin de maintenir une offre d'insertion qualitativement et quantitativement satisfaisante au regard des besoins du territoire, dans un contexte où les interventions publiques sont contraintes, il est nécessaire d'optimiser les interventions financières de la Collectivité et de l'Etat.

Le premier volet de la présente convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) décline les objectifs d'entrée en parcours emploi compétences, sous la forme du contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Son second volet, relatif à l'Insertion par l'Activité Economique fixe le nombre prévisionnel de personnes bénéficiaires d'un parcours d'insertion au sein des chantiers d'insertion, structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) financées en commun par le Département et l'Etat.

Ce dernier volet précise les modalités d'attribution de ces aides et les montants financiers associés, pour les postes occupés en contrat à durée déterminée en insertion (CDDI) dans les chantiers d'insertion.

Le Département de la Corrèze s'engage à cofinancer des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle qui comprennent :

- les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) hors champ de l'Insertion par l'Activité Économique,
- les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) engagés dans les chantiers d'insertion, pour **110 postes conventionnés** avec ces structures dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), occupés par des personnes bénéficiaires du RSA socle, dans la limite des crédits départementaux affectés.

I. Parcours Emploi Compétences - Contrats uniques d'insertion

L'État et le Département de la Corrèze se fixent l'objectif de favoriser l'entrée ou le retour en emploi des personnes bénéficiaires du RSA et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Pour l'Etat, cet objectif s'inscrit dans le cadre de la politique nationale visant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, dans le cadre d'un accompagnement renforcé et d'un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2020, l'État engage des moyens financiers permettant la signature de 90 000 Contrats uniques d'Insertion – CAE.

Pour l'année 2020, 25 contrats d'accompagnement dans l'emploi, dont 16 renouvellements, sont ciblés en direction du public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active relevant de la compétence du Conseil départemental.

Pour le Département de la Corrèze, l'objectif est de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans le cadre des priorités définies par le programme

départemental d'insertion, et de soutenir le secteur non marchand par la mobilisation des dispositifs afin de prendre en charge des besoins collectifs insuffisamment ou non satisfaits.

La prescription d'un contrat unique d'insertion pour un bénéficiaire du RSA se traduit par une décision prise par le Président du Conseil départemental, ouvrant droit au versement d'une aide à l'insertion professionnelle.

La contribution du Département à la prise en charge de cette aide est déterminée par l'article D. 5134-41 du code du travail, soit 88 % du montant du RSA socle pour une personne isolée.

S'agissant des conventions initiales comme des renouvellements, la décision d'attribution d'une nouvelle aide est subordonnée à l'engagement formel de l'employeur en matière d'accompagnement, de formation et d'actions visant à l'insertion durable des salariés, réalisées dans le cadre du contrat aidé et à la validation préalable du Président du Conseil départemental.

1. Objectifs d'entrée en contrat unique d'insertion – secteur non marchand : contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Le volume estimé des entrées en CAE sera de **25 contrats** et les paramètres de prise en charge seront les suivants :

Types d'employeurs :	Autres employeurs	TOTAL
Nombre de CAE financés Etat/ Département	25	25
Nombre de CAE financés par le Département seul	0	0
Taux de prise en charge de l'aide	60 %	
Durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide	20 heures	

Un bilan annuel de réalisation de la CAOM rendra compte de la répartition des CAE conclus par type d'employeur.

En application de l'arrêté du 28/01/2020 pris par la préfète de région, fixant le montant de l'aide de l'Etat en matière de contrats aidés, les renouvellements de CAE s'effectueront au taux en vigueur **soit 60 %**.

a. Modalités de prescription

En application de l'article L. 5134-19-1 du code du travail, le Président du Conseil départemental prend lui-même les décisions d'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle au titre des CAE.

b. Modalités de paiement

Par convention du 22 mai 2018, prorogée le 12 février 2019, et conformément à l'article R. 5134-40 du code du travail, le Président du Conseil départemental a délégué à l'Agence de services et de paiement (ASP) le paiement de la part départementale de l'aide à l'insertion professionnelle au titre des CAE.

L'engagement financier du Conseil départemental pour les CAE conclus en 2020 ne pourra excéder **150 000 €**, et **2 000 € maximum** au titre des frais de gestion versés à l'ASP.

II Insertion par l'activité économique

Le Département de la Corrèze et l'Etat affirment leur volonté commune de poursuivre et d'approfondir leur collaboration afin d'assurer la prise en charge des publics les plus prioritaires dans les parcours d'insertion en lien avec les objectifs du Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

L'offre d'insertion par l'activité économique dans le département repose sur 28 structures conventionnées par les services de l'Etat. Elle se répartit entre :

- 15 ateliers et chantiers d'insertion
- 3 associations intermédiaires
- 10 entreprises d'insertion.

Ces dispositifs permettent de conduire des actions communes en cohérence avec les caractéristiques locales du marché du travail.

1. Champ d'intervention et objectifs du Département

1.1 Champ d'intervention

En application de l'article L. 5132-3-1 du code du travail, l'action du Département se concentre sur les bénéficiaires du RSA socle inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'Etat, en 2020, avec les organismes suivants :

LES AMIS DE LUCIE FER
AILE
ARCADOUR
ARBRE
A TOUT VENANT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TULLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BRIVE
COUP DE MAIN
EPLEFPA DE NEUVIC
FORET
GORGES DE LA HAUTE DORDOGNE
IDEE
REGIE DE TERRITOIRE DU BASSIN DE BRIVE
RESTAURANTS DU CŒUR - ATELIER « BLANC » ET JARDINS DU CŒUR
SERVICES PROX

Rappel : Lorsque la structure d'accueil du parcours d'insertion est un atelier et chantier d'insertion, l'éligibilité des bénéficiaires est validée préalablement par Pôle emploi via un agrément. Lorsqu'il s'agit d'une association intermédiaire, l'agrément préalable de Pôle emploi n'est pas requis pour les personnes embauchées mises à disposition hors entreprises.

Le Conseil départemental de la Corrèze est habilité par arrêté préfectoral du 20 mars 2013, après avis du CDIAE, à prescrire un parcours en structure d'insertion par l'activité économique pour les publics RSA.

La prescription établie par les services du Conseil départemental vaut diagnostic de Pôle emploi qui délivre l'agrément à la personne concernée, après réception de la fiche de liaison prévue à l'accord cadre.

1.2 Objectifs prévisionnels du nombre de personnes prises en charge par le Département

Pour les bénéficiaires du RSA socle dont il a la charge, le Département s'engage dans les conditions suivantes :

- un nombre prévisionnel de 110 parcours de bénéficiaires du RSA

La contribution financière mensuelle du Conseil départemental par personne entrée dans un parcours d'insertion est égale à 88 % du montant forfaitaire du revenu de solidarité active pour une personne seule, dans la limite de la durée de conventionnement.

L'engagement financier du Conseil départemental pour les CDDI conclus en 2019 sur le seul volet IAE **ne pourra excéder 223 000 €**, versés au titre des aides aux postes des structures ACI citées au paragraphe II / 1.1, et **7 500 €** maximum au titre des frais de gestion versés à l'ASP.

2. Conditions de mise en œuvre

2.1. Réajustement des objectifs

Le Département de la Corrèze et l'Etat conviennent qu'un réajustement des objectifs prévus à la présente convention pourra avoir lieu en cours d'exécution sous réserve des crédits disponibles.

En fonction de l'occupation réelle des postes en insertion par des personnes bénéficiaires du rSa, en cas de sous-réalisation du prévisionnel, l'État s'engage à négocier, au plus tard le **31 octobre 2020**, un avenant à la CAOM permettant de réajuster si besoin la participation financière du Conseil départemental auprès de la structure. Cet avenant sera traduit dans l'annexe financière de la structure et transmis à l'Agence de services et de paiement (ASP).

2.2. Participation financière du Département :

Le Conseil départemental participe au financement des aides mentionnées à l'article L. 5132-2, pour les employeurs relevant du 4° de l'article L. 5132-4, lorsque ces aides sont attribuées pour le recrutement de salariés qui étaient, avant leur embauche, bénéficiaires du revenu de solidarité active financé par le Département.

Les dispositions portant engagement financier du Conseil départemental auprès de chaque structure / atelier et chantier d'insertion seront incluses dans les annexes financières de chaque structure et transmises à l'Agence de services et de paiement.

2.2.1. Les modalités de paiement

Le Département de la Corrèze dispose d'une convention de gestion avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), signée le 22 mai 2018 pour une durée maximale de 3 ans et prorogée par courrier en date du 16 janvier 2020, pour l'année 2020.

Les dispositions portant engagement financier du Conseil départemental auprès de chaque structure atelier et chantier d'insertion, incluses aux annexes financières de chaque structure, seront transmises à l'Agence de services et de paiement.

III. Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention couvrent l'année 2020.
Elles pourront faire l'objet d'ajustements par voie d'avenant.

Le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la convention est confié à :

- Madame Anne POUDRET, Directrice de l'Action sociale, des Familles et de l'Insertion, pour le Conseil départemental de la Corrèze,

- Monsieur Christian DESFONTAINES, Responsable de l'Unité Départementale, pour l'Unité Départementale de la DIRECCTE.

Le suivi et le pilotage de la CAOM seront abordés lors des réunions du Service Public de l'Emploi.

Fait à Tulle, le

Le préfet de la Corrèze

Le président du Conseil départemental

Frédéric VEAU

Pascal COSTE



DIRECTION ACTION SOCIALE
FAMILLE INSERTION



Contexte national :

La mise en place du FAPI en 2017, doté de 50 millions d'euros, visait à répondre à un triple objectif :

- Inciter les départements à s'engager davantage dans l'accompagnement des publics rencontrant des difficultés d'insertion ;
- Améliorer l'articulation entre politiques locales et nationales, en encourageant les départements à développer les coopérations entre acteurs ;
- Accroître la visibilité de l'administration centrale sur les politiques d'insertion départementales.

Les départements signataires se sont engagés, à l'appui d'une convention triennale 2017 - 2019, sur trois types d'actions dans le cadre des conventions :

- Actions répondant à la loi
- Actions de coopération
- Actions répondant à des priorités nationales ou locales

Ce fonds est appelé à intégrer en 2020 la Stratégie de Prévention Nationale de Lutte contre la Pauvreté qui devrait être dotée de 200 millions d'euros à l'échéance 2022.

Les départements ayant conclu une convention dans le cadre du FAPI pourront poursuivre et accentuer leur investissement dans les politiques d'insertion en conventionnant avec l'État au titre de la Stratégie Nationale.

Contexte départemental :

Convention signée le 26 avril 2017 entre Le Préfet de la Corrèze et Le Président du département de la Corrèze pour une durée de 3 ans (2017 - 2019) et librement renouvelable par accord entre les parties.

Reconduction pour 2019 de la convention suite au passage en commission permanente du 29/03/2018 du bilan 2018.

Activation financière 2019 :

80 530,21 €

Relevé de l'encaissement : 03/10/2019

Bilan des actions ciblées par la convention :

1) Actions répondant à la loi

- Orientation réorientation des bénéficiaires du rSa :

Une activation optimisée du parcours d'insertion nécessite une mobilisation des personnes dès leur entrée ou leur retour dans le dispositif rSa.

Consciente de cet enjeu, la collectivité départementale met en œuvre un temps systématique d'information et de mobilisation des publics dans les premières semaines de leur entrée dans le dispositif. Ces réunions d'information et de mobilisation : les RIM, se tiennent sur l'ensemble du territoire départemental.

Cette étape est obligatoire ; elle allie un temps collectif d'information sur le dispositif et un temps individuel d'orientation.

Les droits et devoirs des personnes, les différentes modalités d'accompagnement, les actions et offres d'insertion existantes sont présentés et expliqués.

Un premier diagnostic réalisé par la personne elle-même est repris en entretien individuel avec un professionnel de l'accompagnement des publics. Le premier Contrat d'Engagements Réciproques est réalisé, la modalité d'accompagnement adaptée posée et le prochain rendez vous fixé.

En 2019, on observe une augmentation très sensible de cette activité avec 114 RIM organisées sur l'ensemble du département et 1251 personnes reçues.

- Accompagnement des bénéficiaires du rSa incluant la signature de contrats d'engagements réciproques :

Chaque bénéficiaire du rSa bénéficie d'un accompagnement individualisé et adapté ainsi que prévu par la loi.

La collectivité départementale a construit son offre d'accompagnement de façon modulaire pour répondre au plus près des besoins des publics.

Ce sont ainsi en 2019, 89 référents de parcours qui vont en fonction des problématiques rencontrées, proposer des modalités d'accompagnement et de réponses avec :

- 71 travailleurs sociaux MSD en charge de la contractualisation et du suivi des personnes les plus éloignées de l'emploi.
- 11 référents professionnels insertion accompagnant un public mobilisable pour engager un parcours d'insertion vers l'emploi.
- 2 référents en charge spécifiquement des publics bénéficiant d'une RQTH et avec une employabilité.
- 2 coachs professionnels en charge d'un accompagnement court et renforcé pour sécuriser l'accès et le maintien en emploi ou formation
- 2 coachs sociaux en charge d'un public fragile mais volontaire pour s'engager dans un parcours d'insertion socio professionnel.
- 1 infirmière diplômée d'État en charge de l'accompagnement des publics rSa vers les parcours de soins

8068 CER ont été signés en 2019 ; le taux de contractualisation corrézien est de 87,3%

- Participation des bénéficiaires du rSa aux équipes pluridisciplinaires :

Le renouvellement des modes de gouvernance est un des axes forts du Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Décliné au travers d'une fiche action, 2019 a permis après un temps de mobilisation, d'information et de communication auprès de l'ensemble des bénéficiaires du rSa de mettre en œuvre cette participation.

Ainsi, 3 représentants titulaires sur les 3 bassins de vie : Brive, Tulle et Ussel ont été désignés par voie d'huissier le 12 juin 2019.

A leurs côtés, 2 suppléants par bassin ont été également choisis avec la volonté de respecter le plus possible la parité hommes/femmes.

L'instance de représentation retenue est le comité de pilotage du PTI.

Ces personnes ont participé pour la première fois le 12 décembre 2019 au comité de pilotage du Pacte et ont travaillé et préparé en amont cette participation lors de 2 réunions préalables.

- Signature d'un Pacte Territorial d'Insertion :

Vote, le 28 novembre 2018, par l'Assemblée Plénière du Conseil départemental de la Corrèze:

- du bilan PTI 2016-2018;
- de l'avenant PTI 2019-2021.

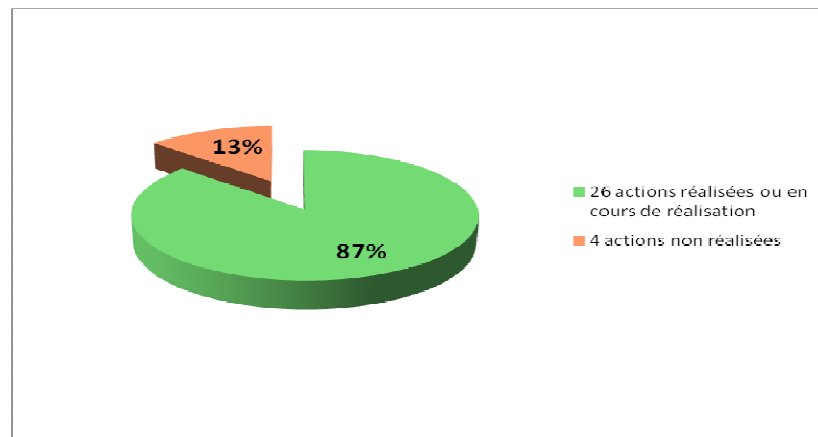
Cet Avenant s'inscrit dans la continuité du précédent Pacte et du travail déjà engagé.

A l'appui de 30 fiches action, de nouveaux projets partenariaux sont en cours de réflexion et vont intégrer la Stratégie Nationale de Prévention de Lutte contre la Pauvreté.

Un comité de pilotage le 12/12/2019, 10 groupes de travail actifs et 69 réunions .

Sur les 30 fiches action validées, 26 actions sont réalisées ou en cours de réalisation (20 actions réalisées et 6 actions en cours de réalisation) soit 87% du PTI

4 actions sont non réalisées soit 13%



23 signataires aux côtés du Département :

L'État, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, les Communautés d'Agglomération Brive, Tulle et Ussel, Pôle Emploi, les Missions Locales de Brive, Tulle et Ussel, l'Association Départementale Pupilles Enseignement Public de la Corrèze, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Mouvement des Entreprises de France, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, l'Agence Régionale de la Santé, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, la Mutualité Sociale Agricole Limousin, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Centres Communaux d'Action Sociale de Brive Tulle et Ussel, l'Union Départementale de l'Économie Sociale et Solidaire.

➤ Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) :

Signature de la CAOM entre Le Préfet de la Corrèze et Le Président du Conseil Départemental le 3 juin 2019 portant sur l'activation pour la collectivité de 35 PEC et 110 CDDI

- 23 contrats PEC actifs à fin décembre 2019 soit un taux de réalisation de 65,7%
- 91 parcours CDDI réalisés soit un taux de réalisation de 83%.

2) Actions de coopération

- Mise en place d'une convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi :
Protocole de collaboration élargie entre le Conseil Départemental et Pôle Emploi signé le 11 mai 2017 et une convention de coopération pour 2019 entre Pôle Emploi et le Conseil départemental de la Corrèze pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi validée en Commission permanente du 24 mai 2019.
- Recours régulier aux clauses d'insertion dans les marchés publics pilotés par le Département :

Bilan 2019 :

- 137 personnes ont intégré les clauses
- 62 480 heures ont été réalisées soit une progression près de 138% sur un an
- 173 contrats de travail ont été signés avec là aussi une progression de 108,5%

Les typologies des publics sont les suivantes :

- 40% de DELD (demandeurs emploi longue durée)
- 27% relèvent du dispositif rSa
- 19% sont des jeunes de moins de 26 ans
- 9% relèvent d'un statut travailleur handicapé
- 5 sont sur des statuts autres

Parmi les 83 contrats de travail, on enregistre :

- 33 CDI dont 24 ETP
- 29 CDD > à 6 mois
- 8 contrats en alternance

Les secteurs d'activité sont :

- Le BTP à 84% dont 66% pour le seul secteur de la fibre
- Les transports de voyageurs à 9%
- Le nettoyage à 7%

3) Actions répondant à des priorités nationales ou locales

- Insertion des jeunes avec le dispositif Boost Jeunes :

4 coachs jeunes dont 3 portés par les missions locales de Brive, Tulle et Ussel et un coach Conseil départemental avec une spécificité d'intervention en complément de ses collègues des missions locales et pour un public pouvant aller jusqu'à 30 ans.

Bilan 2019 :

- 335 jeunes suivis
- 255 sorties positives soit un taux global de 88,5% de l'ensemble des sorties réalisées
- 11 dossiers d'aides financières individuelles instruites pour un montant total de 3 250 € soit une consommation à hauteur de 23,2% de l'enveloppe globale .

➤ Accès aux soins - Développer et renforcer la prévention et l'accès aux soins :

2 fiches action du PTI sont dédiées à l'accès aux soins et à sa promotion :

- la promotion des dispositifs d'accès aux soins en Haute Corrèze,
- le recrutement d'un IDE accompagnant santé pour le public rSa

Concernant ces deux actions :

- A la suite du forum du 08/11/2017 pour la promotion des dispositifs d'accès aux soins en Haute Corrèze, un groupe de travail a évalué l'impact positif de cette manifestation pour l'accès aux soins des plus vulnérables ; la poursuite du groupe pourra être envisagée selon les remontées de terrain tant par les professionnels de santé que par les associations locales.
- le recrutement d'un IDE accompagnant santé pour le public rSa depuis le 01/09/2017, 81 personnes ont bénéficié de cet accompagnement santé en 2019.

➤ Lutte contre la fracture numérique :

3 fiches action du PTI répondent à cette thématique :

- Un recensement des lieux d'accès numériques publié sous la forme d'une cartographie départementale interactive des lieux d'accès numériques gratuits en Corrèze, accessible sur le site internet de la Collectivité depuis 2019.
- Le recrutement d'un animateur numérique itinérant avec la mise en place dans chaque MSD d'ateliers collectifs et de permanences individuelles pour l'accompagnement des publics dans l'utilisation de l'outil numérique. En 2019, l'animateur numérique a été présent dans chacune des 12 Maisons de la Solidarité Départementale, assurant ainsi une présence en proximité sur l'ensemble du territoire corrézien.

135 permanences se sont tenues en 2019 et ont apporté un premier niveau de réponses à 263 personnes.

72 ateliers collectifs sur la thématique BOOST Emploi se sont déroulés avec 250 participants.

- En 2019, grâce à l'intervention de l'animateur numérique, il a été possible de démarrer une nouvelle action : les ateliers de compétences numériques de bases en fonction des besoins locaux repérés. Ainsi, 15 ateliers compétences de base se sont tenus pour 23 personnes.

➤ Lutte contre la précarité énergétique :

2 actions ont été déployées par le Département pour répondre à cette problématique.

- L'action "Maîtrise de l'énergie" : Il s'agit d'un accompagnement individuel ou collectif ayant pour objectif la maîtrise des dépenses énergétiques, visant à induire un changement des comportements des usagers dans leur utilisation quotidienne de l'énergie, afin de diminuer leur consommation sans pour autant dégrader leur confort de vie.

En 2019, 5 actions collectives ont été réalisées par l'ADIL ainsi qu'une action individuelle.

- Le Fonds de Solidarité pour le logement - Énergie FSL :
Il s'agit d'un accompagnement financier individuel des familles.
829 dossiers traités.
Un volume financier accordé à hauteur de 259 625 €.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

SANTÉ ET PREVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PREVENTION ET SANTÉ - DOTATIONS 2020

RAPPORT

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le Département comme **"chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.**

Le Conseil départemental de la Corrèze, place très clairement la promotion de la santé au cœur de ses engagements. Ainsi, les dotations du service PMI - Santé pour 2020 démontrent une volonté nette du Département de la Corrèze de renforcer les solidarités territoriales en matière de santé et de prévention.

Le service de PMI-Santé permet de développer et de maintenir une offre de santé à tous les Corrèziens où qu'ils se trouvent dans le Département. Assurer une couverture médicale de proximité n'est pas qu'un objectif de santé publique et de protection des populations, c'est également un levier majeur de développement du territoire et du maintien des populations au sein de la Corrèze.

Réduire les fractures territoriales c'est mettre au cœur des choix politiques départementaux, la solidarité, l'accompagnement des plus fragiles et des plus vulnérables d'entre nous.

La politique volontariste du Conseil départemental de la Corrèze, de soutien au développement de tous les types de modes d'accueil des enfants, en veillant à leurs répartitions équitables, permet à tous les parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, en respectant leur choix.

Par ces orientations, le Conseil départemental est solidaire des familles corrèziennes et soucieux du développement économique des territoires.

Le Conseil départemental de la Corrèze, maillon essentiel du maintien de la cohésion sociale à l'échelle du territoire, fait le choix d'orientations budgétaires clairement tournées vers l'ensemble des Corrèziens en veillant aux plus vulnérables, au regard d'un contexte économique particulièrement difficile et préoccupant sur le plan national.

Le Département de la Corrèze, en s'inscrivant dans une démarche d'évaluation de ses politiques publiques, fait montre d'une grande rigueur dans l'évaluation de l'efficacité de sa politique sociale.

Ainsi, la solidarité, la promotion de la santé, la prévention et la protection des enfants corréziens sont placées au centre de la politique sociale du Département de la Corrèze.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : 516 184 € dont 510 184 € en fonctionnement et 6 000 € en investissement

Dans le cadre stratégique de Prévention et Promotion Santé, l'enveloppe consacrée aux missions de la Protection Maternelle et Infantile s'élèvera en 2020 à 516 184 €.

Ce budget total est en diminution par rapport au Budget Primitif et au Compte Administratif 2019.

Ce ne sont pas des considérations financières qui ont conduit à cette baisse mais des arbitrages stratégiques aux regards de nouveaux critères qualitatifs et de traçabilité des actes de soins pour la PMI.

Des actions de prévention sont ainsi confortées. A titre d'exemple :

➤ Ateliers "bien-être bébé"

Les ateliers "bien-être bébé" sont proposés à tous les parents corréziens ayant un bébé de 0 à 9 mois.

Ces ateliers sont animés par les puéricultrices en binôme et se déroulent sur l'ensemble du territoire dans les Maisons de Solidarité départementales (MSD).

Il s'agit d'une action phare proposée par le Département et portée par les puéricultrices de PMI dans l'accompagnement à la parentalité, dans le renforcement du lien parents-enfants. Au total, par la prévention de la maltraitance, elle répond au schéma départemental de l'enfance.

Au deuxième trimestre de l'année 2019, cet atelier a été déployé au pôle accueil familial du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

I - ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : 35 650 €

a) L'accueil individuel - une obligation de formation : 32 000 €

La professionnalisation des assistants maternels, telle que posée par le décret n° 2018-903 du 23 octobre 2018 et applicable au 1^{er} janvier 2019 relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels, prévoit une formation obligatoire de 120 heures organisée et financée par le Conseil départemental de la Corrèze.

Elle se déroule en deux temps :

- La première partie de la formation est de quatre-vingts heures (80h) et intègre une évaluation d'une durée minimale de 3 heures ;
- La deuxième partie de la formation est de quarante heures (40h) se recentrera sur un approfondissement des connaissances suite au premier exercice professionnel.

Le Président du Conseil départemental de la Corrèze est garant de la sécurité de l'accueil des enfants en Corrèze.

A cet effet, le Département s'appuie sur le CFPPA de Naves pour offrir une formation aux assistants maternels conforme au décret suscitée, afin de les inscrire dans un processus de professionnalisation, garant d'un accueil sécurisé et professionnel des enfants corréziens.

Pour financer cette formation, nous proposons d'affecter des crédits de paiements à hauteur de **32 000 €**, en raison de l'organisation de la formation complémentaire une année sur deux. Le marché en cours doit être revu en 2020

b) Les frais de garde pendant la formation : 1 000 €

Le Conseil départemental a pour obligation de prendre en charge les frais induits par l'accueil des enfants qui leur sont confiés sur le temps de formation des assistants maternels.

Le parent organise lui-même la garde de l'enfant et perçoit une indemnisation forfaitaire des frais occasionnés.

Nous proposons des crédits de paiements à hauteur de **1 000 €** pour cette dépense.

c) Autres lignes budgétaires inchangées : 2 650 €

Ces frais sont liés à l'achat d'équipements dans les Maisons de Solidarité Départementale (MSD) du Conseil départemental de la Corrèze afin d'optimiser l'accueil du public dans celles-ci : **1 000 €**

De plus, des crédits anticipatoires sont alloués pour le renouvellement du marché avec le CFPPA de Naves en 2020 concernant la formation des assistants maternels : **1 650 €**

II - FAMILLE ENFANCE SUBVENTIONS : 41 000 €

Partenariats avec les associations et organismes divers

1/SANTE ET PREVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PREVENTION ET SANTE - DOTATIONS 2020

Le Conseil Départemental poursuit son engagement pour la prévention et la promotion de la santé en soutenant des associations locales œuvrant dans le domaine de la prévention sociale et sanitaire.

Une priorité est donc donnée aux actions de prévention encourageant à la fois les comportements favorables à la santé mais aussi en amenant les individus à s'inscrire dans un environnement favorable à la Santé.

Ainsi, chaque année, des associations relevant du domaine de la santé et de la petite enfance déposent un dossier de demande de subvention via le portail des subventions et sollicitent la participation financière du Conseil Départemental en vue de la réalisation de leurs projets.

Pour chaque association, sont précisés l'objet social, le montant et la nature de l'aide sollicitée et, dans le cas d'un renouvellement, la décision prise par le Conseil Départemental au titre de l'année 2020.

Je vous propose, dans le présent rapport de prendre les décisions proposées dans le tableau annexé au présent rapport.

Le coût total des propositions s'élève à : 10 950 €

2/SANTE ET PREVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PREVENTION ET SANTE - DOTATIONS 2020

Le Conseil départemental de la Corrèze, au travers du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) soutient financièrement des associations et des organismes qui interviennent dans le champ associatif.

Par la dotation qu'il leur alloue, le Département accompagne un ensemble d'actions qui, en parallèle de la scolarité des enfants corréziens, du primaire au lycée, offre à la fois des ressources mais également un soutien dont certains jeunes corréziens ont besoin pour réussir leur parcours scolaire qu'ils ne trouvent pas toujours au sein de leur cellule familiale.

Aussi, par ces choix budgétaires, le Conseil Départemental de la Corrèze s'enquiert de l'avenir scolaire de chaque enfant corrézien, quelque soit sa situation.

Le Comité Départemental pour l'Accompagnement à la scolarité existe depuis plusieurs années. Il est piloté par l'État et est composé comme suit : État (DDCSPP, DASEN), CAF, CD , MSA, Communauté d'agglomération du bassin de Brive, commune de Brive, Communauté

d'agglo de Tulle, commune de Tulle, Communauté de communes Ussel Meymac Haute Corrèze, Communauté de communes de Ventadour, commune d'Ussel.

Les actions d'accompagnement à la scolarité lui sont soumises. Elles intègrent un axe de travail avec les parents pour leur donner les outils nécessaires apte à les aider à suivre la scolarité de leurs enfants et les doter d'une meilleure connaissance de l'école.

Pour être éligible au financement dans le cadre du Fonds National Parentalité, les projets C.L.A.S. retenus doivent développer cumulativement 3 axes :

- intervention auprès des enfants,
- intervention auprès et avec les parents,
- concertation et coordination avec l'école.

Les aides sont allouées dans le cadre du C.L.A.S. selon un cahier des charges qui prévoit les modalités de financement suivantes :

- CAF : aide financière sous forme de prestation de service d'un montant maximum de 2 398 € par action (de 10 à 15 enfants) - (plusieurs actions par structure) ;
- Conseil Départemental : il accompagne les structures en accordant des subventions de fonctionnement ;
- MSA : prestation en fonction du nombre d'enfants issus de familles ressortissantes du régime agricole, percevant des prestations familiales de la caisse de la MSA : 80€/an et par enfant ;
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : seules sont éligibles les structures ou associations situées sur les territoires prioritaires de la Communauté d'Agglomération (Chapélieux, Tujac-Gaubre et Rivet).

Chaque année, le Comité Départemental d'Accompagnement à la Scolarité se réunit au second semestre pour valider les actions à mener dans le cadre de l'année scolaire suivante. Celles de l'année en cours ont été validées l'année dernière.

Le soutien financier de la Collectivité est sollicité.

Je vous demande de bien vouloir valider pour chaque association le montant des aides à allouer dans la limite de l'enveloppe fixée pour 2020.

Le coût total des propositions s'élève à : 21 060 €

3/ SUBVENTIONS REAPP

Le Conseil départemental poursuit son engagement par la prévention et le soutien à la parentalité en accompagnant des projets entrant dans le cadre des Réseau d'Écoute et d'Appui à la Parentalité.

Les demandes de subvention REAPP feront l'objet de propositions de financement lors d'une prochaine commission permanente à hauteur de 8 990 €, correspondant donc à la différence restant sur le montant alloué de 41 000 € du budget FAMILLE ENFANCE SUBVENTIONS.

II - PROMOTION DE LA SANTE : 370 000 €

En faveur du jeune enfant et de l'adolescent

a/ La prévention des 0-6 ans : 120 000 €.

La prévention et le dépistage des enfants de moins de six ans font partie des missions principales d'intervention de la PMI.

La plupart des handicaps ou déficiences d'origine périnatale peuvent être dépistés dans les premières années de la vie. Ainsi, une prise en charge précoce permet une amélioration du pronostic des enfants.

Les médecins de PMI, les puéricultrices de PMI et les sages-femmes de PMI sont des acteurs de l'intervention précoce auprès des enfants en situation de handicap au cours de consultations médicales ou dans le cadre du suivi des familles.

Les enfants, pour lesquels il a été repéré ou dépisté des difficultés de développement ou des troubles avérés, sont orientés rapidement vers le CAMSP.

L'efficacité de ce dispositif suppose notamment une coordination resserrée avec les acteurs de la santé et de l'action sociale en particulier.

Ainsi, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) est un acteur indispensable sur le territoire.

Sa mission est d'assurer un dépistage et un diagnostic précoces des troubles du développement du jeune enfant de 0 à 6 ans (déficiences motrices, sensorielles ou intellectuelles).

Le financement est régi par l'article R. 314 -123 du Code de l'Action Sociale des familles qui précise que la dotation globale de financement des CAMSP se décompose à hauteur de 80 % de prise en charge par l'Assurance Maladie et 20% par le Département.

Le Conseil départemental de la Corrèze, soucieux de porter une politique toujours plus tournée vers la prévention et le dépistage s'engage, en 2020, à soutenir le CAMSP dans le rebasage nécessaire au bon fonctionnement du CAMSP.

Nous vous proposons donc d'inscrire des crédits de paiements à hauteur de 120 000 € permettant de participer à la prévention et au dépistage du handicap chez l'enfant.

b/ La planification familiale : 250 000 €

Conformément au code de la santé publique, la planification familiale est une compétence du Département pouvant être gérée directement ou déléguée par convention à d'autres collectivités publiques ou de personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ainsi, le Conseil départemental de la Corrèze est tenu d'organiser des consultations médicales, de diffuser des informations et de mettre en œuvre des actions collectives et individuelles d'information sur la sexualité et l'éducation familiale.

Le Département de la Corrèze délègue ces missions aux trois Centres Hospitaliers du Département : Tulle, Brive et Ussel.

Une nouvelle convention renforçant les indicateurs d'activité et financiers avec les trois Centres Hospitaliers (Brive, Tulle et Ussel) devait prendre effet en 2019 pour une durée de trois ans mais a fait l'objet d'un avenant jusqu'en juin 2020.

Afin de mener ces actions, il est proposé d'inscrire des crédits de paiements à hauteur de 250 000 €.

IV - PROMOTION DE LA SANTE - MOYENS DE FONCTIONNEMENT : 43 534 €

a/ Matériel médical et paramédical : 5 800 €

Le Code de Santé Publique stipule que le service départemental de PMI doit organiser des actions médico-sociales préventives :

- pour les femmes enceintes notamment des actions d'accompagnement si celles-ci apparaissent nécessaires lors d'un entretien systématique psychosocial réalisé au cours du quatrième mois de grossesse ;
- pour les parents en période post-natale notamment dans les jours qui suivent le retour à domicile ;
- pour les enfants jusqu'à leurs 6 ans.

Ces actions se traduisent par les consultations médicales, les visites à domicile ainsi que les bilans de santé à l'école maternelle réalisés par les puéricultrices de PMI.

La mise en œuvre de ces actions nécessite l'achat et la maintenance de matériels médicaux et de produits pharmaceutiques.

b/ Vaccins : 15 000 €

Les missions de promotion de la santé passent par la réalisation de vaccinations en consultations de PMI, sur tout le Département au sein des 12 Maisons de Solidarité Départementales (MSD).

L'ensemble des vaccins obligatoires ou recommandés par le calendrier vaccinal sont proposés par les services :

- diphtérie, tétanos, polio, coqueluche
- hémophilus influenzae
- hépatite B
- rougeole-oreillons-rubéole
- BCG
- vaccin anti-pneumococcique
- vaccin anti-méningocoque C.

Les vaccinations sont mentionnées dans le carnet de santé de l'enfant.

Les consultations de PMI sont accessibles à tous sans condition de ressources.

Concernant l'achat de vaccins, la diminution de la dotation budgétaire en vaccins est la conséquence d'un recours plus systématique à des prescriptions afin d'améliorer la traçabilité.

Afin d'assurer l'égalité devant les soins, la dotation s'adressera essentiellement aux patients sans couverture sociale.

c/ Élimination déchets à risque (DASRI) : 700 €

Les déchets issus des activités de soins (vaccinations) doivent faire l'objet d'un tri dès leur production. Il s'agit de garantir l'absence de déchets à risques dans les déchets et assimilés et d'isoler les déchets à risques chimiques, toxiques des déchets à risques infectieux. L'évaluation du risque infectieux est laissée à l'appréciation du professionnel de santé. La gestion des DASRI est soumise à de nombreux textes réglementaires concernant le conditionnement des déchets, les modalités d'entreposage, les conditions de transport et les documents de traçabilité.

Ainsi, toute personne qui produit des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés est tenue de les éliminer en vertu de l'article R. 1335-2 du Code de la Santé Publique.

Ainsi pour être conforme à la réglementation du traitement des déchets médicaux, la Collectivité fait appel à un prestataire.

d/ Observatoire Régional de la Santé : 13 534 €

Conformément à l'article R. 2112-8 du Code de la santé publique, le Conseil départemental a le devoir d'observation de l'état de santé de la petite enfance.

Les informations épidémiologiques sont établies à partir des déclarations de grossesse et de naissance, certificats de santé de l'enfant (8^{ème} jour, 9^{ème}, 24^{ème} mois et BS4) et des indicateurs d'activité du service PMI.

L'analyse des données épidémiologiques est utilisée comme un outil de pilotage de la politique de santé préventive de la mère et de l'enfant sur le Département, dans le but de structurer au mieux les actions portées par le service PMI afin qu'elles soient aptes à répondre aux besoins de toute la population corrézienne.

En raison de l'impact des données statistiques sur la politique de la santé menée en faveur des enfants corréziens, le Conseil départemental de la Corrèze a fait le choix de solliciter l'ORS NA (Observatoire Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine) pour la saisie et une analyse fine et pertinente des certificats de santé.

Cette mission se matérialise par un conventionnement avec l'O.R.S. sur une période de 3 ans de 2020 à 2022.

Dans le cadre d'un redéploiement d'une infirmière au sein de la Collectivité, une infirmière de prévention est affectée au sein du service PMI SANTE à hauteur de 0.4 ETP. Avec l'appui du Médecin de PMI - Santé et du responsable du service, elle assurera le recueil et l'analyse d'indicateur d'activité de l'ensemble des agents du service PMI - SANTE, toujours plus efficient

Ainsi, en s'appuyant sur l'ensemble de ces données, les actions de prévention de promotion en matière de santé et de protection des enfants sur tout le territoire de la Corrèze seront renforcées. Nous proposons de financer cette action conformément à l'échéancier de la convention du 16 juillet 2019, soit 13 534€.

e/ Frais d'impression : 8 000 €

Concernant prioritairement les carnets de santé dont nous assurons une large diffusion car ils représentent de part les nombreux supports imagés un relais aux actes de prévention portés par le service PMI SANTE.

f/ Trop perçus liés aux remboursements des consultations : 500 €

Ces crédits sont réservés afin de pouvoir assurer la gestion des indus de remboursement CPAM, MSA, et autres mutuelles.

V - PROMOTION SANTE - SUBVENTION : 20 000 €

Action de prévention en faveur des adultes :

Par conventionnement, un soutien financier est apporté chaque année au Comité de Corrèze de la Ligue contre le Cancer, plus précisément au niveau du volet social (dispositif d'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de cancer à domicile et de leurs proches).

Ainsi, en 2019, 199 demandes d'aides financières ont été acceptées sur 225 demandes, se déclinant ainsi :

- Aide financière à la vie quotidienne : 35 dossiers acceptés (aide générale à la vie courante, aides à l'énergie, aides alimentaires, aides aux loyers) ;
- Aides financières liées à la maladie : 14 dossiers acceptés (financement de prothèses, frais de soins non remboursés, frais de transport) ;
- Aides humaine : 145 dossiers acceptés (pour des heures d'aides à domicile, pour des portages de repas) ;
- Aides liées aux obsèques : 4 ;
- Aides construction projet de vie : 1.

Afin de participer au financement de ces dépistages, nous vous proposons de réserver des crédits de paiements à hauteur de 20 000 € pour cette dépense.

VI. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - ACQUISITION DE MATÉRIEL MÉDICAL : 6 000 €

L'approvisionnement d'équipement médical, de puériculture, d'optique, permet d'optimiser les actions de prévention auprès des enfants, des femmes enceintes et de promouvoir l'image de qualité du service PMI SANTE sur tout le territoire.

En prévision de remplacement du matériel existant de l'ensemble des sièges bébés aux normes, un par MSD, nous vous proposons de réserver des crédits à hauteur de 6 000 €.

RECETTESCaisse Primaire d'Assurance Maladie - Mutualité Sociale Agricole : Télétransmission

Dans le cadre d'un conventionnement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corrèze et la Mutualité Sociale Agricole du Limousin, le Conseil départemental bénéficie d'un remboursement des consultations médicales, des actes et examens médicaux, des vaccinations, des consultations sages-femmes exercées par les professionnels du service PMI.

Le nombre d'acte ne correspond pas au prévisionnel effectué en 2019. Les rejets des caisses n'ont pas pu être traités dans les délais. Un travail conséquent a été conduit par le service, ce qui a permis de minimiser les pertes sur les dernières années.

Nous proposons d'inscrire des crédits à hauteur de cette prévision, soit **50 000 €**.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous vous proposons d'affecter des crédits de paiements selon la répartition ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE	72 150 €	58 662,59 €	76 650 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE	457 740 €	422 933,81 €	433 534 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	529 890 €	481 596,40 €	510 184 €
ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE	0 €	0 €	0 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE	100 000 €	44 042,35 €	50 000 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 000 €	44 042,35 €	50 000 €
PREVENTION MEDICO SOCIAL	3 000 €	2 942,96 €	6 000 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 000 €	2 942,96 €	6 000 €

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	510 184 €	50 000 €
INVESTISSEMENT	6 000 €	0 €
TOTAL	516 184€	50 000 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

- 2009P046E30 - Accueil du jeune enfant
- 2009P046E27 - Familles Enfance Subventions
- 2016P005E01 - Promotion de la santé : Participations
- 2016P005E02 - Promotion de la santé : Moyens fonctionnement
- 2016P005E04 - Promotion de la santé : Subventions
- 2016P005E06 - Moyens en investissement

EN RECETTES :

- 2016P005E05 - Promotion santé

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

SANTÉ ET PREVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PREVENTION ET SANTÉ - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 103 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique sectorielle ACTIONS DE SANTE PMI 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	510 184 €	50 000 €
INVESTISSEMENT	6 000 €	-
TOTAL	516 184 €	50 000 €

Article 2 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.1.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 904.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.2,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dc0607a7de-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA PETITE ENFANCE

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2018	Subvention accordée en 2019	Montant demandé 2020	proposé 2020
TERRITOIRE DE TULLE					
ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES <i>Canton de Tulle</i>	informer et débattre de sujets se rapportant au métier d'assistante maternelle à titre non permanent	subvention de fonctionnement	500,00 €	800,00 €	500,00 €
A TOUS CIRK <i>Canton de Tulle</i>	Soutien à la parentalité et aux acteurs petite enfance	subvention de fonctionnement	Pas de demande	500,00 €	200,00 €
UNAFAM <i>Canton de Tulle</i>	accueil, écoute, informe, soutien, forme et représente les proches aidants (famille et amis) de personnes malades et/ou handicapés psychiques en Corrèze	subvention de fonctionnement	Pas de demande	1 000,00 €	800,00 €
FRANCE ADOT 19 <i>Canton de Tulle</i>	informer et sensibiliser sur la cause du Don d'organes, de tissus et de moelle osseuse.	subvention de fonctionnement	350,00 €	350,00 €	350,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER <i>Canton de Tulle</i>	Soutien à la recherche, Financement de projets de recherches nationaux, aide aux malades, information, prévention, dépistage, soutien face au cancer.	subvention de fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €	4 450,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES DONNEURS DE SANG <i>Canton de Tulle</i>	Fédérer toutes les structures agissant pour le don de sang bénévole, susciter le don volontaire et bénévole de sang et de moelle osseuse, soutenir l'action des associations de la FFDSB assurant la promotion du don d'organe....	subvention de fonctionnement	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
HAUTE-CORREZE					
PLANNING FAMILIAL 19 <i>Canton Plateau de Millevaches</i>	Le planning est une association féministe et d'éducation populaire qui prends en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité, dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre toutes les formes de discrimination et contres les inégalités sociales.	subvention de fonctionnement	1 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA PETITE ENFANCE

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2018	Subvention accordée en 2019	Montant demandé 2020	proposé 2020
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS Canton Plateau de Millevaches	Elle informe, soutient et accompagne les parents dans leur rôle éducatif et propose des activités artistiques, culturelles et des journées festives à vivre en famille. Il ne s'agit pas de remplacer des acteurs existants et reconnus par leur engagement et leur action en terme d'animation locale, mais bien d'apporter un plus aux familles. Depuis sa création en 2006, l'association Les P'tits Bouts a participé activement à la dynamique d'accueil sur le plateau de Millevaches en portant des projets structurants tels que la création de la micro-crèche de Sornac, gérée aujourd'hui par la communauté de communes, et l'ouverture de l'espace associatif à Peyrelevade	subvention de fonctionnement	demande transférée Direction Culture Jeunesse Sport CP de Mai en attente arbitrage + REAAP : proposé 300 € à la CP de mai	1 000,00 €	500,00 €
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS Canton Plateau de Millevaches	Elle informe, soutient et accompagne les parents dans leur rôle éducatif et propose des activités artistiques, culturelles et des journées festives à vivre en famille. Il ne s'agit pas de remplacer des acteurs existants et reconnus par leur engagement et leur action en terme d'animation locale, mais bien d'apporter un plus aux familles. Depuis sa création en 2006, l'association Les P'tits Bouts a participé activement à la dynamique d'accueil sur le plateau de Millevaches en portant des projets structurants tels que la création de la micro-crèche de Sornac, gérée aujourd'hui par la communauté de communes, et l'ouverture de l'espace associatif à Peyrelevade	subvention de fonctionnement	demande transférée Direction Culture Jeunesse Sport CP de Mai en attente arbitrage + REAAP : proposé 300 € à la CP de mai	1 000,00 €	250,00 €
TERRITOIRE DE BRIVE					
A.N.P.A.A. 19 Canton Brive 1	L'association a pour but de promouvoir et continuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit. L'action de l'association A.N.P.A.A.19 est la prévention, les soins et l'accompagnement en addictologie. Elle est promotrice d'actions de promotions de la santé et prévention des risques, organisme de formation.	subvention de fonctionnement	800,00 €	3 171,00 €	900,00 €
AUTRES TERRITOIRES					
ASSOCIATION ENTR'AID SIDA Limoges	Missions de préventions, de sensibilisation et d'éducation à la sexualité et à la vie affective sur les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne en milieu scolaire, lieux festifs, actions grand public, secteur du handicap, formations de professionnels.	subvention de fonctionnement	200,00 €	1 000,00 €	500,00 €
			9 350,00 €	20 321,00 €	10 950,00 €

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA PETITE ENFANCE

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2018	Subvention accordée en 2019	Montant demandé 2020	proposé 2020
TERRITOIRE DE TULLE					
ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES <i>Canton de Tulle</i>	informer et débattre de sujets se rapportant au métier d'assistante maternelle à titre non permanent	subvention de fonctionnement	500,00 €	800,00 €	500,00 €
A TOUS CIRK <i>Canton de Tulle</i>	Soutien à la parentalité et aux acteurs petite enfance	subvention de fonctionnement	Pas de demande	500,00 €	200,00 €
UNAFAM <i>Canton de Tulle</i>	accueil, écoute, informe, soutien, forme et représente les proches aidants (famille et amis) de personnes malades et/ou handicapés psychiques en Corrèze	subvention de fonctionnement	Pas de demande	1 000,00 €	800,00 €
FRANCE ADOT 19 <i>Canton de Tulle</i>	informer et sensibiliser sur la cause du Don d'organes, de tissus et de moelle osseuse.	subvention de fonctionnement	350,00 €	350,00 €	350,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER <i>Canton de Tulle</i>	Soutien à la recherche, Financement de projets de recherches nationaux, aide aux malades, information, prévention, dépistage, soutien face au cancer.	subvention de fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €	4 450,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES DONNEURS DE SANG <i>Canton de Tulle</i>	Fédérer toutes les structures agissant pour le don de sang bénévole, susciter le don volontaire et bénévole de sang et de moelle osseuse, soutenir l'action des associations de la FFDSB assurant la promotion du don d'organe....	subvention de fonctionnement	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
HAUTE-CORREZE					
PLANNING FAMILIAL 19 <i>Canton Plateau de Millevaches</i>	Le planning est une association féministe et d'éducation populaire qui prends en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité, dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre toutes les formes de discrimination et contres les inégalités sociales.	subvention de fonctionnement	1 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA PETITE ENFANCE

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2018	Subvention accordée en 2019	Montant demandé 2020	proposé 2020
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS <i>Canton Plateau de Millevaches</i>	Elle informe, soutient et accompagne les parents dans leur rôle éducatif et propose des activités artistiques, culturelles et des journées festives à vivre en famille. Il ne s'agit pas de remplacer des acteurs existants et reconnus par leur engagement et leur action en terme d'animation locale, mais bien d'apporter un plus aux familles. Depuis sa création en 2006, l'association Les P'tits Bouts a participé activement à la dynamique d'accueil sur le plateau de Millevaches en portant des projets structurants tels que la création de la micro-crèche de Sornac, gérée aujourd'hui par la communauté de communes, et l'ouverture de l'espace associatif à Peyrelevade	subvention de fonctionnement	demande transférée Direction Culture Jeunesse Sport CP de Mai en attente arbitrage + REAAP : proposé 300 € à la CP de mai	1 000,00 €	500,00 €
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS <i>Canton Plateau de Millevaches</i>	Elle informe, soutient et accompagne les parents dans leur rôle éducatif et propose des activités artistiques, culturelles et des journées festives à vivre en famille. Il ne s'agit pas de remplacer des acteurs existants et reconnus par leur engagement et leur action en terme d'animation locale, mais bien d'apporter un plus aux familles. Depuis sa création en 2006, l'association Les P'tits Bouts a participé activement à la dynamique d'accueil sur le plateau de Millevaches en portant des projets structurants tels que la création de la micro-crèche de Sornac, gérée aujourd'hui par la communauté de communes, et l'ouverture de l'espace associatif à Peyrelevade	subvention de fonctionnement	demande transférée Direction Culture Jeunesse Sport CP de Mai en attente arbitrage + REAAP : proposé 300 € à la CP de mai	1 000,00 €	250,00 €
TERRITOIRE DE BRIVE					
A.N.P.A.A. 19 <i>Canton Brive 1</i>	L'association a pour but de promouvoir et continuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit. L'action de l'association A.N.P.A.A.19 est la prévention, les soins et l'accompagnement en addictologie. Elle est promotrice d'actions de promotions de la santé et prévention des risques, organisme de formation.	subvention de fonctionnement	800,00 €	3 171,00 €	900,00 €
AUTRES TERRITOIRES					
ASSOCIATION ENTR'AID SIDA <i>Limoges</i>	Missions de préventions, de sensibilisation et d'éducation à la sexualité et à la vie affective sur les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne en milieu scolaire, lieux festifs, actions grand public, secteur du handicap, formations de professionnels.	subvention de fonctionnement	200,00 €	1 000,00 €	500,00 €
			9 350,00 €	20 321,00 €	10 950,00 €

CD 192

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA PETITE ENFANCE

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2018	Subvention accordée en 2019	Montant demandé 2020	proposé 2020
TERRITOIRE DE TULLE					
ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES <i>Canton de Tulle</i>	informer et débattre de sujets se rapportant au métier d'assistante maternelle à titre non permanent	subvention de fonctionnement	500,00 €	800,00 €	500,00 €
A TOUS CIRK <i>Canton de Tulle</i>	Soutien à la parentalité et aux acteurs petite enfance	subvention de fonctionnement	Pas de demande	500,00 €	200,00 €
UNAFAM <i>Canton de Tulle</i>	accueil, écoute, informe, soutien, forme et représente les proches aidants (famille et amis) de personnes malades et/ou handicapés psychiques en Corrèze	subvention de fonctionnement	Pas de demande	1 000,00 €	800,00 €
FRANCE ADOT 19 <i>Canton de Tulle</i>	informer et sensibiliser sur la cause du Don d'organes, de tissus et de moelle osseuse.	subvention de fonctionnement	350,00 €	350,00 €	350,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER <i>Canton de Tulle</i>	Soutien à la recherche, Financement de projets de recherches nationaux, aide aux malades, information, prévention, dépistage, soutien face au cancer.	subvention de fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €	4 450,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES DONNEURS DE SANG <i>Canton de Tulle</i>	Fédérer toutes les structures agissant pour le don de sang bénévole, susciter le don volontaire et bénévole de sang et de moelle osseuse, soutenir l'action des associations de la FFDSB assurant la promotion du don d'organe....	subvention de fonctionnement	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
HAUTE-CORREZE					
PLANNING FAMILIAL 19 <i>Canton Plateau de Millevaches</i>	Le planning est une association féministe et d'éducation populaire qui prends en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité, dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre toutes les formes de discrimination et contres les inégalités sociales.	subvention de fonctionnement	1 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA PETITE ENFANCE

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2018	Subvention accordée en 2019	Montant demandé 2020	proposé 2020
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS Canton Plateau de Millevaches	Elle informe, soutient et accompagne les parents dans leur rôle éducatif et propose des activités artistiques, culturelles et des journées festives à vivre en famille. Il ne s'agit pas de remplacer des acteurs existants et reconnus par leur engagement et leur action en terme d'animation locale, mais bien d'apporter un plus aux familles. Depuis sa création en 2006, l'association Les P'tits Bouts a participé activement à la dynamique d'accueil sur le plateau de Millevaches en portant des projets structurants tels que la création de la micro-crèche de Sornac, gérée aujourd'hui par la communauté de communes, et l'ouverture de l'espace associatif à Peyrelevade	subvention de fonctionnement	demande transférée Direction Culture Jeunesse Sport CP de Mai en attente arbitrage + REAAP : proposé 300 € à la CP de mai	1 000,00 €	500,00 €
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS Canton Plateau de Millevaches	Elle informe, soutient et accompagne les parents dans leur rôle éducatif et propose des activités artistiques, culturelles et des journées festives à vivre en famille. Il ne s'agit pas de remplacer des acteurs existants et reconnus par leur engagement et leur action en terme d'animation locale, mais bien d'apporter un plus aux familles. Depuis sa création en 2006, l'association Les P'tits Bouts a participé activement à la dynamique d'accueil sur le plateau de Millevaches en portant des projets structurants tels que la création de la micro-crèche de Sornac, gérée aujourd'hui par la communauté de communes, et l'ouverture de l'espace associatif à Peyrelevade	subvention de fonctionnement	demande transférée Direction Culture Jeunesse Sport CP de Mai en attente arbitrage + REAAP : proposé 300 € à la CP de mai	1 000,00 €	250,00 €
TERRITOIRE DE BRIVE					
A.N.P.A.A. 19 Canton Brive 1	L'association a pour but de promouvoir et continuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit. L'action de l'association A.N.P.A.A.19 est la prévention, les soins et l'accompagnement en addictologie. Elle est promotrice d'actions de promotions de la santé et prévention des risques, organisme de formation.	subvention de fonctionnement	800,00 €	3 171,00 €	900,00 €
AUTRES TERRITOIRES					
ASSOCIATION ENTR'AID SIDA Limoges	Missions de préventions, de sensibilisation et d'éducation à la sexualité et à la vie affective sur les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne en milieu scolaire, lieux festifs, actions grand public, secteur du handicap, formations de professionnels.	subvention de fonctionnement	200,00 €	1 000,00 €	500,00 €
			9 350,00 €	20 321,00 €	10 950,00 €

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Subvention accordée en 2019	Subvention demandée pour 2020	Montant proposé 2020
ASSOCIATION CLUB COURTELINE	<p>Cette association est ouverte à toute personne de Brive-la-Gaillarde et des environs, participe en partenariat avec les structures existantes, à la dynamique du quartier des Chapéles, en proposant, dans un climat de convivialité, des activités de soutien, d'échanges et de transmission de connaissances et de savoir-faire.</p> <p>Les activités de l'association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accompagnement à la scolarité des enfants de 6 à 9 ans (aide aux devoirs et activités d'éveil) - des ateliers adultes : patchwork, cuisine, yoga - des ateliers socio- linguistiques : apprentissage de la langue française par différentes activités <p>demande de subvention de 3 000 € dans le cadre de l'action sociale</p>	1 500,00	2 000,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION CULTURE ET EDUCATION DEVELOPPEMENT CITOYEN-TULLE	<p>L'association a pour but pour les enfants et les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compléter les actions des différents intervenants éducatifs autour de l'enfant - d'assurer un accompagnement scolaire <p>pour l'ensemble des adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer des lieux d'échanges et de rencontres - de faciliter l'accès de tous à la culture - de développer des activités culturelles - de favoriser les dynamiques de quartier et de façon plus générale la création de lien sociale - de développer les relations internationales 	4 000,00	4 000,00 €	4 000,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE BRIVE-COUP DE POUCE	<p>Objectif de l'Activité "Coup de Pouce" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une Aide individuelle aux devoirs durant l'année scolaire, y compris pendant les petites vacances - Proposer des activités culturelles et ludiques, collectives et familiales 	1 500,00	1 500,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION POTENTIEL	<p>Tout un chacun a du potentiel et a besoin d'être pris en considération dans ses potentialités comme dans ses difficultés. Pour que le fonctionnement atypique ne soit plus une source de vulnérabilité (échec scolaire, social, professionnel, anxiété, sentiment d'isolement, etc...) mais une source d'épanouissement (dans le quotidien scolaire, professionnel, relationnel, ect...). L'association Potentiels a pour but de permettre à chacun de comprendre, accepter et mobiliser son potentiel.</p>	200,00	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION MAITRISE DE LA LANGUE ET AIDE PERSONNALISEE-EGLETONS	<p>Objectifs opérationnels de l'accompagnement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les liens entre les parents et l'école en accompagnant et expliquant les outils scolaires - Proposer des activités favorisant la participation des jeunes et de leur famille autour du jeu ou du sport santé par exemple - Permettre à chaque jeune d'être en réussite scolaire en proposant de l'aide aux devoirs et des activités éducatives. - Faciliter l'intégration des enfants et des familles notamment par un partenariat avec des structures extérieures en participant à des manifestations ou en utilisant des ressources extérieures. - Favoriser l'accès à la citoyenneté, lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité fille/garçon et la mixité par des lectures, des actions solidaires... - Encourager les pratiques culturelles et l'accès aux nouvelles technologies - Être un relais d'information et d'accompagnement pour diverses démarches auprès des enfants et parents 	7 000,00	7 000,00 €	7 000,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL RIVET-BRIVE	<p>Ce centre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un équipement de quartier à vocation sociale globale, - un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, - Un lieu d'animation de la vie sociale, - un lieu d'interventions sociales novatrices et concertées, <p>Les services proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 5 à 17 ans - des pôles insertion socioprofessionnelle, familles et accueil et pré-accueil social - des ateliers : danse enfants, poterie enfants, boxe loisir enfants, gymnastique adultes, body-bose adultes, gym séniors 	800,00	900,00 €	900,00 €

CD 195

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Subvention accordée en 2019	Subvention demandée pour 2020	Montant proposé 2020
CENTRE SOCIO-CULTUREL RAOUL DAUTRY-BRIVE	Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, Encourager l'intégration et la socialisation de l'enfant : aider l'enfant à mieux interagir avec les autres, favoriser l'entraide, Impliquer les familles, Travailler en partenariat avec l'école et les collègues, Offrir un cadre de qualité (lieu de travail, nombre d'enfants réduit par salle, accompagnement et encadrement, matériel mis à disposition), - Ouvrir l'enfant sur des centres d'intérêt culturel/artistiques nouveaux, - Proposer des ateliers éducatifs et ludiques favorisant l'apprentissage : apprentissage des bases scolaires par le jeu, - Mobiliser les parents sur le suivi de leur enfant : contrat d'engagement, règlement intérieur, réunion..., - Rencontres et échanges avec les partenaires éducatifs	1 200,00	1 200,00 €	1 200,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL JACQUES CARTIER-BRIVE	Orientations éducatives suivies par cette structure : - offrir un espace de travail et un accompagnement adapté en permettant aux enfants de travailler dans de bonnes conditions, d'accéder à différents outils pédagogiques et d'avoir un accompagnement humain de qualité et approprié face aux difficultés rencontrées, - impliquer et associer les parents en favorisant les temps de rencontre et en créant des outils, travailler en partenariat avec les écoles et le collège, - aider l'enfant vers la citoyenneté par l'acceptation des règles de vie en collectivités, Objectifs opérationnels : - mise en place de l'atelier "aide aux devoirs", des ateliers éducatifs et de projet culturel en lien avec les programmes scolaires	1 500,00	1 500,00 €	1 500,00 €
CAISSE DES ECOLES- MAIRIE MALEMORT	Orientations éducatives portées : - Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, - Favoriser la socialisation de l'enfant, - Lutter contre les inégalités, Objectifs opérationnels de l'accompagnement scolaire : - aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir, - Elargir les centres d'intérêt des enfants, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociale, - Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, - Accompagner les parents sans le suivi de la scolarité des enfants	500,00	1 000,00 €	500,00 €
TUJAC CULTUREL SOCIAL ET SPORTIF (TUCSS)	Le fort pourcentage de jeunes sur les quartiers ouest et le faible niveau de qualification à la sortie du système scolaire suscite à proposer en priorité un accompagnement aux scolaires afin de renforcer les acquis et susciter un plus fort investissement, en commençant par les plus jeunes. Objectifs opérationnels : être constamment à l'écoute des enfants et des familles, accompagner les enfants dans les apprentissages, accompagner les parents pour qu'ils se sentent impliqués dans la scolarité de leurs enfants, faire un travail d'éducation à la citoyenneté et développer des actions éducatives et culturelles.	1 300,00	1 300,00 €	1 300,00 €
RELAIS FAMILLE RURALE D'OBJAT	Le relais est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation du territoire. Il est caractérisé par un local ouvert à tous (adhérents et non adhérents) et animé de manière conviviale et chaleureuse, Le Relais Familles s'adapte et évolue avec le temps pour répondre aux besoins qui émergent : permanence consommation, espaces jeunes, accompagnement à la scolarité, atelier créatifs, atelier parents/enfants sur l'Eveil des sens, Le but est d'offrir aux familles l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école et élargir leurs centres d'intérêts. Aussi, contribuer à l'épanouissement personnel du jeune en lui permettant de tisser des liens intergénérationnels bénévoles/élèves	160,00	160,00 €	160,00 €
MAIRIE D'USSEL	Objectifs : Responsabiliser les enfants quant à leur scolarité en leur proposant un lieu d'écoute, d'échanges et leur offrir une égalité des chances dans la réussite de leur scolarité, pour leur permettre de s'insérer dans la société dans laquelle ils vivent : - Redonner confiance à l'enfant en ses pleines capacités de réussite, - Développer l'autonomie de l'enfant dans ses apprentissages, - Ouvrir l'enfant sur l'extérieur et lui permettre ainsi l'accès à la culture, - Faire le lien entre les apprentissages scolaires et les apprentissages culturels, - Favoriser les liens entre la famille et l'école, - Permettre aux parents d'être acteurs de la réussite scolaire de leurs enfants, demande de subvention de 1 000 € dans le cadre de l'action sociale	1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €
		20 660,00	22 060,00 €	21 060,00

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Subvention accordée en 2019	Subvention demandée pour 2020	Montant proposé 2020
ASSOCIATION CLUB COURTELINE	<p>Cette association est ouverte à toute personne de Brive-la-Gaillarde et des environs, participe en partenariat avec les structures existantes, à la dynamique du quartier des Chapéles, en proposant, dans un climat de convivialité, des activités de soutien, d'échanges et de transmission de connaissances et de savoir-faire.</p> <p>Les activités de l'association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accompagnement à la scolarité des enfants de 6 à 9 ans (aide aux devoirs et activités d'éveil) - des ateliers adultes : patchwork, cuisine, yoga - des ateliers socio- linguistiques : apprentissage de la langue française par différentes activités <p>demande de subvention de 3 000 € dans le cadre de l'action sociale</p>	1 500,00	2 000,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION CULTURE ET EDUCATION DEVELOPPEMENT CITOYEN-TULLE	<p>L'association a pour but pour les enfants et les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compléter les actions des différents intervenants éducatifs autour de l'enfant - d'assurer un accompagnement scolaire <p>pour l'ensemble des adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer des lieux d'échanges et de rencontres - de faciliter l'accès de tous à la culture - de développer des activités culturelles - de favoriser les dynamiques de quartier et de façon plus générale la création de lien sociale - de développer les relations internationales 	4 000,00	4 000,00 €	4 000,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE BRIVE-COUP DE POUCE	<p>Objectif de l'Activité "Coup de Pouce" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une Aide individuelle aux devoirs durant l'année scolaire, y compris pendant les petites vacances - Proposer des activités culturelles et ludiques, collectives et familiales 	1 500,00	1 500,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION POTENTIEL	<p>Tout un chacun a du potentiel et a besoin d'être pris en considération dans ses potentialités comme dans ses difficultés. Pour que le fonctionnement atypique ne soit plus une source de vulnérabilité (échec scolaire, social, professionnel, anxiété, sentiment d'isolement, etc...) mais une source d'épanouissement (dans le quotidien scolaire, professionnel, relationnel, ect...). L'association Potentiels a pour but de permettre à chacun de comprendre, accepter et mobiliser son potentiel.</p>	200,00	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION MAITRISE DE LA LANGUE ET AIDE PERSONNALISEE-EGLETONS	<p>Objectifs opérationnels de l'accompagnement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les liens entre les parents et l'école en accompagnant et expliquant les outils scolaires - Proposer des activités favorisant la participation des jeunes et de leur famille autour du jeu ou du sport santé par exemple - Permettre à chaque jeune d'être en réussite scolaire en proposant de l'aide aux devoirs et des activités éducatives. - Faciliter l'intégration des enfants et des familles notamment par un partenariat avec des structures extérieures en participant à des manifestations ou en utilisant des ressources extérieures. - Favoriser l'accès à la citoyenneté, lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité fille/garçon et la mixité par des lectures, des actions solidaires... - Encourager les pratiques culturelles et l'accès aux nouvelles technologies - Être un relais d'information et d'accompagnement pour diverses démarches auprès des enfants et parents 	7 000,00	7 000,00 €	7 000,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL RIVET-BRIVE	<p>Ce centre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un équipement de quartier à vocation sociale globale, - un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, - Un lieu d'animation de la vie sociale, - un lieu d'interventions sociales novatrices et concertées, <p>Les services proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 5 à 17 ans - des pôles insertion socioprofessionnelle, familles et accueil et pré-accueil social - des ateliers : danse enfants, poterie enfants, boxe loisir enfants, gymnastique adultes, body-bose adultes, gym séniors 	800,00	900,00 €	900,00 €

CD 197

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Subvention accordée en 2019	Subvention demandée pour 2020	Montant proposé 2020
CENTRE SOCIO-CULTUREL RAOUL DAUTRY-BRIVE	Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, Encourager l'intégration et la socialisation de l'enfant : aider l'enfant à mieux interagir avec les autres, favoriser l'entraide, Impliquer les familles, Travailler en partenariat avec l'école et les collègues, Offrir un cadre de qualité (lieu de travail, nombre d'enfants réduit par salle, accompagnement et encadrement, matériel mis à disposition), - Ouvrir l'enfant sur des centres d'intérêt culturel/artistiques nouveaux, - Proposer des ateliers éducatifs et ludiques favorisant l'apprentissage : apprentissage des bases scolaires par le jeu, - Mobiliser les parents sur le suivi de leur enfant : contrat d'engagement, règlement intérieur, réunion..., - Rencontres et échanges avec les partenaires éducatifs	1 200,00	1 200,00 €	1 200,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL JACQUES CARTIER-BRIVE	Orientations éducatives suivies par cette structure : - offrir un espace de travail et un accompagnement adapté en permettant aux enfants de travailler dans de bonnes conditions, d'accéder à différents outils pédagogiques et d'avoir un accompagnement humain de qualité et approprié face aux difficultés rencontrées, - impliquer et associer les parents en favorisant les temps de rencontre et en créant des outils, travailler en partenariat avec les écoles et le collège, - aider l'enfant vers la citoyenneté par l'acceptation des règles de vie en collectivités, Objectifs opérationnels : - mise en place de l'atelier "aide aux devoirs", des ateliers éducatifs et de projet culturel en lien avec les programmes scolaires	1 500,00	1 500,00 €	1 500,00 €
CAISSE DES ECOLES- MAIRIE MALEMORT	Orientations éducatives portées : - Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, - Favoriser la socialisation de l'enfant, - Lutter contre les inégalités, Objectifs opérationnels de l'accompagnement scolaire : - aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir, - Elargir les centres d'intérêt des enfants, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociale, - Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, - Accompagner les parents sans le suivi de la scolarité des enfants	500,00	1 000,00 €	500,00 €
TUJAC CULTUREL SOCIAL ET SPORTIF (TUCSS)	Le fort pourcentage de jeunes sur les quartiers ouest et le faible niveau de qualification à la sortie du système scolaire suscite à proposer en priorité un accompagnement aux scolaires afin de renforcer les acquis et susciter un plus fort investissement, en commençant par les plus jeunes. Objectifs opérationnels : être constamment à l'écoute des enfants et des familles, accompagner les enfants dans les apprentissages, accompagner les parents pour qu'ils se sentent impliqués dans la scolarité de leurs enfants, faire un travail d'éducation à la citoyenneté et développer des actions éducatives et culturelles.	1 300,00	1 300,00 €	1 300,00 €
RELAIS FAMILLE RURALE D'OBJAT	Le relais est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation du territoire. Il est caractérisé par un local ouvert à tous (adhérents et non adhérents) et animé de manière conviviale et chaleureuse, Le Relais Familles s'adapte et évolue avec le temps pour répondre aux besoins qui émergent : permanence consommation, espaces jeunes, accompagnement à la scolarité, atelier créatifs, atelier parents/enfants sur l'Eveil des sens, Le but est d'offrir aux familles l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école et élargir leurs centres d'intérêts. Aussi, contribuer à l'épanouissement personnel du jeune en lui permettant de tisser des liens intergénérationnels bénévoles/élèves	160,00	160,00 €	160,00 €
MAIRIE D'USSEL	Objectifs : Responsabiliser les enfants quant à leur scolarité en leur proposant un lieu d'écoute, d'échanges et leur offrir une égalité des chances dans la réussite de leur scolarité, pour leur permettre de s'insérer dans la société dans laquelle ils vivent : - Redonner confiance à l'enfant en ses pleines capacités de réussite, - Développer l'autonomie de l'enfant dans ses apprentissages, - Ouvrir l'enfant sur l'extérieur et lui permettre ainsi l'accès à la culture, - Faire le lien entre les apprentissages scolaires et les apprentissages culturels, - Favoriser les liens entre la famille et l'école, - Permettre aux parents d'être acteurs de la réussite scolaire de leurs enfants, demande de subvention de 1 000 € dans le cadre de l'action sociale	1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €
		20 660,00	22 060,00 €	21 060,00

ANNEE 2020 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Subvention accordée en 2019	Subvention demandée pour 2020	Montant proposé 2020
ASSOCIATION CLUB COURTELINE	<p>Cette association est ouverte à toute personne de Brive-la-Gaillarde et des environs, participe en partenariat avec les structures existantes, à la dynamique du quartier des Chapéles, en proposant, dans un climat de convivialité, des activités de soutien, d'échanges et de transmission de connaissances et de savoir-faire.</p> <p>Les activités de l'association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accompagnement à la scolarité des enfants de 6 à 9 ans (aide aux devoirs et activités d'éveil) - des ateliers adultes : patchwork, cuisine, yoga - des ateliers socio- linguistiques : apprentissage de la langue française par différentes activités <p>demande de subvention de 3 000 € dans le cadre de l'action sociale</p>	1 500,00	2 000,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION CULTURE ET EDUCATION DEVELOPPEMENT CITOYEN-TULLE	<p>L'association a pour but pour les enfants et les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de compléter les actions des différents intervenants éducatifs autour de l'enfant - d'assurer un accompagnement scolaire <p>pour l'ensemble des adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer des lieux d'échanges et de rencontres - de faciliter l'accès de tous à la culture - de développer des activités culturelles - de favoriser les dynamiques de quartier et de façon plus générale la création de lien sociale - de développer les relations internationales 	4 000,00	4 000,00 €	4 000,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE BRIVE-COUP DE POUCE	<p>Objectif de l'Activité "Coup de Pouce" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une Aide individuelle aux devoirs durant l'année scolaire, y compris pendant les petites vacances - Proposer des activités culturelles et ludiques, collectives et familiales 	1 500,00	1 500,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION POTENTIEL	<p>Tout un chacun a du potentiel et a besoin d'être pris en considération dans ses potentialités comme dans ses difficultés. Pour que le fonctionnement atypique ne soit plus une source de vulnérabilité (échec scolaire, social, professionnel, anxiété, sentiment d'isolement, etc...) mais une source d'épanouissement (dans le quotidien scolaire, professionnel, relationnel, ect...). L'association Potentiels a pour but de permettre à chacun de comprendre, accepter et mobiliser son potentiel.</p>	200,00	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION MAITRISE DE LA LANGUE ET AIDE PERSONNALISEE-EGLETONS	<p>Objectifs opérationnels de l'accompagnement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les liens entre les parents et l'école en accompagnant et expliquant les outils scolaires - Proposer des activités favorisant la participation des jeunes et de leur famille autour du jeu ou du sport santé par exemple - Permettre à chaque jeune d'être en réussite scolaire en proposant de l'aide aux devoirs et des activités éducatives. - Faciliter l'intégration des enfants et des familles notamment par un partenariat avec des structures extérieures en participant à des manifestations ou en utilisant des ressources extérieures. - Favoriser l'accès à la citoyenneté, lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité fille/garçon et la mixité par des lectures, des actions solidaires... - Encourager les pratiques culturelles et l'accès aux nouvelles technologies - Être un relais d'information et d'accompagnement pour diverses démarches auprès des enfants et parents 	7 000,00	7 000,00 €	7 000,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL RIVET-BRIVE	<p>Ce centre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un équipement de quartier à vocation sociale globale, - un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, - Un lieu d'animation de la vie sociale, - un lieu d'interventions sociales novatrices et concertées, <p>Les services proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 5 à 17 ans - des pôles insertion socioprofessionnelle, familles et accueil et pré-accueil social - des ateliers : danse enfants, poterie enfants, boxe loisir enfants, gymnastique adultes, body-bose adultes, gym séniors 	800,00	900,00 €	900,00 €

66199

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Subvention accordée en 2019	Subvention demandée pour 2020	Montant proposé 2020
CENTRE SOCIO-CULTUREL RAOUL DAUTRY-BRIVE	Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, Encourager l'intégration et la socialisation de l'enfant : aider l'enfant à mieux interagir avec les autres, favoriser l'entraide, Impliquer les familles, Travailler en partenariat avec l'école et les collègues, Offrir un cadre de qualité (lieu de travail, nombre d'enfants réduit par salle, accompagnement et encadrement, matériel mis à disposition), - Ouvrir l'enfant sur des centres d'intérêt culturel/artistiques nouveaux, - Proposer des ateliers éducatifs et ludiques favorisant l'apprentissage : apprentissage des bases scolaires par le jeu, - Mobiliser les parents sur le suivi de leur enfant : contrat d'engagement, règlement intérieur, réunion..., - Rencontres et échanges avec les partenaires éducatifs	1 200,00	1 200,00 €	1 200,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL JACQUES CARTIER-BRIVE	Orientations éducatives suivies par cette structure : - offrir un espace de travail et un accompagnement adapté en permettant aux enfants de travailler dans de bonnes conditions, d'accéder à différents outils pédagogiques et d'avoir un accompagnement humain de qualité et approprié face aux difficultés rencontrées, - impliquer et associer les parents en favorisant les temps de rencontre et en créant des outils, travailler en partenariat avec les écoles et le collège, - aider l'enfant vers la citoyenneté par l'acceptation des règles de vie en collectivités, Objectifs opérationnels : - mise en place de l'atelier "aide aux devoirs" , des ateliers éducatifs et de projet culturel en lien avec les programmes scolaires	1 500,00	1 500,00 €	1 500,00 €
CAISSE DES ECOLES- MAIRIE MALEMORT	Orientations éducatives portées : - Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, - Favoriser la socialisation de l'enfant, - Lutter contre les inégalités, Objectifs opérationnels de l'accompagnement scolaire : - aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir, - Elargir les centres d'intérêt des enfants, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociale, - Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, - Accompagner les parents sans le suivi de la scolarité des enfants	500,00	1 000,00 €	500,00 €
TUJAC CULTUREL SOCIAL ET SPORTIF (TUCSS)	Le fort pourcentage de jeunes sur les quartiers ouest et le faible niveau de qualification à la sortie du système scolaire suscite à proposer en priorité un accompagnement aux scolaires afin de renforcer les acquis et susciter un plus fort investissement, en commençant par les plus jeunes. Objectifs opérationnels : être constamment à l'écoute des enfants et des familles, accompagner les enfants dans les apprentissages, accompagner les parents pour qu'ils se sentent impliqués dans la scolarité de leurs enfants, faire un travail d'éducation à la citoyenneté et développer des actions éducatives et culturelles.	1 300,00	1 300,00 €	1 300,00 €
RELAIS FAMILLE RURALE D'OBJAT	Le relais est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation du territoire. Il est caractérisé par un local ouvert à tous (adhérents et non adhérents) et animé de manière conviviale et chaleureuse, Le Relais Familles s'adapte et évolue avec le temps pour répondre aux besoins qui émergent : permanence consommation, espaces jeunes, accompagnement à la scolarité, atelier créatifs, atelier parents/enfants sur l'Eveil des sens, Le but est d'offrir aux familles l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école et élargir leurs centres d'intérêts. Aussi, contribuer à l'épanouissement personnel du jeune en lui permettant de tisser des liens intergénérationnels bénévoles/élèves	160,00	160,00 €	160,00 €
MAIRIE D'USSEL	Objectifs : Responsabiliser les enfants quant à leur scolarité en leur proposant un lieu d'écoute, d'échanges et leur offrir une égalité des chances dans la réussite de leur scolarité, pour leur permettre de s'insérer dans la société dans laquelle ils vivent : - Redonner confiance à l'enfant en ses pleines capacités de réussite, - Développer l'autonomie de l'enfant dans ses apprentissages, - Ouvrir l'enfant sur l'extérieur et lui permettre ainsi l'accès à la culture, - Faire le lien entre les apprentissages scolaires et les apprentissages culturels, - Favoriser les liens entre la famille et l'école, - Permettre aux parents d'être acteurs de la réussite scolaire de leurs enfants, demande de subvention de 1 000 € dans le cadre de l'action sociale	1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €
		20 660,00	22 060,00 €	21 060,00

CD 200

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE - DOTATIONS 2020

RAPPORT

La protection de l'enfance est une politique publique dont le Département est le principal garant. Cette politique a été profondément réformée avec la loi du 5 mars 2007, qui suivait trois objectifs : mieux prévenir, mieux repérer et mieux prendre en charge.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant conforte et complète cette loi du 5 mars 2007. Le nouveau cadre législatif s'inscrit dans un processus plus large de réforme de la protection de l'enfance. Il s'articule autour de trois grandes priorités: mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, renforcer le repérage et le suivi des situations de danger (notamment de maltraitance) et développer la prévention à tous les âges de l'enfance.

En Corrèze, 2019 aura été la première année du déploiement de la nouvelle organisation de l'ASE, dans le cadre du schéma départemental 2017-2021 en faveur de l'enfance.

Les premiers effets constatés du déploiement du schéma, depuis l'exercice 2018, s'articulent autour de trois axes forts: la prévention et la protection; l'adaptation des réponses aux besoins des enfants; et la confirmation du rôle du Département en qualité de chef de file de la protection de l'enfance:

La prévention et la protection sont renforcées, notamment par des actions de soutien à la parentalité et par la sécurisation du parcours de santé des enfants. La remise à plat du fonctionnement de la Commission Départementale des Informations Préoccupantes (CDIP) va dans le sens d'une ouverture pluridisciplinaire, et à abouti à la mise en place d'une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) répondant aux obligations de la Loi.

De plus, les réponses aux besoins des enfants sont adaptées, par l'accompagnement de la restructuration de l'offre, qualitative et quantitative, des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et des Lieux de Vie et d'Accueil; ainsi que par la conclusion de partenariats et le développement de dispositifs adaptés à l'évaluation et à l'accompagnement des MNA.

Enfin, la mise en œuvre du schéma confirme le rôle du Département en tant que chef de file de la protection de l'enfance : Par la mise en place de nouvelles instances : La commission "CESSEC" pour favoriser l'adoption simple dans un contexte de délaissement; et la création de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

L'exercice budgétaire 2020 s'inscrit également dans un contexte partenarial évolutif du fait des politiques successives qui ont marqué un désengagement de l'État sur le champ de l'enfance handicapée au cours des dernières années et des réponses apportées aux parents dans le domaine de la psychiatrie adulte et infanto-juvénile qui restent déficitaires et/ou inadaptées au regard de l'évolution des publics constatée depuis plusieurs années, accentuant la difficulté d'organisation des prises en charge éducatives les plus complexes.

Mais c'est surtout l'explosion de l'arrivée des Mineurs Non Accompagnés, (MNA), depuis plusieurs années qui bouleverse l'équilibre fragile de cette politique publique partout en France. En effet, l'augmentation du nombre de jeunes confiés à la charge des départements, génère des phénomènes de saturation des dispositifs classiques d'hébergement et d'accompagnement et s'avère très coûteuse.

Le Département a fait face avec des projets alternatifs et ce malgré un contexte budgétaire contraint avec des réponses spécifiques :

- les appartements relais jeunes ou ARJ, (appartements partagés entre plusieurs jeunes) à Tulle.
- Le dispositif des Familles Solidaires : familles d'accueil bénévoles.
- La mise en œuvre, dès 2019, d'un appel à projet pour la mise à l'abri et l'accompagnement des MNA (Cf. plus bas) devant permettre une meilleure maîtrise du coût de cette politique publique pour le Conseil départemental.

Le Conseil départemental mène une politique volontariste pour accompagner les jeunes Corrèziens et Corrèziennes les plus vulnérables et leur garantir les conditions nécessaires à leur épanouissement.

Au service de cette mission de nombreux professionnels du département sont engagés au quotidien : assistants familiaux, travailleurs sociaux, médecins, cadres, sages-femmes, puéricultrices, psychologues, et agents administratifs.

Ils s'associent à des partenaires institutionnels et associatifs mobilisés et actifs sur le territoire dans l'intérêt de l'enfant et des familles.

En matière de prévention et de protection de l'enfance, pour améliorer l'accompagnement du public relevant de l'aide sociale à l'enfance et faire face aux nombreuses situations, le Département poursuit ses efforts constants afin de conforter l'offre d'accueil chez les assistants familiaux (178 assistants familiaux ayant accueilli 450 enfants sur l'année 2019), d'innover avec de nouvelles réponses d'intervention et d'accompagnement du public tels que l'accueil séquentiel, et l'accompagnement à la création de nouveaux Lieux de Vie et d'Accueil.

Pour améliorer l'accompagnement des adolescents en grande difficulté, notre objectif sera d'optimiser et de compléter les outils alternatifs au placement : services d'accueil progressif en milieu familial, accueil de jour, lieux de vie et d'accueil ou encore améliorer sensiblement les liens avec la pédopsychiatrie.

Par ailleurs, suite à l'analyse de l'évolution des missions de l'ASE, a été constatée la hausse de 15,46 % du nombre d'enfants accompagnés sur les dix dernières années; de 24,92 % du nombre de placements; et de 79,47 % du recueil des Informations Préoccupantes.

Face à cette hausse des besoins comme à l'évolution du contexte législatif qui demande aux départements de déployer de nouvelles modalités d'accompagnement des enfants confiés, la Collectivité a fait le choix volontariste de réorganiser le service de l'ASE afin de sécuriser les missions de prévention et de protection de l'enfance.

La nouvelle organisation développée en 2019 et devant être finalisée sur l'exercice 2020 a pour objet :

- Le recentrage l'action du service sur le cœur de mission de la protection de l'Enfance
- La création d'un référentiel d'interventions commun aux équipes
- La réorganisation de l'accompagnement socio-éducatif
- Le déploiement complet de l'appel à projet MNA
- L'externalisation d'une partie des mesures à domicile.

La remise à niveau du service se conclura par l'élaboration d'un nouveau projet de service ASE.

Le plan de réorganisation s'est déjà traduit par un renforcement de l'encadrement intermédiaire (+ 2 postes), une meilleure articulation entre le service et les "fonctions support" de la Collectivité (DRH, Finances, contrôle de gestion...), et une réorganisation des missions de chaque pôle en fonction des moyens attribués et des volumes de situation à traiter.

L'externalisation d'une partie des mesures d'accompagnement à domicile (AED/AEMO) partie intégrante du plan de nouvelle organisation du service, qui sera conduite en 2020, ramènera le nombre de situations traitées à un niveau permettant de garantir l'efficience et la sécurité des accompagnements. De plus, cette externalisation permettra, à moyens humains constants, de redéployer une partie des agents vers les pôles du placement, de la CRIP, de l'adoption et du Dispositif de Placement Familial, sur lesquels de forts besoins ont été identifiés.

En parallèle, ces redéploiements permettront la création d'un pôle spécifique en charge des jeunes de 17 ans, (en vue de préparer leur majorité) et de l'accompagnement des jeunes majeurs, notamment en lien avec le déploiement du "Plan de lutte contre la Pauvreté" qui prévoit que: *"Une attention particulière sera portée aux jeunes les plus vulnérables accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cet engagement se traduira par une mobilisation renforcée de l'État en matière d'insertion professionnelle et un engagement contractualisé avec les départements pour les 18-21 ans pour empêcher que des jeunes ne se retrouvent sans solution d'accompagnement à la sortie de l'ASE"*.

Dans le cadre de ce projet de nouvelle organisation, l'engagement sur l'impact financier devait :

- 1/ remettre à niveau la gestion administrative et financière avec pour objectif de rattraper les facturations des autres départements extérieurs en relance depuis 2016.
Engagement partiellement tenu : 519 843 € de recette contre 450 000 € prévus. A compléter en 2020 par 50 000 € environ. Ce suivi sera donc annuel, ce qui permet tous les ans une recette d'environ 241 000€.
- 2/ générer des économies avec l'externalisation des MNA.
Engagement tenu : - 732 000 € à iso volume.
Coût MNA 2019 : 3 900 000 €
Coût MNA 2020 à iso volume : 3 000 000 €
Dans l'hypothèse d'une augmentation de 10 % des MNA, l'économie serait de 350 000 €
- 3/ Réduire les coûts avec l'externalisation des mesures AEMO
Celle-ci avait été affichée à 1 198 295 €.
Budget prévisionnel 2020 : 584 000 € sur 6 mois avec une perspective moins coûteuse pour 2021 (évaluation du coût inférieure à celle envisagée dans le projet initial)

A ce jour, de 60 à 70 jeunes bénéficiant d'une mesure de placement, deviennent majeurs chaque année en Corrèze. La Collectivité affirme sa volonté d'investir dans l'avenir de sa jeunesse en choisissant, dans la quasi-totalité des cas, de poursuivre son accompagnement vers l'autonomie des jeunes suivis par l'ASE à leur majorité, (choix politique qui jusqu'alors relevait d'une politique facultative des départements) en concluant avec les jeunes majeurs des contrats de courte durée. Le "Plan de lutte contre la Pauvreté" va inscrire ces accompagnements dans la durée.

La mise en place du pôle "jeunes majeurs" prévue dans le plan de redéploiement de l'ASE, permettra de décliner au niveau du Département les ambitions et engagements de l'État en faveur des jeunes sortant de l'ASE et d'employer avec la meilleure efficacité possible les moyens qui seront dévolus à l'approfondissement de cette mission.

Dans le cadre stratégique de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, l'enveloppe consacrée aux missions de l'Aide Sociale à l'Enfance s'élèvera en 2020 à **20 382 582 €**.

1- ACTIONS DE PREVENTION EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES FAMILLES : 1 739 070 €

Au titre de la prévention, l'objectif de travail principal est d'œuvrer pour maintenir les enfants dans la cellule familiale, en mobilisant deux types d'aides qui peuvent être accordées par l'Aide Sociale à l'Enfance.

a) des aides financières aux familles : 173 000 €

Le code de l'action sociale et des familles stipule que l'aide sociale à l'enfance apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leur familles confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger les mineurs et de compromettre gravement l'équilibre des jeunes majeurs de moins de 21 ans.

Par conséquent, du fait d'un contexte économique de crise, d'une fragilisation de la cellule familiale, ces aides financières ponctuelles sont attribuées après évaluation sociale pour couvrir les besoins élémentaires, voire vitaux des mineurs dans leur famille.

De plus, ces aides sont également mobilisables pour accompagner des jeunes après leur majorité, au titre de l'aide sociale facultative, qui de par leur situation (contexte familial, projet professionnel à finaliser...) nécessitent un prolongement de l'accompagnement éducatif réalisé par le Conseil départemental.

Ces aides peuvent être attribuées sous différentes formes (allocations mensuelles, secours d'urgence et de bourses jeunes majeurs de moins de 21 ans) après une expertise de la situation par le travailleur social de référence (AS secteur, TSE).

Les allocations mensuelles et les secours d'urgence doivent pouvoir couvrir les besoins élémentaires.

La bourse jeune majeur de moins de 21 ans s'inscrit dans un accompagnement éducatif, en lien avec leur projet de vie, ayant pour finalité l'accès à l'autonomie.

Proposition est faite d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de **173 000 €** pour le financement de ces aides.

b) Des aides socio-éducatives : 1 527 800 €

Interventions des techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) :

Le Conseil départemental a recours à des professionnels d'intervention sociale à domicile pour mettre en place une aide éducative et sociale au domicile des parents et/ou une aide pour réaliser des tâches matérielles liées à la vie quotidienne.

Indispensable à la mission de prévention exercée par l'Aide Sociale à l'Enfance, cette prestation est délivrée par deux associations : "ADAPEI" de la Corrèze pour les interventions auprès d'enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles du comportement; et par l'association "A'Dom Limousin" pour les enfants ne présentant pas de troubles du comportement ou de handicap.

Ces deux structures emploient :

- des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) qui peuvent se rendre au domicile des parents pour mettre en place une aide éducative et sociale ;
- mais également des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) qui apportent leur aide aux familles pour réaliser des tâches matérielles liées à la vie quotidienne.

Le Département a contractualisé sur la base d'un marché pour 6 200 heures de TISF et 2 000 heures d'AVS.

Mesures AEMO (Action Éducative en milieu Ouvert) :

Cette enveloppe résulte de la prescription par le juge des enfants de doubles mesures d'AEMO dans le cas de résidence séparée des 2 parents sur 2 départements. Elle inclut surtout la prise en charge financière des mesures d'AEMO instaurées par le magistrat et confiées pour leur mise en œuvre à l'A.S.E.A.C.

En 2019, ce sont 201 jeunes qui ont pu bénéficier des actions de préventions dans ce cadre.

L'enveloppe prévoit également en mesure nouvelle, l'externalisation d'une partie des mesures exercées par les agents du département (externalisation partielle). En effet, la nouvelle organisation telle que validée par les différentes instances, prévoit notamment de faire face à la hausse importante du nombre de mesures (placement et à domicile) sans augmenter l'effectif des TSE (Travailleurs Sociaux Enfance) par l'externalisation de 30 à 35% des mesures d'AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert). Cette externalisation d'une partie des mesures d'accompagnement à domicile (AEMO) ramènera le nombre de situations traitées à un niveau permettant de garantir l'efficacité et la sécurité des accompagnements. De plus, cette externalisation permettra, à moyens humains constants, de redéployer une partie des agents vers les pôles du placement, de la CRIP (Cellule de Traitement des Informations), de l'adoption et du Dispositif de Placement Familial, sur lesquels de forts besoins ont été identifiés.

En parallèle, ces redéploiements permettront la création d'un pôle spécifique en charge des jeunes de 17 ans, (en vue de préparer leur majorité) et de l'accompagnement des jeunes majeurs, notamment en lien avec le déploiement du "Plan Pauvreté" tel que mentionné plus haut.

L'objectif est de ramener, en moyenne, le nombre de mesures d'accompagnement par agent à 30 (nombre d'enfants accompagnés), au lieu de 35 à 42 jeunes par référent à ce jour. Il est à noter que cet objectif de 30 enfants en référence par TSE, ramènera les agents TSE au niveau de la moyenne nationale constatée.

Le projet d'externalisation a donné lieu à des groupes de travail associant les agents de terrain afin de déterminer les mesures les plus pertinentes à externaliser ainsi que d'établir un cahier des charges. Le rétro-planning prévisionnel nous permet d'anticiper un déploiement progressif du dispositif à partir du second semestre de 2020.

Au vu de ce calendrier, cette mesure nouvelle a été chiffrée, pour l'exercice 2020, à hauteur de 0,58 M€, pour un total estimé à environ 200 mesures à externaliser (estimation de nombre de mesures en année pleine, estimation financière correspondant à 6 mois de déploiement). Les mesures externalisées seront équitablement réparties sur l'ensemble du territoire Corrèzien afin d'équilibrer l'ensemble des secteurs. Cette charge financière est partiellement compensée par les économies induites par l'appel à projet MNA en place depuis la rentrée 2019 et, à terme, permettra de nouvelles économies en termes de non-dégradation des mesures d'accompagnement à domicile en placements (nettement plus coûteux pour la Collectivité). De plus cette externalisation permettra au service de faire face aux nouvelles mesures, en hausse constante depuis les 10 dernières années, sans création de nouveaux postes (effectif de TSE constant).

c) la Maison des Ados de la Corrèze : 38 270 €

Une structure gérée par l'association départementale des PEP19. Lieu d'accueil, d'écoute, d'informations et de suivi des adolescents en situation de "mal être", en terme de santé, de projet de vie ou d'accompagnement social et juridique, les missions de cet établissement s'inscrivent dans le champ de la prévention. Il est proposé de reconduire la convention sur l'année 2020 pour un montant identique à celui de 2019, soit 38 270 €.

Les crédits affectés aux aides socio-éducatives sont proposés à hauteur de 1 739 070 €.

2 - ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE : l'accueil en établissement : 8 470 473 €

Le Conseil départemental a pour mission d'accueillir les mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans au sein du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, sur décision de justice, et de subvenir aux besoins éducatifs, de santé, de formation de ces enfants et de ces jeunes en collaboration avec les familles.

En 2019, le nombre d'enfants accompagnés par le au service de l'Aide Sociale à l'Enfance s'élevait à 735 enfants hébergés au titre d'un hébergement dans un cadre administratif ou judiciaire (toutes mesures confondues : placement, hébergement d'urgence, accueil provisoire, activation de l'hébergement temporaire).

- Accueil des mineurs et majeurs de moins de 21 ans :

Plusieurs structures d'accueil pour les mineurs et majeurs de moins de 21 ans sont présentes sur le Département de la Corrèze avec une capacité d'accueil de 130 places réparties entre :

- un établissement public : le Centre Départemental de l'Enfance de Tulle
- des structures associatives habilitées :
 - Association La Providence à Brive ;
 - Association du Centre des Monédières - Fondation Claude Pompidou à Treignac ;
 - Lieu de Vie et d'Accueil - situé au "Mont Cheval" sur la commune de Sérilhac
 - Lieu de Vie et d'Accueil - "les Menhirs", géré par l'association LIVE sur la commune de Bonnefond.

Le schéma départemental en faveur de l'enfance questionne l'adaptation de l'offre existante aux besoins réels du département, de l'évolution des publics accueillis et accompagnés mais aussi de l'augmentation croissante des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont la charge incombe à la Collectivité sans réelle compensation de l'État.

Nous constatons une augmentation de + 73 % de prise en charge de jeunes MNA confiés au département entre 2017 et 2019 et une augmentation de 85 % des jeunes mis à l'abri durant l'évaluation de leur minorité (malgré une hausse moins importante des mises à l'abri en 2019).

- En 2017 : 56 MNA se sont présentés sur le département et ont bénéficié d'une mise à l'abri le temps de leur évaluation sociale. 71 Mineurs étaient confiés au département et bénéficiaient d'un accompagnement de l'ASE.

- En 2018 : 141 MNA se sont présentés sur le département et ont bénéficié d'une mise à l'abri le temps de leur évaluation sociale. 114 Mineurs étaient confiés au département et bénéficiaient d'un accompagnement de l'ASE.

- En 2019, 104 jeunes se sont présentés pour mise à l'abri durant leur période d'évaluation, 123 Mineurs étaient confiés au département et bénéficiaient d'un accompagnement de l'ASE.

L'afflux des jeunes mis à l'abri durant leur période d'évaluation était venu saturer les dispositifs classiques de la protection de l'enfance (Établissements et assistants familiaux). Dans ce contexte, notre objectif a été de diversifier l'offre de prise en charge des MNA confiés au Département, en proposant un dispositif d'accompagnement vers l'autonomie, en milieu ouvert et prévoyant de nouvelles modalités d'intervention au bénéfice d'un public, plus autonome, pouvant bénéficier au mieux des dispositifs de droit commun.

Ainsi, depuis 2018 de nouveaux dispositifs d'accompagnement ont été déployés :

Afin de poursuivre sa mission de mise à l'abri et à l'accompagnement de ces jeunes tout en maîtrisant au mieux la charge financière liée à l'absence d'engagement conséquent de la part de l'État, le Conseil départemental a lancé début 2019, un appel à projet en deux lots - un lot pour la mise à l'abri et l'évaluation sociale des jeunes migrants arguant de leur minorité - et un lot pour l'hébergement et l'accompagnement éducatifs des jeunes reconnus mineurs et confiés au CD 19.

Deux partenaires associatifs, l'ASEAC à travers la création d'un service dédié et l'Institut Don Bosco de par la création d'une plateforme départementale en Corrèze, sont en capacité de répondre à la majorité des besoins, en accompagnant plus de 85% des MNA confiés au département dans des dispositifs diffus (appartements partagés) adaptés aux besoins et aux projets de ces jeunes.

Cet appel à projet, qui a commencé à se déployer à partir du mois d'août 2019, a permis de commencer de soulager les dispositifs de prise en charge de la protection de l'enfance (assistants familiaux et Établissements), ainsi que de proposer aux MNA confiés, un accompagnement adapté à leur âge (très majoritairement de 16 à 18 ans) et à leurs besoins, essentiellement centrés sur l'acquisition de repères culturels, l'insertion sociale et professionnelle.

De plus, ces dispositifs, mieux calibrés, en fonction des besoins, permettent d'améliorer la maîtrise des coûts pour la Collectivité.

Pour 2020 il est prévu de poursuivre le dispositif des ARJ et d'accompagner les dispositifs de l'appel à projet MNA afin de leur permettre d'atteindre, au plus tôt, leur pleine capacité autorisée de 109 places réparties sur l'ensemble du territoire Corrèzien.

Il est à noter que les projections financières du déploiement de l'appel à projet MNA permettent d'anticiper une économie induite variant de - 0,350 M€ à - 0,917 M€, en fonction de l'évolution du nombre de jeunes MNA confiés au département (de la stabilité à +10% de l'effectif).

Cette maîtrise de la dépense ne se fait pas au détriment de la qualité des accompagnements, mais en ayant ajusté la réponse éducative au plus près des besoins des jeunes concernés. En effet, plus de 90 % des jeunes MNA arrivent en France entre 16 et 18 ans et ont un projet centré autour de l'insertion professionnelle et de l'autonomie en matière de revenus et de logement. Un accompagnement socio-éducatif permanent (24h/24) n'est donc généralement pas nécessaire, à condition qu'un focus particulier soit fait, tant par les référents de la Collectivité que par les partenaires, sur la citoyenneté, l'acquisition de repères culturels et l'insertion professionnelle.

- Accueil Parents-enfants :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de protection de l'enfance, Le Conseil départemental prend en charge les frais d'hébergement des jeunes femmes enceintes, des parents avec leurs enfants, confrontés à de graves difficultés sociales et/ou psychologiques. A ce jour, 18 places se répartissent ainsi :

- 15 places à l'Hôtel Maternel du Centre Départemental de l'Enfance
- 3 places au Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale "Solidarellles" à Brive.

Sur l'année 2019, le Département a pris en charge les frais d'hébergement de 42 familles, soit 55 adultes et 42 enfants, dont 88% ont été hébergés et accompagnés au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, maillon essentiel de la politique de protection de l'enfance du département.

Les crédits affectés à l'accueil et à l'hébergement en établissement des mineurs, majeurs de moins de 21 ans ainsi que des parents et enfants sont proposés à hauteur de **8 470 473 €**.

3 - ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE : l'accueil individuel par un assistant familial : 10 011 259 €

L'autre caractéristique de la Corrèze est l'importance de son offre axée sur l'accueil familial en réponse à des problématiques diverses, mais avec une adaptation constante de nos professionnels de l'accueil.

Le placement de l'enfant en danger chez un assistant familial est une priorité pour le Conseil départemental. Il constitue une vraie réponse aux situations familiales complexes.

Les jeunes qui ont vécu des traumatismes ou qui ont souffert de carences éducatives et affectives, ont besoin de se construire, d'évoluer dans un cadre de vie stable, chaleureux et stimulant pour mieux grandir et s'ouvrir au monde.

Le Conseil départemental a donc fait le choix de poursuivre le développement de l'accueil familial.

Nous saurons demain poursuivre notre mission de service public de protection, si nous savons relever le défi du renouvellement des assistants familiaux et, compte-tenu de leur capacité à répondre à des situations complexes, créer à partir de leur savoir-faire et savoir-être des alternatives nouvelles à l'accueil collectif.

Plus de 80 % des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - soit les enfants avec des mesures de placement continu - sont accueillis par les 178 assistants familiaux employés par le Conseil départemental.

Les frais inhérents au placement familial comprennent :

- les rémunérations mensuelles des assistants familiaux (salaires, salaires d'attente, préavis, indemnités, chômage...),
- les accueils relais dans le cadre du droit à congé et de la formation continue,
- les frais de garde (indemnités d'entretien, transport, activités extra scolaire...).

Notre Collectivité a toujours reconnu le rôle essentiel des assistants familiaux en matière d'aide sociale à l'enfance et nous avons à cœur de préserver avec eux, nos relations basées sur le respect et la confiance.

Nous poursuivrons en 2020 le déploiement du plan d'actions engagé en 2017 pour accompagner les assistants familiaux dans l'exercice de leur métier, pour renforcer son attractivité et améliorer les conditions de travail de ces professionnels.

Le conseil départemental poursuit également sa politique volontariste de recrutement de nouveaux assistants familiaux afin de maintenir le nombre de places d'accueils de disponibles face à la perspective du départ en retraite de plus de 30% des professionnels actuellement en exercice de 2018 à 2021.

4 - SOINS DES MINEURS : 42 600 €

La prise en charge des enfants nécessite de pouvoir honorer les soins dont ils doivent bénéficier et qui ne sont pas pris en charge ou pas en totalité par l'assurance maladie (médicaments, frais dentaires, hospitalisations..). La reconduction d'une enveloppe de 42 600 € est à ce titre sollicitée.

5 - PARTENARIAT : 44 180 €

- le SNATED (Allo Enfance Maltraitée 119) : l'État et les Départements participent conjointement au financement de ce Groupement d'Intérêt Public (un arrêté fixe le montant annuel).

Les appels au N°119, représentent 11% des informations préoccupantes reçues en Corrèze.

Pour le Conseil départemental de la Corrèze la participation prévisionnelle pour l'année 2020, s'élève à 9 000 € par an.

- Dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance, une subvention globale est proposée pour permettre :

- à des jeunes d'être soutenus, écoutés, conseillés sur le plan de la santé, de leur projet de vie.

Les subventions participent aux actions suivantes :

- la mise en place de rencontres parents/enfants dans un environnement adapté et sûr.

- L'Union Départementale des Associations Familiales qui organise dans le cadre du "Lien" des rencontres destinées au maintien des relations parents-enfants à l'occasion de droits de visites difficiles.

- Sur Brive, Tulle et Ussel, dans le cadre de droits de visite définis par le Juge, et lorsque l'exercice de ce droit est difficile à mettre en place (conflit parental, difficulté de prise en charge...) des pères, mères voire grands-parents (si droit de visite) peuvent rencontrer l'enfant dans un environnement adapté et sûr (avec des professionnels qualifiés).

- de proposer un ancrage relationnel autre que celui de la famille ou de l'assistant familial.

- Ce projet de parrainage porté par l'association Familles Rurales doit permettre à des familles bénévoles d'accueillir sur des temps plus ou moins élargis des enfants pour leur permettre d'avoir un autre ancrage relationnel que celui de leur famille et/ou de leur assistant familial. Ce projet permettra de répondre à des besoins repérés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance sur des situations d'enfants placés sous tutelle ou en délégation d'autorité parentale.

- Enfin, chaque année des associations relevant du domaine de l'enfance et des familles déposent un dossier de demande de subvention via le portail des subventions et sollicitent la participation financière du Conseil Départemental en vue de la réalisation de leurs projets.

Je vous propose de bien vouloir attribuer les aides telles que proposées dans le tableau annexé au présent rapport.

Pour chaque association sont précisés l'objet social, le montant et la nature de l'aide sollicitée et, dans le cas d'un renouvellement, la décision prise par le Conseil Départemental au titre de l'année 2020.

Le coût total des propositions de subventions incluses dans l'annexe au présent rapport s'élève à :

- 34 800 € en fonctionnement.

6 - APPARTEMENTS RELAIS JEUNES : 75 000 €

- Le projet innovant des « Appartements Relais Jeunes » à destination de 9 jeunes, de 16 à 18 ans, avec pour objectif de proposer un accompagnement vers une autonomie complète à la majorité.

Le projet des « Appartements Relais Jeunes » qui vient apporter une réponse innovante de logements partagés en semi-autonomie. L'évaluation du dispositif et des accompagnements réalisés ayant été entièrement positive, il a été décidé de le pérenniser en reconduisant les moyens nécessaires à son fonctionnement au budget 2020 de l'ASE pour un montant de 75 000 €.

7- RECETTES : 241 350 €

L'essentiel des recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance provient des recouvrements suivants :

- La récupération des participations des parents aux frais d'entretien de leur enfant. Cette ligne de récupération dépend des décisions du juge des enfants et participe à l'action éducative car elle est un levier pour remobiliser les parents.
- Le recouvrement des prestations familiales pour les enfants confiés, en lieu et place des parents au regard de la prise en charge globale assurée par la collectivité.
- La rémunération de la mission administrateur ad hoc exercée par le département. Cette mission consiste à mettre en place la défense du mineur victime (recherche avocat, accompagnement du mineur aux audiences...). De même, il peut y avoir en plus la gestion de tutelles confiées au Président du Conseil départemental.
- Le recouvrement auprès des autres départements au titre du domicile de secours des jeunes accueillis dans des structures corréziennes et dont les parents relèvent d'un autre département.

Nous proposons d'inscrire au titre des crédits à recouvrer pour l'année 2020 : **241 350 €.**

Il est à noter que la nouvelle organisation du service ASE a permis de recouvrer des recettes en retard, en provenance d'autres départements, au-delà de ce qui avait été anticipé. L'année 2020 représente un retour au niveau habituel de recettes.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous vous proposons d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA anticipé 2019	BP 2020
Pgm Enfants et Adolescents	1 170 450 €	1 233 714 €	1 739 070 €
Pgm Établissements enfants adolescents	8 215 315 €	8 109 131 €	8 470 473 €
Pgm Placement enfants et adolescents	10 359 264 €	10 386 655 €	10 011 259 €
Pgm Soins des Mineurs	42 600 €	10 046 €	42 600 €
Pgm Partenariat	9 000 €	43 591 €	44 180 €
Pgm ARJ	75 000 €	55 354 €	75 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 871 629 €	19 838 493 €	20 382 582 €
Pgm Placement enfants et adolescents	450 000 €	519 843 €	241 350 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	450 000 €	230 000 €	241 350 €

Une section d'investissement à hauteur de 2 200 € est proposée afin de permettre au service ASE de faire face aux besoins d'achat de petit mobilier à destination des dispositifs spécifiques qu'il gère en direct (ARJ) et dispositifs de mise à l'abri).

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
INVESTISSEMENT	2 200 €	/

En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 382 582 €	241 350 €

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
INVESTISSEMENT	2 200 €	/

Pour mémoire au titre de 2020 les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

1998P107E72 - Allocations
1998P107E73 - Prestations de services
1998P107E74 - SNATEM
1998P107E76 - Partenariat Associations Subventions
1998P108E55 - Placement Familial - Paye des assistants familiaux
1998P108E56 - Placement Familial Enfants et Adolescents
1998P109E23 - Établissements enfants et adolescents
1998P110E22 - Aide médicale
2019P0424E03 - Lutte contre la Pauvreté

EN RECETTES :

1998P108E53 - Placement Familial Enfants et Adolescents
2019P0424E03 – Lutte contre la pauvreté

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 104 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique sectorielle PROTECTION DE L'ENFANCE 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 382 582 €	241 350 €
INVESTISSEMENT	2 200 €	-
TOTAL	20 384 782 €	241 350 €

Article 2 : Est acté, conformément à l'article L. 228-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le recouvrement des recettes auprès des autres Départements au titre du domicile de secours des jeunes accueillis dans des structures corréziennes et dont les parents relèvent d'un autre Département.

Article 3 : Sont décidées, au titre de 2020, les subventions aux associations récapitulées en annexe à la présente délibération.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 905.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 923.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df7607aa9f-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONVENTION

ENTRE

Le Département de la Corrèze, représenté par M. Pascal COSTE, président du Conseil Départemental, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente du 21/07/2017

d'une part,

ET

La Fédération Départementale Familles Rurales, représentée par Mme Isabelle BAUDRY, Présidente

n° SIRET 389 408 568 000 43

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Conseil départemental et la Fédération Départementale Familles Rurales 19 affirment leur complémentarité en ce qui concerne le développement et l'épanouissement de l'enfant et l'accompagnement des familles corréziennes.

A ce titre, la Fédération Départementale Familles Rurales 19 est attentive à :

- ↳ la participation des familles aux actions relevant du secteur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation,
- ↳ la vie associative et l'engagement bénévole,
- ↳ la prévention du lien social et intergénérationnel,
- ↳ l'accompagnement de la fonction parentale et à l'éducation de l'enfant notamment par la déclinaison du dispositif "Parrainage" sur le département de la Corrèze.

Il est proposé de définir au moyen de ladite convention, un programme d'actions confiées par le Département à la Fédération Départementale Familles Rurales 19 sur le champ de la petite enfance, l'enfance, les publics adultes fragilisés et d'établir un travail de partenariat et de collaboration dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Ce support conventionnel sera donc, le référentiel global des collaborations entre le Conseil départemental et la Fédération Départementale Familles Rurales 19.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Conseil départemental et la Fédération Départementale Familles Rurales 19 dans le respect des compétences de chacun des deux partenaires sur le champ d'intervention Famille par un soutien technique et financier avec des objectifs précis en lien avec les nouveaux projets de service de la PMI et de l'ASE.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

La Fédération Départementale Familles Rurales 19 s'engage à inscrire ses interventions plus en complémentarité avec les missions de la Collectivité départementale et à répondre aux objectifs ci-dessous du secteur Famille.

Objectif 1 : Connaître et accroître l'information sur les missions de la PMI et de l'ASE et les actions Familles Rurales

La Fédération Départementale Familles Rurales 19 intervenant au plus près des familles doit être également en capacité de pouvoir mieux orienter les familles en difficulté pour les prises en charge de leurs enfants vers les services ad hoc de la collectivité.

A cette fin, elle devra, organiser une fois par an, une réunion d'informations auprès de l'ensemble des collaborateurs de la Fédération Départementale Familles Rurales 19 pour permettre au Département de présenter les missions de la PMI et de l'ASE et l'organisation de ces deux services.

En sus, des points réguliers devront être ensuite organisés chaque année.

Les services de la PMI devront se faire le relais des actions proposées par Familles Rurales aux familles du territoire. Pour ce faire, la Fédération Départementale devra communiquer au département une fois par trimestre ses actions en cours et à venir.

Les services de la PMI seront conviés au comité de suivi des lieux d'accueil enfants/parents, et des outils de communication leurs seront fournis afin de leur permettre d'en informer les familles reçues dans leurs services. La Fédération Départementale Familles Rurales 19 fournira les documents évaluant la fréquentation, le fonctionnement des LAEP : Lieux d'Accueil Enfants/Parents.

Objectif 2 : Construire un travail collaboratif avec les services ASE et PMI par la mise en place du parrainage sur le département de la Corrèze

Il est donc demandé à la Fédération Départementale Familles Rurales 19 :

① Le développement du dispositif "parrainage"

Ce travail devra être réalisé avec l'appui technique des services du Conseil départemental par le biais de réunions de travail à programmer avant fin 2017. Des réunions de présentation du dispositif seront organisées avant la fin 2017 auprès des 5 MSD Résidence Administratives une fois par an. La Fédération Départementale Familles Rurales 19 enverra un suivi aux 5 MSD ainsi que des outils de communication et se rendra également disponible pour présenter le dispositif dès que nécessaire.

Les services de l'ASE et de la PMI pourront participer aux temps d'échanges avec les bénévoles. La Fédération Départementale Familles Rurales 19 s'engage à inviter les différents services et à les informer sur les parrains/marraines. Le Conseil départemental et la Fédération Départementale Familles Rurales confirment qu'ils répondront mutuellement aux demandes de parrainage sur le département.

② La communication

Le Conseil départemental sera chargé d'établir un plan de communication départemental pour faire connaître ce dispositif parrainage. Des articles présentant le dispositif accompagné de témoignages de bénévoles et/ou de familles bénéficiant du service seront également publiés dans Corrèze Magazine.

Les différents outils de diffusion (plateforme internet, site..) du Conseil départemental seront utilisés pour communiquer sur le dispositif.

La Fédération Départementale Familles Rurales 19 s'engage à fournir tous les éléments actualisés concernant le service et à communiquer sur son site, sa page facebook et sa newsletter sur le partenariat la liant au Conseil départemental. Elle communiquera également sur les événements portés par le Conseil départemental auprès de ses familles adhérentes et sur ses différents supports de communication.

③ La mise en œuvre et le suivi

La Fédération Départementale Familles Rurales de la Corrèze s'engage à communiquer régulièrement sur le service parrainage et à organiser avec les services de l'ASE et de la PMI un comité de suivi annuel.

La Fédération Départementale Familles Rurales 19 confirme son intérêt à participer aux groupes de travail proposés dans le cadre du Schéma Départemental Enfance et plus particulièrement au groupe de travail "offre de service et nouvelle offre à apporter".

Elle doit organiser une fois par an une rencontre intergénérationnelle regroupant parrains/marraines-enfants parrainés et potentiels bénévoles et enfants parrainés, le Conseil départemental de la Corrèze mettant à disposition des locaux.

Afin de développer le dispositif, la Fédération Familles Rurales de la Corrèze s'engage à présenter le dispositif auprès d'autres associations corréziennes et auprès des Mairies.

La Fédération Familles Rurales de la Corrèze proposera des temps de formations-informations auprès des bénévoles parrains/marraines. Le Conseil départemental pourra intervenir afin de compléter ces temps d'échanges.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT

Le Conseil départemental s'engage en contrepartie de la réalisation du programme d'actions définies à l'article 2 à apporter un financement global à la Fédération Départementale Familles Rurales 19 pour un montant de 12 000€ pour l'année 2017.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La contribution financière du Département sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la présente convention, soit 6000€
- le solde de la subvention d'un montant de 6 000 € devra être sollicité avant le 30 novembre de l'année en cours.

La demande de versement (solde) devra obligatoirement se présenter sous la forme d'un état récapitulatif financier provisoire accompagné des justificatifs de dépenses occasionnées pour la réalisation de l'action subventionnée. L'état récapitulatif devra être certifié exact et conforme par le comptable de la structure.

Un bilan d'activités provisoire est également à transmettre.

Le solde de la subvention doit faire l'objet de demande de paiement avant le 30/11 de l'année d'attribution, à défaut il devient caduc de plein droit.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

La présente convention ouvre aux services du Département la faculté d'opérer tout contrôle relatif à cette action, et d'obtenir communication de toute pièce utile à son exercice. Ils peuvent en outre procéder à toutes vérifications nécessaires sur pièces et sur place, pour s'assurer que l'action est gérée dans des conditions conformes aux dispositions de la présente convention.

ARTICLE 5 : CLAUSES PARTICULIERES

-5.1 En cas de manquement de l'association à l'une de ses obligations prévues par la présente convention, le département pourra exiger le remboursement des montants perçus.

-5.2 La présente convention peut être dénoncée après un préavis donné par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant la date de son expiration. Cette dénonciation se fera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

-5.3 La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut social de l'association.

Prévu par art. 4, documents avant le 30/11 comme prévu par la convention type

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2017 et est renouvelable par tacite reconduction dans la limite maximale de 3 ans.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant. Les modifications pourront notamment concerner le montant de la subvention et la durée de la convention.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Limoges.

Fait en deux exemplaires originaux à Tulle le, 7.08.2017.

La Présidente,



Isabelle BAUDRY

Le Président du Conseil départemental,



Pascal COSTE

CONVENTION

ENTRE

Le Département de la Corrèze, représenté par son Président, M. Pascal COSTE, dûment habilité par décision de la Commission Permanente du 5 mai 2017

d'une part,

ET

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze, représentée par Mme Marie-Claude CARLAT, Présidente

n° SIRET 77796708400065

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Conseil départemental souhaite renouveler le partenariat avec l'UDAF de la Corrèze concernant les politiques sociales déclinées sur le territoire.

Il est proposé de définir au moyen de la convention, le programme d'actions confiées par le Conseil départemental à l'UDAF Corrèze sur les champs de la prévention et de la protection de l'enfance et d'établir un plan d'actions et de collaboration sur la durée de la convention triennale.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Conseil départemental et l'UDAF de la Corrèze dans le respect des compétences de chacun des deux partenaires sur le champ d'intervention suivant :

- Famille - enfance et aide sociale à l'enfance

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

1) L'UDAF s'engage à inscrire ses interventions en complémentarité avec les missions de la Collectivité départementale et à répondre aux objectifs ci-dessous déclinés :

Objectif 1 : construire un travail collaboratif avec les services ASE et PMI

- Mise en place de réunions entre services pour connaître et accroître l'information sur les missions des différents services.

Intervenant au plus près des familles, les services se doivent d'être en capacité de pouvoir orienter au mieux les familles pour les prises en charge de leurs enfants.

- Participation au schéma départemental en faveur de l'enfance

Objectif 2 : définir les collaborations avec l'espace rencontre "le Lien"

L'espace rencontre « le Lien » organise des visites entre parents et enfants lorsqu'elles concernent des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le plus souvent dénommées « visites médiatisées » ou visites en présence d'un tiers.

Les objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

Trois objectifs principaux aux visites en présence d'un tiers :

- permettre à l'enfant de maintenir un lien avec son (ses) parent(s) tout en le protégeant ;
- aider, autant que possible, le(s) parent(s) et l'enfant à (re)construire et consolider leurs relations ;
- soutenir les parents dans leur responsabilité éducative.

Dans le cadre des visites, le tiers a pour rôle de faciliter les relations entre parents et enfants en organisant avec eux des temps d'échange et de partage autour d'actes de la vie quotidienne.

L'organisation des visites médiatisées parents/enfants doit faire l'objet d'une meilleure articulation et d'une meilleure connaissance des attentes du service de l'ASE. Il convient de formaliser les procédures de travail pour que cet outil, indispensable à l'apaisement des conflits familiaux et au maintien du lien entre parents et enfants, soit inscrit dans la politique de prévention et de protection de l'enfance du département.

Objectif 3 : définir les collaborations avec le service de médiation familiale

Le service de médiation familiale s'adresse à toutes les personnes d'une même famille qui sont désireuses de s'accorder un temps d'échange, de réflexion, avec un tiers impartial et compétent, pour faire avancer une problématique familiale.

L'origine des médiations peut être judiciaire, ordonnée par le juge aux affaires familiales ou par consentement spontané via une orientation des travailleurs sociaux.

Ce service est complémentaire avec :

- Le service de protection des majeurs : médiation en direction des familles, des obligés alimentaires, des adolescents, des aidants
- L'espace de rencontre parents/enfants : médiation en direction des parents

Il convient de formaliser les procédures de travail pour que cet outil puisse répondre aux besoins des familles corréziennes bénéficiaires des services du Département.

Objectif 4 : formations et pilotage de la collaboration

- Participation des services départementaux aux journées départementales sur l'enfant organisées par l'UDAF.
- Dans la continuité de la coordination des actions et des acteurs, mise en place d'un accompagnement des professionnels par le biais de formations inter-institutionnelles.
- Participation du Conseil départemental aux Comités de pilotage et aux Comités techniques de l'espace rencontre le Lien et de la Médiation Familiale.

Des procédures de travail doivent être proposées pour répondre à cet objectif :

- Comment et qui sollicite le lien ?
- Quelles attentes des services qui orientent ?
- Quelles articulations ?
- Mises en place de réunions sur situations

2) L'UDAF s'engage à :

➤ Organiser des réunions techniques, dont la première au cours du second trimestre 2017, pour travailler sur les différents objectifs de ladite convention.

➤ Organiser un comité de pilotage, au cours du second semestre 2017, constituant un point de bilan intermédiaire à la présente convention (état d'avancement, volumétrie, difficultés rencontrées...). La date et modalités seront à convenir avec la direction DASFI et le service ASE.

3) L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible le Logo du Conseil départemental dans tous les documents produits dans le cadre de l'opération subventionnée.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT

Le Conseil départemental s'engage en contrepartie de la réalisation du programme d'actions définies à l'article 2 à apporter un financement global à l'UDAF de la Corrèze pour un montant de 17 500 € par an sur la durée de la convention, sous réserve de la disponibilité des crédits votés par le Conseil départemental et de l'évolution favorable des recettes du Département.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La contribution financière du Département sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature de la présente convention soit 8 750 €

Le solde de la subvention d'un montant de 8 750 € devra être sollicité avant le 30 novembre de l'année en cours.

La demande de versement (solde) devra obligatoirement se présenter sous la forme d'un état récapitulatif financier provisoire accompagné des justificatifs de dépenses occasionnées pour la réalisation de l'action subventionnée. L'état récapitulatif devra être certifié exact et conforme par le comptable de la structure.

Un bilan d'activités provisoire est également à transmettre.

Le solde de la subvention doit faire l'objet de demande de paiement avant le 30/11 de l'année d'attribution, à défaut il devient caduc de plein droit.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

La présente convention ouvre aux services du Département la faculté d'opérer tout contrôle relatif à cette action, et d'obtenir communication de toute pièce utile à son exercice. Ils peuvent en outre procéder à toutes vérifications nécessaires sur pièces et sur place, pour s'assurer que l'action est gérée dans des conditions conformes aux dispositions de la présente convention.

ARTICLE 5 : CLAUSES PARTICULIERES

-5.1 En cas de manquement de l'association à l'une de ses obligations prévues par la présente convention, le département pourra exiger le remboursement des montants perçus.

-5.2 La présente convention peut être dénoncée après un préavis donné par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant la date de son expiration. Cette dénonciation se fera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

-5.3 La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut social de l'association.

Prévu par art. 4, documents avant le 30/11 comme prévu par la convention type

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2017 et est renouvelable par tacite reconduction dans la limite maximale de trois ans.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant. Les modifications pourront notamment concerner le montant de la subvention et la durée de la convention.

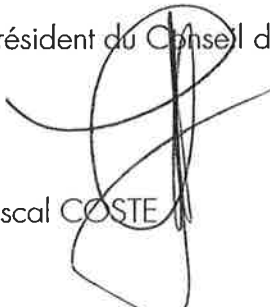
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Limoges.

Fait en deux exemplaires originaux à Tulle le, *12 juin 2017*

La Présidente,


Marie-Claude CARIAT

Le Président du Conseil départemental,


Pascal COSTE

ANNEE 2020
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

ANNEXE 3

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2020	Subvention accordée en 2019	Montant demandé en 2020	Voté 2020
TERRITOIRE DE TULLE					
ASSOCIATION ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION DE LA CORREZE <i>Canton de Tulle</i>	Accompagnement des postulants à l'adoption, des parents adoptants et des adoptés	Subvention de fonctionnement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
ASSOCIATION "ETINCELLES AMAS" <i>Canton de Tulle</i>	Participer par tout moyen approprié à la prévention et la lutte contre les mauvais traitements à l'enfant et leurs conséquences à court, moyen et long terme ; qu'il s'agisse de maltraitance physique, psychologique ou prioritairement d'abus et violences sexuels. Participer à la recherche de toute forme d'aide adaptée aux mineurs de 18 ans victimes de mauvais traitements, abus et violences sexuels et éventuellement leurs proches	Subvention de fonctionnement	500,00	550,00	500,00
ASSOCIATION FAMILLES D'ACCUEIL A TITRE PERMANENT DE LA CORREZE <i>Canton de Tulle</i>	Informier sur le métier d'Assistant Familial, formation sur des sujets liés à ce métier, cohésion du groupe avec journée plein air, espace de paroles, lien avec les partenaires - Animations 2020	Subvention de fonctionnement		800,00	500,00
FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES DE FRANCE <i>Canton de Tulle</i>	Représentation des familles auprès de la CAF, UDAF, CCAS, Banque de France... Participation fêtes des associations, des voisins. Organisation de réunions sur la gestion budgétaire. Défense des consommateurs : instruction et suivi des dossiers. Aides aux familles en situation de surendettement. Bourses aux vêtements et jouets. Aide humanitaire au BURKINA FASO. Enquêtes nationales : rentrée scolaires, variation des prix, santé...	Subvention de fonctionnement	1 300,00	2 000,00	1 300,00

UDAF Corrèze <i>Canton de Tulle</i>	L'U.D.A.F est une association reconnue d'utilité publique par l'Etat, proposant divers services et actions qui s'inscrivent en complémentarité à celles portées par la Collectivité départementale dans ses missions à destination de la population Corrèzienne.	Subvention de fonctionnement	17 500,00	17 500,00	17 500,00
FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES <i>Canton de Tulle</i>	services et actions qui s'inscrivent en complémentarité à celles portées par la Collectivité	Subvention de fonctionnement	12 000,00	12 000,00	12 000,00
TERRITOIRE DE BRIVE					
CROIX ROUGE FRANCAISE - COMITE DEPARTEMENTAL <i>Canton Brive 1</i>	cadre là, une convention de partenariat 2017-2018-2019 a été signée.	Subvention de fonctionnement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL ENFANCE ET FAMILLES			35 850,00	34 800,00	

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE DE PREVENTION ET ACTIONS SOCIALES - DOTATIONS 2020

RAPPORT

Les politiques de l'action sociale relèvent en premier lieu du Département. Elles sont encadrées par l'art. L.123-2 du code de l'action sociale et des familles qui dispose que "le service public départemental d'action sociale a pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie".

Le service départemental d'action sociale est un interlocuteur essentiel et souvent indispensable pour aider, écouter et accompagner ce public. Il est reconnu comme un véritable instrument de politique sociale.

A partir d'une analyse des besoins des personnes dans le cadre de ces observatoires, des professionnels et d'une évaluation des ressources disponibles, il permet de programmer l'évolution des dispositifs existants et la création d'actions nouvelles :

- **Formaliser l'accueil, l'information et l'orientation du public :**
 - Associer et faire participer,
 - Favoriser l'inclusion des plus fragiles ;
- **Mieux prendre en compte les parcours des personnes ;**
- **Renforcer les liens avec les partenaires afin de fluidifier le parcours des usagers :**
 - Coordonner un partenariat efficace entre les acteurs locaux,
 - Mieux connaître les territoires et les publics afin d'adapter l'offre de service.

Soucieux d'assurer pleinement le développement de ses responsabilités dans le domaine de l'action sociale, le Département met des professionnels au service et à proximité des Corréziens : des agents d'accueil, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, psychologues, spécialistes de l'insertion et travailleurs sociaux enfance.

Leurs compétences portent sur l'insertion, la protection de l'enfance et les personnes fragiles et vulnérables. Ils sont en mesure d'accueillir, d'évaluer, d'orienter ou d'accompagner toute personne rencontrant des problématiques d'ordre matériel et financier, familial, éducatif et de santé.

Leur action vise à prévenir et à surmonter les difficultés des Corréziens en les aidant à accéder à leurs droits, à bénéficier de dispositifs d'aides financières tels que le fonds de solidarité départemental, fonds d'aide aux jeunes et à rechercher des solutions en lien avec de nombreux partenaires locaux.

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des Corréziens et de maintenir ou restaurer leur autonomie. **L'action sociale et la solidarité sont au cœur des missions du Département. Solidarité envers les familles, les jeunes, les personnes fragiles, les plus démunis, d'un bout à l'autre du territoire, la Collectivité départementale agit pour faciliter le quotidien de chacun.**

Identifiée comme une priorité sur le département, la prise en compte des nouveaux enjeux de santé publique constitue un autre axe fort des prochaines politiques socio-médicales.

Le Conseil départemental soutiendra les initiatives portant sur des dispositifs visant à définir et à prioriser les besoins sur les territoires en lien avec les réalités socio économiques locales:

- promouvoir la santé,
- renforcer l'accueil et l'accès au droit au plus près des territoires,
- développer des actions de prévention auprès des familles, des jeunes.

La mise en œuvre de ces missions est organisée par des schémas transversaux des solidarités dont l'objectif est la déclinaison cohérente et décloisonnée des politiques sociales sur le département (Schéma départemental de l'enfance, Pacte territorial d'insertion)

Le Conseil départemental, en sa qualité de chef de file des solidarités, est chargé, de mettre en place une politique cohérente de l'accueil social de proximité. Il identifie sur le territoire les structures remplissant les conditions de mise en œuvre des politiques d'action sociale.

Afin de permettre la mise en œuvre des dispositions, nous proposons d'affecter **332 500 €** de crédits de paiement au titre du fonctionnement.

A/ - Les mesures d'accompagnement sociales personnalisées (MASP) : 187 000 €

Prévues par la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des Majeurs, la Collectivité a décidé en 2016 d'internaliser les M.A.S.P. Simples (aide administrative et budgétaire) et d'attribuer par commission d'Appel d'Offres les M.A.S.P. avec perception et gestion des prestations sociales dites MASP 2.

Le marché prend fin au 30 avril 2020. Le nouveau marché prend effet au 1^{er} mai. L'exercice des mesures MASP 2 a été attribué à UDAF 19, la qualité du service a été pointé. Seul candidat à avoir répondu et proposé un coût de mesure à 202 €/mois.

75 mesures MASP sont déléguées à l'U.D.A.F. au 31 janvier 2020.

Nous proposons d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 187 000 € pour financer ce dispositif.

B/ - Secours et assistance : 70 500 €

1/ Le Fonds de Secours Départemental : 70 000 €

Il s'agit d'un fonds d'aide facultatif qui intervient en dernière intention, et seulement après la connaissance des réponses définitives des autres dispositifs sollicités. Les aides peuvent être de différentes natures (aide au logement, à la santé, à la mobilité, frais d'obsèques...) et sont attribuées après instruction de la demande adressée par les assistants de service social. Il contribue à apporter une aide financière ponctuelle et obéit à un règlement de fonctionnement.



Pour l'année 2019, 192 aides ont été attribuées réparties comme suit : énergie (67), assurances/mutuelles (6), mobilité (34), frais d'obsèques (28), logement (27), santé (11), facture d'eau (11), divers (8).

2/ Les frais de transport : 500 €

Cette aide financière s'inscrit dans le cadre du dispositif de Prévention des violences intrafamiliales et concerne un public prioritairement féminin victime de violences exercées par leur conjoint. Il consiste en la prise en charge par le Conseil départemental des frais de transport de 1^{ère} urgence pour une mise en sécurité immédiate des victimes.

La convention a été renouvelée en décembre 2018 pour une durée de 3 ans entre le Préfet, le Président du Conseil Départemental, le Président du Roc, le Président du Syndicat des Artisans Taxi de la Corrèze, le Président de l'Union des Métiers et des Industries de l'hôtellerie de la Corrèze.

Nous vous proposons d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 70 500 € pour financer ces actions.

C/ - Participations et subventions à divers organismes ou associations : 60 000 €

Au titre des participations ou subventions accordées à divers organismes ou associations dans le cadre du programme "actions sociales" 14 associations ont été soutenues en 2019 et 17 proposées pour 2020 pour un montant de 56 000 €.

Ainsi que la participation au Conseil Départemental de l'Accès au Droit dans le cadre de la convention réglant l'organisation et les conditions de fonctionnement du groupement, à hauteur de 4 000 €.

Un tableau des subventions est annexé au rapport.

Nous proposons d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 60 000 € pour soutenir l'action de ces associations.

D/ - Dotation globale de financement aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs : 12 000 €

Cette dotation globale est la charge du Département du lieu d'implantation du siège de l'organisme gestionnaire du service pour 0,3 % de son montant et de l'État pour le solde (décret du 30/12/2015). En 2018, cette enveloppe était prévue dans le budget du service Emploi Insertion.

Nous vous proposons d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 12 000 €.

E/ - Outils des services sociaux : 3 000 €

Il s'agit de réserver des crédits de paiement pour la mise en œuvre d'actions collectives réalisées par les équipes des Maisons de Solidarité Départementale en faveur du public, l'action en groupe concourant au développement de nouvelles formes d'accompagnements complémentaires à l'action individuelle ((tel que par exemple les actions de prévention auprès des parents, économie d'énergie...)).

Nous proposons de réserver des crédits de paiement à hauteur de 3 000 €.

RECETTES : 90 000 €

Le 5 juillet 2019, le Président du Conseil Départemental et le Préfet ont signé une convention pour une durée de 3 ans allant de 2019 à 2021 qui définit des engagements réciproques entre les deux parties relevant de la stratégie nationale de prévention de la lutte contre la pauvreté.

Nous proposons de réserver des crédits de paiements à hauteur de 90 000 € au titre des recettes.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous proposons d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Mesures d'accompagnement social personnalisées	187 000.00 €	173 436.00 €	187 000.00 €
Actions d'utilité sociale	142 500.00 €	122 065.56 €	142 500.00 €
Moyens services sociaux	1 500.00 €	21 372.57 €	3 000.00 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	331 000.00 €	316 874.13 €	332 500.00 €
Actions d'utilité sociale	500.00€	90 000.00 €	90 000.00 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	500.00€	90 000.00 €	90 000.00 €

En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	332 500,00 €	90 000.00 €
INVESTISSEMENT	- €	- €
TOTAL	332 500,00 €	90 000.00€

Pour mémoire au titre de 2019, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

- 2013P008E03 - Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées
- 1999P037E53 - Moyens en fonctionnement
- 1999P044E68 - Participations
- 1999P044E71 - Subventions aux associations
- 1999P044E73 - Secours et assistance
- 1999P044E80 – Quote-part Service- M.J.P.M.

EN RECETTES :

- 2019P023E08 – LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DE PREVENTION ET ACTIONS SOCIALES - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 105 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Anne POUDRETPADILLA-RATELADE, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique sectorielle ACTIONS SOCIALES 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	332 500,00 €	90 000,00 €
INVESTISSEMENT		-
TOTAL	332 500,00 €	90 000,00 €

Article 2 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dd5607a83b-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

ANNEE 2020
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2019	Subv accordée en 2019	Montant demandé 2020	Montant proposé 2020
TERRITOIRE DE TULLE					
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE LA CORREZE <i>Canton de Tulle</i>	agir contre la pauvreté et l'exclusion et promouvoir la solidarité et ses valeurs. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité. Accueillir et répondre aux différents besoins d'aide pour les personnes en situation d'exclusion sociale ou en difficulté 'Aide alimentaire, hygiène, aide vestimentaire, accès à la culture, loisirs, vacances, et insertion professionnel. Accès au logement au travers le déménagement social et au mobilier de première nécessité. Micro crédit solidaire...	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
ASSOCIATION TULLE SOLIDARITE <i>Canton de Tulle</i>	L'Association Tulle Solidarité gère et anime l'Epicerie Sociale et Pédagogique (E.S.P) des cantons de Tulle, Ste Fortunade et Naves.	Subvention de fonctionnement	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
ASSOCIATION FAMILLES DE DETENUS DE TULLE <i>Canton de Tulle</i>	Accueil des familles des personnes détenues à la Maison d'Arrêt de TULLE dans un local situé près de la maison d'arrêt, propriétaire de l'association . Les familles sont reçues les après midi des lundi, mardi, mercredi et vendredi .	Subvention de fonctionnement	Rejet	300,00 €	300,00 €
Famille RURALES <i>Canton de Tulle</i>	AG Film Fil Rouge	subvention de fonctionnement	Pas de demande	1 000,00 €	1 000,00 €
HAUTE-CORREZE					
ASSOCIATION USSEL ACCUEIL SOLIDARITE <i>Canton d'Ussel</i>	interrogations communes.	Subvention de fonctionnement	6 500,00 €	7 500,00 €	6 500,00 €
ASSOCIATION SOLIDARITE MILLEVACHES <i>Canton plateau de Millevaches</i>	Aide aux personnes démunies (familles monoparentales, chômeurs, réfugiés, malades etc...):- aide alimentaire (épicerie sociale)- aide vestimentaire- Covoiturage à développer	Subvention de fonctionnement	700,00 €	800,00 €	800,00 €
TERRITOIRE DE BRIVE					
ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR CORREZE <i>Canton de Malemort</i>	Aider et apporter sur le territoire de la Corrèze une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de paniers repas, en effectuant toutes actions d'aide à la personne (accueil, écoute, informations, accompagnement) qui contribue à réinsérer les personnes dans la vie sociale et économique et d'une manière générale, par toutes actions contre la pauvreté qui ne cessa d'augmenter	Subvention de fonctionnement	15 000,00 €	20 000,00 €	15 500,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE CONSEIL DEPARTEMENTAL <i>canton Brive 1</i>	2 grands types d'activités : l'urgence et le secourisme (19 intervenants secouristes, des formateurs) l'action sociale : Samu Social à Brive, Accueil de jour à Brive, accueil d'urgence dans toutes les unités locales, Vacances des enfants, 3 vestiboutiques, Alphabétisation, visites auprès des personnes âgées, action en milieu carcéral)	Subvention de fonctionnement	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
	4 unités locales coordonnées par la délégation départementale	Dispositif Croix Rouge Solidarité	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Bénéficiaire par territoire	Objet social de l'association	Description de la subvention demandée pour 2019	Subv accordée en 2019	Montant demandé 2020	Montant proposé 2020
BANQUE ALIMENTAIRE <i>Canton Brive 1</i>	Collecte et distribution de dons et surplus alimentaires aux associations partenaires, nous sommes le maillon central d'un réseau allant des fournisseurs de denrées alimentaires aux personnes en difficulté économique, en passant par les associations humanitaires et les CCAS qui luttent au quotidien contre la précarité. Les Banques Alimentaires représentent aujourd'hui le plus important réseau de lutte contre la faim et la précarité, avec pour mot d'ordre la lutte contre le gaspillage alimentaire. Aucune denrée n'est achetée et sur notre territoire, près de 75 % des approvisionnements proviennent de produits sauvés.	Subvention de fonctionnement	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
AIDE AUX VICTIMES CORREZE (ARAVIC) <i>Canton Brive 1</i>	contrôle judiciaire-sursis mise à l'épreuve - alternative aux poursuites - enquête de personnalité - enquêtes sociales rapides - médiations pénales - aide aux victimes d'infractions pénales.	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
SOS VIOLENCES CONJUGALES <i>Canton Brive 1</i>	Service emblématique créé à l'origine de l'association, en 1990, le Pôle Ecoute et Entretien assure une permanence téléphonique et physique, en accompagnant individuellement toute personne victime. Il propose une aide au processus de dévictimation", effectif sur le long terme.	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE COMITE CORREZE <i>Canton Brive 2</i>	Le Secours Catholique en Corrèze (9 équipes locales réparties sur le département) propose aux personnes (adressées le plus souvent par les AS de secteur) qu'il reçoit les activités suivantes :- Accueil, écoute, aides d'urgence (chèques de services, alimentaire...) - Aide administrative, domiciliation du courrier- douche, lavage - Commission des aides, microcrédit, "Coup de Pouce"- Groupes conviviaux, repas solidaires, visites à domicile - 4 boutiques (vêtements) et des jardins solidaires- 1 épicerie sociale- des activités liées aux vacances : séjours d'une semaine à la mer proposés à des familles corréziennes, journée de détente estivale à Marcillac-la-Croisille Contribuer au financement de notre association en permettant de développer nos activités en faveur des personnes en difficulté.	Subvention de fonctionnement	3 000,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €
CLUB COURTELINE <i>Canton Brive 3</i>	Accompagnement à la scolarité d'enfants de 6 à 9 ans scolarisés à l'école Thérèse Simonet. Ateliers de Patchwork, cuisine, yoga et travaux manuels divers pour adultes. Atelier "Langue et Cultures" pour l'apprentissage de la langue française pour adultes.	Subvention de fonctionnement	Rejet car Financement (CLAS 1500 Euros)	2 500,00 €	2 500,00 €
VIVRE ENSEMBLE <i>Canton Brive 3</i>	créer des animations culturelles, sportives, sociales et de loisir en direction des habitants du quartier en favorisant la compréhension, la tolérance, la communication et l'intégration	Subvention de fonctionnement	200,00 €	500,00 €	300,00 €
AUTRES TERRITOIRES					
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION FEMMES ET FAMILLES <i>Limoges</i>	Le CIDFF du Limousin a une mission d'intérêt général qui lui est confiée par l'Etat pour délivrer à tout public et particulièrement aux femmes, une information globale dans 4 domaines : L'accès aux droits, l'information sur l'emploi et la formation, le soutien à la parentalité et la lutte contre les violences faites aux femmes par le biais des permanences gratuites.	Subvention de fonctionnement	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
			46 900,00 €	73 600,00 €	53 400,00 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

PLAN "AMBITIONS SANTE CORREZE"

RAPPORT

La santé figure parmi les principales préoccupations des Corrèziennes et des Corrèziens. L'attente est grande, elle appelle une mobilisation de tous les acteurs publics et privés qui agissent sur cette thématique, mais aussi de tous les citoyens, pour garantir l'accès aux droits qui est un droit fondamental.

En tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département se mobilise déjà au travers de l'ensemble de ses compétences et de son plan Ambition Santé pour favoriser l'accès aux soins pour tous.

Convaincu de l'importance d'un accès équitable à la santé pour tous et partout en Corrèze, le Département porte une attention particulière aux secteurs les plus touchés par la désertification médicale et aux publics les plus vulnérables.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le Département comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

Les domaines du social et de la santé sont des missions importantes du Département. En 2017, il leur a consacré 148,4 M € soit 61,88 % de son budget de fonctionnement.

La politique de santé publique du Département a pour but d'élever le niveau de santé de la population et de réduire les inégalités en la matière. Offrir à tous les Corrèziens, quel que soit leur lieu d'habitation, l'accès à des soins de santé de qualité reste un objectif majeur de service public.

Dans ce cadre, le Département de la Corrèze ne peut se satisfaire de constater le déclin de l'offre de santé sur son territoire car, assurer une couverture médicale n'est pas qu'un objectif de santé publique, c'est également un enjeu stratégique d'aménagement du territoire.

Aussi, au moment où l'État redéfinit ses priorités en matière de santé publique, le Département entend bien prendre sa part dans ce travail.

Le contexte départemental en matière de démographie médicale

L'observatoire de la démographie médicale 2017, rédigé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins nous permet de constater que les effectifs de médecins généralistes sont les premiers touchés par le nombre important de départs en retraite. Ils connaissent une chute inexorable, et ce, de manière préoccupante puisque cette chute devrait se poursuivre jusqu'en 2025 et pourrait se traduire par la perte d'un médecin généraliste sur quatre sur la période 2007-2025.

Garant des solidarités sociales et territoriales, le Département a pour mission de maintenir la qualité des services offerts aux citoyens corréziens.

L'intervention volontariste du Département dans le domaine de la démographie médicale, à titre subsidiaire, trouve sa place dans la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), en complémentarité des politiques de santé portées par l'État : l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie. La Collectivité a la possibilité d'agir au nom de la solidarité territoriale.

En fondant son action sur le renforcement des solidarités humaines et territoriales qui sont au cœur de ses compétences, le Département refuse la fatalité du déclin des soins de proximité et propose le plan "AMBITIONS Santé Corrèze" qui s'articule entre d'une part :

- 1) un Centre départemental de santé "Corrèze Santé", projet innovant qui a été retenu par l'ARS Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets régional.
- 2) un plan de soutien aux projets d'implantation des maisons et pôles de santé pluri disciplinaires en Corrèze
- 3) des mesures d'accompagnement financier des étudiants et des internes en médecine.

I. BUDGET DU PLAN AMBITIONS SANTE

L'ambition est grande et demande des frais de communication, présence à des congrès, fournitures. La proposition est faire d'inscrire des crédits de paiements à hauteur de 10 000 € pour ces frais de fonctionnement.

En outre, une subvention d'équilibre pour le Centre Départemental de Santé est proposé à hauteur de 309 000 €. A noter que pour 2019, cette subvention s'est élevée pour les 4 mois de fonctionnement à 75 670 €, sachant que nous envisageons une augmentation de la patientèle et l'ouverture de centres.

Enfin, au même titre, une subvention d'équilibre pour la section d'investissement est proposée à hauteur de 200 000 €. (Cette subvention a été de 49 330 € pour 2019).

II. CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL

Le Centre Départemental de Santé étant désormais un budget annexe, un rapport dédié n° 308 est présenté à cette même assemblée.

III. SOUTIEN A L'IMPLANTATION DES MAISONS ET POLES DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES

Conscient de la pénurie croissante de professionnels de santé dans notre département, le Conseil Départemental met en place des mesures pour faciliter l'installation des médecins, et professionnels de santé dans des zones reconnues sous dotées sur le plan médical.

L'offre de santé et l'accès à des soins de proximité constituent un enjeu majeur d'aménagement du territoire et d'égalité pour la santé. Dans un contexte de crise aiguë et persistante de la démographie médicale, marquée par la baisse du nombre de médecins généralistes en activité, les inégalités territoriales de répartition et les besoins croissants de soins médicaux et paramédicaux au regard notamment du vieillissement de la population, le soutien du Département de la Corrèze aux projets de création de maisons et pôles de santé pluri professionnels, vise à :

- favoriser le regroupement de praticiens médicaux et paramédicaux dans des structures facilitant l'exercice pluri professionnel de la médecine ambulatoire (soins de 1^{er} recours), la continuité et la coordination des soins pour une meilleure prise en charge de la santé des patients, et la pérennisation de l'offre médicale de proximité,
- maintenir et développer un égal accès aux soins de proximité dans les territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale de la région dans l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire et de solidarité avec les populations.

L'offre de soins ambulatoires devant désormais se structurer autour de maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires, des aides à l'investissement pour les projets de maisons de santé pluridisciplinaires seront accordées aux collectivités sous la forme d'une subvention maximum de 20 % du coût du projet, plafonnée à 100 000 €

IV. SOUTIEN À L'INSTALLATION DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTÉ : 100 000 €

Conscient des surcoûts à la charge des étudiants stagiaires, en termes de logements et de déplacements et afin de lutter contre la désertification médicale, le Conseil Départemental met en place un plan d'accompagnement financier à l'endroit des étudiants et internes en médecine afin qu'ils choisissent de s'installer par la suite dans les territoires ciblés comme fragiles sur le plan de la démographie médicale en Corrèze.

- une aide forfaitaire d'aide aux déplacements de 300 €/mois/stage (en moyenne 2 mois sur un stage total de 6 mois) pour les internes en stage chez des praticiens libéraux en zone déficitaire prioritaire et amélioration des conditions d'hébergement et d'identifier des places d'hébergement comme des logements vacants dans les collèges/parc bailleur social/mobilisation communes de leur parc locatif/logements vacants MSP.

Nombre estimé : 10 étudiants

- une aide aux internes en médecine étudiants en 3ème cycle venant faire leur stage en Corrèze avec l'attribution d'une bourse départementale contre 5 ans d'engagement d'activité libérale à temps plein ou en centre de santé et MSP se traduisant par une bourse de 600 €/mois pendant 3 ans.

nombre estimé : 10 étudiants

- une aide aux étudiants pour le stage obligatoire en PMI :

- de 150 €/mois pendant 6 mois du stage

- nombre estimé : 5 étudiants

L'ensemble de ces nouvelles mesures financières seront soumises à l'Assemblée départementale en 2019 lors de l'adoption du budget.

Proposition est faite d'inscrire des crédits de paiements à hauteur de 50 000 €.

Une réflexion est en cours autour de l'enseignement numérique déporté, de la télémédecine pour un développement territorial.

BUDGET PRIMITIF 2020

	BP 2019	CA anticipé 2019	BP 2020
Subvention d'équilibre CDS	309 057 €	75 670,00 €	309 000 €
Frais de fonctionnement Plan Ambitions Santé	10 000 €	29 162,76 €	10 000 €
Aides aux médecins et aux étudiants en médecine (plan Ambitions Santé Corrèze)	72 500 €	3 000,00 €	100 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	391 557 €	107 832,76 €	419 000 €
Néant			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €		
Subvention d'équilibre CDS	49 330 €	49 330 €	200 000 €
Aide aux maisons de santé (Plan Ambitions Santé Corrèze)	200 000 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	249 330 €	49 330 €	200 000 €
Néant			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	- €	- €	-€

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

PLAN "AMBITIONS SANTE CORREZE"

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 106 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Sont approuvées les phases de déploiement présentées dans le présent rapport.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à engager les démarches nécessaires à la finalisation du projet en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse primaire d'assurance maladie.

Article 3 : Est proposée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre du plan Ambition Santé 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	419 000 €	0 €
INVESTISSEMENT	200 000 €	0 €
TOTAL	619 000 €	0 €

Article 4 : Sont approuvées, en plus de celles relatives au soutien à l'implantation des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires, les aides suivantes pour un montant total de 100 000 € :

- une aide forfaitaire d'aide aux déplacements de 300 €/mois/stage (en moyenne 2 mois sur un stage total de 6 mois) pour les internes en stage chez des praticiens libéraux en zone déficitaire prioritaire et amélioration des conditions d'hébergement et d'identifier des places d'hébergement comme des logements vacants dans les collèges/parc bailleur social/mobilisation communes de leur parc locatif/logements vacants MSP ;
- une aide aux internes en médecine étudiants en 3^{ème} cycle venant faire leur stage en Corrèze avec l'attribution d'une bourse départementale contre 5 ans d'engagement d'activité libérale à temps plein ou en centre de santé et MSP se traduisant par une bourse de 600 €/mois pendant 3 ans ;
- une aide aux étudiants pour le stage obligatoire en PMI :
 - de 150 €/mois pendant 6 mois du stage.

Article 5 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement pour le budget annexe du Centre Départemental de Santé d'un montant de 309 000 €, dès approbation de la délibération.

Article 6 : Est approuvé le versement d'une subvention d'investissement pour le budget annexe du Centre Départemental de Santé d'un montant de 200 000 €, dès approbation de la délibération.

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 914.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df9607aaee-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS, DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE -
ACTIONS TRANSPORTS : ELEVES HANDICAPES, HANDIMOBILE, JEUNESSE -
DOTATIONS 2020

RAPPORT

En 2020, le Département entend conforter ses interventions tournées vers la jeunesse, grâce à un soutien financier adapté aux jeunes et à leurs besoins en termes d'éducation, d'orientation ou encore d'épanouissement personnel. Il mène également des actions concrètes en faveur du développement des jeunes.

Dans le cadre de la loi NOTRe, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République adoptée le 7 août 2015, le Département a conservé la gestion des collèges. Aussi, notre Conseil Départemental est fortement engagé dans des actions en faveur de la jeunesse, dans le cadre de sa compétence légale.

Nous rappelons que notre collectivité a en charge 25 collèges publics et accompagne 5 collèges privés, fréquentés par 10 420 collégiens pour l'année scolaire 2019-2020 dont 9 055 scolarisés dans les établissements publics.

Pour illustrer cet engagement, au delà des efforts financiers qui sont consacrés chaque année à la jeunesse et aux collèges (et dont les modalités pour 2020 vous sont exposées ci-après), le Département a œuvré dans le courant de l'année 2019 au développement et à la mise en place de 4 projets qui démontrent son investissement et son intérêt pour le domaine éducatif :



1 - de l'opération "Corrèze 2019" dans les 22 restaurants scolaires durant laquelle les équipes de cuisine se sont mobilisées pour offrir une restauration de qualité, qui respecte la saisonnalité et favorise les produits du terroir. Renforcer le sentiment d'appartenance par le partage d'un patrimoine gastronomique, faire découvrir les ressources de notre département a été une volonté de la collectivité. Ainsi, les 19 de chaque mois (hors vacances scolaires, samedis et dimanches), il

a été proposé aux collégiens des plats, préparés sur la base de produits locaux en circuits courts, avec cette ambition de mettre en valeur les richesses de notre territoire.

2 - de l'actualisation du "guide des Agents Départementaux des Collèges", référentiel et instrument de culture collective, qui a pour vocation de fournir aux agents, aux autorités fonctionnelles et hiérarchiques, des repères indispensables sur les pratiques administratives en vigueur au sein de notre Collectivité et de clarifier les missions des personnels des collèges. L'objectif d'améliorer la qualité de vie au travail des agents départementaux, ainsi que le service public en faveur des collégiens, reste une préoccupation quotidienne du Département.

3 - de la réalisation du "Guide des Opérateurs", véritable référentiel des bonnes pratiques d'hygiène en termes de sécurité alimentaire et de sécurité au travail, en lien étroit avec QUALYSE. Dans un souci de faciliter la mise en œuvre de sa politique en maîtrise de risques alimentaires dans les 22 restaurants scolaires du département, où sont servis, préparés ou exportés environ 1,6 millions de repas annuels, ce guide a pour but de diffuser des procédures exhaustives et homogènes.

4 - de l'actualisation du Schéma départemental des collèges 2011, la volonté du Département restant de placer l'éducation au cœur de ses priorités et de mettre en œuvre des politiques structurantes d'aménagement et de développement des territoires, avec une attention particulière pour les collèges en zone rurale. Ainsi le Département a rattaché chaque commune corrézienne à un collège corrézien et a procédé à des actualisations et des régularisations d'ordre administratif.

Par ailleurs, alors que les transports interurbains et scolaires sont désormais une compétence régionale, le transport, qui relève du champ du handicap, est resté dans le giron départemental, conformément à la loi NOTRe. Le Conseil Départemental reste soucieux d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque jeune présentant un handicap et de favoriser ainsi son autonomie et son ouverture sur l'extérieur.

Chef de file en matière de solidarité, le Département contribue à renforcer l'intégration scolaire des élèves et étudiants handicapés en milieu ordinaire par le biais de la mise en place de transports adaptés et participe au maintien de la mobilité et de l'autonomie des personnes à mobilité réduite par le biais de son service de transport à la demande "Handimobile".

Le présent rapport présente l'ensemble des actions qui seront mises en place au bénéfice des collèges publics (les dotations aux collèges privés ayant fait l'objet d'une approbation fin 2019) et celles en soutien aux familles et à la jeunesse (I) puis celles relatives aux transports dans le cadre du champ du handicap et de la jeunesse (II).

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous vous proposons d'affecter 7 308 012 € de crédits de paiements, dont 122 000 € au titre de l'investissement et 7 186 012 € au titre du fonctionnement et 1 364 667 € en recettes, dont 1 329 667 € au titre de l'investissement et 35 000 € au titre du fonctionnement (dont le détail figure en pages 17 et 18 du présent rapport).

I - SOUTIEN AUX COLLEGES PUBLICS, AUX FAMILLES ET A LA JEUNESSE

A - DOTATIONS COMPLEMENTAIRES 2020 EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS : 400 708 €

1 - Dotations complémentaires 2020 en faveur des collèges publics (hors dotation principale de fonctionnement) : 388 708 €

L'action du Département se concrétise dans ses domaines de compétences mais également par un engagement affirmé au-delà de ses missions obligatoires.

Si les collèges sont autonomes sur le plan financier, une part déterminante de leurs ressources provient du Département. Celui-ci verse en effet, à chaque collège, une dotation financière annuelle, répartie selon des critères bien établis (nombre d'élèves, surface de l'établissement...). Pour mémoire, notre Assemblée a voté, lors de sa séance du 29 novembre dernier, les dotations 2020 pour un montant total de 2 352 318 €.

En complément de ces dernières, le Département assure également, outre la rénovation et la restructuration des bâtiments, les opérations d'entretien des équipements et des bâtiments en y procédant lui-même ou en fournissant aux collèges les moyens d'assurer cette mission grâce, en sus de la dotation susvisée, aux dotations complémentaires mises en œuvre pour soutenir les collèges dans leur gestion matérielle.

Il est important, dans nos territoires ruraux, de doter les collèges d'équipements immobiliers et mobiliers modernes et fonctionnels, de procéder à tous les contrôles bactériologiques réglementaires ou encore d'aider les établissements à faire face à leurs dépenses de viabilisation et d'entretien.

Les modalités d'attribution des différentes aides et dotations sont précisées dans les annexes 1 à 3 au présent rapport et font aujourd'hui l'objet d'un vote relatif à l'ouverture de crédits destinés à assurer la couverture budgétaire de nos aides et participations :

a) Aides complémentaires aux dépenses de fonctionnement des collèges publics : 292 708 € de crédits de paiement ventilés de la manière suivante :

➤ Aide aux déplacements des élèves 2020 (cf. Annexe 1) : 125 000 €

Afin d'aider les collèges dans la prise en charge du coût important des déplacements à caractère sportif et pédagogique, le Conseil Départemental réserve sur son budget une enveloppe pour aider les établissements à supporter les dépenses liées à ces activités pendant le temps scolaire.

Pour cette année 2020, nous proposons à l'Assemblée, dans un souci d'équité territoriale, afin de compenser l'éloignement géographique de certains collèges des principaux pôles culturels (Brive, Tulle et Ussel), d'adopter les critères de répartition de cette enveloppe de la manière suivante :

1) pour les déplacements vers les piscines : prise en charge à hauteur de 100 % de la dépense prévisionnelle.

2) pour l'opération *Collège au cinéma*, opération nationale qui propose aux collégiens du département de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des enseignants qui souhaitent y faire participer leurs classes. Les activités de *Collège au cinéma* sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre.

Les objectifs poursuivis sont :

- susciter la curiosité,
- apprendre une langue étrangère (film en version originale),
- prolongements pédagogiques,
- et, sur l'ensemble du territoire, veiller à l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique.

En 2019, le dispositif *Collège au cinéma* a mobilisé 21 établissements. L'implication de tous les cinémas de Corrèze fait de cette opération un élément important d'équité territoriale en matière d'accès des collégiens à la culture. 3 000 collégiens ont participé à cette action. Le Département a financé 7 954 entrées .

Le Département prend à sa charge l'ensemble du coût des séances et du transport.

3) pour les déplacements à caractère sportif et pédagogique :

- répartir une partie au prorata des effectifs soit : 6€/élève pour les collèges de moins de 200 élèves (8 établissements) ; 5€/élève pour les collèges dont les effectifs sont compris entre 200 et 400 élèves (6 établissements) ; 4€/élève pour les collèges de plus de 400 élèves (11 établissements) ;
- et, majorer chaque dotation/collège résultant du calcul ci-dessus, selon l'éloignement kilométrique d'une zone urbaine regroupant les principales activités culturelles (théâtre, musée...soit Brive, Tulle et Ussel). Les trois tranches kilométriques identifiées sont :
 - ✓ moins de 10 km : majoration forfaitaire annuelle de 100 € (8 collèges) ;
 - ✓ entre 10 et 20 km : majoration forfaitaire annuelle de 750 € (7 collèges) ;
 - ✓ + 20 km : majoration forfaitaire annuelle de 1 600 € (10 collèges) ;

Les collèges ayant une section sportive ne pourront pas demander à ce titre une aide pour un déplacement dans le cadre des sorties à caractère sportif. En effet, ils peuvent bénéficier d'une aide spécifique dans le cadre de la politique sportive de la collectivité.

☛ Conseils - Formations - Plan de Maîtrise Sanitaire - Hygiène Alimentaire en collège QUALYSE : 50 708 €

Dans les 22 restaurants scolaires des collèges publics, les chefs de cuisine sont responsables des Plans de Maîtrise Sanitaire (PMS). Ceci s'applique à environ 1,6 millions de repas préparés, servis ou exportés pour 2019/2020.

Le Département est engagé dans le management des personnels de cuisine et assure la fourniture des moyens matériels (bâtiments, équipements) adaptés à l'objectif de résultat concernant la sécurité des convives.

Le laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT Champdeniers et LASAT La Rochelle) et le Laboratoire départemental de la Corrèze ont organisé leurs compétences, leurs activités et leurs moyens au sein d'une structure unique nommée QUALYSE.

Pour remplir certaines obligations réglementaires, renforcer son assurance de la mise en œuvre de PMS adaptés et faciliter la mise en œuvre des éléments de sa politique en maîtrise des risques alimentaires en restauration, le Département confie à QUALYSE :

- la réalisation et le suivi des plans d'autocontrôles microbiologiques, l'assistance à la prise des mesures correctives, le cas échéant,
- la réalisation d'audits internes d'hygiène concernant les moyens et le fonctionnement, assortis d'un temps de restitution auprès des équipes avec conseils formalisés,
- la synthèse des résultats de ces audits internes, afin de présenter un état des lieux fondant des propositions de formations adaptées en matière d'hygiène alimentaire ainsi que des pistes collectives d'action et/ou d'amélioration, le cas échéant,
- la finalisation d'un Plan de Maîtrise Sanitaire type, afin de mutualiser les bonnes pratiques et d'assurer la diffusion de procédures exhaustives et homogènes. Outil complémentaire du PMS qui sera déployé sur 2020, le Guide des Opérateurs a été diffusé et accompagné par les chefs de bassin restauration et QUALYSE auprès des 22 restaurants scolaires. Deux sessions de formation auprès des équipes de cuisine ont également été dispensées

dans le courant de l'année afin d'en assurer sa bonne compréhension et mise en application. Par ses actions, le Département participe à l'amélioration de la qualité du service en matière de sécurité alimentaire des aliments, garantit et facilite des bonnes conditions de travail aux agents des collèges qui interviennent en restauration ; agents qui soulignent le fort intérêt de cet accompagnement pour le développement de leurs compétences.

Ces prestations seront effectuées par QUALYSE et leur paiement sur la base du réalisé, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

➤ Entretien des espaces, des équipements et du bâti (cf. Annexe 2) : 15 000 €

En complément des travaux d'investissement et de rénovation des collèges, le Département assure également l'entretien des équipements et des bâtiments en procédant lui-même aux opérations ou en donnant aux établissements les moyens d'assurer cette mission grâce à la dotation globale mais aussi grâce à la présente enveloppe complémentaire.

Chaque collège peut ainsi faire une demande de dotation de fonctionnement pour l'entretien et/ou la réparation de matériels et/ou l'acquisition de matières d'œuvre nécessaires à la réalisation de travaux d'entretien courant, par l'agent de maintenance dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

Nous précisons que la dotation sera calculée selon un taux de 40% appliqué aux dépenses éligibles et plafonnée annuellement et par établissement à 1 250 €.

➤ Dotation complémentaire à la Dotation Principale de Fonctionnement (cf. Annexe 3) : 80 000 €

Cette enveloppe a pour vocation d'aider les collèges à faire face à des difficultés budgétaires, des dépenses imprévues qui relèvent strictement des compétences du Département, notamment celles relatives à la viabilisation.

Bien que normalement prise en charge par les collèges dans le cadre de leur dotation globale, cette enveloppe complémentaire permet de tenir compte :

- de la longueur des saisons de chauffe plus ou moins importante selon la localisation des collèges,
- des hausses tarifaires concernant le coût des énergies qui représentent pour les collèges des dépenses importantes en cours d'année, difficiles à chiffrer lors de l'élaboration de leur Budget Primitif.

Ainsi, chaque collège en difficulté peut faire une demande de dotation complémentaire à la Dotation Principale de Fonctionnement, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

➤ Dotations pour l'utilisation des équipements sportifs communaux : 22 000 €

Conformément aux lois de décentralisation, le Département doit fournir aux collèges les équipements permettant de dispenser les enseignements et les formations de toute nature

figurant aux programmes officiels, notamment l'éducation physique et sportive. Le barème d'attribution d'indemnités forfaitaires, applicables à toutes les communes autorisant l'accès à leurs installations sportives pour la pratique sportive des collégiens, est fonction de la nature des équipements utilisés.

Il correspond à :

- * Forfait gymnase : 350 € annuels
- * Forfait piscine : 500 € annuels
- * Forfait équipements Plein air : 175 € annuels.

Il est également à noter que la dotation est calculée selon le nombre des équipements sportifs utilisés par chaque collège. Nous proposons à l'Assemblée de bien vouloir adopter les principes et barèmes ci-dessus qui serviront en 2020 de base de calcul des dotations attribuables aux communes et structures intercommunales mettant à disposition des collèges leurs équipements sportifs.

Enfin, il est rappelé à l'Assemblée que, s'agissant des enveloppes intitulées "Aide aux déplacements des élèves", "Entretien des espaces, des équipements et du bâti", "Dotation complémentaire à la Dotation Principale de Fonctionnement" et "Dotations pour l'utilisation des équipements sportifs communaux" :

- le montant indiqué de chaque enveloppe est fourni à titre indicatif. En effet, la Commission Permanente, qui disposera de la compétence pour attribuer chacune de ces dotations, pourra, le cas échéant, moduler le montant de chacune de ces enveloppes, dans la limite du montant des crédits abondants l'Enveloppe Pluriannuelle de Financement (EPF) "Dotations complémentaires aux collèges publics", arrêté à 292 708 € ;

- les modalités de calcul et d'attribution des trois enveloppes susvisées figurent en annexes 1,2 et 3 au présent rapport.

b) Subventions complémentaires d'aides aux dépenses d'investissement des collèges publics : achat de matériel et mobilier par les collèges publics : 96 000 € de crédits de paiements en investissement

Cette enveloppe est destinée à couvrir en partie les dépenses réalisées par les collèges en matière d'acquisition de matériels d'entretien et de mobiliers scolaires tout en tenant compte des évolutions pédagogiques.

La subvention prévisionnelle maximale par établissement est calculée sur la base de 3 tranches :

- effectif inférieur à 200 élèves = 2 400 €
- effectif compris entre 200 et 400 élèves = 3 900 €
- effectif supérieur à 400 élèves = 5 000 €

Il est précisé que la subvention sera calculée selon le taux unique de 80% appliqué aux dépenses réalisées et sera versée, dans la limite du montant attribué, sur la base des factures acquittées.

J'ajoute enfin qu'au moins un tiers de la dépense réalisée par l'établissement devra être réservé à l'achat de matériels au bénéfice des agents départementaux du collège.

Sur la base de ces règles, il sera demandé aux collèges au cours du 1^{er} semestre 2020, de faire retour de leurs besoins dans le respect des montants maximum qui leur sont attribués.

Nous proposons à l'Assemblée, pour l'année 2020, de maintenir cette procédure et de laisser le soin à la Commission Permanente de répartir ces crédits selon les besoins qui seront recensés.

2 - Actions en faveur de l'orientation des collégiens – le Dispositif École Entreprise : 12 000 €

Le Conseil Départemental propose de renouveler son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze et le MEDEF de la Corrèze en faveur du dispositif "École Entreprise". La convention 2020-2021 a pour objet de reconduire l'action dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

Le projet vise à initier les collégiens aux métiers de l'entreprise et à leur donner une approche générale du fonctionnement de l'entreprise en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et des entreprises corréziennes. Cette action permet aux collégiens, de 4^{ème}, de découvrir l'entreprise avec ses flux humains et matériels, mais aussi l'environnement économique qui se trouve à proximité de leur collège.

La convention porte une attention particulière sur l'égalité homme/femme en termes d'accès à l'emploi. L'ensemble des collèges du département est pris en compte sur les 2 années que dure la convention.

Dans le cadre de la précédente convention 2018-2019, 1537 élèves ont bénéficié d'une intervention en classe pour découvrir l'entreprise et son fonctionnement avant la visite sur site. 55 visites d'entreprise ont été réalisées.

Nous proposons à notre Assemblée de réserver sur l'enveloppe susvisée, pour l'exercice 2020, la somme de 12 000 € (montant identique à 2019) pour le financement de cette opération.

B - ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES : 519 000 €

Nous proposons au Conseil Départemental d'approuver le vote de crédits de paiement destinés à assurer la couverture budgétaire des actions en faveur des familles pour un montant de 519 000 €, montant qui permettra le financement des interventions suivantes :

1 - Bourses pour classes de découverte ou patrimoine : 9 000 €

Le Conseil Départemental attribue des bourses individuelles aux familles corréziennes les plus défavorisées et permet ainsi à tous les écoliers de participer aux séjours organisés par leurs

écoles. Les classes Patrimoine concernent des séjours qui ne sont pas inscrits au programme départemental (défini avec L'Éducation Nationale et l'ODCV). Des écoles privées ou publiques organisent ces séjours.

L'année 2019 a permis de diminuer le reste à charge des familles les plus modestes en proposant une aide pour plus de 300 élèves.

L'aide de la collectivité départementale est versée directement à l'organisateur du séjour qui la déduit de la part restant à charge des familles.

Bourses classes de découverte et patrimoine	2018	2019	2020
Budget Prévisionnel	15 000 €	5 000 €	9 000 €
Compte Administratif	4 162 €	8 953 €	

2 - Promotion internat 19 : 78 000 €

L'existence de 14 internats dans les collèges est une spécificité à notre territoire. Le Conseil Départemental, garant des solidarités sociales et territoriales, doit, en l'espèce, mettre en œuvre des politiques d'action sociale efficaces et adaptées au contexte local.

L'aide à l'internat de 300 € est versée directement au collège pour chaque élève interne (corrézien ou non) en complément des autres aides mobilisables (bourses nationales). Elle est l'illustration de la capacité de notre collectivité à porter des dispositifs efficaces et utiles pour toutes les familles. Ce dispositif renforce également l'attractivité des 14 internats corréziens.

En parallèle, l'outil "internat" est également intégré comme un élément de prévention et reconnu par les services de l'Éducation Nationale en Corrèze pour l'accueil d'élèves en difficulté ou faisant l'objet de mesures de suivi au titre de la Protection de l'Enfance. Il devient dans ce cadre, un outil de médiation, qui peut apporter des solutions à des jeunes dont la situation sociale et/ou géographique est source de difficultés.

Au titre de l'année scolaire 2018/2019, cette aide a été versée en faveur de 299 collégiens internes.

Internat 19	2018	2019	2020
Budget Prévisionnel	90 000 €	70 000 €	78 000 €
Compte Administratif	71 038,53 €	75 345,96 €	

3 - Aide à la restauration : 295 000 €

Dans une logique de plus grande justice sociale et pour agir contre les inégalités territoriales, une aide spécifique à la restauration a été adoptée en séance plénière du 28 juin 2013 et mise en place dès l'année scolaire 2013/2014. Cette aide permet aux familles des collégiens du secteur public et privé ayant la qualité de demi-pensionnaire

(4 jours par semaine au minimum) ou d'interne, de bénéficier d'une aide déduite directement de la facture trimestrielle par l'établissement en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants à charge.

Aide à la restauration	2018	2019	2020
Budget Prévisionnel	400 000 €	300 000 €	295 000 €
Compte Administratif	288 893,55 €	286 666,51 €	

Cette aide a été versée à chaque établissement selon la répartition suivante au titre de l'année 2019 (soit 2 184 enfants demi-pensionnaires bénéficiaires pour des montants allant de 50 € à 180 €) :

ÉTABLISSEMENT	MONTANT 2019
Collège d'Allasac	16 973,08 €
Collège d'Argentat	13 750,00 €
Collège Jeanne d'Arc d'Argentat	2 843,97 €
Collège de Beaulieu	4 842,00 €
Collège de Beynat	7 472,00 €
Collège de Bort-les-Orgues	6 070,00 €
Collège d'Arsonval Brive	5 634,13 €
Collège Bossuet Brive	3 586,50 €
Collège Cabanis Brive	12 348,00 €
Collège Jean Lurçat Brive	19 746,89 €
Collège Jean Moulin Brive	7 578,81 €
Collège Notre Dame Brive	1 487,00 €
Collège La Salle Brive	3 243,00 €
Collège Rollinat Brive	10 778,03 €
Collège de Corrèze	5 567,78 €
Collège d'Egletons	10 299,96 €
Collège de Larche	20 583,00 €
Collège de Lubersac	11 599,73 €

ÉTABLISSEMENT	MONTANT 2019
Collège de Merlines	2 096,00 €
Collège de Meymac	7 628,46 €
Collège de Meyssac	6 130,00 €
Collège de Neuvic	3 798,00 €
Collège d'Objat	24 443,56 €
Collège de Seilhac	8 363,30 €
Collège de Treignac	5 768,00 €
Collège de Clémenceau Tulle	14 087,11 €
Collège Victor Hugo Tulle	20 247,52 €
Collège Notre Dame Ussel	1 118,00 €
Collège Voltaire Ussel	11 560,92 €
Collège d'Uzerche	17 021,76 €
TOTAL (CA 2019)	286 666,51 €

4 - Primes d'apprentissage : 7 000 €

Le Conseil Départemental alloue aux jeunes qui effectuent un apprentissage artisanal une aide financière destinée à compenser une partie des dépenses générées par cette formation. Cette aide, qui concourt directement à la réussite de notre politique éducative, doit être maintenue ; elle favorise une meilleure intégration des jeunes dans la vie professionnelle.

En 2019, ce dispositif a permis d'apporter une aide à 31 apprentis pour des montants allant de 191 € à 267 €.

Primes d'apprentissage	2018	2019	2020
Budget Prévisionnel	12 000 €	10 000 €	7 000 €
Compte Administratif	8 969 €	6 689 €	

5 - Bourses de l'enseignement supérieur : 130 000 €

Le Conseil Départemental apporte une aide financière à destination de jeunes corréziens qui effectuent des études supérieures. L'attribution repose à la fois sur un principe d'équité sociale mais aussi de complémentarité avec les aides accordées par les autres financeurs. Depuis l'année 2017, le montant de l'aide départementale est calculé et limité à 10% de l'aide des principaux financeurs (État et Région).

En 2019, cette aide a bénéficié à 453 étudiants corréziens pour des montants compris entre 100 € et 477 €.

Enseignement supérieur	2018	2019	2020
Budget Prévisionnel	200 000 €	140 000 €	130 000 €
Compte Administratif	140 993,61 €	123 066 €	

C - ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : 409 000 €

La jeunesse est au cœur des priorités de la mandature. Pour l'année 2020, nous demandons à l'Assemblée de bien vouloir examiner les propositions suivantes :

1 - Partenariat avec l'ODCV : 328 000 €

Au titre du soutien de la politique en faveur de la jeunesse, l'ODCV est un acteur majeur dans la mise en œuvre des actions en faveur des jeunes Corrégiens et de leurs familles.

La convention d'objectifs quadriennale signée avec l'ODCV pour les années 2018-2019-2020-2021, adoptée en séance plénière du 15 février 2018, précise le soutien apporté par la collectivité départementale à cet organisme.

L'ODCV s'inscrit dans une dynamique de développement de nouvelles offres de séjours adaptés aux jeunes corréziens et à leurs familles. La convention prend également en compte les ajustements nécessaires pour optimiser encore les fréquentations.

En 2020 :

- **Les classes de découverte** permettent à des élèves d'écoles primaires d'effectuer un séjour de 3 à 8 jours dans le cadre du Plan départemental. L'ODCV bénéficie d'une aide du Conseil Départemental à hauteur de 40 % pour l'organisation de ces séjours dont les candidatures et le calendrier sont soumis chaque année à la décision de la Commission Permanente de décembre. En 2020, 1190 élèves sont inscrits pour 30 écoles et 54 classes.
- **Les séjours classes d'intégration 6^{ème}** sont organisés par l'ODCV sur le site de "La Martière" à l'île d'Oléron, et, depuis 2017, à l'Espace 1000 Sources à Bugeat pour des séjours de 2 à 3 jours. La participation du Conseil Départemental pour ces séjours correspond à 60% du coût global. Ils étaient 592 élèves en 2019, issus de 6 établissements, à bénéficier de ce dispositif. Les inscriptions pour les séjours 2020 se feront en juin prochain.
- **Les séjours vacances** sont maintenus :
 - ✓ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec des mini séjours d'une durée minimale de 5 jours ;

- ✓ Les séjours produits par l'ODCV à La Martière à l'île d'Oléron et aux Chalets des Aiguilles à Chamonix en hiver, au printemps et en été. Le site des 1 000 Sources à Bugeat est aussi proposé aux jeunes corréziens ;
- ✓ Les départs des enfants en séjours familles durant les vacances d'été à La Martière à l'île d'Oléron et aux Chalets des Aiguilles à Chamonix ;
- ✓ Les séjours diffusés par l'ODCV pour d'autres organismes et/ou d'autres centres de vacances en hiver, au printemps et en été et les séjours linguistiques en Angleterre ;
- ✓ Et pour l'année 2020, un montant de crédits de 6 000 € (identique à 2019) sera spécifiquement affecté au financement du projet "Sport Santé Bien-être" mené avec l'Agence Régionale de Santé.

Pour l'année 2020, la répartition des crédits, qui a été actée lors de la réunion de la Commission Permanente du 31 janvier dernier, est la suivante :

↪ participation aux classes de découverte (plan départemental) :	196 000 €
↪ participation aux classes d'intégration des élèves de 6ème :	74 000 €
↪ participation aux séjours vacances :	58 000 €

2 - Action promotion Jeunesse "Association Voilco" : 3 000 €

Voilco-Aster est une association laïque d'éducation populaire. Ses activités, organisées sur ses bases de Saint Priest de Gimel et de Viam, consistent en :

- l'accueil de classes de découvertes sur des thèmes variés comme les activités physiques de pleine nature, l'astronomie, les énergies renouvelables,
- des interventions pour les centres de loisirs,
- l'accueil de séjours de vacances,
- la formation d'animateurs (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Une subvention à hauteur de 3 000 € est proposée pour 2020.

3 - Le Service Civique : 18 000 €

Le Service civique a été mis en place par la loi du 10 mars 2010. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme, pour la réalisation d'une mission d'intérêt général. Il s'effectue sur une période de 6 à 12 mois indemnisée 473,04 € nets par mois versés par l'État auxquels s'ajoutent 107,58 € versés par la structure d'accueil soit un total de 580,62 €.

En 10 ans, à l'échelle nationale, le Service Civique a touché près de 370 000 jeunes. Dans notre département, un comité de pilotage, constitué de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), du Conseil Départemental, des Missions locales, de la Fédération des Associations Laïques (FAL), de l'association des Maires, de l'Éducation Nationale et du Comité Départemental Olympique et Sportif 19 (CDOS) a vocation à coordonner et piloter le dispositif.

Le Département a obtenu un renouvellement d'agrément jusqu'en 2021. Lors de sa réunion du 13 décembre 2019, la Commission Permanente a acté les dispositions suivantes :

- ❖ Le Département peut accueillir, en 2020, 4 volontaires pour des missions d'ambassadeur jeunesse, de médiateurs sportif et culturel ou encore d'ambassadeur pour la valorisation du patrimoine corrézien.
- ❖ Le Département continue à accorder aux volontaires une aide à "l'engagement citoyen" d'un montant de 200 € quelle que soit la durée du contrat et sans renouvellement possible, versée en 1 fois sur présentation des attestations de formations citoyennes : formation de Prévention et Secours Civique de premier niveau (PSC1) et formation théorique.

Ce dispositif nécessitera en 2020 la mobilisation de 18 000 € de crédits dont :

- 16 000 € pour les aides individuelles ;
- 1 000 € affectés au paiement de l'indemnité des jeunes en mission au Conseil Départemental (107,58 € par mois). Il est par ailleurs, prévu le remboursement des frais de mission par les jeunes volontaires accueillis au Conseil Départemental.
- 1 000 € destinés à la réalisation d'actions en faveur de la jeunesse.



4 - Le Budget Participatif des collèges : 60 000 €

Attentif à la volonté d'expression qui s'affirme de plus en plus dans la société actuelle, le Département a souhaité donner la parole aux Corréziens grâce au Budget Participatif.

Cette démarche innovante de "démocratie participative" mérite d'être partagée auprès de la jeunesse, pour qu'elle s'engage à son tour dans le débat public.

Aussi, fort de son expérience, le Département met en place un Budget Participatif dédié aux collèges permettant l'expression et la participation des élèves aux choix de projets pour leur établissement.

Ces projets devront être d'intérêt général, et porter sur le thème du "développement durable et du cadre de vie", pour améliorer la vie quotidienne des collégiens.

Cet apprentissage à la citoyenneté active va se faire tout au long de l'opération, de la conception des projets à leur réalisation, à travers l'expérience du débat démocratique et du vote. Véritable outil pédagogique, le Budget Participatif permet d'impliquer concrètement les collégiens dans le processus de décision et de réalisation de projets.

L'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 14 février 2020 a voté la mise en œuvre du Budget Participatif à l'attention des collégiens et la Commission Permanente lors de sa réunion du 27 mars 2020 en a acté le règlement et la constitution d'une "Commission projets".

Nous proposons à notre Assemblée de réserver, pour l'exercice 2020, une Enveloppe Pluriannuelle de Financement (EPF) de 60 000 € pour cette opération et de laisser le soin à la Commission Permanente de répartir ces crédits selon les projets retenus et conformément au règlement en vigueur.

II - ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE, JEUNESSE

Depuis la mise en application de la loi NOTRe (portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la compétence en matière de transport - cars interurbains et scolaires -, exercée jusqu'alors par les départements, a été transférée aux régions.

En Corrèze, ce transfert de compétence a pris effet au 1^{er} septembre 2017 et a confié à la Région Nouvelle-Aquitaine la gestion du transport interurbain et scolaire, à l'exception du transport des élèves en situation de handicap et du service de transport des personnes à mobilité réduite HANDIMOBILE.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le coût du transport collectif étant souvent un frein dans nos territoires ruraux, le Département entend poursuivre son soutien à destination des jeunes afin de favoriser leur ouverture sur l'extérieur, susciter leur curiosité et les accompagner vers leur vie d'adulte.

A ce titre, notre collectivité étant désireuse d'apporter une réponse à chaque famille dont un membre présente une situation de handicap et de soutenir des déplacements dans le cadre de projets jeunesse, nous demandons à l'Assemblée de bien vouloir examiner les propositions suivantes :

A - SCOLAIRES HANDICAPES : 1 935 000 €

L'organisation des transports individuels à l'attention des élèves et des étudiants en situation de handicap continue à être mise en place par le Département au titre de sa compétence générale en matière de handicap et de protection sociale.

Dans une volonté de solidarité et de soutien aux familles, le Département prend en charge la mise en place de transports spécifiques pour les élèves handicapés fréquentant un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé, quand ils ne peuvent pas utiliser les moyens de transports en commun, en raison de la gravité de leur handicap. La Maison Départementale des Personnes Handicapées émet un avis sur cette prise en charge.

Ainsi, les élèves en situation de handicap peuvent prétendre à un transport individuel pour rejoindre leur établissement scolaire d'accueil dont la totalité du coût est pris en charge par la collectivité. Pour l'année scolaire 2019/2020, environ 320 élèves sont bénéficiaires de ce dispositif.

Dans le cadre de l'accès aux dispositifs de droit commun, certaines familles font le choix de transporter elles-mêmes leurs enfants. La collectivité permet aux familles cette adaptation en allouant une aide individuelle. Pour l'année 2020, nous vous proposons de reconduire cette action. Une aide de 0,30 € par kilomètre serait attribuée aux familles, sur la base fiscale des frais réels. Cette aide serait versée au vu d'un état nominatif.

B - HANDIMOBILE : 810 000 € (dont 70 000 € pour la centrale de réservation)

Le dispositif Handimobile est maintenu et offre aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) la possibilité de bénéficier de transports à la demande leur permettant ainsi une certaine autonomie dans leur vie quotidienne, et l'accès aux services et aux activités du territoire.

Ce service couvre toute la Corrèze, hors les transports dont l'origine et la destination se situent dans le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de BRIVE, desservi par Libéo-Accessible. Les transports dont l'origine et la destination se situent dans l'agglomération de TULLE sont pris en charge par cette collectivité dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Département.

Il s'agit d'un service de transport collectif à la demande avec réservation, assurant une prestation de porte à porte. Il est ouvert aux personnes présentant des handicaps ne leur permettant pas d'utiliser les réseaux urbains ou interurbains de transport en commun. Ce service compte 1 589 adhérents et assure le transport d'environ 11 682 personnes par an.

C - TRANSPORT : ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : 12 000 €

Soucieux de garantir l'équité territoriale et de favoriser l'accès des jeunes à des ressources qui en feront les citoyens de demain, nous vous proposons d'affecter un montant de crédits de 12 000 € à l'aide aux déplacements en faveur de projets ayant une forte valeur éducative, culturelle et proposant aux jeunes une ouverture sur le monde en particulier professionnel.

Ces projets, tels que l'opération "les Coulisses du Bâtiment", les Forums des métiers, les visites des sites du Département, des manifestations portées par la Bibliothèque Départementale..., seront financés dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous vous proposons d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous.

PROGRAMME	BP 2019	CA 2019	BP 2020
ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE dont budget participatif des collèges pour 60 000 €	349 000 €	346 870 €	409 000 €
ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES	525 000 €	500 720,77 €	519 000 €
ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES (1)	3 518 372 €	3 547 337,46 €	3 501 012 €
SCOLAIRES HANDICAPES	1 810 000 €	1 775 334,09 €	1 935 000 €
HANDIMOBILE	810 000 €	808 829,71 €	810 000 €
TRANSPORT ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	10 000 €	8 762,99 €	12 000 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 022 372 €	6 987 855,02 €	7 186 012 €
ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES	0 €	160 €	0 €
AIDES A LA SCOLARITE	0 €	115,50 €	0 €
SCOLAIRES HANDICAPES	0 €	3 676,20 €	0 €
HANDIMOBILE	28 000 €	41 654,56 €	35 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 000 €	45 606,26 €	35 000 €
ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DE MOBILIER COLLÈGES PUBLICS	96 000 €	91 268 €	96 000 €
SUBVENTION INVESTISSEMENT COLLEGES PRIVES (VOTE NOVEMBRE 2019)	14 000 €	14 000 €	14 000 €
DOTATIONS TIC COLLEGES PRIVES (VOTE NOVEMBRE 2019)	12 000 €	6 555 €	12 000 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	122 000 €	111 823 €	122 000 €
DOTATION DÉPARTEMENTALE D'ÉQUIPEMENT DANS LES COLLÈGES	1 329 667 €	1 329 667 €	1 329 667 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 329 667 €	1 329 667 €	1 329 667 €

(1) : dotations de fonctionnement des collèges publics votées en séance plénière le 29 novembre dernier et dotations des collèges privés (829 986 € au titre de la dotation principale et 14 000 € au titre des aides aux déplacements).

- En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 186 012 €	35 000 €
INVESTISSEMENT	122 000 €	1 329 667 €
TOTAL	7 308 012 €	1 364 667 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre de la politique Éducation Jeunesse qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

Programme	Type enveloppe	N° Enveloppe	Libellé de l'enveloppe
DEPENSES			
ACTION EN FAVEUR DES FAMILLES	EPF	2016P020E09	Bourses en faveur des familles
	EPF	2016P020E01	Bourses classes de découverte
	EPF	2016P020E03	Promotion Internat 19
	EPF	2016P020E04	Aide à la restauration
	EPF	2016P020E05	Primes d'apprentissage
	EPF	2016P020E06	Bourses de l'enseignement supérieur
ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	AE	2016P022E16	Partenariat avec l'ODCV 2018-2021
	EPF	2016P022E02	Service Civique
	EPF	2016P022E21	Action Promotion Jeunesse-association Voilco
	EPF	2016P022E23	Budget Participatif des Collèges
ACTION EN FAVEUR DES COLLEGES	EPF	2016P024E02	Dotations principales collèges publics
	EPF	2016P024E03	Dotations principales collèges privés
	EPF	2016P024E05	Dotations complémentaires collèges publics
	EPF	2016P024E06	Dotations complémentaires collèges privés
	EPF	2016P024E07	Aides parcours culturels et sportifs
	EPF	2016P024E15	Actions faveur orientation collégiens
	EPI	2016P024E14	Achat matériel et mobilier collèges publics
	EPI	2016P024E11	Achat matériel et mobilier collèges privés
	EPI	2016P024E13	Subvention investissement collèges privés
SCOLAIRES HANDICAPES	AE	2018P008E02	Scolaires handicapées 2018-2022
	EPF	2018P008E03	Aides individuelles aux transports
HANDIMOBILE	AE	2018P007E04	Handimobile 2019-2022
TRANSPORT : ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	EPF	2017P053E01	Transports : actions diverses en faveur des jeunes

RECETTES			
ACTION EN FAVEUR DES COLLEGES	EPI	2016P024E12	Dotation Départementale d'Équipement des collèges publics
HANDIMOBILE	EPF	2018P007E03	Recettes Handimobile

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS, DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE -
ACTIONS TRANSPORTS : ELEVES HANDICAPES, HANDIMOBILE, JEUNESSE -
DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 107 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiements suivants au titre de la politique de l'éducation et de la jeunesse 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 186 012 €	35 000 €
INVESTISSEMENT	122 000 €	1 329 667 €
TOTAL	7 308 012 €	1 364 667 €

Article 2 : Au titre de l'Enveloppe Pluriannuelle de Financement (EPF) "Dotations complémentaires aux dépenses de fonctionnement des collèges publics" votée à 292 708 €, la Commission Permanente du Conseil Départemental, recoit délégation pour attribuer chacune de ces aides s'y rattachant et pourra, le cas échéant, moduler le montant de chacune des enveloppes la composant, dans la limite du montant de l'EPF susvisée. Les modalités de calcul et d'attribution de ces aides figurent en annexes 1 à 3 à la présente délibération.

Article 3 : Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'octroi de ces aides : arrêtés, notifications et conventions (et tous les avenants éventuels).

Article 4 : Est approuvé pour le dispositif "Promotion de l'internat" le principe d'un versement par trimestre de cette aide aux quatorze collèges corréziens ayant un internat (collège d'Allasac, collège d'Argentat, collège Jeanne d'Arc d'Argentat, collège de Beaulieu, collège Bossuet, collège Notre Dame Brive, collège de Corrèze, collège d'Egletons, collège d'Objat, collège de Treignac, collège Clémenceu de Tulle, collège Notre Dame d'Ussel, collège Voltaire d'Ussel, collège d'Uzerche). Chaque aide d'un montant maximum de 300 € est versée directement au collège pour chaque élève interne.

Article 5 : Est arrêtée à 60 000 € la participation du Département au titre de l'année 2020 pour le Budget Participatif des Collèges.

Article 6 : Est arrêtée à 328 000 € la participation du Département au titre de l'année 2020 envers l'ODCV au titre de la convention pluriannuelle 2018-2021.

Article 7 : Dans le cadre de l'action Transports Elèves Handicapés, le Département alloue 1 935 000 € pour les Scolaires Handicapés, 810 000 € pour Handimobile et 12 000 € pour le transport dans le cadre d'actions en faveur de la jeunesse.

Article 8 : Dans le cadre de l'action Transports Elèves Handicapés est approuvé le principe d'un versement d'une aide individuelle aux familles transportant elles-mêmes leurs enfants de 0,30 € par kilomètre sur la base fiscale des frais réels.

Article 9 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 902.21,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.52.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 912.21,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.21,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.23,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.28,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.32,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.33,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.35,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.52.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16da6607a770-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Collèges publics - Aide complémentaire aux dépenses de fonctionnement **Aide aux déplacements des élèves**

OBJECTIFS

Soutenir les collèges dans la prise en charge du coût important de ces déplacements, les aider à supporter les dépenses liées aux déplacements des élèves pendant le temps scolaire pour des activités sportives ou pédagogiques.

NATURE DE L'OPERATION

Tous les déplacements des élèves vers les piscines, vers les stades, gymnases et autres équipement sportifs et pour les sorties à caractère pédagogique.

BENEFICIAIRES

EPL - Collèges publics

CRITERES D'ATTRIBUTION

Afin d'aider les collèges dans la prise en charge du coût important des déplacements à caractère sportif et pédagogique, le Conseil Départemental réserve sur son budget, depuis 1999, une enveloppe pour aider les établissements à supporter les dépenses liées à ces activités pendant le temps scolaire.

Critères retenus pour détermination des aides :

- ❖ **pour les déplacements vers les piscines** : prise en charge à hauteur de 100 % de la dépense prévisionnelle
- ❖ **pour les autres déplacements** :
 - ✓ répartition d'une partie au prorata des effectifs, soit :
 - 6 € par élève pour les collèges de moins de 200 élèves ;
 - 5 € par élève pour les collèges entre 200 et 400 élèves ;
 - 4 € par élève pour les collèges de plus de 400 élèves ;

et :

- ✓ pour le solde, majoration de chaque dotation/collège résultant du calcul ci-dessus, selon l'éloignement kilométrique d'une zone urbaine regroupant les principales activités culturelles (théâtre, musée...soit Brive, Tulle et Ussel).
- ✓ Les trois tranches kilométriques identifiées sont :
 - moins de 10 km : majoration forfaitaire annuelle de 100 € ;
 - entre 10 et 20 km : majoration forfaitaire annuelle de 750 € ;
 - + 20 km : majoration forfaitaire annuelle de 1 600 €.

Les collèges ayant une section sportive ne pourront pas demander à ce titre une aide pour un déplacement dans le cadre des sorties à caractère sportif. En effet, ils peuvent bénéficier d'une aide spécifique dans le cadre de la politique sportive de la collectivité.

Enfin, les déplacements liés à l'opération "Collège au cinéma" seront toujours pris en charge à 100 %.

.../...

PROCEDURE

Une fois l'enveloppe annuelle notifiée, l'établissement transmet les justificatifs correspondants à chaque déplacement qu'il souhaite voir pris en charge.

CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement intervient en une seule ou plusieurs fois, sur présentation d'un état récapitulatif de la dépense réalisée, visée par le Chef d'établissement et l'adjoint gestionnaire, accompagnées des pièces justificatives (factures acquittées).

L'aide versée est déterminée au vu des dépenses réalisées. Elle ne peut excéder le montant de l'enveloppe notifiée.

Collèges publics - Aide complémentaire aux dépenses de fonctionnement

Aide à l'entretien des espaces, des équipements et du bâti

OBJECTIFS

Soutenir les collèges en assurant, en complément des travaux d'investissement, de rénovation et des opérations de mutualisation, l'entretien des équipements et des bâtiments.

NATURE DE L'OPERATION

En complément des travaux d'investissement et de rénovation des collèges, des opérations de mutualisation, le Département assure également l'entretien des équipements et des bâtiments en procédant lui-même aux opérations ou en donnant aux établissements les moyens d'assurer cette mission grâce à la dotation globale mais aussi grâce à la présente enveloppe complémentaire.

Chaque collège peut ainsi faire une demande de dotation de fonctionnement pour l'entretien et/ou la réparation de matériels et/ou l'acquisition de matières d'œuvre nécessaires à la réalisation, par l'agent de maintenance, de travaux d'entretien courant.

BENEFICIAIRES EPLE - Collèges publics

CRITERES D'ATTRIBUTION

Dotation calculée selon un taux de 40% appliqué aux dépenses éligibles (dépenses de fonctionnement).

Dotation plafonnée annuellement et par établissement à 1 250 €.

PROCEDURE

Le dossier doit comporter :

- ❖ Courrier de demande de dotation adressé au Président du Conseil départemental,
- ❖ Pièces justificatives de la dépense réalisée en possession de l'établissement.

Dépôt du dossier de demande de dotation : La demande peut intervenir à tout moment de l'année et sera examinée par la Commission Permanente.

PRINCIPE D'ATTRIBUTION

Les dotations sont allouées par la Commission Permanente du Conseil départemental :

- ✓ après instruction des dossiers de demande de dotation,
- ✓ dans la limite de l'enveloppe votée par le Conseil départemental pour leur attribution au titre de l'année considérée.

La notification de ces dotations intervient après décision de la Commission Permanente du Conseil départemental.

CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement des dotations intervient en une seule fois, après notification de la dotation - avec les justificatifs des dépenses réalisées joints au dossier de demande. L'aide versée est déterminée au prorata des dépenses justifiées.

Collèges publics - Aide complémentaire aux dépenses de fonctionnement

Dotation complémentaire à la Dotation principale de fonctionnement

OBJECTIFS

Aider les collèges à faire face à des difficultés budgétaires, des dépenses imprévues qui relèvent strictement des compétences du Département, notamment celles relatives à la viabilisation bien que normalement prises en charge par les collèges dans le cadre de leur dotation globale.

NATURE DE L'OPERATION

Cette aide complémentaire permet de tenir compte :

- ✓ de la longueur des saisons de chauffe plus ou moins importante selon la localisation des collèges,
- ✓ des hausses tarifaires concernant le coût des énergies qui représentent pour les collèges des dépenses importantes en cours d'année, difficiles à chiffrer lors de l'élaboration de leur Budget Primitif.

BENEFICIAIRES

EPL - Collèges publics

PROCEDURE

- ✓ courrier de demande de dotation adressé au Président du Conseil départemental,
- ✓ la demande peut intervenir à tout moment de l'année et sera examinée par la Commission Permanente du Conseil départemental.

PRINCIPE D'ATTRIBUTION

Les dotations sont allouées par la Commission Permanente du Conseil départemental :

- ❖ après instruction des dossiers de demande de dotation,
- ❖ dans la limite de l'enveloppe votée par le Conseil départemental pour leur attribution au titre de l'année considérée.

La notification de ces dotations intervient après décision de la Commission Permanente du Conseil départemental.

CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement des dotations intervient en une seule fois, après notification de la dotation.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE SPORTIVE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020

RAPPORT

Les associations jouent un rôle irremplaçable, largement reconnu par les Français : 80% en ont une image positive, 45% les fréquentent régulièrement en tant qu'adhérents, et 25% leur donnent du temps bénévolement.

En 2018, en Corrèze, dans le seul secteur sportif, 920 clubs appartenant à des fédérations agréées ont délivré 58 860 licences (soit 24,4 % de la population), sans compter la pratique libre, phénomène de plus en plus fréquent. En effet, selon une étude de l' *"Union Sport & Cycle"*, les Français aspirent à une pratique sportive autonome et technologique. Ainsi, la tendance majeure du marché est la recherche d'une certaine liberté sonnante la fin du modèle classique : "licence-club-compétition". Cette enquête rapporte que seuls 27% des Français souhaitent pratiquer du sport au sein d'une association ou un club. En revanche, ils sont 44% à vouloir en faire librement à la maison (connectés notamment à un smartphone et/ou un coach virtuel) et 43% librement en plein-air dans un milieu naturel. Pour ces pratiquants rêvant de grands espaces, la Corrèze est le terrain de jeu idéal. Ces récentes analyses confirment la nécessité de poursuivre le positionnement de notre territoire en tête des destinations d'excellence auprès des amateurs de sports nature et particulièrement des coureurs à pied. Les actions développées dans le cadre de "Corrèze Destination Trails" assurent la présence du Département sur tous les points d'information des trailers (salons, revues spécialisées et médias numériques dédiés). Notre mobilisation permettra également au "Raid Aventure Corrèze Expérience" ("The RACE") d'ancrer sa deuxième édition, en investissant, cette fois, la vallée de la Vézère. Enfin, en collaboration avec Corrèze Tourisme, un topo-guide, véritable outil de promotion de nos chemins de randonnée, sera édité cette année.

Notre Département apporte une attention particulière aux "grands événements sportifs" qui véhiculent une image positive de la Corrèze au-delà des limites de notre territoire. En 2020, le passage du Tour de France (dont une étape d'arrivée à Sarran, le 9 juillet et un passage à Bort-les-Orgues, le 10 juillet), sera l'évènement sportif majeur de l'année. Le Département s'emploiera à capitaliser les bénéfices potentiels en termes de retombées économiques et touristiques. C'est pourquoi ce sont bien l'ensemble des services du Département et Corrèze Tourisme qui sont mobilisés dans le cadre de cette préparation qui doit être envisagée sous l'angle de l'attractivité du territoire. Nombre d'animations, qui seront mises en place dans le cadre de l'appel à projets du Département aux associations de Corrèze, ou proposées en lien avec l'organisme support du Tour de France, induiront une communication positive et mobilisatrice jusqu'au passage du Tour sur notre territoire.

Notre mobilisation en faveur de la pratique sportive, facteur d'intégration, de bonne santé physique et d'épanouissement personnel, se déploiera également cette année dans le cadre d'actions partenariales qui seront mises en place dans le cadre de la préparation de "Paris 2024". L'obtention du label "Terre de Jeux", le soutien apporté aux structures corréziennes candidates au label "Centre de Préparation des Jeux" sont autant de démarches qui témoignent de l'engagement de la Corrèze en faveur du sport.

En 2020, le Département de la Corrèze poursuit son accompagnement financier auprès du Mouvement sportif corrézien pour offrir aux sportifs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, réguliers ou occasionnels, licenciés ou non, des conditions adaptées à leurs pratiques et à leurs goûts sur l'ensemble du territoire. Pour cela, je vous propose d'inscrire une **dotations prévisionnelle globale de 1 724 285 €** répartie selon les axes détaillés dans la partie I du présent rapport (*hors équipements sportifs*).

J'appelle l'attention des membres de l'Assemblée que beaucoup de manifestations sportives sont conditionnées par l'évolution des mesures qui sont ou seront prises dans le cadre du plan de lutte contre le coronavirus.

I - LES AXES D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DU MOUVEMENT SPORTIF CORRÉZIEN : 1 510 285 € (1 461 285 € en fonctionnement & 49 000 € en investissement)

Dans le prolongement de celles d'ores et déjà engagées par notre Assemblée lors des exercices précédents, nos actions se déclinent selon 7 axes d'intervention prioritaires :

A. 1^{er} axe : Développer une politique sportive en faveur de tous

→ Pour l'année 2020, sont prévus :

- ⇒ 190 000 € au bénéfice des Comités départementaux sportifs,
- ⇒ 280 000 € d'aide pour les "Clubs Corrèze",
- ⇒ 10 000 € pour soutenir les actions en lien avec "Paris 2024" (*nouveauté*),
- ⇒ 14 900 € dans le cadre des "Subventions diverses",
- ⇒ 15 000 € en faveur de la base vélo de Sédières.

- **Comités départementaux sportifs**

Un comité départemental sportif est une association chargée de représenter une fédération nationale à l'échelle d'un département. Il est composé des clubs présents sur son territoire affiliés à la même fédération sportive nationale que lui. Actuellement, la Corrèze en compte 58.

L'aide aux comités départementaux est un volet important de notre politique sportive car il permet un échange avec l'ensemble du mouvement fédéral pour répondre aux exigences et aux besoins des clubs corréziens.

Il permet également de répondre à deux objectifs considérés comme majeurs dans le cadre de notre politique sportive : - la pratique sportive pour le plus grand nombre,
- la formation sportive des jeunes.

- **Clubs "Corrèze"**

Lors de la présente saison 2019/2020, notre collectivité a apporté un soutien financier à 271 "clubs Corrèze" issus de disciplines individuelles comme collectives, évoluant au niveau local à inter-régional. Leur ambition n'est pas de viser le haut niveau, mais de proposer une formation de qualité, un lien social, une animation, le maintien de la santé de leurs pratiquants dans un cadre compétitif ou de loisirs.

Pour nos jeunes, pour nos aînés ou bien encore pour nos communes, il est primordial de continuer à les aider et permettre ainsi leur pérennité.

- **"Paris 2024"**

Le 13 janvier dernier, notre Département s'est vu officiellement remettre le label "Terre de Jeux 2024" attribué par le comité d'organisation "Paris 2024".

L'ensemble des engagements pris en ce sens vous est détaillé dans la partie II du présent rapport et une enveloppe de 10 000 € a été spécialement ouverte cette année afin de soutenir les actions en lien avec "Paris 2024" comme pour en déployer en notre nom.

- **Subvention diverses**

Cette ligne d'aide permet de soutenir chaque année une dizaine d'associations et organismes divers œuvrant dans le domaine sportif mais ne répondant pas aux critères définis dans le cadre de la politique sportive, comme par exemple le centre médico-sportif de Tulle, le GO 19 - Groupe Omnisports 19...

- **Base départementale de vélo loisirs de Sédières**



La multiplicité des pratiques proposées sur ce site (VTT, vélo route, trial, bike park...) est un facteur d'attractivité que notre collectivité et le Comité départemental du Cyclotourisme qui gère cette base s'attachent à faire connaître au grand public.

B. 2^{ème} axe : Favoriser l'accès au sport de haut niveau

→ Pour l'année 2020, sont prévus :

- ⇒ 423 000 € au bénéfice des "Clubs Elite" amateurs et professionnel,
- ⇒ 31 300 € pour le soutien aux sportifs de haut niveau,
- ⇒ 22 085 € d'aide pour les sections sportives des collèges.

• Clubs "Elite"

Vecteur de l'image de marque quand il est exercé à haut niveau, le sport d'élite en Corrèze s'impose comme un élément de promotion et de valorisation du Département.

Nos clubs "Elite" (1 club professionnel : le CABCL et 22 clubs amateurs, dont l'Équipe 1^{ère} évolue en Championnat de France pour 2019/2020) mènent un travail sur 2 niveaux :

- le haut niveau ;
- l'apprentissage.

Ces clubs sont nos "locomotives", leurs résultats incitent les jeunes à pratiquer la discipline et, à l'occasion de leurs déplacements lointains, ils assurent la promotion de la Corrèze.

• Sportifs de haut niveau

Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste ad-hoc arrêtée par le Ministre des Sports. Il existe 4 catégories (ne correspondant pas de façon systématique à des classes d'âges déterminées) : "Elite", "Senior", "Relève" et "Reconversion".

Deux listes ministérielles supplémentaires existent : "Espoirs" et "Collectifs Nationaux".

En 2020, la Corrèze compte 60 sportifs listés dont 7 sportifs en catégorie "relève", 47 "espoirs" et 6 "collectifs nationaux" issus de 16 disciplines.

Le Conseil départemental renouvelle son soutien à ces sportifs qui véhiculent une image positive du Département et participent à son attractivité.

• Sections sportives des collèges

Les sections sportives scolaires, dispositif géré par l'Éducation Nationale, offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

En 2020, le Département apportera son soutien aux 15 collèges concernés au sein desquels il existe 18 sections sportives proposant des disciplines variées comme le canoë-kayak, le rugby, le football, le tennis de table, la natation...

C. 3^{ème} axe : Promouvoir le sport et valoriser l'image sportive du Département par un soutien aux grands événements sportifs

→ Pour l'année 2020 :

⇒ Une somme de 110 000 € est prévue afin de poursuivre ce soutien dont 15 000 € serviront à accompagner la 2^{ème} édition du raid "THE RACE - Raid Aventure Corrèze Expérience" porté par le Comité départemental de Course d'Orientation, qui aura lieu du 13 au 15 août 2020 et investira, cette année, la vallée de la Vézère (*cf. partie II. D*).

Ce soutien aux événementiels permet de valoriser l'image sportive de notre département et de présenter aux Corrèziens des animations sportives de qualité.

En 2020, la Corrèze accueillera encore un large éventail de manifestations d'envergure :

- les 9^{èmes} championnats méditerranéens de course d'orientation (du 11 au 13 avril, au lac du Causse),
- les championnats de France UNSS de boxe française - savate (du 4 au 6 mai, à l'Espace 1000 Sources de Bugeat),
- une manche de coupe de France de VTT (du 5 au 7 juin, à Ussel),
- les championnats de France de sport adapté de cyclisme sur route et VTT (18 au 21 juin, à Condat-sur-Ganaveix),
- les championnats de France J19 et U23 d'aviron (du 3 au 5 juillet, au lac du Causse)...

⇒ 31 000 € sont également prévus afin de poursuivre l'opération "Corrèze Destination Trails".

⇒ 6 000 € pour l'organisation de la 5^{ème} édition des Foulées Gourmandes de Sédières (*cf. partie II. A*).

⇒ Enfin, 2 000 € sont prévus pour répondre à des demandes ponctuelles de promotion ou d'actions diverses.

D. 4^{ème} axe : Concourir à une politique de soutien à l'emploi sportif

→ Pour l'année 2020, 52 000 € sont prévus pour permettre de conforter l'emploi sportif.

Ainsi, 22 000 € sont prévus afin d'aider au fonctionnement de l'association Profession Sport Limousin qui contribue, sur tout le territoire, au développement d'animations sportives et socioculturelles de qualité tout en impulsant et en facilitant la création d'emplois permanents dans ces domaines.

Et 30 000 € sont également prévus pour poursuivre notre soutien en faveur de la création d'emplois "Agence du Sport*". Ainsi, en 2019, 8 associations employeuses ont pu bénéficier de cette aide complémentaire (4 575 € pour la création d'un emploi à temps complet ou au prorata du temps de travail).

(*NB : L'Agence du Sport a repris la majeure partie des prérogatives de l'ex CNDS, aujourd'hui dissout).

E. 5^{ème} axe : Favoriser le développement de l'Espace 1000 Sources Corrèze de Bugeat et son utilisation par le Mouvement sportif et associatif corrézien :

→ Pour l'année 2020, 120 000 € sont prévus au titre des remboursements aux associations corréziennes.

Le Conseil Départemental apporte, dans la limite de l'enveloppe disponible, un soutien financier sous la forme d'une subvention à toute association (quel que soit son secteur d'intervention : sport, culture, tourisme...) ayant séjourné à l'Espace 1000 Sources Corrèze en lui proposant un remboursement à hauteur de 40 % du coût de leur stage (*base : frais de pension complète des stagiaires corréziens*) ; ce taux est porté à 50 % pour les associations relevant du secteur scolaire.

F. 6^{ème} axe : Développer une politique de développement des Sports de Nature

a). Stations Sports Nature

Deux enveloppes, l'une en fonctionnement, l'autre en investissement, sont prévues pour accompagner les 6 Stations Sports Nature du département : Haute-Dordogne, Vézère Monédières, Ventadour - Lac de la Valette, Pays de Tulle, Vézère Passion Pays d'Uzerche et Haute-Corrèze.

→ Pour l'année 2020, sont prévus pour les 6 stations :

⇒ 76 500 € en faveur du fonctionnement,

⇒ 12 000 € au titre de l'investissement (*enveloppe "fonds d'aide au développement des sports nature" - cf. c)*). En effet, ces associations labellisées "Station Sports Nature" peuvent bénéficier d'un soutien concernant leurs investissements (plafonné à 2 000 € par an et par structure).

***b). Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)
& Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)***

→ Pour l'année 2020, il est prévu d'inscrire 2 000 € pour permettre le fonctionnement de la CDESI.

Ces crédits permettront notamment de participer à la valorisation des Espaces, Sites et Itinéraires inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires. Les actions prévues sont les suivantes :

- création et pose de panneaux de départ à l'entrée des sites inscrits lorsque nécessaire,
- interventions urgentes pour la réouverture de sites accidentellement rendus inaccessibles.

Les sites identifiés pour inscription au PDESI en 2020 sont :

- 30 embarcadères/débarcadères de canoë-kayak de la rivière Vézère,
- la via ferrata de Saint-Martial-Entraygues,
- le canyon des Gorges du Chal.

c). Fonds d'aide au développement des Sports Nature

→ Pour l'année 2020, sont prévus :

- ⇒ 13 000 € afin de soutenir des projets concernant les activités physiques de pleine nature (*investissements*),
- ⇒ 5 000 € pour l'achat de matériels divers, en dépenses directes (*investissements*).

d). Actions d'animation et de sensibilisation

Pour l'année 2020, 11 500 € sont prévus pour apporter notre soutien à 3 actions au bénéfice de la jeunesse corrézienne.

- "La Quinzaine de la Rando à l'École", menée par l'USEP 19 permettant à plus de 4 000 enfants des écoles primaires de randonner sur les circuits de "Balades en Corrèze" dans le cadre scolaire ;
- la "Quinzaine de l'Orienteur", menée par le Comité départemental de Course d'Orienteur, qui donne l'occasion à un millier d'écoliers et de collégiens de s'initier à la discipline et aux enseignants de se former ;
- "Educ'en Ciel", action menée par le Comité départemental de Vol Libre de la Corrèze, permettant l'organisation de journées d'initiation aux sports aériens et notamment au cerf-volant en direction d'enfants des écoles, collèges, ALSH...

e). Favoriser la venue des jeunes au sein des Stations Sports Nature

→ Pour l'année 2020, 15 000 € sont prévus dans le cadre de cette action.

Cette opération a pour but d'inciter les établissements accueillant des jeunes (écoles, collèges et ALSH) à fréquenter les Stations Sports Nature.

Elle permet ainsi aux enfants placés sous leur responsabilité de pratiquer des sports de nature en leur sein encadrés par des éducateurs qualifiés (remboursement à hauteur de 30% du coût des activités).

f). "Balades en Corrèze"

→ Pour l'année 2020, 3 000 € sont prévus pour l'organisation des 19 "Balades en Corrèze".

Cet évènement permet, au fil de l'été, aux locaux comme aux touristes, de découvrir ou de redécouvrir le charme de nos villages corréziens grâce à 19 balades d'une dizaine de kilomètres sur des circuits insolites et éphémères dans une ambiance conviviale. Ces atouts font le succès de cette opération.

g). Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

→ Pour l'année 2020, il est prévu d'inscrire :

⇒ 40 000 € en fonctionnement, au titre de l'entretien et du balisage des itinéraires du PDIPR,

⇒ 1 500 € en fonctionnement, pour aider aux travaux d'ouverture de chemins ruraux du PDIPR,

⇒ 1 500 € en fonctionnement, afin de soutenir des actions de promotion des itinéraires de randonnée pédestre,

⇒ 9 000 € en investissement, pour l'achat de panneaux du PDIPR.

De par la loi, le PDIPR assure la pérennité des chemins ruraux et des itinéraires de randonnée existants, en mettant en valeur les richesses patrimoniales et en exergue les politiques départementales en matière de sports et de culture. Ainsi, un sentier inscrit au PDIPR devient inaliénable. Le PDIPR est un vecteur important de valorisation touristique de notre campagne corrézienne, qui détient s'il en est, toutes les qualités d'un territoire propice à la randonnée pour tous.

A ce jour, le PDIPR de la Corrèze compte 258 circuits de randonnée et 2 737 kilomètres inscrits.

Pour mémoire, la règle de calcul de la subvention "entretien et balisage" a été adoptée le 18 décembre 2008. Il s'agit d'une subvention annuelle qui peut être attribuée aux communes ou EPCI qui supportent les frais d'entretien des circuits s'ils en font la demande.

Le mode de calcul varie selon le mode d'entretien réalisé :

1). Pour les structures réalisant leurs travaux en régie :

Subvention de 18 € HT par kilomètre de sentiers gérés par la collectivité demandeuse, l'année de référence et sur présentation de justificatifs (attestation de travaux réalisés en régie par les collectivités).

2). Pour les structures faisant appel à un prestataire pour l'entretien :

Subvention équivalent à 30% du coût HT des travaux réalisés par le prestataire concernant les sentiers inscrits au PDIPR et entretenus l'année de référence, sur présentation des justificatifs (factures de prestataires).

3). Dans les deux cas :

La subvention annuelle allouée à chaque collectivité demandeuse ne pourra excéder un plafond de 7 500 € TTC par an et par collectivité.

La fiche du guide des aides afférente vous est présentée en annexe 1 du présent rapport.

h). Actions en faveur de la promotion et du développement de l'activité vélo

→ Pour l'année 2020, sont prévus :

- ⇒ 3 000 € dans le cadre de l'opération "Schéma véloroute V 87" - fonctionnement,
- ⇒ 5 000 € dans le cadre de l'opération "Schéma véloroute V 87" - investissement,
- ⇒ 4 000 € dans le cadre de l'opération "Schéma vélo 2020" - investissement,
- ⇒ 1 000 € dans le cadre de l'opération "Vélo et Fromages" - investissement.

La pratique du vélo est en forte augmentation, que ce soit pour les mobilités actives ou le loisir. Aussi, notre Département a fait le choix d'investir pour proposer des itinéraires cyclables de qualité, facteurs de retombées économiques pour notre territoire (cf. partie II.E).

G. 7^{ème} axe : Développer les équipements sportifs

Cet axe d'intervention est pris en charge dans le cadre des aides proposées par la Direction du Développement des Territoires.

II. LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN 2020

A. Poursuivre le développement de la pratique des sports nature au Domaine de Sédières :

- ***Base départementale de vélo loisirs labellisée par la Fédération Française de Cyclotourisme :***

La base vélo loisirs de Sédières est un facteur d'attractivité important pour le domaine. Au cours de l'été 2019, 3 500 personnes y ont été accueillies, venues profiter des parcours balisés et des installations dédiées en place, des conseils de l'éducateur présent en permanence ou bien encore de la location de VTT qui y est proposée.

- ***Les Foulées Gourmandes de Sédières :***



Pour leur 5^{ème} édition, les Foulées Gourmandes se renouvellent. Depuis 2019, le club Rosiers Course Nature est devenu le partenaire du Département pour organiser la partie course à pied de cette manifestation conviviale et familiale. Celle-ci aura désormais lieu le dimanche 20 septembre 2020 (contre le mois de juin précédemment) et sera ainsi couplée avec les Journées Européennes du Patrimoine.

Cette année encore, la course nature (5-11-22 km) et la randonnée pédestre (10-16 km) seront les 2 rendez-vous phares de la journée.

- ***Une tyrolienne de 160 mètres de long :***

Face au succès du partenariat établi en 2018 et 2019 avec Profession Sport Limousin pour la mise en place d'une tyrolienne au cours de l'été, je vous propose de reconduire cette opération à l'identique.

B. Montée en puissance de l'opération "Corrèze Destination Trails"

Depuis 2016, le Département et Corrèze Tourisme s'associent avec les organisateurs des principaux trails du territoire pour assurer une présence sur les salons consacrés à cette discipline et communiquer de façon régulière dans les médias spécialisés, avec une forte progression vers le digital. En 2019, le stand corrézien, déjà présent chaque année à la "SaintéLyon" (à Lyon) et aux "Templiers" (à Millau), s'est aussi déplacé au Marathon de La Rochelle, afin de démarcher un nouveau bassin de population. Les retours du public lors de ces salons indiquent que la Corrèze est désormais repérée comme une destination privilégiée pour le trail.

C. Création d'une autorisation d'engagement (AE) pour les "Clubs Elite" et "Clubs Corrèze"

Concernant les subventions 2021 attribuées aux "Clubs Elite" et "Clubs Corrèze", le Département souhaite maintenir, pour les années à venir, la lisibilité donnée aux associations sportives en n-1 sur les aides financières départementales de l'année n.

Ainsi, la date de dépôt des dossiers de demandes de subventions 2021 sur le "Portail des Subventions" sera maintenue au 30 septembre 2020 afin de proposer l'attribution des aides aux "Clubs Elite" et "Clubs Corrèze" lors de la dernière réunion de la Commission Permanente, en fin d'année 2020. Pour permettre l'enregistrement des dossiers, nous proposons la **création d'une AE** (Autorisation d'Engagement) à hauteur de **557 200 €** au titre de l'année 2021 pour ces 2 catégories de clubs.

D. Partenariat dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition du raid multisports "The R.A.C.E - Raid Aventure Corrèze Expérience 2020 "

Dans la perspective de faire de la Corrèze un terrain de pratique des sports de pleine nature reconnu des sportifs de haut niveau comme des amateurs et en complément de l'opération "Corrèze Destination Trails", le Conseil départemental renouvelle son soutien au projet porté par le Comité Départemental de Course d'Orient de la Corrèze : le raid multisports d'envergure internationale dénommé "The R.A.C.E - Raid Aventure Corrèze Expérience".

Cet événement est l'un des seuls raids de France à proposer un format long (3 jours), ce qui le rend particulièrement attractif aux yeux des "professionnels" de la discipline.

La 1^{ère} édition, qui s'est tenue du 15 au 17 août 2019, entre Bort-les-Orgues et Argentat, le long de la rivière Dordogne, a retenu l'attention des pratiquants :

- 38 équipes inscrites sur 40 autorisées, ce qui représente un total de 160 personnes avec les assistants,
- 30 000 vues pour le suivi des étapes sur les réseaux sociaux et des commentaires très positifs sur la page Facebook de l'épreuve,
- des retombées sur le territoire en termes d'achat de denrées et de nuitées signalées par les partenaires locaux lors de la réunion bilan.

La 2^{ème} édition aura lieu du 13 au 15 août 2020. Elle permettra de mettre en valeur la vallée de la Vézère, de sa source au pays de Brive (tourbière du Longeyroux, ruines des Cars, Varieras, Peyrelevade, Viam, Treignac, La Monédières, Uzerche, les gorges de la Vézère entre Vigeois et Estivaux, le Saillant). En-dehors du parcours ardu réservé aux meilleurs pratiquants de la discipline, une version "découverte" et des animations seront toujours proposées aux familles.

La présentation détaillée de cette épreuve est intégrée à la convention de partenariat jointe au présent rapport, en annexe 2, à signer avec le Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze.

E. Valorisation de la V87

La pratique du vélo est en forte augmentation, que ce soit pour les mobilités actives ou le loisir. Dans ce cadre, les séjours liés à cette activité sont en progression constante, notamment autour des produits en itinérance qui génèrent d'importantes retombées économiques pour les territoires.

La "Véloroute V87", inscrite au Schéma national des véloroutes-voies vertes, reliant du nord au sud les villes de Montluçon à Montauban-Montech, traversant 5 départements (Allier, Creuse, Corrèze, Lot, Tarn-et-Garonne) et 3 nouvelles régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) est un atout pour le département qu'il convient de valoriser dans un secteur de plus en plus concurrentiel. La V87 traverse la Corrèze sur 145 km sur un total de 600 km.

Le 24 octobre dernier, les départements et les régions concernés se sont réunis à l'Hôtel du Département de la Corrèze afin d'étudier les stratégies dans la filière, les aménagements réalisés et les logiques de promotion. A l'issue de cette rencontre, deux axes principaux ont été déterminés :

- la création d'un comité d'itinéraire sous une forme allégée (pas d'entité juridique spécifique) et participative réunissant les collectivités invitées et animé par le département de la Creuse,
- la mise en place d'une étude marketing afin de déterminer le positionnement de la V87 dans l'offre globale et d'identifier les actions de valorisation. Le coût de cette étude pour la Corrèze est estimé dans sa version haute à 8 500 €.

La convention de partenariat à signer avec les autres départements, le cahier des charges de l'étude et les modalités de financement seront présentés à l'occasion d'une prochaine réunion de la Commission Permanente.

F. Animations proposées autour de l'étape d'arrivée du Tour de France à Sarran

La Corrèze sera particulièrement à l'honneur le jeudi 9 juillet 2020. En effet, les coureurs du Tour de France rejoindront la ligne d'arrivée à Sarran, au terme d'une étape de 230 kilomètres. Cet événement constitue une vitrine médiatique importante pour la Corrèze et le Département mettra tout en œuvre pour capitaliser les bénéfices potentiels en termes de retombées économiques. L'accueil de cet événement dépasse le cadre de notre politique sportive. C'est sous l'angle de l'attractivité du territoire qu'il faut l'aborder et c'est bien l'ensemble des services du Département et Corrèze Tourisme qui uniront leurs ressources afin de proposer des animations et un accueil du public valorisant pour notre territoire. Dans cette perspective, les services départementaux participent à des actions de sensibilisation en amont du Tour (telles que "la dictée du Tour", ou encore les expositions préparées par les Archives départementales et le Musée du Président Jacques Chirac) et travaillent sur un programme d'animations à destination des familles, qui viendront compléter le marché de pays proposé par la commune de Sarran le jour du passage du Tour. Enfin, nous avons souhaité que la traditionnelle soirée de concert "100 % Corrèze" soit déportée à Sarran, en clôture du passage du Tour. Elle sera toujours accessible gratuitement au public. Son programme est détaillé dans le rapport consacré à la politique culturelle présenté lors de cette même session.

G. Profiter de la dynamique insufflée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

① Le Label "Terre de Jeux 2024"

Pour la 1^{ère} fois dans l'Histoire des Jeux, le Comité d'Organisation a souhaité associer l'ensemble des territoires dans l'aventure olympique et paralympique et ainsi faire de ces Jeux, certes ceux de Paris, mais surtout ceux de la France !

Pour cela, un label "Terre de Jeux 2024" a été créé afin que les collectivités, de tous niveaux, s'engagent à faire vivre les Jeux sur leur territoire et à faire en sorte que l'énergie exceptionnelle des Jeux bénéficie au plus grand nombre avec une priorité : **mettre plus de sport dans la vie de leurs habitants.**

Ce label exprime la volonté forte de la France d'utiliser la dynamique des Jeux pour lutter contre la sédentarité, considérée comme le 4^{ème} facteur de risque de décès dans le monde selon l'Organisation mondiale de la santé. Enfin, ce label permet également de mettre en évidence le rôle majeur des collectivités qui sont les premières contributrices dans le secteur du sport à hauteur de 13 milliards d'euros par an.

Notre Département, engagé au quotidien en faveur du Mouvement sportif à hauteur de 1,6 million d'euros par an depuis plus de 20 ans, a naturellement postulé au label "Terre de Jeux 2024" qu'il a officiellement obtenu le 13 janvier dernier.

Chaque collectivité territoriale labellisée s'engage, selon ses moyens et son champ de compétence, à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux de Paris 2024 et ce, autour de 3 piliers :

- ✓ **la célébration**, pour faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux,
- ✓ **l'héritage durable**, pour changer le quotidien des français grâce au sport,
- ✓ **et l'engagement de tous**, pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure olympique et paralympique, dès maintenant, et partout en France.

Au 1^{er} Mars 2020, 500 communes et intercommunalités, 59 départements et 6 régions ont obtenu ce label.

② Le Label "Centre de Préparations des Jeux"

Être labellisé "Centre de Préparation des Jeux", c'est poursuivre l'objectif d'être répertorié dans un catalogue qui sera remis aux fédérations françaises et étrangères lors des Jeux de Tokyo 2020 et espérer ainsi pouvoir prétendre accueillir des délégations dans le cadre de leur préparation durant l'Olympiade 2021-2024.

En Corrèze, **4 sites se sont portés candidats** :

- l'Espace 1 000 Sources Corrèze (candidature portée par le Conseil Départemental),
- le Lac du Causse (Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive),
- le Stadium de Brive (Mairie de Brive),
- les Haras de Pompadour (Communauté de Communes du Pays de Lubersac- Pompadour).

Les résultats de cette seconde labellisation seront connus au début de l'été prochain. Le Département d'engage à apporter son soutien à l'ensemble des candidatures corréziennes (*cf. infra*).

③ Le Label "Génération 2024"

Ce label, destiné aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements universitaires, leur permet de s'engager sur 3 ans à poursuivre 2 objectifs au minimum à remplir parmi les 4 suivants :

- **développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire** en créant des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes,
- **participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques** lors de 3 temps forts dans l'année scolaire : la "Journée du sport scolaire" en septembre, la "Semaine olympique et paralympique" en février et la "Journée olympique" le 23 juin,
- **adapter les parcours des sportifs de haut niveau scolarisés**,

- ouvrir les équipements sportifs des établissements scolaires.

(NB : pour les écoles, seuls les 2 premiers sont à considérer).

Au 1^{er} Mars 2020, en Corrèze, 10 écoles primaires et 10 établissements du second degré sont labellisés.

④ Nos engagements pour 2020

Cette année, notre engagement autour du label "Terre de Jeux" prendra différentes formes.

- **Utiliser l'organisation de ces Jeux pour poursuivre le développement et la promotion du sport** sous toutes ses formes (haut niveau, loisirs, sport santé...).

- **Fédérer et promouvoir les actions en cours ou à venir ayant trait à Paris 2024** en partant du principe que la mutualisation et la coopération sont deux éléments indispensables pour que la Corrèze puisse tirer un bénéfice des Jeux.

L'une des premières mesures prises dans ce cadre est d'avoir amorcé une démarche corrézienne commune aux 4 collectivités candidates au label "Centre de Préparation des Jeux". Sans se substituer en aucune façon à la stratégie de conviction que chaque site souhaite développer auprès des fédérations qu'il a ciblées en fonction des spécificités de son territoire et de ses équipements, le Département apportera, par une action de mise en réseau, le gage de la mobilisation corrézienne vis-à-vis des partenaires nationaux. Cette démarche sera également un excellent "produit d'appel" pour les Comités nationaux olympiques et paralympiques. Elle permettra de rendre plus visibles les initiatives de chacun, dans un objectif de promotion du territoire, en résonance avec les exigences du label "Terre de Jeux".

- Désormais, à l'instar de la "Fête de la Musique", le Sport aura son rendez-vous incontournable : **"la Journée Olympique", chaque année le 23 juin** (date de commémoration de la fondation du Mouvement Olympique).

Cette Journée consiste à organiser des manifestations sportives ouvertes à tout public (licenciés ou non, scolaires, centres de loisirs, ...) dans le but de promouvoir dans le monde entier les valeurs olympiques sur la base des trois piliers "bouger, apprendre et découvrir".

En 2019, les "Foulées Gourmandes de Sédières", que nous organisons, furent l'évènement support de cette 1^{ère} "Journée Olympique" en Corrèze. Le changement de date des Foulées Gourmandes ne permettra pas, en 2020, de coupler ces 2 évènements. Le Département sera donc le partenaire principal de la Journée Olympique organisée cette année par le Comité Olympique de la Corrèze avec l'Éducation Nationale (avec la participation de l'USEP 19 et de l'UNSS 19), à Tulle, sur le site de l'Auzelou (un descriptif complet de cet évènement et notre engagement financier seront présentés à l'occasion de la réunion de la Commission permanente en mai prochain).

- **Constituer avec l'Éducation Nationale** un groupe de travail pour faire la promotion du sport auprès des scolaires dans le cadre du label spécifique destiné aux établissements scolaires "Génération 2024".
- **Faire du Département une collectivité exemplaire dans la lutte contre la sédentarité** en organisant des séances d'initiation et de découverte de sports "doux" à destination des agents comme des élus départementaux et en diffusant des messages de sensibilisation à l'activité physique dans la lettre d'information interne "Co-rése@u".

III - ESPACE 1000 SOURCES CORRÈZE : 214 000 €

→ Pour l'année 2020, il est prévu de poursuivre la mise en place d'une convention de mission de service public avec l'Espace 1000 Sources Corrèze à hauteur de 214 000 €.

La volonté du Conseil départemental est de positionner cet équipement comme lieu incontournable de la préparation physique des athlètes mais aussi de l'encourager à diversifier son activité vers d'autres publics. Par exemple, le partenariat avec l'ODCV permet à de jeunes corréziens d'effectuer de courts séjours à l'Espace 1000 Sources et de répondre à des appels à projets, tel que celui concernant la prévention de l'obésité chez les jeunes conduit à l'initiative de l'ARS. Afin d'encourager le centre sportif à diversifier son activité en prospectant d'autres domaines tels que le sport santé, le sport à destination des séniors, le Département continue, en 2020, à lui apporter son soutien.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous vous proposons d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Soutien au Mouvement sport corrézien	1 296 604 €	1 312 915,56 €	1 307 285 €
Schéma vélo Route			3 000 €
Convention Espace Mille Sources	160 000 €	187 000 €	214 000 €
Politique Sport Nature	157 000 €	141 438,10 €	151 000 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 613 614 €	1 641 353,66 €	1 675 285 €
Randonnée dans les écoles - schéma Sport Nature	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Schéma Sport Nature : Subventions acquisition matériels -	12 000 €	17 444,10 €	30 000 €
Schéma Sport Nature : Panneaux PDIPR -	15 000 €	7 079,60 €	9 000 €
Vélo et fromage		748,51 €	1 000 €
Schéma Vélo Route - V87			5 000 €
Schéma vélo 2020			4 000 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49 000 €	25 272,21 €	49 000 €

- En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 675 285 €	3 000 €
INVESTISSEMENT	49 000 €	
TOTAL	1 724 285 €	3 000 €

Pour mémoire, au titre de 2020, les engagements concernant la politique sportive qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

Programme	Type enveloppe	N° Enveloppe	Libellé de l'enveloppe
DEPENSES			
Soutien au Mouvement sportif corrézien	AE	1998P056E97	Soutien Mouvement Sportif / Subvention 2021 - D
	EPF	1998P056E90	subventions aux associations sportives et sport de haut niveau
	EPF	1998P056E91	Sport - dépenses directes
	AE	1998P056E88	Club Elite - Grands Événements Sportifs - Soutien Emploi Sportif
	AE	1998P056E96	Soutien Mouvement Sportif / Subvention 2020 - D
Convention Mission Service Public	EPF	1998P050E47	Mission Service Public Convention/D
Schéma départemental Sport Nature	EPF	2012P006E13	Subvention Sport Nature /D
	EPF	2012P006E14	Sport Nature - dépenses directes /D
	EPI	2012P006E15	Dépenses directes - investissement /D
	EPI	2012P006E17	Schéma Sport Nature - subventions investissement /D
Schéma Vélo Route	EPF	2014P016E10	Dépense Fonctionnement - Vélo Route
	EPI	2014P016E07	Dépense Investissement - Vélo Route

Programme	Type enveloppe	N° Enveloppe	Libellé de l'enveloppe
RECETTES			
Schéma départemental Sport Nature	EPF	2012P006E10	Schéma Pleine Nature R 2012/2014

Pour mémoire, au titre de 2020, les enveloppes au titre de la politique sportive exposées dans le présent rapport seront affectées sur les opérations suivantes :

Opérations	Dotations 2020
FONCTIONNEMENT	
Comités départementaux sportifs	190 000 €
Sportifs de haut niveau	31 300 €
Base VTT de Sédières	15 000 €
"Corrèze Destination Trails" - <i>Subventions</i>	20 500 €
"Corrèze Destination Trails" - <i>Dépenses directes</i>	10 500 €
Sections sportives des collèges	22 085 €
Soutien à l'emploi sportif	52 000 €
Subventions diverses	14 900 €
Utilisation de l'Espace 1000 Sources Corrèze par le Mouvement sportif corrézien et autres associations	120 000 €
Grands Évènements Sportifs	110 000 €
Clubs Corrèze	280 000
Clubs Elite (<i>Club Amateurs Nationaux et C.A.B.C.L.</i>)	423 000
Les Foulées Gourmandes - <i>Dépenses directes</i>	6 000 €
"Paris 2024" - <i>Nouvelle ligne</i>	10 000 €
Promotion / Actions diverses	2 000 €
SOUS-TOTAL / SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF CORRÉZIEN	1 307 285 €
Aide au fonctionnement aux Stations Sport Nature	76 500 €
Favoriser l'accès des jeunes au sein des Stations Sports Nature	15 000 €
Entretien et balisage des itinéraires du PDIPR	40 000 €
Promotion des itinéraires de randonnée pédestre	1 500 €
Travaux d'ouverture de chemins ruraux du PDIPR	1 500 €
Fonctionnement de la CDESI	2 000 €
"Balades en Corrèze" - <i>Dépenses directes</i>	3 000 €
Actions d'animation et de sensibilisation	11 500 €
SOUS-TOTAL / SCHEMA SPORT NATURE	151 000 €
Convention de missions de Service Public avec l'Espace 1000 Sources Corrèze	214 000 €
Schéma Vélo Route V 87	3 000 €
TOTAL - FONCTIONNEMENT	1 675 285 €

Opérations	Dotations 2020
INVESTISSEMENT	
Achat de panneaux du PDIPR	9 000 €
Fond d'aide au développement des Sports Nature - <i>Investissement des Stations Sports Nature</i>	12 000 €
Fond d'aide au développement des Sports Nature - <i>Soutien aux projets - subventions</i>	13 000 €
Fond d'aide au développement des Sports Nature - <i>Achat de matériels divers - Dépenses directes</i>	5 000 €
Schéma Vélo Route V 87- <i>Dépenses directes</i>	5 000 €
Schéma vélo 2020 - <i>Dépenses directes</i>	4 000 €
"Vélo & fromages"	1 000 €
TOTAL - INVESTISSEMENT	49 000 €
DOTATION GLOBALE EN FAVEUR DU MOUVEMENT SPORTIF CORRÉZIEN	1 724 285 €

MODIFICATION DE L'AE VOTÉE AU CD DU 12 AVRIL 2019 :

Détail de la modification de l'AE :

- Soutien au Mouvement Sportif Corrézien : N° 1998P056E96
AE 537 200 € augmentée à 605 000 €.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE SPORTIVE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 108 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe PETIT, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiements suivants au titre de la politique sportive 2020 :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Soutien au Mouvement sport corrézien	1 296 604 €	1 312 915,56 €	1 307 285 €
Schéma vélo Route			3 000 €
Convention Espace Mille Sources	160 000 €	187 000 €	214 000 €
Politique Sport Nature	157 000 €	141 438,10 €	151 000 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 613 614 €	1 641 353,66 €	1 675 285 €
Randonnée dans les écoles - schéma Sport Nature	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Schéma Sport Nature : Subventions acquisition matériels -	12 000 €	17 444,10 €	30 000 €
Schéma Sport Nature : Panneaux PDIPR	15 000 €	7 079,60 €	9 000 €
Vélo et fromage		748,51 €	1 000 €
Schéma Vélo Route - V87			5 000 €
Schéma vélo 2020			4 000 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49 000 €	25 272,21 €	49 000 €

- En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 675 285 €	3 000 €
INVESTISSEMENT	49 000 €	
TOTAL :	1 724 285 €	3 000 €

Article 2 : Sont validées, au titre de la politique sportive 2020, les opérations et leurs dotations suivantes :

Opérations	Dotations 2020
FONCTIONNEMENT	
Comités départementaux sportifs	190 000 €
Sportifs de haut niveau	31 300 €
Base VTT de Sédières	15 000 €
"Corrèze Destination Trails" - <i>Subventions</i>	20 500 €
"Corrèze Destination Trails" - <i>Dépenses directes</i>	10 500 €
Sections sportives des collègues	22 085 €
Soutien à l'emploi sportif	52 000 €
Subventions diverses	14 900 €
Utilisation de l'Espace 1000 Sources Corrèze par le Mouvement sportif corrézien et autres associations	120 000 €
Grands Évènements Sportifs	110 000 €
Clubs Corrèze	280 000
Clubs Elite (<i>Club Amateurs Nationaux et C.A.B.C.L.</i>)	423 000
Les Foulées Gourmandes - <i>Dépenses directes</i>	6 000 €
"Paris 2024" - <i>Nouvelle ligne</i>	10 000 €
Promotion / Actions diverses	2 000 €
SOUS-TOTAL / SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF CORRÉZIEN	1 307 285 €
Aide au fonctionnement aux Stations Sport Nature	76 500 €
Favoriser l'accès des jeunes au sein des Stations Sports Nature	15 000 €
Entretien et balisage des itinéraires du PDIPR	40 000 €
Promotion des itinéraires de randonnée pédestre	1 500 €
Travaux d'ouverture de chemins ruraux du PDIPR	1 500 €
Fonctionnement de la CDESI	2 000 €
"Balades en Corrèze" - <i>Dépenses directes</i>	3 000 €
Actions d'animation et de sensibilisation	11 500 €
SOUS-TOTAL / SCHEMA SPORT NATURE	151 000 €

Opérations	Dotations 2020
FONCTIONNEMENT (suite)	
Convention de missions de Service Public avec l'Espace 1000 Sources Corrèze	214 000 €
Schéma Vélo Route V 87	3 000 €
TOTAL - FONCTIONNEMENT	1 675 285 €
INVESTISSEMENT	
Achat de panneaux du PDIPR	9 000 €
Fond d'aide au développement des Sports Nature - <i>Investissement des Stations Sports Nature</i>	12 000 €
Fond d'aide au développement des Sports Nature - <i>Soutien aux projets - subventions</i>	13 000 €
Fond d'aide au développement des Sports Nature - <i>Achat de matériels divers - Dépenses directes</i>	5 000 €
Schéma Vélo Route V 87- <i>Dépenses directes</i>	5 000 €
Schéma vélo 2020 - <i>Dépenses directes</i>	4 000 €
"Vélo & fromages"	1 000 €
TOTAL - INVESTISSEMENT	49 000 €
DOTATION GLOBALE EN FAVEUR DU MOUVEMENT SPORTIF CORRÉZIEN	1 724 285 €

Article 3 : Est créée une autorisation d'engagement (AE) d'un montant de **557 200 €** au titre de l'année 2021, concernant les deux opérations "Clubs Corrèze" et Clubs "Elite".

Article 4 : Est modifiée l'AE suivante - Soutien au Mouvement Sportif Corrèzien :
N° 1998P056E96 AE 537 200 € augmentée à 605 000 €.

Article 5 : Est approuvée la nouvelle fiche du guide des aides concernant "*L'entretien et le balisage des itinéraires inscrits au PDIPR*" et jointe en annexe 1 de la présente décision.

Article 6 : Est décidée, dans le cadre de l'enveloppe 2020 "*Grands Évènements Sportifs*", l'attribution d'une aide de **15 000 € au Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze** pour l'organisation de la 2^{ème} édition du raid "The R.A.C.E - Raid Aventure Corrèze Expérience", du 13 au 15 août 2020.

Article 7 : Est approuvée la convention de partenariat afférente à la manifestation visée à l'article 6 ci-dessus et jointe en annexe 2 de la présente décision et définissant les conditions de versement de la subvention, à savoir :

- 80% après la légalisation de la présente décision et la signature de la-dite convention de partenariat,
- et 20% sur présentation de l'ensemble des factures acquittées ou d'un état des dépenses certifié exact ayant trait avec la manifestation ou d'un bilan financier concernant la manifestation et ce à hauteur du montant total de la subvention octroyée.

Article 8 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.32.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 903.2,
- Section Investissement, Article fonctionnel 913.2,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.11,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.12,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.14,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.32.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df1607a9e6-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

ENTRETIEN ET BALISAGE DES ITINERAIRES INSCRITS AU P.D.I.P.R.**NATURE DE L'OPÉRATION**

Opération d'homogénéisation des travaux d'entretien et de balisage des sentiers de petite randonnée (pédestre) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) et répondant à l'objectif suivant :

- répondre à une attente forte des randonneurs en assurant un entretien et un balisage irréprochable sur les sentiers du P.D.I.P.R.

BÉNÉFICIAIRES

- Communes
- EPCI

CONDITIONS À REMPLIR

1. L'itinéraire doit être inscrit au PDIPR.
2. Respecter les préconisations du P.D.I.P.R de la Corrèze et de la charte officielle du balisage et de la signalisation de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

SUBVENTION**1). Pour les structures réalisant leurs travaux en régie :**

Subvention de 18 € HT par kilomètre de sentiers gérés par la collectivité demandeuse, l'année de référence et sur présentation de justificatifs (attestation de travaux réalisés en régie par les collectivités).

2). Pour les structures faisant appel à un prestataire pour l'entretien :

Subvention équivalent à 30% du coût HT des travaux réalisés par le prestataire concernant les sentiers inscrits au PDIPR et entretenus l'année de référence, sur présentation des justificatifs (factures de prestataires).

3). Dans les deux cas :

Le montant de la subvention sera plafonné à 7 500 € TTC par an et par collectivité.

PROCÉDURE

Dépôt des dossiers de demande de subvention :

Le Département doit être saisi officiellement par courrier comportant une délibération décrivant les travaux à réaliser.

Les dossiers peuvent être présentés à n'importe quelle période de l'année au titre de laquelle l'aide est sollicitée.

PRINCIPE D'ATTRIBUTION

Les subventions sont programmées par la Commission Permanente du Conseil Départemental :

- après instruction des dossiers de demande de subvention,
- dans la limite de l'Autorisation de Programme votée par le Conseil Départemental pour leur attribution au titre de l'année considérée.

CONDITIONS DE VERSEMENT

L'opération subventionnée doit être complètement réalisée durant l'année lors de laquelle l'aide est sollicitée.

La subvention attribuée est versée en une seule fois, après achèvement des travaux, sur production de justificatifs.

Le versement des subventions intervient après contrôle de la matérialité d'exécution du projet subventionné telle que définie au projet pris en considération pour l'attribution de la subvention.

L'aide versée est déterminée au prorata des dépenses justifiées, pour l'exécution du projet subventionné. Elle ne peut excéder le montant de la subvention attribuée.



CONVENTION DE PARTENARIAT
 Organisation du raid
 "The R.A.C.E - Raid Aventure Corrèze Expérience"
 13 au 15 Août 2020

Vu les délibérations du Conseil Départemental du 10 Avril 2020

Il est passé,

entre :

Le **Département de la Corrèze**,
 représenté par son Président,
Monsieur Pascal COSTE,

ci-après dénommé "Le Département" ou "la Collectivité"

d'une part,

et

le **Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze**,
 association à but non lucratif déclarée le 4 Juillet 2007
 à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde
 et enregistré sous le numéro SIRET 489 651 802 000 14,
 dont le siège social est situé 23 Sajueix - 19130 VOUTEZAC,
 représenté par son Président en exercice,
Monsieur François DELCAMBRE,

autorisé aux fins de signer les présentes conformément aux statuts,
 ci-après désigné par les termes : "l'association" ou "le bénéficiaire",

d'autre part,

la convention de partenariat arrêtée comme suit :

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Considérant le projet "The R.A.C.E - Raid Aventure Corrèze Expérience" initié et conçu par le Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze, conformément à son objet statutaire et pour lequel ce dernier sollicite l'octroi d'une subvention par le Département.

Considérant que le Département soutient activement le développement du territoire corrézien par le biais des sports nature, en s'inscrivant notamment au travers du concept "Station Sports Nature" dans un programme d'actions basé sur le sport nature comme vecteur d'attractivité touristique. Depuis 2006 et la création de la CDESI Corrèze, le Département soutient en effet activement le dispositif des Stations Sports Nature et intervient afin de renforcer leur structuration, leur développement et leur valorisation.

Il pilote, également, une opération d'envergure nationale dénommée "Corrèze Destination Trails" et avec cette discipline qui est le trail, le Département de la Corrèze promeut et valorise les richesses de son territoire.

Considérant que les activités de pleine nature sont, à ce titre, une source de développement pour le territoire, porteuses d'emplois et favorisant la sensibilisation aux problématiques environnementales.

Considérant que le projet porté par le Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze participe sans conteste de la politique départementale ainsi engagée.

Considérant, en effet, que ce projet s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Département de la Corrèze en faveur des sports nature, "The RACE" est ainsi l'un des seuls raids de France à proposer un format long (3 jours), ce qui le rend particulièrement attractif aux yeux des "professionnels" de la discipline.

La première édition qui s'est tenue sur la période du 15 au 17 août 2019 entre Bort-les-Orgues et Argentat, le long de la rivière Dordogne, confirme ce positionnement :

- 38 équipes inscrites sur 40 autorisées, ce qui représente un total de 160 personnes avec les assistants,
- 30 000 vues en tout pour le suivi des étapes sur les réseaux sociaux,
- des commentaires très positifs sur la page Facebook de l'épreuve (un "raid de référence en France" - des participants agréablement surpris par la qualité des sites et de l'organisation - des demandes d'information sur une édition 2020).

En 2020, la 2^{ème} édition du raid permettra de mettre en valeur la vallée de la Vézère, de sa source au pays de Brive (Tourbière du Longeyroux, ruines des cars, Variéras, Peyrelevade, Viam, Treignac, La Monédières, Uzerche, les gorges de la Vézère entre Vigeois et Estivaux, Le Saillant) et présente en cela un grand intérêt pour l'attractivité du territoire.

"The R.A.C.E - Raid Aventure Corrèze Expérience" se déroulera ainsi du 13 au 15 Août 2020 entre Bugeat et Voutezac avec 4 bivouacs (Bugeat, Treignac, Uzerche, Voutezac).

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, le Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet "The R.A.CE - Raid Aventure Corrèze Expérience", dans les conditions définies à l'article 2.

Le Département, quant à lui, contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général.

La présente convention a donc pour objet d'organiser les conditions du concours consenti par le Département ; étant précisé que ce dernier n'attend aucune contrepartie directe de la subvention allouée. Elle fixe le cadre général de ce partenariat et précise les actions à entreprendre ainsi que les modalités de la participation du Département de la Corrèze au financement du projet.

En cas de nécessité, la présente convention pourra être aménagée par voie d'avenant.

Article 2 - Description des conditions d'organisation du projet subventionné

A l'initiative du projet "The R.A.C.E - Raid Aventure Corrèze Expérience ", le Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze assurera l'intégralité de l'organisation et assumera la pleine responsabilité du bon déroulement de la manifestation, tant sur le plan logistique que sur celui de la sécurité du public et des participants.

L'association s'engage notamment à se conformer aux obligations de sécurité imposées par la Fédération Française de Triathlon (Règles de Techniques et de Sécurité - Raid Multisports), par les services de l'État et à la réglementation générale en vigueur.

En sa qualité d'organisateur de l'évènement, l'association est chargée d'accomplir l'ensemble des opérations nécessaires au bon déroulement de l'évènement qu'elle organise, à savoir, sans que la liste ci-après soit exhaustive :

► **Les formalités administratives obligatoires :**

- déclaration préfectorale.

► **La mise en œuvre de la sécurité des coureurs comme du public :**

- réservation d'une équipe médicale.

► **La logistique :**

- recrutement et organisation des bénévoles nécessaires au bon déroulement de la manifestation,
- inscription au calendrier des courses nationales,
- gestion des inscriptions,
- réservation des hébergements et de la restauration.

► **L'organisation des épreuves dans toutes ces phases et ses détails :**

- tracé du parcours,
- reconnaissance du parcours,
- validation des parcours,
- réalisation des cartes C.O,
- réalisation des road-books de course,
- organisation d'une cérémonie de remise des prix en présence des partenaires.

► **La communication** :

- négociation d'encarts dans la presse spécialisée,
- rédaction du dossier de partenariat,
- rédaction du/des dossier(s) de presse,
- élaboration des supports de communication : affiches, dépliants et site internet,
- recherche de partenaires privés et publics,
- création des diaporamas et animations des différentes réunions de présentation,
- diffusion des affiches et des flyers,
- promotion et animation de l'événement sur les réseaux sociaux et la page internet de la manifestation.

Le Comité Départemental de Course d'Orientation s'engage à transmettre au Département de la Corrèze pour validation l'ensemble des supports de communication avant chaque publication.

Article 3 - Durée de la convention

La convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'au 30 novembre 2020 inclus.

Article 4 - Affichage du partenariat

L'association organisatrice s'engage à :

- accorder le titre de partenaire officiel au Département de la Corrèze : présence du logo du Département sur l'ensemble des supports et actions de communication mis en place dans le cadre de l'organisation de l'événement (affiches, programmes, presse, site internet, réseaux sociaux etc.).
- faire paraître le logo du Département sur le road-book
- mettre en place l'arche et les tentes du Département sur les sites de pratique, fournies par la Collectivité.
- mettre en place plusieurs banderoles et oriflammes, mis à disposition par la Collectivité.
- citer le Département de la Corrèze en tant que Partenaire Officiel dans toute communication : presse et numérique.

Article 5 - Montant de la subvention allouée

Le Département contribue financièrement au projet "The R.A.C.E - Raid Aventure Corrèze Expérience " porté par le Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze, sous réserve du respect par ce dernier de toutes les clauses de la présente convention, pour un montant de **15 000 €**.

Article 6 - Modalités de versement de la subvention départementale :

La subvention sera créditée au compte de l'association en deux fois selon les procédures comptables en vigueur, 80% à la signature de la présente convention de partenariat et 20% sur présentation de l'ensemble des factures acquittées ou d'un état des dépenses certifié exact ayant trait avec la manifestation soutenue ou d'un bilan financier concernant la manifestation soutenue et ce à hauteur du montant total de la subvention octroyée.

Toute subvention n'ayant pas fait l'objet d'une demande de paiement, avant la date limite du 30 novembre 2020, deviendra caduque de plein droit.

Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom du Comité Départemental de Course d'Orientation : RIB : FR76 1055 8025 1514 9535 0020 021 (Banque Tarneaud).

Article 7 - Comptabilité et Contrôle d'activités

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

PENDANT ET AU TERME DE LA PRÉSENTE CONVENTION, UN CONTRÔLE SUR PLACE POURRA ÊTRE RÉALISÉ PAR LES SERVICES DU DÉPARTEMENT.

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À FACILITER L'ACCÈS À TOUTES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES ET TOUS AUTRES DOCUMENTS DONT LA PRODUCTION SERAIT JUGÉE UTILE DANS LE CADRE DE CE CONTRÔLE. LE REFUS DE LEUR COMMUNICATION POURRAIT ENTRAÎNER LA SUPPRESSION DE LA SUBVENTION.

L'association rendra compte très régulièrement de son action relative au programme de l'événement, à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture du Département.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de manquement de l'Association à ses obligations contractuelles, ou en cas de faute grave de sa part, le Département se réserve le droit d'exiger le reversement en totalité ou en partie des montants alloués. Cela entraînerait la résiliation de plein droit de la convention.

La présente convention peut être dénoncée après un préavis donné par l'une ou l'autre des parties au moins 3 mois avant la date de son expiration. Cette dénonciation se fera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 - Annulation de la manifestation en cas de force majeure.

Le Département de la Corrèze ne sera pas tenu responsable si, en cas de force majeure indépendant de sa volonté (intempéries, alerte météo, transports différés ou annulés, annulation de l'organisateur en l'occurrence l'association...) l'opération devait être interrompue ou annulée.

Aucune réclamation et aucun frais rattaché à la manifestation de nature logistique (remboursement des inscriptions des raideurs, frais annexes rattachés à leur participation) ne sera pris en charge par le Département.

Le Comité Départemental de Course d'Orientation de la Corrèze ne pourra solliciter aucune subvention supplémentaire pour éventuellement solder des frais rattachés à cette annulation.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut social de l'association.

Fait en 2 exemplaires à Tulle, le

**Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental,**

**Pour le Comité Départemental de
Course d'Orientation de la Corrèze
Le Président,**

Pascal COSTE

François DELCAMBRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020

RAPPORT

Depuis 2016, la politique culturelle départementale soutient activement ceux qui contribuent à essaimer les pratiques culturelles auprès du public, à faire connaître et apprécier les différentes facettes des arts sur tout le territoire. Ce choix s'appuie sur la conviction forte que la culture est à la fois un droit pour les citoyens, une nécessité pour l'épanouissement individuel et un facteur de lien social. Structures de création et de diffusions, établissements d'enseignement artistique, associations, artistes, collectivités... ce sont eux qui font la culture en Corrèze. A cet égard, ils méritent que nos encouragements se traduisent de façon concrète par un soutien financier et par de l'accompagnement dans leurs projets.

Cette année encore nous faisons le choix de consacrer une enveloppe importante, 2 064 600 €, à la politique culturelle, élément majeur de l'attractivité de notre territoire.

Permettre à chaque Corrèzien d'accéder à une offre variée, de qualité et de proximité, favoriser l'équilibre territorial sont les principes qui régissent aujourd'hui la politique culturelle de la Corrèze. Le dispositif des "Actions Culturelles des Territoires" (A.C.T.), dont les élus maîtrisent directement le pilotage au niveau local, est une réponse à ces objectifs. Il en va de même des "Événements à Vocation Départementale" (E.V.D.) auxquels une attention toute particulière est apportée, compte tenu de l'attractivité qu'ils apportent à la Corrèze.

Comme pour l'année 2019, je tiens à souligner le nombre très important de projets en provenance des écoles et des collèges qui nous sont parvenus dans le cadre des "Ateliers Artistiques" : la corrélation entre la mobilisation du Département sur ce sujet et le nombre de projets est évidente.

Les modalités de financement des écoles de musiques et conservatoires, révisées en 2018 dans le cadre du "Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques", assurent à ses structures une stabilité financière jusqu'en 2021.

Dans le cadre de ce même Schéma, les échanges artistiques entre les établissements scolaires (du premier et du second degré) et les partenaires culturels du Département se perpétuent, grâce aux outils numériques.

Le calendrier de traitement des demandes de soutiens financiers exposées par les partenaires culturels, modifié en 2017, se poursuit, de façon à assurer à ceux-ci une visibilité anticipée sur leurs capacités budgétaires.

En 2020, la dimension événementielle sera rythmée par plusieurs temps forts :

- le musée de la Résistance Henri Queuille fêtera le 50^{ème} anniversaire de la disparition du "plus illustre des Corrèziens", comme le dénommait Jacques Chirac. A cette occasion, la scénographie de cet espace culturel notable de la Haute-Corrèze sera totalement reconfigurée.

- le musée du président Jacques Chirac déclinera, quant à lui, tout au long de la saison le thème "Avoir 20 ans !".

- enfin, la soirée "100% Corrèze", rendez-vous désormais attendu par les Corrèziens, se tiendra exceptionnellement à Sarran pour fêter l'arrivée du Tour de France. Ainsi, ce moment festif et fédérateur complètera cette journée d'étape d'une façon propre à notre territoire.

I - LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- A) Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques
- B) La Bibliothèque Départementale
- C) Les Archives Départementales de la Corrèze
- D) Les musées départementaux et leurs expositions temporaires

II - LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- A) Les Actions Culturelles des Territoires
- B) Le soutien à la vie associative culturelle départementale, les Événements à Vocation Départementale
- C) L'aide aux parcours culturels et artistiques à la Jeunesse
- D) La sauvegarde et la valorisation du patrimoine corrézien
- E) Le Domaine de Sédières

I - LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

A) Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques : 413 000 €

Conscient de l'enjeu en matière d'égalité que représente l'enseignement artistique notamment dans les territoires ruraux, le Département de la Corrèze a fait le choix de placer l'enseignement artistique au cœur du projet culturel des territoires avec 2 objectifs majeurs :

- permettre l'égalité d'accès des élèves aux enseignements initiaux (danse, musique, théâtre),
- assurer un développement équilibré des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire corrézien et soutenir particulièrement l'enseignement artistique en milieu rural.

C'est dans cette logique, et après une longue période de concertation avec les acteurs culturels, que le Conseil Départemental a adopté, lors de la séance plénière du 10 novembre 2017, le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques sur la période 2018-2021.

La 1^{ère} action phare menée en 2018 a été la rénovation du mode de financement des structures d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre).

En effet, bien que le financement de l'enseignement artistique ne soit pas une compétence obligatoire des Départements, la Corrèze a fait le choix de soutenir activement celui-ci au nom de l'égalité d'accès à la culture et de l'ouverture sur le monde que la pratique des arts offre à la jeunesse. A cet égard, le Département s'est montré particulièrement attentif à favoriser la pratique des enseignements artistiques dans les territoires ruraux.

A ce titre, le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a acté un nouveau mode de calcul des financements des 3 « écoles-centres » (Conservatoires de Tulle et de Brive et École de Musique, de Danse et de Théâtre de Haute Corrèze) ainsi qu'une unification du mode de financement des 8 autres écoles de musique qui maillent le territoire.

La volonté a été de fixer, à partir de 2019 et pour 3 ans, les montants d'aides attribuées à ces structures pour garantir une pérennité et une lisibilité des aides.

La 2^{ème} action, expérimentée en 2018 et confirmée en 2019, repose sur des projets alliant "pratique artistique" et numérique dans les collèges et écoles.

Cette action est menée conjointement par le Département, les conservatoires et écoles de musiques, l'Éducation Nationale et un groupe d'acteurs culturels du territoire.

Il s'agit de proposer aux établissements scolaires des actions "clé en main" afin d'impulser des démarches de coopération entre les enseignants et les acteurs culturels.

L'objectif principal des ateliers est d'engager une démarche afin que les enseignants puissent, par la suite, poursuivre le travail engagé avec leurs élèves sur les enseignements artistiques.

Les outils numériques sont utilisés sur chaque action, soit pour retransmettre des spectacles dans des établissements éloignés des lieux de diffusion culturelle, soit pour mettre en place des échanges lors de répétitions entre les artistes et les élèves. Un partenariat avec Corrèze Télévision permet de démultiplier la visibilité des spectacles.

Dans ce cadre, en 2019, deux actions ont été mises en œuvre sur 10 établissements scolaires différents de ceux qui avaient participé en 2018.

- Action autour de l'accordéon avec les 3 écoles-centres

Spectacle "David Venitucci, création avec les élèves des classes d'accordéon" par le biais d'une retransmission en différé.

Ateliers en temps scolaire auprès de 5 établissements et près de 120 élèves.

- Partage artistique avec la compagnie Koubi autour de leur spectacle "Boy's don't cry".

10 ateliers dansés auprès de 5 collèges et 190 élèves.

Diffusion d'une répétition et échanges en direct entre élèves des 5 collèges et danseurs.

2020 : Poursuite de l'impulsion donnée à l'enseignement artistique

Dans le courant du 1^{er} semestre 2020, un comité technique se réunira avec l'ensemble des acteurs afin d'évaluer les actions 2019 (qui se sont poursuivies jusqu'au début de l'année 2020) et de faire des propositions pour 2020.

S'en suivra un comité de pilotage de validation des actions pour une mise en œuvre sur le 2nd semestre 2020 et le début de l'année 2021, et ce, pour s'adapter notamment au temps scolaire.

B) La Bibliothèque Départementale

Le Conseil Départemental de la Corrèze poursuit depuis de nombreuses années ses efforts en faveur de la lecture publique par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale qui dessert un réseau de 121 bibliothèques et points d'accès à la lecture auquel il faut ajouter 44 dépôts scolaires.

Outre ses missions traditionnelles de prêt de documents matériels et de ressources numériques aux bibliothèques situées dans des communes de moins de 10 000 habitants, la Bibliothèque Départementale intervient également dans la formation des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques, propose des animations culturelles en lien avec les bibliothèques du département (Prix album jeunesse, Prix des lecteurs corréziens, Festival Coquelicot, Nuit de la lecture...).

Elle conseille aussi les élus et le personnel des bibliothèques de son réseau en matière de construction et d'aménagement des locaux, de gestion, d'équipement en mobilier professionnel et de services informatiques à destination de leurs usagers.

Le budget affecté à la Bibliothèque Départementale est détaillé dans un rapport séparé.

C) Les Archives Départementales de la Corrèze

Depuis 1986, les Archives sont l'une des directions du Conseil départemental de la Corrèze en application des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 sur la décentralisation, placées pour le contrôle scientifique et technique, sous la tutelle du ministère de la Culture.

Les Archives départementales assurent la collecte, la conservation, la mise à disposition et la valorisation des archives publiques et privées intéressant l'histoire du Bas-Limousin et de la

Corrèze du XIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours. La conservation des archives publiques est effectuée dans un double objectif :

- fonder les droits des personnes physiques et morales,
- constituer les documents historiques de la recherche.

Le budget affecté aux Archives Départementales de la Corrèze est détaillé dans un rapport séparé.

D) Les musées départementaux et leurs expositions temporaires

Le musée du président Jacques Chirac Sarran : **155 600 €**

dont 119 600 € en fonctionnement et 36 000 € en investissement

Les présidents de la République reçoivent des cadeaux lors de voyages ou de visites d'État, à l'occasion de cérémonies particulières, rencontres au sommet, célébrations, voire anniversaires. Grand destinataire de cadeaux, le président Jacques Chirac s'est fait à son tour donateur en choisissant d'offrir près de 5.000 objets d'art ou simples pièces curieuses au Conseil départemental de la Corrèze.

Un cadeau, un objet d'échange se définit comme un moteur de sociabilité entre des personnes. Ceux des collections du musée sont à la base de la médiation choisie en 2020 et notamment de celle des 4 expositions temporaires qui se succéderont au cours de la saison d'ouverture, conformément au rapport sur la revitalisation du musée qui a été soumis à votre approbation le 14 février 2020.

La première est titrée "Fantastique !" elle s'étire du 1^{er} avril au 1^{er} juin ; toute sa scénographie s'est construite à partir d'un don, celui d'une édition originale des *Contes extraordinaires* d'Edgar Allan Poe, fait par un président américain, Bill Clinton, à un président français, Jacques Chirac.

- "Tintignac, 2000 ans et 1 jour" se tiendra du 25 avril au 15 novembre. Ici, le cadeau est millénaire. Les artefacts ont été traditionnellement offerts à une divinité gauloise en échange d'un combat victorieux ou de guerriers revenus sains et saufs. Face au don historique, sociologique que représentent ces objets, le musée a souhaité faire appel aux conseils scientifiques de l'INRAP, à dessein de s'assurer de la bonne compréhension du message archéologique sous une forme facilement accessible au public.
- "À bicyclette sous le soleil corrézien" (9 juin au 9 septembre). Une animation liée au passage du Tour de France à Sarran, le 9 juillet. On se souvient tous de notre premier vélo comme de sa couleur ; cet objet du quotidien est le cadeau familial, le cadeau des loisirs et celui de la liberté sociale par excellence.
- À partir du 15 septembre et jusqu'à la fermeture du musée (15 novembre), quelques objets des collections du musée se découvriront enfin à la loupe. Façon de continuer à remercier le président Jacques Chirac pour son don, symbole de la nature des liens qui unissent la famille Chirac aux Corrégiens.

Par ailleurs, cette année, le musée départemental fête ses 20 ans, thème qui sera repris tout au long de la saison.

En complément, le musée proposera des offres tarifaires, un PASS "Avoir 20 ans ", des animations se déroulant pendant et hors temps scolaire, et ravivera le principe des " réserves bonus ", où des objets - déjà exposés ou jamais montrés - seront présentés aux visiteurs avec une scénographie spécifiquement créée pour l'occasion.

Le musée départemental de la Résistance Henri Queuille Neuvic : 19 000 €
dont 10 000 € en fonctionnement et 9 000 € en investissement

Situé à Neuvic dans la maison familiale du président Queuille, le musée a deux vocations :

- présenter la vie et l'action politique d'Henri Queuille ainsi que ses réalisations locales,
- retracer l'histoire de la Résistance en Haute-Corrèze, plus particulièrement l'histoire du maquis de Neuvic.

D'autre part, le musée présente chaque année une exposition temporaire.

Dans ce cadre et à l'approche du cinquantenaire de la disparition d'Henri Queuille le 15 juin 2020, le Département de la Corrèze a souhaité lui rendre hommage à travers une rétrospective inédite, sur deux années. En 2019, l'exposition Henri Queuille "un visionnaire au service de son territoire" a permis de faire découvrir à 2 300 visiteurs l'homme, ses réseaux et ses engagements locaux. En raison de l'intérêt du public, cette exposition a été prolongée jusqu'en avril 2020. Elle sera remplacée par un second volet intitulé "Henri Queuille, le plus illustre des Corrèziens" consacré, cette fois, à l'élu national, à ses grandes réalisations (notamment son rôle dans la création de la SNCF), à son engagement en temps que Français Libre à Londres puis à son action en Algérie. Un aspect plus local (conseiller général puis Président du Conseil général de la Corrèze) sera aussi évoqué.

L'inauguration de cette exposition, le 15 juin prochain, aura comme point d'orgue une conférence de l'historien Gilbert Beaubatie.

A cette occasion, nous proposons également d'apporter des modifications importantes à l'espace d'exposition permanent qui lui est consacré au sein du musée. La richesse des collections permet la présentation au public de nombreux documents - y compris photographiques - pour la plupart jamais encore dévoilés. L'exposition sera enrichie de nouvelles thématiques, pas ou peu abordées actuellement (détail de son action ministérielle à l'Agriculture, son rôle international, son influence cruciale dans l'aménagement hydroélectrique de la Dordogne, la fin de sa carrière publique, les hommages qui lui ont été rendus...). L'ensemble sera soutenu par un nouveau parcours de visite, réaménagé et plus cohérent, s'appuyant sur une progression thématique et chronologique.

A noter la poursuite en 2020 des efforts réalisés quant au développement de la fréquentation du musée et notamment celle du public scolaire avec la création et la diffusion de 4 documents pédagogiques adaptés aux différents niveaux scolaires sur la Résistance et sur Henri Queuille.

Par ailleurs, l'expérimentation d'un "Apéro Art et Histoire", renouvelée avec succès en 2019, sera reconduite en 2020.

II - LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

A) Les Actions Culturelles des Territoires : 264 700 €

Associations, collectivités, artistes..., ils sont nombreux à contribuer à l'animation culturelle de notre Département. Participer à la vie culturelle d'un territoire est un des éléments fondateurs du lien social ; c'est pour cela que le Département de la Corrèze reste impliqué dans l'irrigation et l'aménagement culturel de son territoire, notamment via le dispositif "Actions Culturelles des Territoires", dont le fil conducteur est aujourd'hui l'équité territoriale.

Les actions culturelles des territoires garantissent une offre diversifiée de qualité sur l'ensemble du territoire. Elles témoignent de la volonté de placer les élus départementaux au cœur de la politique culturelle de leur territoire et de faire de la culture un levier de cohésion territoriale.

Les élus corréziens sont aujourd'hui au plus près des projets et des attentes des acteurs culturels, grâce à la mise en place des Actions Culturelles des Territoires.

Destiné aux demandes d'aides des opérateurs culturels publics ou associatifs locaux (en dehors de ceux ayant un rayonnement départemental ou extra départemental), ce dispositif permet de soutenir les acteurs culturels des 5 territoires de projets départementaux (Bassin de Brive, Vézère-Auvézère, Haute-Corrèze, Tulle et vallée de la Dordogne). Chaque territoire dispose d'une enveloppe budgétaire dédiée.

En 2020, le Département poursuit son effort pour donner aux associations, dès la fin de l'année 2019, une lisibilité sur les aides financières départementales 2020.

L'objectif est ainsi de répondre aux souhaits des associations de pouvoir disposer le plus vite possible de certitudes sur leur budget 2020 afin de sécuriser et faciliter leur fonctionnement et la mise en place de leurs projets. A ce titre, chaque structure culturelle, ayant déposé un dossier dans les délais, a été informée, dès novembre 2019, des aides du Département allouées en 2020.

B) Le soutien à la vie associative culturelle à vocation départementale : 811 000 €

Les évènements à vocation départementale sont des actions culturelles qui dépassent, de par leur rayonnement et leur attractivité, les limites des territoires et sont reconnues comme telles.

En 2020, le nombre d'acteur culturels reconnus par ce dispositif a été porté au nombre de 31 avec la reconnaissance, lors du Conseil Départemental du 29 novembre dernier, du festival du fantastique et de l'imaginaire porté par l'association Aïcontis. En effet, l'impact culturel et économique de ce festival, qui rassemble depuis 16 ans entre 15 000 et 18 000 personnes à chaque édition lui permet de rayonner bien au-delà de notre département.

Le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 29 novembre dernier, a acté la reconduction de chacune des aides aux structures reconnues comme évènements à vocation départementale.

C) L'aide aux parcours culturels et artistiques de la Jeunesse : 48 300 €

1 - Aides aux échanges internationaux 20 000 €

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Départemental soutient les Échanges Internationaux à travers, d'une part, des aides au parcours culturel des collégiens et écoliers et, d'autre part, des aides aux comités de jumelage, véritables ambassadeurs de la Corrèze en Europe.

L'année 2019 a été marquée par le 25ème anniversaire de l'accord de jumelage entre le Bezirk de Moyenne Franconie et le Conseil Départemental de la Corrèze.

A cette occasion M. Armin KRODER, nouveau Président du Bezirk, accompagné d'une délégation d'élus, a été reçu à l'Hôtel du Département "Marbot".

Cette journée a permis :

- des rencontres entre les deux Présidents, les Maires des communes jumelées et les Présidents des Comités de Jumelage corréziens avec la délégation allemande,
- des visites guidées afin que la délégation puisse découvrir la richesse de notre patrimoine et savoir faire locaux.

Afin de poursuivre cette dynamique d'ouverture et d'échanges, l'année 2020 marquera le déplacement d'une délégation corrézienne en Moyenne-Franconie.

Pour de soutenir les différentes initiatives liées au développement des échanges culturels entre la Corrèze et les pays européens, je vous propose de maintenir l'enveloppe dédiée à ces actions à hauteur de 20 000 €.

a) Écoles et Collèges

Dans le cadre du soutien au parcours culturel des collégiens et écoliers, l'aide du Conseil Départemental contribue à l'ouverture européenne des établissements scolaires.

Cette aide facilite la réalisation de projets scolaires à l'étranger dont la finalité est l'apprentissage de la langue, la découverte de la culture et du patrimoine avec un objectif pédagogique précis d'ouverture linguistique et culturelle.

b) Comités de Jumelage

De nombreuses communes françaises sont jumelées avec des villes européennes dans un objectif d'échanges et de compréhension des cultures européennes.

En Corrèze, 14 comités de jumelages mettent en œuvre des rencontres, des dialogues et initiatives entre Européens.

Ainsi, le Département favorise ces échanges à travers une aide aux comités de jumelage qui valorisent la Corrèze comme "Terre de culture et d'ouverture" auprès de nos partenaires européens, à la fois dans leurs déplacements ainsi que dans l'accueil de délégations.

2 - Ateliers d'éducation artistique : 28 300 €

Ce dispositif d'aides est destiné aux établissements scolaires, en particulier sur les territoires ruraux, qui mettent en œuvre des ateliers d'éducation artistique avec des professionnels de la culture.

L'atelier artistique est un travail de pratique mené toute l'année entre un enseignant et un artiste ou un professionnel de la culture. Il propose également des actions d'ouverture culturelle (spectacles, expositions). Le dispositif offre aux élèves volontaires de pratiquer une discipline artistique (musique, photographie, cinéma...) dans leur établissement tout en bénéficiant de l'encadrement d'enseignant(s) et de l'expérience d'un professionnel de la discipline en question.

L'accompagnement financier, proposé par le Département de la Corrèze dans ce cadre, impulse une dynamique qui peut être constatée à l'aune du nombre de projets construits par les écoles et collèges, soit, cette année, 44 demandes éligibles.

D) Sauvegarde et valorisation du patrimoine corrézien : 24 000 €

dont 4 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement

Sous la présidence de Jacques Chirac, Le Département de la Corrèze est devenu exemplaire en termes de sauvegarde du patrimoine. Elle se distingue notamment par un soutien fort à la restauration des édifices non protégés au titre des monuments historiques.

Entre 1970 et 2017, ce sont près de 70 millions d'euros de subventions qui ont été alloués aux communes par le Département au titre de la protection du patrimoine, sauvant ainsi bon nombre d'édifices ou objets menacés de disparition.

Forts de cet héritage, nous nous employons à poursuivre cette politique volontariste tout en développant des actions de valorisation du patrimoine.

1 - Les Journées Européennes du Patrimoine : 4 000 €

A l'occasion de la 37^e édition des Journées Européennes du Patrimoine, qui se dérouleront les 19 et 20 septembre 2020, le Département souhaite partager la richesse patrimoniale de nos territoires à travers des actions d'animation et de valorisation sur l'ensemble des sites départementaux : Hôtel du Département Marbot, Domaine de Sédières, Musée de la Résistance Henri Queuille, Musée du président Jacques Chirac et les Archives Départementales.

2 - Protection et sauvegarde du patrimoine : 20 000 € en investissement

Le Département souhaite apporter son assistance aux propriétaires privés pour la sauvegarde de leur patrimoine immobilier.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, qui permet aux propriétaires d'accéder à un dispositif de défiscalisation, le Département apportera son soutien financier à la restauration du petit patrimoine rural dit de proximité (à l'exclusion des immeubles habitables et du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques). Ces aides seront attribuées, par la Commission Permanente, en fonction de l'intérêt des dossiers présentés par les propriétaires privés.



E) Le Domaine de Sédières : 279 500 €

Propriété du Département depuis 1965, le Domaine de Sédières, qui possède 130 hectares de forêts, d'étangs et d'eaux vives, abrite surtout un château classé au titre des monuments historiques, véritable bijou de la Renaissance italienne. Afin de renouveler l'intérêt du public pour ce lieu et d'en faire un point d'attractivité touristique incontournable, le Conseil Départemental propose, de l'ouverture de la saison estivale jusqu'aux Journées du Patrimoine, des animations sportives et culturelles variées, qui s'adressent à tous et en particulier aux familles. L'animation du Domaine de Sédières se poursuivra en 2020 dans le cadre d'un budget de fonctionnement maîtrisé.

EXPOSITIONS

En 2019", plus de 6 000 personnes ont découvert cinq artistes corréziens, ambassadeurs de leurs territoires, du 19 juin au 20 septembre. Nous vous proposons de poursuivre le cycle "l'Art au Château" avec :

Les artistes présentés sont :

Bernard Mazaud, peintre de la terre et de la lumière (1923/2013)

Bernard Mazaud est un peintre du monde rural et un homme de la Haute Corrèze. Il compose ses tableaux à partir de deux éléments : la terre (avec une palette dominée par l'ocre) et la lumière; il ne s'interdit aucun sujet. Il puise, en effet, l'inspiration, autant dans ses racines corréziennes et familiales, que dans ses nombreux voyages. Son fils, Nicolas Mazaud est heureux de prêter une sélection des 450 œuvres en sa possession afin qu'un hommage soit rendu en Corrèze à son père.

Sylvain Marchou, photographe du monde agricole et Nicolas Teindas, auteur

Sylvain Marchou et Nicolas Teindas, tous deux nés à Brive, se sont invités dans les maisons de plus d'une trentaine d'agriculteurs du Causse, âgés de 70 à près de 100 ans. Ce voyage sociologique a duré sept ans au terme desquels ils nous livrent un ouvrage historique qui donne la parole à des paysans : "Paroles du Causse". Une présentation dans la petite salle et la galerie du château de Sédières permettra d'entrer dans l'intimité des personnages.

SPECTACLES

Soirée 100% Corrèze - le jeudi 9 juillet 2020

La soirée 100% Corrèze 2019 sur le thème des Gaulois a réuni plus de 3 000 personnes dans une ambiance familiale et détendue propice à la découverte des groupes corréziens (Samaka et les Humeurs Cérébrales) et du carnyx, fleuron du patrimoine archéologique local. Par ailleurs, 200 enfants ont participé aux animations proposées en amont des concerts. La restauration locale de qualité ainsi que les parkings et navettes gratuits ont été appréciés par le public.

En 2020, la 4^{ème} édition de la soirée 100% Corrèze se mettra à l'heure du Tour de France. En effet, une journée d'arrivée d'étape du Tour de France est toujours une grande fête populaire et Le Département de la Corrèze souhaite poursuivre la fête en soirée par un moment convivial : un 100% Corrèze qui se délocalisera de Sédières à Sarran le jeudi 9 juillet. Cette adaptation permettra de capitaliser les bénéfices attendus du passage du Tour de France en termes de notoriété pour le territoire.

Au programme, une soirée gratuite de 18h30 à 1h mettant en valeur de nombreux talents corréziens :

- o En ouverture de cette soirée, l'accueil de **6 accordéonistes corréziens** autour de mélodies emblématiques (Sebastien Farge, Denis Salesse, Mathieu Martinie, Rémi Sallard, Jean Bernard Loubeyre et Bernard Rual)
- o **Ensemble instrumental composé d'élèves et de professeurs des 3 écoles-centres** (les 2 conservatoires de Brive et Tulle et l'école de musique de Haute-Corrèze)
- o Baptiste Ventadour : A seulement 21 ans, après avoir remporté le tremplin Brive Festival, l'Ussellois Baptiste Ventadour enchaîne les 1^{ères} parties du groupe Eiffel et de Claudio Capéo et participe aux Rencontres d'Astaffort de F Cabrel. Il chante sur des compositions de folk des titres qui évoquent la nature, l'écologie mais aussi d'autres thèmes de société.
- o Un projet collectif de création musicale conçu et réalisé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle et "Des Lendemains Qui chantent". Il rassemble plus de 50 musiciens corréziens, d'âges et d'horizons différents, qui se retrouveront durant 4 résidences pour présenter un spectacle inédit lors du 100% Corrèze 2020,
- o Singlar Blou : Le rock agricole, que les Singlar Blou ont créé en Corrèze, est maintenant la musique préférée des français!
- o DJ Rivo : DJ Rivo, originaire de Brive, est un des jeunes leaders les plus impressionnants de la scène "Électronique Danse Musique" française. Il a signé son 1^{er} contrat avec une maison de disque à 16 ans et a réussi à tisser, au fil de ses projets et à travers les genres, sa propre identité musicale.

A noter qu'un marché de Pays, des animations culturelles et sportives et un dispositif de parkings/navettes auront lieu toute la journée.

5 apéro-concerts les lundis 13, 20, 27 juillet et 3, 17 août

Les apéro-concerts de Sédières sont devenus des rendez-vous prisés des estivants et des Corrèziens, qui ont rassemblé en moyenne en 2019 près de 350 personnes par soirée. Parmi les artistes envisagés cette année, figurent :

- KARIMA ET OLIVIER (Dordogne) - Duo pop jazz métissé (reprises)
- LAURA LIGHT (Limoges)- Rock, folk, soul
- MADL'YS (Clermont) - Musique du monde
- BLACK RADDISH TRIO (Allasac) - Jazz Swing
- INITIAL DATA (Brive) - Rock alternatif



5 spectacles jeune public les mercredis 15, 22, 29 juillet et 5, 19 août

Lieu de promenade incontournable en été, le château de Sédières propose des activités pour les enfants, telles les "chasses au trésor", mais aussi des spectacles à destination des centres de loisirs et des familles. Les compagnies qui viendront en 2020 à Sédières ont été choisies pour la diversité des genres qu'elles représentent et de façon à couvrir une tranche d'âge allant de 3 à 12 ans.

Parmi les artistes envisagés cette année, figurent :

- "Alice" - La Luzège (Corrèze) - Théâtre, musique - De 5 à 12 ans et delà,
- "La Folle Histoire du prince Django" - Mary Estrade (Corrèze) - Conte musical autour de la guitare "Manouche" de Django Reinhardt - 5 à 10 ans,
- "Les mots qui tombent du ciel" - Cgnie Avis de Pas Sage (Lot) - Théâtre - 5 à 9 ans,
- "Dansons dans la cuisine" - Cgnie Bambino - Musique - A partir de 5 ans.

Spectacles en partenariats

Festival de la Vézère : Un opéra à Sédières

Le Département poursuit, en 2020, son partenariat avec des artistes accueillis dans le cadre du Festival de la Vézère. Retour aux sources avec l'accueil, le mardi 11 août, d'une soirée exceptionnelle consacrée à l'opéra de Mozart "Don Giovanni" qui sera exécuté par la troupe Diva Opéra avec le pianiste Bryan Evans.

Les autres partenariats

Le partenariat du Département sur des manifestations et spectacles s'ouvrira cette année à d'autres collaborations.

Les partenariats à l'étude sont :

- L'accueil d'un spectacle de Nathalie Marcillac autour du répertoire d'Edith Piaf.
- La venue du manège extraordinaire "Immotus Verto" de l'artiste Christian Cébé
- L'accueil des sociétaires de la SACEM de Nouvelle-Aquitaine en octobre.

L'ensemble des propositions énoncées dans le présent rapport visent, dans leur ensemble, à proposer aux Corrèziens une offre diversifiée et équilibrée sur le territoire.

Le soutien financier apporté par le Département contribuera, en 2020, à renforcer encore l'image de la Corrèze "Terre de culture". Par ailleurs, dans le cadre des propositions culturelles qu'il organise en régie, le Conseil Départemental poursuit la mise en valeur des jeunes talents du département et participe activement à la construction du sentiment d'appartenance à la Corrèze.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, nous vous proposons d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

PROGRAMME	BP 2020
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	
<ul style="list-style-type: none"> • Schéma départemental des enseignements artistiques : 413 000 € • Musée du président à Sarran : gestion des stocks : 49 500 € • Musée Sarran : 155 600 € : (fonctionnement 119 600 € - investissement 36 000 €) • Musée de la résistance Henri Queuille : 19 000 € (10 000 € fonctionnement - 9 000 € investissement) 	637 100 €
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	
<i>SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Actions Culturelles des 5 territoires (A.C.T.) : 264 700 € <ul style="list-style-type: none"> - Territoire Bassin de Brive - Territoire Vézère-Auvézère - Territoire Haute-Corrèze - Territoire Tulle - Territoire Vallée de la Dordogne • Événements à Vocation Départementale : 811 000 € • Patrimoine et animations : 24 000 € (4 000 € fonctionnement - 20 000 € investissement) • Domaine de Sédières - Animation : 279 500 € 	1 379 200 €
<i>AIDE AU PARCOURS CULTUREL ET ARTISTIQUE DE LA JEUNESSE</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Échanges internationaux (collégiens et comités de jumelages) : 20 000 € • Ateliers d'éducation artistiques : 28 300 € 	48 300 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT	2 064 600 €

Service Culture et Patrimoine :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Animations (assujetties TVA) :		24 796, 59 €	
Animations (non assujetties):	279 500 €	120 727,89 €	279 500 €
		soit : 145 524,48 €	
Actions culturelles des territoires	267 700 €	261 250 €	264 700€
Schéma départemental des enseignements artistiques	413 000 €	406 350 €	413 000 €
Échanges internationaux	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Évènements à vocation départementale	807 400 €	804 300 €	811 000 €
Musée Henri Queuille	6 000 €	5 000 €	10 000 €
Patrimoine et animations	4 000 €	2 891,60 €	4 000 €
Ateliers d'éducation artistique	28 900 €	28 900 €	28 300 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 826 500 €	1 674 216,08 €	1 830 500 €
Animations (assujetties TVA)		19 294,14 €	
Animations (non assujetties TVA)	20 000 €	12 438,46 €	25 000 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 000 €	31 732,60 €	25 000 €
Sédières mobilier (assujetties TVA)	17 000 €	5 477,40 €	
Sédières (non assujettie)	2 050 €	8 652,00 €	
Patrimoine et animations	20 000 €		20 000 €
Musée Henri Queuille	4 000 €	3 841,20 €	9 000 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 050 €	17 970,60 €	29 000 €

Préparation du soutien aux associations 2021 : calendrier

Le Département souhaite maintenir, pour les années à venir, la lisibilité donnée aux associations et acteurs culturels en n-1 sur les aides financières départementales de l'année n. Ainsi la date de dépôt des dossiers de demandes de subventions 2021 sur le portail des subventions sera maintenue au 30 septembre 2020 afin de proposer l'attribution des aides au Conseil Départemental de novembre 2020.

En 2021, nous proposons un maintien de l'enveloppe globale des 4 principales aides aux acteurs culturels (Actions culturelles des territoires, Évènements à vocation départementale, Ateliers d'éducation artistique et Schéma départemental des enseignements artistiques) à hauteur de 1 517 000 €.

Nous proposons, à ce titre, la création d'une AE (Autorisation d'Engagement) de 1 367 000 € pour les "Subventions aux acteurs culturels" et la poursuite de l'EPF de 150 000 € pour la contribution statutaire obligatoire de l'EPCC l'Empreinte.

Soit AE "Subventions aux acteurs culturels" = 1 367 000 €

Musée du président Jacques Chirac :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Musée Sarran	120 000 €	111 531,06 €	119 600 €
Musée du président à Sarran : gestion des stocks	49 100 €	49 072,97 €	49 500 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	169 100 €	160 604,03 €	169 100 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 000 €	7 979,19 €	36 000 €
Musée Sarran	61 500 €	129 853,59 €	86 000 €
Musée du président à Sarran : gestion des stocks	49 100 €	34 589,37 €	34 590 €
TOTAL DES RECETTES	110 600 €	164 442,96 €	120 590 €

Crédits de paiement "politique culturelle 2020"

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 999 600 €	145 590 €
INVESTISSEMENT	65 000 €	
TOTAL	2 064 600 €	145 590 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

Programme	Type enveloppe	N° Enveloppe	Libellé de l'enveloppe
DEPENSES			
SEDIERES ANIMATIONS NON ASSUJETTIES A LA TVA	EPF	2017P035E01	Animation Sédières non assujetties
ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES	AE	2015P023E10	Actions Culturelles des Territoires / Subventions 2020
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	AE	2016P037E06	Schéma Départemental des enseignements artistiques/ Subventions 2020
ÉCHANGES INTERNATIONAUX	EPF	2016P040E04	Parcours culturel échanges internationaux collèges & associations /D
EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE	AE	2015P028E10	Événements Vocation Départementales Dépenses /Subventions 2020
	EPF	2015P028E09	Événements Vocation Départementales / Dépenses Directes Contribution EPCC

Programme	Type enveloppe	N° Enveloppe	Libellé de l'enveloppe
DEPENSES			
MUSEE HENRI QUEUILLE	EPI	1998P035E46	Musée Neuvic Investissement /D
	EPF	1998P035E45	Fonctionnement Animation c Musée Neuvic/D
PATRIMOINE ET ANIMATION	EPF	2013P010E08	Patrimoine & Animation Dépenses directes
	EPI	2013P010E10	Patrimoine & Animation /Subvention
ATELIERS EDUCATION ARTISTIQUE	AE	2016P074E03	Ateliers éducation artistique Subventions 2020
SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS	AE	2020P023E01	Subventions aux acteurs culturels 2021

Programme	Type enveloppe	N° Enveloppe	Libellé de l'enveloppe
DEPENSES			
MUSEE SARRAN	EPI	2000P057E52	Dotation investissement/D
MUSEE SARRAN	EPF	2000P057E51	Dotation de fonctionnement/D
MUSEE DU PRESIDENT A SARRAN : Gestion des stocks	EPF	2016P069E02	Gestion de stock/D
RECETTES			
SEDIERES ANIMATION NON ASSUJETTIE	EPF	2017P035E02	Recettes animations Sédières
MUSEE SARRAN	EPF	2000P057E54	Produits exploitation et participation/R
MUSEE DU PRESIDENT A SARRAN : Gestion des stocks	EPF	2016P069E01	Gestion de stock/R

MODIFICATION DES AE VOTÉES AU CD DU 12 AVRIL 2019

Montant global inchangé : 1 517 000 €

Détail des modifications d'AE

- Actions culturelles des territoires - N°2015P023E10
AE 257 700 € augmenté à 264 700 €
- Évènements à vocation départementale - N°2015P028E10
AE 818 000 € ramenée à 811 000 €

Dans le cadre d'une vision globale et cohérente de l'ensemble de notre politique culturelle et dans la continuité du budget Culture 2019, c'est ainsi **2 064 600 €** que le Conseil Départemental réservera à l'action culturelle et au patrimoine en 2020.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 109 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe PETIT, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiements suivant au titre de la politique culturelle 2020 :

PROGRAMME	BP 2020
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	
<ul style="list-style-type: none"> • Schéma départemental des enseignements artistiques : 413 000 € • Musée du président à Sarran : gestion des stocks : 49 500 € • Musée Sarran : 155 600€ : (fonctionnement 119 600 € - investissement 36 000 €) • Musée de la résistance Henri Queuille : 19 000 € (10 000 € fonctionnement - 9 000 € investissement) 	637 100 €
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	
<i>SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Actions Culturelles des 5 territoires (A.C.T.) : 264 700 € <ul style="list-style-type: none"> - Territoire Bassin de Brive - Territoire Vézère-Auvézère - Territoire Haute-Corrèze - Territoire Tulle - Territoire Vallée de la Dordogne • Événements à Vocation Départementale : 811 000 € • Patrimoine et animations : 24 000 € (4 000 € fonctionnement - 20 000 € investissement) • Domaine de Sédières - Animation : 279 500 € 	1 379 200 €
<i>AIDE AU PARCOURS CULTUREL ET ARTISTIQUE DE LA JEUNESSE</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Échanges internationaux (collégiens et comités de jumelages) : 20 000 € • Ateliers d'éducation artistiques : 28 300 € 	48 300 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT	2 064 600 €

Article 2 : Est votée au titre de 2021, une Autorisation d'Engagement (AE) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation: DOSSIERS DE SUBVENTION 2021 - D	
Catégorie : AE de dépense à affectation pluriannuelle	
Montant : 1 367 000 € au titre de l'année 2021 :	
AE "Subventions aux acteurs culturels 2021"	1 367 000 €
Durée d'affectation : 2021	

Article 3 : Modification des AE votées par le Conseil Départemental lors de sa réunion du 12 avril 2019

Montan global : 1 517 000 €

Détail des modifications d'AE

- Actions culturelles des territoires - N° N°2015P023E10
AE 257 700 € augmenté à 264 700 €
- Évènements à vocation départementale - N°2015P028E10
AE 818 000 € ramenée à 811 000 €

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.11,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.14.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 903.14,
- Section Investissement, Article fonctionnel 903.14,
- Section Investissement, Article fonctionnel 913.11,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.11,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.12,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.14,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.2.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df8607aab3-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

ARCHIVES DEPARTEMENTALES : DOTATIONS 2020

RAPPORT

Compétence obligatoire du Département, les Archives départementales ont comme missions la collecte, la conservation, le classement et la valorisation des documents produits et reçus par un service exerçant une mission de service public sur le territoire corrézien, notamment les services de l'État et les services du Département.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 151 100 € de crédits de paiements, dont 117 000 € au titre de l'investissement et 34 100 € au titre du fonctionnement.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 34 100 €. Elles comprennent des frais généraux de fonctionnement (3 100 €) et de location et d'entretien de matériel et d'équipements spécialisés (400 €).

La majeure partie de ces dépenses est en réalité consacrée à des "dépenses métier", correspondant aux grandes missions précédemment évoquées : fournitures spécialisées pour l'atelier de restauration (3 000 €) ; opérations liées au classement des fonds (2 500 €) ; numérisation (10 000 €).

Parmi ces "dépenses métier", il convient de souligner ce qui concerne la valorisation auprès du public des documents conservés. 15 100 € sont ainsi prévus pour la médiation sous des formes diverses afin de toucher des publics variés.

Après une année 2019 sans exposition estivale, 2020 sera consacrée à une exposition sur le Tour de France en Corrèze, réalisée à partir de documents en grande partie inédits et collectés pour l'occasion, accompagnés d'objets prêtés par d'anciens coureurs cyclistes. L'exposition sera présentée de fin juin à mi-septembre aux Archives départementales, avant d'être itinérante. Elle sera en outre accompagnée d'un catalogue disponible à la vente.

- Les recettes de fonctionnement pourraient s'élever à 7 000 €.

Les recettes sont le fruit de la régie propre aux Archives départementales (ventes de publications, photocopies, reproductions numériques) et de subventions accordées par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

La subvention annuelle de la DRAC devrait être de 3 000 € pour la restauration de documents anciens.

- Les dépenses d'investissement (117 000 €) sont liées aux missions propres à un service d'archives.

11 000 € sont consacrés à l'acquisition de documents d'archives et livres pour enrichir les fonds du Département.

La bonne conservation des documents est, quant à elle, la dépense principale de la direction des Archives départementales et s'élève à un total de 91 000 €, en augmentation de 6 000 € par rapport à 2019. Cette hausse est partiellement compensée par une baisse de 2 000 € des frais généraux de fonctionnement.

Il est, en effet, primordial de bien conditionner les documents avec des matériaux et des boîtes adaptées afin d'éviter la dégradation dans le temps (acidité du papier, lumière, poussière...). Une campagne de reconditionnement des fonds antérieurs à 1940 a été engagée depuis plusieurs mois et doit permettre d'améliorer la protection des documents et de gagner de la place, axes d'amélioration indispensables dans un bâtiment de près de 40 ans et proche de la saturation.

Par ailleurs, pour que les documents les plus abîmés puissent à nouveau être mis à disposition des usagers en salle de lecture, il faut préalablement les faire restaurer. Vu le volume concerné, cela ne peut se faire que par le biais d'un prestataire extérieur. Un accord cadre à bons de commande a été attribué en 2018 à la Reliure du Limousin (située à Malemort) pour les archives reliées et non reliées, principalement des archives notariales et judiciaires.

Enfin, des subventions sont accordées aux communes pour leur permettre de restaurer leurs propres archives. Par la suite, cela évite que les documents de plus de 50 ans soient en trop mauvais état lorsqu'ils sont déposés aux Archives départementales comme la loi le prévoit.

Une autorisation de programme (AP) de 75 000 € en cinq ans a été votée en 2017 dont 15 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2020.

Les Archives départementales n'ont pas de recettes d'investissement.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Pgm FON3-1998PO38 Mémoire du Département	36 100 €	24 953 €	34 100 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 100 €	24 953 €	34 100 €
Pgm FON3-1998PO38 Mémoire du Département	7 000 €	5 960 €	7 000 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 000 €	5 960 €	7 000 €
Pgm FON3-1998PO38 Mémoire du Département	111 000 €	111 727 €	117 000 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	111 000 €	111 727 €	117 000 €
Pgm FON3-1998PO38 Mémoire du Département	néant	néant	néant
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	néant	néant	néant

- En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	34 100 €	7 000 €
INVESTISSEMENT	117 000 €	néant
TOTAL	151 100 €	7 000 €

Pour mémoire, au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES

EPF 1998PO38E74 : Moyens de fonctionnement des Archives / D

EPI 1998PO38E77 : Moyens d'investissement aux Archives / D

AP 1998PO38E101 : Archives subvention de restauration / D

EN RECETTES

EPF 1998PO38E81 : Moyens de fonctionnement des Archives / R

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ARCHIVES DEPARTEMENTALES : DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 110 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

Article 1er : Est proposée l'affectation des crédits de paiement suivants pour l'exercice 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	34 100 €	7 000 €
INVESTISSEMENT	117 000 €	néant
TOTAL	151 100 €	7 000 €

Article 2 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.15.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 903.15,
- Section Investissement, Article fonctionnel 913.15,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.12,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.15.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dec607a96d-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020

RAPPORT

La Bibliothèque Départementale (BD), service du Conseil Départemental, joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural, en proposant une offre diversifiée.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 275 800 € de crédits de paiements, dont 227 500 € au titre de l'investissement et 48 300 € au titre du fonctionnement.

I - LA PLACE INCONTOURNABLE DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE

A côté de ses missions traditionnelles liées à la mise à disposition gratuite de documents matériels (livres, CD, DVD) dans les bibliothèques et les dépôts des communes de moins de 10 000 habitants, la BD a progressivement élargi ses compétences à d'autres activités de conseil-formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau de lecture publique de la Corrèze.

En 2019, la Bibliothèque Départementale, avec ses 16 agents, a prêté aux 121 bibliothèques de son réseau et aux 44 écoles - situées sur des communes ne disposant pas de point d'accès à la lecture publique - 138 615 documents par bibliobus, par navettes de réservation ou directement dans ses locaux.

II - LES ACTIONS PRÉVUES EN 2020

- **Mise en place d'un service mutualisé pour l'accès aux ressources numériques pour les usagers corréziens**

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, s'est fortement engagé en faveur de l'accès aux ressources numériques en ligne (livres, vidéos, musique, autoformation...) pour les usagers corréziens.

Depuis octobre 2015, plusieurs nouveaux services ont pu ainsi être proposés gratuitement par la Bibliothèque Départementale aux inscrits des bibliothèques de son réseau.

Afin d'assurer une véritable équité à l'accès aux ressources numériques pour l'ensemble des usagers des bibliothèques corréziennes, la Communauté d'agglomération Tulle Agglo, la Ville de Brive et Haute-Corrèze Communauté ont décidé de signer une convention avec le Conseil Département de la Corrèze.

D'une durée d'un an, reconductible, celles-ci prévoient un partage des coûts des abonnements aux ressources numériques et des coûts d'acquisition des e-books proportionnel à la population de la Communauté d'agglomération Tulle Agglo, de la Ville de Brive et de Haute-Corrèze Communauté. Les coûts restants étant pris à charge par le Conseil Départemental.

Le Département de la Corrèze s'engage également à faire bénéficier les usagers des médiathèques Eric Rohmer, de Haute Corrèze et de la ville de Brive de l'ensemble de l'offre documentaire et des services proposés sur le site "Médiathèque numérique de la Corrèze" aux mêmes conditions qu'aux autres bibliothèques du réseau de la Bibliothèque Départementale.

Il n'y aura plus, de ce fait, ni de quotas ni de restrictions d'accès aux ressources proposées liés au nombre d'habitants ou à la localisation géographique de chaque bibliothèque et réseau de bibliothèques ayant adhéré à ce service.

- **Réinformatiser la Bibliothèque Départementale**

Pour pouvoir mener à bien l'ensemble de ces missions, il est indispensable que la Bibliothèque Départementale dispose d'outils informatiques performants. Or, depuis la première informatisation de la Bibliothèque qui remonte à 1991, il n'y a eu qu'un seul changement de version du logiciel en 2011. Par ailleurs, ce produit n'étant plus développé depuis déjà plusieurs années, la Bibliothèque risquait à tout moment de ne plus être en mesure de continuer à assurer l'intégralité de ses services à son réseau.

Dans ces conditions, la ré informatisation de la Bibliothèque Départementale apparaît comme une exigence urgente et incontournable. Ce chantier va être finalisé courant 2020.

- Renforcer la présence culturelle du Département : le sauvetage du festival Coquelicot

Suite au désengagement de l'ALCA et au retrait du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'avenir du Festival Coquelicot s'est trouvé fortement compromis. Grâce toutefois à la mobilisation des élus des Conseils départementaux de la Corrèze et de la Creuse, du personnel des Bibliothèques Départementales ainsi que des services de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, une solution de rechange a pu être trouvée.

La DRAC s'est proposée de subventionner les éditions 2020-2022 à hauteur de 20 000 € par an, 10 000 € chacun pour les départements de la Creuse et de la Corrèze, grâce à la signature d'un Contrat départemental lecture itinérance-Coquelicot avec l'État.

Ainsi, non seulement l'édition 2020 va pouvoir avoir lieu mais, en dépit d'un retard de près de trois mois par rapport au calendrier prévisionnel des autres années, le nombre de structures ayant manifesté l'intention de participer à cette manifestation par rapport à l'année précédente est resté le même en Creuse (25) et en légère baisse en Corrèze (21), soit 5 demandes en moins.

- Renforcer la présence culturelle du département : l'organisation de la 4^{ème} Nuit de la lecture

Pour sa 4^e édition, la Bibliothèque Départementale, en collaboration avec les Archives, s'est associée à cette initiative nationale qui s'est tenue le samedi 18 janvier 2020 sur les sites respectifs des Archives et de la Bibliothèque, au Touron, à Tulle. Au programme différentes animations dont le but est de mieux faire connaître les activités de la bibliothèque à un large public.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Programme : Livres et nouveaux médias			
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 200 €	21 017,06 €	48 300 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 500 €	3 156,48 €	14 000 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	204 000 €	200 669,56 €	227 500 €
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €

En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	48 300 €	14 000 €
INVESTISSEMENT	227 500 €	0 €
TOTAL	275 800 €	14 000 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

- Annuelle : EPF 1998PO20E220 Moyens de fonctionnement BD / 2020 D
- Annuelle : EPI 1998PO20E228 Investissement à la BD / 2020 D
- Pluriannuelle : AP 1998PO20E170 Marché investissement BD / 2017 D
- Pluriannuelle : AP 1998PO20E191 Marché investissement BD / 2018 D

EN RECETTES :

- Annuelle : EPF 1998PO20E224 Moyens de fonctionnement BD / 2020 R

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 111 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

Article 1er : Est proposée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique sectorielle Bibliothèque Départementale 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	48 300 €	14 000 €
INVESTISSEMENT	227 500 €	0 €
TOTAL	275 800 €	14 000 €

Article 2 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 903.13,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dbe607a7cb-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE DE PREVENTION ET ACTIONS SOCIALES
BONS D'ACHATS POUR L'AIDE ALIMENTAIRE PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT
COVID-19

RAPPORT

1 – BONS D'ACHATS D'URGENCE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Depuis le 17 mars 2020, une organisation pour répondre aux besoins premiers de la population dans le contexte de confinement a été mise en place. Le principe est de travailler à distance.

Afin de remplacer les régies d'avance mais aussi les secours, sur tout ce qui est de première nécessité, il a été procédé à l'ouverture de compte dans des commerces répartis sur le Département.

Nous avons, à ce jour, plus d'une cinquantaine de commerces sur le Département permettant une couverture départementale.

Ces bons d'achats remplaceront, pendant la période de confinement, les secours qui ne pourraient être donnés aux familles en l'absence d'effectivité de trésoreries. Ils apporteront pendant cette période très sensible une aide financière aux familles.

La famille contactera soit la MSD par téléphone ou mail, soit le Conseil Départemental par téléphone. L'information sera ensuite transmise par mail à la MSD territorialement compétente afin que le travailleur social réalise une évaluation de la situation financière et des besoins d'urgence par téléphone.

Il sera ensuite procédé à une vérification de la situation de la personne via le logiciel métier du département et sur le site de la CAF.

Il sera clairement indiqué à la personne que ce dispositif ne permet d'acheter que des produits alimentaires et d'hygiène indispensables et que tout achat d'alcool, de nourriture pour les animaux sera proscrit.

Il sera enfin expliqué au demandeur ce que recouvre la notion de première nécessité, afin d'éviter la tentation d'achats peu adaptés en matière nutritionnelle.

Le montant proposé se situera entre 50 € et 150 € en fonction de la composition familiale et de la nature du besoin. Un montant supérieur sera étudié par dérogation si besoin.

Pour les secours de l'aide sociale à l'enfance, les montants actuels seront maintenus à savoir 75 € par enfant et par mois. Le process a été sécurisé en envoyant les bons directement aux commerçants et un suivi, afin de maîtriser les dépenses et l'enveloppe secours présentée au budget prévisionnel (70 000 secours et 79 000 secours ASE), a été mis en place.

2 – BONS D'ACHATS D'URGENCE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE POUR UNE AIDE ALIMENTAIRE DESTINÉE AUX ENFANTS SCOLARISÉS À DOMICILE EN PARTENARIAT AVEC LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP)

Les PEP ont sollicité le Département afin d'apporter en partenariat des bons d'urgence alimentaire pour les familles avec enfants scolarisés à domicile.

En effet, les PEP dispensent des aides alimentaires (facture de cantine) aux élèves directement versés aux écoles ou collèges depuis de nombreuses années.

Pendant la période de confinement, le lieu de scolarité étant déplacé de l'école à la maison, les frais de repas sont donc en augmentation pour les familles.

La gestion de la scolarité à la maison n'est pas identique à l'enseignement à l'école, mais il s'agit de la seule manière de poursuivre le travail d'éducation.

La gestion de l'aide alimentaire dans un cadre familial ne pouvant être identique, sur le plan organisationnel, à l'aide aux cantines, nous proposons donc de mutualiser le dispositif de bon d'achat afin de répondre aux familles. Ce dispositif permettra :

- d'éviter de démultiplier les dispositifs à vocation identique ;
- de coordonner les aides alimentaires afin qu'elles ne soient pas utiliser en doublon ;
- d'éviter l'intervention auprès des familles pour le même objet de secours ;
- et de mutualiser des fonds financiers alimentaires.

La famille sollicitera l'aide des PEP 19 via l'Éducation Nationale ou certains CCAS. La Commission Solidarité PEP 19 examinera en urgence, à titre dérogatoire, la demande avec un montant défini. Dès réception de la décision par le demandeur, la famille sollicitera le Département via les MSD pour l'octroi de bons d'achats. Le département demandera ensuite le remboursement des aides qu'il aura attribuées aux PEP, sur la base d'un décompte détaillé.

30 à 35 familles seront concernées. Les aides s'élèveront à 3 €/repas/jour/enfant avec un maxi de 57 € pour la période du 16 mars au 15 avril 2020.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DE PREVENTION ET ACTIONS SOCIALES
BONS D'ACHATS POUR L'AIDE ALIMENTAIRE PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT
COVID-19

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Sociale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 112 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

Article 1^{er} : Est approuvé le mécanisme des bons d'achat d'urgence pendant la période confinement COVID-19 en faveur des familles défavorisées mis en place dans les Maisons de la Solidarité Départementale (MSD). Le montant proposé se situera entre 50 € et 150 € en fonction de la composition familiale et de la nature du besoin. Un montant supérieur sera étudié par dérogation si besoin.

Article 2 : Sont enterinés:

- le partenariat, avec les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP), permettant l'octroi de bons d'achats d'urgence pour l'aide alimentaire pendant le période de confinement COVID-19,
- et le principe de leur remboursement par les PEP au Conseil Départemental.

Les aides s'élèveront à 3 €/repas/jour/enfant avec un maxi de 57 € pour la période du 16 mars au 15 avril 2020

Article 3 : Le Président est autorisé à signer tout document ultérieur se rapportant à la mise en œuvre de ce dispositif.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16e2f607be0c-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Commission de la Cohésion
Territoriale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - DOTATIONS 2020

RAPPORT

Les 4 700 km du réseau routier départemental garantissent au quotidien une mobilité sécurisée au service de la vie socio-économique du département.

L'investissement sur le patrimoine routier est une nécessité tant pour accompagner l'essor économique avec des opérations de contournement structurantes, que pour améliorer les infrastructures existantes qui participent à l'attractivité de nos territoires.

Depuis 2015, 72 millions d'euros d'investissement ont été mobilisés pour améliorer la desserte, moderniser le patrimoine d'infrastructures, développer et sécuriser le réseau routier départemental.

En 2019, 187 km de chaussée et 12 ouvrages d'art ont ainsi été réhabilités et 15 aménagements de bourgs réalisés.

Concernant les grandes opérations routières indispensables à l'expansion de nos territoires, les études se sont poursuivies et les dossiers règlementaires ont été déposés pour la déviation de Malemort pour aboutir à l'obtention de l'ensemble des autorisations requises entre mi-janvier et début février 2020, permettant ainsi la réalisation des premiers travaux temporaires février 2020. Les déviations de Lubersac et de Meymac ont fait de procédures de concertation, pour la définition d'un tracé préférentiel pour le premier projet, et d'un fuseau des études de tracés pour le second.

Pour la déviation de Noailles, les études techniques et investigations complémentaires ont été poursuivies, au droit de l'emprise du tracé décidé par délibération d'avril 2018.

Pour l'année 2020, il est proposé de porter le budget d'investissement des routes à 20 millions d'euros, soit plus de 4 millions d'euros par rapport à 2019 qui seront dédiés à la modernisation des chaussées, et l'opération Malemort. Ce choix bénéficiera très directement au tissu des entreprises de TP locales.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter **55 819 657 €** de crédits de paiements, dont **50 250 498 €** au titre de l'investissement et **5 569 159 €** au titre du fonctionnement.

I - GRANDES OPERATIONS ROUTIERES - ROUTES 2025 : 34 630 498 €

34 630 498 € sont inscrits en investissement pour accompagner le développement des territoires et répondre aux enjeux de desserte économique.

La réalisation de la liaison, entre les RD1089 et 921 à Malemort, reste un enjeu majeur pour faciliter l'accès aux grands axes départementaux et nationaux et ainsi permettre aux agglomérations concernées de ne plus subir ce flux de circulation. Après avoir obtenu les autorisations réglementaires et établi les dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, l'année 2020 sera celle du démarrage à l'automne des travaux généraux de terrassements et ouvrages d'art. Il est prévu d'engager 21 600 00 € TTC sur cette opération sur le budget 2020.

Les études d'avant-projet des **contournements de Noailles et du sud de Lubersac**, déjà engagées, seront finalisées pour envisager un dépôt des dossiers réglementaires au cours du deuxième semestre 2020, en vue de l'obtention des différentes autorisations administratives requises. Pour le contournement de Lubersac, le choix définitif du tracé sera proposé à l'assemblée plénière de juillet.

Les études préliminaires environnementales et de variantes de tracé pour la **déviation Est du Bourg de Meymac** entre les RD979 (Saint Angel) et RD36 (Millevaches) ont été engagées dès mi-février 2020, pour cette opération qui doit faciliter la desserte de la zone de Maubech et permettre le report du trafic poids lourds de la traverse du Bourg. L'année 2020 verra la tenue d'une concertation publique au début de l'automne à l'issue de laquelle votre assemblée de novembre sera amenée à en acter le bilan et à se prononcer sur le choix du tracé à retenir, afin de poursuivre ensuite les études détaillées sur cette base.

II - MODERNISATION DU PATRIMOINE : 11 400 000 €

La modernisation du patrimoine routier est une nécessité pour fiabiliser les déplacements. Les 4700 km de voirie routière doivent faire l'objet d'améliorations permanentes en intégrant l'évolution, l'anticipation, et la préservation des usages.

L'évaluation donne une vision patrimoniale et permet de fixer les orientations à court, moyen ou long terme.

État du patrimoine routier chaussées - 2019 (km)				
Type de réseau	Total	Intervention à court terme	Intervention à moyen terme	Bon état
Structurant	444	26	170	248
Liaison	552	33	200	319
Desserte	3701	218	1668	1815
	4697	277	2038	2382

Bilan quantitatif				
Linéaire traité (km)	2019	2018	2017	2016
Réseau principal	60	65	78	74
Réseau de desserte	127	170	182	199
	187	235	260	273

En parallèle de ce bilan quantitatif, différents critères qualitatifs permettent de suivre l'évolution du patrimoine. Les propositions présentées répondent prioritairement aux critères qualitatifs.

Pour les ouvrages d'art, le Département suit et entretient plus de 900 ouvrages significatifs. En effet, il est nécessaire d'investir régulièrement sur les travaux gros entretien, en particulier d'étanchéité, pour éviter des dégradations trop importantes qui conduiraient à reconstruire complètement l'ouvrage (travaux beaucoup plus coûteux).

En 2020, les efforts porteront notamment sur :

- la reconstruction du pont de Lostanges, RD163 (Marcillac-la-Croze).
- la restauration, rejointoiement, tirants et parapet du pont de Verdouze (Objat).
- la réparation du Pont du Daro (Lacelle).
- la réfection des encorbellements et culées du Pont du Pescher (Le Pescher).
- la réfection de la buse du Gaucher (Allasac)...

Nous réaliseront aussi la consolidation de nombreux murs : mur de soutènement (Segur-le-Château), de Saint Cernin de Larche (RD15), mur de Treignac (RD940)...

Ainsi que des reprises de glissements de terrains : RD19-RD59 Chasteaux, RD71 Juillac, RD8 Turenne...

Ce programme est doté d'un budget global de **11 400 000 €** pour répondre à ces objectifs, avec des techniques adaptées aux enjeux :

- o 5 000 000 € sur les réseaux principaux qui accueillent quotidiennement plus de 2 000 véhicules/jour et dont la structure favorise l'utilisation de couches de roulement en enrobés ;

- o 3 400 000 € pour la voirie de desserte qui représente 78 % du réseau routier départemental essentiel pour le quotidien des Corréziens ;
- o 1 200 000 € pour adapter le patrimoine ouvrages d'art à l'évolution de la circulation ;
- o 300 000 € de financement de préparation de chaussées préalable au revêtement ;
- o 1 200 000 € de financement d'aménagement routiers ;
- o 300 000 € de financement de réparations liées aux aléas climatiques.

C'est sur ces lignes que porte le plus important effort sur les crédits et démontre l'importance de faire de l'entretien routier une priorité des politiques départementales.

III - OPERATIONS DE SECURITE : 1 870 000 €

La sécurité est au cœur de nos préoccupations. Dans un objectif de prévention, l'amélioration des points singuliers repérés par une veille quotidienne fait l'objet de toute notre attention. L'enveloppe sera ainsi augmentée avec un montant de **1 870 000 €** affectée en investissement avec des techniques adaptées aux enjeux. Cela comprendra :

- o amélioration des points singuliers accidentogènes ;
- o amélioration de la géométrie des infrastructures
- o renforcement de signalisation et aménagement de carrefours dangereux
- o poursuite du programme d'élagage départemental 2018-2021.
- o accompagnement du retour à une vitesse maximale autorisée de 90km/h sur les RD hors agglomération (signalisation, achat d'équipements, partenariat avec association, aménagements...).

IV - AMENAGEMENT ET TRAVERSE DE BOURG : 530 000 €

Depuis des décennies, nous accompagnons les autres collectivités en agglomération dans leurs démarches d'embellissement de leurs espaces publics et d'amélioration du cadre de vie. Dans cette optique pour moderniser les chaussées, nous inscrivons **530 000 €** en investissement. Ce montant est ajusté aux demandes exprimées par les communes.

V - ACQUISITION DE VEHICULES, D'ENGINS ET MATERIELS D'ENTRETIEN : 1 550 000 €

La modernisation et le renouvellement de la flotte de véhicules et engins sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des interventions en régie. Le choix des investissements sera guidé par le souhait de concentrer les efforts opérationnels de la direction autour de deux axes: le service hivernal et les équipements de sécurité.

L'enveloppe proposée en investissement est de **1 550 000 €**.

VI - ETUDES ET GESTION FONCIERE : 150 000 €

Cette enveloppe de 130 000 € en investissement permet de lancer et poursuivre des études nécessaires à fiabiliser des choix techniques, à valider l'opportunité et les conditions de poursuite de projets, à produire les supports réglementaires indispensables, mais aussi à préparer les grandes opérations de demain. A cette enveloppe, il convient de rajouter 20 000 € en régularisation foncière.

Elle permettra notamment de réaliser les études relatives à des opérations non programmées de confortement des glissements de terrains (topographie, géotechnique), de sécurisation des sections de route où une accidentologie particulière est mise en évidence (vérification de la géométrie).

Cette enveloppe apportera également le financement pour les études de surveillance des ouvrages d'art et de mise aux normes environnementales des ouvrages hydrauliques faisant obstacle à la migration de la faune piscicole.

Enfin, elle permettra aussi de faire face aux études nécessaires pour répondre à des sollicitations relatives à notre réseau routier.

VII - ENVIRONNEMENT ET EQUIPEMENT DE LA ROUTE : 120 000 €

Ce dispositif accompagne la rénovation d'aires d'accueil, de stationnement, de covoiturage ainsi que l'accessibilité de délaissés. Il permet également l'installation de dispositifs sécuritaires ou de signalisation.

L'enveloppe proposée en investissement est de 120 000 €, elle pourra s'adapter aux attentes.

VIII - ENTRETIEN DU PATRIMOINE : 2 210 000 €

Cette enveloppe est destinée à couvrir les obligations courantes de maintenance du patrimoine routier pour assurer sa viabilité au quotidien, mais aussi des services particuliers lors d'événements climatiques, d'incidents et d'accidents.

Dans le cadre de notre politique d'entretien courant de la route et de ses dépendances, nous assurons par l'intermédiaire de notre régie :

- La réparation de chaussées (purges) et d'ouvrages ;
- Le renouvellement et le renforcement de la signalisation horizontale et verticale (police, directionnelle, touristique) ;
- la mise en place de dispositifs de sécurité (glissières) et la mise en conformité des systèmes de protection ;
- Le fauchage et le débroussaillage des accotements et dépendances ;

- L'entretien des talus, l'élagage de nos plantations ;
- La collecte d'eaux pluviales avec la rénovation de fossés et d'ouvrages de collecte ;
- La surveillance permanente du patrimoine avec des moyens mobilisables pour des actions curatives ou préventives.

L'enveloppe consacrée à la viabilité en fonctionnement est de **2 210 000 €**. Elle permet d'assurer une continuité de service grâce à des actions :

- 1 315 000 € pour assurer au quotidien l'approvisionnement des matériaux (chaussées, signalisation horizontale, signalisation verticale, dispositifs de sécurité) et des prestations (locations de matériels, publication des marchés) nécessaires aux opérations d'entretien effectuées en régie mais également par des entreprises ;
- 70 000 € pour les prestations d'entretien des espaces verts ;
- 550 000 € pour les prestations d'entretien de fauchage-débroussaillage ;
- 20 000 € pour les prestations d'entretien des chaussées (techniques spécifiques innovantes = pontage, hydrorégénération, bordurage)
- 190 000 € pour les dépenses centralisées ;
- 65 000 € pour les dépenses occasionnées par les dégâts au domaine public routier causés par des tiers, compensées majoritairement par les remboursements des particuliers responsables ou de leurs compagnies d'assurances.

IX - MAINTENANCE MATERIELS : 1 953 000 €

Cette enveloppe sert aux dépenses de gestion, de maintenance et de dépannage de la flotte de véhicules, d'engins et matériels.

L'enveloppe proposée au budget primitif 2020 est de **1 953 000 €** en fonctionnement. Elle comprend les achats de carburant, de pièces détachées, d'outillage, de prestations. A cette enveloppe il convient de rajouter 755 159 € pour les mouvements de stocks (somme inscrite en équivalence en recettes de fonctionnement).

X - VOIRIE ASSUJETTI : 50 000 €

Cette enveloppe sert aux dépenses liées au négoce que cela soit pour la partie Magasin ou la partie Laboratoire Routier.

XI - SERVICE HIVERNAL : 540 000 €

Pour accompagner le déplacement des usagers en période hivernale, notre collectivité mobilise 58 unités d'intervention (chasse neige + saleuse) dont 6 unités privées et près de 300 agents qui assurent un service de proximité sur l'ensemble du territoire Corrézien.

Dans le courant de l'hiver 2019/2020, des tests ont été menés pour mettre en place la conduite sans accompagnateur pour les opérations de salage. Cette disposition a permis de montrer des perspectives d'importantes optimisations de temps d'intervention ; ceci est de nature à améliorer le service opérationnel aux usagers. Le bilan pourra conduire à élargir le dispositif. L'analyse montre que d'autres pistes pourraient aussi être envisagées pour améliorer le service. Une réflexion avec les élus locaux amènera à repenser les circuits de salage et de déneigement sur le Département.

L'enveloppe proposée au budget primitif 2020 est de **540 000 €** en fonctionnement. Elle couvre principalement les fournitures de sel et pouzzolane et l'intervention des unités privées et pourra faire l'objet d'un ajustement budgétaire dans le courant de l'année en fonction des évènements climatiques.

XII - MOYENS DE FONCTIONNEMENT : 60 000 €

Cette enveloppe de **60 000 €** permet de répondre aux besoins de maintenance des locaux et du petit matériel des agents de la régie.

XIII - REGULARISATIONS FONCIERES : 1 000 €

Cette enveloppe de **1 000 €** permet de répondre aux besoins de régularisations foncières.

XIV - ENTRETIEN DE LA VOIRIE – Recette fonctionnement : 1 402 000 €

L'ensemble des recettes en fonctionnement est estimé à **1 402 000 €**

Elles intègrent :

- o 410 000 € pour l'occupation du domaine public par des particuliers, et concessionnaires de réseaux et les remboursements de dégâts au domaine public routier occasionnés par des tiers responsables identifiés ;
- o 240 000 € pour les remboursements d'assurance suite à sinistres sur véhicules et engins, négoce magasin, prestations du laboratoire routier auprès d'entreprises ou d'autres collectivités, par le biais de conventions ;
- o 742 000 € pour les mouvements de stocks ;
- o 10 000 € pour la cession de biens (surplus d'emprises, etc.) qui n'ont plus vocation à être conservés dans le patrimoine de la Collectivité.

XV - AMENAGEMENTS DE SECURITE - Recette investissement : 600 000 €

Provenant du reversement des amendes perçues dans le cadre du système de Contrôle Sanctions Automatisé, cette recette estimée à **600 000 €** est mobilisée pour l'amélioration d'aménagements et/ou d'équipements de sécurité routière.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositifs, je vous propose d'affecter les crédits de paiement selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019 anticipé	BP 2020
Entretien du patrimoine	2 195 000 €	2 047 974 €	2 210 000 €
Maintenance Engins et Matériels	1 947 792 €	1 926 665 €	1 953 000 €
Service hivernal	405 000 €	545 111 €	540 000 €
Moyens de fonctionnement	70 000 €	92 395 €	60 000 €
Gestion Stocks/ maintenance mat.	742 208 €	622 271 €	755 159 €
Régularisations foncières	0 €	0 €	1 000 €
Voirie assujetti TVA	20 000 €	51 184 €	50 000 €
Études Générales	0 €	19 566 €	0 €
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 400 000 €	5 305 167 €	5 569 159 €
Gestion Stocks/ maintenance mat.	742 208 €	755 159 €	755 159 €
Entretien de la voirie	451 000 €	442 678 €	410 000 €
Maintenance Engins et Matériels	63 992 €	346 025 €	130 000 €
Terrain à bâtir TVA	0 €	0 €	0 €
Voirie assujetti TVA	120 000 €	228 727 €	110 000 €
Régularisation foncières	10 000 €	18 408 €	10 000 €
Total RECETTES FONCTIONNEMENT	1 387 200 €	1 790 998 €	1 415 159 €
Modernisation du patrimoine	11 197 000 €	10 622 064 €	11 400 000 €
Achat Véhicules, Engins, mat. REGIE	1 513 000 €	1 557 136 €	1 550 000 €
Aménagements de sécurité	1 420 000 €	1 221 868 €	1 870 000 €
Routes 2025 - Grandes opérations	1 000 000 €	1 507 712 €	34 630 498 €
Aménagement en traverse de bourg	600 000 €	780 942 €	530 000 €
Projet Routes 4.0	10 000 €	29 904 €	0 €
Études et gestion foncière	140 000 €	127 866 €	130 000 €
Environnement et équipements de la route	110 000 €	86 664 €	120 000 €
Régularisation foncière	10 000 €	21 225 €	20 000 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT	16 000 000 €	15 955 380 €	50 250 498 €
Aménagement de sécurité (CSA)	790 000 €	779 950 €	600 000 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT	790 000 €	779 950 €	600 000 €

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 569 159 €	1 415 159 €
INVESTISSEMENT	50 250 498 €	600 000 €
TOTAL	55 819 657 €	2 015 159 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre des politiques qui viennent de vous être exposés dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

DEPENSES
2014P002E07 - DENEIGEMENT DE LA VOIRIE 2018.2020/D
2014P003E08 - ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2018.2020 /D
2014P004E14 - MOYENS DE FONCTIONNEMENT 2018.2020/D
2016P008E05 - FONCTIONNEMENT-ETUDES GENERALES 2018-2020/D
2015P013E05 - REGULARISATIONS FONCIERES - FONCTIONNEMENT 2015-2020 / D
2018P013E01 - MAINTENANCE ET MATERIEL 2018.2020/D
2018P014E01 - ROUTES- ASSUJETTI TVA 2018.2020/D
2008P028E01 - GRANDES OPERATIONS ROUTIERES 2009-2025 / D
2015P021E08 - AMENAGEMENTS DE BOURG ET TRAVERSES/2019-2023 D
2020P012E01 - AMENAGEMENTS ROUTIERS
2014P014E17 - AMENAGEMENTS DE SECURITE/2019 D
2020P006E01 - AMENAGEMENTS DE SECURITE
2014P014E12 - SECURISATION DES USAGES/2018 D
2014P014E16 - SECURISATION DES USAGES : SUBVENTIONS 2018-2021/D
2020P005E01 - ELAGAGE
2015P013E09 - REGULARISATION FONCIERES/2018-2020 D
2015P013E11 - REGUL. FONCIERES 2020-2023/ D
2016P006E23 - DÉGÂTS DIVERS/2019 D
2020P010E01 - DEGATS DIVERS
2016P006E24 - PRÉPARATIONS DE CHAUSSEES/2019 D
2020P011E01 - PREPARATION DE CHAUSSEE
2016P006E22 - OUVRAGES D'ART/2019 D
2020P009E01 - OUVRAGES D'ARTS
2016P006E20 - RÉSEAUX STRUCTURANTS ET DE LIAISON/2019 D
2020P007E01 - RESEAUX STRUCTURANTS/LIAISON
2016P006E21 - RÉSEAUX DE DESSERTES PRINCIPALES ET SECONDAIRES/2019 D
2020P008E01 - RESEAUX DE DESSERTES
2016P007E14 - ENVIRONNEMENT DE LA ROUTE 2020-2023/D
2016P007E10 - MATERIEL TECHNIQUE 2018-2019/D
2016P007E09 - SIGNA. VERTICALE ET DISPOSITIFS DE SECURITE 2018-2019/D
2016P007E12 - SIGNA. VERTICALE ET DISPOSITIFS DE SECURITE 2020-2023/D
2016P008E06 - ETUDES GENERALES 2019/D
2018P013E04 - MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE 2020-2023/D
2017P067E01 - GESTION DES STOCKS (FONCTIONNEMENT) / D

RECETTES
2014P003E11 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018-2020/R
2015P013E02 - VENTE DE TERRAINS 2015-2020/R
2018P013E02 - RECETTES MAINTENANCE ET MATERIEL 2018-2020/R
2018P014E03 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018-2020/R
2020P006E02 REC 2020-AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR RECETTES CSA 2020/R
2017P067E03 - GESTION DES STOCKS (FONCTIONNEMENT) / R

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 201 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique sectorielle Réseaux et Infrastructures - dotations 2020 :

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 569 159 €	1 415 159 €
INVESTISSEMENT	50 250 498 €	600 000 €
TOTAL	55 819 657 €	2 015 159 €

Article 2 : Sont votées, au titre de 2020, les autorisations de programme (AP) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- <u>Désignation</u>	: GRANDES OPERATIONS ROUTIERES
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 59 000 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: REGULARISATION FONCIERES
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 80 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: ETUDES GENERALES
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 640 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 5 550 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: ELAGAGE 2020-2023/D
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 2 500 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: AMENAGEMENTS DE BOURG ET TRAVERSESES
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 3 520 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: AMENAGEMENTS DE SECURITE
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 3 480 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: RESEAUX STRUCTURANTS ET DE LIAISON
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 20 000 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: RESEAUX DE DESSERTES PRINCIPALES ET SECONDAIRES
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 15 400 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: AMENAGEMENT ROUTIERS
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 2 400 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: PREPARATION DE CHAUSSEE
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 1 500 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: OUVRAGES D'ARTS
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 5 300 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: DEGATS DIVERS
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 1 200 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

- <u>Désignation</u>	: ENVIRONNEMENT DE LA ROUTE
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 80 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

<u>Désignation</u>	: SIGNALISATION VERTICALE ET DISPOSITIFS DE SECURITE
- <u>Catégorie</u>	: Pluriannuelle
- <u>Montant</u>	: 240 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 4 ans

Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 906.21,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.21.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 906.21,
- Section Investissement, Article fonctionnel 916.21,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.21,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.22.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dee607a982-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

TOURISME - DOTATIONS 2020 ET CONVENTION DE PARTENARIAT CORREZE
TOURISME

RAPPORT

PROJET STRATEGIQUE AMBITION TOURISME 2020-2022 : 1^{ÈRE} ANNÉE DE MISE EN
OEUVRE

Lors de la séance plénière du 14 février dernier, nous avons approuvé le projet stratégique Ambition Tourisme 2020-2022. Dans un contexte touristique en permanente évolution, ce projet fixe une feuille de route pragmatique pour la politique touristique départementale sur les 3 années à venir et s'articule autour de 4 volontés fortes :

- développer le chiffre d'affaires généré par l'activité touristique,
- accompagner la transformation numérique des acteurs du tourisme,
- renforcer l'attractivité de la Corrèze,
- veiller à la solidarité territoriale avec un Département en soutien de ses territoires.

3 axes stratégiques seront travaillés et déclinés en 11 actions opérationnelles :

- Accompagner le renouvellement et la performance de l'offre ;
- Être mieux présent sur l'ensemble du parcours client ;
- Piloter le projet stratégique et créer la synergie par une gouvernance partagée.

La mise en œuvre du projet est pilotée, en concertation avec les acteurs de terrain et les territoires, par l'Agence Corrèze Tourisme à laquelle le Département a, conformément à ses statuts, confié cette mission.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 1 177 000 € de crédits de paiement dont 123 000€ au titre de l'investissement et 1 054 000 € au titre du fonctionnement.

I - FINANCEMENT DE CORREZE TOURISME : MAITRE D'ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE

En 2020, une enveloppe de 1 103 000€ est prévue pour permettre à Corrèze Tourisme de mettre en œuvre le projet Ambition Tourisme 2020-2022 et décomposée comme suit :

- 1 053 000 € en fonctionnement pour financer le plan d'actions annuel ainsi que le fonctionnement de la structure qui compte 10,4 ETP salariés et 4,4 ETP mis à disposition par le Département ;
- 50 000 € en investissement pour la modernisation 4.0 de Corrèze Tourisme conformément aux objectifs fixés : logiciels, investissement web, etc.

Ces crédits permettront à Corrèze Tourisme de mettre en œuvre le plan d'actions détaillé dans la convention d'objectifs jointe au présent rapport et dont plusieurs projets méritent d'être détaillés.

→ Accompagner le renouvellement et la performance de l'offre :

- Poursuite du déploiement de la plateforme de vente en ligne avec l'objectif d'augmenter le nombre de comptes ouverts et l'usage de la plateforme par les prestataires. Objectif : ouverture des connexions avec les 250 prestataires qui sont en centrale de réservation chez Gîtes de France Corrèze et réalisation de ventes de la plateforme pour 75% des utilisateurs (contre 65% en 2019). Pour ce faire, Corrèze Tourisme mettra en place des opérations promotionnelles pour doper les ventes notamment en lien avec le passage du Tour de France en Corrèze les 9 et 10 juillet, période où les réservations sont encore timides. Corrèze Tourisme mettra également en place un club utilisateur pour accompagner les prestataires dans leur maîtrise de la plateforme.
- Coordination de l'offre de services proposée par les acteurs institutionnels et parapublics du territoire (OT, Corrèze Tourisme, CD, CCI) pour accompagner les prestataires corréziens dans le développement de leur activité, leur maîtrise des outils numériques, leur positionnement marketing, leur connaissance des clientèles : mise en place de formations, d'ateliers collectifs, de coachings individuels.
- Élaboration d'un process de travail sur la question de l'attractivité du territoire pour des investisseurs et porteurs de projet touristiques à présenter aux partenaires (consulaires, têtes de réseaux, CD, EPCI, etc.) d'ici l'été pour un lancement à l'automne.

- un accompagnement des territoires dans leurs stratégies et projets touristiques au travers d'une offre de service structurée et intégrée à l'offre d'ingénierie départementale avec notamment :
 - o la mise en place, en partenariat avec les territoires d'un dispositif d'observation 4.0 : Flux Vision Tourisme. Ce dispositif doit permettre d'évaluer la fréquentation touristique du territoire sous un angle nouveau, celui des flux et de la mobilité. Lancé en 2020, ses 1ers résultats seront disponibles dans le courant de l'année et surtout début 2021. Ce dispositif permettra également de mesurer la fréquentation d'un événementiel phare pour le département en 2020, le passage du Tour de France.
 - o la poursuite de l'accompagnement au développement du site des Tours de Merle dans le cadre du passage en gestion intercommunale conformément à la convention approuvée par la Commission Permanente le 31 janvier 2020.
- La montée en gamme de l'offre avec le déploiement de la marque Qualité Tourisme auprès des campings, des sites de visites et activités sport loisirs (objectif 4 à 6 marqués en 2020) et le classement de 100 meublés de tourisme.

→ Être mieux présent sur l'ensemble du parcours client :

- Favoriser la consommation locale :
 - o Partenariat de contenu avec un magazine gratuit (Le P'ti Corrèzien) pour améliorer la diffusion de l'information à destination des familles sur le territoire (habitants, résidents secondaires, etc.).
 - o Poursuite du travail amorcé sur la valorisation de l'offre touristique à destination des scolaires : partenariat ODCV, formation des prestataires pour favoriser l'adaptation de l'offre à ce public, actions de promotion.
 - o Organisation, en partenariat avec les OT et ADT du Lot et de la Dordogne et de l'ANCV d'un workshop à Lascaux visant à permettre aux prestataires d'activités et de loisirs des 3 départements de développer des relations commerciales avec les Comités d'Entreprises de grande proximité (2h) → 45 prestataires participants dont 15 corréziens et 50 à 100 Comités d'Entreprises attendus.
- Mieux toucher les clientèles en séjour, booster la consommation et fidéliser :
 - o Conforter l'activité de réceptif de Corrèze Tourisme à destination des groupes (voitures anciennes en partenariat avec la Dordogne, autocaristes, associations, jeunes) avec un objectif de 180 contrats et de 8 000 pax en 2020, ce sont environ 120 prestataires corréziens qui bénéficieront des retombées de cette activité en 2020.

- o Lancement d'une étude en interne pour la mise en œuvre d'une stratégie de GRC (Gestion de la Relation Client) en partenariat avec les OT et les professionnels du territoire. Il s'agit de collecter et exploiter les données clients (emails, numéro de téléphone) en vue de leur transmettre la bonne information au bon moment à chaque étape de leur parcours de voyages : avant - pendant - après. Une telle stratégie doit permettre de mieux cibler les clientèles et leur suggérer des offres en phase avec leurs attentes. L'année 2020 doit permettre de poser les bases d'un plan d'actions à mettre en œuvre à compter de 2021.
- Travailler la notoriété et la visibilité de la Corrèze :
 - o Web et réseaux sociaux : investissements sur le site tourismecorreze.com, la production de contenus et les réseaux sociaux afin de mieux immerger le visiteur dans la destination et de booster la consommation. Objectif : 125 000 fans sur les réseaux sociaux et + 15% de fréquentation web.



- o Partenariat "Origine Corrèze" : Participation au plan d'actions départemental notamment le salon de l'agriculture et Bordeaux fête le vin.
- o Presse : stratégie offensive de visibilité TV (30 diffusions et 208M de personnes touchées en 2019).
- o Nouveauté 2020 : accentuer la promotion de la destination auprès des bassins de proximité au travers d'une campagne de visibilité dans 235 salles de cinéma de la région Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. L'objectif est de susciter le développement de courts et moyens séjours en Corrèze, notamment sur les ailes de saison. Cette opération sera menée en partenariat avec les territoires et têtes de réseaux et le CRT. Elle sera réalisée à partir de la vidéo de destination réalisée en 2019.

- Un ensemble d'actions permettra d'asseoir le positionnement de la Corrèze comme destination sport nature (pêche, rando, cyclo, trail) :



- o Randonnée pédestre : Appui à la réalisation du topoguide de randonnée départemental en lien avec la Direction Sports, Culture, Jeunesse - partenariat avec les porteurs d'itinérance (Dordogne de Villages en barrages, Comité Départemental de Randonnée Pédestre, etc.),
- o Cyclo : Participation au comité d'itinéraire vélo-route V87 (de Montluçon à Montauban) aux côtés du conseil départemental - appui à la FFvélo dans son projet de Tour de la Corrèze à VTT.
- o Partenariat de visibilité de l'offre avec le site internet "Outdooractive", Terra Aventura, etc.
- o Adaptation du site rando pour un meilleur référencement et ciblage des différentes pratiques : cyclo, VTT, rando, trail.

→ Piloter le projet stratégique et créer la synergie par une gouvernance partagée :

- Mise en place d'instances de travail collaboratives avec les offices de tourisme (comité des directeurs) : 3 axes prioritaires ont été identifiés pour 2020 : la mise en place des observatoires locaux, le déploiement d'une offre de services concertée et la mise en place d'un plan de promotion partagé.
- des rencontres régulières avec les opérateurs touristiques territoriaux (Parc Naturel Régional, consulaires, fédérations sportives, têtes de réseaux hébergeurs, etc.) : l'objectif est d'identifier les points de convergence des stratégies de ces acteurs et de mutualiser les moyens pour mettre en œuvre des plans d'actions plus ambitieux et efficaces tant sur le volet promotion que dans l'accompagnement des prestataires.
- Modernisation 4.0 de Corrèze Tourisme : il s'agit d'investir dans la mise en place d'outils digitaux permettant de faciliter le pilotage de la structure et de fluidifier son fonctionnement : outils de gestion RH, logiciel service commercial, etc.
- Un modèle économique et une organisation consolidés : la mise en œuvre du projet stratégique Ambition Tourisme suppose de faire évoluer l'organisation interne, d'accompagner le changement et de développer le travail en mode projet. Cela suppose également une évolution du modèle économique de Corrèze Tourisme avec l'objectif d'augmenter progressivement la part des contributions externes.

II - AUTRES ACTIONS CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

1 – le financement des projets d'entreprises touristiques privées et d'associations engagées dans le cadre du précédent schéma : 43 000 € en investissement

Ces crédits s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation de programme de 3 000 000 € en investissements votée par l'Assemblée Plénière lors de sa réunion du 19 décembre 2014.

Ce programme concerne le paiement du dernier dossier de création de meublés de tourisme associés à des équipements de loisirs et de bien-être. Il concerne également le paiement des subventions liées au développement du tourisme pêche : aménagement de mises à l'eau, parcours de pêche, etc.



2 – Asseoir la Corrèze en tant que destination Sport Nature : 30 000 € en investissement

Ces crédits de paiement s'inscrivent dans le cadre de l'enveloppe de 300 000€ en investissement votée par l'Assemblée Plénière lors de sa réunion du 14 février 2020 dans le cadre du projet stratégique "Ambition Tourisme 2020-2022".

Comme évoqué précédemment, les sports nature sont un axe fort pour le positionnement touristique de la Corrèze. La randonnée en particulier constitue la base de l'offre et fait partie des 1ères activités pratiquées par les visiteurs du département aussi bien que par ses habitants.

Le Département l'a bien compris puisqu'il investit depuis plusieurs années dans :

- la mise en œuvre d'un PDIPR qui compte aujourd'hui 252 circuits
- la structuration d'un réseau de sites et stations sport nature
- l'accompagnement au développement du loisir pêche.

La priorité, pour cette année, portera sur la réalisation d'un topoguide de randonnée qui viendra compléter l'offre proposée sur le site web correzerando.com. Ce topoguide permettra de positionner la Corrèze au côté des grandes destinations de randonnée et d'offrir une sélection des plus beaux itinéraires du département. Sa plus-value résidera à la fois dans le contenu proposé qui devra aller au-delà de la simple description des itinéraires pour constituer une invitation au voyage et dans une offre numérique permettant d'enrichir la découverte.

Un cahier des charges sera réalisé en ce sens au printemps afin de confier la réalisation du topoguide à un éditeur national en capacité d'en assurer une large diffusion dans les réseaux de librairies, magasins de sport et sites de vente en ligne.

3 - Financement des associations touristiques : 1 000€ en fonctionnement

Ces crédits de paiement s'inscrivent dans le cadre de l'enveloppe de 3 500 000€ en fonctionnement votée par l'Assemblée Plénière lors de sa réunion du 14 février 2020 dans le cadre du projet stratégique "Ambition Tourisme 2020-2022".

Ils permettront de financer **l'Association des Plus Beaux Villages de France** dont le siège est situé à Collonges-la-Rouge. Cette association œuvre depuis plus de 30 ans à la promotion touristique et patrimoniale de 156 villages pittoresques parmi lesquels figurent 5 villages corréziens. S'agissant d'une marque touristique largement reconnue et prisée par le grand public, ce label génère une véritable plus-value pour notre territoire.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de **1 000 €** pour lui permettre de poursuivre les actions visant à préserver et valoriser notre patrimoine.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiement selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 045 000	1 047 133	1 054 000
Programme (schéma 2015-2018) : P017E03	1 045 000	1 047 133	
Programme(ambition tourisme2020-2022) : P031E01			1 054 000
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	120 000	69 724	123 000
Programme(schéma 2015-2018) P017E01	120 000	69 724	43 000
Programme(ambition tourisme2020-2022) P031E03			50 000
Programme (ambition tourisme2020-2022) P031E02			30 000

En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 054 000 €	-
INVESTISSEMENT	123 000 €	-
TOTAL	1 177 000 €	-

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

2015P017E01 - TOURISME INVESTISSEMENT PRIVES
 2019P031E03 - TOURISME INVESTISSEMENT
 2019P031E02 - TOURISME INVESTISSEMENT
 2019P031E01 - TOURISME FONCTIONNEMENT

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

TOURISME - DOTATIONS 2020 ET CONVENTION DE PARTENARIAT CORREZE
TOURISME

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 202 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Laurence DUMAS, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique sectorielle du Tourisme 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 054 000 €	-
INVESTISSEMENT	123 000 €	-
TOTAL	1 177 000 €	-

Article 2 : Sont approuvés les termes et la passation de la convention d'objectifs présentée en annexe à la présente délibération pour l'année 2020 à intervenir entre le Conseil départemental et Corrèze Tourisme ainsi que l'attribution d'une subvention de 1 103 000€.

Article 3 : Le Président du Conseil départemental est autorisé à revêtir de sa signature la convention d'objectifs (visée à l'article 2) avec Corrèze Tourisme pour l'année 2020.

Article 4 : Est approuvé le financement de l'association des Plus Beaux Villages de France au titre des associations œuvrant dans le domaine du tourisme pour un montant de 1 000 €.

Article 5 : Le versement de la subvention citée en article 4 interviendra en une seule fois avant la fin de l'année.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 909.4,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.4,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.4.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df4607aa4f-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – Année 2020

Entre :

Le Conseil départemental de la Corrèze, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment habilité par délibération du Conseil Départemental en date du 10 avril 2020, ci-après dénommé « **le Département** »,

et

L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Corrèze, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2019 ci-après dénommée « **Corrèze Tourisme** »,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de préciser les missions et les actions d'intérêt collectif définies par le Département, confiées à Corrèze Tourisme pour l'année 2020, qui en assurera la réalisation, conformément à son objet social, ainsi que les modalités de son accompagnement financier par le Département.

Le plan d'actions confié à Corrèze Tourisme doit permettre la mise en œuvre du projet stratégique "Ambition Tourisme 2020-2022" approuvé en séance plénière du 14 février 2020. Ce projet s'articule *autour de 4 volontés fortes* :

- *Développer le chiffre d'affaires généré par l'activité touristique*
- *Accompagner la transformation numérique des acteurs du tourisme*
- *Renforcer l'attractivité de la Corrèze*
- *Veiller à la solidarité territoriale avec un Département en soutien de ses territoires*

Sa mise en œuvre se décline en 3 axes stratégiques et 11 actions opérationnelles :

- *Accompagner le renouvellement et la performance de l'offre*
- *Être mieux présent sur l'ensemble du parcours client*
- *Piloter le projet stratégique et créer la synergie par une gouvernance partagée.*

Article 1 – MISSIONS DE CORREZE TOURISME

L'article 1 des statuts de Corrèze Tourisme stipule que "*cette agence est un comité départemental du tourisme conformément aux articles L131-5 et L132-1 à L132-6 du code du tourisme portant répartition dans le domaine du tourisme*".

La partie législative du Code du Tourisme précise :

- en son article L132-2 *"le Comité Départemental du Tourisme, créé sur l'initiative du Département, prépare et met en œuvre la politique touristique du département"*;
- en son article L132-4 *"le Département confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département au CDT qui contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressée à l'échelon départemental et intercommunal"*.

Le Département participe au financement des actions s'inscrivant exclusivement dans le cadre de l'objet de Corrèze Tourisme défini par l'article 2 de ses statuts.

Article 2 - PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL 2020 DE CORREZE TOURISME

Axe 1 : Accompagner le renouvellement et la performance de l'offre

Référence projet ambition tourisme : Actions 1 à 4

Corrèze Tourisme se positionne en facilitateur au service de territoires et de prestataires touristiques performants

Objectif : permettre à l'offre touristique corrézienne de mieux se positionner sur le parcours client et ainsi de développer sa performance économique.

L'accompagnement des professionnels du tourisme et des collectivités est une priorité pour le Département. Cette ingénierie touristique doit accompagner l'adaptation de l'offre, sa montée en gamme, son renouvellement et faciliter sa mise en marché. Il s'agit également de mieux connaître les attentes et comportements des clientèles.

Pour ce faire, Corrèze Tourisme va travailler en 2020 sur plusieurs axes :

- **la coordination de l'offre de services proposée par les acteurs institutionnels et parapublics du territoire** : l'objectif est de mettre en cohérence et apporter de la visibilité à l'action des offices de tourisme, de Corrèze Tourisme, de la CCI et du Conseil départemental dans le champ de l'accompagnement des prestataires touristiques.
- **Le développement d'une offre de formations** dans le cadre d'un partenariat avec la CCI : un programme de 3 à 4 formations sera proposé aux prestataires corréziens dans un objectif de montée en compétence.
- **Un accompagnement à la mise en marché** : la plateforme de vente en ligne départementale vise cette année plusieurs objectifs :
 - **L'augmentation du nombre de pros connectés** avec notamment la connexion des 250 Gîtes de France en centrale de réservation
 - **un meilleur usage de l'outil** : passer de 65 à 75% des pros connectés qui réalisent des ventes avec l'outil - mise en place d'un club utilisateur.

- **un appui aux ventes** : opération marketing promotionnelle dans le cadre de la venue du Tour de France en Corrèze - diffusion de la vente en ligne auprès des OT, festivals, événementiels sportifs.
- **Accompagner les territoires dans leurs stratégies locales**
 - **Mise en place d'observatoires locaux du tourisme** : Corrèze Tourisme va impulser la mise en place d'observatoires locaux au sein des offices de tourisme. Ces derniers pourront ainsi utiliser à leur niveau les indicateurs départementaux et ainsi suivre plus finement l'activité touristique de leur territoire. De nouveaux indicateurs pourront être observés afin de renforcer la connaissance à la fois de la performance de l'offre et des clientèles et ainsi mieux guider les stratégies locales.
 - **Un partenariat spécifique sera noué avec Brive Tourisme** dans le cadre de la réalisation de son schéma de développement touristique
 - Appui spécifique de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne pour le développement du site des **Tours de Merle** et la définition d'un mode de gestion pérenne.
 - **Offre d'ingénierie touristique au service des territoires** : Le Conseil départemental met en place une offre de service d'ingénierie territoriale à destination des collectivités locales. Dans ce cadre, Corrèze Tourisme proposera aux collectivités un accompagnement ciblé (études d'opportunité, audits d'équipements touristiques, etc.)
- **Améliorer la connaissance des marchés** :
 - **Mise en place, en partenariat avec les territoires d'un dispositif d'observation 4.0 : Flux Vision Tourisme**. Ce dispositif doit permettre d'évaluer la fréquentation touristique du territoire sous un angle nouveau, celui des flux et de la mobilité. Lancé en 2020, les 1ers résultats seront disponibles dans le courant de l'année et surtout début 2021. Ce dispositif permettra également de **mesurer la fréquentation d'un événementiel** phare pour le département en 2020, le passage du **Tour de France**.
 - **Enquête de clientèle régionale** : animation du dispositif jusqu'en juin 2020 - restitution des données à l'automne/hiver 2020-2021.
- Accompagner le **renouvellement de l'offre** par l'organisation de **temps d'échanges collectifs** (rencontres pros - réunions filières) **ou individuels** (coaching) sur les tendances des marchés, le positionnement de l'offre, les évolutions nécessaires.
- *Définition d'un **process de travail sur la question de l'attractivité du territoire pour des investisseurs et porteurs de projet touristiques** à présenter aux partenaires (consulaires, têtes de réseaux, CD, EPCI, etc.) d'ici l'été pour un lancement à l'automne.*
- **Qualifier l'offre** :
 - Démarche **Qualité Tourisme** pour les campings, sites de visites et activités sport loisirs : **objectif 4 à 6 marqués en 2020** -
 - 100 classements de meublés

Ressources affectées par Corrèze Tourisme au dispositif :

Ressources humaines : 5,45 ETP

Budget : 320K€ dont 78% RH et 22% actions

Axe 2 : Être mieux présent sur l'ensemble du parcours client :

Référence projet ambition tourisme : Actions 5 à 9

Le plan d'actions promotion de Corrèze Tourisme pour 2020 répond aux objectifs fixés par le projet Ambition Tourisme de mieux positionner la destination à chaque étape du parcours client.

Objectifs :

- asseoir la notoriété de la destination auprès de nos clientèles cibles (familles, sportifs, découvreurs),
- booster la consommation touristique,
- faire des corréziens les 1ers ambassadeurs et prescripteurs de la destination.

- Favoriser la consommation locale :

- o Améliorer la diffusion de l'information sur le territoire : le **partenariat avec le P'ti Corrèziens pour la promotion de l'offre à destination des familles avec enfants** va permettre de toucher les personnes qui ne se rendent pas en office de tourisme et dans les hébergements marchands (résidents secondaires, habitants, touristes hébergés chez la famille et les amis, etc.) par la diffusion dans les commerces de proximité. Cela permettra de doubler la **diffusion qui va passer de 22 000 exemplaires à 45 000**.
- o Améliorer l'accès aux produits de la **marque Origine Corrèze** : favoriser la mise en relation avec les offices de tourisme et boutiques touristiques avec les entreprises marquées pour un développement des points de vente.
- o **Développer la fréquentation des sites de visites corréziens par les scolaires** de proximité : réalisation et diffusion d'une brochure dans les écoles, formation des prestataires pour les accompagner dans l'adaptation de leur offre aux besoins spécifiques de ce public, partenariat avec l'ODCV.
- o **Développer les relations commerciales entre l'offre corrézienne et les comités d'entreprises** : organisation en partenariat avec l'ANCV et les institutionnels du tourisme du Lot, de la Dordogne et de la Corrèze d'un workshop à Lascaux en mars 2020 avec pour objectif de réunir 50 à 100 CE de grande proximité (2h) autour d'une cinquantaine de prestataires d'activité et de loisirs.

- Mieux toucher les clientèles en séjour, booster la consommation et fidéliser :

- o **Plateforme de vente en ligne** : inciter les prestataires à développer la **conciergerie** (revente en circuit court), multiplier les occasions d'achat en proposant la **réservation** sur le site de Corrèze Tourisme, des offices de tourisme, des événementiels, etc. - mettre en place des **opérations marketing** visant à doper les réservations avant saison (opération promotionnelle Tour de France)
- o **La poursuite de la commercialisation pour les groupes** afin de pallier la carence de réceptif privé en la matière sur le territoire. **Avec un objectif de 180 contrats et de 8000 pax en 2020, ce sont environ 120 prestataires corréziens** qui bénéficieront des retombées de cette activité. Plusieurs cibles de clientèles sont visées : les autocaristes, les associations, les jeunes, les collectionneurs de voitures anciennes. Pour cette dernière cible, un partenariat avec le CDT Dordogne 2019-2020 doit permettre de démultiplier les retombées.
- o **Lancement d'une étude en interne pour la mise en œuvre d'une stratégie de GRC** (Gestion de la Relation Client) en partenariat avec les OT et les professionnels du

territoire. Il s'agit de **collecter et exploiter les données clients** en vue de leur transmettre la bonne information au bon moment à chaque étape de leur parcours de voyage : avant - pendant - après. Une telle stratégie doit permettre de mieux cibler les clientèles et leur suggérer des offres en phase avec leurs attentes. **L'année 2020 doit permettre de poser les bases d'un plan d'actions à mettre en œuvre à compter de 2021.**

- Travailler la notoriété et la visibilité de la Corrèze par un plan de promotion multi-canal partagé :
 - o **Présence sur les salons**, notamment dans le cadre de partenariats avec le Département et en associant les offices de tourisme : Salon de l'agriculture en février - Bordeaux Fête le vin en juin.
 - o **Relations presse** : l'année 2019 a été particulièrement riche en termes de visibilité TV avec **pas moins de 30 diffusions de reportages** mettant en avant les atouts touristiques de la destination, soit une année record qui a permis de toucher **208 millions de personnes**. L'année 2020 doit permettre de poursuivre cette stratégie offensive de visibilité TV de la destination.
 - o **Réseaux sociaux** : avec **115 000 fans sur Facebook** et **13 500 sur Instagram**, les réseaux sociaux constituent une belle vitrine de visibilité et de notoriété pour la Corrèze, permettant de toucher **5M de personnes/an**. L'année 2020 doit permettre de poursuivre la stratégie mise en place et de produire des contenus et des formats originaux permettant de se différencier. **L'objectif est d'atteindre 125 000 fans fin 2020.**
 - o **Optimisation du site web** : Le site web est la vitrine de la destination. Avec le cap du million de visites atteint en 2019, les optimisations doivent permettre d'immerger le visiteur dans la destination en lui racontant une histoire et ainsi d'améliorer le référencement naturel. Cela va passer par une poursuite de la production d'articles dans le Mag, par l'éditorialisation des contenus (rubrique incontournables) et de la version mobile. **L'objectif est de gagner 15% de visites supplémentaires.**
 - o **La Corrèze au cinéma** : il s'agit d'*accentuer la promotion de la destination auprès des bassins de proximité au travers d'une campagne de visibilité dans 235 salles de cinéma de la région Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire au travers de la diffusion d'une vidéo promotionnelle de 25 secondes*. **L'objectif est de susciter le développement de courts et moyens séjours en Corrèze, notamment sur les ailes de saison. Elle sera réalisée à partir de la vidéo de destination réalisée en 2019. Elle sera couplée avec une campagne digitale sur le site d'Allocine et sur les applis partenaires. Cette opération s'intègre dans le plan de promotion partagé que Corrèze Tourisme a proposé à ses partenaires. Le CRT, les Gîtes de France et les offices de tourisme Vallée de la Dordogne et Haute Corrèze seront partenaires. L'objectif est d'atteindre 500 000 personnes dans les cinémas, 550 000 via Allocine et 1.1M via le retargeting.**

- **La Corrèze, destination sport nature** : Pour positionner la Corrèze en tant que destination "nature", il convient que la destination soit présente là où le randonneur et le sportif (pêcheur, traileur, etc.) s'informent. Aujourd'hui les canaux sont variés et l'enjeu est d'être visible au maximum. Le plan d'actions 2020 prévoit donc :
 - o **Salons** :
 - Salon de la pêche à Cournon et Fête de la pêche à la mouche à Argentat
 - Salon du randonneur de Lyon fin mars (stand CRT) en partenariat avec les opérateurs locaux
 - Salons Trail dans le cadre du partenariat Corrèze Destination Trail
 - o **Partenariats de promotion avec des sites et appli qui font référence**: Cirkwi, Mountpass, Outdoor Active, Terra Aventura, Niv'Eau
 - o **un site web dédié bien structuré** : réorganisation du site pour une meilleure adaptation aux besoins des randonneurs, cyclistes, traileurs, VTTistes.
 - o **Relations presse et influenceurs** : accueil de journalistes, productions de contenu par des influenceurs.
 - o **Visibilité dans les librairies et magasins spécialisés** : appui au CD pour l'édition d'un topoguide départemental
- Ces filières nécessitent également un travail en profondeur sur la structuration de l'offre : Partenariat avec les porteurs d'itinérance (Dordogne de Villages en barrages, CDRP, etc.), participation au comité d'itinéraire de la Véloroute V87 aux côtés du Conseil départemental*
- **Marchés internationaux** : L'objectif est de se focaliser sur les marchés de proximité avec notamment le marché britannique dans la cadre du plan d'actions partagé autour de l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne et le marché belge via des actions sur les réseaux sociaux et sur la presse.

Ressources affectées par Corrèze Tourisme au dispositif :

Volet promotion :

Ressources humaines : 5,15 ETP

Budget : 480K€ dont 52% RH et 48% actions

Volet commercial :

Ressources humaines : 1,8 ETP

Budget : 737K€ dont 13% RH

Axe 3 : Piloter le projet stratégique et créer la synergie par une gouvernance partagée

Référence projet ambition tourisme : Actions 10 à 11

Objectifs :

- mobiliser l'ensemble des acteurs autour du projet stratégique pour en maximiser les effets,
- affirmer le rôle fédérateur du département et de son bras armé Corrèze Tourisme en matière de développement touristique tout en prenant en compte les stratégies de ses partenaires.

Le plan d'actions 2020 sera orienté sur 2 volets principaux :

o Modernisation 4.0 de Corrèze Tourisme :

- o **Investissement dans la modernisation des outils internes** : comptabilité analytique, logiciel service commercial, outils de gestion RH
- o **Formation** : gestion de projet, GRC, outils 4.0, etc.
- o **Organisation interne** : adaptation de l'organisation au projet stratégique
- o **Révision du modèle économique** : Objectif fixé d'augmenter la part des recettes (hors subvention CD) de 30K€.

o Développement des partenariats avec les opérateurs du territoire autour d'une stratégie partagée :

- o **Comité des directeurs avec les 6 offices de tourisme corréziens** : Ce comité a pour rôle de proposer et mettre en œuvre le plan d'actions partagé. 3 axes prioritaires ont été identifiés pour 2020 : La mise en place des observatoires locaux, le déploiement d'une offre de services concertée (outils, accompagnements collectifs et individuels) et la mise en place d'un plan de promotion partagé auprès des cibles affinitaires et des bassins de proximité. Des groupes de travail sont mis en œuvre au sein des équipes pour faire avancer les dossiers : Réseaux sociaux, observation, accompagnement des pros, GRC, etc.
- o **Partenariat avec la CCI** : accompagnement des projets de développement, accompagnement du club hôtelier, mise en place d'un programme de formations adapté aux besoins des prestataires touristiques, mise en œuvre du plan marketing pêche.
- o **Un lien étroit avec le Conseil départemental** : points d'étape mensuels avec le directeur général des services, participation aux CODIR,
- o **Des rencontres régulières avec les têtes de réseaux** : partenariat, réunions d'information, formations, etc.
- o Une **évaluation** des actions mises en œuvre et **bilan collectif**
- o La **définition d'une stratégie de communication corporate** visant à mieux diffuser l'offre de services et les résultats obtenus par Corrèze Tourisme sur le territoire et ainsi à asseoir son positionnement de bras armé de la politique touristique départementale.

Ressources affectées par Corrèze Tourisme au dispositif :

Ressources humaines : 2,4 ETP

Budget : 273K€ dont 45% RH et 55% actions

ARTICLE 3 – SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

Pour l'ensemble des missions de service public exercées ci-dessus, il est octroyé à Corrèze Tourisme une subvention d'un montant total de 1 103 000€ se décomposant comme suit :

- 1) 828 000 € au titre du partenariat touristique pour assurer la mise en œuvre du plan d'actions 2020 détaillé dans la présente convention,
- 2) 225 000 € couvrant les frais de mise à disposition des agents du Département auprès de Corrèze Tourisme.
- 3) 50 000€ pour couvrir les dépenses d'investissement de Corrèze Tourisme.

Ces subventions du Département seront versées selon les modalités suivantes :

- Enveloppe 1) :
 - Versement d'un acompte de 50 % à la signature de la présente convention déduction faite de l'acompte de 200 000€,
 - Versement du solde avant la fin de l'année civile en cours sur présentation des actions menées.
- Enveloppe 2) :
 - Versement en fin de chaque trimestre sur présentation des avis des sommes à payer édités par la paierie départementale.
- Enveloppe 3) :
 - Versement sur présentation des factures TTC acquittées dans l'année 2020. La subvention sera de 80 % du montant de la facture. Plusieurs versements pourront être réalisés jusqu'à hauteur de 50 000€ maximum.

Corrèze Tourisme s'engage à employer les subventions accordées pour la réalisation des actions prévues dans la convention et s'interdit toute redistribution de la subvention.

ARTICLE 4 - AUTRES MOYENS MIS A DISPOSITION

Le Département met à disposition de Corrèze Tourisme à titre gratuit des locaux situés à la Maison du Tourisme - 45 quai Aristide Briand à Tulle. Une convention spécifique est prévue à cet effet.

Corrèze Tourisme bénéficie du réseau informatique administré par le Département. Par ailleurs, le Département fournit gratuitement l'équipement et les applications/logiciels informatiques et téléphoniques (installation et renouvellement) des agents du Département mis à disposition de Corrèze Tourisme selon les mêmes dispositions que celles applicables aux services de la collectivité.

Hors personnel mis à disposition, le service système d'information du Département peut être amené à réaliser plusieurs types de prestations à titre gratuit :

- installation et maintenance de l'outil informatique acquis par « Corrèze Tourisme » sous réserve que les achats soient décidées en concertation.
- installation d'applications et de logiciels spécifiques aux besoins de « Corrèze Tourisme » et financés par elle.

Les salariés de Corrèze Tourisme bénéficient de la possibilité d'accéder ponctuellement à la flotte des véhicules du Département.

ARTICLE 5 – SUIVI DE LA CONVENTION

En dehors des obligations fiscales et légales, Corrèze Tourisme devra fournir un document comptable dûment validé par son expert-comptable comportant les éléments destinés à faciliter le contrôle de l'utilisation des subventions accordées.

Corrèze Tourisme et le Département organisent, sur l'initiative de l'un ou de l'autre des signataires, au moins une fois par an, une réunion d'information et de travail sur l'application de la présente convention.

Corrèze Tourisme devra informer le Département de toute demande de subvention déposée auprès de structures tiers. Ces aides devront être intégrées dans le budget de l'exercice.

Le Département pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'il jugerait utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui, pour s'assurer du respect de ses engagements vis à vis du Département, tels que définis dans la présente convention.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Corrèze Tourisme s'engage à informer le Département de toute modification intervenant en matière statutaire.

ARTICLE 7 – DUREE

La présente convention est conclue pour l'année civile et prendra fin le 31 décembre 2020.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Tulle, le 10 avril 2020

Jean-Claude LEYGNAC

Pascal COSTE

Président de Corrèze Tourisme

Président du Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - PROGRAMMATION 2020

RAPPORT

Les enjeux du développement des services numériques et de l'infrastructure d'accès sont au moins aussi cruciaux que ceux portés au siècle précédent par les chantiers de l'électrification et du réseau téléphonique.

Selon les derniers chiffres de Médiamétrie (*« Année Internet 2019 »* publiée le 20 février 2020) : 92 % des foyers Français sont connectés à Internet et le mobile est devenu incontournable, il porte même la croissance d'Internet : 4 internautes sur 10 utilisent exclusivement leur mobile pour surfer. Les Français passent en moyenne 2h12 chaque jour sur Internet et investissent le web en quête d'informations, de communication, de divertissements et de services.

Parmi les usages dominants sur le web, les interactions sociales occupent une place importante dans la vie des internautes. 6 Français sur 10 se connectent chaque jour sur les réseaux sociaux et les messageries ; Facebook, Snapchat et Messenger constituent le trio de tête. La vidéo a également une place de choix dans les pratiques en ligne : elle séduit en moyenne 4 Français sur 10 chaque jour.

La vente en ligne poursuit sa croissance (*près de 9 internautes sur 10, soit 38,8 millions de français, achètent en ligne – Source FEVAD*). L'internaute modifie ses comportements : 53% des cyberacheteurs ont des habitudes d'achat impactées par des considérations environnementales, responsables ou étiques préférant louer plutôt qu'acheter, acheter d'occasion plutôt que neuf (vêtements surtout), vérifier la composition des produits avant l'achat, scanner les code-barres qui incitent à consommer plus sain ou plus éthique.

La crise sanitaire ouverte avec l'épidémie du virus Covid-19 démontre aussi avec acuité les besoins d'accès aux services numériques lorsqu'il s'agit de massifier le télétravail à domicile en situation de confinement généralisé.

Dans ce contexte, le choix fait en 2016 par le Conseil Départemental de la Corrèze d'accélérer la construction d'un réseau fibre optique pour rendre raccordables en 2021 100% des foyers/ entreprises/ pylônes téléphonie mobile montre bien que cette stratégie sera payante à court terme.

L'année 2020 sera l'année de la montée en charge des travaux et de la mise en commercialisation des prises construites. Les premiers raccordements ont été effectués en fin d'année dernière et, selon la volonté du Conseil départemental, ont été réalisées en priorité sur des zones grises où le débit est nettement inférieur au seuil critique des 2 Mbps n'autorisant pas un accès correct aux services d'Internet.

Le Conseil Départemental, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat Dorsal via une délégation votée en décembre 2018, reste toujours le garant du succès pour 2021 et du respect des engagements calendaires pris contractuellement par les titulaires des marchés de travaux.

Parallèlement, les délibérations en date du 14 avril 2017, du 13 avril 2018 et du 25 janvier 2019 ont permis d'engager la collectivité dans la transformation numérique en complétant le déploiement de l'infrastructure fibre optique par un programme de développement des Usages et Services Numériques qui vient compléter les programme d'Infrastructures Haut Débit/ Très Haut Débit et Téléphonie Mobile.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces programmes, il est donc proposé d'inscrire au budget 2020, 1 890 000 € en investissement dont 1 000 000€ réservés pour le remboursement en capital des différents emprunts et 634 312€ en fonctionnement

I - Infrastructures Haut Débit / Très Haut Débit



1. Le Programme 100% fibre 2021: place à la commercialisation

Depuis la fin de l'année 2019, 3 plaques sont ouvertes à la commercialisation et 9 communes, en tout ou partie, sont aujourd'hui éligibles à la fibre.

Plaque LANTEUIL (459 prises)	Plaque PALISSE (302 prises)	Plaque BENAYES (389 prises)
Albignac Beynat Lanteuil	Lamazière-Basse Neuvic Palisse	Benayes Montgibaud Salon la Tour

Pour ces trois plaques, des réunions publiques de commercialisation ont eu lieu pendant le mois de janvier, en présence des opérateurs, et ont permis d'apprécier l'engouement autour du programme 100% fibre et de l'attente importante des corréziens sur l'accès à la fibre.

- Accélération au 2^{ème} semestre 2020

Concernant la suite du programme et une fois le temps des élections municipales passé, les ouvertures commerciales vont s'enchaîner tout au long de l'année 2020. D'ici le mois de juin, 10 nouvelles plaques vont être ouvertes à la commercialisation auprès de l'ensemble des opérateurs présents sur le réseau publique corrézien et concernent environ 4000 prises optiques.

Le Conseil départemental, dans son rôle de garant de la tenue du calendrier contractuel, a réitéré fermement aux différents titulaires la priorité donnée au respect des dates contractuelles et particulièrement celle de fin de projet. En ce sens une forte accélération des ouvertures clients est à prévoir sur le 2^{ème} semestre au vu des zones prochainement en travaux.

Des assurances ont été apportées par les deux titulaires pour permettre la tenue des échéances contractuelles.

Coté travaux et ayant toujours comme objectif d'associer au maximum les élus des communes corréziennes et notamment les nouveaux, des réunions avant début de travaux sont toujours organisées permettant de présenter les déploiements et de bien vérifier qu'aucune prise n'a été oubliée. Le 100% fibre devant être respecté, il est nécessaire que les élus locaux soient les garants du respect des 100%. Ces réunions, pilotées par les interlocuteurs techniques du département pour chaque lot fibre, sont réalisées en présence des entreprises titulaires, des EPCI / Syndicat de la Diège.

- Anticiper pour réduire les difficultés de raccordement

Les prises déployées dans le cadre de la "phase pilote" sur les communes autour d'Ussel et celles depuis le début d'année ont permis de mettre en évidence différents cas d'échecs aux raccordements finaux. Les équipes du département, en lien avec les différents acteurs, pilotent également l'analyse et le traitement anticipé des causes d'échecs dans le but d'éviter, au maximum, de devoir reprogrammer des interventions techniques nécessaires pour "fibrer" un logement ou une entreprise et éviter ainsi de créer une frustration auprès des futurs abonnés. Des réunions périodiques sont donc organisées pour suivre ces problématiques et y apporter des réponses rapides et efficaces.

En termes de calendrier et en lien avec les titulaires des marchés, la SPL NATHD et La Fibre Nouvelle-Aquitaine (LFNA), une programmation des réunions de commercialisation sera rapidement proposée aux élus pour avoir plus de visibilité entre fin de travaux et ouverture commerciale sur l'année 2020.

a) Adressage des communes : un travail aboutit

Les premières plaques ont permis de constater que le travail réalisé par les communes corréziennes avec le soutien du département et, sur son périmètre, celui du Syndicat de la Diège, est efficace et permet de garantir que l'ensemble des prises construites sont bien commercialisables.

Le Département continue de soutenir aussi bien financièrement, via le programme de subventions assuré par le service des "Aides aux communes", que techniquement en aidant les communes dans la mise en œuvre du projet.

Un travail régulier est réalisé avec les titulaires des travaux fibre qui permet d'orienter les priorités avec les communes et de cibler les besoins en fonctions des zones de travaux.

b) Améliorer l'entretien des abords des réseaux aériens

La mise en œuvre du programme d'élagage des routes départementales 2018-2021 a permis de démultiplier les opérations de regroupement des chantiers d'entretien des plantations privées riveraines du réseau routier départemental :

- saison 2018/2019 : 46 communes ont été traitées au travers de 5 marchés, représentant 75km d'élagage effectués (55km sur domaine privé et 20km sur domaine public) répartis sur 785 km de routes départementales ;
- saison 2019/2020 : 140 communes ont été traitées, 10 marchés, 270 km d'élagage effectués (230km sur domaine privé et 40km sur domaine public) répartis sur 2394 km de routes départementales.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce programme, il est donc proposé d'inscrire au budget 2020, 1 622 500 € en investissement dont 750 000€ réservés pour le remboursement en capital des différents emprunts et 409 312 en fonctionnement

2. Contribution DORSAL et programme 100% fibre

La contribution du Département au Syndicat Mixte DORSAL pour l'année 2020 sera portée à hauteur de 113 011.85 € en fonctionnement.

- Budget Principal :

Chaque Département membre du syndicat prend en charge 11,25 % du montant annuel nécessaire aux dépenses de fonctionnement du syndicat.

- Budget annexe : exclusivement dédié à l'inscription des dépenses et recettes liées aux travaux FTTH.

Chaque Département membre du syndicat prend en charge 33,75 % du montant annuel nécessaire aux dépenses de fonctionnement du syndicat inscrites au budget annexe correspondant à son Département.

Pour l'année 2020, la contribution du Conseil Départemental s'élève donc à :

Budget Principal	Budget annexe
113 011.85 €	83 761.62 €

3. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Département

Le cabinet O'Malley Consulting continu d'assurer sa prestation de mission d'assistance pour la mise en œuvre du programme 100% fibre 2021 en lien étroit avec le Directeur Général Adjoint et les équipes techniques du département

Conformément aux exigences de résultats imposées par le Département de la Corrèze, ce Cabinet a fait part de son expertise (tant sur les volets technique, administratif, juridique, financier, organisationnel, humain que stratégique), permettant ainsi au Département de prendre des décisions indispensables à la conduite du projet.

Pour permettre la mise en œuvre de ces différentes missions tout en restant dans le cadre du marché, 435 000 € sont inscrits en dépense d'investissement sur le budget 2020 de la collectivité.

4. Recettes d'investissement : signature de la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) entre le Conseil départemental et le Syndicat Mixte Dorsal

Le Syndicat Mixte Dorsal a confié au Département, sous son contrôle, une mission d'AMO dans le cadre du suivi des trois lots du marché public de conception-réalisation du programme 100% fibre 2021.

Une convention signée en 2019 acte les principes financiers via le versement d'une rémunération au bénéfice du département d'un montant de 1 029 960 € HT et selon l'échéance ci-dessous :

- 10% à la signature
- 40% en 2019
- 40% en 2020
- 5% au premier trimestre 2021
- 5% à la notification du décompte final.
-

En ce sens, 412 000 € sont inscrits en recette de fonctionnement au budget 2020 de la collectivité.

II – Téléphonie mobile

Appels à Projets zones blanches

Pour rappel, dans le cadre de la couverture des zones blanches téléphonie mobile (2G/3G), 2 programmes nationaux ont été lancés en 2016 :

- Appel à Projets "zones blanches centres bourgs" :

Aujourd'hui le programme "zones blanches centres bourgs" est terminé. Les communes de Bellechassagne, Branceilles, Espagnac, Millevaches et Veix ont été mis à disposition des opérateurs FREE et SFR (Veix). Le service mobile est activé.

- Appel à Projets "1300 sites stratégiques" :

Pour ce deuxième programme et pour rappel, le Conseil Départemental intervient en tant que maître d'ouvrage délégué. L'état d'avancement étant le suivant :

- Maître d'ouvrage : Commune de CLERGOUX
Domaine de Sédières (Clergoux) : site en service
- Maître d'ouvrage : Syndicat de la DIEGE
Domaine du Pont Aubert (Soursac) : travaux terminés - Mise en service d'ici fin 2020

Pont de Lamirande (Soursac) : travaux en cours - Mise en service d'ici fin 2020
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays d'UZERCHE
Plan d'eau de Meilhards : site en service
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Xaintrie Val'Dordogne
Les Tours de Merle (Saint Geniez Ô Merle) : travaux terminés - Mise en service d'ici fin 2020

Afin de permettre la mise en œuvre des deux programmes, 120 000 € seront affectés au titre de l'investissement sur le budget 2020 et permettront d'acquérir les pylônes + assise foncière dans le cadre du programme 1300 sites et conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée en 2017 entre le Département et les Maîtres d'Ouvrage déclarés ci-dessus.

- New Deal : état d'avancement du programme

Pour rappel, en janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français. Pour la première fois, l'État a fait le choix de prioriser l'objectif d'aménagement du territoire dans les critères d'attribution des fréquences mobiles, dont les droits arrivaient à échéance lors des prochaines années.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) contrôle de manière indépendante le respect de chacune des obligations des opérateurs.

Pour le Département de la Corrèze, l'équipe projet dédiée au New Deal représentée par des membres de l'État, l'Association des Maires, les Syndicats d'Énergie (Diège / FDEE) et le Conseil départemental continue d'œuvrer dans le choix des communes en fonction des études lancées par les opérateurs sur proposition de l'équipe projet.

Pour l'année 2019, un quota de 7 sites a été attribué au Département de la Corrèze sur les 815 à répartir au niveau national. Pour l'année 2020, 6 sites ont été attribués à la Corrèze.

Pour rappel, les 6 communes ont déjà été retenues par l'équipe projet sur le quota 2019 et sont les suivantes :

- la commune de Saint Bonnet Prés Bort - leader Bouygues Telecom,
- la commune de Brignac-la-Plaine - leader FREE Mobile,
- la commune de Sainte-Féréole - leader FREE Mobile,
- le Domaine de Monédières - leader FREE Mobile,
- le Château de Ventadour (Moustier-Ventadour) - leader FREE Mobile,
- les Jardins de Sothys (Auriac) - leader FREE Mobile,

Pour ces communes, les recherches de terrain sont terminées et les travaux vont débuter.

Pour le 7^{ème} site, la commune du Pescher a été retenue par l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019. L'opérateur FREE Mobile a été nommé en février 2020 et une rencontre est prévue en mairie pour débiter le projet et commencer les recherches de positionnement de site.

Pour ce qui concerne le quota 2020 et en raison de l'attente des résultats des études terrains réalisées, l'équipe projet se réunira d'ici le mois de mai pour proposer une nouvelle liste de communes à retenir.

III – Les usages numériques au service DES CORREZIENS, POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

1. « Je dis web » : un programme ciblé de découverte des usages numériques

Au cours de l'année 2019, un nouveau programme d'acculturation au numérique a été mis en place sur le département. Ce programme appelé « *Je dis Web* » s'est déroulé du 28 mars au 12 décembre, les jeudis ; d'une journée numérique à la rencontre des Corrèziens pour des publics différents : agriculteurs, prestataires de tourisme, personnes en insertion, porteurs de projets, seniors.

Cette journée numérique avait pour objectif de donner le "goût" du numérique et de le rendre accessible et utile à tous, notamment ceux qui en sont le plus éloignés, dans les zones rurales, en allant à leur rencontre. Ce programme a bénéficié à près de 200 personnes.

Après avoir "rayonné" sur l'ensemble de la Corrèze, sur 22 communes différentes, il est proposé de poursuivre ce programme « d'acculturation », tout en réalisant des ajustements sur le public cible, les lieux (en s'appuyant davantage sur les Maisons du Département - MDSAP) et la périodicité des Ateliers.

Ainsi pour 2020, en cohérence avec les orientations des programmes stratégiques départementaux, validés par le Conseil Départemental lors de sa réunion du 14 février dernier, en matière d'Autonomie (« *Prototypage de la nouvelle gouvernance des politiques pour l'autonomie dans les territoires* ») et de développement touristique (« *Ambition Tourisme 2020-2022* ») il est envisagé de s'adresser prioritairement à 2 cibles : les Seniors et les professionnels du tourisme.

↳ *Je Dis Web Séniors*

Il s'agira d'un après-midi consacré aux séniors de 14h30 à 16h30 pour être plus à l'aise avec l'outil numérique. Ces séances seront organisées sous forme d'ateliers avec manipulation des outils (ordinateurs et/ou tablettes)

Un travail de partenariat a été mis en place avec les représentants des ICA afin d'animer ces Ateliers sur des secteurs géographiques non couverts par les structures locales, c'est-à-dire là où un accompagnement numérique n'est pas proposé.

Pour 2020, il est donc proposé d'aborder 3 ateliers progressifs pour se familiariser avec le monde du numérique. Les personnes pourront venir avec leur équipement mobile (tablette, PC portable).

Des ordinateurs et des tablettes seront disponibles pour les personnes non équipées.

- Atelier n°1 : *le B.A BA du monde numérique, organiser ses dossiers et ses fichiers, découvrir les différents moyens de connexion à Internet, naviguer sur Internet, faire une recherche sur internet, se repérer dans sa boîte e-mail et envoyer un mail...*
- Atelier n°2 : *les trucs et astuces de la navigation sur Internet, connaître le vocabulaire, gérer ses mots de passe, la sécurité sur Internet, protéger ses données personnelles, les réseaux sociaux, stocker des documents en ligne, les services en ligne...*
- Atelier n°3 : *la tablette / le Smartphone - mode d'emploi : découvrir l'environnement, les paramètres, gestion des photos, les applications utiles, la gestion de la messagerie, les discussions vidéos...*

↳ *Je Dis Web Tourisme*

Il s'agira d'une matinée consacrée aux professionnels du Tourisme de 9h30 à 11h00 sur divers sujets dédiés au numérique. Ces matinées pourraient être suivies d'Ateliers « pratiques ».

Un travail de partenariat a été mené avec l'ADRT pour cibler précisément les attentes et les besoins des professionnels du tourisme.

Pour 2020, il est donc proposé d'aborder 3 thématiques à destination d'un public débutant / non averti :

- les Réseaux Sociaux et Facebook (spécial débutant) : *Communiquer sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter...), est-ce vraiment nécessaire ? Pourquoi et comment faire ? Lesquels choisir ? Découvrir le B.A.-BA de Facebook, la différence entre un Compte et une Page et comment utiliser ce réseau social pour développer son activité.*
- Instagram : *découvrir Instagram, le réseau social qui a connu la plus forte croissance ces dernières années. Ce réseau social dédié au partage d'images permet de se démarquer par un visuel attrayant. Il permet d'entretenir une relation privilégiée avec ses clients, uniquement basée sur le visuel.*

- Valoriser son image sur Internet : *astuces et outils pour valoriser son image sur Internet, savoir séduire, montrer, engager, se démarquer et partager. Découvrir, grâce aux conseils, la façon de bien gérer ses visuels sur Internet et trouver des outils pratiques.*

2. BOOST Projets : un programme d'accompagnement aux porteurs de projets

Le dispositif « Coup de Pouce Corrèze », mis en place au cours du second semestre 2015, poursuit la mise en œuvre de la promotion du financement participatif et l'accompagnement individuel des porteurs de projet pour qualifier leurs campagnes ou levées de fonds.

Cette action a apporté plus de 3 millions d'euros sur les projets corréziens, mobilisé plus de 16 000 contributeurs, et permis la réussite de 169 collectes depuis 2016.

Le bilan présenté lors du Conseil Départemental réuni le 14 février dernier témoigne de la richesse, de la diversité des projets et du niveau d'engagement des soutiens.

Il n'est pas un secteur géographique en Corrèze qui ne puisse bénéficier de cette action, par l'accompagnement individualisé d'une part mais également par le bon usage et la maîtrise des plateformes de financement participatif d'autre part. En effet, ces outils numériques permettent la promotion des projets, la collecte de fonds, la création et l'animation de communautés de partage ; ils sont bien des outils au service des acteurs du territoire.

Pour aller plus loin que le « Coup de Pouce », le Conseil Département a validé le programme intitulé « BOOST Projets ».

Il s'agit d'aider, via un Appel à Initiatives permanent, les porteurs de projets à co-construire un parcours d'accompagnement et de booster leur projet, grâce à l'ingénierie de projets du Département avec à la carte un « bouquet de services » thématiques soit en format individuel (entretiens) soit en format collectif (ateliers).

Le « Bouquet de services » en format collectif porte sur 4 thèmes essentiels : le financement participatif, les usages du numérique, la Marque Origine Corrèze et les réseaux professionnels. Au total se sont plus de 30 Ateliers prévus et des rencontres professionnelles, sur l'ensemble du département pour 2020.



3. Un Évènementiel pour découvrir les nouveaux services et outils numériques au service des personnes en situation de handicap

Le numérique et Internet se développent sans cesse, présents dans notre vie quotidienne, notre travail, nos loisirs, nos relations sociales.

Mais ces évolutions technologiques sont-elles également adaptées aux personnes en situation de handicap ? Ou facteur d'exclusion ?

Pour que les personnes en situation de handicap et leur entourage puissent connaître et bénéficier des progrès de l'innovation dans les outils et les services, il est proposé l'organisation d'une « journée de découverte ».

Pour l'année 2020, le sujet pourrait être « *Innovation et numérique au service des sourds et malentendants* ».

A l'heure où plus de 75 % des français disposent d'un Smartphone (« *téléphone intelligent* »), son usage est devenu très commun pour beaucoup, mais l'est-il également ou comment pourrait-il l'être pour les personnes malentendantes ?

La reconnaissance vocale, l'Intelligence Artificielle, permettent aujourd'hui le développement de nouveaux services pour relever les défis du handicap et faciliter la communication ; nous proposons de les faire connaître au cours de cette « journée découverte » qui sera organisée en collaboration avec la MDPH.



4. L'incitation à la participation active des citoyens

Remettre le citoyen au cœur du processus démocratique en mettant à sa disposition toutes les données et les outils dont il a besoin pour comprendre, agir et participer à la vie politique, tel est l'enjeu des « technologies civiques » appelées « *Civic Tech* ».

La Civic Tech est un ensemble d'outils numériques qui permet d'améliorer le fonctionnement démocratique des sociétés en renforçant le rôle joué par les citoyens dans les débats et les prises de décision.

C'est ainsi que le Département a souhaité faire participer les Corrèziens à l'élaboration de son Budget, au travers du **Budget Participatif** mené depuis 2017 via la plateforme appelée « monavis.correze.fr ». Depuis 4 ans, les Corrèziens peuvent s'exprimer sur les orientations budgétaires de la collectivité, donner leur avis, proposer leurs idées et peser directement sur les priorités.

Les avis des Corrèziens sont pris en compte dans la mise en place des actions de la collectivité. Des estampilles « *avis validé* » sont insérées dans les rapports dédiés aux différentes politiques départementales.

Le bilan de la consultation des corrèziens, sur le Budget Participatif 2020, est présenté dans le rapport n° 306 « Budget Primitif du Département pour 2020 ».

Afin d'impliquer également les jeunes dans cette démarche de participation et d'engagement citoyen, le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 14 février dernier, a validé le projet de **Budget Participatif des collèges**. Pour garantir l'équité entre tous les établissements, il est prévu de soutenir un projet par collège, peu importe le nombre de soutiens apportés au projet, ceci pour ne pas pénaliser les établissements qui comptent le moins d'élèves et qui pourraient potentiellement mobiliser moins de soutiens.

Cette année le thème est : le développement durable et le cadre de vie. Tous les collégiens peuvent participer à cette action en proposant dans leur établissement un projet qui, une fois validé par le Principal et la Commission projets, sera présenté à l'ensemble des Corrégiens pour solliciter leur soutien.

La période d'élaboration des projets dans les établissements se déroule du mois de mars au mois de septembre. Le mois d'octobre sera consacré à la consultation publique de tous les projets pour solliciter les soutiens.

Les projets lauréats seront présentés dès novembre ; les projets pourront alors démarrer leur phase de réalisation.

La dépense correspondante de 60 000 € est prévue dans le rapport séparé n° 107.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiement selon les tableaux ci-dessous :

	CA 2018	BP 2019	CA 2019 anticipé	BP 2020
DORSAL / Désenclavement Numérique (cotisation + intérêt emprunt)	99 813 €	100 000 €	100 646.76 €	110 000 €
Téléphonie Mobile - Maintenance des sites	4 753 €	5 000 €	4 890,00 €	5 000 €
AMENAGEMENT 100% FIBRE	31 244 €	300 500 €	367 723.51 €	409 312 €
Dont Emprunt 1 (5 M€) – remboursement intérêts	31 244 €	72 500 €	276 270.33 €	319 312 €
Dont Emprunt 2 (15 M€)- remboursement intérêts		225 250 €		
dépenses diverses : cotisation budget annexe			91 453.18 €	90 000 €
Financement Participatif (héritage CDR économie)	10 414.45 €	20 000 €	1 500 €	5 000 €
Budget Participatif (héritage CDR budget comptabilité)	11 436 €	10 000 €	7 200 €	20 000 €
Usages et Services Numériques 2019 / 2021		170 000 €	22 441.76 €	85 000 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	157 660.45 €	605 500 €	504 402.03 €	634 312 €
DORSAL / Désenca.Num (loyers télétravail Égletons, sites téléphonie...)	4 500.38 €	5 000 €	4 580,74 €	4 000 €
AMENAGEMENT NUMERIQUE 100% FIBRE 2021 - Convention Amo			514 560.74 €	412 000 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 500.38 €	5 000 €	519 560.74 €	416 000 €
DORSAL Sdan Pilote	77 400 €	50 000 €		60 000 €
DORSAL / Schéma d'Aménagement Numérique (subvention HD)		10 000 €		
Téléphonie mobile - Maintenance des sites		7 500 €		7 500 €
Couverture téléphonie mobile - sites prioritaires	279 106.93 €	150 000 €	107 593.54 €	120 000 €
Aménagement Numérique - 100% fibre 2021	8 576 709.50 €	1 362 500 €	6 626 701.80 €	1 622 500 €
Divers			1 924.80 €	
Participations CD19 pour l'achat de parts sociales SPL		250 000 €	187 500 €	187 500 €
Marché O'Malley	91 057.50 €	300 000 €	190 563 €	435 000 €
Subvention et/ou avance remboursable	5 434 214 €		5 424 214,00 €	
Avance remboursable	2 988 938 €			
Emprunt 1 (5 M€) – remboursement capital	62 500 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Emprunt 2 (15 M€) – remboursement capital		187 500 €	187 500 €	250 000 €
Emprunt 3 (10 M€) – remboursement capital		375 000 €	375 000 €	500 000 €
Usages et Services Numériques 2019 / 2021		200 000 €	201.60 €	80 000 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 933 216.43 €	1 780 000 €	6 734 496.94 €	1 890 000 €
Couverture téléphonie mobile - sites prioritaires	104 582 €	30 000 €		
Aménagement Numérique - 100% fibre 2021		300 000 €		
Subvention et/ou avance remboursable			5 424 214 €	
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	104 582 €	5 108 000 €	5 434 214 €	

En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	634 312 €	416 000 €
INVESTISSEMENT	1 890 000 €	0 €
TOTAL	2 524 312 €	416 000 €

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - PROGRAMMATION 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 203 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Est proposée l'affectation des crédits de paiements suivants au titre de la politique sectorielle AMENAGEMENT NUMERIQUE 2020 Infrastructures, Usages et Numériques :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	634 312 €	416 000 €
INVESTISSEMENT	1 890 000 €	0 €
TOTAL	2 524 312 €	416 000 €

Article 2 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.4.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 907.4,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.4,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.23,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.4.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dff607ab02-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

BATIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX - DOTATIONS 2020

RAPPORT

Le plan pluriannuel d'investissement élaboré sur l'ensemble du patrimoine immobilier en 2019 permet au Conseil Départemental de poursuivre la démarche structurante et globale sur les 108 sites composant le patrimoine bâti de la collectivité.

Pour cela, dans ses choix politiques, l'action départementale met tout en œuvre afin de pérenniser ses bâtiments et leur bon fonctionnement.



En 2020, l'effort portera tout particulièrement sur la modernisation des équipements au regard des nouveaux besoins, tout en respectant les aspects réglementaires et énergétiques.

C'est ainsi que nos petites et moyennes entreprises locales seront en mesure d'apporter leur contribution pour mener à bien ces opérations.

Par ailleurs, le "Contrat de Cahors" nous contraint à poursuivre nos efforts dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement malgré l'augmentation des coûts énergétiques et de viabilité économique.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces principes, je vous propose d'affecter :

- ▶ 7 085 600 € de crédits de paiement pour les Bâtiments : dont 3 435 600 € au titre de l'investissement et 3 650 000 € au titre du fonctionnement,
- ▶ 605 000 € de crédits de fonctionnement pour les Affaires Juridiques,
- ▶ 1 578 600 € de crédits de paiement pour la Direction des Affaires Générales et des Assemblées : dont 575 000 € au titre de l'investissement et 1 003 600 € au titre du fonctionnement.

I. UNE PROGRAMMATION QUI FAVORISE LA MODERNISATION DE NOTRE PATRIMOINE : 3 435 600 €

A - BATIMENTS ET MOYENS DES SERVICES

La somme de 1 169 000 € est affectée au programme "Bâtiments et moyens des services", répartie de la façon suivante :

- Pour les **bâtiments administratifs**, 374 000 € permettront de réaliser principalement des opérations de modernisation des équipements sur Marbot, dont :
 - la 2^{ème} tranche des bornes de rechargement des véhicules électriques de service ;
 - la 1^{ère} tranche de la réfection de la Salle Charles Ceyrac, pour l'aspect audiovisuel.

La somme de 30 000 € est prévue pour des travaux divers et urgents.

- Pour les **bâtiments techniques**, 198 000 € permettront la sécurisation du Centre d'Entretien Routes Bâtiments Fibre (CERBF) de Seilhac, la modernisation des locaux de vie et la création d'un abri à sel au CERBF de Neuvic, ainsi que l'étude pour la restructuration du CERBF d'Argentat.

La somme de 50 000 € est allouée aux travaux divers et urgents.

- Pour les **bâtiments sociaux**, un montant de 380 000 € permettra de couvrir les dépenses engagées concernant notamment :
 - la restructuration et la sécurisation de l'accueil à la Maison de Solidarité Départementale (MSD) d'Égletons ;
 - l'installation d'une climatisation réversible à la MSD de Meyssac.

"L'immeuble CCI" doit faire l'objet d'une importante restructuration portant notamment sur l'accessibilité et la sécurité incendie. De ce fait et en notre qualité de copropriétaire, la **MSD de Brive Centre** génère une participation du Département à hauteur de 200 000 €.

La somme de 30 000 € est réservée pour les travaux divers et urgents.

- Pour les **Maisons du Département et des Services Au Public (MDSAP)** 117 000 € sont inscrits en prévision de la création des Maisons du Département. La somme de 15 000 € est prévue pour des travaux divers et urgents.
- Dans le cadre de la convention qui lie le Conseil Départemental et le laboratoire Qualyse à propos de l'exécution de travaux de modernisation du bâtiment du **Laboratoire Départemental d'Analyses**, des crédits de paiement devront couvrir la participation du Département à hauteur de 100 000 €.

B - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS

Afin de poursuivre un investissement rationnel et réparti sur l'ensemble du territoire, les collèges nécessitent des crédits à hauteur de 1 685 600 €.

Cette affectation est répartie comme suit :

- 684 500 € de crédits de paiement pour la nouvelle Autorisation de Programme proposée au titre de 2020, d'un montant de 1 273 500 €. Cette Autorisation de Programme est proposée au vote.
- 551 100 € de crédits de paiement sont nécessaires pour couvrir les **Autorisations de Programme d'Investissement antérieures**.
- 80 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour couvrir l'Autorisation de Programme d'Investissement 2018-2021 consacrée à l'équipement des cuisines des collèges.
- 20 000 € sont nécessaires au titre des Enveloppes Pluriannuelles consacrée à l'équipement des défibrillateurs.
- 150 000 € sont nécessaires au titre des Enveloppes Pluriannuelles d'Investissement pour permettre de répondre aux besoins imprévus non programmables.
- 200 000 € sont nécessaires au titre des Enveloppes Pluriannuelles d'Investissement pour permettre de répondre aux besoins réglementaires pour les alertes du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).

Les crédits de paiement pour l'essentiel des opérations se déclinent de la façon suivante :

- 251 500 € seront réservés aux diverses opérations liées à la sécurité avec notamment les travaux de sécurisation des collèges d'Objat, de Tulle (G. Clémenceau) et Corrèze.
- 270 000 € seront affectés à l'exécution des missions réglementaires visant à traiter principalement la mise aux normes des PPMS dans les collèges ainsi que la poursuite de l'installation de défibrillateurs - tranche 2.
- 90 000 € permettront de couvrir des opérations liées au clos et au couvert des établissements scolaires ainsi qu'à l'énergie, principalement pour des travaux de rénovation et d'isolation.

- 1 074 100 € seront affectés à la modernisation des collèges dont 344 100 € dédiés à la participation, par convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, pour la restructuration de la cité scolaire d'Arsonval à Brive.

Le détail de la programmation des investissements dans les collèges publics est en unique annexe à ce rapport budgétaire.

C - INVESTISSEMENT SUR LES SITES CULTURELS ET SPORTIFS

Une enveloppe de 319 000 € est consacrée à ce programme.

Les sites culturels sont concernés à hauteur de 190 000 € dont 130 000 € prévus notamment pour la rénovation de l'étanchéité et le remplacement des générateurs de vitrines au **Musée du Président Jacques Chirac** ; 60 000 € sont dédiés à des travaux de mise aux normes et de modernisation du site de **Sédières**.

Une somme de 50 000 € est destinée à couvrir les travaux divers et urgents ainsi que 4 000 € pour la poursuite de la mise en place de défibrillateurs (tranche 2).

Le site sportif **Espace 1 000 Sources** à Bugeat est concerné également à hauteur de 75 000 € dont 60 000 € sont affectés au renforcement du gymnase et 15 000 € dédiés à des travaux de modernisation du site.

D - BATIMENTS TOURISTIQUES ET PERISCOLAIRES

Les crédits de paiement de ce programme d'un montant de 70 000 € concerneront la participation pour la remise aux normes de la station d'épuration de l'aire d'autoroute de Vitrac pour 50 000 €.

La somme restante de 20 000 € est affectée au financement des travaux divers et urgents.

E - CENTRES DE VACANCES

142 000 € de crédits de paiement concernent la 1^{ère} tranche des travaux de ravalement des façades des chalets de **Chamonix** pour 75 000 €, et le remplacement des volets et le diagnostic solaire du site de **La Martière d'Oléron** pour 45 000 €.

Une somme de 20 000 € est affectée au financement des travaux divers et urgents, et 2 000 € sont dédiés à l'installation de défibrillateurs (tranche 2).

F - GENDARMERIES

Une somme de 50 000 € est prévue pour couvrir les prestations relatives aux bâtiments des gendarmeries avec notamment la poursuite du remplacement de chaudières individuelles sur les sites de Corrèze et Merlines.

Une somme de 20 000 € est affectée au financement des travaux divers et urgents.

G - AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

Sont prévus à ce titre 575 000 € en investissement répartis comme suit :

- 30 000 pour les renouvellements de matériels à Marbot (garage, reprographie, cellule courrier, régies son...) dont 20 000 € destinés à l'achat d'un vidéo projecteur pour l'amphithéâtre.
- 542 000 € pour l'achat de 21 véhicules électriques (19 Zoe et 2 Twizy) et 14 véhicules thermiques (Clio)
- 3 000 € pour les aménagements et les équipements à prévoir dans les Maisons du Département.

II. DES EFFORTS SUR LE FONCTIONNEMENT QUI PERMETTENT LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Le budget 2020 reste relativement stable malgré les fortes augmentations dues aux fluctuations des coûts énergétiques. Ces dernières sont en partie minimisées par la maîtrise des dépenses d'entretien et un suivi rigoureux des consommations énergétiques.

Une enveloppe de 3 650 000 €, contre 3 590 000 € en 2019, permet une répartition des crédits de paiement comme suit :

- ▶ Des charges immobilières et administratives pluriannuelles pour un montant de 1 440 000 € sont affectées aux dépenses transversales de fonctionnement des bâtiments départementaux, et réglées sur des marchés publics. L'augmentation est essentiellement due à la progression normale des prix de la commande publique.
- ▶ Des dotations annuelles de fonctionnement en moyens généraux pour un montant de 2 150 000 € inscrits afin de pourvoir aux dépenses de viabilité et d'entretien des bâtiments.

Ces crédits sont complétés par une enveloppe de charges de fonctionnement pour des travaux en régie d'un montant de 60 000 €.

A - LES CHARGES IMMOBILIERES ET ADMINISTRATIVES PLURIANNUELLES

Le montant proposé sur ce programme s'élève à 1 440 000 € en 2020.

Cette prévision est établie de la manière suivante :

- **Exploitation des installations thermiques** pour Marbot (y compris le bâtiment E), la Maison du Tourisme et l'immeuble Ramon à Tulle à hauteur de 210 000 €. Ce montant impacté par les variations des prix de l'énergie demeure stable pour 2020. Une Autorisation d'Engagement (AE) d'une durée de 9 ans est proposée pour un montant de 2 000 000 €.
- **Maintenance et assainissement des réseaux** à hauteur de 33 000 € qui permettront d'effectuer les contrôles et interventions préventives nécessaires, et de répondre aux urgences sur l'ensemble des sites.
- **Nettoyage des locaux** à hauteur de 445 000 € pour couvrir les dépenses des différents sites.
- **Gardiennage** à hauteur de 75 000 € pour permettre de couvrir le gardiennage de l'Hôtel du Département Marbot et occasionnellement des sites touristiques ou culturels pendant les manifestations estivales en tant que de besoin.
- **Contrôles réglementaires obligatoires** à hauteur de 45 000 € afin d'exécuter les opérations de contrôle sur l'ensemble des bâtiments et divers matériels ayant un caractère obligatoire (contrôle des installations électriques, extincteurs, ...). Une Autorisation d'Engagement (AE) d'une durée de 5 ans est proposée pour un montant de 250 000 €.
- **Maintenance multi-technique pour le site de Marbot** à hauteur de 120 000 € pour permettre la maintenance préventive et les petites réparations des divers équipements.
- **Maintenance multi-technique des autres bâtiments départementaux** à hauteur de 125 000 € afin de répondre aux dépenses préventives. Une Autorisation d'Engagement (AE) d'une durée de 5 ans est proposée pour un montant de 600 000 €.
- **Vérifications et maintenance des portes et portails automatiques** des sites concernés à hauteur de 40 000 €.
- **Maintenance des ascenseurs et monte-charges** à hauteur de 17 000 €.
- **Entretien des espaces verts** à hauteur de 100 000 €.
- **Contrat de chauffage dans les collèges** à hauteur de 230 000 €.

B - DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT EN MOYENS GENERAUX

► MOYENS GÉNÉRAUX POUR LES BÂTIMENTS

Pour les Bâtiments, ce programme englobe les charges d'entretien, d'achats d'énergie, les loyers ainsi que les taxes et impôts divers.

Avec le transfert des charges de fonctionnement concernant tous les sites départementaux, le montant proposé sur ce programme s'élève à **2 150 000 €** en 2020.

Les crédits portés par ce programme sont ventilés par bâtiment de la façon suivante :

- **Archives Départementales et Bibliothèque Départementale** : la somme de **95 000 €** est proposée pour l'entretien de ces sites.
- **Espace 1 000 Sources et Sédières** : **40 000 €** sont nécessaires afin de pourvoir aux charges générées par ces deux bâtiments.
- **Musées** : **320 000 €** sont proposés pour couvrir cette ligne budgétaire.
- **Bâtiments techniques** : **265 000 €** sont inscrits afin de pourvoir aux charges de fonctionnement et d'entretien de ces sites vieillissants pour la plupart.
- **Bâtiments sociaux** : **225 000 €** sont nécessaires pour couvrir les besoins de viabilité des différents sites.
- **Bâtiments administratifs** : **280 000 €** sont nécessaires pour pourvoir aux charges de fonctionnement du site de Marbot et de la Résidence Turenne à Tulle.
- **Gendarmeries** : **620 000 €** sont proposés dont **540 000 €** au titre des loyers. Ce montant doit permettre de couvrir toutes les charges confondues relatives aux gendarmeries.
- **Maisons du Département et des Services au Public** : l'enveloppe est de **55 000 €**, correspondant à un budget stable par rapport à celui de 2019.
- **Tourisme** : le budget de **160 000 €** comprend les dépenses pour l'Aire de Service de Vitrac, le Viaduc des Rochers Noirs, la Maison du Tourisme et les Ruines des Cars.
- **Collèges** : **70 000 €** sont prévus pour répondre aux travaux urgents de fonctionnement des collèges relevant de la charge du propriétaire.
- **Site de Chamonix** : une enveloppe de **20 000 €** est inscrite, en tenant compte qu'un loyer est demandé à l'ODCV pour un montant de **100 000 €** annuel.

Au titre des recettes, est également inscrite la somme de 1 365 000 € générée par les loyers du patrimoine départemental.

► MOYENS GÉNÉRAUX POUR LES AFFAIRES JURIDIQUES

Les moyens généraux des Affaires Juridiques incluent les **assurances** pour un montant de 525 000 € et l'**assistance et le conseil juridiques** pour un montant de 80 000 €, soit un total de 605 000 €.

➤ Les assurances

Les crédits de paiement affectés aux assurances couvrent les primes annuelles des différents contrats d'assurance souscrits par la Collectivité, à savoir : Responsabilité Civile, Dommages aux Biens, Flotte Automobile, Tous Risques Expositions, Protection Juridique des agents et des élus et Risques Statutaires.

Ils couvrent également, concernant le contrat Responsabilité Civile :

- l'indemnisation directe des victimes (usagers de la route, assistantes familiales, etc.) de dommages engageant la responsabilité du Département, pour les sinistres dont le montant est inférieur au montant de la franchise prévue au contrat (300 € dans la plupart des cas),
- pour les sinistres supérieurs au montant de la franchise, le remboursement (mensuel) à l'assureur des franchises dont il aura fait l'avance.

Au titre de l'année 2020, les crédits de paiement que je vous propose d'affecter aux assurances s'élèvent à 525 000 € (soit une baisse d'environ 0,57 % par rapport au BP 2019).

Concernant la Responsabilité Civile, une Autorisation d'Engagement (AE) d'une durée de 6 ans est proposée pour un montant de 500 000 €. Pour cette année, 100 000 € sont nécessaires pour couvrir nos besoins.

Les recettes d'assurances (remboursement de sinistres Dommages aux Biens) sont estimées à 60 000 € et seront réajustées lors de la décision modificative.

► L'assistance et le conseil juridiques

Les crédits de paiement affectés à l'assistance et au conseil juridiques ont vocation à couvrir les frais engagés par la Collectivité pour l'assistance juridique (conseil auprès d'avocats spécialisés + abonnement à la base documentaire et de conseil Dalloz) et la défense de ses intérêts en cas de litiges ou contentieux.

Les missions de conseil et d'assistance, nécessaires à la sécurisation de nos actes et procédures et à la défense de nos intérêts, ont vocation à se situer à un niveau légèrement inférieur à 2019. Du fait d'une internalisation croissante du conseil juridique et de la gestion des contentieux, il n'est fait appel aux services des avocats que de manière très exceptionnelle.

C'est pourquoi les crédits de paiement que je vous propose d'affecter à l'assistance juridique s'élèvent pour l'année 2020 à la somme de **80 000 €** (90 000 € au BP 2019).

► MOYENS GÉNÉRAUX POUR LES AFFAIRES GÉNÉRALES ET LES ASSEMBLÉES

Les crédits de paiement alloués en fonctionnement aux moyens généraux des Affaires Générales et Assemblées s'élèvent à 1 003 600 € soit une hausse globale de 94 200 € par rapport à 2019.

La hausse est due au transfert de la gestion de la totalité de la flotte des véhicules légers avec les charges qui s'y rattachent du Service Moyens Matériels vers le Service Intérieur (de 455 100 € à 579 600 €) soit une augmentation de 124 500 €.

Toutefois, la recherche constante d'économies de fonctionnement sur les autres lignes se poursuit et permet de proposer une diminution des dépenses d'affranchissement, des transcriptions plénières, des fournitures administratives et des ressources documentaires pour une baisse de 30 300 €.

Les recettes, générées par le remboursement des dépenses d'affranchissement pour le compte de tiers, sont estimées à 3 000 € en fonctionnement.

C - CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX EN REGIE

Il est proposé de voter **60 000 €** dédiés à l'achat des matériaux et équipements nécessaires à la réalisation des travaux.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiement des Bâtiments selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
CHARGES IMMOBILIÈRES ET ADMINISTRATIVES PLURIANNUELLES	1 440 000 €	1 289 215,38 €	1 440 000 €
DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT EN MOYENS GÉNÉRAUX	2 090 000 €	1 969 581,48 €	2 150 000 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX EN RÉGIE	60 000 €	63 400,92 €	60 000 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 590 000 €	3 322 197,78 €	3 650 000 €
DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT EN MOYENS GÉNÉRAUX	1 365 000 €	1 429 847,22 €	1 365 000 €
CHARGES IMMOBILIÈRES ET ADMINISTRATIVES PLURIANNUELLES	Néant	302,09 €	Néant
GENDARMERIES	Néant	190 047,92 €	Néant
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 365 000 €	1 620 197,23 €	1 365 000 €
BÂTIMENTS MOYENS DES SERVICES	795 000 €	696 300,09 €	1 169 000 €
GENDARMERIES	80 000 €	73 182,62 €	50 000 €
BÂTIMENTS TOURISTIQUES ET PÉRISCOLAIRES	101 000 €	11 000,05 €	70 000 €
INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS	1 592 000 €	1 602 639,43 €	1 685 600 €
INVESTISSEMENT SUR LES SITES SPORTIFS, CULTURELS ET TOURISTIQUES	150 000 €	143 576,93 €	319 000 €
CENTRES DE VACANCES	60 000 €	76 412,08 €	142 000 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 778 000 €	2 603 111,20 €	3 435 600 €
INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS	Néant	Néant	Néant
BÂTIMENTS MOYENS DES SERVICES	Néant	420,00 €	Néant
SITES CULTURELS SPORTIFS	Néant	4 349,00 €	Néant
GENDARMERIES	Néant	11 183,50 €	Néant
CENTRES DE VACANCES	Néant	6 408,00 €	Néant
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Néant	22 360,50 €	Néant

En résumé :

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 650 000 €	1 365 000 €
INVESTISSEMENT	3 435 600 €	Néant
TOTAL	7 085 600 €	1 365 000 €

Pour mémoire au titre de 2020 les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront affectés sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

→ les EPF sont les suivantes :

- 2006P037E23 - EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES 2010 - 2020
- 2006P037E32 - MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATIMENTS DU DEPT 2012 - 2020
- 2006P037E33 - MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES 2012 - 2020
- 2006P037E38 - CONTRAT CHAUFFAGES DES COLLEGES 2014 - 2024
- 2006P040E27 - ARCHIVES - BDP 2014 - 2020
- 2006P040E28 - ESPACE 1000 SOURCES-SEDIERES 2014 - 2020
- 2006P040E30 - BATIMENTS TECHNIQUES 2014 - 2020
- 2006P040E32 - MUSEES - FONCTIONNEMENT 2014 - 2020
- 2006P040E34 - MAISONS SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2014 - 2020
- 2006P040E35 - BATIMENTS ADMINISTRATIFS 2014 - 2020
- 2006P040E36 - GENDARMERIES 2014 - 2020
- 2006P040E37 - MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC 2014 - 2020
- 2006P040E38 - TOURISME 2014 - 2020
- 2006P040E43 - FONCTIONNEMENT COLLEGES - 2016-2020
- 2006P040E46 - FONCTIONNEMENT DANS LES CENTRES DE VACANCES 2018 -2020
- 2016P026E01 - TRAVAUX EN REGIE 2016 - 2020

→ les AE sont les suivantes :

- 2006P037E53 - NETTOYAGES DES LOCAUX 2017-2020
- 2006P037E54 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2017-2020
- 2006P037E55 - MAINTENANCE ET ASSAINISSEMENT DES RESEAUX 2017-2020
- 2006P037E56 - CONTROLE REGLEMENTAIRE OBLIGATOIRES SUR BATIMENT - 2017-2019
- 2006P037E59 - VERIFICATION DES PORTES, PORTAILS ET BARRIERES 2019-2022
- 2006P037E60 - MARBOT - MARCHE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE - 2019-2022
- 2006P037E61 - MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES 2019 - 2023
- 2006P037E62 - GARDIENNAGE 2019 - 2023
- 2006P037E63 -CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES SUR BAT / 2020-2024 D
- 2006P037E64 -EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES / 2020-2028 D
- 2006P037E65 -MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATIMENTS DU DEPT/2020-2024

→ les EPI sont les suivantes :

- 1998P025E28 - INVESTISSEMENT DANS LES GENDARMERIES - 2011-2020
- 1998P028E51 - INVESTISSEMENT MAISONS SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2011-2020
- 1998P028E52 - INVESTISSEMENT BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS 2011-2020
- 1998P028E53 - INVESTISSEMENT BÂTIMENTS TECHNIQUES 2011-2020
- 1998P028E59 - INVESTISSEMENT DANS LES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC 2012-2020
- 1998P031E12 - INVESTISSEMENT DANS LES CENTRES DE VACANCES 2011-2020
- 2006P056E27 - INVESTISSEMENT SUR LES SITES CULTURELS ET SPORTIFS 2011-2020
- 2007P028E10 - INVESTISSEMENT MAISON DU TOURISME 2010-2020
- 2007P028E12 - INVESTISSEMENT SUR LES AIRES D'AUTOROUTES 2011-2020
- 2007P028E13 - INVESTISSEMENT SUR BÂTIMENTS PERI-SCOLAIRES 2011-2020
- 2007P021E59 - TRAVAUX DIVERS ET URGENTS - 2020
- 2007P021E60 - ACQUISITION DE DEFIBRILATEURS 2019 - 2020
- 2007P021E63 - MISE AUX NORMES REGLEMENTAIRES DES PPMS 2020
- 2007P021E51 - SIGNALIQUETIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 2017- 2020

→ les AP sont les suivantes :

- 1998P028E69 - INVESTISSEMENT QUALYSE 2018-2020
- 2007P021E54 - COLLEGES - EQUIPEMENTS DE CUISINES 2018 - 2021
- 2007P021E61 - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS 2020
- 2007P021E58 - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS 2019
- 2007P021E53 - INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS 2018
- 2007P021E48 - RESTRUCTURATION DE L'ESPACE PEDAGOGIQUE ARSONVAL BRIVE 2017-2023

EN RECETTES :

→ les EPF sont les suivantes :

- 2006P040E20 - PRODUITS IMMOBILIERS ET ADMINISTRATIFS DIVERS

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiement des Affaires Juridiques selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
ASSISTANCE - CONSEILS JURIDIQUES - CONTENTIEUX 2010-2016	90 000 €	69 689,89 €	80 000 €
ASSURANCES 2016-2020	528 000 €	501 270,46 €	525 000 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	618 000 €	570 959,35 €	605 000 €
ASSISTANCE - CONSEILS JURIDIQUES	Néant	13 106,00 €	Néant
ASSURANCES 2016-2020	50 000 €	67 353,17 €	60 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	50 000 €	80 459,17 €	60 000 €
	Néant		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Néant		

En résumé :

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	605 000 €	60 000 €
INVESTISSEMENT	Néant	Néant
TOTAL	605 000 €	60 000 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

→ les EPF sont les suivantes :

- 2006P028E13 - CONTENTIEUX 2010 - 2020
- 2006P028E08 - ASSISTANCE JURIDIQUE 2015 - 2020
- 2016P0210E12- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE 2020 - 2025
- 2016P0210E03- ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS 2016 - 2020
- 2016P0210E04- ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE 2016 - 2020
- 2016P0210E05- ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2016 - 2020
- 2016P0210E06- ASSURANCE TOUS RISQUES EXPOSITION 2016 - 2020
- 2016P0210E07- ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE 2016 - 2020

EN RECETTES :

→ les EPF sont les suivantes :

- 2016P021E10 - RECETTES D'ASSURANCES 2016-2020

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiement des Affaires Générales et Assemblées selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
CHARGES PLURIANNUELLES ET ANNUELLES DE VEHICULES	455 100 €	445 073,45 €	579 600 €
COURRIER	258 800 €	229 496,67 €	239 000 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	85 000 €	77 766,03 €	83 000 €
FOURNITURES ALIMENTAIRES ET DIVERS	55 000 €	64 641,74 €	55 000 €
RESSOURCES DOCUMENTAIRES	23 000 €	20 637,35 €	22 000 €
MOYENS GENERAUX	21 000 €	9 975,75 €	19 000 €
ASSEMBLEES	7 500 €	5 581,44 €	6 000 €
DOMAINE DE SEDIERES	4 000 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	909 400 €	853 172,43 €	1 003 600 €

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
COURRIER	5 000 €	4 305,79 €	3 000 €
MDDSAP	Néant	264 420,00 €	90 000 €
CHARGES PLURIANNUELLES ET ANNUELLES DE VEHICULES	Néant	6 500,00 €	Néant
RESSOURCES DOCUMENTAIRES	Néant	353,84 €	Néant
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 000 €	275 579,63 €	93 000 €
ASSEMBLEES COURRIERS MOYENS GENERAUX	10 000 €	17 347,69 €	30 000 €
CHARGES PLURIANNUELLES ET ANNUELLES DE VEHICULES	Néant	289 623,74 €	542 000 €
MDDSAP TRAVAUX INVESTISSEMENT	2 000 €	159,96 €	3 000 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 000 €	307 131,39 €	575 000 €

En résumé :

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 003 600 €	93 000 €
INVESTISSEMENT	575 000 €	néant
TOTAL	1 578 600 €	93 000 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

→ les EPF sont les suivantes :

- 2006P024E11 - RESSOURCES DOCUMENTAIRES
- 2006P038E37 - LOCATION VEHICULES UGAP 2018 2020-02-24
- 2006P038E19 - CHARGES ANNUELLES DE VEHICULES
- 2018P001E07 - ASSEMBLEES
- 2018P002E02 - COURRIER
- 2018P003E01 - MOYENS GENERAUX FONCTIONNEMENT
- 2018P004E02 - FOURNITURES ALIMENTAIRES ET DIVERS

→ les AE sont les suivantes :

- 2006P038E42 - FLOTTE AUTO-LOC 2020-2025 MARCHE 2019/74
- 2006P038E31- FLOTTE AUTO-LOC 2015-2019 MARCHE 2015/136 137 138
- 2006P038E41- CONTRAT D'ENTRETIEN PNEUMATIQUE ET LOCATION BATTERIE MARCHE 2019/73-74
- 2006P038E36 - FOURNITURES CARBURANTS 2019 2022
- 2018P002E06 - LOCATION MAINTENANCE MACHINE A AFFRANCHIR
- 2018P005E01 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES

→ l'EPI est la suivante :

- 2018P003E04 - MOYENS GENERAUX

→ les AP sont les suivantes :

- 2001P025E15 - MDDSAP - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
- 2006P038E40 - ACHAT VEHICULES ELECTRIQUES ET THERMIQUES

EN RECETTES :

→ l'EPF est la suivante :

- 2018P002E05 - COURRIER

→ l'AP est la suivante :

- 2001P025E12 - MDDSAP

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

BATIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 204 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

Article 1er : Est proposée l'affectation des crédits de paiement suivants, pour l'année 2020, au titre de la politique sectorielle concernant les bâtiments départementaux et l'investissement dans les collèges publics, les affaires juridiques et les moyens généraux :

- Bâtiments et investissement des collèges publics

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 650 000 €	1 365 000 €
INVESTISSEMENT	3 435 600 €	Néant
TOTAL	7 085 600 €	1 365 000 €

- Affaires Juridiques

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	605 000 €	60 000 €
INVESTISSEMENT	Néant	Néant
TOTAL	605 000 €	60 000 €

- Affaires Générales et Assemblées

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 003 600 €	93 000 €
INVESTISSEMENT	575 000 €	néant
TOTAL	1 578 600 €	93 000 €

Article 2 : Sont votées, au titre de l'année 2020, les Autorisations de Programme (AP) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------|--|
| - Désignation | : Investissement dans les collèges publics 2020-2024 |
| - Catégorie | : Pluriannuelle |
| - Montant | : 1 273 500 € |
| - Durée d'affectation | : 5 ans |

Article 3 : Sont votées, au titre de l'année 2020, les Autorisations d'Engagement (AE) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation	: Exploitation des installations thermiques 2020-2028
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 2 000 000 €
- Durée d'affectation	: 9 ans

Désignation	: Contrôle règlementaire obligatoire 2020-2024
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 250 000 €
- Durée d'affectation	: 5 ans

Désignation	: Maintenance multitechnique des autres bâtiments départementaux 2020-2024
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 600 000 €
- Durée d'affectation	: 5 ans

Désignation	: Assurances : Responsabilité Civile 2020-2025
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 500 000 €
- Durée d'affectation	: 6 ans

Article 4 : Il est décidé, concernant le contrat Responsabilité Civile, de prendre en charge :

- pour les sinistres dont le montant est inférieur au montant de la franchise prévue au contrat (300 € dans la plupart des cas) : l'indemnisation directe des victimes (usagers de la route, assistantes familiales, etc.) de dommages engageant la responsabilité du Département ;
- pour les sinistres supérieurs au montant de la franchise : le remboursement (mensuel) à l'assureur des franchises dont il aura fait l'avance.

Article 5 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.202,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 931.11,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.23,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.32,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.50,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.60,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.94.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 900.202,
- Section Investissement, Article fonctionnel 900.74,
- Section Investissement, Article fonctionnel 901.11,
- Section Investissement, Article fonctionnel 902.221,
- Section Investissement, Article fonctionnel 902.28,
- Section Investissement, Article fonctionnel 903.312,
- Section Investissement, Article fonctionnel 903.313,
- Section Investissement, Article fonctionnel 903.314,
- Section Investissement, Article fonctionnel 903.315,
- Section Investissement, Article fonctionnel 903.32,
- Section Investissement, Article fonctionnel 903.33,
- Section Investissement, Article fonctionnel 905.50,
- Section Investissement, Article fonctionnel 905.52,
- Section Investissement, Article fonctionnel 906.60,
- Section Investissement, Article fonctionnel 907.74,
- Section Investissement, Article fonctionnel 909.94,
- Section Investissement, Article fonctionnel 912.221,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.921,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.202,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.21,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 931.11,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.28,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.23,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.312,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.313,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.314,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.315,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.32,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.50,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.51,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.60,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.74,

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.40,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.94,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.6586.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020
Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dca607a7f4-DE
Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

PROGRAMMATION COLLEGES 2020

COLLEGES	LIBELLE	MONTANT TOTAL DES OPERATIONS		CREDITS DE PAIEMENT 2020 PREVISIONNELS
		Antérieures	2 020	
ALLASSAC	Remplacement de la centrale SSI		18 500 €	18 500 €
ARGENTAT	Etude pour la restructuration du collège	30 000 €		20 000 €
	Etude pour la restructuration du collège 2ème phase		30 000 €	10 000 €
BEAULIEU	Réfection de la salle de technologie, désamiantage et pose de carrelage au sol		50 000 €	50 000 €
BEYNAT	Réfection des anciennes salles de SVT		65 000 €	65 000 €
BRIVE ARSONVAL	Aide financière pour la restructuration	2 300 000 €		344 100 €
BRIVE G CABANIS	Remplacement des stores à l'administration Est et à l'externat		100 000 €	20 000 €
BRIVE J LURCAT	Création de sanitaires au rez de chaussés de l'ancien externat et de vestiaires sports dans le bâtiment SEGPA 1ère tranche		160 000 €	100 000 €
BRIVE M. ROLLINAT	Création d'un organigramme et mise aux normes des issues de secours		15 000 €	15 000 €
CORREZE	Création de clôtures et portails		40 000 €	40 000 €
EGLÉTONS	Déplacement de la demi-pension pour optimisation et vente de l'ancien internat		10 000 €	10 000 €
LARCHE	Réfection de la demi-pension	30 000 €		30 000 €
LUBERSAC	Remplacement des menuiseries de l'accès principal et des volets roulants		25 000 €	25 000 €
	Création d'un foyer dans l'ancienne demi-pension		20 000 €	20 000 €
MERLINES	Création d'un préau	90 000 €		80 000 €
MEYMAC	Mise aux normes électriques		15 000 €	15 000 €
MEYSSAC	Etude pour restructuration préau et foyer	100 000 €		10 000 €
OBJAT	Travaux de sécurisation	178 000 €		77 000 €
SEILHAC	Réfection de la passerelle et refecton des sols dans la salle des professeurs et construction d'un préau		160 000 €	6 000 €
	Eclairage de la cours, création de clôtures et portails		115 000 €	25 000 €
TREIGNAC	Rénovation de la chaufferie (passage au gaz propane)		130 000 €	10 000 €
	Rénovation des WC garçons		25 000 €	25 000 €
TULLE CLEMENCEAU	Modernisation des Wc garçons		120 000 €	60 000 €
	Sécurisation des fenêtres de l'externat		35 000 €	35 000 €
TULLE VICTOR HUGO	Remplacement des stores		20 000 €	20 000 €
USSEL	Isolation des combles de l'Externat		35 000 €	35 000 €
	Mise en place d'une hotte en laverie		15 000 €	15 000 €
	Mise aux normes des sols des couloirs		15 000 €	15 000 €
UZERCHE	Réfection des cages d'escaliers et de la laverie de la demi-pension		55 000 €	40 000 €
	<u>sous- total</u>	2 728 000 €	1 273 500 €	1 235 600 €
EPI 2020 MISE AUX NORMES REGLEMENTAIRE DES PPMS			200 000 €	200 000 €
AP 2018-2021 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS DE CUISINES		300 000 €		80 000 €
EPI 2019-2020 ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS			20 000 €	20 000 €
EPI 2019 TRAVAUX DIVERS URGENTS			150 000 €	150 000 €
				1 685 600,00 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

POLITIQUE DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTEMES D'INFORMATION DE LA
COLLECTIVITE - DOTATIONS 2020

RAPPORT

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité de la feuille de route numérique 2019-2021, avec la poursuite des projets majeurs initiés et le lancement de nouveaux projets de transformation numérique. Trois programmes phares que sont la Dématérialisation, la Relation Usagers et la Gestion de la donnée permettent le passage de la collectivité au numérique.

La transformation numérique est un défi managérial et technologique important pour notre administration. Transformer la collectivité par le numérique, c'est déployer de nouveaux usages en interne et dans nos relations avec les usagers.

La feuille de route numérique, telle qu'elle est définie, place l'utilisateur au centre de nos préoccupations avec une volonté de mutualisation de nos actions avec les différentes entités corréziennes.

Par ailleurs, notre implication au sein du projet RURALITIC, projet qui regroupe les départements ruraux autour du numérique, démontre également notre engagement et notre volonté de travailler sur des pistes de mutualisation et de coopération avec des collectivités rurales ayant les mêmes préoccupations.

Ainsi, les projets identifiés dans la feuille de route numérique 2019-2021 ont été regroupés en 6 actions directrices et innovantes facilitant le développement de nouveaux usages numériques tout en assurant la sécurité des données :

- Simplifier les démarches avec l'utilisateur en délivrant une offre de services multi canal pour réaliser ses démarches en ligne 24h/24 et 7j/7 et interagir avec la collectivité ;
- Moderniser notre administration en automatisant les processus métiers de bout en bout ;

- Gouverner la donnée pour la collecter, la consolider, l'analyser et la valoriser ;
- Faciliter les échanges avec nos partenaires à l'aide de la dématérialisation tout en les sécurisant ;
- Rénover nos infrastructures pour disposer d'une couverture fonctionnelle complète en réduisant notre dépendance vis-à-vis des éditeurs ;
- Mutualiser les services et les coopérations entre collectivités pour réduire les coûts de fonctionnement.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 4 024 500 € de crédits de paiement, dont 2 300 000 € au titre de l'investissement et 1 724 500 € au titre du fonctionnement.

I. MODERNISATION ET OPTIMISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION : 2 300 000 €

Les crédits de paiement alloués à l'investissement des Systèmes d'Information d'un montant de 2 300 000 € sont stables en 2020.

Ils permettent la mise en place des évolutions ou des acquisitions de logiciels métiers, des projets d'infrastructures et la poursuite du programme 100 % Collèges Corrèziens Connectés.

A. ÉVOLUTION ET ACQUISITION DE LOGICIELS MÉTIERS : 910 000 €

► La feuille de route numérique

La feuille de route numérique 2019-2021 comprend 156 projets et permet d'afficher 4 grands projets fonctionnels que sont l'Administration 4.0, Social 4.0, Routes 4.0 et Tourisme 4.0.

Il s'agit de 82 projets de la feuille de route qui ont été lancés dès la première année dont 23 % sont déjà terminés dans les domaines suivants :

❖ Administration 4.0

La modernisation de notre collectivité s'est concrétisée en 2019 par le lancement de projets dont le plus significatif est la refonte de l'Intranet de la collectivité, intégrant un portail de services pour les agents.

La collectivité a apporté ainsi une profonde modernisation de son Intranet afin d'en faire un outil accessible à tous, informant l'agent sur la vie de la collectivité et en lui offrant des services dématérialisés au quotidien.

Ce nouvel Intranet TARENTIN a pour vocation de devenir le portail unique de l'agent lui permettant d'accéder aux applications métiers auxquelles il est habilité.

L'ergonomie, la recherche, la mise à disposition de tutoriels vidéos ont été privilégiées facilitant ainsi l'accessibilité à toute information de manière intuitive en un clic.

Les projets métiers les plus significatifs prévus en 2020 pour moderniser notre administration concernent :

Le domaine des ressources humaines :

- La dématérialisation des entretiens d'évaluation ;
- La dématérialisation du dossier agent pour permettre à chacun de consulter son dossier personnel sur le site Intranet de la collectivité.

Le domaine des finances :

- La dématérialisation des subventions aux communes et aux particuliers ;
- La dématérialisation du service fait (constatation et certification) ;
- La dématérialisation du bon de commande.

Le domaine culturel :

- Le renouvellement du progiciel de gestion de la Bibliothèque Départementale avec la mise à disposition de ressources numériques en ligne pour les lecteurs ;
- Le Système d'Archivage Électronique (SAE), en mutualisant avec le Conseil départemental de la Vienne.

La Direction des Assemblées et le Service Bâtiments :

- Le remplacement de l'application de gestion des rapports et délibérations en intégrant un système de parapheur électronique ;
- La gestion du patrimoine immobilier du Conseil départemental ;
- La rénovation de la salle Charles Ceyrac à Marbot (systèmes de vidéo et d'audio conférence).

Les outils collaboratifs transverses et d'assistance aux utilisateurs sont :

- La modernisation des outils bureautiques Microsoft Office ;
- Le portail des demandes d'assistance des systèmes d'information pour les agents.

❖ *Social 4.0*

L'année 2019 a été riche en projets dans le domaine du social avec l'ouverture du Centre Départemental de Santé à Égletons et la gestion informatisée des dossiers médicaux des patients.

La mise en place de la plateforme d'échanges avec les services d'aide à domicile pour assurer le contrôle d'effectivité des aides APA et PCH, ainsi que les échanges dématérialisés des cahiers de coordinations avec les instances d'autonomie ont permis de faire évoluer le système d'information des SAAD et des ICA.

Enfin, les échanges sécurisés avec le Tribunal pour l'aide sociale à l'enfance, l'ouverture du portail de services pour les assistants familiaux et le démarrage du site Web Monenfant.fr pour aider les familles dans leurs recherches de garde d'enfant, ont permis de moderniser les outils mis à disposition des différents acteurs dans le domaine de l'enfance.

Les projets métiers les plus significatifs prévus en 2020 dans le domaine du social concernent :

- La mise en place d'une gestion électronique de documents transverse pour tous les métiers du social ;
- La dématérialisation des demandes APA pour les usagers ;
- La mise à disposition d'une application mobile pour le personnel en charge de l'évaluation à domicile (calcul du GIR) ;
- La numérisation des dossiers et la dématérialisation des demandes MDPH pour les usagers ;
- La modernisation des logiciels de la PMI (certificats de vaccination) ;
- La gestion des agréments des assistants maternels et familiaux ;
- Le dossier informatisé des usagers du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

❖ *Routes 4.0*

Le projet Routes 4.0 est un projet innovant, qui a conduit à une refonte totale du système d'information des routes avec la mise en place de solutions numériques ouvertes et mobiles. L'objectif est d'avoir des données fiables, fraîches et qualifiées sur l'ensemble des activités, et de donner une information précise aux usagers tout en les positionnant au cœur de la démarche.

Pour finaliser cette évolution numérique, la collectivité poursuit la mise en place des projets suivants :

- La saisine par voie électronique (signalement) pour les usagers des routes ;
- La gestion des actes réglementaires (permissions de voirie, arrêtés de circulation) ;
- Le renouvellement du système d'information géographique routier professionnel ;
- La mise en place d'un système de pilotage routier (tableaux de bord, indicateurs) ;
- La mise en place d'un site grand public pour les usagers (alertes personnalisées).

❖ *Tourisme 4.0*

Deux projets à destination des usagers sont prévus en 2020 dans le domaine du tourisme. Ils portent sur l'ouverture d'une billetterie en ligne pour les visiteurs des Musées départementaux et du Château de Sédières mais également sur la mise en place d'un portail captif Wifi public au Musée du Président Jacques Chirac à Sarran, qui accueillera le Tour de France cycliste au mois de juillet 2020.

► **La maintenance évolutive des logiciels**

Parmi toutes les dépenses d'investissement portant sur la maintenance des logiciels, 75 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour couvrir les dépenses des marchés de maintenance évolutive renouvelés en 2020.

Une Autorisation de Programme (AP) d'une durée de 5 ans est proposée au vote pour un montant de 375 000 €.

B. ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES : 1 085 000 €

Les évolutions des infrastructures informatiques et téléphoniques concernent tous les sites de la collectivité connectés aux systèmes d'information, dont les 24 collèges publics départementaux.

Des acquisitions ou des évolutions régulières sur les logiciels et les équipements sont réalisées chaque année pour maintenir en condition opérationnelle les systèmes d'information. Elles portent sur :

- L'acquisition et le renouvellement du parc informatique (micro-ordinateurs, portables, tablettes, bornes tactiles et imprimantes) ;
- Les équipements mobiles des travailleurs isolés pour alerter en cas d'agression ;
- Les équipements mobiles des agents des routes pour gérer les interventions et le patrouillage ;
- Les outils de pilotage et décisionnels ;
- Les outils collaboratifs et de gestion électronique de documents ;
- Les logiciels de développement Web pour la réalisation d'enquêtes en ligne ;
- Les logiciels systèmes de virtualisation des serveurs et des applications ;
- Les logiciels de gestion des équipements mobiles et de déploiement des logiciels ;
- Les licences antivirales des postes de travail et des serveurs informatiques.

En complément de ces acquisitions ou projets, le renouvellement des infrastructures sensibles doit être réalisé périodiquement pour assurer une continuité du service, en maintenant un bon niveau de performance, tout en prenant en compte les nombreux projets de la feuille de route.

Pour y arriver, **des opérations de modernisation des infrastructures techniques sont prévues en 2020 :**

- La mise en œuvre d'un plan de continuité des activités pour les applications métiers les plus critiques de la collectivité ;
- Le renouvellement des équipements principaux de sécurité (pare-feu, routeurs distants) pour prendre en compte l'arrivée du très haut débit ;
- La mise en œuvre d'un 3^{ème} site de sauvegarde pour prendre en compte le risque d'un sinistre global de l'Hôtel du département Marbot à Tulle ;
- La mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information.

Concernant l'acquisition des systèmes d'information, une Autorisation de Programme à été votée en 2018 pour un montant de 1 200 000 € pour une durée de 3 ans.

Je propose d'abonder cette Autorisation de Programme à hauteur de 2 000 000 € et de la proroger jusqu'en 2021.

C. PROGRAMME 100 % COLLÈGES CORRÉZIENS CONNECTÉS : 305 000 €

En 2019, la collectivité a poursuivi son engagement au travers du programme 100 % Collèges Corrèziens Connectés et de l'opération Ecollege19 et ce, malgré le refus de l'État de subventionner l'acquisition des tablettes pour les classes de 6^{ème}.

Les tablettes des élèves arrivant en fin de scolarité au collège ont été reconditionnées et des chariots ont été mis à disposition de tous les établissements. Cette organisation mise en place présente de multiples avantages :

- Permettre à tous les élèves des classes de 5^{ème} et de 6^{ème} d'utiliser les tablettes ;
- Limiter la casse des tablettes. Peu de sinistres ont été constatés dans les chariots ;
- Permettre de conserver des chariots homogènes composés de tablettes similaires ;
- Autoriser la réutilisation de tablettes reconditionnées présentant des défauts matériels mineurs.

Une convention avait été établie entre le Département et chaque collège, en 2016, portant sur la mise à disposition d'équipements mobiles au collège pour 3 années au maximum.

Une nouvelle contractualisation a donc été nécessaire, dès le début de l'année scolaire 2019-2020, pour renouveler la mise à disposition des équipements mobiles aux collèges en incluant les chariots mobiles.

Pour assurer une continuité pédagogique des usages numériques, le Conseil départemental renouvellera cette opération pour la prochaine année scolaire 2020-2021. Ainsi, le reconditionnement des tablettes restituées par les élèves en fin de scolarité et la mise à disposition de nouveaux chariots pour les collèges sera possible pour les établissements qui le souhaitent.

Le développement des usages pédagogiques s'accompagne également d'un projet de renouvellement des postes de travail informatique obsolètes et de projets d'investissements afin de moderniser et améliorer la performance des réseaux locaux des collèges, en termes de câblage et d'équipements actifs.

Enfin, la migration des centraux téléphoniques des collèges vers le système de téléphonie IP de l'Hôtel du département "Marbot" sera poursuivie en 2020, pour assurer un meilleur service et de nouvelles fonctionnalités téléphoniques aux personnels des collèges, tout en optimisant les coûts des télécommunications.

II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 724 500 €

A périmètre identique à l'année 2019, les crédits de paiement alloués au fonctionnement des systèmes d'information d'un montant de 1 640 000 € connaissent, en 2020 une **baisse de 2,96 %** grâce aux économies réalisées sur la téléphonie mobile et les photocopieurs.

Les dépenses relatives à la mise en place du dispositif "Protection des Travailleurs Isolés", a été intégré au budget de fonctionnement des systèmes d'information pour un montant de 84 500 €, ce qui porte les crédits de paiement alloués à hauteur de **1 724 500 €**.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de téléphonie, les locations et les coûts d'impression des photocopieurs, la maintenance des logiciels et des matériels informatiques ainsi que les achats de consommables et de fournitures informatiques.

A. LES SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS : 447 500 €

A périmètre constant, la fourniture des services des télécommunications prévoit des crédits de paiement de 363 000 €, **en baisse de 12,53 %** par rapport à l'an passé.

Les crédits affectés couvrent l'ensemble des services de téléphonie de la collectivité à savoir, la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et les accès Internet de tous les sites du Conseil départemental, y compris les collèges.

Cette baisse sensible est liée à la renégociation en juillet 2019 des prix du marché de téléphonie mobile avec ORANGE pour les 656 abonnements qui composent la flotte du Département.

Par ailleurs, la prise en charge des dépenses du dispositif "Protection des Travailleurs Isolés" dans les services de téléphonie à hauteur de 84 500 €, porte sur un besoin de 447 500 € de crédits de paiement pour l'année 2020.

175 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour couvrir les dépenses liées aux accès Internet, et pour lesquels les marchés ont été renouvelés en 2020. Pour cela, **une Autorisation d'Engagement (AE)** d'une durée de 5 ans est proposée au vote pour un montant de 875 000 €.

Concernant la téléphonie, une Autorisation d'Engagement a été votée en 2018 à hauteur de 450 000 € pour une durée de 4 ans. Je propose d'abonder cette Autorisation d'Engagement à hauteur de 750 000 € et de la proroger d'un an.

B. LES PHOTOCOPIEURS REPROGRAPHIE ET MULTIFONCTIONS : 105 000 €

Les dépenses liées aux photocopieurs prévoient des crédits de paiement de 105 000 €, en diminution de 12,5 % par rapport à 2019.

Les crédits affectés comprennent la location et la consommation des 69 photocopieurs multifonctions installés sur les sites départementaux et les 3 photocopieurs de la cellule "Reprographie" de l'Hôtel du département "Marbot".

Le lancement de nombreux projets de dématérialisation inscrits dans la feuille de route numérique commencent à porter leurs fruits, avec une baisse constatée de 18,14 % des impressions sur la reprographie et une baisse générale de 6,12 % des coûts d'impression sur les photocopieurs multifonctions.

C. LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION : 1 172 000 €

Le Département dispose de 90 marchés de maintenance corrective et réglementaire des matériels et logiciels informatiques et téléphoniques pour un montant de 1 107 000 €. Ces marchés font l'objet d'une révision tarifaire annuelle basée sur l'indice SYNTEC.

Les systèmes d'information de la collectivité sont composés de logiciels métiers et d'outils informatiques dont la maintenance est assurée en grande majorité par des prestataires. Ces marchés font l'objet d'une remise en concurrence ou d'une négociation périodique.

Les crédits de paiement liés à la maintenance des systèmes d'information sont en augmentation de 1,47 % par rapport à 2019.

Toutefois, l'augmentation des coûts est maîtrisée et ce, malgré le passage de certains logiciels en hébergement dans le Cloud pour assurer une continuité du service et un maintien opérationnel 7j/7 et 24h/24 qui génèrent une augmentation des dépenses de fonctionnement (gestion des interventions Routes 4.0, gestion des actes réglementaires, gestion du protocole Cabinet, gestion de l'urbanisme, gestion des archives départementales, gestion de la Bibliothèque départementale).

Pour l'entretien des imprimantes et réseaux informatiques, ainsi que pour l'achat de consommables et de fournitures informatiques (cartouches d'imprimantes), un montant de crédits de paiement de **65 000 €** est prévu.

Parmi ces dépenses de fonctionnement concernant la maintenance des logiciels, 250 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour couvrir les dépenses des marchés de maintenance corrective renouvelés en 2020. **Une Autorisation d'Engagement (AE)** d'une durée de 5 ans est proposée au vote pour un montant de **1 250 000 €**.

III. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : 8 000 €

Des recettes de fonctionnement sont prévues pour un montant de 8 000 €. Elles correspondent :

- aux ayants droit adhérents au Système d'Information Géographique (SIG) ;
- au remboursement du droit d'adhésion à la plateforme de dématérialisation mise à disposition par le Département au profit des collectivités et autres organismes adhérents ;
- aux pénalités appliquées aux sociétés, en cas de non respect des clauses contractuelles des marchés d'acquisition ou de maintenance.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiement selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION	1 155 000 €	1 065 158,32 €	1 172 000 €
PHOTOCOPIEURS	120 000 €	98 798,57 €	105 000 €
TELEPHONIE	415 000 €	422 522,72 €	447 500 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 690 000 €	1 586 479,61€	1 724 500 €
MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION	4 000 €	14 141,10 €	4000 €
ACQUISITION DES SYSTEMES D'INFORMATION	Néant	Néant	Néant
PLAN NUMERIQUE	Néant	1 266,00 €	Néant
TELEPHONIE	4 000 €	29 560,71€	4 000 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 000 €	44 967,81€	8 000 €
REFONTE SITE INTERNET	20 000 €	46 758,00 €	Néant
ACQUISITION DES SYSTEMES D'INFORMATION	1 810 000 €	1 805 409,28 €	1 995 000 €
PLAN NUMERIQUE	460 000 €	171 957,60 €	305 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 290 000 €	2 024 124,88 €	2 300 000 €
PLAN NUMERIQUE	Néant	Néant	Néant
MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION	Néant	67 167,11 €	Néant
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Néant	67 167,11€	Néant

En résumé

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 724 500 €	8 000 €
INVESTISSEMENT	2 300 000 €	Néant
TOTAL	4 024 500 €	8 000 €

Pour mémoire sur l'année 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront affectés sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

-> Les AP sont les suivantes :

2017P016E01/Maintenance évolutive des Systèmes d'Information 2017-2020 ;
 2017P016E03/Maintenance évolutive des Systèmes d'Information 2018-2021 ;
 2017P016E04/Acquisition des Systèmes d'Information 2018-2019 ;
 2017P016E07/Maintenance évolutive des Systèmes d'Information 2019-2023 ;
 2017P016E08/Maintenance évolutive des Systèmes d'Information 2020-2024.

-> Les EPI sont les suivantes :

EPI/2017P016E02/Acquisition des Systèmes d'Information 2017-2020 ;
 EPI/2016P030E01/Collèges Corrèziens Connectés 2016-2020 ;
 EPI/2016P030E06/Acquisition mobilier pour tablettes 2016-2020 ;
 EPI/2016P049E01/Refonte du site Internet du Département 2017-2020.

-> L'AE sont les suivantes :

2017P017E01/Marchés de Maintenance corrective des Systèmes d'Information 2017-2020 ;
 2017P017E06/Marchés de Maintenance corrective des Systèmes d'Information 2018-2021 ;
 2017P017E07/Marchés de Maintenance corrective des Systèmes d'Information 2019-2023 ;
 2017P017E08/Marchés de Maintenance corrective des Systèmes d'Information 2020-2024 ;

2017P018E01/Marchés de Fournitures et Télécommunications 2017-2019 ;
 2017P018E03/Fournitures de services de Télécommunications 2018-2020 ;
 2017P018E09/Marchés de Fournitures et Télécommunications 2020-2024 ;

2017P019E02/Photocopieurs 2018-2021.

-> Les EPF sont les suivantes :

2017P017E02/Maintenance des Systèmes d'Information 2017-2019 ;
 2017P018E07/Fourniture de services de télécommunications 2004-2020.

EN RECETTES :

-> Les EPF sont les suivantes :

2017P018E04/Recettes de fourniture de télécommunication 2017-2020 ;
2017P017E05/Recettes diverses 2017-2020.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTEMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITE - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 205 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Laurence DUMAS, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

Article 1er : Est proposée l'affectation des crédits de paiement suivants, pour l'année 2020, au titre de la politique sectorielle concernant les systèmes d'information de la collectivité.

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 724 500 €	8 000 €
INVESTISSEMENT	2 300 000 €	Néant
TOTAL	4 024 500 €	8 000 €

Article 2 : Sont votées, au titre de l'année 2020, les Autorisations de Programme (AP) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Désignation	: Maintenance évolutive des systèmes d'information 2020-2024
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 375 000 €
- Durée d'affectation	: 5 ans

- Désignation	: Acquisition des systèmes d'information 2018-2021
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 2 000 000 €
- Durée d'affectation	: 4 ans

Article 3 : Sont votées, au titre de l'année 2020, les Autorisations d'Engagement (AE) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Désignation	: Marchés de fournitures et de télécommunications - accès Internet 2020-2021
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 875 000 €
- Durée d'affectation	: 5 ans

- Désignation	: Fournitures de services et de télécommunications 2018-2021
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 750 000 €
- Durée d'affectation	: 4 ans

- Désignation	: Marchés de maintenance des systèmes d'information 2020-2024
- Catégorie	: Pluriannuelle
- Montant	: 1 250 000 €
- Durée d'affectation	: 5 ans

Article 4 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.202.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 900.202,
- Section Investissement, Article fonctionnel 902.221,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.202.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16de9607a90b-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

AIDES AUX COLLECTIVITES - DOTATIONS 2020

RAPPORT

Collectivité de proximité, le Département, garant de l'aménagement et du développement équilibrés des territoires, conduit depuis 2015 une politique d'aides aux collectivités forte et ambitieuse. Son objectif est d'accompagner les communes et leurs groupements dans la réalisation de leurs projets tout en améliorant le cadre de vie des Corrèziens.

Ainsi, en concertation avec les territoires, le Département a renouvelé en 2018 sa politique d'aides aux collectivités, afin de l'adapter encore plus aux besoins des collectivités locales, en leur donnant les moyens de préparer l'avenir. Cela s'est traduit notamment par la mise en place d'un dispositif contractuel, sur la période allant de 2018 à 2020, afin d'apporter aux communes et à leurs groupements une sécurisation financière jusqu'à la fin de leur mandature.

Le Département, qui s'est donné comme priorité d'accompagner l'activité économique et l'emploi en Corrèze, a donc souhaité faire de sa politique d'aides un véritable levier dans ce domaine. Il s'est donc engagé sur un effort financier fort de 40 millions d'euros pour ses aides 2018-2020 en direction des communes et des EPCI.

Grâce à l'ensemble de ces dispositions, le Département, 1^{er} financeur des collectivités corrèziennes, a en 2019 conforté l'investissement en direction des territoires ruraux notamment par de nouveaux engagements financiers apportés à sa politique d'aides aux collectivités.

C'est ainsi que 3 millions d'euros supplémentaires ont été alloués pour la mise en œuvre de la politique de l'eau départementale 2019-2021. Se rajouteront 2 autres millions d'euros issus d'une évaluation du redéploiement de crédits non engagés des contrats départementaux 2018-2020.

Ce redéploiement a ainsi permis au Département de mettre en place plusieurs dispositions simples et adaptées aux besoins de chaque territoire et de chaque citoyen :

- ✓ l'intervention d'une contractualisation complémentaire pour répondre aux besoins de nombreuses collectivités qui ont eu ainsi la possibilité d'engager de nouvelles opérations nécessaires et urgentes avant la fin de leur mandature,
- ✓ la mise en place, dans le cadre du plan « Ambitions Santé Corrèze » du Département, d'une nouvelle aide de 20% plafonnée à 100 000 € au bénéfice des collectivités locales pour leurs opérations de MSP ou de maisons médicales,
- ✓ la Dotation de Solidarité Communale exceptionnelle allouée aux communes les plus fragiles. Son objectif est d'avoir un véritable effet levier pour la réalisation des travaux nécessaires à leur territoire. Facilement mobilisable, cette dotation va leur donner la possibilité de bénéficier d'une aide correspondant à 80% de leur coût H.T.

En complément de ces dispositions financières, le Département face à l'appauvrissement de l'ingénierie apportée jusqu'à présent par les services de l'Etat, lourd de conséquence dans le fonctionnement des secrétariats de mairie des plus petites communes, a conforté son offre d'ingénierie globale. S'est ainsi notamment développé un travail d'échanges entre les services départementaux et les secrétariats de mairie. Cela a permis de faire avancer de nombreux dossiers de demandes de subventions et par conséquent de rendre possible l'engagement des projets portés par ces communes.

Ce début d'année 2020 correspond à un nouveau cycle électoral mais aussi à la dernière année de la politique triennale d'aides aux collectivités 2018-2020. Il est indéniable que cette dernière a été un élément prépondérant dans la réalisation des projets des territoires et a répondu pleinement à l'enjeu du Département de renforcer l'investissement en Corrèze.

Au vu de ce constat et fidèle à ses engagements, le Département, 1^{er} financeur des collectivités locales, souhaite donc conforter son rôle d'acteur de proximité pour le développement des territoires ruraux. Il va donc poursuivre dans la continuité sa politique d'aides aux collectivités 2018-2020 par la construction dès à présent d'une nouvelle phase de contractualisation triennale 2021-2023.

I - DES AIDES AUX COLLECTIVITES MAINTENUES EN DIRECTION DES NOUVELLES MANDATURES

Il est indéniable que la politique actuelle des aides aux collectivités est devenue essentielle aux territoires pour la réalisation de leurs projets. Aussi, les principes de lisibilité et de simplicité de la politique départementale 2018-2020 d'aides aux collectivités, plébiscités par les collectivités locales, seront maintenus en 2020 et reconduits pour une nouvelle période 2021-2023. Il en sera de même de l'effort financier dédié de 40 millions d'euros pour cette nouvelle période.



Cela va dans le sens des retours de la consultation du Budget Participatif 2020 auprès des Corrégiens qui approuvent le niveau des dépenses du Département pour sa politique des aides aux collectivités.

En effet, à la question, *"dans quels domaines faudrait-il faire des économies sur les dépenses publiques"*, la politique des aides aux collectivités fait partie des actions les moins citées.

En outre, ces retours mettent en exergue l'intérêt des Corrégiens pour la part environnementale apportée aux politiques départementales.

Ainsi, dans le cadre de sa politique d'aides aux collectivités 2021-2023, le Département va continuer de soutenir les opérations répondant aux thématiques du programme Corrèze Transition Écologique initié en 2019.

Pour information, au titre des contrats départementaux 2018-2020, plus

de 400 opérations ont été estampillées avec le logo



Jusqu'à la fin de l'année 2020, les nouvelles communes et nouveaux EPCI pourront donc continuer à mobiliser aux conditions et taux actuels, les 4 dispositifs existants au titre de la politique d'aides aux collectivités :

- ✓ le dispositif des dotations voirie : le niveau des dotations sera maintenu ainsi que la facilité de sa mobilisation sur simple présentation des factures des travaux réalisés,
- ✓ le dispositif d'aide à l'adressage : les dossiers de demande de subvention seront examinés, au fil de l'eau, lors des réunions des Commissions Permanentes du Conseil Départemental,
- ✓ le dispositif d'aide aux projets "Eau et assainissement" 2019-2021 : les dossiers de demande subvention seront également au fil de l'eau,
- ✓ le dispositif contractuel 2018-2020 : les dossiers finalisés des projets dont la réalisation est prévue à court terme (marchés notifiés aux entreprises) pourront être examinés lors des réunions de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

A partir de 2021 et pour une nouvelle période de 3 années 2021-2023, la politique des aides aux collectivités va se poursuivre dans la continuité sur la base des critères d'attribution actuels des 4 dispositifs susvisés.

En ce qui concerne le dispositif contractuel, une future phase de contractualisation 2021-2023 va être initiée dès le printemps 2020 par un recensement des projets des nouvelles mandatures. Cela va leur permettre de bénéficier rapidement de lisibilité sur les engagements financiers du Département pour leurs projets et de sécuriser ainsi leur réalisation pour les 3 années à venir.

Les réunions cantonales 2020, permettront de présenter aux nouveaux élus cette nouvelle politique d'aides aux collectivités 2021-2023 et d'échanger sur les projets. Les futurs contrats

seront ainsi construits en toute lisibilité, en concertation avec les territoires et dans la continuité des contrats en cours.

Toujours dans une optique de continuité, les dossiers des opérations contractualisées non engagées en 2020, dont les réalisations auront été maintenues par les nouvelles mandatures, pourront être réinscrits dans les futurs contrats 2021-2023.

De cette manière, ces nouveaux contrats finalisés en fin d'année 2020, seront effectifs dès la première Commission Permanente du Conseil Départemental 2021.

Les 3 autres dispositifs que sont la dotation voirie, l'aide à l'adressage et les aides « eau et assainissement » seront eux aussi poursuivis sur la période 2021-2023. Les dossiers de demandes de subventions seront donc examinés lors des réunions de la Commission Permanente du Conseil Départemental aux mêmes conditions et taux d'aides actuels.

Par ailleurs, ayant su répondre aux attendus des territoires les plus fragiles, **la Dotation de Solidarité Communale 2019 sera reconduite exceptionnellement en 2020.** Le constat est clair : cette dotation, facilement mobilisable, avec un taux bonifié de 80%, a répondu pleinement aux attentes des communes les plus fragiles. Elle leur a facilité la mise en œuvre de travaux urgents et nécessaires que ces communes ne pouvaient jusqu'alors financer faute de moyens financiers suffisants.

Enfin, le travail d'échanges entre les services départementaux et les secrétariats de mairie devenu essentiel aux territoires ruraux sera conforté en 2020 notamment auprès des nouvelles municipalités.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions, le montant total mobilisé pour l'année 2020 est de 16 095 000 € :

- ✓ 14 000 000 € de crédits de paiement au titre des dépenses d'investissement,
- ✓ 95 000 € de crédits de paiement au titre des dépenses de fonctionnement,
- ✓ 2 000 000 € au titre de l'ingénierie globale en direction des territoires ruraux.

II – AIDES AUX COLLECTIVITES : PROPOSITIONS 2020

A - DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 14 000 000 € pour 2020

En 2019, le Département a fait le choix de renforcer sa dynamique d'investissements en direction des territoires et pour ce faire, a conforté sa politique des aides aux collectivités. Il a ainsi mis en place plusieurs dispositions simples et adaptées afin de répondre à leurs besoins. Une de ces dispositions a permis, dans le cadre du redéploiement des crédits non engagés des contrats départementaux 2018-2020, une contractualisation complémentaire pour la réalisation de nouvelles opérations nécessaires et urgentes. Le Département a par ailleurs

souhaité accompagner son action par un effort financier fort en portant le budget des aides aux collectivités à 14 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2018.

Il est indéniable que ces actions ont permis aux collectivités locales d'engager l'ensemble de leurs projets et de fait d'accélérer l'effet levier de cette politique d'aides sur l'économie et l'emploi en Corrèze.

Aussi, en ce début de cycle électoral, le Département, acteur majeur du développement des territoires, a fait le choix de maintenir un soutien financier fort en direction des nouvelles mandatures. Il propose donc, dans la continuité du celui de 2019, un budget de 14 millions d'euros pour sa politique des aides aux collectivités.

En outre, le Département, acteur de proximité à l'écoute des collectivités locales, a souhaité en complément de ces dispositions financières, conforter son offre d'ingénierie départementale pour accompagner les territoires ruraux. Il est à noter que **cet accompagnement des services départementaux aux collectivités corréziennes représente pour le Département un coût de 2 millions d'euros.**

B – ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

En 2019, le Département a réalisé une évaluation des crédits non engagés des contrats départementaux 2018-2020. Ils lui ont permis de mettre en place des dispositions simples et adaptées aux besoins de chaque territoire. Cela se concrétise notamment par un redéploiement de 2 millions d'euros de crédits non engagés des contrats départementaux 2018-2020 pour la politique de l'eau départementale 2019-2021.

Ainsi, vont être rééquilibrées les Autorisations de Programme suivantes :

AUTORISATION DE PROGRAMME	ANCIEN MONTANT	MONTANT REEQUILIBRE	NOUVEAU MONTANT
2018P029E01 CSC 2018-2020 D	20 100 000 €	- 1 000 000 €	19 100 000 €
2018P027E01 CCT 2018-2020 D	7 000 000 €	- 1 000 000 €	6 000 000 €
2018P028E02 - EAU ET ASSAINISSEMENT 2019-2021 D	3 000 000 €	2 000 000 €	5 000 000 €

C - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 95 000 € pour 2020

Notre contribution s'élève à 95 000 € de crédits de paiements budgétisés destinés notamment à la participation au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et dans le cadre de l'attractivité et du développement du territoire à l'attributions d'aides départementales en direction de divers associations et organismes (FDBTP, U2A, CAPEB, CGAD, MECANIC VALLEE, MACEO...).

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiement selon les tableaux ci-dessous :

AIDES AUX COLLECTIVITES DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<i>ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES</i>	1 988 000 €	1 997 099 €	1 243 094 €
<i>MULTIPLIS RURAUX ET PLATEFORMES</i>	11 000 €	0 €	0 €
<i>GESTION DE L'EAU DES COLLECTIVITES</i>	2 017 000 €	1 872 764 €	927 536 €
<i>INFRASTRUCTURES</i>	1 065 803 €	517 740 €	150 000 €
<i>PATRIMOINE/CULTURE/SPORTS</i>	800 000 €	531 393 €	388 494 €
<i>AMENAGEMENT COMMUNES ET ECOLES 1^{er} DEGRE</i>	1 603 333 €	1 016 168 €	529 911 €
<i>AIDE A L'ADRESSAGE</i>	250 000 €	108 358 €	391 658 €
<i>DOTATIONS VOIRIE</i>	1 500 000 €	1 993 120 €	2 336 725 €
<i>EAU ET ASSAINISSEMENT</i>	1 000 000 €	1 387 467 €	1 832 780 €
<i>CSC : CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE</i>	3 000 000 €	4 091 750 €	4 738 697 €
<i>CCT : CONTRAT DE COHESION DES TERRITOIRES</i>	491 667 €	709 533 €	1 362 714 €
<i>REHABILITATION DE LA 1089</i>	247 197 €	173 806 €	73 391 €
<i>SCHEMA TOURISME</i>	26 000 €	40 000 €	25 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 000 000 €	14 439 198 €	14 000 000 €

AIDES AUX COLLECTIVITES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<i>DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS</i>	200 000 €	193 503 €	95 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	200 000 €	193 503 €	95 000 €

En résumé :

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES
FONCTIONNEMENT	95 000 €
INVESTISSEMENT	14 000 000 €
TOTAL	14 095 000 €

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

AIDES AUX COLLECTIVITES - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 206 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe PETIT, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1^{er} : Est décidée l'affectation de Crédits de Paiements suivants au titre de la politique des Aides aux Collectivités 2020 :

	Crédits de paiement 2020 DEPENSES
FONCTIONNEMENT	95 000 €
INVESTISSEMENT	14 000 000 €
TOTAL	14 095 000 €

Article 2 : Est décidé le rééquilibrage des Autorisations de Programme suivantes :

AUTORISATION DE PROGRAMME	ANCIEN MONTANT	MONTANT REEQUILIBRE	NOUVEAU MONTANT
2018P029E01 CSC 2018-2020 D	20 100 000 €	- 1 000 000 €	19 100 000 €
2018P027E01 CCT 2018-2020 D	7 000 000 €	- 1 000 000 €	6 000 000 €
2018P028E02 - EAU ET ASSAINISSEMENT 2019-2021 D	3 000 000 €	2 000 000 €	5 000 000 €

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 911.2,
- Section Investissement, Article fonctionnel 912.1,
- Section Investissement, Article fonctionnel 913.12,
- Section Investissement, Article fonctionnel 913.13,
- Section Investissement, Article fonctionnel 913.2,
- Section Investissement, Article fonctionnel 913.3,
- Section Investissement, Article fonctionnel 914.8,
- Section Investissement, Article fonctionnel 916.1,
- Section Investissement, Article fonctionnel 916.21,
- Section Investissement, Article fonctionnel 916.28,
- Section Investissement, Article fonctionnel 916.8,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.1,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.2,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.31,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.38,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.4,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.0,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.28,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.3,
- Section Investissement, Article fonctionnel 937.4.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df3607aa36-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

POLITIQUE DE L'HABITAT - DOTATIONS 2020

RAPPORT

Le Conseil Départemental agit pour l'amélioration de la qualité de vie des corréziens au travers des logements, des opérations de rénovation de l'habitat. Il est porteur d'un véritable développement économique local, en mettant l'habitat au centre des priorités et des actions de la cohésion territoriale du département.

Dans ce contexte, à travers la politique portée par le guichet habitat, différents dispositifs d'aides permettent de dynamiser l'accession à la propriété datant d'avant 1980 et donc de revitaliser les villes et bourgs corréziens, maillons essentiels du développement local et de l'attractivité du territoire corrézien, et d'inciter à l'amélioration des performances énergétiques des logements. Un principe de bonification pour les jeunes ménages a été instauré pour les accompagner dans leur installation sur le territoire.

Ces démarches de réhabilitations globales permettent aussi dans le cadre de la réalisation des travaux, de soutenir l'activité locale et de conforter les emplois corréziens.

Le plan de soutien à l'habitat permet d'intervenir sur tous les champs du logement et il s'adresse aux particuliers, aux communes et EPCI mais aussi aux bailleurs sociaux. Par l'ensemble de ses effets directs et indirects, il est un véritable facteur de développement des territoires.

En plus de l'aide au bâti, la collectivité intervient sur le logement, qui est une composante essentielle de la vie des personnes, et qui est également un levier pour l'action sociale. Au travers du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2021, intégrant le Fonds Solidarité Logement (FSL) et le Fonds Commun Logement (FCL) gérés intégralement par le Conseil Départemental, la collectivité affirme sa volonté d'aider les Corréziens les plus modestes à payer leurs charges liées à l'habitat.

Le Département intervient conjointement avec l'État sur les autres dispositifs et outils du PDALHPD (Charte de prévention des expulsions, Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives, Commission de médiation (dite DALO), Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, Pôle Départemental de Lutte contre l'habitat Indigne (PDLHI)).

De surcroît, dans la continuité de notre politique de soutien auprès de nos partenaires et au vu de leurs actions en faveur du "mieux logement", dont les jeunes sont une cible prioritaire, un appui est apporté à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et les Services Habitat Jeunes.

Ainsi, pour sa mise en œuvre, la politique de l'habitat s'inscrit dans 2 grands dispositifs :

- le Guichet Habitat, qui gère nos aides au bâti (parc privé et parc public),
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

De plus, dans sa logique de solidarité territoriale, et d'efficacité du meilleur service rendu à l'usager, le Département a mis en place en juin 2017 une cellule spécifique en charge de l'urbanisme, dans le but de mutualiser ses moyens opérationnels et fonctionnels.

Elle a pour différentes missions le conseil et l'appui dans la mise en place ou la révision des documents de planification territoriale, ainsi que l'instruction des actes d'urbanisme des collectivités ayant conventionné en ce sens avec le Département.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter :

- 2 771 000 € de crédits de paiements :
 - 2 000 000 € au titre des dépenses d'investissement,
 - 771 000 € au titre des dépenses de fonctionnement,
- 35 000 € de crédits de paiement au titre des recettes de fonctionnement.

I - INVESTISSEMENT - GUICHET HABITAT : 2 000 000 €

Il est nécessaire de rappeler que la Corrèze est un département qui n'est pas un département dit en "zone tendue" sur l'habitat.

De plus, il existe une certaine inadéquation entre les biens recherchés (T1, T2, T3) et les produits proposés (T5), ce qui entraîne une vacance importante dans les centres bourgs, en zone urbaine et rurale.

Enfin, une majorité des logements sur le département sont des habitations construites avant les années 1980. Principalement des maisons, ces logements représentent une cible d'interventions en termes d'amélioration du niveau de confort (vétusté du bâti ancien) et de réhabilitation énergétique (construits avant les premières réglementations thermiques).

Aussi, afin d'améliorer la qualité de vie des corréziens par le biais du logement, les aides du dispositif "Guichet habitat" sont attribuées principalement :

- aux particuliers pour des travaux d'amélioration du bâti,
- aux bailleurs sociaux pour la construction neuve ou la réhabilitation de leur parc.

Ces dernières années, des ajustements ont été apportés à nos dispositifs pour :

- dynamiser l'accession à la propriété, mais également, dans le cadre de réalisation de travaux de réhabilitation,
- soutenir l'activité locale et conforter les emplois corréziens,
- améliorer le service rendu aux Corréziens.

De plus, le Conseil départemental a mis en place des partenariats étroits avec les différents partenaires de l'habitat, notamment avec les EPCI ayant mis en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

En 2020, quatre EPCI sont couverts par des OPAH et OPAH Renouvellement Urbain (OPAH RU):

- la Communauté d'Agglomération de Brive,
- la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté - Ventadour,
- la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche,
- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix.

Trois études sont démarrées sur la Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources, la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne et la Communauté d'Agglomération de Tulle.

Trois PLH sont exécutoires sur la Communauté d'Agglomération de Brive, la Communauté de Communes Ventadour - Egletons - Monédières et la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté.

Celui de Tulle Agglo est en révision et une étude a démarré sur la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.

Pour permettre une meilleure information, les Corréziens ont accès aux dispositifs par le biais d'un numéro unique et d'un formulaire 1^{er} contact (accessible sur le site du département).

En complément, différentes méthodes de communication du Département sur les actions du service Habitat ont été engagées : salon de l'habitat de Tulle et Brive, diffusion de l'information par et auprès de différents organismes de l'habitat, réunions auprès des artisans (CAPEB, FFB)...

Bilan 2019

L'ensemble des demandes du guichet habitat se répartit ainsi :

	Nombre de demandes	Nombre de dossiers passés en CP	Montant engagé (€) en 2019
AIDES AU PARC PRIVE			
AIDE A LA PIERRE			
Accession à la propriété	374	307	835 000
Amélioration énergétique d'un logement	190	102	426 284
Travaux traditionnels	49	21	70 923
Aide aux propriétaires bailleurs privés	17	5	52 000
Accession en PSLA	3	2	6 000
Accession dans le parc OPAH Corrèze	14	13	39 000
TOTAL	647	450	1 429 207
MAINTIEN A DOMICILE			
Maintien à domicile	183	59	121 300
Retour en urgence	3	0	0
Adaptation à la perte d'autonomie	3	0	0
TOTAL	189	59	121 300
TOTAL AIDES PARC PRIVE	836	509	1 550 507
AIDES AU PARC PUBLIC			
PARC LOCATIF SOCIAL			
Logements locatifs communaux	0	0	0
Parc locatif social	18	18 (374 logements)	535 291
TOTAL	18	18	535 291
CORREZE HABITAT			
Parc locatif social protocole Corrèze Habitat	8	8	166 035
TOTAL	8	8	166 035
TOTAL AIDES PARC PUBLIC	26	26	701 326
TOTAL	862	535	2 251 833

78 % des subventions versées sont liées à l'aide à l'accession à la propriété.

Pour les autres aides, la subvention est versée dans la limite des quatre ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'arrêté portant attribution de l'aide.

Évolutions

Une augmentation des sollicitations sur les questions énergétiques et sur la recherche d'efficacité et de sobriété énergétique dans les bâtiments et le logement est à noter sur ces derniers mois.

De nombreux dispositifs émergent pour accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation, afin de diminuer le nombre de logements "passoires thermiques". Les objectifs régionaux de rénovation énergétique sont de réhabiliter 120 000 logements /an.

Aussi pour l'année 2020, nous conservons le même dispositif d'aides du guichet habitat pour les corréziens, qui intervient sur l'accession, l'amélioration énergétique du logement, les travaux traditionnels, le maintien à domicile avec l'adaptation du logement.

Afin de maintenir les Corrèziens les plus modestes dans des logements sains, le Département maintient son soutien auprès des bailleurs sociaux et des collectivités.

Les priorités d'interventions sont les suivantes :

- Le soutien apporté à l'amélioration du parc locatif pour les bailleurs sociaux et les collectivités qui privilégieront des projets de rénovation énergétique de logements, afin de participer à la réduction des charges locatives.

Au vu du nombre des demandes, il est proposé au vote de notre Assemblée la prorogation de l'Autorisation de Programme Pluriannuelle Parc Locatif Social :

- o Autorisation de Programme 2018-2019 Parc Locatif Social prorogée sur 2018-2021

Il est aussi proposé au vote de notre Assemblée d'abonder le montant de l'Autorisation de Programme de 1 000 000 €, afin de permettre l'attribution des subventions exprimées au titre de ce dispositif, à savoir :

- o Autorisation de programme 2018/2021 Parc Locatif Social : 1 700 000 €.

- le soutien aux opérations de Corrèze Habitat, afin qu'il puisse mettre en œuvre sa stratégie patrimoniale et améliorer la qualité du service rendu aux locataires, via une convention de soutien couvrant la période 2019 - 2020, votée lors de la séance du 10 novembre 2017. S'y ajoute un avenant au protocole d'aide au rétablissement de l'équilibre de l'Office Public de l'Habitat - Corrèze Habitat, signé dans le cadre d'une convention quadripartite entre Corrèze Habitat, le Conseil Départemental, l'État et la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), voté lors de la séance du 19 juillet 2019, il couvre la période 2017-2021.

Dépenses (crédits de paiement)

Ce sont donc 2 000 000 € qui sont affectés pour accompagner l'engagement ambitieux de la collectivité départementale auprès des particuliers, des bailleurs sociaux et des collectivités pour l'année 2020.

PROGRAMMES	BP 2020
Aide à la Pierre	949 000 €
Maintien à Domicile	106 000€
Parc Locatif Social	590 000€
Corrèze Habitat	355 000€
TOTAL	2 000 000€

II - FONCTIONNEMENT - LOGEMENT SOCIAL : 771 000 €

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017 - 2021, copiloté par le Département et L'État, permet une prise en charge conjointe et articulée des problématiques de l'hébergement et du logement.

L'année 2019 a été marquée par le lancement des groupes de travail relatifs à la Charte de Prévention des Expulsions 2019 - 2025. Ces groupes portent sur l'organisation et la coordination des outils de prévention de la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions) et sur les actions de communication et d'information.

De nouveaux dispositifs sont aussi en réflexion tels que l'intermédiation locative, solutions d'hébergement en sous location avec une perspective de bail glissant pour des personnes en situation de précarité, et l'habitat regroupé / inclusif, destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.

A - Fonds Solidarité Logement (FSL) : 421 000 €

Outil du PDALHPD, ce fonds partenarial, dont le Département a la responsabilité depuis le 1^{er} janvier 2005, permet d'aider les ménages les plus modestes à accéder ou se maintenir dans un logement.

Bilan

- **2 242 aides** ont été accordées en 2019.

Octroyées à des personnes à faibles ressources, ces aides s'inscrivent dans l'accès au logement (dépôt de garantie, achat de mobilier...) et dans le maintien dans les lieux (règlement des loyers, des factures de chauffage, d'eau...).

Il n'y a pas eu d'accroissement du nombre de dossiers, les dossiers d'accès au logement prédominent (42 %) à ceux relatifs aux dépenses liées à l'énergie (29 %).

La répartition territoriale des attributions se décline ainsi : 47 % d'aides pour l'arrondissement de Brive, 37 % pour celui de Tulle et 16 % pour celui d'Ussel.

Elle est similaire à celle de 2018.

Cela représente un montant de prestations de 753 592 € accordées pour l'accès et le maintien dans le logement et un montant de subventions de 55 390 € pour le soutien de diverses actions sur l'habitat.

Le montant financier total engagé est de 808 962 € sur les 930 600 € de financement. Financement abondé par le service Habitat à hauteur de 421 000 € et par le service Insertion à hauteur de 200 000 €.

Les montants complémentaires sont assurés par les partenaires du PDALHPD.

Évolutions

Dans un contexte de fragilité financière de nombreux ménages corréziens, d'augmentation des dépenses liées au logement et de pauvreté marquée notamment chez les plus âgés et les plus jeunes, la précarité face au logement continue de croître.

L'ensemble des aides du FSL est maintenu pour l'année 2020.

Le quotient familial va être ajusté à la revalorisation du montant de certaines prestations sociales, afin que les personnes bénéficiant de minimas sociaux puissent continuer à solliciter le dispositif.

Dépenses

Il est proposé de confirmer l'engagement financier du Conseil départemental à hauteur de 421 000 €.

A ce montant, s'ajoutent les 200 000 € au titre du Plan Départemental de l'Insertion, versés par le service Insertion au service Habitat.

Ce qui porte l'engagement total de la collectivité à hauteur de 621 000 €.

B - Fonds Commun Logement (FCL) : 60 000 €

Autre dispositif partenarial, mais non obligatoire et géré par le Département, ce fonds permet d'aider les propriétaires disposant de faibles ressources à mettre aux normes leurs logements et à en améliorer la qualité énergétique.

Bilan

En 2019 :

- 96 dossiers ont été étudiés,
- 76 ont été financés, dont :
 - Lutte contre la précarité énergétique : 48 dossiers,
 - Aide aux travaux de rénovation partielle : 17 dossiers,
 - Adaptation des logements au handicap et au vieillissement bailleurs publics : 4 dossiers,
 - Remise en état suite à dégradations : 7 dossiers.

L'ensemble des aides représente un montant total de 106 769 € soit une moyenne de 1 408 € par dossier.

Parmi les demandes, une majorité concernait la lutte contre la précarité énergétique. Les demandeurs sont pour moitié des personnes retraitées.

Le montant financier prévisionnel 2020 engagé est de 135 458 € dont 60 000 € de la collectivité. Les montants complémentaires sont assurés par les partenaires.

Évolutions

Pour 2020, sont maintenus les objectifs d'intervention du fonds pour les propriétaires les plus modestes :

- lutter contre la précarité énergétique,
- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- favoriser l'amélioration des logements locatifs privés.

Par ailleurs, ces aides peuvent se cumuler avec celles de notre Guichet Habitat pour les travaux de maintien à domicile.

Dépenses

Il est proposé de reconduire la participation du Conseil Départemental au FCL à hauteur de 60 000 €.

C - Les prestations d'ingénierie et autres subventions : 69 520 €

Il s'agit principalement des dépenses relatives aux prestations confiées à Soliha par le biais d'un marché pour l'accompagnement à l'amélioration de l'habitat et du service immobilier social :

- instruction des dossiers du Guichet Habitat - maintien à domicile
- prestations sociales - amélioration de l'habitat
- service immobilier social

Les marchés ont été renouvelés en juillet 2019, après une mise en concurrence nationale, et pour une durée de 3 ans et demie, soit une fin pour le 31 décembre 2022.

D - L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : 40 000 €

L'ADIL informe gratuitement les Corrèziens, particuliers, professionnels et élus, afin de les aider à mieux connaître les droits mais aussi les devoirs en matière de logement. Au travers de son action, elle favorise un véritable accès au droit des personnes notamment les plus fragiles, et leur permet de bénéficier de dispositifs et d'aides spécifiques qui leur sont destinés.

Elle intervient aussi pour délivrer des avis sur les dossiers présentés au Fonds de Solidarité Logement, notamment quant à l'effectivité des charges et des loyers dus.

Elle assure des permanences sur l'ensemble des territoires afin d'apporter l'information au plus près des Corrégiens.

Il est proposé de maintenir l'intervention du Département à hauteur de 40 000 € pour 2020.

Les modalités de soutien à l'ADIL sont fixées dans une convention signée en 2018 avec reconduction tacite chaque année sous réserve de présentation par l'association des comptes annuels.

E - Les Services Habitat Jeunes (SHJ) : 180 480 €

Le Conseil départemental soutient les 3 sites de Brive, Tulle et Égletons dans leurs actions d'insertion et de promotion sociale au bénéfice des jeunes de 18 à 30 ans, mais aussi pour leur contribution au logement des jeunes, public à faibles ressources relevant du PDALHPD.

Ces résidences permettent aux jeunes d'être accompagnés en bénéficiant d'activités d'accueil, d'orientation et d'information sur le logement et d'offres d'habitat.

209 places sont gérées par ces 3 organismes, dont 163 en structure et 46 en diffus : 67 à Brive, 35 à Égletons et 107 à Tulle, avec un taux d'occupation de plus de 80 %.

Ces organismes apportent une bonne réponse à ces jeunes fragilisés et en voie d'insertion, par le biais de l'accompagnement réalisé.

Les modalités de financement vont faire l'objet de conventions annuelles qui seront établies à l'issue d'un travail de concertation partenariale avec les structures.

F - Délégation de gestion à l'AFADIL

L'Association d'Aide aux Familles en Difficulté de Logement (AFADIL) a été choisie pour assurer la gestion financière et comptable du Fonds Solidarité pour le Logement, du Fonds Commun Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Une convention de gestion financière et comptable a été votée lors de la réunion de la Commission permanente en date du 13 décembre 2019 précisant l'étendue de la délégation donnée à l'AFADIL et déterminant les missions en découlant.

La convention a pris effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 1 an.

Elle est renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Elle pourra être complétée ou modifiée par voie d'avenants.

L'AFADIL prélèvera en 2020 au maximum 58 000 € pour la gestion du FSL et 2 000 € pour la gestion du FCL sur les enveloppes dévolues à ces 2 fonds.

Dépenses de fonctionnement :

Ce sont donc 771 000 € qui sont affectés pour accompagner les personnes dans l'accès et le maintien dans leur logement ainsi que les partenaires œuvrant dans le domaine du logement social pour l'année 2020.

PROGRAMMES	BP 2020
ADIL	40 000 €
AFADIL	481 000 €
PRESTATIONS DE SERVICES	69 520 €
HABITAT JEUNES	180 480 €
TOTAL	771 000 €

III - LA CELLULE URBANISME

La cellule urbanisme, la Communauté de communes Midi Corrèzien et les 17 communes de la Communauté de communes Midi Corrèzien dotées d'un document d'urbanisme, ont signé une convention d'adhésion à la cellule urbanisme pour la période 2017-2020. Cette convention définit les modalités d'instruction des certificats et des autorisations d'urbanisme.

La cellule vient aussi en conseil et appui pour :

- faciliter l'émergence des projets et conseiller les candidats à la construction,
- assister les services départementaux sur les questions d'urbanisme,
- suivre pour le compte du Département les procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme tels que PLU, PLUI ou SCOT.

Bilan 2019 :**- Instruction des actes d'urbanisme :**

- 671 demandes déposées en mairie dont :
 - 100 permis,
 - 192 déclarations préalables de travaux,
 - 379 certificats d'urbanisme.
- 669 dossiers traités ayant fait l'objet d'une proposition par le service (instruction close).

- Mission d'appui et de conseil en matière d'urbanisme :

- Près de 45 sollicitations sur le seul territoire de la Communauté de Communes Midi Corrèzien de la part des communes, secrétaires ou maires, de pétitionnaires ou de porteurs de projets,
- 24 sur le reste de la Corrèze,
- 50 documents d'urbanisme suivis au stade plus ou moins participatif de l'élaboration, modification ou révision.

Recettes

Pour 2020, le Département réalisera un appel de fonds forfaitaire total de 35 000 €, la Communauté de Communes Midi Corrèzien prenant en charge 10 000 € au titre de sa compétence en matière d'urbanisme.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
PARC LOCATIF SOCIAL	200 000 €	92 000 €	590 000 €
CORREZE HABITAT	400 000 €	196 180 €	355 000 €
AIDE A LA PIERRE	1 318 100 €	1 329 175 €	949 000 €
MAINTIEN A DOMICILE	81 900 €	72 908 €	106 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000 000 €	1 690 263 €	2 000 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
ADIL	40 000 €	40 000 €	40 000 €
AFADIL	481 000 €	481 000 €	481 000 €
PRESTATIONS DE SERVICES)	72 400 €	73 855 €	69 520 €
HABITAT JEUNES	177 600 €	180 480 €	180 480 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	771 000 €	775 335 €	771 000 €

RECETTE DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
URBANISME	35 000 €	35 000 €	35 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 000 €	35 000 €	35 000 €

En résumé :

	Crédits de paiement 2020 DÉPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	771 000 €	35 000 €
INVESTISSEMENT	2 000 000 €	0 €
TOTAL	2 771 000 €	35 000 €

De plus, pour mémoire pour 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DEPENSES :

- 2018P037 E010 - Aide à la pierre 2020
- 2018P036 E09 - Maintien à domicile 2020
- 2018P038 E02 - PROTOCOLE Corrèze-Habitat 2018/2021
- 2018P039 E05 - Parc Locatif Social 2018/2021
- 2018P041E01 - Habitat jeunes (FJT) SUBV/2015-2020
- 2018P042E01 - Partenariat 2015 - 2020
- 2018P044E02 - Subventions aux associations
- 2018P043E01 - Fonds Logement /2010 -2020

EN RECETTES :

- 2018P011E01 - Recettes - Prestations Urbanisme

Je vous propose d'approuver :

- la dotation globale d'investissement de 2 M€ dans le cadre des actions du "guichet habitat",
- la dotation globale de fonctionnement de 771 000 € dans le cadre des actions "logement",
- la recette de 35 000 € dans le cadre des actions de l'urbanisme.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DE L'HABITAT - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 207 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Laurence DUMAS, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

Article 1er : Est proposée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique de l'habitat 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	771 000 €	35 000 €
INVESTISSEMENT	2 000 000 €	Néant
TOTAL	2 771 000 €	Néant

Article 2 : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à engager les différentes actions de l'ensemble de la politique habitat 2020, à prendre les décisions et signer les conventions nécessaires.

Article 3 : est prorogée l'Autorisation de programme (AP) suivante :

Désignation : 2018P039 E05 - Parc Locatif Social 2018/2019 Catégorie : AP de dépense à affectation pluriannuelle Ancien Montant : 700 000€ Nouveau Montant : 1 700 000€ Durée d'affectation : 2018/2021

Article 4 : Une subvention de 681 000 € est attribuée à l'Association d'Aide aux Familles en Difficulté de Logement (AFADIL) au titre du logement social. Ces fonds sont versés à l'AFADIL, conformément à la convention de gestion financière et comptable intervenue avec le Département le 13 décembre 2019 pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Pour 2020, les montants attribués sont les suivants :

- 621 000 € pour Le Fonds solidarité logement, dont 200 000 € au titre du Plan Départemental de l'Insertion (PDI),
- 60 000 € pour le Fonds commun logement.

Article 5 : Une subvention de 40 000 € est attribuée à l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL).

Article 6 : Est attribué une subvention comme suit :

- aux Servives Habitat Jeunes (SHJ) :
 - de Brive pour un montant de 58 240 €,
 - de Tulle pour un montant de 87 040 €,
 - d'Egletons pour un montant de 35 200 €.

Article 7 : Est approuvée la délégation de gestion financière et comptable à l'Association AFADIL.

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 917.2,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.4.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dd7607a84c-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - DOTATIONS 2020

RAPPORT

En 2020, les projets portés par la politique départementale de transition écologique auront pour objectif et ligne directrice l'accompagnement de notre territoire, de son économie, et de sa population à l'adaptation aux changements climatiques.

Conscient de ses atouts environnementaux, le Département entend réaffirmer son rôle en matière de solidarité et de cohésion territoriale. L'enjeu est de favoriser le développement de pratiques respectueuses de l'environnement et solidaires des activités productives du territoire. Il s'agit ainsi de développer l'économie et l'attractivité du territoire en produisant, consommant, commercialisant et valorisant ses atouts et les ressources locales de manière écoresponsable.

Lors de la consultation dans le cadre du budget participatif 2020, les corréziens ont affirmé leur souhait, en tant que citoyen, de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement. Pour répondre à ces attentes, le Département s'attachera à faire de la transition écologique, énergétique, agricole et alimentaire un moteur de développement. Notre collectivité renforcera pour cela ses actions en faveur de la production des énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du patrimoine naturel et du cadre de vie sur le territoire corrézien.

Les principaux axes de la politique départementale 2020 en matière de transition écologique portent ainsi sur les six thématiques suivantes :

- 1. La valorisation des énergies renouvelables et des mobilités durables (I)*
- 2. La préservation de la biodiversité et des espaces naturels, (II)*
- 3. L'adaptation de l'agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité (III)*
- 4. La protection de l'environnement et du cadre de vie, (IV)*
- 5. L'accompagnement de l'économie vers la transition écologique (V)*
- 6. La protection de la ressource en eau et la gestion de ses usages (VI)*



Fil conducteur de l'action départementale pour la transition écologique, outil d'animation du territoire, le programme "*Corrèze Transition Ecologique*" permet de réaliser le suivi et l'évaluation de l'action départementale.

Initiés par l'État, les Contrats de Transition Ecologique sont une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. Ils illustrent la méthode souhaitée par le gouvernement pour accompagner les collectivités locales : une co-construction avec les territoires d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales.

Premier département, et toujours le seul à ce jour, à s'engager dans une telle démarche dès 2018, le Département de la Corrèze a signé ce contrat le 14 juin 2019 en présence d'Emmanuelle WARGON, *secrétaire* d'État auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Ce périmètre départemental permet une vision stratégique des grands enjeux de la transition écologique et offre une véritable cohérence en facilitant la coordination des projets.

En mobilisant tous les acteurs locaux autour de la transition écologique, l'élaboration du CTE a donné naissance à 25 fiches actions et une soixantaine de projets en émergence autour de 4 axes :

1. le déploiement des énergies renouvelables,
2. la sobriété et l'efficacité énergétiques,
3. la promotion de nouvelles mobilités,
4. le développement de solidarités territoriales.

Corrèze Transition Ecologique se veut un contrat évolutif tout au long de sa mise en œuvre. Il est ouvert à tout nouveau projet souhaitant s'inscrire dans ce cadre.

L'animation et le pilotage départemental de la transition écologique, s'est traduit tout au long de cette première année par le suivi de sujets collectifs (mobilités, développement économique durable des entreprises, amélioration de l'impact environnemental des politiques publiques, ...). Il s'agit, dans chaque action portée ou suivie par le Département, de valoriser les expériences et mutualiser les bonnes pratiques.

Le 28 novembre 2019, le premier Comité Technique de *Corrèze Transition Ecologique*, présidé par le Directeur Général des Services du Département et par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, a réalisé le bilan chiffré de la mobilisation des acteurs du territoire, faisant état de :

- 15 signataires,
- 15 porteurs de projets dont 6 privés,
- 32 partenaires et financeurs,
- Une centaine de participants aux groupes de travail.

Le bilan financier à la date du COPIL à la fin de cette première année s'établit à 32 M d'€ investis sur les 108 M€ d'investissements prévisionnels pour 4 ans.

Le bilan de la réalisation des 25 actions intégrées au CTE est le suivant :

Nombre d'actions CTE	A initier	Initiées	En cours	Réalisées
25	2	8	10	5

En 2019, le Département de la Corrèze a été lauréat de 2 prix pour la mise en place du Contrat de Transition Ecologique.

- ⇒ Le Prix 2019 Énergies Citoyennes
- ⇒ La Marianne d'Or du Développement Durable

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter :

4 576 995 € de crédits de paiement en dépenses :

- ↳ 3 436 295 € au titre des dépenses d'investissement,
- ↳ 1 140 700 € au titre des dépenses de fonctionnement.

auxquels se rajoutent 1 198 842 € de crédits de paiement au titre des recettes dont :

- ↳ 888 842 € au titre des recettes d'investissement,
- ↳ 310 000 € au titre des recettes de fonctionnement.

I - VALORISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR) ET DES MOBILITÉS DURABLES

La Corrèze s'est engagée, notamment dans le cadre du plan *Corrèze Transition Ecologique*, à faire de notre Département un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables. L'objectif est d'accélérer le développement de la production et de la consommation locale d'énergies renouvelables en s'inscrivant dans une dynamique d'incitation, en soutenant des expérimentations innovantes et en modélisant le déploiement des filières de manière concertée et cohérente par l'élaboration de schémas départementaux.



a. La Société d'Économie Mixte (SEM) Corrèze Énergies Renouvelables (CER)

Pour impulser une véritable dynamique dans le développement des énergies renouvelables, le Département de la Corrèze a imaginé un partenariat public-privé, prenant la forme juridique d'une société d'économie mixte (SEM).

Cette structure doit permettre la recherche et le développement de projets en vue de la production d'énergies mais également de mobiliser de l'épargne populaire pour la réalisation de ceux-ci.

L'objectif de production est de 300 MW avec des réalisations de projets sur les 4 technologies indiquées en introduction.

Un effort particulier est mis en œuvre au départ sur le photovoltaïque dont les temps de réalisation sont les plus courts et afin de permettre de lancer une dynamique sur l'ensemble du territoire.

Fin octobre en amont du Conseil d'Administration de la SEM, un premier bilan était établi. Pour les projets photovoltaïques on enregistrait :

- Plus de 200 contacts prospects,
- 46 projets en cours de qualification,
- 13 projets d promesses de bail finalisés,
- 3 promesses de bail proposées à des propriétaires,
- 6 promesses de bail signées (puissance cumulée 15 200 kW).

A cela s'ajoute un projet de méthanisation.

Les premières sociétés de projets permettant le financement et la réalisation concrète des installations seront créés en 2020. Un appel au financement participatif est prévu pour tous ces projets EnR.

Deux autorisations de Programme Pluriannuelle 2020/2024, d'un montant respectif de 500 000 € et de 100 000 € sont proposées au vote. Elles permettront sur la période 2020/2024 de répondre aux appels de fonds de la SEM Corrèze Énergies Renouvelables d'une part, et de la Société Énergie des Territoires, d'autre part.

Sont prévus au budget 2020

Le Département a prévu pour 2020, **289 500 €** de crédit pour les investissements en direct vers les sociétés de projet et pour sa participation au capital de la SEM.

b. Les plans départementaux de déploiement des EnR

➤ Schéma départemental de Méthanisation

Le Département, considérant que la méthanisation est une réponse territoriale à la production d'énergies, la gestion et la valorisation des déchets et à l'amendement des sols agricoles a souhaité un schéma de déploiement sur la Corrèze.

L'objectif est d'avoir une vision globale du potentiel et des conditions de développement de la méthanisation afin d'accompagner au mieux les projets dans un schéma d'ensemble.

Un Comité Technique présidé par le Conseil Départemental a été installé pour suivre le travail réalisé.

Un état des lieux a été réalisé en 2019. En 2020, le schéma devrait aboutir à la proposition d'un plan de déploiement de projets et un accompagnement des maîtres d'ouvrages qui souhaiteraient se positionner sera envisagé. Les dépenses liées à la réalisation de cette action sont inscrites en investissement dans le programme "Corrèze Transition Ecologique".

➤ Plan départemental de développement de la mobilité électrique en Corrèze



Afin de mieux objectiver les freins à l'accélération du développement de la mobilité électrique, de diagnostiquer les modes de diffusion probables dans les entreprises et auprès des particuliers, et leurs attentes, le Département a initié un plan de déploiement des Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE).

Ce plan doit permettre d'identifier les axes prioritaires d'actions, pour favoriser la mobilité électrique dans un département rural et peu dense comme le territoire corrézien, notamment via l'implantation optimale des bornes de recharges des véhicules électriques.

Un état des lieux a été réalisé en 2019. En 2020, une stratégie départementale pourra être proposée. Les dépenses liées à la réalisation de cette action sont inscrites en investissement dans le programme "Corrèze Transition Ecologique".

➤ Hydrogène

L'hydrogène est un vecteur possible entre les énergies produites et les usages que l'on peut en faire dans les domaines de la mobilité ou l'industrie. L'hydrogène ne se trouve pas à l'état naturel, il est produit de différentes façons mais aujourd'hui, il est issu à plus de 95 % du reformage du gaz naturel. On parle d'hydrogène « gris ».

L'économie de l'hydrogène est en pleine mutation et prend le virage de la transition énergétique : sa production à partir de biomasse ou par électrolyse de l'eau (les molécules d'eau sont séparées en molécules de dioxygène et de di-hydrogène) permet d'obtenir de l'hydrogène « vert » ou à minima décarboné.

L'hydrogène ainsi obtenu devient un potentiel d'énergie en vue d'utilisations diverses :

- Valorisation directe pour des industriels déjà consommateurs d'hydrogène,
- Valorisation dans la mobilité : véhicules électriques à piles à combustible,
- Valorisation indirecte en tant que moyen de stockage d'énergies intermittentes ou en couplage avec du CO₂ pour générer du méthane de synthèse.

Pour permettre le déploiement d'une filière locale d'hydrogène, le Département propose de réaliser l'étude quantitative et qualitative des gisements potentiels et des débouchés sur notre territoire.

Les dépenses liées à la réalisation de cette action sont inscrites en investissement dans le programme "Corrèze Transition Ecologique".

Plus largement, les crédits de paiement inscrits dans ce programme permettent d'une part de supporter les dépenses liées à des actions directement portées par le Département et d'autre part d'accompagner certains porteurs de projets sur leurs actions qui s'inscrivent dans les 6 thématiques portées par la politique départementale de transition écologique.

Sont prévus au budget 2020

253 500 € de crédits de paiement au titre des dépenses d'investissement

55 000 € de crédits de paiement au titre des dépenses de fonctionnement

c. Le Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat (COTEC)

Le 6 novembre 2018, Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, Pascal COSTE et le Directeur régional de l'ADEME, par délégation pour le Président Arnaud LEROY, signaient un **Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat (COTEC)** pour une durée de 4 ans.

Ce COTEC formalise l'accompagnement de l'ADEME pour le programme *Corrèze Transition Ecologique*.

Il s'articule autour de 2 principes directeurs :

- Renforcer l'ingénierie collective de nature technique, juridique, réglementaire et financière, et favoriser l'évaluation et la capitalisation des actions déployées.
- Promouvoir le financement participatif et citoyen pour valoriser le territoire et généraliser les pratiques liées à la transition écologique.

L'aide financière de l'ADEME pour la réalisation des actions inscrites au COTEC s'élève à 450 000 € sur 4 ans : une part fixe de 270 000 € versés sur 3 ans (2020, 2021 et 2022) et une part variable de 180 000 € maximum, sur réalisation de 12 objectifs.

Sont prévus au budget 2020

L'ADEME versera en 2020, **90 000 € de recettes** inscrites dans le contrat d'objectif territoire énergie - climat (COTEC)

II - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES NATURELS

Le Schéma Départemental Des Espaces Naturels et des Paysages Remarquables a été réactualisé en 2017.

Pour mener à bien leur politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), les Départements disposent d'une palette d'outils :

- Le droit de préemption : Le Département détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.
- Les conventions de gestion : Le Département peut passer des conventions avec des propriétaires publics ou privés en vue de l'ouverture au public.
- Le financement : Au travers de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA) qui est par nature destinée à financer les ENS.

a. Espaces Naturels Sensibles et Réserve Départementale de Biodiversité



La politique « Espaces Naturels Sensibles (ENS) » consiste à protéger et ouvrir au public des sites naturels par des actions ciblées.

Cette compétence est, pour les Départements, un levier important permettant de répondre à de nombreux enjeux comme la préservation des paysages et de la biodiversité, l'urbanisation, la demande sociale d'accès à des espaces naturels pour y pratiquer des loisirs, l'éducation à l'environnement. Il s'agit bien d'un enjeu alliant préservation de notre territoire et développement pérenne.

En 2020, le Département inaugurera son premier ENS : la Réserve Départementale de Biodiversité à Argentat-sur-Dordogne.

Ce projet de création d'une Réserve Départementale de Biodiversité, sur l'ancien site industriel des gravières, est ambitieux, innovant et complexe sur le plan technique et il répond aux orientations du schéma départemental. Une première mesure de l'indice de qualité environnementale réalisée sur le site dès son acquisition a démontré sa richesse naturelle et son fort potentiel.

Au-delà de la dimension écologique, ce projet a également pour finalité de participer au développement économique du territoire, une double-entrée à connotation environnementale et activités de pleine nature contribuant aux offres d'un tourisme des quatre saisons et à la diffusion d'activités diversifiées à l'année.

La création de cette réserve départementale est l'une des actions portée directement par le Département dans le cadre du programme Corrèze Transition Ecologique. EDF, L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'État (FNADT) financent ce projet.

Dès 2020, il convient de proposer des crédits en fonctionnement pour les dépenses liées à la gestion du site.

Une autorisation de Programme Pluriannuelle 2016 - 2018 d'un montant de 3 500 000 € permet de répondre à ces actions.

Sont prévus au budget 2020

2 075 500 € de crédits de paiement au titre des dépenses d'investissement.

50 000 € de crédits de paiement au titre des dépenses de fonctionnement.

888 842 € de crédits de paiement au titre des recettes d'investissement.

b. NATURA 2000 "Vallée de la Dordogne et de ses affluents"

Début 2019, le Département s'est porté candidat pour être structure porteuse du site Natura 2000 "Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et de ses affluents" sur la partie corrézienne. Ayant été désigné par le Comité de pilotage, nous avons en charge pour trois ans, les missions d'animation comprenant un volet administratif et financier et un volet sensibilisation aux bonnes pratiques à l'intention des acteurs de l'eau, des riverains...

Cette animation s'articule autour de la réalisation de diagnostics (agricole, pastoral, naturaliste), mais aussi sur un travail important d'accompagnement des collectivités et des agriculteurs.

L'enjeu principal est de concilier la protection des milieux naturels avec les activités anthropiques.

L'animation des sites Natura 2000 peut être financée par l'État et en 2020, le Département sollicitera 15 000 € d'aides.

Sont prévus au budget 2020

40 000 € de crédits de paiement au titre des dépenses de fonctionnement.

15 000 € de crédits de paiement au titre des recettes de fonctionnement.

c. CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Créé en 1977, le CAUE est une association ayant pour mission de contribuer à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Son financement est majoritairement assuré par la taxe d'aménagement. En effet, après fixation d'un taux de répartition à l'initiative du Conseil Départemental chaque année avant le 15 avril, les recettes de cette taxe sont dédiées d'une part, au financement de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et, d'autre part, au financement du CAUE. Ainsi, le taux de la taxe d'aménagement sera révisé afin de maintenir la dotation au même niveau qu'en 2019.

Sont prévus au budget 2020

200 100 € de crédits de paiement ont été budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement en lien avec le taux voté pour le CAUE

III - ADAPTATION DE L'AGRICULTURE ET PROMOTION D'UNE ALIMENTATION DE QUALITE

Promouvoir une alimentation plus sûre, plus saine et durable grâce à la qualité et à la traçabilité des produits agricoles corréziens voici l'ambition départementale que les corréziens ont portée lorsqu'ils se sont manifestés au travers du budget participatif 2020.

a. Développement des Circuits Alimentaires de Proximité

Dans l'objectif de favoriser les produits bio locaux et le recours aux circuits courts, le Département poursuit en 2020 :

- la mise à disposition, auprès de l'ensemble des acheteurs publics corréziens, de la plate-forme www.Agrilocal19.fr, et accompagne, la création d'une nouvelle plate-forme logistique "Mangeons 19", action portée par la chambre d'agriculture. Les modalités de participation au financement de la plate-forme (63 000 € sur 3 ans) ont été définies par convention. Les crédits 2020 sont inscrits au programme Corrèze Transition écologique (voir paragraphe VII),



- l'accompagnement financier à l'achat de produits bio régionaux et de produits locaux en circuit court à l'attention des restaurants des collèges,

➤ Le dispositif Manger Bio et local dans les collèges



Ce dispositif, validé par les Corréziens, permet d'encourager au-delà de la consommation de produits bio dans les collèges, le recours aux circuits-courts et à un approvisionnement de proximité.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont décrites dans les fiches d'aides jointes en **Annexes A et B** du présent rapport.

Sont prévus au budget 2020

70 500 € de crédits de paiement ont été budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement

a. Soutien aux productions agricoles

Le Département souhaite poursuivre son accompagnement financier auprès des organismes, des associations qui agissent en faveur de l'animation de notre territoire ou qui en préservent l'attractivité.

La liste des aides accordées par le Département est annexée au présent rapport (**en Annexe C**).

Par ailleurs, le Département signe chaque année (ou de façon pluriannuelle) des conventions:

1. Pour le développement des circuits alimentaires de proximité, la promotion des produits corréziens avec la Chambre d'agriculture (145 000 € pour 2020), convention qui sera proposée lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente.
2. Pour la préservation de l'état sanitaire du cheptel et de la santé publique : partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Corrèze à hauteur de 130 000 € par an, convention qui sera présentée lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente.
3. Pour la solidarité sociale et l'aide aux Exploitants Agricoles en Situation Fragile (Protocole agri-accompagnement) versé à la Mutualité sociale agricole (8 650 € /an). (**en Annexe D**).

Sont prévus au budget 2020

351 000 € de crédits de paiement sont budgétisés pour l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations et organismes par le soutien à l'amélioration de la production agricole.

15 325 € de crédits de paiement seront destinés à l'attribution des subventions pour les actions d'investissement au titre du soutien et de l'amélioration de la production agricole.

b. Aménagement foncier

Le Département prend en charge 80 % d'une partie des frais engagés par les particuliers pour les échanges amiables d'immeubles ruraux dans le cadre d'opérations d'aménagement foncier agricole et forestier.

Sont prévus au budget 2020

15 000 € de crédits de paiement sont budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement.

c. Élagage

L'élagage le long des routes départementales de la Corrèze favorise d'une part la mobilité sur notre territoire rural et permet de préserver les infrastructures des réseaux filaires aériens indispensables à la continuité des services d'électricité et notamment de téléphonie fixe, d'autre part.

Le Département intervient pour que les travaux d'élagage ne soient pas être exécutés au détriment du patrimoine végétal, là où il est le plus caractéristique et notamment sur les sites ou alignements remarquables. Pour les parcelles boisées riveraines du domaine départemental, l'intervention d'élagage en bordure est utilement conciliée avec une logique de gestion durable de l'intérieur de la parcelle. Enfin, la valorisation des déchets de coupe est recherchée (réemploi en bois de chauffage, bois énergie, paillage après broyage et séchage).

Notre département soutien les organismes professionnels (ASAFAC et FRANSYLVA) qui ont contractualisé avec notre collectivité pour mener à bien ces opérations.

L'Autorisation de Programme Pluriannuelle 2018/2024, qui permet l'attribution des subventions à l'ASAFAC, d'un montant de 300 000 € est portée à 368 000 € .

L'Autorisation de Programme Pluriannuelle 2018/2024, qui permet l'attribution des subventions à FRANSYLVA est de 300 000 € .

<p><u>Sont prévus au budget 2020</u></p>

<p>298 000 € de crédits de paiement sont prévus pour 2020.</p>
--

IV - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

La Corrèze est riche d'un patrimoine naturel encore préservé mais le Département met en œuvre des politiques qui permettent de maintenir un niveau de protection de l'environnement satisfaisant, en encourageant notamment les initiatives portées par les acteurs locaux (associations, collectivités) et qui concourent à l'amélioration du cadre de vie.

a. Partenariats avec les Organismes de Protection de l'Environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques, le Département souhaite s'appuyer sur les compétences et initiatives associatives locales.

Pour ce faire, suite à l'analyse des propositions des partenaires, selon leur niveau d'adéquation avec les objectifs départementaux, la collectivité accompagne ces derniers pour la mise en œuvre des opérations retenues.

➤ Les associations "environnement"

Chaque année, les associations et organismes divers œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable, sollicitent une aide du Conseil Départemental pour la réalisation de leurs projets d'investissement, d'animation territoriale ou simplement pour l'accompagnement au fonctionnement de leurs structure (en Annexe E).

Sont prévus au budget 2020

70 000 € de crédits de fonctionnement seront réservés à ces associations (hors convention ou non).

S'y rajoutent 24 500 € de crédits de paiements budgétisés au titre des dépenses d'investissement.

➤ La Forêt

Le Département est membre de deux Groupements Syndicaux Forestiers (GSF) : GSF des Agriens et GSF du Mont Bessou pour participer à la bonne gestion de ces domaines avec les communes membres.

Le plan d'aménagement de la forêt de Ruffaud a quant à lui été revu en 2019 par l'Office National des Forêts.

Les dépenses et recettes de gestion sont planifiées jusqu'en 2033.

Sont prévus au budget 2020

23 100 € de crédits de paiement ont été budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement pour honorer les participations départementales auxquels se rajoutent 6 500 € de crédits de paiement budgétaires au titre de l'investissement.

a. Cadre de vie

Les objectifs des politiques liées au cadre de vie portées par le Département sont la promotion du territoire, le développement touristique et économique, plus-value pour la population locale voire pour l'accueil de nouveaux habitants... Ainsi la collectivité départementale accompagne les communes qui agissent pour l'amélioration du cadre de vie et prennent en compte des critères relatifs au développement durable dans les différents projets qu'elles portent.

➤ Le Label Villes et Villages Fleuris

Le Département se charge de l'animation du dispositif Villes et Villages Fleuris (VVF) à l'échelle de son territoire. Chaque commune corrézienne intéressée peut participer, gratuitement, à l'édition départementale du label avant de prétendre potentiellement à intégrer le niveau supérieur qui permet l'attribution du panneau "ville (ou village) fleuri" et donc de la première fleur.

Ce label est une opportunité pour les collectivités participantes dans la mesure où il permet de valoriser l'ensemble des projets à dimension environnementale et écologique de leur territoire. Les critères induits ne concernent plus uniquement le végétal mais abordent désormais les aspects en lien avec le cadre de vie et les notions de développement durable dans leur globalité : protection de l'environnement, préservation des différents patrimoines, gestion des ressources naturelles, animation du territoire communal...

En termes de promotion du territoire, l'année 2020 est particulière pour la Corrèze avec le passage du Tour de France, plus grande épreuve cycliste du monde, les 9 et 10 juillet prochains. En effet, le département accueillera l'arrivée de la 12^{ème} étape à SARRAN et le 9 juillet et Bort les Orgues sera sur l'itinéraire de la 13^{ème} étape le lendemain.

L'accueil de la "grande boucle" sur notre territoire constitue un évènement et il est important de saisir cette opportunité. Pour ce faire, le Département invite les communes, associations, clubs sportifs, comités des fêtes, bibliothèques, établissements scolaires, établissements médico-sociaux, établissements culturels à faire la promotion du territoire et de la Corrèze et à mettre en valeur la pratique du vélo.

Le fleurissement des communes inscrites au label ou non, cette année, devra porter sur le thème et les couleurs du Tour de France.

Sont prévus au budget 2020

7 000 € de crédits de paiement ont été budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement.

➤ Lutte contre le Moustique Tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est implanté, de façon irréversible, sur le sud du département de la Corrèze depuis 2016.

En 2019, sa présence est confirmée et la colonisation se poursuit. La ville de Brive et les communes environnantes sont plus particulièrement suivies pour la surveillance entomologique.

Ce moustique est vecteur de trois maladies principales : dengue, chikungunya et virus zika. La lutte vise en premier lieu à protéger les populations en limitant leur développement.

Dans les départements colonisés, la surveillance entomologique est depuis le 1^{er} janvier 2020 de la responsabilité de l'Etat. L'Agence Régionale de Santé (ARS), va reprendre les actions coordonnées et prises en charge en 2018 et 2019 par le Département :

- surveillance entomologique,
- suivi de la progression,
- réalisation éventuelle de traitements insecticides.

Le Département reste mobilisé pour assurer aux côtés de l'ARS des actions de communication et sensibilisation de la population locale, des élus et des agents communaux.

Sont prévus au budget 2020

A ce titre, 4 000 € de crédits de paiement ont été budgétisés au titre du fonctionnement.

V - ACCOMPAGNEMENT DE L'ECONOMIE VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Département souhaite concilier l'attractivité du territoire et le soutien à une économie locale qui préserve son patrimoine naturel. Il se positionne en chef de file pour relever le défi de la transition écologique et énergétique aux côtés des acteurs économiques du territoire.

La mise en œuvre de cette politique vise à accompagner les entreprises corrésiennes à s'engager vers une dynamique de transition énergétique et écologique. Le Département s'investira en 2020 aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie mais aussi en s'appuyant sur le réseau associatif des entreprises.

a. La convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze

Le Département accompagne depuis plusieurs années la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze qui s'engage à réaliser des actions de promotion de notre tissu économique et touristique. En 2020, l'attention sera portée sur la promotion de la marque "Origine Corrèze" et sur l'animation d'action en faveur de la sobriété énergétique des entreprises.

La convention est proposée en Annexe F du présent rapport.

Sont prévus au budget 2020

100 000 € de crédits de paiement ont été inscrit au titre des dépenses de fonctionnement.

b. Efficacité énergétique des entreprises

Lien Entreprise Durable (LED) est une association qui existe depuis 2003 portée par des entreprises qui souhaitent mettre en œuvre la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Une vingtaine d'entreprises corrésiennes sont adhérentes (dont SILAB, Sothys...). Un Partenariat, voté par la commission permanente qui s'est réunie le 31 janvier 2020, a été acté par convention.

Le LED propose de construire des outils sur mesure pour accompagner les entreprises corréziennes sur la sobriété et l'efficacité énergétiques dans le cadre de cette convention avec le département.

Les dépenses liées à la réalisation de cette action sont inscrites en fonctionnement dans le programme "Corrèze Transition Ecologique".



c. Syndicat Départemental d'Abattage

Le Syndicat Départemental d'Abattage a été créé le 21 décembre 1970 pour la réalisation, puis la gestion d'une unité d'abattage, Zone du Teinchurier à BRIVE.

En 2002, a été décidé la construction d'un nouvel abattoir situé Zone de La Nau à SAINT-VIANCE.

Ce syndicat est composé à 70 % par le Département de la Corrèze et 30 % par la ville de BRIVE.

Sont prévus au budget 2020

Pour l'année 2020, il est proposé d'accompagner le Syndicat Départemental d'Abattage à hauteur de 70 000 € en investissement et de 22 000 € en fonctionnement.

VI - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET GESTION DES USAGES

La gestion de la ressource en eau reste un enjeu majeur de l'aménagement des territoires. L'évolution des conditions météorologiques, les études prospectives portées sur le territoire, à l'exemple de "Dordogne 2050", indiquent que les besoins en eau sont de plus en plus importants tandis que la ressource va en s'amointrissant. La Corrèze n'échappe pas à cette réalité et plusieurs territoires ont déjà connu des difficultés de ressources lors des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes. Il apparaît dès lors que la mise en place d'une stratégie d'intervention à des échelles cohérentes, la poursuite des projets structurants soient une des réponses les plus pertinentes face à ce défi qui se dresse devant nous.

Profitant du lancement début 2019, du 11ème programme de l'Agence de l'Eau et de l'offre de prêt spécifique de la Banque des Territoires : "l'AQUA PRÊT", le Département a consacré le début de l'année 2019 à la révision des orientations de sa politique de l'eau et à l'établissement d'un contrat de progrès pour 3 ans. En 2020, le Département confortera sa politique et la portera notamment auprès des élus, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents dans le domaine de l'eau.

Dans le cadre du petit cycle de l'eau, l'objectif du Département est d'accompagner les collectivités compétentes en termes d'ingénierie et de financement sur les projets qui permettent une protection de la ressource en eau et des investissements structurants pour la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion des milieux aquatiques. L'accompagnement financier de ces dossiers est porté par le budget de l'Aide aux Collectivités.

Dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, les priorités portent sur la structuration des acteurs locaux à l'échelle des bassins versants, sur l'accompagnement des projets liés à la biodiversité et l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Le Département intervient également auprès des acteurs privés dans le domaine de l'eau : associations et fédérations, exploitants agricoles ou propriétaires d'étangs... : Près d'un million d'euros sont mobilisés sur 3 ans pour l'abreuvement des animaux, l'irrigation, la mise en défens des rivières et la mise en conformité des étangs. L'objectif de ces mesures est de préserver la ressource en eau et d'optimiser son utilisation.

a. Grand cycle de l'eau, Milieux aquatiques

Soucieux de préserver la richesse du patrimoine liée aux étangs, notre collectivité souhaite maintenir ses aides pour les travaux de mise en conformité des étangs privés afin de favoriser une meilleure gestion par la mise en place d'équipements adaptés.

Une autorisation de Programme Pluriannuelle 2020/2024, d'un montant de 400 000 € est proposée au vote. Elle sera destinée à l'attribution des subventions exprimées sur la période 2020/2024 dont les critères sont détaillés dans la fiche d'aides "étangs" en **Annexe G** du présent rapport.

Par ailleurs, le Département reconduit le partenariat engagé depuis plusieurs années avec la Fédération Départementale de la Pêche en poursuivant l'accompagnement financier, afin de concilier la préservation des milieux aquatiques et le développement raisonné des activités de pleine nature telle que la pêche de loisirs.

<u>Sont prévus au budget 2020</u>
--

163 470 € de crédit de paiement en investissement sont affectés à ces actions.
--

b. Autonomie en eau (abreuvement et irrigation)

Dans un souci de maîtrise des coûts et de réduction des gaspillages, il est nécessaire de poursuivre la réduction des prélèvements sur le réseau public liés à l'alimentation en eau du bétail et à l'irrigation des cultures.

Dans cette optique d'optimisation de la ressource en eau brute, il convient de permettre aux agriculteurs de mettre en œuvre d'autres solutions pour répondre à leurs besoins afin de satisfaire ces usages.

Annuellement, une convention de partenariat (**en Annexe H**) avec l'Association Syndicale d'Aménagements Fonciers Agricoles de la Corrèze (ASAFAC) définit les conditions d'accompagnement des exploitations agricoles dans leurs opérations visant à une meilleure autonomie en eau (ouvrages d'abreuvement des troupeaux, irrigation individuelle) et fixe à **250 000 €** le montant de l'aide du Département pour 2020.

Au titre de cette politique, le Département a voté en 2019 une Autorisation de Programme pluriannuelle

"AUTONOMIE ET GESTION DE L'EAU - ASAFAC / 2019-2021 D» d'un montant de 750 000 € qui nous permettra d'attribuer des subventions sur cette période d'un montant équivalent.

Sont prévus au budget 2020

230 000 € de crédit de paiement en investissement sont affectés sur ce programme.

c. Le Sage "Corrèze-Vézère"

Le SAGE est un outil permettant de mettre en œuvre une gouvernance locale de l'eau.

C'est un instrument de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE est établi par une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, véritable «Parlement de l'eau » au sein de laquelle sont représentés les différents acteurs du territoire : collectivités territoriales, représentants des usagers et représentants de l'État.

Le Département de la Corrèze a été désigné structure porteuse de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vézère.

A ce titre, la cellule "Transition écologique" assure les missions d'animation, de secrétariat et de coordination entre tous les acteurs de l'eau représentés au sein de la CLE, et poursuivra en 2020 l'élaboration de l'état initial du bassin de la Vézère.

Sont prévus au budget 2020

L'Agence de l'Eau et la Région Nouvelle-Aquitaine accompagnent le fonctionnement de cette mission : **20 000 €** de crédits sont inscrits en recette.

d. E.P.I.DOR (Établissement Public Interdépartemental Dordogne)

E.P.I.DOR, créé en 1991 par les six Départements concernés par le bassin versant de la Dordogne, a pour mission d'impulser et d'animer une politique de gestion cohérente et durable de l'eau à l'échelle de la vallée de la Dordogne.

Au 1er janvier 2019, l'institution départementale EPIDOR s'est transformée en syndicat mixte.

Afin de permettre aux collectivités concernées par le tracé de la rivière Dordogne d'intervenir sur les sujets et compétences portés par EPIDOR, le syndicat a sollicité en parallèle d'autres collectivités qui manifestent un intérêt de principe pour adhérer au syndicat mixte.

Ainsi, suite aux délibérations de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente demandant leur adhésion à EPIDOR, le Comité syndical a délibéré favorablement et à l'unanimité en séance du 7 novembre 2019 sur l'adhésion de ces deux collectivités. D'un point de vue financier, à budget constant, volonté forte des membres fondateurs, l'intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente se traduit par une baisse de la participation des Départements.

Le Syndicat mixte est donc désormais constitué de ses 6 membres fondateurs :

- o Département du Puy de Dôme
- o Département du Cantal
- o Département du Lot
- o Département de la Corrèze
- o Département de la Dordogne
- o Département de la Gironde.

Et de ses 2 nouveaux membres : la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente.

Ses missions initialement limitées à la thématique "Préservation des milieux aquatiques" (continuité écologique, poissons migrateurs, problèmes liés aux écluses des barrages) ont considérablement évolué au fil du temps : animation SAGE, gestionnaire Domaine Public Fluvial, Réserve de Biosphère, Inondations...

En tant que membre, le Conseil Départemental participe financièrement à son fonctionnement. Il finance également un certain nombre d'actions qui concernent le territoire corrézien : cartographie des chemins de l'eau production d'un livret pédagogique "inondation", film "migration sur la Dordogne"...

En 2020, EPIDOR participera à l'exposition itinérante qui fait le lien entre nature et culture et permet de découvrir la vallée de la Dordogne sous ses différents aspects patrimoniaux (qui traitera notamment du "Coulobre").

Le versement de la participation statutaire et des 70 % de l'accompagnement aux missions déléguées et aux actions s'effectuera à réception de l'appel à participation émis par EPIDOR après le vote du budget du Département. Le solde sera versé en fin d'année sur justificatifs des réalisations, en novembre.

Sont prévus au budget 2020

90 000 € de crédits de paiement ont été budgétisés au titre des dépenses de fonctionnement.

a. Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE)

Le Département met à disposition des Communes ou des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une assistance technique dans les domaines de l'assainissement. Les modalités de cette assistance, portée par le Service d'assistance Au Traitement des Effluents et Au Suivi des Eaux (SATESE) sont définies par convention. La Commission permanente du 25 janvier 2019 a autorisé le Président à signer les nouvelles conventions d'assistance proposées aux collectivités (communes ou PCI) pour une durée de six ans (2019-2024). Les collectivités sollicitées ont toutes signé la convention d'assistance. La recette correspondant à cette prestation s'élèvera en 2020 à plus de 60 000 €.

Via le SATESE le Département intervient auprès des collectivités pour qu'elles se dotent d'équipements performants limitant les rejets et assurant la préservation de la qualité des milieux aquatiques. Dans ce cadre, le SATESE réalise une surveillance des stations d'épuration et apporte son expertise technique.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne soutient encore dans son XI^{ème} programme le fonctionnement des services SATESE.

Sont prévus au budget 2020

10 000 € de crédits de paiement au titre des dépenses d'investissement,
43 000 € de crédits de paiement au titre des dépenses de fonctionnement,
185 000 € de crédits de paiement au titre des recettes de fonctionnement.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiement selon les tableaux ci-dessous :

TRANSITION ECOLOGIQUE : DEPENSE D'INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
CONTRATS DE TRANSITION ECOLOGIQUE - CONSTITUTION DE SOCIETES	1 020 000 €	72 000 €	289 500 €	I - a
CONTRATS DE TRANSITION ECOLOGIQUE	584 900 €	70 216 €	253 500 €	I - b
ESPACES SITES ET PAYSAGES / PRIVES	2 500 000 €	1 361 138 €	2 075 500 €	II - a
ESPACES SITES ET PAYSAGES / élagage	330 000 €	190 000 €	298 000 €	III - d
SOUTIEN ET AMELIORATION DE LA PRODUCTION DE L'AGRICULTURE	23 000 €	10 000 €	15 325 €	III b
ENVIRONNEMENT - AIDES AUX ASSOCIATIONS	22 700 €	21 700 €	24 500 €	IV a
FORET (GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER)	6 500 €	5 500 €	6 500 €	IV a
SDA	70 000 €	70 000 €	70 000 €	V c
GESTION DE L'EAU / PRIVES	405 000 €	361 120 €	393 470 €	VI a et VI b
SATESE	9 000 €	8 844 €	10 000 €	VI e
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 971 100 €	2 170 518 €	3 436 295 €	

TRANSITION ECOLOGIQUE : DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
CONTRATS DE TRANSITION ECOLOGIQUE - CONSTITUTION DE SOCIETES	20 000 €	54 884 €	0 €	I - a
CONTRATS DE TRANSITION ECOLOGIQUE	15 000 €	2 244 €	55 000 €	I - b et V - b
ESPACES SITES ET PAYSAGES / PRIVES	0 €	0 €	50 000 €	II a
NATURA 2000	20 000 €	0 €	40 000 €	II b
CAUE	200 000 €	200 030 €	200 100 €	II c
EDUCATION A L'ALIMENTATION	75 500 €	63 697 €	70 500 €	III a
SOUTIEN ET AMELIORATION DE LA PRODUCTION DE L'AGRICULTURE	363 000 €	367 394 €	351 000 €	III b
AMENAGEMENT FONCIER	10 000 €	11 721 €	15 000 €	III c
ENVIRONNEMENT - AIDES AUX ASSOCIATIONS	70 000 €	60 100 €	70 000 €	IV a
FORET (GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER)	23 000 €	23 030 €	23 100 €	IV a
ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE / FLEURISSEMENT	60 000 €	75 833 €	11 000 €	IV b et IV c
CCI	0 €	0 €	100 000 €	V a
SDA	22 000 €	21 000 €	22 000 €	V c
GESTION DE L'EAU / PRIVES	31 000 €	5 370 €	0 €	VI
E.P.I.DOR	108 000 €	104 700 €	90 000 €	VI d
SATESE	43 000 €	43 332 €	43 000 €	VI e
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 060 500 €	1 033 335 €	1 140 700 €	

TRANSITION ECOLOGIQUE : RECETTE DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
CONTRATS DE TRANSITION ECOLOGIQUE	90 000 €	0 €	90 000 €	I - c
ESPACES SITES ET PAYSAGES	0 €	24 940 €	0 €	II -
NATURA 2000	0 €	0 €	15 000 €	II - b
GESTION DE L'EAU (PRIVES)	40 000 €	84 278 €	20 000 €	VI c
SATESE	130 000 €	110 805 €	185 000 €	VI - e
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	260 000 €	220 023 €	310 000 €	

TRANSITION ECOLOGIQUE : RECETTE D'INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
ESPACES SITES ET PAYSAGES	2 152 768 €	831 618 €	888 842 €	II - a

En résumé :

	Crédits de paiement 2020 DÉPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 140 700 €	310 000 €
INVESTISSEMENT	3 436 295 €	888 842 €
TOTAL	4 576 995 €	1 198 842 €

Pour mémoire, au titre des politiques présentées ci-dessus, les engagements qui interviendront en 2020, seront portés par les enveloppes (AP / EPI / AE et EPF) suivantes :

Code	Libellé	Type
I - VALORISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR) ET DES MOBILITÉS DURABLES		
Prog : FON7-2020P014	CONTRAT TRANSITION ECOLOGIQUE - CONSTITUTION DE SOCIETE	
Env : 2020P014E01	SOCIETE DES ENERGIES DES TERRITOIRES CAPITAL APPEL DE FONDS	AP(Dépense)
Env : 2020P014E02	SEM CORREZE ENERGIES RENOUVELABLES - APPELS DE FONDS	AP(Dépense)
Env : 2020P014E04	SEM-PRISE DE CAPITAL	EPI(Dépense)
Prog : FON7-2018P049	CONTRAT TRANSITION ECOLOGIQUE	
Env : 2018P049E03	FONCT. DIRECT - CTE - 2018/202	AE(Dépense)
Env : 2018P049E04	INV. INDIRECT-CTE 2018/2022 D	AP(Dépense)
Env : 2018P049E05	FONCT. INDIRECT-CTE-2018/2022D	AE(Dépense)
Env : 2018P049E02	INV. DIRECT - CTE - 2018/2022D	AP(Dépense)
Env : 2018P049E07	CTE - RECETTE ADEME	AE(Recette)
II - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES NATURELS		
Prog : FON7-2007P035	ESPACES SITES ET PAYSAGES / PRIVES	
Env : 2007P035E127	ESPACES NATURELS SENSIBLES / R	EPI(Recette)
Env : 2007P035E123	ENS / 2016-2018 D (Réserve Biodiversité)	AP(Dépense)
Env : 2007P035E130	ENS / 2016-2018 D (Réserve Biodiversité)	AE (Dépense)
Env : 2007P035E131	ENS / 2016-2018 D	EPI
Prog : FON7-2016P015	NATURA 2000 - SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA DORDOGNE	
Env : 2016P015E03	SITE NATURA 2000 VALLEE DORDOGNE	EPF(Recette)
Env : 2016P015E04	SITE NATURA 2000 VALLEE DORDOGNE	EPF(Dépense)
Prog : FON7-2017P076	CAUE	
Env : 2017P076E03	REVERSEMENT TA /2019-2020 D	EPF(Dépense)
III - ADAPTATION DE L'AGRICULTURE ET PROMOTION D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ		
Prog : FON7-2017P079	EDUCATION A L'ALIMENTATION	
Env : 2017P079E01	EDUC.ENV DIRECT / 10-19 D	EPF(Dépense)
Env : 2017P079E03	EDUC. ENV. / 2010-2019 D	EPF(Dépense)
Prog : FON9-1998P001	SOUTIEN ET AMELIORATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE	
Env : 1998P001E111	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2015 D	AP(Dépense)
Env : 1998P001E118	SOUTIEN PROD.AGRI./FONCT-17-20	EPF(Dépense)
Env : 1998P001E121	SOUTIEN CHBRE AGRI/2017-2020 D	EPF(Dépense)
Env : 1998P001E122	SOUTIEN ACT. AGRI./2018-2020	AP(Dépense)
Env : 1998P001E123	SOUTIEN ACT. AGRI./2019-2021	AP(Dépense)
Prog : FON9-2010P034	AMENAGEMENT FONCIER (DF 939 et 937 - DI 919)	
Env : 2010P034E29	AMENAG. FONCIERS/2017-2020 D	EPF(Dépense)
Prog : FON7-2007P035	ESPACES SITES ET PAYSAGES / PRIVES	
Env : 2007P035E128	ASAFAC ELAGAGE/2018-2020 D	AP(Dépense)
Env : 2007P035E129	FRANSYLVA ELAGAGE	AP(Dépense)

IV - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE		
Prog : FON7-2017P078	ENVIRONNEMENT - AIDES AUX ASSOCIATIONS	
Env : 2017P078E01	ASSOC.CONVENTIONNEES/2017-2019	AE(Dépense)
Env : 2017P078E02	ASSOC.SUB.NON CONV/2017-2019 D	EPF(Dépense)
Env : 2017P078E08	SUB. INV./ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES-2018/2020 D	AP(Dépense)
Env : 2017P078E09	SUB.INV.ASSO.NON CONV.-18/20	AP(Dépense)
Prog : FON7-2010P033	FORET (GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER) (DF 937 - DI 917 & 907)	
Env : 2010P033E32	FD DEPENSES DIRECTES/2016-2019	EPF(Dépense)
Env : 2010P033E35	FD DEPENSES/DIRECTES/inv.	EPI(Dépense)
Env : 2010P033E37	FORETS-SUB INV/2017-2020 D	EPI(Dépense)
Env : 2010P033E40	PART.FONCT.GSF/2018-2020 D	EPF(Dépense)
Prog : FON7-2007P033	ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE ET FLEURISSEMENT	
Env : 2007P033E24	MOUSTIQUE TIGRE-D	EPF(Dépense)
Env : 2007P033E07	FLEURISSEMENT / D	EPF(Dépense)
V - ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉCONOMIE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
Prog : FON7-2019P025	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	
Env : 2019P025E01	CCI	EPF(Dépense)
Prog : FON9-2016P081	SOUTIEN SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ABATTAGE (SDA)	
Env : 2016P081E06	SYNDICAT NVESTISSEMENT	EPI(Dépense)
Env : 2016P081E14	SDA/SOUTIEN FONC	EPF(Dépense)
VI - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET GESTION DES USAGES		
Prog : FON7-2007P031	GESTION DE L'EAU / PRIVES	
Env : 2007P031E51	2018-REC-SAGE	EPF(Recette)
Env : 2007P031E57	MILIEUX AQUA privés /2020-2024 D	AP(Dépense)
Env : 2007P031E50	DEPENSES DIRECTES 2017/2020	AP(Dépense)
Env : 2007P031E56	IRRIGATION ASAFAC / 2019-2021	AP(Dépense)
Env : 2007P031E47	RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES / 2017 - 2019 D	AP(Dépense)
Env : 2007P031E38	RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES / 2014 - 2016 D	AP(Dépense)
Prog : FON7-2017P075	EPIDOR	
Env : 2017P075E02	PARTICIPATION EPIDOR/2019-2020	EPF(Dépense)
Prog : FON7-2017P077	SATESE	
Env : 2017P077E01	SATESE -QUALITE / MOYENS	EPF(Dépense)
Env : 2017P077E02	SATESE-SUIVI QUALITES	EPF(Recette)
Env : 2017P077E03	SATESE-INVESTISSEMENT	EPI(Dépense)

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 208 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiements suivants au titre de la politique Environnement 2020.

	Crédits de paiement 2020 DÉPENSES	Crédits de paiement 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 140 700 €	310 000 €
INVESTISSEMENT	3 436 295 €	888 842 €
TOTAL	4 576 995 €	1 198 842 €

Article 2 : Sont votées au titre de 2020, les Autorisations de Programmes (AP) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation : MILIEUX AQUATIQUES PRIVES Catégorie : AP de dépense à affectation pluriannuelle Montant : 400 000 € Durée d'affectation : 2020 / 2024
--

Désignation : SEM CORREZE ENERGIES RENOUVELABLES - APPELS DE FONDS Catégorie : AP de dépense à affectation pluriannuelle Montant : 500 000 € Durée d'affectation : 2020 / 2023

Désignation : SOCIETE ENERGIES DES TERRITOIRES - CAPITAL, APPELS DE FONDS Catégorie : AP de dépense à affectation pluriannuelle Montant : 100 000 € Durée d'affectation : 2020 / 2023
--

Article 3 : Est prorogée l'Autorisation d'Engagement (AE) suivante :

Désignation : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES Catégorie : AE de dépense à affectation pluriannuelle Montant : 300 000 € Durée d'affectation : 2017 / 2019 Prorogation : plus 2 ans Nouvelle durée d'affectation : 2017 / 2021
--

Article 4 : Est augmentée l'Autorisation de Programme (AP) suivante :

Désignation : ASAFAC - ELAGAGE Catégorie : AP de dépense à affectation pluriannuelle Montant : 300 000 € Nouveau montant : 368 000 € Durée d'affectation : 2018 - 2020
--

Article 5 : Sont approuvées telles qu'elles figurent en annexes à la présente délibération les fiches critères suivantes :

- ✓ **Annexe A** : " Achat de produits locaux dans les collèges"
- ✓ **Annexe B** : " Achats de produits BIO dans les collèges"
- ✓ **Annexe G** : "Gestion des étangs privés".

Article 6 : Sont décidées sur l'enveloppe "subventions de fonctionnement aux associations agricoles" les affectations attribuées en **Annexe C**.

Article 7 : Sont décidées sur l'enveloppe "subventions de fonctionnement aux associations", les affectations correspondant aux subventions "environnement" attribuées en **Annexe E**.

Article 8 : Sont approuvées telles qu'elles figurent en annexes à la présente délibération les conventions suivantes :

- ✓ **Annexe D** : Convention avec la Mutualité Sociale Agricole du Limousin,
- ✓ **Annexe F** : Convention entre le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze,
- ✓ **Annexe H** : Convention avec l'ASAFAC "Autonomie et gestion en eau dans les exploitations agricoles".

Article 9 : Sont décidées les modalités suivantes pour le versement de la participation à EPIDOR :

- Versement de la participation statutaire dès réception de l'appel de fonds et après le vote du budget du Conseil Départemental,
- Pour les missions déléguées et les actions, versement de 70 % à réception de l'appel de fonds et après vote du budget du Conseil Départemental. Le solde sera versé sur présentation des justificatifs.

Article 10 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions visées à l'article 8.

Article 11 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 907.38,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.38,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.4.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 907.31,
- Section Investissement, Article fonctionnel 907.38,
- Section Investissement, Article fonctionnel 907.4,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.38,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.4,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.28,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.3,

- Section Investissement, Article fonctionnel 923.261,
- Section Investissement, Article fonctionnel 923.2748,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.31,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.38,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.4,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.1.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 907.31,
- Section Investissement, Article fonctionnel 907.38,
- Section Investissement, Article fonctionnel 907.4,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.38,
- Section Investissement, Article fonctionnel 917.4,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.28,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.3,
- Section Investissement, Article fonctionnel 923.261,
- Section Investissement, Article fonctionnel 923.2748,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.31,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.38,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.4,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.1.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dde607a89d-DE
Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EDUCATION A L'ALIMENTATION

ACHATS DE PRODUITS LOCAUX PAR LES CANTINES DES COLLEGES

"BONUS AGRILocal"

1) CONTEXTE

Le développement des circuits alimentaires locaux est un enjeu fort. Ils constituent en effet un des leviers d'action pour faire face aux mutations des modèles de production agricole, tout en s'adaptant aux nouvelles attentes sociales et sociétales.

Afin d'encourager les collèges à servir davantage de produits proposés par des producteurs en circuits courts, le Département a proposé lors du vote du budget (politique de Transition Ecologique - dotations 2020) par l'Assemblée Départementale en date du 10/04/2020, d'octroyer aux collèges une subvention départementale conditionnée à l'utilisation régulière d'AgriLocal19.

2) BENEFICIAIRES

Les collèges de Corrèze

3) DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Depuis plusieurs années les collèges de la Corrèze cuisinent et proposent aux jeunes corréziens des produits commandés sur "AgriLocal19", par exemple lors des semaines "biolocavores".

Le site www.agrilocal19.fr permet de commander auprès de producteurs corréziens dans le respect des règles de la commande publique. La gestion du logiciel AgriLocal s'opère au travers de l'adhésion à l'association nationale AgriLocal.fr et d'une cotisation annuelle pour notre collectivité.

4) AIDE DU DEPARTEMENT

Les collèges qui utiliseront la plate-forme AgriLocal19 :

- 10 fois par an à raison de : une consultation par mois entre décembre de l'année N-1 et juin de l'année en cours, (soit 7 consultations) et 3 consultations entre septembre et le 20 novembre.
- pour 4 produits différents, par mois et si possible auprès de producteurs différents.

bénéficieront d'une "subvention - bonus" annuelle de 5 € maximum par collégien.

Le bonus sera accordé mensuellement.

1 consultation de 4 produits différents par an	10 % du bonus
2 consultations de 4 produits différents chacune par an	20 % du bonus
3 consultations de 4 produits différents chacune par an	30 % du bonus
4 consultations de 4 produits différents chacune par an	40 % du bonus
5 consultations de 4 produits différents chacune par an	50 % du bonus
6 consultations de 4 produits différents chacune par an	60 % du bonus
7 consultations de 4 produits différents chacune par an	70 % du bonus
8 consultations de 4 produits différents chacune par an	80 % du bonus
9 consultations de 4 produits différents chacune par an	90 % du bonus
10 consultations de 4 produits différents chacune par an	100 % du bonus

5) PRINCIPE D'ATTRIBUTION

Chaque collège devra fournir le nombre d'élèves (repas de midi) inscrits pour l'année scolaire en cours (en septembre).

L'instruction sera réalisée par la Cellule Transition Ecologique à partir des extractions des commandes depuis la plate-forme "Agrilocal". Seules les commandes réalisées auprès de producteurs, exploitants agricoles Corrèziens seront retenues. Les commandes réalisées auprès de producteurs hors département ou auprès de grossistes et industriels ne seront pas retenues.

6) CONDITIONS DE VERSEMENT

Le règlement des sommes dues annuellement aux collèges fera l'objet de 2 mandatements, l'un courant juillet et le second courant décembre, sur la base d'une analyse récapitulante par collège, les dépenses réalisées au titre de cette politique.

✉ Pour tout renseignement, veuillez contacter:

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Cellule Transition Ecologique

☎ :05-55-93-78-29

e.mail : transition.ecologique@correze.fr

EDUCATION A L'ALIMENTATION

ACHATS DE PRODUITS BIO PAR LES CANTINES DES COLLEGES

"MANGER BIO"

1) CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et à l'alimentation, le Département encourage les commandes de produits alimentaires BIO dans les collèges

Pour ce faire, le Département a proposé lors du vote du budget (politique de Transition Ecologique - dotations 2020) par l'Assemblée Départementale en date du 10/04/2020, d'octroyer aux collèges une subvention départementale conditionnée aux commandes régulières de produits "bio".

2) BENEFICIAIRES

Les collèges de Corrèze

3) DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Depuis plusieurs années les collèges de la Corrèze cuisinent et proposent aux jeunes corréziens des produits "Bio" par exemple lors des semaines "biolocavores".

Manger Bio Restauration est une structure régionale spécialisée dans l'approvisionnement de produits biologiques locaux pour la restauration collective et hors domicile en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

C'est un outil de commercialisation collectif qui contribue au développement de l'agriculture biologique. Aujourd'hui, ce collectif regroupe 32 exploitations, 8 familles de produits et deux salariées.

4) AIDE DU DEPARTEMENT

Les collèges qui participeront aux semaines "Bio" en faisant leur commande via "MangerBIOrestauration" bénéficieront d'une **"subvention - bonus" de 6,00 € maximum par an et par collégien** inscrit à la restauration pour les repas de midi. (Soit 0,60€ par commande et par collégiens.)

Sont comptabilisées 10 commandes par an : 1 commande par mois entre janvier et juin et 4 commandes entre septembre et novembre.

5) PRINCIPE D'ATTRIBUTION

Chaque collège devra fournir le nombre d'élèves (repas de midi) inscrits pour l'année scolaire en cours (en septembre).

L'instruction sera réalisée par la Cellule Transition Ecologique à partir des fiches navettes (commandes) réalisées par les collèges et des factures de "MangerBIOrrestauration".

Les collèges devront mettre l'adresse transition.ecologique@corrze.fr en copie de leur envoi des commandes à "MangerBIOrrestauration."

6) CONDITIONS DE VERSEMENT

Le règlement des sommes dues annuellement aux collèges fera l'objet de 2 mandatements, l'un courant juillet et le second courant décembre, sur la base d'une analyse récapitulante par collège, les dépenses réalisées au titre de cette politique.

✉ Pour tout renseignement, veuillez contacter:

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Cellule Transition Ecologique

☎ : 05-55-93-78-29

e.mail : transition.ecologique@correze.fr

ANNEE 2020 - SOUTIEN ET AMELIORATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

BENEFICIAIRES	NATURE	SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2020
ASSOCIATION FREDON	Maîtrise des dangers sanitaires dans le domaine du végétal en Corrèze	2 000 €
COMITE ETUDE NOIX (CEINC)	Subvention de fonctionnement 2020 "Section Noix et Section Châtaignes"	3 000 €
COORDINATION RURALE 19	Subvention de fonctionnement 2020	3 750 €
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES	Subvention de fonctionnement 2020	4 594 €
	Fermes Ouvertes	4 500 €
	Made In Viande	4 000 €
	Opération de communication sur l'A20	3 000 €
	Collecte des ficelles, filets, plastiques, big-bags usagés	2 500 €
	Collecte et valorisation des pneus silos	2 500 €
FEDERATION FRANCAISE MARCHES BETALES VIFS	Subvention de fonctionnement 2020	500 €
GIE US ROM	Développement de la Race Ovine Limousine dans le département de la Corrèze 2020-2022	4 500 €
JEUNES AGRICULTEURS DEPARTEMENT CORREZE	Subvention de fonctionnement 2020	2 366 €
MODEF CORREZE	Subvention de fonctionnement 2020	1 845 €
SOLIDARITE PAYSANS	Subvention de fonctionnement	6 000 €
SYNDICAT DE CONFEDERATION PAYSANNE CORREZE MADARAC	Demande de subvention de fonctionnement année 2020	2 445 €
SYNDICAT CONSEIL ELEVAGE 19	Accompagner l'innovation technologique dans le domaine de la qualité du lait au profit des éleveurs	10 000 €
SYNDICAT OVIN DEPARTEMENTAL	Contribuer au maintien des éleveurs et de la production ovine sur le territoire de la Corrèze	1 500 €
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE	Mutualité Sociale Agricole Dispositif AGRI ACCOMPAGNEMENT	8 650 €
ASSOCIATION INVENIO	PROGRAMME ANTIGONE : Connaître et lutter en verger contre la pourriture des châtaignes	3 000 €
GRUPEMENT CORREZIEN DE DEFENSE SANITAIRE *	Convention 2020 "Amélioration de l'état sanitaire des élevages Corrèziens"	130 000 €
	TOTAL	200 650 €

* La convention sera proposée à une prochaine Commission Permanente

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE REPERAGE
ET D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES CORREZIENS
EN SITUATION FRAGILE

AGRI ACCOMPAGNEMENT

ANNEE 2020

ENTRE

- d'une part, le Conseil Départemental de la Corrèze, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment autorisé par décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 24 mai 2019

ET,

- d'autre part, la Mutualité Sociale Agricole du Limousin, représenté par son Président, Monsieur Guy FAUGERON.

PREAMBULE

Le Conseil Départemental de la Corrèze a soutenu pendant de nombreuses années, la Mutualité Sociale Agricole du Limousin dans la mise en œuvre du dispositif de soutien aux exploitants agricoles en situation fragile mais économiquement viable : il s'agissait de dispositif SESA 19 : Suivi Économique et Social aux Agriculteurs Corrèziens.

En 2018, Le dispositif SESA a évolué pour répondre à la demande du ministère de l'agriculture transmise à ses services déconcentrés en décembre 2017. Le dispositif SESA a laissé place en janvier 2019 au dispositif "agri-accompagnement".

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer le cadre du soutien financier et les conditions d'attribution de la dotation accordée par le Conseil Départemental de la Corrèze à la Mutualité Sociale Agricole du Limousin, pour l'année 2020.

Ce soutien financier s'appuie sur l'intervention de cet organisme dans ses actions de repérage et d'animation du dispositif de soutien aux exploitants agricoles en situation fragile.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN

La Mutualité Sociale Agricole du Limousin – site Corrèze –, sous l'autorité du Comité de pilotage, coordonne l'ensemble du dispositif, l'anime, l'organise et le met en cohérence.

A cet effet, elle assure l'animation du dispositif afin de permettre la coordination de l'action des partenaires.

Celle-ci se traduit notamment par :

- Un suivi régulier du réseau des partenaires, notamment la centralisation et la diffusion des informations concourant à l'objectif du dispositif,
- Toute mesure de nature à permettre et à maintenir le contact entre le réseau des partenaires et les exploitants agricoles concernés,
- L'exécution des tâches administratives inhérentes au fonctionnement tant du Comité de pilotage que du Comité de suivi,
- La réalisation et la présentation des bilans, rapports et synthèses nécessaires.

Pour assurer l'exécution de ces missions, la Mutualité Sociale Agricole du Limousin mobilisera les moyens en personnel et en matériel dont elle peut disposer.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT FINANCIER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le montant annuel de la dotation pour l'année 2020 est fixé à la somme maximale de 8 650 €.

Ce soutien financier s'appuie sur les dépenses liées à la rémunération du personnel chargé d'animer le dispositif (salaires, charges et frais annexes). Ces dépenses devront être réalisées entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le versement de la subvention interviendra à la demande de la MSA sur présentation :

- ⇒ D'un état récapitulatif des dépenses éligibles effectivement payées,
- ⇒ Et d'un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif.

Le versement de la subvention devra être sollicité avant le 30 novembre 2020.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN

La Mutualité Sociale Agricole du Limousin s'engage :

- A produire tous documents comptables justificatifs de l'utilisation des subventions,
- A faire mention du soutien financier de la Collectivité Départementale sur tout document ou publication concernant les actions visées par la présente convention.

ARTICLE 6 : CLAUSES PARTICULIERES

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par une des parties dans un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige, le bénéficiaire peut présenter :

- Soit un recours gracieux préalable auprès du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention,
- Soit un recours hiérarchique préalable auprès du Président du Conseil Départemental de la Corrèze dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention,
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention ou de la date de rejet des recours gracieux et hiérarchiques.

ARTICLE 8 : DUREE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention entreront en vigueur à la date de sa signature et prendront fin le 31 décembre 2020.

Fait à Tulle, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la Mutualité Sociale
Agricole du Limousin

M. Guy FAUGERON

Le Président du Conseil Départemental
de la Corrèze

M. Pascal COSTE

le Directeur Général de la MSA

M. Eric DALLE

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT - A N N E E 2020**

	<i>Associations</i>	<i>Synthèse de la proposition d'intervention de l'association pour Subvention de Fonctionnement 2020</i>	<i>Subventions Départementales 2020</i>
<i>Associations (Subventions directes)</i>	A BICYCLETTE	Développer l'usage du vélo sur le Pays de Tulle et au-delà	1 000 €
	AMICALE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE 19	Prise en compte d'une partie des charges de fonctionnement	1 000 €
	ASSOCIATION FREDON	O pesticide dans nos villes et nos villages	1 500 €
	ASSOCIATION L'ARBRE ET L'EAU	Participation aux frais de fonctionnement et développement d'actions	300 €
	ATMO NOUVELLE-AQUITAINE	Subvention de fonctionnement 2020	6 000 €
	COLLECTIF VIVRE ENSEMBLE DURABLE	Fête des enfants et du jardin	250 €
	ENERGIE POUR DEMAIN	Fonctionnement et développement de projet de territoire	500 €
	GMHL	Actions médiation Faune sauvage 2020	1 000 €
	LE BATTEMENT D'AILES	Programme 2020 : actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	4 000 €
	LPO	Calendrier des activités naturalistes et Etude sur les hirondelles de rivage	500 €
	CEN Nouvelle-Aquitaine	Subvention de fonctionnement 2020	12 000 €
	MI.GA.DO ASSOCIATION MIGRATEUR	Programme général restauration saumon SAT dans le bassin de la Dordogne en Nouvelle-Aquitaine	1 000 €
	NOTRE VILLAGE	Sensibiliser et accompagner les territoires dans leur vision prospective (Objectif 2030)	5 000 €
	SYNDICAT ETANGS CORREZIENS	Subvention de fonctionnement 2020	2 000 €
<i>Associations (conventions d'objectifs)</i>	CORREZE ENVIRONNEMENT *	Programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable	12 000 €
	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS 19 *	Aide à la réalisation d'actions fédérales contribuant au développement durable	6 000 €
	MAISON DE L'EAU ET DE LA PECHE 19 *	Connaissance et sensibilisation aux milieux aquatiques - Projet Dordogne	3 500 €
		T O T A L	57 550 €

* Les conventions seront proposées à une prochaine Commission Permanente



CONVENTION DE PARTENARIAT

Année 2020

Entre :

Le Conseil Départemental de la Corrèze,
représenté par son Président Monsieur Pascal COSTE
dûment habilité par la Commission Permanente du Conseil Départemental
de la CORREZE en date du 24 mai 2019

Ci-après dénommé le Département,

et :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la CORREZE
sise Immeuble Consulaire du Puy Pinçon - CS50030 - 19001 TULLE CEDEX -
représentée par sa Présidente Madame Françoise CAYRE

Ci-après dénommée la CCI de la Corrèze,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les conventions tripartites entre le CONSEIL DEPARTEMENTAL, les EPCI et les consulaires, dénommées GUICHET UNIQUE ont pour objectif de renforcer le partenariat étroit entre les acteurs économiques, en premier lieu les EPCI, les Chambres Consulaires et le Département.

Ce partenariat permettra de répondre de manière coordonnée et réactive aux attendus des territoires dans le cadre d'une dynamique de travail mutualisée.

La CCI de la Corrèze apportera dans ces conventions l'ensemble des compétences nécessaires pour favoriser le développement économique de la Corrèze.

Dans ce cadre, la CCI de la Corrèze déploiera en 2020 un programme d'actions ciblées pour favoriser la cohésion territoriale, en privilégiant trois axes forts :

- Le développement de la filière TOURISME en Corrèze,
- Un déploiement cohérent de ses compétences et savoir-faire sur l'ensemble des territoires, privilégiant ainsi un équilibre territorial d'appuis aux collectivités locales et aux entreprises de la Corrèze,
- Des actions menées en partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer le cadre du soutien financier apporté pour l'année 2020, par le Conseil Départemental de la CORREZE à la CCI de la Corrèze, sur la base d'un programme d'actions structurantes pour maintenir une cohésion de la promotion et du développement des territoires de la Corrèze.

ARTICLE 2 - CONTENU DU PROGRAMME D'ACTIONS

AXE n° 1 : LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA CORREZE

Le développement de la filière TOURISME en Corrèze nécessite un partenariat fort entre le Conseil Départemental et la CCI de la Corrèze afin de promouvoir de façon coordonnée les atouts et savoir-faire de nos territoires et des entreprises qui les composent.

Les champs d'intervention de la CCI de la Corrèze en faveur du développement touristique en Corrèze sont, en dehors de l'accompagnement direct aux entreprises, de 4 natures :

- L'animation du Club Hôteliers Restaurateurs de la Corrèze)

- Le déploiement auprès des hébergements de la Corrèze du Label Pêche en étroite collaboration avec la fédération de la pêche et de l'ADT ;
- La promotion des établissements labellisés « Maîtres Restaurateurs » ;

L'Agence Départementale Corrèze Tourisme et la CCI entendent renforcer encore leur collaboration et dans ce cadre, dès 2020, les 2 structures proposeront une offre de service en commun et un plan de formation adapté aux professionnels du Tourisme. Ces actions pourront faire l'objet d'une contractualisation spécifique.

- **Proposer une offre de services en commun avec Corrèze Tourisme**

Afin de proposer un parcours global, lisible et coordonné de professionnalisation aux acteurs du tourisme, Corrèze Tourisme a proposé aux acteurs institutionnels de travailler à la mise en place d'une gamme de services concertée et adaptée aux problématiques que rencontrent les professionnels.

La CCI devra s'intégrer dans cette réflexion.

Ce parcours pourra comprendre plusieurs types de dispositifs : des accompagnements collectifs, des outils mis à disposition, des accompagnements individuels.

Une réflexion devra également être menée sur la complémentarité des observatoires de Corrèze Tourisme et de la CCI et sur les partenaires possibles dans la production d'études.

- **Élaboration d'un plan de formation spécifique pour les professionnels du tourisme**

L'objet du partenariat est d'allier la compétence marketing touristique, la connaissance terrain et la capacité de mobilisation des pros de Corrèze Tourisme au savoir faire de la CCI dans le domaine de la formation professionnelle. Ce partenariat administratif et financier permettra, dès 2020, de proposer aux professionnels du tourisme un programme de formation spécifique.

AXE n° 2 : UN DEPLOIEMENT COHERENT DES COMPETENCES SUR LES TERRITOIRES

Afin de soutenir l'ambition, les objectifs et missions déployés à travers la mise en place des guichets uniques, la CCI de la Corrèze s'engage à déployer ses compétences et savoir-faire sur les territoires de façon réactive et coordonnée avec les partenaires que sont les EPCI et le Conseil Départemental de la Corrèze au travers de ses chefs de projets en relation avec un interlocuteur clairement identifié de la CCI.

Dans ce cadre, la CCI de la Corrèze apportera sur les 5 territoires de projet :

- L'ingénierie nécessaire au fonctionnement des guichets uniques sur les 5 territoires de projets Corrèziens,
- Les diagnostics des territoires (études, enquêtes,...) : diagnostic économique sur le territoire de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien,
- Le soutien des filières agroalimentaire, mécanique, bois et Silver Économie,
- L'animation des zones d'activités (clubs d'entreprises,...),
- Le soutien aux associations de commerçants,
- L'accompagnement des entreprises en matière de développement et de transmission/reprise,
- L'accompagnement des porteurs de projet, notamment demandeurs d'emplois et jeunes en matière de création-reprise d'entreprises,
- L'accompagnement des EPCI (pour ceux qui en feraient la demande) pour l'instruction des dossiers de demande de subvention des entreprises de leurs territoires (suite à la mise en place des conventions économiques entre les EPCI et la Région Nouvelle-Aquitaine),
- Les informations économiques sur le territoire, et notamment par rapport à l'habitat et au marché de l'immobilier.

CORREZE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Département de la Corrèze a signé le 14 juin 2019, un contrat de Transition Ecologique avec l'État, pour une durée de 4 ans. La CCI a été associée aux travaux du Département dès 2018 et cet engagement se matérialise par :

- La conduite des actions dans le cadre du programme Corrèze Transition Écologique sur les actions où la Chambre s'est engagée en tant que porteurs ou partenaires : en particulier l'opération d'autoconsommation collective sur la Zone de la Nau. La CCI s'engagera à porter le projet et fera état de l'avancement du projet dans les instances et comités du Contrat de Transition Écologique.
- une animation d'un club entreprise ou d'un atelier sur la thématique de la transition énergétique des entreprises ou des projets liés à la transition écologique plus largement, réalisé en collaboration avec la Cellule Transition Ecologique du Département.

AXE n° 3 : UNE PARTICIPATION ACTIVE A LA DEMARCHE "ORIGINE CORREZE"

Depuis 2019, la CCI a été partie prenante des travaux préparatoires au lancement de la Marque "ORIGINE CORREZE". Au même titre que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze et la Chambre d'Agriculture.

En 2020, il appartiendra à la CCI de :

- relayer régulièrement l'information à ses ressortissants pour les encourager à s'engager,
- aider, si besoin, au montage de dossier de candidature à l'utilisation de la marque,
- .porter une expertise sur les dossiers déposés.

La CCI s'engagera par ailleurs à participer aux travaux du Comité d'Agrément, au même titre que les autres Chambres.

Quatre sessions par an sont prévues. Présence d'un technicien et d'un élu CCI à garantir.

Pour rappel, le Comité d'Agrément anime le réseau des bénéficiaires de la marque, développe le lien et les courants d'affaires entre les membres, élabore et met en œuvre les plans de promotion de la marque et veille au respect des engagements de la part des membres titulaires de la marque.

ARTICLE 3 - DUREE

La présente convention sera applicable pour l'année 2020.

Les dispositions de la présente convention, entreront en vigueur après signature et dès sa notification.

ARTICLE 4 - MODIFICATION ET RESILIATION

A la demande de l'une ou l'autre des parties signataires, les dispositions de la présente convention pourront être modifiées par voie d'avenant.

Les signataires conviennent que la présente convention, conclue pour l'année 2020, donnera lieu à la rédaction d'un rapport annuel complet, et à une évaluation approfondie et partagée. Elle pourra être dénoncée pour non-respect des engagements qui y sont formulés. En cas de non-respect ou d'inexécution de la présente convention, le Conseil Départemental se réserve le droit de la résilier par simple lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois qui suit le compte rendu du rapport annuel.

En tout état de cause, le Conseil Départemental honorera néanmoins la (les) prestation(s) déjà réalisé(es) qui sera (seront) considérée(s) comme due(s).

ARTICLE 5 - MONTANT DU CONCOURS FINANCIER ALLOUE

Une subvention d'un montant total de 100 000 € est allouée pour l'exercice 2020 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze au titre de la poursuite du programme d'actions engagées.

ARTICLE 6 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le Conseil Départemental s'engage à subventionner la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze dans le respect des conditions énoncées dans cette convention.

Le paiement de la subvention globalisée, allouée pour la poursuite du programme d'actions, interviendra en deux fois, sur présentation d'un bilan des actions réalisées dans ce cadre, soit :

- 50 000 € à la signature de la présente convention,
- 50 000 € à la remise du rapport annuel complet, soit le 31 janvier 2021.

La CCI de la Corrèze s'engage, à produire tous les documents comptables justificatifs de l'utilisation de la dotation reçue.

La CCI de la Corrèze se réserve le droit, en complément de la subvention du Conseil Départemental faisant l'objet de la présente convention, de solliciter des bénéficiaires des prestations décrites à l'article 2 (porteurs de projet, entreprises, EPCI, associations, autres structures) d'éventuels financements supplémentaires (facturation et/ou subvention), conformément à la décision de son Assemblée Générale.

ARTICLE 7 - CONDITIONS PARTICULIERES

Communication

Afin d'afficher une visibilité accrue au soutien du Conseil Départemental, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze s'engage à :

- A faire connaître, dans toute manifestation, que les actions initiées sont réalisées en partenariat et avec l'aide financière du Conseil Départemental de la Corrèze,
- A inviter le Président du Conseil Départemental ou des élus ou collaborateurs représentant, à participer à ces mêmes manifestations.

Les parties s'entendent d'ores et déjà pour publier les résultats de ces actions par voie de presse (presse locale, presse institutionnelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze et journal du Département).

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes :

Conseil Départemental - Hôtel du Département Marbot
9 rue René et Émile Fage - 19005 TULLE Cedex

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze
Immeuble Consulaire Puy Pinçon - 19000 TULLE

ARTICLE 9 - LITIGES

En cas de litige, le bénéficiaire peut présenter :

- Soit un recours gracieux préalable auprès du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention,
- Soit un recours hiérarchique préalable auprès du Président du Conseil Départemental de la Corrèze dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention,
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention ou de la date de rejet des recours gracieux et hiérarchiques.

Fait à Tulle, en deux exemplaires originaux, le

La Présidente de la CCI Corrèze

Le Président du Conseil Départemental

Françoise CAYRE

Pascal COSTE

GESTION DES ÉTANGS PRIVÉS

☞ NATURE DE L'OPERATION

Sont subventionnables les opérations répondant aux prescriptions du schéma départemental de gestion des milieux aquatiques telles qu'énumérées ci-après :

- * Conserver et restaurer la qualité des milieux et de la ressource en eau sur les têtes de bassin,
- * Poursuivre la restauration de la continuité écologique,
- * Améliorer les conditions de pratique des activités de loisirs,
- * Poursuivre l'amélioration de la gestion des étangs.

☞ BENEFICIAIRES

- Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques et la Fédération Départementale de Pêche.
- Particuliers (ou groupements de particuliers non soumis à l'impôt sur les sociétés) agissant en qualité de propriétaires d'étangs.

☞ CONDITIONS A REMPLIR

* Dépense subventionnable : coût T.T.C. lorsque le bénéficiaire ne récupère pas la TVA, dans le cas contraire, coût H.T.

Les factures produites par les maîtres d'ouvrage, en leur nom propre, ne sont pas éligibles aux aides départementales pour les bénéficiaires privés.

☞ TAUX DE SUBVENTION

NATURE DE L'OPERATION	BENEFICIAIRES	Taux de subvention <u>maximum</u> du Conseil Départemental
Travaux d'équipement des étangs pour mise en conformité (installation de "moine", de pêcherie, de décanteur, de grilles...).	Particuliers propriétaires d'étangs, Fédération Départementale de la Pêche et AAPPMA	30 %

Les taux de subvention maximum du Conseil Départemental sont cumulables dans la limite de 80 % avec les aides des autres intervenants (Agence de l'Eau, Conseil régional...).

Les travaux subventionnables concernent des étangs dont la situation administrative est en conformité avec la réglementation ou le sera après réalisation des travaux faisant l'objet de la demande de subvention.

Les travaux de renouvellement d'ouvrages, de sécurisation (déversoir de crue, confortement...), de curage, d'approfondissement, d'agrandissement, d'empoissonnement, de création d'un étang, d'aménagement des abords, les ouvertures et reconstructions de guides ne sont pas subventionnables.

☞ PROCEDURE

Le dossier sera remis en trois exemplaires et devra comporter :

- ◆ La demande de subvention accompagnée du dossier technique de l'opération (plan de masse, plan de situation des travaux, plan détaillé des travaux, cahier des charges, devis descriptif et estimatif détaillé des travaux ...),
- ◆ Le plan de financement de l'opération rendant compte :
 - ° de l'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental,
 - ° des aides obtenues auprès des autres partenaires financiers,
- ◆ Le titre de propriété de l'étang et des parcelles limitrophes le cas échéant,
- ◆ Les justificatifs de conformité à la réglementation pour un étang : l'arrêté préfectoral définissant son statut,
- ◆ Le devis de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux, détaillé par ouvrage (moine, pêcherie, décanteur, dérivation...),
 - ◆ En cas de cofinancement, la copie des décisions prises par les autres partenaires financiers sollicités par le maître d'ouvrage (Agence de l'Eau, ...),
- ◆ Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux (dates de mise en exécution et d'achèvement des travaux),
- ◆ Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur,
- ◆ Pour les groupements de particuliers, les statuts (objet, régime fiscal) et la déclaration de revenus fonciers (imprimé 2072),
- ◆ Pour les particuliers ne bénéficiant pas du FCTVA, une attestation sur l'honneur de non assujettissement à la TVA.

☞ DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les demandes peuvent être déposées à n'importe quelle période de l'année au titre de laquelle l'aide est sollicitée.

☞ PRINCIPE D'ATTRIBUTION

Les subventions sont programmées par la Commission Permanente du Conseil Départemental :

- Après instruction des dossiers de demande de subvention,
- Dans la limite de l'autorisation de programme votée par le Conseil Départemental pour leur attribution au titre de l'année considérée.

Après décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental, fixant le montant de la subvention attribuable pour sa réalisation, intervient l'arrêté attributif de la subvention programmée.

CONDITIONS DE VERSEMENT

LE BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION DEVRA RESPECTER LES OBLIGATIONS PRESCRITES PAR L'ARRETE DE SUBVENTION.

Les travaux doivent être mis en chantier dans l'année suivant la date de l'arrêté attributif de subvention.

- ♦ Lorsque la subvention attribuée est supérieure ou égale à 20 000 €, le versement d'un premier acompte pourra être demandé dès que les travaux seront mis en chantier. Le montant de ce premier acompte sera égal à 20 % de la subvention attribuée. Le versement pour solde de la subvention attribuée pourra être demandé après la réalisation complète des travaux subventionnés.
- ♦ Lorsque la subvention attribuée est inférieure à 20 000 €, celle-ci donnera lieu à un seul versement après exécution complète de l'opération subventionnée.

Le versement des subventions intervient :

- Après contrôle de la matérialité d'exécution de l'opération subventionnée, telle que définie au projet pris en considération pour l'attribution de la subvention,
 - Sur présentation des justificatifs des dépenses engagées (factures).
- L'aide versée est déterminée au prorata des dépenses justifiées pour l'exécution du projet subventionné, elle ne peut excéder le montant de la subvention attribuée.

Déchéance quadriennale :

En l'absence de présentation de la demande de versement pour solde de la subvention attribuée dans les quatre ans suivant la date de l'arrêté attributif de subvention (ou de la convention attributive), la subvention non versée sera caduque.

AUTRES PARTENAIRES

Les autres partenaires sur ces opérations sont les services de l'État, les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

Contact :

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
 Direction du Développement des Territoires
 Cellule Transition Écologique

 <u>Vos correspondants :</u>	Franck BOUTOT	 05.55.93.77.74
	Fabrice SERVIÈRES	 05.55.93.77.73
	Karine VEYSSIERE	 05.55.93.77.65

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET L'ASAFAC - AUTONOMIE ET GESTION EN EAU DANS LES EXPLOITATIONS - PROGRAMME 2020

ENTRE

- d'une part, le **CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CORREZE**,
représenté par M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par
décision du Conseil Départemental en date du 10 avril 2020, et désigné ci-après par le
terme "le Conseil Départemental",

ET

- d'autre part, **l'ASAFAC** (Association Syndicale d'Aménagements Fonciers Agricoles
de la Corrèze), représentée par son Président, M. Jean-Claude VACHER, et désignée
ci-après par le terme "l'ASAFAC",

◦
◦ ◦

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires de la
République, dite loi NOTRe, et l'article L. 3211-1 du code général des collectivités
territoriales laissant les départements compétents pour promouvoir les solidarités et la
cohésion territoriale sur le territoire départemental.

VU la Directive Cadre Européenne sur l'Eau adoptée le 20 octobre 2000.

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016/2021 du bassin
Adour-Garonne et le Programme Pluriannuel de Mesures correspondant, approuvés par
arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2015.

Vu le Régime d'aide d'État SA.50388 (2018/N), adopté par la Commission européenne le
26 février 2018, relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à
la production primaire.

VU le Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques approuvé
par le Conseil Général en date du 24 octobre 2008.

VU l'état des besoins présenté par l'ASAFAC :

1. D'une part en matière d'amélioration de l'abreuvement et de la maîtrise des accès aux
cours d'eau pour les troupeaux
2. . Et d'autre part en matière d'irrigation individuelle (travaux et matériels de surface),

VU la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2019 approuvant le vote d'une autorisation de programme pluriannuelle 2019-2021 d'un montant de 600 000 € destinée à l'attribution des subventions au titre du dispositif "Autonomie et gestion en eau dans les exploitations agricoles".

VU la demande formulée par l'ASAFAC, d'un besoin de 250 000 € de subvention départementale, calculée au taux maximum de 35 %, au titre du programme 2020.

Sont convenues les dispositions suivantes :

ARTICLE 1^{er} - OBJECTIF DE LA CONVENTION

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 22 décembre 2000, fixe aux États membres de la Communauté, des objectifs à la fois simples et ambitieux :

- Atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2021 ,
- Mettre un terme à la détérioration des ressources en eau,
- Réduire et éliminer les rejets de substances dangereuses.

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental mène une politique ambitieuse en faveur de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à travers la mise en œuvre des recommandations des schémas départementaux de gestion des milieux aquatiques et d'alimentation en eau potable.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préserver la grande richesse des milieux aquatiques et de l'eau dans notre département, en tenant compte des usages liés à ces milieux et à cette ressource naturelle.

Par ailleurs, la profession agricole et plus particulièrement les éleveurs corréziens veillent, depuis de nombreuses années, au risque de transmission d'agents pathogènes à leurs troupeaux par l'abreuvement dans les cours d'eau dont les eaux peuvent être parfois souillées ; signe de dégradations de la qualité des eaux superficielles.

Aussi, l'objectif de cette convention est de bâtir un partenariat opérationnel entre le Conseil Départemental et l'ASAFAC, visant à réduire les risques sanitaires auxquels les troupeaux sont exposés, et limiter les prélèvements d'eau sur le réseau public, afin de participer à la restauration du bon état écologique et chimique des cours d'eau.

En ce sens, un programme d'intervention pluriannuel portant sur l'amélioration de l'abreuvement et de la maîtrise des accès aux cours d'eau par le bétail en privilégiant la protection des berges, de la ripisylve et du lit des cours d'eau est mis en œuvre à l'échelle du département.

Par ailleurs, afin de soulager le réseau d'eau public, un programme d'intervention d'abreuvement du bétail par des ressources alternatives locales est mis en œuvre autour des bâtiments et sur les parcelles agricoles. La récupération des eaux de pluie peut en être un exemple. Toutes les actions innovantes favorisant l'autonomie en eau dans les exploitations agricoles doivent pouvoir être accompagnées techniquement et financièrement.

Ce programme répond aux objectifs du régime d'aide d'État notifié SA.50388 relatifs aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire, notamment en ce qui concerne la création et l'amélioration des infrastructures liés au développement, à l'adaptation et à la modernisation de l'agriculture, y compris l'approvisionnement et les économies d'eau.

Par ailleurs, il participe à la réalisation d'objectifs environnementaux et climatiques, dont la conservation de la biodiversité des espèces et/ou des habitats en empêchant la divagation du bétail à l'origine du colmatage du lit des cours d'eau et de la dégradation de la qualité de l'eau.

En lien avec les objectifs cités ci-dessus, les projets d'irrigation individuelle seront également pris en compte, sous condition qu'ils permettent une réduction de la consommation d'eau d'au moins 5 %.

Outre le fait de réduire les prélèvements sur le réseau d'eau potable et/ou sur la ressource, ces projets permettent d'optimiser la gestion de la ressource eau et des intrants mais également de prévenir les dommages causés par les calamités, des événements extraordinaires, des phénomènes climatiques défavorables pouvant être assimilés à une calamité naturelle et visent ainsi à limiter les conséquences de ces événements.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir :

- ◆ Le programme de travaux à réaliser par l'ASAFAC afin d'atteindre les objectifs définis à l'article 1^{er},
- ◆ La subvention départementale à attribuer à l'ASAFAC pour les opérations d'autonomie et de gestion en eau dans les exploitations agricoles à réaliser au titre du programme 2020,
- ◆ Les conditions / modalités d'utilisation et de versement de cette subvention,
- ◆ Et les engagements réciproques des deux parties signataires.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Est attribuée à l'ASAFAC, au titre du programme 2020 des opérations d'autonomie et de gestion en eau dans les exploitations agricoles, une subvention départementale de **250 000 €**, calculée au taux maximum de 35 % sur une dépense subventionnée HT de 571 430 € ou 713 886 € à arbitrer, pour la réalisation :

1. D'opérations d'abreuvement des troupeaux,
2. De travaux d'irrigation individuelle et/ou d'acquisition de matériels de surface,
3. De tous projets innovants favorisant l'autonomie en eau dans les exploitations agricoles.

ARTICLE 4 : CONDITIONS ET MODALITES D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

4.1. - La subvention visée à l'article 3 représente la participation financière du Conseil départemental aux travaux d'autonomie et de gestion en eau dans les exploitations agricoles :

⇒ A réaliser dans le cadre de l'opération subventionnée telle que définie à ce même article, , pour le compte d'agriculteurs corréziens (exploitants à titre individuel, en société, ou ayant un établissement secondaire employeur de main d'œuvre) justifiant d'une inscription à la Mutualité Sociale Agricole de la Corrèze au 1^{er} Janvier 2020,

⇒ Et qui satisferont aux conditions suivantes :

a) Les travaux devront être :

- ▶ Engagés après la date d'intervention de la présente convention,
- ▶ Mis en chantier dans les deux ans suivant la date d'intervention de la présente convention.

b) Les matériels devront être :

- ▶ Commandés après la date d'intervention de la présente convention,
- ▶ Acquis dans les deux ans suivant la date d'intervention de la présente convention.

4.2. - La participation financière départementale à chaque opération individuelle réalisée pour le compte d'un agriculteur, sera déterminée en respect des critères suivants :

⇒ Opération subventionnable : travaux à réaliser sur des parcelles situées en Corrèze et/ou matériels à acquérir et à utiliser sur des parcelles situées en Corrèze.

⇒ Dépense subventionnable : coût HT de l'opération,

⇒ Taux de participation maximum : 35 %

⇒ Plafond des investissements éligibles :

▶▶ pour les travaux d'abreuvement aux champs :

- ▶ 12 000 € pour les Jeunes Agriculteurs,
- ▶ 8 000 € pour les autres bénéficiaires.

▶▶ pour les travaux d'abreuvement aux bâtiments :

- ▶ 21 000 € pour les Jeunes Agriculteurs,
- ▶ 14 000 € pour les autres bénéficiaires.

▶▶ pour les travaux d'irrigation individuelle et/ou d'acquisition de matériels de surface :

- ▶ 30 000 € pour les Jeunes Agriculteurs (JA) installés depuis moins de 10 ans, bénéficiaires ou non de la Dotation Jeune Agriculteur, et âgés de moins de 40 ans lors de leur installation,
- ▶ 20 000 € pour les autres bénéficiaires.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE

5-1 - La subvention attribuée donnera lieu à plusieurs versements (acompte(s) et versement pour solde).

Versement(s) à titre d'acompte :

La subvention donnera lieu :

- Au versement d'un 1^{er} acompte de 30 % à la signature de la présente convention,
- Au versement d'un 2nd acompte de 30 % qui devra être justifié par la réalisation de 50 % des investissements.

Versement pour solde :

Ce versement interviendra lorsque sera justifiée la réalisation par l'ASAFAC de la totalité des opérations individuelles constitutives de l'opération subventionnée.

5-2 - Le versement de la subvention départementale, que ce soit à titre d'acompte ou à titre de solde, doit être justifié par l'ASAFAC par la présentation, pour chaque opération individuelle réalisée, d'un dossier comportant :

- ◆ Les nom et adresse de l'agriculteur concerné, son numéro d'immatriculation à la Mutualité Sociale Agricole,
- ◆ Lorsqu'il s'agit de travaux :
 - La date d'engagement des travaux et la date de leur achèvement,
 - Les références cadastrales et la surface des parcelles concernées par les travaux,
 - Les factures attestant les dépenses H.T. subventionnables afférentes à l'exécution des travaux réalisés.
- ◆ Lorsqu'il s'agit de matériels :
 - La date de commande et celle de livraison du (ou des) matériel(s),
 - Les factures attestant la nature et le coût H.T. d'achat du (ou des) matériel(s) acquis.
- ◆ Le montant de la participation départementale correspondante.
- ◆ Un récapitulatif par projet individuel des investissements relevant de travaux et de matériel.

5-3 - Le versement de la subvention à l'ASAFAC, que ce soit à titre d'acompte ou de solde, interviendra après contrôle, selon le cas :

- De la matérialité d'exécution des travaux définis au dossier de liquidation présenté,
- De la présence sur l'exploitation de l'agriculteur du (ou des) matériel(s) identifié(s) par le dossier de liquidation.

5-4 - Le montant de la subvention versée à titre d'acompte ou de solde sera déterminé au taux maximum de 35 % sur la base des dépenses H.T. justifiées exécutées et en appliquant, le cas échéant, les plafonds sur les investissements éligibles définis à l'article 4.
Le montant total de l'aide versée ne sera en aucun cas supérieur à **250 000 €**.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE L'ASAFAC

L'ASAFAC s'engage :

- Au strict respect des dispositions fixées par la présente convention,
- A transmettre au Conseil Départemental, préalablement aux travaux, la liste des projets,
- A notifier à chaque agriculteur bénéficiaire des dispositions de la présente convention, le montant de la participation financière départementale pour l'opération réalisée le concernant,
- A tenir à la disposition du Conseil Départemental, les pièces comptables justificatives des dépenses engagées pour l'exécution des opérations individuelles.

Pour les travaux d'abreuvement du bétail, l'ASAFAC s'engage à ce que les parcelles, limitrophes ou traversées par un cours d'eau et sur lesquelles des ouvrages d'abreuvement sont subventionnés, soient équipées systématiquement d'un dispositif efficace de mise en défens du cours d'eau de façon à éviter la divagation des troupeaux dans ces milieux.

Pour les travaux d'irrigation, elle s'engage à ce que les investissements aidés remplissent les conditions suivantes:

- Un système de mesure (compteur) de la consommation d'eau au niveau de l'investissement bénéficiant de l'aide soit disponible ou soit mis en place dans le cadre des travaux subventionnés,
- Un investissement dans une version améliorée d'une installation d'irrigation existante ou d'un élément d'infrastructure d'irrigation existante n'est éligible que s'il ressort d'une évaluation ex ante qu'il est susceptible de permettre des économies d'eau d'au moins 5%,
- Un investissement n'est éligible que si l'implantation du prélèvement se situe sur une masse d'eau souterraine ou de surface dont l'état n'est pas en déséquilibre important d'un point de vue quantitatif (cf. carte annexée).

Par ailleurs, l'exploitant devra justifier du respect de ses obligations en matière de déclaration du prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole auprès de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pour être éligible aux aides départementales.

ARTICLE 7 : CLAUSES PARTICULIERES

En cas de manquement de l'ASAFAC à une quelconque de ses obligations souscrites par la présente convention, le Conseil Départemental pourra exiger le remboursement de la subvention perçue.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention entreront en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties.

La présente convention prendra fin à la date à laquelle sera constatée soldée l'aide financière du Conseil Départemental attribuée à l'ASAFAC.

Fait à TULLE, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'ASAFAC,

Le Président du Conseil Départemental,

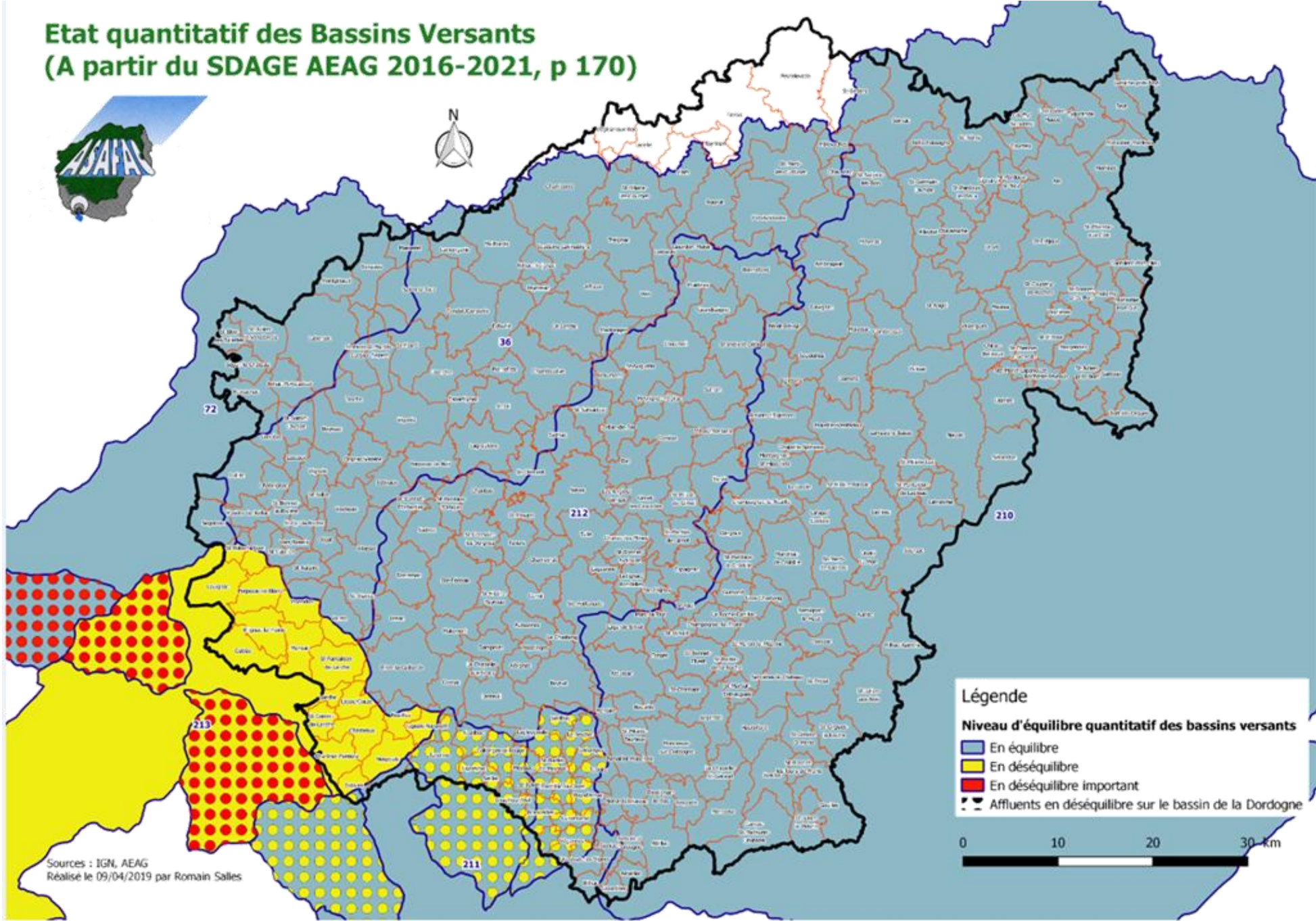
Jean-Claude VACHER

Pascal COSTE

Etat quantitatif des Bassins Versants (A partir du SDAGE AEAG 2016-2021, p 170)



CD 499



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES 2020

RAPPORT

Le contexte de réorganisation du paysage intercommunal corrézien depuis 2015 (Loi Notre, fusion des Régions, réorganisation des EPCI...) auraient pu interroger sur la capacité de notre collectivité à maintenir son action de proximité en faveur du renforcement de l'attractivité économique et sociale de notre territoire.

Dans un environnement territorial où l'éloignement géographique et humain des grands centres de décision pourrait apparaître comme un frein, a fortiori en secteur rural, l'action du Département en matière d'attractivité économique et de développement territorial reste, au contraire, essentielle et prioritaire. Malgré le désintéressement de l'État et la communication de plan en faveur de la ruralité, notre Département a eu, depuis 2015, la volonté de maintenir une politique d'accompagnement de nos territoires et de renforcer nos interventions au service des acteurs économiques, de la population et du maintien de l'emploi.

Aussi, le Département de la Corrèze a su saisir les opportunités comme le contrat de Transition Écologique pour mettre en place une SEM Énergie Renouvelable, pour afficher son dynamisme

2020 sera une année de renouvellement des élus communaux et intercommunaux, il nous appartient de travailler en concertation avec eux, de les informer de nos accompagnements en matière d'ingénierie territoriale. Il convient de coordonner nos actions avec l'ensemble des compétences et forces-vives de ces territoires afin que ces derniers restent attractifs et compétitifs au regard de territoires plus urbains et/ou plus proches des centres de décision.

En 2020, la promotion du territoire sera au cœur de nos préoccupations.

L'année 2019 a permis de lancer, avec le concours des Chambres économiques et des organisations professionnelles, la démarche "Origine Corrèze" qui permet d'identifier les produits et savoir-faire provenant ou réalisés en Corrèze, quel que soit le secteur d'activité représenté : industrie, alimentaire, artisanat... Cette marque souligne la volonté du Département de favoriser la consommation de ces produits estampillés afin de conforter l'emploi local.

A partir de 2020, cette marque de territoire sera plus globalement un outil visant à promouvoir à l'extérieur également nos atouts et nos potentialités dans tous les secteurs d'activité.

C'est pourquoi nous associons l'ensemble des chambres consulaires à la démarche "Origine Corrèze" et nous leur demandons d'être des partenaires essentiels.

Depuis de nombreuses années, le Département de la Corrèze s'est par ailleurs engagé dans une politique d'accompagnement de la première économie corrézienne, à savoir l'activité agricole. Soutenir ce secteur, c'est participer à la promotion de notre territoire, favoriser l'emploi, valoriser des savoir-faire mais également soutenir les initiatives privées.

Rappelons également l'engagement et le soutien du Conseil départemental au Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive-Souillac. En effet, depuis 2004 notre collectivité participe financièrement, aux côtés de l'Agglomération de Brive, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze et de la Région au budget de l'aéroport et ce, en investissement et en fonctionnement.

Ainsi, le Département, tout en respectant ses engagements passés, a clairement annoncé sa volonté de placer non seulement la cohésion sociale, mais également la cohésion territoriale au cœur de son organisation, de ses missions et de son programme d'actions.

I - ROLE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES : UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE À PROMOUVOIR

Nos services techniques sont fortement associés aux opérations menées par les maîtres d'ouvrages publics. Notre volonté est d'inscrire l'ingénierie territoriale comme un élément global d'appui aux maîtres d'ouvrage publics.

Il ne s'agit pas d'intervenir uniquement sur des aspects techniques, mais bien d'apporter nos compétences internes sur des questions administratives, juridiques, réglementaires et sur la recherche de financements.

- Pour assurer du lien et de la coordination au sein de notre organisation, il a été mis en place des territoires de projets pilotés par des Chefs de Projet, véritable évolution organisationnelle copiée par d'autres départements. Ces Chefs de projet ont en charge la coordination et le pilotage des projets des collectivités territoriales, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et des EPCI. L'objectif de co-construire un modèle économique et territorial équitable au service des territoires est aujourd'hui atteint et reconnu par l'ensemble de nos partenaires. L'ensemble des EPCI sont en conventionnement avec notre collectivité.

Cette équipe assure également une veille et une analyse des divers dispositifs (plan de développement, appel à projets, dotation de financement...) lancés par l'Europe, l'État et la Région Nouvelle Aquitaine afin d'informer nos services internes, communes et EPCI.

Ces mêmes Chefs de Projets travaillent étroitement avec la Direction du Développement des Territoires et Corrèze Ingénierie pour le compte des collectivités adhérentes.

- Corrèze Ingénierie apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent, une aide à la décision dans les domaines :
 - du bâtiment,
 - de la voirie et des espaces publics,
 - de l'eau potable et la défense incendie,
 - de l'assainissement,
 - du traitement et de la gestion des déchets.

Cependant, l'Agence accompagne ses adhérents sur le plan technique, administratif et juridique dans le cadre du suivi et de la réalisation des projets, notamment pour le choix de procédures de passation de marchés et l'exécution de ces derniers.

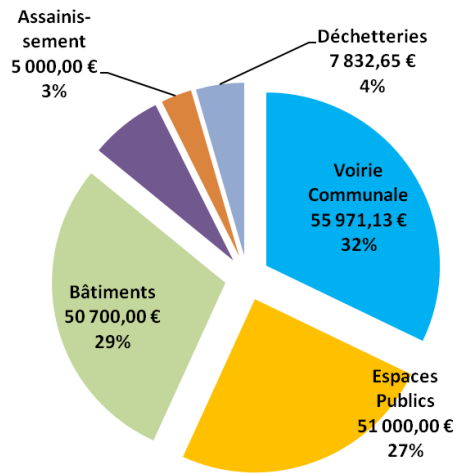
L'Agence, pour l'exercice de ses compétences, propose des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Sur l'année écoulée, 96 opérations ont été terminées tant en assistance à maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre.

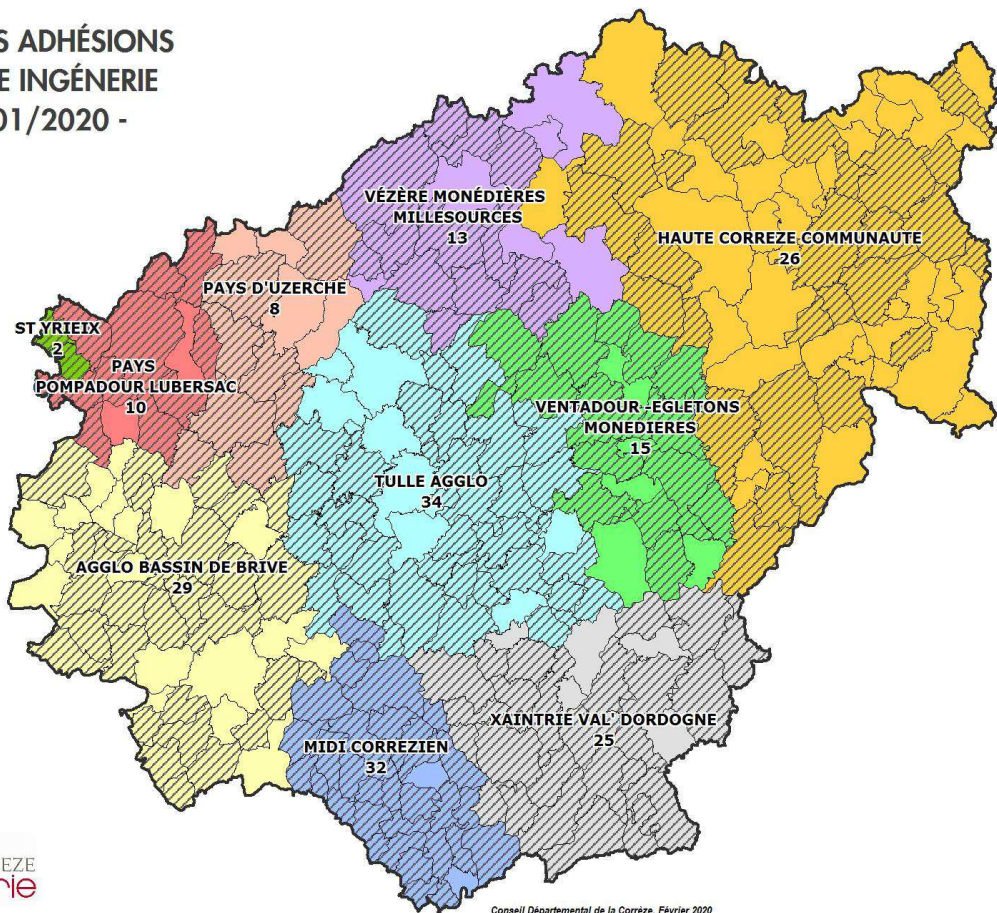
L'activité de l'Agence se partage entre assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, à hauteur respectivement de 60 % et 40 %.

Le plan de charge de l'Agence, en nombre de dossiers, se répartit de la façon suivante :

Rapport de l'activité générale 2019
174 150,06 € HT



BILAN DES ADHÉSIONS
CORRÈZE INGÉNERIE
 - 01/01/2020 -



Conseil Départemental de la Corrèze, Février 2020

Adhérents : communes en hachuré

Une analyse de l'évolution des adhésions à Corrèze Ingénierie permet de mettre en exergue un nombre constant d'adhérents, à savoir 220 adhérents à comparer aux 220 adhérents de 2018. L'année 2019 avait connu une légère baisse relative à la fusion de communes. Deux nouvelles adhésions ont donc été enregistrées depuis l'année dernière.

L'année 2020 sera marquée par la poursuite des phases opérationnelles des projets contractualisés et la promotion des services d'accompagnement proposés auprès des nouveaux élus.

II - L'ATTRACTIVITE DE LA CORREZE



Promotion du territoire

A l'heure d'une société mondialisée, les territoires doivent prendre la parole pour se distinguer, se caractériser et se développer.

Dans le cadre d'un large partenariat, le Département a pris l'initiative de fédérer les énergies de toutes celles et ceux qui souhaitent faire rayonner la Corrèze dans une démarche globale et collective de promotion.

Parmi les priorités d'actions arrêtées figurent :

- la création d'une Marque territoriale "Origine Corrèze",
- la présence renforcée de la Corrèze sur de grandes manifestations ou salons d'envergure.

A) ORIGINE CORREZE : Une démarche concertée et valorisante

Retour sur un démarrage récent

Dans le second semestre 2019, le Département et les Chambres consulaires ont créé la marque Origine Corrèze, en ayant plusieurs objectifs : renforcer l'attractivité, le rayonnement et la compétitivité de la Corrèze, promouvoir et assurer une reconnaissance des produits et des savoir-faire locaux.

Signe de reconnaissance destiné à promouvoir les produits et le savoir-faire corréziens, la marque Origine Corrèze souligne la volonté du Département de favoriser la consommation de ces produits estampillés afin de conforter l'emploi local.

La base de la réussite de cette démarche repose sur le partenariat avec les chambres économiques et les professionnels des diverses filières.

Origine Corrèze vise les produits matériels élaborés sur tout le territoire de la Corrèze : biens de consommation courante, produits industriels, produits artisanaux... Le consommateur change et veut savoir ce qu'il achète. Il est donc important de lui donner des outils pour arbitrer et décider. L'enjeu était donc, dès le départ, d'arrêter un cahier des charges et des critères communs à tous les secteurs d'activité mais aussi lisibles pour le consommateur. Le tout traduit dans une charte d'engagement. Cette garantie permettra au consommateur de faire des choix éclairés et informés.

Un Comité d'Agrément a été créé avec pour mission d'examiner les dossiers de candidature à l'utilisation de la marque, d'animer le réseau des bénéficiaires, de développer le lien entre les membres, d'élaborer et de mettre en œuvre les plans de promotion de la marque et de veiller au respect des engagements de la part des membres titulaires de la marque.

Perspectives 2020

2020 doit permettre d'élargir le réseau des utilisateurs de la marque. Une marque attachée à un produit, un savoir-faire ou un service réalisé en Corrèze et qui renvoie à une entreprise du territoire.

En moins de six mois, le Comité d'Agrément s'est réuni trois fois et a validé déjà près de 100 entreprises et près de 300 références produits ou activités.

2020 doit permettre de donner plus de visibilité aux produits Origine Corrèze sur le département et permettre ainsi aux consommateurs de trouver encore davantage ces produits estampillés : la perspective de points de vente agréés, de corner aménagé, de présence dans les Offices de Tourisme et les Aires de services d'autoroute, de plateforme de vente en ligne ou de boutiques éphémères est actuellement à l'étude.

Le site internet et une présence sur les réseaux sociaux complétera l'outillage.

B) Une présence renforcée de la Corrèze sur de grandes manifestations ou salons d'envergure

Les premières actions collectives en grande région et au national

En novembre dernier et dans la continuité du lancement de la marque, aux côtés de la crème du savoir-faire à la française dix créateurs et fabricants, réunis au sein d'un collectif Origine Corrèze, étaient présents pour la première année au Salon du Made in France à Paris pour porter haut l'excellence des produits et des savoir-faire de la Corrèze.

Pour les entreprises, le bilan est positif : des ventes importantes, des contacts professionnels intéressants et notamment avec des acheteurs ou distributeurs étrangers et des retombées presse nationale et spécialisée nombreuses.

Origine Corrèze, c'est promouvoir les talents à l'extérieur et permettre à la Corrèze de renforcer encore la notoriété de notre territoire.

Le début de l'année 2020 a été marquée là aussi par une présence renforcée sur le Salon International de l'Agriculture. Tout au long des huit jours de salon, neuf producteurs et artisans corréziens adhérents de la marque ont fait découvrir à un public national et étranger les filières d'excellence corréziennes. La destination Corrèze a été mise en avant par Corrèze Tourisme. Et les Confréries se sont relayées tout au long de la semaine pour faire partager à un public nombreux les spécialités locales.

L'accueil des visiteurs a été très bon et le capital sympathie à l'égard de la Corrèze a été confirmé.

Malgré la dernière journée d'annulation, les retours des exposants sont positifs.

Avec Origine Corrèze, une dynamique s'est enclenchée.

Dans la continuité, la Corrèze a donné rendez-vous à son public au mois de mai à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. Près de 30 artisans et producteurs ont proposé, dans la boutique éphémère, leurs produits à déguster sur place et à acheter. Un beau succès pour les adhérents de la marque et une belle vitrine.

Dans l'autre partie de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine, la Corrèze a dévoilé ses atouts (touristique, économique, qualité de vie...) à travers des photographies, panneaux d'information et vidéos.

Le premier semestre sera également marqué par la représentation corrézienne dans la capitale de la Nouvelle-Aquitaine à l'occasion de l'édition 2020 de Bordeaux Fête le Vin.

Dans ce cadre, un Village Corrèze y sera installé avec une entrée gourmande et une entrée tourisme.

En 2018, cette manifestation avait rassemblé près d'un million de visiteurs.

Le second semestre verra une nouvelle participation sur le Salon du Made in France et une présence en Allemagne, dans le cadre de notre jumelage, sur le Marché de Noël de Nuremberg qui reçoit chaque année deux millions de visiteurs. De nouveaux rendez-vous qui doivent permettre encore de renforcer davantage la notoriété de notre territoire et de ses savoir-faire.

Pour mener à bien ces actions, **une enveloppe en fonctionnement de 348 000 € est réservée.**

En 2020, le Tour de France fait étape en Corrèze

Les 9 et 10 juillet, la Corrèze sera au cœur de l'actualité, visible sur l'ensemble des médias nationaux et internationaux.

Le Tour de France est une vitrine publicitaire mondiale : 80 chaînes de télévision diffusent l'événement dans 190 pays. Avec 3,5 milliards de téléspectateurs cumulés, la grande boucle est le troisième événement sportif le plus suivi dans le monde après les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de football.

En France, plus de 35 millions de téléspectateurs ont suivi l'édition 2019 sur France 2 et France 3.

Le Tour de France est la meilleure campagne de communication qui existe pour un territoire. Cette épreuve sportive populaire est génératrice de retombées d'image et de notoriété bénéfiques pour le territoire à long terme.

Ensemble, nous devons mettre à profit ce grand rendez-vous sportif et populaire.

Un appel à projets a été mis en place pour encourager et soutenir les projets d'animations et les réalisations originales qui valoriseront la Corrèze et le Vélo.

Ces manifestations labellisées, bénéficieront d'un soutien financier et d'un accompagnement en communication.

Le 9 juillet, pour l'arrivée d'étape à Sarran un programme d'activités sera mis en place à destination d'un public le plus large possible : Marché de Producteurs de pays, restauration, ateliers d'initiation Jeunes au vtt trial, à la pêche et au cerf-volant, entrée gratuite au Musée du Président et soirée-concert 100% Corrèze...

Le lendemain, un Village Corrèze sera proposé au Public à Bort.

Les communes traversées se mobilisent en termes de pavoisement et de fleurissement et des fresques géantes sont actuellement encore à l'étude dans la perspective des images aériennes possibles.

Le budget mobilisé doit permettre de faire face à un certain nombre d'obligations à la charge de la collectivité-hôte telles que le barriérage, la mise en place de sanitaires pour le public, un fléchage spécifique, l'aménagement du centre de presse et la collecte sélective et le ramassage des déchets.

Une enveloppe en fonctionnement de 210 000 € est réservée pour l'ensemble des actions liées à l'accueil du Tour de France 2020.

III - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Face à l'évolution du paysage institutionnel depuis 2015, le Département s'est positionné comme interlocuteur des chambres consulaires et accompagnateur des collectivités territoriales.

A) Les Chambres Consulaires

Un partenariat privilégié est institué depuis de nombreuses années avec les chambres consulaires. Le Département, via les Chefs de projets, a travaillé avec les trois instances pour mettre en application les diagnostics territoriaux économiques sur le territoire de projets Vézère Auvézère et la communauté de communes de "Ventadour-Egletons-Monédières". Les Chambres Consulaires sont aussi le relai de nos politiques départementales et notamment en faveur de l'emploi des jeunes.

Notre volonté est donc de poursuivre une politique d'accompagnement de nos territoires et de renforcer notre action au service des acteurs économiques, de la population et du maintien de l'emploi. Ainsi, nous souhaitons poursuivre les conventionnements avec :



1°) la Chambre du Commerce et de l'Industrie qui déploiera son programme en faveur de la promotion, du développement des territoires et de la transmission des entreprises. Elle apportera un appui aux collectivités locales et aux entreprises de la Corrèze, portant sur cette année 2020 des actions permettant de promouvoir plus particulièrement la marque "Origine Corrèze" et sur l'animation d'action en faveur de la sobriété énergétique des entreprises.

Un montant de 100 000 € identique à l'année dernière est reconduit.

2°) la Chambre des Métiers et de l'Artisanat assurera le relai de nos politiques en faveur de la promotion du territoire, de l'insertion (bénéficiaires du RSA, chantiers d'insertion, intégration en entreprise...). La convention est incluse dans le Pacte Territorial d'Insertion. Une enveloppe en fonctionnement à hauteur de 40 000 € est réservée.

3°) la Chambre d'Agriculture : une enveloppe de 145 000 € est inscrite pour poursuivre notre partenariat pour l'intervention et l'animation de la Chambre d'Agriculture sur le territoire corrézien. Il s'agit aussi de porter des projets pour :

- L'approvisionnement local et les achats de proximité pour les professionnels de l'alimentaire
- Le développement des usages numériques,
- L'accompagnement des agriculteurs en difficulté
- Le maintien de la production ovine sur le département.

Les politiques menées et les enveloppes budgétaires réservées vous seront présentées plus précisément et respectivement dans les rapports dédiés aux aides aux collectivités n°206, à la politique insertion et emploi n° 102 puis à la transition écologique n° 208. Les conventions avec la CCI et la Chambre d'agriculture seront soumises à l'approbation de la Commission Permanente lors de l'une de ses prochaines réunions.



B) Promotion et soutien de l'agriculture

On recense en Corrèze un peu plus de 4000 chefs d'exploitations et co-exploitants. La Corrèze reste une terre d'élevage puisque neuf exploitations sur dix sont concernées, mais une place est désormais faite aux cultures fruitières. La diversité s'installe au niveau départemental mais aussi au sein même de chaque exploitation. Cette nouvelle tendance représente une richesse pour notre territoire.

L'action du département en faveur de l'agriculture se décline aujourd'hui et depuis l'application de la loi NOTRe au travers de la politique d'attractivité du territoire d'une part et de celle de la Transition Écologique d'autre part.

1°) Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE)

La loi NOTRe confère aux régions la compétence exclusive en matière de développement économique, sous réserve des compétences que la loi attribue expressément aux autres collectivités territoriales et à leur groupement dans ce domaine. Dans ce cadre, la Région établit un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), qui fixe le cadre et la coordination de ces différentes interventions.

Les Départements, de par leur rôle indéniable d'acteurs de proximité auprès des partenaires du monde agricole et forestier, peuvent compléter les aides régionales ou participer au fonctionnement des organismes des secteurs agricoles, forestiers, aquacole et de la pêche.

Dans le respect de la répartition des compétences, il s'agit d'établir un véritable partenariat entre la Région et les départements qui doivent œuvrer pour assurer la pérennité et le développement des exploitations agricoles, piscicoles et forestières, de leurs filières, et des entreprises agroalimentaires.

En 2019, le Département a conventionné pour 2 ans avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin de soutenir les exploitations dans leurs programmes d'investissements.

a) Aides mobilisant du FEADER

Le Département intervient donc via le PDR 2014-2020 en cofinancement dans le dispositif Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE). Ce cofinancement permet de mobiliser des fonds Européens (FEADER).

Ce cofinancement porte sur 2 mesures :

→ **Mesure 411**, l'aide aux investissements pour les Plans de Modernisation des Élevages (PME) dans les exploitations agricoles pour les projets hors avicole.

La Direction Départementale des Territoires (DDT État) est Guichet Unique et Service Instructeur (GUSI) pour le compte de la Région et pour cette mesure. C'est donc la DDT qui sollicite le Département pour le paiement de sa part.

→ **Mesure 413**, l'aide aux investissements collectifs Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA). Les services de la Région instruisent les dossiers, ils sont transmis par la Fédération Départementale des CUMA (FDCUMA). La Région Nouvelle Aquitaine est guichet unique pour cette aide.

b) Aides ne mobilisant pas le FEADER

Le Département a la possibilité d'intervenir sur les dispositifs hors FEADER, pour les dossiers retenus dans un appel à projet régional, en plus du taux d'aide défini dans l'appel à projet. En signant la nouvelle convention en 2019, le Conseil départemental de la Corrèze a affirmé sa volonté de consolider la création de valeur ajoutée sur les exploitations agricoles du Département engagées dans des filières de production de qualité (production fermière, agriculture biologique, AOP, labels, etc.) et de mobiliser des aides supplémentaires dans ces domaines.

Notre Département peut ainsi aider les investissements des exploitations dans le cadre de l'appel à projet de la Région "transformation à la ferme" mais aussi les investissements réalisés pour améliorer la qualité des productions engagées pour l'obtention de label ou d'AOC ou AOP.

Le nouveau dispositif d'aide au titre des "transformations à la ferme" a été mis en œuvre dès la fin de l'année 2019 pour l'appel à projet qui s'est terminé le 30 juin à la Région. La Région intervient sur des taux de 25 à 35 % ce qui permet au Département d'intervenir à hauteur de 5 % (montant plafonné à 5 000 €) pour une aide maximale de 40 %

La Région ayant ouvert la possibilité de financement par les Départements de projets relevant de dispositifs du PCAE, hors Programmes de Développement Ruraux, sur des mesures d'aide ciblées, notre département peut aujourd'hui aider les investissements des exploitations dans le cadre de l'appel à projet de la Région "transformation à la ferme".

La Région intervient sur des taux de 25 à 35 % ce qui permet au Département d'intervenir à hauteur de 5 % (montant plafonné à 5 000 €) pour une aide maximale de 40 %.

c) Crédits mobilisés

En 2019, près de **388 000 €** ont été engagés pour ces aides à l'Agriculture.

- Pour les investissements relatifs à la modernisation des bâtiments d'élevage, notre collectivité a accompagné 64 exploitations corréziennes à hauteur de **261 229 €**.
- 32 CUMA ont reçu le soutien du Département de la Corrèze à hauteur de **84 377 €** pour des investissements collectifs.
- 11 exploitations et groupement de producteurs ont été accompagnés pour leurs projets de transformation à la ferme et le montant des aides accordées par le Département s'élève à **42 505 €**.

139 601 € de paiement ont été réalisés en 2019, sur les engagements proposés depuis 2017.

Des crédits de paiement à hauteur de 250 000 € sont proposés pour 2020, au titre de l'investissement.

2°) Événementiels

Au titre de la promotion des produits agricoles, une enveloppe de 1 63 000 € est réservée pour accompagner toutes les opérations à caractère évènementiel dont les comices. Cette inscription permet au Conseil départemental d'affirmer sa volonté d'apporter un soutien financier aux manifestations et concours ayant un impact départemental, régional ou national.

En 2019, 160 100 € ont été attribués ; dont près de 73 500 € pour les comices et 16 000 € pour le festival de l'élevage à BRIVE.

Il est proposé en annexe la liste des subventions attribuées pour l'année 2020 (hors comices).

Des crédits de paiement à hauteur de 163 000 € sont proposés pour 2020, au titre du fonctionnement.

C) Financement participatif

Le Département s'est engagé dès 2015 dans un programme d'accompagnement, de vulgarisation et de valorisation du financement participatif au travers d'une opération appelée "Coup de Pouce Corrèze". Le dispositif repose sur un accompagnement individuel ou collectif (ateliers) des porteurs de projets, un portail web permettant d'agrèger toutes les campagnes corréziennes en cours de collecte ou de levée de fonds, un relais d'information sur les réseaux sociaux via une page facebook dédiée.

Quelques chiffres clés sur la période 2016/2019 :

- 442 projets repérés, accompagnés
- 215 projets mis en ligne
- 169 collectes réussies (taux de succès 79%)
- 16 000 contributeurs
- 3,22 millions d'€ mobilisés sur ces projets.

Il est constaté une prégnance des projets relevant des secteurs culturels et de l'artisanat commerce.

Un questionnaire lancé auprès des porteurs de projets a pu faire émerger des demandes spécifiques et besoins en termes d'accompagnements complémentaires, ce qui a permis de travailler une nouvelle offre d'ingénierie et de services qui sera effective dès le deuxième trimestre 2020. Proposé sous la forme d'un appel à projets permanent, Boost Projets, le Département s'engage à proposer un bouquet de services autour de 4 thématiques : financement participatif, usages numériques, marque Origine Corrèze, entrepreneuriat et réseaux professionnels. Chaque candidat pourra choisir "à la carte" et en fonction de ses besoins, les thématiques à approfondir..

Les différents programmes vous sont présentés dans le rapport "Aménagement numérique du territoire - programmation 2020" – Rapport séparé n° 203.

D) Soutien à l'économie

Pour les programmes Implantation et Développement des Entreprises, puis Maintien et Développement des Entreprises commerciales et artisanales, l'année 2019 a permis de solder en partie les restes à réaliser des engagements pris par le Département avant fin 2015.

50 000 € sont réservés pour ces deux programmes pour honorer les derniers dossiers.

Concernant les avances remboursables pour 2020, un montant **de 48 000 € pour émettre les titres de recette** est nécessaire pour :

- 14 000 € pour les avances remboursables bâtiments ;
- 27 000 € pour les avances remboursables fonds propres ;
- 7 000 € pour les avances remboursables reprises d'entreprises en difficultés.

Avec une participation ramenée à 25 % au lieu de 33,81 %, nous poursuivons notre engagement et le soutien au Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive Souillac.

Ainsi, sont réservés **916 772 € au titre du fonctionnement et 192 012 € au titre de l'investissement.**

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Attractivité et Promotion du territoire	50 000,00 €	79 299,43 €	348 000,00 €
Tour de France	0,00 €	0,00 €	210 000,00 €
Événementiels vie des territoires (= événementiels agricoles + comices)	163 000,00 €	167 240,00 €	163 000,00 €
Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne	785 850,00 €	1 996 627,83 €	916 772,00€
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	998 850,00 €	2 243 167,26 €	1 637 772,00 €
Agriculture - Conventionnement Région	200 000,00 €	139 601,17 €	250 000,00 €
Implantation et développement des entreprises	150 000,00 €	45 332,00 €	50 000,00 €
Maintien et développement des entreprises commerciales et artisanales	30 000,00 €	12 500,00 €	
Attractivité et Promotion du territoire	0,00 €	579,94 €	10 000,00 €
Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne	200 000,00 €	175 987,72 €	192 012,00 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	580 000,00 €	374 000,83 €	502 012,00 €
Implantation et développement des entreprises (avances remboursables)	76 000,00 €	76 000,00 €	48 000,00 €
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	76 000,00 €	76 000,00 €	48 000,00 €

- En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 637 772,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	502 012,00 €	48 000,00 €
TOTAL	2 139 784,00 €	48 000,00 €

Pour mémoire au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

DEPENSES

CODES	Libellé
2016P067E02	PROMOTION MARQUE CORREZE 2017-2018 / D
2016P067E05	PETITS EQUIPEMENT 2019/D
2017P023E01	EVENEMENTIELS VIES DES TERRITOIRES - FONC / D
2017P027E02	AGRICULTURE CONVENTION REGION 2017-2020 / D
2020P001E02	TDF APPELS A PROJET 2020
2020P001E01	MOYENS POUR MISE EN ŒUVRE DE L'ETAPE 2020
1998P015E80	ENT & PROJETS STRUCTURANTS (SUBVENTIONS) 2014-2018 /D
2016P011E18	SYNDICAT PARTICIPATION AEROPORT BRIVE SOUILLAC FONCTIONNEMENT / D
2016P011E22	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT / D
2016P011P01	2014-2020 BRIVE/SOUILLAC - FONC LIGNE AERIENNE (OSP)/D
2016P011E02	AEROPORT BRIVE SOUILLAC - FONCT. REGIE 2014-2018 / D

RECETTE

1998P015E61	RECETTE IMMOBILIER D'ENTREPRISE R
-------------	-----------------------------------

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 209 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique développement et attractivité des territoires 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 637 772,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	502 012,00 €	48 000,00 €
TOTAL	2 139 784,00 €	48 000,00 €

Article 2 : Est approuvée la liste des subventions attribuées pour l'année 2020 (en annexe 1 à la présente délibération).

Article 3 : Est approuvée la convention à intervenir entre le Département et la Ville de Brive qui a pour objet de fixer le cadre du soutien financier et les conditions d'attribution de l'aide du Conseil Départemental à la ville de Brive-la-Gaillarde au titre de l'organisation du Festival de l'Élevage et de la Table Gourmande de Brive, du 22 au 23 août 2020 à Brive-la-Gaillarde, telle que figurant en annexe 2 à la présente délibération. Le Président est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 : Sont approuvées les dispositions et modalités exposées dans le rapport.

Article 5 : La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 923.01.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 917.74,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.928,
- Section Investissement, Article fonctionnel 919.93,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.74,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.93.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16e00607ab19-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

ANNEE 2020 - SOUTIEN A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
A CARACTERE EVENEMENTIEL AGRICOLE

ORGANISATEURS	MANIFESTATIONS	SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2020
COMITE ORGANISATION FETE DE LA FRAMBOISE	Organisation Fête de la framboise 2020	3 000 €
COMMUNAUTE AGGLOMERATION TULLE AGGLO	Organisation Semaine "Mon territoire a du goût"	2 000 €
COMITE CONCOURS COQS DE PECHE	Concours de Coqs de Pêche, Concours Montage de Mouches artificielles...	600 €
COMITE DE LA FRAISE BEAULIEU	Fête de la Fraise 2020	5 000 €
COMITE DES FETES DE VOUTEZAC	Subvention pour la fête des pêches 2020	500 €
VILLE DE BRIVE-LA-GAILLARDE	Festival de l'élevage 2020	16 000 €
COMITE FETES AUBAZINE	Organisation Foire aux chèvres et Foire aux miels	1 200 €
COMITE ORGANISATION FOIRE PRIMEE DEPARTEMENTALE	Organisation de la 28 ème Foire primée départementale	5 000 €
CONFRERIE DES GOUTEURS DE PECHE	Fêtes des pêches	500 €
COMITE DES FETES DE CHABRIGNAC	Fête de la citrouille	1 000 €
COMITE ORGANISATION CONCOURS DEPARTEMENTAL DE BOVINS	Organisation Concours Départementaux bovins Limousin et Prim'Holstein...	1 500 €
FEDERATION BOULANGERIE PATISSERIE 19	Fête du Pain	800 €
	Concours baguette de Tradition de la Corrèze	
	Concours Epiphanie	
	Concours meilleur croissant beurre de la Corrèze	
FOYER RURAL CAMPS-ST-MATHURIN	Organisation 5 ème Edition "Môm' en Fête" 2020	500 €
JEUNES AGRICULTEURS DEPARTEMENT CORREZE	L'Agriculture en Fête au Pays du Goût 2020	10 000 €
	Fête de l'Agriculture - Finale Départementale 2020	2 000 €
LE CHEVAL DANS TOUS SES ETATS	Organisation 2 ème Salon du Cheval à TULLE	500 €
L'ECHO DE NOS BRUYERES	Fête de la myrtille 26 juillet 2020	1 000 €
LES AMIS DES CULS NOIRS	Manifestation des Amis des Culs Noirs	1 000 €
R.A.S.G. Réunion Amateurs Setter Gordon	Championnat de France de conformité au standard	250 €
ROM SÉLECTION	Concours national de la race ovine Limousine 2020	1 500 €
ROM SÉLECTION	Promotion race ovine Limousine hors berceau Corrèzien "Salon agri PARIS" et "Sommet de l'Elevage"	1 500 €
SAILLAC ANIMATION	Organisation 14 ème Fête de la Noix 2020	4 000 €
SYNDICAT BOVINS CROISSANCE CORREZE	Accompagner la préparation et la réalisation des concours de bovins viande sur le département	8 000 €
SYNDICAT ELEVEURS SALERS	Présentation de la race sur le plan local et régional et du concours Départemental Salers	5 000 €
UNION DEPARTEMENTALE CONFEDERATION GENERALE AGRICULTURE	Les Rencontres de l'Agriculture	5 000 €
SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELEVAGE CHEVAUX LOURDS 19	Organisation Concours Départemental Chevaux de trait	1 000 €
UIC PLMP Union Interpro Châtaigne Périgord Limousin	XI èmes Journées Européennes de la Châtaigne en Nouvelle-Aquitaine 2020	10 000 €
TOTAL		88 350 €

CONVENTION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / VILLE DE BRIVE-LA-GAILLARDE
ANNEE 2020

ENTRE

- d'une part, le Conseil Départemental de la Corrèze, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment autorisé par décision du Conseil Départemental du 10 avril 2020,

ET

- d'autre part, la Ville de Brive-la-Gaillarde représentée par le Maire, Monsieur Frédéric SOULIER,

sont convenues les dispositions suivantes :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer le cadre du soutien financier et les conditions d'attribution de l'aide du Conseil Départemental à la ville de Brive-la-Gaillarde au titre de l'organisation du Festival de l'Élevage et de la Table Gourmande de Brive, du 22 au 23 août 2020 à Brive-la-Gaillarde.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BRIVE-LA-GAILLARDE

La ville de Brive-la-Gaillarde s'engage à réaliser l'action subventionnée et à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT FINANCIER DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le montant de l'aide départementale est fixé à 16 000 € au titre du programme "Aide aux manifestations agricoles à caractère événementiel".

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Le versement de la subvention interviendra, après réalisation de la manifestation et avant le 31 octobre 2020, à la demande de la ville de Brive-la-Gaillarde, en une seule fois, sur présentation des pièces suivantes :

- factures acquittées relatives aux dépenses réalisées ou état récapitulatif des dépenses d'organisation certifié exact et conforme,
- pièces indiquant que la manifestation a bénéficié du partenariat de la collectivité (affiches, dépliants ...).

Le paiement de la subvention allouée par le Conseil Départemental interviendra sur présentation de ces justificatifs de dépenses représentant un montant au moins égal au double de la subvention allouée.

Dans le cas où le bénéficiaire de l'aide ne peut fournir les justificatifs à hauteur demandée, le plafond de l'aide versée est fixé à 60 % de la dépense justifiée.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BRIVE-LA-GAILLARDE

La ville de Brive-la-Gaillarde s'engage à produire, pour l'exercice fiscal 2020, tout document comptable justificatif de l'utilisation de la subvention versée ainsi que le bilan certifié (bilan, compte de résultat et annexes) pour le 15 avril 2021.

La ville de Brive-la-Gaillarde s'engage à faire mention lisible du soutien financier de la collectivité départementale sur tout document ou publication concernant ladite manifestation ainsi que sur le site où celle-ci se déroulera.

Le bénéficiaire s'engage également à convier le Président du Conseil Départemental à cette manifestation organisée dans le cadre de la réalisation de l'opération subventionnée.

ARTICLE 6 – CLAUSES PARTICULIÈRES

En cas de non respect de l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par une des parties dans un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Tulle, en deux exemplaires originaux, le

Le Maire de Brive-la-Gaillarde,

Le Président du Conseil Départemental,

Frédéric SOULIER

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

PARTENARIAT QUALYSE - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE : AVENANT N° 2

RAPPORT

Les laboratoires départementaux d'analyses sont des outils précieux sur les plans sanitaire et agricole pour les départements qui ont su les maintenir. Ils contribuent, en particulier dans les territoires ruraux, à développer des logiques d'aménagement du territoire et des réponses de proximité en lien avec des politiques.

Pour autant, comme dans de nombreux secteurs économiques, ils sont soumis à la nécessité d'évoluer dans leurs méthodes, leurs équipements, leurs prestations et leurs modèles.

En effet, les logiques concurrentielles les poussent progressivement, parfois rapidement, à s'adapter encore aux besoins, mais surtout à se regrouper dans des recherches permanentes d'efficacité.

C'est ainsi que, comme décidé lors de la séance de l'Assemblée plénière du 10 novembre 2017, le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Corrèze a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT) officialisée par arrêté préfectoral du 11 janvier 2018, actant ainsi l'adhésion du Département de la Corrèze et la modification des statuts du syndicat mixte désormais dénommé QUALYSE.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre ce partenariat, le Département, par convention biennale d'objectifs 2018-2019, modifiée par avenant n°1 du 24 mai 2019, s'est engagé à soutenir financièrement plusieurs actions dont vous trouverez le bilan dans le tableau ci-dessous.

CONVENTION 2018/2019		MANDATE	
		2018	2019
Hydrologie et environnement	Réseau dép de suivi de la qualité des eaux de rivière	21 478,70	5 369,70
	Analyses eaux usées SATESE	38 818,08	38 818,00
	Total hydrologie et environnement	60 296,78	44 187,70
Santé animale	Epidémiosurveillance	217 000,00	217 000,00
Qualité des aliments	Sécurité sanitaire des restaurants des collèges	50 708,00	50 708,00
	Analyses d'autocontrôles microbiologiques		
	Conseils en formations PM HA en collèges		
AVENANT 1 - 2019			
	Lutte contre le moustique tigre	55 201,34	71 310,34
TOTAL CD19 TTC		328 004,78	383 206,04

Il est à remarquer que la lutte contre le moustique tigre qui était suivi jusqu'à présent par les Conseil Départementaux a été transmise aux Agences Régionales de Santé par l'instruction N° DGS/VSS1/2019/258 du 12 décembre 2019 relative à la prévention des arboviroses.

Ainsi la prestation de lutte contre le moustique tigre sera arrêtée pour l'année 2020, dans notre convention avec le laboratoire Qualyse. Il est néanmoins à noter que l'ARS va lancer une consultation afin de maintenir ces prestations et que le laboratoire Qualyse ayant développer les méthodes et moyens nécessaires pour assurer ce type de surveillance répondra à l'appel d'offre.

De plus, l'année 2020 verra la fin des prélèvements et études sur le réseau départemental de suivi de la qualité des eaux de rivière dont les prestations sont actuellement toutes suivies par les agences de l'eau.

Au vu de la situation actuelle, et compte tenu de l'urgence COVID 19, le ministère de la Santé a confirmé le 6 avril que tous les laboratoires pourront "participer à l'effort national de dépistage", s'ils disposent des équipements et des personnels nécessaires, "en particulier" les laboratoires départementaux, vétérinaires, ou les laboratoires publics de recherche.

Le Gouvernement a ainsi autorisé les laboratoires départementaux d'analyse (LDA) à participer officiellement aux tests de dépistage du Covid-19. Ces laboratoires réalisent des analyses de PCR Polymerase Chain Reaction ou de Sérologie pour le dépistage des maladies animales. Les techniques sont identiques pour les dépistages de toutes les maladies virales ou bactériennes quelle que soit l'espèce animale (et donc humaine) sensible à la maladie. Les laboratoires Départementaux pourraient réaliser entre 150.000 et 300.000 tests PCR par semaine.

Le décret de référence du 23 mars 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il se situe dans la perspective de la rapide montée en puissance des tests de dépistage, en particulier lors de la phase de déconfinement. Le texte donne aux préfets de départements, si les laboratoires de biologie médicale ne sont pas en mesure de faire face au nombre de tests nécessaires, la possibilité de réquisitionner les "autres laboratoires autorisés à réaliser cet examen ainsi que les équipements et personnels nécessaires à leur fonctionnement".

Pour sa part, l'arrêté du 5 avril liste les laboratoires concernés par ces réquisitions. Trois catégories sont ainsi susceptibles d'être réquisitionnées : les laboratoires d'analyses départementaux agréés, les laboratoires accrédités suivant la norme ISO/CEI 17025 et, enfin, les laboratoires de recherche affiliés à un établissement public à caractère scientifique.

QUALYSE, accrédité par le COFRAC et agréé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est en mesure de répondre à une réquisition de l'ETAT. Pour les laboratoires réquisitionnés, l'examen de "détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR Polymerase Chain Reaction, s'effectue "sous la responsabilité d'un laboratoire de biologie médicale, dans le cadre d'une convention passée avec lui". Les comptes rendus d'examen doivent être validés par le biologiste médical.

De ce fait, la signature d'un avenant n°2 est soumise à notre assemblée, afin de prolonger la convention d'objectifs 2018-2019 intervenue avec QUALYSE sur l'exercice 2020 et de modifier les actions en ajoutant notamment celles relatives à l'accompagnement du développement des tests de sérologie pour lutter contre le COVID 19, selon le tableau ci-dessous.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 19		Montant TTC
Hydrologie et environnement	Analyses eaux usées SATESE	38 818,00 €
	Total hydrologie et environnement	38 818,00 €
Santé animale	Epidémiosurveillance Analyses comices (montant maximum)	217 000,00 € 10 000,00 €
	Total santé animale	227 000,00 €
Qualité des aliments	Sécurité sanitaire des restaurants des collèges Analyses d'autocontrôles microbiologiques Conseils formations PMS HA en collèges (à compter de 2018)	50 708,00 €
	Total qualité des aliments	50 708,00 €
COVID 19	Accompagnement au développement des tests de sérologie et PCR pour lutter contre le COVID 19	76 680,00 €
	Total COVID 19	76 680,00 €
TOTAL		393 206,00 €

Il vous est demandé d'approuver l'avenant n° 2 tel que figurant au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

PARTENARIAT QUALYSE - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE : AVENANT N° 2

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission de la Cohésion Territoriale,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 210 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2020 relative au programme d'actions du Syndicat QUALYSE pour le Département de la Corrèze telle que figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze est autorisé à signer l'avenant n°2 visé à l'article 1^{er}.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.21.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16e22607bdd5-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2020
RELATIVE AUX PROGRAMMES D'ACTIONS
DU SYNDICAT MIXTE QUALYSE POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

AVENANT N°2 - ANNEE 2020

ENTRE

Le Syndicat mixte QUALYSE sis ZAE Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS représenté par Mme Sybil PECRIAUX, Présidente du comité syndical,

Ci-après dénommé « QUALYSE »

ET

Le Département de la Corrèze, sis 9 rue René et Emile Fage - Hôtel du Département Marbot, 19 000 TULLE, représenté par M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération du Conseil Départemental du 10 avril 2020, ci-après dénommé « le Département de la Corrèze »

Préambule :

Dans le cadre de la convention fixant les modalités de partenariat entre QUALYSE et le Département de la Corrèze, un programme d'actions détaillé a été mis en œuvre pour la période 2018/2019.

Considérant que la poursuite de ces actions doit être reconduite, il est de ce fait proposé à votre assemblée les actions détaillées ci-après, prenant en compte le développement des tests de sérologie dans le cadre du COVID 19.

Article 1^{er}

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prolonger la convention d'objectifs 2018-2019 intervenue avec QUALYSE sur l'exercice 2020 et de prendre en compte les modifications qui se déclinent ainsi :

CONSEIL DEPARTEMENTAL 19		Montant TTC
Hydrologie et environnement	Analyses eaux usées SATESE	38 818,00 €
	Total hydrologie et environnement	38 818,00 €
Santé animale	Epidémiosurveillance	217 000,00 €
	Analyses comices (montant maximum)	10 000,00 €
	Total santé animale	227 000,00 €
Qualité des aliments	Sécurité sanitaire des restaurants des collèges	
	Analyses d'autocontrôles microbiologiques	
	Conseils formations PMS HA en collèges (à compter de 2018)	50 708,00 €
	Total qualité des aliments	50 708,00 €
COVID 19	Accompagnement au développement des tests de sérologie et PCR pour lutter contre le COVID 19	76 680,00 €
	Total COVID 19	76 680,00 €
TOTAL		393 206,00 €

Article 2

Le montant attribué pour accompagner le développement des tests de sérologie et PCR afin de lutter contre le COVID 19 est de 76 680,00 € TTC.

Article 3

Les subventions relatives aux domaines suivants :

- Hydrologie et environnement,
- Santé animale,
- et Qualité des aliments seront versés en totalité dès la signature de l'avenant n° 2.

La subvention relative au COVID 19 sera versée en plusieurs acomptes, sur justification d'un conventionnement avec des laboratoires et cabinets médicaux du territoire de la Corrèze, et au prorata sur présentation de justificatifs précisant le nombre de tests relatifs au COVID 19 réalisés.

Article 4

Les autres articles de la convention biennale 2018/2019 restent inchangés.

Fait à Tulle, le

La Présidente du Syndicat Mixte QUALYSE,

Le Président du Conseil Départemental,

Sybil PECRIAUX

Pascal COSTE

Commission des Affaires Générales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR 2019 : BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT ET BUDGETS ANNEXES

RAPPORT

Il convient de se prononcer sur la concordance des comptes de l'ordonnateur avec les Comptes de Gestion établis par M. le Payeur Départemental, relatifs au Budget Principal du Département et aux 2 Budgets Annexes constitués par le Centre Départemental de l'Enfance et le Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé".

Le Comptable a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes ordonnancés et celui de tous les mandats de paiement émis en 2019, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Au regard de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, section par section pour chacun des 3 budgets, et après avoir statué sur la comptabilité des valeurs inactives, les Comptes de Gestion dressés par M. le Payeur Départementale présentent des résultats conformes à ceux du Compte Administratif et n'appellent ni observation ni réserve.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les Comptes de Gestion 2019, étant précisé que la Paierie du Département tient à sa disposition, sans toutefois devoir s'en dessaisir, toutes les pièces afférentes aux opérations de l'exercice.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR 2019 : BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT ET BUDGETS ANNEXES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 301 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

Article unique : Le Conseil Départemental, après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, section par section pour le Budget Principal et les 2 Budgets Annexes : Centre Départemental de l'Enfance et Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé" ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés par M. le Payeur Départemental présentent des résultats conformes à ceux du Compte Administratif et n'appellent ni observation ni réserve,

approuve les Comptes de Gestion 2019.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16de5607a8b5-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

02500 - CONSEIL DEPARTEMENTAL 19
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	151 810 108,06	327 826 119,84	479 636 227,90
Titres de recettes émis (b)	82 931 293,26	302 278 391,41	385 209 684,67
Réductions de titres (c)	15 151,19	281 863,36	297 014,55
Recettes nettes (d = b - c)	82 916 142,07	301 996 528,05	384 912 670,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	151 810 108,06	327 826 119,84	479 636 227,90
Mandats émis (f)	95 287 573,82	288 706 618,21	383 994 192,03
Annulations de mandats (g)	121 021,28	12 488 332,26	12 609 353,54
Dépenses nettes (h = f - g)	95 166 552,54	276 218 285,95	371 384 838,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		25 778 242,10	13 527 831,63
(h - d) Déficit	12 250 410,47		

CD 533

02502 - Centre Départ. Enfance 19

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	310 267,04	1 924 571,87	2 234 838,91
Titres de recettes émis (b)	86 643,80	1 923 042,11	2 009 685,91
Réductions de titres (c)	0,00	888,01	888,01
Recettes nettes (d = b - c)	86 643,80	1 922 154,10	2 008 797,90
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	310 267,04	1 924 571,87	2 234 838,91
Mandats émis (f)	109 056,03	1 938 499,35	2 047 555,38
Annulations de mandats (g)	0,00	15 205,72	15 205,72
Dépenses nettes (h = f - g)	109 056,03	1 923 293,63	2 032 349,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	22 412,23	1 139,53	23 551,76

CD 534

02505 - CORREZE SANTE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	124 330,00	1 695 561,00	1 819 891,00
Titres de recettes émis (b)	49 330,00	164 504,79	213 834,79
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	49 330,00	164 504,79	213 834,79
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	124 330,00	1 695 561,00	1 819 891,00
Mandats émis (f)	48 974,66	164 845,24	213 819,90
Annulations de mandats (g)		450,14	450,14
Dépenses nettes (h = f - g)	48 974,66	164 395,10	213 369,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	355,34	109,69	465,03
(h - d) Déficit			

CD 535

02500 - CONSEIL DEPARTEMENTAL 19

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-12 791 089,10		-12 250 410,47		-25 041 499,57
Fonctionnement	48 160 556,66	12 791 089,10	25 778 242,10		61 147 709,66
TOTAL I	35 369 467,56	12 791 089,10	13 527 831,63		36 106 210,09
II - Budgets des services à caractère administratif					
02502-Centre Départ. Enfance 1					
Investissement	221 478,56		-22 412,23		199 066,33
Fonctionnement	4 898,99		-1 139,53		3 759,46
Sous-Total	226 377,55		-23 551,76		202 825,79
02505-CORREZE SANTE					
Investissement			355,34		355,34
Fonctionnement			109,69		109,69
Sous-Total			465,03		465,03
TOTAL II	226 377,55		-23 086,73		203 290,82
III - Budgets des services à					

CD 536

02500 - CONSEIL DEPARTEMENTAL 19

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	35 595 845,11	12 791 089,10	13 504 744,90		36 309 500,91

CD 537

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE
POUR 2019

RAPPORT

Le Compte Administratif 2019 soumis à votre approbation respecte les engagements de la présente mandature rappelés dans la feuille de route 2019 - 2021 :

- ne pas augmenter la fiscalité départementale,
- poursuivre la réduction de la dette qui s'établit à -19,4 M€ sur l'exercice 2019,
- maîtriser et optimiser les charges de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre et prioriser l'investissement : l'épargne brute atteint plus de 54,5 M€, et après déduction du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette, soit le disponible pour investir sans emprunter, s'élève à 22,2 M€, montant supérieur à celui de 2018 (19,4 M€).

Au final, l'excédent reporté au Budget Primitif 2019 de + 35,4 M€ n'a pas été consommé pour ressortir légèrement supérieur avec + 36,1 M€.

Le tableau ci-dessous illustre la progression de l'excédent reporté à compter du BP 2015.

en M€	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
excédent reporté c/002	12,3*	11,3	19,1	28,7	35,4	36,1

1) Rétrospective des évènements économiques, financiers et règlementaires de l'année 2019

• Économie

Au niveau international, l'évènement majeur réside dans la "guerre" commerciale, en particulier sino-américaine, de nature à freiner la croissance mondiale. Un certain retour au protectionnisme a alimenté la révision à la baisse, ceci à plusieurs reprises, des prévisions

de croissance des grands organismes (Fonds Monétaire International, Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), Organisation Mondiale du Commerce (OMC) via la composante balance commerciale du Produit Intérieur Brut).

A l'échelle de l'Europe, la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Institut National de la Statistique (INSEE), notamment, se sont faits l'écho de cette tendance baissière.

Le feuilleton du Brexit a compliqué la donne, davantage en termes financiers qu'économiques. A cela il convient d'ajouter les difficultés de l'économie allemande, le secteur automobile en particulier, ainsi que l'incertitude politique du moment qui ne favorisent pas la "locomotive" de l'Europe.

La croissance du PIB de la France se trouve ramenée à + 1,2 % sur l'ensemble de 2019, celle de la zone Euro étant de seulement 1 %.

Fait marquant néanmoins, cette croissance de seulement + 1,2 % a été créatrice d'emplois, pour la première fois sur un très longue période statistique, alors qu'il était convenu par tous les observateurs que 2 points et plus de croissance s'avèrent nécessaires pour résorber graduellement le chômage.

Ainsi, le taux de chômage, en nette baisse au 4^{ème} trimestre 2019, passerait de 8,5 % à 8,1 % de la population active selon les données de l'INSEE. Selon *La Tribune*, "le retour à l'emploi ne compterait que pour 20% de la baisse apparente du chômage au prix d'un nombre record de radiations de 400 000 personnes".

En métropole le taux serait de 7,9 % et il serait de 6,70 % en Corrèze (6,9 % à l'issue du 3^{ème} trimestre 2019). En 2018, le taux était de 7,30 % et le Département se classait alors 21^{ème} parmi ceux ayant le plus faible taux de chômage. La confirmation du taux 2019 ferait gagner 1 place, soit la 20^{ème} (*source ville-data.com*).

Il reste que le taux de chômage en France (la comparaison porte sur les données du 3^{ème} trimestre 2019 soit 8,5 %) est supérieur à celui de la Zone Euro (7,5 %), de l'Union Européenne (6,3 %), de l'OCDE (5,2 %) et de l'Allemagne, premier partenaire économique (3,1 %).

S'agissant de l'inflation, elle est inférieure à l'objectif des 2 % de la BCE prix des matières premières inclus, notamment le pétrole : 1,5 % sur les 12 mois de 2019 en France, 1,3 % en zone Euro et 1,6 % pour l'Union européenne.

Le cours du Brent (pétrole de la mer du Nord), qui sert désormais de référence, a baissé de plus de 9 % comparé à 2018 (64,34 \$ le baril contre 71,05 \$) mais il demeure au dessus d'un prix "d'équilibre" fixé à 58 \$ le baril en 2015 dans la presse spécialisée.

En langage de la Banque Centrale Européenne, l'inflation sous jacente liée à la santé de l'économie est sans doute bien réelle mais insuffisante pour inverser sa politique de taux bas.

- Finance

L'année 2019 est marquée par la dégringolade des taux à court et long terme, en particulier pendant l'été, suite aux tergiversations du Brexit.

Le taux des emprunts d'État à 10 ans, qui sert de référence, a connu un plancher au mois d'août à - 0,40 %, laissant dire aux analystes que "les créanciers doivent payer pour récupérer leur capital". Dans un premier constat, l'effet s'avère presque vertueux pour l'État et les collectivités locales, en particulier pour la dette de la France ne coûte plus rien.

La BCE a maintenu son discours accommodant avec la promesse de taux très bas, ceci dans un contexte de croissance durable mais lente sans risque inflationniste sous jacent, somme toute logique sans réelle spirale des salaires.

Les dirigeants des banques de la zone euro essayent cependant de forcer la BCE à inverser ses taux négatifs introduits depuis 2014, pointant du doigt l'alimentation potentielle de bulles de prix des actifs plus risqués face à l'effondrement des rendements obligataires.

Les rendements obligataires pénalisent fortement l'épargnant et ainsi les retraités et que dire du taux du Livret A, dont le plancher historique de 1 % semble passer du côté des souvenirs, avec une rémunération de 0,75 % depuis le 1^{er} août 2015 puis désormais de 0,50 % à compter du 1^{er} février 2020 (le taux d'inflation 2019 s'élève à 1,5 %).

Des analyses tendraient à laisser "filer" la dette puisqu'elle serait devenue un placement. "A suivre" serait-on tenté de dire en conclusion provisoire et à supposer que le modèle de la croissance ne finisse pas par être remis en cause.

- Lois et règlements

- La Loi de Finances Initiale pour 2019, dans son article 261, a créé un nouveau fonds de péréquation horizontale, le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID), doté de 250 M€ sur la durée des pactes financiers avec l'État.

Suite au refus du législateur d'instituer une péréquation additionnelle basée sur le produit des droits d'enregistrement (DMTO), le FSID a été le résultat d'un long travail des élus souhaitant faire un geste fort de solidarité entre les départements, en faveur de ceux connaissant une situation sociale dégradée corrélée à une ressource peu importante des DMTO, à l'origine de disparités considérables.

En un mot, il s'agit de la reconnaissance des départements très ruraux.

- Ce même article 261 a également créé, pour une durée de 3 ans, le Fonds de Stabilisation à destination des départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des Allocations Individuelles de Solidarité.

Il s'agit finalement de la codification du fonds exceptionnel qui a vu le jour en 2011 suite au rapport JAMET remis en 2010, alertant sur l'asphyxie prochaine des budgets départementaux du fait des dépenses sociales obligatoires. Le Département de la Corrèze n'est pas éligible à ce fonds comportant 3 critères cumulatifs, notamment celui du taux d'épargne brute qui doit être inférieur à 12 % (18,50 % en 2019 pour la Corrèze).

- La LFI 2019 a, par ailleurs, supprimé la Dotation Globale d'Équipement (DGE) instaurée en 1982 (1^{ère} décentralisation) à l'instar de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour mettre fin au saupoudrage des subventions.

La DGE, initialement composée de 2 parts, avait déjà connu la suppression de sa composante 1^{ère} part en 2006, destinée au financement globalisé des investissements directs.

- Elle est remplacée par la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID), subdivisée en une part "péréquation" semblable à la majoration de l'ex DGE pour insuffisance de potentiel fiscal et en une part "régionale" qui consacre un retour au subventionnement sur dossier.

- Par ailleurs, l'aide exceptionnelle pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) n'est pas reconduite alors que la dépense est en progression.

- De même, la perception du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à partir des dépenses d'équipement de l'année en cours n'a pas été mise en œuvre pour l'instant.

En dernier lieu et bien que ne concernant pas les finances locales en 2019, ni en 2020, il convient de mentionner ici des textes fondamentaux en préparation à figurer normalement à la prochaine Loi de Finances pour 2021, à savoir :

- la suppression de la Taxe Foncière Bâti pour les budgets départementaux et son remplacement par une part du produit national de la TVA (une quote-part de la 1^{ère} recette du budget de l'État)

- la suppression de la Taxe d'Habitation portant sur la résidence principale pour le bloc communal.

2) Les éléments significatifs du Compte Administratif 2019

◇ La section de fonctionnement est créatrice de 16,4 M€ de richesse (cf. tableau des résultats page 33), fruit de dépenses maîtrisées dans la phase de réalisation et de recettes supplémentaires venant optimiser la prévision à la fois sincère et prudentielle.

◇ Le tableau qui suit en témoigne tout en synthétisant les 2 sections du budget :

Budget global (mouvements réels)	BP 2019	DM1	Total voté	Total réalisé	% réalisé par rapport au voté
Dépenses	352,0 M€	12,7 M€	364,7 M€	330,6 M€	90,6%
Fonctionnement					97,3%
* Investissement					76,5%
Recettes	316,6 M€	12,7 M€	329,3 M€	331,4 M€	100,6%
Fonctionnement					103,4%
* Investissement					81,8%
(reprise résultat)	35,4 M€		35,4 M€		
Recettes totales	352,0 M€		364,7 M€		

** dont 15,0 M€ votés, 8,962 M€ réalisés et 6,0 M€ engagés et reportés au titre du refinancement de la dette dont 5,434 M€ en DM1 pour transformer la subvention versée à DORSAL en 2018 en avance remboursable*

Le fonds de roulement budgétaire dégagé par l'exercice 2019 s'élève à + 0,8 M€, soit 331,4 M€ titrés moins 330,6 M€ mandatés.

◇ Les dépenses sociales ressortent en hausse de +1,9 % ou + 2,5 M€ mandatés en 2019.

◇ Les dépenses d'investissement totalisent en 2019 42,3 M€ contre 36,9 M€ en 2018 (hors opération 100 % fibre comptant pour 8,4 M€).

◇ De la sorte, le maintien de l'excédent indiqué plus haut laisse intacts les crédits votés en réserve pour des opérations routières d'importance, le contournement de Malemort en particulier.

Au final, seulement 13 M€ d'emprunt nouveau permettent les éléments significatifs à retenir qui sont maintenant développés dans le présent rapport.

*

*

*

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 1) Rétrospective des évènements économiques, financiers et réglementaires de l'année 2019
- 2) Les éléments significatifs du Compte Administratif 2019

1^{ère} partie : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : L'ACTION SOCIALE EN HAUSSE DANS LE RESPECT DU CONTRAT DE CAHORS AN 2****I - 1 - LES DEPENSES DANS LE CADRE CONTRACTUEL DEFINI PAR L'ETAT DEMEURENT EN BAISSSE**

- 1) Rappel du plafond issu de la trajectoire sur 3 ans (2018 à 2020)
- 2) Tableau représentant le calcul normé du retraitement de certaines dépenses
- 3) Un bilan 2019 qui reste très favorable

I - 2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 : GRANDES TENDANCES

- 1) L'action sociale dans son ensemble traduit une hausse de + 1,9 %
- 2) Les dépenses sans évolution particulière ou en baisse
- 3) Le défi des territoires et de la transition écologique
- 4) Les dépenses de fonctionnement spécifiques

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REPASSENT LA BARRE DES 290 M€**II - 1 - UN TAUX DE REALISATION ELEVE PORTE PAR LES RECETTES FISCALES**

- 1) L'imposition directe
- 2) L'imposition indirecte

II - 2 - LES DOTATIONS DE L'ETAT EN LEGERE BAISSSE

- 1) La Dotation Globale de Fonctionnement
- 2) La fiscalité compensée

II - 3 - LES RECETTES DIVERSES OU SPECIFIQUES

- 1) Les autres recettes : + 1,1 M€
- 2) Les recettes spécifiques

2^{ème} partie : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I - UNE ACCELERATION TRES SIGNIFICATIVE DU DESENDETTEMENT : - 19,4 M€

- 1) Le désendettement cumulé depuis 2015 s'élève désormais à - 43 M€
- 2) Les moyens nécessaires

II - LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT HORS PRODUIT DE L'EMPRUNT

- 1) Les dotations et fonds
- 2) Un montant inférieur à 2 M€ pour les subventions d'équipement reçues (hors DSID)

III - LES DEPENSES D'EQUIPEMENT A HAUTEUR DE 42,2 M€

- 1) Les investissements "classiques" sur le patrimoine routier : de 14 M€ à 16 M€
- 2) Les investissements directs et indirects au titre de la transition écologique et de la ruralité
- 3) Les aides aux communes s'élèvent globalement à 14,6 M€
- 4) Les autres principaux postes de dépense

3^{ème} partie : ANALYSE FINANCIERE ET COMPARATIVE

I - LE RESULTAT DE CLOTURE ET LA CHAINE DE L'EPARGNE

- 1) Le résultat de clôture (écritures budgétaires)
- 2) Synthèse de la formation du résultat (écritures réelles)
- 3) Les soldes de gestion et évolution des principaux ratios

II - LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

- 1) Veiller aux conditions budgétaires permettant le désendettement
- 2) Veiller au juste équilibre de la performance financière et du risque

III - COMPARATIF DEPARTEMENTAL

- 1) Les recettes conjoncturelles
- 2) Les ratios : symboles de la gestion

CONCLUSION

1^{ère} partie : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement avant tout retraitement s'élèvent à 241,5 M€ au Compte Administratif 2019 contre 238,1 M€ au CA 2018.

Bien qu'en hausse de + 3,4 M€, dont 2,5 M€ supplémentaires consacrés à l'action sociale, elles sont déjà inférieures au montant maximum 2019 après retraitement de 243,9 M€ autorisé par le Contrat dit de Cahors signé avec l'État.

en M€							
CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017*	CA 2018	CA 2019
255,7	257,8	257,1	258,2	250,5	239,9	238,1	241,5
évolution	2,1 0,82%	-0,7 -0,27%	1,1 0,43%	-7,7 -2,98%	-10,6 -4,23%	-1,8 -0,75%	3,4 1,43%
* 2017 : transfert de la compétence transports à la Région							

Ce tableau rétrospectif prend désormais acte du transfert à la Région de la compétence transports intervenu en 2017.

I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : L'ACTION SOCIALE EN HAUSSE DANS LE RESPECT DU CONTRAT DE CAHORS AN 2

I - 1 LES DEPENSES DANS LE CADRE CONTRACTUEL DEFINI PAR L'ETAT DEMEURENT EN BAISSSE

1) Rappel du plafond issu de la trajectoire sur 3 ans (2018 à 2020)

CONTRAT DE CAHORS	base CA 2017	CA 2018	CA 2019
Rappel plafond issu de la trajectoire sur 3 ans (N-1 x 1,35%)	237 463 588 €	240 669 347 €	243 918 383 €

Le montant de référence arrêté par les services de l'État, sur la base des Comptes de Gestion 2017 tenus par la DGFIP, ne tient pas compte des provisions comptables mandatées, d'une part, et se trouve minoré des atténuations de produits et de charges, d'autre part.

Il s'agit alors des dépenses de fonctionnement exécutées, dont le taux d'évolution autorisé a été fixé à + 1,35 %, soit le taux commun de + 1,20 % majoré de + 0,15 % pour la Corrèze au vu du constat d'efforts de gestion entrepris avant la mise en place du contrat proposé aux grandes collectivités.

2) Tableau présentant le calcul normé du retraitement de certaines dépenses

Une fois les dépenses effectives calculées, le contrat permet le retraitement de certains postes, en particulier la dépense transports transférée aux Régions en 2017, année de référence du contrat, mais également des spécificités propres au Département de la Corrèze

retenues en concertation avec les services de la Préfecture, 2017 étant l'année de clôture des budgets annexes du Laboratoire d'Analyses (LDA) et du Parc de l'Équipement (PRD).

Le contrat autorise aussi la déduction de certaines dépenses particulières ou exceptionnelles, l'instruction du Fonds Social Européen (FSE) dont les crédits reçus sont redistribués, et les dépenses relatives aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont le montant a plus que quadruplé (pour mémoire 719 130 € en 2015) suite "au phénomène migratoire dont l'incidence sera durable sur la protection de l'enfance" (*source Ministère de la Justice - 28 mai 2018*).

LES DEPENSES RETRAITEES ET BILAN 2019 DU CONTRAT AVEC L'ETAT	base CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement		238 139 034 €	241 525 509 €
- Provisions		-1 053 660 €	-1 050 000 €
- Atténuations de produits (014)		-8 233 241 €	-8 839 583 €
- Atténuations de charges (013)		-833 148 €	-868 297 €
Dép. de fonctionnement exécutées (hors provisions/014/013)	237 463 588 €	228 018 985 €	230 767 630 €
<u>Retraitements figurant dans le contrat de Cahors</u>			
Dépenses Transports		10 959 404 €	11 107 356 €
ex Budget annexe du LDA		-8 296 791 €	-8 367 647 €
ex Budget annexe du PRD			
<u>Solde des 3 retraitements à rajouter aux DRF exécutées</u>		<u>2 662 613 €</u>	<u>2 739 709 €</u>
Retraitement dépenses Organisme Instructeur du FSE		-795 706 €	-151 696 €
Retraitement dépenses Mineurs Non Accompagnés (MNA)		-1 993 903 €	-2 345 117 €
Dépenses exceptionnelles : Admissions Non Valeurs (recours successions)			-384 787 €
Dépenses exceptionnelles (autres)			-126 000 €
<u>Somme des 4 retraitements à défalquer des DRF exécutées</u>		<u>-2 789 609 €</u>	<u>-3 007 600 €</u>
Total retraitements à défalquer aux dépenses exécutées		-126 995 €	-267 891 €
Dépenses de fonctionnement réalisées après retraitements	237 463 588 €	227 891 990 €	230 499 739 €
% d'évolution effectif N / plafond N-1 favorable au Département en valeur		-4,03%	-4,23%
		-9 571 598 €	-10 169 608 €
Rappel plafond issu de la trajectoire sur 3 ans (N-1 x 1,35%)	237 463 588 €	240 669 347 €	243 918 383 €
différence en faveur du Département 19 en % du plafond N en valeur		-5,31%	-5,50%
		-12 777 357 €	-13 418 644 €

3) Un bilan 2019 qui reste très favorable

En référence à la validation par les services de l'État intervenue le 17 juillet 2019 s'agissant du Compte Administratif 2018 (la colonne CA 2018 reprend les données validées), il ressort, au vu du Compte Administratif 2019, que les dépenses de fonctionnement réalisées après retraitements (230 499 739 €) sont en diminution de - 4,23 % comparé au plafond 2018 (240 669 347 €).

Cette diminution est portée à - 5,50 % à comparaison du plafond 2019 (243 918 383 €). Les sommes en cause dépassent les - 10 M€, respectivement - 10,169 M€ et - 13,418 M€.

I - 2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 : GRANDES TENDANCES

1) L'action sociale dans son ensemble traduit une hausse de + 1,9 %

Les dépenses d'action sociale pour 2019, incluant la rémunération des assistants familiaux, totalisent 133,934 M€ contre 131,465 M€ en 2018.

Ces totaux correspondent aux chapitres 934 et 935 avec leurs subdivisions et ils prennent notamment en compte les dépenses de transport des personnes handicapées en particulier (2,6 M€) et diverses autres dépenses.

Comme mentionné ci-dessus, ce sont près de 2,5 M€ supplémentaires qui ont été mandatés et tous les types d'aide obligatoires sont en augmentation comme en témoigne le tableau ci-après :

LES DEPENSES D'ACTION SOCIALE (M€)		CA 2018	CA 2019	CA 2019 / CA 2018
<u>Personnes âgées</u>	hors APA	16,400	17,372	0,972
	APA	28,291	28,048	-0,243
		44,691	45,420	0,729
<u>Personnes handicapées</u>	h/PCH-ACTP	39,303	40,562	1,259
	PCH	5,847	5,556	-0,291
	ACTP	0,966	0,948	-0,018
		46,116	47,066	0,950
<u>Famille et enfance</u>	assistants fam.	8,864	9,086	0,222
	enfance	9,900	10,980	1,080
		18,764	20,066	1,302
<u>Insertion</u>		18,944	19,167	0,223
dont allocations		17,631	18,089	0,458
<u>Social - autres</u>	prévention m. soc	0,476	0,591	0,115
	autres interventions	2,474	1,624	-0,850
		2,950	2,215	-0,735
	TOTAL	131,465	133,934	2,469

- La progression la plus importante concerne l'aide à la famille et à l'enfance (+ 1,3 M€ ou + 6,9 %).

Famille et enfance représentent pour la première fois, en 2019, un budget plus élevé que l'Insertion, soit plus de 20 M€ (20,066) contre 19,167 M€. Ce constat est le résultat d'une augmentation régulière depuis de nombreuses années, qui s'est accentuée surtout à partir de 2017 avec l'accueil des jeunes migrants.

Cette mission régalienne des départements avant le phénomène migratoire présentait un coût de l'ordre de 700 000 € par référence à l'année 2015, coût repris dans le Pacte de confiance avec l'État signé en 2018 (contrat de Cahors).

Le coût afférent aux MNA est passé à 1,451 M€ en 2017, à 2,713 M€ en 2018 et à 3,064 M€ en 2019. Si on inclut les coûts afférents au dispositif jeunes majeurs lorsqu'ils atteignent leur majorité, le coût total relatif aux MNA s'élève à 3,975M€.

En 2019, le nombre de jeunes confiés au département (mineurs mis à l'abri et mineurs confiés) est de 268 comparé à 121 en 2017.

Il est rappelé ici qu'une mission bipartite de réflexion composée de représentants de l'État et de l'Assemblée des Départements de France a produit un rapport fin mai 2018 appelant à une coresponsabilité.

La mission a acté le fait que les Conseils Départementaux se retrouvent aux avant-postes de l'accueil des jeunes migrants. Au niveau national, près de 15 000 mineurs leur étaient confiés en 2017 sur décision judiciaire contre 5 000 en 2014.

Par ailleurs, les coûts de placement poursuivent leur tendance haussière du fait notamment du nombre croissant d'enfants placés (hors MNA) à la demande de la justice (+ 2,5 % par an).

La dotation globale versée au Budget Annexe du Centre de l'Enfance et de la Famille, abondée de 124 000 € en DM1 2019, s'élève à 1 841 157,74 € (1 717 157,74 € au CA 2018).

On notera enfin que sur l'augmentation totale de + 1,302 M€ de l'aide à la famille et l'enfance, + 0,222 M€ proviennent de la rémunération des assistants familiaux.

La masse salariale pour 2019 de 9,086 M€ correspond à l'emploi de 180 agents, défini comme une priorité en termes de vraie réponse aux situations familiales complexes. C'est un choix du Conseil Départemental de poursuivre le développement de l'accueil familial.

- Les dépenses concernant les aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées augmentent de + 1,679 M€ répartis respectivement en + 0,729 M€ et + 0,950 M€.

→ les personnes âgées : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) reste au global dans l'ordre de grandeur des 28 M€.

→ les personnes handicapées : depuis 2018, ce type d'aide occupe la première place dans l'ensemble de l'action sociale avec 47,066 M€ dépensés en 2019, due en particulier à des opérations comprenant des restructurations d'établissements et à un accroissement des bénéficiaires corréziens.

Le montant mandaté, hors Prestation Contre le Handicap (PCH) et Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), augmente à hauteur de + 1,259 M€, à valoir essentiellement sur les frais de séjour en établissements (37,188 M€ en 2019 contre 36,315 M€ en 2018). En particulier, le nombre de jours en Foyer de vie a évolué de 61 437 jours en 2017 à 62 011 jours en 2018 et 63 200 jours (chiffre provisoire) en 2019.

L'allocation PCH, constatée en diminution ces dernières années, confirme la tendance en 2019 (- 0,291 M€) et les 5,556 M€ mandatés traduisent aussi la baisse du nombre de

bénéficiaires estimé à 760 au lieu de 790 il y a 2 ans. Pour mémoire, la PCH avait largement dépassé les 6 M€ pour atteindre un pic de 6,502 M€ en 2013.

Enfin, l'ACTP, destinée à être progressivement remplacée par la PCH créée en 2006, demeure stable à un montant légèrement inférieur à 1 M€.

- L'insertion connaît des dépenses toujours en augmentation de +0,223 M€ malgré la baisse du chômage. Les allocations correspondant au Revenu de Solidarité Active (RSA), en particulier, évoluent de + 0,458 M€ imputables à la hausse du montant de versement moyen et dépassent les 18 M€ sur l'exercice 2019.

Comme vous le savez, la Commission Permanente a été appelée à délibérer le 13 décembre 2019 sur la base du constat d'une augmentation des allocations qui pourrait être qualifiée de "pérenne" année après année, en s'éloignant exagérément du droit à compensation versé par l'État fixé en 2009 et figé à hauteur de 10,7 M€, majoré du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI : 0,7 M€).

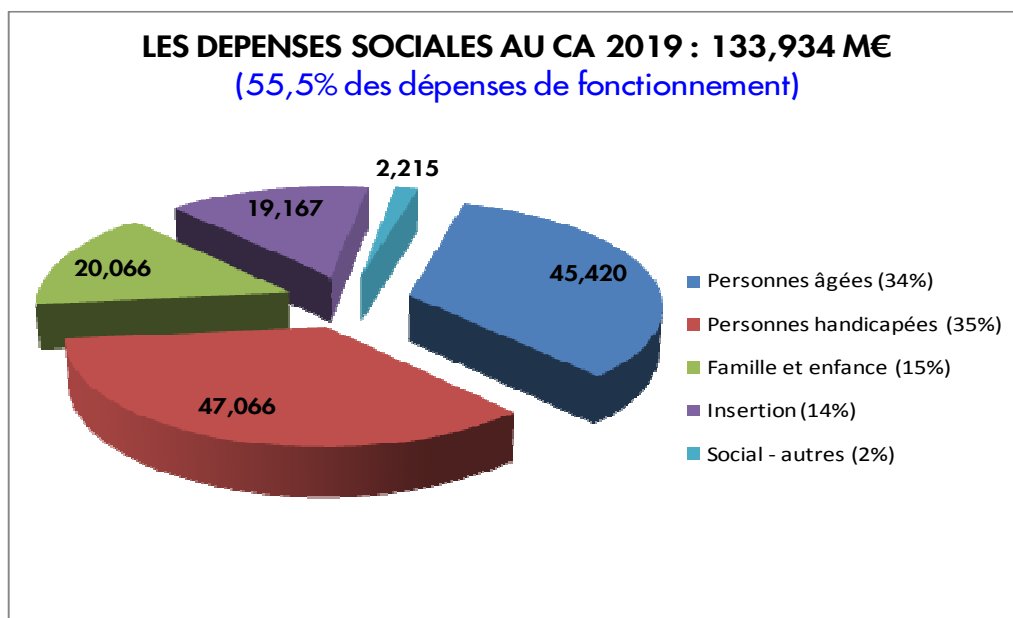
Il a été ainsi décidé en 2019 de consigner non pas la différence avec le reste à charge 2014 qui s'élevait à 5,3 M€, mais la différence entre le total des allocations dues soit 18,1 M€ et le droit à compensation figé majoré du FMDI pour un total de 11,4 M€.

A ce jour, la consignation de la différence, égale précisément à 6 635 010 € auprès de la Caisse des Dépôts, a été rejetée par l'organisme de consignation au motif qu'une collectivité a obligation de garder son encaisse dans les comptes de la Direction des Finances Publiques tenus par son Comptable.

Le Compte Administratif 2019 constate alors le reste à charge de l'allocation RSA par une opération de rattachement à l'exercice des 6,635 M€, le Département ayant décidé de lancer un recours contre cette décision de la Caisse des Dépôts.

- Les autres dépenses sociales mettent en évidence une hausse de plus de 24 % pour la prévention médico-sociale, soit une dépense de 591 000 € contre 476 000 € en 2018, alors que les autres interventions sont en baisse de - 0,850 M€ faute d'encaissement de crédits FSE empêchant la redistribution au profit de diverses actions (insertion, pauvreté, maillage territorial etc.).

En synthèse, la répartition par types d'aide est reprise dans la représentation graphique qui suit pour un volume de crédits de 134 M€ occupant 55,5 % de l'espace budgétaire réservé au fonctionnement.



2) Les dépenses sans évolution particulière ou en baisse

- Les charges de personnel

Les dépenses de personnel au sens strict du compte 64 (rémunération et charges afférentes), assistants familiaux compris, augmentent de + 0,30 % (+ 0,182 M€).

Dans un sens large comptabilisant des charges annexes à la rémunération et correspondant à l'ensemble de l'enveloppe Ressources Humaines, une diminution de - 0,26 % est constatée au CA 2019 avec un total de 53,708 M€ (- 0,139 M€ à comparaison du CA 2018). Les charges de personnel ressortent ainsi maîtrisées.

- Les charges contenues

→ Plusieurs chapitres budgétaires pour un total réalisé de 26,5 M€ se présentent sans évolution particulière, il s'agit des dépenses :

- d'administration générale dont groupes d'élus (7,862 M€),
- de sécurité dont, pour l'essentiel, la contribution obligatoire au budget du SDIS (9,425 M€ dont SDIS 8,781 M€) : à noter que pour le SDIS et à l'instar de 2018, une somme complémentaire de 0,219 M€ a été mandatée en investissement à un compte de subvention, comme l'autorisent les nomenclatures respectives, montant correspondant aux intérêts annuels de la dette de ce Service (le SDIS a ainsi titré en fonctionnement une contribution de 9 M€ comme en 2018),
- d'enseignement (4,614 M€ dont 4,209 M€ revenant aux collèges publics et privés sous contrat d'association) : la dotation de fonctionnement aux collèges, objet d'un rapport annuel à la séance plénière de novembre, a été mandatée à hauteur de 3 454 140 €,
- relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs (4,626 M€) : les 2 principaux postes relevant de l'action culturelle, d'une part (1,878 M€ dont 1,389 M€ de subventions), du sport, d'autre part (1,721 M€ dont 1,604 M€ de subventions et autres partenariats).

→ L'entretien de la voirie totalise 5,861 M€, dont 5,305 M€ pour le réseau routier départemental et la viabilité hivernale, en diminution de l'ordre de - 0,4 M€ dans la mesure où le budget 2019 a stabilisé l'ouverture de crédits au niveau consommé en 2018.

- Une nouvelle baisse des charges financières

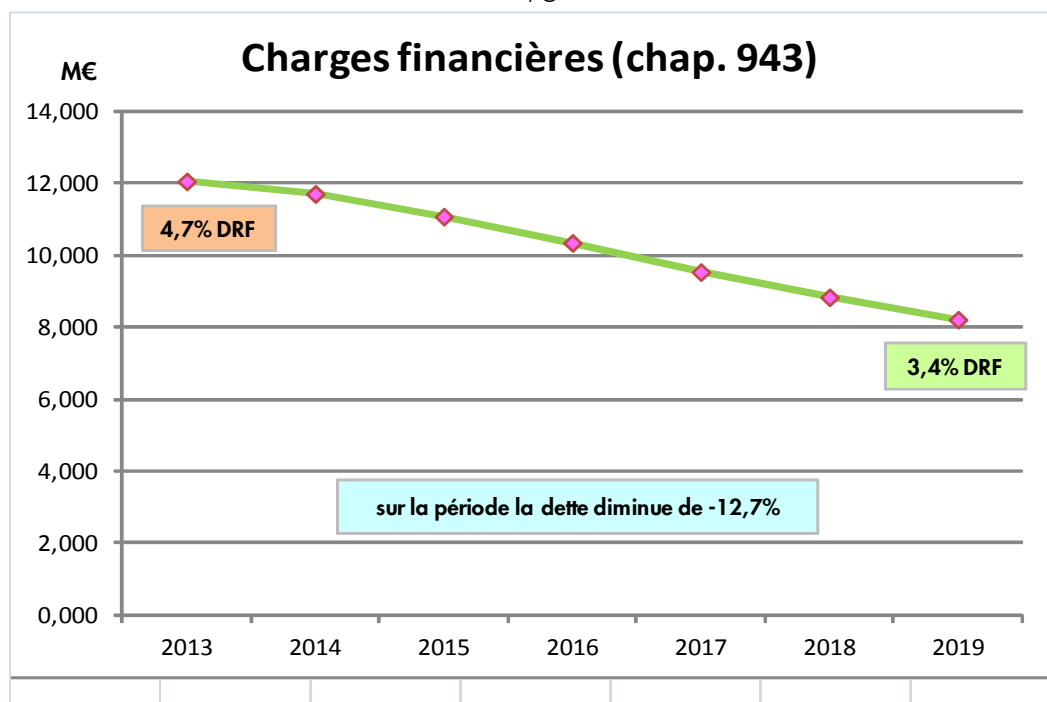
La dégringolade des taux en 2019 sous fond de Brexit et de "guerre" commerciale, ayant permis de contractualiser des taux fixes exceptionnellement bas en procédant aussi au refinancement de 2 lignes de prêt, ne sera lisible dans les charges financières qu'à compter de 2020. En effet, le contingent d'emprunts de l'exercice n'a été débloqué qu'en toute fin d'année et la dette nouvelle passe ainsi en phase d'amortissement en N+1.

Cela étant, la souscription de nouveaux emprunts à hauteur de 97 M€ sur la période 2015 - 2018 à taux fixe moyen de 1,55 %, conjugué aux premiers effets du désendettement et à la fraction d'encours à taux variable de 26 % dont le coût est mécaniquement faible, procure une nouvelle économie de - 0,626 M€ en 2019 après - 0,697 M€ en 2018.

Depuis la politique de taux directeur zéro initiée en 2014 par la BCE, l'économie cumulée sur les charges financières s'élève à - 3,848 M€ fin 2019. Le ratio rapportant ces charges aux dépenses réelles de fonctionnement diminue de - 1,3 points sur la période pour s'établir à la même date à 3,4 %, rejoignant pas à pas la norme à atteindre.

Le tableau suivi du graphique associé permettent de visualiser rapidement la tendance décrite (2013 est l'année du pic de la dette soit 363,7 M€).

M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges financières (chap. 943)	12,070	11,724	11,092	10,356	9,545	8,848	8,222
Evolution	-0,079	-0,346	-0,632	-0,736	-0,811	-0,697	-0,626
évolution cumulée							-3,848
dépenses réelles de fonctionnement	257,8	257,1	258,2	250,5	239,9	238,1	241,5
charges financières en % des DRF	4,7%	4,6%	4,3%	4,1%	4,0%	3,7%	3,4%



3) Le défi des territoires et de la transition écologique

Le CA 2019 présente 2,107 M€ au chapitre 937 - Aménagement et Environnement - dépensés essentiellement pour l'aménagement du territoire et la sauvegarde du milieu naturel. Cette somme est en hausse de plus de 32 % comparé à 2018 (1,594 M€).

Les crédits consacrés au développement rural, part la plus importante, augmentent en particulier au niveau des subventions versées (+ 0,306 M€) et de l'ensemble des dépenses favorisant la promotion du territoire (+ 0,178 M€ dont 54 508 € pour les foires et expositions).

Les dépenses de fonctionnement concourant à la sauvegarde du milieu naturel (0,386 M€) sont complémentaires aux opérations d'investissement.

A titre d'exemple, le programme SAGE (Schéma d'Aménagement de l'Eau), pour lequel le Conseil Départemental est maître d'ouvrage depuis 2017 afin d'aboutir en 2022 à son approbation par le Préfet, est mis en œuvre notamment par des agents du département assurant l'animation et la coordination de tous les acteurs de l'eau.

4) Les dépenses de fonctionnement spécifiques

Ce sont des dépenses qui ne participent pas aux interventions classiques du Conseil Départemental, regroupées sous les terminologies cohésion sociale et cohésion territoriale.

Cependant il s'agit de plus de 10 M€ répartis selon le tableau suivant :

M€	CA 2019
Droit à compensation Région (transfert Transports)	6 091 349 €
Prélèvements aux fins de péréquation horizontale	2 097 354 €
Provisions comptables	1 050 000 €
Dépenses imprévues utilisées par virement	1 055 485 €
Total dépenses spécifiques	10 294 188 €

→ Le droit à compensation versé à la Région Nouvelle Aquitaine, suite au transfert de la compétence Transports, figé au montant de 6 091 349 € en 2017 par la Commission Locale d'Évaluation des Charges et Ressources Transférées (CLECRT) intervient désormais chaque année au budget.

Ce droit à compensation résulte de la différence entre le coût de la charge transférée et la quote-part de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) des Départements passée aux Régions.

→ Prélèvements considéré comme une atténuation de produits, 2 des 3 fonds de péréquation initiés à partir de la recette des droits d'enregistrement (DMTO) font l'objet d'un prélèvement afin d'alimenter lesdits fonds.

Pour la Corrèze, un 1^{er} prélèvement est effectué dans le cadre du Fonds de Solidarité Départemental (FSD) créé en 2014, soit 1 625 084 €, un 2nd intervient au titre du Fonds nouvellement instauré en 2019 (FSID), soit 472 270 €.

→ Il a été mandaté 1 050 000 € de provisions nouvelles dans un souci de sincérité des comptes :

- ◇ 950 000 € couvrant un risque relatif au Compte Épargne Temps (CET),
- ◇ 100 000 € pour risques exceptionnels.

Ainsi, le total des provisions au 31/12/2019 s'élève à 2 726 152 € dont un montant principal de 1 526 058 € en couverture des titres de recettes non recouverts antérieurs à l'exercice 2017 (2 013 072 €).

→ Sur un montant voté de dépenses imprévues s'élevant à 3 032 655 €, une somme de 1 055 485 € a fait l'objet de virements à divers chapitres budgétaires de réalisation :

- ◇ admissions en non valeurs 41 705 €
- ◇ acompte de 80 % de la participation 2018 au déficit de la ligne aérienne Brive-Paris soit 411 297,40 € et reliquat 2017 de la participation à ce déficit 415 882,22 € = 827 179,62 € (**montant provisionné en 2018** : cf. recettes page 24)
- ◇ Domotique Téléassistance 145 100 €
- ◇ Revenu de Solidarité Active 41 500 €

Les 1 977 170 € de dépenses imprévues non utilisées sont autant d'épargne brute pour la section de fonctionnement.

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REPASSENT LA BARRE DES 290 M€

Le total des recettes de fonctionnement atteint 296,5 M€ au Compte Administratif 2019 contre 289,0 M€ en 2018.

C'est à 0,4 M€ près le meilleur chiffre depuis 2014, exercice qui bénéficiait de la mise en place, très favorable pour la Corrèze la 1^{ère} année, du Fonds de Solidarité Départemental (FSD) couplé avec la Dotation de Compensation Péréquée (DCP) pour un montant total de 12,370 M€.

En 2019, le FSD pour lequel la Corrèze est contributeur net (- 0,734 M€) et la DCP (4,934 M€) ne totalisent plus que 4,2 M€.

Dans ce contexte, les Départements sont à l'origine, en 2019, d'un nouveau Fonds (FSID : Fonds de Soutien Interdépartemental) qui repose sur une démarche de solidarité entre eux. Ce nouveau Fonds procure à la Corrèze une recette nette (reversement - prélèvement) de 4,447 M€.

Le tableau rétrospectif ci-contre schématise également les efforts de gestion portant sur la recette pour contrebalancer la perte sèche de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) lissée sur 4 ans et correspondant à - 12,8 M€ en année pleine depuis l'exercice 2017.

en M€					
CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
296,9	292,5	291,1	285,5	289,0	296,5
évolution	-4,4 -1,48%	-1,4 -0,48%	-5,6 -1,92%	3,5 1,23%	7,5 2,60%
perte de DGF	-12,8				
baisse des RRF	- 0,4				
correctif constaté	12,4				

Le taux d'évolution des recettes de fonctionnement s'établit à + 2,60 % en 2019 après + 1,23 % en 2018, soit en valeur + 11 M€ en 2 ans.

En 5 ans, la Corrèze a quasiment relevé le défi posé par la DGF, sans augmenter le taux de la Taxe Foncière Bâti.

Si la vigilance de gestion reste particulièrement de mise pour les prochaines années, notons simplement que sans effort de la collectivité, l'excédent 2019 de + 36,1 M€ annoncé en introduction du présent rapport serait de zéro voire négatif.

En effet, en considérant uniquement les exercices 2017 à 2019 où 12,8 M€ de DGF ne rentrent plus dans les caisses, le résultat à reporter chuterait de ce manque à gagner chaque année, c'est-à-dire de - 38,4 M€ en cumulé fin 2019.

II - 1 UN TAUX DE REALISATION ELEVE PORTE PAR LES RECETTES FISCALES

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est pour mémoire de 103,4 %.

1) L'imposition directe

Ce sont les impôts directement acquittés par les particuliers et les entreprises, non compris donc les impôts indirects et les mécanismes de garantie de ressources issus de la dernière réforme fiscale achevée en 2011.

• **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**

Sans augmentation du taux de la taxe depuis le début de la mandature, taux reconduit à 21,35 % chaque année par délibération spécifique, le produit de la TFPB s'élève pour 2019 à 63 430 751 € contre 62 095 947 € en 2018 (hors rôles supplémentaires).

Le produit est ainsi en hausse de + 1,335 M€ (+ 2,15 %) à valoir uniquement sur l'évolution des bases d'imposition, grâce au coefficient d'actualisation lié à la revalorisation forfaitaire de + 2,20 % figurant en Loi de Finances pour 2019.

Les bases d'imposition effectives 2019 venant d'être notifiées, leur variation s'élève à + 2,35 % (296,494 M€ contre 289,700 M€ en 2018).

Dans ces conditions, la variation physique est de + 0,15 % ce qui reste bien faible en comparaison avec 2018 (+ 0,72 %) et 2017 (+ 0,90 %).

• **La CVAE et l'IFER**

Les montants respectifs perçus en 2019 sont :

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 11 740 160 €,

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 2 300 336 €,

comparés à 10 959 784 € et 2 202 026 €,

soit une dynamique de + 7,1 % (+ 0,8 M€) et de + 4,5 % (+ 0,1 M€).

La CVAE perçue en N par la collectivité a été encaissée en N-1 par les services de l'État. Elle est également, avec les Droits d'enregistrement (DMTO), une recette source de disparités entre départements comme l'était l'ex Taxe Professionnelle.

Pour ce qui est de l'IFER, l'essentiel du produit est collecté sur la production d'électricité hydraulique (1,631 M€).

2) L'imposition indirecte

Ce sont les principales recettes calculées sur une assiette dont l'objet n'est pas l'imposition, en particulier le prix des conventions d'assurance, les prix de l'immobilier ou encore le prix des produits énergétiques.

• **La TSCA et TICPE associée : 50 M€**

Une fraction de la Taxe sur les Conventions d'Assurances est devenue une recette départementale depuis 2005, faisant suite à l'acte II de la décentralisation promulgué en août 2004.

Il s'agit de la TSCA, article 52 du budget de l'État, majorée d'une part supplémentaire de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Énergétiques (financement des transferts de compétences de l'acte II);

de la TSCA, article 53, pour contribuer au financement obligatoire des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS);

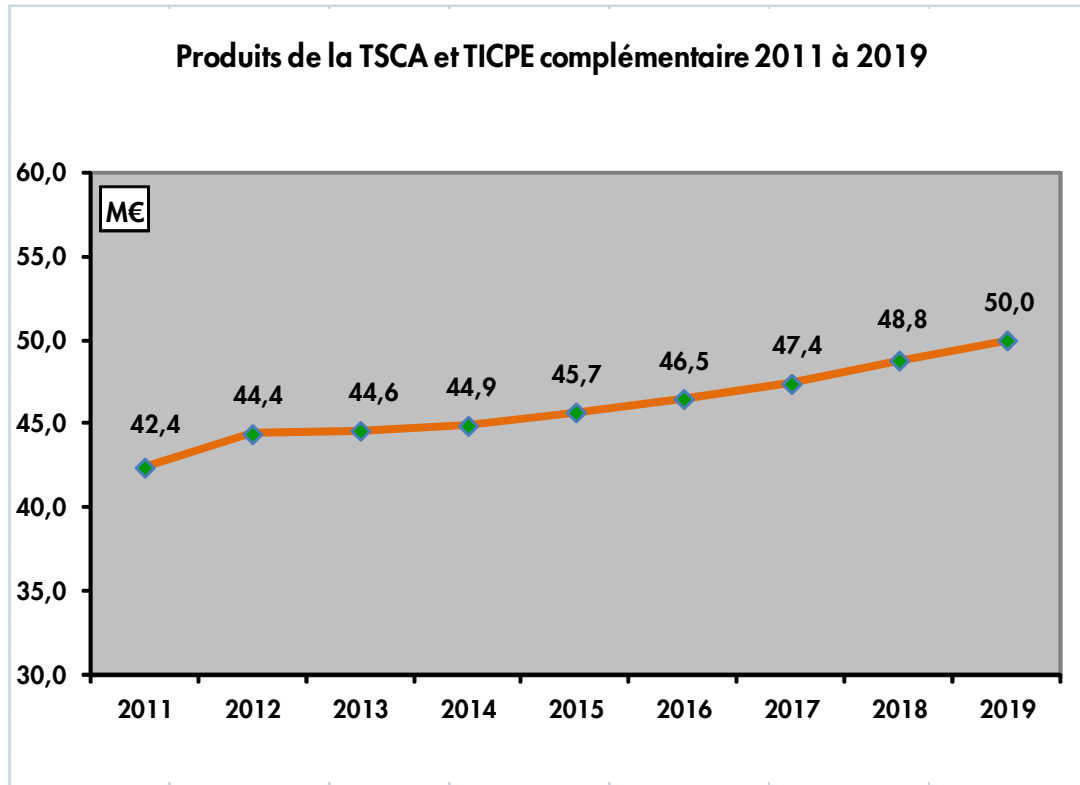
enfin de la TSCA, article 77, déléguée en 2011 pour parachever la réforme fiscale issue de la suppression de la Taxe Professionnelle.

En 2019, le produit correspondant à ces différentes fractions atteint les 50 M€. Une analyse rétrospective, à partir de 2011, permet de conclure à une dynamique de ce produit dont le taux moyen pondéré d'évolution est de +2,24 % sur la période 2011 - 2019.

Un calcul similaire effectué sur le seul produit de la TICPE complémentaire de la TSCA, restitue une évolution de +1,24%, évolution de nature à s'interroger sur le caractère dynamique ou pas de la taxe sur les produits énergétiques dans la mesure où la fraction d'origine de la TICPE (2004 : transfert du RMI), alimente par ailleurs un droit à compensation figé pour le RMI devenu Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2009.

p/info TICPE : évolution 2011 - 2019		
2011	4,514	
2012	4,848	7,40%
2013	4,799	-1,01%
2014	4,888	1,85%
2015	4,943	1,13%
2016	5,000	1,15%
2017	5,039	0,78%
2018	4,966	-1,45%
2019	4,962	-0,08%
	moyenne	1,22%
	pondérée	1,24%

L'évolution du produit global, TSCA - TICPE est visible sur la courbe ci-dessous :

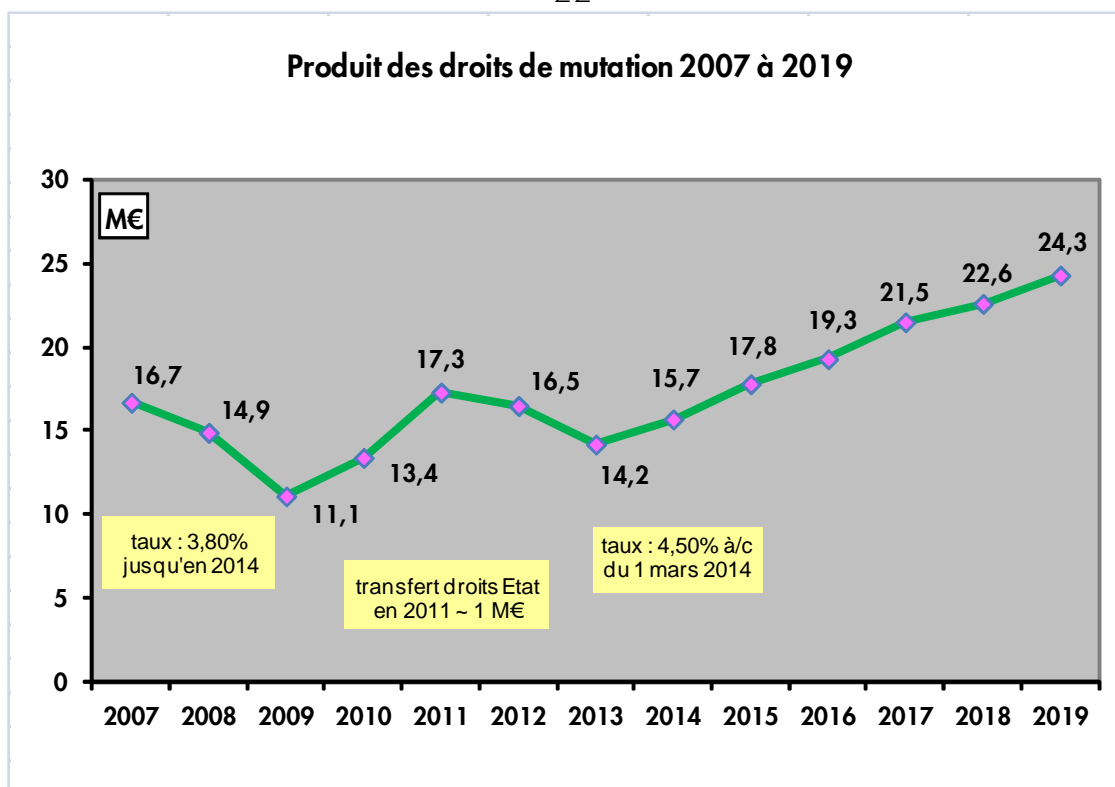


- **les DMTO : plus de 24 M€**

Le produit des droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, lié aux transactions immobilières, atteint précisément 24,3 M€.

C'est le montant le plus élevé depuis 2007 qui était alors un pic avant la crise financière l'année suivante, crise qui a conduit l'État à prendre 2 mesures pour booster cette recette départementale emblématique de la croissance.

Pour mémoire, les 2 mesures ont consisté en un transfert en 2011 de la part des DMTO qui restait dans les caisses de l'État, part estimée à 1 M€, et à la possibilité offerte en 2014 de dé plafonner le taux de droit commun de 3,80 % à 4,50 %. La quasi-totalité des départements métropolitains a adopté le passage à 4,50 %, hormis l'Indre, l'Isère et le Morbihan.



• La péréquation des DMTO : un 3^{ème} Fonds en 2019

→ Dans le contexte du vote de la LFI pour 2019, le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) a été institué sur la durée des pactes financiers État - Départements dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire une fin annoncée pour 2021.

Dans cette stratégie nationale, l'entité départementale est retenue pour mieux prendre en compte les coûts associés à la grande ruralité.

Sans doute est-il bon de rappeler ici que le FSID est le fruit du travail des élus de terrain, ce Fonds n'étant d'ailleurs pas codifié au Code Général des Collectivités Territoriales.

Son principe de fonctionnement repose sur un montant forfaitaire de 250 M€ inscrit en Loi de Finances. Selon le principe de solidarité, tous les Départements doivent contribuer au Fonds à partir d'un taux résultant du ratio : Enveloppe FSID 250 M€ rapporté à la somme des assiettes DMTO 2018 de droit commun.

Côté reversement, il y a 2 fractions :

- la 1^{ère}, soit 60 % de l'enveloppe, est répartie en fonction de l'insuffisance de potentiel financier superficiaire et de la faible densité de population;
- la 2^{nde} de 40 % est répartie entre les départements dont le produit des DMTO par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne, le revenu par habitant est inférieur à la moyenne et le taux de pauvreté est égal ou supérieur à 15 %.

La Corrèze est bénéficiaire de la 1^{ère} fraction à hauteur de 4 447 145 € nets (reversement de 4 919 415 € - prélèvement de 472 270 €).

L'analyse de l'ensemble des départements quant à ce Fonds de 250 M€ montre que 11 d'entre eux sont contributeurs nets de plus de 5 M€ en étant uniquement prélevés (à titre d'exemple, Paris - 27 M€, Hauts de Seine - 13,4 M€, Loire-Atlantique - 5,9 M€, Gironde - 8,3 M€, Bouches-du-Rhône - 8,9 M€ et Alpes-Maritimes - 9,3 M€).

Le point commun est la cohérence avec l'importance de la recette DMTO, cohérence avec Paris et les départements côtiers à fort niveau de transactions immobilières (en nombre et en prix).

Inversement, 17 départements sont bénéficiaires nets de plus de 5 M€ (à titre d'exemple, l'Allier + 6,6 M€, la Creuse + 6,0 M€, la Dordogne + 7,2 M€, le Gers + 6,4 M€, la Lozère + 5,1 M€, la Nièvre + 6,0 M€).

→ Le Fonds national de péréquation des DMTO mis en place en 2011, sans prélèvement pour la Corrèze, a procuré une recette de 5 037 742 € au CA 2019, somme la plus élevée depuis l'origine puisque l'embellie sur la recette profite à l'alimentation du Fonds et conséquemment à l'effet péréquateur.

→ En dernier lieu, le Fonds de Solidarité sur les DMTO, qui a vu le jour en 2014 en réponse à la problématique du financement du reste à charge des 3 Allocations Individuelles de Solidarité, place la Corrèze en situation de contributeur net à hauteur de - 734 546 €, situation déficitaire amorcée en 2016 (- 93 715 €) issue du mécanisme propre à ce Fonds et qui empire graduellement.

En conclusion sur ce point, la péréquation basée sur les DMTO abonde le produit net de précisément 8 750 341 €.

II - 2 LES DOTATIONS DE L'ETAT EN LEGERE BAISSSE

1) La Dotation Globale de Fonctionnement

Elle s'élève pour 2019 à 54,043 M€ contre 54,127 M€ en 2018 (- 0,084 M€). Cette diminution porte sur la composante dotation forfaitaire qui évolue en fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

A noter que la composante dotation de compensation issue de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est figée depuis 10 ans à 18,890 M€ et que la 3^{ème} composante dotation de péréquation augmente de + 0,116 M€ (égale à 12.983 M€).

2) La fiscalité compensée

Ce poste inscrit au budget de l'État fait partie de l'enveloppe dite normée depuis 2009, enveloppe servant donc de variable d'ajustement sauf dispositions contraires.

Les dotations de compensations totalisent 8,959 M€, la plus importante étant la DC RTP, une des composantes ayant permis la compensation à l'euro près de la réforme supprimant la Taxe Professionnelle (en valeur 2009, dernière année de perception).

La DC RTP 2019 est égale à 6 615 019 €, son montant d'origine étant de 7 568 946 € qui a prévalu jusqu'en 2016 inclus.

Les recettes sous forme de fiscalité ou dotations qui viennent d'être évoquées, dites non ventilées dans le cadre budgétaire M52, constituent 82 % des recettes de fonctionnement, c'est-à-dire 242,9 M€ sur un total de 296,5 M€.

Zoom sur la fiscalité et les dotations affectées figées ou en baisse

- la fiscalité indirecte affectée au RSA (droit à compensation non évolutif) : la TICPE

Alors que la dépense afférente au RSA augmente toujours, le droit à compensation calculé au moment du transfert et financé par une part de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Énergétiques est figé, au motif que cette recette de l'État est non évolutive voire en baisse (baisse de la consommation de carburant notamment).

Malgré la baisse du produit de la TICPE, c'est la notion de droit à compensation qui s'applique et le Département continue à percevoir 10 720 224 €.

- la dotation complémentaire du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)

C'est un mécanisme correcteur du déficit de compensation constaté dès 2006 et mis en place initialement pour 3 ans. Il est devenu pérenne puisque destiné à accompagner les actions mises en œuvre par les départements pour le retour à la vie active des allocataires du RSA. Le montant de la recette est relativement stable, 721 710 € en 2019.

Comme déjà mentionnéci-dessus, la Commission Permanente a adopté courant décembre 2019 un nouveau mode de calcul du reste à charge sur les allocations RSA, en supprimant la référence au reste à charge plafond de 5,3 M€ calculé à partir des données du Compte Administratif 2014.

Le reste à charge devant être consigné correspond au total des appels de fonds, 18 076 944 €, moins le produit des recettes TICPE et FMDI, 11 441 934 €, soit un montant de 6 635 010 €.

- les dotations de la CNSA affectées à l'APA, la PCH et la MDPH

Les dotations APA sont les plus importantes, égales à 12,626 M€, en baisse cependant comparé à 2018.

Les dotations PCH et MDPH (reversement au budget MDPH) totalisent 2,538 M€, en légère hausse.

Les dotations de la CNSA en €	2018	2019	2019 / 2018
CNSA - APA 1ère part	11 173 288	11 214 285	40 997
CNSA - APA 2ème part (loi vieillissement)	1 392 373	593 274	-799 099
CNSA - APA conférence des financeurs	865 508	818 793	-46 715
CNSA - PCH	2 072 907	2 111 841	38 934
CNSA - MDPH	384 624	425 856	41 232
Total	15 888 700	15 164 049	-724 651

Si la dotation de la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie, CNSA - APA 1ère part, présente une légère hausse de + 0,041 M€, elle provient du versement du solde 2018 à hauteur de 0,785 M€ contre seulement 0,316 M€ pour le solde 2017 perçu en 2018.

S'agissant de la 2ème part créée en 2016 par la Loi sur le vieillissement, la recette est beaucoup plus faible en 2019, soit 0,593 M€ contre 1,392 M€ en 2018.

Le principe de versement consiste en un acompte de 50 % après réception de l'attestation d'engagement des actions, un second acompte de 40 % intervenant au vu de la justification de la consommation des 50 % initiaux.

Au niveau de la couverture des aides pour le handicap, la dotation PCH dépasse les 2,1 M€ et la dotation pour les Maisons du Handicap se trouve pour la 1ère fois au dessus de 400 000 €, précisément 425 856 € (en hausse de +10,7 %).

Au final et globalement, les divers concours CNSA diminuent de plus de - 0,7 M€.

Les recouvrements d'aide sociale (autonomie et enfance)

Il convient de faire ressortir ici l'effort de gestion soutenu en termes de recouvrements d'aide sociale (autonomie et enfance), issu de l'analyse des dossiers et à la suite d'un titrage toujours en hausse des sommes dues au département qui atteint 14,6 M€ (hors indus).

	2 017	2 018	2 019
recouvrements d'aide sociale	13 744 449	14 561 092	14 599 382

II - 3 LES RECETTES DIVERSES OU SPECIFIQUES

1) Les autres recettes : + 1,1 M€

Les recettes au chapitre Sécurité, essentiellement les loyers des Gendarmeries, augmentent de +0,130 M€, les produits des services du domaine et ventes diverses au chapitre réseaux et infrastructure de + 0,317 M€, enfin de +0,620 M€ au chapitre Aménagement.

Il convient de signaler, à ce dernier chapitre la Taxe d'Aménagement dont le produit 2019 atteint 1 031 512 € contre 967 733 € en 2018.

2) Les recettes spécifiques

→ le Département, en tant qu'Organisme Instructeur du Fonds Social Européen (FSE), n'a pas encaissé de recettes en 2019 en cohérence avec seulement une somme de 1 51 695 € reversée en lien avec la planification établie dans le cadre de ce Fonds.

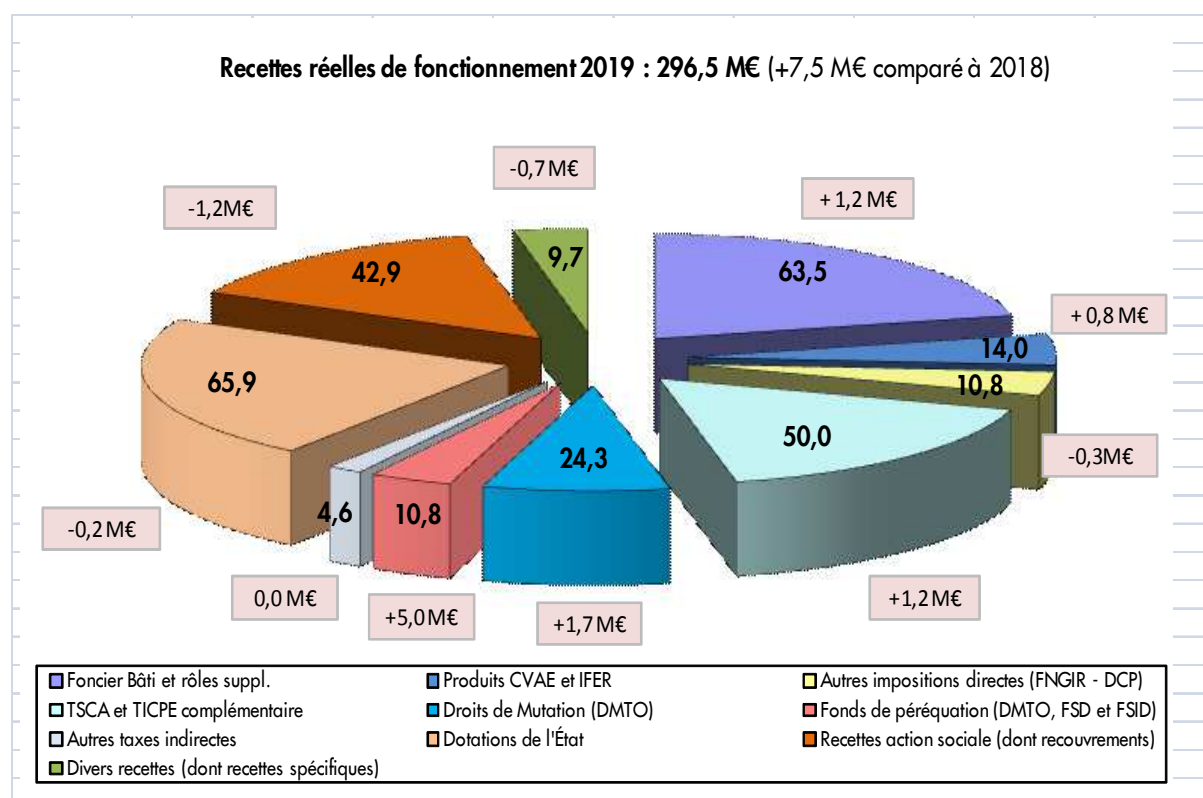
→ la variation des stocks et les reprises de provisions :

- la variation des stocks de divers approvisionnements, essentiellement de l'ex Parc Routier et marginalement du Musée de Sarran, abonde les recettes de la section de + 789 747 € au constat du stock final, somme qui fait plus que neutraliser le stock initial constaté en dépenses (variation de + 118 403 € soit la recette nette);

- les reprises sur provisions totalisent 1 211 967 €, dont 384 787 € de recours sur successions transformés en non-valeurs et la reprise totale des provisions concernant la ligne aérienne Brive - Paris (Aéroport Brive Vallée de la Dordogne : 827 180 €) suivie d'un paiement au Syndicat (cf. paragraphe des dépenses).

→ pour mémoire enfin, il n'y a plus de recettes au Chapitre des transports, la Région Nouvelle Aquitaine ayant soldé en 2018 les opérations de l'année transitoire du transfert de compétences (2017).

*
* *
*



2^{ème} partie : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur une autorisation budgétaire de 63,7 M€ et compte tenu d'une enveloppe de 17,2 M€ mise en réserve pour le financement des contournements routiers lors du vote du Budget Primitif 2019, les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement de l'exercice s'établissent à 46,5 M€.

Le montant réalisé est de 42,2 M€ soit plus de 90 % des crédits votés au titre des dépenses d'équipement, comparé à 45,1 M€ au Compte 2018 qui comprenait alors un mandat de 8,4 M€ concernant le 100 % Fibre, sous forme de subvention et d'avance remboursable, effectué en fin d'année suite au calage financier définitif de l'opération.

Par ailleurs, le financement de cette section a été obtenu avec seulement 13,0 M€ d'emprunt nouveau, résultat des efforts de gestion qui se transforment mécaniquement en autofinancement de grande ampleur.

I - UNE ACCELERATION TRES SIGNIFICATIVE DU DESENDETTEMENT : -19,4 M€

1) Le désendettement cumulé depuis 2015 s'élève désormais à - 43 M€

Le tableau ci-après présente la mécanique du désendettement.

Comme précisé en bas de tableau, le désendettement débute en 2016, 2015 relevant de la symbolique (- 52 000 €).

M€	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement du capital de la dette	29,754	31,284	32,141	32,369	30,310
moyenne / an	31,172				
Emprunt nouveau *	25,000	19,497	25,120	13,000	25,000
moyenne / an	21,523				
Désendettement	-4,754	-11,787	-7,021	-19,369	-5,310
montant cumulé **	-4,806	-16,593	-23,614	-42,983	-48,293
moyenne / an	-9,649				
Encours de dette fin d'exercice ***	355,546	343,759	336,738	317,369	312,059
* 0,147 M€ d'indemnité capitalisée en 2017 (refinancement Banque Populaire); +0,120 M€ en 2018 soit quote-part emprunt SYMA Portes de Corrèze dissout					
** le montant cumulé sur la mandature tient compte d'un désendettement de - 0,052 M€ en 2015					
*** au 01/01/2016 l'encours s'élève à 360,300 M€ (360,352 M€ au 01/01/2015)					

En raisonnement lissé sur 5 ans, un remboursement annuel de capital élevé (moyenne de 31,172 M€) combiné à un emprunt annuel moyen de 21,523 M€ (objectif : 25 M€ maximum) génèrent une diminution constante de l'encours de - 9,649 M€ l'an.

2) Les moyens nécessaires

→ Un haut niveau d'épargne brute qui suppose un double effort de gestion, au moment de la prévision budgétaire (BP) qui procure le niveau de l'épargne dite théorique (hypothèse selon laquelle les dépenses et recettes se réaliseraient à 100 %), au niveau de la réalisation et en particulier en optimisant les ressources pour concrétiser un taux de réalisation supérieur à 100 %.

◇ 2019 : épargne brute historiquement la plus élevée (54,582 M€ et taux d'épargne de 18,50 %), ceci avec un taux de réalisation des recettes de fonctionnement de 103,4 %

→ Il en résulte un autofinancement important concrétisé par le montant du virement de section :

- BP 2019 = 43,681 M€ à partir d'un excédent 2018 repris en fonctionnement de 35,369 M€,

- *projet de BP 2020 = 47,492 M€ à partir d'un excédent 2019 repris de 36,106 M€.*

→ Concomitamment, l'épargne nette sera élevée, résultat de la création de richesse en fonctionnement (moins de charges et plus de produits que prévu) après "l'absorption" sans difficulté du remboursement du capital de la dette.

→ Une épargne nette élevée, c'est autant d'emprunt en moins alors,

◇ 2019 : épargne nette toujours historiquement la plus élevée (22,213 M€ associés à un taux d'épargne de 7,50 %), à laquelle s'ajoute un produit de l'emprunt divisé par 2 avec 13 M€, on obtient le financement de plus de 35 M€ de dépenses d'équipement.

- En conclusion, l'effet vertueux du processus décrit sera lisible dans la bonne tenue du ratio de désendettement abordé parmi les principaux ratios dans la 3^{ème} partie du rapport, lequel ratio rapporte l'encours de dette à l'épargne brute : le numérateur diminue, le dénominateur augmente et ainsi le nombre théorique d'années pour solder la dette s'améliore.

II - LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT HORS PRODUIT DE L'EMPRUNT

1) Les dotations et fonds

→ une nouvelle dotation, la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) explicitée précédemment, comportant 2 parts, a pris le relais de la DGE. Notons ici que la part projets ne s'est pas concrétisée par l'encaissement de subventions en 2019, soit un manque à gagner par rapport à 2018, dernière année complète pour la DGE, de -1,609 M€.

En quelques mots, sur la part projets, soit 77 % du montant figurant en Loi de Finances (23 % pour la part péréquation), une enveloppe est attribuée à chaque Préfet de Région par application de 3 critères.

Pour la Nouvelle Aquitaine, l'enveloppe régionale 2019 était de 19 M€. Le maître mot de l'État est la solidarité entre les territoires d'un même département.

Cette dotation a été introduite au Code Général des Collectivités Territoriales sur le modèle de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local), à destination du groupe communal pour pallier dès 2016 la baisse des dotations.

A la demande de l'Association des Départements de France (ADF), un retour d'expérience a été effectué, la Corrèze mettant en avant la mise en œuvre tardive (6 mai 2019) suivie d'un délai très court de retour au Préfet de chaque Département, un manque de lisibilité sur le montant des enveloppes mobilisables et une grande lourdeur de la procédure.

En résultats concrets de la DSID contenus dans la correspondance de M. le Préfet de la Corrèze du 16 juillet 2019, outre l'attribution et le versement de la part péréquation soit 796 139 €, la part projets au vu du dossier préparé par les services du Département serait de 2,636 M€ pour lesquels le versement peut s'étaler sur 2 ans.

En 2019, les dotations et fonds habituels sont constitués par :

→ La DGE ressort pour la dernière fois à concurrence du taux de concours de la fraction principale appliqué aux subventions d'équipement éligibles versées en novembre et décembre 2018. La recette s'élève à 585 317 €.

→ La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) présente un montant figé depuis 2008 (1 329 667 €).

→ Le FCTVA procure une ressource identique à celle perçue en 2018, 2 971 074 € après application du taux de concours de 16,404 % sur l'assiette des dépenses déclarées au titre de l'exercice 2018.

M€	CA 2018	CA 2019
DSID (Dot. Soutien Invest. Départ.)		
- DSID part péréquation		0,796
- DSID part projets		0,000
DGE (Dotation Globale d'Équip.)	2,405	0,585
DDEC (Équipement Collèges)	1,330	1,330
FCTVA (Fonds Compensation TVA)	2,976	2,971
Total dotations et fonds Inv.	6,711	5,682

2) Un montant inférieur à 2 M€ pour les subventions d'équipement reçues (hors DSID)

Au produit des radars automatiques (779 950 €), montant pérenne puisque calculé à partir d'une enveloppe stable inscrite en Loi de Finances au prorata de la longueur de voirie départementale, s'ajoutent 2 recettes pour un global de 785 718 € relatives à la réserve de biodiversité des gravières d'Argentat (335 718 € Agence de l'eau et 450 000 € EDF).

M€	CA 2018	CA 2019
Subventions d'équipement reçues	1,581	1,668
Cessions	0,128	0,241
Total subventions cessions	1,709	1,909

Il reste à relever un produit de cessions de 240 611 € suite à la vente des casernes de gendarmerie de Beaulieu (115 000 €) et Meyssac (75 000 €), la différence de 50 611 € portant sur l'aliénation de matériel et véhicules de l'ex Parc Routier.

III - LES DEPENSES D'EQUIPEMENT A HAUTEUR DE 42,2 M€

Ces 42,2 M€ sont à rapprocher d'un montant de 36,7 M€ en 2018, montant qualifié de dépenses d'équipement "classiques" après déduction des sommes contribuant au montage financier du 100 % Fibre.

Ainsi, à montants comparables, il a été mandaté 5,5 M€ de plus en 2019 et les 42,2 M€ ont été destinés au maintien et à l'amélioration du patrimoine départemental, d'une part, au subventionnement des projets du bloc communal, d'autre part, en résumé, à l'aménagement du territoire corrézien pour lequel des programmations sont proposées au vote chaque année.

1) Les investissements "classiques" sur le patrimoine routier : de 14 M€ à 16 M€

"Classiques" signifie ici avant les opérations routières d'envergure prévues en 2020. Toutefois, les 2 M€ supplémentaires ont permis notamment le lancement de ces opérations qui consistent aux contournements de Malemort, Lubersac, Noailles et Meymac.

Les investissements routiers, tout en contribuant à une politique des territoires indispensable pour un département comme la Corrèze, participent à l'économie locale en soutenant le carnet de commandes des entreprises de Travaux Publics.

La modernisation du patrimoine routier départemental, pour plus de 11 M€, repose sur une évaluation permanente des 4 700 kilomètres qui détermine des interventions à court et à moyen terme.

Une attention particulière est réservée à l'entretien des ouvrages d'art dont le nombre est supérieur à 900, attention qui n'est pas nouvelle mais renforcée par les catastrophes qui peuvent faire hélas l'actualité. Plus d'1 M€ en 2019 ont contribué à l'adaptation de ces ouvrages à l'évolution de la circulation. La fin des travaux du pont de Beaulieu en constitue une illustration.

Sans rentrer dans le détail des opérations explicitées dans le rapport annuel de la Direction des Routes, retenons que 9,7 M€ ont été mandatés à raison de 5,9 M€ selon le critère d'un nombre de véhicules/jour supérieur à 2 000 et 3,8 M€ pour la voirie de desserte essentielle au quotidien des Corrégiens.

Deux autres types d'intervention majeure relèvent :

- pour 1,4 M€, des opérations de sécurité, notamment de l'amélioration des points accidentogènes;
- pour 1,5 M€, de l'acquisition de véhicules, d'engins et de matériels d'entretien dans le cadre des travaux en régie.

A ces 16 M€ d'investissement, il faut ajouter les 5,2 M€ dépensés en fonctionnement pour l'entretien de la voirie, soit un total de plus de 21 M€ qui forme un tout sur les différents itinéraires de la Corrèze.

A titre de synthèse sur les crédits d'équipement routier, le tableau suivant fait le bilan des 5 exercices de la mandature avec un cumul dépassant les 71 M€.

M€	2015	2016	2017	2018	2019
Investissements sur les routes départementales	13,706	13,956	13,993	13,817	15,955
					2019 / 2018 + 15,47%
sur 5 exercices	→				71,427

2) Les investissements directs et indirects au titre de la transition écologique et de la ruralité

- Le Budget Primitif 2019 a inscrit 4,971 M€ dans le cadre des investissements "labélisés" Transition Écologique, les 2 principales actions étant l'aménagement des Gravières d'Argentat (2 500 000 €) et les Contrats de Transition Écologique (CTE : 1 604 900 €).

→ L'aménagement des Gravières, à la suite de leur acquisition, pour lequel une Autorisation de Programme de 3,5 M€ accompagnée de cofinancements (EDF, Agence de l'eau) a été votée, présente une réalisation en crédits de paiement 2019 de 1,363 M€ afférente à la création d'une réserve départementale de biodiversité et à des travaux de terrassement, végétalisation, cheminements et passerelle.

→ Les CTE, pour lesquels la Corrèze est le 1^{er} département pilote, ont permis de mettre en avant 4 thématiques dans un travail collaboratif : les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, la création de nouvelles mobilités et le développement de solidarités territoriales.

◊ A cet effet, 0,127 M€ ont été dépensés pour la création de sociétés (SEM).

Par ailleurs, un montant de 0,628 M€ a été réalisé pour différentes actions en faveur du milieu naturel (subventions versées pour la gestion de l'eau, les milieux aquatiques, la conformité des ruisseaux et des berges ...).

- Pour les subventions d'équipement versées aux tiers publics ou privés, actions précitées en faveur du milieu naturel comprises, les crédits sont en augmentation de + 3,420 M€ et 4,382 M€ ont financé des opérations d'aménagement et de développement rural, les plus importantes étant le centre aquarécréatif d'Ussel; l'éco piscine d'Objat; l'auditorium

d'Uzerche; la voie verte, la pelouse du stadium et la halle alimentaire à Brive; l'atelier agroalimentaire à Tulle et le campus universitaire d'Égletons.

- En dernier lieu, 1,7 M€ de subventions ont été destinés au logement, dont 1,4 M€ aux personnes privées, pour des opérations répondant aux critères de la performance énergétique.

3) Les aides aux communes s'élèvent globalement à 14,6 M€

→ Elles sont en augmentation de +1,8 M€ comparé à 2018 ainsi qu'au regard de la moyenne 2015 - 2018 (12,782 M€).

M€	2015	2016	2017	2018	2019
Aides au secteur communal	15,065	11,300	12,003	12,760	14,579
					2019 / 2018 + 14,26%
sur 5 exercices	→				65,707

En 5 ans, le Département a consacré près de 66 M€ au financement des projets du groupe communal.

Pour 2019, l'addition des investissements routiers, soit 16,0 M€, et des aides au secteur communal, soit 14,6 M€, constitue un total de 30,6 M€ en prise directe avec le maillage territorial.

S'agissant des aides au secteur communal (Communes et EPCI) faisant l'objet de rapports spécifiques détaillés, notons simplement que l'enveloppe principale destinée aux réseaux et infrastructures présente certes un niveau mandaté inférieur de - 0,7 M€ comparativement à 2018 (6,285 M€ contre 6,997 M€), mais ce niveau est très proche des crédits votés au BP 2019 (6,409 M€) légèrement revus à la baisse en DM1 (- 0,120 M€).

4) Les autres principaux postes de dépense

Au préalable, il est rappelé ici que la création du Centre Départemental de Santé (CDS) ouvert le 2 septembre 2019 à Égletons, érigé en Budget Annexe, s'est vu attribuer au BP 2019 un budget d'investissement afin de payer les travaux préalables à son ouverture.

Au moment du vote de la décision modificative, il a été précisé que ces travaux ont été imputés directement sur le Budget Annexe.

L'impact du CDS ou "Corrèze Santé" sur le budget principal est au final de 49 330 € en investissement au titre de la subvention d'équilibre (en fonctionnement, pour information, la subvention d'équilibre est de 75 670 €).

→ Opération 100 % Fibre : Comme vous le savez, lors de la Commission Permanente du 19 juillet 2019, il a été décidé de transformer la subvention de 5 434 214 € versée au Syndicat DORSAL en décembre 2018 en avance remboursable.

Du point de vue des écritures passées, cela donne lieu, au présent Compte Administratif, à une recette de ce montant pour solder l'article 204 des subventions et, à une dépense à l'article 2741 dédié aux avances versées et figurant au chapitre Dettes et autres opérations financières.

Par ailleurs, il a été mandaté, en 2019, une somme globale de 1 466 025 € à DORSAL ventilée en :

- ◊ 1 177 879 € concernant le remboursement, par la voie d'un fonds de concours, de l'annuité des 20 M€ d'emprunt contractés par le Syndicat sur son budget annexe Corrèze;
- ◊ 100 646 € au titre de la contribution statutaire 2019;
- ◊ 187 500 € venant augmenter le capital social de la SPL Nouvelle Aquitaine THD (Commission Permanente du 20/09/2019).

→ Un montant de 2,603 M€, contre 2,556 M€ en 2018, a été réalisé pour des travaux sur les bâtiments départementaux. La moitié des crédits bâtiments a été affectée aux collèges (1,293 M€ contre 1,154 M€ en 2018).

A ces 2,603 M€, peuvent s'ajouter 0,628 M€ de crédits d'investissement nécessaires à plusieurs sites (Maison de l'Autonomie, Archives départementales, Bibliothèque de Prêts).

→ Plus de 2 M€ ont été consacrés à l'amélioration de la performance des systèmes d'information de la collectivité départementale.

→ Enfin, et pour rappel, 219 000 €, sous forme de subvention, ont été virés sur le compte du SDIS pour financer les intérêts à l'échéance de la dette contractée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

*

*

*

3^{ème} partie : ANALYSE FINANCIERE ET COMPARATIVE

I - LE RESULTAT DE CLOTURE ET LA CHAINE DE L'EPARGNE

1) Le résultat de clôture (écritures budgétaires)

Recettes d'investissement réalisées	82 916 142,07
Dépenses d'investissement réalisées	95 166 552,54
Résultat brut 2019	-12 250 410,47
Solde d'exécution d'investissement reporté	-12 791 089,10
Solde cumulé d'investissement 2019 à reporter (c/ 001 Dépense)	-25 041 499,57
Restes à Réaliser en Dépenses	6 000 000,00
Restes à Réaliser en Recettes	6 000 000,00
<u>Déficit</u> de la section d'investissement	-25 041 499,57
Recettes de fonctionnement réalisées	301 996 528,05
Dépenses de fonctionnement réalisées	276 218 285,95
Résultat brut de fonctionnement 2019	25 778 242,10
Excédent de fonctionnement reporté	35 369 467,56
Solde cumulé de fonctionnement 2019	61 147 709,66
Restes à Réaliser en Dépenses	0,00
Restes à Réaliser en Recettes	0,00
Résultat cumulé 2019 avec les restes à réaliser	61 147 709,66
Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068 Recette)	25 041 499,57
Résultat de fonctionnement 2019 à reporter (c/ 002 Recette)	36 106 210,09

- L'Investissement

◇ Le déficit d'investissement de l'exercice 2019, soit -12,250 M€, traduit, dans un 1^{er} temps, le produit de l'emprunt d'équilibre ramené à seulement 13,0 M€ et le financement par un important virement de section (43,681 M€) qui ne se réalise pas.

◇ Les restes à réaliser égaux en dépenses et recettes à 6 000 000 € correspondent au refinancement d'un emprunt à Taux Fixe 0,00 % sur une durée résiduelle de 8 ans, ceci à la date d'échéance normale du contrat le 01/01/2020.

- Le Fonctionnement

◇ Le résultat de l'exercice 2019 est largement positif, + 25,778 M€ contre +19,397 M€ en 2018. Nous verrons dans le point suivant que le fait marquant réside surtout dans les recettes réelles quelque peu exceptionnelles.

◇ Le cumul des excédents qui dépasse les 60 M€ est le résultat du cumul des efforts de gestion accomplis chaque année.

◇ Après affectation obligatoire au déficit d'investissement, le nouvel excédent à reporter s'établit à 36,1 M€ contre 35,4 M€ reportés au BP 2019.

L'excédent s'améliore ainsi de + 0,7 M€.

2) Synthèse de la formation du résultat (écritures réelles)

sections D / R	Voté	Réalisé	écart
Fonctionnement (€)			16 423 657,91
dépenses	248 168 645,77	241 525 509,45	6 643 136,32
recettes	286 729 890,77	296 510 412,36	9 780 521,59
Investissement (€)			19 682 552,18
dépenses	116 521 868,56	89 105 134,53	27 416 734,03
recettes	42 591 156,00	34 856 974,15	-7 734 181,85
Total (€)			36 106 210,09

Ce second tableau résume les parties 1 et 2 du présent rapport.

Fonctionnement

◇ Si les dépenses ne se réalisent pas en totalité avec cependant un taux honorable de 97,32 %, le résultat excédentaire repose en tout premier sur les recettes créatrices de près de 10 M€ de richesse.

Pour mémoire, les recettes réelles de fonctionnement en 2018 s'élevaient à 289 M€ et sont donc supérieures de + 7,5 M€ en 2019 (+ 2,60 %).

◇ La "richesse" totale générée en fonctionnement s'établit ainsi à 16,424 M€.

Investissement

◇ La non dépense qui s'élève à 27,4 M€ provient essentiellement des 17 M€ mis en réserve pour les opérations routières de contournement de bourgs, auxquels s'ajoute l'emprunt de 6 M€ refinancé contractuellement en 2019 et qui ne se réalisera que sur 2020 (ce crédit engagé juridiquement est reporté au projet de BP 2020).

Le déficit de recettes s'explique concomitamment par les 6 M€ refinancés sur 2020, le non réalisé sur 2019 des 1,734 M€ résiduels provenant d'un décalage en lien avec l'avancement des travaux des subventions à percevoir pour les gravières d'Argentat (0,602 M€) et la non levée d'une avance remboursable de 0,720 M€ proposée par les Agences de l'Eau financièrement non adéquate avec le projet.

◇ La non réalisation totale issue de l'investissement s'élève à 19,7 M€ et l'essentiel est constitué par la réserve voirie de 17 M€.

3) Les soldes de gestion et évolution des principaux ratios

Ecritures réelles en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de fonctionnement (1)	296 663 030	292 312 434	290 746 984	284 876 414	288 666 336	295 057 834
Dépenses de fonctionnement h/intérêts (2)	245 381 302	247 096 252	240 072 974	230 325 434	228 237 097	232 253 629
Epargne de gestion	51 281 728	45 216 182	50 674 010	54 550 980	60 429 238	62 804 206
Charges financières	11 724 292	11 092 181	10 355 778	9 545 092	8 848 277	8 221 881
Epargne brute	39 557 436	34 124 001	40 318 232	45 005 888	51 580 962	54 582 325
Amortissement de la dette	27 363 711	27 722 236	29 754 083	31 283 685	32 141 075	32 369 425
Epargne nette	12 193 724	6 401 765	10 564 149	13 722 203	19 439 887	22 212 901
<small>(1) Recettes de fonctionnement après déduction du produit des cessions d'immobilisations et des reprises de provisions</small>						
<small>(2) Dépenses de fonctionnement après déduction des provisions</small>						

→ Les 3 soldes de gestion augmentent régulièrement et significativement chaque année depuis 2015.

→ L'épargne de gestion est en augmentation du fait de la croissance des recettes sur deux exercices consécutifs, 2018 et 2019, et cela malgré un reste à charge payer à la région de 6.1 M€ dans le cadre du transfert de la compétence transports à celle-ci.

→ L'épargne brute augmente plus rapidement que l'épargne de gestion du fait de la baisse constante des charges financières évoquées précédemment :

◇ épargne de gestion 2019 / 2015 = + 17,6 M€.

◇ épargne brute 2019 / 2015 = + 20,5 M€.

→ L'épargne nette de 22,2 M€ augmente à un très bon rythme mais de façon moins accentuée parce que le département rembourse plus vite sa dette, condition nécessaire au désendettement.

Ces 22,2 M€ d'épargne nette constituent le montant le plus élevé sur la période, en restant prudent pour l'avenir du fait de l'incertitude qui pèse sur les recettes de fonctionnement.

Il reste que c'est un constat favorable qui appelle toujours à la prudence pour les prochains budgets à élaborer.

principaux ratios

Ratios d'analyse	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	niveau souhaitable*
taux d'épargne brute	13,33%	11,67%	13,85%	15,78%	17,87%	18,50%	> à 10%
intérêts de la dette en % des DRF	4,56%	4,30%	4,13%	3,86%	3,63%	3,35%	< à 3%
annuité de la dette en % des RRF	13,07%	13,13%	13,78%	14,23%	14,12%↓	13,70%↓	< à 8%
dépenses d'équipement par habitant	163 €	179 €	149 €	158 €	168 €	169 €	200 € (base 50 M€)
durée de désendettement	9 ans	10 ans 7 mois	8 ans 10 mois	7 ans 8 mois	6 ans 7 mois	5 ans 10 mois	≤ à 10 ans
encours de dette rapporté aux RRF	121,47%	123,26%	122,29%	120,67%	116,65%↓	107,56%↓	[80% ; 100%]
<small>* par les différents acteurs et observateurs de la vie locale</small>							
		très favorable		en bonne voie	↓	baisse amorcée	

→ Tous les principaux ratios poursuivent leur amélioration avec une mention particulière, mais pas encore suffisante, pour le dernier indicateur du tableau qui rapporte la dette à une année de produits courants.

Ce ratio baisse de 9 points en 2019 et se rapproche du niveau souhaitable qui ne devrait pas dépasser les 100%, c'est-à-dire un encours de dette égal aux produits de gestion d'un exercice, ce qui revêt un caractère déjà raisonnable.

Pour rappel, les 2 données du ratio sont :

◇ encours de dette	317,4 M€
◇ recettes de fonctionnement (après retraitement des cessions et provisions)	295,1 M€

et au début des années 2010 le pourcentage "fliretait" avec les 130%, seuil entre autres au dessus duquel les banques sont censées ne plus prêter.

→ Il convient de noter, pour les autres ratios, en vis-à-vis des moyennes nationales issues des Comptes de Gestion 2018 (hors Paris et DOM) :

◇ taux d'épargne brute 18,50% (moyenne nationale 12,62 % source DGCL).

◇ durée de désendettement 5 ans 10 mois (moyenne 4 ans 1 mois);

◇ poids des intérêts de la dette dans les charges de fonctionnement 3,35 % (moyenne 1,18 % mais pour une dette par habitant de 513 € contre 1 347 € pour la Corrèze en 2018).

En dernier lieu, le ratio de l'annuité, bien qu'en baisse, demeure élevé, sauf à dire qu'il est piloté par le remboursement rapide du capital, élément déterminant du désendettement.

II - LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

La gestion active de la dette suppose deux conditions remplies, la capacité budgétaire et les opportunités de marché.

1) Veiller aux conditions budgétaires permettant le désendettement


Pour rappel la capacité budgétaire est appréciée par la création de richesse en section de fonctionnement lisible dans un niveau élevé d'épargne brute, et dans sa traduction dans le virement de section (autofinancement) pour recourir à un moindre emprunt et ainsi la poursuite du désendettement.

2) Veiller au juste équilibre de la performance financière et du risque

→ l'opportunité considérable du taux fixe

Si la totalité de l'emprunt nouveau depuis 2015 a été contracté à taux fixe au très bon taux moyen de 1,55 %, il est difficile de ne pas qualifier d'excellent le taux fixe contracté en 2019, le département ayant su mettre à profit la baisse considérable des taux en procédant dans la foulée à des renégociations (cf. précédemment).

TAUX MOYEN PONDERE DE L'EMPRUNT 2019 sur une durée de 15 ans et 11 mois (13 M€ sur 20 ans + 9 M€ sur 10 ans)						
	13 000 000		8 962 441 (refinancement)			
calcul	Banque Postale (20 ans)	Société Générale (20 ans)	Banque Postale (10 ans)	Crédit Agricole (10 ans)	Crédit Coopératif (10 ans)	Total / Moyenne
en €	9 000 000	4 000 000	5 962 441 (1)	1 500 000	1 500 000	21 962 441
pondération / capital emprunté (%)	40,98%	18,21%	27,15%	6,83%	6,83%	100,00%
Taux Fixe	0,96%	1,04%	0,50%	0,549%	0,55%	
pondération / durée (année)	8,20	3,64	2,71	0,68	0,68	15,92
Taux Moyen Pondéré à 15,92 ans	0,49%	0,24%	0,09%	0,02%	0,02%	0,865% (garantis sur 16 ans)
soit TMP à 20 ans et à 10 ans	0,98%		0,52%			

A RETENIR :	
	• le Département a emprunté sur 20 ans à 0,98% contre 1,55% de 2015 à 2018
	• l'emprunt à 10 ans ressort au taux moyen de 0,52%
	• sur la durée moyenne de la consultation arrondie à 16 ans le taux s'établit à 0,87%

→ conserver une proportion à taux variable quasi "gratuite" avec une sensibilité faible à la hausse des taux courts (index)

Au 31/12/2015, le prorata encours Taux Fixe / Taux Variable était de 68 % / 32 %. Fin 2019, il est devenu 74 % / 26 %.

A titre d'information, un encours de 15,956 M€ au 31/12/2019 n'a pas porté intérêts en 2019 et il devrait en être de même en 2020.

→ réactivité à la dégringolade des marchés par des opérations de refinancement rendues possibles sur des contrats ciblés, c'est-à-dire des sorties par remboursement anticipé sans pénalités et plus généralement sans aucun frais; 2019 a permis à cet égard de refinancer :

◇ un capital restant dû Caisse d'Épargne de 8 962 441 € à taux fixe 3,97 % par un taux fixe 10 ans (durée résiduelle du prêt initial) de 0,52 % selon le tableau présenté ci-dessus;

◇ un capital restant dû ex DEXIA de 6 000 000 € indexé sur le Taux Annuel Monétaire (TAM) par une sécurisation à taux fixe 0,00% sur les 8 ans résiduels.

Au final, ce sont 15 M€ qui ont été refinancés en 2019 par de nouveaux contrats.

III - COMPARATIF DEPARTEMENTAL

Dans le contexte législatif de réforme de la fiscalité locale, pour lequel la LFI 2020, dans son article 5, organise déjà tout le dispositif de la suppression totale et définitive de la Taxe d'Habitation (TH) à disparaître des budgets communaux, via son remplacement par la fraction départementale de la Taxe Foncière Bâti, un comparatif basé uniquement sur les 12 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine apparaît opportun.

La Nouvelle-Aquitaine ressort en effet comme un panel intéressant, pour avoir déjà fait l'objet d'analyses dans les rapports précédents et parce que se côtoient des collectivités départementales hétérogènes, la Creuse et la Corrèze pour les plus rurales, la Gironde avec la métropole de Bordeaux qui ambitionne le million d'habitants, des départements côtiers et d'autres qualifiés d'intermédiaires.

De la sorte, le tableau qui suit reprend, pour chacun des 12 départements, les principales recettes de fonctionnement (Taxe Foncière, CVAE et DMTO) ainsi que quelques ratios contribuant à l'analyse.

Départements de Nouvelle Aquitaine (population)	recettes conjoncturelles				ratios				
	Taxe Foncière Bâti		Produit CVAE en M€	Droits de Mutation en M€	DRF en € / habitant	charges financières / DRF	taux d'Épargne Brute	encours de dette / RRF	durée de désendettement (années)
	bases en € / habitant	produit en M€							
Charente (366 289)	1 031	86,448	20,265	37,6	952	0,80%	11,62%	46,40%	4,0
Charente-Maritime (658 529)	1 183	167,431	24,927	159,3	875	1,23%	17,32%	56,40%	3,3
Corrèze (250 077)	1 158	61,851	10,961	22,6	912	3,72%	18,45%	120,40%	6,5
Creuse (124 569)	920	26,276	3,242	7,4	1 250	1,08%	6,97%	58,30%	8,4
Dordogne (428 032)	996	110,703	14,058	52,2	913	2,01%	13,17%	99,10%	7,5
Gironde (1 578 386)	1 233	339,776	90,829	400,7	875	1,06%	9,80%	41,60%	4,2
Landes (416 642)	1 136	69,843	17,064	86,1	876	0,50%	12,27%	46,30%	3,8
Lot-et-Garonne (343 059)	996	93,424	13,992	39,6	952	1,86%	12,00%	70,30%	5,9
Pyrénées-Atlantiques (690 788)	1 361	126,603	36,732	145,2	811	1,04%	12,98%	55,00%	4,2
Deux-Sèvres (385 395)	903	73,494	20,551	36,0	776	1,77%	13,09%	62,00%	4,7
Vienne (445 927)	981	77,083	21,533	43,7	771	0,93%	9,79%	50,10%	5,1
Haute-Vienne (384 226)	1 148	83,652	14,454	36,9	854	0,16%	14,14%	7,50%	0,5

[source DGCL - les Comptes Administratifs 2018]

1) Les recettes conjoncturelles

- En termes de produit et à l'identique de la Taxe Foncière, la Corrèze est avant dernière devant la Creuse s'agissant de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), soit en cohérence avec la ruralité et une faible densité de population.

La Gironde présente un profil diamétralement opposé, "championne" pour la Taxe Foncière avec un taux d'imposition de 17,46 %, de même pour la CVAE avec l'effet métropole et la présence des entreprises, métropole de Bordeaux qui atteint quasiment les 750 000 habitants, c'est-à-dire la moitié de la population de la Gironde.

- La recette des droits d'enregistrement (DMTO) classe la Corrèze avant dernière devant la Creuse, les mêmes raisons produisant les mêmes effets.

Le montant perçu par la Gironde est considérable, plus de 400 M€, suivie des 2 départements côtiers ayant une population importante, la Charente-Maritime et les Pyrénées-Atlantiques.

2) Les ratios : symboles de la gestion

Au préalable, notons des divergences sur certains ratios calculés par la DGCL qui proviennent des dépenses ou des recettes de fonctionnement dites retraitées, divergences portant sur la précision des chiffres mais pas sur la tendance.

La Corrèze présente le taux d'épargne brute le plus élevé, avec des dépenses réelles de fonctionnement largement en dessous des 1 000 € par habitant.

Ce taux d'épargne permet de calculer la moyenne arithmétique des 12 départements, soit 12,63 %, la Gironde ressortant "curieusement" en dessous des 10 %, ce qui n'autorise aucune conclusion hâtive, la population de loin la plus importante (1 578 386 h) étant génératrice à minima de charges proportionnelles.

S'agissant des ratios relatifs à la dette, ils révèlent à la fois le chemin parcouru (durée de désendettement et importance relative des charges financières dans les dépenses de fonctionnement) et le chemin restant à parcourir (encours de dette rapporté aux produits courants).

Néanmoins, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a amélioré les données du tableau issues des derniers Comptes Administratifs disponibles (CA 2018), en particulier le poids de la dette ramené à une année de recettes de fonctionnement dont la tendance depuis 2015 rejoint pas à pas les 100 % (*cf. tableau des principaux ratios page 37 - colonne CA 2019*)

Autre nuance très importante, le ratio de désendettement rejoint pas à pas aussi la norme (5,8 ans en 2019), lequel ratio est souvent mis en avant comme unique mesure de la dette, par référence, par exemple, au Contrat de Cahors. Il traduit les efforts de gestion lisibles dans l'épargne brute et permet finalement de distinguer la "bonne" de la "mauvaise" dette.

Le "bon" niveau de dette n'est pas encore atteint mais l'orientation est très clairement baissière depuis 5 ans, et la "bonne" dette est révélatrice de l'effort d'équipement alors que certains départements n'en ont manifestement pas fait usage.

*

*

*

CONCLUSION

Au "risque" de se répéter, la maîtrise de la section de fonctionnement reste la clé d'un système vertueux à remettre sur le métier année après année.

La préservation du résultat au Compte Administratif 2019 permet de se consacrer pleinement aux projets d'investissements qui permettront de développer le territoire corrézien.

L'année 2020 sera aussi celle de la vigilance des collectivités locales sur les textes de la réforme fiscale, déjà lancée en Loi de Finances 2020 pour la suppression de la Taxe d'Habitation.

La vigilance s'attachant aux Départements, en particulier, repose sur la juste compensation de la perte de Taxe Foncière annoncée par une fraction du produit de la TVA. La recette perdue, de référence, correspondrait aux bases 2020 de la TFB multipliées par le taux en vigueur en 2019.

La notion "historique" de potentiel fiscal, parce qu'en provenance des 4 taxes locales lorsque les départements en disposaient, mesurant la richesse et utilisée dans le calcul de la DGF et surtout dorénavant dans celui des fonds de péréquation, perd pour le moins de la consistance.

Cette perte de signification, amorcée en 2006 par l'élargissement à la notion de potentiel financier suite au constat du recul de la fiscalité directe locale au profit de la fiscalité indirecte, s'est accentuée après la suppression de la Taxe Professionnelle il y a maintenant 10 ans, faisant ainsi appel à la notion de potentiel fiscal dit corrigé.

Seuls les droits de mutation ou DMTO, imposition indirecte sur les transactions immobilières, devraient "résister" à la prochaine réforme fiscale en se concrétisant par l'unique source de péréquation horizontale figurant en Loi de Finances 2020, hormis celle de la CVAE pour laquelle la Corrèze est absente.

Le projet de Budget Primitif 2020, à l'ordre du jour de notre séance, fera sans doute l'objet du dernier Compte Administratif avec un pouvoir fiscal encore significatif laissé aux Départements.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE
POUR 2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 302 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

I – RESULTATS BRUTS DE CLOTURE 2019 du BUDGET PRINCIPAL :

Article 1^{er} : Les recettes réalisées par le Département de la Corrèze au cours de l'exercice 2019 sont arrêtées définitivement à (titres émis) :

RECETTES REALISEES / SECTION	Mouvements budgétaires	Mouvements réels
INVESTISSEMENT	82 916 142,07	47 648 063,25
FONCTIONNEMENT	301 996 528,05	296 510 412,36
TOTAL	384 912 670,12	344 158 475,61

Article 2 : Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2019 sont arrêtées définitivement à (mandats émis) :

DEPENSES REALISEES/ SECTION	Mouvements budgétaires	Mouvements réels
INVESTISSEMENT	95 166 552,54	89 105 134,53
FONCTIONNEMENT	276 218 285,95	241 525 509,45
TOTAL	371 384 838,49	330 630 643,98

Article 3 : Les résultats bruts constatés à la clôture de l'exercice 2019 sont arrêtés définitivement à :

INVESTISSEMENT SOLDE BRUT D'EXECUTION 2019	Mandats émis 2019	Titres émis 2019	SOLDE BRUT 2018	SOLDE BRUT 2019
	95 166 552,54	82 916 142,07	-12 791 089,10	-25 041 499,57
FONCTIONNEMENT RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2019	276 218 285,95	301 996 528,05	35 369 467,56	61 147 709,66

II – RESULTATS NETS 2019 du BUDGET PRINCIPAL :

Article 4 : Compte tenu des résultats bruts de clôture 2019 et des restes à réaliser 2019, les résultats nets de l'exercice sont les suivants :

Sections / Résultat	Résultats bruts de clôture 2019	Restes à réaliser		Soldes nets
		Dépenses	Recettes	Fonds libres
Investissement	-25 041 499,57	6 000 000,00	6 000 000,00	-25 041 499,57
Fonctionnement	61 147 709,66	0,00	0,00	61 147 709,66
RESULTAT 2019	36 106 210,09	6 000 000,00	6 000 000,00	36 106 210,09

III – ANNEXES A LA DELIBERATION :

Article 5 : En application de la nomenclature M52, acte est donné de l'utilisation des crédits inscrits en fonctionnement au compte 022 - dépenses imprévues (cf : Annexe 1).

Article 6 : En application de l'article 44 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, acte est donné de l'information sur les emprunts réalisés en 2019 (cf. Annexe 2).

Article 7 : En application de l'article 107 de la loi NOTRe, figure en Annexe 3 une présentation synthétique des principales données financières du Compte Administratif 2019.

Article 8 : En application de l'article L. 3123-19-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'Annexe 4 récapitule pour chaque Conseiller Départemental le montant des indemnités de fonction qu'il (elle) a perçu en 2019 au titre de l'exercice de ce mandat.

Adopté, à main levée, par 25 voix pour et 12 voix contre.
Monsieur le Président du Conseil Départemental n'a pas participé au vote.

Certifié conforme
P/O Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental
Christophe ARFEUILLERE
Premier Vice-Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Avril 2020
Accusé réception en Préfecture n°
Affiché le : 24 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Tulle, le 9 juillet 2019

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE BUDGET-COMPTABILITE

Mr Jacques AMAT
Payeur Départemental
9 rue René et Émile FAGE

19000 TULLE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, décide un virement de Crédits sur le Budget Principal du Département, à partir du chapitre 022 "dépenses imprévues" vers d'autres chapitres de la section de fonctionnement dont vous trouverez le détail ci-joint, pour un montant total de 41 705,20 €.

Ces mouvements seront entérinés au Compte Administratif de l'exercice 2019.

Préfecture de la Corrèze
Reçu le
19 JUILL. 2019
Contrôle de Légalité



Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Liste des virements Programme, opération ou tranche

Entité financière **BUDGET PRINCIPAL**

Exercice **2019**

CdR gestionnaire de programme source **BUDGET-COMPTABILITE**

Source			Cible			Résultat	Date
Programme	Correspondance comptable	Montant	Programme	Correspondance comptable	Montant		
FON01998P064	022/ 1952	- 6 279,62 €	FON01998P068	6541/ 193532	+ 6 279,62 €	Accepté	09/07/2019
DEPENSES IMPREVUES-RESERVES			CREANCES IRRECOUVRABLES				
	022/ 1952	- 0,42 €	FON01998P068	6541/ 193551	+ 0,42 €	Accepté	09/07/2019
			CREANCES IRRECOUVRABLES				
	022/ 1952	- 7 641,58 €	FON01998P068	6541/ 193567	+ 7 641,58 €	Accepté	09/07/2019
			CREANCES IRRECOUVRABLES				
	022/ 1952	- 7,91 €	FON01998P068	6541/ 193921	+ 7,91 €	Accepté	09/07/2019
			CREANCES IRRECOUVRABLES				
	022/ 1952	- 6 795,61 €	FON01998P068	6542/ 19352	+ 6 795,61 €	Accepté	09/07/2019
			CREANCES IRRECOUVRABLES				
	022/ 1952	- 557,42 €	FON01998P068	6542/ 193532	+ 557,42 €	Accepté	09/07/2019
			CREANCES IRRECOUVRABLES				
	022/ 1952	- 422,64 €	FON01998P068	6542/ 193921	+ 422,64 €	Accepté	09/07/2019
			CREANCES IRRECOUVRABLES				

CD 584

Préfecture de la Corse
 Reçu le
 4 n III. 2019
 Direction de la Comptabilité

022/ 1952	- 20 000,00 €	FON01998P068	6542/ 19393	+ 20 000,00 €	Accepté	09/07/2019
		CREANCES IRRECOUVRABLES				
Total programme	- 41 705,20 €					

Préfecture de la Corrèze
 Reçu le
19 JUIL. 2019
 Contrôle de Légalité

CD 585

Tulle, le 7 octobre 2019

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE BUDGET-COMPTABILITE

Mr Jacques AMAT
Payeur Départemental
9 rue René et Émile FAGE

19000 TULLE



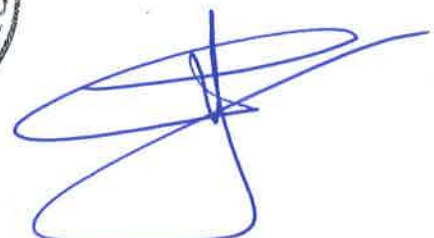
CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, décide un virement de Crédits sur le Budget Principal du Département, à partir du chapitre de fonctionnement 952 "Dépenses imprévues" vers le chapitre 939, pour le versement (acompte 80%) de la participation 2018 à la ligne aérienne Brive-Paris d'un montant de 411 297,40 €.

Ces mouvements seront entérinés au Compte Administratif de l'exercice 2019.



Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental



Liste des virements Programme, opération ou tranche

Entité financière **BUDGET PRINCIPAL**

Exercice **2019**

CdR gestionnaire de programme source **BUDGET-COMPTABILITE**

Source			Cible			Résultat	Date
Programme	Correspondance comptable	Montant	Programme	Correspondance comptable	Montant		
FON01998P064	022/ /952	- 411 297,40 €	FON92016P011	6561//9393	+ 411 297,40 €	Accepté	07/10/2019
DEPENSES IMPREVUES-RESERVES			AEROPORT BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE				
	Total programme	- 411 297,40 €					

CD 587

Tulle, le 23 janvier 2020

DIRECTION DES FINANCES

Mr Jacques AMAT
Payeur Départemental
9 rue René et Émile FAGE

SERVICE BUDGET-COMPTABILITE

19000 TULLE

Préfecture de la Corrèze
Reçu le

24 JAN. 2020

Contrôle de Légalité

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, décide un virement de Crédits sur le Budget Principal du Département, à partir du chapitre de fonctionnement 952 "Dépenses imprévues" vers d'autres chapitres de la section de fonctionnement dont vous trouverez le détail ci-joint, pour un montant total de 602 482,22 €.

Ces mouvements seront entérinés au Compte Administratif de l'exercice 2019.



Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Liste des virements Programme, opération ou tranche

Entité financière **BUDGET PRINCIPAL**

Exercice **2019**

CdR gestionnaire de programme source **BUDGET-COMPTABILITE**

Source			Cible			Résultat	Date
Programme	Correspondance comptable	Montant	Programme	Correspondance comptable	Montant		
FON01998P064	022/ 1952	- 602 482,22 €	FON92016P011	6561//9393	+ 415 882,22 €	Accepté	13/12/2019
DEPENSES IMPREVUES			AEROPORT BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE				
			FON52009P016	65172//93567	+ 41 500,00 €	Accepté	10/01/2020
			REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE				
			FON52013P009	611//93532	+ 145 100,00 €	Accepté	23/01/2020
			DOMOTIQUE TELEASSISTANCE				

Préfecture de la Corrèze
Reçu le
24 JAN. 2020
Contrôle de Légalité

CD 589

EMPRUNTS REALISES EN 2019

Prêteur	Date du contrat	Montant	Taux fixe	Taux variable		Durée	Périodicité	Amortissement	Observations	Montant mobilisé
				index	marge					
Emprunt d'équilibre : 13 000 000 €										
La Banque Postale	12/07/2019	9 000 000,00 €	0,96%			20 ans	trimestrielle	constant	déblocage le 19/12/2019 (mobilisation au taux de 0,58% soit la marge : index Eonia < 0%)	9 000 000,00 €
Société Générale	19/07/2019	4 000 000,00 €	1,04%			20 ans	trimestrielle	constant	déblocage et consolidation automatiques le 16/12/2019	4 000 000,00 €
Emprunts de refinancement prêt multi-périodes Caisse d'Épargne : 8 962 441,01 €										
La Banque Postale	12/07/2019	5 962 441,01 €	0,50%			10 ans	trimestrielle	constant	versement automatique des fonds à la date limite de déblocage le 31/12/2019	5 962 441,01 €
Crédit Agricole	12/07/2019	1 500 000,00 €	0,549%			10 ans	trimestrielle	constant	déblocage des fonds le 19/12/2019 et consolidation du prêt le 01/02/2020	1 500 000,00 €
Crédit Coopératif	24/07/2019	1 500 000,00 €	0,55%			10 ans	trimestrielle	constant	déblocage et consolidation automatiques le 13/12/2019	1 500 000,00 €
Total 2019		21 962 441,01 €							Total mobilisé	21 962 441,01 €

Article 107 de la loi NOTRe

1) Présentation synthétique du Compte Administratif 2019

		BP 2019 (en €)	CA 2019 (en €)
Dépenses de fonctionnement	ordre	79 194 690,32 €	34 692 776,50 €
	réel	247 135 954,26 €	241 525 509,45 €
<i>S/Total D de Fonctionnement</i>		326 330 644,58 €	276 218 285,95 €
Dépenses d'investissement	ordre	6 036 977,76 €	6 061 418,01 €
	réel	117 639 372,66 €	89 105 134,53 €
<i>S/Total D d' Investissement</i>		123 676 350,42 €	95 166 552,54 €
TOTAL DEPENSES		450 006 995,00 €	371 384 838,49 €
Recettes de fonctionnement	ordre	5 263 977,76 €	5 486 115,69 €
	réel	321 066 666,82 €	296 510 412,36 €
<i>S/Total R de Fonctionnement</i>		326 330 644,58 €	301 996 528,05 €
Recettes d'investissement	ordre	79 967 690,32 €	35 268 078,82 €
	réel	43 708 660,10 €	47 648 063,25 €
<i>S/Total R d' Investissement</i>		123 676 350,42 €	82 916 142,07 €
TOTAL RECETTES		450 006 995,00 €	384 912 670,12 €
[Hors emprunt revolving en investissement c/ 16449 = 16 238 000 € en dépenses et recettes réelles]			

2) Soldes de gestion 2019

Ecritures réelles en €	CA 2019
Recettes de fonctionnement (1)	295 057 834
Dépenses de fonctionnement h/charges financières (2)	232 253 629
Epargne de gestion	62 804 206
Charges financières	8 221 881
Epargne brute	54 582 325
Amortissement de la dette	32 369 425
Epargne nette	22 212 901
(1) Recettes de fonctionnement après déduction du produit des cessions d'immobilisations et des reprises de provisions	
(2) Dépenses de fonctionnement après déduction des provisions	

3) Ratios légaux ATR

RATIOS LEGAUX ATR	
DESIGNATION	CA 2019
COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE RENDU	
Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	967,24 €
Recettes réelles de Fonctionnement / Population	1 187,43 €
Dotation Globale de Fonctionnement / Population	216,43 €
Dépenses de Personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	25,25%
EFFORT D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT	
Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Population	168,38 €
Encours de la dette au 31/12 / Population	1 270,97 €
Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Recettes réelles de Fonctionnement	14,18%
Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de Fonctionnement	107,03%
FISCALITE ET CAPACITE D' EPARGNE	
Produit des impositions directes / Population	310,47 €
Dépenses réelles de Fonctionnement augmentées du remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	92,37%

Etat annuel des indemnités 2019 des Conseillers Départementaux de la Corrèze

Selon l'article L3123-19-2-1 du CGCT, créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 93

Nom	Prénom	Mandat au CD19	Total annuel
ARFEUILLERE	Christophe	Vice-président	26 136,72 €
AUDEGUIL	Agnes	Membre de la CP	20 536,08 €
BOISSIERAS	Pascale	Membre de la CP	20 536,08 €
BOUCHETEIL	Emilie	Membre de la CP	20 536,08 €
BOUZON	Christian	Conseiller Départemental	18 669,12 €
CHASSAGNARD	Roger	Membre de la CP	20 536,08 €
COLASSON	Francis	Membre de la CP	20 536,08 €
COMBES	Bernard	Membre de la CP	20 536,08 €
COMBY	Francis	Vice-président	26 136,72 €
FOSTE	Pascal	Président	67 675,56 €
COULAUD	Danielle	Membre de la CP	20 536,08 €
DELDOULI	Najat	Conseillère Départementale	18 669,12 €
DELPECH	Jean-Jacques	Conseiller Départemental	18 669,12 €
DUBOST	Ghislaine	Membre de la CP	20 536,08 €
DUCLOS	Florence	Membre de la CP	20 536,08 €
DUMAS	Laurence	Conseillère Départementale	18 669,12 €
FRONTY	Gilbert	Membre de la CP	20 536,08 €
LACHAUD	Cédric	Membre de la CP	20 536,08 €
LAUGA	Jean-Jacques	Conseiller Départemental	18 669,12 €
LEYGNAC	Jean-Claude	Membre de la CP	20 536,08 €
MAURIN	Sandrine	Vice-président	26 136,72 €
PETIT	Christophe	Vice-président	26 136,72 €
PEYRAMARD	Jean-Claude	Conseiller Départemental	18 669,12 €
PEYRET	Franck	Membre de la CP	20 536,08 €
PITTMAN	Lilith	Vice-président	26 136,72 €

Nom	Prénom	Mandat au CD19	Total annuel
QUEYREL PEYRAMAURE	Annie	Conseillère Départementale	18 669,12 €
RATELADE	Marilou	Membre de la CP	20 536,08 €
RELIAT	Michèle	Membre de la CP	20 536,08 €
ROME	Hélène	Vice-présidente	26 136,72 €
ROUHAUD	Gilbert	Membre de la CP	20 536,08 €
SIMANDOUX	Nelly	Membre de la CP	20 536,08 €
SOLER	Gérard	Membre de la CP	20 536,08 €
STÖHR	Jean	Membre de la CP	20 536,08 €
TAGUET	Jean-Marie	Vice-président	26 136,72 €
TAMIMI	Hayat	Membre de la CP	20 536,08 €
TAURISSON	Nicole	Membre de la CP	20 536,08 €
TAYSSE	Annick	Membre de la CP	20 536,08 €
VALLÉE	Stéphanie	Conseillère Départementale	18 669,12 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENTS : COLLECTIVITES TERRITORIALES/EPL : DEPARTEMENT DE LA CORREZE (1)
Agrégé au budget principal de (2)

Numéro SIRET : 22192720500197

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

M. 52

**Compte administratif
voté par fonction**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT, ...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	7
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	10

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble	12
A2 - Récapitulation par groupes fonctionnels	13
A3.1 - Equilibre financier - Section d'investissement	17
A3.2 - Equilibre financier - Section de fonctionnement	18
B1 - Balance générale - Investissement	19
B2 - Balance générale - Fonctionnement	21

III - Vote du compte administratif

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	23
A90 - Section d'investissement - Equipements départementaux	27
A91 - Section d'investissement - Equipements non départementaux (subventions d'équipement versées)	39
A92 - Section d'investissement - Opérations non ventilées	51
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	57
B93 - Section de fonctionnement - Opérations ventilées	60
B94 - Section de fonctionnement - Opérations non ventilées	73

IV - Annexes

A - Présentation croisée par nature

A - Vue d'ensemble	79
A1/0 - Section d'investissement - Fonction 0	81
A1/1 - Section d'investissement - Fonction 1	83
A1/2 - Section d'investissement - Fonction 2	84
A1/3 - Section d'investissement - Fonction 3	86
A1/4 - Section d'investissement - Fonction 4	88
A1/5 - Section d'investissement - Fonction 5	89
A1/6 - Section d'investissement - Fonction 6	92
A1/7 - Section d'investissement - Fonction 7	94
A1/8 - Section d'investissement - Fonction 8	96
A1/9 - Section d'investissement - Fonction 9	97
A2/0 - Section de fonctionnement - Fonction 0	98
A2/1 - Section de fonctionnement - Fonction 1	102
A2/2 - Section de fonctionnement - Fonction 2	103
A2/3 - Section de fonctionnement - Fonction 3	105

A2/4 - Section de fonctionnement - Fonction 4	108
A2/5 - Section de fonctionnement - Fonction 5	110
A2/6 - Section de fonctionnement - Fonction 6	118
A2/7 - Section de fonctionnement - Fonction 7	121
A2/8 - Section de fonctionnement - Fonction 8	123
A2/9 - Section de fonctionnement - Fonction 9	124
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	126
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	127
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	139
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	141
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	142
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	144
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	145
B3 - Etat des provisions	146
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	147
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	148
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	149
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	151
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	169
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	173
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	175
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	176
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	187
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	216
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	221
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	227
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	232
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	233
B12 - Etat des travaux en régie	234
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	236
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	314
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	315
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet

C6 - Situation des autorisations de programme	316
C7 - Situation des autorisations d'engagement	326
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	332
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	334
D1.2 - Actions de formation des élus	340
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	341
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	346
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	417
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	487
D3.2 - Liste des établissements publics créés	488
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	489
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	490
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	491
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	494
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	495
E2 - Arrêté et signatures	496

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	249 707	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	269 397,24
Longueur de la voirie départementale (en km)	4 754,01	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	7

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
115 207 412	148 121 883	559,347322	565,430184

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	967,24	
2	Produit des impositions directes/population	310,47	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 187,43	
4	Dépenses d'équipement brut/population	168,38	
5	Encours de dette/population (3)	1 270,97	
6	DGF/population	216,43	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	25,25	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	92,37	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	14,18	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	107,03	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

CD 598

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'assemblée délibérante a voté le budget par fonction :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

CD 599

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	371 384 838,49	384 912 670,12	22 578 378,46	A1 36 106 210,09
Investissement	95 166 552,54	82 916 142,07	(1) -12 791 089,10	A2 -25 041 499,57
Dont 1068		12 791 089,10		
Fonctionnement	276 218 285,95	301 996 528,05	(2) 35 369 467,56	A3 61 147 709,66

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 6 000 000,00	III + IV 6 000 000,00	B1 0,00
Investissement	I 6 000 000,00	III 6 000 000,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	36 106 210,09
Investissement	A2 + B2	-25 041 499,57
Fonctionnement	A3 + B3	61 147 709,66

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES	C2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(0) 6 000 000,00
900	Services généraux	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00
905	Action sociale	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Développement	0,00
910	Services généraux	0,00
911	Sécurité	0,00
912	Enseignement	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00
915	Action sociale	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00
918	Transports	0,00
919	Développement	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00

CD 601

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
923	Dettes et autres opérations financières	6 000 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00
935	Action sociale	0,00
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES	C3

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 6 000 000,00
900	Services généraux	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00
905	Action sociale	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Développement	0,00
910	Services généraux	0,00
911	Sécurité	0,00
912	Enseignement	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00
915	Action sociale	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00
918	Transports	0,00
919	Développement	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	6 000 000,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00

CD 603

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
930	Services généraux	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00
935	Action sociale	0,00
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	276 218 285,95	G	301 996 528,05
	Section d'investissement	B	95 166 552,54	H	82 916 142,07

		+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	002 Résultat de fonctionnement reporté	C	0,00	I	35 369 467,56
			(si déficit)		(si excédent)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	D	12 791 089,10	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

		=			=
TOTAL EXERCICE (Réalizations + reports N-1)	= A + B + C + D	384 175 927,59	= G + H + I + J	420 282 137,68	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 000 000,00	L	6 000 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	6 000 000,00	= K + L	6 000 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	276 218 285,95	= G + I + K	337 365 995,61
	Section d'investissement	= B + D + F	113 957 641,64	= H + J + L	88 916 142,07
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	390 175 927,59	= G + H + I + J + K + L	426 282 137,68

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	89 105 134,53	6 061 418,01	95 166 552,54	47 648 063,25	35 268 078,82	82 916 142,07
FUNCTIONNEMENT	241 525 509,45	34 692 776,50	276 218 285,95	296 510 412,36	5 486 115,69	301 996 528,05
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	330 630 643,98	40 754 194,51	371 384 838,49	344 158 475,61	40 754 194,51	384 912 670,12

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS
II
A2

SECTION	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER AU 31/12	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX (SAUF 01)	1 SECURITE	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, VIE SOCIALE JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 791 089,10	138 916 782,90	95 166 552,54	6 000 000,00	53 015 057,56	2 428 232,03	316 542,62	2 452 634,03	1 967 402,64
90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Equipements propres au dépt. 20 sauf 204, 21, 22, 23)		41 979 683,26	22 452 398,42	0,00		2 428 232,03	73 182,62	1 430 497,03	554 403,26
- en AP/CP		19 731 400,00	17 637 086,31	0,00		906 974,82	0,00	955 472,31	181 020,34
- hors AP/CP		22 248 283,26	4 815 312,11	0,00		1 521 257,21	73 182,62	475 024,72	373 382,92
91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX Subventions d'équipement à verser (c/204)		20 602 971,30	19 699 096,56	0,00		0,00	243 360,00	1 022 137,00	1 412 999,38
- en AP/CP		19 444 970,30	18 841 656,81	0,00		0,00	24 360,00	910 314,00	1 396 672,68
- hors AP/CP		1 158 001,00	857 439,75	0,00		0,00	219 000,00	111 823,00	16 326,70
92 OPERATIONS NON VENTILEES - dont 924 Opérations pour compte de tiers		76 334 128,34	53 015 057,56	6 000 000,00	53 015 057,56				
		0,00	0,00	0,00	0,00				
950 DEPENSES IMPREVUES (1)		0,00							
001 SOLDE D'EXECUTION N-1	12 791 089,10								
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	151 707 872,00	82 916 142,07	6 000 000,00	73 069 103,19	32 167,11	11 183,50	1 329 667,00	45 757,00
90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Recettes d'équipement affectées)		4 963 891,51	4 412 824,88	0,00		32 167,11	11 183,50	1 329 667,00	45 757,00
91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX		5 434 214,00	5 434 214,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
92 OPERATIONS NON VENTILEES, hors 1068 - dont 924 Opérations pour compte de tiers		84 526 964,83	60 278 014,09	6 000 000,00	60 278 014,09				
		0,00	0,00	0,00	0,00				
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION (1)		43 991 712,56		0,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations (1)		311 000,00		0,00					
951 Virement de la section de fonctionnement (1)		43 680 712,56							
001 SOLDE D'EXECUTION N-1	0,00								
923-1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		12 791 089,10	12 791 089,10		12 791 089,10				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	327 483 272,67	276 218 285,95	0,00	46 312 147,91	16 856 872,81	9 425 090,72	13 818 775,53	6 975 086,71
93 OPERATIONS VENTILEES OU SERVICES INDIVIDUALISES (dont RMI, APA et RSA)		234 230 451,62	229 906 138,04	0,00		16 856 872,81	9 425 090,72	13 818 775,53	6 975 086,71
- en AE/CP		18 732 235,29	18 157 667,16	0,00		2 883 260,02	8 781 000,00	0,00	2 384 628,00
- hors AE/CP		215 498 216,33	211 748 470,88	0,00		13 973 612,79	644 090,72	13 818 775,53	4 590 458,71

CD 606

SECTION	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER AU 31/12	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX (SAUF 01)	1 SECURITE	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, VIE SOCIALE JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
94 OPERATIONS NON VENTILEES OU SERVICES COMMUNS NON VENTILES		47 594 938,34	46 312 147,91	0,00	46 312 147,91				
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION (1)		45 657 882,71							
952 Dépenses imprévues(1)		1 977 170,15							
953 Virement à la section d'investissement (1)		43 680 712,56							
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1 (2)	0,00								
RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT	35 369 467,56	292 113 805,11	301 996 528,05	0,00	249 585 775,31	3 300 252,97	1 143 155,37	907 294,95	431 814,89
93 OPERATIONS VENTILEES OU SERVICES INDIVIDUALISES		50 694 307,00	52 410 752,74	0,00		3 300 252,97	1 143 155,37	907 294,95	431 814,89
94 OPERATIONS NON VENTILEES OU SERVICES COMMUNS NON VENTILES		241 419 498,11	249 585 775,31	0,00	249 585 775,31				
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1 (2)	35 369 467,56								

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats ou de titres (opérations sans réalisations).

(2) 002 : reprise du résultat de fonctionnement N-1 diminuée de l'affectation au 1068 en N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	A2

SECTION	4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	5 ACTION SOCIALE (hors RMI, APA et RSA)	5-4 RMI	5-5 APA	5-6 RSA	6 RESEAUX ET INFRA- STRUCTURES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 272,96	284 051,38	0,00		25 476,33	22 344 570,83	11 227 024,92	0,00	1 053 287,24
90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Equipements propres au dépt. 20 sauf 204, 21, 22, 23)	2 942,96	160 593,61	0,00		0,00	16 059 497,83	1 732 049,03	0,00	11 000,05
- en AP/CP	0,00	0,00	0,00		0,00	14 066 558,89	1 527 059,95	0,00	0,00
- hors AP/CP	2 942,96	160 593,61	0,00		0,00	1 992 938,94	204 989,08	0,00	11 000,05
91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX Subventions d'équipement à verser (c/204)	49 330,00	123 457,77	0,00		25 476,33	6 285 073,00	9 494 975,89	0,00	1 042 287,19
- en AP/CP	0,00	123 457,77	0,00		0,00	6 201 077,00	9 489 475,89	0,00	696 299,47
- hors AP/CP	49 330,00	0,00	0,00		25 476,33	83 996,00	5 500,00	0,00	345 987,72
92 OPERATIONS NON VENTILEES - dont 924 Opérations pour compte de tiers									
950 DEPENSES IMPREVUES									
001 SOLDE D'EXECUTION N-1									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00		0,00	780 975,76	7 647 288,51	0,00	0,00
90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Recettes d'équipement affectées)	0,00	0,00	0,00		0,00	780 975,76	2 213 074,51	0,00	0,00
91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	49 330,00	123 457,77	0,00		25 476,33	6 285 073,00	9 494 975,89	0,00	1 042 287,19
92 OPERATIONS NON VENTILEES, hors 1068 - dont 924 Opérations pour compte de tiers									
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION 954 Produit des cessions d'immobilisations 951 Virement de la section de fonctionnement									
001 SOLDE D'EXECUTION N-1									
923-1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 038 529,13	98 912 429,44	2 808,25	28 047 712,89	19 830 599,32	18 704 136,79	4 017 536,72	6 091 349,00	5 185 210,73
93 OPERATIONS VENTILEES ou SERVICES INDIVIDUALISES (dont RMI, APA et RSA)	2 038 529,13	98 912 429,44	2 808,25	28 047 712,89	19 830 599,32	18 704 136,79	4 017 536,72	6 091 349,00	5 185 210,73
- en AE/CP	0,00	3 614 830,52	0,00	0,00	0,00	0,00	406 014,33	0,00	87 934,29
- hors AE/CP	2 038 529,13	95 297 598,92	2 808,25	28 047 712,89	19 830 599,32	18 704 136,79	3 611 522,39	6 091 349,00	5 097 276,44

CD 608

SECTION	4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	5 ACTION SOCIALE (hors RMI, APA et RSA)	5-4 RMI	5-5 APA	5-6 RSA	6 RESEAUX ET INFRA- STRUCTURES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
94 OPERATIONS NON VENTILEES OU SERVICES COMMUNS NON VENTILES									
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION 952 Dépenses imprévues <i>953 Virement à la section d'investissement</i>									
002 DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	44 042,35	18 869 694,13	0,00	12 312 486,99	11 683 296,94	1 878 415,95	1 823 167,00	38,26	17 092,94
93 OPERATIONS VENTILEES OU SERVICES INDIVIDUALISES	2 038 529,13	98 912 429,44	2 808,25	28 047 712,89	19 830 599,32	18 704 136,79	4 017 536,72	6 091 349,00	5 185 210,73
94 OPERATIONS NON VENTILEES OU SERVICES COMMUNS NON VENTILES									
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1									

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A3.1

SECTION D'INVESTISSEMENT

REALISATIONS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

CHAPITRES	MANDATS		TITRES	
OPERATIONS REELLES	I	89 105 134,53	II	34 856 974,15
90 Equipements départementaux		22 452 398,42		4 412 824,88
900 à 909 (chapitres répartis par fonction, hors RMI et RSA)		22 452 398,42		4 412 824,88
905-4 Revenu minimum d'insertion		0,00		0,00
905-6 Revenu de solidarité active		0,00		0,00
91 Equipements non départementaux (Subventions d'équipement à verser)		19 699 096,56		5 434 214,00
910 à 919 (chapitres répartis par fonction, hors RMI et RSA)		19 673 620,23		5 434 214,00
915-4 Revenu minimum d'insertion		0,00		0,00
915-6 Revenu de solidarité active		25 476,33		0,00
92 Opérations non ventilées		46 953 639,55		25 009 935,27
921 Taxes non affectées		0,00		0,00
922 Dotations et participations		0,00		2 971 074,26
923 Dettes et autres opérations financières (hors c/1068)		46 953 639,55		22 038 861,01
924 Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00
Solde des opérations réelles II – I (1) :.....				-54 248 160,38

OPERATIONS D'ORDRE	III	6 061 418,01	IV	35 268 078,82
925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		575 302,32		575 302,32
926 Transferts entre les sections		5 486 115,69		34 692 776,50
Solde des opérations d'ordre IV – III (1) :.....				29 206 660,81

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution N-1	V	12 791 089,10	VI	0,00
923-1068 Excédent de fonctionnement capitalisé			VII	12 791 089,10

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL CUMULE	VIII = I + III + V	107 957 641,64	IX = II + IV + VI + VII	82 916 142,07
SOLDE D'EXECUTION IX – VIII (1) :.....				-25 041 499,57

(1) Mettre un signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

CHAPITRES	MANDATS		TITRES	
OPERATIONS REELLES	I	241 525 509,45	II	296 510 412,36
93 Opérations ventilées ou services individualisés		229 906 138,04		52 410 752,74
930 à 939 (chapitres répartis par fonction, hors RMI, APA et RSA)		182 025 017,58		28 414 968,81
935-4 Revenu minimum d'insertion		2 808,25		0,00
935-5 Personnes dépendantes (APA)		28 047 712,89		12 312 486,99
935-6 Revenu de solidarité active		19 830 599,32		11 683 296,94
94 Services communs non ventilés		11 619 371,41		244 099 659,62
940 Impositions directes		0,00		106 899 093,80
941 Autres impôts et taxes		2 097 354,00		70 098 570,47
942 Dotations et participations		0,00		65 886 126,09
943 Opérations financières		8 221 880,75		3 902,50
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus		250 136,66		0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes		1 050 000,00		1 211 966,76
Solde des opérations réelles II – I (1) :.....				54 984 902,91

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE	III	34 692 776,50	IV	5 486 115,69
946 Transferts entre les sections		34 692 776,50		5 486 115,69
947 Opérations ordre intérieur de la section		0,00		0,00
Solde des opérations d'ordre IV - III :.....				-29 206 660,81

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V	0,00	VI	35 369 467,56
--	----------	-------------	-----------	----------------------

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL CUMULE	VII = I + III + V	276 218 285,95	VIII = II + IV + VI	337 365 995,61
SOLDE D'EXECUTION VIII – VII (1) :.....				61 147 709,66

(1) Mettre un signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE – INVESTISSEMENT	B1

1 – MANDATS EMIS – DEPENSES

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	(1) 4 704 664,50	4 704 664,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	41 331 865,55	0,00	41 331 865,55
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00
20 (2)	Immobilisations incorporelles (hors 204)	2 620 316,55	212 211,72	2 832 528,27
204 (2)	Subventions d'équipement versées	19 673 620,23	0,00	19 673 620,23
21 (2)	Immobilisations corporelles	4 812 228,11	986 873,31	5 799 101,42
22 (2)	Immobilisations reçues en affectation	105 750,97	0,00	105 750,97
23 (2)	Immobilisations en cours	14 914 102,79	53 492,56	14 967 595,35
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	25 476,33	0,00	25 476,33
26	Participations et créances rattachées	72 000,00	0,00	72 000,00
27 (2)	Autres immobilisations financières	5 549 774,00	0,00	5 549 774,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 939,86	1 939,86
19	Neutral. et régul. d'opérations		102 236,06	102 236,06
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		89 105 134,53	6 061 418,01	95 166 552,54

Pour information : 001 Solde d'exécution reporté N-1

12 791 089,10

(1) Subventions d'investissement reprises au compte de résultat (compte 139).

(2) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE – INVESTISSEMENT	B1

2 – TITRES EMIS –RECETTES

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	(1) 15 762 163,36	0,00	15 762 163,36
13 (2)	Subventions d'investissement	4 378 732,01	0,00	4 378 732,01
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	21 962 441,01	194,40	21 962 635,41
18 (2)	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00
20 (2)	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 167,11	521 029,55	553 196,66
204 (2)	Subventions d'équipement versées	5 434 214,00	0,00	5 434 214,00
21 (2)	Immobilisations corporelles	423,18	257 758,43	258 181,61
22 (2)	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 (2)	Immobilisations en cours	1 502,58	53 492,56	54 995,14
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 (2)	Autres immobilisations financières	76 420,00	0,00	76 420,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		34 215 820,59	34 215 820,59
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		133 914,34	133 914,34
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		85 868,95	85 868,95
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total		47 648 063,25	35 268 078,82	82 916 142,07

Pour information : 001 Solde d'exécution reporté N-1

0,00

(1) Y compris 1068.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE – FONCTIONNEMENT	B2

1 – MANDATS EMIS – DEPENSES

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 (1)	Charges à caractère général	18 881 836,34		18 881 836,34
012 (1)	Charges de personnel et frais assimilés	60 994 075,09		60 994 075,09
014	Atténuations de produits	8 839 583,01		8 839 583,01
015	Revenu minimum d'insertion	2 808,25		2 808,25
016	Allocation personnalisée d'autonomie	28 047 712,89		28 047 712,89
017	Revenu de solidarité active	19 830 599,32		19 830 599,32
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		133 914,34	133 914,34
65 (1)	Autres charges de gestion courante	95 279 434,35		95 279 434,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	249 201,45		249 201,45
66	Charges financières	8 198 576,64	0,00	8 198 576,64
67 (1)	Charges exceptionnelles	151 682,11	342 847,17	494 529,28
68 (1)	Dot. aux amortissements et provisions	1 050 000,00	34 216 014,99	35 266 014,99
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		241 525 509,45	34 692 776,50	276 218 285,95

Pour information : 002 Résultat de fonctionnement reporté N-1

0,00

(1) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

CD 614

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE – FONCTIONNEMENT	B2

2 – TITRES EMIS – RECETTES

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013 (1)	Atténuations de charges	868 296,60		868 296,60
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	12 312 486,99		12 312 486,99
017	Revenu de solidarité active	11 683 296,94		11 683 296,94
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		1 939,86	1 939,86
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 677 303,10		4 677 303,10
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		677 275,27	677 275,27
73	Impôts et taxes (hors 731)	89 123 269,23		89 123 269,23
731	Impositions directes	88 331 178,00		88 331 178,00
74 (1)	Dotations, subventions et participations	71 210 968,50		71 210 968,50
75 (1)	Autres produits d'activités	16 497 993,78	0,00	16 497 993,78
76	Produits financiers	3 902,50	0,00	3 902,50
77 (1)	Produits exceptionnels	589 749,96	4 806 900,56	5 396 650,52
78 (1)	Reprise sur amortissements et provisions	1 211 966,76	0,00	1 211 966,76
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		296 510 412,36	5 486 115,69	301 996 528,05

Pour information : 002 Résultat de fonctionnement reporté N-1

35 369 467,56

(1) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

1 – DEPENSES

Chap.	Libellés	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Groupe 90	Equipements départementaux	41 979 683,26	22 452 398,42	0,00	19 527 284,84
900	Services généraux	2 754 000,00	2 428 232,03	0,00	325 767,97
901	Sécurité	82 000,00	73 182,62	0,00	8 817,38
902	Enseignement	1 477 900,00	1 430 497,03	0,00	47 402,97
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	573 050,00	554 403,26	0,00	18 646,74
904	Prévention médico-sociale	3 000,00	2 942,96	0,00	57,04
905	Action sociale (hors RMI et RSA)	182 700,00	160 593,61	0,00	22 106,39
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Réseaux et infrastructures	33 309 533,26	16 059 497,83	0,00	17 250 035,43
907	Aménagement et environnement	3 327 500,00	1 732 049,03	0,00	1 595 450,97
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Développement	270 000,00	11 000,05	0,00	258 999,95
Groupe 91	Equipements non départementaux	20 602 971,30	19 699 096,56	0,00	903 874,74
910	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Sécurité	269 000,00	243 360,00	0,00	25 640,00
912	Enseignement	1 036 471,00	1 022 137,00	0,00	14 334,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	1 413 000,00	1 412 999,38	0,00	0,62
914	Prévention médico-sociale	249 330,00	49 330,00	0,00	200 000,00
915	Action sociale (hors RMI et RSA)	150 000,00	123 457,77	0,00	26 542,23
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	40 000,00	25 476,33	0,00	14 523,67
916	Réseaux et infrastructures	6 288 800,00	6 285 073,00	0,00	3 727,00
917	Aménagement et environnement	9 978 600,00	9 494 975,89	0,00	483 624,11
918	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
919	Développement	1 177 770,30	1 042 287,19	0,00	135 483,11
Groupe 92	Opérations non ventilées	76 334 128,34	53 015 057,56	6 000 000,00	17 319 070,78
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	70 177 214,00	46 953 639,55	6 000 000,00	17 223 574,45
924	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>773 000,00</i>	<i>575 302,32</i>		<i>197 697,68</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>5 383 914,34</i>	<i>5 486 115,69</i>		<i>-102 201,35</i>

CD 616

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Chap.	Libellés	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Groupe 95	Opérations sans réalisation (2)	0,00			
950	Dépenses imprévues	0,00			
TOTAL DES GROUPES FONCTIONNELS		138 916 782,90	95 166 552,54	6 000 000,00	37 750 230,36

Pour information : 001 Solde d'exécution reporté N-1		12 791 089,10			
---	--	----------------------	--	--	--

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

2 – RECETTES

Chap.	Libellés	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Groupe 90	Equipements départementaux	4 963 891,51	4 412 824,88	0,00	551 066,63
900	Services généraux	0,00	32 167,11	0,00	-32 167,11
901	Sécurité	0,00	11 183,50	0,00	-11 183,50
902	Enseignement	1 329 667,00	1 329 667,00	0,00	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00	45 757,00	0,00	-45 757,00
904	Prévention médico-sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Action sociale (hors RMI et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Réseaux et infrastructures	790 000,00	780 975,76	0,00	9 024,24
907	Aménagement et environnement	2 844 224,51	2 213 074,51	0,00	631 150,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Groupe 91	Equipements non départementaux	5 434 214,00	5 434 214,00	0,00	0,00
910	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
912	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Action sociale (hors RMI et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Aménagement et environnement	5 434 214,00	5 434 214,00	0,00	0,00
918	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
919	Développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Groupe 92	Opérations non ventilées	84 526 964,83	60 278 014,09	6 000 000,00	18 248 950,74
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	2 888 246,49	2 971 074,26	0,00	-82 827,77
923	Dettes et autres opérations financières (hors c/ 1068)	45 231 804,00	22 038 861,01	6 000 000,00	17 192 942,99
924	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	773 000,00	575 302,32		197 697,68

CD 618

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Chap.	Libellés	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
926	<i>Transferts entre les sections</i>	35 633 914,34	34 692 776,50		941 137,84
Groupe 95	Opérations sans réalisation (2)	43 991 712,56		0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	43 680 712,56			
954	Produit des cessions d'immobilisations	311 000,00		0,00	
923-1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	12 791 089,10	12 791 089,10		
TOTAL DES GROUPES FONCTIONNELS		151 707 872,00	82 916 142,07	6 000 000,00	62 791 729,93

Pour information : 001 Solde d'exécution reporté N-1		12 791 089,10			
---	--	----------------------	--	--	--

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 900

DETAIL DU CHAPITRE 900 – Services généraux

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		2 754 000,00	2 428 232,03	0,00	325 767,97
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
900-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-4	<u>Coopération décentralisée, action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		2 754 000,00	2 428 232,03	0,00	325 767,97
900-2	<u>Administration générale</u>	2 754 000,00	2 428 232,03	0,00	325 767,97
900201	Admin. gén. (personnel non ventilable)	10 000,00	2 878,50	0,00	7 121,50
900202	Admin. gén. (autres moyens généraux)	2 724 000,00	2 408 476,83	0,00	315 523,17
90023	Information, communication, publicité	20 000,00	16 876,70	0,00	3 123,30
900-4	<u>Coopération décentralisée, action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	32 167,11	0,00	-32 167,11
900-2	<u>Administration générale</u>	0,00	32 167,11	0,00	-32 167,11
900202	Admin. gén. (autres moyens généraux)	0,00	32 167,11	0,00	-32 167,11
900-4	<u>Coopération décentralisée, action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 620

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 901

DETAIL DU CHAPITRE 901 – Sécurité

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		82 000,00	73 182,62	0,00	8 817,38
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
901-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		82 000,00	73 182,62	0,00	8 817,38
901-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	82 000,00	73 182,62	0,00	8 817,38
901-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	11 183,50	0,00	-11 183,50
901-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	11 183,50	0,00	-11 183,50
901-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 902

DETAIL DU CHAPITRE 902 – Enseignement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		1 477 900,00	1 430 497,03	0,00	47 402,97
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation pro. et apprentissage (COM)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		1 477 900,00	1 430 497,03	0,00	47 402,97
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-2	<u>Enseignement du second degré</u>	1 477 900,00	1 430 497,03	0,00	47 402,97
90221	Collèges	1 477 900,00	1 430 497,03	0,00	47 402,97
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation pro. et apprentissage (COM)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 329 667,00	1 329 667,00	0,00	0,00
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-2	<u>Enseignement du second degré</u>	1 329 667,00	1 329 667,00	0,00	0,00
90221	Collèges	1 329 667,00	1 329 667,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation pro. et apprentissage (COM)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 622

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 903

DETAIL DU CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		573 050,00	554 403,26	0,00	18 646,74
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Culture</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-2	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-3	<u>Jeunesse (action socio-éducative...)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		573 050,00	554 403,26	0,00	18 646,74
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Culture</u>	536 440,02	518 948,51	0,00	17 491,51
90311	Activités artistiques et action culturelle	6 318,07	5 477,40	0,00	840,67
90312	Patrimoine (musées, monuments...)	167 437,51	157 452,73	0,00	9 984,78
90313	Bibliothèques et médiathèques	215 274,38	211 919,17	0,00	3 355,21
90314	Musées	45 409,34	45 249,82	0,00	159,52
90315	Services d'archives	102 000,72	98 849,39	0,00	3 151,33
903-2	<u>Sports</u>	36 609,98	35 454,75	0,00	1 155,23
903-3	<u>Jeunesse (action socio-éducative...)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	45 757,00	0,00	-45 757,00
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Culture</u>	0,00	35 000,00	0,00	-35 000,00
90313	Bibliothèques et médiathèques	0,00	35 000,00	0,00	-35 000,00
903-2	<u>Sports</u>	0,00	4 349,00	0,00	-4 349,00
903-3	<u>Jeunesse (action socio-éducative...)</u>	0,00	6 408,00	0,00	-6 408,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 904

DETAIL DU CHAPITRE 904 – Prévention médico-sociale

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		3 000,00	2 942,96	0,00	57,04
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		3 000,00	2 942,96	0,00	57,04
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>PMI et planification familiale</u>	3 000,00	2 942,96	0,00	57,04
904-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 905

DETAIL DU CHAPITRE 905 – Action sociale (hors RMI et RSA)

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		182 700,00	160 593,61	0,00	22 106,39
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		182 700,00	160 593,61	0,00	22 106,39
905-0	<u>Services communs</u>	178 500,00	160 121,22	0,00	18 378,78
905-1	<u>Famille et enfance</u>	3 000,00	472,39	0,00	2 527,61
905-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-3	<u>Personnes âgées</u>	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
90538	Autres	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
905-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 905-4

DETAIL DU CHAPITRE 905-4 – Revenu minimum d'insertion

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 905-6

DETAIL DU CHAPITRE 905-6 – Revenu de solidarité active

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 906

DETAIL DU CHAPITRE 906 – Réseaux et infrastructures

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		33 309 533,26	16 059 497,83	0,00	17 250 035,43
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes et</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		33 309 533,26	16 059 497,83	0,00	17 250 035,43
906-0	<u>Services communs</u>	190 290,00	188 113,63	0,00	2 176,37
906-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Routes et voirie</u>	33 119 243,26	15 871 384,20	0,00	17 247 859,06
90621	Réseau routier départemental	33 119 243,26	15 871 384,20	0,00	17 247 859,06
906-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes et</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		790 000,00	780 975,76	0,00	9 024,24
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Routes et voirie</u>	790 000,00	780 975,76	0,00	9 024,24
90621	Réseau routier départemental	790 000,00	780 975,76	0,00	9 024,24
906-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes et</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 907

DETAIL DU CHAPITRE 907 – Aménagement et environnement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		3 327 500,00	1 732 049,03	0,00	1 595 450,97
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		3 327 500,00	1 732 049,03	0,00	1 595 450,97
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Environnement</u>	2 530 000,00	1 371 469,95	0,00	1 158 530,05
90731	Actions de traitement des déchets	9 000,00	8 843,74	0,00	156,26
90738	Autres actions en faveur milieu naturel	2 521 000,00	1 362 626,21	0,00	1 158 373,79
907-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	797 500,00	360 579,08	0,00	436 920,92
RECETTES		2 844 224,51	2 213 074,51	0,00	631 150,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Environnement</u>	1 432 768,00	831 618,00	0,00	601 150,00
90738	Autres actions en faveur milieu naturel	1 432 768,00	831 618,00	0,00	601 150,00
907-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	1 411 456,51	1 381 456,51	0,00	30 000,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 629

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 908

DETAIL DU CHAPITRE 908 – Transports

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
908-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
908-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
908-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR ARTICLES	A 909

DETAIL DU CHAPITRE 909 – Développement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		270 000,00	11 000,05	0,00	258 999,95
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		270 000,00	11 000,05	0,00	258 999,95
909-0	<u>Services communs</u>	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
909-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Développement touristique</u>	70 000,00	11 000,05	0,00	58 999,95
909-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 910

DETAIL DU CHAPITRE 910 – Services généraux

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
910-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
910-4	<u>Coopération décentralisée. action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
910-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
910-4	<u>Coopération décentralisée. action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
910-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
910-4	<u>Coopération décentralisée. action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 911

DETAIL DU CHAPITRE 911 – Sécurité

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		269 000,00	243 360,00	0,00	25 640,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
911-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		269 000,00	243 360,00	0,00	25 640,00
911-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-2	<u>Incendie et Secours</u>	269 000,00	243 360,00	0,00	25 640,00
911-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
911-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 912

DETAIL DU CHAPITRE 912 – Enseignement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		1 036 471,00	1 022 137,00	0,00	14 334,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
912-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		1 036 471,00	1 022 137,00	0,00	14 334,00
912-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	580 000,00	566 214,00	0,00	13 786,00
912-2	<u>Enseignement du second degré</u>	456 471,00	455 923,00	0,00	548,00
91221	Collèges	456 471,00	455 923,00	0,00	548,00
912-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
912-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 913

DETAIL DU CHAPITRE 913 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		1 413 000,00	1 412 999,38	0,00	0,62
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
913-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
913-1	<u>Culture</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
913-2	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
913-3	<u>Jeunesse (action socio-éducative...)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		1 413 000,00	1 412 999,38	0,00	0,62
913-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
913-1	<u>Culture</u>	445 877,98	445 877,68	0,00	0,30
91312	Patrimoine (musées, monuments...)	393 234,00	393 234,00	0,00	0,00
91313	Bibliothèques et médiathèques	39 766,00	39 766,00	0,00	0,00
91315	Services d'archives	12 877,98	12 877,68	0,00	0,30
913-2	<u>Sports</u>	583 761,70	583 761,70	0,00	0,00
913-3	<u>Jeunesse (action socio-éducative...)</u>	383 360,32	383 360,00	0,00	0,32
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
913-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
913-1	<u>Culture</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
913-2	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
913-3	<u>Jeunesse (action socio-éducative...)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 914

DETAIL DU CHAPITRE 914 – Prévention médico-sociale

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		249 330,00	49 330,00	0,00	200 000,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
914-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		249 330,00	49 330,00	0,00	200 000,00
914-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-8	<u>Autres actions</u>	249 330,00	49 330,00	0,00	200 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
914-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
914-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 915

DETAIL DU CHAPITRE 915 – Action sociale (hors RMI et RSA)

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		150 000,00	123 457,77	0,00	26 542,23
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		150 000,00	123 457,77	0,00	26 542,23
915-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-3	<u>Personnes âgées</u>	150 000,00	123 457,77	0,00	26 542,23
91538	Autres	150 000,00	123 457,77	0,00	26 542,23
915-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 915-4

DETAIL DU CHAPITRE 915-4 – Revenu minimum d'insertion

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 915-6

DETAIL DU CHAPITRE 915-6 – Revenu de solidarité active

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		40 000,00	25 476,33	0,00	14 523,67
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		40 000,00	25 476,33	0,00	14 523,67
915-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-64	<u>Insertion professionnelle</u>	40 000,00	25 476,33	0,00	14 523,67
915-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 916

DETAIL DU CHAPITRE 916 – Réseaux et infrastructures

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		6 288 800,00	6 285 073,00	0,00	3 727,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
916-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		6 288 800,00	6 285 073,00	0,00	3 727,00
916-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-1	<u>Eaux et assainissement</u>	3 198 948,00	3 198 948,00	0,00	0,00
916-2	<u>Routes et voirie</u>	3 030 820,00	3 030 816,00	0,00	4,00
91621	Réseau routier départemental	252 604,00	252 600,00	0,00	4,00
91628	Autres réseaux de voirie	2 778 216,00	2 778 216,00	0,00	0,00
916-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	3 723,00	0,00	0,00	3 723,00
916-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-8	<u>Autres réseaux</u>	55 309,00	55 309,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
916-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 917

DETAIL DU CHAPITRE 917 – Aménagement et environnement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		9 978 600,00	9 494 975,89	0,00	483 624,11
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
917-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		9 978 600,00	9 494 975,89	0,00	483 624,11
917-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	1 290 560,00	1 290 560,00	0,00	0,00
917-2	<u>Logement</u>	2 033 403,00	1 690 263,39	0,00	343 139,61
917-3	<u>Environnement</u>	680 015,00	628 267,50	0,00	51 747,50
91738	Autres actions en faveur milieu naturel	680 015,00	628 267,50	0,00	51 747,50
917-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	5 974 622,00	5 885 885,00	0,00	88 737,00
RECETTES		5 434 214,00	5 434 214,00	0,00	0,00
917-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	5 434 214,00	5 434 214,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 918

DETAIL DU CHAPITRE 918 – Transports

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
918-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
918-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
918-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 919

DETAIL DU CHAPITRE 919 – Développement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		1 177 770,30	1 042 287,19	0,00	135 483,11
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
919-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		1 177 770,30	1 042 287,19	0,00	135 483,11
919-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-2	<u>Agriculture et pêche</u>	305 469,48	239 601,17	0,00	65 868,31
91921	Laboratoire départemental	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
91928	Autres	205 469,48	139 601,17	0,00	65 868,31
919-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	642 300,82	592 962,02	0,00	49 338,80
919-4	<u>Développement touristique</u>	230 000,00	209 724,00	0,00	20 276,00
919-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
919-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 921 A 922

DETAIL DU CHAPITRE 921 – TAXES NON AFFECTÉES

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

DETAIL DU CHAPITRE 922 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 888 246,49	2 971 074,26	0,00	-82 827,77
10222	FCTVA	2 888 246,49	2 971 074,26	0,00	-82 827,77

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 644

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 923

DETAIL DU CHAPITRE 923 – DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
DEPENSES		70 177 214,00	46 953 639,55	6 000 000,00	17 223 574,45
1641	Emprunts en euros	28 385 960,39	28 385 944,93	0,00	15,46
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	3 983 479,61	3 983 479,61	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	16 238 000,00	0,00	0,00	16 238 000,00
166	Refinancement de dette	15 000 000,00	8 962 441,01	6 000 000,00	37 558,99
261	Titres de participation	1 018 800,00	72 000,00	0,00	946 800,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	115 000,00	115 000,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	5 434 214,00	5 434 214,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 760,00	560,00	0,00	1 200,00
RECETTES		58 022 893,10	34 829 950,11	6 000 000,00	17 192 942,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 791 089,10	12 791 089,10	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	16 238 000,00	0,00	0,00	16 238 000,00
166	Refinancement de dette	15 000 000,00	8 962 441,01	6 000 000,00	37 558,99
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	720 000,00	0,00	0,00	720 000,00
2748	Autres prêts	273 804,00	76 000,00	0,00	197 804,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	420,00	0,00	-420,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 645

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 924

DETAIL DU CHAPITRE 924 – RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Une ligne par opération. Voir annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour le compte de tiers.

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 925

DETAIL DU CHAPITRE 925 – OPÉRATIONS PATRIMONIALES (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Crédits annulés (2)
DEPENSES (3)		773 000,00	575 302,32	197 697,68
1641	Emprunts en euros	1 000,00	0,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	213 182,17	212 211,72	970,45
21314	Bâtiments culturels et sportifs	26,78	26,78	0,00
21351	Bâtiments publics	4 620,00	4 620,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	207 583,13	207 583,13	0,00
2153	Réseaux divers	95 678,70	95 678,70	0,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	936,00	936,00	0,00
217314	Bâtiments culturels et sportifs	753,43	753,43	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	50 000,00	9 579,54	40 420,46
231314	Bâtiments culturels et sportifs	4 750,98	4 750,98	0,00
231318	Autres bâtiments publics	12 857,35	12 857,35	0,00
23151	Réseaux de voirie	181 611,46	26 304,69	155 306,77
RECETTES (3)		773 000,00	575 302,32	197 697,68
166	Refinancement de dette	1 000,00	0,00	1 000,00
2031	Frais d'études	514 521,56	513 551,11	970,45
2033	Frais d'insertion	7 478,44	7 478,44	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	753,43	753,43	0,00
217314	Bâtiments culturels et sportifs	26,78	26,78	0,00
231311	Bâtiments administratifs	17 608,33	17 608,33	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	231 611,46	35 884,23	195 727,23

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	A 926

DETAIL DU CHAPITRE 926 – TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits annulés (2)
DEPENSES (3)		5 383 914,34	5 486 115,69	-102 201,35
Reprises sur autofinancement		4 704 664,55	4 806 900,56	-102 236,01
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	965 770,25	965 770,22	0,03
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	20 269,39	20 269,39	0,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	2 265,91	2 265,91	0,00
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	69 338,23	69 338,21	0,02
139178	Autres fonds européens	2 411,36	2 411,36	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	14 818,36	14 818,36	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.G.E.	2 300 124,05	2 300 124,05	0,00
13932	Sub. transf cpte résult. DDEC	1 329 667,00	1 329 667,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	102 236,06	-102 236,06
Charges transférées		679 249,79	679 215,13	34,66
2151	Réseaux de voirie	677 309,93	677 275,27	34,66
31	Matières premières (et fournitures)	1 939,86	1 939,86	0,00
RECETTES (4)		35 633 914,34	34 692 776,50	941 137,84
169	Primes de remboursement des obligations	194,40	194,40	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	85 868,95	-85 868,95
21318	Autres bâtiments publics	0,00	256 978,22	-256 978,22
28031	Frais d'études	249 999,97	92 971,45	157 028,52
28033	Frais d'insertion	5 000,00	2 330,59	2 669,41
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	190 000,00	171 853,18	18 146,82
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	50 000,00	32 424,53	17 575,47
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	480 000,00	458 912,73	21 087,27
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	17 478 855,63	17 334 494,00	144 361,63
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 300 000,00	1 096 521,81	203 478,19
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	50,00	49,10	0,90
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	280 000,00	268 337,46	11 662,54
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	900 000,00	864 302,27	35 697,73
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	3 650 000,00	3 595 912,51	54 087,49
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	130 000,00	113 585,06	16 414,94
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	400 000,00	378 586,53	21 413,47
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	450 000,00	408 155,40	41 844,60
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 400 000,00	1 355 886,18	44 113,82

CD 648

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits annulés (2)
280423	Privé : Projet infrastructure	1 900,00	1 875,00	25,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	80 000,00	69 213,23	10 786,77
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	20 000,00	19 932,95	67,05
28051	Concessions et droits similaires	650 000,00	610 415,29	39 584,71
28128	Autres aménagements de terrains	2 000,00	1 081,95	918,05
281311	Bâtiments administratifs	800 000,00	784 541,27	15 458,73
281312	Bâtiments scolaires	430 000,00	411 710,56	18 289,44
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	190 000,00	178 287,05	11 712,95
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 060 000,00	1 046 355,81	13 644,19
281318	Autres bâtiments publics	360 000,00	341 983,59	18 016,41
281351	Bâtiments publics	300 000,00	276 735,59	23 264,41
2814	Constructions sur sol d'autrui	30 000,00	28 080,20	1 919,80
28152	Installations de voirie	700 000,00	667 621,96	32 378,04
28153	Réseaux divers	80 000,00	67 387,73	12 612,27
28157	Matériel et outillage techniques	450 000,00	387 121,56	62 878,44
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	55 000,00	53 766,31	1 233,69
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	220 000,00	201 044,21	18 955,79
2817313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux (mad)	2 000,00	1 995,36	4,64
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	60 000,00	50 456,13	9 543,87
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	30 000,00	14 039,04	15 960,96
281735	Installations générales (m. à dispo)	200 000,00	188 275,45	11 724,55
28181	Installations générales, aménagt divers	5 000,00	1 664,21	3 335,79
28182	Matériel de transport	500 000,00	463 988,13	36 011,87
281831	Matériel informatique scolaire	1 020 000,00	1 006 502,94	13 497,06
281838	Autre matériel informatique	500 000,00	487 338,56	12 661,44
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	100 000,00	66 621,02	33 378,98
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000,00	39 397,07	10 602,93
28185	Matériel de téléphonie	80 000,00	64 869,85	15 130,15
28188	Autres immo. corporelles	500 000,00	463 150,43	36 849,57
28281	Autres immo. corporelles (affectation)	60 000,00	46 045,34	13 954,66
31	Matières premières (et fournitures)	133 914,34	133 914,34	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

1 – DEPENSES

Chap.	Libellés	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
Groupe 93	Opérations ventilées	234 230 451,62	220 286 086,78	9 620 051,26	0,00	4 324 313,58
930	Services généraux	18 442 776,91	16 544 174,84	312 697,97	0,00	1 585 904,10
931	Sécurité	9 952 350,00	9 403 791,82	21 298,90	0,00	527 259,28
932	Enseignement	13 897 272,00	13 761 032,79	57 742,74	0,00	78 496,47
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	7 272 964,00	6 905 593,31	69 493,40	0,00	297 877,29
934	Prévention médico-sociale	2 397 697,00	2 038 529,13	0,00	0,00	359 167,87
935	Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	98 967 996,49	96 836 847,28	2 075 582,16	0,00	55 567,05
935-4	Revenu minimum d'insertion	2 808,25	2 808,25	0,00	0,00	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	28 879 585,27	28 047 712,89	0,00	0,00	831 872,38
935-6	Revenu de solidarité active	19 887 099,85	13 154 695,11	6 675 904,21	0,00	56 500,53
936	Réseaux et infrastructures	19 011 134,50	18 377 264,91	326 871,88	0,00	306 997,71
937	Aménagement et environnement	4 080 506,00	3 956 036,72	61 500,00	0,00	62 969,28
938	Transports	6 092 349,00	6 091 349,00	0,00	0,00	1 000,00
939	Développement	5 345 912,35	5 166 250,73	18 960,00	0,00	160 701,62
Groupe 94	Opérations non ventilées	47 594 938,34	45 141 489,72	1 170 658,19	0,00	1 282 790,43
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	2 172 270,00	2 097 354,00	0,00	0,00	74 916,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	8 485 000,00	7 051 222,56	1 170 658,19	0,00	263 119,25
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	253 754,00	250 136,66	0,00	0,00	3 617,34
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 050 000,00	1 050 000,00			0,00
946	Transferts entre les sections (autres que virement)	35 633 914,34	34 692 776,50			941 137,84
947	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Groupe 95	Opérations sans réalisation (2)	45 657 882,71				
952	Dépenses imprévues	1 977 170,15				
953	Virement à la section d'investissement	43 680 712,56				
TOTAL DES GROUPES FONCTIONNELS		327 483 272,67	265 427 576,50	10 790 709,45	0,00	51 264 986,72

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
--	-------------	--	--	--	--

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

2 – RECETTES

Chap.	Libellés	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
Groupe 93	Opérations ventilées	50 694 307,00	52 395 084,79	15 667,95	0,00	-1 716 445,74
930	Services généraux	3 384 467,24	3 300 252,97	0,00	0,00	84 214,27
931	Sécurité	958 730,76	1 143 155,37	0,00	0,00	-184 424,61
932	Enseignement	801 500,00	907 294,95	0,00	0,00	-105 794,95
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	356 420,00	431 814,89	0,00	0,00	-75 394,89
934	Prévention médico-sociale	100 000,00	44 042,35	0,00	0,00	55 957,65
935	Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	18 425 000,00	18 869 694,13	0,00	0,00	-444 694,13
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	12 290 000,00	12 312 486,99	0,00	0,00	-22 486,99
935-6	Revenu de solidarité active	11 746 351,00	11 683 296,94	0,00	0,00	63 054,06
936	Réseaux et infrastructures	1 387 700,00	1 862 748,00	15 667,95	0,00	-490 715,95
937	Aménagement et environnement	1 229 353,00	1 823 167,00	0,00	0,00	-593 814,00
938	Transports	0,00	38,26	0,00	0,00	-38,26
939	Développement	14 785,00	17 092,94	0,00	0,00	-2 307,94
Groupe 94	Opérations non ventilées	241 419 498,11	249 585 775,31	0,00	0,00	-8 166 277,20
940	Impositions directes	105 110 672,71	106 899 093,80	0,00	0,00	-1 788 421,09
941	Autres impôts et taxes	64 726 415,26	70 098 570,47	0,00	0,00	-5 372 155,21
942	Dotations et participations	65 813 708,66	65 886 126,09	0,00	0,00	-72 417,43
943	Opérations financières	0,00	3 902,50	0,00	0,00	-3 902,50
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	384 787,14	1 211 966,76			-827 179,62
946	Transferts entre les sections (autres que virement)	5 383 914,34	5 486 115,69			-102 201,35
947	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES GROUPES FONCTIONNELS		292 113 805,11	301 980 860,10	15 667,95	0,00	-9 882 722,94

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	35 369 467,56				
---	----------------------	--	--	--	--

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 930

DETAIL DU CHAPITRE 930 – Services généraux

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		18 442 776,91	16 544 174,84	312 697,97	0,00	1 585 904,10
930-2	<u>Administration générale</u>	17 426 776,41	16 392 479,15	312 697,97	0,00	721 599,29
930201	Admin. gén. (personnel non ventilable)	9 919 737,37	9 484 711,40	64 087,99	0,00	370 937,98
930202	Admin. gén. (autres moyens généraux)	5 730 171,27	5 196 419,46	236 423,18	0,00	297 328,63
93021	Assemblée locale	1 476 273,37	1 470 765,84	0,00	0,00	5 507,53
93023	Information, communication, publicité	300 594,40	240 582,45	12 186,80	0,00	47 825,15
930-4	<u>Coopération décentralisée, action europe</u>	1 016 000,50	151 695,69	0,00	0,00	864 304,81
93041	Subvention globale	1 016 000,50	151 695,69	0,00	0,00	864 304,81
RECETTES		3 384 467,24	3 300 252,97	0,00	0,00	84 214,27
930-2	<u>Administration générale</u>	3 384 467,24	3 300 252,97	0,00	0,00	84 214,27
930201	Admin. gén. (personnel non ventilable)	30 000,00	49 335,39	0,00	0,00	-19 335,39
930202	Admin. gén. (autres moyens généraux)	3 352 467,24	3 248 939,43	0,00	0,00	103 527,81
93023	Information, communication, publicité	2 000,00	1 978,15	0,00	0,00	21,85
930-4	<u>Coopération décentralisée, action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 653

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 931

DETAIL DU CHAPITRE 931 – Sécurité

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		9 952 350,00	9 403 791,82	21 298,90	0,00	527 259,28
931-0	<u>Services communs</u>	21 350,00	11 150,00	0,00	0,00	10 200,00
931-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	640 000,00	611 641,82	21 298,90	0,00	7 059,28
931-2	<u>Incendie et Secours</u>	9 281 000,00	8 781 000,00	0,00	0,00	500 000,00
931-8	<u>Autres interventions de protection</u>	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		958 730,76	1 143 155,37	0,00	0,00	-184 424,61
931-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	958 730,76	1 143 155,37	0,00	0,00	-184 424,61
931-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 654

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 932

DETAIL DU CHAPITRE 932 – Enseignement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		13 897 272,00	13 761 032,79	57 742,74	0,00	78 496,47
932-0	<u>Services communs</u>	9 488 913,93	9 440 213,42	180,00	0,00	48 520,51
932-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932-2	<u>Enseignement du second degré</u>	4 239 125,49	4 151 622,57	57 562,74	0,00	29 940,18
93221	Collèges	4 239 125,49	4 151 622,57	57 562,74	0,00	29 940,18
932-3	<u>Enseignement supérieur</u>	123 066,30	123 066,30	0,00	0,00	0,00
932-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	46 166,28	46 130,50	0,00	0,00	35,78
RECETTES		801 500,00	907 294,95	0,00	0,00	-105 794,95
932-0	<u>Services communs</u>	0,00	18 408,09	0,00	0,00	-18 408,09
932-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932-2	<u>Enseignement du second degré</u>	801 500,00	888 815,86	0,00	0,00	-87 315,86
93221	Collèges	801 500,00	888 815,86	0,00	0,00	-87 315,86
932-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	71,00	0,00	0,00	-71,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 655

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 933

DETAIL DU CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		7 272 964,00	6 905 593,31	69 493,40	0,00	297 877,29
933-0	<u>Services communs</u>	1 706 164,58	1 626 858,01	0,00	0,00	79 306,57
933-1	<u>Culture</u>	3 466 026,47	3 210 081,44	61 188,39	0,00	194 756,64
93311	Activités artistiques et action culturel	1 938 440,74	1 878 379,77	0,00	0,00	60 060,97
93312	Patrimoine (musées, monuments...)	51 976,89	39 779,37	1 185,50	0,00	11 012,02
93313	Bibliothèques et médiathèques	865 520,18	808 835,19	0,00	0,00	56 684,99
93314	Musées	524 661,91	427 816,83	47 029,92	0,00	49 815,16
93315	Services d'archives	85 426,75	55 270,28	12 972,97	0,00	17 183,50
933-2	<u>Sports</u>	1 732 361,36	1 713 053,86	8 305,01	0,00	11 002,49
933-3	<u>Jeunesse (action socio-éducative...)</u>	368 411,59	355 600,00	0,00	0,00	12 811,59
RECETTES		356 420,00	431 814,89	0,00	0,00	-75 394,89
933-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933-1	<u>Culture</u>	145 420,00	217 312,26	0,00	0,00	-71 892,26
93311	Activités artistiques et action culturel	19 991,54	31 724,14	0,00	0,00	-11 732,60
93313	Bibliothèques et médiathèques	4 300,00	3 156,48	0,00	0,00	1 143,52
93314	Musées	115 128,46	176 471,42	0,00	0,00	-61 342,96
93315	Services d'archives	6 000,00	5 960,22	0,00	0,00	39,78
933-2	<u>Sports</u>	111 000,00	113 271,63	0,00	0,00	-2 271,63
933-3	<u>Jeunesse (action socio-éducative...)</u>	100 000,00	101 231,00	0,00	0,00	-1 231,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 656

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 934

DETAIL DU CHAPITRE 934 – Prévention médico-sociale

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		2 397 697,00	2 038 529,13	0,00	0,00	359 167,87
934-0	<u>Services communs</u>	1 556 700,00	1 504 484,93	0,00	0,00	52 215,07
934-1	<u>PMI et planification familiale</u>	437 544,00	416 088,25	0,00	0,00	21 455,75
934-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-8	<u>Autres actions</u>	403 453,00	117 955,95	0,00	0,00	285 497,05
RECETTES		100 000,00	44 042,35	0,00	0,00	55 957,65
934-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-1	<u>PMI et planification familiale</u>	100 000,00	44 042,35	0,00	0,00	55 957,65
934-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 657

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 935

DETAIL DU CHAPITRE 935 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		98 967 996,49	96 836 847,28	2 075 582,16	0,00	55 567,05
935-0	<u>Services communs</u>	13 032 555,15	13 031 488,04	749,55	0,00	317,56
935-1	<u>Famille et enfance</u>	20 077 118,54	19 505 390,39	560 958,52	0,00	10 769,63
935-2	<u>Personnes handicapées</u>	47 093 092,65	46 487 908,70	577 987,06	0,00	27 196,89
935-3	<u>Personnes âgées</u>	17 387 091,65	16 436 264,79	935 887,03	0,00	14 939,83
93531	Forfait autonomie	187 384,80	187 384,80	0,00	0,00	0,00
93532	Autres actions de prévention	15 060 256,81	14 180 356,89	878 003,23	0,00	1 896,69
93538	Autres	2 139 450,04	2 068 523,10	57 883,80	0,00	13 043,14
935-8	<u>Autres interventions sociales</u>	1 378 138,50	1 375 795,36	0,00	0,00	2 343,14
RECETTES		18 425 000,00	18 869 694,13	0,00	0,00	-444 694,13
935-0	<u>Services communs</u>	168 940,39	171 291,07	0,00	0,00	-2 350,68
935-1	<u>Famille et enfance</u>	460 059,61	467 816,00	0,00	0,00	-7 756,39
935-2	<u>Personnes handicapées</u>	8 480 000,00	9 273 913,01	0,00	0,00	-793 913,01
935-3	<u>Personnes âgées</u>	8 415 500,00	8 686 667,10	0,00	0,00	-271 167,10
93531	Forfait autonomie	189 000,00	187 384,69	0,00	0,00	1 615,31
93532	Autres actions de prévention	7 250 000,00	7 780 373,67	0,00	0,00	-530 373,67
93538	Autres	976 500,00	718 908,74	0,00	0,00	257 591,26
935-8	<u>Autres interventions sociales</u>	900 500,00	270 006,95	0,00	0,00	630 493,05

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 935-4

DETAIL DU CHAPITRE 935-4 – Revenu minimum d'insertion

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		2 808,25	2 808,25	0,00	0,00	0,00
935-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-47	<u>RMI - RMA</u>	2 808,25	2 808,25	0,00	0,00	0,00
935471	Revenu minimum d'insertion - Allocations	2 808,25	2 808,25	0,00	0,00	0,00
935-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-47	<u>RMI - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 659

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 935-5

DETAIL DU CHAPITRE 935-5 – Personnes dépendantes (APA)

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		28 879 585,27	28 047 712,89	0,00	0,00	831 872,38
935-50	<u>Services communs</u>	24 343,48	21 811,89	0,00	0,00	2 531,59
935-51	<u>APA à domicile</u>	13 758 265,27	13 084 895,74	0,00	0,00	673 369,53
935-52	<u>APA versée au bénéficiaire en établisst</u>	1 160 000,00	1 150 066,35	0,00	0,00	9 933,65
935-53	<u>APA versée à l'établissement</u>	13 936 976,52	13 790 938,91	0,00	0,00	146 037,61
RECETTES		12 290 000,00	12 312 486,99	0,00	0,00	-22 486,99
935-50	<u>Services communs</u>	11 900 000,00	11 807 558,16	0,00	0,00	92 441,84
935-51	<u>APA à domicile</u>	340 000,00	463 135,16	0,00	0,00	-123 135,16
935-52	<u>APA versée au bénéficiaire en établisst</u>	30 000,00	18 637,49	0,00	0,00	11 362,51
935-53	<u>APA versée à l'établissement</u>	20 000,00	23 156,18	0,00	0,00	-3 156,18

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 935-6

DETAIL DU CHAPITRE 935-6 – Revenu de solidarité active

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		19 887 099,85	13 154 695,11	6 675 904,21	0,00	56 500,53
935-61	<u>Insertion sociale</u>	93 933,00	70 447,60	22 501,50	0,00	983,90
935-62	<u>Santé</u>	16 200,00	16 200,00	0,00	0,00	0,00
935-63	<u>Logement</u>	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
935-64	<u>Insertion professionnelle</u>	735 705,50	686 845,14	18 392,87	0,00	30 467,49
935-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-66	<u>Dépenses de structure</u>	693 460,96	684 858,91	0,00	0,00	8 602,05
935-67	<u>Allocations RSA</u>	18 088 776,77	11 453 715,42	6 635 009,84	0,00	51,51
935-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	59 023,62	42 628,04	0,00	0,00	16 395,58
RECETTES		11 746 351,00	11 683 296,94	0,00	0,00	63 054,06
935-61	<u>Insertion sociale</u>	80 000,00	80 530,21	0,00	0,00	-530,21
935-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935-66	<u>Dépenses de structure</u>	75 500,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00
935-67	<u>Allocations RSA</u>	11 590 851,00	11 602 766,73	0,00	0,00	-11 915,73
935-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 661

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 936

DETAIL DU CHAPITRE 936 – Réseaux et infrastructures

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		19 011 134,50	18 377 264,91	326 871,88	0,00	306 997,71
936-0	<u>Services communs</u>	13 546 378,65	13 461 148,02	12 695,89	0,00	72 534,74
936-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936-2	<u>Routes et voirie</u>	5 464 255,85	4 915 616,89	314 175,99	0,00	234 462,97
93621	Réseau routier départemental	4 884 013,03	4 360 790,09	308 672,69	0,00	214 550,25
93622	Viabilité hivernale et aléas climatiques	580 242,82	554 826,80	5 503,30	0,00	19 912,72
936-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
936-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 387 700,00	1 862 748,00	15 667,95	0,00	-490 715,95
936-0	<u>Services communs</u>	15 500,00	105 825,89	0,00	0,00	-90 325,89
936-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936-2	<u>Routes et voirie</u>	1 372 200,00	1 756 922,11	15 667,95	0,00	-400 390,06
93621	Réseau routier départemental	1 372 200,00	1 756 922,11	15 667,95	0,00	-400 390,06
936-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 937

DETAIL DU CHAPITRE 937 – Aménagement et environnement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		4 080 506,00	3 956 036,72	61 500,00	0,00	62 969,28
937-0	<u>Services communs</u>	9 762,23	9 648,22	0,00	0,00	114,01
937-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	200 030,46	200 030,46	0,00	0,00	0,00
937-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937-3	<u>Environnement</u>	400 720,73	386 123,96	0,00	0,00	14 596,77
93731	Actions de traitement des déchets	180,00	180,00	0,00	0,00	0,00
93738	Autres actions en faveur milieu naturel	400 540,73	385 943,96	0,00	0,00	14 596,77
937-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	3 469 992,58	3 360 234,08	61 500,00	0,00	48 258,50
RECETTES		1 229 353,00	1 823 167,00	0,00	0,00	-593 814,00
937-0	<u>Services communs</u>	0,00	1 200,00	0,00	0,00	-1 200,00
937-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937-3	<u>Environnement</u>	995 000,00	1 251 541,51	0,00	0,00	-256 541,51
93738	Autres actions en faveur milieu naturel	995 000,00	1 251 541,51	0,00	0,00	-256 541,51
937-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	234 353,00	570 425,49	0,00	0,00	-336 072,49

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 663

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 938

DETAIL DU CHAPITRE 938 – Transports

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		6 092 349,00	6 091 349,00	0,00	0,00	1 000,00
938-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938-1	<u>Transports scolaires</u>	6 091 349,00	6 091 349,00	0,00	0,00	0,00
938-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
93821	Routier	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
938-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	38,26	0,00	0,00	-38,26
938-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	38,26	0,00	0,00	-38,26
938-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 939

DETAIL DU CHAPITRE 939 – Développement

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		5 345 912,35	5 166 250,73	18 960,00	0,00	160 701,62
939-0	<u>Services communs</u>	1 758 714,00	1 685 351,42	0,00	0,00	73 362,58
939-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	22 000,00	21 000,00	0,00	0,00	1 000,00
939-2	<u>Agriculture et pêche</u>	242 825,46	223 865,46	18 960,00	0,00	0,00
93921	Laboratoire départemental	223 865,46	223 865,46	0,00	0,00	0,00
93928	Autres	18 960,00	0,00	18 960,00	0,00	0,00
939-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	2 104 562,12	2 104 562,12	0,00	0,00	0,00
939-4	<u>Développement touristique</u>	1 217 810,77	1 131 471,73	0,00	0,00	86 339,04
939-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14 785,00	17 092,94	0,00	0,00	-2 307,94
939-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	739,97	0,00	0,00	-739,97
93921	Laboratoire départemental	0,00	739,97	0,00	0,00	-739,97
939-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	1 567,23	0,00	0,00	-1 567,23
939-4	<u>Développement touristique</u>	14 785,00	14 785,74	0,00	0,00	-0,74
939-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 665

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 940 B 941

DETAIL DU CHAPITRE 940 – IMPOSITIONS DIRECTES

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		105 110 672,71	106 899 093,80	0,00	0,00	-1 788 421,09
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	63 000 000,00	63 486 406,00	0,00	0,00	-486 406,00
73112	Cotisation sur la VAE	11 600 000,00	11 740 160,00	0,00	0,00	-140 160,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	2 231 396,71	2 300 336,00	0,00	0,00	-68 939,29
73121	F.N.G.I.R.	5 869 922,00	5 869 922,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	4 934 354,00	4 934 354,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	17 475 000,00	18 567 915,80	0,00	0,00	-1 092 915,80

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

DETAIL DU CHAPITRE 941 – AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		2 172 270,00	2 097 354,00	0,00	0,00	74 916,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	152,00	0,00	0,00	0,00	152,00
739262	Fonds solidarité en faveur des départ.	1 699 848,00	1 625 084,00	0,00	0,00	74 764,00
73928	Autres reversements sur droits d'enreg.	472 270,00	472 270,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		64 726 415,26	70 098 570,47	0,00	0,00	-5 372 155,21
7321	Taxe départementale publicité foncière	21 000 000,00	24 302 773,06	0,00	0,00	-3 302 773,06
73261	Attrib. fonds péréquation des DMTO	4 300 000,00	5 037 742,00	0,00	0,00	-737 742,00
73262	Attribution fonds solidarité des départ.	1 000 000,00	890 538,00	0,00	0,00	109 462,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	25 200 000,00	26 441 065,36	0,00	0,00	-1 241 065,36
7351	Taxe sur consommation finale électricité	2 900 000,00	2 970 155,20	0,00	0,00	-70 155,20
7352	TICPE	4 900 000,00	4 962 152,70	0,00	0,00	-62 152,70
7388	Autres	4 919 415,00	4 919 415,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	507 000,26	574 729,15	0,00	0,00	-67 728,89

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 942 B 943

DETAIL DU CHAPITRE 942 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		65 813 708,66	65 886 126,09	0,00	0,00	-72 417,43
7411	Dotation forfaitaire	22 169 663,00	22 169 663,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	12 983 347,00	12 983 347,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de compensation	18 889 848,00	18 889 848,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	97 505,66	155 529,09	0,00	0,00	-58 023,43
7461	DGD	2 728 326,00	2 728 326,00	0,00	0,00	0,00
74832	D.C.R.T.P.	6 615 019,00	6 615 019,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	3 206,00	0,00	0,00	-3 206,00
74834	Etat - Compens. exonération T.F.B.	80 000,00	81 308,00	0,00	0,00	-1 308,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 250 000,00	2 259 880,00	0,00	0,00	-9 880,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

DETAIL DU CHAPITRE 943 – OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		8 485 000,00	7 051 222,56	1 170 658,19	0,00	263 119,25
627	Services bancaires et assimilés	27 950,00	23 254,11	0,00	0,00	4 695,89
6358	Autres droits	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 105 000,00	8 045 566,12	0,00	0,00	59 433,88
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-1 365 992,35	1 170 658,19	0,00	195 334,16
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	1 740,00	0,00	0,00	260,00
6688	Autres	350 000,00	346 604,68	0,00	0,00	3 395,32
RECETTES		0,00	3 902,50	0,00	0,00	-3 902,50
761	Produits de participations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	1 402,50	0,00	0,00	-1 402,50

Détail du calcul des ICNE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Pour information	66112 (3)	7622 (3)
Montant des ICNE de l'exercice	1 170 658,19	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-1 365 992,35	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-195 334,16	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte sera négatif.

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 944 B 945

DETAIL DU CHAPITRE 944 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT GROUPES D'ÉLUS

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Mandats et titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES		253 754,00	250 136,66	0,00	0,00	3 617,34
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	935,21	0,00	0,00	564,79
65861	Frais de personnel	252 254,00	249 201,45	0,00	0,00	3 052,55
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

DETAIL DU CHAPITRE 945 – PROVISIONS ET AUTRES OPÉRATIONS MIXTES (opérations mixtes)

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats et titres émis	Crédits annulés (2)
DEPENSES		1 050 000,00	1 050 000,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	950 000,00	950 000,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	100 000,00	100 000,00	0,00
RECETTES		384 787,14	1 211 966,76	-827 179,62
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	827 179,62	-827 179,62
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	384 787,14	384 787,14	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 669

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 946

DETAIL DU CHAPITRE 946 – TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (à l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats et titres émis	Crédits annulés (2)
DEPENSES (3)		35 633 914,34	34 692 776,50	941 137,84
6031	Variation stocks mat. premières	133 914,34	133 914,34	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	256 978,22	-256 978,22
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	85 868,95	-85 868,95
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	35 499 805,60	34 215 820,59	1 283 985,01
6861	Dot. amort. Primes rembourst obligations	194,40	194,40	0,00
RECETTES (4)		5 383 914,34	5 486 115,69	-102 201,35
6031	Variation stocks mat. premières	1 939,86	1 939,86	0,00
722	Immobilisations corporelles	677 309,93	677 275,27	34,66
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	102 236,06	-102 236,06
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 704 664,55	4 704 664,50	0,05

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – DETAIL PAR ARTICLES	B 947

DETAIL DU CHAPITRE 947 – OPÉRATIONS ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION

Article (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats et titres émis	Crédits annulés (2)
	<i>DEPENSES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – VUE D’ENSEMBLE	A

SECTION	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale	5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	5-4 Revenu minimum d'insertion
---------	------------------------	---------------	-------------------	--	-----------------------------------	---	--------------------------------------

I – REALISATIONS

Dépenses d'investissement	2 428 232,03	316 542,62	2 452 634,03	1 967 402,64	52 272,96	284 051,38	0,00
Recettes d'investissement	32 167,11	11 183,50	1 329 667,00	45 757,00	0,00	0,00	0,00
Investissement - Solde	-2 396 064,92	-305 359,12	-1 122 967,03	-1 921 645,64	-52 272,96	-284 051,38	0,00
Dépenses de fonctionnement	16 856 872,81	9 425 090,72	13 818 775,53	6 975 086,71	2 038 529,13	98 912 429,44	2 808,25
Recettes de fonctionnement	3 300 252,97	1 143 155,37	907 294,95	431 814,89	44 042,35	18 869 694,13	0,00
Fonctionnement - Solde	-13 556 619,84	-8 281 935,35	-12 911 480,58	-6 543 271,82	-1 994 486,78	-80 042 735,31	-2 808,25

II – RESTES A REALISER AU 31/12/N

Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement - Solde	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement - Solde	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREDITS EMPLOYES OU RESTANT A EMPLOYER (= I + II)

Dépenses d'investissement	2 428 232,03	316 542,62	2 452 634,03	1 967 402,64	52 272,96	284 051,38	0,00
Recettes d'investissement	32 167,11	11 183,50	1 329 667,00	45 757,00	0,00	0,00	0,00
Investissement - Solde	-2 396 064,92	-305 359,12	-1 122 967,03	-1 921 645,64	-52 272,96	-284 051,38	0,00
Dépenses de fonctionnement	16 856 872,81	9 425 090,72	13 818 775,53	6 975 086,71	2 038 529,13	98 912 429,44	2 808,25
Recettes de fonctionnement	3 300 252,97	1 143 155,37	907 294,95	431 814,89	44 042,35	18 869 694,13	0,00
Fonctionnement - Solde	-13 556 619,84	-8 281 935,35	-12 911 480,58	-6 543 271,82	-1 994 486,78	-80 042 735,31	-2 808,25
TOTAL DEPENSES	19 285 104,84	9 741 633,34	16 271 409,56	8 942 489,35	2 090 802,09	99 196 480,82	2 808,25
TOTAL RECETTES	3 332 420,08	1 154 338,87	2 236 961,95	477 571,89	44 042,35	18 869 694,13	0,00
SOLDE GLOBAL	-15 952 684,76	-8 587 294,47	-14 034 447,61	-8 464 917,46	-2 046 759,74	-80 326 786,69	-2 808,25

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – VUE D'ENSEMBLE	A

SECTION	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement	TOTAL
---------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	--------------------	-------

I - REALISATIONS

Dépenses d'investissement		25 476,33	22 344 570,83	11 227 024,92	0,00	1 053 287,24	42 151 494,98
Recettes d'investissement		0,00	780 975,76	7 647 288,51	0,00	0,00	9 847 038,88
Investissement - Solde		-25 476,33	-21 563 595,07	-3 579 736,41	0,00	-1 053 287,24	-32 304 456,10
Dépenses de fonctionnement	28 047 712,89	19 830 599,32	18 704 136,79	4 017 536,72	6 091 349,00	5 185 210,73	229 906 138,04
Recettes de fonctionnement	12 312 486,99	11 683 296,94	1 878 415,95	1 823 167,00	38,26	17 092,94	52 410 752,74
Fonctionnement - Solde	-15 735 225,90	-8 147 302,38	-16 825 720,84	-2 194 369,72	-6 091 310,74	-5 168 117,79	-177 495 385,30

II – RESTES A REALISER AU 31/12/N

Dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement - Solde		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement - Solde	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREDITS EMPLOYES OU RESTANT A EMPLOYER (= I + II)

Dépenses d'investissement		25 476,33	22 344 570,83	11 227 024,92	0,00	1 053 287,24	42 151 494,98
Recettes d'investissement		0,00	780 975,76	7 647 288,51	0,00	0,00	9 847 038,88
Investissement - Solde		-25 476,33	-21 563 595,07	-3 579 736,41	0,00	-1 053 287,24	-32 304 456,10
Dépenses de fonctionnement	28 047 712,89	19 830 599,32	18 704 136,79	4 017 536,72	6 091 349,00	5 185 210,73	229 906 138,04
Recettes de fonctionnement	12 312 486,99	11 683 296,94	1 878 415,95	1 823 167,00	38,26	17 092,94	52 410 752,74
Fonctionnement - Solde	-15 735 225,90	-8 147 302,38	-16 825 720,84	-2 194 369,72	-6 091 310,74	-5 168 117,79	-177 495 385,30
TOTAL DEPENSES	28 047 712,89	19 856 075,65	41 048 707,62	15 244 561,64	6 091 349,00	6 238 497,97	272 057 633,02
TOTAL RECETTES	12 312 486,99	11 683 296,94	2 659 391,71	9 470 455,51	38,26	17 092,94	62 257 791,62
SOLDE GLOBAL	-15 735 225,90	-8 172 778,71	-38 389 315,91	-5 774 106,13	-6 091 310,74	-6 221 405,03	-209 799 841,40

CD 673

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT– PRESENTATION DETAILLEE	A1/0

FONCTION 0 – SERVICES GÉNÉRAUX

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale			4 Coopération décentralisée, action europe		TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	41 Subvention globale		48 Autres
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)					
DEPENSES – REALISATIONS		2 878,50	2 408 476,83	0,00	16 876,70	0,00	0,00	2 428 232,03
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 359 478,24	0,00	3 456,00	0,00	0,00	1 362 934,24
2031	Frais d'études	0,00	131 392,90	0,00	0,00	0,00	0,00	131 392,90
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 228 085,34	0,00	3 456,00	0,00	0,00	1 231 541,34
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 878,50	1 022 944,99	0,00	13 420,70	0,00	0,00	1 039 244,19
21311	Bâtiments administratifs	0,00	3 969,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 969,44
21351	Bâtiments publics	0,00	194 139,28	0,00	0,00	0,00	0,00	194 139,28
2157	Matériel et outillage technique	0,00	13 115,57	0,00	0,00	0,00	0,00	13 115,57
2182	Matériel de transport	0,00	295 066,29	0,00	0,00	0,00	0,00	295 066,29
21838	Autre matériel informatique	909,60	404 200,87	0,00	0,00	0,00	0,00	405 110,47
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 193,65	14 440,73	0,00	0,00	0,00	0,00	15 634,38
2185	Matériel de téléphonie	0,00	88 488,17	0,00	0,00	0,00	0,00	88 488,17
2188	Autres immobilisations corporelles	775,25	9 524,64	0,00	13 420,70	0,00	0,00	23 720,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	26 053,60	0,00	0,00	0,00	0,00	26 053,60
231351	Bâtiments publics	0,00	26 053,60	0,00	0,00	0,00	0,00	26 053,60
RECETTES – REALISATIONS		0,00	32 167,11	0,00	0,00	0,00	0,00	32 167,11
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	32 167,11	0,00	0,00	0,00	0,00	32 167,11
2051	Concessions, droits similaires	0,00	32 167,11	0,00	0,00	0,00	0,00	32 167,11
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 674

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale				4 Coopération décentralisée, action europe		TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	41 Subvention globale	48 Autres	
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)					
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/1

FONCTION 1 – SÉCURITÉ

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	73 182,62	243 360,00	0,00	316 542,62
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	243 360,00	0,00	243 360,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	24 360,00	0,00	24 360,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	219 000,00	0,00	219 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	73 182,62	0,00	0,00	73 182,62
21351	Bâtiments publics	0,00	73 182,62	0,00	0,00	73 182,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	11 183,50	0,00	0,00	11 183,50
13	Subventions d'investissement	0,00	11 183,50	0,00	0,00	11 183,50
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	11 183,50	0,00	0,00	11 183,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/2

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré		3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. et apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées				
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	566 214,00	1 886 420,03	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452 634,03
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	14 808,20	0,00	0,00	0,00	0,00	14 808,20
2031	Frais d'études	0,00	0,00	14 808,20	0,00	0,00	0,00	0,00	14 808,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	566 214,00	455 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 022 137,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	344 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 100,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	7 897,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 897,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	558 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	558 317,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	6 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 555,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	91 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 268,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	840 091,99	0,00	0,00	0,00	0,00	840 091,99
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	34 783,78	0,00	0,00	0,00	0,00	34 783,78
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	535 753,60	0,00	0,00	0,00	0,00	535 753,60
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	136 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 560,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	54 844,85	0,00	0,00	0,00	0,00	54 844,85
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	78 149,76	0,00	0,00	0,00	0,00	78 149,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	575 596,84	0,00	0,00	0,00	0,00	575 596,84
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	80 558,09	0,00	0,00	0,00	0,00	80 558,09
2317312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	495 038,75	0,00	0,00	0,00	0,00	495 038,75
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	1 329 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 329 667,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 329 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 329 667,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	1 329 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 329 667,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 677

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré		3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. et apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/3

FONCTION 3 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture					2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Activités artistiques et action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques	14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	5 477,40	550 686,73	251 685,17	45 249,82	111 727,07	619 216,45	383 360,00	1 967 402,64
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	393 234,00	39 766,00	0,00	12 877,68	583 761,70	383 360,00	1 412 999,38
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	63 829,00	8 052,00	0,00	12 877,68	0,00	0,00	84 758,68
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	329 405,00	31 714,00	0,00	0,00	567 435,00	383 360,00	1 311 914,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 326,70	0,00	16 326,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 477,40	157 452,73	209 637,79	45 249,82	98 849,39	35 454,75	0,00	552 121,88
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 521,60	0,00	1 521,60
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	155 992,09	1 630,70	7 530,39	0,00	8 512,80	0,00	173 665,98
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 906,51	0,00	6 906,51
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	5 806,67	28 014,79	0,00	517,40	0,00	34 338,86
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	192 887,31	7 050,00	72 875,81	0,00	0,00	272 813,12
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	7 337,53	0,00	0,00	0,00	0,00	7 337,53
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 477,40	1 460,64	1 975,58	2 654,64	25 973,58	17 996,44	0,00	55 538,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	2 281,38	0,00	0,00	0,00	0,00	2 281,38
2317314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	2 281,38	0,00	0,00	0,00	0,00	2 281,38
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	4 349,00	6 408,00	45 757,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	4 349,00	6 408,00	45 757,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 349,00	6 408,00	10 757,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 679

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture					2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Activités artistiques et action culturel	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques	14 Musées	15 Services d'archives			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/4

FONCTION 4 – PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	2 942,96	0,00	49 330,00	52 272,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	49 330,00	49 330,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	49 330,00	49 330,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 942,96	0,00	0,00	2 942,96
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	1 522,21	0,00	0,00	1 522,21
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 420,75	0,00	0,00	1 420,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/5

FONCTION 5 – ACTION SOCIALE (hors RMI et RSA)

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES – REALISATIONS		160 121,22	472,39	0,00	0,00	0,00	123 457,77	0,00	284 051,38
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 457,77	0,00	123 457,77
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 280,00	0,00	15 280,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 177,77	0,00	108 177,77
21	Immobilisations corporelles	160 121,22	472,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 593,61
21351	Bâtiments publics	144 236,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 236,40
2157	Matériel et outillage technique	1 413,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413,60
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 189,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 189,82
2188	Autres immobilisations corporelles	281,40	472,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/5-4

FONCTION 5-4 – REVENU MINIMUM D'INSERTION

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DU CHAPITRE
								71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/5-6

FONCTION 5-6 – REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	25 476,33	0,00	0,00	0,00	0,00	25 476,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	25 476,33	0,00	0,00	0,00	0,00	25 476,33
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	25 476,33	0,00	0,00	0,00	0,00	25 476,33
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

CD 684

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/6

FONCTION 6 – RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie			3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes et	8 Autres réseaux	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie				
DEPENSES – REALISATIONS		188 113,63	3 198 948,00	16 123 984,20	0,00	2 778 216,00	0,00	0,00	55 309,00	22 344 570,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	987 164,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	987 164,34
2031	Frais d'études	0,00	0,00	978 539,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	978 539,82
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	7 520,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 520,52
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	1 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 104,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 198 948,00	252 600,00	0,00	2 778 216,00	0,00	0,00	55 309,00	6 285 073,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	200 439,00	0,00	0,00	48 809,00	0,00	0,00	0,00	249 248,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	2 998 509,00	168 604,00	0,00	2 729 407,00	0,00	0,00	55 309,00	5 951 829,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	68 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 996,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	125 527,42	0,00	1 994 798,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 120 325,73
2111	Terrains nus	0,00	0,00	4 679,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 679,00
21318	Autres bâtiments publics	3 098,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 098,04
21351	Bâtiments publics	120 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 505,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	348 275,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 275,24
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	49 528,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 528,36
2157	Matériel et outillage technique	142,39	0,00	518 554,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 697,24
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	1 073 760,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 073 760,86
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 530,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 530,79
2188	Autres immobilisations corporelles	251,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	62 586,21	0,00	12 889 421,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 952 007,76
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 801,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 801,20
231318	Autres bâtiments publics	5 441,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 441,53

CD 685

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie			3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes et	8 Autres réseaux	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie				
231351	Bâtiments publics	55 343,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 343,48
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	12 063 013,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 063 013,79
23152	Installations de voirie	0,00	0,00	810 126,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	810 126,25
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	16 281,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 281,51
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	780 975,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 975,76
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	779 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 950,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	779 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	423,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423,18
2111	Terrains nus	0,00	0,00	423,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	602,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602,58
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	602,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602,58

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/7

FONCTION 7 – AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement		4 Aménagement et développement rural	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel		
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	1 290 560,00	1 690 263,39	8 843,74	1 990 893,71	6 246 464,08	11 227 024,92
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 488,00	253 921,77	255 409,77
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	1 488,00	253 921,77	255 409,77
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 290 560,00	1 690 263,39	0,00	628 267,50	5 885 885,00	9 494 975,89
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	56 320,00	0,00	0,00	0,00	57 860,00	114 180,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	1 234 240,00	10 000,00	0,00	51 435,00	4 382 325,00	5 678 000,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	1 000 000,00	1 005 500,00
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	0,00	0,00	319 179,72	0,00	0,00	115 000,00	434 179,72
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	10 500,00	60 500,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	420 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	24 000,00	25 700,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	1 361 083,67	0,00	99 632,50	296 200,00	1 756 916,17
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 843,74	2 975,00	906,34	12 725,08
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	2 876,00	0,00	2 876,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	99,00	0,00	99,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	8 843,74	0,00	0,00	8 843,74
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906,34	906,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 750,97	105 750,97
2281	Install. générales, agencements (affect)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 750,97	105 750,97
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 358 163,21	0,00	1 358 163,21
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347 683,67	0,00	1 347 683,67
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 479,54	0,00	10 479,54
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	831 618,00	6 815 670,51	7 647 288,51
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	830 718,00	1 381 456,51	2 212 174,51
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	785 718,00	0,00	785 718,00
1331	D.G.E. transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 317,51	585 317,51
1336	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 139,00	796 139,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 687

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement		4 Aménagement et développement rural	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 434 214,00	5 434 214,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 434 214,00	5 434 214,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	900,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	900,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/8

FONCTION 8 – TRANSPORTS

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs					8 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Routier	22 Ferroviaire	23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1/9

FONCTION 9 – DÉVELOPPEMENT

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures d'animation et développement	2 Agriculture et pêche		3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintenance services publics non départ.	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Laboratoire départemental	28 Autres				
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	0,00	100 000,00	139 601,17	592 962,02	220 724,05	0,00	1 053 287,24
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	100 000,00	139 601,17	592 962,02	209 724,00	0,00	1 042 287,19
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 372,00	40 000,00	0,00	56 372,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	11 876,20	0,00	0,00	0,00	11 876,20
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	100 000,00	0,00	518 758,02	100 000,00	0,00	718 758,02
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	127 724,97	45 332,00	69 724,00	0,00	242 780,97
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,05	0,00	11 000,05
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,05	0,00	11 000,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/0

FONCTION 0 – SERVICES GÉNÉRAUX

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale			4 Coopération décentralisée, action europe		TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	41 Subvention globale		48 Autres
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)					
DEPENSES – REALISATIONS		9 548 799,39	5 432 842,64	1 470 765,84	252 769,25	151 695,69	0,00	16 856 872,81
011	Charges à caractère général	234 423,14	4 649 384,86	119 950,91	252 349,25	0,00	0,00	5 256 108,16
60216	Habillement et vêtements de travail	0,00	3 456,24	0,00	0,00	0,00	0,00	3 456,24
60611	Eau et assainissement	0,00	12 691,62	0,00	0,00	0,00	0,00	12 691,62
60612	Energie - Electricité	0,00	284 340,15	0,00	0,00	0,00	0,00	284 340,15
60621	Combustibles	0,00	11 813,23	0,00	0,00	0,00	0,00	11 813,23
60622	Carburants	0,00	173 714,36	0,00	0,00	0,00	0,00	173 714,36
60623	Alimentation	0,00	0,00	31 525,93	12 390,98	0,00	0,00	43 916,91
60631	Fournitures d'entretien	0,00	267,76	0,00	0,00	0,00	0,00	267,76
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	10 013,21	0,00	669,75	0,00	0,00	10 682,96
60636	Vêtements de travail	0,00	125 706,42	0,00	0,00	0,00	0,00	125 706,42
6064	Fournitures administratives	0,00	103 418,98	0,00	0,00	0,00	0,00	103 418,98
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 069,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 069,85
6068	Autres matières et fournitures	0,00	39 952,20	0,00	21 841,26	0,00	0,00	61 793,46
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	75 760,24	0,00	0,00	75 760,24
6132	Locations immobilières	0,00	23 526,18	0,00	0,00	0,00	0,00	23 526,18
6135	Locations mobilières	0,00	268 440,70	0,00	0,00	0,00	0,00	268 440,70
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	11 047,83	0,00	0,00	0,00	0,00	11 047,83
61521	Entretien terrains	0,00	86 562,07	0,00	0,00	0,00	0,00	86 562,07
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	54 915,35	0,00	0,00	0,00	0,00	54 915,35
61551	Entretien matériel roulant	0,00	5 507,83	0,00	0,00	0,00	0,00	5 507,83
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	11 623,33	0,00	0,00	0,00	0,00	11 623,33
6156	Maintenance	0,00	1 407 312,89	0,00	0,00	0,00	0,00	1 407 312,89
6161	Multirisques	0,00	86 904,98	0,00	0,00	0,00	0,00	86 904,98
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	61 958,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 958,47
6168	Autres primes d'assurance	0,00	349 978,01	0,00	0,00	0,00	0,00	349 978,01
6182	Documentation générale et technique	0,00	37 243,07	0,00	971,86	0,00	0,00	38 214,93

CD 691

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale				4 Coopération décentralisée, action europe		TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	41 Subvention globale	48 Autres	
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)					
6184	Versements à des organismes de formation	68 392,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 392,99
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	6 355,99	0,00	0,00	0,00	0,00	6 355,99
6188	Autres frais divers	50 525,53	8 606,17	5 581,44	0,00	0,00	0,00	64 713,14
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	9 496,72	0,00	0,00	0,00	0,00	9 496,72
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	119 254,03	0,00	7 200,00	0,00	0,00	126 454,03
6228	Divers	0,00	35 098,53	0,00	0,00	0,00	0,00	35 098,53
6231	Annonces et insertions	0,00	16 848,00	0,00	53 039,83	0,00	0,00	69 887,83
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	250,00
6234	Réceptions	0,00	15 453,88	33 115,81	0,00	0,00	0,00	48 569,69
6236	Catalogues et imprimés	0,00	248,16	0,00	77 271,33	0,00	0,00	77 519,49
6238	Divers	0,00	1 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 742,00
6241	Transports de biens	0,00	117,83	0,00	0,00	0,00	0,00	117,83
6247	Transports collectifs	1 888,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 888,40
6248	Divers	0,00	26 000,61	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,61
6251	Voyages, déplacements et missions	27 429,32	24 214,27	0,00	0,00	0,00	0,00	51 643,59
6261	Frais d'affranchissement	0,00	229 496,67	0,00	0,00	0,00	0,00	229 496,67
6262	Frais de télécommunications	0,00	459 054,79	0,00	0,00	0,00	0,00	459 054,79
6281	Concours divers (cotisations)	21 120,86	2 085,24	49 727,73	0,00	0,00	0,00	72 933,83
6282	Frais de gardiennage	0,00	68 432,35	0,00	0,00	0,00	0,00	68 432,35
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	440 373,70	0,00	0,00	0,00	0,00	440 373,70
62878	Remboursement de frais à des tiers	37,72	6 148,02	0,00	0,00	0,00	0,00	6 185,74
6288	Autres services extérieurs	0,00	37 533,49	0,00	2 954,00	0,00	0,00	40 487,49
63512	Taxes foncières	0,00	33 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 892,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	496,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 314 195,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 314 195,48
6218	Autre personnel extérieur	13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	56 364,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 364,58
64111	Rémunération principale titulaires	4 437 583,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 437 583,99
64112	SFT, indemnité résidence	31 476,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 476,63
64113	NBI	36 055,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 055,61
64118	Autres indemnités titulaires	1 292 801,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 292 801,88
64131	Rémunérations non tit.	506 717,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 717,18

CD 692

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale				4 Coopération décentralisée, action europe		TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	41 Subvention globale	48 Autres	
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)					
6417	Rémunérations des apprentis	36 767,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 767,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	881 773,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 773,24
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 573 239,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573 239,24
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	153 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 645,00
6473	Allocations de chômage	167 724,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 724,16
6475	Médecine du travail, pharmacie	107 488,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 488,32
6488	Autres charges	19 358,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 358,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	180,77	754 938,42	1 350 814,93	0,00	151 695,69	0,00	2 257 629,81
6531	Indemnités	0,00	0,00	851 765,62	0,00	0,00	0,00	851 765,62
6532	Frais de mission et de déplacement	0,00	220,88	48 280,66	0,00	0,00	0,00	48 501,54
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	78 944,58	0,00	0,00	0,00	78 944,58
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	253 424,00	0,00	0,00	0,00	253 424,00
6535	Formation	0,00	0,00	1 198,80	0,00	0,00	0,00	1 198,80
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	501,27	0,00	0,00	0,00	501,27
6541	Créances admises en non-valeur	178,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178,91
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	530 167,28	116 700,00	0,00	151 695,69	0,00	798 562,97
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	4 550,26	0,00	0,00	0,00	0,00	4 550,26
65888	Autres	1,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,86
67	Charges exceptionnelles	0,00	28 519,36	0,00	420,00	0,00	0,00	28 939,36
6713	Dots et prix	0,00	0,00	0,00	420,00	0,00	0,00	420,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	27 170,36	0,00	0,00	0,00	0,00	27 170,36
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 349,00
RECETTES – REALISATIONS		49 335,39	3 248 939,43	0,00	1 978,15	0,00	0,00	3 300 252,97
013	Atténuations de charges	42 531,97	35 217,56	0,00	0,00	0,00	0,00	77 749,53
6094	RRR obtenus sur études et prestations	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	29 217,56	0,00	0,00	0,00	0,00	29 217,56
6419	Remboursements rémunérations personnel	13 038,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 038,07
6459	Rembours charges SS et prévoyance	29 493,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 493,90
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	474,94	2 746 048,51	0,00	718,01	0,00	0,00	2 747 241,46

CD 693

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale				4 Coopération décentralisée, action europe		TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	41 Subvention globale	48 Autres	
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)					
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	20 776,32	0,00	0,00	0,00	0,00	20 776,32
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	2 676 086,08	0,00	0,00	0,00	0,00	2 676 086,08
70872	Remb. frais Budgets annexes	0,00	343,15	0,00	0,00	0,00	0,00	343,15
70878	Remb. frais par des tiers	474,94	46 042,96	0,00	718,01	0,00	0,00	47 235,91
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	264 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 420,00
74718	Autres participations Etat	0,00	264 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 420,00
75	Autres produits de gestion courante	1,32	94 277,01	0,00	0,00	0,00	0,00	94 278,33
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	2 049,17	0,00	0,00	0,00	0,00	2 049,17
752	Revenus des immeubles	0,00	92 227,84	0,00	0,00	0,00	0,00	92 227,84
7588	Autres produits divers gestion courante	1,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,32
77	Produits exceptionnels	6 327,16	108 976,35	0,00	1 260,14	0,00	0,00	116 563,65
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	25 391,75	0,00	0,00	0,00	0,00	25 391,75
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	6 327,16	3 151,38	0,00	0,00	0,00	0,00	9 478,54
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	80 433,22	0,00	1 260,14	0,00	0,00	81 693,36

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/1

FONCTION 1 – SÉCURITÉ

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES – REALISATIONS		11 150,00	632 940,72	8 781 000,00	0,00	9 425 090,72
011	Charges à caractère général	0,00	632 940,72	0,00	0,00	632 940,72
6125	Crédit-bail immobilier	0,00	552 195,34	0,00	0,00	552 195,34
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	16 484,38	0,00	0,00	16 484,38
617	Etudes et recherches	0,00	1 450,00	0,00	0,00	1 450,00
63512	Taxes foncières	0,00	62 799,00	0,00	0,00	62 799,00
6358	Autres droits	0,00	12,00	0,00	0,00	12,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 150,00	0,00	8 781 000,00	0,00	8 792 150,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	8 781 000,00	0,00	8 781 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	11 150,00	0,00	0,00	0,00	11 150,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	1 143 155,37	0,00	0,00	1 143 155,37
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	953 107,45	0,00	0,00	953 107,45
752	Revenus des immeubles	0,00	953 107,45	0,00	0,00	953 107,45
77	Produits exceptionnels	0,00	190 047,92	0,00	0,00	190 047,92
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	47,92	0,00	0,00	47,92

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/2

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré		3 Enseignement supérieur	4 Formation professionnelle et apprentissa	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées				
DEPENSES – REALISATIONS		9 440 393,42	0,00	4 209 185,31	0,00	123 066,30	0,00	46 130,50	13 818 775,53
011	Charges à caractère général	186 006,82	0,00	342 323,88	0,00	0,00	0,00	0,00	528 330,70
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	3 428,78	0,00	0,00	0,00	0,00	3 428,78
60632	Fournitures de petit équipement	4 088,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 088,80
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	59 427,80	0,00	0,00	0,00	0,00	59 427,80
611	Contrats de prestations de services	125 246,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 246,49
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	278,61	0,00	0,00	0,00	0,00	278,61
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	61 357,69	0,00	0,00	0,00	0,00	61 357,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 945,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 945,13
6156	Maintenance	0,00	0,00	172 771,52	0,00	0,00	0,00	0,00	172 771,52
6184	Versements à des organismes de formation	7 577,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 577,39
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	36 296,49	0,00	0,00	0,00	0,00	36 296,49
6247	Transports collectifs	572,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572,90
6248	Divers	0,00	0,00	8 762,99	0,00	0,00	0,00	0,00	8 762,99
6251	Voyages, déplacements et missions	34 576,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 576,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 254 386,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 254 386,60
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	49 307,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 307,39
64111	Rémunération principale titulaires	5 214 845,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 214 845,87
64112	SFT, indemnité résidence	52 527,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 527,42
64113	NBI	37 943,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 943,99
64118	Autres indemnités titulaires	949 251,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	949 251,08
64131	Rémunérations non tit.	267 875,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 875,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	935 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	935 089,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 741 260,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 741 260,93
6488	Autres charges	6 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 285,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3 866 861,43	0,00	123 066,30	0,00	46 130,50	4 036 058,23
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	123 066,30	0,00	8 953,00	132 019,30

CD 696

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré		3 Enseignement supérieur	4 Formation professionnelle et apprentissa	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées				
				6518	Autres (primes, dots)				
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	2 615 122,96	0,00	0,00	0,00	0,00	2 615 122,96
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	839 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839 018,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	50 708,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 708,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		18 408,09	0,00	888 815,86	0,00	0,00	0,00	71,00	907 294,95
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	887 345,36	0,00	0,00	0,00	71,00	887 416,36
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,00	71,00
74881	Particip. familles resto, héberg	0,00	0,00	887 345,36	0,00	0,00	0,00	0,00	887 345,36
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 408,09	0,00	1 470,50	0,00	0,00	0,00	0,00	19 878,59
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	1 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	18 408,09	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 568,09
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	44,50	0,00	0,00	0,00	0,00	44,50

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/3

FONCTION 3 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture					2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Activités artistiques et action culturel	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques	14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES – REALISATIONS		1 626 858,01	1 878 379,77	40 964,87	808 835,19	474 846,75	68 243,25	1 721 358,87	355 600,00	6 975 086,71
011	Charges à caractère général	16 159,16	331 134,52	40 964,87	65 180,15	474 456,75	64 918,77	115 749,87	0,00	1 108 564,09
60215	Livres, disq., casset. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 881,21	0,00	0,00	0,00	5 881,21
6028	Autres achats stockés et autres approvis	0,00	0,00	0,00	0,00	11 336,91	0,00	0,00	0,00	11 336,91
6032	Variat. stocks autres approvisionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	49 072,97	0,00	0,00	0,00	49 072,97
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	802,55	697,90	1 297,03	883,04	0,00	0,00	3 680,52
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	12 804,51	34 823,38	160 721,70	18 208,83	0,00	0,00	226 558,42
60621	Combustibles	0,00	0,00	1 120,96	0,00	354,98	0,00	0,00	0,00	1 475,94
60623	Alimentation	0,00	7 230,24	0,00	35,70	0,00	0,00	3 380,27	0,00	10 646,21
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	725,97	33,63	0,00	107,54	0,00	0,00	867,14
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	6 260,85	0,00	820,80	0,00	0,00	7 081,65
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354,00	0,00	0,00	354,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	458,29	2 388,21	0,00	0,00	0,00	2 846,50
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 357,54	1 370,83	0,00	21 390,99	5 673,15	9 995,88	0,00	39 788,39
611	Contrats de prestations de services	0,00	828,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	6 013,15	0,00	30,00	0,00	6 043,15
6135	Locations mobilières	0,00	2 581,10	0,00	82,94	36 788,00	0,00	57 801,40	0,00	97 253,44
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	3 947,86	3 165,00	14 480,92	12 460,72	0,00	0,00	34 054,50
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	345,00	0,00	19 449,80	496,80	2 901,48	0,00	23 193,08
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	153,60	64 968,23	0,00	3 111,71	0,00	68 233,54
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	4 640,79	0,00	0,00	0,00	0,00	4 640,79
6184	Versements à des organismes de formation	5 622,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 622,00
6188	Autres frais divers	0,00	200,00	0,00	0,00	107,55	0,00	0,00	0,00	307,55
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	5 531,46	0,00	5 880,45	0,00	11 411,91
6228	Divers	0,00	0,00	2 609,74	3 196,44	6 178,24	3 130,38	2 355,00	0,00	17 469,80
6231	Annonces et insertions	0,00	15 233,71	0,00	0,00	0,00	540,00	0,00	0,00	15 773,71
6233	Foires et expositions	0,00	47 882,22	0,00	0,00	2 179,84	0,00	2 400,00	0,00	52 462,06
6234	Réceptions	0,00	283,64	0,00	0,00	30 164,11	0,00	0,00	0,00	30 447,75
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	3 961,22	7 004,48	5 647,20	15 198,87	0,00	31 811,77

CD 698

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture					2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Activités artistiques et action culturel	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques	14 Musées	15 Services d'archives			
6238	Divers	0,00	255 538,07	7 732,80	190,80	1 422,00	0,00	5 774,80	0,00	270 658,47
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	19 164,00	120,00	0,00	0,00	19 284,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 920,01	0,00	6 920,01
6247	Transports collectifs	1 549,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 549,60
6251	Voyages, déplacements et missions	8 987,56	0,00	0,00	6 976,81	0,00	0,00	0,00	0,00	15 964,37
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	40,19	0,00	288,93	0,00	0,00	0,00	329,12
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	200,00	0,00	0,00	450,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	1 955,04	0,00	0,00	0,00	1 955,04
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 656,00	0,00	0,00	0,00	1 656,00
62872	Remb. frais au budget annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 276,31	0,00	0,00	16 276,31
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	18,80	1 185,00	0,00	0,00	0,00	1 203,80
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	3 219,00	0,00	0,00	0,00	3 219,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	5 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 444,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	362,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	3 658,46	234,00	257,00	0,00	0,00	0,00	4 149,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 610 698,85	8 496,25	0,00	742 155,04	0,00	0,00	0,00	0,00	2 361 350,14
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 342,79	0,00	0,00	3 906,69	0,00	0,00	0,00	0,00	12 249,48
64111	Rémunération principale titulaires	845 844,70	0,00	0,00	423 100,37	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 945,07
64112	SFT, indemnité résidence	7 869,90	0,00	0,00	1 265,06	0,00	0,00	0,00	0,00	9 134,96
64113	NBI	7 403,59	0,00	0,00	10 114,01	0,00	0,00	0,00	0,00	17 517,60
64118	Autres indemnités titulaires	201 517,57	0,00	0,00	91 013,66	0,00	0,00	0,00	0,00	292 531,23
64131	Rémunérations non tit.	94 340,30	0,00	0,00	1 526,77	0,00	0,00	0,00	0,00	95 867,07
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	5 374,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 374,41
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	165 079,00	1 241,44	0,00	71 407,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 727,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	276 996,00	401,15	0,00	138 676,48	0,00	0,00	0,00	0,00	416 073,63
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	488,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488,82
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	990,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990,43
6488	Autres charges	3 305,00	0,00	0,00	1 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 450,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 503 749,00	0,00	0,00	390,00	3 300,00	1 571 469,00	355 600,00	3 434 508,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00
6568	Autres participations	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	239 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 550,00	0,00	260 518,00
65736	Subv. fonct. SPIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 000,00	0,00	187 000,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	95 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 418,00	0,00	122 753,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	1 018 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336 501,00	340 000,00	2 694 947,00

CD 699

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture					2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Activités artistiques et action culturel	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques	14 Musées	15 Services d'archives			
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	390,00	3 300,00	0,00	0,00	3 690,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	35 000,00	0,00	1 500,00	0,00	24,48	34 140,00	0,00	70 664,48
6713	Dots et prix	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 540,00	0,00	3 040,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,48	0,00	0,00	24,48
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 600,00	0,00	67 600,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	31 724,14	0,00	3 156,48	176 471,42	5 960,22	113 271,63	101 231,00	431 814,89
013	Atténuations de charges	0,00	798,83	0,00	0,00	34 589,37	0,00	0,00	0,00	35 388,20
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	34 589,37	0,00	0,00	0,00	34 589,37
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	798,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798,83
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	30 923,64	0,00	0,00	123 329,59	0,00	110 271,63	0,00	264 524,86
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 271,63	0,00	110 271,63
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	12 430,00	0,00	0,00	91 511,00	0,00	0,00	0,00	103 941,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	18 172,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 172,23
707	Ventes de marchandises	0,00	321,41	0,00	0,00	31 818,59	0,00	0,00	0,00	32 140,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	3 000,00	0,00	0,00	9 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	3 000,00	0,00	0,00	9 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 156,48	9 570,00	2 960,22	0,00	101 231,00	116 917,70
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 570,00	0,00	0,00	101 231,00	110 801,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 156,48	0,00	2 960,22	0,00	0,00	6 116,70
77	Produits exceptionnels	0,00	1,67	0,00	0,00	2 482,46	0,00	3 000,00	0,00	5 484,13
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1,67	0,00	0,00	32,46	0,00	0,00	0,00	34,13

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/4

FONCTION 4 – PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES – REALISATIONS		1 504 484,93	416 088,25	0,00	117 955,95	2 038 529,13
011	Charges à caractère général	48 889,68	315 484,12	0,00	39 285,95	403 659,75
60632	Fournitures de petit équipement	123,45	0,00	0,00	0,00	123,45
60661	Médicaments	0,00	1 876,04	0,00	0,00	1 876,04
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00	0,00	9 539,00	9 539,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 297,53	23 116,50	0,00	0,00	38 414,03
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	6 958,00	6 958,00
6188	Autres frais divers	0,00	44 791,58	0,00	0,00	44 791,58
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	584,19	584,19
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 700,00	0,00	0,00	5 700,00
6247	Transports collectifs	670,00	0,00	0,00	0,00	670,00
6251	Voyages, déplacements et missions	32 798,70	0,00	0,00	0,00	32 798,70
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	22 204,76	22 204,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 455 595,25	0,00	0,00	0,00	1 455 595,25
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 176,51	0,00	0,00	0,00	8 176,51
64111	Rémunération principale titulaires	678 900,91	0,00	0,00	0,00	678 900,91
64112	SFT, indemnité résidence	10 260,26	0,00	0,00	0,00	10 260,26
64113	NBI	1 854,98	0,00	0,00	0,00	1 854,98
64118	Autres indemnités titulaires	110 440,80	0,00	0,00	0,00	110 440,80
64131	Rémunérations non tit.	235 633,13	0,00	0,00	0,00	235 633,13
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	176 417,00	0,00	0,00	0,00	176 417,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	232 684,16	0,00	0,00	0,00	232 684,16
6488	Autres charges	1 227,50	0,00	0,00	0,00	1 227,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	100 107,55	0,00	78 670,00	178 777,55
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	100 107,55	0,00	0,00	100 107,55
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	75 670,00	75 670,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	496,58	0,00	0,00	496,58
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	496,58	0,00	0,00	496,58

CD 701

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
RECETTES – REALISATIONS		0,00	44 042,35	0,00	0,00	44 042,35
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	13 236,40	0,00	0,00	13 236,40
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	13 236,40	0,00	0,00	13 236,40
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 805,95	0,00	0,00	30 805,95
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	30 805,95	0,00	0,00	30 805,95
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/5

FONCTION 5 – ACTION SOCIALE (hors RMI, APA et RSA)

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES – REALISATIONS		13 032 237,59	20 066 348,91	47 065 895,76	187 384,80	15 058 360,12	2 126 406,90	1 375 795,36	98 912 429,44
011	Charges à caractère général	158 141,77	784 816,99	2 549 162,49	0,00	950 003,23	9 000,00	247 574,54	4 698 699,02
60611	Eau et assainissement	1 794,90	3 236,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 031,69
60612	Energie - Electricité	15 839,75	91 415,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 255,43
60621	Combustibles	0,00	4 019,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 019,91
60623	Alimentation	0,00	18 516,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 516,27
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	5 812,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 812,09
60631	Fournitures d'entretien	0,00	994,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994,54
60632	Fournitures de petit équipement	1 550,67	2 382,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 932,80
60636	Vêtements de travail	0,00	560,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560,20
60661	Médicaments	0,00	5 428,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 428,66
6067	Fournitures scolaires	0,00	1 167,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167,91
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 952,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 952,62
611	Contrats de prestations de services	0,00	219 572,46	2 547 722,49	0,00	950 003,23	0,00	246 103,32	3 963 401,50
6132	Locations immobilières	7 920,00	46 563,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 483,97
6135	Locations mobilières	0,00	2 319,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 319,84
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	53 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 789,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 299,31	26 788,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 087,92
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 975,02	26 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 624,02
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	7 892,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 892,33
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	28 820,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 820,95
6227	Frais d'actes et de contentieux	34,00	411,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,97
6228	Divers	1 459,74	1 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,74
6231	Annonces et insertions	864,00	540,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	4 032,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 323,77	0,00	0,00	0,00	0,00	283,22	1 606,99
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	38 276,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 276,76
6247	Transports collectifs	2 308,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 308,40
6251	Voyages, déplacements et missions	106 540,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 540,98
6255	Frais de déménagement	555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555,00

CD 703

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	186 721,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 721,17
6288	Autres services extérieurs	0,00	8 359,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 359,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 854 095,82	9 176 781,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 030 876,98
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	69 632,88	90 258,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 891,73
64111	Rémunération principale titulaires	6 469 655,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 469 655,84
64112	SFT, indemnité résidence	67 153,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 153,48
64113	NBI	36 574,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 574,93
64118	Autres indemnités titulaires	1 301 333,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301 333,60
64121	Rémunération principale	0,00	5 185 136,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 185 136,83
64123	Indemnités d'attente	0,00	34 998,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 998,40
64126	Indemnités de licenciement	0,00	53 808,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 808,23
64128	Autres indemnités	0,00	1 841 570,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 841 570,70
64131	Rémunérations non tit.	1 273 579,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 273 579,02
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 446 940,00	1 600 233,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 047 173,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 167 090,24	248 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 415 715,24
6473	Allocations de chômage	0,00	107 725,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 725,31
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	12 234,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 234,84
6488	Autres charges	22 135,83	2 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 325,83
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	425 856,14	0,00	0,00	0,00	0,00	425 856,14
7498	Autres	0,00	0,00	425 856,14	0,00	0,00	0,00	0,00	425 856,14
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	10 088 183,77	44 084 620,51	187 384,80	14 088 851,17	2 117 406,90	1 128 220,82	71 714 667,97
65111	Famille et enfance	0,00	329 804,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 804,38
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	5 114 154,99	0,00	0,00	0,00	0,00	5 114 154,99
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	441 529,13	0,00	0,00	0,00	0,00	441 529,13
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	948 059,23	0,00	0,00	0,00	0,00	948 059,23
65113	Personnes âgées	0,00	0,00	0,00	187 384,80	341 006,40	339 507,77	0,00	867 898,97
6512	Secours d'urgence	0,00	74 303,91	0,00	0,00	0,00	0,00	60 293,00	134 596,91
6513	Bourses	0,00	9 951,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 951,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	82 503,10	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250,00	85 753,10
65211	Frais de scolarité	0,00	58 099,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 099,28
65212	Frais périscolaires	0,00	24 594,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 594,06
6522	Accueil familial	0,00	496 804,96	320 191,52	0,00	0,00	0,00	0,00	816 996,48
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	727,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	727,26
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	1 935 879,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935 879,18
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	5 046 811,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 046 811,27

CD 704

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	256 169,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 169,52
652414	Foyers de jeunes travailleurs	0,00	76 591,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 591,37
652416	Serv. aideéduc. milieu ouvert dom.	0,00	809 773,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809 773,81
652418	Autres	0,00	763 058,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763 058,39
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	37 188 327,27	0,00	0,00	0,00	0,00	37 188 327,27
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	13 339 097,32	0,00	0,00	13 339 097,32
6525	Frais d'inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,50	0,00	0,00	3 376,50
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	1 916,15	0,00	404 088,53	0,00	0,00	406 004,68
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	6 795,61	0,00	557,42	0,00	0,00	7 353,03
6556	Contributions à des fonds	0,00	39 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 000,00	530 520,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	8 411,39	0,00	0,00	0,00	0,00	11 772,56	20 183,95
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	19 820,05	0,00	0,00	0,00	64 000,00	83 820,05
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 359,60	99 040,00	400 399,60
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 531,60	0,00	97 531,60
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	75 180,00	7 480,00	0,00	0,00	1 379 007,93	398 865,26	1 860 533,19
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	1 345,25	0,00	725,00	0,00	0,00	2 070,25
65888	Autres	0,00	0,89	1,31	0,00	0,00	0,00	0,00	2,20
67	Charges exceptionnelles	0,00	16 566,99	6 256,62	0,00	19 505,72	0,00	0,00	42 329,33
6713	Dots et prix	0,00	13 324,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 324,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	6 256,62	0,00	19 312,91	0,00	0,00	25 569,53
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	3 242,19	0,00	0,00	192,81	0,00	0,00	3 435,00
RECETTES – REALISATIONS		171 291,07	467 816,00	9 273 913,01	187 384,69	7 780 373,67	718 908,74	270 006,95	18 869 694,13
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	41 440,79	153 476,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 917,18
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
70878	Remb. frais par des tiers	41 440,79	153 416,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 857,18
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	50 000,00	177 475,00	2 537 697,64	187 384,69	0,00	718 908,74	270 006,95	3 941 473,02
74718	Autres participations Etat	0,00	174 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 785,00	380 785,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 221,95	63 221,95
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	2 111 841,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 111 841,50
747813	Dotation versée au titre des MDPH	0,00	0,00	425 856,14	0,00	0,00	0,00	0,00	425 856,14
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	0,00	187 384,69	0,00	0,00	0,00	187 384,69

CD 705

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
7478142	Part prévention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	631 408,74	0,00	631 408,74
74788	Autres	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 500,00	0,00	137 500,00
74888	Autres	0,00	3 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 475,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	126 266,20	6 729 384,67	0,00	7 762 561,03	0,00	0,00	14 678 211,90
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	95 394,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 394,48
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	20 841,20	388 836,61	0,00	1 919 218,67	0,00	0,00	2 328 896,48
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	6 298 893,50	0,00	5 843 342,36	0,00	0,00	12 142 235,86
752	Revenus des immeubles	60 000,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 050,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	8 980,52	41 654,56	0,00	0,00	0,00	0,00	50 635,08
77	Produits exceptionnels	19 850,28	10 598,41	6 830,70	0,00	17 812,64	0,00	0,00	55 092,03
7718	Autres prod. except. opération gestion	19 850,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 850,28
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	10 598,41	6 830,70	0,00	17 812,64	0,00	0,00	35 241,75

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/5-4

FONCTION 5-4 – REVENU MINIMUM D'INSERTION

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 RMI - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DU CHAPITRE
								71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 808,25	0,00	0,00	2 808,25
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 808,25	0,00	0,00	2 808,25
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 808,25	0,00	0,00	2 808,25
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/5-5

FONCTION 5-5 – PERSONNES DÉPENDANTES (APA)

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES – REALISATIONS		21 811,89	13 084 895,74	1 150 066,35	13 790 938,91	28 047 712,89
011	Charges à caractère général	19 320,00	5 031,26	0,00	0,00	24 351,26
6068	Autres matières et fournitures	0,00	3 867,26	0,00	0,00	3 867,26
62268	Autres honoraires, conseils	19 320,00	0,00	0,00	0,00	19 320,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 164,00	0,00	0,00	1 164,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	13 079 864,48	1 150 066,35	13 790 938,91	28 020 869,74
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	0,00	528 553,35	0,00	0,00	528 553,35
651142	APA versée au bénéficiaire	0,00	12 543 264,53	0,00	0,00	12 543 264,53
651143	APA versée bénéf. en étab.	0,00	0,00	1 150 066,35	0,00	1 150 066,35
651144	APA versée à l'étab.	0,00	0,00	0,00	13 790 938,91	13 790 938,91
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	6 012,27	0,00	0,00	6 012,27
6577	Remises gracieuses	0,00	2 034,33	0,00	0,00	2 034,33
67	Charges exceptionnelles	2 491,89	0,00	0,00	0,00	2 491,89
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 491,89	0,00	0,00	0,00	2 491,89
RECETTES – REALISATIONS		11 807 558,16	463 135,16	18 637,49	23 156,18	12 312 486,99
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	11 807 558,16	0,00	0,00	0,00	11 807 558,16
747811	Dotation versée au titre de l'APA	11 807 558,16	0,00	0,00	0,00	11 807 558,16
75	Autres produits de gestion courante	0,00	463 135,16	18 249,29	23 156,18	504 540,63
7533	APA	0,00	463 135,16	18 249,29	23 156,18	504 540,63
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	388,20	0,00	388,20
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	388,20	0,00	388,20

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/5-6

FONCTION 5-6 – REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES – REALISATIONS		92 949,10	16 200,00	200 000,00	705 238,01	0,00	684 858,91	18 088 725,26	42 628,04	19 830 599,32
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	8 453,71	0,00	13 071,54	0,00	448,66	21 973,91
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,96	0,00	0,00	2 160,96
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 544,00	0,00	0,00	2 544,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448,66	448,66
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	8 453,71	0,00	0,00	0,00	0,00	8 453,71
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 366,58	0,00	0,00	8 366,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 887,37	0,00	0,00	669 887,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 525,62	0,00	0,00	3 525,62
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 279,65	0,00	0,00	392 279,65
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 343,06	0,00	0,00	6 343,06
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 936,58	0,00	0,00	71 936,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 820,00	0,00	0,00	64 820,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 707,46	0,00	0,00	129 707,46
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 275,00	0,00	0,00	1 275,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	92 949,10	16 200,00	200 000,00	696 784,30	0,00	1 900,00	18 088 725,26	42 179,38	19 138 738,04
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 890 927,36	0,00	14 890 927,36
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 186 016,48	0,00	3 186 016,48
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 179,38	42 179,38
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 099,85	0,00	9 099,85
6556	Contributions à des fonds	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	134 344,50	0,00	0,00	0,00	0,00	134 344,50
6568	Autres participations	92 949,10	16 200,00	0,00	562 439,80	0,00	0,00	0,00	0,00	671 588,90
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 681,57	0,00	2 681,57
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		80 530,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 602 766,73	0,00	11 683 296,94

CD 709

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 720 224,00	0,00	10 720 224,00
7352	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 720 224,00	0,00	10 720 224,00
74	Dotations, subventions et participations	80 530,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 710,00	0,00	802 240,21
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 710,00	0,00	721 710,00
74788	Autres	80 530,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 530,21
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 687,73	0,00	148 687,73
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 916,82	0,00	143 916,82
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 770,91	0,00	4 770,91
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 145,00	0,00	12 145,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 145,00	0,00	12 145,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/6

FONCTION 6 – RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie			3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie				
DEPENSES – REALISATIONS		13 473 843,91	0,00	4 669 462,78	560 330,10	0,00	500,00	0,00	0,00	18 704 136,79
011	Charges à caractère général	496 532,57	0,00	4 669 343,28	560 330,10	0,00	500,00	0,00	0,00	5 726 705,95
60211	Combustibles et carburants	0,00	0,00	694 074,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	694 074,58
60212	Produits d'entretien	10 061,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 061,50
60213	Fournitures des ateliers départementaux	0,00	0,00	427 048,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 048,27
60218	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	19 182,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 182,20
6023	Fournitures de voirie	0,00	0,00	240 241,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 241,75
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	622 271,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	622 271,22
60611	Eau et assainissement	10 733,87	0,00	1 173,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 906,94
60612	Energie - Electricité	179 210,09	0,00	48 478,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 688,95
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	136 296,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 296,83
60621	Combustibles	531,19	0,00	1 159,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 690,81
60622	Carburants	0,00	0,00	148 639,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 639,66
60623	Alimentation	2 847,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 847,88
60628	Autres fournitures non stockées	9 996,56	0,00	5 043,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 040,18
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	312 894,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 894,29
60632	Fournitures de petit équipement	27 172,75	0,00	79 958,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 130,84
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	665 003,94	392 188,13	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 192,07
6068	Autres matières et fournitures	17 925,24	0,00	68 010,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 935,54
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	48 463,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 463,78
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	11 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 262,00
6132	Locations immobilières	1 901,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 901,70
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	111 330,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 330,93
614	Charges locatives et de copropriété	562,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562,04
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 227,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 227,79
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	675 552,50	131 807,55	0,00	0,00	0,00	0,00	807 360,05

CD 711

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie			3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie				
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	97 432,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 432,49
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 191,10	0,00	30 884,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 075,45
6156	Maintenance	5 103,68	0,00	6 378,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 481,92
617	Etudes et recherches	19 565,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 565,90
6184	Versements à des organismes de formation	43 028,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 028,20
62268	Autres honoraires, conseils	703,73	0,00	23 760,00	9 853,20	0,00	0,00	0,00	0,00	34 316,93
6228	Divers	0,00	0,00	139 429,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 429,49
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	15 219,22	0,00	0,00	0,00	0,00	15 219,22
6241	Transports de biens	0,00	0,00	45 727,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 727,03
6251	Voyages, déplacements et missions	115 823,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 823,95
6281	Concours divers (cotisations)	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	1 250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 395,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 395,40
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	84,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,31
6288	Autres services extérieurs	1 800,00	0,00	1 264,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 064,20
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	19 433,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 433,66
6358	Autres droits	0,00	0,00	126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 977 311,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 977 311,34
6218	Autre personnel extérieur	71 228,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 228,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	63 282,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 282,42
64111	Rémunération principale titulaires	6 581 284,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 581 284,10
64112	SFT, indemnité résidence	61 345,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 345,06
64113	NBI	66 655,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 655,93
64118	Autres indemnités titulaires	2 205 326,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 205 326,79
64131	Rémunérations non tit.	459 844,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 844,83
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 207 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 207 665,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 244 510,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 244 510,57
6488	Autres charges	16 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 168,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	119,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,50
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	119,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,50

CD 712

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie			3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie				
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		105 825,89	0,00	1 772 590,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 878 415,95
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	755 158,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 158,87
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	755 158,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 158,87
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	571,93	0,00	947 262,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 834,12
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	423 720,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 720,83
704	Travaux	0,00	0,00	37 915,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 915,75
705	Etudes	0,00	0,00	45 346,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 346,73
7068	Autres redevances et droits	0,00	0,00	9 198,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 198,73
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	111 849,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 849,84
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	24 416,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 416,41
70878	Remb. frais par des tiers	571,93	0,00	294 813,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 385,83
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	105 253,96	0,00	70 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 422,96
7711	Dédits et pénalités perçus	800,00	0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	86 845,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 845,96
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	50 611,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 611,11
7788	Produits exceptionnels divers	17 608,00	0,00	1 857,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 465,89

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/7

FONCTION 7 – AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement		4 Aménagement et développement rural	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel		
DEPENSES – REALISATIONS		9 648,22	200 030,46	0,00	180,00	385 943,96	3 421 734,08	4 017 536,72
011	Charges à caractère général	9 648,22	0,00	0,00	180,00	119 832,31	308 157,92	437 818,45
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,90	182,90
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 225,47	0,00	3 225,47
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 416,52	18 416,52
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 160,09	8 160,09
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 890,00	4 890,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	7 698,60	7 878,60
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	115 498,04	81 469,86	196 967,90
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 238,46	73 238,46
6231	Annonces et insertions	9 648,22	0,00	0,00	0,00	0,00	905,46	10 553,68
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 386,35	57 386,35
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 244,00	2 244,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 108,80	6 172,81	7 281,61
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00	660,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 401,00	4 401,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 753,87	11 753,87
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 578,00	30 578,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920 479,64	1 920 479,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 700,00	9 700,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	905 715,51	905 715,51
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 545,70	18 545,70
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 397,63	7 397,63
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 178,21	306 178,21
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,33	170 000,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 708,00	199 708,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 849,26	300 849,26
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 385,00	2 385,00
014	Atténuations de produits	0,00	200 030,46	0,00	0,00	24 993,41	0,00	225 023,87
7398	Autres reversements	0,00	200 030,46	0,00	0,00	24 993,41	0,00	225 023,87
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	241 118,24	1 188 573,39	1 429 691,63
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	129,76	0,00	129,76
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	127 599,08	267 388,17	394 987,25

CD 714

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement		4 Aménagement et développement rural	TOTAL DU CHAPITRE
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel		
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 270,33	276 270,33
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	53 589,40	0,00	53 589,40
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	59 800,00	469 914,89	529 714,89
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 523,13	4 523,13
6713	Dots et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 523,13	4 523,13
RECETTES – REALISATIONS		1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 251 541,51	570 425,49	1 823 167,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 554,74	519 554,74
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 574,74	4 574,74
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	514 980,00	514 980,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 031 512,11	0,00	1 031 512,11
7327	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 031 512,11	0,00	1 031 512,11
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	195 083,40	13 713,23	208 796,63
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 713,23	13 713,23
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 580,40	0,00	9 580,40
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	32 581,70	0,00	32 581,70
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	26 977,10	0,00	26 977,10
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	125 944,20	0,00	125 944,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 157,52	37 157,52
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 157,54	2 157,54
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 999,98	34 999,98
77	Produits exceptionnels	1 200,00	0,00	0,00	0,00	24 946,00	0,00	26 146,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	24 940,00	0,00	24 940,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/8

FONCTION 8 – TRANSPORTS

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs					8 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Routier	22 Ferroviaire	23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES – REALISATIONS		0,00	6 091 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 091 349,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	6 091 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 091 349,00
73913	Attributions de compensation CVAE	0,00	6 091 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 091 349,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES – REALISATIONS		0,00	38,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,26
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	38,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,26
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	38,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,26

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR NATURE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2/9

FONCTION 9 – DÉVELOPPEMENT

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures d'animation et développement	2 Agriculture et pêche		3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintenance services publics non départ.	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Laboratoire départemental	28 Autres				
DEPENSES – REALISATIONS		1 685 351,42	21 000,00	223 865,46	18 960,00	2 104 562,12	1 131 471,73	0,00	5 185 210,73
011	Charges à caractère général	5 471,76	0,00	0,00	18 960,00	0,00	40 338,42	0,00	64 770,18
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498,09	0,00	498,09
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 863,43	0,00	5 863,43
6135	Locations mobilières	2 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 927,08	0,00	4 441,08
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 079,12	0,00	2 079,12
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	18 960,00	0,00	384,00	0,00	19 344,00
6247	Transports collectifs	590,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,60
6251	Voyages, déplacements et missions	2 367,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 367,16
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 586,70	0,00	29 586,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 679 879,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 679 879,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 635,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 635,86
64111	Rémunération principale titulaires	943 785,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 785,59
64112	SFT, indemnité résidence	12 105,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 105,26
64113	NBI	16 028,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 028,43
64118	Autres indemnités titulaires	231 018,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 018,45
64131	Rémunérations non tit.	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	157 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 556,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	306 960,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 960,07
6488	Autres charges	3 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 745,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	21 000,00	219 136,23	0,00	2 104 562,12	1 091 133,31	0,00	3 435 831,66
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	1 713,59	0,00	0,00	0,00	0,00	1 713,59
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	422,64	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 422,64
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 996 627,83	44 000,00	0,00	2 040 627,83
6568	Autres participations	0,00	0,00	217 000,00	0,00	87 934,29	0,00	0,00	304 934,29
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	1 047 133,31	0,00	1 068 133,31
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	4 729,23	0,00	0,00	0,00	0,00	4 729,23
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	4 729,23	0,00	0,00	0,00	0,00	4 729,23

CD 717

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures d'animation et développement	2 Agriculture et pêche		3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Laboratoire départemental	28 Autres				
RECETTES – REALISATIONS		0,00	0,00	739,97	0,00	1 567,23	14 785,74	0,00	17 092,94
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 230,74	0,00	3 230,74
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 230,74	0,00	3 230,74
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230,78	11 555,00	0,00	12 785,78
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 555,00	0,00	11 555,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230,78	0,00	0,00	1 230,78
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	739,97	0,00	336,45	0,00	0,00	1 076,42
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	62,85	0,00	0,00	0,00	0,00	62,85
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	336,45	0,00	0,00	336,45
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	677,12	0,00	0,00	0,00	0,00	677,12

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
ARKEA- N°19-52860462CT1CORREZ	16/02/2018	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
CREDIT AGRICOLE/CIB - N°040269	08/10/2004	666 666,66	666 666,66	27 307,41	666 666,66	0,00
CREDIT AGRICOLE/CIB - N°050282	26/10/2005	2 862 858,00	2 862 858,00	0,00	1 431 428,50	1 431 429,50
CREDIT AGRICOLE/CIB - N°060101	30/03/2006	5 085 200,00	5 085 200,00	0,00	540 900,00	4 544 300,00
CREDIT AGRICOLE/CIB - N°091079	04/03/2009	4 930 087,00	4 930 087,00	17 359,62	354 774,00	4 575 313,00
CREDIT AGRICOLE/CIB - N°090437	30/09/2009	3 780 379,00	3 780 379,00	140 020,85	569 073,00	3 211 306,00
CREDIT AGRICOLE/CIB - N°100099	08/03/2010	2 895 397,30	2 895 397,30	98 828,14	420 637,45	2 474 759,85
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		26 220 587,96	20 220 587,96	283 516,02	3 983 479,61	16 237 108,35

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					600 275 730,24									
1641 Emprunts en euros (total)					538 735 730,24									
10160181	ARKEA	13/07/2017	15/12/2017	30/03/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,630	EUR	T	C	O	A-1
1119063	CAISSE D'EPARGNE	22/03/2011	15/09/2011	15/12/2011	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.94 %	3,940	4,000	EUR	T	C	O	A-1
1119986	CREDIT AGRICOLE	01/07/2015	22/12/2015	01/04/2016	3 835 000,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,610	EUR	T	C	O	A-1
1129777	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	23/12/2008	31/01/2010	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
1220017	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/04/2012	20/04/2012	01/05/2013	8 000 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
1220024	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/04/2012	10/04/2012	01/11/2012	4 500 000,00	V	LEP + 1.35	4,100	4,100	EUR	T	C	O	A-1
12232102	ARKEA	27/06/2018	27/06/2018	28/03/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	1,660	EUR	T	C	O	A-1
1365567	CREDIT AGRICOLE	29/07/2016	22/12/2016	01/05/2017	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.66 %	1,660	1,670	EUR	T	C	O	A-1
1419098	CAISSE D'EPARGNE	15/07/2014	19/12/2014	19/03/2015	4 000 000,00	F	Taux fixe à 2.65 %	2,650	2,680	EUR	T	C	O	A-1
1446892	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2011	30/12/2011	30/03/2012	5 200 000,00	F	Taux fixe à 3.93 %	3,930	4,050	EUR	T	C	O	A-1
1619152	CAISSE D'EPARGNE	29/07/2016	23/12/2016	25/03/2017	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,950	EUR	T	C	O	A-1
16583002004	SOCIETE GENERALE	31/03/2007	31/03/2007	03/04/2008	10 000 000,00	V	(TAG 12M(Postfixé)-Floor -0.0325 sur TAG 12M(Postfixé)) + 0.0325	3,270	3,270	EUR	A	P	O	A-1
1719126	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2017	15/12/2017	25/03/2018	8 000 000,00	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	1,100	EUR	T	C	O	A-1
17260005001	SOCIETE GENERALE	30/04/2008	30/04/2008	30/04/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,720	EUR	A	P	O	A-1
1819091	CAISSE D'EPARGNE	27/06/2018	27/06/2018	25/03/2019	12 000 000,00	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	0,990	EUR	T	C	O	A-1
200611232	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2006	18/12/2006	25/03/2007	17 200 000,00	F	Taux fixe à 3.89 %	3,890	3,950	EUR	T	P	O	A-1
2374104	SOCIETE GENERALE	19/07/2019	16/12/2019	16/03/2020	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	1,060	EUR	T	C	O	A-1

CD 720

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
247491	DEXIA CL	31/12/2007	30/12/2007	01/01/2009	15 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0045)-Floor	3,900	3,960	EUR	A	C	O	A-1
256123	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/10/2007	15/10/2007	15/01/2008	25 600 000,00	V	-0.0045 sur TAM(Postfixé)	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1
264007	DEXIA CL	18/03/2009	18/12/2008	01/06/2009	7 000 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.005	3,900	4,020	EUR	T	P	O	A-1
2668786	CREDIT AGRICOLE	12/07/2019	19/12/2019	01/05/2020	1 500 000,00	F	Euribor 3M + 0.7	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
271152	SFIL CAFFIL	15/07/2010	15/07/2010	01/07/2011	21 959 474,49	V	Taux fixe à 0.549 %	2,750	2,790	EUR	A	P	O	A-1
273495	SFIL CAFFIL	09/12/2010	26/01/2011	01/05/2011	487 500,00	F	(Euribor 12M(Postfixé) + 0.6) + Tunnel 2/5.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	1,970	1,980	EUR	T	P	O	A-1
273496	SFIL CAFFIL	09/12/2010	26/01/2011	01/05/2011	262 500,00	F	Taux fixe à 1.97 %	1,970	1,980	EUR	T	P	O	A-1
279517	BANQUE POSTALE	07/06/2013	07/06/2013	01/10/2013	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.81 %	3,810	3,860	EUR	T	C	O	A-1
282543	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/07/2008	20/07/2008	20/10/2008	20 000 000,00	F	Taux fixe à 4.41 %	4,410	4,550	EUR	T	P	O	A-1
298473	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	13/02/2009	13/02/2009	30/04/2010	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.19 %	4,190	4,320	EUR	A	P	O	A-1
299433	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/05/2009	01/05/2009	01/02/2010	7 500 000,00	C	Taux fixe 4% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.7%)	4,000	4,120	EUR	T	P	O	B-1
309783	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	09/11/2009	15/11/2009	15/02/2010	7 000 000,00	C	Taux fixe 3.69% à barrière 6.5% sur CMS EUR 10A	3,690	3,800	EUR	T	P	O	B-1
346593	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	17/03/2011	15/09/2011	15/12/2011	10 000 000,00	C	Taux fixe 3.78% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.8%)	3,780	3,890	EUR	T	C	O	B-1
352363	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	14/10/2011	30/12/2011	30/03/2012	3 500 000,00	C	Taux fixe 3.7% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 1.45%)	3,700	3,810	EUR	T	C	O	B-1

CD 721

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
414203	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/07/2015	29/12/2015	31/03/2016	3 835 000,00	F	Taux fixe à 2.1475 %	2,150	2,200	EUR	T	C	O	A-1
419035	CAISSE D'EPARGNE	01/06/2004	01/06/2004	01/06/2005	14 000 000,00	V	(Euribor 12M(Postfixé)-Floor -0.04 sur Euribor 12M(Postfixé)) + 0.04	2,220	2,260	EUR	A	C	O	A-1
419524	CAISSE D'EPARGNE	15/01/2005	15/01/2005	25/01/2005	19 960 000,00	F	Taux fixe à 4.04 %	4,040	4,040	EUR	A	P	O	A-1
4309104	CAISSE D'EPARGNE	10/06/2013	10/06/2013	20/03/2014	19 000 000,00	F	Taux fixe à 3.46 %	3,460	3,510	EUR	T	C	O	A-1
4492433	CAISSE D'EPARGNE	16/07/2015	24/12/2015	25/03/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	1,710	EUR	T	C	O	A-1
5047105	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/11/2014	15/12/2014	01/12/2015	3 850 000,00	V	Livret A + 1	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
5049510	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/11/2014	15/12/2014	01/12/2015	1 000 000,00	V	Livret A + 1	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
5049539	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/11/2014	15/12/2014	01/12/2015	3 150 000,00	V	Livret A + 1	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
5062049	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/11/2017	20/12/2017	01/01/2020	200 000,00	V	(Livret A + 0.75)-Floor -0.75 sur Livret A	1,500	1,500	EUR	A	C	O	A-1
507747	BANQUE POSTALE	01/06/2015	29/01/2016	01/05/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.59 %	1,590	1,600	EUR	T	P	O	A-1
5147482	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/07/2016	06/12/2016	01/11/2017	758 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
5147689	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/07/2016	06/12/2016	01/11/2017	2 971 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
516145	BANQUE POSTALE	20/07/2016	10/02/2017	01/06/2017	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,550	EUR	T	C	O	A-1
519839	BANQUE POSTALE	13/07/2017	01/12/2017	01/03/2018	8 650 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,560	EUR	T	C	O	A-1
522245	BANQUE POSTALE	28/04/2014	30/01/2015	01/02/2016	12 000 000,00	V	Euribor 12M + 1.37	1,640	1,670	EUR	A	C	O	A-1
526957	BANQUE POSTALE	24/05/2018	28/12/2018	01/04/2019	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,610	EUR	T	C	O	A-1
527514	BANQUE POSTALE	12/07/2019	31/12/2019	01/04/2020	9 000 000,00	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	0,960	EUR	T	C	O	A-1
527515	BANQUE POSTALE	12/07/2019	31/12/2019	01/04/2020	5 962 441,01	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500	EUR	T	C	O	A-1
5311587	CAISSE D'EPARGNE	06/12/2012	01/01/2018	25/06/2018	120 370,26	F	Taux fixe à 4.42 %	4,420	4,420	EUR	A	C	O	A-1
5825427	BANQUE POPULAIRE	26/07/2018	20/12/2018	20/03/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,630	EUR	T	C	O	A-1
587101001	SOCIETE GENERALE	17/03/2010	22/03/2010	22/06/2010	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,850	EUR	T	P	O	A-1
621471	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25/04/2012	21/09/2012	20/12/2012	7 500 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,580	EUR	T	P	O	A-1
631102001	SOCIETE GENERALE	22/03/2011	11/04/2011	11/05/2011	10 000 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,630	EUR	M	C	O	A-1
6763679	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2005	30/06/2005	25/01/2006	24 500 000,00	F	Taux fixe à 3.17 %	3,170	3,210	EUR	T	C	O	A-1

CD 722

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
682103001	SOCIETE GENERALE	15/11/2011	15/11/2011	15/02/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.08 %	4,080	4,200	EUR	T	C	O	A-1
6936172	CAISSE D'EPARGNE	10/04/2006	10/04/2006	25/02/2007	25 000 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,850	EUR	T	P	O	A-1
7062447	BANQUE POPULAIRE	29/07/2016	28/12/2016	28/03/2017	271 000,00	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	1,810	EUR	T	C	O	A-1
7063036	BANQUE POPULAIRE	04/01/2017	12/02/2017	12/05/2017	3 827 162,27	F	Taux fixe à 2.98 %	2,980	3,010	EUR	T	P	O	A-1
7063038	BANQUE POPULAIRE	04/01/2017	05/01/2017	05/04/2017	2 036 282,21	F	Taux fixe à 2.93 %	2,930	2,960	EUR	T	P	O	A-1
7063731	BANQUE POPULAIRE	03/08/2017	21/12/2017	21/03/2018	500 000,00	F	Taux fixe à 1.64 %	1,640	1,650	EUR	T	C	O	A-1
719121	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2007	24/04/2007	01/02/2008	25 000 000,00	V	((1/2)*(Moyenne de Euribor 3M + Inflation INSEE hors tabac)) + 0.25 + 0.67	3,420	3,500	EUR	S	P	O	A-1
8010502	CAISSE D'EPARGNE	29/10/2009	29/10/2009	15/06/2010	5 000 000,00	V	Livret A + 0.6	1,850	1,890	EUR	T	P	O	A-1
8155894	CAISSE D'EPARGNE	25/04/2012	05/12/2012	20/03/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.81 %	4,810	4,900	EUR	T	C	O	A-1
819089	CAISSE D'EPARGNE	18/03/2008	18/03/2008	01/01/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 4.15 %	4,150	4,220	EUR	T	C	O	A-1
919052	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3.97 %	3,970	4,030	EUR	T	P	O	A-1
919225	CAISSE D'EPARGNE	28/10/2009	28/10/2009	15/06/2010	5 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.8	1,130	0,000	EUR	T	P	O	A-1
919329	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2009	29/12/2009	30/07/2010	5 600 000,00	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	3,090	EUR	T	P	O	A-1
921908	CREDIT COOPERATIF	24/07/2019	13/12/2019	05/03/2020	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					61 540 000,00									
100099	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/03/2010	20/03/2010	15/06/2010	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3.57 %	3,570	3,670	EUR	T	P	O	A-1
2374/001 - E3M par défaut	SOCIETE GENERALE	19/07/2019	19/07/2019	16/12/2019	0,00	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,500	0,510	EUR	X	X	O	A-1
40269	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	13/10/2004	13/10/2004	15/10/2005	10 000 000,00	F	Taux fixe à 4.04 %	4,040	4,100	EUR	A	P	O	A-1
502820	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/11/2005	15/11/2005	15/02/2007	20 040 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.05)-Floor -0.05 sur TAM(Postfixé)	2,230	2,270	EUR	A	C	O	A-1
601010	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/06/2006	15/06/2006	15/06/2007	10 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.035)-Floor -0.035 sur TAM(Postfixé)	3,470	3,530	EUR	A	P	O	A-1

CD 723

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
90437	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	12/10/2009	12/10/2009	15/01/2010	8 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.45	0,790	0,830	EUR	T	P	O	A-1
910790	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/03/2009	15/03/2009	15/03/2010	7 500 000,00	V	Euribor 12M + 0.6	2,530	2,570	EUR	T	P	O	A-1
MIN527514EUR - Mobilisation-Eonia	BANQUE POSTALE	12/07/2019	16/08/2019	31/12/2019	0,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.58)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,580	0,590	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					600 275 730,24									

CD 724

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		317 369 439,17					32 369 424,54	8 045 566,12	0,00	1 170 658,19
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		301 132 330,82					28 385 944,93	7 762 050,10	0,00	1 170 658,19
10160181	N	0,00	A-1	1 800 000,00	18,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	100 000,00	30 172,50	0,00	0,00
1119063	N	0,00	A-1	6 700 000,00	16,71	F	Taux fixe à 3.94 %	3,930	400 000,00	273 830,00	0,00	10 999,17
1119986	N	0,00	A-1	3 115 937,50	16,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	191 750,00	51 772,50	0,00	12 325,26
1129777	N	0,00	A-1	1 822 844,72	9,08	F	Taux fixe à 4.47 %	4,460	142 192,15	87 837,15	0,00	74 691,06
1220017	N	0,00	A-1	4 914 714,94	7,33	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	501 166,42	244 256,25	0,00	147 153,39
1220024	N	0,00	A-1	2 325 000,00	7,58	V	LEP + 1.35	2,570	300 000,00	64 689,65	0,00	9 811,93
12232102	N	0,00	A-1	1 900 000,00	18,99	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	100 000,00	32 562,08	0,00	174,17
1365567	N	0,00	A-1	2 587 500,00	17,08	F	Taux fixe à 1.66 %	1,660	150 000,00	44 508,76	0,00	7 039,43
1419098	N	0,00	A-1	3 200 000,00	19,97	F	Taux fixe à 2.65 %	2,640	160 000,00	87 450,00	0,00	2 591,11
1446892	N	0,00	A-1	1 040 000,00	2,00	F	Taux fixe à 3.93 %	3,970	520 000,00	54 368,28	0,00	113,53
1619152	N	0,00	A-1	6 800 000,00	16,98	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	400 000,00	66 975,00	0,00	897,22
16583002004	N	0,00	A-1	5 853 078,62	7,26	F	Taux fixe à 2.48 %	2,510	509 514,63	151 419,47	0,00	11 289,93
1719126	N	0,00	A-1	7 200 000,00	17,98	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	400 000,00	81 950,00	0,00	1 100,00
17260005001	N	0,00	A-1	3 935 943,30	8,33	F	Taux fixe à 4.55 %	4,600	346 038,00	186 864,70	0,00	497,46
1819091	N	0,00	A-1	11 400 000,00	18,98	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	600 000,00	116 902,50	0,00	1 567,50

CD 726

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
200611232	N	0,00	A-1	7 575 505,33	6,98	F	Taux fixe à 3.89 %	3,880	924 193,54	317 265,34	0,00	4 092,88
2374104	N	0,00	A-1	4 000 000,00	19,96	F	Taux fixe à 1.04 %	1,050	0,00	0,00	0,00	1 733,33
247491	N	0,00	A-1	6 750 000,00	0,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0045)-Floor -0.0045 sur TAM(Postfixé)	0,000	750 000,00	0,00	0,00	0,00
256123	N	0,00	A-1	13 181 750,77	7,79	F	Taux fixe à 3.9 %	3,940	1 278 589,82	553 024,73	0,00	109 957,77
264007	N	0,00	A-1	4 780 703,34	14,17	V	Euribor 3M + 0.7	0,350	247 219,98	17 871,16	0,00	1 207,13
2668786	N	0,00	A-1	1 500 000,00	10,08	F	Taux fixe à 0.549 %	0,520	0,00	0,00	0,00	255,44
271152	N	0,00	A-1	16 886 097,64	15,50	V	(Euribor 12M(Postfixé) + 0.6) + Tunnel 2/5.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	2,630	679 784,56	463 056,17	0,00	223 177,93
273495	N	0,00	A-1	220 700,97	6,08	F	Taux fixe à 1.97 %	1,960	32 863,96	4 753,44	0,00	712,56
273496	N	0,00	A-1	118 839,01	6,08	F	Taux fixe à 1.97 %	1,960	17 695,98	2 559,54	0,00	383,68
279517	N	0,00	A-1	4 083 333,25	8,50	F	Taux fixe à 3.81 %	3,800	466 666,68	166 687,50	0,00	38 461,60
282543	N	0,00	A-1	6 292 137,20	3,55	F	Taux fixe à 4.41 %	4,460	1 510 338,66	322 934,39	0,00	55 496,65
298473	N	0,00	A-1	856 908,23	1,33	F	Taux fixe à 4.19 %	4,240	395 248,31	44 775,58	0,00	6 083,81
299433	N	0,00	B-1	4 662 980,48	9,83	C	Taux fixe 4% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.7%)	4,040	351 203,43	198 062,06	0,00	31 086,54
309783	N	0,00	B-1	4 937 409,58	14,87	C	Taux fixe 3.69% à barrière 6.5% sur CMS EUR 10A	3,730	242 082,50	190 398,12	0,00	23 279,89
346593	N	0,00	B-1	7 250 000,00	21,71	C	Taux fixe 3.78% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.8%)	3,820	333 333,33	285 031,25	0,00	11 418,75

CD 727

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
352363	N	0,00	B-1	1 633 333,28	7,00	C	Taux fixe 3.7% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 1.45%)	3,740	233 333,34	66 524,62	0,00	0,00
414203	N	0,00	A-1	3 068 000,00	16,00	F	Taux fixe à 2.1475 %	2,170	191 750,00	69 388,32	0,00	0,00
419035	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.04 sur Euribor 12M) + 0.04	0,000	933 333,38	0,00	0,00	0,00
419524	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.04 %	4,080	1 732 617,29	69 997,73	0,00	0,00
4309104	N	0,00	A-1	11 399 999,92	8,97	F	Taux fixe à 3.46 %	3,450	1 266 666,68	421 831,67	0,00	10 956,67
4492433	N	0,00	A-1	8 000 000,00	15,98	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	500 000,00	141 312,50	0,00	1 888,89
5047105	N	0,00	A-1	3 208 333,35	24,92	V	Livret A + 1	1,750	128 333,33	58 391,67	0,00	4 522,86
5049510	N	0,00	A-1	833 333,35	24,92	V	Livret A + 1	1,750	33 333,33	15 166,67	0,00	1 174,77
5049539	N	0,00	A-1	2 625 000,00	24,92	V	Livret A + 1	1,750	105 000,00	47 775,00	0,00	3 700,52
5062049	N	0,00	A-1	200 000,00	19,00	V	(Livret A + 0.75)-Floor -0.75 sur Livret A (Livret A + 0.75)-Floor -0.75 sur Livret A	1,500	0,00	751,96	0,00	2 991,67
507747	N	0,00	A-1	8 358 465,49	16,08	F	Taux fixe à 1.59 %	1,590	447 337,36	137 353,84	0,00	21 780,77
5147482	N	0,00	A-1	644 300,00	16,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	37 900,00	0,00	0,00	0,00
5147689	N	0,00	A-1	2 525 350,00	16,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	148 550,00	0,00	0,00	0,00
516145	N	0,00	A-1	8 625 000,00	17,17	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	500 000,00	137 637,50	0,00	10 699,79
519839	N	0,00	A-1	7 785 000,00	17,92	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	432 500,00	124 857,34	0,00	9 720,44
522245	N	0,00	A-1	9 600 000,00	15,08	V	Euribor 12M + 1.37	1,270	600 000,00	121 928,25	0,00	111 976,80
526957	N	0,00	A-1	9 625 000,00	19,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	375 000,00	119 833,33	0,00	38 072,22
527514	N	0,00	A-1	9 000 000,00	20,00	F	Taux fixe à 0.96 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
527515	N	0,00	A-1	5 962 441,01	10,00	F	Taux fixe à 0.5 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 728

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
5311587	N	0,00	A-1	104 320,90	12,48	F	Taux fixe à 4.42 %	4,410	8 024,68	4 965,67	0,00	2 369,53
5825427	N	0,00	A-1	950 000,00	18,97	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	50 000,00	15 896,26	0,00	427,50
587101001	N	0,00	A-1	1 748 055,05	5,23	F	Taux fixe à 3.74 %	3,780	284 296,68	73 053,99	0,00	1 634,43
621471	N	0,00	A-1	4 495 438,46	7,67	F	Taux fixe à 4.5 %	4,490	474 578,49	215 716,91	0,00	5 619,30
631102001	N	0,00	A-1	6 533 333,33	16,28	F	Taux fixe à 4.47 %	4,520	400 000,00	305 905,29	0,00	16 224,45
6763679	N	0,00	A-1	1 633 333,52	0,82	F	Taux fixe à 3.17 %	3,170	1 633 333,32	84 137,08	0,00	9 348,57
682103001	N	0,00	A-1	200 000,00	1,87	F	Taux fixe à 4.08 %	4,130	100 000,00	10 854,50	0,00	1 042,67
6936172	N	0,00	A-1	10 958 102,85	6,90	F	Taux fixe à 3.8 %	3,790	1 341 820,64	448 426,80	0,00	40 484,10
7062447	N	0,00	A-1	225 833,32	14,99	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	15 055,56	4 234,37	0,00	22,58
7063036	N	0,00	A-1	3 119 607,47	9,86	F	Taux fixe à 2.98 %	2,970	264 000,64	97 899,56	0,00	12 395,24
7063038	N	0,00	A-1	1 451 406,26	5,76	F	Taux fixe à 2.93 %	2,920	218 134,08	46 535,36	0,00	10 040,91
7063731	N	0,00	A-1	450 000,00	17,97	F	Taux fixe à 1.64 %	1,640	25 000,00	7 636,26	0,00	184,50
719121	N	0,00	A-1	12 061 543,51	7,58	V	((1/2)*(Moyenne de Euribor 3M + Inflation INSEE hors tabac)) + 0.25 + 0.67	1,360	1 290 416,35	204 724,60	0,00	59 584,02
8010502	N	0,00	A-1	2 792 067,50	10,21	V	Livret A + 0.6	1,370	245 172,15	40 315,21	0,00	1 675,24
8155894	N	0,00	A-1	2 666 666,76	7,97	F	Taux fixe à 4.81 %	4,800	333 333,32	138 287,50	0,00	3 562,96
819089	N	0,00	A-1	3 230 778,62	4,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.04 sur Euribor 3M) + 0.04	0,000	760 183,20	0,00	0,00	0,00
919052	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.97 %	3,960	716 594,59	373 677,21	0,00	0,00
919225	N	0,00	A-1	2 867 937,52	10,21	V	Euribor 3M + 0.7	0,360	242 968,72	10 961,97	0,00	388,76
919329	N	0,00	A-1	3 358 964,47	10,33	V	(Euribor 3M-Floor -0.44 sur Euribor 3M) + 0.44	0,100	267 495,85	4 093,04	0,00	179,33

CD 729

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
921908	N	0,00	A-1	1 500 000,00	9,93	F	Taux fixe à 0.55 %	0,530	0,00	0,00	0,00	389,58
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		16 237 108,35					3 983 479,61	283 516,02	0,00	0,00
100099	N	0,00	A-1	2 474 759,85	5,21	F	Taux fixe à 3.57 %	3,610	420 637,45	98 828,14	0,00	0,00
2374/001 - E3M par défaut	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
40269	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.04 %	4,080	666 666,66	27 307,41	0,00	0,00
502820	N	0,00	A-1	1 431 429,50	0,12	V	(TAM(Postfixé) + 0.05)-Floor -0.05 sur TAM(Postfixé)	0,000	1 431 428,50	0,00	0,00	0,00
601010	N	0,00	A-1	4 544 300,00	6,46	V	(TAM(Postfixé) + 0.035)-Floor -0.035 sur TAM(Postfixé)	0,000	540 900,00	0,00	0,00	0,00
90437	N	0,00	A-1	3 211 306,00	4,79	F	Taux fixe à 3.87 %	3,910	569 073,00	140 020,85	0,00	0,00
910790	N	0,00	A-1	4 575 313,00	9,96	V	Euribor 3M + 0.7	0,360	354 774,00	17 359,62	0,00	0,00
MIN527514EUR - Mobilisation-Eonia	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.58)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CD 730

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		317 369 439,17					32 369 424,54	8 045 566,12	0,00	1 170 658,19

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
299433	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	7 500 000,00	4 662 980,48	1	20,00		Taux fixe 4% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.7%)	Taux fixe 4% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.7%)	1 002 358,19	Taux fixe 4% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.7%)	4,040	198 062,06	0,00	1,47
309783	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	7 000 000,00	4 937 409,58	1	30,00		Taux fixe 3.69% à barrière 6.5% sur CMS EUR 10A	Taux fixe 3.69% à barrière 6.5% sur CMS EUR 10A	0,00	Taux fixe 3.69% à barrière 6.5% sur CMS EUR 10A	3,730	190 398,12	0,00	1,56
346593	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10 000 000,00	7 250 000,00	1	30,00		Taux fixe 3.78% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.8%)	Taux fixe 3.78% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.8%)	2 693 871,13	Taux fixe 3.78% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.8%)	3,820	285 031,25	0,00	2,28
352363	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	3 500 000,00	1 633 333,28	1	15,00		Taux fixe 3.7% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 1.45%)	Taux fixe 3.7% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 1.45%)	231 101,17	Taux fixe 3.7% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 1.45%)	3,740	66 524,62	0,00	0,51
TOTAL (B)		28 000 000,00	18 483 723,34						3 927 330,49			740 016,05	0,00	5,82

CD 732

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		28 000 000,00	18 483 723,34						3 927 330,49			740 016,05	0,00	5,82

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	73	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	298 885 715,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	5,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	18 483 723,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
												0,00	0,00
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		9 400 561,45					13 317 637,90				0,00	346 604,68	0,00
2623239C	BEA Gendarmerie de Seilhac	1 502 422,60	08/01/2041	CA - CIB	SWAP	taux	1 855 198,85	08/04/2009	08/01/2034	T	0,00	54 637,96	0,00
2623556C	BEA Gendarmerie de Corrèze	2 243 530,95	27/02/2044	CA - CIB	SWAP	taux	2 656 729,00	27/02/2009	27/02/2034	T	0,00	81 549,18	0,00
2623635C	BEA Gendarmerie de Monestier-Merlines	1 751 825,13	10/09/2030	CA - CIB	SWAP	taux	3 028 649,54	10/03/2009	10/09/2030	T	0,00	66 037,72	0,00
2623686C	BEA BRI de Corrèze	1 385 845,18	25/01/2043	CA - CIB	SWAP	taux	1 632 164,08	25/04/2009	25/01/2034	T	0,00	50 232,73	0,00
2623752C	BEA Gendarmerie de Larche	1 067 639,94	26/02/2033	CA - CIB	SWAP	taux	1 639 047,32	26/02/2009	26/02/2033	T	0,00	39 706,61	0,00
2624676C	BEA Corrèze Logements Peloton Autoroutier	1 449 297,65	16/09/2030	CA - CIB	SWAP	taux	2 505 849,11	16/03/2009	16/09/2030	T	0,00	54 440,48	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		9 400 561,45					13 317 637,90				0,00	346 604,68	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CD 735

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						3 576 743,03	0,00		
2623239C	BEA Gendarmerie de Seilhac	Taux fixe bonifié	3,200	Euribor 3 mois	-0,430	522 790,17	0,00	A-1	B-1
2623556C	BEA Gendarmerie de Corrèze	Taux fixe bonifié	3,200	Euribor 3 mois	-0,430	777 323,74	0,00	A-1	B-1
2623635C	BEA Gendarmerie de Monestier-Merlines	Taux fixe bonifié	3,200	Euribor 3 mois	-0,430	754 142,01	0,00	A-1	B-1
2623686C	BEA BRI de Corrèze	Taux fixe bonifié	3,200	Euribor 3 mois	-0,430	470 498,50	0,00	A-1	B-1
2623752C	BEA Gendarmerie de Larche	Taux fixe bonifié	3,200	Euribor 3 mois	-0,430	426 849,85	0,00	A-1	B-1
2624676C	BEA Corrèze Logements Peloton Autoroutier	Taux fixe bonifié	3,200	Euribor 3 mois	-0,430	625 138,76	0,00	A-1	B-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						3 576 743,03	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CD 736

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					8 962 441,01	8 962 441,01						0,00	373 677,21	716 594,59	0,00	
919052	2009	P		CAISSE D'EPARGNE	8 962 441,01	8 962 441,01	0,00	T	F	Taux fixe à 3.97 %	3,960		0,00	373 677,21	716 594,59	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					8 962 441,01	8 962 441,01							0,00	0,00	645,02	
2668786	2019	C		CREDIT AGRICOLE	1 500 000,00	1 500 000,00	10,08	T	F	Taux fixe à 0.549 %	0,520			0,00	0,00	255,44
527515	2019	C		BANQUE POSTALE	5 962 441,01	5 962 441,01	10,00	T	F	Taux fixe à 0.5 %	0,000			0,00	0,00	0,00
921908	2019	C		CREDIT COOPERATIF	1 500 000,00	1 500 000,00	9,93	T	F	Taux fixe à 0.55 %	0,530			0,00	0,00	389,58

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CD 737

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 500 €		13/04/2018
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5	13/04/2018
L	Subventions d'équipement versées pour les biens mobiliers, matériels et études	5	13/04/2018
L	Subventions d'équipement versées pour les bâtiments et installations	30	13/04/2018
L	Subventions d'équipement versées pour les projets d'infrastructures d'intérêt national	40	13/04/2018
L	Brevets, licences, logiciels et autres immobilisations incorporelles	5	13/04/2018
L	Bâtiments (hors bâtiments scolaires)	30	13/04/2018
L	Bâtiments scolaires	25	13/04/2018
L	Installations générales, agencements et aménagements de bâtiments	15	13/04/2018
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	13/04/2018
L	Autres agencements et aménagements de terrains (non amortissable)	0	13/04/2018
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	13/04/2018
L	Matériel de transport - véhicules légers (inférieur à 3,5 tonnes)	10	13/04/2018
L	Matériel de transport - camions (supérieur à 3,5 tonnes)	8	13/04/2018
L	Matériel informatique	5	13/04/2018
L	Matériel informatique (tablettes)	3	13/04/2018
L	Matériel de bureau et mobilier	10	13/04/2018
L	Matériel de téléphonie	5	13/04/2018
L	Autres matériels	8	13/04/2018
L	Installations de voirie (non amortissable)	0	13/04/2018
L	Réseaux divers (non amortissable)	0	13/04/2018
L	Equipements, matériel et outillage techniques	10	13/04/2018
L	Autres installations, matériel et outillage techniques (non amortissable)	0	13/04/2018

CD 738

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées D = A + B - C
Provisions pour risques et charges (2)		2 888 118,81	1 050 000,00	1 211 966,76	2 726 152,05
Provisions pour litiges		150 000,00	100 000,00	0,00	250 000,00
- Provision pour contentieux c/6875	23/12/2016	150 000,00	100 000,00	0,00	250 000,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		2 738 118,81	950 000,00	1 211 966,76	2 476 152,05
- Provision globale sur restes à recouvrer antérieurs à 2017 c/6817	21/01/2010	1 910 845,58	0,00	384 787,14	1 526 058,44
- Déficit ligne aérienne c/6815	04/10/2018	827 273,23	0,00	827 179,62	93,61
- Compte Epargne Temps c/6815	12/04/2019	0,00	950 000,00	0,00	950 000,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		2 888 118,81	1 050 000,00	1 211 966,76	2 726 152,05

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

CD 739

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (Compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		8 517 539,52	76 000,00		
Avance remboursable - Syndicat Mixte DORSAL - c/2741	14/12/2018	8 423 152,00	0,00		
Avances remboursables - Divers entreprises - c/2748	17/04/2009	94 387,52	76 000,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		37 074 104,55	37 074 089,04
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		32 369 440,00	32 369 424,54
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	28 385 960,39	28 385 944,93
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	3 983 479,61	3 983 479,61
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 704 664,55	4 704 664,50
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 704 664,55	4 704 664,50
950	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	37 074 089,04	6 000 000,00	12 791 089,10	55 865 178,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		82 653 763,05	III 37 263 509,25
Ressources propres externes de l'année (a)		3 162 050,49	3 047 494,26
10222	FCTVA	2 888 246,49	2 971 074,26
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2748	Autres prêts	273 804,00	76 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	420,00
Ressources propres internes de l'année (b)		79 491 712,56	34 216 014,99
169	Primes de remboursement des obligations	194,40	194,40
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	249 999,97	92 971,45
28033	Frais d'insertion	5 000,00	2 330,59
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	190 000,00	171 853,18
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	50 000,00	32 424,53
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	480 000,00	458 912,73
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	17 478 855,63	17 334 494,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 300 000,00	1 096 521,81
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	50,00	49,10
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	280 000,00	268 337,46
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	900 000,00	864 302,27
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	3 650 000,00	3 595 912,51
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	130 000,00	113 585,06
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	400 000,00	378 586,53
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	450 000,00	408 155,40
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 400 000,00	1 355 886,18
280423	Privé : Projet infrastructure	1 900,00	1 875,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	80 000,00	69 213,23
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	20 000,00	19 932,95
28051	Concessions et droits similaires	650 000,00	610 415,29
28128	Autres aménagements de terrains	2 000,00	1 081,95
281311	Bâtiments administratifs	800 000,00	784 541,27
281312	Bâtiments scolaires	430 000,00	411 710,56
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	190 000,00	178 287,05
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 060 000,00	1 046 355,81
281318	Autres bâtiments publics	360 000,00	341 983,59
281351	Bâtiments publics	300 000,00	276 735,59
2814	Constructions sur sol d'autrui	30 000,00	28 080,20
28152	Installations de voirie	700 000,00	667 621,96
28153	Réseaux divers	80 000,00	67 387,73
28157	Matériel et outillage techniques	450 000,00	387 121,56
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	55 000,00	53 766,31
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	220 000,00	201 044,21
2817313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux (mad)	2 000,00	1 995,36
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di)	60 000,00	50 456,13
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	30 000,00	14 039,04
281735	Installations générales (m. à dispo)	200 000,00	188 275,45

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28181	Installations générales, aménagt divers	5 000,00	1 664,21
28182	Matériel de transport	500 000,00	463 988,13
281831	Matériel informatique scolaire	1 020 000,00	1 006 502,94
281838	Autre matériel informatique	500 000,00	487 338,56
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	100 000,00	66 621,02
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000,00	39 397,07
28185	Matériel de téléphonie	80 000,00	64 869,85
28188	Autres immo. corporelles	500 000,00	463 150,43
28281	Autres immo. corporelles (affectation)	60 000,00	46 045,34
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	311 000,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	43 680 712,56	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	37 263 509,25	6 000 000,00	0,00	12 791 089,10	56 054 598,35

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 55 865 178,14
Ressources propres disponibles	IV 56 054 598,35
Solde	V = IV - II (2) 189 420,21

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

TVA-Animations (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	5 477,40	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		5 477,40	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 477,40	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
011	Charges à caractère général	23 758,38	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 493,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 038,21	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
			013	Atténuations de charges	798,83
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	1,67
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		24 796,59	Total recettes réelles et mixtes		19 294,14
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00

FONCTIONNEMENT			
MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 796,59	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 294,14
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	30 273,99	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	19 294,14

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

TVA-Animations (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	23 758,38
60623	Alimentation	7 230,24
60631	Fournitures d'entretien	725,97
6135	Locations mobilières	2 581,10
6233	Foires et expositions	9 238,78
6234	Réceptions	283,64
627	Services bancaires et assimilés	40,19
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	3 658,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 038,21
6414	Personnel rémunéré a la vacation	659,51
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	158,71
6453	Cotisations aux caisses de retraite	39,19
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	59,68
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	121,12
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		24 796,59

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES		24 796,59
-----------------------	--	------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 493,64
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	18 172,23
707	Ventes de marchandises	321,41
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	1,67
7788	Autres produits exceptionnels	1,67
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	798,83
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés	798,83
Total des recettes réelles		19 294,14
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		19 294,14

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

CD 747

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

TVA-Animations (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	5 477,40
2188	Autres	5 477,40
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		5 477,40

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	5 477,40
-----------------------	-----------------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		0,00
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Transport Handicapé Redevable (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
	Total dépenses réelles et mixtes	0,00		Total recettes réelles et mixtes	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses d'ordre	0,00		Total recettes d'ordre	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
011	Charges à caractère général	808 828,40	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1,31	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	41 654,56
			013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
	Total dépenses réelles et mixtes	808 829,71		Total recettes réelles et mixtes	41 654,56
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
	Total dépenses d'ordre	0,00		Total recettes d'ordre	0,00

FONCTIONNEMENT			
MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	808 829,71	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	41 654,56
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	808 829,71	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	41 654,56

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

Transport Handicapé Redevable (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	808 828,40
611	Contrats de prestations de services	807 928,40
6231	Annonces et insertions	900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,31
65888-	Autres - NC MIXTE	1,31
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		808 829,71

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	808 829,71
-----------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	41 654,56
7588	Autres produits divers de gestion courante	41 654,56
76	Produits financiers	0,00

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		41 654,56

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL RECETTES		41 654,56
-----------------------	--	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

Transport Handicapé Redevable (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
-----------------------	-------------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00

CD 754

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		0,00
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Voirie SMM -TVA (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
	Total dépenses réelles et mixtes	0,00		Total recettes réelles et mixtes	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses d'ordre	0,00		Total recettes d'ordre	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
011	Charges à caractère général	51 184,66	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	228 727,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
			013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
	Total dépenses réelles et mixtes	51 184,66		Total recettes réelles et mixtes	228 727,46
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
	Total dépenses d'ordre	0,00		Total recettes d'ordre	0,00

FONCTIONNEMENT			
MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 184,66	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	228 727,46
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	51 184,66	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	228 727,46

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

Voirie SMM -TVA (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	51 184,66
6068	Autres matières et fournitures	361,98
607	Achats de marchandises	48 463,78
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	2 358,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		51 184,66

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	51 184,66
-----------------------	------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	228 727,46
704	Travaux	37 915,75
705	Etudes	45 346,73
7068	Autres redevances et droits	9 198,73
707	Ventes de marchandises	111 849,84
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	24 416,41
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		228 727,46
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		228 727,46

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

Voirie SMM -TVA (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
-----------------------	-------------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			22 154 246,21	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			22 154 246,21	0,00	
14/01/2019	2019B00003-21351/2019 - 2019 - Gendarmerie de Corrèze	2019B00003-21351/2019	3 658,42	0,00	0
14/01/2019	2019M00001-21838/2019 - 2019 - Matériel informatique - BFV	2019M00001-21838/2019	4 232,68	0,00	0
14/01/2019	2019M00002-21838/2019 - 2019 - Matériel informatique	2019M00002-21838/2019	400 877,79	0,00	0
14/01/2019	2019M00003-2185/2019 - 2019 - Matériel de téléphonie	2019M00003-2185/2019	88 238,27	0,00	0
14/01/2019	2019M00005-2185/2019 - 2019 - Matériel de téléphonie - BFV	2019M00005-2185/2019	249,90	0,00	0
14/01/2019	2019O00002-2051/2019 - 2019 - Concessions et droits similaires - BFV	2019O00002-2051/2019	1 854,00	0,00	0
14/01/2019	2019O00003-2051/2019 - 2019 - Concessions et droits similaires	2019O00003-2051/2019	1 230 791,34	0,00	0
14/01/2019	2019O00004-2031/2019 - 2019-Frais d'Etudes Informatique - Intégr. 2051	2019O00004-2031/2019	131 392,90	0,00	0
14/01/2019	2019O00005-2033/2019 - 2019-Frais d'Insertion Informatique - Intégr.2051	2019O00005-2033/2019	0,00	0,00	0
14/01/2019	2019O00006-2031/2019 - 2019-Frais d'Etudes Voirie - Intégr. 2151.	2019O00006-2031/2019	978 539,82	0,00	0
14/01/2019	2019O00007-2033/2019 - 2019-Frais d'Insertion Voirie - Intégr. 2151.	2019O00007-2033/2019	7 520,52	0,00	0
15/01/2019	2019O00008-2031/2019 - 2019-Frais d'Etudes Téléphonie mobile-Intég. 2153.	2019O00008-2031/2019	1 842,57	0,00	0
16/01/2019	2019O00009-2031/2019 - 2019-Frais d'études CH Eygurande - Intég. 2135	2019O00009-2031/2019	0,00	0,00	0
17/01/2019	2019B00005-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Beynat	2019B00005-21351/2019	598,80	0,00	0
17/01/2019	2019B00006-231318/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Treignac	2019B00006-231318/2019	288,00	0,00	0
18/01/2019	2019B00008-231318/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Beynat	2019B00008-231318/2019	5 153,53	0,00	0
21/01/2019	2019M00006-21848/2019 - 2019 - Autres matériels bureau et mobiliers - BFV	2019M00006-21848/2019	1 126,98	0,00	0
21/01/2019	2019M00007-21848/2019 - 2019 - Autres matériels bureau et mobiliers	2019M00007-21848/2019	39 087,75	0,00	0
22/01/2019	2019B00009-21735/2019 - 2019 - Collège V. Hugo Tulle	2019B00009-21735/2019	81 662,22	0,00	0
22/01/2019	2019M00008-2188/2019 - 2019 - Autres immobilisations corporelles - BFV	2019M00008-2188/2019	5 785,54	0,00	0
22/01/2019	2019M00009-2188/2019 - 2019 - Autres immobilisations corporelles	2019M00009-2188/2019	154 955,17	0,00	0
23/01/2019	2019B00010-2317314/2019 - 2019 - Archives Départementales	2019B00010-2317314/2019	2 281,38	0,00	0
31/01/2019	2019B00012-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Egletons	2019B00012-21351/2019	8 111,19	0,00	0
01/02/2019	2019B00013-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Ussel	2019B00013-21351/2019	54 551,69	0,00	0
07/02/2019	2019B00014-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Eygurande	2019B00014-21351/2019	3 509,06	0,00	0
07/02/2019	2019O00010-2031/2019 - 2019-Frais d'Etudes Collège Argentat-Intég.217312.	2019O00010-2031/2019	8 544,00	0,00	0
08/02/2019	2019B00016-21735/2019 - 2019 - Collège de Corrèze	2019B00016-21735/2019	23 520,10	0,00	0
13/02/2019	2019B00017-21351/2019 - 2019 - MSD Uzerche	2019B00017-21351/2019	8 288,85	0,00	0
13/02/2019	2019B00018-2317312/2019 - 2019 - Collège de Meymac	2019B00018-2317312/2019	7 332,00	0,00	0
14/02/2019	2019M00011-2281/2019 - 2019 - Instal° gles immob. reçues en affectation	2019M00011-2281/2019	105 463,69	0,00	0
14/02/2019	2019M00012-2281/2019 - 2019 - Instal° gles immob. reçues en affectat°-BFV	2019M00012-2281/2019	287,28	0,00	0

CD 762

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
14/02/2019	2019O00011-2031/2019 - 2019-Frais d'Etudes 100% fibre -Intég. 2153	2019O00011-2031/2019	192 363,00	0,00	0
18/02/2019	2019O00012-2031/2019 - 2019-Frais d'études Contrat de Transition Ecolo	2019O00012-2031/2019	0,00	0,00	0
21/02/2019	2019B00019-21351/2019 - 2019 - Maison du Tourisme	2019B00019-21351/2019	11 000,05	0,00	0
22/02/2019	2019B00020-21351/2019 - 2019 - Marbot bâtiment A	2019B00020-21351/2019	101 404,71	0,00	0
24/02/2019	2019B00177-2317314/2019 - 2019 - Bibliothèque de prêt	2019B00177-2317314/2019	0,00	0,00	0
26/02/2019	2019B00021-21351/2019 - 2019 - MSD Brive-Centre	2019B00021-21351/2019	19 093,46	0,00	0
27/02/2019	2019M00013-2157/2019 - 2019 - Matériel et outillage technique - BFV	2019M00013-2157/2019	4 296,16	0,00	0
27/02/2019	2019M00014-2157/2019 - 2019 - Matériel et outillage technique	2019M00014-2157/2019	606 896,63	0,00	0
28/02/2019	2019B00022-2317312/2019 - 2019 - Collège d'Uzerche	2019B00022-2317312/2019	18 951,01	0,00	0
01/03/2019	2019F00002-2312/2019 - 2019 - Réserve de biodiversité -Gravières Argentat	2019F00002-2312/2019	1 347 683,67	0,00	0
06/03/2019	2019B00023-21351/2019 - 2019 - Sédières	2019B00023-21351/2019	16 213,92	0,00	0
06/03/2019	2019O00015-2031/2019 - 2019-Frais d'Etudes Collège Beynat-Intég.21312	2019O00015-2031/2019	462,00	0,00	0
12/03/2019	2019B00027-21735/2019 - 2019 - Collège Jean Lurçat Brive	2019B00027-21735/2019	43 064,46	0,00	0
12/03/2019	2019B00028-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Mercoeur	2019B00028-21351/2019	1 732,62	0,00	0
15/03/2019	2019F00003-2312./2019 - 2019 - Aménagement terrains 2312. (Remb. d'avance)	2019F00003-2312./2019	9 579,54	0,00	0
19/03/2019	2019B00029-21735/2019 - 2019 - Collège J. Moulin Brive	2019B00029-21735/2019	17 141,56	0,00	0
21/03/2019	2019B00030-21735/2019 - 2019 - Collège de Merlines	2019B00030-21735/2019	5 076,23	0,00	0
26/03/2019	2019B00031-21735/2019 - 2019 - Collège d'Allasac	2019B00031-21735/2019	4 091,01	0,00	0
27/03/2019	2019B00032-21351/2019 - 2019 - Centre de vacances La Martière	2019B00032-21351/2019	73 806,88	0,00	0
29/03/2019	2019B00033-21351/2019 - 2019 - Châlet de Chamonix	2019B00033-21351/2019	2 605,20	0,00	0
02/04/2019	2019B00034-21351/2019 - 2019 - Centre Sportif de Bugeat	2019B00034-21351/2019	71 878,89	0,00	0
03/04/2019	2019B00035-231351/2019 - 2019 - Bâtiment routes Chameyrat (ex PRD)	2019B00035-231351/2019	48 172,28	0,00	0
08/04/2019	2019B00036-21351/2019 - 2019 - MSD Egletons	2019B00036-21351/2019	33 939,31	0,00	0
12/04/2019	2019M00015-2182/2019 - 2019 - Matériel transport - véhicules légers <3,5t	2019M00015-2182/2019	401 540,87	0,00	0
15/04/2019	2019B00037-231351/2019 - 2019 - Marbot bâtiment A	2019B00037-231351/2019	3 850,03	0,00	0
17/04/2019	2019B00038-21735/2019 - 2019 - Collège d'Argentat	2019B00038-21735/2019	116 430,05	0,00	0
18/04/2019	2019B00039-21735/2019 - 2019 - Collège Cabanis Brive	2019B00039-21735/2019	28 293,68	0,00	0
19/04/2019	2019B00040-21735/2019 - 2019 - Collège de Bort-Les-Orgues	2019B00040-21735/2019	15 544,26	0,00	0
25/04/2019	2019M00016-21841/2019 - 2019 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	2019M00016-21841/2019	54 844,85	0,00	0
09/05/2019	2019B00041-21351/2019 - 2019 - Marbot bâtiment C	2019B00041-21351/2019	12 173,80	0,00	0
09/05/2019	2019B00042-231312/2019 - 2019 - Collège d'Ussel	2019B00042-231312/2019	813,60	0,00	0
09/05/2019	2019B00043-21351/2019 - 2019 - MSD Ussel	2019B00043-21351/2019	11 488,40	0,00	0
13/05/2019	2019B00044-21735/2019 - 2019 - Collège d'Uzerche	2019B00044-21735/2019	20 712,12	0,00	0
20/05/2019	2019B00045-231351/2019 - 2019 - Marbot Bâtiment G - Pavillon Saintyppoy	2019B00045-231351/2019	1 760,56	0,00	0
24/05/2019	2019B00046-21351/2019 - 2019 - Gendarmerie d'Argentat	2019B00046-21351/2019	8 604,00	0,00	0
24/05/2019	2019B00047-21351/2019 - 2019 - MDSAP Beynat	2019B00047-21351/2019	14 580,58	0,00	0
03/06/2019	2019B00048-231312/2019 - 2019 - Collège Cabanis Brive	2019B00048-231312/2019	4 973,25	0,00	0
17/06/2019	2019B00049-21735/2019 - 2019 - Collège de Treignac	2019B00049-21735/2019	19 709,66	0,00	0
18/06/2019	2019B00050-21351/2019 - 2019 - Gendarmerie de Bugeat	2019B00050-21351/2019	11 992,70	0,00	0
25/06/2019	2019F00004-2128/2019 - 2019 - Autres agencements et aménagements	2019F00004-2128/2019	1 521,60	0,00	0
27/06/2019	2019B00051-21735/2019 - 2019 - Collège de Meyssac	2019B00051-21735/2019	10 678,20	0,00	0

CD 763

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
02/07/2019	2019B00052-21735/2019 - 2019 - Collège Rollinat Brive	2019B00052-21735/2019	19 710,00	0,00	0
02/07/2019	2019B00053-231351/2019 - 2019 - Marbot bâtiment B	2019B00053-231351/2019	20 443,01	0,00	0
16/07/2019	2019B00054-21735/2019 - 2019 - Collège de Beynat	2019B00054-21735/2019	51 199,51	0,00	0
02/08/2019	2019B00055-2317312/2019 - 2019 - Collège Clémenceau Tulle	2019B00055-2317312/2019	51 732,77	0,00	0
02/08/2019	2019B00056-21351/2019 - 2019 - Centre Entretien Routier La Roche Canillac	2019B00056-21351/2019	7 087,20	0,00	0
02/08/2019	2019F00005-2121/2019 - 2019 - PLantations d'arbres	2019F00005-2121/2019	99,00	0,00	0
21/08/2019	2019B00057-21735/2019 - 2019 - Collège de Lubersac	2019B00057-21735/2019	25 082,12	0,00	0
21/08/2019	2019B00058-2317312/2019 - 2019 - Collèges Haute Corrèze	2019B00058-2317312/2019	5 687,81	0,00	0
21/08/2019	2019B00060-2317312/2019 - 2019 - Collèges Moyenne Corrèze	2019B00060-2317312/2019	4 549,77	0,00	0
21/08/2019	2019B00061-2317312/2019 - 2019 - Collège J. Moulin Brive	2019B00061-2317312/2019	39 939,14	0,00	0
21/08/2019	2019B00062-2317312/2019 - 2019 - Collège de Beaulieu	2019B00062-2317312/2019	44 345,92	0,00	0
21/08/2019	2019B00063-2317312/2019 - 2019 - Collège Rollinat Brive	2019B00063-2317312/2019	90 431,61	0,00	0
26/08/2019	2019B00064-2317312/2019 - 2019 - Collèges Basse Corrèze	2019B00064-2317312/2019	1 134,00	0,00	0
30/08/2019	2019M00017-21831/2019 - 2019 - Matériel informatique scolaire (amort.5ans)	2019M00017-21831/2019	78 600,00	0,00	0
03/09/2019	2019B00065-21351/2019 - 2019 - Musée H. Queuille Neuvic	2019B00065-21351/2019	2 128,38	0,00	0
04/09/2019	2019B00066-21351/2019 - 2019 - MSD Juillac	2019B00066-21351/2019	9 178,39	0,00	0
06/09/2019	2019B00069-2317312/2019 - 2019 - Collège de Beynat	2019B00069-2317312/2019	3 018,00	0,00	0
13/09/2019	2019B00070-231312/2019 - 2019 - Collège de Treignac	2019B00070-231312/2019	36 223,42	0,00	0
13/09/2019	2019B00072-21351/2019 - 2019 - MSD Bort-Les-Orgues	2019B00072-21351/2019	42 803,40	0,00	0
18/09/2019	2019F00007-2312/2019 - 2019 - Achat terrain pour extension CERB Argentat	2019F00007-2312/2019	1 801,20	0,00	0
08/10/2019	2019B00073-21351/2019 - 2019 - Centre Entretien Routier Corrèze	2019B00073-21351/2019	21 884,28	0,00	0
08/10/2019	2019B00074-2317312/2019 - 2019 - Divers collèges	2019B00074-2317312/2019	21 336,00	0,00	0
15/10/2019	2019M00018-21831/2019 - 2019 - Matériel informatique scolaire (amort.3ans)	2019M00018-21831/2019	57 960,00	0,00	0
17/10/2019	2019B00075-21351/2019 - 2019 - Gendarmerie de Seilhac	2019B00075-21351/2019	19 248,00	0,00	0
24/10/2019	2019B00076-21351/2019 - 2019 - Centre Entretien Routier Bugeat	2019B00076-21351/2019	2 594,76	0,00	0
28/10/2019	2019M00019-2182/2019 - 2019 - Matériel de transport - camions (>3,5t)	2019M00019-2182/2019	967 286,28	0,00	0
30/10/2019	2019B00077-21351/2019 - 2019 - Gendarmerie de Monestier-Merlines	2019B00077-21351/2019	29 679,50	0,00	0
07/11/2019	2019B00078-21735/2019 - 2019 - Collège d'Egletons	2019B00078-21735/2019	0,00	0,00	0
07/11/2019	2019B00079-21735/2019 - 2019 - Collège d'Objat	2019B00079-21735/2019	3 239,21	0,00	0
07/11/2019	2019B00080-21351/2019 - 2019 - Musée du Président J. Chirac à Sarran	2019B00080-21351/2019	5 402,01	0,00	0
07/11/2019	2019B00081-21351/2019 - 2019 - Bibliothèque de Prêt	2019B00081-21351/2019	1 630,70	0,00	0
07/11/2019	2019B00082-21351/2019 - 2019 - MSD Meyssac	2019B00082-21351/2019	3 311,00	0,00	0
13/11/2019	2019B00083-21735/2019 - 2019 - Collège de Larche	2019B00083-21735/2019	3 822,00	0,00	0
13/11/2019	2019B00084-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Lubersac	2019B00084-21351/2019	503,04	0,00	0
20/11/2019	2019B00085-21735/2019 - 2019 - Collège de Meymac	2019B00085-21735/2019	11 906,63	0,00	0
20/11/2019	2019B00086-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Argentat	2019B00086-21351/2019	2 166,00	0,00	0
21/11/2019	2019B00087-231312/2019 - 2019 - Collège de Neuvic	2019B00087-231312/2019	19 956,00	0,00	0
21/11/2019	2019B00088-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Ussac	2019B00088-21351/2019	2 214,48	0,00	0

CD 764

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
21/11/2019	2019B00090-2317312/2019 - 2019 - Collège d'Allasac	2019B00090-2317312/2019	66 144,78	0,00	0
25/11/2019	2019B00091-21735/2019 - 2019 - Collège Clémenceau Tulle	2019B00091-21735/2019	19 140,86	0,00	0
26/11/2019	2019B00092-21735/2019 - 2019 - Collège de Beaulieu	2019B00092-21735/2019	15 133,98	0,00	0
26/11/2019	2019B00093-231312/2019 - 2019 - Collège d'Egletons	2019B00093-231312/2019	18 591,82	0,00	0
26/11/2019	2019O00016-2031/2019 - 2019-Frais d'Etudes Collège Clémenceau-Int.217312.	2019O00016-2031/2019	4 074,20	0,00	0
02/12/2019	2019B00094-21351/2019 - 2019 - Marbot Bâtiment F	2019B00094-21351/2019	63 694,77	0,00	0
02/12/2019	2019B00095-21735/2019 - 2019 - Collège de Seilhac	2019B00095-21735/2019	595,74	0,00	0
05/12/2019	2019B00096-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Ayen	2019B00096-21351/2019	1 829,76	0,00	0
06/12/2019	2019B00097-21351/2019 - 2019 - MSD Brive-Ouest	2019B00097-21351/2019	15 318,39	0,00	0
11/12/2019	2019B00100-231351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Lapleau	2019B00100-231351/2019	7 171,20	0,00	0
11/12/2019	2019B00102-23151/2019 - 2019 - Centre Entretien Routier Bort-Les-Orgues	2019B00102-23151/2019	10 555,08	0,00	0
11/12/2019	2019B00103-2317312/2019 - 2019 - Collège de Bort-Les-Orgues	2019B00103-2317312/2019	2 131,92	0,00	0
11/12/2019	2019B00101-21311/2019 - 2019 - Marbot Bâtiment A	2019B00101-21311/2019	3 969,44	0,00	0
11/12/2019	2019B00104-21318/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Larche	2019B00104-21318/2019	3 098,04	0,00	0
12/12/2019	2019B00105-2317312/2019 - 2019 - Collège Jean Lurçat Brive	2019B00105-2317312/2019	26 009,76	0,00	0
12/12/2019	2019B00106-21351/2019 - 2019 - Maison de l'Autonomie	2019B00106-21351/2019	815,20	0,00	0
12/12/2019	2019B00107-21351/2019 - 2019 - MDSAP Sornac	2019B00107-21351/2019	2 285,42	0,00	0
12/12/2019	2019B00108-2317312/2019 - 2019 - Collège d'Objat	2019B00108-2317312/2019	100 782,00	0,00	0
12/12/2019	2019B00109-2317312/2019 - 2019 - Collège de Merlines	2019B00109-2317312/2019	11 512,26	0,00	0
12/12/2019	2019B00110-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Treignac	2019B00110-21351/2019	2 268,24	0,00	0
13/12/2019	2019B00111-21351/2019 - 2019 - Centre d'Entretien Routier Vigeois-Uzerche	2019B00111-21351/2019	898,80	0,00	0
13/12/2019	2019O00017-2031/2019 - 2019-Frais d'Etudes Collège Meyssac - Int.217312.	2019O00017-2031/2019	1 728,00	0,00	0
19/12/2019	2019M00037-2158/2019 - 2019 - Autres matériels et outillages techniques	2019M00037-2158/2019	0,00	0,00	0
31/12/2019	2019O00150-2031/2019 - 2019-Frais d'études non suivis	2019O00150-2031/2019	61 204,20	0,00	0
31/12/2019	2019R00007-2151/2019 - 2019 - Réseaux de voirie (réel)	2019R00007-2151/2019	348 275,24	0,00	0
31/12/2019	2019R00008-2152/2019 - 2019 - Installations de voirie (réel)	2019R00008-2152/2019	56 434,87	0,00	0
31/12/2019	2019R00009-23151/2019 - 2019 - Réseaux de voirie en cours	2019R00009-23151/2019	12 062 411,21	0,00	0
31/12/2019	2019R00010-23152/2019 - 2019 - Installations de voirie en cours	2019R00010-23152/2019	810 126,25	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

CD 765

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES
IV
B9.2
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							240 611,11	-16 367,11	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							240 611,11	-16 367,11	
05/03/2019	2019M30000 - Vente camion benne 16T 4x4 CC061YK InvD2413 exPRD	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	1 770,64	1 770,64	0,00
05/03/2019	2019M31000 - Vente pelle arrière Inv C2354 (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	1 369,60	1 369,60	0,00
05/03/2019	2019M32000 - Vente machine peinture automotrice Inv E7703 exPRD	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	8 415,42	8 415,42	0,00
05/03/2019	2019M33000 - Vente fourgon tôle 3 pl CB401LZ InvE1232 (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	509,32	509,32	0,00
05/03/2019	2019M34000 - Vente Renault Clio 2 CB261JM InvE0801 (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	250,00	250,00	0,00
05/03/2019	2019M35000 - Vente camion benne 6x4 26T CE062KZ InvE2221 exPRD	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	9 886,80	9 886,80	0,00
05/03/2019	2019M36000 - Vente pelle arrière Inv E2494 (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	513,60	513,60	0,00
03/07/2019	2019B10000 - Vente gendarmerie de Beaulieu	31/12/1981	79 742,16	0	0,00	79 742,16	115 000,00	35 257,84	0,00
23/08/2019	2019M40000 - Vente camion TWIST-LOOK CC993CC InvD2399 (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	850,01	850,01	0,00
23/08/2019	2019M50000 - Vente d'une épareuse InvE2726 (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	5 000,75	5 000,75	0,00
23/08/2019	2019M60000 - Vente camion 4x4 PLATEAU InvE2214 VF6NB02A (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	7 163,86	7 163,86	0,00
23/08/2019	2019M70000 - Vente équilibreuse à pneus Inv81CC (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	153,22	153,22	0,00

CD 766

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
23/08/2019	2019M80000 - Vente camion 4x4 benne InvD2412 VF64X4JS41000exPRD	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	3 284,47	3 284,47	0,00
23/08/2019	2019M81000 - Vente camion 4x4 benne InvD2414 VF64X4JS4997 exPRD	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	3 325,56	3 325,56	0,00
23/08/2019	2019M82000 - Vente camion 4x4 benne InvE2213 VF64X4JS2678 exPRD	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	3 620,88	3 620,88	0,00
23/08/2019	2019M83000 - Vente camion 4x4 benne InvD2400 VF64X4JS4861 exPRD	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	3 568,66	3 568,66	0,00
23/08/2019	2019M84000 - Vente fourgon master benne InvE1311 (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	830,32	830,32	0,00
23/08/2019	2019M90000 - Vente porte gravillonnage InvE9531 (exPRD)	01/01/2011	0,00	0	0,00	0,00	98,00	98,00	0,00
05/12/2019	2019B20000 - Vente gendarmerie de Meyssac	31/12/1981	177 236,06	0	0,00	177 236,06	75 000,00	-102 236,06	0,00

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

CD 767

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	311 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	240 611,11
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	256 978,22

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			70 248 487,84		21 428 168,11	1 451 062,36	47 369 197,92
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			70 248 487,84		21 428 168,11	1 451 062,36	47 369 197,92
	IUFM EC MATER ET PRIM MARQUISAT	31/12/1963	908 119,45	50	345 085,41	18 162,39	544 871,65
	GROSSES REP DIVERS BAT ADMINIST	31/12/1988	412 443,40	50	156 728,52	8 248,87	247 466,02
	COLLEGE BUGEAT	31/12/1989	112 378,08	50	58 436,58	2 247,56	51 693,94
	HOTEL DU DEPARTEMENT MARBOT	31/12/1991	17 014 491,46	50	8 847 535,58	340 289,83	7 826 666,05
	COLLEGE NEUVIC	31/12/1991	1 647 315,53	50	889 550,38	32 946,31	724 818,84
	COLLEGE SEILHAC	31/12/1991	821 387,74	50	476 404,82	16 427,75	328 555,17
	COLLEGE OBJAT	31/12/1995	633 891,10	50	278 912,05	12 677,82	342 301,22
	PARTIE COLLEGE CABANIS BRIVE	31/12/1996	4 463,48	50	1 963,94	89,27	2 410,27
	COLLEGE TREIGNAC	31/12/1996	388 442,52	50	170 914,70	7 768,85	209 758,97
	COLLEGE JEAN LURCAT BRIVE	31/12/1996	853 195,83	50	375 406,22	17 063,92	460 725,69
	ACQUISITIONS DIVERS BAT ADMINISTRATIFS	31/12/1997	383 002,87	50	160 861,24	7 660,06	214 481,57
	ETUDES DIVERSES	31/12/1997	460 624,02	50	138 187,20	9 212,48	313 224,34
	IMMEUBLE FRANCE TELECOM TULLE	31/12/1998	180 805,37	50	72 322,18	3 616,11	104 867,08
	IUFM TULLE	31/12/1998	8 487,81	50	3 395,18	169,76	4 922,87
	GROSSES REP DIVERS BAT ADMINIST	31/12/1999	8 787,28	50	3 339,08	175,75	5 272,45
	COLLEGE LARCHE	31/12/1999	59 088,86	50	22 453,80	1 181,78	35 453,28
	COLLEGE BEYNAT	31/12/1999	309 648,59	50	117 666,43	6 192,97	185 789,18
	HOTEL DU DEPARTEMENT MARBOT	31/12/2000	1 088 804,92	50	391 969,80	21 776,10	675 059,02
	COLLEGE BUGEAT	31/12/2000	581,99	50	209,52	11,64	360,83
	COLLEGE NEUVIC	31/12/2000	19 515,85	50	7 025,75	390,32	12 099,78
	COLLEGE LUBERSAC	31/12/2000	5 572,70	50	2 006,11	111,45	3 455,14
	COLLEGE LARCHE	31/12/2000	52 727,83	50	18 982,07	1 054,56	32 691,20
	COLLEGE BEYNAT	31/12/2000	309 066,54	50	111 263,94	6 181,33	191 621,27
	COLLEGE OBJAT	31/12/2000	819,43	50	295,02	16,39	508,02
	IUFM EC MATER ET PRIM MARQUISAT	31/12/2000	137 847,26	50	49 625,09	2 756,95	85 465,22
	HOTEL DU DEPARTEMENT MARBOT	31/12/2001	623 322,61	50	186 996,75	12 466,45	423 859,40
	COLLEGE BUGEAT	31/12/2001	19 848,74	50	6 748,50	396,97	12 703,27
	COLLEGE NEUVIC	31/12/2001	83 055,27	50	28 238,86	1 661,11	53 155,30
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2001	78 846,59	50	26 807,81	1 576,93	50 461,84
	COLLEGE LUBERSAC	31/12/2001	5 855,32	50	1 990,86	117,11	3 747,35
	COLLEGE LARCHE	31/12/2001	735 350,95	50	250 019,34	14 707,02	470 624,59
	COLLEGE BEYNAT	31/12/2001	5 713,05	50	1 942,42	114,26	3 656,37

CD 769

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	COLLEGE JEAN LURCAT BRIVE	31/12/2001	3 172,97	50	1 078,82	63,46	2 030,69
	COLLEGE OBJAT	31/12/2001	42 695,02	50	14 516,30	853,90	27 324,82
	ETUDES DIVERSES	31/12/2001	310 043,27	50	105 414,78	6 200,87	198 427,62
	IUFM EC MATER ET PRIM MARQUISAT	31/12/2001	111 732,73	50	37 989,06	2 175,10	71 509,02
	HOTEL DU DEPARTEMENT MARBOT	31/12/2002	332 901,96	50	99 870,60	6 658,04	226 373,32
	RESIDENCE TURENNE achat	31/12/2002	232 005,43	50	74 241,76	4 640,11	153 123,56
	Travaux /Résidence Turenne	31/12/2002	95 858,22	50	30 674,57	1 917,16	63 266,49
	COLLEGE BUGEAT	31/12/2002	18 014,37	50	5 764,63	360,29	11 889,45
	COLLEGE NEUVIC	31/12/2002	6 710,90	50	2 147,52	134,22	4 429,17
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2002	282 371,10	50	90 358,72	5 647,42	186 364,95
	COLLEGE LUBERSAC	31/12/2002	9 216,51	50	2 949,28	184,33	6 082,90
	PARTIE COLLEGE CABANIS BRIVE	31/12/2002	6 216,20	50	1 989,13	124,32	4 102,75
	COLLEGE LARCHE	31/12/2002	25 569,52	50	8 136,29	511,39	16 921,84
	COLLEGE BEYNAT	31/12/2002	1 346,70	50	430,89	26,93	888,88
	COLLEGE OBJAT	31/12/2002	1 640,96	50	525,12	32,82	1 083,02
	IUFM TULLE	31/12/2002	51 913,76	50	16 612,47	1 038,28	34 263,02
	HOTEL DU DEPARTEMENT MARBOT	31/12/2003	487 436,26	50	146 230,81	9 748,73	331 456,72
	Maison du Département EYGURANDE	31/12/2003	538 537,44	50	153 559,82	10 770,75	374 206,87
	Maison du Département SORNAC	31/12/2003	37 265,52	50	11 111,36	745,31	25 408,85
	COLLEGE BUGEAT	31/12/2003	8 282,91	50	2 484,90	165,66	5 632,36
	COLLEGE NEUVIC	31/12/2003	3 827,16	50	1 148,15	76,54	2 602,47
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2003	1 052 513,57	50	315 754,07	21 050,27	715 709,23
	COLLEGE LUBERSAC	31/12/2003	6 675,14	50	2 002,54	133,50	4 539,10
	PARTIE COLLEGE CABANIS BRIVE	31/12/2003	5 638,08	50	1 691,42	112,76	3 833,89
	ETUDES DIVERSES	31/12/2003	38 202,24	50	11 460,67	764,04	25 977,52
	IUFM TULLE	31/12/2003	14 008,54	50	4 202,56	280,17	9 525,81
	Maison du Département BEAULIEU	31/12/2003	440 440,92	50	114 543,31	8 808,82	317 088,79
	HOTEL DU DEPARTEMENT MARBOT	31/12/2004	1 456 257,00	50	407 751,96	29 125,14	1 019 379,90
	Travaux /Résidence Turenne	31/12/2004	3 886,76	50	1 088,29	77,74	2 720,73
	Maison du Département LAROCHE C. (ex CMSD)	31/12/2004	1 338,18	50	348,23	26,76	963,19
	Maison du Département UZERCHE	31/12/2004	385 950,45	50	117 098,63	7 719,01	261 132,82
	Maison du Département UZERCHE travx 2003 (ex CMSD)	31/12/2004	837,20	50	234,41	16,74	586,04
	Maison du Département UZERCHE (vient de c/21313 CMSD)	31/12/2004	342 550,08	50	95 878,33	6 851,00	239 820,75
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2004	63 368,24	50	17 743,05	1 267,36	44 357,83
	ETUDES DIVERSES	31/12/2004	6 063,28	50	1 697,77	121,27	4 244,24
	IUFM EC MATER ET PRIM MARQUISAT	31/12/2004	9 650,23	50	2 702,01	193,00	6 755,22
	IUFM TULLE	31/12/2004	66 619,23	50	18 653,33	1 332,38	46 633,52
	Maison du Département MEYSSAC	31/12/2004	1 794,00	50	466,44	35,88	1 291,68
	Maison du Département MEYSSAC	31/12/2004	185 516,92	50	69 521,14	3 710,34	112 285,44
	Maison du Département MEYSSAC	31/12/2004	276 018,61	50	69 188,61	5 520,37	201 309,63
	HOTEL DU DEPARTEMENT MARBOT	31/12/2005	4 318 229,31	50	1 122 739,62	86 364,59	3 109 125,10

CD 770

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Frais d'études et insertion/ divers Maisons du Dépat	31/12/2005	10 335,28	50	2 687,17	206,71	7 441,40
	Maison du Département BEYNAT	31/12/2005	11 748,93	50	3 054,72	234,98	8 459,23
	Maison du Département Bort les Orgues	31/12/2005	453 067,30	50	117 797,50	9 061,35	326 208,46
	Maison du Département EYGURANDE	31/12/2005	8 945,62	50	2 325,86	178,91	6 440,85
	Maison du Département LAPLEAU achat maison	31/12/2005	30 500,00	50	7 930,00	610,00	21 960,00
	Maison du Département LAROCHE C. (ex CMSD)	31/12/2005	5 463,57	50	1 420,53	109,27	3 933,77
	Maison du Département LAROCHE C. achat maison	31/12/2005	63 175,92	50	16 425,74	1 263,52	45 486,66
	Maison du Département SORNAC	31/12/2005	64 328,56	50	16 725,43	1 286,57	46 316,56
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2005	2 645,21	50	687,75	52,90	1 904,55
	IUFM EC MATER ET PRIM MARQUISAT	31/12/2005	24 294,09	50	6 316,46	485,88	17 491,74
	IUFM TULLE	31/12/2005	82 962,16	50	21 570,16	1 659,24	59 732,76
	Maison du Département BEAULIEU	31/12/2005	337 728,97	50	81 054,95	6 754,58	249 919,44
	Maison du Département MERCOEUR	31/12/2005	38 975,75	50	9 354,17	779,52	28 842,07
	Maison du Département MEYSSAC	31/12/2005	13 907,80	50	3 337,88	278,16	10 291,76
	Hôtel du Dpt Marbot - Extension + études	31/12/2006	4 596 200,55	50	1 103 088,13	91 924,01	3 401 188,41
	Hôtel du Dpt Marbot - Vente Graulier Hélène+ frais	31/12/2006	147 304,17	50	35 353,00	2 946,08	109 005,09
	Insertion / Divers Maisons du Dépt	31/12/2006	3 077,39	50	738,57	61,55	2 277,27
	Maison du Département BEYNAT	31/12/2006	33 807,41	50	8 113,78	676,15	25 017,48
	Maison du Département BEYNAT	31/12/2006	43 196,52	50	10 367,16	863,93	31 965,42
	Maison du Département Bort les Orgues	31/12/2006	148 061,16	50	35 534,68	2 961,22	109 565,26
	Maison du Département BUGEAT	31/12/2006	85 296,53	50	20 471,17	1 705,93	63 119,43
	Maison du Département BUGEAT	31/12/2006	2 392,00	50	574,08	47,84	1 770,08
	Maison du Département EGLETONS	31/12/2006	9 210,14	50	2 210,43	184,20	6 815,50
	Maison du Département LAPLEAU	31/12/2006	5 239,80	50	1 257,55	104,80	3 877,45
	Maison du Département MEYMAC	31/12/2006	4 186,00	50	1 004,64	83,72	3 097,64
	Maison du Département SORNAC	31/12/2006	388 256,33	50	93 181,52	7 765,13	287 309,68
	Maison du Département St PRIVAT	31/12/2006	123 143,75	50	29 554,50	2 462,88	91 126,38
	Maison du Département St PRIVAT	31/12/2006	2 486,72	50	596,81	49,73	1 840,17
	Maison du Département UZERCHE	31/12/2006	2 207,10	50	529,70	44,14	1 633,25
	IUFM école maternelle et primaire "le MARQUISAT"	31/12/2006	45 811,98	50	10 994,88	916,24	33 900,87
	IUFM TULLE restructuration	31/12/2006	23 742,38	50	5 698,17	474,85	17 569,36
	COLLEGE BUGEAT	31/12/2006	41 979,60	50	10 075,10	839,59	31 064,90
	COLLEGE NEUVIC	31/12/2006	33 861,08	50	8 126,66	677,22	25 057,20
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2006	15 670,02	50	3 760,80	313,40	11 595,81
	COLLEGE LUBERSAC	31/12/2006	35 189,92	50	8 445,58	703,80	26 040,54
	COLLEGE OBJAT	31/12/2006	25 671,15	50	6 161,08	513,42	18 996,65
	COLLEGE BRIVE JEAN LURCAT	31/12/2006	609 915,62	50	146 379,75	12 198,31	451 337,56
	COLLEGE BRIVE CABANIS	31/12/2006	1 052,72	50	252,65	21,05	779,01
	COLLEGE BEYNAT	31/12/2006	136 518,49	50	32 764,44	2 730,37	101 023,68
	COLLEGES DIVERSES INSERTIONS DE PRESSE	31/12/2006	708,08	50	169,94	14,16	523,98
	ETUDES divers collèges suivies de réalisation	31/12/2006	15 159,42	50	3 638,26	303,19	11 217,97

CD 771

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Maison du Département BEAULIEU	31/12/2006	2 246,96	50	494,33	44,94	1 707,69
	Maison du Département MERCOEUR	31/12/2006	448 043,13	50	98 569,49	8 960,86	340 512,78
	Maison du Département MEYSSAC	31/12/2006	34 815,65	50	7 659,44	696,31	26 459,90
	MARBOT / Frais d'études 2006 Batiment F	31/12/2007	1 308 995,80	50	287 979,08	26 179,92	994 836,81
	MARBOT / Travaux 2007 Batiment A	31/12/2007	67 241,52	50	14 793,13	1 344,83	51 103,56
	MARBOT / Travaux 2007 Batiment F	31/12/2007	182 645,43	50	40 181,99	3 652,91	138 810,53
	Résidence Turenne	31/12/2007	8 426,23	50	1 853,77	168,52	6 403,93
	Maison du Département BEYNAT	31/12/2007	256 888,21	50	56 515,41	5 137,76	195 235,04
	Maison du Département EGLETONS	31/12/2007	137 654,35	50	30 283,96	2 753,09	104 617,31
	Maison du Département EGLETONS	31/12/2007	87 481,41	50	19 245,91	1 749,63	66 485,87
	Maison du Département EYGURANDE	31/12/2007	637,83	50	140,32	12,76	484,75
	Maison du Département St PRIVAT	31/12/2007	20 724,93	50	4 559,48	414,50	15 750,95
	Maison du Département SORNAC	31/12/2007	294 354,82	50	64 758,06	5 887,10	223 709,66
	Maison du Département LUBERSAC	31/12/2007	52 118,51	50	11 466,07	1 042,37	39 610,07
	COLLEGE Brive J.LURCAT	31/12/2007	36 870,44	50	8 111,50	737,41	28 021,53
	COLLEGE Brive CABANIS	31/12/2007	8 303,93	50	1 826,86	166,08	6 310,99
	COLLEGE Beynat	31/12/2007	26 943,46	50	5 927,56	538,87	20 477,03
	COLLEGE Larche	31/12/2007	20 939,55	50	4 606,70	418,79	15 914,06
	COLLEGE Brive J.MOULIN	31/12/2007	28 638,33	50	6 300,43	572,77	21 765,13
	COLLEGE Bugeat	31/12/2007	18 952,33	50	4 169,51	379,05	14 403,77
	COLLEGE Lubersac	31/12/2007	4 887,09	50	1 075,16	97,74	3 714,19
	COLLEGE Neuvic	31/12/2007	30 038,18	50	6 608,40	600,76	22 829,02
	COLLEGE Objat	31/12/2007	387 361,06	50	85 219,43	7 747,22	294 394,41
	COLLEGE Seilhac	31/12/2007	10 301,14	50	2 263,23	206,02	7 831,89
	Insertion divers collèges	31/12/2007	9 196,15	50	2 023,15	183,92	6 989,07
	IUFM de Tulle	31/12/2007	63 774,60	50	14 030,41	1 275,49	48 468,70
	Maison du Département BEAULIEU	31/12/2007	2 574,70	50	566,45	51,49	1 956,76
	Maison du Département MERCOEUR	31/12/2007	229 841,34	50	50 565,10	4 596,83	174 679,41
	Maison du Département MEYSSAC	31/12/2007	558 245,53	50	122 814,02	11 164,91	424 266,60
	Maison du Département SORNAC	31/12/2008	3 130,24	50	911,85	62,60	2 155,79
	Maison du Département BEYNAT	31/12/2008	321 668,71	50	64 333,74	6 433,37	250 901,59
	Maison du Département ST PRIVAT	31/12/2008	474 666,87	50	94 933,37	9 493,34	370 240,16
	Maison du Département BUGEAT	31/12/2008	19 329,31	50	3 865,86	386,59	15 076,86
	Maison du Département EGLETONS	31/12/2008	617 789,55	50	123 557,91	12 355,79	481 875,85
	Maison du Département LUBERSAC	31/12/2008	3 289,96	50	657,99	65,80	2 566,17
	Hôtel du Département Marbot	31/12/2008	468 915,64	50	93 783,13	9 378,31	365 754,20
	Résidence Turenne	31/12/2008	5 690,16	50	1 138,03	113,80	4 438,33
	Collège BUGEAT	31/12/2008	14 373,75	50	2 874,75	287,48	11 211,53
	Collège OBJAT	31/12/2008	23 956,25	50	4 791,25	479,13	18 685,88
	Collège BEYNAT	31/12/2008	439,58	50	87,92	8,79	342,87
	Collège EGLETONS	31/12/2008	58 104,03	50	11 620,82	1 162,08	45 321,13

CD 772

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	IUFM de Tulle	31/12/2008	6 946,36	50	1 389,27	138,93	5 418,16
	Insertions divers collèges BOAMP	31/12/2008	752,64	50	150,53	15,05	587,06
	COLLEGE Allassac	31/12/2008	64 448,31	50	12 889,66	1 288,97	50 269,68
	COLLEGE Beaulieu	31/12/2008	30 731,02	50	6 146,20	614,62	23 970,20
	COLLEGE Brive CABANIS	31/12/2008	20 065,80	50	4 013,16	401,32	15 651,32
	COLLEGE Brive Jean LURCAT	31/12/2008	65 190,96	50	13 038,19	1 303,82	50 848,95
	COLLEGE Beynat	31/12/2008	18 622,11	50	3 724,42	372,44	14 525,25
	COLLEGE Larche	31/12/2008	37 937,32	50	7 587,46	758,75	29 591,11
	COLLEGE Lubersac	31/12/2008	717,60	50	143,52	14,35	559,73
	COLLEGE Meymac	31/12/2008	207 465,12	50	41 493,02	4 149,30	161 822,79
	COLLEGE Meyssac	31/12/2008	117 696,69	50	23 539,34	2 353,93	91 803,42
	COLLEGE Neuvic	31/12/2008	3 497,33	50	699,47	69,95	2 727,92
	COLLEGE Objat	31/12/2008	114 854,61	50	22 970,92	2 297,09	89 586,60
	COLLEGE Seilhac	31/12/2008	203 329,43	50	40 665,89	4 066,59	158 596,96
	COLLEGE Treignac	31/12/2008	154 123,06	50	30 824,61	3 082,46	120 215,99
	COLLEGE Tulle CLEMENCEAU	31/12/2008	216 690,77	50	43 338,15	4 333,82	169 018,80
	COLLEGE tulle Victor HUGO	31/12/2008	127 231,99	50	25 446,40	2 544,64	99 240,95
	COLLEGE Ussel	31/12/2008	166 917,80	50	33 383,56	3 338,36	130 195,88
	COLLEGE Uzerche	31/12/2008	7 276,89	50	1 455,38	145,54	5 675,97
	Maison du Département BEAULIEU	31/12/2008	5 813,76	50	1 162,75	116,28	4 534,73
	Maison du Département MERCOEUR	31/12/2008	42 467,71	50	8 493,54	849,35	33 124,81
	Maison du Département MEYSSAC	31/12/2008	55 397,15	50	11 079,43	1 107,94	43 209,78
	MARBOT, bâtiments B C D et poste de garde	31/12/2009	201 401,10	50	36 252,20	4 028,02	161 120,88
	Hôtel du Département MARBOT, informatique	31/12/2009	69 855,37	50	12 573,97	1 397,11	55 884,30
	Maison du Département BEYNAT	31/12/2009	2 647,18	50	476,49	52,94	2 117,74
	Maison du Département Bort les Orgues	31/12/2009	5 516,19	50	992,91	110,32	4 412,95
	Maison du Département EGLETONS	31/12/2009	6 673,08	50	1 201,15	133,46	5 338,46
	Maison du Département Eygurande	31/12/2009	3 798,50	50	683,73	75,97	3 038,80
	Maison du Département Lapleau	31/12/2009	7 107,28	50	1 279,31	142,15	5 685,82
	Maison du Département LUBERSAC	31/12/2009	1 598,38	50	287,71	31,97	1 278,70
	Maison du Département ST PRIVAT	31/12/2009	139 605,71	50	25 129,03	2 792,11	111 684,57
	Résidence Turenne	31/12/2009	3 793,44	50	606,95	75,87	3 110,62
	COLLEGE Beynat	31/12/2009	312 446,28	50	56 240,33	6 248,93	249 957,02
	COLLEGE Brive CABANIS	31/12/2009	307 113,71	50	55 280,47	6 142,27	245 690,97
	COLLEGE Brive Jean LURCAT	31/12/2009	19 658,66	50	3 538,56	393,17	15 726,93
	COLLEGE Bugeat	31/12/2009	9 328,80	50	1 679,18	186,58	7 463,04
	COLLEGE Egletons	31/12/2009	85 304,66	50	15 354,84	1 706,09	68 243,73
	COLLEGE Larche	31/12/2009	13 497,84	50	2 429,61	269,96	10 798,27
	COLLEGE Lubersac	31/12/2009	16 913,83	50	3 044,49	338,28	13 531,06
	COLLEGE Neuvic	31/12/2009	9 883,82	50	1 779,09	197,68	7 907,06
	COLLEGE Objat	31/12/2009	63 460,37	50	11 422,87	1 269,21	50 768,30

CD 773

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	COLLEGE Seilhac	31/12/2009	767 986,13	50	138 237,50	15 359,72	614 388,90
	COLLEGE Treignac	31/12/2009	2 491,00	50	448,38	49,82	1 992,80
	Divers collèges Diagnostic accessibilité	31/12/2009	45 755,03	50	8 235,91	915,10	36 604,02
	Divers collèges Etudes et conformité électrique	31/12/2009	14 887,22	50	2 679,70	297,74	11 909,78
	IUFM Tulle	31/12/2009	4 238,00	50	762,84	84,76	3 390,40
	Maison du Département BEAULIEU	31/12/2009	7 315,09	50	1 316,72	146,30	5 852,07
	Maison du Département MEYSSAC	31/12/2009	1 459,36	50	262,68	29,19	1 167,49
	Marbot, Etudes 2009 suivies de réalisation	31/12/2010	1 023,51	50	163,76	20,47	839,28
	Restructuration et sécurité à MARBOT	31/12/2010	84 162,36	50	13 465,98	1 683,25	69 013,14
	Maison du département de St Privat	31/12/2010	2 867,52	50	458,80	57,35	2 351,37
	COLLEGE Brive Jean LURCAT	31/12/2010	11 855,23	50	1 896,84	237,10	9 721,29
	COLLEGE Brive CABANIS, construction d'un gymnase	31/12/2010	1 655 126,32	50	264 820,21	33 102,53	1 357 203,58
	COLLEGE Bugeat	31/12/2010	26 024,16	50	4 163,87	520,48	21 339,81
	COLLEGE Beynat	31/12/2010	36 215,35	50	5 794,46	724,31	29 696,59
	COLLEGE Neuvic	31/12/2010	112 483,57	50	17 997,37	2 249,67	92 236,53
	COLLEGE Objat	31/12/2010	726,00	50	116,16	14,52	595,32
	Collèges Etudes 2009 suivies de réalisation	31/12/2010	15 173,98	50	2 427,84	303,48	12 442,66
	COLLEGE d'Egletons, clôture et sécurité	31/12/2010	54 166,93	50	8 666,71	1 083,34	44 416,88
	Maison du Département BEAULIEU	31/12/2010	5 716,88	50	914,70	114,34	4 687,84
	MARBOT, bâtiments B C D et poste de garde	31/12/2011	60 575,32	50	8 480,54	1 211,51	50 883,27
	Maison du Département Egletons	31/12/2011	3 840,23	50	537,63	76,80	3 225,79
	COLLEGE Ussel	31/12/2011	15 082,08	50	2 111,49	301,64	12 668,95
	COLLEGE Neuvic	31/12/2011	51 829,07	50	7 256,07	1 036,58	43 536,42
	COLLEGE Egletons	31/12/2011	84 924,76	50	11 889,47	1 698,50	71 336,80
	IUFM	31/12/2011	490,36	50	68,65	9,81	411,90
	COLLEGE CABANIS BRIVE	31/12/2011	3 664,09	50	512,97	73,28	3 077,84
	COLLEGE OBJAT	31/12/2011	55 071,45	50	7 710,00	1 101,43	46 260,02
	COLLEGE J LURCAT BRIVE	31/12/2011	2 468,54	50	345,60	49,37	2 073,57
	COLLEGE BEYNAT	31/12/2011	17 474,52	50	2 446,43	349,49	14 678,60
	Collèges Etudes 2010 suivies de réalisation	31/12/2011	21 025,68	50	2 943,60	420,51	17 661,57
	COLLEGE ALLASSAC	31/12/2011	99 709,02	50	13 959,26	1 994,18	83 755,58
	COLLEGE ARGENTAT	31/12/2011	16 912,88	50	2 367,80	338,26	14 206,82
	COLLEGE BEAULIEU	31/12/2011	19 789,47	50	2 770,53	395,79	16 623,15
	COLLEGE J MOULIN BRIVE	31/12/2011	36 546,29	50	5 116,48	730,93	30 698,88
	COLLEGE ROLLINAT BRIVE	31/12/2011	29 200,45	50	4 088,06	584,01	24 528,38
	COLLEGE BORT	31/12/2011	127 695,32	50	17 877,34	2 553,91	107 264,07
	COLLEGE CORREZE	31/12/2011	19 324,68	50	2 705,46	386,49	16 232,73
	COLLEGE LARCHE	31/12/2011	69 923,01	50	9 789,22	1 398,46	58 735,33
	COLLEGE LUBERSAC	31/12/2011	74 087,13	50	10 372,20	1 481,74	62 233,19
	COLLEGE MERLINES	31/12/2011	37 188,19	50	5 206,35	743,76	31 238,08
	COLLEGE MEYSSAC	31/12/2011	28 257,01	50	3 955,98	565,14	23 735,89

CD 774

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2011	22 976,61	50	3 216,73	459,53	19 300,35
	COLLEGE TREIGNAC	31/12/2011	90 252,88	50	12 635,40	1 805,06	75 812,42
	COLLEGE CLEMENCEAU TULLE	31/12/2011	56 615,07	50	7 926,11	1 132,30	47 556,66
	COLLEGE V HUGO TULLE	31/12/2011	233 487,21	50	32 688,21	4 669,74	196 129,26
	COLLEGE UZERCHE	31/12/2011	6 756,62	50	945,93	135,13	5 675,56
	Marbot-Construction pour électrification BT local	31/12/2012	1 508,34	50	181,00	30,17	1 297,17
	Maison du Département Beynat - portillon métal.	31/12/2012	1 817,92	50	218,15	36,36	1 563,41
	COLLEGE USSEL	31/12/2012	5 441,80	50	653,02	108,84	4 679,95
	COLLEGE EGLETONS	31/12/2012	34 652,76	50	4 158,33	693,06	29 801,37
	COLLEGE Brive CABANIS	31/12/2012	8 425,53	50	1 011,06	168,51	7 245,96
	Collèges Etudes 2011 suivies de réalisation	31/12/2012	3 133,52	50	376,02	62,67	2 694,83
	COLLEGE ROLLINAT	31/12/2012	855 635,16	50	102 676,22	17 112,70	735 846,24
	COLLEGE MEYSSAC	31/12/2012	1 122,75	50	134,73	22,46	965,57
	COLLEGE LUBERSAC	31/12/2012	72 859,85	50	8 743,18	1 457,20	62 659,47
	COLLEGE TREIGNAC	31/12/2012	27 969,42	50	3 356,33	559,39	24 053,70
	COLLEGE J LURCAT	31/12/2012	272,71	50	32,73	5,45	234,53
	COLLEGE J MOULIN	31/12/2012	16 385,40	50	1 966,25	327,71	14 091,44
	COLLEGE BEYNAT	31/12/2012	926,90	50	111,23	18,54	797,13
	COLLEGE MEYMAC	31/12/2012	9 880,16	50	1 185,62	197,60	8 496,94
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2012	8 343,80	50	1 001,26	166,88	7 175,67
	COLLEGE ARGENTAT	31/12/2012	8 162,70	50	979,52	163,25	7 019,92
	Marbot-Extension réseau basse tension Salle Ceyrac	31/12/2013	5 284,29	50	528,43	105,69	4 650,18
	Marbot-Réaménagements bureaux - Création de cloisons	31/12/2013	7 652,37	50	765,24	153,05	6 734,09
	2013-81-IUFM à Tulle-Création chaufferie - Lot 3 - Ac2	31/12/2013	5 023,20	50	502,32	100,46	4 420,42
	2013-82-IUFM à Tulle -DGD- Création chaufferie indépendante - Lot 4	31/12/2013	2 766,95	50	276,70	55,34	2 434,92
	SI7105-IUFM-CT pour création chaufferie gaz	31/12/2013	1 136,20	50	113,62	22,72	999,86
	2013-79-IUFM à Tulle - Création chaufferie indépendant-Ac 1-Lot1	31/12/2013	5 132,04	50	513,20	102,64	4 516,20
	COLLEGE Egletons-Rideaux pour internat	31/12/2013	51,44	50	5,14	1,03	45,27
	2013-80-IUFM à Tulle - Création chaufferie bâtiment "annexe" - Lot 2	31/12/2013	3 360,76	50	336,08	67,22	2 957,47
	2013-81-IUFM Tulle-Chaufferie bâtiment "annexe"- Lot 3	31/12/2013	5 023,20	50	502,32	100,46	4 420,42
	COLLEGE Egletons-Installation clôture côté vestiaires	31/12/2013	9 994,97	50	999,50	199,90	8 795,57
	2013-79-IUFM à Tulle - Création chaufferie - Lot 1 -Solde	31/12/2013	1 805,96	50	180,60	36,12	1 589,24
	2013-81-IUFM-Création d'une chaufferie - Lot 3 - Ac 1	31/12/2013	40 185,60	50	4 018,56	803,71	35 363,33
	COLLEGE LUBERSAC	31/12/2013	95 288,84	50	9 528,88	1 905,78	83 854,18
	COLLEGE USSEL	31/12/2013	16 546,66	50	1 654,67	330,93	14 561,06
	COLLEGE MEYMAC	31/12/2013	20 678,83	50	2 067,88	413,58	18 197,37
	COLLEGE BEYNAT	31/12/2013	52 018,01	50	5 201,80	1 040,36	45 775,85
	COLLEGE CLEMENCEAU	31/12/2013	995,10	50	99,51	19,90	875,69

CD 775

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	COLLEGE UZERCHE	31/12/2013	6 218,44	50	621,84	124,37	5 472,23
	COLLEGE V HUGO	31/12/2013	9 848,36	50	984,84	196,97	8 666,56
	COLLEGE EGLETONS	31/12/2013	6 982,91	50	698,29	139,66	6 144,96
	COLLEGE MERLINES	31/12/2013	5 782,66	50	578,27	115,65	5 088,74
	COLLEGE SEILHAC	31/12/2013	125 870,15	50	12 587,02	2 517,40	110 765,73
	COLLEGE ARGENTAT	31/12/2013	11 830,83	50	1 183,08	236,62	10 411,13
	COLLEGE BEAULIEU	31/12/2013	23 399,74	50	2 339,97	467,99	20 591,77
	COLLEGE BORT	31/12/2013	5 053,55	50	505,36	101,07	4 447,12
	COLLEGE CABANIS	31/12/2013	4 437,16	50	443,72	88,74	3 904,70
	COLLEGE LARCHE	31/12/2013	8 376,22	50	837,62	167,52	7 371,07
	COLLEGE OBJAT	31/12/2013	10 554,10	50	1 055,41	211,08	9 287,61
	COLLEGE ALLASSAC	31/12/2013	11 299,70	50	1 129,97	225,99	9 943,74
	COLLEGE ROLLINAT	31/12/2013	1 622,02	50	162,20	32,44	1 427,38
	Frais d'études 2012 suivis de réalisation-COLLEGE CORREZE	31/12/2013	2 978,04	50	297,80	59,56	2 620,68
	Résidence Turenne-Travaux mise aux normes des ascenseurs	31/12/2014	11 844,64	50	947,57	236,89	10 660,18
	Maison du Département SORNAC	31/12/2014	1 200,00	50	96,00	24,00	1 080,00
	Bâtiment "Saintipoly" à Tulle - Remplacement couverture existante	31/12/2014	30 484,93	50	2 438,79	609,70	27 436,44
	Intégration travaux terminés (c/23)-Marbot	31/12/2014	2 424,37	50	193,95	48,49	2 181,93
	Intégration travaux terminés (c/23) - COLLEGE Neuvic	31/12/2014	459,09	50	36,73	9,18	413,18
	Intégration travaux terminés (c/23) - COLLEGE Egletons	31/12/2014	6 190,98	50	495,28	123,82	5 571,88
	Collège d'Egletons	31/12/2014	6 364,30	50	509,14	127,29	5 727,87
	Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2014	5 520,00	50	441,60	110,40	4 968,00
	Collège de Meyssac	31/12/2014	80 321,11	50	6 425,69	1 606,42	72 289,00
	Collège d'Ussel	31/12/2014	2 668,20	50	213,46	53,36	2 401,38
	Collège d'Uzerche	31/12/2014	6 429,50	50	514,36	128,59	5 786,55
	Collège de Seilhac	31/12/2014	2 755,20	50	220,42	55,10	2 479,68
	Collège Cabanis Brive	31/12/2014	846,00	50	67,68	16,92	761,40
	Collège V. Hugo Tulle	31/12/2014	51 963,39	50	4 157,07	1 039,27	46 767,05
	Collège J. Moulin Brive	31/12/2014	1 770,00	50	141,60	35,40	1 593,00
	Collège d'Objat	31/12/2014	4 620,00	50	369,60	92,40	4 158,00
	Collège de Lubersac	31/12/2014	211 177,63	50	16 894,21	4 223,55	190 059,87
	Frais d'études suivis de réalisation - Collège de Corrèze	31/12/2014	2 313,33	50	185,07	46,27	2 082,00
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège Clémenceau Tulle	31/12/2014	19 953,34	50	1 596,27	399,07	17 958,01
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Beaulieu	31/12/2014	33 072,10	50	2 645,77	661,44	29 764,89
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Corrèze	31/12/2014	923,31	50	73,86	18,47	830,98
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Larche	31/12/2014	210 618,12	50	16 849,45	4 212,36	189 556,31
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Lubersac	31/12/2014	23 735,72	50	1 898,86	474,71	21 362,15
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Meymac	31/12/2014	1 096,36	50	87,71	21,93	986,72
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Meyssac	31/12/2014	613,40	50	49,07	12,27	552,06
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Seilhac	31/12/2014	21 887,97	50	1 751,04	437,76	19 699,17

CD 776

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Uzerche	31/12/2014	2 883,36	50	230,68	57,67	2 595,02
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2014	214 570,32	50	17 165,63	4 291,41	193 113,29
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège Rollinat Brive	31/12/2014	39 171,29	50	3 133,70	783,43	35 254,16
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège V. Hugo Tulle	31/12/2014	66 232,69	50	5 298,62	1 324,65	59 609,42
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Allasac	31/12/2014	11 891,97	50	951,36	237,84	10 702,77
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Bort	31/12/2014	174,54	50	13,96	3,49	157,09
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Treignac	31/12/2014	1 172,05	50	93,76	23,44	1 054,85
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Objat	31/12/2014	3 083,53	50	246,68	61,67	2 775,18
	Intégration travaux terminés (c/23)-Divers collèges	31/12/2014	130,93	50	10,47	2,62	117,84
	Maison du Département d'Eygurande	31/12/2015	3 140,10	50	188,41	62,80	2 888,89
	Résidence Turenne Tulle	31/12/2015	2 480,25	50	148,82	49,61	2 281,83
	Intégration travaux terminés (c/23)-Maison du Département Sornac	31/12/2015	12 446,14	50	746,77	248,92	11 450,45
	Intégration travaux terminés (c/23)-Marbot	31/12/2015	6 307,87	50	378,47	126,16	5 803,24
	Intégration travaux terminés (c/23) - COLLEGE Egletons	31/12/2015	80 604,67	50	4 836,28	1 612,09	74 156,30
	Intégration travaux terminés (c/23) - COLLEGE Ussel	31/12/2015	4 638,00	50	278,28	92,76	4 266,96
	Frais d'études suivis de réalisation - Collège de Beaulieu	31/12/2015	2 970,23	50	178,21	59,40	2 732,61
	2015 - Collège de Beynat	31/12/2015	81 921,48	50	4 915,29	1 638,43	75 367,76
	2015 - Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2015	74 121,49	50	4 447,29	1 482,43	68 191,77
	2015 - Collège de Lubersac	31/12/2015	17 563,68	50	1 053,82	351,27	16 158,59
	2015 - Collège de Merlines	31/12/2015	51 225,23	50	3 073,51	1 024,50	47 127,21
	2015 - Collège de Meyssac	31/12/2015	29 389,96	50	1 763,40	587,80	27 038,76
	2015 - Collège J. Moulin Brive	31/12/2015	18 829,26	50	1 129,76	376,59	17 322,92
	2015 - Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2015	34 606,43	50	2 076,39	692,13	31 837,92
	2015 - Collège V. Hugo Tulle	31/12/2015	30 990,98	50	1 859,46	619,82	28 511,70
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Meyssac	31/12/2015	358 039,14	50	21 482,35	7 160,78	329 396,01
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Objat	31/12/2015	1 429 327,20	50	85 759,63	28 586,54	1 314 981,02
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2015	2 000,00	50	120,00	40,00	1 840,00
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Lubersac	31/12/2015	82 782,02	50	4 966,92	1 655,64	76 159,46
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Meymac	31/12/2015	366 363,51	50	21 981,81	7 327,27	337 054,43
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Uzerche	31/12/2015	431 185,91	50	25 871,15	8 623,72	396 691,04
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Merlines	31/12/2015	676,80	50	40,61	13,54	622,66
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège J. Moulin Brive	31/12/2015	3 485,38	50	209,12	69,71	3 206,55
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège V. Hugo Tulle	31/12/2015	1 252,80	50	75,17	25,06	1 152,58
	Marbot	31/12/2016	3 426,98	50	137,08	68,54	3 221,36
	Intégration travaux terminés (c/23)-Marbot	31/12/2016	1 057,00	50	42,28	21,14	993,58
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège Cabanis Brive	31/12/2016	17 877,89	50	715,12	357,56	16 805,22
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Neuvic	31/12/2016	32 135,42	50	1 285,42	642,71	30 207,29
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Ussel	31/12/2016	117 920,25	50	4 716,81	2 358,41	110 845,04
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Egletons	31/12/2016	484 964,71	50	19 398,59	9 699,29	455 866,83
	2016 - Collège d'Uzerche	31/12/2016	38 842,30	50	1 553,69	776,85	36 511,76

CD 777

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016 - Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2016	1 285,84	50	51,43	25,72	1 208,69
	2016 - Collège V. Hugo Tulle	31/12/2016	51 838,69	50	2 073,55	1 036,77	48 728,37
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Beaulieu	31/12/2016	6 000,00	50	240,00	120,00	5 640,00
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Treignac	31/12/2016	28 848,00	50	1 153,92	576,96	27 117,12
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Seilhac	31/12/2016	15 501,28	50	620,05	310,03	14 571,20
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège V. Hugo Tulle	31/12/2016	86 506,13	50	3 460,25	1 730,12	81 315,76
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Objat	31/12/2016	21 883,08	50	875,32	437,66	20 570,10
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège Clémenceau Tulle	31/12/2016	147 965,44	50	5 918,62	2 959,31	139 087,51
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Uzerche	31/12/2016	7 764,97	50	310,60	155,30	7 299,07
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège J. Moulin Brive	31/12/2016	79 289,81	50	3 171,59	1 585,80	74 532,42
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2016	41 845,37	50	1 673,81	836,91	39 334,65
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège Rollinat Brive	31/12/2016	128 370,03	50	5 134,80	2 567,40	120 667,83
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Larche	31/12/2016	66 204,65	50	2 648,19	1 324,09	62 232,37
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Lubersac	31/12/2016	73 369,18	50	2 934,77	1 467,38	68 967,03
	Frais d'études suivis de réalisation - Collège de Lubersac	31/12/2016	2 466,00	50	98,64	49,32	2 318,04
	Frais d'études suivis de réalisation - Collège de J. Lurçat Brive	31/12/2016	480,00	50	19,20	9,60	451,20
	Frais d'études suivis de réalisation - Collège d'Objat	31/12/2016	3 242,40	50	129,70	64,85	3 047,86
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Marbot	31/12/2017	12 658,85	30	421,96	421,96	11 814,93
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Travaux en régie Marbot	31/12/2017	610,60	30	20,35	20,35	569,89
	Col de Seilhac-Remplacement extraction cuisine	31/12/2017	4 368,00	30	145,60	145,60	4 076,80
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Neuvic	31/12/2017	49 481,40	30	1 649,38	1 649,38	46 182,64
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Ussel	31/12/2017	903 944,89	30	30 131,50	30 131,50	843 681,90
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Egletons	31/12/2017	27 183,57	30	906,12	906,12	25 371,33
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège de Neuvic	31/12/2017	10 703,05	30	356,77	356,77	9 989,51
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège d'Egletons	31/12/2017	76 563,22	30	2 552,11	2 552,11	71 459,01
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège d'Ussel	31/12/2017	82 694,02	30	2 756,47	2 756,47	77 181,09
	Travaux en régie - Collège Victor Hugo à Tulle	31/12/2017	10 554,76	30	351,83	351,83	9 851,11
	Travaux en régie - Collège de Meyssac	31/12/2017	810,98	30	27,03	27,03	756,91
	Travaux en régie - Collège de Neuvic	31/12/2017	5 679,37	30	189,31	189,31	5 300,75
	Travaux en régie - Collège Jean Lurçat à Brive la Gaillarde	31/12/2017	2 286,90	30	76,23	76,23	2 134,44
	Travaux en régie - Collège Meymac	31/12/2017	3 175,65	30	105,86	105,86	2 963,94
	Travaux en régie - Collège d'Allasac	31/12/2017	200,40	30	6,68	6,68	187,04
	Travaux en régie - Collège de Treignac	31/12/2017	265,87	30	8,86	8,86	248,15
	Travaux en régie - Collège Rollinat à Brive la Gaillarde	31/12/2017	270,17	30	9,01	9,01	252,16
	Travaux en régie - Collège de Beaulieu	31/12/2017	1 669,00	30	55,63	55,63	1 557,73
	Travaux en régie - Collège Cabanis à Brive la Gaillarde	31/12/2017	2 858,16	30	95,27	95,27	2 667,62
	Travaux en régie - Collège de Larche	31/12/2017	587,10	30	19,57	19,57	547,96
	Travaux en régie - Collège de Bort les Orgues	31/12/2017	1 058,54	30	35,28	35,28	987,97
	Travaux en régie - Divers collèges	31/12/2017	2 380,44	30	79,35	79,35	2 221,74
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège Clémenceau Tulle	31/12/2017	71 532,97	30	2 384,43	2 384,43	66 764,11
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2017	46 141,98	30	1 538,07	1 538,07	43 065,85

CD 778

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège de Larche	31/12/2017	1 230,00	30	41,00	41,00	1 148,00
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège de Lubersac	31/12/2017	1 075 077,37	30	35 835,91	35 835,91	1 003 405,55
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège de Merlines	31/12/2017	15 532,23	30	517,74	517,74	14 496,75
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège de Meymac	31/12/2017	1 938,01	30	64,60	64,60	1 808,81
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège d'Objat	31/12/2017	743,70	30	24,79	24,79	694,12
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège d'Uzerche	31/12/2017	1 188,00	30	39,60	39,60	1 108,80
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège J. Moulin Brive	31/12/2017	119 505,14	30	3 983,50	3 983,50	111 538,13
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège Rollinat Brive	31/12/2017	720,00	30	24,00	24,00	672,00
	Collège d'Ussel - Wifi	31/12/2017	13 728,00	30	457,60	457,60	12 812,80
	Collèges WIFI-Annonce presse-Câblage dans 5 collèges	31/12/2017	324,00	30	10,80	10,80	302,40
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège J. Moulin Brive	31/12/2017	1 886,82	30	62,89	62,89	1 761,03
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Meyssac	31/12/2017	15 702,00	30	523,40	523,40	14 655,20
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Argentat	31/12/2017	7 126,44	30	237,55	237,55	6 651,34
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Ussel	31/12/2017	2 592,48	30	86,42	86,42	2 419,65
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Corrèze	31/12/2017	13 338,97	30	444,63	444,63	12 449,71
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2017	13 021,20	30	434,04	434,04	12 153,12
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège Rollinat Brive	31/12/2017	29 513,71	30	983,79	983,79	27 546,13
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège Clémenceau Tulle	31/12/2017	27 290,41	30	909,68	909,68	25 471,05
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Uzerche	31/12/2017	21 781,17	30	726,04	726,04	20 329,09
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Lubersac	31/12/2017	3 569,16	30	118,97	118,97	3 331,22
	Frais d'insertion suivis de réalisation - Marbot parking	31/12/2018	864,00	30	0,00	28,80	835,20
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Neuvic	31/12/2018	2 400,00	25	0,00	96,00	2 304,00
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège Cabanis Brive	31/12/2018	99 624,36	25	0,00	3 984,97	95 639,39
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Bugeat	31/12/2018	3 720,00	25	0,00	148,80	3 571,20
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Egletons	31/12/2018	205 548,68	25	0,00	8 221,95	197 326,73
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Ussel	31/12/2018	33 648,88	25	0,00	1 345,96	32 302,92
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Merlines	31/12/2018	3 346,20	25	0,00	133,85	3 212,35
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège Clémenceau Tulle	31/12/2018	5 608,80	25	0,00	224,35	5 384,45
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Meymac	31/12/2018	13 829,52	25	0,00	553,18	13 276,34
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Seilhac	31/12/2018	37 199,10	25	0,00	1 487,96	35 711,14
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2018	22 905,32	25	0,00	916,21	21 989,11
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège Rollinat Brive	31/12/2018	16 269,37	25	0,00	650,77	15 618,60
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Corrèze	31/12/2018	2 025,60	25	0,00	81,02	1 944,58
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Allasac	31/12/2018	71 913,28	25	0,00	2 876,53	69 036,75
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			86 221 901,17		25 402 265,31	2 127 290,17	58 692 341,21
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			86 221 901,17		25 402 265,31	2 127 290,17	58 692 341,21
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oleron	31/12/1963	1 262 105,52	50	479 600,10	25 242,11	757 263,31
	GENDARMERIES DIVERSES CASERNES	31/12/1963	2 230 786,16	50	846 347,76	44 615,72	1 339 822,67
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/1965	2 171 021,31	50	1 042 090,24	43 420,43	1 085 510,64
	ATELIER CARROSSER GARA	01/01/1973	63 251,53	50	1 265,03	1 265,03	60 721,47
	STATION LAVAGE GRAISSA	01/01/1973	16 240,03	50	324,80	324,80	15 590,43
	GARAGE DEUX NIVEAUX	01/01/1974	36 345,27	50	726,91	726,91	34 891,46
	GENDARM MASSERET	31/12/1977	171 757,17	50	61 832,58	3 435,14	106 489,44
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/1979	245 576,14	50	93 319,03	4 911,52	147 345,58
	GENDARM BORT	31/12/1979	73 756,01	50	27 722,38	1 475,12	44 558,51
	GENDARM JUILLAC	31/12/1979	306 673,31	50	116 535,86	6 133,47	184 003,98
	GENDARM LARCHE	31/12/1979	233 104,03	50	88 579,53	4 662,08	139 862,42
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/1981	2 731 726,98	50	1 036 450,58	54 634,54	1 640 641,86
	GENDARM BEAULIEU	31/12/1981	111 057,68	50	42 201,92	2 221,15	66 634,61
	GENDARM MEYSSAC	31/12/1981	115 115,80	50	43 744,01	2 302,32	69 069,48
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/1986	398 948,86	50	175 537,51	7 978,98	215 432,37
	Ruines des Cars	31/12/1987	62 489,15	50	23 745,88	1 249,78	37 493,49
	Ruines des Cars	31/12/1990	245,08	50	88,23	4,90	151,95
	CENTRE MEDICO SOC EGLETONS	31/12/1991	77 139,04	50	29 312,82	1 542,78	46 283,44
	GROSSES REP BAT SANI ET SOCIAUX	31/12/1991	209 185,01	50	79 462,86	4 183,70	125 538,45
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/1991	3 281 297,59	50	1 706 274,74	65 625,95	1 509 396,90
	CMSD MEYMAC	31/12/1992	3 610,61	50	1 372,02	72,21	2 166,38
	CMSD JUILLAC	31/12/1992	46 124,48	50	16 604,82	922,49	28 597,17
	CENTRE MEDICO SOC BORT LES ORGUES	31/12/1992	1 560,16	50	592,81	31,20	936,15
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE CENTRE	31/12/1992	82 659,68	50	34 717,01	1 653,19	46 289,48
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE	31/12/1992	432 355,02	50	164 294,90	8 647,10	259 413,02
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE Ouest TUJAC	31/12/1992	36 651,98	50	13 927,76	733,04	21 991,18
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE- Est, LES CHAPELIES	31/12/1992	69 659,50	50	26 470,61	1 393,19	41 795,70
	CENTRE MEDICO SOC BEYNAT	31/12/1992	6 495,60	50	2 468,29	129,91	3 897,39

CD 780

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	CENTRE MEDICO SOC ALLASSAC	31/12/1992	2 144,34	50	814,89	42,89	1 286,56
	BAT REALISES PAR DPT	31/12/1992	150 284,33	50	57 108,05	3 005,69	90 170,60
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/1993	28 796,95	50	13 246,61	575,94	14 974,40
	ETUDES SUR BATDIVERS CMSD	31/12/1993	8 761,14	50	3 679,64	175,22	4 906,28
	CENTRE TECHNI USSEL	31/12/1993	250 719,61	50	105 302,24	5 014,39	140 402,98
	GENDARM ARGENTAT	31/12/1993	665 420,53	50	252 859,80	13 308,41	399 252,32
	SUBDIV TULLE EST	31/12/1994	2 134,22	50	1 024,39	42,68	1 067,15
	CENTRE TECHNIC BRIVE	31/12/1994	31 195,04	50	14 349,71	623,90	16 221,43
	CENTRE EXPLOIT LA ROCHE CANILLAC	31/12/1994	31 604,24	50	13 273,78	632,08	17 698,38
	CENTRE TECHNIC TULLE	31/12/1994	41 380,53	50	17 980,50	827,61	22 572,42
	SUBDIV BRIVE NORD	31/12/1994	15 531,14	50	7 144,31	310,62	8 076,20
	SUBDIV BRIVE SUD	31/12/1994	4 493,55	50	2 067,04	89,87	2 336,64
	SUBDIV EGLETONS	31/12/1994	24 753,35	50	11 386,55	495,07	12 871,73
	SUBDIV TULLE OUEST	31/12/1994	3 165,75	50	1 456,25	63,32	1 646,19
	ex.LABO VETO RUE RAMON TULLE	31/12/1995	1 612 614,48	50	645 045,80	32 252,29	935 316,39
	SUBDIV USSEL	31/12/1995	4 131,42	50	1 900,44	82,63	2 148,35
	ESPACE BERLIOZ A BRIVE=1250m2	31/12/1996	197 655,22	50	83 015,23	3 953,10	110 686,89
	DIVERS BAT ETUDES 1995	31/12/1996	117 845,49	50	47 138,20	2 356,91	68 350,38
	ANCIEN LVD. Rue Gaston Ramon	31/12/1997	74 419,91	50	31 256,36	1 488,40	41 675,15
	GENDARMERIES GROSSES REPARATIONS	31/12/1997	87 466,92	50	36 736,10	1 749,34	48 981,48
	TRAVAUX FERMES ET PROPRIETES O.I.	31/12/1997	27 120,98	50	11 390,80	542,42	15 187,76
	TRAVAUX TRANSPORTS EQUIP. DIVERS	31/12/1997	20 211,27	50	5 254,92	404,23	14 552,12
	EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX	31/12/1998	24 562,66	50	9 825,02	491,25	14 246,39
	DIVERS CENTRES	31/12/1998	85 636,06	50	29 116,24	1 712,72	54 807,10
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/1998	974 588,61	50	389 835,44	19 491,77	565 261,40
	BATIMENTS CULTURELS	31/12/1998	2 321,48	50	928,59	46,43	1 346,46
	MONUMENTS DIVERS	31/12/1998	32 204,01	50	12 881,60	644,08	18 678,33
	MONUMENTS TRAVAUX IMMOB	31/12/1998	19 068,73	50	7 627,48	381,37	11 059,87
	MUSEES GROSSES REPARATIONS	31/12/1998	25 276,49	50	10 110,60	505,53	14 660,36
	MUSEES travaux	31/12/1998	95 055,05	50	38 022,02	1 901,10	55 131,93
	BAT ADMINISTRATIFS AUTRES	31/12/1998	136 240,29	50	54 496,12	2 724,81	79 019,36
	EQUIPEMENTS DIVERS	31/12/1998	319 422,57	50	127 769,02	6 388,45	185 265,10
	GENDARMERIE DIVERSES CASERNES	31/12/1998	320 622,52	50	94 449,22	6 412,45	219 760,85
	PROPRIETES RURALES	31/12/1998	26 911,72	50	10 226,45	538,23	16 147,04
	CMSD Divers travaux	31/12/1999	9 969,73	50	3 788,43	199,39	5 981,91
	CHAMONIX CHALET	31/12/1999	2 102 493,96	50	798 947,71	42 049,88	1 261 496,37

CD 781

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/1999	1 089 490,73	50	414 006,47	21 789,81	653 694,45
	batiments divers travx 1999	31/12/1999	100 978,00	50	38 371,63	2 019,56	60 586,81
	Travaux sur bâtiment (bail à construction 30 ans)	31/12/1999	699 322,98	25	391 620,87	27 972,92	279 729,19
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/2000	265 961,77	50	90 427,03	5 319,24	170 215,51
	SUBDIV TREIGNAC	31/12/2000	12 063,25	50	4 342,82	241,27	7 479,17
	CENTRE TECHNIC BRIVE	31/12/2000	17 099,64	50	6 186,34	341,99	10 571,31
	CENTRE MEDICO SOC EGLETONS	31/12/2000	43 954,63	50	15 823,63	879,09	27 251,91
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE TUJAC	31/12/2000	398,13	50	143,29	7,96	246,88
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/2000	3 575,17	50	1 287,01	71,50	2 216,66
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE- Est, LES CHAPELIES	31/12/2000	304 362,94	50	109 570,68	6 087,26	188 705,00
	CENTRE MEDICO SOC ARGENTAT	31/12/2000	1 231,52	50	443,34	24,63	763,55
	LABO VETO RUE RAMON TULLE	31/12/2000	25 920,03	50	9 331,20	518,40	16 070,43
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2000	59 752,64	50	21 510,94	1 195,05	37 046,64
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/2000	48 370,87	50	17 413,52	967,42	29 989,93
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oleron	31/12/2000	7 192,34	50	2 589,25	143,85	4 459,24
	CHAMONIX CHALET	31/12/2000	245 324,97	50	88 316,99	4 906,50	152 101,48
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2000	49 278,36	50	17 740,22	985,57	30 552,58
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/2000	3 536 700,15	50	1 308 922,15	70 734,00	2 157 043,99
	Viaduc des Rochers Noirs	31/12/2000	38 227,14	50	13 756,96	764,54	23 705,63
	CENTRE EXPLOIT BEYNAT	31/12/2000	137 303,58	50	46 942,79	2 746,07	87 614,72
	CENTRE EXPLOIT BUGEAT	31/12/2000	1 095,80	50	397,55	21,92	676,34
	CENTRE EXPLOIT EYGURANDE	31/12/2000	8 350,67	50	3 006,23	167,01	5 177,42
	CENTRE EXPLOIT LA ROCHE CANILLAC	31/12/2000	4 725,54	50	1 701,19	94,51	2 929,84
	CENTRE EXPLOIT LADIGNAC	31/12/2000	1 589,80	50	572,34	31,80	985,67
	CENTRE EXPLOIT LAPLEAU	31/12/2000	2 948,32	50	1 061,40	58,97	1 827,95
	CENTRE EXPLOIT MEYMAC	31/12/2000	12 510,94	50	4 503,94	250,22	7 756,78
	CENTRE EXPLOIT NEUVIC	31/12/2000	7 409,98	50	2 666,98	148,20	4 594,80
	CENTRE EXPLOIT SEILHAC	31/12/2000	2 426,07	50	873,38	48,52	1 504,17
	CENTRE EXPLOIT SORNAC	31/12/2000	68,41	50	24,63	1,37	42,41
	CENTRE TECHNI USSEL	31/12/2000	3 711,12	50	1 336,00	74,22	2 300,90
	CENTRE TECHNIC TULLE	31/12/2000	3 515,28	50	1 265,41	70,31	2 179,56
	CENTRES TECHNIQUES divers travx	31/12/2000	10 163,44	50	3 455,57	203,27	6 504,60
	GENDARM BEAULIEU	31/12/2000	1 496,48	50	538,73	29,93	927,82
	GENDARM JUILLAC	31/12/2000	13 568,51	50	4 884,66	271,37	8 412,48
	RESIDENCE Travaux	31/12/2000	611,17	50	220,01	12,22	378,93
	SUBDIV BRIVE NORD	31/12/2000	743,81	50	267,78	14,88	461,15

CD 782

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	SUBDIV EGLETONS	31/12/2000	2 187,95	50	787,66	43,76	1 356,53
	CMSD MEYMAC	31/12/2001	14 191,19	50	4 541,16	283,82	9 366,21
	CMSD JUILLAC	31/12/2001	5 196,37	50	1 662,85	103,93	3 429,59
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/2001	452 920,85	50	144 934,69	9 058,42	298 927,75
	SUBDIV TREIGNAC	31/12/2001	2 388,66	50	812,12	47,77	1 528,77
	ESPACE BERLIOZ A BRIVE	31/12/2001	6 736,04	50	2 290,30	134,72	4 311,02
	CENTRE MEDICO SOC EGLETONS	31/12/2001	178 424,91	50	60 664,50	3 568,50	114 191,92
	CENTRE MEDICO SOC BORT LES ORGUES	31/12/2001	28 481,62	50	9 683,71	569,63	18 228,27
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE TUJAC	31/12/2001	203 049,22	50	69 036,67	4 060,98	129 951,57
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/2001	1 188,78	50	404,25	23,78	760,75
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE- Est, LES CHAPELIES	31/12/2001	76 459,80	50	25 996,39	1 529,20	48 934,21
	CENTRE MEDICO SOC ARGENTAT	31/12/2001	46 057,73	50	15 659,56	921,15	29 477,02
	Etudes intégrées aux CMSD en 2001	31/12/2001	231 900,08	50	78 846,00	4 638,00	148 416,08
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2001	12 653,29	50	4 302,12	253,07	8 098,10
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oleron	31/12/2001	50 484,90	50	17 164,87	1 009,70	32 310,33
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2001	46 799,69	50	15 892,74	935,99	29 970,96
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/2001	1 138 535,08	50	387 101,92	22 770,70	728 662,46
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2001	18 152,44	50	6 171,83	363,05	11 617,56
	CENTRE ENTRETIEN BRIVE NORD	31/12/2001	898 764,71	50	305 580,00	17 975,29	575 209,42
	CENTRE EXPLOIT BEYNAT	31/12/2001	12 924,35	50	4 394,28	258,49	8 271,58
	CENTRE EXPLOIT EYGURANDE	31/12/2001	1 924,11	50	654,20	38,48	1 231,43
	CENTRE EXPLOIT LA ROCHE CANILLAC	31/12/2001	3 155,94	50	1 073,02	63,12	2 019,80
	CENTRE EXPLOIT LAPLEAU	31/12/2001	14 640,40	50	4 977,74	292,81	9 369,85
	CENTRE EXPLOIT LUBERSAC	31/12/2001	3 776,02	50	1 283,85	75,52	2 416,65
	CENTRE EXPLOIT MEYMAC	31/12/2001	4 887,04	50	1 661,59	97,74	3 127,71
	CENTRE EXPLOIT NEUVIC	31/12/2001	3 418,09	50	1 120,84	68,36	2 228,88
	CENTRE EXPLOIT SORNAC	31/12/2001	14 597,05	50	4 963,00	291,94	9 342,11
	CENTRE TECHNI USSEL	31/12/2001	6 124,92	50	2 082,47	122,50	3 919,95
	GENDARM ARGENTAT	31/12/2001	1 509,86	50	513,35	30,20	966,31
	GENDARM BORT	31/12/2001	6 711,86	50	2 282,03	134,24	4 295,59
	GENDARM LARCHE	31/12/2001	4 508,08	50	1 532,74	90,16	2 885,18
	GENDARM MEYSSAC	31/12/2001	5 850,19	50	1 989,06	117,00	3 744,13
	GENDARM TULLE	31/12/2001	1 490,18	50	506,66	29,80	953,72
	IMMEUBLES D HABITATION rue RAMON	31/12/2001	175,03	50	59,51	3,50	112,02
	SUBDIV EGLETONS	31/12/2001	12 300,85	50	4 182,29	246,02	7 872,54
	Aménagement paysager musée CHIRAC SARRAN	31/12/2001	40 180,61	50	12 857,78	803,61	26 519,22

CD 783

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	CMSD MEYMAC	31/12/2002	2 195,94	50	645,51	43,92	1 506,51
	CMSD JUILLAC	31/12/2002	4 444,03	50	1 333,21	88,88	3 021,94
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/2002	187 640,82	50	56 292,26	3 752,82	127 595,74
	CENTRE EXPLOIT TREIGNAC	31/12/2002	8 949,26	50	2 863,80	178,99	5 906,48
	ESPACE BERLIOZ A BRIVE	31/12/2002	46 727,38	50	14 032,79	934,55	31 760,04
	CENTRE MEDICO SOC EGLETONS	31/12/2002	102 454,16	50	32 785,33	2 049,08	67 619,75
	CENTRE MEDICO SOC BORT LES ORGUES	31/12/2002	2 257,28	50	722,33	45,15	1 489,80
	CENTRE MEDICO SOC BORT LES ORGUES	31/12/2002	390 454,22	50	124 945,35	7 809,08	257 699,79
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE 10 rue Delattre CCI	31/12/2002	538,20	50	172,22	10,76	355,21
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE CENTRE	31/12/2002	3 647,80	50	1 155,91	72,96	2 418,93
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE TUJAC	31/12/2002	559 290,68	50	178 973,02	11 185,81	369 131,85
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/2002	10 378,01	50	3 321,22	207,56	6 849,23
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/2002	205 990,02	50	65 916,81	4 119,80	135 953,41
	CENTRE MEDICO SOC UZERCHE	31/12/2002	32 344,18	50	10 350,14	646,88	21 347,16
	CENTRE MEDICO SOC ARGENTAT	31/12/2002	446 468,24	50	142 869,84	8 929,36	294 669,04
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2002	22 904,27	50	7 329,37	458,09	15 116,82
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/2002	33 141,11	50	10 605,16	662,82	21 873,13
	CHAMONIX CHALET	31/12/2002	151 681,37	50	48 538,04	3 033,63	100 109,70
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2002	134 283,08	50	42 970,59	2 685,66	88 626,83
	Musée J. CHIRAC à Sarrau	31/12/2002	261 779,96	50	83 769,59	5 235,60	172 774,77
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2002	20 476,26	50	6 552,40	409,53	13 514,33
	CENTRE ENTRETIEN BRIVE NORD	31/12/2002	324 382,13	50	103 802,28	6 487,64	214 092,21
	CENTRE EXPLOITATION CORREZE	31/12/2002	9 306,80	50	2 978,18	186,14	6 142,49
	CENTRE EXPLOIT BUGEAT	31/12/2002	7 368,01	50	2 349,21	147,36	4 871,44
	CENTRE EXPLOIT LAPLEAU	31/12/2002	32 057,82	50	10 244,97	641,16	21 171,69
	CENTRE EXPLOIT LUBERSAC	31/12/2002	17 100,76	50	5 472,24	342,02	11 286,50
	CENTRE EXPLOIT SORNAC	31/12/2002	10 974,50	50	3 511,84	219,49	7 243,17
	CENTRE EXPLOITATION EGLETONS	31/12/2002	501,12	50	160,36	10,02	330,74
	CENTRE TECHNI USSEL	31/12/2002	26 199,06	50	8 383,70	523,98	17 291,38
	GENDARM ARGENTAT	31/12/2002	1 803,94	50	563,21	36,08	1 204,65
	GENDARM BEAULIEU	31/12/2002	3 418,31	50	1 084,53	68,37	2 265,42
	GENDARM LARCHE	31/12/2002	4 832,70	50	1 546,46	96,65	3 189,58
	GENDARM MEYSSAC	31/12/2002	2 655,12	50	849,64	53,10	1 752,38
	Hotel St Martin = office du tourisme	31/12/2002	51 590,75	50	16 509,11	1 031,82	34 049,83
	HOTEL ST MARTIN achat(Office du tourisme)	31/12/2002	116 712,55	50	37 348,02	2 334,25	77 030,28
	IMMEUBLES D HABITATION rue RAMON	31/12/2002	1 220,96	50	366,29	24,42	830,25

CD 784

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Aménagement paysager musée CHIRAC SARRAN	31/12/2002	9 675,04	50	2 902,51	193,50	6 579,03
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE+ études 2002	31/12/2003	53 607,48	50	15 010,10	1 072,15	37 525,23
	Presbytère SARRAN=logt fonct° conservateur, Bail emphyt.Commune	31/12/2003	25 575,56	50	8 184,17	511,51	16 879,88
	CENTRE MEDICO SOC EGLETONS	31/12/2003	13 460,09	50	4 020,70	269,20	9 170,19
	CENTRE MEDICO SOC BORT LES ORGUES	31/12/2003	36 556,03	50	10 359,63	731,12	25 465,28
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE TUJAC	31/12/2003	90 794,71	50	27 146,99	1 815,89	61 831,83
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/2003	59 567,79	50	17 870,26	1 191,36	40 506,17
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE- Est, LES CHAPELIES	31/12/2003	235 742,60	50	70 722,78	4 714,85	160 304,97
	CENTRE MEDICO SOC ARGENTAT	31/12/2003	117 877,86	50	35 363,36	2 357,56	80 156,94
	CENTRE MEDICO SOC TULLE	31/12/2003	908,96	50	272,69	18,18	618,09
	SIGNALETIQUE DIVERS CENTRES	31/12/2003	8 127,37	50	2 438,21	162,55	5 526,61
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2003	294 681,52	50	88 404,46	5 893,63	200 383,43
	CENTRE SPORTIF BUGÉAT	31/12/2003	184 324,04	50	55 297,21	3 686,48	125 340,35
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oleron	31/12/2003	56 024,74	50	16 807,42	1 120,49	38 096,82
	CHAMONIX CHALET	31/12/2003	305 153,28	50	91 545,98	6 103,07	207 504,23
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2003	87 051,75	50	26 115,53	1 741,04	59 195,19
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/2003	483 643,59	50	145 093,08	9 672,87	328 877,64
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2003	22 346,80	50	6 368,00	446,94	15 531,86
	Ruines des Cars	31/12/2003	77 928,55	50	22 611,34	1 558,57	53 758,63
	CENTRE EXPLOIT LARCHE	31/12/2003	3 650,79	50	1 095,24	73,02	2 482,54
	CENTRE EXPLOIT SORNAC	31/12/2003	13 848,51	50	4 154,55	276,97	9 416,99
	CENTRE TECHNI USSEL	31/12/2003	48 115,03	50	14 434,51	962,30	32 718,22
	CENTRE TECHNIC TULLE	31/12/2003	6 039,80	50	1 811,94	120,80	4 107,06
	CENTRES TECHNIQUES divers travx	31/12/2003	5 709,84	50	1 712,95	114,20	3 882,69
	GENDARM JUILLAC	31/12/2003	2 219,81	50	665,94	44,40	1 509,47
	GENDARM LARCHE	31/12/2003	4 171,58	50	1 251,47	83,43	2 836,68
	GENDARM MEYSSAC	31/12/2003	22 437,15	50	6 731,15	448,74	15 257,26
	GENDARMERIES DIVERSES CASERNES	31/12/2003	31 284,69	50	9 385,41	625,69	21 273,59
	Office du tourisme gros travaux d'installation	31/12/2003	442 528,03	50	132 758,41	8 850,56	300 919,06
	Bât. Rue Gaston Ramon	31/12/2003	4 349,29	50	1 304,79	86,99	2 957,52
	SUBDIV BRIVE NORD	31/12/2003	16 455,68	50	4 936,70	329,11	11 189,86
	SUBDIV EGLETONS	31/12/2003	1 381,38	50	414,41	27,63	939,34
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE ascenseur	31/12/2004	68 540,44	50	17 820,52	1 370,81	49 349,11
	Presbytère SARRAN=logt fonct° conservateur, travaux	31/12/2004	98 675,42	50	19 735,09	1 973,51	76 966,82
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE CENTRE	31/12/2004	116 018,06	50	32 485,04	2 320,36	81 212,66

CD 785

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/2004	556 806,28	50	155 905,81	11 136,13	389 764,34
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2004	36 950,87	50	10 346,27	739,02	25 865,58
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/2004	257 781,44	50	77 386,07	5 155,63	175 239,74
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oleron	31/12/2004	475 410,26	50	133 114,93	9 508,21	332 787,12
	CHAMONIX CHALET	31/12/2004	222 456,89	50	62 287,96	4 449,14	155 719,80
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2004	270 214,04	50	75 659,92	5 404,28	189 149,84
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/2004	613 172,63	50	171 688,31	12 263,45	429 220,87
	Viaduc des Rochers Noirs	31/12/2004	49 878,62	50	13 966,22	997,57	34 914,82
	CENTRE ENTRETIEN BRIVE NORD	31/12/2004	918,53	50	257,18	18,37	642,98
	DIVERS CENTRES EXPLOITATION	31/12/2004	134 237,28	50	37 586,44	2 680,00	93 966,10
	CENTRE TECHNI USSEL	31/12/2004	22 092,23	50	6 185,77	441,84	15 464,62
	GENDARMERIES DIVERSES CASERNES	31/12/2004	134 183,81	50	43 222,86	2 683,68	88 277,27
	Office du tourisme gros travaux d'installation	31/12/2004	441 223,78	50	123 542,71	8 824,48	308 856,59
	Bât. Rue Gaston Ramon	31/12/2004	28 618,17	50	8 013,17	572,36	20 032,64
	Bâtiment Monestier- Merlines	31/12/2004	13 520,05	50	3 785,60	270,40	9 464,05
	SUBDIV EGLETONS	31/12/2004	3 707,54	50	1 038,10	74,15	2 595,29
	CMSD JUILLAC	31/12/2005	2 544,02	50	610,56	50,88	1 882,58
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE ascenseur	31/12/2005	61 724,61	50	14 813,90	1 234,49	45 676,22
	CENTRE TECHNIC BRIVE	31/12/2005	4 517,29	50	1 084,16	90,35	3 342,78
	CENTRE MEDICO SOC BORT LES ORGUES	31/12/2005	267,98	50	69,67	5,36	192,95
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE CENTRE	31/12/2005	2 377,53	50	618,16	47,55	1 711,82
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE TUJAC	31/12/2005	544,18	50	141,49	10,88	391,81
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/2005	317 782,16	50	82 623,36	6 355,64	228 803,16
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE- Est, LES CHAPELIES	31/12/2005	69 593,07	50	18 094,20	1 391,86	50 107,01
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2005	843,18	50	219,23	16,86	607,09
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/2005	1 886 263,82	50	492 792,45	37 725,28	1 355 746,09
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oleron	31/12/2005	1 329 748,10	50	345 734,51	26 594,96	957 418,63
	CHAMONIX CHALET	31/12/2005	90 040,88	50	23 410,63	1 800,82	64 829,43
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2005	801 718,03	50	208 446,69	16 034,36	577 236,98
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/2005	3 050 973,99	50	793 253,24	61 019,48	2 196 701,27
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2005	11 607,15	50	3 017,86	232,14	8 357,15
	Viaduc des Rochers Noirs	31/12/2005	27 508,00	50	7 152,08	550,16	19 805,76
	CENTRE EXPLOIT EYGURANDE	31/12/2005	4 719,86	50	1 227,16	94,40	3 398,30
	CENTRE EXPLOIT LA ROCHE CANILLAC	31/12/2005	15 097,54	50	3 925,36	301,95	10 870,23
	CENTRE EXPLOIT LADIGNAC	31/12/2005	5 310,24	50	1 380,66	106,20	3 823,37
	CENTRE EXPLOIT LAPLEAU	31/12/2005	1 301,25	50	338,33	26,03	936,90

CD 786

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	CENTRE EXPLOIT LARCHE	31/12/2005	854 785,87	50	222 244,33	17 095,72	615 445,83
	CENTRE EXPLOIT MEYSSAC	31/12/2005	181 985,69	50	47 316,28	3 639,71	131 029,70
	CENTRE EXPLOIT NEUVIC	31/12/2005	2 055,60	50	534,46	41,11	1 480,03
	CENTRE EXPLOIT SORNAC	31/12/2005	7 090,99	50	1 843,66	141,82	5 105,51
	CENTRE TECHNI USSEL	31/12/2005	3 831,98	50	996,31	76,64	2 759,03
	CENTRE TECHNIC TULLE	31/12/2005	22 062,76	50	5 736,32	441,26	15 885,19
	GENDARM JUILLAC	31/12/2005	14 221,51	50	3 697,59	284,43	10 239,49
	GENDARM MEYSSAC	31/12/2005	2 402,77	50	624,72	48,06	1 729,99
	Office du tourisme gros travaux d'installation	31/12/2005	26 207,94	50	6 814,06	524,16	18 869,72
	Bât. Rue Gaston Ramon	31/12/2005	83 421,72	50	21 689,65	1 668,43	60 063,64
	SUBDIV EGLETONS	31/12/2005	226,71	50	58,94	4,53	163,23
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE+ études 31/12/2003	31/12/2006	38 509,48	50	8 472,09	770,19	29 267,20
	CENTRE MEDICO SOC BORT LES ORGUES	31/12/2006	520,26	50	124,86	10,41	384,99
	CENTRE MEDICO SOC MEYSSAC	31/12/2006	759,47	50	182,27	15,19	562,01
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE CENTRE	31/12/2006	3 583,10	50	859,94	71,66	2 651,49
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE TUJAC	31/12/2006	11 199,09	50	2 687,78	223,98	8 287,33
	CENTRE MEDICO SOC USSEL	31/12/2006	5 132,27	50	1 231,74	102,65	3 797,88
	CENTRE MEDICO SOC UZERCHE	31/12/2006	3 560,98	50	854,64	71,22	2 635,13
	CENTRE MEDICO SOC BRIVE- Est, LES CHAPELIES	31/12/2006	84 510,14	50	20 282,43	1 690,20	62 537,50
	CENTRE MEDICO SOC ARGENTAT	31/12/2006	406,64	50	97,59	8,13	300,91
	MAISON DEPARTEMENTALE DES HANDICAPES	31/12/2006	289 402,00	50	69 456,48	5 788,04	214 157,48
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2006	944,84	50	226,76	18,90	699,18
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/2006	3 739 228,50	50	897 414,84	74 784,57	2 767 029,09
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oleron	31/12/2006	6 736 126,44	50	1 616 670,35	134 722,53	4 984 733,57
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2006	155 497,74	50	37 319,46	3 109,95	115 068,33
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/2006	4 429 085,18	50	1 062 980,44	88 581,70	3 277 523,03
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2006	4 286,76	50	1 028,82	85,74	3 172,20
	CENTRE ENTRETIEN BRIVE NORD	31/12/2006	1 114,13	50	267,39	22,28	824,46
	CENTRE EXPLOIT BEYNAT	31/12/2006	7 275,64	50	1 746,15	145,51	5 383,97
	CENTRE EXPLOIT BEAULIEU-MEYSSAC création	31/12/2006	630 242,38	50	151 258,17	12 604,85	466 379,36
	CENTRE EXPLOIT BORT LES ORGUES	31/12/2006	1 327,95	50	318,71	26,56	982,68
	CENTRE EXPLOIT EYGURANDE	31/12/2006	221,10	50	53,06	4,42	163,61
	CENTRE EXPLOIT LA ROCHE CANILLAC	31/12/2006	8 751,28	50	2 100,31	175,03	6 475,95
	CENTRE EXPLOIT LAPLEAU	31/12/2006	1 298,53	50	311,65	25,97	960,91
	CENTRE EXPLOIT LARCHE	31/12/2006	24 708,01	50	5 929,92	494,16	18 283,93
	CENTRE EXPLOIT LUBERSAC	31/12/2006	4 371,62	50	1 049,19	87,43	3 235,00

CD 787

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	CENTRE EXPLOIT MEYMAC	31/12/2006	3 286,32	50	788,72	65,73	2 431,88
	CENTRE EXPLOIT SEILHAC	31/12/2006	775,01	50	186,00	15,50	573,51
	CENTRE EXPLOIT SORNAC	31/12/2006	947,76	50	227,46	18,96	701,34
	CENTRE EXPLOIT St PRIVAT	31/12/2006	2 059,99	50	494,40	41,20	1 524,39
	CENTRE EXPLOIT VIGEOIS-UZERCHE création	31/12/2006	20 034,37	50	4 808,25	400,69	14 825,43
	CENTRE TECHNI USSEL aménagements	31/12/2006	7 069,85	50	1 696,76	141,40	5 231,69
	CENTRE TECHNIC TULLE	31/12/2006	32 539,31	50	7 809,43	650,79	24 079,09
	CENTRES TECHNIQUES diverses insertiosn 2006	31/12/2006	3 388,55	50	813,25	67,77	2 507,53
	CENTRES TECHNIQUES divers travaux 2006	31/12/2006	3 569,10	50	856,58	71,38	2 641,13
	GENDARM ARGENTAT	31/12/2006	2 664,53	50	639,49	53,29	1 971,75
	GENDARM JUILLAC	31/12/2006	10 919,80	50	2 620,75	218,40	8 080,65
	GENDARMERIES DIVERSES études diverses	31/12/2006	143,69	50	34,49	2,87	106,33
	SUBDIV EGLETONS	31/12/2006	289,10	50	69,38	5,78	213,93
	CMSD JUILLAC	31/12/2007	5 382,04	50	1 076,41	107,64	4 197,99
	CMSD MEYMAC	31/12/2007	7 466,83	50	1 493,37	149,34	5 824,13
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/2007	39 732,52	50	7 946,50	794,65	30 991,37
	Gendarmerie Larche (bail emphytéotique Auxifip)	31/12/2007	3 268,98	50	653,80	65,38	2 549,80
	CER Ussac	31/12/2007	1 130,22	50	226,04	22,60	881,58
	CER Ussel	31/12/2007	2 274,39	50	454,88	45,49	1 774,02
	CER de Tulle	31/12/2007	1 583,31	50	316,66	31,67	1 234,98
	CER Treignac	31/12/2007	13 957,80	50	2 791,56	279,16	10 887,08
	CMSD BORT	31/12/2007	15 297,42	50	3 365,43	305,95	11 626,04
	CMSD BRIVE EST	31/12/2007	7 395,98	50	1 627,12	147,92	5 620,94
	CMSD BRIVE OUEST	31/12/2007	41 763,83	50	9 188,04	835,28	31 740,51
	CMSD USSEL	31/12/2007	1 160,00	50	255,20	23,20	881,60
	CMSD ARGENTAT	31/12/2007	731,26	50	160,88	14,63	555,76
	MAISON DU HANDICAP	31/12/2007	336 774,27	50	74 090,34	6 735,49	255 948,45
	CDE Frais d'étude en vue de la construction	31/12/2007	18 179,20	50	3 999,42	363,58	13 816,19
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2007	64 085,08	50	14 098,80	1 281,70	48 704,58
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oleron	31/12/2007	1 198 697,99	50	263 713,56	23 973,96	911 010,47
	CHAMONIX CHALET	31/12/2007	11 232,09	50	2 471,06	224,64	8 536,39
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/2007	1 058 950,79	50	232 969,17	21 179,02	804 802,60
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2007	11 500,04	50	2 530,01	230,00	8 740,03
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/2007	744 095,16	50	163 700,94	14 881,90	565 512,32
	SEDIERES	31/12/2007	68 704,38	50	15 114,96	1 374,09	52 215,33
	CTD de Tulle	31/12/2007	63 507,27	50	13 971,60	1 270,15	48 265,53

CD 788

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	MDPH	31/12/2007	21 698,37	50	4 773,64	433,97	16 490,76
	CER Baulieu-Meyssac	31/12/2007	519 753,44	50	114 345,76	10 395,07	395 012,61
	CER Beynat	31/12/2007	10 608,52	50	2 333,87	212,17	8 062,48
	CER Bort	31/12/2007	24 968,20	50	5 493,00	499,36	18 975,83
	CER Bugeat	31/12/2007	1 472,68	50	323,99	29,45	1 119,24
	CER Corrèze	31/12/2007	887,43	50	195,23	17,75	674,45
	CER Egletons	31/12/2007	25 016,39	50	5 503,61	500,33	19 012,46
	CER Eygurande	31/12/2007	1 052,48	50	231,55	21,05	799,88
	CER La Roche Canillac	31/12/2007	3 608,33	50	793,83	72,17	2 742,33
	CER Ladignac	31/12/2007	2 543,89	50	559,66	50,88	1 933,36
	CER Lapleau	31/12/2007	1 091,95	50	240,23	21,84	829,88
	CER Larche	31/12/2007	3 829,59	50	842,51	76,59	2 910,49
	CER Lubersac	31/12/2007	2 945,99	50	648,12	58,92	2 238,95
	CER Mercoeur	31/12/2007	3 162,46	50	695,74	63,25	2 403,47
	CER Meymac	31/12/2007	1 345,20	50	295,94	26,90	1 022,35
	CER Neuvic	31/12/2007	1 060,85	50	233,39	21,22	806,25
	CER Seilhac	31/12/2007	1 425,13	50	313,53	28,50	1 083,10
	CER Sornac	31/12/2007	1 706,69	50	375,47	34,13	1 297,08
	CER St Privat	31/12/2007	917,33	50	201,81	18,35	697,17
	CER Vigeois-Uzerche	31/12/2007	48 176,28	50	10 598,78	963,53	36 613,97
	CTD USSEL	31/12/2007	2 479,94	50	545,59	49,60	1 884,75
	Gendarmerie Argentat	31/12/2007	17 567,61	50	3 864,87	351,35	13 351,38
	Gendarmerie Juillac	31/12/2007	717,40	50	157,83	14,35	545,22
	Maison Forestière Sédières (Clergoux D 262)	31/12/2007	59 059,00	50	12 992,98	1 181,18	44 884,84
	Travaux sur logement du conservateur à Sarran	31/12/2007	2 682,34	25	1 180,23	107,29	1 394,82
	CMSD JUILLAC	31/12/2008	6 043,87	50	1 208,77	120,88	4 714,22
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/2008	67 053,96	50	13 410,79	1 341,08	52 302,09
	CTD Brive	31/12/2008	5 684,75	50	1 136,95	113,70	4 434,11
	CMSD BRIVE ouest TUJAC rue Guimares & J. Cartier	31/12/2008	8 340,90	50	1 668,18	166,82	6 505,90
	CMSD BORT LES ORGUES	31/12/2008	1 833,03	50	366,61	36,66	1 429,76
	CMSD BRIVE CENTRE, Rivet 10 rue Delattre CCI	31/12/2008	3 253,12	50	650,62	65,06	2 537,43
	CMSD USSEL	31/12/2008	2 727,37	50	545,47	54,55	2 127,35
	CMSD MEYSSAC	31/12/2008	2 077,38	50	415,48	41,55	1 620,36
	CMSD ARGENTAT	31/12/2008	2 463,76	50	492,75	49,28	1 921,73
	CMSD BRIVE- Est, LES CHAPELIES	31/12/2008	3 932,84	50	786,57	78,66	3 067,62
	MDPH Antenne de BRIVE	31/12/2008	3 054,58	50	610,92	61,09	2 382,57

CD 789

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2008	29 055,27	50	5 811,05	581,11	22 663,11
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2008	119 013,39	50	23 802,68	2 380,27	92 830,44
	Musée J. CHIRAC à Sarran - Extension	31/12/2008	100 479,58	50	20 095,92	2 009,59	78 374,07
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2008	52 888,87	50	10 577,77	1 057,78	41 253,32
	CENTRE SPORTIF BUGEAT Extension	31/12/2008	64 631,71	50	12 926,34	1 292,63	50 412,73
	Centre Vac."La MARTIERE" St Pierre Oléron	31/12/2008	36 369,77	50	7 273,95	727,40	28 368,42
	CHAMONIX CHALET des AIGUILLES	31/12/2008	2 191,67	50	438,33	43,83	1 709,50
	CER Beynat	31/12/2008	437,74	50	87,55	8,75	341,44
	CER Bugeat	31/12/2008	4 220,45	50	844,09	84,41	3 291,95
	CER Egletons	31/12/2008	3 999,42	50	799,88	79,99	3 119,55
	CER Eygurande	31/12/2008	534,61	50	106,92	10,69	417,00
	CER Larche	31/12/2008	7 059,42	50	1 411,88	141,19	5 506,35
	CER Lagnac	31/12/2008	2 724,01	50	544,80	54,48	2 124,73
	CER La Roche Cannillac	31/12/2008	2 849,83	50	569,97	57,00	2 222,87
	CER Neuvic	31/12/2008	550,86	50	110,17	11,02	429,67
	CER Sornac	31/12/2008	1 119,41	50	223,88	22,39	873,14
	CER Ussel	31/12/2008	6 739,94	50	1 347,99	134,80	5 257,15
	CEE Vigeois-Uzerche	31/12/2008	1 347 607,83	50	269 521,57	26 952,16	1 051 134,11
	CEE Beaulieu	31/12/2008	4 839,60	50	967,92	96,79	3 774,89
	CTD Tulle	31/12/2008	16 398,04	50	3 279,61	327,96	12 790,47
	Gendarmerie Argentat	31/12/2008	2 833,31	50	566,66	56,67	2 209,98
	Gendarmerie de Meyssac	31/12/2008	3 587,00	50	645,66	71,74	2 869,60
	Aires d'autoroutes	31/12/2008	583,77	50	116,75	11,68	455,34
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/2009	75 396,88	50	13 571,44	1 507,94	60 317,50
	CER Treignac	31/12/2009	4 119,36	50	741,48	82,39	3 295,49
	CER de Tulle	31/12/2009	88 201,21	50	15 876,22	1 764,02	70 560,97
	CER Ussac	31/12/2009	706,24	50	127,12	14,12	564,99
	CER Ussel	31/12/2009	4 273,13	50	769,16	85,46	3 418,50
	CMSD BRIVE- Est, LES CHAPELIES	31/12/2009	1 899,07	50	341,83	37,98	1 519,26
	CMSD BRIVE ouest TUJAC rue Guimares & J. Cartier	31/12/2009	13 604,96	50	2 448,89	272,10	10 883,97
	CMSD EGLETONS	31/12/2009	877,66	50	157,98	17,55	702,13
	CMSD MEYSSAC	31/12/2009	11 001,41	50	1 980,25	220,03	8 801,13
	DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES BATIMENTS CMSD	31/12/2009	1 886,48	50	339,57	37,73	1 509,18
	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES CMSD	31/12/2009	2 990,64	50	538,32	59,81	2 392,51
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2009	123 427,24	50	22 216,90	2 468,54	98 741,79
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2009	429 323,70	50	77 278,27	8 586,47	343 458,96

CD 790

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Musée J. CHIRAC à Sarran	31/12/2009	19 899,39	50	3 581,89	397,99	15 919,51
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/2009	130 082,54	50	23 414,86	2 601,65	104 066,03
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oléron	31/12/2009	184 629,31	50	33 233,28	3 692,59	147 703,45
	Diagnostic accessibilité bâtiments culturels	31/12/2009	5 931,66	50	1 067,70	118,63	4 745,33
	MAISON DU TOURISME	31/12/2009	42 855,59	50	7 714,01	857,11	34 284,47
	CER Beaulieu	31/12/2009	8 264,11	50	1 487,54	165,28	6 611,29
	CER Beynat	31/12/2009	3 092,83	50	556,71	61,86	2 474,26
	CER Bort les Orgues	31/12/2009	1 320,06	50	237,61	26,40	1 056,05
	CER Bugeat	31/12/2009	8 989,46	50	1 618,10	179,79	7 191,57
	CER Egletons	31/12/2009	111 716,54	50	20 108,98	2 234,33	89 373,23
	CER Eygurande	31/12/2009	7 868,01	50	1 416,24	157,36	6 294,41
	CER La Roche Cannillac	31/12/2009	35 530,04	50	6 395,41	710,60	28 424,03
	CER Ladignac	31/12/2009	7 381,02	50	1 328,58	147,62	5 904,82
	CER Larche	31/12/2009	5 953,66	50	1 071,66	119,07	4 762,93
	CER Lubersac	31/12/2009	9 405,66	50	1 693,02	188,11	7 524,53
	CER Meymac	31/12/2009	33 608,23	50	6 049,48	672,16	26 886,58
	CER Neuvic	31/12/2009	1 229,06	50	221,23	24,58	983,25
	CER Seilhac	31/12/2009	22 726,70	50	4 090,81	454,53	18 181,36
	CER Sornac	31/12/2009	1 404,13	50	252,74	28,08	1 123,30
	CERP Vigeois-Uzerche	31/12/2009	254 523,00	50	45 814,14	5 090,46	203 618,40
	Immeuble rue RAMON (MDPH+ CTD+DSV)	31/12/2009	237 686,86	50	42 783,63	4 753,74	190 149,49
	Mise en conformité électrique des bâtiments techniques	31/12/2009	8 893,96	50	1 600,91	177,88	7 115,17
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/2010	9 938,36	50	1 590,14	198,77	8 149,46
	CER Tulle	31/12/2010	6 797,14	50	1 087,54	135,94	5 573,65
	CER Ussel	31/12/2010	6 773,37	50	1 083,74	135,47	5 554,16
	CMSD Brive centre, onduleur	31/12/2010	1 036,05	50	165,77	20,72	849,56
	CMSD Meyssac, volet et verrière	31/12/2010	4 770,88	50	763,34	95,42	3 912,12
	CMSD Brive Est, radiateurs	31/12/2010	4 540,68	50	726,51	90,81	3 723,36
	CMSD Argentat, sol bureau	31/12/2010	1 070,42	50	171,27	21,41	877,74
	CMSD Uzerche, pose caniveaux	31/12/2010	1 830,60	50	292,90	36,61	1 501,09
	MDPH Tulle, ascenseur et mise en conformité électrique	31/12/2010	13 274,96	50	2 123,99	265,50	10 885,47
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2010	1 379,59	50	220,73	27,59	1 131,26
	MUSEE QUEUILLE NEUVIC	31/12/2010	2 541,07	50	406,57	50,82	2 083,68
	ARCHIVES DEPART. Le Touron TULLE	31/12/2010	11 950,91	50	1 912,15	239,02	9 799,75
	CENTRE SPORTIF BUGEAT	31/12/2010	18 351,41	50	2 936,23	367,03	15 048,16
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oléron	31/12/2010	662 529,14	50	106 004,66	13 250,58	543 273,89

CD 791

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	MAISON DU TOURISME	31/12/2010	5 415,05	50	866,41	108,30	4 440,34
	CER Lidignac	31/12/2010	1 635,89	50	261,74	32,72	1 341,43
	CER Beaulieu	31/12/2010	704,34	50	112,69	14,09	577,56
	CER Mercoeur	31/12/2010	19 078,46	50	3 052,55	381,57	15 644,34
	CER Meymac	31/12/2010	435,34	50	69,65	8,71	356,98
	CER Bugeat	31/12/2010	32 487,22	50	5 197,96	649,74	26 639,52
	CERP Vigeois Uzerche	31/12/2010	1 280,42	50	204,87	25,61	1 049,94
	CERP Egletons	31/12/2010	437,74	50	70,04	8,75	358,95
	CERP Treignac	31/12/2010	9 689,87	50	1 550,38	193,80	7 945,69
	CERP raccordement téléphonique	31/12/2010	437,74	50	70,04	8,75	358,95
	Gendarmerie Argentat	31/12/2010	558,31	50	89,33	11,17	457,81
	CMSD JUILLAC	31/12/2011	2 571,40	50	360,00	51,43	2 159,98
	BIBLIO DEPART.PRÊT le TouronTULLE	31/12/2011	1 511,73	50	211,64	30,23	1 269,85
	CER Ussac	31/12/2011	8 730,80	50	1 222,31	174,62	7 333,87
	Gendarmerie de Larche	31/12/2011	1 546,46	50	216,50	30,93	1 299,03
	CER Treignac	31/12/2011	99 194,74	50	13 887,26	1 983,89	83 323,58
	MDPH Tulle	31/12/2011	22 656,94	50	3 171,97	453,14	19 031,83
	CMSD Meyssac	31/12/2011	12 813,73	50	1 793,92	256,27	10 763,53
	CMSD Brive Ouest	31/12/2011	32 582,38	50	4 561,53	651,65	27 369,20
	CMSD Brive Centre	31/12/2011	88 600,34	50	12 404,05	1 772,01	74 424,29
	CHÂTEAU SEDIERES	31/12/2011	12 646,76	50	1 770,55	252,94	10 623,28
	Musée de NEUVIC	31/12/2011	410,83	50	57,52	8,22	345,10
	Musée de SARRAN	31/12/2011	17 546,03	50	2 456,44	350,92	14 738,67
	Archives départementales	31/12/2011	16 685,60	50	2 335,98	333,71	14 015,90
	Centre sportif BUGEAT	31/12/2011	27 326,51	50	3 825,71	546,53	22 954,27
	CHAMONIX CHALET des AIGUILLES	31/12/2011	3 708,65	50	519,21	74,17	3 115,27
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oléron	31/12/2011	631 494,40	50	88 409,22	12 629,89	530 455,30
	Maison du Tourisme	31/12/2011	3 651,84	50	511,26	73,04	3 067,55
	CERP MERCOEUR	31/12/2011	2 054,73	50	287,66	41,09	1 725,97
	CERP BUGEAT	31/12/2011	1 076,40	50	150,70	21,53	904,18
	CERP ST PRIVAT	31/12/2011	1 301,87	50	182,26	26,04	1 093,57
	CER LADIGNAC	31/12/2011	20 762,56	50	2 906,76	415,25	17 440,55
	CERP BEAULIEU	31/12/2011	1 767,30	50	247,42	35,35	1 484,53
	CERP BORT	31/12/2011	4 042,48	50	565,95	80,85	3 395,68
	Gendarmerie Argentat	31/12/2011	719,39	50	100,71	14,39	604,29
	OV-CMSD Egletons-Installation radiateur électrique	31/12/2011	339,68	50	47,56	6,79	285,33

CD 792

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Travaux marbot onduleur	31/12/2011	20 619,95	50	2 886,79	412,40	17 320,76
	Travaux CIO cablage	31/12/2011	225,92	50	31,63	4,52	189,77
	Musée de Sarran cablage	31/12/2011	1 579,84	50	221,18	31,60	1 327,07
	Archives cablage	31/12/2011	310,06	50	43,41	6,20	260,45
	Raccordement photocopieurs	31/12/2011	5 243,84	50	734,14	104,88	4 404,83
	Immeuble ramon cablage	31/12/2011	1 302,32	50	182,32	26,05	1 093,95
	CMSD cablages	31/12/2011	1 637,54	50	229,26	32,75	1 375,53
	Maison du dpt beynat cablage	31/12/2011	206,91	50	28,97	4,14	173,80
	Aire de vitrac travaux	31/12/2011	4 114,00	50	575,96	82,28	3 455,76
	Collège Cabanis Brive	31/12/2012	2 996,00	10	1 797,60	299,60	898,80
	Collège Clémenceau Tulle	31/12/2012	3 994,64	10	2 396,78	399,46	1 198,39
	Collège d'Allasac	31/12/2012	41 571,92	10	24 943,15	4 157,19	12 471,58
	Collège d'Argentat	31/12/2012	10 101,41	10	6 060,85	1 010,14	3 030,42
	Collège de Beaulieu	31/12/2012	3 701,26	10	2 220,76	370,13	1 110,38
	Collège de Lubersac	31/12/2012	9 468,86	10	5 681,32	946,89	2 840,66
	Collège de Seilhac	31/12/2012	78 235,95	10	46 941,57	7 823,60	23 470,79
	Collège de Treignac	31/12/2012	90,00	10	54,00	9,00	27,00
	Collège d'Objat	31/12/2012	11 800,93	10	7 080,56	1 180,09	3 540,28
	Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2012	11 313,34	10	6 788,00	1 131,33	3 394,00
	Collège Jean Moulin Brive	31/12/2012	2 236,52	10	1 341,91	223,65	670,96
	Collège Rollinat Brive	31/12/2012	19 577,44	10	11 746,46	1 957,74	5 873,23
	Collège Victor Hugo Tulle	31/12/2012	13 107,45	10	7 864,47	1 310,75	3 932,24
	MDPH Tulle	31/12/2012	222 230,66	50	26 667,68	4 444,61	191 118,37
	CMSD Juillac	31/12/2012	1 480,72	50	177,69	29,61	1 273,42
	Centre sportif BUGEAT	31/12/2012	29 156,03	50	3 498,72	583,12	25 074,19
	Centre d'Entretien Routier Eygurande	31/12/2012	12 955,07	50	1 554,61	259,10	11 141,36
	Centre d'Entretien Routier Lubersac	31/12/2012	90,00	50	10,80	1,80	77,40
	Centre d'Entretien Routier Mercoeur	31/12/2012	295,01	50	35,40	5,90	253,71
	Centre d'Entretien Routier Meymac	31/12/2012	383,64	50	46,04	7,67	329,93
	Centre d'Entretien Routier Seilhac	31/12/2012	4 724,20	50	566,90	94,48	4 062,81
	Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2012	733,09	50	87,97	14,66	630,46
	Centre d'Entretien Routier Tulle	31/12/2012	520,00	50	62,40	10,40	447,20
	Centre Entretien Routier La Roche Canillac	31/12/2012	746,06	50	89,53	14,92	641,61
	Gendarmerie d'Argentat	31/12/2012	802,96	50	96,36	16,06	690,55
	Gendarmerie de Beaulieu	31/12/2012	7 346,78	50	881,61	146,94	6 318,23
	Gendarmerie de Larche	31/12/2012	13 207,09	50	1 584,85	264,14	11 358,10

CD 793

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Peloton autoroutier de Gimel - Corrèze	31/12/2012	408,74	50	49,05	8,17	351,52
	Peloton autoroutier de Monestier Merlines	31/12/2012	739,37	50	88,72	14,79	635,86
	Archives Départementales	31/12/2012	8 171,67	10	4 903,00	817,17	2 451,50
	Bibliothèque de Prêt	31/12/2012	5 435,77	10	3 261,46	543,58	1 630,73
	Centre de vacances La Martière	31/12/2012	3 836,41	10	2 301,85	383,64	1 150,92
	Centre d'Entretien Routier de Corrèze	31/12/2012	1 853,92	10	1 112,35	185,39	556,18
	Centre d'Entretien Routier Larche	31/12/2012	5 208,58	10	3 125,15	520,86	1 562,57
	Centre d'Entretien Routier Lubersac	31/12/2012	4 475,65	10	2 685,39	447,57	1 342,70
	Centre d'Entretien Routier Neuvic	31/12/2012	22 491,98	10	13 495,19	2 249,20	6 747,59
	Centre d'Entretien Routier St Privat	31/12/2012	4 098,12	10	2 458,87	409,81	1 229,44
	Centre Sportif de Bugeat	31/12/2012	35 380,77	10	21 228,46	3 538,08	10 614,23
	Château de Sédières	31/12/2012	7 544,01	10	4 526,41	754,40	2 263,20
	CMSD Brive Est	31/12/2012	9 702,33	10	5 821,40	970,23	2 910,70
	CMSD Brive Ouest	31/12/2012	332,52	10	199,51	33,25	99,76
	CMSD Uzerche	31/12/2012	997,46	10	598,48	99,75	299,24
	Collège Cabanis Brive	31/12/2012	14 062,01	10	8 437,21	1 406,20	4 218,60
	Collège d'Ussel	31/12/2012	3 312,92	10	1 987,75	331,29	993,88
	Maison du Département de Beynat	31/12/2012	7 160,84	10	4 296,50	716,08	2 148,25
	Maison du Département de La Roche Canillac	31/12/2012	1 179,38	10	707,63	117,94	353,81
	Maison du Tourisme	31/12/2012	1 142,18	10	685,31	114,22	342,65
	Marbot	31/12/2012	37 738,93	10	22 643,36	3 773,89	11 321,68
	MDPH Tulle	31/12/2012	122 201,86	10	73 321,12	12 220,19	36 660,56
	Musée du Président J. Chirac à Sarran	31/12/2012	26 532,80	10	15 919,68	2 653,28	7 959,84
	Musée H. Queuille Neuvic	31/12/2012	310,31	10	186,19	31,03	93,09
	IUFM	31/12/2012	983,10	10	589,86	98,31	294,93
	Archives Etudes 2011 suivies de réalisation	31/12/2012	215,28	10	129,17	21,53	64,58
	Collège de Beaulieu	31/12/2013	1 100,32	10	550,16	110,03	440,13
	Collège de Lubersac	31/12/2013	2 508,97	10	1 254,49	250,90	1 003,59
	Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2013	2 732,01	10	1 366,01	273,20	1 092,80
	Collège d'Allassac	31/12/2013	5 527,22	10	2 763,61	552,72	2 210,89
	Collège J. Moulin Brive	31/12/2013	17 291,21	10	8 645,61	1 729,12	6 916,48
	Collège Victor Hugo Tulle	31/12/2013	18 826,88	10	9 413,44	1 882,69	7 530,75
	Collège M. Rollinat Brive	31/12/2013	38 356,91	10	19 178,46	3 835,69	15 342,76
	MDPH Tulle-Remplacement cassette cabinet médical	31/12/2013	1 762,43	50	176,24	35,25	1 550,94
	MDPH Brive-Restructuration locaux-MO-Insertion presse	31/12/2013	70,00	50	7,00	1,40	61,60
	CMSD Brive Est-Pose chassis à 1 vantail	31/12/2013	5 178,68	50	517,87	103,57	4 557,24

CD 794

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Musée de SARRAN	31/12/2013	35 554,88	50	3 555,49	711,10	31 288,29
	Archives départementales	31/12/2013	107,64	50	10,76	2,15	94,72
	Centre sportif BUGEAT	31/12/2013	29 708,88	50	2 970,89	594,18	26 143,81
	Centre Vac."La MARTIERE"St Pierre Oléron	31/12/2013	4 199,40	50	419,94	83,99	3 695,47
	Centre d'Entretien Routier Saint-Privat	31/12/2013	59,80	50	5,98	1,20	52,62
	Gendarmerie de Beaulieu	31/12/2013	699,07	50	69,91	13,98	615,18
	Centre d'Entretien Routier Ayen	31/12/2013	789,36	50	78,94	15,79	694,64
	Gendarmerie d'Argentat	31/12/2013	984,30	50	98,43	19,69	866,18
	Gendarmerie de Lubersac	31/12/2013	1 399,32	50	139,93	27,99	1 231,40
	Peloton autoroutier de Corrèze	31/12/2013	1 901,94	50	190,19	38,04	1 673,71
	Gendarmerie de Bort-Les-Orgues	31/12/2013	3 402,62	50	340,26	68,05	2 994,31
	Centre d'Entretien Routier Beaulieu	31/12/2013	4 339,09	50	433,91	86,78	3 818,40
	Gendarmerie de Larche	31/12/2013	21 205,86	50	2 120,59	424,12	18 661,16
	Centre d'Entretien Routier Eygurande	31/12/2013	22 177,89	50	2 217,79	443,56	19 516,54
	Centre d'Entretien Routier Mercœur	31/12/2013	134 941,84	50	13 494,18	2 698,84	118 748,82
	CTD Brive	31/12/2013	325 000,00	50	32 500,00	6 500,00	286 000,00
	Maison du Département de Saint-Privat	31/12/2013	715,81	10	357,91	71,58	286,32
	Maison du Département de Beynat	31/12/2013	1 103,02	10	551,51	110,30	441,21
	Aire de Vitrac	31/12/2013	1 416,82	10	708,41	141,68	566,73
	Sédières	31/12/2013	1 932,31	10	966,16	193,23	772,92
	CMSD Bort-Les-Orgues	31/12/2013	2 174,33	10	1 087,17	217,43	869,73
	Centre d'Entretien Routier Mercœur	31/12/2013	2 912,26	10	1 456,13	291,23	1 164,90
	CTD Tulle	31/12/2013	4 010,24	10	2 005,12	401,02	1 604,10
	Centre d'Entretien Routier Ussac	31/12/2013	4 017,41	10	2 008,71	401,74	1 606,96
	CTD Brive	31/12/2013	5 196,18	10	2 598,09	519,62	2 078,47
	Bibliothèque de Prêt	31/12/2013	5 423,57	10	2 711,79	542,36	2 169,43
	IUFM	31/12/2013	6 171,06	10	3 085,53	617,11	2 468,42
	CMSD Juillac	31/12/2013	7 016,60	10	3 508,30	701,66	2 806,64
	CTD Ussel	31/12/2013	8 562,86	10	4 281,43	856,29	3 425,14
	CMSD Brive Ouest	31/12/2013	10 826,86	10	5 413,43	1 082,69	4 330,74
	Centre Sportif de Bugeat	31/12/2013	25 581,24	10	12 790,62	2 558,12	10 232,50
	Archives Départementales	31/12/2013	33 758,63	10	16 879,32	3 375,86	13 503,45
	Marbot	31/12/2013	47 816,62	10	23 908,31	4 781,66	19 126,65
	Centre d'Entretien Routier Beaulieu	31/12/2013	55 590,08	10	27 795,04	5 559,01	22 236,03
	Collège de Seilhac	31/12/2014	1 475,39	10	590,16	147,54	737,70
	Collège de Corrèze	31/12/2014	6 544,88	10	2 617,95	654,49	3 272,44

CD 795

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Collège de Lubersac	31/12/2014	8 666,44	10	3 466,58	866,64	4 333,22
	Collège d'Allasac	31/12/2014	2 326,36	10	930,54	232,64	1 163,18
	Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2014	7 587,00	10	3 034,80	758,70	3 793,50
	Collège J. Moulin Brive	31/12/2014	18 862,26	10	7 544,90	1 886,23	9 431,13
	Collège de Merlines	31/12/2014	17 198,69	10	6 879,48	1 719,87	8 599,35
	Collège V. Hugo Tulle	31/12/2014	23 744,15	10	9 497,66	2 374,42	11 872,08
	Collège d'Uzerche	31/12/2014	14 963,48	10	5 985,39	1 496,35	7 481,74
	Collège de Larche	31/12/2014	17 400,00	10	6 960,00	1 740,00	8 700,00
	Collège d'Objat	31/12/2014	11 281,63	10	4 512,65	1 128,16	5 640,82
	Collège de Meyssac	31/12/2014	37 838,14	10	15 135,26	3 783,81	18 919,07
	Collège de Beynat	31/12/2014	23 974,36	10	9 589,74	2 397,44	11 987,18
	Collège de Meymac	31/12/2014	6 917,20	10	2 767,20	691,72	3 458,28
	Collège Rollinat Brive	31/12/2014	19 962,10	10	7 984,84	1 996,21	9 981,05
	Collège de Beaulieu	31/12/2014	58 054,46	10	23 221,78	5 805,45	29 027,23
	Intégration travaux terminés (c/23)-CMSD Brive Est	31/12/2014	3 725,83	50	298,07	74,52	3 353,25
	Intégration travaux terminés (c/23)-CMSD Juillac	31/12/2014	179 659,70	50	14 372,78	3 593,19	161 693,73
	Intégration travaux terminés (c/23)-CMSD Ussel	31/12/2014	1,42	50	0,11	0,03	1,28
	Intégration travaux terminés (c/23)-MDPH Tulle	31/12/2014	19 023,64	50	1 521,89	380,47	17 121,28
	Châlet de Chamonix	31/12/2014	11 409,79	50	912,78	228,20	10 268,81
	Musée J. Chirac Sarran	31/12/2014	1 492,80	50	119,42	29,86	1 343,52
	Frais d'études suivis de réalisation - Archives	31/12/2014	825,24	50	66,02	16,50	742,72
	Intégration travaux terminés (c/23)-Sédières	31/12/2014	17 729,96	50	1 418,40	354,60	15 956,96
	Intégration travaux terminés (c/23)-Musée Chirac Sarran	31/12/2014	2,01	50	0,16	0,04	1,81
	Intégration travaux terminés (c/23)-Archives	31/12/2014	2,01	50	0,16	0,04	1,81
	Intégration travaux terminés (c/23)-Centre Sportif Bugeat	31/12/2014	243,09	50	19,45	4,86	218,78
	Intégration travaux terminés (c/23)-Centre La Martière	31/12/2014	28 869,74	50	2 309,58	577,39	25 982,77
	Gendarmerie de Bort-Les-Orgues	31/12/2014	522,00	50	41,76	10,44	469,80
	Centre d'Entretien Routier Ladignac	31/12/2014	369,60	50	29,57	7,39	332,64
	Centre d'Entretien Routier Bugeat	31/12/2014	1 032,00	50	82,56	20,64	928,80
	Gendarmerie de Larche	31/12/2014	28 872,42	50	2 309,79	577,45	25 985,18
	Gendarmerie de Merlines	31/12/2014	12 001,68	50	960,13	240,03	10 801,51
	Centre d'Entretien Routier Corrèze	31/12/2014	22 885,44	50	1 830,84	457,71	20 596,90
	Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2014	1 782,12	50	142,57	35,64	1 603,91
	Centre d'Entretien Routier Mercoeur	31/12/2014	5 884,83	50	470,79	117,70	5 296,35
	CTD Brive	31/12/2014	80 183,02	50	6 414,64	1 603,66	72 164,72
	Centre d'Entretien Routier St Privat	31/12/2014	102 335,79	50	8 186,86	2 046,72	92 102,21

CD 796

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Frais d'études suivis de réalisation - CER Lubersac	31/12/2014	436,54	50	34,92	8,73	392,89
	Frais d'études suivis de réalisation - CER Mercoeur	31/12/2014	299,00	50	23,92	5,98	269,10
	Intégration travaux terminés (c/23)-CER Lubersac	31/12/2014	38 938,77	50	3 115,10	778,78	35 044,89
	Intégration travaux terminés (c/23)-CER Mercoeur	31/12/2014	11 218,77	50	897,50	224,38	10 096,89
	Intégration travaux terminés (c/23)-CER St Privat	31/12/2014	9 534,00	50	762,72	190,68	8 580,60
	Intégration travaux terminés (c/23)-CER Treignac	31/12/2014	4 547,19	50	363,78	90,94	4 092,47
	Château de Sédières	31/12/2014	9 740,84	10	3 896,34	974,08	4 870,42
	CMSD Ussel	31/12/2014	3 324,89	10	1 329,96	332,49	1 662,45
	Collège d'Ussel	31/12/2014	1 125,60	10	450,24	112,56	562,80
	Centre d'Entretien Routier Corrèze	31/12/2014	467,22	10	186,89	46,72	233,61
	Centre d'Entretien Routier Egletons	31/12/2014	538,61	10	215,44	53,86	269,31
	Centre d'Entretien Routier Tulle	31/12/2014	837,15	10	334,86	83,72	418,58
	Maison de l'Autonomie	31/12/2014	3 804,49	10	1 521,80	380,45	1 902,25
	Centre d'Entretien Routier Larche	31/12/2014	1 235,88	10	494,35	123,59	617,94
	IUFM	31/12/2014	769,80	10	307,92	76,98	384,90
	Collège d'Egletons	31/12/2014	12 272,70	10	4 909,08	1 227,27	6 136,35
	Collège de Neuvic	31/12/2014	9 110,75	10	3 644,30	911,08	4 555,38
	Centre d'Entretien Routier Lagnac	31/12/2014	2 772,94	10	1 109,18	277,29	1 386,47
	Collège de Meymac	31/12/2014	9 972,65	10	3 989,06	997,27	4 986,33
	Centre d'Entretien Routier Mercoeur	31/12/2014	983,28	10	393,31	98,33	491,64
	Collège de Bugeat	31/12/2014	288,00	10	115,20	28,80	144,00
	Centre d'Entretien Routier Ussel	31/12/2014	3 621,84	10	1 448,74	362,18	1 810,92
	Maison du Département de Beynat	31/12/2014	2 741,83	10	1 096,73	274,18	1 370,92
	CMSD Brive-Centre	31/12/2014	2 880,55	10	1 152,22	288,06	1 440,28
	Centre d'Entretien Routier Ussac	31/12/2014	11 586,23	10	4 634,49	1 158,62	5 793,12
	Bibliothèque de Prêt	31/12/2014	11 450,26	10	4 580,10	1 145,03	5 725,13
	CMSD Brive-Est	31/12/2014	2 660,40	10	1 064,16	266,04	1 330,20
	Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2014	696,00	10	278,40	69,60	348,00
	Musée H. Queuille Neuvic	31/12/2014	2 574,86	10	1 029,94	257,49	1 287,43
	Collège Clémenceau Tulle	31/12/2014	2 700,00	10	1 080,00	270,00	1 350,00
	Archives Départementales	31/12/2014	102 882,03	10	41 152,81	10 288,20	51 441,02
	Collège Cabanis Brive	31/12/2014	719,21	10	287,68	71,92	359,61
	Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2014	3 197,76	10	1 279,10	319,78	1 598,88
	CTD Brive	31/12/2014	7 675,80	10	3 070,32	767,58	3 837,90
	Marbot	31/12/2014	75 136,45	10	30 054,58	7 513,65	37 568,23
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège de Bort	31/12/2014	1 432,33	10	572,93	143,23	716,17

CD 797

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Ussel	31/12/2014	15 030,72	10	6 012,29	1 503,07	7 515,36
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège V. Hugo Tulle	31/12/2014	4 125,40	10	1 650,16	412,54	2 062,70
	Intégration travaux terminés (c/23)-Marbot	31/12/2014	8 700,90	10	3 480,36	870,09	4 350,45
	Intégration travaux terminés (c/23)-CMSD Juillac	31/12/2014	68 742,07	10	27 496,83	6 874,21	34 371,04
	Collège Cabanis Brive	31/12/2015	5 676,08	10	1 702,82	567,61	3 405,65
	Collège Clémenceau Tulle	31/12/2015	8 392,04	10	2 517,61	839,20	5 035,22
	Collège d'Allasac	31/12/2015	16 483,08	10	4 944,92	1 648,31	9 889,85
	Collège d'Argentat	31/12/2015	6 340,80	10	1 902,24	634,08	3 804,48
	Collège de Beaulieu	31/12/2015	31,92	10	9,58	3,19	19,15
	Collège de Beynat	31/12/2015	15 420,00	10	4 626,00	1 542,00	9 252,00
	Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2015	21 259,82	10	6 377,95	2 125,98	12 755,89
	Collège de Larche	31/12/2015	8 197,96	10	2 459,39	819,80	4 918,78
	Collège de Lubersac	31/12/2015	1 978,92	10	593,68	197,89	1 187,35
	Collège de Merlines	31/12/2015	9 732,56	10	2 919,77	973,26	5 839,54
	Collège de Meymac	31/12/2015	5 070,78	10	1 521,23	507,08	3 042,47
	Collège d'Objat	31/12/2015	18 918,00	10	5 675,40	1 891,80	11 350,80
	Collège d'Uzerche	31/12/2015	5 184,16	10	1 555,25	518,42	3 110,50
	Collège J. Moulin Brive	31/12/2015	8 119,39	10	2 435,82	811,94	4 871,63
	Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2015	36 082,59	10	10 824,78	3 608,26	21 649,55
	Collège Rollinat Brive	31/12/2015	13 370,10	10	4 011,03	1 337,01	8 022,06
	Collège V. Hugo Tulle	31/12/2015	32 355,20	10	9 706,56	3 235,52	19 413,12
	CMSD Meymac	31/12/2015	6 241,85	50	374,51	124,84	5 742,50
	CMSD Brive-Est	31/12/2015	10 114,08	50	606,84	202,28	9 304,95
	Intégration travaux terminés (c/23)-CMSD Brive Est	31/12/2015	18 077,88	50	1 084,67	361,56	16 631,65
	Intégration travaux terminés (c/23)-CMSD Juillac	31/12/2015	321,44	50	19,29	6,43	295,72
	Archives Départementales	31/12/2015	1 680,00	50	100,80	33,60	1 545,60
	Châlet de Chamonix	31/12/2015	1 418,53	50	85,11	28,37	1 305,05
	Centre Sportif de Bugeat	31/12/2015	30 512,71	50	1 830,76	610,25	28 071,69
	Frais d'études suivis de réalisation - Archives	31/12/2015	291,68	50	17,50	5,83	268,35
	Intégration travaux terminés (c/23)-Sédières	31/12/2015	1 921,97	50	115,32	38,44	1 768,21
	Intégration travaux terminés (c/23)-Musée Queuille Neuvic	31/12/2015	379,65	50	22,78	7,59	349,28
	Intégration travaux terminés (c/23)-Musée Chirac Sarran	31/12/2015	2 020,92	50	121,26	40,42	1 859,25
	Intégration travaux terminés (c/23)-Archives	31/12/2015	838,03	50	50,28	16,76	770,99
	Centre d'Entretien Routier Egletons	31/12/2015	6 164,40	50	369,86	123,29	5 671,25
	Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2015	2 534,40	50	152,06	50,69	2 331,65
	Gendarmerie de Corrèze	31/12/2015	6 144,77	50	368,69	122,90	5 653,19

CD 798

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Gendarmerie de Larche	31/12/2015	1 113,10	50	66,79	22,26	1 024,05
	Gendarmerie de Merlines	31/12/2015	2 268,01	50	136,08	45,36	2 086,57
	Frais d'études suivis de réalisation - CER St Privat	31/12/2015	586,04	50	35,16	11,72	539,16
	Intégration travaux terminés (c/23)-Gendarmerie Corrèze	31/12/2015	4 053,73	50	243,22	81,07	3 729,43
	Intégration travaux terminés (c/23)-Gendarmerie Merlines	31/12/2015	2 022,00	50	121,32	40,44	1 860,24
	Intégration travaux terminés (c/23)-CER Lubersac	31/12/2015	3 816,32	50	228,98	76,33	3 511,01
	Intégration travaux terminés (c/23)-CER Mercoeur	31/12/2015	478,13	50	28,69	9,56	439,88
	Intégration travaux terminés (c/23)-CER St Privat	31/12/2015	6 844,46	50	410,67	136,89	6 296,90
	Intégration travaux terminés (c/23)-CER Ussac	31/12/2015	1 447,90	50	86,87	28,96	1 332,07
	Intégration travaux terminés (c/23)-CMSD Brive-Est	31/12/2015	1 196,00	10	358,80	119,60	717,60
	Intégration travaux terminés (c/23)-Collège d'Uzerche	31/12/2015	6 124,72	10	1 837,42	612,47	3 674,83
	Intégration travaux terminés (c/23)-Archives	31/12/2015	2 016,00	10	604,80	201,60	1 209,60
	Archives Départementales	31/12/2015	10 757,23	10	3 227,17	1 075,72	6 454,34
	Bibliothèque de Prêt	31/12/2015	2 715,60	10	814,68	271,56	1 629,36
	Centre d'Entretien Routier Bort-Les-Orgues	31/12/2015	6 611,40	10	1 983,42	661,14	3 966,84
	Centre d'Entretien Routier Lapleau	31/12/2015	7 764,00	10	2 329,20	776,40	4 658,40
	Centre d'Entretien Routier Larche	31/12/2015	222,13	10	66,64	22,21	133,28
	Centre d'Entretien Routier Neuvic	31/12/2015	144,00	10	43,20	14,40	86,40
	Centre d'Entretien Routier Sornac	31/12/2015	700,00	10	210,00	70,00	420,00
	Centre d'Entretien Routier St Privat	31/12/2015	4 862,70	10	1 458,81	486,27	2 917,62
	Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2015	81 655,20	10	24 496,56	8 165,52	48 993,12
	Centre Entretien Routier La Roche Canillac	31/12/2015	2 556,00	10	766,80	255,60	1 533,60
	Centre Sportif de Bugeat	31/12/2015	7 938,74	10	2 381,62	793,87	4 763,24
	CMSD Brive-Centre	31/12/2015	1 758,00	10	527,40	175,80	1 054,80
	CMSD Brive-Est	31/12/2015	13 327,26	10	3 998,18	1 332,73	7 996,36
	CMSD Egletons	31/12/2015	331,20	10	99,36	33,12	198,72
	CMSD Juillac	31/12/2015	158,84	10	47,65	15,88	95,30
	CMSD Ussel	31/12/2015	4 154,88	10	1 246,46	415,49	2 492,93
	Gendarmerie d'Argentat	31/12/2015	662,20	10	198,66	66,22	397,32
	Gendarmerie de Corrèze	31/12/2015	2 080,10	10	624,03	208,01	1 248,06
	Gendarmerie de Larche	31/12/2015	13 995,12	10	4 198,54	1 399,51	8 397,07
	Gendarmerie de Merlines	31/12/2015	9 452,71	10	2 835,81	945,27	5 671,63
	Maison de l'Autonomie (Rue Ramon)	31/12/2015	51 458,64	10	15 437,59	5 145,86	30 875,18
	Maison du Département de Sornac	31/12/2015	3 720,00	10	1 116,00	372,00	2 232,00
	Maison du Département d'Eygurande	31/12/2015	2 076,06	10	622,82	207,61	1 245,64
	Marbot	31/12/2015	160 787,15	10	48 236,15	16 078,72	96 472,29

CD 799

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Musée du Président J. Chirac à Sarran	31/12/2015	44 690,59	10	13 407,18	4 469,06	26 814,35
	Résidence Turenne	31/12/2015	2 314,97	10	694,49	231,50	1 388,98
	Sédières	31/12/2015	17 587,29	10	5 276,19	1 758,73	10 552,37
	PORTAIL + INSTALLATION PRD	01/01/2016	22 800,00	10	2 280,00	2 280,00	18 240,00
	MISE EN PLACE CONTRÔLE ACCES PRD	01/01/2016	9 109,68	10	910,97	910,97	7 287,74
	Collège de Merlines	31/12/2016	2 589,14	10	517,83	258,91	1 812,40
	Collège d'Uzerche	31/12/2016	2 149,10	10	429,82	214,91	1 504,37
	Collège de Treignac	31/12/2016	23 528,40	10	4 705,68	2 352,84	16 469,88
	Collège d'Argentat	31/12/2016	12 286,25	10	2 457,25	1 228,63	8 600,38
	Collège de Corrèze	31/12/2016	22 019,40	10	4 403,88	2 201,94	15 413,58
	Collège Clémenceau Tulle	31/12/2016	5 939,76	10	1 187,95	593,98	4 157,83
	Collège Rollinat Brive	31/12/2016	4 346,06	10	869,21	434,61	3 042,24
	Collège de Seilhac	31/12/2016	10 920,60	10	2 184,12	1 092,06	7 644,42
	Collège d'Objat	31/12/2016	750,00	10	150,00	75,00	525,00
	Divers collèges	31/12/2016	55 789,77	10	11 157,95	5 578,98	39 052,84
	Collège d'Allasac	31/12/2016	2 722,66	10	544,53	272,27	1 905,86
	Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2016	2 555,18	10	511,04	255,52	1 788,63
	Collège J. Moulin Brive	31/12/2016	103 179,18	10	20 635,84	10 317,92	72 225,43
	Collège de Larche	31/12/2016	4 928,35	10	985,67	492,84	3 449,85
	Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2016	45 943,80	10	9 188,76	4 594,38	32 160,66
	Collège de Beynat	31/12/2016	6 267,30	10	1 253,46	626,73	4 387,11
	Collège V. Hugo Tulle	31/12/2016	13 159,87	10	2 631,97	1 315,99	9 211,91
	Collège de Meymac	31/12/2016	52 969,70	10	10 593,94	5 296,97	37 078,79
	Collège de Lubersac	31/12/2016	14 987,69	10	2 997,54	1 498,77	10 491,38
	CMSD Meymac	31/12/2016	115 462,32	50	4 618,49	2 309,25	108 534,58
	Centre de vacances La Martière	31/12/2016	4 263,49	50	170,54	85,27	4 007,68
	Centre Sportif de Bugeat	31/12/2016	187 701,60	50	7 508,06	3 754,03	176 439,50
	Intégration travaux terminés (c/23)-Sédières	31/12/2016	4 262,66	50	170,51	85,25	4 006,90
	Intégration travaux terminés (c/23)-Archives Départementales	31/12/2016	0,00	50	0,00	0,00	0,00
	Intégration travaux terminés (c/23)-Site des Cars	31/12/2016	72 778,80	50	2 911,15	1 455,58	68 412,07
	Gendarmerie d'Argentat	31/12/2016	3 255,68	50	130,23	65,11	3 060,34
	Gendarmerie de Larche	31/12/2016	2 607,30	50	104,29	52,15	2 450,86
	Gendarmerie de Seilhac	31/12/2016	1 221,00	50	48,84	24,42	1 147,74
	Intégration travaux terminés (c/23)-Centre d'Entretien Routier Ussel	31/12/2016	6 015,08	50	240,60	120,30	5 654,18

CD 800

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Intégration travaux terminés (c/23)-Centre d'Entretien Routier Lubersac	31/12/2016	5 456,24	50	218,25	109,12	5 128,87
	Intégration travaux terminés (c/23)-Gendarmerie de Corrèze	31/12/2016	1 611,50	50	64,46	32,23	1 514,81
	Intégration travaux terminés (c/23)-Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2016	41 792,66	50	1 671,71	835,85	39 285,10
	Intégration travaux terminés (c/23)-Centre d'Entretien Routier Beynat	31/12/2016	2 173,69	50	86,95	43,47	2 043,27
	Frais d'études suivis de réalisation - CER Treignac	31/12/2016	2 064,00	50	82,56	41,28	1 940,16
	CERP Argentat (Transfert c/217318)	31/12/2016	256 650,68	50	10 266,02	5 133,01	241 251,64
	Archives Départementales	31/12/2016	42 150,06	10	8 430,01	4 215,01	29 505,04
	Centre d'Entretien Routier Bort-les-Orgues	31/12/2016	822,00	10	164,40	82,20	575,40
	Centre d'Entretien Routier Bugeat	31/12/2016	1 110,00	10	222,00	111,00	777,00
	Centre d'Entretien Routier Meymac	31/12/2016	1 993,93	10	398,79	199,39	1 395,75
	Centre d'Entretien Routier Neuvic	31/12/2016	33 873,24	10	6 774,65	3 387,32	23 711,27
	Centre d'Entretien Routier Seilhac	31/12/2016	650,87	10	130,17	65,09	455,61
	Centre d'Entretien Routier St Privat	31/12/2016	1 620,00	10	324,00	162,00	1 134,00
	Centre d'Entretien Routier Tulle	31/12/2016	12 000,00	10	2 400,00	1 200,00	8 400,00
	Centre Sportif de Bugeat	31/12/2016	11 539,05	10	2 307,81	1 153,91	8 077,34
	Collège d'Egletons	31/12/2016	868,67	10	173,73	86,87	608,07
	Divers MSAP (Maisons du Département)	31/12/2016	597,00	10	119,40	59,70	417,90
	Divers MSD	31/12/2016	9 960,05	10	1 992,01	996,01	6 972,04
	Gendarmerie de Bort-Les-Orgues	31/12/2016	7 090,80	10	1 418,16	709,08	4 963,56
	Immeuble Ramon	31/12/2016	20 934,00	10	4 186,80	2 093,40	14 653,80
	Maison du Tourisme	31/12/2016	11 098,44	10	2 219,69	1 109,84	7 768,91
	Marbot	31/12/2016	77 896,45	10	15 579,29	7 789,65	54 527,52
	MSAP Eygurande (Maison du Département)	31/12/2016	1 743,60	10	348,72	174,36	1 220,52
	MSAP Saint-Privat (Maison du Département)	31/12/2016	6 188,20	10	1 237,64	618,82	4 331,74
	MSAP Uzerche (Maison du Département)	31/12/2016	327,60	10	65,52	32,76	229,32
	MSD Brive-Est	31/12/2016	1 227,00	10	245,40	122,70	858,90
	MSD Brive-Ouest	31/12/2016	1 196,54	10	239,31	119,65	837,58
	MSD Egletons	31/12/2016	1 195,20	10	239,04	119,52	836,64
	MSD Meymac	31/12/2016	6 707,87	10	1 341,57	670,79	4 695,51
	MSD Meyssac	31/12/2016	209,89	10	41,98	20,99	146,92
	MSD Ussel	31/12/2016	755,03	10	151,01	75,50	528,52
	MSD Uzerche	31/12/2016	2 930,40	10	586,08	293,04	2 051,28
	Musée H. Queuille Neuvic	31/12/2016	3 656,29	10	731,26	365,63	2 559,40

CD 801

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Résidence Turenne	31/12/2016	2 596,92	10	519,38	259,69	1 817,84
	Sédières	31/12/2016	991,20	10	198,24	99,12	693,84
	Intégration travaux 2016 (c/23)-Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2016	16 020,00	10	3 204,00	1 602,00	11 214,00
	Intégration travaux 2016 (c/23)-Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2016	15 600,00	10	3 120,00	1 560,00	10 920,00
	Intégration travaux 2016 (c/23)-Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2016	2 358,00	10	471,60	235,80	1 650,60
	Intégration travaux 2016 (c/23)-Archives Départementales	31/12/2016	8 379,40	10	1 675,88	837,94	5 865,58
	Intégration travaux 2016 (c/23)-Marbot	31/12/2016	50 099,63	10	10 019,93	5 009,96	35 069,74
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX - PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE	01/01/2017	1 872,00	10	187,20	187,20	1 497,60
	Intégration travaux terminés 2016 (c/23)-Bibliothèque de Prêt	31/12/2017	199 719,41	30	6 657,31	6 657,31	186 404,78
	Intégration travaux terminés 2017 (c/23)-Bibliothèque de Prêt	31/12/2017	253 977,21	30	8 465,91	8 465,91	237 045,40
	Intégration travaux terminés 2015 (c/23)-Bibliothèque de Prêt	31/12/2017	18 678,24	30	622,61	622,61	17 433,02
	Collège de Beynat	31/12/2017	3 056,84	10	305,68	305,68	2 445,47
	Collège d'Ussel	31/12/2017	1 984,80	10	198,48	198,48	1 587,84
	Collège d'Egletons	31/12/2017	4 220,40	10	422,04	422,04	3 376,32
	Collège Cabanis Brive	31/12/2017	8 040,00	10	804,00	804,00	6 432,00
	Collège de Corrèze	31/12/2017	34 671,89	10	3 467,19	3 467,19	27 737,51
	Collège de Larche	31/12/2017	1 318,18	10	131,82	131,82	1 054,54
	Collège de Merlines	31/12/2017	848,38	10	84,84	84,84	678,70
	Collège d'Uzerche	31/12/2017	16 194,15	10	1 619,42	1 619,42	12 955,32
	Collège de Beaulieu	31/12/2017	2 433,60	10	243,36	243,36	1 946,88
	Collège de Treignac	31/12/2017	2 484,95	10	248,50	248,50	1 987,96
	Collège de Meymac	31/12/2017	16 596,68	10	1 659,67	1 659,67	13 277,34
	Collège d'Objat	31/12/2017	6 100,99	10	610,10	610,10	4 880,79
	Collège d'Allasac	31/12/2017	12 369,24	10	1 236,92	1 236,92	9 895,39
	Collège Rollinat Brive	31/12/2017	61 591,08	10	6 159,11	6 159,11	49 272,86
	Collège de Seilhac	31/12/2017	29 256,17	10	2 925,62	2 925,62	23 404,94
	Collège J. Moulin Brive	31/12/2017	93 571,81	10	9 357,18	9 357,18	74 857,45
	Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2017	10 319,40	10	1 031,94	1 031,94	8 255,52
	Collège de Lubersac	31/12/2017	15 952,55	10	1 595,26	1 595,26	12 762,04
	Divers collèges	31/12/2017	2 208,00	10	220,80	220,80	1 766,40
	Collège d'Argentat	31/12/2017	34 569,80	10	3 456,98	3 456,98	27 655,84
	Collège Clémenceau Tulle	31/12/2017	46 434,97	10	4 643,50	4 643,50	37 147,98
	Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2017	27 683,44	10	2 768,34	2 768,34	22 146,75
	Collège V. Hugo Tulle	31/12/2017	1 613,30	10	161,33	161,33	1 290,64

CD 802

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Solde intégrations 2015 (c/23) - CMSD Brive-Est	31/12/2017	32 451,06	30	1 081,70	1 081,70	30 287,66
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Travaux en régie Musée Sarran	31/12/2017	386,00	30	12,87	12,87	360,27
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Travaux en régie Maison du Tourisme	31/12/2017	802,60	30	26,75	26,75	749,09
	Intégration travaux terminés (c/23)-Centre de vacances La Martière	31/12/2017	108,00	30	3,60	3,60	100,80
	Intégration travaux terminés (c/23)-Maison du Tourisme	31/12/2017	8 717,56	30	290,59	290,59	8 136,39
	Intégration travaux terminés (c/23)-Châlet de Chamonix	31/12/2017	2 736,00	30	91,20	91,20	2 553,60
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Centre d'Entretien Routier Beynat	31/12/2017	5 495,20	30	183,17	183,17	5 128,85
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Centre d'Entretien Routier Lubersac	31/12/2017	5 652,96	30	188,43	188,43	5 276,10
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Centre d'Entretien Routier Sornac	31/12/2017	1 590,00	30	53,00	53,00	1 484,00
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2017	2 880,00	30	96,00	96,00	2 688,00
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Centre d'Entretien Routier Ussac	31/12/2017	3 263,53	30	108,78	108,78	3 045,96
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Gendarmerie de Corrèze	31/12/2017	2 266,67	30	75,56	75,56	2 115,56
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Gendarmerie de Larche	31/12/2017	1 422,61	30	47,42	47,42	1 327,77
	Travaux en régie dans les bâtiments techniques : CERB Meymac	31/12/2017	2 066,58	30	68,89	68,89	1 928,81
	Travaux en régie dans les bâtiments techniques : CERB Sornac	31/12/2017	2 998,62	30	99,95	99,95	2 798,71
	Travaux en régie dans les bâtiments techniques : CERB Beynat	31/12/2017	742,85	30	24,76	24,76	693,33
	Travaux en régie dans les bâtiments techniques : CERB Treignac	31/12/2017	1 439,52	30	47,98	47,98	1 343,55
	Travaux en régie dans les bâtiments techniques : CERB Argentat	31/12/2017	518,50	30	17,28	17,28	483,93
	Travaux en régie dans les bâtiments techniques : CERB Vigeois	31/12/2017	2 432,30	30	81,08	81,08	2 270,15
	Travaux en régie dans les bâtiments techniques : CERB Ussac	31/12/2017	996,00	30	33,20	33,20	929,60
	Gendarmerie de Larche	31/12/2017	5 969,12	30	198,97	198,97	5 571,18
	Gendarmerie de Corrèze	31/12/2017	682,00	30	22,73	22,73	636,53
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Beynat	31/12/2017	24 513,58	30	817,12	817,12	22 879,34
	Intégration travaux terminés (c/23) - Gendarmerie de Larche	31/12/2017	3 762,24	30	125,41	125,41	3 511,42
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Lubersac	31/12/2017	222 899,99	30	7 430,00	7 430,00	208 039,99

CD 803

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier St Privat	31/12/2017	8 124,00	30	270,80	270,80	7 582,40
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2017	282 554,04	30	9 418,47	9 418,47	263 717,10
	MSD Brive-Centre	31/12/2017	5 161,71	10	516,17	516,17	4 129,37
	Maison du Tourisme	31/12/2017	9 463,86	10	946,39	946,39	7 571,09
	Centre d'Entretien Routier Beynat	31/12/2017	864,00	10	86,40	86,40	691,20
	Peloton autoroutier de Monestier-Merlines	31/12/2017	5 918,55	10	591,86	591,86	4 734,84
	MSD Tulle	31/12/2017	10 058,74	10	1 005,87	1 005,87	8 046,99
	MSAP Mercoeur	31/12/2017	135,82	10	13,58	13,58	108,66
	MSD Uzerche	31/12/2017	5 135,76	10	513,58	513,58	4 108,61
	MSD Brive-Ouest	31/12/2017	3 041,81	10	304,18	304,18	2 433,45
	Centre d'Entretien Routier Lubersac	31/12/2017	14 398,80	10	1 439,88	1 439,88	11 519,04
	Maison de l'Autonomie	31/12/2017	4 899,84	10	489,98	489,98	3 919,87
	MSD Ussel	31/12/2017	2 846,88	10	284,69	284,69	2 277,50
	Centre d'Entretien Routier Larche	31/12/2017	8 997,60	10	899,76	899,76	7 198,08
	Sédières	31/12/2017	45 218,62	10	4 521,86	4 521,86	36 174,90
	Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2017	3 966,00	10	396,60	396,60	3 172,80
	Musée du Président J. Chirac à Sarrau	31/12/2017	1 925,09	10	192,51	192,51	1 540,07
	MSD Brive-Est	31/12/2017	1 170,86	10	117,09	117,09	936,69
	MSD Egletons	31/12/2017	777,60	10	77,76	77,76	622,08
	Marbot	31/12/2017	21 323,86	10	2 132,39	2 132,39	17 059,09
	Archives Départementales	31/12/2017	38 704,20	10	3 870,42	3 870,42	30 963,36
	Gendarmerie de Corrèze	31/12/2017	4 807,00	10	480,70	480,70	3 845,60
	Centre Sportif de Bugeat	31/12/2017	20 193,34	10	2 019,33	2 019,33	16 154,67
	Musée H. Queuille Neuvic	31/12/2017	456,84	10	45,68	45,68	365,47
	Intégration travaux terminés (c/23) - Marbot parking D	31/12/2017	77 330,33	10	7 733,03	7 733,03	61 864,26
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Treignac	31/12/2017	22 472,93	10	2 247,29	2 247,29	17 978,34
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Lubersac	31/12/2017	6 471,60	10	647,16	647,16	5 177,28
	Intégration travaux terminés (c/23) - Marbot bâtiment A	31/12/2017	3 532,68	10	353,27	353,27	2 826,14
	Intégration travaux terminés (c/23) - Marbot bâtiment B	31/12/2017	3 682,25	10	368,23	368,23	2 945,80
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Ussel	31/12/2017	23 054,30	10	2 305,43	2 305,43	18 443,44
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège de Bort-Les-Orgues	31/12/2017	16 828,20	10	1 682,82	1 682,82	13 462,56
	Intégration travaux terminés (c/23) - Marbot bâtiment C	31/12/2017	20 784,00	10	2 078,40	2 078,40	16 627,20
	Intégration travaux terminés (c/23) - Archives Départementales	31/12/2017	8 340,00	10	834,00	834,00	6 672,00

CD 804

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2017	3 358,80	10	335,88	335,88	2 687,04
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Centre d'Entretien Routier Sornac	31/12/2017	70 752,17	10	7 075,22	7 075,22	56 601,74
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2017	8 976,00	10	897,60	897,60	7 180,80
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Centre d'Entretien Routier Ussac	31/12/2017	3 802,50	10	380,25	380,25	3 042,00
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Collège d'Egletons	31/12/2017	1 322,40	10	132,24	132,24	1 057,92
	Solde intégrations 2015 (c/23) - CTD Ussel	31/12/2017	140,40	10	14,04	14,04	112,32
	Solde intégrations 2015 (c/23) - Marbot	31/12/2017	146 458,50	10	14 645,85	14 645,85	117 166,80
	Sédières - Balisage des circuits de randonnée	31/12/2017	848,40	10	84,84	84,84	678,72
	AMENAGEMENT VESTIAIRE - DOUCHE SECTION TRAVAUX - PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE	01/01/2018	2 928,00	30	97,60	97,60	2 732,80
	COORDONNATEUR SECURITE ET PROTECTION	01/01/2018	766,20	30	25,54	25,54	715,12
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX -REPERAGE AMIANTE	01/01/2018	1 080,06	30	36,00	36,00	1 008,06
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX -TRAVAUX DESAMANTAGE	01/01/2018	17 923,20	30	597,44	597,44	16 728,32
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX - DEMOLITION (lot 1)	01/01/2018	7 057,04	30	235,23	235,23	6 586,57
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX - PLATRERIE, PEINTURE, FAUX PLAFOND (lot 2)	01/01/2018	5 541,34	30	184,71	184,71	5 171,92
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX - MENUISERIE EXTERIEURES PVC (lot 3)	01/01/2018	3 197,65	30	106,59	106,59	2 984,47
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX - MENUISERIE INTERIEURES, CLOISONS SANITAIRES (lot 4)	01/01/2018	11 976,83	30	399,23	399,23	11 178,37
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX - CARRELAGE, FAÏENCE (lot 5)	01/01/2018	10 247,60	30	341,59	341,59	9 564,43
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX - PLOMBERIE SANITAIRE, CHAUFFAGE (lot 6)	01/01/2018	9 816,00	30	327,20	327,20	9 161,60
	AMENAGEMENT VESTIAIRE-DOUCHE SECTION TRAVAUX - ELECTRICITE (lot 7)	01/01/2018	3 927,40	30	130,91	130,91	3 665,57
	MISE AUX NORMES ATELIER SOUDURE - POTENCE	01/01/2018	7 470,00	30	249,00	249,00	6 972,00
	MISE AUX NORMES ATELIER SOUDURE - AMBICLEAN	01/01/2018	8 013,60	30	267,12	267,12	7 479,36
	ISOLATION STATION LAVAGE	01/01/2018	6 780,07	30	226,00	226,00	6 328,07
	Intégration travaux terminés (c/23)-Bibliothèque de Prêt	31/12/2018	753,43	30	0,00	25,11	728,32

CD 805

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Intégration travaux terminés (c/23) - Archives Départementales	31/12/2018	7 665,60	30	0,00	255,52	7 410,08
	Collège de Meyssac	31/12/2018	5 509,36	15	0,00	367,29	5 142,07
	Collège d'Argentat	31/12/2018	17 718,00	15	0,00	1 181,20	16 536,80
	Collège de Beynat	31/12/2018	7 170,59	15	0,00	478,04	6 692,55
	Collège V. Hugo Tulle	31/12/2018	36 718,66	15	0,00	2 447,91	34 270,75
	Collège d'Uzerche	31/12/2018	60 289,06	15	0,00	4 019,27	56 269,79
	Collège Rollinat Brive	31/12/2018	70 233,60	15	0,00	4 682,24	65 551,36
	Collège de Corrèze	31/12/2018	8 759,81	15	0,00	583,99	8 175,82
	Collège J. Moulin Brive	31/12/2018	240,00	15	0,00	16,00	224,00
	Collège de Lubersac	31/12/2018	10 031,80	15	0,00	668,79	9 363,01
	Collège de Treignac	31/12/2018	1 614,74	15	0,00	107,65	1 507,09
	Collège de Beaulieu	31/12/2018	8 861,70	15	0,00	590,78	8 270,92
	Collège de Larche	31/12/2018	15 976,20	15	0,00	1 065,08	14 911,12
	Collège Clémenceau Tulle	31/12/2018	1 558,66	15	0,00	103,91	1 454,75
	Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2018	70 999,88	15	0,00	4 733,33	66 266,55
	Collège de Beynat	31/12/2018	29 913,44	15	0,00	1 994,23	27 919,21
	Collège d'Objat	31/12/2018	46 538,93	15	0,00	3 102,60	43 436,33
	Collège de Seilhac	31/12/2018	19 396,28	15	0,00	1 293,09	18 103,19
	Collège de Merlines	31/12/2018	5 855,98	15	0,00	390,40	5 465,58
	Intégration travaux terminés 2014 (c/23)-Travaux en régie Sédières	31/12/2018	4 431,58	30	0,00	147,72	4 283,86
	Intégration travaux terminés 2014 (c/23)-Tx en régie 1000 Sources	31/12/2018	319,40	30	0,00	10,65	308,75
	Intégration travaux terminés (c/23)-Maison du Tourisme	31/12/2018	1 671,74	30	0,00	55,72	1 616,02
	Intégration travaux terminés (c/23)-Sédières	31/12/2018	19 272,42	30	0,00	642,41	18 630,01
	Intégration travaux terminés (c/23)-Châlet de Chamonix	31/12/2018	115 884,38	30	0,00	3 862,81	112 021,57
	Intégration travaux terminés (c/23)-Centre Sportif de Bugeat	31/12/2018	4 776,30	30	0,00	159,21	4 617,09
	Intégration tx terminés 2014 (c/23) - Travaux en régie CER St Privat	31/12/2018	12 857,35	30	0,00	428,58	12 428,77
	Centre d'Entretien Routier Beynat	31/12/2018	41 218,03	30	0,00	1 373,93	39 844,10
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier St Privat	31/12/2018	3 907,80	30	0,00	130,26	3 777,54
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Argentat	31/12/2018	5 760,32	30	0,00	192,01	5 568,31
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Lubersac	31/12/2018	3 260,72	30	0,00	108,69	3 152,03

CD 806

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Beynat	31/12/2018	311 123,90	30	0,00	10 370,80	300 753,10
	Travaux en régie dans les bâtiments techniques : CERB Egletons	31/12/2018	3 738,87	30	0,00	124,63	3 614,24
	MSD Tulle	31/12/2018	5 910,00	15	0,00	394,00	5 516,00
	Centre d'Entretien Routier Corrèze	31/12/2018	16 380,00	15	0,00	1 092,00	15 288,00
	Centre d'Entretien Routier Ussel	31/12/2018	5 063,47	15	0,00	337,56	4 725,91
	Centre d'Entretien Routier Egletons	31/12/2018	4 048,44	15	0,00	269,90	3 778,54
	Centre d'Entretien Routier Sornac	31/12/2018	3 005,76	15	0,00	200,38	2 805,38
	Gendarmerie de Bugeat	31/12/2018	709,20	15	0,00	47,28	661,92
	Gendarmerie de Corrèze	31/12/2018	1 635,60	15	0,00	109,04	1 526,56
	Marbot bâtiment B	31/12/2018	5 406,00	15	0,00	360,40	5 045,60
	Marbot bâtiment C	31/12/2018	8 114,71	15	0,00	540,98	7 573,73
	Centre d'Entretien Routier Beynat	31/12/2018	29 272,80	15	0,00	1 951,52	27 321,28
	MSD Ussel	31/12/2018	19 225,20	15	0,00	1 281,68	17 943,52
	MDSAP Beaulieu	31/12/2018	755,60	15	0,00	50,37	705,23
	MDSAP Sornac	31/12/2018	5 265,02	15	0,00	351,00	4 914,02
	MSD Bort-Les-Orgues	31/12/2018	1 882,39	15	0,00	125,49	1 756,90
	Résidence Turenne	31/12/2018	1 712,90	15	0,00	114,19	1 598,71
	Gendarmerie de Monestier-Merlines	31/12/2018	21 383,27	15	0,00	1 425,55	19 957,72
	Centre de vacances La Martière	31/12/2018	64 933,24	15	0,00	4 328,88	60 604,36
	MSD Argentat	31/12/2018	440,54	15	0,00	29,37	411,17
	Gendarmerie de Meyssac	31/12/2018	514,80	15	0,00	34,32	480,48
	Sédières	31/12/2018	9 806,47	15	0,00	653,76	9 152,71
	MDSAP Beynat	31/12/2018	4 192,80	15	0,00	279,52	3 913,28
	Musée du Président J. Chirac à Sarran	31/12/2018	23 798,51	15	0,00	1 586,57	22 211,94
	Châlet de Chamonix	31/12/2018	14 924,69	15	0,00	994,98	13 929,71
	MSD Juillac	31/12/2018	2 130,00	15	0,00	142,00	1 988,00
	MSD Uzerche	31/12/2018	318,60	15	0,00	21,24	297,36
	MSD Brive-Ouest	31/12/2018	212,40	15	0,00	14,16	198,24
	MSD Brive-Est	31/12/2018	11 161,40	15	0,00	744,09	10 417,31
	MSD Brive-Centre	31/12/2018	36 575,83	15	0,00	2 438,39	34 137,44
	Marbot bâtiment A	31/12/2018	7 451,68	15	0,00	496,78	6 954,90
	Musée H. Queuille Neuvic	31/12/2018	10 747,35	15	0,00	716,49	10 030,86
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège Jean Lurçat Brive	31/12/2018	29 948,40	15	0,00	1 996,56	27 951,84

CD 807

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Beaulieu	31/12/2018	3 200,76	15	0,00	213,38	2 987,38
	Intégration travaux terminés (c/23) - Bâtiment routes Chameyrat	31/12/2018	827,52	15	0,00	55,17	772,35
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Corrèze	31/12/2018	492,00	15	0,00	32,80	459,20
	Intégration travaux terminés (c/23) - Marbot bâtiment A	31/12/2018	102 361,47	15	0,00	6 824,10	95 537,37
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Meymac	31/12/2018	1 711,20	15	0,00	114,08	1 597,12
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Sornac	31/12/2018	1 802,40	15	0,00	120,16	1 682,24
	Intégration travaux terminés (c/23) - Archives Départementales	31/12/2018	19 481,77	15	0,00	1 298,78	18 182,99
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Argentat	31/12/2018	5 076,48	15	0,00	338,43	4 738,05
	Intégration travaux terminés (c/23) - Locaux ex-PRD Chameyrat	31/12/2018	20 911,43	15	0,00	1 394,10	19 517,33
	Intégration travaux terminés (c/23) - Collège d'Ussel	31/12/2018	1 020,00	15	0,00	68,00	952,00
	Intégration travaux terminés (c/23) - Marbot bâtiment E	31/12/2018	1 781,38	15	0,00	118,76	1 662,62
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Beynat	31/12/2018	4 660,92	15	0,00	310,73	4 350,19
	Intégration travaux terminés (c/23) - Marbot bâtiment B	31/12/2018	16 104,25	15	0,00	1 073,62	15 030,63
	Intégration travaux terminés (c/23) - Centre d'Entretien Routier Treignac	31/12/2018	540,00	15	0,00	36,00	504,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		12 015 708,12		4 428 856,60	1 122 131,25	6 464 720,10
Aire de Corrèze Vitrac	31/12/2003	1 096 879,09	50	329 063,72	21 937,58	745 877,79
Eclairage parking Archives	31/12/2005	6 642,70	50	1 727,10	132,85	4 782,74
Mobilier urbain	31/12/2005	22 129,50	50	5 753,67	442,59	15 933,24
Château Sédières création parking	31/12/2006	226 040,31	50	54 249,67	4 520,81	167 269,83
Aire d'autoroute de Masseret	31/12/2006	95 299,01	50	22 871,76	1 905,98	70 521,27
Aire du Pays de Brive / A89	31/12/2007	71 961,61	50	15 831,55	1 439,23	54 690,82
Téléphonie Mobile	31/12/2007	206 821,72	12	189 586,58	17 235,14	0,00
Aire du Pays de Brive	31/12/2008	121 012,94	50	24 202,59	2 420,26	94 390,09
Téléphonie Mobile - Schéma départemental études	31/12/2008	79 123,88	12	65 936,57	6 593,66	6 593,66
Matériel et outillage techniques	31/12/2009	46 457,71	10	41 811,94	4 645,77	0,00
Pose de glissières de sécurité	31/12/2009	201 772,97	10	181 595,67	20 177,30	0,00
Panneaux, signalisation verticale	31/12/2009	76 270,94	10	68 643,85	7 627,09	0,00
Pose de portiques	31/12/2009	4 408,08	10	3 967,27	440,81	0,00
Haut débit, frais d'études suivis de réalisation	31/12/2009	44 252,00	12	33 189,00	3 687,67	7 375,33
CHAUDIERE GAZ (ATELIER)	29/01/2010	2 755,05	10	2 479,59	275,47	0,00
SALEUSE ACOMETIS 4M3 - 1427E	31/03/2010	13 095,93	10	11 458,93	1 309,59	327,40
SALEUSE ACOMETIS 4M3 - 1428E	31/03/2010	13 095,93	10	11 458,93	1 309,59	327,40
PELLE HAULOTTE MULTIJOB - 907CC	15/11/2010	90 034,88	10	73 528,49	9 003,49	7 502,90
PATA BI REPANDEUR ACMAR - 911CC	07/12/2010	154 391,64	10	124 799,90	15 439,16	14 152,57
Matériel et outillage techniques	31/12/2010	32 982,33	10	26 385,86	3 298,23	3 298,23
SALEUSE ACOMETIS 4M3 - 1334D	31/12/2010	12 606,15	10	10 084,94	1 260,62	1 260,60
SALEUSE ACOMETIS 4M3 - 1335D	31/12/2010	12 606,15	10	10 084,94	1 260,62	1 260,60
REM PANNEAUX LACHAUD - BJ 766 WX	31/12/2010	9 370,66	10	7 496,54	937,07	937,06
DISTRIBUTEUR D'HUILE	31/12/2010	2 409,74	9	2 141,98	267,76	0,00
Pose de glissières de sécurité	31/12/2010	99 419,85	10	79 535,88	9 941,99	9 941,99
Pose de panneaux de signalisation	31/12/2010	300 604,39	10	240 483,51	30 060,44	30 060,44
Aire autoroute de Vitrac, Etudes 2009 suivies de réalisation	31/12/2010	3 229,20	50	516,67	64,58	2 647,94
Travaux aire du Chavanon	31/12/2010	3 866,45	50	618,63	77,33	3 170,49
Travaux aire de Vitrac	31/12/2010	1 122,82	50	179,65	22,46	920,71
Téléphonie mobile site de Camps + Bonnefonds	31/12/2010	29 673,96	12	19 782,64	2 472,83	7 418,49
Schéma Haut Débit Etudes 2009 suivies de réalisation	31/12/2010	18 464,34	12	12 309,56	1 538,70	4 616,09

CD 809

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
Matériel et outillage techniques	31/12/2011	68 772,49	10	48 140,74	6 877,25	13 754,50
Travaux aires	31/12/2011	34 472,33	50	4 826,13	689,45	28 956,76
Pose signalisations	31/12/2011	36 068,30	10	25 247,81	3 606,83	7 213,66
Pose glissières	31/12/2011	16 275,73	10	11 393,01	1 627,57	3 255,15
Autres installations	31/12/2011	299 757,24	10	209 830,06	29 975,72	59 951,45
Site de CAMPS	31/12/2011	70 963,40	12	41 395,32	5 913,62	23 654,47
Site de BONNEFOND	31/12/2011	127 001,18	12	74 084,02	10 583,19	42 333,73
Téléphonie mobile	31/12/2011	11 775,40	12	6 868,98	981,28	3 925,13
DORSAL contribution FEDER	31/12/2011	109 793,50	12	64 046,21	9 149,46	36 597,83
Matériel et outillage techniques	31/12/2012	148 449,42	7	127 242,36	21 207,06	0,00
BALAYEUSE	01/01/2013	7 639,94	10	4 583,94	763,99	2 292,00
PELLE SUR PNEUS D'OCCASION - 1391D	01/01/2013	96 737,68	10	58 042,62	9 673,77	29 021,29
TRACTEUR ARION 410M+DEB+CHARGEUR - CH-748-KF	01/01/2013	112 360,32	10	67 416,18	11 236,03	33 708,11
ETRAVE VARIO 1,25	01/01/2013	10 553,42	10	6 332,05	1 055,34	3 166,03
ETRAVE VARIO 1,25	01/01/2013	10 553,41	10	6 332,04	1 055,34	3 166,03
LAMES CIRRONS SCHMIDT SL30	01/01/2013	13 308,88	10	7 985,34	1 330,89	3 992,65
LAMES CIRRONS SCHMIDT SL30	01/01/2013	13 308,87	10	7 985,34	1 330,89	3 992,65
SALEUSE TYPE GALEOX 4M3 SCHMIDT	01/01/2013	15 881,58	10	9 528,96	1 588,16	4 764,46
SALEUSE TYPE GALEOX 4M3 SCHMIDT	01/01/2013	17 016,72	10	10 210,02	1 701,67	5 105,03
ETRAVE VARIO 3,25	01/01/2013	12 226,52	7	10 479,90	1 746,63	0,00
PALAN SUR PNEUS	01/01/2013	2 954,12	7	2 532,12	422,01	0,00
DEBROUSSAILLEUSES A DOS	01/01/2013	969,56	7	831,06	138,50	0,00
DEBROUSSAILLEUSES A DOS	01/01/2013	969,56	7	831,06	138,50	0,00
DEBROUSSAILLEUSES A DOS	01/01/2013	969,55	7	831,01	138,55	0,00
Matériel et outillage techniques	31/12/2013	227 884,57	7	162 774,69	32 554,94	32 554,94
Dispositifs de signalisation	31/12/2013	14 265,20	10	7 132,60	1 426,52	5 706,08
Travaux 2012 terminés (compte 23)	31/12/2013	582 143,19	10	291 071,60	58 214,32	232 857,28
Travaux 2012 terminés (c/ 23)-Centre de mobilité régionale	31/12/2013	6 201,00	12	2 583,75	516,75	3 100,50
Travaux 2012 terminés (c/ 23)-Site de Camps/Bonnefond	31/12/2013	744,52	12	310,22	62,04	372,26
Travaux 2012 terminés (c/ 23)-Aménag. aires de retournement	31/12/2013	15 799,00	12	6 582,92	1 316,58	7 899,50
CER Mercoeur-Achat d'un compteur électrique	31/12/2013	358,80	12	149,50	29,90	179,40
LAME SCHMIDT TYPE SL32	01/01/2014	14 640,12	10	7 320,05	1 464,01	5 856,06
LAME SCHMIDT TYPE SL32	01/01/2014	14 640,12	10	7 320,05	1 464,01	5 856,06
SALEUSE SCHMIDT TYPE GALEOX S60G	01/01/2014	17 822,13	10	8 911,05	1 782,21	7 128,87
MONTAGE FLU	01/01/2014	963,22	10	481,60	96,32	385,30
BALAYEUSE RABAUD SETRA CLEAN 2400A	01/01/2014	8 041,78	10	4 080,90	804,18	3 156,70
LAME NIVELEUSE DESVOYS	01/01/2014	3 576,04	10	1 788,00	357,60	1 430,44

CD 810

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
PONT ELEVATEUR	01/01/2014	4 305,60	10	2 152,80	430,56	1 722,24
TRACTEUR ARION 410 4X4+DEB+CHARGEUR - CT-994-ZM	01/01/2014	112 571,75	10	56 285,90	11 257,18	45 028,68
TRACTEUR ARION 410 4X4+DEB+CHARGEUR - CV-403-NK	01/01/2014	112 571,75	10	56 285,87	11 257,18	45 028,71
PANNEAU TRITON 200L	01/01/2014	356,41	10	178,20	35,64	142,57
PANNEAU TRITON 200L	01/01/2014	7 216,93	10	3 608,45	721,69	2 886,79
COMPACTEUR A PNEUS HAMM HD14TT	01/01/2014	56 212,00	10	28 106,00	5 621,20	22 484,80
VOLUCOMPTEURS STATION SERVICE PRD D178 A D180	01/01/2014	9 065,68	7	6 475,50	1 295,10	1 295,08
Matériel et outillage techniques	31/12/2014	151 448,32	7	85 869,69	21 635,47	43 943,16
Divers installations	31/12/2014	51 278,04	10	20 511,22	5 127,80	25 639,02
Intégration travaux terminés (compte 23)	31/12/2014	710 163,66	10	284 065,46	71 016,37	355 081,83
Frais d'études suivis de réalisation - Collèges couverture WIFI	31/12/2014	1 794,00	12	598,00	149,50	1 046,50
PMV AXIMUM HERMES 250 L	01/01/2015	9 846,85	10	4 923,45	984,69	3 938,72
MONTAGE PMV AXIMUM HERMES 250L	01/01/2015	1 311,34	10	524,52	131,13	655,69
BALAYEUSE RABAUD SETRACLEAN 2400A	01/01/2015	8 109,43	10	3 243,76	810,94	4 054,73
LAME SCHMIDT	01/01/2015	15 061,78	10	6 024,72	1 506,18	7 530,88
VERIN A PISTON CREUX	01/01/2015	870,00	7	497,16	124,29	248,55
COFFRET PISTOLET CHAUFFANT A INDUCTION	01/01/2015	1 026,00	7	586,28	146,57	293,15
Matériel et outillage techniques	31/12/2015	101 179,35	7	43 362,58	14 454,19	43 362,58
Acquisition panneaux PDIPR & PDESI	31/12/2015	7 764,90	10	2 329,47	776,49	4 658,94
Intégration travaux terminés (compte 23)	31/12/2015	619 729,23	10	185 918,77	61 972,92	371 837,54
Intégration travaux terminés (c/ 23)-Aire de covoiturage de Naves	31/12/2015	49 991,77	12	12 497,94	4 165,98	33 327,85
Intégration travaux terminés (c/ 23)-Clergoux téléphonie mobile	31/12/2015	18 795,51	12	4 698,88	1 566,29	12 530,34
PMV TRITON MONTAGE EGLETONS	01/01/2016	883,04	10	264,90	88,30	529,84
PMV TRITON MONTAGE USSEL	01/01/2016	883,04	10	264,90	88,30	529,84
PMV AXIMUM TRITON 200L EGLETONS	01/01/2016	6 699,76	10	2 009,94	669,98	4 019,84
PMV AXIMUM TRITON 200L EXPLOITATION	01/01/2016	6 699,76	10	2 009,94	669,98	4 019,84
PMV TRITON MONTAGE EXPLOITATION	01/01/2016	883,04	10	264,90	88,30	529,84
PMV AXIMUM TRITON 200L EXPLOITATION	01/01/2016	6 699,76	10	2 009,94	669,98	4 019,84
PMV TRITON MONTAGE EXPLOITATION	01/01/2016	883,04	10	264,60	88,30	530,14
PMV AXIMUM TRITON 200L EGLETONS	01/01/2016	6 699,76	10	2 009,94	669,98	4 019,84
BALAYEUSE RABAUD SETRACLEAN 2400 SORNAC	01/01/2016	7 978,52	10	2 393,75	797,85	4 786,92
BALAYEUSE RABAUD SETRACLEAN 2400 LARCHE	01/01/2016	7 978,53	10	2 393,75	797,85	4 786,93
COMPACTEUR ROUTIER HAMM H212 G280i-24 EXPLOITATION	01/01/2016	138 000,00	10	41 400,00	13 800,00	82 800,00
GRAVILLONNEUR PNEUM 14 CYLEXTRA CONCERTO-1475D	01/01/2016	20 640,00	10	6 192,00	2 064,00	12 384,00
GRAVILLONNEUR PNEUM 14 CYLEXTRA CONCERTO-1476D	01/01/2016	20 640,00	10	6 192,00	2 064,00	12 384,00
GRAVILLONNEUR PNEUM 14 CYLEXTRA CONCERTO-1477D	01/01/2016	20 640,00	10	6 192,00	2 064,00	12 384,00
GRAVILLONNEUR PNEUM 14 CYLEXTRA CONCERTO-1478D	01/01/2016	20 640,00	10	6 192,00	2 064,00	12 384,00

CD 811

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
GRAVILLONNEUR PNEUM 14 CYLEXTRA CONCERTO-1479D	01/01/2016	20 640,00	10	6 192,00	2 064,00	12 384,00
GRAVILLONNEUR PNEUM 14 CYLEXTRA CONCERTO-1480D	01/01/2016	20 640,00	10	6 192,00	2 064,00	12 384,00
LAME BIAISE RASCO	01/01/2016	14 071,15	10	4 221,36	1 407,12	8 442,68
CAMION EQUIP RENAULT 16T K240 4X3	01/01/2016	50 490,88	15	10 098,18	3 366,06	37 026,64
PONT ELEVATEUR 2 COLONNES WERTER 3T000	01/01/2016	2 878,80	7	1 233,78	411,26	1 233,76
PONT ELEVATEUR ROTARY SL135RA	01/01/2016	8 072,40	7	3 459,60	1 153,20	3 459,60
REPANDEUSE ACMAR 13500 LITRES EXPLOIT. - 1482D	01/01/2016	194 400,00	7	83 314,29	27 771,43	83 314,28
Matériel et outillage techniques	31/12/2016	98 519,81	7	28 148,52	14 074,26	56 297,03
2013/123 Lot 1 - Conception fournitures des panneaux du PDIPR	31/12/2016	9 211,12	10	1 842,22	921,11	6 447,78
Frais d'études suivis de réalisation - Collèges couverture WIFI	31/12/2016	17 100,00	12	2 850,00	1 425,00	12 825,00
PONCEUSE A BANDE - FREIN France	01/01/2017	1 320,00	7	377,14	188,57	754,29
PACK EQUERRE DE TIRAGE	01/01/2017	948,00	7	270,86	135,43	541,71
Matériel et outillage techniques	31/12/2017	69 490,88	7	9 927,27	9 927,27	49 636,34
Solde intégrations 2015 (c/23) - Divers installations routes déptales	31/12/2017	1 161 318,44	10	116 131,84	116 131,84	929 054,75
Solde intégrations 2016 (c/23) - Aménagmts sécurité, signalisation RD	31/12/2017	827 057,95	10	82 705,80	82 705,80	661 646,36
Installations de voirie	31/12/2017	8 337,13	10	833,71	833,71	6 669,70
Intégration travaux terminés (c/23) - Installations de voirie	31/12/2017	1 313 843,00	10	131 384,30	131 384,30	1 051 074,40
TRACTEUR ARION D2700	01/01/2018	119 473,14	7	17 067,59	17 067,59	85 337,96
TRACTEUR ARION D2699	01/01/2018	119 473,14	7	17 067,59	17 067,59	85 337,96
TRACTEUR ARION D2698	01/01/2018	119 473,14	7	17 067,59	17 067,59	85 337,96
COFFRE DE FOURGON	01/01/2018	1 440,00	7	205,71	205,71	1 028,58
2 LAMES DE DENEIGEMENT	01/01/2018	27 905,78	7	3 986,54	3 986,54	19 932,70
DISTRIBUTEUR PRIVATIF AD BLUE 3000L	01/01/2018	13 800,00	7	1 971,43	1 971,43	9 857,14
AUTOMATE AVEC LOGICIEL CARBU SW2 - VOLUGEST	01/01/2018	8 238,00	7	1 176,86	1 176,86	5 884,29
DEMONTE PNEU PL	01/01/2018	13 512,00	7	1 930,29	1 930,29	9 651,42
4 COLONNES ELEVATRICE	01/01/2018	20 400,00	7	2 914,29	2 914,29	14 571,42
NETTOYEUR HP	01/01/2018	4 293,12	7	613,30	613,30	3 066,52
20 COFFRES CAMIONS OUTILLAGE	01/01/2018	6 626,40	7	946,63	946,63	4 733,14
STATION EASY MOBILE 200L	01/01/2018	591,59	7	84,51	84,51	422,57
POSTE A SOUDER PRESTO	01/01/2018	974,70	7	139,24	139,24	696,22
GROUPE ELECTROGENE	01/01/2018	3 450,00	7	492,86	492,86	2 464,28
COMPRESSEUR (NETTOYEUR HP)	01/01/2018	240,00	7	34,29	34,29	171,42
CLE A CHOC PL 2190-TI-6	01/01/2018	1 152,00	7	164,57	164,57	822,86
CENTRALE DE PULVERISATION MOUSSE PROFOAM	01/01/2018	768,00	7	109,71	109,71	548,58
POSTE A SOUDER TIG	01/01/2018	3 181,20	7	454,46	454,46	2 272,28
EQUILIBREUSE A PNEUS VL - VLU	01/01/2018	3 114,60	7	444,94	444,94	2 224,72
DETECTEUR DE RESEAUX ENTERRES	01/01/2018	5 605,20	7	800,74	800,74	4 003,72

CD 812

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MACHINE D'EXTRACTION CIRCUIT FERME	01/01/2018	2 098,80	7	299,83	299,83	1 499,14
FONTAINE MASTERCLEAB - STATION DE NETTOYAGE	01/01/2018	3 144,00	7	449,14	449,14	2 245,72
PERFO BURINEUR SDS MAX	01/01/2018	779,30	7	111,33	111,33	556,64
GROUPE ELECTROGENE HX4000	01/01/2018	837,60	7	119,66	119,66	598,28
ENSEMBLE POUR INDICE DE RUPTURE EMULSION CATIONIQUE EN 13075-1	01/01/2018	810,00	7	115,71	115,71	578,58
BATTEUSE AUTOMATIQUE POUR PANDA	01/01/2018	12 138,00	7	1 734,00	1 734,00	8 670,00
ETUVE GRAND VOLUME AVEC ETAGERE	01/01/2018	5 350,80	7	764,40	764,40	3 822,00
BALANCE ELECTRONIQUE	01/01/2018	1 416,00	7	202,29	202,29	1 011,42
SERVANTE ATELIER	01/01/2018	869,83	7	124,26	124,26	621,31
Equipements, matériels et outillages techniques	31/12/2018	128 999,70	10	0,00	12 899,97	116 099,73
Matériel et outillage techniques - BFV	31/12/2018	5 033,23	1	0,00	5 033,23	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		14 610 591,40		6 337 363,60	2 639 577,55	5 637 326,22
CAM MIDLUM 4*2 - AE-602-SY	10/03/2009	110 008,76	10	108 175,29	1 833,47	0,00
CAM TRA PREMIUM 420 - CB-214-KS	08/06/2009	49 992,80	10	47 909,77	2 083,03	0,00
CAM MIDLUM 4*4 - AB-714-RP	15/06/2009	124 087,32	10	118 917,01	5 170,31	0,00
CAM MERCEDES 4x4 - AF-810-VG	18/09/2009	120 198,00	10	111 183,15	9 014,85	0,00
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2009	54 955,11	10	49 459,60	5 495,51	0,00
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2009	10 869,46	10	9 782,51	1 086,95	0,00
Autres immobilisations corporelles	31/12/2009	659 976,61	10	593 978,95	65 997,66	0,00
Mobilier bureau - Maison du Dépt de Meyssac	31/12/2009	1 201,98	10	1 081,78	120,20	0,00
CAM MERCEDES 4X4 - BD 938 HF	18/11/2010	111 826,00	10	90 392,68	11 182,60	10 250,72
CAM KERAX 4X4 BEN - BE 132 FC	25/11/2010	114 098,40	10	92 229,54	11 409,84	10 459,02
CAM MERCEDES 4X4 BEN - DB 263 YK	26/11/2010	111 826,00	10	90 392,68	11 182,60	10 250,72
CAM PREMIUM 380.26 PATA - 910CC - BH-115-XQ	07/12/2010	109 879,32	10	88 821,11	10 987,93	10 070,28
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2010	116 956,04	10	93 564,83	11 695,60	11 695,60
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2010	23 383,49	10	18 706,79	2 338,35	2 338,35
Autres immobilisations corporelles	31/12/2010	348 149,46	10	278 519,57	34 814,95	34 814,95
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2011	105 284,53	10	73 699,17	10 528,45	21 056,91
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2011	16 675,23	10	11 672,66	1 667,52	3 335,05
Autres immobilisations corporelles	31/12/2011	518 769,39	10	363 138,57	51 876,94	103 753,88
Rideaux pour le collège de Merlines	31/12/2011	1 742,40	10	1 219,68	174,24	348,48
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2012	40 950,27	10	24 570,16	4 095,03	12 285,08
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2012	99 711,13	10	59 826,68	9 971,11	29 913,34
CAMION MERCEDES OCCASION - CK-864-ZA	01/01/2013	107 520,40	10	64 512,24	10 752,04	32 256,12
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2013	39 579,05	10	19 789,53	3 957,91	15 831,62
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2013	47 739,51	10	23 869,76	4 773,95	19 095,80
VESTIAIRE EXPLOITATION	31/12/2013	5 756,35	10	2 878,18	575,64	2 302,54
ARMOIRE A TIROIRS POUR ATELIER	31/12/2013	2 454,87	10	1 227,44	245,49	981,95
Travaux 2012 terminés (c/23)-Aménag. forêt-chantier Valiergues	31/12/2013	535,00	10	267,50	53,50	214,00
CAMION MERCEDES BENNE OCCASION - CZ-513-NR	01/01/2014	109 792,80	10	54 896,40	10 979,28	43 917,12
CAMION MERCEDES BENNE OCCASION - CY-835-SD	01/01/2014	109 792,80	10	54 896,40	10 979,28	43 917,12
CAMION MERCEDES BENNE OCCASION - CY-445-SE	01/01/2014	109 792,80	10	54 896,40	10 979,28	43 917,12
Matériel informatique scolaire : ordicolège (amort 5ans)	31/12/2014	4 034,46	5	3 227,57	806,89	0,00

CD 814

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
Autre matériel informatique	31/12/2014	253 443,28	5	202 754,62	50 688,66	0,00
Frais d'études suivis de réalisation - Marbot système visioconférence	31/12/2014	720,00	5	576,00	144,00	0,00
ORDINATEUR PORTABLE HP PROBOOK	31/12/2014	1 018,80	5	815,04	203,76	0,00
ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 7010SF	31/12/2014	7 300,80	5	5 840,64	1 460,16	0,00
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2014	78 348,02	10	31 339,21	7 834,80	39 174,01
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2014	25 716,35	10	10 286,54	2 571,64	12 858,18
Intégration travaux terminés (c/23)-Sédières	31/12/2014	1 105,94	10	442,38	110,59	552,97
Autres immobilisations corporelles	31/12/2014	266 698,48	5	213 358,78	57 015,64	0,00
Installations IUFM et école annexe	31/12/2014	13 162,68	10	5 265,07	1 316,27	6 581,34
Bibliobus	31/12/2014	225 736,80	15	60 196,48	15 049,12	150 491,20
Matériel de téléphonie	31/12/2014	72 314,31	5	57 851,45	14 462,86	0,00
KANGOO DCI - DC-590-JS	01/01/2015	13 163,02	5	10 530,41	2 632,61	0,00
KANGOO DCI EXPRESS - DC-513-GN	01/01/2015	14 046,43	5	11 237,15	2 809,28	0,00
KANGOO DCI EXPRESS - DB-985-EH	01/01/2015	13 221,59	5	10 577,28	2 644,31	0,00
KANGOO DCI EXPRESS - DB-979-EH	01/01/2015	13 221,60	5	10 577,28	2 644,32	0,00
CARTES GRISES KANGOO	01/01/2015	240,50	5	192,40	48,10	0,00
CARTES GRISES KANGOO	01/01/2015	240,50	5	192,40	48,10	0,00
KANGOO DCI EXPRESS - DB-037-PX	01/01/2015	13 677,85	5	10 941,88	2 735,97	0,00
KANGOO DCI EXPRESS - DB-248-PJ	01/01/2015	13 677,86	5	10 941,88	2 735,98	0,00
TWINGO ESSENCE - DA-623-NX	01/01/2015	8 455,51	5	6 764,40	1 691,11	0,00
TWINGO ESSENCE - DA-032-NX	01/01/2015	8 455,51	5	6 764,40	1 691,11	0,00
TWINGO ESSENCE - DA-233-NX	01/01/2015	8 455,51	5	6 764,40	1 691,11	0,00
TWINGO ESSENCE - DA-048-NX	01/01/2015	8 455,51	5	6 764,40	1 691,11	0,00
TWINGO ESSENCE - DA-003-NX	01/01/2015	8 455,51	5	6 764,40	1 691,11	0,00
TWINGO ESSENCE - DA-166-NX	01/01/2015	8 455,51	5	6 764,40	1 691,11	0,00
TWINGO ESSENCE - DA-862-NW	01/01/2015	8 455,51	5	6 764,40	1 691,11	0,00
TWINGO DIESEL - DA-474-NX	01/01/2015	9 599,20	5	7 679,36	1 919,84	0,00
TWINGO DIESEL - DA-431-NX	01/01/2015	9 599,20	5	7 679,36	1 919,84	0,00
TWINGO DIESEL - DA-528-NX	01/01/2015	9 599,20	5	7 679,36	1 919,84	0,00
TWINGO DIESEL - DA-328-NX	01/01/2015	9 599,20	5	7 679,36	1 919,84	0,00
FOURGON MASTER TOLE - DC-353-GD	01/01/2015	23 075,26	5	18 460,20	4 615,06	0,00
FOURGON MASTER BENNE - DD-219-YZ	01/01/2015	23 697,23	5	19 017,77	4 679,46	0,00
FOURGON MASTER BENNE - DD-048-YZ	01/01/2015	23 483,54	5	18 786,84	4 696,70	0,00
FOURGON MASTER BENNE - DE-152-BR	01/01/2015	23 483,55	5	18 786,84	4 696,71	0,00
FOURGON MASTER TOLE - CX-508-WZ	01/01/2015	24 514,79	5	19 611,84	4 902,95	0,00
CAMION MERCEDES OCCASION - AD-993-FX	01/01/2015	111 600,00	10	44 640,00	11 160,00	55 800,00
CAMION MERCEDES OCCASION - AD-024-FY	01/01/2015	111 600,00	10	44 640,00	11 160,00	55 800,00

CD 815

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
CAMION MERCEDES OCCASION - AD-615-FY	01/01/2015	111 600,00	10	44 640,00	11 160,00	55 800,00
KANGOO DCI EXPRESS - DH-495-XC	01/01/2015	12 961,21	5	10 368,96	2 592,24	0,01
KANGOO DCI EXPRESS - DK-056-NK	01/01/2015	13 795,06	5	11 036,04	2 759,01	0,01
KANGOO DCI EXPRESS - DK-414-KY	01/01/2015	13 795,06	5	11 036,04	2 759,01	0,01
KANGOO DCI EXPRESS - DK-076-NK	01/01/2015	13 795,06	5	11 036,04	2 759,01	0,01
FOURGON MASTER BENNE - DM-715-ES	01/01/2015	24 663,60	5	19 730,88	4 932,72	0,00
FOURGON MASTER BENNE - DM-827-AL	01/01/2015	24 663,60	5	19 730,88	4 932,72	0,00
FOURGON MASTER BENNE - DL-945-ZK	01/01/2015	24 663,60	5	19 730,88	4 932,72	0,00
FOURGON MASTER BENNE - DL-941-ZK	01/01/2015	24 663,60	5	19 730,88	4 932,72	0,00
FOURGON MASTER BENNE - DM-939-KP	01/01/2015	24 663,60	5	19 730,88	4 932,72	0,00
Autre matériel informatique	31/12/2015	516 678,95	5	310 007,37	103 335,79	103 335,79
ORDINATEUR PORTABLE HP PROBOOK	31/12/2015	1 428,00	5	856,80	285,60	285,60
ORDINATEUR PORTABLE HP PROBOOK	31/12/2015	1 428,00	5	856,80	285,60	285,60
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2015	3 183,84	10	955,15	318,38	1 910,30
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2015	23 680,55	10	7 104,17	2 368,06	14 208,33
Intégration travaux terminés (c/23)-Sédières	31/12/2015	1 100,42	10	330,13	110,04	660,25
FAUTEUILS DEMAILLY	31/12/2015	3 229,20	10	968,76	322,92	1 937,52
Autres immobilisations corporelles	31/12/2015	479 830,57	5	287 898,34	95 966,11	95 966,11
Matériel de téléphonie	31/12/2015	101 060,49	5	60 636,29	20 212,10	20 212,10
CAMION RENAULT C430 26T 6X2 BOUILLE - DQ-005-YQ	01/01/2016	109 504,38	15	21 900,87	7 300,29	80 303,22
CAMION MERCEDES BENNE OCCASION - CL-685-QR	01/01/2016	114 000,00	10	34 200,00	11 400,00	68 400,00
CAMION MERCEDES BENNE OCCASION - CF-120-WS	01/01/2016	114 000,00	10	34 200,00	11 400,00	68 400,00
CAMION MERCEDES BENNE OCCASION - BW-813-PW	01/01/2016	114 000,00	10	34 200,00	11 400,00	68 400,00
CAMION CHASSIS RENAULT 16T K240 4X2	01/01/2016	68 255,17	15	13 651,02	4 550,34	50 053,81
CAMION RENAULT KERAX BENNE 19T OCCASION - CM-080-HR	01/01/2016	111 000,00	10	33 300,00	11 100,00	66 600,00
KANGOO EXPRESS CONFORT DCI 75 2PL - DV-348-LR	01/01/2016	13 719,82	5	8 231,88	2 743,96	2 743,98
KANGOO EXPRESS CONFORT DCI 75 3PL - DV-068-RZ	01/01/2016	14 122,10	5	8 473,26	2 824,42	2 824,42
KANGOO EXPRESS CONFORT DCI 75 3PL - DV-095-RZ	01/01/2016	14 122,10	5	8 473,26	2 824,42	2 824,42
KANGOO EXPRESS CONFORT DCI 75 3PL - DV-2485-RZ	01/01/2016	14 122,10	5	8 473,26	2 824,42	2 824,42
KANGOO EXPRESS CONFORT DCI 75 3PL - DV-198-RZ	01/01/2016	14 122,09	5	8 473,26	2 824,42	2 824,41
KANGOO VP DCI 90 ZEN ENERGY 5PL BDP - DS-940-FV	01/01/2016	13 505,62	5	8 103,36	2 701,12	2 701,14
KANGOO VP DCI 75 2PL BDP - DR-433-PY	01/01/2016	13 035,40	5	7 821,24	2 607,08	2 607,08
KANGOO DCI 90 3PL SATESE - DQ-386-TR	01/01/2016	14 166,28	5	8 499,78	2 833,26	2 833,24
FOURGON RENAULT MASTER BENNE DCI 125 7PL - DV-509-YC	01/01/2016	24 152,42	5	14 491,44	4 830,48	4 830,50
FOURGON RENAULT MASTER BENNE DCI 125 7PL - DV-477-YC	01/01/2016	24 152,42	5	14 491,44	4 830,48	4 830,50
FOURGON RENAULT MASTER BENNE DCI 125 7PL - DV-579-YC	01/01/2016	24 152,42	5	14 491,44	4 830,48	4 830,50
FOURGON RENAULT TRAFIC CONFORT DCI 115 SATESE - DP-471-XH	01/01/2016	17 075,24	5	10 245,15	3 415,05	3 415,04

CD 816

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
CAMION RENAULT KERAX C380 BENNE 26T OCCASION - DQ-815-XH	01/01/2016	119 472,00	10	35 841,60	11 947,20	71 683,20
CAMION RENAULT KERAX C380 BENNE 26T OCCASION - DQ-418-XH	01/01/2016	119 472,00	10	35 841,60	11 947,20	71 683,20
Matériel informatique scolaire : ordicollège (amort 5ans)	31/12/2016	270 654,84	5	108 261,94	54 130,97	108 261,94
Matériel informatique scolaire : ordicollège (amort 3ans)	31/12/2016	594 569,73	3	396 379,82	198 189,91	0,00
Autre matériel informatique	31/12/2016	583 841,29	5	233 536,52	116 768,26	233 536,52
PC PORTABLE HP PROBOOK 645	31/12/2016	652,74	5	261,10	130,55	261,09
IMPRIMANTE LEXMARK CX410DE	31/12/2016	523,38	5	209,36	104,68	209,34
MÉMOIRE LASER LEXMARK SUP 1GO	31/12/2016	46,27	5	18,50	9,25	18,52
ECRAN LED 17" PHILIPS	31/12/2016	132,06	5	52,82	26,41	52,83
ECRAN LED 17" PHILIPS	31/12/2016	132,06	5	52,82	26,41	52,83
ECRAN LED 17" PHILIPS	31/12/2016	132,07	5	52,82	26,41	52,84
VIDEOPROJECTEUR	31/12/2016	589,33	5	235,74	117,87	235,72
CORDON AUDIO VIDEOPROJECTEUR	31/12/2016	7,34	5	2,94	1,47	2,93
ECRAN LED 17" PHILIPS	31/12/2016	132,07	5	52,82	26,41	52,84
ECRAN LED 22" PHILIPS	31/12/2016	127,95	5	51,18	25,59	51,18
ONDULEUR EATON ELLIPSE + CABLE	31/12/2016	95,26	5	38,10	19,05	38,11
ONDULEUR EATON ELLIPSE + CABLE	31/12/2016	95,26	5	38,10	19,05	38,11
ONDULEUR EATON ELLIPSE + CABLE	31/12/2016	95,25	5	38,10	19,05	38,10
IMPRIMANTE LEXMARK MX511 DTE	31/12/2016	694,13	5	277,66	138,83	277,64
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2016	68 461,40	10	13 692,28	6 846,14	47 922,98
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2016	27 667,17	10	5 533,43	2 766,72	19 367,02
ARMOIRE DE RANGEMENT ATELIER	31/12/2016	3 448,84	10	689,77	344,88	2 414,19
Autres immobilisations corporelles	31/12/2016	319 392,42	5	127 756,97	63 878,48	127 756,97
Matériel de téléphonie	31/12/2016	24 007,38	5	9 602,95	4 801,48	9 602,95
Mise à disposition d'infrastructures passives sites TDF	31/12/2016	122 631,76	10	24 526,35	12 263,18	85 842,23
Matériel informatique scolaire	31/12/2017	237 502,44	5	47 500,49	47 500,49	142 501,46
Matériel informatique scolaire - tablettes	31/12/2017	1 114 482,86	3	371 494,29	371 494,29	371 494,29
Autre matériel informatique	31/12/2017	578 164,86	5	115 632,97	115 632,97	346 898,92
ORDINATEUR ATELIER	31/12/2017	621,71	5	124,34	124,34	373,03
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2017	78 475,13	10	7 847,51	7 847,51	62 780,10
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2017	20 156,04	10	2 015,60	2 015,60	16 124,83
RACK 18 PALETTES CLASSIQUE	31/12/2017	830,22	10	83,02	83,02	664,18
RACK 9 PALETTES + ETAG GRIL	31/12/2017	637,80	10	63,78	63,78	510,24
RACK 6 TIROIRS	31/12/2017	7 440,00	10	744,00	744,00	5 952,00
Autres immobilisations corporelles	31/12/2017	341 539,63	5	68 307,93	68 307,93	204 923,78
Véhicule Master d'occasion DQ-979-JK	31/12/2017	18 000,00	5	3 600,00	3 600,00	10 800,00
Matériel de téléphonie	31/12/2017	9 141,16	5	1 828,23	1 828,23	5 484,70

CD 817

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
MAD infrastructures passives sites TDF - St Cirgues la Loure - Solde	31/12/2017	7 467,44	10	746,74	746,74	5 973,95
Construction de divers sites de radiotéléphonie zones blanches	31/12/2017	55 868,53	10	5 586,85	5 586,85	44 694,82
FOURGON BENNE SIMPLE + COFFRE - EP-983-EN	01/01/2018	26 973,15	5	5 394,63	5 394,63	16 183,89
FOURGON MASTER DOUBLE CABINE - EL-084-BQ	01/01/2018	24 363,06	5	4 872,61	4 872,61	14 617,84
KANGOO EXPRESS CONFORT - EK-727-NC	01/01/2018	14 498,90	5	2 899,78	2 899,78	8 699,34
FOURGON MASTER DOUBLE CABINE - EL-318-JE	01/01/2018	24 600,77	5	4 920,15	4 920,15	14 760,47
FOURGON MASTER DOUBLE CABINE - EL-476-FE	01/01/2018	24 600,77	5	4 920,15	4 920,15	14 760,47
KANGOO EXPRESS CONFORT - EK-754-NC	01/01/2018	14 324,00	5	2 864,80	2 864,80	8 594,40
KANGOO EXPRESS CONFORT - EK-737-NC	01/01/2018	14 324,00	5	2 864,80	2 864,80	8 594,40
KANGOO EXPRESS CONFORT - EK-744-NC	01/01/2018	14 324,01	5	2 864,80	2 864,80	8 594,41
KANGOO EXPRESS CONFORT - EL-096-MQ	01/01/2018	14 890,46	5	2 978,09	2 978,09	8 934,28
FOURGON TOLE - EXPLOITATION - EQ-394-HJ	01/01/2018	30 729,54	5	6 145,91	6 145,91	18 437,72
FOURGON TOLE - ATELIER - EQ-403-HJ	01/01/2018	27 145,33	5	5 429,07	5 429,07	16 287,19
REMORQUE PTAC 750KG - EP-447-TE	01/01/2018	1 062,00	5	212,40	212,40	637,20
REMORQUE PTAC 750KG - EP-441-TE	01/01/2018	1 062,00	5	212,40	212,40	637,20
REMORQUE PTAC 750KG - EP-436-TE	01/01/2018	1 062,00	5	212,40	212,40	637,20
REMORQUE PTAC 750KG - EP-442-TE	01/01/2018	1 062,00	5	212,40	212,40	637,20
Matériel informatique scolaire	31/12/2018	63 120,00	5	0,00	12 624,00	50 496,00
Matériel informatique scolaire - tablettes	31/12/2018	947 029,20	3	0,00	315 676,40	631 352,80
Frais d'études suivis de réalisation - tablettes scolaires	31/12/2018	18 240,00	3	0,00	6 080,00	12 160,00
Autre matériel informatique	31/12/2018	468 220,56	5	0,00	93 644,11	374 576,45
Autre matériel informatique - BFV	31/12/2018	4 074,29	1	0,00	4 074,29	0,00
Matériel de bureau et mobilier scolaires	31/12/2018	73 367,42	10	0,00	7 336,74	66 030,68
Matériel de bureau et mobilier scolaires - BFV	31/12/2018	665,00	1	0,00	665,00	0,00
Autres matériel de bureau et mobiliers	31/12/2018	69 848,49	10	0,00	6 984,85	62 863,64
Autres matériel de bureau et mobiliers - BFV	31/12/2018	252,02	1	0,00	252,02	0,00
Autres immobilisations corporelles	31/12/2018	194 843,23	8	0,00	24 355,40	170 487,83
Autres immobilisations corporelles - BFV	31/12/2018	4 613,11	1	0,00	4 613,11	0,00
Camion benne Mercedes Benz CZ-956-GW	31/12/2018	91 200,00	8	0,00	11 400,00	79 800,00
Camion benne Mercedes Benz CZ-325-DF	31/12/2018	91 200,00	8	0,00	11 400,00	79 800,00
Camion benne Renault K380 4/4 - Immatr. DV-200-GQ	31/12/2018	126 000,00	8	0,00	15 750,00	110 250,00
Matériel de téléphonie	31/12/2018	114 646,35	5	0,00	22 929,27	91 717,08
Matériel de téléphonie - BFV	31/12/2018	635,93	1	0,00	635,93	0,00
Raccordement Electrique Pylone THD	31/12/2018	4 051,59	10	0,00	405,16	3 646,43
Couvertures zones blanches	31/12/2018	270 434,14	10	0,00	27 043,41	243 390,73

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

CD 819

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		385 142 450,60		205 477 153,95	26 875 759,27	152 790 229,95
Fonds de concours Etat/ voirie	31/12/2004	1 120 536,00	15	1 045 833,60	74 702,40	0,00
Subventions Communes et Groupements	31/12/2004	21 289 027,48	15	19 869 758,97	1 419 268,51	0,00
Subventions autres groupements	31/12/2004	434 890,57	15	405 897,82	28 992,75	0,00
Subventions autres EPL	31/12/2004	4 475 922,22	15	4 177 527,37	298 394,85	0,00
Subventions autres organismes publics	31/12/2004	250 147,08	15	233 470,60	16 676,48	0,00
Subventions Ets Supérieurs	31/12/2004	76 224,50	15	71 142,84	5 081,66	0,00
Fonds de concours Etat (reverst 180,000 en 2007)	31/12/2005	1 323 686,00	15	1 207 194,51	88 245,73	28 245,76
Subventions Communes et Groupements	31/12/2005	22 686 447,91	15	19 661 408,18	1 512 429,86	1 512 609,87
Subventions autres groupements	31/12/2005	337 117,00	15	292 168,07	22 474,46	22 474,47
Subventions autres EPL	31/12/2005	4 779 519,91	15	4 142 250,58	318 634,66	318 634,67
Subventions autres organismes publics	31/12/2005	211 500,00	15	184 300,00	14 100,00	13 100,00
Subventions Ets Supérieurs	31/12/2005	71 996,75	15	62 397,16	4 799,78	4 799,81
Subventions Communes et Groupements	31/12/2006	24 615 363,64	15	19 692 290,90	1 641 024,24	3 282 048,50
Subventions autres groupements	31/12/2006	2 852 067,20	15	2 281 653,74	190 137,81	380 275,65
Subventions autres EPL	31/12/2006	7 345 484,00	15	5 876 387,23	489 698,93	979 397,84
Subventions autres organismes publics	31/12/2006	211 500,00	15	169 200,00	14 100,00	28 200,00
Subventions Ets Supérieurs, contrat de plan	31/12/2006	123 523,84	15	98 819,06	8 234,92	16 469,86
Subventions Communes et Groupements	31/12/2007	24 578 785,63	15	17 972 842,75	1 638 585,70	4 967 357,18
Subventions autres groupements	31/12/2007	916 699,96	15	672 246,63	61 113,33	183 340,00
Subventions autres EPL	31/12/2007	6 886 432,05	15	5 050 050,17	459 095,47	1 377 286,41
Subventions autres organismes publics	31/12/2007	830 081,00	15	608 726,05	55 338,73	166 016,22
Subventions Ets Supérieurs, contrat de plan	31/12/2007	11 384,00	15	8 348,28	758,93	2 276,79
DDE Fonds de concours Etat/ voirie	31/12/2008	8 575,84	15	5 717,24	571,72	2 286,88
Subventions Communes et Groupements	31/12/2008	22 653 605,45	15	15 102 403,62	1 510 240,36	6 040 961,47
Réctif imput° particip gymase collège Ussel (imputé en travaux en 2007)	31/12/2008	258 000,00	15	172 000,00	17 200,00	68 800,00
Subventions autres groupements	31/12/2008	1 370 520,43	15	913 680,27	91 368,02	365 472,14
Subventions autres EPL	31/12/2008	8 527 081,40	15	5 684 720,92	568 472,09	2 273 888,39
Subventions autres organismes publics	31/12/2008	498 081,16	15	332 054,10	33 205,41	132 821,65
collège jeanne d'arc argentat : travaux de sécurité, convention	31/12/2008	9 728,00	15	6 485,34	648,53	2 594,13
Subventions Communes et Groupements	31/12/2009	21 516 329,69	15	12 909 797,80	1 434 421,97	7 172 109,92
Subventions autres groupements	31/12/2009	819 884,50	15	491 930,69	54 658,96	273 294,85

CD 820

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
Subventions autres EPL	31/12/2009	14 745 006,91	15	8 847 004,16	983 000,46	4 915 002,29
Subventions autres organismes publics	31/12/2009	481 317,48	15	288 790,50	32 087,83	160 439,15
Informatique - Logiciels créés	31/12/2009	65 269,65	10	58 742,69	6 526,97	0,00
Restaurant inter-administratif Tulle - Participation du Département	31/12/2010	60 000,00	15	32 000,00	4 000,00	24 000,00
Collège d'Arsonval-Subvention versée à la Région 1er acompte	31/12/2010	66 540,00	15	35 488,00	4 436,00	26 616,00
Subventions Communes et Groupements	31/12/2010	17 542 397,41	15	9 355 945,28	1 169 493,16	7 016 958,97
Subventions autres groupements	31/12/2010	1 183 802,69	15	631 361,41	78 920,17	473 521,11
Subventions autres EPL	31/12/2010	1 890 770,01	15	1 008 410,66	126 051,33	756 308,02
Subventions autres organismes publics	31/12/2010	465 988,60	15	248 527,24	31 065,90	186 395,46
Collège j d'arc Argentat : travaux de sécurité	31/12/2010	6 137,00	15	3 273,06	409,13	2 454,81
Informatique - Logiciels créés	31/12/2010	27 145,84	10	21 716,67	2 714,58	2 714,58
Restaurant inter-administratif Tulle - Participation du Département	31/12/2011	65 000,00	15	30 333,33	4 333,33	30 333,34
Collège d'Arsonval - Remplacement des menuiseries - Subvention versée à la Région - 2ème acompte	31/12/2011	66 539,00	15	31 051,53	4 435,93	31 051,54
Subventions Communes et Groupements	31/12/2011	16 988 441,56	15	7 927 939,39	1 132 562,77	7 927 939,40
Subventions autres groupements	31/12/2011	794 815,40	15	370 913,85	52 987,69	370 913,86
Subventions autres EPL	31/12/2011	2 166 507,35	15	1 011 036,76	144 433,82	1 011 036,77
Subventions autres organismes publics	31/12/2011	1 458 820,00	15	680 782,65	97 254,66	680 782,69
Divers bénéficiaires privés	31/12/2011	4 090 939,38	15	1 909 105,04	264 644,51	1 917 189,83
Informatique - Logiciels créés	31/12/2011	26 218,56	10	18 352,99	2 621,86	5 243,71
Collège d'Arsonval - Remplacement menuiseries extérieures - Solde subv. versée à la région	31/12/2012	66 539,00	15	26 615,60	4 435,93	35 487,47
Subventions Communes et Groupements	31/12/2012	15 081 860,33	15	6 032 744,12	1 005 457,35	8 043 658,86
Subventions autres groupements	31/12/2012	1 037 376,26	15	414 950,49	69 158,41	553 267,36
Subventions batiments et installations	31/12/2012	397 950,00	15	159 180,00	26 530,00	212 240,00
Subventions autres EPL	31/12/2012	2 851 064,53	15	1 140 425,79	190 070,96	1 520 567,78
Subventions autres organismes publics	31/12/2012	366 932,00	15	146 772,79	24 462,13	195 697,08
Divers bénéficiaires privés	31/12/2012	3 276 268,03	15	1 310 507,19	218 417,86	1 747 342,98
Subventions Communes et Groupements	31/12/2013	563 051,78	5	450 441,42	112 610,36	0,00
Subventions Communes et Groupements	31/12/2013	14 736 049,12	15	4 912 016,37	982 403,27	8 841 629,48
Subventions autres groupements	31/12/2013	1 176 653,97	15	392 217,97	78 443,59	705 992,41
Subventions batiments et installations	31/12/2013	1 692 034,00	15	564 011,32	112 802,26	1 015 220,42
Subventions autres EPL	31/12/2013	270 899,15	15	90 299,71	18 059,94	162 539,50
Subventions autres organismes publics	31/12/2013	183 177,12	15	61 059,02	12 211,80	109 906,30
Divers bénéficiaires privés	31/12/2013	2 139 181,87	15	713 060,61	142 612,12	1 283 509,14
Projet ligne ferroviaire à grande vitesse-Etude-Acompte 5 Instruction Ministérielle etape 3	31/12/2013	56 250,00	30	9 375,00	1 875,00	45 000,00
Subventions Communes et Groupements	31/12/2014	14 278 016,17	15	3 807 470,97	951 867,74	9 518 677,46
Subventions autres groupements	31/12/2014	765 410,73	15	204 109,52	51 027,38	510 273,83

CD 821

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
Subventions batiments et installations	31/12/2014	1 017 872,01	15	271 432,53	67 858,13	678 581,35
Subventions autres EPL	31/12/2014	1 684 915,49	5	1 347 932,38	336 983,11	0,00
SI/20140418/2-09/20140926/2-12/2014/AMENAGEMENT FONCIER - Solde Convention ASAFAC 2014 - Matériel	31/12/2014	93 761,00	5	75 008,80	18 752,20	0,00
SI/20130412/2-15/2014/Aménagement foncier - convention ASAFAC Irrigation individuelle - solde	31/12/2014	8 961,00	5	7 168,80	1 792,20	0,00
SI/20130412/2-15/2014 - Convention ASAFAC - Solde abreuvement des troupeaux (matériel)	31/12/2014	17 980,00	5	14 384,00	3 596,00	0,00
SI/20140418/2-09/2014 - Convention ASAFAC - 1er acompte Autonomie et gestion en eau	31/12/2014	58 441,00	5	46 752,80	11 688,20	0,00
SI/20130412/2-13/2014/AMENAGEMENT FONCIER - Irrigation collective - Acompte ASA Plaine du Saillant	31/12/2014	7 270,00	5	5 816,00	1 454,00	0,00
si/110414/2-01/2014/convention CMA invest	31/12/2014	30 500,00	5	24 400,00	6 100,00	0,00
Subventions autres organismes publics	31/12/2014	133 101,31	15	35 493,68	8 873,42	88 734,21
Divers bénéficiaires privés	31/12/2014	801 911,85	5	641 448,58	160 463,27	0,00
Divers bénéficiaires privés	31/12/2014	1 618 958,84	15	431 580,88	107 930,58	1 079 447,38
Participation aux travaux de mise aux normes du service de restauration	31/12/2014	4 807,80	5	3 846,24	961,56	0,00
Frais d'études collèges	31/12/2014	7 176,00	5	5 740,80	1 435,20	0,00
Frais d'études conseil juridique	31/12/2014	660,00	5	528,00	132,00	0,00
Frais d'études voirie	31/12/2014	228 645,06	5	182 916,05	45 729,01	0,00
Frais d'insertion voirie	31/12/2014	2 086,35	5	1 669,08	417,27	0,00
Informatique	31/12/2014	369 566,17	5	295 652,94	74 605,79	0,00
Subventions Communes et Groupements	31/12/2015	606 440,52	5	363 864,30	121 288,10	121 288,12
Subventions Communes et Groupements	31/12/2015	14 451 865,73	15	2 890 373,14	963 457,71	10 598 034,88
Subventions autres groupements	31/12/2015	807 709,79	15	161 541,94	53 847,31	592 320,54
Subventions batiments et installations	31/12/2015	359 573,91	15	71 914,77	23 971,59	263 687,55
Subventions autres EPL	31/12/2015	490 000,00	5	294 000,00	98 000,00	98 000,00
SI/20150605/2-01/2015/AMENAGEMENT FONCIER - Convention ASAFAC 2015 Autonomie et gestion en eau	31/12/2015	59 980,00	5	35 988,00	11 996,00	11 996,00
si/260615/2015/2-01	31/12/2015	30 500,00	5	18 300,00	6 100,00	6 100,00
SI/20150605/2-01/2015 - Convention ASAFAC 3e acpte matériel Autonomie et gestion en eau	31/12/2015	88 380,00	5	53 028,00	17 676,00	17 676,00
Subventions autres organismes publics	31/12/2015	145 371,63	15	29 074,32	9 691,44	106 605,87
Divers bénéficiaires privés	31/12/2015	556 163,25	5	333 697,96	111 232,65	111 232,64
Divers bénéficiaires privés	31/12/2015	2 537 083,61	15	507 416,71	169 138,90	1 860 528,00
achat matériel et mobilier 2015 collège	31/12/2015	91 326,47	5	54 795,87	18 265,29	18 265,31
Frais d'études Marbot (construction d'un bâtiment)	31/12/2015	3 000,00	5	1 800,00	600,00	600,00
Frais d'études collèges	31/12/2015	9 244,80	5	5 546,88	1 848,96	1 848,96

CD 822

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
Frais d'études voirie	31/12/2015	11 364,86	5	6 818,91	2 272,97	2 272,98
Frais d'insertion voirie	31/12/2015	1 975,25	5	1 185,15	395,05	395,05
Informatique	31/12/2015	398 773,98	5	239 264,39	79 754,80	79 754,80
Subventions Communes et Groupements	31/12/2016	356 474,42	5	142 589,76	71 294,88	142 589,78
Subventions Communes et Groupements	31/12/2016	11 522 973,30	15	1 536 396,44	768 198,22	9 218 378,64
Subventions autres groupements	31/12/2016	1 991 801,64	15	265 573,54	132 786,77	1 593 441,33
Subventions biens mobiliers matériel et études	31/12/2016	245,51	5	98,20	49,10	98,21
Subventions batiments et installations	31/12/2016	127 250,00	15	16 966,66	8 483,33	101 800,01
Subventions autres EPL	31/12/2016	589 133,82	5	235 653,52	117 826,76	235 653,54
SI/05062015/Aménagement foncier/Convention 2015/Matériel (solde)	31/12/2016	14 475,00	5	5 790,00	2 895,00	5 790,00
SI/12042013/SoutienProdAgri/Irrigation collective/solde	31/12/2016	6 302,33	5	2 520,92	1 260,46	2 520,95
Subv-inv. 2016/CP-2016-10-28/Accomp. BRSA-Partenariat CMA	31/12/2016	30 500,00	5	12 200,00	6 100,00	12 200,00
Subventions autres organismes publics	31/12/2016	126 989,00	15	16 931,86	8 465,93	101 591,21
Divers bénéficiaires privés	31/12/2016	305 700,87	5	122 280,34	61 140,17	122 280,36
Divers bénéficiaires privés	31/12/2016	2 941 994,11	15	392 265,88	196 132,94	2 353 595,29
achat matériel et mobilier 2016 collège	31/12/2016	70 581,99	5	28 232,78	14 116,39	28 232,82
Frais d'études camping de Ruffaud	31/12/2016	820,00	5	328,00	164,00	328,00
Frais d'études collège d'Argentat	31/12/2016	2 040,00	5	816,00	408,00	816,00
Frais d'études collèges de Treignac et Ussel	31/12/2016	3 144,00	5	1 257,60	628,80	1 257,60
Frais d'études voirie	31/12/2016	82 866,21	5	33 146,48	16 573,24	33 146,49
Frais d'insertion voirie	31/12/2016	1 543,36	5	617,34	308,67	617,35
Frais d'insertion informatique	31/12/2016	108,00	5	43,20	21,60	43,20
Informatique	31/12/2016	569 525,25	5	227 810,10	113 905,05	227 810,10
Frais d'études suivis de réalisation - Informatique	31/12/2016	21 394,80	5	8 557,92	4 278,96	8 557,92
Subvention pour Cité d'Arsonval 28102016_1.08 1er acompte	31/12/2017	114 700,00	15	7 646,67	7 646,67	99 406,66
Subventions Communes et Groupements	31/12/2017	400 553,08	5	80 110,62	80 110,62	240 331,84
Subventions Communes et Groupements	31/12/2017	11 650 867,00	15	776 724,47	776 724,47	10 097 418,06
Subventions autres groupements	31/12/2017	1 565 028,00	15	104 335,20	104 335,20	1 356 357,60
Subventions batiments et installations	31/12/2017	401 132,28	15	26 742,15	26 742,15	347 647,98
Subventions autres EPL	31/12/2017	1 322 462,00	5	264 492,40	264 492,40	793 477,20
SI-CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT-Convention du 03.07.2017-Année 2017	31/12/2017	30 500,00	5	6 100,00	6 100,00	18 300,00
Subventions autres organismes publics	31/12/2017	200 000,00	15	13 333,33	13 333,33	173 333,34
Divers bénéficiaires privés	31/12/2017	116 438,25	5	23 287,65	23 287,65	69 862,95
Divers bénéficiaires privés	31/12/2017	2 670 148,76	15	178 009,92	178 009,92	2 314 128,92
achat matériel et mobilier 2017 collège	31/12/2017	88 901,00	5	17 780,20	17 780,20	53 340,60
Frais d'études collèges	31/12/2017	16 980,00	5	3 396,00	3 396,00	10 188,00
Frais d'études archives	31/12/2017	2 880,00	5	576,00	576,00	1 728,00

CD 823

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
Frais d'études voirie	31/12/2017	12 585,37	5	2 517,07	2 517,07	7 551,22
Frais d'insertion voirie	31/12/2017	108,00	5	21,60	21,60	64,80
Frais d'insertion informatique	31/12/2017	3 348,00	5	669,60	669,60	2 008,80
Informatique	31/12/2017	502 608,38	5	100 521,68	100 521,68	301 565,03
Frais d'études suivis de réalisation - Informatique	31/12/2017	17 896,80	5	3 579,36	3 579,36	10 738,08
Frais d'insertion suivis de réalisation - Informatique	31/12/2017	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
Frais d'études suivis de réalisation - Audit KPMG	31/12/2017	29 490,00	5	5 898,00	5 898,00	17 694,00
Frais d'études suivis réal. - Contrôle effectivité APA	31/12/2017	10 000,00	5	2 000,00	2 000,00	6 000,00
SI/28-10-2016-0108/subvention cité d'Arsonval phase 1 - acompte 2	31/12/2018	114 700,00	30	0,00	3 823,33	110 876,67
SI/28-10-2016-0108/subvention cité d'Arsonval phase 1 – acompte3	31/12/2018	229 400,00	30	0,00	7 646,67	221 753,33
Subventions Communes et Groupements	31/12/2018	368 043,85	5	0,00	73 608,77	294 435,08
Subventions Communes et Groupements	31/12/2018	12 334 760,00	30	0,00	411 158,67	11 923 601,33
Subventions autres groupements	31/12/2018	788 098,82	30	0,00	26 269,96	761 828,86
Subventions batiments et installations	31/12/2018	58 500,00	30	0,00	1 950,00	56 550,00
Subventions autres EPL	31/12/2018	235 000,00	5	0,00	47 000,00	188 000,00
SI/21072018/GESTION EAU PRIVE/ASA COTEAUX SIONIAC - AVENANT Irrigation collective/SOLDE	31/12/2018	67 500,00	5	0,00	13 500,00	54 000,00
SI-CMA-PT12018-Convention du 16 mai 2018-Annuité d'emprunt CMA pour invest CFA"13 vents"	31/12/2018	22 875,00	5	0,00	4 575,00	18 300,00
Subventions autres organismes publics	31/12/2018	231 584,00	30	0,00	7 719,47	223 864,53
Divers bénéficiaires privés	31/12/2018	260 158,28	5	0,00	52 031,66	208 126,62
Divers bénéficiaires privés	31/12/2018	2 369 980,39	30	0,00	78 999,35	2 290 981,04
achat matériel et mobilier 2018 collègue	31/12/2018	90 448,95	5	0,00	18 089,79	72 359,16
Frais d'études informatique	31/12/2018	4 830,00	5	0,00	966,00	3 864,00
Frais d'études collègue J. Lurçat Brive-Analyses amiante	31/12/2018	427,20	5	0,00	85,44	341,76
Frais d'études collèges divers-Analyses amiante	31/12/2018	1 171,20	5	0,00	234,24	936,96
Frais d'études La Celette-Forages C.H. Eygurande	31/12/2018	1 656,00	5	0,00	331,20	1 324,80
Frais d'études voirie	31/12/2018	70 722,55	5	0,00	14 144,51	56 578,04
Frais d'insertion informatique	31/12/2018	1 080,00	5	0,00	216,00	864,00
Frais d'insertion voirie	31/12/2018	1 404,00	5	0,00	280,80	1 123,20
Informatique	31/12/2018	878 772,96	5	0,00	175 754,59	703 018,37
Informatique - BFV	31/12/2018	15 736,80	1	0,00	15 736,80	0,00
Frais d'études suivis de réalisation - Informatique	31/12/2018	82 239,48	5	0,00	16 447,90	65 791,58
Frais d'études suivis réal.-Acq. logiciel contrôle effectivité APA	31/12/2018	33 908,80	5	0,00	6 781,76	27 127,04

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		72 000,00	
261 - Titres de participation		72 000,00	
SEM Corrèze Energies Renouvelables	12/04/2019	72 000,00	Libération de 50% de la participation totale fixée à 144 000 €
266 - Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		224 424,99	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 - Titres immobilisés (droit de créances)		224 424,99	
Portefeuille du legs Brouilhet -Marbouty		65 480,73	
Portefeuille du legs Nogier		43 944,26	
Portefeuille du legs Brouilhet -Marbouty	25/01/2019	115 000,00	
276 - Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	677 275,27	
60618	Autres fournitures	134 622,91	
60633	Fournitures de voirie	532 752,36	
6135	Locations mobilières	9 900,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		677 275,27
722	Immobilisations corporelles		677 275,27
TOTAL GENERAL		677 275,27	677 275,27

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	677 275,27
2151	Réseaux de voirie	677 275,27
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		677 275,27

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B12

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	677 275,27
Recettes réelles de fonctionnement	296 510 412,36
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,23 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					20 000 000,00	19 125 000,00										261 270,33	812 500,00	
SYNDICAT MIXTE DORSAL	2018	C	DORSAL - 100% FIBRE 2021	SFIL	5 000 000,00	4 687 500,00	18,67	T	F	Taux fixe à 1.55 %	1,560	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	A-1	EUR	75 078,13	250 000,00
SYNDICAT MIXTE DORSAL	2019	C	DORSAL - 100% FIBRE 2021	SFIL	5 000 000,00	4 812 500,00	19,17	T	F	Taux fixe à 1.57 %	1,580	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	62 064,07	187 500,00
SYNDICAT MIXTE DORSAL	2019	C	DORSAL - 100% FIBRE 2021	SFIL	10 000 000,00	9 625 000,00	19,17	T	F	Taux fixe à 1.57 %	1,580	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	124 128,13	375 000,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					35 487 575,68	28 157 190,62										384 606,47	512 669,70	
EHPAD DE CORREZE	2019	P	EHPAD CORREZE - REAMENAGEMENT DE PRÊT	CDC	5 419 767,72	5 284 273,53	29,08	T	V	Livret A + 1.11	0,460	V	Livret A + 1.11	1,830	A-1	EUR	82 367,82	135 494,19
EHPAD DE CORREZE	2017	P	CORRÈZE - RECONSTRUCTION DE L'EHPAD	CDC	5 419 767,72	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,000	A-1	EUR	100 807,68	0,00

CD 829

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
EHPAD DE RIVET	2017	P	MALEMORT - RUE ALFRED DE MUSSET - CONSTRUCTION D'UN EHPAD	CDC	4 340 064,31	5 430 000,00	29,50	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	0,490	A-1	EUR	0,00	0,00
EHPAD DE RIVET	2017	P	MALEMORT - RUE ALFRED DE MUSSET - CONSTRUCTION D'UN EHPAD	CDC	4 402 472,67	4 300 000,00	29,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
EHPAD DE SEILHAC	2018	P	SEILHAC - 34 AVENUE NATIONALE - REHABILITATION EHPAD	CDC	1 491 122,85	1 372 510,79	20,00	T	V	Livret A + 1.3	0,510	V	Livret A + 1.3	2,030	A-1	EUR	28 784,54	67 778,32
EHPAD DE VIGEOIS (Résidence Commailgnac)	2017	P	VIGEOIS - EHPAD VIGEOIS - REAMENAGEMENT DE PRET	CDC	4 153 771,77	3 687 055,87	19,58	T	V	Livret A + 1.65	0,590	V	Livret A + 1.65	2,370	A-1	EUR	90 479,35	186 686,36
EPDA DE LA CORREZE (Servières le Château)	2010	P	CONSTRUCTION MAISON DE VIE ST-PRIVAT	CDC	420 000,00	269 924,78	11,08	T	F	Taux fixe à 3.39 %	0,840	F	Taux fixe à 3.39 %	3,340	A-1	EUR	9 445,00	19 448,52
EPDA DE LA CORREZE (Servières le Château)	2011	P	EPDA DE LA CORREZE	CDC	679 000,00	456 669,55	11,83	T	F	Taux fixe à 3.16 %	0,780	F	Taux fixe à 3.16 %	3,110	A-1	EUR	14 868,55	30 909,77
EPDA DE LA CORREZE (Servières le Château)	2019	C	SERVIERES-LE-CHATEAU - L'OUSTAOU - CONSTRUCTION FOYER DE VIE	BANQUE POSTALE	350 000,00	350 000,00	19,96	T	F	Taux fixe à 1.7 %	1,710	F	Taux fixe à 1.7 %	1,680	A-1	EUR	0,00	0,00
EPDA DU GLANDIER	2011	P	VIGEOIS - LE BOURG - CONSTRUCTION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	CDC	1 750 000,00	0,00	0,00	T	F	Taux fixe à 3.18 %	0,790	F	Taux fixe à 3.18 %	0,000	A-1	EUR	9 624,72	17 500,00
EPDA DU GLANDIER	2019	P	VIGEOIS - LE BOURG - REAMENAGEMENT CONSTRUCTION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	CDC	1 261 608,64	1 206 756,10	16,25	T	V	Livret A + 1.18	0,480	V	Livret A + 1.18	1,900	A-1	EUR	17 785,33	54 852,54
EPDA DU GLANDIER	2019	C	LUBERSAC - EPDA GLANDIER - CONSTRUCTION DU FOYER D'HERBERGEMENT	CE	1 108 365,50	1 108 365,50	24,98	T	F	Taux fixe à 1.9 %	1,910	F	Taux fixe à 1.9 %	22,620	A-1	EUR	0,00	0,00
EPDA DU GLANDIER	2018	C	EPDA DU GLANDIER - VIGEOIS-ARNAC POMPADOUR-LUBERSAC - CONSTRUCTION DE 3 FOYERS DE VIE	BANQUE POSTALE	4 691 634,50	4 691 634,50	25,21	T	V	(EONIA(Postfixé) + 0.64)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,650	V	(EONIA(Postfixé) + 0.64)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,650	A-1	EUR	30 443,48	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					206 721 544,66	113 860 480,13										2 209 519,23	3 841 666,19	
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2002	P	L'Augénie-CHABRIGNAC 4	CDC	34 361,50	22 162,06	17,08	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	452,04	1 019,72
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2007	P	PEYRELEVADE "ALLEE DES 4 VENTS" 2 Pavillons	CDC	60 050,00	47 777,51	27,92	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	761,55	1 354,75
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2008	P	LES COUAS 2- EYGURANDE	CDC	128 500,00	102 760,02	28,92	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 426,14	2 879,66
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2009	P	BORT LES ORGUES "le bois de coin 2" 6 LOGTS	CDC	238 500,00	195 902,09	29,08	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 715,81	5 269,00
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2009	P	PLUS CURE MALARET-ST SETIERS	CDC	149 575,00	122 383,23	29,17	A	V	Livret A + 0.6	3,100	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 696,61	3 291,63
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2009	P	ROSIERS DE JUILLAC "CAVES" 4 Pavillons	CDC	156 900,00	128 678,90	29,42	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 783,89	3 460,96

CD 831

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2009	P	JUILLAC "CHATENET 2" 2 Pavillons	CDC	76 500,00	62 740,19	29,42	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	869,77	1 687,47
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2010	P	La Moutade-PEYRELEVADE-4 Lgts	CDC	152 150,00	130 993,37	31,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 812,37	3 256,00
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2010	P	Bois de coin 3-BORT-LES-ORGUES-3 Pavillons	CDC	117 950,00	101 548,92	31,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 404,99	2 524,12
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2010	P	Bois de Coin 3-BORT-LES-ORGUES-2 pavillons	CDC	82 700,00	69 364,19	31,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	392,38	1 977,54
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2010	P	COPROD-COMPACTAGE 0355560-0433669-CHABRIGNAC	CDC	175 524,50	106 008,51	10,73	A	V	Livret A + 1.3	2,550	V	Livret A + 1.3	2,040	A-1	EUR	2 347,73	8 514,84
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2013	C	LIGINIAC - LE BOURG - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ADAPTES	C.C.C.COOP	190 500,00	152 400,00	23,81	T	V	(Livret A + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A	1,830	V	(Livret A + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A	1,820	A-1	EUR	2 845,91	6 350,00
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2012	P	TROCHE - ALLEES DES ECOLES - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	121 800,00	105 793,71	32,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 462,39	2 531,67
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2012	P	TROCHE - ALLEE DES ECOLES - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	63 200,00	53 625,05	32,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	303,07	1 478,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	LE LONZAC - LOTISSEMENT PRE FAURIE - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	21 763,32	12 374,09	3,83	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	271,12	3 118,48
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	SALON-LA-TOUR	CDC	45 773,54	35 207,44	8,92	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	678,84	3 583,31
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	CONDAT-SUR-GANA VEIX	CDC	23 370,26	19 805,11	9,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	378,06	1 798,04
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	RILHAC-TREIGNAC	CDC	24 594,81	20 842,86	9,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	397,86	1 892,25
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	SAINT-CYR-LA-ROCHE	CDC	35 002,17	28 710,84	11,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	539,78	2 133,60
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	SAINT-ANGEL MOULINOTS 2	CDC	77 406,83	71 205,31	17,17	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 301,02	3 138,61
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	CHAMBERET "LA CROIX DU COQ"	CDC	73 871,25	58 835,90	7,25	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 160,83	7 497,42
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	EYGURANDE LE PARC2	CDC	78 882,74	72 945,05	18,25	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 329,13	3 005,29

CD 833

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	SARRAN "LE BOURG"	CDC	15 968,19	11 534,39	7,50	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	227,57	1 469,82
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	ROSIERS D'EGLÉTONS	CDC	63 077,62	56 585,34	14,42	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 047,54	3 274,30
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	CHAUVEROCHE	CDC	72 259,48	65 299,05	15,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 204,17	3 510,40
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	SALENGRO MERLINES	CDC	60 296,88	47 404,46	10,58	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	904,74	4 294,77
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	MARGERIDES PUY BLANC	CDC	45 221,32	39 033,75	15,58	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	719,81	2 098,41
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	NEUVIC	CDC	36 420,12	33 126,80	16,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	608,79	1 660,94
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	MESTES	CDC	65 592,64	59 661,38	16,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	1 096,42	2 991,35
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	MERLINES 2	CDC	42 307,00	33 567,40	11,67	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	638,06	2 893,34

CD 834

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	ALTILLAC IMMEUBLE	CDC	81 245,96	70 781,35	16,92	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 300,78	3 548,89
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	BORT LES ORGUES	CDC	86 335,35	75 215,21	16,83	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 382,26	3 771,21
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	ROSIERS DE JUILLAC	CDC	28 475,33	25 220,27	17,92	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	460,81	1 111,67
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	LA CHABASSERIE-ROSIERS DE JUILLAC	CDC	43 088,21	38 924,56	22,92	A	V	Livret A + 0.75	1,500	V	Livret A + 0.75	1,500	A-1	EUR	605,00	1 408,60
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	SAINT SETIERS	CDC	46 711,29	43 673,97	22,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	791,10	1 531,83
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	SAINT-ANGEL 5 LOGTS	CDC	48 192,56	46 066,55	28,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	825,01	1 076,92
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	MEYMAC INSERTION	CDC	11 984,33	11 213,20	23,00	A	V	Livret A + 0.7	1,450	V	Livret A + 0.7	1,450	A-1	EUR	168,22	388,34
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	DAVIGNAC	CDC	31 892,03	29 330,27	18,17	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	535,89	1 291,99

CD 835

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	CHIRAC BELLEVUE	CDC	25 281,15	23 250,41	18,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	424,81	1 024,18
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	MEYMAC 2	CDC	71 034,22	66 634,17	23,17	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 204,93	2 219,11
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	SEILHAC VALETTE 3	CDC	126 164,83	120 599,10	28,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	2 159,82	2 819,29
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	CHANTEIX 2 LE BOURDEIX	CDC	38 206,15	35 137,21	18,17	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	641,99	1 547,79
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS IMM.BUGEAT	CDC	75 020,11	68 311,88	23,92	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 235,27	2 274,98
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS BISSIERE-MOUSTIER-VENTADOUR	CDC	59 564,51	54 238,31	23,92	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	980,78	1 806,29
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	ST ETIENNE AUX CLOS	CDC	20 442,05	18 889,03	19,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	344,26	783,25
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	BEYSSENAC	CDC	31 722,74	29 312,72	19,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	534,24	1 215,47

CD 836

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	LAFRAGNE BEYSSAC	CDC	71 616,47	67 384,36	24,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 216,58	2 134,41
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	ST PARDOUX CORBIER	CDC	87 329,63	78 295,70	20,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 423,79	3 063,70
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	TROCHE	CDC	100 213,26	92 025,22	25,92	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 659,04	2 776,83
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	CHATENET STADE - JUILLAC	CDC	103 428,86	97 762,88	26,33	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	1 660,21	2 856,17
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS CROIX ROCHER SORNAC	CDC	119 588,32	110 094,75	26,92	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	1 869,63	3 216,45
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS CONCEZE 7	CDC	133 569,53	122 966,05	26,92	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	2 088,22	3 592,49
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS LAFRAGNE 2 - BEYSSAC	CDC	82 089,39	75 838,53	27,58	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	1 286,28	2 117,81
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS LILAS-BEYSSENAC	CDC	53 423,25	49 355,23	27,58	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	837,10	1 378,26

CD 837

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS BAS CLUZEL ST CYR LA ROCHE	CDC	32 645,61	30 159,74	27,67	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	511,53	842,22
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS PUY BLANC 2-MARGERIDES	CDC	60 518,10	55 909,83	27,67	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	948,27	1 561,30
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS BEAUREGARD-ST JULIEN PRES BORT	CDC	64 871,92	59 932,11	27,67	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	1 016,49	1 673,62
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE "CHÂTEAU" 2 Pavillons	CDC	59 134,33	54 631,43	27,92	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	926,59	1 525,60
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0860739-1000679-EYGURANDE	CDC	40 386,50	36 177,33	19,71	A	V	Livret A + 0.78	1,530	V	Livret A + 0.78	1,530	A-1	EUR	575,46	1 434,35
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0871706-0896280-LAGANE ST-ANGEL	CDC	36 014,28	32 072,42	18,92	A	V	Livret A + 0.85	1,600	V	Livret A + 0.85	1,600	A-1	EUR	534,67	1 344,15
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0860639-1000681-EYGURANDE	CDC	90 284,20	81 116,35	19,62	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 474,34	3 131,86
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0894920-0896278-LA GANE SAINT-ANGEL	CDC	192 763,77	173 189,69	19,98	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	3 147,84	6 686,77

C D 8 3 8

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0471977-0878067-CHALON D'AIX	CDC	58 059,14	49 016,85	13,85	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	911,46	3 066,54
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0355492-0412604-LE LONZAC	CDC	64 911,39	51 203,96	9,83	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	977,42	4 648,64
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0279855-0433939-ROSIERS-DE-JUILLAC	CDC	79 272,95	67 468,00	13,68	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 251,21	4 029,52
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLA CONCEZE	CDC	54 486,51	47 992,12	13,92	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,850	A-1	EUR	933,35	2 277,50
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	CONCEZE 6	CDC	54 422,21	52 132,18	29,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	932,61	1 160,11
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0476755-0879817-CONCEZE	CDC	90 894,94	84 053,06	18,17	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 531,53	3 462,93
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	COPROD-COMPACTAGE 0355522-0433937-CONCEZE	CDC	102 414,81	87 163,69	13,73	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 616,47	5 205,84
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	LASCAUX - LE MAZAGEIX	CDC	39 176,87	34 410,64	16,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	630,67	1 627,54

CD 839

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	LAGARNECHE-LASCAUX 2	CDC	14 365,67	13 284,34	18,25	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	242,05	547,31
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	LASCAUX 2	CDC	19 358,95	17 413,83	18,25	A	V	Livret A + 0.7	1,450	V	Livret A + 0.7	1,450	A-1	EUR	266,55	969,08
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2017	P	PLUS LE MAZAGEIX 2- LASCAUX	CDC	86 371,13	81 097,11	29,83	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 450,78	1 804,67
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2018	P	ST-AULAIRE " LES 4 CHEMINS"	CDC	93 272,24	90 386,18	23,17	A	V	Livret A + 1.32	2,070	V	Livret A + 1.32	2,240	A-1	EUR	1 930,74	2 886,06
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2018	P	ST-AULAIRE " 4 CHEMINS"	CDC	31 959,68	30 638,39	23,25	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	2,110	A-1	EUR	623,21	1 321,29
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2018	P	LES 4 CHEMINS ST AULAIRE 2	CDC	19 286,46	18 454,69	23,25	A	V	Livret A + 0.7	1,450	V	Livret A + 0.7	1,570	A-1	EUR	279,65	831,77
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2018	P	COPROD-COMPACTAGE 0227231-0279856-0454781-SEILHAC-LA VALETTE	CDC	250 138,80	235 962,72	23,85	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	4 254,96	7 177,72
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2018	P	COPROD-COMPACTAGE 0436548-0454662-TREIGNAC	CDC	131 823,63	122 811,60	21,83	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	2 228,74	4 545,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1996	P	PEYRELEVADE PUY CHAB	CDC	28 572,53	11 355,77	8,25	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	195,38	1 249,22
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2015	P	USSEL - AVEVUE DE LA CROIX DES SOURCES - REHABILITATION DE 30 LOGEMENTS	CDC	60 000,00	50 895,56	20,67	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	265,94	2 293,17
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2015	P	BORT LES ORGUES - 146 RUE DE LA PLANTADE - REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS (BATIMENT F)	CDC	52 500,00	44 533,62	20,67	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	232,70	2 006,52
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	2015	P	USSEL - AVEVUE DE LA CROIX DES SOURCES - REHABILITATION DE 30 LOGEMENTS	CDC	26 250,00	22 266,81	20,67	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	116,35	1 003,26
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1998	P	SALENGRO MERLINES	CDC	29 198,71	13 229,29	10,58	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	223,47	1 188,34
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1998	P	MARGERIDES PUY BLANC	CDC	30 151,60	13 661,01	10,58	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	230,77	1 227,12
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1999	P	NEUVIC	CDC	22 943,58	10 564,05	11,17	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	177,72	901,61
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1999	P	MESTES	CDC	55 948,79	27 361,93	11,08	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	459,02	2 252,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1999	P	EMPRUNT GARANTI CHALONS D'AIX	CDC	30 634,63	13 932,80	11,67	A	V	Livret A + 0.8	3,050	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	234,39	1 189,13
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1999	P	ALTILLAC IMMEUBLE	CDC	40 246,54	18 818,87	11,92	A	V	Livret A + 0.8	3,050	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	316,18	1 580,05
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1999	P	BORT LES ORGUES	CDC	56 496,92	26 417,37	11,83	A	V	Livret A + 0.8	3,050	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	443,85	2 218,02
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1999	P	FONTAINE 3	CDC	64 272,51	39 770,94	17,00	A	V	Livret A + 1.3	3,550	V	Livret A + 1.3	2,040	A-1	EUR	852,45	1 812,03
COPROD (Société Coop de Production d'HLM de la Corrèze)	1999	P	FONTAINE 3 TS	CDC	30 184,91	15 299,18	12,00	A	V	Livret A + 0.8	3,050	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	255,55	1 187,64
CORREZE HABITAT	2004	P	PROG REHABILITATION GENDARMERIES	CE	945 000,00	0,00	0,00	A	F	Taux fixe 3.62% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,670	F	Taux fixe 3.62% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,660	B-1	EUR	2 940,53	80 117,42
CORREZE HABITAT	2007	P	404 EHPAD CHAMBERET	CE	612 119,00	453 751,26	18,65	T	V	Inflation Livret A + 0.8	3,850	V	Inflation Livret A + 0.8	2,100	A-1	EUR	10 108,92	16 762,76
CORREZE HABITAT	2001	P	298 BILHAC 1 LOGT	CDC	47 259,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	29,46	0,00
CORREZE HABITAT	2002	P	PERPEZAC LE NOIR	CDC	66 925,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	490,43	0,00
CORREZE HABITAT	2002	P	AYEN-1 LOGT	CDC	53 205,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	389,89	0,00
CORREZE HABITAT	2002	P	MASSERET-1 LOGT	CDC	64 029,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	469,21	0,00

CD 842

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2002	P	ST BONNET L'ENFANTIER-1 LOGT	CDC	49 851,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	39,15	0,00
CORREZE HABITAT	2002	P	JUILLAC-1 LOGT	CDC	46 848,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	36,80	0,00
CORREZE HABITAT	2003	P	LIGINIAC-3 LOGTS	CDC	9 757,00	8 097,38	33,50	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	161,15	166,85
CORREZE HABITAT	2003	P	PALISSE 2 LOGTS	CDC	8 367,00	6 943,81	33,50	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	138,19	143,08
CORREZE HABITAT	2003	P	STE FORTUNADE-LA VERGNE	CDC	5 466,00	4 506,80	33,58	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	89,69	92,87
CORREZE HABITAT	2003	P	LE LONZAC	CDC	314 069,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	720,48	0,00
CORREZE HABITAT	2003	P	FPA ARGENTAT	CDC	144 344,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	331,13	0,00
CORREZE HABITAT	2003	P	VARS /ROSEIX-2 LOGTS	CDC	3 244,00	2 709,73	33,75	A	V	Livret A + 1.2	3,450	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	53,93	55,83
CORREZE HABITAT	2003	P	MARCILLAC LA CROISILLE	CDC	230 455,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	3,450	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	334,71	0,00
CORREZE HABITAT	2003	P	SORNAC 2 LOGTS	CDC	8 939,00	7 620,58	34,00	A	V	Livret A + 1.2	3,450	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	151,54	150,91
CORREZE HABITAT	2003	P	ORLIAC DE BAR 4 LOGTS	CDC	4 933,00	4 205,41	34,00	A	V	Livret A + 1.2	3,450	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	83,63	83,28
CORREZE HABITAT	2004	P	UZERCHE 69 LOGTS	CDC	78 511,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	3,450	V	Livret A + 1.2	1,970	A-1	EUR	121,94	6 253,16
CORREZE HABITAT	2004	P	BEAULIEU 12 LOGTS	CDC	21 573,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	3,450	V	Livret A + 1.2	1,970	A-1	EUR	34,55	1 771,86
CORREZE HABITAT	2005	P	0354 STE FEREOLE 4 LOGTS	CDC	8 529,00	6 157,75	20,25	A	V	Livret A + 1.15	3,400	V	Livret A + 1.15	1,890	A-1	EUR	121,50	236,84
CORREZE HABITAT	2005	P	SAINT ROBERT	CDC	4 048,00	3 509,71	35,83	A	V	Livret A + 1.15	3,150	V	Livret A + 1.15	1,890	A-1	EUR	67,97	67,52
CORREZE HABITAT	2005	P	SAINT CLEMENT- LE BOURG - 6 PAVILLONS	CDC	391 135,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	5 348,06	10 906,36
CORREZE HABITAT	2005	P	SAINT CLEMENT - 6 PAVILLONS	CDC	47 065,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	737,27	789,92
CORREZE HABITAT	2005	P	CAPMS - 2 LOGTS	CDC	31 402,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	475,51	717,87

CD 843

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2005	P	CAMPS - 2 LOGTS	CDC	172 858,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 363,52	4 819,95
CORREZE HABITAT	2005	P	DONZENAC - MAISON SANCHEZ	CDC	103 285,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 412,23	2 879,99
CORREZE HABITAT	2005	P	DONZENAC - MAISON SANCHEZ	CDC	7 821,00	6 869,60	36,00	A	V	Livret A + 1	3,000	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	122,52	131,26
CORREZE HABITAT	2005	P	CHAMBOULIVE - 5 LOGTS	CDC	367 372,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	5 023,14	10 243,76
CORREZE HABITAT	2005	P	CHAMBOULIVE - 6 LOGTS	CDC	50 628,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	793,08	849,73
CORREZE HABITAT	2006	P	SALON LA TOUR - 5 LOGTS	CDC	402 323,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	4 533,76	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	SALON LA TOUR - 5 LOGTS	CDC	53 677,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	692,99	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	MARCILLAC LA CROISILLE - RUE CHATAIGNERE	CDC	27 000,00	11 333,06	6,17	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	224,75	1 509,56
CORREZE HABITAT	2006	P	EHPAD CHAMBERET - GROUPE ELECTROGENE	CDC	49 600,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	306,79	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	LUBERSAC - 4 LOGTS	CDC	331 193,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	3 329,82	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	LUBERSAC - 4 LOGTS	CDC	35 807,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	412,11	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	SAINT YBARD - 4 LOGTS	CDC	326 284,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 929,49	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	SAINT YBARD - 4 LOGTS	CDC	29 388,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	187,49	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	MERLINES - 4 LOGTS	CDC	320 086,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 892,84	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	MERLINES - 4 LOGTS	CDC	53 252,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	314,91	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	0420 SOUDAINE LAVINADIERE 2 LOGTS	CDC	179 257,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	396,46	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	0420 SOUDAINE LAVINADIERE 2 LOGTS	CDC	29 540,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	74,76	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	0422 NEUVIC 7+1 LOGTS	CDC	515 317,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	604,41	0,00

CD 844

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2006	P	0422 NEUVIC 7+1 LOGTS	CDC	172 427,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	218,04	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	0422 NEUVIC 7+1 LOGTS	CDC	97 757,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	114,66	0,00
CORREZE HABITAT	2006	P	0422 NEUVIC 7+1 LOGTS	CDC	20 162,00	17 292,12	36,92	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	308,39	330,42
CORREZE HABITAT	2006	P	0453 CHAMEYRAT 4 LOGTS	CDC	325 705,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	4 747,93	7 261,42
CORREZE HABITAT	2006	P	0453 CHAMEYRAT 4 LOGTS	CDC	52 947,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	824,79	852,79
CORREZE HABITAT	2006	P	0803 USSEL "LE STADE" 8 LOGTS	CDC	62 180,00	14 397,95	2,00	A	V	Livret A + 0.65	3,400	V	Livret A + 0.65	1,400	A-1	EUR	266,91	4 667,40
CORREZE HABITAT	2006	P	0433 ORGNAC SUR VEZERE 3 LOGTS	CDC	217 600,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	3 010,59	5 829,48
CORREZE HABITAT	2006	P	0433 ORGNAC SUR VEZERE 3 LOGTS	CDC	76 400,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 190,13	1 230,54
CORREZE HABITAT	2006	P	0435 ST PRIEST DE GIMEL 6 LOGTS	CDC	458 654,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	6 345,68	12 287,28
CORREZE HABITAT	2006	P	0435 ST PRIEST DE GIMEL 6 LOGTS	CDC	127 346,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 856,37	2 839,11
CORREZE HABITAT	2006	P	0439 ST JAL 2 LOGTS	CDC	149 904,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 073,99	4 015,91
CORREZE HABITAT	2006	P	0439 ST JAL 2 LOGTS	CDC	48 596,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	757,01	782,71
CORREZE HABITAT	2006	P	0441 CHAMBERET 3 LOGTS	CDC	237 841,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	3 467,10	5 302,54
CORREZE HABITAT	2006	P	0441 CHAMBERET 3 LOGTS	CDC	48 659,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	757,99	783,73
CORREZE HABITAT	2007	P	0425 JUILLAC 2 LOGTS	CDC	188 195,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 147,61	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0425 JUILLAC 2 LOGTS	CDC	10 915,00	9 459,59	37,17	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	168,59	174,32
CORREZE HABITAT	2007	P	0429 VIGEOIS "LES SEMAILLES" 3 LOGTS	CDC	225 689,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 713,92	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0429 VIGEOIS "LES SEMAILLES" 3 LOGTS	CDC	40 811,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	524,55	0,00

CD 845

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2007	P	0394 VIGNOLS 4 LOGTS	CDC	143 975,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 557,05	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0394 VIGNOLS 4 LOGTS	CDC	118 976,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 286,69	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0469 MOUSTIER VENTADOUR	CDC	2 200 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	0,000	A-1	EUR	9 284,63	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0437 ST CHAMANT 2 LOGTS	CDC	172 027,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 648,72	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0437 ST CHAMANT 2 LOGTS	CDC	30 426,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	311,78	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0426 EYGURANDE 10 LOGTS	CDC	355 372,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.65	3,400	V	Livret A + 0.65	0,000	A-1	EUR	2 689,63	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0426 EYGURANDE 10 LOGTS	CDC	21 616,00	18 444,65	37,33	A	V	Livret A + 0.65	3,400	V	Livret A + 0.65	1,400	A-1	EUR	263,35	365,85
CORREZE HABITAT	2007	P	09802 ST AULAIRE REHAB 7 LOGTS	CDC	51 900,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.8	3,550	V	Livret A + 0.8	0,000	A-1	EUR	255,18	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0459 SEGONZA 3 LOGTS	CDC	259 080,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 859,58	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0459 SEGONZA 3 LOGTS	CDC	57 420,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	440,66	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0443 ST PARDOUX L'ORTIGIER 4 LOGTS	CDC	376 615,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 255,23	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0443 ST PARDOUX L'ORTIGIER 4 LOGTS	CDC	72 125,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	461,89	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0464 ESPAGNAC 6 LOGTS	CDC	291 714,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 746,83	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0464 ESPAGNAC 6 LOGTS	CDC	53 783,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	344,42	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0456 SOURSAC 5 LOGTS	CDC	332 192,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 989,22	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0456 SOURSAC 5 LOGTS	CDC	17 465,00	15 137,81	37,58	A	V	Livret A + 1	3,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	269,79	278,95
CORREZE HABITAT	2007	P	0394 VIGNOLS 4 LOGTS	CDC	20 900,00	18 158,76	37,75	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	323,63	334,62
CORREZE HABITAT	2007	P	0394 VIGNOLS 4 LOGTS	CDC	22 400,00	19 462,00	37,75	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	346,86	358,63

CD 846

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2007	P	0455 NONARDS 4 LOGTS	CDC	178 621,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	642,38	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0455 NONARDS 4 LOGTS	CDC	35 963,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	138,32	0,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0457 BAR 2 LOGTS	CDC	88 066,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 304,09	1 909,93
CORREZE HABITAT	2007	P	0457 BAR 2 LOGTS	CDC	30 489,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	478,72	477,95
CORREZE HABITAT	2007	P	0436 MASSERET 3 LOGTS	CDC	125 713,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 861,58	2 726,38
CORREZE HABITAT	2007	P	0436 MASSERET 3 LOGTS	CDC	30 801,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	483,61	482,85
CORREZE HABITAT	2007	P	0466 LUBERSAC 6 LOGTS	CDC	298 607,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	4 421,82	6 476,00
CORREZE HABITAT	2007	P	0466 LUBERSAC 6 LOGTS	CDC	55 291,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	868,14	866,75
CORREZE HABITAT	2007	P	0449 GOULLES 6 LOGTS	CDC	198 685,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 942,16	4 308,96
CORREZE HABITAT	2007	P	0449 GOULLES 6 LOGTS	CDC	26 065,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	409,25	408,60
CORREZE HABITAT	2008	P	0461 AURIAC 3 LOGTS	CDC	134 800,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 807,14	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0461 AURIAC 3 LOGTS	CDC	29 500,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	419,47	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0377 BRIGNAC LA PLAINE 3 LOGTS	CDC	118 416,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 587,50	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0377 BRIGNAC LA PLAINE 3 LOGTS	CDC	59 784,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	801,47	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0465 MALEMORT 7 LOGTS	CDC	78 140,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 111,11	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0465 MALEMORT 7 LOGTS	CDC	293 860,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	3 939,52	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0448 VITRAC SUR MONTANE 2 LOGTS	CDC	73 650,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	987,36	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0448 VITRAC SUR MONTANE 2 LOGTS	CDC	48 900,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	695,33	0,00

CD 847

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS USSEL "GRAMMONT" 18 LOGTS	CDC	210 000,00	129 492,83	13,58	A	V	Livret A + 0.45	3,950	V	Livret A + 0.45	1,200	A-1	EUR	1 655,29	8 448,16
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS USSEL "LES SAPINS" 18 LOGTS	CDC	313 500,00	167 514,06	13,58	A	V	Livret A + 0.45	3,950	V	Livret A + 0.45	1,200	A-1	EUR	2 141,31	10 928,67
CORREZE HABITAT	2008	P	0451 COLLONGES LA ROUGE 3 LOGTS	CDC	117 472,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	324,30	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0451 COLLONGES LA ROUGE 3 LOGTS	CDC	5 528,00	4 735,16	38,75	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	65,16	91,81
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS SADROC 4 LOGTS	CDC	187 907,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	518,74	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	121 ARNAC 128 MANSAC	CDC	52 053,00	44 587,53	38,75	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	613,60	864,45
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS ST ROBERT 3 LOGTS	CDC	136 734,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	377,47	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS ST ROBERT3 LOGTS	CDC	49 626,00	42 508,62	38,75	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	584,99	824,14
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS VIGEOIS 4 LOGTS	CDC	209 621,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	385,58	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0446 VIGEOIS 4 LOGTS	CDC	20 581,00	17 629,25	38,83	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	242,61	341,79
CORREZE HABITAT	2008	P	0480 SAINT PARDOUX L'ORTIGIER 3 LOGTS	CDC	95 827,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	88,08	0,00
CORREZE HABITAT	2008	P	0480 SAINT PARDOUX L'ORTIGIER 3 LOGTS	CDC	9 723,00	8 328,49	38,92	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	114,61	161,48
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS ST CLEMENT 7 LOGTS	CDC	593 138,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	6 759,90	13 115,01
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS ST CLEMENT 7 LOGTS	CDC	99 062,00	86 499,60	39,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 189,66	1 623,21
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS TREIGNAC 7 LOGTS	CDC	664 068,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	7 568,27	14 683,37
CORREZE HABITAT	2008	P	LOGEMENTS TREIGNAC 7 LOGTS	CDC	69 240,00	60 459,39	39,00	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	831,52	1 134,56
CORREZE HABITAT	2009	P	OBJAT "LES GRANDES TERRES" 28 LOGTS	CDC	238 800,00	129 901,25	9,08	A	V	Livret A + 0.25	4,250	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	1 421,95	12 293,30
CORREZE HABITAT	2009	P	CORNIL "LE PUY MARUT" 12 LOGTS	CDC	21 200,00	13 951,01	14,25	A	V	Livret A + 0.6	3,100	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	199,60	834,06

CD 848

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2009	P	OBJAT "LES GRANDES TERRES" 18 LOGTS	CDC	1 773 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	11 616,75	0,00
CORREZE HABITAT	2009	P	OBJAT "LES GRANDES TERRES" 18 LOGTS	CDC	328 000,00	286 103,78	39,42	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 934,88	5 368,91
CORREZE HABITAT	2009	P	OBJAT "LES GRANDES TERRES"-2 LOGTS	CDC	158 977,00	126 200,20	29,50	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	715,33	3 859,46
CORREZE HABITAT	2009	P	OBJAT "LES GRANDES TERRES" 2 LOGTS	CDC	28 448,00	24 062,30	39,50	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	135,29	536,51
CORREZE HABITAT	2009	P	LE JARDIN CONSTRUCTION 2 LGTS	CDC	198 472,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	376,92	0,00
CORREZE HABITAT	2009	P	LE JARDIN CONSTRUCTION 2 LGTS	CDC	21 127,00	18 586,43	39,83	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	255,63	348,78
CORREZE HABITAT	2010	P	ESPAGNAC 2 LOGEMENTS CN	CDC	163 934,00	138 804,73	30,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 922,29	3 587,10
CORREZE HABITAT	2010	P	ESPAGNAC 2 LOGEMENTS CN	CDC	39 450,00	35 271,36	40,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	484,82	641,04
CORREZE HABITAT	2010	P	ESPAGNAC 2 LOGEMENTS CN	CDC	18 819,00	15 399,54	30,33	A	V	Livret A + (-0.3)	0,950	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	71,38	461,95
CORREZE HABITAT	2010	P	ESPAGNAC- 2 LOGEMENTS	CDC	173 968,00	147 300,64	30,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 039,95	3 806,65
CORREZE HABITAT	2010	P	ESPAGNAC-2 LOGEMENTS	CDC	6 805,00	6 084,21	40,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	83,63	110,58
CORREZE HABITAT	2010	P	ST-PANTALEON-De-LARCHE-Le Colombier-6 LGTS	CDC	485 955,00	411 463,49	30,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	5 698,31	10 633,35
CORREZE HABITAT	2010	P	ST-PANTALEON-DE-LARCHE - Le Colombier- 8 LGTS	CDC	31 248,00	27 938,15	40,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	384,02	507,76
CORREZE HABITAT	2010	P	ST-PANTALEON-DE-LARCHE-L Colombier- 8 LGTS	CDC	49 511,00	40 514,73	30,33	A	V	Livret A + (-0.3)	0,950	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	187,79	1 215,35
CORREZE HABITAT	2010	P	ST-PANTALEON-DE-LARCHE-Le Colombier- 2 LGTS	CDC	195 141,00	160 325,43	30,33	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	907,81	4 731,57
CORREZE HABITAT	2010	P	STE-FEREOLE-LeColombier-3 LGTS	CDC	314 446,00	250 689,60	30,50	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 471,77	6 478,51
CORREZE HABITAT	2010	P	STE-FEREOLE -Le Colombier- 3 LGTS	CDC	55 066,00	49 233,29	40,50	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	676,73	894,79
CORREZE HABITAT	2010	P	STE-FEREOLE-Le Colombier-3 LGTS	CDC	30 328,00	24 817,34	30,50	A	V	Livret A + (-0.3)	0,950	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	115,03	744,46

CD 849

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2010	P	SAINT-BONNET-L'ENFANTIER-Le Bourg-5 LGTS	CDC	357 656,00	291 017,87	30,50	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 030,27	7 520,71
CORREZE HABITAT	2010	P	SAINT-BONNET-L'ENFANTIER-Le Bourg-6 LGTS	CDC	46 485,00	41 561,22	40,50	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	571,27	755,36
CORREZE HABITAT	2010	P	SAINT-BONNET-L'ENFANTIER-Le Bourg-6 LGTS	CDC	43 586,00	35 666,33	30,50	A	V	Livret A + (-0.3)	0,950	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	165,31	1 069,91
CORREZE HABITAT	2010	P	SAINT-BONNET-L'ENFANTIER-Le Bourg-1 LGT	CDC	100 140,00	82 273,78	30,50	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	465,86	2 428,09
CORREZE HABITAT	2010	P	VIGNOLS-Voie Communale 12-3 LGTS	CDC	274 596,00	232 503,47	30,50	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 219,91	6 008,53
CORREZE HABITAT	2010	P	VIGNOLS-Voie Communale 12 - 3 LGTS	CDC	31 161,00	27 860,37	40,50	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	382,95	506,35
CORREZE HABITAT	2010	P	VIGNOLS-Voie Communale 12-3 LGTS	CDC	27 503,00	22 505,64	30,50	A	V	Livret A + (-0.3)	0,950	V	Livret A + (-0.3)	0,450	A-1	EUR	104,31	675,12
CORREZE HABITAT	1975	P	063 UZERCHE FPA	CDC	119 169,40	3 421,91	0,82	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,000	A-1	EUR	68,10	3 387,97
CORREZE HABITAT	1979	P	064 BORT LES ORGUES 30+2LOGTS	CDC	38 767,79	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	A-1	EUR	49,37	1 673,53
CORREZE HABITAT	1979	P	065 AYEN 15 LOGTS	CDC	5 732,08	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	A-1	EUR	7,30	247,50
CORREZE HABITAT	1979	P	124 USSEL LA VIALATTE 60 LOGTS	CDC	41 008,79	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	61,36	1 704,48
CORREZE HABITAT	1979	P	112 LE LONZAC FPA	CDC	21 083,70	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	35,91	997,61
CORREZE HABITAT	1979	P	070 SEILHAC 12 LOGTS	CDC	6 326,63	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	10,85	301,31
CORREZE HABITAT	1979	P	070 SEILHAC 12 LOGTS	CDC	11 372,70	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	A-1	EUR	17,41	519,76
CORREZE HABITAT	1980	P	124 USSEL LA VIALATTE 60 LOGTS	CDC	10 778,15	450,80	0,82	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	31,90	435,18
CORREZE HABITAT	2010	P	CORREZE - 10 LGTS	CDC	956 612,00	823 594,05	31,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	11 394,88	20 471,41
CORREZE HABITAT	2010	P	CORREZE-10 LGTS	CDC	112 785,00	101 732,79	41,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 397,58	1 791,76
CORREZE HABITAT	2010	P	ST-PANTALEON-DE-LARCHE-LE BOSQUET- 2 LGTS	CDC	207 257,00	178 437,70	31,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 468,79	4 435,27

CD 850

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2010	P	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE-Le Bosquet- 2 LGTS	CDC	2 941,00	2 652,78	41,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	36,44	46,73
CORREZE HABITAT	2011	P	ST BONNET PRES BORT - LOTISSEMENT COMMUNAL - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	178 000,00	152 389,19	31,33	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 108,39	3 787,81
CORREZE HABITAT	2011	P	ST BONNET PRES BORT - LOTISSEMENT COMMUNAL - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	30 000,00	26 903,64	41,33	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	369,60	473,83
CORREZE HABITAT	2011	P	ALBUSSAC - LOTISSEMENT COMMUNAL - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	151 633,00	132 426,38	32,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 830,54	3 169,00
CORREZE HABITAT	2011	P	ALBUSSAC - LOTISSEMENT COMMUNAL - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CDC	22 051,00	20 031,96	42,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	275,05	342,09
CORREZE HABITAT	2011	P	ALBUSSAC - LOTISSEMENT COMMUNAL - CONSTRUCTION D'1 LOGEMENT	CDC	112 038,00	95 655,37	32,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	540,61	2 636,98
CORREZE HABITAT	2011	P	COMMUNAUTE DE COMMUNE LUBERSAC AUVEZERE - CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS	CDC	1 470 956,00	1 268 411,49	32,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	17 533,33	30 353,43
CORREZE HABITAT	2011	P	COMMUNAUTE DE COMMUNE LUBERSAC AUVEZERE - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS	CDC	143 473,00	130 336,32	42,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 789,59	2 225,75
CORREZE HABITAT	2011	P	ST BONNET ELVERT - LA CHAPELLE DES EGAUX - CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CDC	338 437,00	295 568,82	32,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 085,67	7 073,04
CORREZE HABITAT	2011	P	EYREIN - LE BOURG - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	204 104,00	178 251,15	32,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 463,98	4 265,59
CORREZE HABITAT	2011	P	EYREIN - LE BOURG - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	30 713,00	27 900,85	42,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	383,09	476,47
CORREZE HABITAT	2011	P	EYREIN - LE BOURG - CONSTRUCTION D'1 LOGEMENT	CDC	95 273,00	81 341,79	32,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	459,71	2 242,40
CORREZE HABITAT	2011	P	ESPAGNAC - LE BOURG - CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CDC	175 251,00	153 052,81	32,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 115,66	3 662,59

CD 851

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2011	P	ESPAGNAC - LE BOURG - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	19 447,00	17 666,39	42,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	242,57	301,69
CORREZE HABITAT	2011	P	ESPAGNAC - LE BOURG - CONSTRUCTION D'1 LOGEMENT	CDC	71 332,00	60 901,56	32,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	344,19	1 678,91
CORREZE HABITAT	2011	P	OBJAT - LES GRANDES TERRES - CONSTRUCTION D'1 LOGEMENT	CDC	62 363,00	53 244,05	32,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	300,92	1 467,80
CORREZE HABITAT	2011	P	OBJAT - LES GRANDES TERRES - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'1 LOGEMENT	CDC	19 465,00	17 308,58	42,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	97,15	355,95
CORREZE HABITAT	2012	P	TULLE - RUE DU COLONEL MONTEIL - ACQUISITION AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS	CDC	219 720,00	191 570,94	32,33	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 648,10	4 584,34
CORREZE HABITAT	2012	P	TULLE - RUE DU COLONEL MONTEIL - CHARGE FONCIERE POUR L'ACQUISITION AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS	CDC	61 872,00	56 124,01	42,33	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	770,61	958,43
CORREZE HABITAT	2012	P	TULLE - RUE DU COLONEL MONTEIL - ACQUISITION AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS	CDC	172 638,00	147 114,04	32,33	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	831,43	4 055,58
CORREZE HABITAT	2012	P	TULLE - RUE DU COLONEL MONTEIL - CHARGE FONCIERE POUR L'ACQUISITION AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS	CDC	48 613,00	43 151,23	42,33	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	242,21	887,39
CORREZE HABITAT	2012	P	ST AUGUSTIN - LE CHAMP PAILLARD - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	164 841,00	143 722,67	32,33	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 986,69	3 439,32
CORREZE HABITAT	2012	P	ST AUGUSTIN - LE CHAMP PAILLARD - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CDC	19 672,00	17 844,45	42,33	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	245,01	304,73
CORREZE HABITAT	2012	P	ST AUGUSTIN - LE CHAMP PAILLARD - CONSTRUCTION D'1 LOGEMENT	CDC	69 591,00	59 302,20	32,33	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	335,15	1 634,82
CORREZE HABITAT	2012	P	ST HILAIRE PEYROUX - LE BOURG - CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS	CDC	405 092,00	351 857,01	32,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 863,74	8 420,03
CORREZE HABITAT	2012	P	ST HILAIRE PEYROUX - LE BOURG - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS	CDC	72 694,00	65 709,37	42,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	902,23	1 122,12
CORREZE HABITAT	2012	P	ST HILAIRE PEYROUX - LE BOURG - CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CDC	150 722,00	127 887,24	32,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	722,77	3 525,54

CD 852

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2012	P	ST HILAIRE PEYROUX - LE BOURG - CHARGE FONCIERE DE LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CDC	28 543,00	25 231,69	42,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	141,63	518,88
CORREZE HABITAT	2012	P	LAGUENNE - AVENUE DU PUY DU JOUR - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	330 247,00	286 847,71	32,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 965,11	6 864,35
CORREZE HABITAT	2012	P	LAGUENNE - AVENUE DU PUY DU JOUR - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	8 985,00	8 121,69	42,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	111,52	138,69
CORREZE HABITAT	2012	P	LAGUENNE - AVENUE DU PUY DU JOUR - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	154 447,00	131 047,86	32,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	740,63	3 612,68
CORREZE HABITAT	2012	P	LAGUENNE - AVENUE DU PUY DU JOUR - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	4 339,00	3 835,62	42,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	21,53	78,88
CORREZE HABITAT	2012	P	AYEN - LES CONDAMINES (EX GENDARMERIE) - ACQUISITION AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS	CDC	78 060,00	66 233,74	32,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	374,33	1 825,90
CORREZE HABITAT	2012	P	ST SOLVE - CHANTOSEL - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CDC	590 544,00	512 937,87	32,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	7 090,37	12 274,75
CORREZE HABITAT	2012	P	ST SOLVE - CHANTOSEL - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS	CDC	118 983,00	107 550,80	42,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 476,73	1 836,65
CORREZE HABITAT	2012	P	ST SOLVE - CHANTOSEL - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	171 003,00	145 095,62	32,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	820,03	3 999,93
CORREZE HABITAT	2012	P	ST SOLVE - CHANTOSEL - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	34 795,00	30 758,39	42,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	172,65	632,53
CORREZE HABITAT	2012	P	LAGRAULIERE - BORIAS - CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	209 109,00	181 629,02	32,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 510,67	4 346,43
CORREZE HABITAT	2012	P	LAGRAULIERE - BORIAS - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS	CDC	17 996,00	16 266,91	42,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	223,35	277,79
CORREZE HABITAT	2012	P	BRIGNAC LA PLAINE - LE BOURG - CONSTRUCTION D'1 LOGEMENT	CDC	108 154,00	96 189,01	33,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 328,50	2 218,09
CORREZE HABITAT	2012	P	BRIGNAC LA PLAINE - LE BOURG - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'1 LOGEMENT	CDC	9 871,00	9 074,93	43,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	124,54	150,34

CD 853

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2012	P	ST CLEMENT - GRANDCHAMP 2 - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	411 508,00	365 983,22	33,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	5 054,71	8 439,46
CORREZE HABITAT	2012	P	ST CLEMENT - GRANDCHAMP 2 - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	37 192,00	34 192,61	43,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	469,25	566,45
CORREZE HABITAT	2013	P	MEYSSAC - LES TERMES - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	288 000,00	227 006,64	18,50	A	V	Livret A + 0.25	2,000	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	2 378,07	10 800,06
CORREZE HABITAT	2013	P	MEYSSAC - LES TERMES - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	45 400,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	254,13	0,00
CORREZE HABITAT	2013	P	MALEMORT - LE JASSOU - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	252 000,00	198 187,53	18,58	A	V	Livret A + 0.25	2,000	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	2 076,17	9 428,97
CORREZE HABITAT	2013	P	BUGEAT - EN PEDE - REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS EN 4 LOGEMENTS	CDC	173 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	481,34	0,00
CORREZE HABITAT	2013	P	ST PANTALEON DE LARCHE - RESIDENCE ARNODIN - REHABILITATION DE 7 LOGEMENTS	CDC	101 500,00	79 825,53	18,58	A	V	Livret A + 0.25	2,000	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	836,23	3 797,78
CORREZE HABITAT	2013	P	MEYMAC - PRE POISSAC - REHABILITATION DE 20 LOGEMENTS	CDC	280 000,00	220 208,37	18,58	A	V	Livret A + 0.25	2,000	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	2 306,85	10 476,63
CORREZE HABITAT	2013	P	SEILHAC - CHAMP DE FOIRE 2 - REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS	CDC	160 000,00	125 567,99	18,75	A	V	Livret A + 0.25	1,500	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	1 315,42	5 974,02
CORREZE HABITAT	2013	P	EGLETONS - 30 RUE DE LA BORIE - RÉHABILITATION DE 5 LOGEMENTS	CDC	10 000,00	7 921,96	18,75	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	111,86	363,63
CORREZE HABITAT	2013	P	CHAMBOULIVE - LE BOURG SUD (LES TILLEULS) - REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS	CDC	192 000,00	150 681,58	18,75	A	V	Livret A + 0.25	1,500	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	1 578,50	7 168,83
CORREZE HABITAT	2013	P	SEILHAC - CHAMP DE FOIRE 1 - REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS	CDC	9 700,00	7 684,28	18,75	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	108,50	352,73
CORREZE HABITAT	2013	P	MEYMAC - LE CHAMP PEYRAT - REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS	CDC	312 000,00	244 857,56	18,75	A	V	Livret A + 0.25	1,500	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	2 565,07	11 649,34
CORREZE HABITAT	2013	P	MEYMAC - LE CHAMP PEYRAT - REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS	CDC	123 800,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	344,45	0,00
CORREZE HABITAT	2013	P	CHAMBOULIVE - LE BOURG SUD (LES TILLEULS) - REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS	CDC	192 000,00	150 681,58	18,75	A	V	Livret A + 0.25	1,500	V	Livret A + 0.25	1,000	A-1	EUR	1 578,50	7 168,83
CORREZE HABITAT	2013	P	CHAMBOULIVE - LE BOURG SUD (LES TILLEULS) - REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS	CDC	145 700,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	405,39	0,00

CD 854

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	189 ST SORNIN LAVOLPS 6 LOGTS	CDC	146 511,09	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	212,86	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	179 LAGRAULIERE 4 LOGTS	CDC	102 597,44	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	149,06	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	186 ST MARTIN-LA-MEANNE 2 LOGTS	CDC	50 167,05	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	72,89	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	193 CHAMBERET 10 LOGTS	CDC	181 558,03	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	3 375,76	9 604,04
CORREZE HABITAT	2015	P	188 SERILHAC 2 LOGTS	CDC	56 061,25	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	910,97	3 492,97
CORREZE HABITAT	2015	P	187 SAINTE-FORTUNADE 2 LOGTS	CDC	57 614,21	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	849,34	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	183 LAGUENNE 6 LOGTS	CDC	145 260,29	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 141,39	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	201 UZERCHE 21 LOGTS	CDC	547 070,38	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	8 064,78	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	207 SERVIERE 10 LOGTS	CDC	254 963,59	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	3 758,61	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	200 UZERCHE 22 LOGTS	CDC	479 855,36	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	7 073,91	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	190 MERLINES 6 LOGTS	CDC	176 630,57	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 603,85	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	194 PERPEZAC 8 LOGTS	CDC	209 779,17	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	3 092,51	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	209 LUBERSAC 12 LOGTS	CDC	123 586,25	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	777,85	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	199 NEUVIC 7 LOGTS	CDC	205 181,67	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 291,42	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	202 UZERCHE 9 LOGTS	CDC	182 117,17	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 146,25	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	216 MASSERET 3 LOGTS	CDC	86 826,49	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	546,49	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	214 MEYSSAC 5 LOGTS	CDC	122 342,26	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	770,02	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	205 LAGRAULIERE 2 LOGTS	CDC	60 685,64	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	381,96	0,00

CD 855

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	198 ST JAL 2 LOGTS	CDC	60 920,24	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	909,81	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	220 MALEMORT 9 LOGTS	CDC	266 746,61	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	3 983,71	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	228 CHAMBOULIVE 7 LOGTS	CDC	124 095,79	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 853,30	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	221 ARNAC-POMPADOUR 8 LOGTS	CDC	211 359,86	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	3 156,54	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	219 BORT-LES-ORGUES 4 LOGTS	CDC	70 981,94	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 060,08	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	209 LUBERSAC 12 LOGTS	CDC	127 699,16	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 732,34	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	204 VIGEOIS 4 LOGTS	CDC	83 420,54	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 131,67	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	196 EYBURIE 4 LOGTS	CDC	93 505,95	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	479,60	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	197 ESPARTIGNAC 3 LOGTS	CDC	105 822,86	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	542,78	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	217 CHAMBERET 2 LOGTS	CDC	70 007,38	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	359,08	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	223 ALLASSAC 3 LOGTS	CDC	55 783,76	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	286,12	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	225 MEYMAC 30 LOGTS	CDC	1 079 479,93	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 763,94	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	234 MEYMAC 8 LOGTS	CDC	288 641,88	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	739,05	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	242 PEYRELEVADE 2 LOGTS	CDC	30 989,85	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	38,88	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	230 MALEMORT 7 LOGTS	CDC	162 737,03	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 463,13	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	227 PERPEZAC 6 LOGTS	CDC	152 391,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 095,16	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	247 LAGARDE ENVAL 6 LOGTS	CDC	231 668,64	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 153,75	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	246 FAVARS 4 LOGTS	CDC	142 589,17	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 325,61	0,00

CD 856

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	250 CHAMBOULIVE 6 LOGTS	CDC	161 054,05	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 497,27	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	233 SAINT-CLEMENT 2 LOGTS	CDC	70 697,65	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	554,65	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	211 LAGUENNE 6 LOGTS	CDC	137 224,13	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 076,57	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	226 ORLIAC DE BAR 3 LOGTS	CDC	110 742,02	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	577,64	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	235 SAINTE-FORTUNADE 4 LOGTS	CDC	130 151,34	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	678,88	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	251 VITRAC 2 LOGTS	CDC	69 711,50	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 067,58	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	218 SAINT-SORNIN-LAVOLPS 4 LOGTS	CDC	146 452,53	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 242,81	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	208 JUILLAC 4 LOGTS	CDC	140 420,16	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 150,43	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	236 VIGNOLS 5 LOGTS	CDC	109 238,63	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 672,91	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	229 PIERREFITTE 1 LOGT	CDC	35 206,09	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	539,16	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	245 SAINT-SOLVE 6 LOGTS	CDC	159 860,32	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 448,14	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	252 COSNAC 6 LOGTS	CDC	178 402,14	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 732,10	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	249 SAINT-SORNIN-LAVOLPS 2 LOGTS	CDC	65 399,46	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 001,55	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	192 NOAILHAC 3 LOGTS	CDC	87 988,66	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 224,00	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	192 NOAILHAC 1 LOGT	CDC	23 892,55	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	332,37	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	236 VIGNOLS 1 LOGT	CDC	38 174,69	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	531,04	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	212 JUILLAC 3 LOGTS	CDC	72 193,76	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 004,28	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	206 JUILLAC 1 LOGT	CDC	22 246,31	17 967,77	13,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	371,96	1 106,99

CD 857

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	273 SAINT-CLEMENT 2 LOGTS	CDC	76 081,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	605,77	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	253 SAINTE-FEREOLE 8 LOGTS	CDC	227 796,81	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 508,62	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	224 SAINT-PRIEST-DE-GIMEL 4 LOGTS	CDC	130 262,73	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	862,69	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	232 EYREIN 4 LOGTS	CDC	116 598,40	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	617,26	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	289 NEUVIC 1 LOGT	CDC	37 594,18	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	149,14	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	185 NEUVIC 4 LOGTS	CDC	98 419,29	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	390,45	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	270 NOAILLES 1 LOGT	CDC	14 647,62	8 964,00	6,75	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	197,90	1 184,48
CORREZE HABITAT	2015	P	282 TULLE 1 LOGT MIRAT	CDC	17 415,94	10 658,15	6,75	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	235,30	1 408,34
CORREZE HABITAT	2015	P	281 TULLE L'ALVERGE 4 LOGTS	CDC	130 451,78	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	172,23	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	255 JUILLAC 2 LOGTS WILLIAMS	CDC	65 153,70	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	86,02	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	240 CHAMEYRAT 6 LOGTS	CDC	212 360,10	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	280,37	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	275 SADROC 4 LOGTS	CDC	118 833,30	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	156,89	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	278 ST CLEMENT 3 LOGTS	CDC	121 711,15	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	160,69	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	213 BEYNAT 3 LOGTS	CDC	112 047,21	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 207,16	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	237 NAVES 4 LOGTS	CDC	153 024,71	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 648,63	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	257 MALEMORT 5 LOGTS	CDC	120 534,95	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 298,60	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	284 BEAULIEU 4 LOGTS	CDC	119 412,38	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 286,51	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	248 TULLE 5 LOGTS	CDC	133 227,86	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 074,78	0,00

CD 858

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	262 TULLE JAYLE 6 LOGTS	CDC	157 991,79	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 060,14	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	274 ALLASSAC 4 LOGTS	CDC	161 909,42	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 086,42	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	272 ST PARDOUX L.VIEUX 6 LOGTS	CDC	170 577,27	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	228,18	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	265 MERLINES 6 LOGTS	CDC	132 001,49	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	176,58	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	276 ARNAC POMPADOUR 7 LOGTS	CDC	151 450,38	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	202,59	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	260 NEUVIC 5 LOGTS	CDC	147 712,11	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 158,85	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	258 LUBERSAC 4 LOGTS	CDC	108 694,73	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	852,74	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	241 MALEMORT 10 LOGTS	CDC	316 572,76	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 237,46	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	288 NAVES 4 LOGTS 2ème tranche	CDC	137 407,65	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	537,12	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	266 BORT LES ORGUES 1 LOGT	CDC	36 611,90	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	143,11	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	277 LIGINIAC 2 LOGTS 2ème tranche	CDC	65 901,44	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	257,60	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	261 UZERCHE LA BESSOULE 5 LOGTS	CDC	139 034,85	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	543,48	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	259 VOUTEZAC 3 + 1 LOGTS	CDC	97 047,78	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	379,35	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	280 SERILHAC 2 LOGTS	CDC	83 742,76	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	218,05	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	268 UZERCHE 5 LOGTS	CDC	137 653,02	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 301,55	6 849,75
CORREZE HABITAT	2015	P	238 LIGINIAC 2 LOGTS 1ère T	CDC	65 087,84	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 088,27	3 238,83
CORREZE HABITAT	2015	P	283 CORREZE 6 LOGTS	CDC	126 048,78	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 930,35	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	293 BEYSSAC 3 LOGTS	CDC	87 350,30	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 092,72	0,00

CD 859

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	279 LE LONZAC 5 LOGTS	CDC	154 932,17	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 440,36	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	303 304 SAINT-SORNIN 8 LOGTS	CDC	245 636,63	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 283,61	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	323 ORLIAC-DE-BAR 4 LOGTS	CDC	137 634,64	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 755,84	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	290 SAINTE-FORTUNADE 4 LOGTS	CDC	125 940,19	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 606,65	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	311 ESPARTIGNAC 2 LOGTS	CDC	79 633,58	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 015,91	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	312 EYBURIE 3 LOGTS	CDC	104 834,05	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 337,40	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	307 VIGEOIS 3 LOGTS	CDC	97 725,28	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 065,24	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	320 ALLASSAC 4 LOGTS	CDC	158 532,12	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 728,06	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	308 LUBERSAC 4 LOGTS	CDC	125 673,77	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 369,89	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	322 BAR 2 LOGTS	CDC	85 162,29	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	230,71	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	324 SAINT-PRIEST DE GIMEL 4 LOGTS	CDC	169 172,36	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	458,30	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	302 LARCHE 3 LOGTS	CDC	127 418,64	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	172,45	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	306 VARETZ 6 LOGTS	CDC	246 296,31	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	333,35	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	317 SAINT-CLEMENT 5 LOGTS	CDC	195 845,28	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	265,07	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	239 MONTAIGNAC 2 LOGTS	CDC	89 038,09	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 530,79	3 682,46
CORREZE HABITAT	2015	P	256 JUILLAC 3 LOGTS	CDC	81 043,53	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.8	1,800	V	Livret A + 0.8	0,000	A-1	EUR	1 101,78	3 454,07
CORREZE HABITAT	2015	P	318 MALEMORT 5 LOGTS	CDC	213 523,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	3 670,99	8 830,94
CORREZE HABITAT	2015	P	285 COSNAC 6 LOGTS	CDC	224 179,82	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	3 206,66	0,00

CD 860

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	343 ARGENTAT 4 LOGTS Xaintrie	CDC	117 910,23	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	161,27	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	343 ARGENTAT "XANTRIE" 4 LOGTS	CDC	111 512,91	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.8	1,800	V	Livret A + 0.8	0,000	A-1	EUR	120,62	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	314 SAINTE-FEREOLE 2 LOGTS	CDC	59 875,38	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.8	1,800	V	Livret A + 0.8	0,000	A-1	EUR	64,76	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	319 MALEMORT 15 LOGTS	CDC	689 879,54	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	11 949,39	26 955,39
CORREZE HABITAT	2015	P	161 BEYNAT 5 LOGTS	CDC	69 633,52	36 202,91	3,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	874,09	8 622,12
CORREZE HABITAT	2015	P	159 NAVES 7 LOGTS	CDC	95 263,24	49 527,98	3,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	1 195,81	11 795,63
CORREZE HABITAT	2015	P	158 BORT-LES-ORGUES 6 LOGTS	CDC	77 903,79	40 502,67	3,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	977,90	9 646,16
CORREZE HABITAT	2015	P	131 MERLINES 15 LOGTS	CDC	7 999,06	4 158,75	3,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	100,41	990,46
CORREZE HABITAT	2015	P	163 TARNAC 5 LOGTS	CDC	67 196,07	31 346,70	3,67	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	756,84	7 465,56
CORREZE HABITAT	2015	P	165 SERVIERES- LE-CHATEAU 5 LOGTS	CDC	58 898,63	27 475,97	3,92	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	663,38	6 543,71
CORREZE HABITAT	2015	P	164 CHAMBOULIVE 8 LOGTS	CDC	134 281,84	62 641,97	3,92	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	1 512,44	14 918,86
CORREZE HABITAT	2015	P	157 LE LONZAC 4 LOGTS	CDC	63 879,97	29 799,75	3,92	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	719,49	7 097,14
CORREZE HABITAT	2015	P	162 SAINT-MARTIN-LA-MEANNE 3 LOGTS	CDC	41 339,70	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	460,48	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	167 VITRAC 2 LOGTS	CDC	30 729,51	17 749,26	4,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	411,41	3 348,79
CORREZE HABITAT	2015	P	152 ALLASSAC 6 LOGTS	CDC	62 307,91	31 004,41	3,92	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	743,82	7 140,02
CORREZE HABITAT	2015	P	137 MEYMAC 15 LOGTS	CDC	13 336,68	7 346,63	4,92	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	170,29	1 386,10
CORREZE HABITAT	2015	P	133 BUGEAT 12 LOGTS	CDC	76 608,45	23 226,94	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	672,91	11 281,35
CORREZE HABITAT	2015	P	130 TARNAC 8 LOGTS	CDC	43 413,30	13 162,49	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	381,33	6 393,04

CD 861

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	132 CLERGOUX 6 LOGTS	CDC	35 093,83	10 640,11	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	308,26	5 167,92
CORREZE HABITAT	2015	P	139 BORT-LES-ORGUES 6 LOGTS	CDC	18 810,67	5 703,21	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	165,23	2 770,06
CORREZE HABITAT	2015	P	135 ARNAC -POMPADOUR 15 LOGTS	CDC	83 065,61	25 184,69	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	729,63	12 232,23
CORREZE HABITAT	2015	P	137 MEYMAC 15 LOGTS	CDC	75 546,68	22 905,02	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	663,59	11 124,99
CORREZE HABITAT	2015	P	136 MERLINES 2 LOGTS	CDC	12 134,16	3 678,96	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	106,58	1 786,87
CORREZE HABITAT	2015	P	138 ROSIERS D'EGLÉTONS 6 LOGTS	CDC	41 771,43	12 664,69	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	366,91	6 151,26
CORREZE HABITAT	2015	P	131 MERLINES 15 LOGTS	CDC	71 316,75	21 622,55	1,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	626,43	10 502,09
CORREZE HABITAT	2015	P	144 UZERCHE 12 LOGTS + LT	CDC	58 624,79	17 719,48	1,67	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	513,35	8 606,37
CORREZE HABITAT	2015	P	142 MEYMAC 15 LOGTS 2ème tr	CDC	90 377,30	40 280,53	2,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	1 037,34	12 916,53
CORREZE HABITAT	2015	P	146 TREIGNAC 9 LOGTS	CDC	48 468,68	21 602,14	2,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	556,32	6 927,04
CORREZE HABITAT	2015	P	145 MARCILLAC 6 LOGTS	CDC	44 429,62	19 801,98	2,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	509,96	6 349,78
CORREZE HABITAT	2015	P	140 SERVIERES 12 LOGTS	CDC	86 649,47	38 619,09	2,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	994,56	12 383,74
CORREZE HABITAT	2015	P	147 EYREIN 4 LOGTS	CDC	46 372,53	18 255,51	2,67	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	470,13	5 853,88
CORREZE HABITAT	2015	P	148 MONTAIGNAC 4 LOGTS	CDC	33 982,72	13 378,00	2,67	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	344,52	4 289,84
CORREZE HABITAT	2015	P	133 BUGÉAT 12 LOGTS	CDC	24 241,03	15 474,99	5,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	348,74	2 409,28
CORREZE HABITAT	2015	P	144 UZERCHE 12 LOGTS	CDC	8 806,96	5 622,18	5,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	126,70	875,31
CORREZE HABITAT	2015	P	130 TARNAC 8 LOGTS	CDC	10 117,79	6 459,00	5,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	145,56	1 005,59
CORREZE HABITAT	2015	P	135 ARNAC-POMPADOUR 15 LOGTS	CDC	25 202,88	16 089,02	5,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	362,58	2 504,88

CD 862

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	160 BORT-LES-ORGUES 7 LOGTS	CDC	9 244,86	5 901,74	5,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	133,00	918,83
CORREZE HABITAT	2015	P	160 BORT-LES-ORGUES 7 LOGTS	CDC	68 376,81	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	309,90	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	149 LAMAZIERE-BASSE 3 LOGTS	CDC	32 579,53	17 894,62	3,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	427,19	4 012,69
CORREZE HABITAT	2015	P	150 AUBAZINE 4 LOGTS	CDC	36 082,34	19 818,56	3,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	473,12	4 444,12
CORREZE HABITAT	2015	P	153 BEAULIEU 3 LOGTS	CDC	31 779,42	19 087,62	4,17	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	442,43	3 601,29
CORREZE HABITAT	2015	P	155 MONTAIGNAC 2 LOGTS	CDC	34 034,18	18 806,20	4,42	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	435,91	3 548,19
CORREZE HABITAT	2015	P	153 BEAULIEU 3 LOGTS	CDC	12 592,49	6 936,69	4,67	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	160,79	1 308,75
CORREZE HABITAT	2015	P	294 ARGENTAT 8 LOGTS	CDC	226 199,96	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	2 931,40	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	310 LAGUENNE 2 LOGTS	CDC	75 624,24	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	1,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	952,56	3 435,40
CORREZE HABITAT	2015	P	357 ST HILAIRE PEYROUX 1 LOGT	CDC	51 260,08	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	1,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	102,57	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	294 ARGENTAT 2 LOGTS	CDC	65 276,92	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	1,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	65,27	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	ST SOLVE-1 LOGT	CDC	50 437,59	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	1,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	586,87	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	LUBERSAC - 5 LOGTS	CDC	93 022,14	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	1,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	96,49	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	BEYNAT 3 LOGTS	CDC	53 284,38	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	1,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	55,27	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	ST PANTALEON DE LARCHE 7 LOGTS	CDC	40 946,77	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,200	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	334,10	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	01302 LUBERSAC 12 LOGTS	CDC	63 526,98	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.65	1,650	V	Livret A + 0.65	0,000	A-1	EUR	660,92	5 617,93
CORREZE HABITAT	2015	P	0503 ST SOLVE "RACHAT MAISON GAUTHIER"	CDC	82 153,38	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.8	1,800	V	Livret A + 0.8	0,000	A-1	EUR	365,53	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	04502 MANSAC REHAB 20 LOGTS	CDC	106 726,41	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.8	1,800	V	Livret A + 0.8	0,000	A-1	EUR	1 318,19	0,00

CD 863

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2015	P	00042 CORREZE Croix Ferrée 8 LOGTS REHAB	CDC	111 489,38	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	103,65	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	USSEL - LE BOULET - REHABILITATION DE 6 LOGEMENT	CDC	205 768,94	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 272,27	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	USSEL - LA CHASSAGNITE - REHABILITATION DE 6 LOGEMENT	CDC	146 493,86	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 617,71	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	SEILHAC - LE STADE - REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS	CDC	126 059,20	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 392,05	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	USSEL - LA GARENNE BEAUSOLEIL - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	247 896,44	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 737,48	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	NEUVIC - LES GANOTTES - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	234 887,14	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 370,05	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	LUBERSAC - LE VERDIER - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	283 779,31	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 863,38	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	USSEL - PUY DE GRAMMONT 2 - REHABILITATION DE 20 LOGEMENTS	CDC	293 491,73	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 961,38	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	MALEMORT - LE JASSOU - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	62 477,72	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	304,15	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	ST PANTALEON DE LARCHE - RESIDENCE ARNODIN - REHABILITATION DE 7 LOGEMENTS	CDC	84 403,13	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	410,89	0,00
CORREZE HABITAT	2015	P	MEYMAC - PRE POISSAC - REHABILITATION DE 20 LOGEMENTS	CDC	83 432,98	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	406,16	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	258 OBJAT 1ère tranche	CDC	89 029,10	62 384,88	6,75	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	1 389,66	8 879,84
CORREZE HABITAT	2017	P	261 OBJAT 2ème tranche - LA RIBIERE DE LA VIALLE	CDC	140 364,10	102 155,56	7,75	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	2 240,26	12 729,82
CORREZE HABITAT	2017	P	OBJAT III PLA TS	CDC	40 356,16	32 105,91	11,33	A	V	Livret A + 0.8	1,550	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	540,07	2 737,05
CORREZE HABITAT	2017	P	OBJAT III PLF	CDC	195 637,14	157 773,58	11,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	3 323,78	12 676,56
CORREZE HABITAT	2017	P	235 LAGARDE ENVAL	CDC	2 495,94	1 650,41	5,83	A	V	Livret A + 0.52	1,270	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	24,52	280,18
CORREZE HABITAT	2017	P	NEUVIC	CDC	35 006,05	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	361,39	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	MARCILLAC LA CROZE	CDC	3 018,09	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.3	2,050	V	Livret A + 1.3	2,050	A-1	EUR	21,04	1 026,50

CD 864

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2017	P	LAGARDE ENVAL	CDC	52 256,31	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	75,30	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	ST YRIEIX LE DEJALAT	CDC	53 111,97	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	493,98	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	UZERCHE	CDC	19 951,53	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	26,24	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	138 XAINTRIE	CDC	48 450,47	26 098,10	2,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	2,020	A-1	EUR	690,47	7 838,71
CORREZE HABITAT	2017	P	141 CUREMONTE	CDC	23 394,61	12 601,63	2,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	2,020	A-1	EUR	333,40	3 784,97
CORREZE HABITAT	2017	P	UZERCHE	CDC	22 669,77	12 211,19	2,92	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	2,020	A-1	EUR	321,68	3 667,70
CORREZE HABITAT	2017	P	129 NOAILLES	CDC	16 317,45	10 038,45	3,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	2,000	A-1	EUR	246,78	2 201,97
CORREZE HABITAT	2017	P	ARNAC POMPADOUR 14 PAVILLONS	CDC	133 305,18	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 874,16	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	ARNAC POMPADOUR 7 PAVILLONS	CDC	63 225,91	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	789,50	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	ST SORNIN LAVOLPS 10 LOGTS	CDC	648 198,01	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	11 041,85	17 608,05
CORREZE HABITAT	2017	P	ST SORNIN LAVOLPS FONCIERS	CDC	138 118,92	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 374,85	2 455,46
CORREZE HABITAT	2017	P	MARCILLAC LA CROZE	CDC	21 696,60	14 059,08	4,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,950	A-1	EUR	325,04	2 609,64
CORREZE HABITAT	2017	P	NONARDS	CDC	45 953,79	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	457,48	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	ARNAC POMPADOUR 14 PAVILLONS	CDC	611 576,47	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	1 851,84	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	ARNAC POMPADOUR 7 PAVILLONS	CDC	243 758,21	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	738,09	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	255 BEYSSAC	CDC	47 320,10	35 590,42	6,25	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	2,590	A-1	EUR	1 640,00	4 113,46
CORREZE HABITAT	2017		236 NEUVIC	CDC	1 154,39	799,88	3,00	A	V	Livret A + 0.4743402646503	1,220	V	Livret A + 0.4743402646503	1,540	A-1	EUR	12,43	180,85
CORREZE HABITAT	2017		234 MASSERET	CDC	1 198,60	622,27	2,83	A	V	Livret A + 0.4743402646503	1,220	V	Livret A + 0.4743402646503	1,610	A-1	EUR	12,89	208,25

CD 865

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2018	P	132 CLERGOUX 6 LOGTS	CDC	5 539,90	2 760,85	1,17	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	72,59	1 387,00
CORREZE HABITAT	2018	P	344 ST JAL 1 LOGT	CDC	37 009,04	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	76,58	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ST SOLVE-1 LOGT	CDC	41 879,10	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	482,90	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	350 CHAMBERET 2 LOGTS	CDC	13 145,80	12 590,14	32,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	225,23	280,24
CORREZE HABITAT	2018	P	364 NAVES 4 LOGTS	CDC	33 967,31	32 531,57	32,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	581,97	724,10
CORREZE HABITAT	2018	P	363 378 MALEMORT 15 + 5 LOGTS	CDC	136 652,25	130 876,19	32,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	2 341,31	2 913,08
CORREZE HABITAT	2018	P	361 FAVARS 6 LOGTS	CDC	23 741,94	22 738,40	32,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	406,78	506,12
CORREZE HABITAT	2018	P	FAVARS-2 LOGTS	CDC	44 235,07	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	47,29	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ST BONNET PRES BORT-2 LOGTS	CDC	10 100,23	9 689,11	33,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	173,19	207,34
CORREZE HABITAT	2018	P	IMMEUBLE JAUVION GARE DE CORREZE	CDC	27 687,91	26 560,93	33,50	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	474,76	568,38
CORREZE HABITAT	2018	P	LOTISSEMENT LA GARENNE	CDC	21 713,55	20 829,74	33,58	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	372,32	445,74
CORREZE HABITAT	2018	P	CHAMP DE FOIRE	CDC	47 070,06	45 154,16	33,58	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	807,11	966,26
CORREZE HABITAT	2018	P	BAR LE NEUF	CDC	20 975,74	20 121,97	33,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	359,67	430,59
CORREZE HABITAT	2018	P	MEYSSAC 8 LOGTS	CDC	51 945,15	49 907,58	34,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	891,37	1 027,62
CORREZE HABITAT	2018	P	ST PANTALEON DE LARCHE 5 LOGTS	CDC	9 212,05	8 850,70	34,17	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	158,08	182,24
CORREZE HABITAT	2018	P	ST CLEMENT 4 LOGTS	CDC	8 732,98	8 390,43	34,25	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	149,86	172,76
CORREZE HABITAT	2018	P	EYREIN 3 LOGTS	CDC	13 245,49	12 725,94	34,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	227,29	262,03
CORREZE HABITAT	2018	P	SOUDEILLE 4 LOGTS	CDC	22 930,74	22 031,28	34,50	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	393,49	453,63

CD 866

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2018	P	VARETZ 4 LOGTS	CDC	17 320,45	16 641,05	34,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	297,21	342,65
CORREZE HABITAT	2018	P	STE FEREOLE 4 LOGTS	CDC	35 681,40	34 281,78	34,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	612,28	705,88
CORREZE HABITAT	2018	P	CUBLAC 6 PAVILLONS	CDC	10 248,73	9 846,73	34,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	175,87	202,74
CORREZE HABITAT	2018	P	0412 MASSERET 4 LOGTS	CDC	12 974,25	12 722,00	35,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	227,05	252,25
CORREZE HABITAT	2018	P	0386 LADIGNAC 3 LOGTS	CDC	31 878,36	31 258,56	35,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	557,87	619,80
CORREZE HABITAT	2018	P	SAINT PRIVAT	CDC	204 242,57	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 291,14	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	SAINT PRIVAT	CDC	10 342,41	9 951,18	35,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	177,60	197,31
CORREZE HABITAT	2018	P	COSNAC	CDC	255 373,62	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 864,72	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	COSNAC	CDC	10 567,03	10 167,31	35,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	181,46	201,59
CORREZE HABITAT	2018	P	JUILLAC	CDC	130 447,05	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 463,32	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	JUILLAC	CDC	13 327,30	12 823,16	35,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	228,85	254,26
CORREZE HABITAT	2018	P	CHAMEYRAT	CDC	450 333,42	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	4 417,06	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	CHAMEYRAT	CDC	74 822,75	71 992,36	35,42	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	1 284,85	1 427,47
CORREZE HABITAT	2018	P	BEAULIEU	CDC	12 839,27	11 914,85	20,42	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	216,67	466,22
CORREZE HABITAT	2018	P	BEAULIEU	CDC	177 162,63	170 460,93	35,42	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	3 042,21	3 379,92
CORREZE HABITAT	2018	P	DARNETS	CDC	235 899,63	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 313,80	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	DARNETS	CDC	40 937,11	39 388,54	35,42	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	702,97	781,00
CORREZE HABITAT	2018	P	LUBERSAC	CDC	317 505,12	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 775,70	0,00

CD 867

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2018	P	LUBERSAC	CDC	36 248,44	34 877,24	35,67	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	622,45	691,55
CORREZE HABITAT	2018	P	SAINT ROBERT	CDC	140 664,95	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	392,78	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	CHAMBERET	CDC	174 435,25	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	487,07	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	CHAMBERET	CDC	29 877,77	28 747,55	35,83	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	513,06	570,01
CORREZE HABITAT	2018	P	CASERNEMENTS DE GENDARMERIE	CDC	6 677 358,17	0,00	0,00	S	V	Inflation Livret A + 1.29	1,000	V	Inflation Livret A + 1.29	0,000	A-1	EUR	82 687,16	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	REPLACEMENT COMPOSANTS CORREZE	CDC	279 628,46	0,00	0,00	S	V	Inflation Livret A + 1.34	1,030	V	Inflation Livret A + 1.34	0,000	A-1	EUR	1 362,30	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	DONZENAC-AMELIORATION 18 LGTS	CDC	964 182,11	0,00	0,00	S	V	Inflation Livret A + 1.38	1,050	V	Inflation Livret A + 1.38	0,000	A-1	EUR	2 486,04	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	DONZENAC-AMELIORATION 17 LGTS	CDC	519 049,62	0,00	0,00	S	V	Inflation Livret A + 1.38	1,050	V	Inflation Livret A + 1.38	0,000	A-1	EUR	1 338,31	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	329 CHAMBOULIVE 3 LOGTS	CDC	111 292,09	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	354,02	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	292 LAGUENNE 6 LOGTS	CDC	173 111,19	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	366,90	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	337 ST CYR LA ROCHE 2 LOGTS	CDC	73 018,89	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	154,76	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	01105 USSEL PRE MADAME 18 LOGTS	CDC	128 537,76	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	248,15	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	310 LAGUENNE 2 LOGTS	CDC	438 269,05	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	928,90	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	345 LISSAC/COUZE 3 LOGTS	CDC	112 782,81	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	962,69	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	291 ST MEXANT 3 LOGTS	CDC	112 598,19	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	961,12	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	346 ST MARTIAL DE GIMEL 3 LOGTS	CDC	120 350,86	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 027,29	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ST HILAIRE PEYROUX 2 LOGTS	CDC	76 606,49	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	211,23	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	256 JUILLAC IMMEUBLE BOUCHET	CDC	129 690,15	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	178,67	0,00

CD 868

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2018	P	PERPEZAC LE NOIR	CDC	111 076,66	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 309,89	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	AYEN	CDC	92 261,71	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 088,01	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	MASSERET-2 LOGTS	CDC	68 670,99	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	809,82	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	350 CHAMBERET 2 LOGTS	CDC	101 404,09	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	424,16	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	364 NAVES 4 LOGTS	CDC	233 892,08	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	754,52	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	363 378 MALEMORT 15 + 5 LOGTS	CDC	864 448,46	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 788,65	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	361 FAVARS 6 LOGTS	CDC	277 921,75	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 162,52	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	LUBERSAC-5 LOGTS	CDC	61 850,65	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	86,11	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	DONZENAC 2 LOGTS	CDC	79 118,57	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	110,16	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ALLASSAC-6 LOGTS	CDC	204 187,71	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	3 156,33	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ST GERMAIN LES VERGNES-5 LOGTS	CDC	220 013,89	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	306,32	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	BEYNAT-3 LOGTS	CDC	94 941,87	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	132,19	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	VENARSAL-1 LOGT	CDC	52 565,14	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	73,19	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	CORNIL-4 LOGTS	CDC	196 170,58	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	273,13	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	LAGARDE ENVAL-3 LOGTS	CDC	155 025,16	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	215,84	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ST BONNET PRES BORT-2 LOGTS	CDC	98 979,75	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 530,03	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	LIGINIAC-3 LOGTS	CDC	137 077,49	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 151,61	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	PALISSE-2 LOGTS	CDC	98 522,18	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	827,70	0,00

CD 869

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2018	P	IMMEUBLE JAUVION GARE DE CORREZE	CDC	196 406,65	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 650,04	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	CHAMP DE FOIRE	CDC	295 812,01	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 069,47	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	STE FORTUNADE-3 LOGTS	CDC	164 246,61	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 149,05	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	LOTISSEMENT LA GARENNE	CDC	198 733,14	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 390,31	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	RESIDENCE L'OUSTEAU	CDC	112 911,01	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	789,91	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	LA GRAULIERE 2 LOGTS	CDC	199 498,80	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 395,67	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	CHANTEGRELE	CDC	96 702,07	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	405,32	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	BAR LE NEUF	CDC	84 852,29	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	355,65	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	SORNAC 2 LOGTS	CDC	100 892,66	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 765,62	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	SADROC 4 LOGTS	CDC	195 696,66	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	3 424,69	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ORLIAC DE BAR 4 LOGTS	CDC	209 919,91	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	3 673,60	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	MEYSSAC 8 LOGTS	CDC	330 955,09	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	5 125,45	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ST PANTALEON DE LARCHE 5 LOGTS	CDC	237 322,83	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	3 338,84	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	ST CLEMENT 4 LOGTS	CDC	210 979,98	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 669,47	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	EYREIN 3 LOGTS	CDC	161 727,25	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 817,61	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	SOUDEILLE 4 LOGTS	CDC	200 708,78	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 689,33	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	SIONIAC 2 LOGTS	CDC	113 430,61	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	954,73	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	CHANTEIX 2 LOGTS	CDC	119 588,98	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	670,07	0,00

CD 870

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2018	P	VARETZ 4 LOGTS	CDC	257 350,60	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 080,69	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	STE FEREOLE 74 LOGTS	CDC	202 067,71	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	848,54	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	CUBLAC 6 PAVILLONS	CDC	294 489,14	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	1 236,65	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	0349 0271 AYEN 4 LOGTS	CDC	266 031,97	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	371,84	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	0407 MADRANGES 2 LOGTS	CDC	116 775,09	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 043,56	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	0408 MEILHARDS 2 LOGTS	CDC	121 898,57	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 133,22	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	0412 MASSERET 4 LOGTS	CDC	127 570,69	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 232,49	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	0386 LADIGNAC 3 LOGTS	CDC	170 413,53	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 982,24	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	0373 ST HILAIRE PEYROUX 3 LOGTS	CDC	136 802,25	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	0,000	A-1	EUR	2 394,04	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	0106A3 ARNAC POMPADOUR 9 LOGTS	CDC	57 291,40	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	304,08	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	USSEL "LES GENETS REHAB"	CDC	240 350,18	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 825,67	0,00
CORREZE HABITAT	2018	P	SAINT-SOLVE - BELLEVUE - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS	CDC	318 460,52	305 968,78	34,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	5 464,70	6 300,05
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	592 192,69	566 099,40	14,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	8 422,26	26 093,29
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	23 289,97	22 877,03	22,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	278,78	412,94
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	36 362,40	35 717,66	22,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	435,26	644,74
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	35 310,60	34 684,51	22,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	422,67	626,09
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	35 806,69	35 204,18	23,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	428,67	602,51
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	38 114,23	37 472,89	23,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	456,30	641,34

CD 871

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	32 703,42	32 153,12	23,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	391,51	550,30
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	24 543,15	24 130,17	23,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	293,83	412,98
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	36 919,78	36 329,21	24,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	442,05	590,57
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	29 351,00	28 881,50	24,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	351,43	469,50
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	35 322,15	34 757,14	24,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	422,92	565,01
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	32 618,61	32 166,45	27,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	390,67	452,16
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	30 653,67	30 228,76	27,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	367,14	424,91
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	89 176,19	71 066,34	3,58	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	903,12	18 109,85
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	40 984,78	32 661,61	3,58	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	415,07	8 323,17
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	69 158,36	55 324,38	3,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	903,23	13 833,98
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	294 696,96	288 388,82	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	4 392,50	6 308,14
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	41 339,65	41 339,65	36,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	26 453,85	26 453,85	36,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	130 238,22	127 450,40	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 941,22	2 787,82
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	77 819,12	76 153,37	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 159,91	1 665,75
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	276 792,96	270 868,06	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	4 125,65	5 924,90
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	44 469,24	44 469,24	36,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	311 337,14	304 935,75	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	4 641,61	6 401,39

CD 872

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	47 588,56	46 678,10	36,17	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	126,06	910,46
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	23 425,17	22 809,48	16,33	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	318,51	615,69
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	254 253,01	249 025,32	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 790,56	5 227,69
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	31 467,48	30 865,44	36,25	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	127,24	602,04
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	265 960,67	261 188,39	31,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 596,05	4 772,28
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	25 843,75	25 349,31	36,58	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	246,83	494,44
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	260 908,54	256 226,89	31,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 527,73	4 681,65
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	43 406,76	42 627,89	31,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	586,90	778,87
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	136 917,68	134 102,52	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 041,25	2 815,16
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	25 819,35	25 325,38	36,83	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	354,34	493,97
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	417 767,50	410 271,26	31,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	5 648,62	7 496,24
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	150 709,30	147 825,94	36,92	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	2 273,92	2 883,36
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	79 251,62	77 829,56	31,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 071,55	1 422,06
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	264 049,04	259 311,05	31,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 570,20	4 737,99
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	46 278,17	46 278,17	37,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	166 204,32	162 787,01	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 477,88	3 417,31
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	66 777,17	66 777,17	37,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	350 322,99	343 120,02	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	5 222,83	7 202,97

CD 873

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	103 239,41	101 386,93	31,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 395,90	1 852,48
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	114 497,66	112 143,48	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 707,00	2 354,18
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	42 475,20	42 475,20	37,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	192 817,70	189 357,87	31,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 607,08	3 459,83
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	42 530,23	42 530,23	37,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	147 478,47	144 562,49	30,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 199,17	2 915,98
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	186 367,33	183 153,32	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 520,40	3 214,01
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	36 021,07	35 355,63	37,17	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	95,41	665,44
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	118 890,32	116 839,98	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 607,85	2 050,34
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	98 246,86	96 552,53	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 328,67	1 694,33
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	1 806 278,21	1 774 584,83	32,08	T	V	Livret A + 0.8	0,390	V	Livret A + 0.8	1,530	A-1	EUR	22 953,34	31 693,38
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	141 728,75	139 284,55	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 916,71	2 444,20
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	26 801,71	26 306,59	37,33	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	144,59	495,12
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	288 844,23	283 643,70	32,08	T	V	Livret A + 0.65	0,350	V	Livret A + 0.65	1,380	A-1	EUR	3 316,60	5 200,53
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	33 053,24	32 474,43	22,33	T	V	Livret A + 0.8	0,390	V	Livret A + 0.8	1,540	A-1	EUR	422,84	578,81
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	213 449,57	209 768,49	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 886,65	3 681,08
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	50 580,27	49 645,86	37,50	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	412,15	934,41
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	310 860,72	305 499,74	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	4 204,03	5 360,98

CD 874

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	63 666,35	62 490,19	37,58	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	608,06	1 176,16
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	240 782,83	236 630,39	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 256,31	4 152,44
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	47 475,43	46 598,38	37,58	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	453,42	877,05
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	274 193,69	269 465,04	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 708,14	4 728,65
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	147 790,31	145 241,59	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 998,69	2 548,72
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	31 821,81	31 233,94	37,75	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,640	A-1	EUR	391,90	587,87
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	72 609,76	71 357,57	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	981,96	1 252,19
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	26 877,27	26 877,27	38,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	103 649,46	101 861,96	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 401,74	1 787,50
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	27 152,29	27 152,29	38,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	246 199,27	241 953,41	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 329,56	4 245,86
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	48 741,23	48 741,23	38,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	163 814,32	160 989,23	32,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 215,40	2 825,09
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	22 977,32	22 977,32	38,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	112 734,73	110 864,51	33,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 524,91	1 870,22
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	26 168,01	25 700,92	38,08	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	36,40	467,09
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	99 032,58	97 389,68	33,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 339,56	1 642,90
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	49 998,02	49 168,58	33,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	676,30	829,44

CD 875

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	69 314,25	68 077,04	38,08	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	96,41	1 237,21
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	245 758,33	241 681,28	33,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 324,25	4 077,05
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	61 594,31	60 572,47	33,08	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	833,15	1 021,84
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	43 376,83	42 602,58	38,08	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	60,33	774,25
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	96 573,56	94 883,63	33,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	1 069,63	1 689,93
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	154 478,09	151 774,89	33,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	1 710,98	2 703,20
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	112 408,83	110 441,81	33,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	1 245,03	1 967,02
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	172 329,15	169 313,59	33,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	1 908,70	3 015,56
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	78 779,24	77 400,69	33,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	872,55	1 378,55
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	487 617,97	479 085,23	33,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	5 400,79	8 532,74
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	545 929,43	536 376,32	33,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	6 046,64	9 553,11
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	1 479 277,03	1 454 311,90	34,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	16 387,35	24 965,13
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	168 457,92	165 614,93	34,08	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	1 866,17	2 842,99
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	37 774,81	37 166,04	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	421,19	608,77
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	143 340,58	141 030,55	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 598,26	2 310,03
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	102 575,52	100 922,45	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 143,72	1 653,07
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	120 720,92	118 775,43	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 346,04	1 945,49
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	117 773,51	115 202,54	19,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	3,200	A-1	EUR	3 100,44	2 570,97

CD 876

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	82 473,36	80 672,99	19,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	3,200	A-1	EUR	2 171,15	1 800,37
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	40 326,98	39 446,65	19,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	3,200	A-1	EUR	1 061,62	880,33
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	145 946,14	142 760,17	19,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	3,200	A-1	EUR	3 842,09	3 185,97
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	43 223,58	41 858,80	19,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	617,08	1 364,78
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	47 553,63	46 136,73	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	679,25	1 416,90
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	119 894,95	116 322,55	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 712,57	3 572,40
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	451 540,93	438 086,75	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	6 449,81	13 454,18
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	210 441,84	204 171,49	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	3 005,95	6 270,35
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	396 062,99	384 261,83	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	5 657,35	11 801,16
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	145 787,35	141 443,45	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 082,43	4 343,90
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	173 147,52	167 988,41	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 473,24	5 159,11
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	96 277,89	93 409,18	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 375,23	2 868,71
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	159 843,49	155 080,78	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 283,20	4 762,71
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	141 875,47	137 648,12	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 026,54	4 227,35
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	67 640,77	65 625,33	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	966,18	2 015,44
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	95 308,76	92 468,92	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 361,39	2 839,84
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	47 276,17	45 867,54	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	675,30	1 408,63
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	50 939,54	49 504,00	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	727,97	1 435,54

CD 877

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	223 044,91	216 759,28	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	3 187,53	6 285,63
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	103 764,90	100 840,70	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 482,90	2 924,20
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	176 732,30	171 751,81	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 525,68	4 980,49
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	59 352,81	57 680,21	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	848,22	1 672,60
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	106 777,93	103 768,82	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 525,97	3 009,11
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	69 753,56	67 787,84	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	996,85	1 965,72
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	74 262,82	72 170,04	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 061,29	2 092,78
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	84 044,94	81 676,46	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 201,08	2 368,48
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	55 600,15	54 033,27	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	794,58	1 566,88
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	44 303,70	43 055,18	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	633,15	1 248,52
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	857 327,43	833 167,13	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	12 252,05	24 160,30
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	229 240,57	222 780,36	21,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	3 276,07	6 460,21
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	24 142,14	23 422,80	20,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	344,85	719,34
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	137 908,68	134 225,43	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 971,73	3 683,25
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	129 141,11	125 692,04	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 846,38	3 449,07
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	190 106,24	185 285,32	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 719,13	4 820,92
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	117 008,01	114 040,78	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 673,58	2 967,23
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	132 160,23	128 808,75	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 890,31	3 351,48

CD 878

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	57 162,73	55 636,05	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	817,28	1 526,68
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	110 952,83	107 989,54	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 586,34	2 963,29
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	89 443,40	87 054,57	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 278,81	2 388,83
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	105 119,80	102 312,26	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 502,93	2 807,54
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	59 773,05	58 257,27	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	854,95	1 515,78
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	125 573,47	122 389,04	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 796,11	3 184,43
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	120 401,08	117 347,83	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 722,12	3 053,25
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	93 664,98	91 289,73	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 339,71	2 375,25
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	30 186,91	29 421,42	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	431,78	765,49
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	137 069,75	133 593,77	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 960,53	3 475,98
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	152 968,17	149 089,03	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 187,93	3 879,14
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	56 075,77	54 653,76	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	802,07	1 422,01
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	75 444,52	73 531,31	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 079,10	1 913,21
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	20 486,30	19 966,78	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	293,02	519,52
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	32 732,28	31 902,22	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	468,18	830,06
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	61 901,41	60 331,63	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	885,38	1 569,78
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	62 431,73	60 848,53	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	892,98	1 583,20
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	186 727,55	181 992,31	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 670,80	4 735,24

CD 879

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	106 777,77	104 069,99	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 527,26	2 707,78
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	95 576,97	93 153,24	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 367,06	2 423,73
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	30 816,35	30 034,88	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	440,78	781,47
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	80 675,35	78 629,49	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 153,92	2 045,86
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	106 932,77	104 221,05	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 529,48	2 711,72
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	53 407,19	52 052,84	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	763,89	1 354,35
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	174 073,89	169 659,54	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 489,82	4 414,35
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	97 408,95	94 938,74	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 393,26	2 470,21
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	99 767,98	97 237,97	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 427,00	2 530,01
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	93 158,30	90 911,34	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 332,96	2 246,96
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	127 227,86	124 159,17	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 820,45	3 068,69
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	100 215,20	97 798,04	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 433,94	2 417,16
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	99 281,86	96 887,22	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 420,58	2 394,64
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	110 768,33	108 096,63	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 584,94	2 671,70
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	131 217,06	128 052,16	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 877,53	3 164,90
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	134 470,76	131 227,38	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 924,09	3 243,38
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	141 669,68	138 252,66	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 027,09	3 417,02
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	109 631,33	106 987,08	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 568,68	2 644,25

CD 880

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	125 784,23	122 750,35	24,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 799,79	3 033,88
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	119 432,91	116 243,11	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 707,57	3 189,80
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	87 885,32	85 538,08	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 256,52	2 347,24
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	255 687,47	248 858,60	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	3 655,65	6 828,87
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	110 980,54	108 016,50	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 586,73	2 964,04
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	29 570,48	28 780,73	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	422,78	789,75
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	53 226,84	51 805,25	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	761,00	1 421,59
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	112 294,79	109 295,65	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 605,52	2 999,14
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	78 382,94	76 289,49	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 120,67	2 093,45
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	67 636,83	65 830,41	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	967,03	1 806,42
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	111 178,70	108 209,35	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 589,56	2 969,35
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	52 569,73	51 165,70	22,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	751,61	1 404,03
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	108 078,58	105 337,82	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 545,88	2 740,76
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	74 897,16	72 997,84	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 071,27	1 899,32
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	127 136,63	123 912,57	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 818,47	3 224,06
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	201 568,32	196 456,73	23,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 883,07	5 111,59
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	120 348,65	117 583,40	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 722,62	2 765,25
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	110 122,94	107 592,66	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 576,25	2 530,28

CD 881

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	69 632,14	68 032,21	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	996,68	1 599,93
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	91 667,60	89 561,35	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 312,08	2 106,25
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	82 206,53	80 317,67	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 176,67	1 888,86
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	133 357,27	130 293,14	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 908,82	3 064,13
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	105 716,82	103 287,77	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 513,18	2 429,05
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	71 562,49	69 918,21	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 024,31	1 644,28
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	142 156,77	138 890,42	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 034,76	3 266,35
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	107 070,82	104 610,66	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 532,56	2 460,16
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	206 964,61	202 209,19	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 962,40	4 755,42
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	164 570,23	160 788,89	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 355,57	3 781,34
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	74 819,36	73 100,23	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 070,93	1 719,13
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	67 628,80	66 613,51	25,33	T	V	Livret A + 0.8	0,390	V	Livret A + 0.8	1,540	A-1	EUR	865,48	1 015,29
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	179 424,96	175 302,29	25,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 568,20	4 122,67
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	197 651,66	193 319,06	26,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 830,00	4 332,60
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	100 127,34	97 932,52	26,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	1 433,64	2 194,82
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	94 041,94	92 696,76	26,33	T	V	Livret A + 0.8	0,390	V	Livret A + 0.8	1,540	A-1	EUR	1 203,63	1 345,18
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	50 494,57	49 772,29	26,33	T	V	Livret A + 0.8	0,390	V	Livret A + 0.8	1,540	A-1	EUR	646,27	722,28
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	585 833,85	572 992,14	26,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	8 388,04	12 841,71

CD 882

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	28 382,74	27 132,13	14,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	403,66	1 250,61
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	46 726,85	44 814,04	15,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	665,19	1 912,81
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	200 923,33	196 715,89	27,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	2 877,69	4 207,44
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	62 258,13	61 262,25	24,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	745,43	995,88
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	42 699,34	42 049,05	25,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	511,30	650,29
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	54 375,28	53 547,19	25,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	651,12	828,09
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	44 179,93	43 538,43	26,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	529,09	641,50
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	80 379,91	79 153,58	27,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	962,51	1 226,33
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	46 042,73	45 340,26	27,33	T	V	Livret A + 0.7	0,360	V	Livret A + 0.7	1,440	A-1	EUR	551,34	702,47
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	29 490,09	28 436,39	17,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	420,47	1 053,70
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	41 590,50	40 452,87	15,33	T	V	Livret A + 0.65	0,350	V	Livret A + 0.65	1,390	A-1	EUR	480,04	1 137,63
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	71 111,62	70 041,18	27,33	T	V	Livret A + 0.8	0,390	V	Livret A + 0.8	1,540	A-1	EUR	910,04	1 070,44
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	92 835,20	91 441,51	25,33	T	V	Livret A + 0.8	0,390	V	Livret A + 0.8	1,540	A-1	EUR	1 188,07	1 393,69
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	92 703,93	91 271,79	25,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 033,76	1 432,14
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	183 720,99	180 880,12	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 048,70	2 840,87
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	130 797,17	128 774,66	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 458,54	2 022,51
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	112 552,06	110 811,68	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 255,09	1 740,38
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	221 334,55	217 912,07	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 468,14	3 422,48

CD 883

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	210 906,90	207 773,68	28,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 352,07	3 133,22
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	254 807,54	251 022,15	28,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 841,66	3 785,39
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	263 528,38	259 613,42	28,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 938,92	3 914,96
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	54 283,38	53 476,95	28,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	605,37	806,43
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	73 333,17	72 243,74	28,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	817,83	1 089,43
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	72 490,25	71 413,35	28,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	808,42	1 076,90
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	27 889,01	26 747,36	15,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	397,01	1 141,65
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	44 822,40	43 668,05	17,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	3,070	A-1	EUR	1 132,65	1 154,35
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	41 815,15	40 403,52	14,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	3,140	A-1	EUR	1 079,76	1 411,63
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	15 707,88	15 177,60	14,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	3,100	A-1	EUR	400,64	530,28
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	128 458,46	125 866,80	34,25	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	550,69	2 591,66
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	60 927,15	59 697,95	34,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	348,50	1 229,20
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	613 354,97	602 104,64	32,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	9 149,84	11 250,33
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	133 250,23	133 250,23	37,00	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,650	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	35 304,65	33 749,05	14,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	502,11	1 555,60
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	574 407,81	564 272,27	31,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	8 235,08	10 135,54
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	228 943,77	224 904,01	31,08	T	V	Livret A + 1	0,430	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	3 282,28	4 039,76
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	34 225,63	33 611,21	22,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	381,51	614,42

CD 884

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	39 044,08	38 410,94	24,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	435,34	633,14
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	42 293,67	41 698,21	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	471,73	595,46
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	196 953,56	192 737,67	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 935,62	4 215,89
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	246 259,86	240 988,56	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 670,55	5 271,30
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	125 791,66	123 099,03	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 874,94	2 692,63
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	434 261,93	424 966,35	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	6 472,75	9 295,58
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	227 480,85	222 611,51	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 390,63	4 869,34
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	306 174,01	299 620,21	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	4 563,57	6 553,80
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	135 644,91	132 741,37	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 021,81	2 903,54
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	168 210,01	164 609,39	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 507,20	3 600,62
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	6 562 501,30	6 467 954,27	36,08	T	V	Livret A + 1.05	0,450	V	Livret A + 1.05	1,780	A-1	EUR	96 849,95	94 547,03
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	267 786,42	261 069,33	24,00	T	V	Livret A + 1.03	0,440	V	Livret A + 1.03	1,760	A-1	EUR	3 505,46	6 717,09
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	950 461,95	937 260,30	37,00	T	V	Livret A + 1.05	0,450	V	Livret A + 1.05	1,780	A-1	EUR	12 628,37	13 201,65
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	511 663,62	504 556,73	37,00	T	V	Livret A + 1.05	0,450	V	Livret A + 1.05	1,780	A-1	EUR	6 798,24	7 106,89
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	105 424,11	103 714,57	24,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 175,47	1 709,54
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	163 983,74	161 324,61	24,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 828,41	2 659,13
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	69 168,91	68 047,27	24,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	771,23	1 121,64
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	110 905,61	107 628,06	14,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 234,11	3 277,55

CD 885

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	415 160,90	408 428,73	24,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	4 629,01	6 732,17
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	107 205,59	105 549,42	25,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 195,48	1 656,17
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	107 030,10	105 376,65	25,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 193,51	1 653,45
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	114 399,39	112 632,10	25,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 275,69	1 767,29
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	72 948,92	71 767,12	25,33	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	993,36	1 181,80
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	123 498,11	121 497,39	25,33	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 681,70	2 000,72
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	105 909,11	104 348,18	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 181,14	1 560,93
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	87 969,47	86 672,94	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	981,07	1 296,53
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	65 476,25	64 511,24	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	730,22	965,01
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	97 585,58	95 408,26	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 454,17	2 177,32
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	224 690,27	221 215,90	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 505,55	3 474,37
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	830 439,25	817 598,24	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	9 260,37	12 841,01
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	267 456,22	261 488,77	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 985,49	5 967,45
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	59 521,58	58 193,54	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	886,96	1 328,04
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	76 139,25	74 440,44	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 134,59	1 698,81
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	196 900,66	192 685,91	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 934,84	4 214,75
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	211 728,96	207 004,89	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 155,07	4 724,07
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	91 366,70	89 328,13	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 361,49	2 038,57

CD 886

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	50 585,73	49 457,07	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	753,80	1 128,66
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	188 783,51	184 571,40	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 813,15	4 212,11
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	149 187,47	145 858,81	27,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 223,10	3 328,66
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	95 447,37	93 404,28	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 422,65	2 043,09
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	132 185,48	129 355,98	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 970,24	2 829,50
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	95 006,13	92 972,48	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 416,08	2 033,65
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	189 397,30	185 343,15	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 822,99	4 054,15
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	285 255,08	279 149,06	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	4 251,77	6 106,02
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	158 384,99	154 994,69	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 360,76	3 390,30
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	191 640,76	187 538,59	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 856,43	4 102,17
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	108 881,44	106 550,77	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 622,89	2 330,67
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	192 379,10	188 261,13	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 867,44	4 117,97
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	93 250,97	91 254,88	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 389,92	1 996,09
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	81 824,09	80 072,61	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 219,61	1 751,48
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	97 292,01	95 209,43	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 450,15	2 082,58
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	188 712,64	184 673,17	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 812,80	4 039,47
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	202 428,30	198 095,22	28,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 017,23	4 333,08
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	319 740,46	313 166,30	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	4 766,89	6 574,16

CD 887

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	229 280,99	224 566,76	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 418,26	4 714,23
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	203 830,79	199 639,84	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 038,83	4 190,95
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	156 247,02	153 034,43	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 329,42	3 212,59
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	193 907,63	189 920,72	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 890,90	3 986,91
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	109 586,94	107 333,75	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 633,80	2 253,19
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	115 536,63	113 161,08	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 722,49	2 375,55
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	248 630,11	243 518,03	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 706,73	5 112,08
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	195 220,51	191 206,60	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 910,47	4 013,91
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	284 510,18	278 660,38	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	4 241,65	5 849,80
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	257 017,30	251 732,78	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	3 831,77	5 284,52
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	112 818,09	110 498,44	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 681,96	2 319,65
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	117 767,95	115 346,54	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 755,76	2 421,41
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	123 247,88	120 713,79	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 837,46	2 534,09
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	164 638,96	161 253,83	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	2 454,54	3 385,13
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	132 166,62	129 449,15	29,17	T	V	Livret A + 0.9	0,410	V	Livret A + 0.9	1,630	A-1	EUR	1 970,42	2 717,47
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	54 270,65	53 390,61	24,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	605,11	880,04
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	228 464,63	224 935,21	25,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 547,66	3 529,42
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	352 882,99	347 196,07	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	3 934,67	5 686,92

CD 888

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	457 364,17	449 993,47	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	5 099,64	7 370,70
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	246 278,32	242 470,14	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 746,29	3 808,18
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	375 620,35	369 812,17	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	4 188,60	5 808,18
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	334 147,83	328 980,93	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	3 726,14	5 166,90
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	80 479,15	79 234,71	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	897,44	1 244,44
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	193 461,17	190 469,70	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 157,32	2 991,47
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	296 934,38	292 342,92	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	3 311,16	4 591,46
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	1 011 287,26	995 649,83	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	11 277,04	15 637,43
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	110 010,22	108 375,92	28,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 226,86	1 634,30
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	355 590,75	350 092,28	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	3 965,25	5 498,47
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	788 671,55	776 955,10	28,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	8 795,41	11 716,45
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	490 047,21	483 044,38	29,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	5 465,56	7 002,83
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	103 907,41	102 477,50	30,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 158,99	1 429,91
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	164 599,80	162 173,86	26,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	1 835,68	2 425,94
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	204 910,31	200 563,98	19,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 283,02	4 346,33
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	67 034,92	66 091,12	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	747,68	943,80
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	28 537,30	28 096,03	27,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	318,22	441,27
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	245 809,08	242 548,06	31,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	2 741,96	3 261,02

CD 889

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	REAMENAGEMENT DE PRÊT - CORREZE HABITAT	CDC	286 235,24	282 570,81	32,33	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	3 193,14	3 664,43
CORREZE HABITAT	1980	P	112 LE LONZAC FPA	CDC	15 061,96	712,53	0,07	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,590	A-1	EUR	50,41	687,86
CORREZE HABITAT	1980	P	071 UZERCHE 18 LOGTS	CDC	6 204,68	283,60	0,07	A	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	F	Taux fixe à 3.35 %	3,340	A-1	EUR	18,69	274,36
CORREZE HABITAT	1980	P	071 UZERCHE 18 LOGTS	CDC	16 952,33	774,69	0,07	A	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	F	Taux fixe à 3.35 %	3,340	A-1	EUR	51,06	749,61
CORREZE HABITAT	1980	P	125 MARCILLAC CLLE FPA	CDC	13 720,41	649,20	0,07	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,590	A-1	EUR	45,93	626,58
CORREZE HABITAT	1980	P	118 CHAMBOULIVE 12 LOGTS	CDC	26 678,58	1 262,22	0,07	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,590	A-1	EUR	89,30	1 218,36
CORREZE HABITAT	1980	P	068 USSEL LE MAZET 13 LOGTS	CDC	9 085,96	334,30	0,07	A	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	F	Taux fixe à 2.95 %	2,940	A-1	EUR	19,44	324,76
CORREZE HABITAT	1980	P	084 BUGEAT 6 L 2eTR	CDC	6 875,45	325,34	0,07	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,590	A-1	EUR	23,02	313,98
CORREZE HABITAT	1980	P	086 BUGEAT 6 LOGTS 3eTR	CDC	4 710,67	222,98	0,07	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,590	A-1	EUR	15,77	215,12
CORREZE HABITAT	1980	P	117 NEUVIC 12 LOGTS	CDC	22 867,35	1 081,94	0,07	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,590	A-1	EUR	76,55	1 044,31
CORREZE HABITAT	1980	P	067 LIGINIAC FPS	CDC	14 208,25	613,39	0,07	A	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	F	Taux fixe à 2.95 %	2,940	A-1	EUR	35,67	595,76
CORREZE HABITAT	1981	P	113 BEYNAT 5 LOGTS	CDC	3 155,69	293,35	1,07	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,590	A-1	EUR	15,57	139,11
CORREZE HABITAT	1981	P	115 SAINT PRIVAT 5 LOGTS	CDC	4 116,12	382,82	1,07	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,590	A-1	EUR	20,31	181,44
CORREZE HABITAT	1981	P	077 EYGURANDE 18 LOGTS	CDC	14 650,35	1 092,58	1,07	A	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	F	Taux fixe à 3.35 %	3,340	A-1	EUR	54,02	519,84
CORREZE HABITAT	1974	P	034 BEAULIEU FOYER	CDC	12 424,59	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,010	A-1	EUR	3,60	360,21
CORREZE HABITAT	1974	P	034 BEAULIEU FOYER	CDC	12 775,23	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,010	A-1	EUR	3,70	370,26
CORREZE HABITAT	1976	P	063 UZERCHE FPA	CDC	12 470,33	712,52	1,32	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,000	A-1	EUR	10,64	351,02
CORREZE HABITAT	1978	P	110 USSEL FOYER MIGRANTS	CDC	258 385,84	30 550,51	3,32	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	A-1	EUR	455,56	7 412,55

CD 890

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	1980	P	076 BUGREAT 6 LOGTS 1ERE TR	CDC	4 253,33	194,33	0,32	A	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	A-1	EUR	12,81	188,08
CORREZE HABITAT	1980	P	072 LUBERSAC 16 LOGTS	CDC	18 293,88	746,55	0,32	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	52,82	720,68
CORREZE HABITAT	1980	P	079 BORT LES ORGUES 8 LOGTS	CDC	15 214,41	695,17	0,32	A	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	A-1	EUR	45,83	672,76
CORREZE HABITAT	1981	P	116 MEYMAC 6 LOGTS	CDC	1 951,35	181,31	1,32	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	9,62	86,03
CORREZE HABITAT	1981	P	127 ALLASSAC 5 LOGTS +LT	CDC	1 311,06	121,96	1,32	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	6,47	57,79
CORREZE HABITAT	1981	P	078 USSEL 30 LOGTS	CDC	4 588,72	352,60	1,32	A	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	A-1	EUR	17,43	167,77
CORREZE HABITAT	1981	P	126 DONZENAC 6 LOGTS +LT	CDC	4 329,55	402,69	1,32	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	21,37	190,84
CORREZE HABITAT	1974	P	063 UZERCHES FPA	CDC	107 979,64	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,010	A-1	EUR	31,30	3 129,83
CORREZE HABITAT	1974	P	063 UZERCHES FPA	CDC	28 660,42	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,010	A-1	EUR	8,31	830,82
CORREZE HABITAT	1980	P	116 MEYMAC 6 LOGTS +LT	CDC	13 567,96	641,89	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	45,41	619,63
CORREZE HABITAT	1980	P	113 BEYNAT 5 LOGTS +LT	CDC	10 259,82	485,40	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	34,34	468,55
CORREZE HABITAT	1980	P	123 VIGEOIS 5 LOGTS +LT	CDC	18 065,21	854,73	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	60,47	825,00
CORREZE HABITAT	1980	P	115 SAINT PRIVAT 5 LOGTS +LT	CDC	11 037,31	522,11	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	36,94	504,06
CORREZE HABITAT	1980	P	114 LAPLEAU 5 LOGTS +LT	CDC	11 936,76	564,85	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	39,96	545,12
CORREZE HABITAT	1980	P	126 DONZENAC 6 LOGTS +LT	CDC	19 559,21	925,42	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	65,47	893,23
CORREZE HABITAT	1980	P	127 ALLASSAC 5 LOGTS +LT	CDC	15 382,11	727,69	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	51,49	702,47
CORREZE HABITAT	1980	P	124 USSEL LA VIALATTE 60 LOGTS	CDC	138 667,63	5 768,42	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	408,11	5 567,90
CORREZE HABITAT	1980	P	117 NEUVIC 12 LOGTS	CDC	35 535,87	1 681,34	0,57	A	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	A-1	EUR	118,95	1 622,85

CD 891

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	1986	P	166 LAGUENNE 15 LOGTS	CDC	811 318,42	163 906,20	3,67	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	2 608,54	41 490,85
CORREZE HABITAT	1986	P	169 MEYMAC 20 LOGTS	CDC	1 219 592,14	245 669,39	3,67	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	3 909,79	62 188,20
CORREZE HABITAT	1986	P	168 MEYSSAC 9 LOGTS	CDC	400 590,28	80 929,05	3,67	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	1 287,97	20 486,21
CORREZE HABITAT	1986	P	171 CHAMBERET 3 LOGTS	CDC	135 679,63	27 410,61	3,67	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	436,24	6 938,66
CORREZE HABITAT	1986		167 VITRAC 2 LOGTS	CDC	7 881,61	218,30	0,67	A	V	Livret A + 0.4743402646503	4,940	V	Livret A + 0.4743402646503	56,820	A-1	EUR	207,96	209,92
CORREZE HABITAT	1987	P	170 NEUVIC 5 LOGTS	CDC	301 330,73	74 840,49	4,25	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	1 143,52	15 200,10
CORREZE HABITAT	1987	P	173 PALISSE 1 LOGT	CDC	61 040,59	15 160,44	4,25	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	231,64	3 079,09
CORREZE HABITAT	1987	P	178 CUREMONTE 1 LOGT	CDC	68 861,22	17 102,83	4,25	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	261,32	3 473,58
CORREZE HABITAT	1987	P	177 MARCILLAC 5 LOGTS	CDC	239 710,83	58 786,92	4,67	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	898,23	11 939,63
CORREZE HABITAT	1987	P	172 ALLASSAC 15 LOGTS	CDC	662 238,53	162 408,03	4,67	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	2 481,49	32 985,08
CORREZE HABITAT	1988		159 NAVES 7 LOGTS	CDC	2 149,53	348,65	2,17	A	V	Livret A + 0.4743402646503	4,940	V	Livret A + 0.4743402646503	9,270	A-1	EUR	37,90	108,80
CORREZE HABITAT	1988	P	174 ARNAC POMPADOUR 12 LOGTS	CDC	503 264,70	145 673,86	5,17	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	2 164,13	24 730,44
CORREZE HABITAT	1988		158 BORT LES ORGUES 6 LOGTS	CDC	14 299,72	2 319,38	2,17	A	V	Livret A + 0.4743402646503	4,940	V	Livret A + 0.4743402646503	9,270	A-1	EUR	252,13	723,91
CORREZE HABITAT	1988	P	180 NEUVIC 3 LOGTS	CDC	181 993,64	52 643,13	5,50	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	782,07	8 937,00
CORREZE HABITAT	1988	P	181 182 UZERCHE	CDC	473 369,44	136 925,95	5,50	A	V	Livret A + 0.52	4,940	V	Livret A + 0.52	1,270	A-1	EUR	2 034,18	23 245,35
CORREZE HABITAT	1991	P	215 MEYMAC RES. ETUDIANTS	CDC	2 005 272,60	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.3	5,800	V	Livret A + 1.3	0,000	A-1	EUR	2 109,05	0,00
CORREZE HABITAT	1995	P	264 LISSAC 1 LOGT	CDC	47 106,75	2 899,43	0,00	A	F	Taux fixe à 5.8 %	5,800	F	Taux fixe à 5.8 %	9,000	A-1	EUR	423,30	2 787,90
CORREZE HABITAT	1995	P	269 ALLASSAC 1 LOGT	CDC	39 636,75	2 439,65	0,00	A	F	Taux fixe à 5.8 %	5,800	F	Taux fixe à 5.8 %	9,000	A-1	EUR	356,18	2 345,81

CD 892

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	1996	P	316 LA ROCHE CANILLAC 1 LOGT	CDC	44 362,66	16 270,16	8,67	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	280,63	1 835,14
CORREZE HABITAT	1997	P	297 TULLE L'ALVERGE 1 LOGT	CDC	25 306,54	3 979,59	2,25	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	82,33	1 331,81
CORREZE HABITAT	1997	P	296 VIGNOL 1 LOGT	CDC	13 872,86	2 181,58	2,25	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	45,13	730,09
CORREZE HABITAT	1997	P	295 VIGEOIS 1 LOGT	CDC	19 361,03	3 439,29	2,33	A	F	Taux fixe à 4.8 %	4,800	F	Taux fixe à 4.8 %	5,750	A-1	EUR	252,11	1 059,39
CORREZE HABITAT	2013	P	REHABILITATION DE COMPOSANTS SUR DIVERSES COMMUNES	CDC	425 900,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	4 970,21	15 281,07
CORREZE HABITAT	2014	P	BORT LES ORGUES - 146 RUE DE LA PLANTADE - REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS (BATIMENT F)	CDC	24 200,00	20 051,10	19,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	282,41	868,29
CORREZE HABITAT	2014	P	BORT LES ORGUES - 135 ET 145 RUE DE LA PLANTADE - REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS (BATIMENTS D ET E)	CDC	38 000,00	31 485,21	19,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	443,46	1 363,42
CORREZE HABITAT	2014	P	TULLE - RESIDENCE LES BLEUETS - RUE ANNE VIALLE - ACQUISITION ET AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	455 986,00	412 655,50	34,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	5 694,74	9 177,34
CORREZE HABITAT	2014	P	TULLE - RESIDENCE LES BLEUET - RUE ANNE VIALLE - ACQUISITION ET AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	82 806,00	77 007,57	44,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 056,32	1 238,25
CORREZE HABITAT	2014	P	TULLE - RESIDENCE LES BLEUETS - RUE ANNE VIALLE - ACQUISITION ET AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	59 793,00	53 194,53	34,33	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	300,13	1 374,85
CORREZE HABITAT	2014	P	TULLE - RESIDENCE LES BLEUETS - RUE ANNE VIALLE - ACQUISITION ET AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	10 907,00	9 978,41	44,33	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	55,95	194,97
CORREZE HABITAT	2013	P	LAPLEAU - CITE DU PARC - REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS	CDC	552 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 023,33	0,00
CORREZE HABITAT	2013	P	LA RIVIERE DE MANSAC - CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CDC	314 400,00	284 523,86	34,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 926,50	6 327,72
CORREZE HABITAT	2013	P	LA RIVIERE DE MANSAC - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS	CDC	33 264,00	30 934,72	44,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	424,33	497,42
CORREZE HABITAT	2013	P	LA RIVIERE DE MANSAC - CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENTS	CDC	106 202,00	94 482,04	34,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	533,08	2 441,96

CD 893

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2013	P	LA RIVIERE DE MANSAC - CHARGE FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENTS	CDC	11 224,00	10 268,45	44,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	57,58	200,63
CORREZE HABITAT	2014	P	LOGEMENTS USSEL "GRAMMONT" 18 LOGTS	CDC	210 000,00	170 666,54	19,33	A	V	Livret A + (-0.25)	1,000	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	893,81	8 094,59
CORREZE HABITAT	2014	P	BORT LES ORGUES - 146 RUE DE LA PLANTADE - REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS (BATIMENT F)	CDC	105 000,00	85 333,26	19,33	A	V	Livret A + (-0.25)	1,000	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	446,90	4 047,30
CORREZE HABITAT	2014	P	CHAMBERET - CALAIS - REHABILITATION DE 20 LOGEMENTS	CDC	320 000,00	260 063,30	19,33	A	V	Livret A + (-0.25)	1,000	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	1 361,99	12 334,62
CORREZE HABITAT	2014	P	CHAMBERET - CALAIS - REHABILITATION DE 20 LOGEMENTS	CDC	284 900,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 211,55	0,00
CORREZE HABITAT	2014	P	AYEN - LES CONDAMINES - REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS	CDC	435 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 104,60	0,00
CORREZE HABITAT	2014	P	ALLASSAC - CITE RADIEUSE - REHABILITATION 6 LOGEMENTS	CDC	71 000,00	57 701,53	19,33	A	V	Livret A + (-0.25)	1,000	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	302,19	2 736,75
CORREZE HABITAT	2014	P	REHABILITATION PARC SOCIAL PUBLIC - DEPARTEMENT DE LA CORREZE (MULTIPLES SITES) - 780 LOGEMENTS	CDC	387 381,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 122,08	0,00
CORREZE HABITAT	2014	P	CHAMBERET - ROUTE SAINT DULCET - CHATAIGNIES - REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS	CDC	128 000,00	104 025,34	19,33	A	V	Livret A + (-0.25)	1,000	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	544,80	4 933,84
CORREZE HABITAT	2014	P	CHAMBERET - ROUTE DE SAINT DULCET - CHATAIGNIES - REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS	CDC	93 100,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	722,69	0,00
CORREZE HABITAT	2014	P	UZERCHE - ROUTE DE ST-YBARD - LA RHUE - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	273 000,00	221 866,50	19,42	A	V	Livret A + (-0.25)	1,000	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	1 161,95	10 522,97
CORREZE HABITAT	2014	P	UZERCHE - ROUTE DE ST-YBARD - LA RHUE - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	223 800,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 519,25	0,00
CORREZE HABITAT	2014	P	UZERCHE - BOULEVARD JOLIOT CURIE - CITE DE PLEUX - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS (BATIMENT B)	CDC	243 000,00	197 485,57	19,42	A	V	Livret A + (-0.25)	1,000	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	1 034,26	9 366,60

CD 894

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2014	P	UZERCHE - BOULEVARD JOLIOT CURIE - CITE DE PLEUX - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS (BATIMENT B)	CDC	155 100,00	128 509,40	19,42	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 810,00	5 564,91
CORREZE HABITAT	2014	P	UZERCHE - BOULEVARD JOLIOT CURIE - CITE DE PLEUX - REHABILITATION DE 29 LOGEMENTS (BATIMENT A)	CDC	319 000,00	259 250,59	19,42	A	V	Livret A + (-0.25)	1,000	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	1 357,73	12 296,08
CORREZE HABITAT	2014	P	UZERCHE - BOULEVARD JOLIOT CURIE - CITE DE PLEUX - REHABILITATION DE 29 LOGEMENTS (BATIMENT A)	CDC	343 500,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 331,82	0,00
CORREZE HABITAT	2009	P	EHPAD CHAMBERET	Crédit Foncier	1 754 000,00	1 166 520,20	19,91	T	V	(Livret A + 1.13)-Floor -1.13 sur Livret A	5,230	V	(Livret A + 1.13)-Floor -1.13 sur Livret A	1,880	A-1	EUR	22 682,23	64 205,03
CORREZE HABITAT	2014	P	MULTIPLES SITES - REHABILITATION DE 780 LOGEMENTS (CHANGEMENT DE COMPOSANTS)	CDC	1 183 910,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 130,72	0,00
CORREZE HABITAT	2014	P	TULLE - 122 AVENUE VICTOR HUGO - IMMEUBLE CAMMAS - REHABILITATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	126 764,28	107 528,98	20,83	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	561,87	4 844,86
CORREZE HABITAT	2014	P	TULLE - 122 AVENUE VICTOR HUGO - IMMEUBLE CAMMAS - REHABILITATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	122 651,48	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	246,14	0,00
CORREZE HABITAT	2014	P	ARGENTAT - AVENUE FRANCOIS MITTERRAND - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX ADAPTES	CDC	580 318,00	477 118,44	35,92	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	9 046,53	9 253,92
CORREZE HABITAT	2014	P	ARGENTAT - AVENUE FRANCOIS MITTERRAND - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX ADAPTES	CDC	33 682,00	27 692,66	35,92	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	525,07	537,11
CORREZE HABITAT	2014	P	EYGURANDE - CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'EYGURANDE RUE PERON - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS	CDC	308 870,00	278 972,30	34,92	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 849,88	6 204,26
CORREZE HABITAT	2014	P	EYGURANDE - CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'EYGURANDE RUE PERON - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS	CDC	9 135,00	8 479,75	44,92	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	116,32	136,35
CORREZE HABITAT	2014	P	TULLE - RUE PIECE VERDIER - REHABILITATION DE 22 LOGEMENTS	CDC	412 240,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	397,59	0,00

CD 895

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2014	P	TULLE - RUE PIECE VERDIER - REHABILITATION DE 22 LOGEMENTS	CDC	303 500,00	246 079,06	19,92	A	V	Livret A + (-0.25)	0,750	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	1 288,75	11 671,36
CORREZE HABITAT	2015	P	MULTIPLES SITES - CHANGEMENT DE COMPOSANTS	CDC	878 344,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	5 305,69	0,00
CORREZE HABITAT	2016	P	UZERCHE - ROUTE DE SAINT-YBARD - LA RHUE - REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS	CDC	20 566,00	18 231,32	21,17	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	95,07	782,12
CORREZE HABITAT	2016	P	MULTIPLES SITES - CHANGEMENT DE COMPOSANTS (AU TITRE DE L'ANNEE 2015)	CDC	526 045,16	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 096,45	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	UZERCHE - RESIDENCE LA BORIE BLANCHE - REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS	CDC	206 500,00	192 406,53	22,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 693,26	7 093,99
CORREZE HABITAT	2017	P	OBJAT - RUE JEAN SEGUREL - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	146 797,00	141 175,47	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 944,07	2 829,61
CORREZE HABITAT	2017	P	OBJAT - RUE JEAN SEGUREL - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	29 136,50	28 307,35	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	387,78	417,36
CORREZE HABITAT	2017	P	OBJAT - RUE JEAN SEGUREL - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	47 045,00	44 929,78	37,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	252,95	1 060,51
CORREZE HABITAT	2017	P	OBJAT - RUE JEAN SEGUREL - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS	CDC	10 404,50	10 040,79	47,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	56,23	182,36
CORREZE HABITAT	2017	P	MANSAC - RESIDENCE VAUBAN - ACQUISITION DE 9 LOGEMENTS	CDC	327 616,00	316 331,03	37,75	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,850	A-1	EUR	5 989,67	5 694,48
CORREZE HABITAT	2017	P	TULLE - IMPASSE VENTADOUR - REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS	CDC	6 331,00	5 853,06	22,50	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	30,46	239,57
CORREZE HABITAT	2017	P	TULLE - IMPASSE VENTADOUR - REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS	CDC	80 669,00	75 163,40	22,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 052,12	2 771,26
CORREZE HABITAT	2017	P	TULLE - IMPASSE VENTADOUR - REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS	CDC	224 000,00	207 089,80	22,50	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	1 077,83	8 476,19
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	1 351 015,00	1 289 700,32	32,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	17 827,60	30 862,89
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	107 553,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 167,65	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	172 631,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 849,68	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	222 083,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 302,66	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM 137 LOGEMENTS SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	70 112,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	753,30	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM 137 LOGEMENTS SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	29 706,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	320,69	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM 137 LOGEMENTS SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	254 030,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 762,26	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM 137 LOGEMENTS SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	295 375,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	3 216,54	0,00
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE DOM'AULIM SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	337 595,00	321 708,61	31,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 451,02	7 996,45
CORREZE HABITAT	2017	P	SEILHAC - RESIDENCE LE BREZOU - ACQUISITIONS AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	67 048,00	64 033,41	37,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	360,50	1 511,43
CORREZE HABITAT	2017	P	SEILHAC - RESIDENCE LE BREZOU - ACQUISITIONS AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	19 740,50	19 050,44	47,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	106,68	345,98
CORREZE HABITAT	2017	P	SEILHAC - RESIDENCE LE BREZOU - ACQUISITIONS AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	202 081,00	194 342,39	37,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 676,21	3 895,25
CORREZE HABITAT	2017	P	SEILHAC - RESIDENCE LE BREZOU - ACQUISITIONS AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS	CDC	59 974,50	58 267,77	47,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	798,21	859,09
CORREZE HABITAT	2017	P	RACHAT DU PATRIMOINE DE ICF 138 LOGEMENTS SUR LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE	CDC	4 981 300,00	4 755 227,90	32,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	65 731,79	113 793,93
CORREZE HABITAT	2018	P	MULTIPLES SITES - CHANGEMENT DE COMPOSANTS (AU TITRE DE L'ANNEE 2016)	CDC	386 618,46	373 513,70	23,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	5 219,35	13 104,76
CORREZE HABITAT	2018	P	CHAMBERET - REHABILITATION DE L'EHPAD	CDC	445 240,00	430 148,22	23,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	6 010,74	15 091,78

CD 897

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2018	P	OBJAT - RESIDENSE SOCIALE - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGEMENTS	CDC	955 355,50	933 937,23	38,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	5 254,46	21 418,27
CORREZE HABITAT	2018	P	OBJAT - RESIDENSE SOCIALE - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGEMENTS	CDC	158 583,50	155 819,32	48,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	872,21	2 764,19
CORREZE HABITAT	2019	P	TULLE - 9 RUE PORTES DES CHANAC - REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS	CDC	125 500,00	125 500,00	24,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,320	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	CHAMBERET - 7 PLACE SAINT-SYMPHORIEN - MAISON BARRAUD - AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS	CDC	16 346,50	16 346,50	49,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	CHAMBERET - 7 PLACE SAINT-SYMPHORIEN - MAISON BARRAUD - AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS	CDC	63 375,00	63 375,00	39,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	CORREZE - 2 RUE DES EAUX VIVES LES MAITRES - ACQUISITION-AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS	CDC	37 103,00	37 103,00	39,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,530	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	CORREZE - 2 RUE DES EAUX VIVES LES MAITRES - ACQUISITION-AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS	CDC	29 233,50	29 233,50	49,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	CORREZE - 2 RUE DES EAUX VIVES LES MAITRES - ACQUISITION-AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS	CDC	118 809,00	118 809,00	39,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	CORREZE - 2 RUE DES EAUX VIVES LES MAITRES - ACQUISITION-AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS	CDC	9 744,50	9 744,50	49,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,530	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	REPLACEMENT DE COMPOSANTS AU TITRE DE L'ANNEE 2017	CDC	389 319,41	389 319,41	24,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,320	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2019	P	CORREZE - RUE DU MOULIN DE JARPEL - REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS	CDC	95 500,00	95 500,00	25,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,220	A-1	EUR	0,00	0,00

CD 898

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CORREZE HABITAT	2019	P	CORREZE - RUE DU MOULIN DE JARPEL - REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS	CDC	93 000,00	93 000,00	25,00	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,450	A-1	EUR	0,00	0,00
CORREZE HABITAT	2014	P	CHAMBOULIVE - AUX BERNARDINES - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS	Crédit Foncier	623 891,00	578 303,54	35,00	A	V	(Livret A + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A	2,070	V	(Livret A + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A	1,820	A-1	EUR	10 700,40	9 631,52
CORREZE HABITAT	1998	P	244 ARGENTAT 1 LOGT	CDC	38 034,96	16 501,89	13,25	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	276,19	1 317,13
CORREZE HABITAT	1999	P	263 UZERCHE SOUILLE	CDC	32 014,29	16 943,53	14,92	A	V	Livret A + 0.8	3,050	V	Livret A + 0.8	1,550	A-1	EUR	280,36	1 144,08
CORREZE HABITAT	1999	P	146 TREIGNAC 9 LOGTS	CDC	1 917,34	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.3	3,800	V	Livret A + 1.3	2,110	A-1	EUR	2,56	124,74
CORREZE HABITAT	1999	P	138 ROSIERS D'EGLÉTONS 6 LOGTS	CDC	14 824,61	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.3	3,800	V	Livret A + 1.3	2,110	A-1	EUR	19,77	964,39
CORREZE HABITAT	2000	P	338 ST BONNET RIVIERE 1 LOGT	CDC	47 259,20	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	55,95	0,00
CORREZE HABITAT	2000	P	329 CHAMBOULIVE 3 LOGTS	CDC	73 785,32	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	87,35	0,00
CORREZE HABITAT	2000	P	344 ST JAL 1 LOGT	CDC	71 651,04	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	84,82	0,00
CORREZE HABITAT	2001	P	291 ST MEXANT 1 LOGT	CDC	68 602,06	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	345,30	0,00
CORREZE HABITAT	2001	P	346 ST MARTIAL DE GIMEL 1	CDC	73 023,08	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	367,55	0,00
CORREZE HABITAT	2001	P	332 FAVARS 1 LOGT	CDC	62 656,55	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	315,37	0,00
CORREZE HABITAT	2016	P	FINANCEMENT DE DIVERS PROGRAMMES POU REMPLACEMENT DE COMPOSANTS SUR PLUSIEURS RESIDENCES DE L'OFFICE	SFIL	11 406 590,02	10 139 781,81	27,83	A	F	Taux fixe à 1.54 %	1,560	F	Taux fixe à 1.54 %	1,560	A-1	EUR	165 051,15	431 009,11
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2003	P	UZERCHE LACHAMPS	CDC	4 005,02	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	23,39	0,00

CD 899

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2005	P	ST PANTALEON TERRAIN 5 PAVILLONS	CDC	84 792,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	2,950	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	964,16	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2010	P	ST PANTALEON DE LARCHE - LE PARC DE NICOMEDIE - ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS	CDC	1 459 852,20	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	8 850,70	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2010	P	ST PANTALEON DE LARCHE - LE PARC DE NICOMEDIE - ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS	CDC	377 527,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	2 366,52	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2010	P	ST PANTALEON DE LARCHE - LE PARC DE NICOMEDIE - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS	CDC	399 573,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,000	A-1	EUR	969,34	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2010	P	ST PANTALEON DE LARCHE - LE PARC DE LA NICOMEDIE - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS	CDC	99 893,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,000	A-1	EUR	250,79	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2014	P	BRIVE	CDC	561 397,37	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,450	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	625,62	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2014	P	BRIVE 16 LOGTS	CDC	67 525,52	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	2,450	V	Livret A + 1.2	0,000	A-1	EUR	63,21	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2014	P	ST PANTALEON CONST 5 PAVILLONS	CDC	252 450,20	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.7	1,950	V	Livret A + 0.7	0,000	A-1	EUR	2 996,05	0,00

CD 900

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2018	P	ST PANTALEON TERRAIN 45	CDC	722 527,29	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.94	1,690	V	Livret A + 0.94	0,000	A-1	EUR	10 973,04	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2018	P	VARETZ - BISCAYE ALLEE CLAUDE DEBUSSY - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	CDC	341 517,82	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.88	1,630	V	Livret A + 0.88	0,000	A-1	EUR	445,40	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2018	P	VARETZ BISCAYE FONCIERS	CDC	117 976,59	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.88	1,630	V	Livret A + 0.88	0,000	A-1	EUR	156,22	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2018	P	SAINT PANTALEON DE LARCHE - RUE HENRI BECQUEREL - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	CDC	1 672 801,71	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.94	1,690	V	Livret A + 0.94	0,000	A-1	EUR	4 533,30	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2018	P	BRIVE - AVENUE TURGOT - REAMENAGEMENT DE PRÊT	CDC	423 731,51	384 446,99	19,92	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,940	A-1	EUR	7 878,95	19 601,66
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2018	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE HENRI BECQUEREL - REAMENAGEMENT DE PRÊT	CDC	225 544,04	219 798,87	28,08	A	V	Livret A + 0.7	1,450	V	Livret A + 0.7	1,450	A-1	EUR	1 920,69	5 745,17
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2018	P	VARETZ - BISCAYE ALLEE CLAUDE DEBUSSY - REAMENAGEMENT DE PRÊT	CDC	341 517,82	323 538,03	27,92	A	V	Livret A + 0.88	1,630	V	Livret A + 0.88	1,630	A-1	EUR	5 421,39	9 062,57
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2018	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE HENRI BECQUEREL - REAMENAGEMENT DE PRÊT	CDC	1 672 801,71	1 590 076,89	27,83	A	V	Livret A + 0.94	1,690	V	Livret A + 0.94	1,690	A-1	EUR	27 578,63	41 794,77

CD 901

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2015	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS	CDC	194 500,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 024,79	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2015	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS	CDC	45 500,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	243,47	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2015	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS	CDC	37 639,50	0,00	0,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,000	A-1	EUR	80,17	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2015	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 20 PAVILLONS	CDC	650 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	3 424,76	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2015	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 20 PAVILLONS	CDC	204 168,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 092,51	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2015	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 20 PAVILLONS	CDC	174 786,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,000	A-1	EUR	372,28	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2015	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 20 PAVILLONS	CDC	53 938,50	0,00	0,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,000	A-1	EUR	116,73	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2016	P	ST PANTALEON DE LARCHE - BOULEVARD ORIMONT DE FELETZ - ACQUISITION DE 9 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX	CDC	48 898,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,000	A-1	EUR	107,97	0,00

CD 902

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2016	P	ST PANTALEON DE LARCHE - BOULEVARD ORIMONT DE FELETZ - ACQUISITION DE 9 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX	CDC	136 693,50	0,00	0,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,000	A-1	EUR	298,69	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2016	P	ST PANTALEON DE LARCHE - BOULEVARD ORIMONT DE FELETZ - ACQUISITION DE 9 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX	CDC	101 920,50	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	554,81	0,00
DOM'AULIM (Société de l'Habitat Auvergne Limousin)	2016	P	ST PANTALEON DE LARCHE - BOULEVARD ORIMONT DE FELETZ - ACQUISITION DE 9 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX	CDC	233 999,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,000	A-1	EUR	1 260,89	0,00
EGLETONS HABITAT	2019	P	EGLETONS - RESIDENCE DU MOURICOU - REHABILITATION CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	CREDIT AGRICOLE	400 000,00	0,00	25,75	X	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	F	Taux fixe à 0.9 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
EGLETONS HABITAT	2018	P	EGLETONS - 30 RUE DE LA BORIE - RÉHABILITATION DE 5 LOGEMENTS	CDC	31 398,39	30 479,57	32,50	T	V	Livret A + 0.6	0,340	V	Livret A + 0.6	1,340	A-1	EUR	415,60	736,28
EGLETONS HABITAT	2017	P	EGLETONS - 30 RUE DE LA BORIE - RÉHABILITATION DE 5 LOGEMENTS	CDC	5 000,00	4 622,54	22,25	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	24,06	189,20
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	UZERCHE LACHAMPS	CDC	2 155,14	2 017,09	15,25	A	V	Livret A + 0.7	1,450	V	Livret A + 0.7	2,590	A-1	EUR	31,25	138,05
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON TERRAIN 5 PAVILLONS	CDC	72 582,15	71 086,01	35,08	A	V	Livret A + 0.7	1,450	V	Livret A + 0.7	2,800	A-1	EUR	1 052,44	1 496,14
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON DE LARCHE - LE PARC DE NICOMEDIE - ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS	CDC	1 315 624,98	1 284 877,51	32,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	2,030	A-1	EUR	17 760,94	30 747,47
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON DE LARCHE - LE PARC DE NICOMEDIE - ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS	CDC	351 774,18	345 867,78	42,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	2,030	A-1	EUR	4 748,95	5 906,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON DE LARCHES - LE PARC DE NICOMEDIE - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS	CDC	352 969,70	343 500,23	32,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,830	A-1	EUR	1 941,33	9 469,47
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON DE LARCHES - LE PARC DE LA NICOMEDIE - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS	CDC	91 322,60	89 482,43	42,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,830	A-1	EUR	502,27	1 840,17
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	BRIVE 16 LOGTS	CDC	39 246,40	33 102,01	4,92	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	2,110	A-1	EUR	765,30	6 144,39
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON TERRAIN 45	CDC	708 814,87	694 870,71	35,08	A	V	Livret A + 0.94	1,690	V	Livret A + 0.94	3,260	A-1	EUR	11 978,97	13 944,16
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	VARETZ BISCAYE FONCIERS	CDC	115 861,79	113 712,52	37,92	A	V	Livret A + 0.88	1,630	V	Livret A + 0.88	1,760	A-1	EUR	1 888,55	2 149,27
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHES - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS	CDC	182 900,66	178 797,71	35,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,910	A-1	EUR	2 469,16	4 102,95
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHES - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS	CDC	43 453,64	42 721,14	45,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,910	A-1	EUR	586,63	732,50
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHES - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS	CDC	35 039,22	34 136,84	35,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,780	A-1	EUR	192,72	902,39
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHES - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 20 PAVILLONS	CDC	611 236,14	597 524,49	35,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,910	A-1	EUR	8 251,69	13 711,65
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHES - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 20 PAVILLONS	CDC	194 985,51	191 698,62	45,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,910	A-1	EUR	2 632,31	3 286,89

CD 904

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 20 PAVILLONS	CDC	162 711,14	158 520,75	35,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,780	A-1	EUR	894,91	4 190,39
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	SAINT-PANTALEON DE LARCHE - RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION DE 20 PAVILLONS	CDC	51 018,44	49 995,67	45,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,780	A-1	EUR	280,60	1 022,78
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON DE LARCHE - BOULEVARD ORIMONT DE FELETZ - ACQUISITION DE 9 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX	CDC	47 188,68	46 326,97	46,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,780	A-1	EUR	259,54	861,72
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON DE LARCHE - BOULEVARD ORIMONT DE FELETZ - ACQUISITION DE 9 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX	CDC	130 547,54	127 449,18	36,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,780	A-1	EUR	718,01	3 098,36
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON DE LARCHE - BOULEVARD ORIMONT DE FELETZ - ACQUISITION DE 9 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX	CDC	99 020,09	97 540,45	46,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,910	A-1	EUR	1 336,77	1 479,64
NOALIS (Fusion Dom'Aulim + Le Foyer)	2019	P	ST PANTALEON DE LARCHE - BOULEVARD ORIMONT DE FELETZ - ACQUISITION DE 9 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX	CDC	225 038,09	220 466,71	36,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,910	A-1	EUR	3 038,02	4 571,39
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE CORREZE EQUIPEMENT	2018	P	BRIVE LA GAILLARDE-SEM -ACQUISITION 1 TERRAIN & CONSTRUCTION DUN BATIMENT INDUSTRIEL DESHORS MOULAGE	C.C.C.COOP	521 847,50	456 228,41	16,79	M	F	Taux fixe à 2.61 %	2,640	F	Taux fixe à 2.61 %	2,600	A-1	EUR	12 210,02	21 310,00
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE CORREZE EQUIPEMENT	2017	P	BRIVE LA GAILLARDE-SEM -ACQUISITION 1 TERRAIN & CONSTRUCTION DUN BATIMENT INDUSTRIEL DESHORS MOULAGE	CE	550 000,00	484 164,51	16,83	T	F	Taux fixe à 2.54 %	2,560	F	Taux fixe à 2.54 %	2,530	A-1	EUR	12 656,15	22 503,09
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE CORREZE EQUIPEMENT	2016	P	BRIVE LA GAILLARDE-SEM -ACQUISITION 1 TERRAIN & CONSTRUCTION DUN BATIMENT INDUSTRIEL DESHORS MOULAGE	BANQUE POSTALE	550 000,00	506 441,61	17,04	A	F	Taux fixe à 2.51 %	2,510	F	Taux fixe à 2.51 %	2,500	A-1	EUR	13 265,12	22 049,14

CD 905

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TOTAL GENERAL					262 209 120,34	161 142 670,75										2 855 396,03	5 166 835,89	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	931 854,41
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	1 039 192,08
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	40 414 990,66
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	42 386 037,15
Recettes réelles de fonctionnement	II	296 510 412,36
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	14,29

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				542 394,00	560 372,00	611 392,00	611 392,00	611 392,00	7 385 403,00	9 779 951,00
Peloton autoroutier de Monestier-Merlines	2003	Société AUXIFIP	324	144 927,00	148 488,00	156 372,00	156 372,00	156 372,00	1 055 511,00	1 673 115,00
Peloton autoroutier de Corrèze	2003	Société AUXIFIP	324	120 050,00	122 856,00	129 376,00	129 376,00	129 376,00	873 288,00	1 384 272,00
Gendarmerie de Larche	2006	Société AUXIFIP	324	67 736,00	69 507,00	74 313,00	74 313,00	74 313,00	687 395,25	979 841,25
BRI Corrèze	2007	Société AUXIFIP	420	33 449,00	37 716,00	43 953,00	43 953,00	43 953,00	835 107,00	1 004 682,00
Brigade territoriale de Corrèze	2008	Société AUXIFIP	420	58 715,00	61 443,00	71 541,00	71 541,00	71 541,00	1 377 164,25	1 653 230,25
Brigade territoriale de Seilhac	2008	Société AUXIFIP	360	50 983,00	52 755,00	59 514,00	59 514,00	59 514,00	877 831,50	1 109 128,50
Gendarmerie de Bugeat	2010	Société AUXIFIP	420	66 534,00	67 607,00	76 323,00	76 323,00	76 323,00	1 679 106,00	1 975 682,00
Total				542 394,00	560 372,00	611 392,00	611 392,00	611 392,00	7 385 403,00	9 779 951,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

CD 908

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME
IV
C6
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé								
1998P015E64	2010/2013 - AVANCES REMBOURSABLES (DEPENSES DIRECTES)	680 000,00	-680 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
1998P015E63	2010/2013 - ENTREPRISES & PROJETS STRUCTURANTS (SUBVENTIONS)	706 770,69	-466 308,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P015E81	2014/2018 - AVANCES REMBOURSABLES /DEPENSES DIRECTES /D	825 000,00	-720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P015E80	2014/2018 - ENT & PROJETS STRUCTURANTS (SUBVENTIONS) /D	1 189 666,15	-100 000,00	205 473,00	52 967,00	169 108,00	89 332,00	45 332,00	44 000,00
2015P021E03	2016- AMENAGEMENTS DE BOURG ET TRAVERSES/D	117 258,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017P027E02	2017/2021 - AGRICULTURE CONVENTIONNEMENT REGION	468 221,30	0,00	310 332,02	388 902,23	13 399,59	685 834,66	139 601,17	546 233,49
2017P072E03	2018/2032 SYMA PAYS DE TULLE (Capital)	1 596 197,04	0,00	0,00	176 432,38	0,00	176 432,38	176 432,38	0,00
2006P038E40	ACHAT VEHICULES ELEC. ET THERM. marché 72/73 - 2019-23 / D	0,00	2 003 000,00	0,00	275 100,00	800,00	274 300,00	274 288,98	11,02
2017P016E04	ACQUISITION DES SYSTEMES D'INFORMATION / 2018 - 2019 D	720 780,00	0,00	44 139,82	911 596,15	414 898,83	540 837,14	492 350,47	48 486,67
2007P030E12	AEP ET ASSAINISSEMENT / 2008-2019D	1 565 981,00	-1 000 000,00	1 433 486,00	0,00	6 595,00	1 426 891,00	665 383,00	761 508,00
2018P028E01	AEP/ASSAINISSEMENT / 2018 D	13 750,00	0,00	2 146 250,00	0,00	18 774,00	2 127 476,00	1 386 669,00	740 807,00
2018P028E02	AEP/ASSAINISSEMENT / 2019-2021 D	0,00	3 000 000,00	0,00	2 160 442,00	0,00	2 160 442,00	798,00	2 159 644,00
2007P030E33	AEP/ASSAINISSEMENT/MILIEU AQUA / 2016-2017 D	9 461 355,00	-8 000 000,00	2 205 366,00	470 822,00	371 540,00	2 304 648,00	1 197 533,00	1 107 115,00
2018P017E01	AIDE A L'ADRESSAGE - 2018/2020	1 340 315,00	0,00	355 803,00	183 803,00	13 659,00	525 947,00	108 358,00	417 589,00
2018P037E03	AIDE A LA PIERRE / 2006-2013 D	105 673,93	78 300,91	29 850,51	0,00	0,00	29 850,51	0,00	29 850,51
2018P037E04	AIDE A LA PIERRE / 2014 D	44 959,58	795,39	26 533,20	0,00	0,00	26 533,20	0,00	26 533,20

CD 909

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018P037E05	AIDE A LA PIERRE / 2015 D	38 199,28	4 941,90	17 878,55	0,00	147,43	17 731,12	0,00	17 731,12
2018P037E06	AIDE A LA PIERRE / 2016 D	36 614,01	77 112,11	44 047,36	0,00	0,00	44 047,36	8 563,79	35 483,57
2018P037E07	AIDE A LA PIERRE / 2017 D	10 608,61	0,00	118 261,75	0,00	0,00	118 261,75	47 749,00	70 512,75
2018P037E08	AIDE A LA PIERRE / 2018 D	565 766,00	0,00	371 426,07	316 187,00	1 601,62	686 011,45	547 248,88	138 762,57
2018P037E09	AIDE A LA PIERRE / 2019 D	2 300 000,00	0,00	0,00	1 285 592,00	4 167,00	1 281 425,00	725 614,00	555 811,00
2018P037E10	AIDE A LA PIERRE / 2020 D	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P033E67	AMENAGEMENT COMMUNAUX / 2015 D	120 917,00	0,00	124 521,00	3 828,00	412,00	127 937,00	36 671,00	91 266,00
2003P033E73	AMENAGEMENT DE BOURG / 2016 D	138 996,00	0,00	77 619,00	0,00	8 504,00	69 115,00	32 024,00	37 091,00
2003P033E68	AMENAGEMENT DE BOURG ESPACES PUBLICS / 2015-2017 D	326 758,00	0,00	47 402,00	0,00	1 193,00	46 209,00	46 209,00	0,00
2017P007E02	AMENAGEMENT NUMERIQUE 100% FIBRE SPL NATHD/ 2017-2021 D	14 189 747,50	0,00	2 988 938,00	750 000,00	2 988 938,00	750 000,00	187 500,00	562 500,00
2003P033E61	AMENAGEMENTS COMMUNAUX / 2013 D	296 193,00	0,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	7 500,00	15 000,00
2003P033E66	AMENAGEMENTS COMMUNAUX / 2014 D	362 642,00	0,00	118 305,00	0,00	3 467,00	114 838,00	13 568,00	101 270,00
2015P021E04	AMENAGEMENTS DE BOURG ET TRAVERSES/2017 D	120 454,90	0,00	93,50	0,00	0,00	93,50	0,00	93,50
2015P021E05	AMENAGEMENTS DE BOURG ET TRAVERSES/2018 D	474 240,74	0,00	526,49	0,00	0,00	526,49	0,00	526,49
2015P021E08	AMENAGEMENTS DE BOURG ET TRAVERSES/2019-2023 D	1 000 000,00	200 000,00	0,00	1 396 128,57	369 566,14	1 026 562,43	780 941,90	245 620,53
2003P033E76	AMENAGEMENTS DE BOURGS / 2017 D	65 915,00	0,00	425 034,00	25 000,00	3 667,00	446 367,00	254 246,00	192 121,00
2014P014E17	AMENAGEMENTS DE SECURITE 2019/D	0,00	1 740 000,00	0,00	1 233 700,00	210 923,88	1 022 776,12	810 126,25	212 649,87
2014P014E11	AMENAGEMENTS DE SECURITE/2018 D	178 866,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P034E15	AMENAGEMENTS FONCIERS / 2013 D	94 577,67	-67 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010P034E23	AMENAGEMENTS FONCIERS / 2015 D	3,00	-3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P024E192	AMENAGEMENTS ROUTIERS CANTONAUX / 2014 D	342 560,53	-342 560,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P038E101	ARCHIVES SUBVENTION DE RESTAURATION / 2017-2021 D	57 241,20	0,00	7 936,37	6 951,74	0,00	14 888,11	12 877,68	2 010,43
2007P035E128	ASAFAC ELAGAGE / 2018-2020 D	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	140 000,00	160 000,00

CD 910

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2007P031E56	AUTONOMIE ET GESTION DE L'EAU - ASAFAC / 2019-2021 D	0,00	750 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2007P032E23	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES 2014-2016	58 310,00	0,00	15 217,00	0,00	0,00	15 217,00	0,00	15 217,00
2007P021E54	COLLEGES - EQUIPEMENTS DE CUISINES / 2018-2021 D	197 114,36	0,00	569,07	80 000,00	0,00	80 569,07	78 149,76	2 419,31
2018P029E01	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE - 2018/2020 D	15 747 729,00	0,00	3 792 964,00	5 525 254,00	134 388,00	9 183 830,00	4 091 750,00	5 092 080,00
2018P027E01	CONTRATS DE COHESION DES TERRITOIRES / 2018-2020 D	6 888 630,00	0,00	53 878,00	1 559 368,00	8 389,00	1 604 857,00	709 533,00	895 324,00
2016P057E01	COUVERTURES TELEPHONIE MOBILE (800 Sites Prioritaires)	3 572 181,80	0,00	79 805,34	109 473,68	61 522,59	127 756,43	107 593,54	20 162,89
2003P022E17	CTA - CONTRATS TERRITORIAUX D'AMENAGEMENT / 2012-2014 D	351 942,00	-350 003,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P022E19	CTA - CONTRATS TERRITORIAUX D'AMENAGEMENT / 2015-2017 D	2 572 325,00	-2 000 000,00	3 870 477,00	0,00	143 522,00	3 726 955,00	1 997 099,00	1 729 856,00
2007P030E23	DEFENSE INCENDIE / 2013 D	100 155,00	-65 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P030E25	DEFENSE INCENDIE / 2014 D	167 324,00	0,00	17 569,00	0,00	0,00	17 569,00	0,00	17 569,00
2007P030E31	DEFENSE INCENDIE / 2015 D	33 183,00	0,00	35 760,00	0,00	9 442,00	26 318,00	9 848,00	16 470,00
2007P030E32	DEFENSE INCENDIE / 2016 D	20 852,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
2007P030E34	DEFENSE INCENDIE / 2017 D	232 968,00	-220 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P031E50	DEPENSES DIRECTES 2017/2020	34 480,00	0,00	3 864,00	3 360,00	0,00	7 224,00	1 488,00	5 736,00
2003P034E15	DESENCLAVEMENT NUMERIQUE 2000-2009	178 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P039E29	DEV. DE LA LECTURE ET DES BIBLIOTHEQUES MUN / 2010/2014 D	254 994,87	0,00	3 788,00	0,00	0,00	3 788,00	828,00	2 960,00
2003P039E38	DEV. DE LA LECTURE ET DES BIBLIOTHEQUES MUN / 2015-2019 D D	1 209 199,00	-1 000 000,00	27 338,00	0,00	2,00	27 336,00	7 729,00	19 607,00
2007P032E22	DISSIMULATION RESEAUX ELECT ET TELEPHONIQUE - 2014	116 201,00	0,00	9 844,00	0,00	0,00	9 844,00	0,00	9 844,00
2007P032E29	DISSIMULATION RESEAUX TELEPHONIQUE - 2015	81 079,00	0,00	13 782,00	0,00	0,00	13 782,00	0,00	13 782,00
2003P034E16	DVECO - AIDES AUX COMMUNES 2007- 2013	60 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P006E23	DÉGÂTS DIVERS/2019 D	0,00	678 000,00	0,00	270 213,13	0,00	270 213,13	245 217,55	24 995,58

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2003P034E19	E-ADMINISTRATION / 2010-2013 D	96 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P034E22	E-ADMINISTRATION / 2014-2017 D	110 092,00	0,00	882,00	0,00	0,00	882,00	0,00	882,00
2003P033E60	ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE / 2013 D	199 788,00	-180 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P033E63	ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES / 2014 D	185 846,00	0,00	8 989,00	0,00	0,00	8 989,00	0,00	8 989,00
2003P033E70	ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES / 2015 D	211 657,00	0,00	5 305,00	0,00	0,00	5 305,00	0,00	5 305,00
2003P033E72	ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES / 2016 D	295 104,00	0,00	76 711,00	0,00	1 442,00	75 269,00	22 850,00	52 419,00
2003P033E77	ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES / 2017 D	204 263,00	0,00	232 305,00	12 118,00	6 166,00	238 257,00	216 610,00	21 647,00
2001P018E12	EMPRUNT DORSAL 2006-2024 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL	27 591,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P007E14	ENVIRONNEMENT DE LA ROUTE 2020-2023/D	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P039E35	EQT SPORTIF SOCIO CULTUREL PATRIMOINE COLLECTIVITE /2013 D	1 421 222,00	-1 306 670,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P039E36	EQTS SPORTIFS, SOCIO CULT,PATRIMOINE - COLLECTIVITE / 2014 D	465 512,00	0,00	16 204,00	0,00	0,00	16 204,00	8 900,00	7 304,00
2003P039E39	EQTS SPORTIFS, SOCIO CULT,PATRIMOINE - COLLECTIVITE / 2015 D	486 553,00	0,00	197 636,00	0,00	12 748,00	184 888,00	127 737,00	57 151,00
2003P039E41	EQUIPEMENTS SPORTIFS / 2016 D	496 822,00	0,00	70 176,00	4 177,00	15 000,00	59 353,00	28 901,00	30 452,00
2003P039E44	EQUIPEMENTS SPORTIFS / 2017 D	463 696,00	0,00	116 026,00	0,00	12 625,00	103 401,00	64 167,00	39 234,00
2007P035E123	ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) / 2016-2024 D	3 499 136,00	0,00	0,00	3 387 999,22	7 095,00	3 380 904,22	1 358 262,21	2 022 642,01
2016P008E06	ETUDES GENERALES	0,00	280 000,00	0,00	197 323,67	75 611,75	121 711,92	90 978,04	30 733,88
2007P035E116	FDD PRIVES / 2014-2016 D	58 718,00	-59 748,00	1 730,00	0,00	1 730,00	0,00	0,00	0,00
2007P035E65	FDD PRIVES INV 2008-2013 / D	529 247,00	-522 520,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P035E129	FRANSYLVA ELAGAGE / 2019-2020 D	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	50 000,00	250 000,00
2008P028E12	GRANDES OPERATIONS ROUTIERES 2009 - 2025 / D	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2008P028E01	GRANDES OPERATIONS ROUTIERES 2009-2025 / D	1 964 932,71	1 053 933,80	1 367 953,38	2 888 219,05	2 528 281,50	1 727 890,93	1 507 711,50	220 179,43
2003P037E39	INFRASTRUCTURES VOIRIES / 2009-2013 D	666 957,00	-630 139,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P037E68	INFRASTRUCTURES VOIRIES / 2014-2019 D	481 472,00	0,00	191 217,00	1 807,00	30 392,00	162 632,00	36 269,00	126 363,00
2018P049E02	INV. DIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D	1 102 500,00	0,00	0,00	105 312,00	0,00	105 312,00	59 716,20	45 595,80
2018P049E04	INV. INDIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D	1 444 300,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00	10 500,00	52 500,00
2000P080E44	INVEST. STRUCT. ACCUEIL INNOVANTES PETITE ENFANCE 2008-2015	42 469,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P028E68	INVESTISSEMENT BÂTIMENTS LDA / 2018-2019 D	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P021E24	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2011 D	510 939,92	-510 939,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P021E27	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2013 D	217 504,13	-257 507,96	40 003,83	0,00	40 003,83	0,00	0,00	0,00
2007P021E32	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2015 D	20 613,60	0,00	310 335,34	0,00	93 848,87	216 486,47	0,00	216 486,47
2007P021E38	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2016 D	7 356,00	0,00	4 215 520,29	7 356,00	618 294,41	3 604 581,88	0,00	3 604 581,88
2007P021E41	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2017 D	5 000,00	0,00	92 918,09	0,00	72 532,69	20 385,40	0,00	20 385,40
2007P021E53	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2018 D	84 504,00	0,00	290 097,61	100 462,00	143 279,72	247 279,89	127 052,35	120 227,54
2007P021E58	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2019 D	500 000,00	711 300,00	0,00	1 235 800,00	44 500,00	1 191 300,00	750 270,20	441 029,80
2007P021E61	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2020 D	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P021E29	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS /2014 D	15 072,31	0,00	69 486,94	0,00	69 486,94	0,00	0,00	0,00
2007P021E26	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS 2012 / D	536 632,85	-532 417,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P043E30	INVESTISSEMENT SCHEMA GERONTOLOGIE / 2006 D	415 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2007P031E52	INVESTISSEMENT SUBVENTIONS DIVERSES / 2018-2020 D	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P031E48	IRRIGATION ASAFAC / 2016-2018 D	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2017P016E01	MAINTENANCE EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2017-2020 D	685 039,81	0,00	23 995,04	110 000,00	40 995,04	93 000,00	60 703,92	32 296,08
2017P016E03	MAINTENANCE EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2018-2021 D	503 000,00	0,00	77 687,20	146 817,00	59 680,00	164 824,20	79 471,49	85 352,71
2017P016E07	MAINTENANCE EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2019-2023 D	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017P016E08	MAINTENANCE EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2020-2024 D	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P036E05	MAINTIEN A DOMICILE / 2016 D	109 711,33	0,00	9 200,00	0,00	0,00	9 200,00	0,00	9 200,00
2018P036E06	MAINTIEN A DOMICILE / 2017 D	22 199,50	20 000,00	18 250,00	0,00	5 000,00	13 250,00	0,00	13 250,00
2018P036E07	MAINTIEN A DOMICILE / 2018 D	39 789,00	0,00	40 250,00	21 200,00	1 097,00	60 353,00	32 653,00	27 700,00
2018P036E08	MAINTIEN A DOMICILE / 2019 D	150 000,00	0,00	0,00	109 800,00	1 045,00	108 755,00	40 255,00	68 500,00
2018P036E09	MAINTIEN A DOMICILE / 2020 D	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P036E02	MAINTIEN A DOMICILE P. AGEES / 2007-2013 D	106 406,39	-103 887,40	1 123,18	0,00	1 123,18	0,00	0,00	0,00
2018P036E03	MAINTIEN A DOMICILE P.AGEES / 2014 D	24 132,81	-23 282,00	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00
2018P036E04	MAINTIEN A DOMICILE P.AGEES / 2015 D	16 824,36	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
1998P016E31	MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL / 2011 D	58 800,00	-13 800,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
1998P016E35	MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL / 2012 D	28 519,00	-14 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00
1998P016E38	MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL 2013/D	60 478,00	-51 797,05	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
1998P016E42	MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL 2014/D	55 701,00	0,00	37 138,00	0,00	37 138,00	0,00	0,00	0,00
1998P016E46	MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL 2015/D	288 149,00	0,00	16 158,00	0,00	3 658,00	12 500,00	12 500,00	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2003P033E71	MAIRIE/SIEGES EPCI/EQUIPEMENTS COMMUNAUUX / 2016 D	98 487,00	0,00	220 998,00	20 075,00	12 804,00	228 269,00	53 854,00	174 415,00
2003P033E75	MAIRIE/SIEGES EPCI/EQUIPEMENTS COMMUNAUUX / 2017 D	386 317,00	0,00	751 507,00	4 014,00	32 316,00	723 205,00	332 636,00	390 569,00
1998P020E170	MARCHES INVESTISSEMENT BD / 2017 D	160 046,23	0,00	1 363,83	51 000,00	1 500,00	50 863,83	48 139,30	2 724,53
1998P020E191	MARCHES INVESTISSEMENT BD / 2018 D	421 705,91	0,00	834,07	134 300,00	0,00	135 134,07	132 881,04	2 253,03
2018P013E04	MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE 2020-2023 /D	0,00	5 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P007E13	MATERIEL TECHNIQUE 2020-2023/D	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001P025E15	MSAP TRAVAUX INVESTISSEMENT 2016/2018 D	96 991,88	0,00	2 111,40	3 000,00	2 840,04	2 271,36	159,96	2 111,40
2003P034E23	MULTIPLES RURAUX ET PLATEFORMES / 2014-2020 D	433 410,00	0,00	10 869,00	0,00	0,00	10 869,00	0,00	10 869,00
2001P006E02	OPERATIONS SOUS M.O. DEPARTEMENT / 2005-2015 D	2 137 563,69	-2 137 563,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P006E22	OUVRAGES D'ART/2019 D	0,00	2 570 000,00	0,00	2 031 556,61	493 113,12	1 538 443,49	1 316 933,83	221 509,66
2018P039E04	PARC LOCATIF SOCIAL / 2012-2017/D	1 350 400,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	10 000,00	65 000,00
2018P039E05	PARC LOCATIF SOCIAL / 2018-2021 D	624 000,00	0,00	76 000,00	608 291,00	0,00	684 291,00	82 000,00	602 291,00
2017P007E07	PARTICIPATION EMPRUNT CAPITAL / 2019-2038 D (MON521706EUR)	4 937 500,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
2017P007E14	PARTICIPATION EMPRUNT CAPITAL / 2019-2039 D (MON524307EUR)	0,00	687 500,00	0,00	187 500,00	0,00	187 500,00	187 500,00	0,00
2017P007E12	PARTICIPATION EMPRUNT CAPITAL / 2019-2039 D (MON524312EUR)	0,00	1 375 000,00	0,00	375 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00	0,00
2003P039E42	PATRIMOINE ARCHITECTURAL / 2016 D	196 208,00	0,00	168 262,00	0,00	0,00	168 262,00	70 467,00	97 795,00
2003P039E43	PATRIMOINE ARCHITECTURAL / 2017 D	435 517,00	0,00	246 472,00	0,00	1 008,00	245 464,00	87 184,00	158 280,00
2003P022E12	PAYS INVESTISSEMENT / 2011-2013 D	415 992,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P035E103	PHOTOVOLTAIQUES PRIVES 2010 / D	1 483,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P035E109	PHOTOVOLTAIQUES PRIVES 2011 / D	22 710,00	-22 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P038E02	PROTOCOLE CORREZE HABITAT / 2018-2021 D	445 591,54	800 000,00	154 408,46	368 442,97	162 637,20	360 214,23	128 179,72	232 034,51

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2018P038E01	PROTOCOLE CORREZE HABITAT 2013/2017 D	1 405 517,80	0,00	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00	68 000,00	30 000,00
2016P006E24	PRÉPARATIONS DE CHAUSSEES/2019 D	0,00	879 000,00	0,00	43 989,80	10 300,00	33 689,80	22 136,10	11 553,70
1998P028E69	QUALYSE 2019-2020/D	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2015P013E11	REGULARISATION FONCIERES 2020-2023/ D	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P030E29	RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS / 2014-2016 D	104 794,00	0,00	13 036,00	0,00	0,00	13 036,00	0,00	13 036,00
2007P031E38	RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES / 2014-2016 D	163 438,00	0,00	17 144,50	0,00	0,00	17 144,50	9 674,50	7 470,00
2007P031E47	RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES / 2017-2019 D	248 428,00	0,00	159 826,00	52 079,00	0,00	211 905,00	69 958,00	141 947,00
2007P031E24	RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES 2009 - 2013/ D	149 692,00	-149 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P021E48	RESTRUCTURATION ESPACE PEDAGOGIQUE ARSONVAL BRIVE/2017-2023D	0,00	0,00	1 841 200,00	1 497 100,00	1 497 100,00	1 841 200,00	344 100,00	1 497 100,00
2003P037E74	ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE / 2015 D	135 282,00	-134 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P037E78	ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE / 2016 D	108 883,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
2003P037E82	ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE / 2017 D	239 117,00	0,00	118 908,00	0,00	0,00	118 908,00	67 166,00	51 742,00
2016P006E21	RÉSEAUX DE DESSERTES PRINCIPALES ET SECONDAIRES/2019 D	0,00	6 840 000,00	0,00	5 964 959,72	1 962 584,18	4 002 375,54	3 767 624,83	234 750,71
2016P006E20	RÉSEAUX STRUCTURANTS ET DE LIAISON/2019 D	0,00	11 029 000,00	0,00	9 962 730,96	4 200 889,70	5 761 841,26	5 197 143,04	564 698,22
2003P039E40	SALLES POLYVALENTES / 2016 D	22 144,00	-22 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P039E45	SALLES POLYVALENTES / 2017 D	460 950,00	0,00	130 876,00	49 018,00	1 288,00	178 606,00	135 480,00	43 126,00
2017P028E03	SECTEUR DOMICILE : SOUTIEN DEVELOPPEMENT - SUBV. INV /D	24 919,11	150 000,00	1 237,50	152 641,72	10 948,10	142 931,12	123 457,77	19 473,35
2017P028E02	SECTEUR DOMICILE : SOUTIEN/DEVELOPPEMENT INV/D	480 833,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014P014E12	SECURISATION DES USAGES/2018-2021 D	631 829,49	1 060 000,00	0,00	1 079 889,20	401 354,56	678 534,64	327 745,85	350 788,79

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2016P007E12	SIGNA. VERTICALE ET DISPOSITIFS DE SECURITE 2020-2023/D	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P001E93	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2012 D	69 085,13	-64 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P001E104	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2014 D	45 379,54	-43 574,99	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
1998P001E111	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2015 D	10 155,37	0,00	13 331,63	0,00	0,00	13 331,63	0,00	13 331,63
1998P001E119	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2017 D	190 000,00	-160 309,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P001E96	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES 2013/D	128 976,89	-46 280,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P001E122	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES-INVESTISSEMENT / 2018-2020 D	90 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2017P078E08	SUBVENTIONS INV. ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES - 2018/2020 D	36 000,00	0,00	9 000,00	18 000,00	0,00	27 000,00	18 000,00	9 000,00
2017P078E09	SUBVENTIONS INV.ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES - 2018/2020D	45 300,00	0,00	3 700,00	1 500,00	0,00	5 200,00	3 700,00	1 500,00
2017P072E06	SYMA A 89 / 2018 D (Capital)	621 821,24	0,00	0,00	96 337,92	0,00	96 337,92	96 337,92	0,00
2009P042E06	TOURISME INVESTISSEMENT COMMUNES	209 690,63	-76 009,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P019E01	TOURISME INVESTISSEMENT COMMUNES / 2015-2018 D	1 366 436,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	40 000,00	25 000,00
2009P042E04	TOURISME INVESTISSEMENT PRIVES	895 900,51	-790 874,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015P017E01	TOURISME INVESTISSEMENT PRIVES 2015-2018 D	812 564,48	0,00	206 169,50	19 691,00	117 821,50	108 039,00	69 724,00	38 315,00
2003P033E74	TRAVAUX 1089 AMENAGEMENTS 2016/2020	1 500 000,00	-1 020 196,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P019E01	TRAVAUX RD1089 / 2016-2020 D	0,00	0,00	247 197,00	0,00	0,00	247 197,00	173 806,00	73 391,00
2003P037E80	TRAVAUX RD1089-2016-2020	783 000,00	-783 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P026E01	VOIRIE - 2018/2020 D	63 950,00	0,00	7 857 571,00	81 528,00	30 886,00	7 908 213,00	1 993 120,00	5 915 093,00
2003P037E77	VOIRIE / 2016 D	370 567,00	0,00	59 747,00	893,00	6 537,00	54 103,00	26 888,00	27 215,00
2003P037E81	VOIRIE / 2017 D	237 454,00	0,00	766 477,00	62 831,00	8 875,00	820 433,00	387 417,00	433 016,00

AUTORISATION DE PROGRAMME*		Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6) = (4) - (5)
2003P037E69	VOIRIE FORESTIERE ET MATERIEL DE VOIRIE / 2014-2019 D	94 118,32	0,00	940,00	0,00	0,00	940,00	0,00	940,00
2003P037E44	VOIRIE FORESTIERE ET MATERIELS D'ENTRETIEN / 2009-2013 D	57 044,00	-54 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		115 416 357,61	20 481 875,11	40 451 865,84	49 325 380,72	17 929 006,41	71 848 240,15	36 478 743,12	35 369 497,03

*Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2003.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé								
2014P027E01	2014 - MOBILIER URBAIN	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
2014P023E01	2014 - SCOLAIRES HANDICAPES	806 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014P026E01	2014 - SNCF ET LIGNES REGIONALES	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	0,00	0,02
2014P022E01	2014 HANDIMOBILE	550,85	0,00	1 129,19	0,00	0,00	1 129,19	0,00	1 129,19
2017P078E05	2014-2016 FDD	244 819,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
2014P020E01	2014-2019 - LIGNES REGULIERES	0,06	0,00	679,04	0,00	0,00	679,04	0,00	679,04
2014P024E01	2014-2019 LIGNES SCOLAIRES / D	0,00	0,00	13,77	0,00	0,00	13,77	0,00	13,77
2014P021E01	2014-2019 TRANSPORT A LA DEMANDE	0,00	0,00	172,52	0,00	0,00	172,52	0,00	172,52
2017P072E04	2018/2032 SYMA PAYS DE TULLE (Intérêts)	361 585,79	0,00	0,00	63 614,70	0,00	63 614,70	63 614,70	0,00
2017P072E05	2018/SYMA A 89 (Intérêts)	113 440,73	0,00	0,00	24 319,59	0,00	24 319,59	24 319,59	0,00
2015P023E09	ACTIONS CULTURELLES 5 TERRITOIRES/SUBVENTION 2019 - D	6 750,00	20 000,00	240 950,00	20 300,00	0,00	261 250,00	261 250,00	0,00
2015P023E10	ACTIONS CULTURELLES TERRITOIRES/SUBVENTION 2020 - D	0,00	257 700,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
2003P022E05	AE - CDDL"BOURGS STRUCTURANTS" / 2005-2008 D	351 590,36	-317 478,76	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
2003P022E09	AE - CPER / 2008-2010 D	212 330,95	-197 734,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P022E02	AE - DEMARCHE PAYS / 2004-2007 D	370 905,56	-187 413,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P021E12	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE / 2020 2025 D	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P074E02	ATELIERS EDUCATION ARTISTIQUE/SUBVENTIONS 2019 - D	0,00	6 900,00	28 900,00	0,00	0,00	28 900,00	28 900,00	0,00

CD 919

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenues dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2016P074E03	ATELIERS EDUCATION ARTISTIQUE/SUBVENTIONS 2020 - D	0,00	28 300,00	0,00	28 300,00	0,00	28 300,00	0,00	28 300,00
1998P056E88	CLUB ELITE/GRAND EVENEMENT SPORTIFS/SOUTIEN EMPLOI SPORTIF/D	275 116,00	0,00	57 000,00	98 000,00	0,00	155 000,00	106 000,00	49 000,00
2006P038E41	CONTRAT D'ENT. PNEU. marché 72-73 LOC. BAT. 2019-2026 / D	0,00	464 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910,07	-910,07
2018P027E02	CONTRATS DE COHESION DES TERRITOIRES - FONCT. - 2018/2020	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006P037E56	CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES SUR BAT / 2017-2019 D	131 528,05	0,00	11 964,44	38 027,74	2 054,35	47 937,83	32 726,27	15 211,56
2006P037E63	CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES SUR BAT / 2020-2024 D	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998P051E04	CONVENTION PARTICIPATION FONCTIONNEMENT SDIS / 2018-2021 D	29 235 000,00	0,00	0,00	9 500 000,00	719 000,00	8 781 000,00	8 781 000,00	0,00
2013P009E01	DOMOTIQUE : TELEASSISTANCE / 2013 D	6 606 814,04	0,00	451 910,00	0,00	0,00	451 910,00	950 003,23	-498 093,23
2017P078E06	ECOSYST'M SUBVENTION / 2017-2019 D	59 000,00	-59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001P018E11	EMPRUNT DORSAL 2006-2024 - REMBOURSEMENT DES INTERETS	83 529,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P030E19	ENTRETIEN COURS D'EAU ET ETANGS / 2009-2013 D	667 412,00	-625 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P030E30	ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET ETANGS 2014/2016	184 071,00	-175 039,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006P037E54	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS / 2017-2020 D	206 711,57	0,00	11 543,52	110 393,34	2 885,34	119 051,52	86 670,07	32 381,45
2015P028E08	EVENEMENT VOCATION DEPARTEMENTALE/ SUBVENTIONS 2019 - D	207 000,00	-46 900,00	647 300,00	7 000,00	0,00	654 300,00	654 300,00	0,00
2015P028E10	EVENEMENT VOCATION DEPARTEMENTALE/ SUBVENTIONS 2020 - D	0,00	818 000,00	0,00	646 800,00	0,00	646 800,00	0,00	646 800,00
2006P037E64	EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES / 2020-2028 D	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P001E59	EXPLOITATION ET GESTION RESTAURANT PERSONNEL / 2017-2020 D	99 547,78	0,00	1 830,82	45 000,00	0,00	46 830,82	42 968,21	3 862,61
2007P034E13	FDD FONCTIONNEMENT / 2008-2010 D	57 162,00	-14 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P034E15	FDD FONCTIONNEMENT / 2011-2013 D	67 401,00	-66 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2007P035E66	FDD PRIVES FONC 2008-2013 / D	211 812,50	-202 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006P038E31	FLOTTE AUTO-LOC / 2015 2019 D MARCHES 2015/136-137-138	253 600,00	0,00	773 074,12	219 650,00	353 950,00	638 774,12	213 230,90	425 543,22
2006P038E42	FLOTTE AUTOMOBILE : LOCATIONS 2020-2025 / D	0,00	290 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
2018P049E03	FONCT. DIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D	440 000,00	0,00	0,00	2 244,00	0,00	2 244,00	2 244,00	0,00
2018P049E05	FONCT. INDIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D	603 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007P034E17	FOND DE DEVELOPPEMENT DURABLE FONCTIONNEMENT 2014/2016	47 900,00	-47 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006P038E36	FOURNITURE CARBURANT (lavage et péage) 2019/2022 D	810 000,00	0,00	0,00	522 500,00	34 500,00	488 000,00	199 951,47	288 048,53
2018P005E01	FOURNITURES ADMINISTRATIVES / D	304 073,66	0,00	6 259,17	191 065,00	25 065,00	172 259,17	77 766,03	94 493,14
2017P018E03	FOURNITURES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS / 2018-2021 D	270 827,75	5 673,14	0,00	266 067,39	32 633,04	233 434,35	205 573,10	27 861,25
2017P070E12	FSE SUBVENTIONS 2018-2020 / D	0,00	2 528 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006P037E62	GARDIENNAGE / 2019-2023 D	400 000,00	0,00	0,00	108 961,45	36 676,00	72 285,45	69 620,35	2 665,10
2018P007E04	HANDIMOBILE 2019-2022 / D	3 500 000,00	0,00	0,00	1 020 020,00	226 208,00	793 812,00	808 828,40	-15 016,40
1998P137E26	LIGNES REGULIERES TRANSPORT VOYAGEURS ET TAD / 2012-2015 D	0,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P002E06	LOCATION MAINTENANCE MACHINE A AFFRANCHIR / D	38 000,00	0,00	840,24	20 000,00	0,00	20 840,24	9 864,87	10 975,37
2006P037E61	MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES / 2019-2023 D	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006P037E55	MAINTENANCE ET ASSAINISSEMENT DES RESEAUX / 2017-2020 D	68 840,14	0,00	5 625,91	38 235,91	11 502,95	32 358,87	22 835,43	9 523,44
2006P037E65	MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATIMENTS DU DEPT/2020-2024 D	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006P037E60	MARBOT - MARCHE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE / 2019-2022 D	480 000,00	0,00	0,00	130 820,20	9 820,20	121 000,00	116 620,44	4 379,56
2017P018E01	MARCHES DE FOURNITURES ET TELECOMMUNICATIONS / 2017-2019 D	288 649,58	0,00	7 483,58	203 367,04	9 948,32	200 902,30	198 692,47	2 209,83

CD 921

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2017P018E09	MARCHES DE FOURNITURES ET TELECOMMUNICATIONS / 2020-2024 D	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017P017E01	MARCHES MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION / 2017-2020 D	1 027 744,94	11 300,00	6 537,09	467 915,39	36 546,64	437 905,84	419 845,07	18 060,77
2017P017E06	MARCHES MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION / 2018-2021 D	958 339,21	8 000,00	11 126,21	381 760,08	74 638,81	318 247,48	295 179,38	23 068,10
2017P017E07	MARCHES MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION / 2019-2023 D	400 000,00	0,00	0,00	200 000,00	76 000,00	124 000,00	114 947,50	9 052,50
2017P017E08	MARCHES MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION / 2020-2024 D	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P001E21	MEDECINE PROFESSIONNELLE / 2016-2018 D	14 238,20	0,00	3 376,88	0,00	0,00	3 376,88	0,00	3 376,88
2016P001E80	MEDECINE PROFESSIONNELLE / 2018-2022 D	309 511,80	0,00	10 548,60	94 500,00	0,00	105 048,60	83 486,98	21 561,62
2006P037E53	NETTOYAGES DES LOCAUX / 2017-2020 D	2 393 000,00	0,00	47 739,20	447 831,16	27 000,00	468 570,36	440 373,70	28 196,66
2016P022E01	PARTENARIAT AVEC L'ODCV / 2016-2017 D	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P022E16	PARTENARIAT AVEC L'ODCV / 2018-2021 D	984 000,00	0,00	0,00	328 000,00	0,00	328 000,00	328 000,00	0,00
2019P025E02	PARTENARIAT CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE / 2016-2019 D	104 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
1998P056E66	PARTENARIAT PLURIANNUEL DES COMITES DPTAUX 2009 - 2012 / D	13 111,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017P007E15	PARTICIPATION EMPRUNT INTERET / 2019-2039 D (MON524307EUR)	0,00	798 750,00	0,00	67 064,07	0,00	67 064,07	67 064,07	0,00
2017P007E13	PARTICIPATION EMPRUNT INTERET/ 2019-2039 D (MON524312EUR)	0,00	1 597 500,00	0,00	134 128,13	0,00	134 128,13	134 128,13	0,00
2017P007E08	PARTICIPATION EMPRUNT INTERETS / 2019-2038 D (MON521706EUR)	789 854,26	0,00	0,00	75 078,13	0,00	75 078,13	75 078,13	0,00
2003P022E15	PAYS-2011/2013 FONCTIONNEMENT	114 358,40	-94 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017P019E02	PHOTOCOPIEURS / 2018-2021 D	528 181,88	-3 387,00	0,00	133 968,38	4 720,78	129 247,60	98 798,57	30 449,03
2016P001E22	PRESTATIONS BLANCHISSERIE / 2016-2018 D	0,00	0,00	821,60	0,00	0,00	821,60	0,00	821,60
2016P001E78	PRESTATIONS BLANCHISSERIE / 2018-2022 D	115 500,00	0,00	1 633,57	33 000,00	0,00	34 633,57	36 077,89	-1 444,32
2007P035E130	RESERVE DE BIODIVERSITE - FONCTIONNEMENT / 2019-2023 D	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CD 922

AUTORISATION D'ENGAGEMENT*		Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2016P037E03	SCHEMA DEP. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE /SUBVENTIONS 2019 - D	2 250,00	6 000,00	404 750,00	0,00	0,00	404 750,00	404 750,00	0,00
2016P037E06	SCHEMA DEP. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE /SUBVENTIONS 2020 - D	0,00	413 000,00	0,00	404 750,00	0,00	404 750,00	0,00	404 750,00
2003P039E19	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2004-2010 / D	184 500,00	-128 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003P039E31	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2010/2014 / D	106 500,00	-87 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P008E02	SCOLAIRE HANDICAPES / 2018-2022 D	6 530 387,93	0,00	0,00	2 506 573,00	610 500,00	1 896 073,00	1 740 334,09	155 738,91
2017P028E01	SECTEUR DOMICILE : SOUTIEN/DEVELOPPEMENT - FONC/ 2017-2019 D	93 757,00	180 000,00	107 400,00	76 914,80	68 650,00	115 664,80	115 664,80	0,00
1998P001E123	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES-FONCTIONNEMENT / 2019-2021D	0,00	28 000,00	0,00	17 500,00	0,00	17 500,00	6 000,00	11 500,00
1998P056E95	SOUTIEN MOUVEMENT SPORTIF / SUBVENTIONS 2019 - D	11 598,00	2 220,00	590 587,00	16 314,40	5 252,20	601 649,20	601 428,00	221,20
1998P056E96	SOUTIEN MOUVEMENT SPORTIF SUBVENTION 2020	0,00	537 200,00	0,00	534 318,60	0,00	534 318,60	0,00	534 318,60
2017P078E01	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES / 2017-2021 D	193 100,00	0,00	0,00	21 500,00	0,00	21 500,00	21 500,00	0,00
2006P037E59	VERIFICATION DES PORTES ET PORTAILS 2019-2022 / D	200 000,00	0,00	0,00	39 400,00	14 893,60	24 506,40	21 030,26	3 476,14
2006P037E52	VERIFICATION DES PORTES, PORTAILS ET BARRIERES / 2017-2019 D	67 730,00	0,00	5 855,43	14 202,09	15 914,13	4 143,39	302,09	3 841,30
2016P001E108	VETEMENTS DE TRAVAIL CD19 / 2019-2023 D	0,00	520 000,00	0,00	126 685,79	52 852,00	73 833,79	72 760,75	1 073,04
2016P001E23	VETEMENTS DE TRAVAIL COLLEGES 2016-2019 / D	0,00	0,00	70 424,52	0,00	17 000,00	53 424,52	23 028,15	30 396,37
TOTAL		63 407 176,16	10 717 939,15	3 525 576,45	19 778 090,38	2 468 311,36	20 835 355,47	18 157 667,16	2 677 688,31

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2003.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

CD 924

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C8

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE D'AMENAGEMENT	-1 417 965,30	1 031 512,11	2 597 473,51	-2 983 926,70
DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT (DGE) 2ème part	-4 145 828,46	585 317,51	0,00	-3 560 510,95
DOTATION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT DES COLLEGES (DDEC)	-834 042,00	1 329 667,00	1 430 497,03	-934 872,03
PRODUIT DES AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES	-616 287,14	779 950,00	810 126,25	-646 463,39
Total	-7 014 122,90	3 726 446,62	4 838 096,79	-8 125 773,07

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE D'AMENAGEMENT

Reste à employer au 01/01/N		-1 417 965,30
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
7327 / 937-38	Taxe d'aménagement	1 031 512,11
Total		1 031 512,11
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
7398 / 937-1	Reversement taxe au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)	200 030,46
907 / 917 / 933 / 937	Actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)	2 397 443,05
Total		2 597 473,51
Reste à employer au 31/12/N (3)		-2 983 926,70

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT (DGE) 2ème part

Reste à employer au 01/01/N		-4 145 828,46
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
1331 / 907-4	Dotation Globale Equipement (DGE) 2ème part - reliquat 2018	585 317,51
Total		585 317,51
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
Total		0,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-3 560 510,95

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DOTATION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT DES COLLEGES (DDEC)

Reste à employer au 01/01/N		-834 042,00
Recettes		

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DOTATION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT DES COLLEGES (DDEC)		
Article	Libellé article	Montant
1332 / 902-21	Dotation Départementale d'Equipelement des Collèges (DDEC)	1 329 667,00
Total		1 329 667,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
20. / 902-21	Immobilisations incorporelles	14 808,20
21. / 902-21	Immobilisations corporelles	840 091,99
23. / 902-21	Immobilisations en cours	575 596,84
Total		1 430 497,03
Reste à employer au 31/12/N (3)		-934 872,03

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : PRODUIT DES AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES		
Reste à employer au 01/01/N		-616 287,14
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
1345 / 906-21	Amendes de radars automatiques et amendes de police	779 950,00
Total		779 950,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
23152 / 906-21	Equipements et installations dans le cadre du plan de sécurité routière	810 126,25
Total		810 126,25
Reste à employer au 31/12/N (3)		-646 463,39

(1) Par exemple, TCAUE, TDENS, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles le département souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice – Total dépenses de l'exercice.

CD 926

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		310,70	0,60	311,30	304,30	7,00	311,30
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	77,10	0,00	77,10	77,10	0,00	77,10
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	46,40	0,00	46,40	46,40	0,00	46,40
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	49,80	0,00	49,80	44,80	5,00	49,80
ADMINISTRATEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	12,80	0,00	12,80	12,80	0,00	12,80
ATTACHE TERRITORIAL	A	20,60	0,60	21,20	21,20	0,00	21,20
COLLABORATEUR GROUPE ELUS	A C B	2,50	0,00	2,50	2,50	0,00	2,50
DIRECTEUR DE CABINET	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	38,80	0,00	38,80	37,80	1,00	38,80
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	33,50	0,00	33,50	33,50	0,00	33,50
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	25,20	0,00	25,20	25,20	0,00	25,20
FILIERE TECHNIQUE (c)		626,30	1,30	627,60	604,30	23,30	627,60
ADJOINT TEC TER PPAL 1E EE	C	45,00	0,00	45,00	45,00	0,00	45,00
ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE	C	88,90	0,00	88,90	88,90	0,00	88,90
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	61,00	0,00	61,00	61,00	0,00	61,00
ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	C	53,60	1,30	54,90	47,60	7,30	54,90
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	84,40	0,00	84,40	84,40	0,00	84,40
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	82,20	0,00	82,20	73,20	9,00	82,20
AGENT DE L'ETAT	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	C	50,00	0,00	50,00	50,00	0,00	50,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	31,00	0,00	31,00	31,00	0,00	31,00
INGENIEUR	A	12,70	0,00	12,70	10,70	2,00	12,70
INGENIEUR EN CHEF	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	11,50	0,00	11,50	11,50	0,00	11,50
TECHNICIEN	B	38,50	0,00	38,50	35,50	3,00	38,50

CD 927

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	47,50	0,00	47,50	47,50	0,00	47,50
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	15,00	0,00	15,00	13,00	2,00	15,00
FILIERE SOCIALE (d)		162,70	0,00	162,70	143,70	19,00	162,70
AGENT SOCIAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT SOC EDUC 1ERE CLASSE	A	93,80	0,00	93,80	93,80	0,00	93,80
ASSISTANT SOC EDUC 2ND CLASSE	A	57,10	0,00	57,10	38,10	19,00	57,10
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	3,80	0,00	3,80	3,80	0,00	3,80
CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO-EDU	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		32,71	1,23	33,94	31,70	2,24	33,94
CADRE DE SANTE 2EME CLASSE	A	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80
CADRE DE SANTE DE 1ERE CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIER SOINS GENERAUX C.NRL	A	4,80	0,00	4,80	4,80	0,00	4,80
INFIRMIER SOINS GENERAUX C.SUP	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	1,81	1,23	3,04	0,80	2,24	3,04
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PSYCHOLOGUE TERR.HORS CLASSE	A	2,80	0,00	2,80	2,80	0,00	2,80
PUERICULTRICE DE CLASSE NORM	A	3,60	0,00	3,60	3,60	0,00	3,60
PUERICULTRICE DE CLASSE SUP	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PUERICULTRICE HORS CLASSE	A	9,90	0,00	9,90	9,90	0,00	9,90
SAGE-FEMME TERR. HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		14,50	0,90	15,40	15,40	0,00	15,40
TECHNICIEN PARAMEDICAL CL NORM	B	5,80	0,00	5,80	5,80	0,00	5,80
TECHNICIEN PARAMEDICAL CL SUP	B	8,70	0,90	9,60	9,60	0,00	9,60
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		25,30	0,00	25,30	23,30	2,00	25,30
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	2,70	0,00	2,70	2,70	0,00	2,70
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	2,80	0,00	2,80	2,80	0,00	2,80
AGENT DE L'ETAT	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	B	3,80	0,00	3,80	3,80	0,00	3,80
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ATTACHE CONSERV.PAT	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
CONSERVATEUR BIB EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

CD 928

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,40	0,40	0,40	0,00	0,40
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	0,00	0,40	0,40	0,40	0,00	0,40
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		20,50	1,90	22,40	0,00	22,40	22,40
CONTRACTUEL REMUN INDICE	A	20,50	1,90	22,40	0,00	22,40	22,40
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1 192,71	6,33	1 199,04	1 123,10	75,94	1 199,04

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	D1.1

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				997 699,80		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	348	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	351	0,00	3-2	CDD -
ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	C	TECH	348	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	C	TECH	348	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	C	TECH	361	0,00	3-2	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	348	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	366	0,00	3-2	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	372	0,00	3-2	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	356	0,00	3-2	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	354	0,00	3-2	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	351	0,00	3-2	CDD -
ADMINISTRATEUR	A	ADM	977	0,00	3-3-2°	CDD -
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	372	0,00	3-2	CDD -
ASSISTANT SOC EDUC 2ND CLASSE	A	S	404	0,00	3-1	CDD -
ASSISTANT SOC EDUC 2ND CLASSE	A	S	404	0,00	3-3-2°	CDD -
ASSISTANT SOC EDUC 2ND CLASSE	A	S	404	0,00	3-2	CDD -
ASSISTANT SOC EDUC 2ND CLASSE	A	S		0,00	3-2	CDD -
ASSISTANT SOC EDUC 2ND CLASSE	A	S	422	0,00	3-2	CDD -
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	CULT	713	0,00	3-4	CDI -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		68 792,32	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		52 679,56	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		37 176,52	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		23 895,56	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		49 257,92	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		43 430,20	3-2	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		18 027,20	3-2	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		33 348,92	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		27 609,20	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		25 719,32	3-2	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		41 629,96	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		49 450,24	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		21 782,64	3-2	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		69 615,48	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		22 107,24	3-2	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		23 237,64	3-2	CDD -

CD 930

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		33 223,00	3-2	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		53 106,36	3-3-2°	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE	A	OTR		43 051,44	3-4	CDI -
CONTRACTUEL REMUN INDICE	A	OTR		58 333,56	3-4	CDI -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		54 699,68	3-4	CDI -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		50 815,36	3-4	CDI -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		44 856,04	3-4	CDI -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		51 854,44	3-4	CDI -
INGENIEUR	A	TECH	686	0,00	3-3-2°	CDD -
INGENIEUR	A	TECH	558	0,00	3-2	CDD -
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	MS		0,00	3-2	CDD -
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	MS	II	0,00	3-3-2°	CDD -
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	MS	III	0,00	3-3-2°	CDD -
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	3-2	CDD -
TECHNICIEN	B	TECH	538	0,00	3-1	CDD -
TECHNICIEN	B	TECH	379	0,00	3-2	CDD -
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	3-2	CDD -
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	506	0,00	3-2	CDD -
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	444	0,00	3-2	CDD -
Agents occupant un emploi non permanent (7)				269 872,88		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	348	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	C	TECH	353	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	C	TECH	348	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	366	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	354	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	353	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	372	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	351	0,00	3-1	CDD -
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	348	0,00	3-1	CDD -
ASSISTANT SOC EDUC 1ERE CLASSE	A	S	645	0,00	3-1	CDD -
ASSISTANT SOC EDUC 2ND CLASSE	A	S	404	0,00	3-1	CDD -
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	607	0,00	3-1	CDD -
COLLABORATEUR CABINET		OTR		74 151,48	110	CDD -
COLLABORATEUR GROUPE ELUS		OTR		50 722,72	110-1	CDD -
COLLABORATEUR GROUPE ELUS		OTR		27 088,24	110-1	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		39 829,40	3-1	CDD -
CONTRACTUEL REMUN INDICE		OTR		27 427,60	3-1	CDD -
CONTRAT PRIVE		OTR		9 051,96	A APPRENTIS	A APPRENTIS
CONTRAT PRIVE		OTR		13 116,00	A APPRENTIS	A APPRENTIS
CONTRAT PRIVE		OTR		13 485,48	A APPRENTIS	A APPRENTIS
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-1	CDD -

CD 931

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
VACATAIRE		OTR		3 000,00	A VACATAIRES	A VACATAIRES
VACATAIRE		OTR		12 000,00	A VACATAIRES	A VACATAIRES
TOTAL GENERAL				1 267 572,68		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CD 932

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D1.2

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LE DEPARTEMENT OU L'ETABLISSEMENT
TAYSSE Annick	Journées nationales des femmes élues (SAS Femmes et Pouvoir) - 22 et 23 novembre 2019

(1) Article L. 3123-10 du CGCT.

IV – ANNEXES
IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
 (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)

D2.1

 Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel du Département Marbot - Tulle (1).
 Toute personne a le droit de demander communication des budgets et des comptes du département.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
04/12/2012 - Fondation "Caisse d'Epargne pour la Solidarité" - Affermage	Service Départemental "Corrèze téléassistance"		Fondation reconnue d'utilité publique	11 413 479,00
Détention d'une part du capital				
21/12/1970 -	Safer Marche Limousin		Société Anonyme (SA)	84 480,00
31/12/1972 -	Société d'Equipement du Limousin (SELI)		Société d'Economie Mixte (SEM)	17 671,89
23/04/1975 -	Groupement Syndical Forestier des Agriers		Etablissement Public à caractère administratif	135 725,36
03/07/1995 -	Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou		Etablissement Public à caractère administratif	152 449,02
15/10/1999 -	Espace Mille Sources - Bugeat		Etablissement Public Départemental	45 734,71
07/04/2000 -	Société Locale d'Epargne Tulle-Ussel		Société Coopérative	200 000,00
14/12/2006 -	Corrèze Equipement		Société d'Economie Mixte (SEM)	727 500,00
09/11/2012 -	Territoires 19 (ex. SEM 19)		Société d'Economie Mixte (SEM)	174 999,00
12/07/2013 -	Uzerche Territoire d'Energies Positives		Société d'Economie Mixte (SEM)	600,00
12/04/2019 -	Corrèze Energies Renouvelables		Société d'Economie Mixte (SEM)	144 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- Garantie emprunt	Corrèze Habitat		OPH	99 703 404,54
- Garantie emprunt	DOM AULIM		ESH - SA HLM	2 517 860,78
- Garantie emprunt	COPROD		ESH - SA HLM	5 433 583,13
- Garantie emprunt	EPDA de la Corrèze (Servières le Château)		Association	1 076 594,33
- Garantie emprunt	EPDA du Glandier		Association	7 006 756,10
- Garantie emprunt	EHPAD de Seilhac		Association	1 372 510,79
- Garantie emprunt	EHPAD de Vigeois (Résidence Commaignac)		Maison de retraite	3 687 055,87
- Garantie emprunt	EHPAD de Corrèze		Maison de retraite	5 284 273,53
- Garantie emprunt	EHPAD de Rivet à Brive		Maison de retraite	9 730 000,00
- Garantie emprunt	Egletons Habitat		OPH	35 102,11

CD 934

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Garantie emprunt	Société d Economie Mixte Corrèze Equipement		SEM	1 446 834,52
- Garantie emprunt	DORSAL		Syndicat Mixte	19 125 000,00
- Garantie emprunt	NOALIS (fusion DOM AULIM et Le Foyer)		ESH - SA HLM	4 723 694,77
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
24/05/2015 - Convention Partenariat 2019 "Amélioration de l'état sanitaire des élevages Corrèziens"	GCDS GRPEMT DEFENSE SANITAIRE	GRUPEMENT CORREZIEN DEFENSE SANITAIRE	Association déclarée	130 000,00
06/07/2018 - Dotation voirie 2019	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	Groupement de collectivités	174 000,00
28/11/2018 - Programmation, soutien à la création, action éducation artistique	L'EMPREINTE	L'EMPREINTE	Etablissement public local à caractère industriel ou commercial	80 000,00
28/11/2018 - Projet culturel et accompagnement du réseau associatif corrézien	FAL 19	Ligue de l'enseignement FAL de la correze	Association déclarée	80 000,00
28/11/2018 - Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental et aides aux élèves non résidents	BRIVE-LA-GAILLARDE	BRIVE-LA-GAILLARDE	Commune	83 730,00
28/11/2018 - Fonctionnement de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de Haute-Corrèze et aides aux élèves	EIMDHC	ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE HAUTE-CORRÈZE	Association déclarée	126 380,00
05/01/2019 - FRANSYLVA - SUBVENTION ELAGAGE	FRANSYLVA	FRANSYLVA FORESTIERS PRIVES EN LIMOUSIN	Association syndicale libre	300 000,00
25/01/2019 - 2019 - Convention de Missions Service Public - Espace 1000 SOURCES	ESPACE 1000 SOURCES CORREZE	ESPACE 1000 SOURCES CORREZE	Collectivité locale à caractère industriel ou commercial	160 000,00
25/01/2019 - SUBVENTION 2019 - CLASSES DE DECOUVERTE	ODCV TULLE	OEUVRE DEPARTEMENTALE DES CENTRES VACANCES DE LA CORREZE	Association déclarée	200 000,00
09/05/2019 - 2019 - Pays de Ventadour - Dotation 2019	ICA PAYS DE VENTADOUR	Instance Coordination Autonomie - Pays de ventadour	Association déclarée	75 005,40
09/05/2019 - 2019 - CIAS Midi Co Dotation 2019	CIAS MIDI CORREZIEN	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CIAS MIDI CORREZIEN	Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)	116 373,00
09/05/2019 - Subvention de fonctionnement	ALOES 19	Association loisirs Œuvres sociales	Association déclarée	512 000,00
10/05/2019 - 2019 - AGENCE DEPARTEMENTALE CORREZE INGENIERIE	CORREZE INGENIERIE	CORREZE INGENIERIE	Etablissement public local	220 000,00
13/05/2019 - 100% fibre - Aide financière 2019 (5M)	DORSAL CORREZE	Syndicat mixte DORSAL	Etablissement public syndicat mixte	254 564,07
13/05/2019 - FFTH - Aide Financière 2019	DORSAL CORREZE	Syndicat mixte DORSAL	Etablissement public syndicat mixte	325 078,13
13/05/2019 - 100% fibre - Aide financière 2019 (10M)	DORSAL CORREZE	Syndicat mixte DORSAL	Etablissement public syndicat mixte	509 128,13
24/05/2019 - 2019 - CCI - Subvention de fonctionnement	CCI CORREZE	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA CORREZE	Etablissement public organisme consulaire	100 000,00
24/05/2019 - Subvention de fonctionnement 2019	ADM 19	ASSOC MAIRES DE LA CORREZE	Association déclarée	116 000,00

CD 935

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
24/05/2019 - 2019 - Chambre d'Agriculture - Subvention fonctionnement	CHAMBRE AGRICULTURE CORREZE	CHAMBRE AGRICULTURE CORREZE	Etablissement public organisme consulaire	145 000,00
24/05/2019 - subvention de fonctionnement - acompte 2019	ADRT	Agence de Développement et de Réservation Touristiques.	Association déclarée	200 000,00
24/05/2019 - Autonomie et gestion en eau dans les exploitations agricoles	ASAFAC	ASSOCIAT. SYNDICALE AMENAGEMENT FONCIERS AGRICOLE DE LA CORREZE	Etablissement public association syndicale autorisée	200 000,00
24/05/2019 - Mise à disposition agents du CD auprès de CORREZE TOURISME	ADRT	Agence de Développement et de Réservation Touristiques.	Association déclarée	218 133,31
24/05/2019 - subvention de fonctionnement 2019	ADRT	Agence de Développement et de Réservation Touristiques.	Association déclarée	628 000,00
24/05/2019 - Schéma directeur d'alimentation en Eau Potable	SIAEP DE LA MONTANE (SIVU)	SYNDICAT INTERCOM EAUX MONTANE	Etablissement public syndicat intercommunal à vocation unique	76 901,00
24/05/2019 - Réhabilitation et extension du Centre touristique de l'Abeille à Eygurande - T1	CDC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	CDC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Communauté de communes	150 000,00
24/05/2019 - DIEGE Restructuration AEP Eygurande/Merlines Convention partenariat financier 2018-2020 (ANNEE 2019)	SYNDICAT DE LA DIEGE	SYNDICAT DE LA DIEGE	Etablissement public syndicat mixte communal	169 100,00
04/06/2019 - 2019 Aides financières fonctionnement et investissement	SMAT DE BORT	SYNDICAT MIXTE DE L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU LAC DE BORT	Etablissement public syndicat mixte	144 000,00
28/06/2019 - 2019- Protocole financier remboursement Capital	SYMA A89	SYNDICAT MIXTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE HAUTE CORREZE	Etablissement public syndicat mixte communal	120 657,51
10/07/2019 - Service Habitat Jeunes Tulle 2019	F.J.T. DE TULLE	Résidence Habitat jeunes de Tulle	Association déclarée	87 040,00
19/07/2019 - Aménagement de surface de l'avenue Honoré de Balzac	MALEMORT	MALEMORT	Commune	93 600,00
06/08/2019 - 2019 Participation LIGNE AERIENNE Brive-Paris	AEROPORT BRIVE SOUILLAC	AEROPORT BRIVE SOUILLAC	Etablissement public syndicat mixte	375 022,99
06/08/2019 - 2019 - Subvention Aeroport solde	AEROPORT BRIVE SOUILLAC	AEROPORT BRIVE SOUILLAC	Etablissement public syndicat mixte	403 566,29
06/08/2019 - 2019-Subvention Fonctionnement Investissement et regie	AEROPORT BRIVE SOUILLAC	AEROPORT BRIVE SOUILLAC	Etablissement public syndicat mixte	464 022,30
20/09/2019 - Réalisation d'une pelouse synthétique - Terrain Jean-Marie Soubira (Stadium)	BRIVE-LA-GAILLARDE	BRIVE-LA-GAILLARDE	Commune	90 000,00
20/09/2019 - Travaux d'amélioration du centre aquarécratif	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	Groupement de collectivités	90 000,00
20/09/2019 - Réalisation d'une pelouse hybride - Terrain Amédée Domenech (Stadium)	BRIVE-LA-GAILLARDE	BRIVE-LA-GAILLARDE	Commune	200 000,00
20/09/2019 - Participation SPLNA 2019/2022	DORSAL	Syndicat mixte DORSAL	Etablissement public syndicat mixte	750 000,00
20/09/2019 - Travaux du centre de performance sous la tribune	CABCL RUGBY AMATEUR	CLUB ATHLETIQUE BRIVISTE CORREZE LIMOUSIN	Association déclarée	500 000,00
20/09/2019 - Extension et aménagement de l'éco-golf à Neuvic (T1)	CDC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	CDC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Communauté de communes	77 820,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/09/2019 - Création salles sportives (site piscine)	OBJAT	OBJAT	Commune	101 900,00
20/09/2019 - Schéma directeur AEP Etude diagnostic installations production et distribution d'eau potable	CDC VENTADOUR	CDC VENTADOUR	Communauté de communes	115 712,00
28/09/2019 - Convention de missions d'intérêt général 2019/2020	CABCL RUGBY (SASP)	C.A./ Brive Corrèze limousin Rugby Professionnel	Société anonyme sportive professionnelle	98 000,00
25/10/2019 - Atelier agroalimentaire de transformation fermière (T1)	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	Groupement de collectivités	100 000,00
25/10/2019 - Aménagement des abords du campus universitaire (T1)	EGLETONS	EGLETONS	Commune	150 000,00
25/10/2019 - 2019- Protocole financier remboursement Interêts/capital	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	Groupement de collectivités	240 047,08
25/10/2019 - Restructuration réseau AEP postes désinfection et mise en place traitement reminéralisation	SALON-LA-TOUR	SALON-LA-TOUR	Commune	93 860,00
25/10/2019 - Tx mise conformité et réhabilitation captages Vuers Sauvages et Combe Lièvre	EGLETONS	EGLETONS	Commune	99 777,00
25/10/2019 - ANRU - Réhabilitation de 84 logements de la résidence Les Arcades à BRIVE	OPHLM BRIVE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS DE BRIVE	Etablissement public local à caractère industriel ou commercial	100 291,00
25/10/2019 - Aménagement des abords du campus universitaire (T2)	EGLETONS	EGLETONS	Commune	150 000,00
28/11/2019 - Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental et aides aux élèves non résidents	TULLE	TULLE	Commune	115 539,00
09/12/2019 - Participation LIGNE AERIENNE solde 2018	AEROPORT BRIVE SOUILLAC	AEROPORT BRIVE SOUILLAC	Etablissement public syndicat mixte	102 824,35
12/12/2019 - 2019 Subvention TVX QUALYSE	QUALYSE	Syndicat mixte QUALYSE	Etablissement public local à caractère industriel ou commercial	100 000,00
13/12/2019 - Etude patrimoniale et schéma directeur systèmes asst 5 communes	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	COM AGGLOMERATION TULLE AGGLO	Groupement de collectivités	75 881,00
13/12/2019 - Création terrain football en gazon synthétique	TULLE	TULLE	Commune	90 000,00
13/12/2019 - Elaboration du PLUI	CDC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	CDC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Communauté de communes	100 000,00
13/12/2019 - Réaménagement de l'ancienne gendarmerie d'USSEL en 16 logements locatifs	OPH CORREZE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	Etablissement public local à caractère industriel ou commercial	136 000,00
13/12/2019 - Restructuration du système AEP (Tranche 1)	SIAEP BORT-LES-ORGUES	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CANTON DE BORT-LES-ORGUES	Etablissement public syndicat intercommunal à vocation unique	212 035,00
13/12/2019 - Transfert effluents d'eaux usées de la STEU de Larche sur la STEU de Brive	COM AGGLO BASSIN DE BRIVE	COM AGGLO BASSIN DE BRIVE	Groupement de collectivités	284 822,00
13/12/2019 - SYNDICAT EAUX MONTANE : Restructuration ressource eau potable	SIAEP DE LA MONTANE (SIVU)	SYNDICAT INTERCOM EAUX MONTANE	Etablissement public syndicat intercommunal à vocation unique	450 000,00
31/12/2019 - SF-Extrait décision du 17.01.2020-Subvention d'équilibre 2019 Centre de Santé	CORREZE SANTE	CORREZE SANTE	Etablissement public de santé	75 670,00
Autres				

CD 937

- (1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION– LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	D2.2

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 3312-7 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	28 392 164,15	
Personnes de droit privé	9 574 153,90	
Associations	7 665 865,00	
A TOUS CIRK	250,00	
A TOUS CIRK	250,00	
A TOUS CIRK	50,00	
ACCORDEONS EN MONEDIERES	500,00	
ADAPEI DE LA CORREZE - SERVICE A LA PERSONNE	2 994,00	
ADEF RESIDENCES LA MAISON DU DOUGLAS	500,00	
AERO MODEL CLUB DE L'OUEST CORREZIEN	165,00	
AERO-CLUB BRIVE - SECTION AEROMODELISME	199,00	
AFTER SCHOOL CLUB RIV'ETUDES	500,00	
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES	200 000,00	
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES	218 133,31	
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES	628 000,00	
AGRI-SOLIDARITE MASSIF CENTRAL	6 000,00	
AICONTIS	6 000,00	
AIR DE JEUX	100,00	
ALLIANCE FRANCAISE DELEGATION COMITE DE BRIVE	800,00	
AMICALE DES ANCIENS MARINS DE LA CORREZE - LES POMPONS ROUGES	150,00	
AMICALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA CORREZE	1 000,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'USSEL	500,00	
AMICALE DES SENTIERS PEDESTRES DE VIGNOLS ET DES ENVIRONS	197,00	
AMICALE LAIQUE DAMPNIAT	600,00	
AMICALE LAIQUE DE ST PARDOUX-LA-CROISILLE	300,00	
AMICALE PARENTS ELEVES - PERPEZAC-LE-NOIR	1 200,00	
AMICALE SAINT HILAIRE - VENARSAL	1 208,00	
AMICALE SPORTIVE BORTOISE - RUGBY	3 281,00	
AMIS SCHEINFELD COMITE JUMELAGE BEAULIEU	500,00	
AMIS SCHEINFELD COMITE JUMELAGE BEAULIEU	200,00	
APCS MAHORAIS DE BRIVE	176,00	
APE DU RPI BENAYES MEUZAC MONTGIBAUD	1 500,00	
ARTS ET CULTURE SORNAC	500,00	
ARTS ET CULTURE SORNAC	500,00	
ASPO BRIVE	1 643,00	
ASPO BRIVE	412,00	
ASPO JUDO	1 272,00	

CD 939

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASPTT BRIVE AGGLO VELO	739,00	
ASPTT BRIVE AGGLO VELO	800,00	
ASPTT TULLE	1 500,00	
ASPTT TULLE	472,00	
ASS COMITE JUMELAGE DONZENAC	385,00	
ASS. FETE DU COCHON	1 400,00	
ASSOC CLUB COURTELINE	1 500,00	
ASSOC USEP ECOLE DE VIGEOIS	269,00	
ASSOC. CULTURELLE DU PAYS DE POMPADOUR	1 500,00	
ASSOC. DEPART. D'AIDE A DOMICILE PERSONNES AGEES CORREZIENNES (ADAPAC)	5 780,70	
ASSOC. DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPART. DE PRET DE LA CORREZE	7 000,00	
ASSOC. DES PUPILLES DE LA NATION ET ORPHELINS DE GUERRE OU DEVOIR (19)	150,00	
ASSOC. DES RETRAITES MILITAIRES ET VEUVES DE MILITAIRES DE LA CORREZE	150,00	
ASSOC. INTERMEDIAIRE SERVICE PLUS	1 400,00	
ASSOC. LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	1 000,00	
ASSOC. MISSION LOCALE D'INSERTION DES JEUNES ARRondissement DE TULLE	18 900,00	
ASSOC. MISSION LOCALE D'INSERTION DES JEUNES ARRondissement DE TULLE	45 000,00	
ASSOC. SAUVEGARDE VIADUC ET CHEMIN FER LUZEGE SOURSAC	500,00	
ASSOC. VOILCO (CENTRE DE NAUTISME ET DE PLEIN AIR VOILE CORREZE)	3 000,00	
ASSOC.RENAISSANCE VIEILLES PIERRES MILLEVACHES ET MONEDIERES BONNEFOND	500,00	
ASSOC.RETRAITES DE L'ARTISANAT CORREZE	500,00	
ASSOCIAT. SYNDICALE AMENAGEMENT FONCIERS AGRICOLE DE LA CORREZE-ASAFAC	80 000,00	
ASSOCIAT. SYNDICALE AMENAGEMENT FONCIERS AGRICOLE DE LA CORREZE-ASAFAC	200 000,00	
ASSOCIAT. SYNDICALE AMENAGEMENT FONCIERS AGRICOLE DE LA CORREZE-ASAFAC	140 000,00	
ASSOCIATION "BOUGEONS SUR LA COLLINE"	800,00	
ASSOCIATION "LA MAISON DES POMPIERS : SERGE VINCENT"	300,00	
ASSOCIATION "MAQUETTES 19" - TULLE	200,00	
ASSOCIATION 1,2,3 LES ATELIERS DU ROY	1 000,00	
ASSOCIATION 400	1 200,00	
ASSOCIATION A DOM LIMOUSIN	1 860,30	
ASSOCIATION A DOM LIMOUSIN	650,00	
ASSOCIATION AGGENA	27 661,20	
ASSOCIATION AGGENA	23 800,00	
ASSOCIATION AMIS BIBLIOTHEQUE MALEMORTINE	200,00	
ASSOCIATION AMITIE DROUJBA 19	300,00	
ASSOCIATION AMTM	1 000,00	
ASSOCIATION APE RPI DE SADROC	900,00	
ASSOCIATION ARCADOUR	1 400,00	
ASSOCIATION ARCHIVES EN LIMOUSIN	500,00	

CD 940

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION ARGENTAT PATCH	150,00	
ASSOCIATION ARTS PATRIMOINE ET GASTRONOMIE A ST-PARDOUX CORBIER	300,00	
ASSOCIATION AUTOUR DU 1ER MAI	1 500,00	
ASSOCIATION BANDA D'OBJAT	13 320,00	
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE A L'HOPITAL	200,00	
ASSOCIATION BIG BAND DU CRD DE TULLE - JAZZ ENSEMBLE DE TULLE	1 000,00	
ASSOCIATION BLOCSON	1 000,00	
ASSOCIATION BON PIED, BON OEIL	167,00	
ASSOCIATION BONNEFOND ANIMATIONS	300,00	
ASSOCIATION BOUGE TA VILLE	3 500,00	
ASSOCIATION CARREFOUR VENTADOUR	1 500,00	
ASSOCIATION CHAMALOT RESIDENCE	2 000,00	
ASSOCIATION CHANTONS ENSEMBLE	500,00	
ASSOCIATION CHOEUR CHANTE BRIVE	1 000,00	
ASSOCIATION CHOEUR DE BEAULIEU	500,00	
ASSOCIATION CHOEUR REGIONAL DE LA VEZERE	1 500,00	
ASSOCIATION CHOEURS DU PAYS DE TULLE	1 000,00	
ASSOCIATION CHOEURS DU PAYS DE TULLE	1 000,00	
ASSOCIATION CHORALE TULLA VOCE	800,00	
ASSOCIATION CLIN D'OEIL AU PAYS DE NOAILLES	750,00	
ASSOCIATION COLLONGES ANIMATIONS SPECTACLES	6 000,00	
ASSOCIATION COLLONGES FESTIF	1 000,00	
ASSOCIATION COMMUNES JUMEELES NOUVELLE-AQUITAINE	250,00	
ASSOCIATION CORREZE ALZHEIMER	2 500,00	
ASSOCIATION CORREZE FRANCE PROCHE-ORIENT	1 000,00	
ASSOCIATION CORRÈZE TÉLÉVISION	1 000,00	
ASSOCIATION CORSICA ALDILA - OBJAT	250,00	
ASSOCIATION COUINE EN DO ET CHA DANSE - VOUTEZAC	500,00	
ASSOCIATION COULEUR VITALITE-ST PARDOUX LE VIEUX	300,00	
ASSOCIATION COULEUR VITALITE-ST PARDOUX LE VIEUX	300,00	
ASSOCIATION CULTURE ET EDUCATION DEVELOPPEMENT CITOYEN	4 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE ET DE LOISIRS DE LIGNAREIX	300,00	
ASSOCIATION CYBOLOISIRS - SERVIERES LE CHATEAU	200,00	
ASSOCIATION DANSE EN PARTANCE	1 000,00	
ASSOCIATION DANSE HERVE KOUBI - CENTRE CHOREGRAPHIQUE ECHANGE ARTISTIQ	33 000,00	
ASSOCIATION DE DESIGNERS, ARTISTES GRAPHIQUES ET ECRIVAINS - DONZENAC	500,00	
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE RAOUL DAUTRY	227,00	
ASSOCIATION DE L'IMPRIMERIE DU MUSEE D'USSEL	300,00	
ASSOCIATION DE LOISIRS LOU LOUBATOU	178,00	
ASSOCIATION DE RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES (ARHA) TARNAC	300,00	
ASSOCIATION DE SOINS PALLIATIFS (ASP-CORREZE)	400,00	

CD 941

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DECOUVRIR	3 000,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT	40 000,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE LA CORREZE	3 000,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	900,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	900,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	1 200,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	900,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	900,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	1 500,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	300,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	900,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	600,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	150,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE RADIOAMATEURS AU SERVICE SECURITE CIVILE-19	956,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE RADIOAMATEURS AU SERVICE SECURITE CIVILE-19	550,00	
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA CATHEDRALE DE TULLE	1 100,00	
ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE - EGLETONS	800,00	
ASSOCIATION DES AMIS DE MEYSSAC	1 000,00	
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU CLOITRE - TULLE	500,00	
ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES	500,00	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DU CANTON DE MEYSSAC	500,00	
ASSOCIATION DES HEURES MUSICALES EN MONEDIERES	2 000,00	
ASSOCIATION DES JOUEURS DE GOLF DE NEUVIC	804,00	
ASSOCIATION DES LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX DU LIMOUSIN	150,00	
ASSOCIATION DES LENDEMAINS QUI CHANTENT - SMAC	68 000,00	
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS INTERCOMMUNALITES DE LA CORREZE	116 000,00	
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA CORREZE	350,00	
ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES	500,00	
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE L'ALAUZETA	1 900,00	
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DE MONTAGNE	2 944,00	
ASSOCIATION DU BLEU DANS LE GRIS	300,00	
ASSOCIATION DU BLEU EN HIVER	2 500,00	

CD 942

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DU PATRIMOINE DU PAYS DE BEAULIEU	1 000,00	
ASSOCIATION ECOLE PUBLIQUE MIXTE VARETZ	200,00	
ASSOCIATION ECOLE PUBLIQUE MIXTE VARETZ	312,00	
ASSOCIATION ELIZABETH MY DEAR	5 300,00	
ASSOCIATION ENERGIE 19	1 182,00	
ASSOCIATION ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DE LA CORREZE	1 000,00	
ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CORYPHEE	300,00	
ASSOCIATION ENTR' AID SIDA	200,00	
ASSOCIATION FAMILIALE DE BRIVE	1 500,00	
ASSOCIATION FEMMES ELUES DE CORREZE	350,00	
ASSOCIATION FOLKLORE ET TRADITIONS EN MONEDIERES - CHAUMEIL	100,00	
ASSOCIATION FOLKLORE ET TRADITIONS EN MONEDIERES - CHAUMEIL	400,00	
ASSOCIATION FORET REINSERTION ENVIRONNEMENT DU PAYS DE TULLE	2 600,00	
ASSOCIATION FRAGMENTS	1 000,00	
ASSOCIATION FRANCO-HELLENIQUE DE LA CORREZE - BRIVE	200,00	
ASSOCIATION FREDON	1 500,00	
ASSOCIATION FREDON	2 000,00	
ASSOCIATION HANDYLOISIRS	300,00	
ASSOCIATION HARMONIE SAINTE-CECILE DE BRIVE	912,00	
ASSOCIATION HAVANA SOL	2 500,00	
ASSOCIATION HIPPIQUE DES ECURIES DE NOVERT	4 223,00	
ASSOCIATION HIPPIQUE DES ECURIES DE NOVERT	1 000,00	
ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE AU PAYS D'AUBAZINE	1 000,00	
ASSOCIATION HISTOIRES DE PASSAGES	3 000,00	
ASSOCIATION ICORANDA LIMOUSIN MARCHE AUVERGNE - EYGURANDE	300,00	
ASSOCIATION IDEE (INSERTION DORDOGNE ENTRETIEN ENVIRONNEMENT)	2 800,00	
ASSOCIATION IMAGES PLURIELLES	2 000,00	
ASSOCIATION IMEDIA UTOPIQUE	500,00	
ASSOCIATION IMEDIA UTOPIQUE	1 000,00	
ASSOCIATION INTERCANTONALE D'INTERVENTION AU DOMICILE DES AINES	19 766,00	
ASSOCIATION JARDIN DE S-CULTURES	1 000,00	
ASSOCIATION JARDIN DE S-CULTURES	1 000,00	
ASSOCIATION JAZZ CLUB 19100	2 500,00	
ASSOCIATION JEANNE VILLEPREUX POWER - JUILLAC	200,00	
ASSOCIATION JEANNE VILLEPREUX POWER - JUILLAC	400,00	
ASSOCIATION JUMELAGE CHAMBERET SCHILLINGSFURST	385,00	
ASSOCIATION KARATE CLUB SAINT CHAMANTOIS	697,00	
ASSOCIATION KIND OF BELOU	4 000,00	
ASSOCIATION L'ARBRE ET L'EAU	300,00	
ASSOCIATION L'ART EN BAR	900,00	
ASSOCIATION LA BELLE ECHAPPEE	500,00	
ASSOCIATION LA CHAPELLE AUX SAINTS ARCHEOLOGIE PATRIMOINE CASAP	3 000,00	
ASSOCIATION LA CLEF DES CHAMPS - LE LONZAC	300,00	

CD 943

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION LA COUR DES ARTS	6 000,00	
ASSOCIATION LA COUR DES ARTS	50,00	
ASSOCIATION LA CROISEE DES ANS	15 952,00	
ASSOCIATION LA DORDOGNE DE VILLAGES EN BARRAGES	2 000,00	
ASSOCIATION LA GAILLARDE	500,00	
ASSOCIATION LA MAIADE MALEMORTINE - MALEMORT	2 000,00	
ASSOCIATION LA PIERRE FONTAINE	300,00	
ASSOCIATION LA RONDE DE MARCILLAC-LA-CROZE	300,00	
ASSOCIATION LA SABOTIERE - USSEL	300,00	
ASSOCIATION LA SOURIS VERTE - LAGARDE-ENVAL	300,00	
ASSOCIATION LA TEMPETE	15 000,00	
ASSOCIATION LA VOIE DU GRANITE - MEYMAC	350,00	
ASSOCIATION LE BATTEMENT D'AILES	4 000,00	
ASSOCIATION LE FIL DES AIDANTS	2 500,00	
ASSOCIATION LE MAXIPHONE	22 000,00	
ASSOCIATION LE PUY AUX MUSES - AYEN	150,00	
ASSOCIATION LE TRAIN BRIVISTE CORREZIEN - MALEMORT	550,00	
ASSOCIATION LE TRI PORTEUR	500,00	
ASSOCIATION LE TRI PORTEUR	1 000,00	
ASSOCIATION LES 100 PAS - LE LONZAC	500,00	
ASSOCIATION LES 100 PAS - LE LONZAC	300,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE BEYNAT	1 000,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE CUREMONTE	1 000,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE L'ARBORETUM	200,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE L'ECOLE	1 200,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE - BEYNAT	300,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE LA BOURREE - SAINT-PRIVAT	150,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-HILAIRE-LUC	300,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-ROBERT	6 500,00	
ASSOCIATION LES AMIS DES CHADOURNE - BRIVE	800,00	
ASSOCIATION LES AMIS DU FESTIVAL DE LA VEZERE	40 000,00	
ASSOCIATION LES AMIS DU PATRIMOINE DE L'ARMEMENT DE TULLE	300,00	
ASSOCIATION LES BALADINS DU VELL - CHAUFFOUR-SUR-VELL	200,00	
ASSOCIATION LES BRIVOISERIES	750,00	
ASSOCIATION LES CONCERTS DU CLOITRE DE TULLE	4 200,00	
ASSOCIATION LES ESTEALES - ESTIVALS	300,00	
ASSOCIATION LES FEMMES A BARBE	500,00	
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS	300,00	
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS	500,00	
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS	200,00	
ASSOCIATION LES P'TITS POIS DU LIVRE - OBJAT	1 000,00	
ASSOCIATION LES PASSAGERS DU VENT	300,00	
ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR CORREZE	15 000,00	

CD 944

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR CORREZE	8 146,33	
ASSOCIATION LES SANS SOUCIS DE VARETZ	600,00	
ASSOCIATION LES ZINCORREZIENS - CHIRAC BELLEVUE	500,00	
ASSOCIATION LEZ'ARTS ET SALAMANDRE	800,00	
ASSOCIATION LOISIRS ET GYM VOLONTAIRE BRIVEZACOISE	156,00	
ASSOCIATION LOISIRS OEUVRES SOCIALES ALOES 19	13 000,00	
ASSOCIATION LOISIRS OEUVRES SOCIALES ALOES 19	511 981,28	
ASSOCIATION LOS RESCALAIRES	1 000,00	
ASSOCIATION LOST IN TRADITIONS	2 700,00	
ASSOCIATION LOST IN TRADITIONS	300,00	
ASSOCIATION MAITRISE DE LA LANGUE ET AIDE PERSONNALISEE	7 000,00	
ASSOCIATION MIGRATEURS GARONNE DORDOGNE	1 000,00	
ASSOCIATION MONCELLOISE D'ANIMATIONS COMMUNES	1 200,00	
ASSOCIATION MOSELLANE AIDE AUX PERSONNES AGEES	3 502,00	
ASSOCIATION MOUVANCE - SAINT-SETIERS	400,00	
ASSOCIATION MUSICALE ARTISTIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE DE BRIVE	877,00	
ASSOCIATION MUSICALE ARTISTIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE DE BRIVE	392,00	
ASSOCIATION MUSIQUE EN LIMOUSIN	9 000,00	
ASSOCIATION MUSIQUE EN LIMOUSIN	5 000,00	
ASSOCIATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE 19	150,00	
ASSOCIATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE 19	350,00	
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE 19	800,00	
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS ET AMIS DE L'INDOCHINE (ANAI)	150,00	
ASSOCIATION NATURE LIMOUSIN	800,00	
ASSOCIATION NEW DANSE STUDIO	5 000,00	
ASSOCIATION NEW DANSE STUDIO	500,00	
ASSOCIATION NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS	400,00	
ASSOCIATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE	15 000,00	
ASSOCIATION PEUPLE ET CULTURE	3 400,00	
ASSOCIATION POINT T'Y ES	1 000,00	
ASSOCIATION POLYSSON	600,00	
ASSOCIATION POTENTIELS	200,00	
ASSOCIATION POTENTIELS	200,00	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE GRAULIEROIS - LAGRAULIERE	200,00	
ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE LA FORET	15 000,00	
ASSOCIATION RADIO VICOMTÉ	2 000,00	
ASSOCIATION REINSERTION DELINQUANTS AIDE VICTIMES CORREZE (ARAVIC)	2 000,00	
ASSOCIATION RENCONTRE ARTISTIQUE ET POETIQUE (RAP)	200,00	
ASSOCIATION RENCONTRES ET DEDICACES - NAVES	1 000,00	
ASSOCIATION RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS UZERCHA -UZERCHE	500,00	
ASSOCIATION ROC DU GOUR NOIR - LA LUZEGE	20 000,00	
ASSOCIATION SAINT-PRIVAT ANIMATION	150,00	

CD 945

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SAINT-VIANCE LOISIRS	173,00	
ASSOCIATION SALON MUSIQUE - SALON-LA-TOUR	600,00	
ASSOCIATION SARAMAGBELLE	3 000,00	
ASSOCIATION SCENES DE MANEGE - ARNAC-POMPADOUR	1 000,00	
ASSOCIATION SEILHACOISE DE TENNIS	549,00	
ASSOCIATION SEMEURS D'ONDES	500,00	
ASSOCIATION SILVA - SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	1 200,00	
ASSOCIATION SOLIDARITE MILLEVACHES	700,00	
ASSOCIATION SPORT ADAPTE IME	500,00	
ASSOCIATION SPORT LOISIRS USSEL	289,00	
ASSOCIATION SPORTIVE BORTOISE - TENNIS	960,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CHASTEaux LISSAC	629,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE JEAN JAURES USSEL	315,00	
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE JEAN JAURES USSEL	302,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE BEYNAT	3 028,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE CHAMBERET	3 992,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-PANTALEON - BASKET	2 079,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-PANTALEON - FOOTBALL	12 760,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DE VITRAC CORREZE	715,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DES ECOLES D'USSAC	144,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DES JEUNES DE DAMPNAT	439,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DES JOUEURS DE GOLF DU CHAMMET	181,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE H GERARD	300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MERCOEUR	388,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE JULES ROMAINS	300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE HALTEROPHILIE TULLE	492,00	
ASSOCIATION SPORTIVE JUGEALS NOAILLES	4 382,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LAGUENNE SAINTE-FORTUNADE LAGARDE ENVAL	1 606,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MARCILLAC-CLERGOUX	1 205,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MEYSSACOISE DE FOOTBALL	367,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE PERPEZAC LE NOIR	600,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SEILHACOISE - FOOTBALL	1 298,00	
ASSOCIATION SPORTIVE SEILHACOISE - RUGBY	523,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ST-MARTIAL DE GIMEL	170,00	
ASSOCIATION SPORTIVE USSELLOISE DE HANDBALL	532,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VIGILANTE MALEMORT - TENNIS	1 610,00	
ASSOCIATION SPORTIVE VIGNOLS-VOUTEZAC	745,00	
ASSOCIATION SQUASH CLUB DES ESCURES	1 170,00	
ASSOCIATION ST.BO LARIV DANCE-ST BONNET LA RIVIERE	300,00	
ASSOCIATION TELE MILLEVACHES	1 000,00	
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE EGLETONNAIS	158,00	
ASSOCIATION THEATRE ART E OSE	300,00	
ASSOCIATION THEATRE DU PARADOXE	800,00	

CD 946

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION TREIGNAC PROJET	1 000,00	
ASSOCIATION TUBERCULTURE	32 000,00	
ASSOCIATION TULLE ATHLETIC CLUB	1 450,00	
ASSOCIATION TULLE HORIZONS	1 500,00	
ASSOCIATION TULLE SOLIDARITE	4 800,00	
ASSOCIATION UNAFAM - ESPOIR CORREZE	700,00	
ASSOCIATION USEP DE L'ÉCOLE DE SAINT-MEXANT	173,00	
ASSOCIATION USSEL ACCUEIL SOLIDARITE	6 500,00	
ASSOCIATION USSELLOISE DE BOXE	490,00	
ASSOCIATION VELO CLUB COSNAC	179,00	
ASSOCIATION VIA VENTADOUR	3 000,00	
ASSOCIATION VIVRE A SPONTOUR - SOURSAC	150,00	
ASSOCIATION VIVRE EN PAYS DE TULLE	500,00	
ASSOCIATION VOLLEY BRIVE	174,00	
ASSOCIATION VOUTEZAC PATRIMOINE - ASVS	200,00	
ASV MALEMORT FOOTBALL	1 205,00	
ATELIER MUSICAL VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	5 350,00	
ATHLETIC CLUB DE LA JEUNESSE CHANTEIXOISE	1 446,00	
ATHLETISME SAINT PANTALEON	868,00	
ATHLETISME SAINT PANTALEON	500,00	
ATMO NOUVELLE-AQUITAINE	6 000,00	
AUTOUR DE L'ATELIER DE PEINTURE-L'ECOLE DE COLLONGES	400,00	
AVENIR DE DONZENAC	1 500,00	
BADMINTON BRIVISTE	794,00	
BADMINTON CLUB DE LA MARQUISE DE POMPADOUR	161,00	
BADMINTON CLUB DES MONEDIERES	310,00	
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CORREZE	4 000,00	
BASKET ANCOLIE MEYMACOIS	156,00	
BASKET CLUB ARGENTACOIS	626,00	
BASKET CLUB MARCILLAC	334,00	
BASKET CLUB UZERCHOIS	1 977,00	
BEYNAT JUDO CLUB	437,00	
BEYSSAC ANIMATION	500,00	
BIKE ET CAR CLUB CORREZIEN	200,00	
BOULE SPORTIVE OBJATOISE LYONNAISE	552,00	
BOXING CLUB BRIVISTE	1 452,80	
BRIVE BATON TWIRLING CLUB	576,00	
BRIVE CORREZE CO	2 521,00	
BRIVE CORREZE CO	362,00	
BRIVE GYM	5 442,00	
BRIVE HOCKEY CLUB	1 421,00	
BRIVE LE CAVALIER GAILLARD	1 188,00	
BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON	8 692,00	

CD 947

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON	4 575,00	
BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON	1 000,00	
BRIVE PATINAGE CLUB	2 627,00	
BRIVE PATINAGE CLUB	1 000,00	
BUGEAT TREIGNAC ATHLETISME	3 000,00	
C.A BRIVE CORREZE LIMOUSIN RUGBY AMATEUR	250 000,00	
C.A BRIVE CORREZE LIMOUSIN RUGBY AMATEUR	24 360,00	
C.A BRIVE CORREZE LIMOUSIN RUGBY AMATEUR	13 809,00	
C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN RUGBY PROFESSIONNEL CABCL (SASP)	49 000,00	
C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN RUGBY PROFESSIONNEL CABCL (SASP)	49 000,00	
C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN RUGBY PROFESSIONNEL CABCL (SASP)	1 530,00	
C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN RUGBY PROFESSIONNEL CABCL (SASP)	6 934,00	
C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN VOLLEY	17 648,00	
C.H. DU PAYS D'EYGURANDE (LA CELLETTE)	5 424,00	
CAB GOLF	836,00	
CANOE KAYAK CLUB ARGENTAT BEAULIEU	3 574,00	
CANOE KAYAK CLUB ARGENTAT BEAULIEU	1 500,00	
CANOE KAYAK CLUB ARGENTAT BEAULIEU	5 000,00	
CANTATE 19	300,00	
CAP PLONGEE	342,00	
CENTRE CULTUREL DE BRIVE - BRIVE MEDIA CULTURE	12 000,00	
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF D'EGLETONS	4 000,00	
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN MEYMAC	35 000,00	
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN MEYMAC	2 000,00	
CENTRE D'ART MARTIAL POLYVALENT	472,00	
CENTRE INFORMATION DROIT DES FEMMES ET FAMILLES	1 500,00	
CENTRE INFORMATION DROIT DES FEMMES ET FAMILLES	600,00	
CENTRE MEDICO-SPORTIF DE TULLE	1 500,00	
CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN	32 500,00	
CENTRE SOCIO CULTUREL JACQUES CARTIER	1 500,00	
CERCLE ATHLETIQUE EGLETONNAIS	1 678,00	
CERCLE D'ESCRIME DE BRIVE	1 711,00	
CERCLE D'ESCRIME DE TULLE	858,00	
CERCLE DES ARTS PLASTIQUES DES MONEDIERES - LE LONZAC	500,00	
CERCLE DES BOXEURS TULLISTES	1 039,00	
CERCLE LAIQUE DE TULLE - CYCLO	1 076,00	
CERCLE SHITO RYU KARATE USSELLOIS	1 247,00	
CHAMBRE ARTISANALE DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT DE LA CORREZE	600,00	
CHOEUR D'HOMMES DE BRIGNAC LA PLAINE	300,00	
CHORALE CONTRECHANT DES ORGUES ET DE L'ARTENSE	300,00	
CHORALE CONTRECHANT DES ORGUES ET DE L'ARTENSE	1 000,00	
CHORALE DES GABARIERS	200,00	
CINE PLUS EN LIMOUSIN	1 000,00	

CD 948

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CITE DE L'ACCORDEON - TULLE	25 000,00	
CLUB ALPIN FRANCAIS DE BRIVE	616,00	
CLUB ATHLETIQUE BRIVE CORREZE ATHLETISME	2 150,00	
CLUB ATHLETIQUE BRIVE CORREZE BASKET	23 321,00	
CLUB ATHLETIQUE BRIVISTE TENNIS	2 057,00	
CLUB ATHLETIQUE DE POMPADOUR	883,00	
CLUB ATHLETIQUE DE POMPADOUR	3 220,00	
CLUB ATHLETIQUE DE SAINT AULAIRE	465,00	
CLUB ATHLETIQUE DE SALON LA TOUR	472,00	
CLUB ATHLETIQUE DE SALON LA TOUR	800,00	
CLUB ATHLETIQUE EYGURANDE MERLINES	169,00	
CLUB ATHLETIQUE MEYMACOIS - FOOTBALL	3 768,00	
CLUB ATHLETIQUE MEYMACOIS - HANDBALL	343,00	
CLUB ATHLETIQUE MEYMACOIS RUGBY	607,00	
CLUB ATHLETIQUE ORGNACOIS	484,00	
CLUB ATHLETIQUE DE MEYMAC TENNIS	436,00	
CLUB D'ECHECS DU PAYS DE BRIVE	1 272,00	
CLUB D'ESCRIME DE HAUTE CORREZE	2 310,00	
CLUB D'ESCRIME DE HAUTE CORREZE	1 200,00	
CLUB DE CULTURE PHYSIQUE DES ROSIERS	163,00	
CLUB DE DANSE - COSNAC	300,00	
CLUB DE GYMNASTIQUE DE SAINT YBARD	160,00	
CLUB DE HANDBALL AMICAL DE LA REGION DE MEYSSAC	387,00	
CLUB DE PLONGEE DU PAYS D'EGLÉTONS	482,00	
CLUB DE PLONGEE USSELLOIS	583,00	
CLUB DE RANDONNEE DES 3 AMIS	167,00	
CLUB DE TIR TULLISTE	471,00	
CLUB DES NAGEURS DE BRIVE	8 973,00	
CLUB DES NAGEURS DE BRIVE	4 000,00	
CLUB DES NAGEURS DE TULLE	1 763,00	
CLUB DES SPORTS NAUTIQUES DE BRIVE	2 680,00	
CLUB DES SPORTS NAUTIQUES DE BRIVE	169,00	
CLUB DES SPORTS NAUTIQUES DE BRIVE	2 000,00	
CLUB LES BRUYERES	800,00	
CLUB PHILATELIQUE ET CARTOPHILE ARGENTACOIS	150,00	
CLUB RANDO CYCLO CHAMBOULIVE	264,00	
CLUB SPORTIF ALLASSACOIS	2 004,00	
CLUB SPORTS ET CULTURE DE CORREZE	400,00	
CLUB SUBAQUATIQUE BRIVISTE	871,20	
CLUB SUBAQUATIQUE TULLISTE	814,00	
CLUB VELOCIO GAILLARD	208,00	
CLUB VELOCIO GAILLARD	1 200,00	
COLIBRI HANDICAP	100,00	

CD 949

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLECTIF VACANCE ENTROPIE	300,00	
COLLEGE LA SALLE BRIVE	2 185,00	
COLLEGE NOTRE-DAME DE LA PROVIDENCE	2 185,00	
COLLEGE NOTRE-DAME DE LA PROVIDENCE	2 189,00	
COLLEGE NOTRE-DAME DE LA PROVIDENCE	1 240,00	
COMICE AGRICOLE CANTONAL DE TREIGNAC	1 500,00	
COMICE AGRICOLE CANTONAL LAPLEAU	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT D'USSEL	3 000,00	
COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE BRIVE	3 000,00	
COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE TULLE	3 000,00	
COMICE AGRICOLE DES 2 CANTONS DE TULLE	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DES CANTONS D'USSEL	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU BASSIN DE LUBERSAC	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON D'ARGENTAT	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON D'EGLETONS	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON D'UZERCHE	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE BEAULIEU	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE BEYNAT	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE BORT LES ORGUES	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE BUGEAT	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE CORREZE	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE DONZENAC	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LA ROCHE CANILLAC	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE MERCOEUR	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE MEYMAC	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE NEUVIC	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE SAINT-PRIVAT	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE SEILHAC	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE SORNAC	1 500,00	
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE VIGEOIS	1 500,00	
COMITE D' ORGANISATION DES CONCOURS DEPARTEMENTAUX DE BOVINS	1 500,00	
COMITE D'ORGANISATION DE LA FETE DE LA FRAMBOISE	3 000,00	
COMITE DE JUMELAGE ARGENTAT - BAD KONIG	330,00	
COMITE DE JUMELAGE CORNIL/STE FORTUNADE/FLACHSLANDEN	765,00	
COMITE DE LA FRAISE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE	5 000,00	
COMITE DE LA FRAISE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE	5 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DE LA CORREZE	4 300,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DE LA CORRÈZE	4 200,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE LA CORREZE	3 200,00	
COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE LA CORREZE	1 452,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET DE LA CORRÈZE	7 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET DE LA CORRÈZE	1 844,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA CORREZE	6 200,00	

CD 950

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA CORREZE	1 062,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA CORREZE	2 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA CORREZE	15 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE LA CORREZE	3 600,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE DE LA CORRÈZE	3 700,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE JEU D'ECHECS DE LA CORREZE	1 800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES DE LA CORREZE	3 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION ROUTIERE DE LA CORREZE	4 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL DE LA CORREZE	4 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE LA CORREZE	3 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DE LA CORREZE	8 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DE LA CORREZE	1 544,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE LA CORREZE	1 400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE LA CORREZE	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE LA CORREZE	6 500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE TRIATHLON DE LA CORRÈZE	1 200,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS (...)	500,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP 19	6 500,00	
COMITE DES FETES - LISSAC SUR COUZE	200,00	
COMITE DES FETES D' AUBAZINE	1 200,00	
COMITE DES FETES D'ORGNAC SUR VEZERE	300,00	
COMITE DES FETES D'USSAC	200,00	
COMITE DES FETES D'USSAC	500,00	
COMITE DES FETES DE BUGEAT	1 500,00	
COMITE DES FETES DE CHABRIGNAC	1 000,00	
COMITE DES FETES DE CLERGOUX	300,00	
COMITE DES FETES DE CLERGOUX	600,00	
COMITE DES FETES DE CONFOLENT-PORT-DIEU	1 500,00	
COMITE DES FETES DE GRANDSAIGNE	300,00	
COMITE DES FETES DE GRANDSAIGNE	300,00	
COMITE DES FETES DE GROS-CHASTANG	600,00	
COMITE DES FETES DE LA-ROCHE-CANILLAC	300,00	
COMITE DES FETES DE LATRONCHE	150,00	
COMITE DES FETES DE LIGINIAC	300,00	
COMITE DES FETES DE MADRANGES	300,00	
COMITE DES FETES DE MALEMORT	1 000,00	
COMITE DES FETES DE MERLINES	300,00	
COMITE DES FETES DE MEYSSAC	500,00	
COMITE DES FETES DE SAINT-VICTOUR	300,00	
COMITE DES FETES DE SAINT-YBARD	500,00	
COMITE DES FETES DE SARRAN	3 600,00	
COMITE DES FETES DE SARRAN	300,00	

CD 951

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE DES FETES DE VOUTEZAC	500,00	
COMITE DES FETES ET D' ANIMATION DE ROCHE-LE-PEYROUX	300,00	
COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE-LUC	350,00	
COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE-LUC	300,00	
COMITE DES FETES ET DES FOIRES DE MONCEAUX	400,00	
COMITE DES FETES ET LOISIRS DE PERPEZAC-LE-NOIR	500,00	
COMITE DES MARTYRS DE TULLE	300,00	
COMITE DPT DE LA CORREZE LIGUE CONTRE LE CANCER	20 000,00	
COMITE DPT DE LA CORREZE LIGUE CONTRE LE CANCER	5 000,00	
COMITE DPT F.N.A.C.A. (COMB. EN ALGERIE-MAROC-TUNISIE)	1 200,00	
COMITE DU CONCOURS DE COQS DE PECHE	600,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE & DE GYM. VOLONTAIRE	6 000,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON DE LA CORRÈZE	2 700,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON DE LA CORRÈZE	1 423,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DE LA CORREZE	5 800,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE MOTOCYCLISME DE LA CORRÈZE	3 500,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE PELOTE BASQUE DE LA CORRÈZE	2 400,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DE LA CORRÈZE	3 500,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DE LA CORRÈZE	6 893,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DE LA CORRÈZE	8 000,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE LA CORRÈZE	1 440,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE TOURISME ÉQUESTRE DE LA CORRÈZE	4 500,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL DE TOURISME ÉQUESTRE DE LA CORRÈZE	1 500,00	
COMITE ETUDES INTERPROFESSIONNEL NOIX ET CHATAIGNIER DU BAS-LIMOUSIN	3 000,00	
COMITE JUMELAGE AUBAZINE COLMBERG	700,00	
COMITE JUMELAGE EGLETONS UFFENHEIM	750,00	
COMITE LIMOUSIN DE TAROT - TULLE	200,00	
COMITE MEMORIAL CORREZIEN DE LA RESISTANCE ET DEPORTATION (C.M.C.R.D)	350,00	
COMITE ORGANISATION FOIRE PRIMEE DEPART DE LA CHATAIGNE ET DU MARRON	5 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL AERONAUTIQUE DE LA CORRÈZE	1 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'AEROMODELISME DE LA CORRÈZE	1 800,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'AVIRON DE LA CORRÈZE	2 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ULM DE LA CORRÈZE	1 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BOULES LYONNAISES DE LA CORRÈZE	1 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BOXE DE LA CORRÈZE	1 800,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CANOE-KAYAK DE LA CORRÈZE	4 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CANOE-KAYAK DE LA CORRÈZE	594,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION DE LA CORRÈZE	1 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION DE LA CORRÈZE	1 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION DE LA CORRÈZE	8 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLISME DE LA CORREZE	3 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DE LA CORRÈZE	5 400,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DE LA CORRÈZE	2 026,00	

CD 952

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	11 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	17 901,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	22 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	4 575,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	2 400,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SKI DE LA CORRÈZE	3 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPORTS SUBAQUATIQUES	3 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPORTS SUBAQUATIQUES	4 232,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE LA CORRÈZE	3 800,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE LA CORRÈZE	936,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE LA CORRÈZE	898,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE LA CORRÈZE	1 130,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE LA CORRÈZE	2 200,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE DE LA CORRÈZE	1 300,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOL LIBRE DE LA CORRÈZE	3 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOL LIBRE DE LA CORRÈZE	5 000,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL DE LA CORRÈZE	2 100,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SPORTS DE GLACE DE LA CORRÈZE	2 300,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA CORRÈZE	11 000,00	
COMITÉ TERRITORIAL DE MONTAGNE ET D'ESCALADE DU LIMOUSIN	3 400,00	
COMPAGNIE DES ARCHERS DE BRIVE	1 045,00	
COMPAGNIE DES ARCHERS DE MALEMORT	779,00	
COMPAGNIE DES ARCHERS DE VENTADOUR	392,00	
COMPAGNIE HOMO SAPIENS	500,00	
COMPAGNIE LA SOEUR DE SHAKESPEARE	500,00	
COMPAGNIE LA VOIE DES ARTS	500,00	
CONFEDERATION GENERALE DE L'ALIMENTATION DE DETAIL	600,00	
CONFEDERATION MUSICALE FRANCE CORREZE	9 000,00	
CONFRERIE DES GOUTEURS DE PECHES	500,00	
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE	12 000,00	
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE	9 000,00	
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE	9 000,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE	300,00	
COORDINATION RURALE DE LA CORREZE	3 750,00	
CORREZE VOL LIBRE	800,00	
CORREZE-THEATRE-FNCTA CD-19	1 000,00	
COSNAC FOOTBALL CLUB	1 288,00	
COUJ'HEUREUX	500,00	
COUP DE MAIN	3 500,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE CONSEIL DEPARTEMENTAL - CENTRE FORMATION	2 500,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE CONSEIL DEPARTEMENTAL - CENTRE FORMATION	1 500,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE CONSEIL DEPARTEMENTAL - CENTRE FORMATION	2 000,00	

CD 953

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CULTURE ET PATRIMOINE À UZERCHE	1 500,00	
CYCLO CLUB DE SAINT CLEMENT	746,00	
CYCLO RANDONNEUR BRIVISTE	585,00	
CYCLO RANDONNEUR BRIVISTE	5 755,00	
CYCLO RANDONNEUR MALEMORTOIS	586,00	
CYCLOTOURISME OBJATOIS	554,00	
CYCLOTOURISME OBJATOIS	768,00	
CYCLOTOURISME OBJATOIS	1 500,00	
DANCE IN PERP'	300,00	
DELIRES ET DES NOTES	500,00	
DES P'TITES GRAINES	200,00	
DETENTE ET SOUPLESSE	179,00	
DISC GOLF BRIVISTE	1 367,00	
DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE	11 000,00	
DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE	13 160,00	
DOCUMENTS D'ARTISTES NOUVELLE AQUITAINE	500,00	
DOMAINE EQUESTRE DE LA TIRELOUBIE	411,00	
DYNAMIC BASKET LOT CORREZE	1 028,00	
EARL DU CHASSANG	1 750,00	
ECHIQUIER TULLISTE	169,00	
ECOLE DE MUSIQUE ACCORDS	8 210,00	
ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALLASSAC	14 971,00	
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VÈZÈRE CAUSSE	14 420,00	
ECOLE DE MUSIQUE L'ETINCELLE BRANCEILLAISE	6 420,00	
ECOLE DE MUSIQUE MALEMORT	16 410,00	
ECOLE DE RUGBY SPAUR	2 012,00	
ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE HAUTE-CORRÈZE	126 380,00	
ECOLE TULLISTE DE JUDO	884,80	
ECOLE TULLISTE DE KARATE SHOTOKAN	330,00	
EGLETONS EQUI PASSION	559,00	
EGLETONS PHOTO NATURE	3 000,00	
EHPAD EGLETONS - AGMR	11 557,60	
ELAN PONGISTE DU PAYS DE BEYNAT	500,00	
ELAN SPORTIF USSELLOIS	1 608,00	
ENSEMBLE VOCAL CARMINA DE TULLE	1 000,00	
ENSEMBLE VOCAL DE BRIVE	3 000,00	
ENSEMBLE VOCAL DU PAYS DE POMPADOUR	500,00	
ENTENTE BRIVE TULLE ATHLE	15 000,00	
ENTENTE BRIVE TULLE ATHLE	586,00	
ENTENTE BRIVE TULLE ATHLE	2 843,00	
ENTENTE DES BARRAGES DE LA XAINTRIE	1 325,00	
ENTENTE DES BASSES MONEDIERES	382,00	
ENTENTE PERPEZAC SADROC	789,00	

CD 954

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENTENTE SAVJOO	1 688,00	
ENTENTE SPORTIVE NONARDAISE	3 776,00	
ENTENTE SPORTIVE USSELLOISE	4 212,00	
ENTENTE TROCHE VIGEOIS	902,00	
ENTENTE VIGILANTE MALEMORT BRIVE OLYMPIQUE - RUGBY	20 341,00	
ENTENTE VIGILANTE MALEMORT BRIVE OLYMPIQUE - RUGBY	922,00	
ESPACE LOISIRS ACCUEIL NATURE DE CHAMBERET	500,00	
ESPERANCE SPORTIVE SOURSACOISE	327,00	
ETINCELLES - ASSOC. CONTRE MALTRAITANCE, ABUS ET VIOLENCES SEXUELLES	500,00	
ETOILE SPORTIVE DE LIGINIAC	181,00	
ETOILE SPORTIVE DES AIGLONS BRIVISTE	11 139,00	
ETOILE SPORTIVE DES AIGLONS BRIVISTE	4 575,00	
ETOILE SPORTIVE DES AIGLONS BRIVISTE	4 575,00	
ETOILE SPORTIVE USSACOISE	1 749,00	
F.J.T. DE TULLE	87 040,00	
FAMILLES RURALES DE BRIGNAC-LA-PLAINE	161,00	
FANATIC CHEER 19	419,00	
FEDERATION ASSOC. PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	14 251,50	
FEDERATION ASSOC. PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	12 124,00	
FEDERATION DE LA BOULANGERIE ET BOULANGERIE PATISSERIE DE LA CORREZE	800,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS CORREZE -FDBTP19	3 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE CORREZE ENVIRONNEMENT	12 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CORREZE	16 500,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CORREZE	16 500,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CORREZE	6 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES	2 500,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES	2 500,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES	2 800,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES	2 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES	3 500,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES	4 594,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES	2 500,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES DE FRANCE	1 300,00	
FEDERATION FRANCAISE DES MARCHES DE BETALES VIFS (FMBV)	500,00	
FEDERATION NATIONALE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS	14 950,00	
FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE SECTION CORREZE	1 906,00	
FESTIVAL DE LA CHANSON FRANCAISE EN PAYS BELLOCOIS	1 500,00	
FIT LIVE	419,00	
FJEP CORNIL	174,00	
FJEP CORNIL	1 436,00	
FNATH - FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DE LA VIE GRPT CORREZE DOR	3 000,00	

CD 955

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FONDATION MARIUS VAZEILLES - MEYMAC	3 000,00	
FOOTBALL CLUB ARGENTACOIS	4 219,00	
FOOTBALL CLUB DE SAINT-JAL	682,00	
FOOTBALL CLUB DE ST ANGEL	501,00	
FOOTBALL CLUB OBJATOIS	475,00	
FORME ET SANTE	197,00	
FOYER CULTUREL DE BUGEAT	300,00	
FOYER CULTUREL DE BUGEAT	300,00	
FOYER CULTUREL ET SPORTIF D'UZERCHE SECTION HANDBALL	537,00	
FOYER CULTUREL ET SPORTIF DE SAINT-MEXANT	300,00	
FOYER CULTUREL JP DUMAS - ALLASSAC	200,00	
FOYER CULTUREL JP DUMAS - ALLASSAC	158,00	
FOYER CULTUREL LAIQUE DE MEYSSAC	150,00	
FOYER CULTUREL LAIQUE DE MEYSSAC	500,00	
FOYER CULTUREL LAIQUE DE ST BONNET L' ENFANTIER	300,00	
FOYER CULTUREL LAIQUE SERILHAC	200,00	
FOYER CULTUREL UZERCHE	9 286,00	
FOYER CULTUREL UZERCHE	12 480,00	
FOYER CULTUREL UZERCHE	2 000,00	
FOYER CULTUREL UZERCHE	3 000,00	
FOYER D'ACTIVITES RURALES DE BONNEFOND	500,00	
FOYER DES ELEVES DU COLLEGE DE LUBERSAC	300,00	
FOYER INTERCOMMUNAL CULTURE ET LOISIRS	200,00	
FOYER RURAL CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	150,00	
FOYER RURAL CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	500,00	
FOYER RURAL CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	500,00	
FOYER RURAL CANTON D'EYGURANDE	600,00	
FOYER RURAL DE DAVIGNAC	500,00	
FOYER RURAL DE JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE SAINTE FORTUNADE	300,00	
FOYER RURAL DE SOUDEILLES	300,00	
FOYER RURAL DES JEUNES DE PERPEZAC-LE-NOIR	300,00	
FOYER RURAL ET D'EDUCATION POPULAIRE DE CONCEZE	300,00	
FOYER RURAL JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE CUBLAC	200,00	
FOYER RURAL RILHAC-TREIGNAC	300,00	
FOYER RURAL SAINT-AULAIRE	200,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DE SEILHAC	1 000,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE TRIOUZOUNE	700,00	
FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLÈGE JEAN MOULIN	300,00	
FRANCE ADOT 19 ASSOCIATION POUR LE DON D'ORGANES ET TISSUS HUMAINS	350,00	
FRANSYLVA	50 000,00	
FRJEP ST-GERMAIN-LES-VERGNES	1 175,00	
FÉDÉRATION FAMILLES RURALES DE LA CORRÈZE	12 000,00	
FÉDÉRATION FAMILLES RURALES DE LA CORRÈZE	1 000,00	

CD 956

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
G.A.E.C. COMBEZOU	1 393,75	
GAEC PAGNON.	1 732,17	
GAEC ROUPEYROUX	3 500,00	
GENDRE NOUVELLE RENAISSANCE	500,00	
GOLF CLUB D'AUBAZINE CORREZE	871,00	
GRIVE LA BRAILLARDE	500,00	
GROUPE BEKKREL - ASSOCIATION SIST	500,00	
GROUPE FOLKLORIQUE LES PASTOURELLES DE BRIVE	300,00	
GROUPE FOLKLORIQUE LES REVEILHES - SAINTE-FORTUNADE	300,00	
GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE DU LIMOUSIN	1 000,00	
GROUPE OMNISPORT 19 LE DEPARTEMENT	2 000,00	
GROUPE SPELEOLOGIQUE CORREZE	162,00	
GROUPE VOCAL DE LA XAINTRIE	300,00	
GROUPEMENT CORREZIEN DEFENSE SANITAIRE	130 000,00	
GROUPEMENT DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIO-EDUCATIFS DU LIMOUSIN	2 000,00	
GYM AMBIANCE LANTEUIL	194,00	
GYM DES 4 SAISONS	170,00	
GYM VOLONTAIRE DE MOUSTIER-VENTADOUR	161,00	
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN TULLISTE	276,00	
GYMNASTIQUE FEMININE INTERCOMMUNALE	297,00	
HANDBALL BRIVE CORREZE	2 165,00	
HANDBALL BRIVE CORREZE	4 575,00	
HANDBALL CLUB ALLASSAC DONZENAC	15 942,00	
HANDBALL CLUB OBJAT CORREZE	20 436,00	
HANDBALL CLUB OBJAT CORREZE	4 000,00	
HANDBALL CLUB PAYS DE BEYNAT	397,00	
HANDBALL CLUB TULLE CORREZE	656,00	
HANDBALL EGLETONS CORREZE	1 234,00	
HAUTE CORREZE EVENEMENTS	4 000,00	
HAUTE CORREZE TENNIS DE TABLE	670,00	
HAUTE CORREZE TRIATHLON	163,00	
HESTIA SPORT ADAPTE	1 162,00	
ICA - ICA DES XAINTRIES	10 440,80	
ICA - ICA DES XAINTRIES	70 941,60	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE BRIVE 3	38 100,00	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE BRIVE NORD OUEST ASS LES MIMOSAS	39 050,00	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE BRIVE SUD-OUEST	39 850,00	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE CANTON DE BUGEAT	16 626,40	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE CANTON DE BUGEAT	34 792,20	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE CANTON EYGURANDE	33 770,40	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE CORREZE	36 929,40	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE DONZENAC	52 381,20	

CD 957

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE JUILLAC	39 370,80	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE LARCHE	8 272,40	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE LARCHE	56 710,20	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE LUBERSAC	50 914,80	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE MALEMORT	44 420,00	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE SEILHAC	45 470,40	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE SORNAC	33 536,40	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE TREIGNAC	6 119,33	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE TREIGNAC	1 237,50	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE TREIGNAC	4 748,30	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE TREIGNAC	45 025,80	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE TULLE CAMPAGNE SUD	47 943,00	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE TULLE URBAIN NORD ET SUD	15 280,00	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE TULLE URBAIN NORD ET SUD	61 959,60	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE USSEL	15 280,00	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE USSEL	54 760,20	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE YSSANDONNAIS OBJAT	48 808,80	
ICA - INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE LA ROCHE CANILLAC	35 681,40	
ICA - INSTANCE COORDINATION PAYS DE VENTADOUR	75 005,40	
ICA - INSTANCE DE L'AUTONOMIE DU CANTON DE MEYMAC	38 200,80	
ICA BRIVE 2 NORD CENTRE	39 150,00	
ICA DES GORGES DE LA HAUTE DORDOGNE	37 740,60	
ICA-INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE DU CANTON DE BORT LES ORGUES	2 796,40	
ICA-INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE DU CANTON DE BORT LES ORGUES	39 690,60	
INSTALLER EN MASSIF CENTRAL	3 000,00	
INSTANCE COORDINATION AUTONOMIE TULLE CAMPAGNE NORD	46 679,40	
INSTITUT FRANCAIS DE TAI JI ZHANG DONGWU	865,00	
INSTITUT FRANCAIS DE TAI JI ZHANG DONGWU	2 088,00	
JEUNES AGRICULTEURS DE LA CORREZE	2 000,00	
JEUNES AGRICULTEURS DE LA CORREZE	10 000,00	
JEUNES AGRICULTEURS DE LA CORREZE	2 000,00	
JEUNES AGRICULTEURS DE LA CORREZE	1 500,00	
JEUNES AGRICULTEURS DE LA CORREZE	2 366,00	
JEUNESSE SPORTIVE DE LUBERSAC BASKET	565,00	
JEUNESSE SPORTIVE ROSIEROISE	163,00	
JM FRANCE CORREZE	14 000,00	
JUDO CLUB D'ARGENTAT	944,80	
JUDO CLUB DE TREIGNAC	424,00	
JUDO CLUB DU PLATEAU BORTOIS	939,00	
JUDO CLUB OBJATOIS	766,00	
JUDO CLUB USSEL	1 643,20	
JUDO CLUB USSEL	1 133,00	
JUDO ECOLE COSNAC LOISIRS ARTS MARTIAUX DE TRADITIONS	885,60	

CD 958

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
L'AS DU VOLANT MEYSSACOIS	176,00	
L'ASSOCIATION MADE IN CORRÈZE	250,00	
L'ASSOCIATION MADE IN CORRÈZE	250,00	
L'ECHO DE NOS BRUYERES	1 000,00	
L'ECOLE BUISSONNIERE	262,00	
LA BOURREE DU MONT CEIX	500,00	
LA CHORALE DE SARRAN	800,00	
LA COMPAGNIE DE LA GRANDE OURSE	1 000,00	
LA FIESTA MEYMACOISE	500,00	
LA PETANQUE HAUTE CORREZE	400,00	
LA POMMERIE	1 500,00	
LA RAQUETTE ARDOISIÈRE	1 094,00	
LA TULLISTE	3 558,00	
LA VIE COLLONGEOISE	200,00	
LA VILLA DES CARS EN FETE	700,00	
LARCHE PATRIMOINE	300,00	
LE BOTTOM THEATRE	15 000,00	
LE BREZOU	1 000,00	
LE BREZOU	300,00	
LE BREZOU	250,00	
LE CRI DU PAPIER - TULLE	1 200,00	
LE GRAAL	500,00	
LE GRAND ATELIER	500,00	
LE NOBLE ART MULTI-BOXE BRIVISTE	1 123,00	
LEMUR KATA COMPAGNIE	300,00	
LES 3 JPO	2 000,00	
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT PANTALEON DE LARCHE	200,00	
LES AMIS DE MEYMAC PRES BORDEAUX	200,00	
LES AMIS DE PERPEZAC-LE-BLANC	150,00	
LES AMIS DE SEGUR	500,00	
LES AMIS DES CULS NOIRS	1 000,00	
LES CENT PAS	167,00	
LES CYCLOTOURISTES DES MONEDIERES	170,00	
LES FELES DE L'ART	500,00	
LES FOUS DU VOLANT - BADMINTON	471,00	
LES PETITS POIS SONT ROUGES	1 000,00	
LES RASCASSES DE VENTADOUR	1 058,00	
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	12 600,00	
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	80 000,00	
LOS GOJATS DEL PORTI	500,00	
LUBERSAC TENNIS CLUB	393,00	
MADARAC - SYND. CONFEDERATION PAYSANNE DE LA CORREZE	2 445,00	
MADRANGES, PATRIMOINE ET TALENTS EN MONEDIERES	300,00	

CD 959

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAISON DE L'EAU ET DE LA PECHE DE LA CORREZE	3 500,00	
MAISON DES ADOS - ASSO. PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC 19	40 000,00	
MAISON DES SOURDS 19	230,00	
MARCHE NORDIQUE EN CORREZE	232,00	
MEDIA GRAND BRIVE	350,00	
MEDICATION TIME	250,00	
MEYMAC ATHLETIC CLUB - TENNIS DE TABLE	537,00	
MEYSSAC COLLONGES TENNIS	1 418,00	
MEYSSAC ECHECS	358,00	
MISSION LOCALE ARRONDISSEMENT DE BRIVE	45 000,00	
MISSION LOCALE ARRONDISSEMENT DE BRIVE	31 500,00	
MISSION LOCALE D'USSEL	400,00	
MISSION LOCALE D'USSEL	22 500,00	
MISSION LOCALE D'USSEL	12 600,00	
MODEF CORREZE	1 845,00	
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE	12 000,00	
MYOSOTIS BASSIN TULLISTE	968,00	
NONARDS ACTIVITE DETENTE	160,00	
NOTRE VILLAGE	5 000,00	
NSL RUGBY	3 804,00	
OCCE 19 ECOLE PRIMAIRE HENRI GERARD	408,00	
OEUVRE DEPARTEMENTALE DES CENTRES VACANCES DE LA CORREZE	64 000,00	
OEUVRE DEPARTEMENTALE DES CENTRES VACANCES DE LA CORREZE	64 000,00	
OEUVRE DEPARTEMENTALE DES CENTRES VACANCES DE LA CORREZE	200 000,00	
OFFICE DE TOURISME DE BRIVE	70 397,68	
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES GUERRE	460,00	
OGEC- INSTITUTION JEANNE D'ARC	2 185,00	
OGEC- INSTITUTION JEANNE D'ARC	11 811,00	
OLYMPIQUE LARCHE LA FEUILLADE	3 747,00	
PARA CLUB DE BRIVE	155,00	
PATINAGE ARTISTIQUE BRIVISTE	3 950,00	
PAYS DE BRIVE ATHLETIC CLUB	1 000,00	
PETANQUE DU PAYS DE BRIVE	286,00	
PETANQUE XAINTRICOISE	685,00	
PILOTARI CLUB BRIVISTE	2 309,00	
PILOTARI CLUB BRIVISTE	800,00	
PING SARROUX SAINT JULIEN	385,00	
PLANNING FAMILIAL 19	1 000,00	
PROFESSION SPORT LIMOUSIN	1 672,00	
PROFESSION SPORT LIMOUSIN	129,70	
PROFESSION SPORT LIMOUSIN	22 000,00	
PROFESSION SPORT LIMOUSIN	4 575,00	
PROFESSION SPORT LIMOUSIN	3 000,00	

CD 960

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PROMENADE RANDO SAINT-PA	177,00	
R.A.S.G.	200,00	
RACES OVINES DES MASSIFS -SECTION LIMOUSINE	1 500,00	
RANDO DOUSTRE	514,00	
RANDO GAILLARDES	277,00	
RAQUETTEURS VOLANTS EGLETONS	437,00	
REFUGE ANIMALIER BORTOIS	1 500,00	
RELAIS FAMILLE D'OBJAT	160,00	
RHAPSODE	3 000,00	
ROLLER HOCKEY BRIVE	421,00	
ROMAIN MICHEL ET CIES	600,00	
RONDISPORT 19	196,00	
RUGBY CAUSSE VEZERE	3 620,00	
RUGBY CLUB CHAMEYRACOIS	3 984,00	
RUGBY CLUB DE MIEL BEYNAT	394,00	
RUGBY CLUB DU PAYS DE MEYSSAC	641,00	
RUGBY CLUB TREIGNACOIS	1 639,20	
RUGBY CLUB UZERCHOIS	15 689,00	
S.C.E.A. CAPPE QUINSAT	311,74	
SAINT PRIVAT PLEAUX RUGBY XAINTRIE	1 219,00	
SAINT-VIANCE TENNIS DE TABLE	917,00	
SAINTE FORTUNADE TENNIS DE TABLE	162,00	
SALON DES ANTIQUITES BROCANTEES - EYMARD	250,00	
SAMOURAI MARCILLACOIS	407,00	
SAVATE BOXING TULLISTE	427,00	
SCRABBLE POUR TOUS	150,00	
SCULPTURAMA	1 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE - DELEGATION LIMOUSIN	3 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE LA CORREZE	13 200,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE LA CORREZE	2 000,00	
SECTION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SAINT CHAMANT	161,00	
SECTION REGIONALE LIMOUSINE DE L'INSTITUT D'ETUDES	4 000,00	
SEILHAC ATHLETIC CLUB	477,00	
SERVICE PROX CHANTIERS	37 106,41	
SEVAD EN CORRÈZE	4 575,00	
SEVAD EN CORRÈZE	5 000,00	
SHOTOKAN KARATE CLUB DE TULLE / LAGRAULIERE	181,00	
SHOTOKAN KARATE LE PESCHER	1 286,00	
SKI CLUB BRIVISTE	1 435,00	
SKI CLUB NAUTIQUE MARCILLACOIS	747,00	
SKI CLUB USSEL	967,00	
SOCIETE DE CONCOURS HIPPIQUES DE POMPADOUR	2 000,00	
SOCIETE DE CONCOURS HIPPIQUES DE POMPADOUR	10 000,00	

CD 961

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE DE TIR BRIVISTE	1 930,00	
SOCIETE DES COURSES DE POMPADOUR	2 000,00	
SOCIETE DES LETTRES SCIENCES ET ARTS DE LA CORREZE - TULLE	500,00	
SOCIETE DES REALISATEURS DE FILMS	15 000,00	
SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PAYS DE CORNIL	300,00	
SOCIETE SCIENTIFIQUE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE D	500,00	
SOCIETE SPORTIVE DE SAINTE FEREOLE	1 409,00	
SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN	6 000,00	
SOS VIOLENCES CONJUGALES	1 000,00	
SPELEO CLUB TULLISTE	165,00	
SPORT AU FEMININ EN PAYS D'EYGURANDE	343,00	
SPORT-CULTURE ET DETENTE EN MONEDIERES	250,00	
SPORTING CLUB RIVERAIN DE MANSAC	550,00	
SPORTING CLUB TULLE CORREZE	20 274,00	
STATION EXPERIMENTALE DE LA NOIX DE CREYSSE	5 000,00	
STATION SPORT NATURE - HAUTE CORREZE KAYAK CLUB	8 927,00	
STATION SPORT NATURE - HAUTE CORREZE KAYAK CLUB	891,00	
STATION SPORT NATURE - HAUTE CORREZE KAYAK CLUB	13 000,00	
STATION SPORT NATURE - HAUTE CORREZE KAYAK CLUB	758,00	
STATION SPORT NATURE - HAUTE CORREZE KAYAK CLUB	304,00	
STATION SPORT NATURE DE LA HAUTE DORDOGNE	11 440,00	
STATION SPORT NATURE DE LA HAUTE DORDOGNE	2 000,00	
STATION SPORTS NATURE DU PAYS DE TULLE - KAYAK CLUB DE TULLE	14 000,00	
STATION SPORTS NATURE DU PAYS DE TULLE - KAYAK CLUB DE TULLE	595,00	
STATION SPORTS NATURE DU PAYS DE TULLE - KAYAK CLUB DE TULLE	11 000,00	
STATION SPORTS NATURE DU PAYS DE TULLE - KAYAK CLUB DE TULLE	403,00	
STATION SPORTS NATURE DU PAYS DE TULLE - KAYAK CLUB DE TULLE	500,00	
STATION SPORTS NATURE VENTADOUR LAC DE LA VALETTE - MARCILLAC SN	15 916,00	
STATION SPORTS NATURE VENTADOUR LAC DE LA VALETTE - MARCILLAC SN	2 000,00	
STATION SPORTS NATURE VEZERE MONEDIERES	8 706,00	
STATION SPORTS NATURE VEZERE MONEDIERES	13 184,00	
STATION SPORTS NATURE VEZERE MONEDIERES	10 674,00	
STATION SPORTS NATURE VEZERE MONEDIERES	2 000,00	
SYNDICAT BOVINS CROISSANCE CORREZE	8 000,00	
SYNDICAT BOVINS CROISSANCE CORREZE	10 000,00	
SYNDICAT CORREZE CONSEIL ELEVAGE	10 000,00	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ELEVEURS DE CHEVAUX LOURDS DE LA CORREZE	1 000,00	
SYNDICAT DES ELEVEURS SALERS	1 500,00	
SYNDICAT DES ELEVEURS SALERS	5 000,00	
SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS	2 000,00	
SYNDICAT INITIATIVE CHAMBERET	3 000,00	
SYNDICAT OVIN DEPARTEMENTAL	1 500,00	

CD 962

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT VITICOLE DU VIN DE PAILLE DE LA CORREZE	11 876,20	
TAMBOURIN CLUB MONCEAUX SUR DORDOGNE	382,00	
TANGO BRIVE	300,00	
TAP'S IN ST PANT	700,00	
TAROT CLUB DU CANTON DE BEYNAT	500,00	
TENNIS CLUB ALLASSACOIS	551,00	
TENNIS CLUB BEYNAT COIROUX	400,00	
TENNIS CLUB D'EGLÉTONS	1 327,00	
TENNIS CLUB DE DONZENAC	494,00	
TENNIS CLUB DE NAVES	452,00	
TENNIS CLUB DE POMPADOUR	765,00	
TENNIS CLUB DE SADROC	186,00	
TENNIS CLUB DE SAINT-CLEMENT	158,00	
TENNIS CLUB DE SAINT-PANTALEON	922,00	
TENNIS CLUB OBJATOIS	4 575,00	
TENNIS CLUB TREIGNACOIS	413,00	
TENNIS CLUB USSELLOIS	706,00	
TENNIS CLUB UZERCHE	391,00	
TENNIS DE TABLE BRIVISTE	537,00	
TENNIS DE TABLE NESPOULS	165,00	
THEATRE DE LA GRANGE	5 500,00	
THEATRE SUR LE FIL	1 000,00	
TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION	10 000,00	
TUJAC CULTUREL SOCIAL ET SPORTIF	1 000,00	
TUJAC CULTUREL SOCIAL ET SPORTIF	1 300,00	
TULLE CYCLO NATURE	192,00	
TULLE FOOTBALL CORREZE	14 883,00	
TULLE FOOTBALL CORREZE	1 111,00	
TULLE GRIMPE	1 457,00	
TULLE ROLLER SKATING	200,00	
TULLE SENTIERS	225,00	
TULLE TRIATHLON	573,00	
TULLE TRIATHLON	500,00	
TULLE VTT EN PAYS DE TULLE	885,00	
TURENNE GYM VITALITE	163,00	
UDAF CORREZE INSTITUTIONS	200,00	
UDAF CORREZE INSTITUTIONS	17 500,00	
UDAF CORREZE INSTITUTIONS	500,00	
UDAF CORREZE INSTITUTIONS	380,00	
UNION CYCLISTE BRIVISTE	394,00	
UNION DEP. DES ASSOC. DE COMBATTANTS-VICTIMES DE GUERRE	150,00	
UNION DEPARTEMENTALE CFE - CGC DE LA CORREZE	1 387,00	
UNION DEPARTEMENTALE CFTC DE LA CORREZE	1 350,00	

CD 963

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION DEPARTEMENTALE CONFEDERATION GENERALE AGRICULTURE	5 000,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE LA CORREZE	500,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES RETRAITES DE LA POLICE	150,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA CORREZE	2 000,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CFDT DE LA CORREZE	3 700,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DE LA CORREZE	3 886,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DE LA CORREZE	2 957,00	
UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE BEYNAT	800,00	
UNION DPT DES ASSOC. POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE LA CORREZE	1 500,00	
UNION DÉPARTEMENTALE DU PERSONNEL ET DES RETRAITÉS DE LA GENDARMERIE	150,00	
UNION DÉPARTEMENTALE DU PERSONNEL ET DES RETRAITÉS DE LA GENDARMERIE	500,00	
UNION JUDO BRIVE CORREZE LIMOUSIN	20 000,00	
UNION JUDO BRIVE CORREZE LIMOUSIN	4 575,00	
UNION NATIONALE DES RETRAITES PERSONNES AGEES	150,00	
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES DE LA CORRÈZE	3 000,00	
UNION POUR LE TOURNOI DE TENNIS DE BRIVE	700,00	
UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES EN LIMOUSIN	500,00	
UNION SPORTIVE ARGENTACOISE	1 000,00	
UNION SPORTIVE ARGENTACOISE	16 014,00	
UNION SPORTIVE BELLOCOISE RUGBY	500,00	
UNION SPORTIVE BELLOCOISE-BASKET	662,00	
UNION SPORTIVE DE SAINT-CLEMENT	1 892,00	
UNION SPORTIVE DONZENACOISE	8 759,00	
UNION SPORTIVE EGLETONNAISE - RUGBY	2 067,00	
UNION SPORTIVE GUENNOISE - BASKET	15 864,00	
UNION SPORTIVE JUILLACOISE	460,00	
UNION SPORTIVE LANTEUILLOISE	1 555,00	
UNION SPORTIVE LONZACOISE 96	796,00	
UNION SPORTIVE NEUVICOISE	555,00	
UNION SPORTIVE OBJATOISE	2 038,00	
UNION SPORTIVE TULLE CORREZE BASKET	3 261,00	
UNION SPORTIVE USSELLOISE	16 157,00	
UNION SPORTIVE VARETZIENNE	3 047,00	
UNION SPORTIVE VARSOISE	515,00	
UNIVERSAL SYSTEME KRAV MAGA	1 058,00	
UNSS CORREZE	11 000,00	
UNSS CORREZE	810,00	
UNSS CORREZE	150,00	
UNSS CORREZE	7 000,00	
USEP ECOLE SAINT GERMAIN LES VERGNES	672,00	
USFV ALBUSSAC NEUVILLE MONCEAUX	383,00	

CD 964

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
USSEL ATHLETIC CLUB	2 234,00	
USSEL ATHLETIC CLUB	1 668,00	
USSEL BADMINTON CLUB	477,00	
USSEL BASKET CLUB	476,00	
USSEL COUNTRY LINE DANCE	700,00	
USSEL KARATE	796,00	
USSEL SPORT MONTAGNE	890,40	
VARETZ ATHLETIC CLUB	3 763,00	
VELO CLUB D'AURIAC EN XAINTRIE	158,00	
VELO CLUB LARCHOIS	185,00	
VICTONIC	157,00	
VIGILANTE MALEMORT JUDO	988,00	
VIVRE ENSEMBLE BRIVE	200,00	
VOLLEY BALL TULLE NAVES	3 059,00	
VTT ARGENTAT	434,00	
VTT AVENTURE CAUSSE VEZERE	1 184,00	
VTT CLUB DU DOUSTRE	765,00	
WELL'COM ORGANISATION	5 000,00	
Entreprises	339 523,42	
4S	28 000,00	
4S	2 800,00	
4S	4 300,00	
4S	4 300,00	
A.L.R.I.C	1 000,00	
AF HOLDING SARL-TERMINUS	14 000,00	
BIGARADE SARL	1 736,00	
CHLOEMEL SARL	2 500,00	
CUMA CEREALES RECOLTES	11 544,00	
CUMA COOP ENSIL	1 517,00	
CUMA D'ENTRAIDE DE ST JAL	1 332,00	
CUMA DE BEYSSENAC	6 993,00	
CUMA DE CHAMEYRAT	1 644,74	
CUMA DE LA BESSE	1 702,00	
CUMA DE NEUVIC	7 048,50	
CUMA DE PEYRELEVADE	2 749,10	
CUMA DE SAINT-FREJOUX	1 583,60	
CUMA DE SAINT-GENEST	1 368,26	
CUMA DE SAINT-PARDOUX-CORBIER	858,40	
CUMA DE SAINT-SOLVE	1 110,00	
CUMA ENTENTE DE GOULLES	3 857,25	
CUMA ESSOR MONCELLOIS	747,40	
CUMA JUILLAC CHABRIGNAC	1 500,16	
CUMA L'ENTENTE	1 731,04	

CD 965

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
E.A.R.L. DE GIBIAT	4 000,00	
EARL DU CHAMPS	451,06	
EARL FOURCHES	3 500,00	
ECO TRAVAUX EURL	5 000,00	
EVASION VPS	700,00	
FESTIVAL PRODUCTIONS	35 000,00	
G.A.E.C. DE LA VOUTE	6 300,00	
G.A.E.C. DES CHAMPS	6 240,44	
G.A.E.C. DU BOIS JARDINIER	5 496,47	
G.A.E.C. ELEVAGE PERS	2 640,75	
G.A.E.C. REDOMBORT	7 887,93	
GAEC FAYOLLE	8 750,00	
GARAGE MACEDO SARL	700,00	
GROUPEMENT FORESTIER DE GRAFEUILLE	1 157,74	
GROUPEMENT FORESTIER FXMB	688,84	
GUL AHMET	700,00	
HLM INTERREGIONALE POLYGONE SA	2 500,00	
HLM INTERREGIONALE POLYGONE SA	5 000,00	
HLM INTERREGIONALE POLYGONE SA	5 000,00	
HLM INTERREGIONALE POLYGONE SA	5 000,00	
JEAN LUC CHARISSOU - OMEIDZOU	3 350,70	
JEAN LUC CHARISSOU - OMEIDZOU	2 060,00	
JEAN LUC FOUCHET ORGANISATION - SOCIETE D ACTIVITE TOUT TERRAIN	10 000,00	
JR SERVICES 19 (AGE D'OR SERVICES)	1 860,30	
MAISONS ET TRAVAUX SARL	5 000,00	
MDS RACING	500,00	
MEMOIRES VIVES PRODUCTIONS	5 000,00	
PARVEAU M.M.I SCOP	491,76	
S.C.E.A. LE VERGER DU PRE DE SAGNE	594,15	
SARL AAD EDAD'HOME	8 572,11	
SARL ALMADINA	342,25	
SARL CHICKEN'S SAVEUR	9,35	
SARL MP SERVICES	3 500,00	
SCEA PRADEL DE LAVAUX	9 674,50	
SCI DE L'ETANG DE CHIGNAC	4 200,00	
SCI MARLOTTE	32 753,00	
SCOP FORMA PRO 19	130,66	
SILAB	10 843,00	
SOCIETE DE GESTION D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2 500,00	
TOUTADOM	16 298,16	
USSEL DISTRIBUTION (CENTRE LECLERC)	500,00	
YAKADOM	8 707,80	
Personnes physiques	1 467 897,26	

CD 966

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ABDOU	1 400,00	
ABOU	1 400,00	
AGUILAR NUNES BOURG	6 000,00	
ALIYAT	3 000,00	
ALRIVIE / VACHER	3 000,00	
AMETEPE / PIEDBOIS	6 000,00	
ANDRE	3 000,00	
ANDRIEU	3 500,00	
ANTKOWICZ	300,00	
ANTUNES	3 000,00	
ARNOULD REIX	3 000,00	
AUBEAU	3 000,00	
AYDOGAN	3 000,00	
BACHELLERIE	4 000,00	
BADANA	3 000,00	
BANY BASCOULERGUE	3 000,00	
BARTOLI	500,00	
BASSALER SALLE	3 000,00	
BASSET	3 000,00	
BATTISTELLA	885,00	
BAYARD	300,00	
BEAUVIR	800,00	
BEDOU	300,00	
BEL ROUBEYROTTE / BROTHIER	4 000,00	
BELGACEM	800,00	
BELHOMME	500,00	
BELIGAND	3 000,00	
BELOT (MILLENIUM)	500,00	
BENBALI	3 096,00	
BENOIST	3 000,00	
BENYAGOUB	3 000,00	
BERGUER	3 000,00	
BERNARD	3 000,00	
BERNET / GIACALONE	3 000,00	
BERTHY	4 563,79	
BERTRAND	4 000,00	
BERTUZZO	300,00	
BEYNET	1 175,60	
BIGOURIE	2 000,00	
BILLAUDEL	2 000,00	
BISSAUD	2 000,00	
BIZEUIL VEYRINE	4 954,00	
BOB	300,00	

CD 967

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BODART	3 000,00	
BOIVIN	2 616,00	
BONNEVAL	3 000,00	
BONNIE LAFFAIRE	6 000,00	
BORDAS BOUCHAREL	3 174,00	
BORIE	494,87	
BORIE	300,00	
BORIE	3 000,00	
BORIE	3 000,00	
BOSQUET	3 000,00	
BOSREDON	1 500,00	
BOSSOUTROT	3 500,00	
BOTTER	2 000,00	
BOUCHER COSTE	3 000,00	
BOUCHETEIL	3 000,00	
BOUCHOU	4 000,00	
BOUCLY / CHARBONNEL	4 000,00	
BOUDINET	2 000,00	
BOUILHAC	799,00	
BOURAS	3 000,00	
BOURDARIAS	252,54	
BOURDET	3 500,00	
BOURGOGNON GAGNANT	3 000,00	
BOURIANNE	2 000,00	
BOUROTTE DEY	3 000,00	
BOURROUX	3 000,00	
BOUZIDI	3 000,00	
BRACOT	2 000,00	
BRAJON	4 000,00	
BRANDY	3 000,00	
BRAUGE	700,00	
BREBION	2 000,00	
BREFFY VOURRON	3 000,00	
BREUIL	3 000,00	
BROUSSE	3 000,00	
BRUGIERE	2 508,00	
BUGE MUSSARD	2 000,00	
BUISSON LELIEVRE	3 000,00	
CALIS GAROUX	3 000,00	
CALOR	3 000,00	
CAMPOS	400,00	
CAPRON FARDILHA	3 000,00	
CARON	3 000,00	

CD 968

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CASTAGNE TERINGOULOU	3 000,00	
CASTAGNOL	2 000,00	
CASTANIER	400,00	
CAYROL	3 050,00	
CAZE FARGES	868,00	
CEPPE / FIALAIRE	3 000,00	
CERF BOUTARD	6 000,00	
CERON HAISE	3 000,00	
CESSAC DUPIC	3 000,00	
CHABLE	3 000,00	
CHAIB	2 000,00	
CHAMBAUD	700,00	
CHAMBON	3 453,00	
CHAMBROUTY HOURDOUILLIE	3 000,00	
CHANSEAUME	3 000,00	
CHAPELAIN	6 000,00	
CHARLOT / IMBERT	3 000,00	
CHARMES LAVAUD	3 000,00	
CHARMOILLAUX / HOCHET	3 000,00	
CHARNEAU	25,57	
CHASSAGNE GAILLET	3 000,00	
CHASSAIN	3 000,00	
CHASSAING	4 000,00	
CHASSANG	800,00	
CHASTENET	4 000,00	
CHATAURET	2 662,00	
CHAUFFOUR	225,58	
CHAUFFOURNIER	300,00	
CHAUZEIX	252,54	
CHAUVEROUX	6 000,00	
CHAZAL	3 000,00	
CHEMINANT VAUJOUR	2 000,00	
CHHAIBI	2 000,00	
CHIGNAGUET	3 000,00	
CHOSSON	2 000,00	
CHOUZENOUX	2 000,00	
CLARISSOU	2 000,00	
CLEYET MERLE	300,00	
COIGNAC	800,00	
COMMAGNAC	3 000,00	
COSTA	500,00	
COURTEIX	13,18	
COUZELAS	3 000,00	

CD 969

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CREMOUX	400,00	
CREUZEVAULT	800,00	
CROZET	800,00	
CUROPOS / LESCURE	3 000,00	
CYPRIEN	3 000,00	
DA COSTA GOLFIER	3 000,00	
DA COSTA MAGALHAES	3 000,00	
DANOVARO	300,00	
DANOVARO	2 000,00	
DARLAVOIX	3 000,00	
DARLET	4 000,00	
DASSAC	2 000,00	
DAUMIN	3 000,00	
DAVID	3 000,00	
DAVID CROUCHET	3 000,00	
DE FREITAS	4 500,00	
DE LUCA	2 746,00	
DE RESSEGUIER	3 000,00	
DE SOUSA	3 000,00	
DEAT	3 000,00	
DECLERCK	3 000,00	
DEGARDIN / LAVAL	3 000,00	
DELAGE	4 000,00	
DELBOS	3 000,00	
DELIGEARD	2 000,00	
DELMON	6 000,00	
DELON	4 000,00	
DELON	28 149,00	
DELORD / TEREYGEOL	2 000,00	
DELORS	311,74	
DELORS	240,36	
DELORT	2 000,00	
DEMAISON	4 000,00	
DEMAISON	4 000,00	
DEPALLE	4 999,00	
DESCHAMPS	2 000,00	
DESGORCES-BURY	700,00	
DESLANDES	2 000,00	
DETAIX	3 000,00	
DIAS-VAZ	3 000,00	
DIHARS	3 000,00	
DINARD	300,00	
DIOUF	2 000,00	

CD 970

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DO VALE RIBEIRO THOMAS	3 000,00	
DOFFE	2 000,00	
DOS SANTOS DE MATOS	2 000,00	
DOUCET BORDAS	3 000,00	
DOUILLARD	400,00	
DOUSSAUD	2 500,00	
DOUSSEAUD CEAX	3 000,00	
DRILHOLLE COURSAC	3 000,00	
DUBAUX	3 911,00	
DUBOIS	3 000,00	
DUBOIS BETOULLE	3 000,00	
DUCAV BEYE DIOR	4 000,00	
DULAURENT	1 000,00	
DULOT	2 000,00	
DUMAIN	647,65	
DUMAIN ROCHA	3 000,00	
DUMAS	2 000,00	
DUNOUHAUD	3 000,00	
DUNYA	3 000,00	
DUPONT	3 000,00	
DUPREZ COUDERT	3 893,00	
DUPUY	1 668,83	
DURAND / DAVID	3 000,00	
EL BATTABI	2 000,00	
ERARD / DUPUY	3 000,00	
ERMISER	5 021,00	
ESPALIOUX	3 000,00	
ESSKAREM MOUTAOUKKIL	2 000,00	
ESTIER	3 000,00	
ESTORGE LOY	3 000,00	
EYRIGNOUX	4 000,00	
FABRY	3 000,00	
FAIRBANK	300,00	
FAJR	4 000,00	
FARGE	3 000,00	
FARGEOT	3 620,00	
FAUCHER	3 000,00	
FAUREAU	2 000,00	
FAUREL / DAURAT	3 000,00	
FAYAT	1 680,00	
FAYE CHABOY	2 000,00	
FERLAND VANDEVOORDE	4 000,00	
FERNANDES BAROUGIER	2 000,00	

CD 971

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FERNANDEZ	3 000,00	
FEUGA	3 000,00	
FIALIP BERTHOUMEYRIE	4 000,00	
FIKRI	500,00	
FIOUX	5 400,00	
FITTE	2 000,00	
FLAMENT	3 810,00	
FLAMENT	2 000,00	
FORIE	270,38	
FOUARA	3 287,00	
FOUGERON	4 000,00	
FOURCADE / VERNET	3 000,00	
FOURNET MADANCOS	6 000,00	
FRAYSSAC	2 000,00	
FRAYSSE	280,97	
FREYSSINGE	8 562,00	
G.A.E.C. DE LA RODERIE	991,58	
G.A.E.C. LAFARGE PERE ET FILS	675,31	
GALARZA OCANA	300,00	
GALAUD	2 000,00	
GALLARD	4 000,00	
GANET	2 982,00	
GARCIA	6 000,00	
GAUTHIER	1 500,00	
GEORGE	1 500,00	
GERAUDIE	3 000,00	
GILLIO DUROND	3 000,00	
GILLOT SABEAU	3 000,00	
GIRAUD	1 300,00	
GIUSTI	2 000,00	
GLANDIER / LAPEYRE	3 000,00	
GLIBERT	6 000,00	
GOMES	3 000,00	
GOMEZ	2 000,00	
GONNET	3 000,00	
GORCE / BEAU	3 000,00	
GOUDOUNESQUE	2 000,00	
GOURDOUX	4 000,00	
GOUTTENEGRE	3 000,00	
GRAFFEUIL	500,00	
GRASSET	6 000,00	
GRASSINEAU	3 669,00	
GUEDELHA	3 000,00	

CD 972

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GUERGEN	3 000,00	
GUILLOUX	4 000,00	
HABBASSE	800,00	
HADDOUCHI	3 947,00	
HAMOUL	3 000,00	
HAMZAOUI / RAHMANI	4 000,00	
HANSALI	2 833,00	
HATTIER	300,00	
HERVE	25,05	
HILAIRE	2 708,00	
HINDIR	2 000,00	
HOARAU	2 000,00	
INDIVIS. SARRAZIN FRERES	8 960,50	
INDIVIS. SARRAZIN FRERES	1 998,00	
ITOUA ENGOTI	3 000,00	
JACON	1 200,00	
JACQ	2 000,00	
JACQUART	3 000,00	
JALOUS	2 000,00	
JAMMOT / FOURNIE	3 000,00	
JAYLE	244,07	
JORION	2 000,00	
JORION	3 000,00	
JOUFFRE	3 000,00	
JUILLARD	3 000,00	
JULLIEN	3 000,00	
KAROUACH	2 000,00	
KELES	3 000,00	
KHABEZ	2 962,00	
KLINTZ	3 000,00	
LABARTHE	2 000,00	
LACHAUX LASCAUX	3 000,00	
LACROIX	3 000,00	
LADOWICHT LEROUX	3 000,00	
LAFAYE	2 000,00	
LAFONT	2 972,00	
LAGARDE	4 000,00	
LAGARDE	3 459,00	
LAGRANGE	2 000,00	
LAGRAYEI	3 000,00	
LAGUILLAUMIE	3 000,00	
LAKEL	700,00	
LALE	1 909,00	

CD 973

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LALO	3 000,00	
LAMBINET	2 000,00	
LAMOTHE DIACONO	3 000,00	
LAMOURE	3 000,00	
LANCIERAS MARCHAL	2 000,00	
LANHAM DURET	3 000,00	
LAPEYRE	3 000,00	
LAPLAGNE	2 000,00	
LAPLAGNE	2 000,00	
LARENIE	2 000,00	
LAROUMAGNE	3 000,00	
LASCAUX	3 000,00	
LASCAUX FREITAS	6 000,00	
LATRON MUNOT	6 000,00	
LAURENSOU / BORDES	3 000,00	
LAURENT / DUHIN	3 000,00	
LAVAUD	250,00	
LAVAUD	4 000,00	
LAVAUD	800,00	
LAVIALLE	3 000,00	
LAZARUS	3 000,00	
LE BAIL	300,00	
LE CORF	2 000,00	
LEBRAUT	3 000,00	
LECARME	4 000,00	
LECOMTE	4 000,00	
LEDOC	700,00	
LEFRANC	300,00	
LENORCY	2 748,00	
LEPRETRE	4 000,00	
LEULIER	4 000,00	
LOPEZ	3 000,00	
LOUISE	2 000,00	
LUDIER	3 000,00	
MACQUERON	3 000,00	
MADAK	4 000,00	
MADEC	2 750,00	
MADUR MOURNETAS	3 000,00	
MAGALHAES	300,00	
MAGIMEL	4 389,00	
MAGNAUDET	3 000,00	
MAILLET ERHARD	3 000,00	
MAJCHRZAK	3 000,00	

CD 974

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MANAUX CHARBONNEL	3 000,00	
MANTEAUX	3 000,00	
MARCANT LOYWYCK	3 000,00	
MARCELOT	300,00	
MARGERIT	4 000,00	
MARTINET	500,00	
MARTY	2 285,00	
MASBONSON / PASINI	3 000,00	
MASE SALIDU	3 000,00	
MASSON	2 000,00	
MASSOUBRE	225,58	
MATIJASEVIC	3 000,00	
MAUDRY	3 000,00	
MAUMET	800,00	
MAYENOBE	2 000,00	
MELDRU MARQUES	3 000,00	
MENDES DA SILVA	2 000,00	
MENDES PINTO	2 000,00	
MENUET	3 000,00	
MERCIER	300,00	
MERCIER	3 000,00	
MERPILLAT	2 000,00	
MESTUROUX	1 000,00	
METAYER	1 200,00	
MEYRIGNAC	2 000,00	
MIERMONT FRAYSSE	3 000,00	
MIGNAUT MAHE	4 549,00	
MINSAT	3 000,00	
MOHAMMADI	4 000,00	
MOISON	4 000,00	
MOMBAZET	2 500,00	
MONDANEL	3 000,00	
MONDANEL	3 000,00	
MONFREUX	4 000,00	
MONGAUZE	2 637,00	
MONJANEL	800,00	
MONS	4 000,00	
MONTEIL	3 500,00	
MONTEIL	4 000,00	
MONTEIRO LOPES PINTO	2 000,00	
MONZAT	3 716,00	
MOREAU CAMUS	3 000,00	
MOREIRA DA SILVA	2 000,00	

CD 975

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MORTEYROL FAURE	2 000,00	
MOULIN	2 290,00	
MOULY	2 488,00	
MOULY	3 000,00	
MOUNEYRAT	3 000,00	
MOUNEYRAT	3 000,00	
MOURGUY	800,00	
MOURRAT	3 000,00	
NANOT JEAN	3 000,00	
NANTHIERAS	2 000,00	
NAUDY	630,00	
NAVARRE	2 000,00	
NEYRAC	600,00	
NIANG	3 000,00	
NICOLAS	3 876,00	
NICOLAS	3 000,00	
NOUAILLE	3 000,00	
NOUAILLE	395,25	
NOUAL	2 118,00	
NUGUE NIZZI	3 000,00	
OLIVIER	4 837,50	
OLIVIER / CHEGUILLAUME	3 000,00	
ONCU	4 500,00	
ORLIAGUET	1 000,00	
OURSOLAS	1 026,78	
OUTABIA-DEBUS DELSAHUT	3 000,00	
PACAUD	3 000,00	
PAILLAUD	29,10	
PALAIS SOULIERS	3 000,00	
PARNALAND	3 000,00	
PASQUALIN	4 000,00	
PATEY LECOQ	3 000,00	
PATRIGEON	3 000,00	
PAUCARD	1 800,00	
PEILLON SALEMI	3 000,00	
PELISSIER / LOUNISSI	2 000,00	
PENANT	3 672,00	
PENAUD	1 000,00	
PEPY	3 000,00	
PEREIRA	3 000,00	
PEREIRA DA COSTA BAUVY	3 000,00	
PERRIN	2 000,00	
PETIT	996,00	

CD 976

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PETIT FIXARI	3 000,00	
PEYRY / LONGY	3 000,00	
PICARD / GUARY	3 000,00	
PICARD PAYET	3 000,00	
PICARDA	3 000,00	
PIEMONTESI BASSET	3 000,00	
PIGNOT	4 000,00	
PIMENTA SAINT-ETIENNE	3 000,00	
PINAUD	2 898,00	
PINAUD	3 000,00	
PINAUD	3 000,00	
PINAUD	6 000,00	
PIRRINGUEL FONTEYNE	3 000,00	
PLAZE	435,80	
PLUMAUZILLE POMMIER	3 000,00	
PLUSQUELLEC	3 000,00	
POIRIER	3 000,00	
POMPOUGNAC	3 000,00	
PONCHET	3 000,00	
POUGET	3 000,00	
POUMARAT	688,84	
PRADALET	3 000,00	
PRADEL	3 000,00	
PRIOUX	2 500,00	
PUYBOUFFAT	244,07	
PUYJALON	4 000,00	
RABBE	4 000,00	
RAMALHO / VIREFLEAU	3 000,00	
RAYNAL PINTEUR	4 000,00	
RAZEMON	700,00	
REBIERE	3 000,00	
REYROLLE	400,00	
RIBEIRO	2 902,00	
RIBEIRO PEIXOTO GASC	4 871,37	
RIBET	3 000,00	
RICHARD	3 000,00	
RIGAL BOURNAS	3 000,00	
ROBERT	2 000,00	
ROCHER	300,00	
ROL	2 000,00	
RONGIER	800,00	
ROSSIGNOL	800,00	
ROUGERIE	4 835,00	

CD 977

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ROUGERIE	3 000,00	
ROULET	647,65	
ROUSSEL QUEYRIAUX	5 912,00	
ROUX	2 521,00	
RUNFOLA	3 000,00	
SAGE	2 000,00	
SAURET	300,00	
SAVIGNAC	2 000,00	
SAVIOT	4 000,00	
SAZARIN	1 169,06	
SENTIER	3 808,00	
SENTIER	2 000,00	
SICARD	2 000,00	
SIGNABOUT / MICHAILLAT	3 000,00	
SIMON	3 843,00	
SOULADIE DUPONT	3 000,00	
SOULET	2 000,00	
SOULIER	280,97	
SOULIER	4 000,00	
SOULIER	3 000,00	
SOURSAC	877,47	
SOUSSI	700,00	
SOYEUX GAILLARD	3 000,00	
SPILMONT	300,00	
SUDOUR	3 931,00	
SUEUR FOIGNANT	3 000,00	
SUIRE	3 000,00	
SURGET	3 000,00	
TAICH	3 000,00	
TALLAIRE	3 000,00	
TARIF	4 000,00	
TARRIT / ESPINASSE	3 000,00	
TARTAIRE	4 000,00	
TEIV	3 000,00	
TEIXEIRA MENDES	3 000,00	
TERNAT	2 057,17	
TERRANOVA	800,00	
TEYSSENDIER	776,81	
TORTE	2 000,00	
TOUATI	1 000,00	
TOURNEIX	2 018,00	
TRARIEUX	500,00	
TREMEE	2 000,00	

CD 978

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TREUIL	3 000,00	
TROMBINI	3 000,00	
TRONC	300,00	
VALEILLE	2 000,01	
VALERY PALIER	6 000,00	
VALETTE	4 543,00	
VALUCHE / FERNANDES DOS SANTOS	3 000,00	
VAN DER ECKEN	3 000,00	
VANCOILLIE / DHONDT	3 000,00	
VANTAL	3 000,00	
VAREILLE	4 000,00	
VASSEUR / POURTAU	3 000,00	
VASSIA	400,00	
VAYNE	2 000,00	
VAYNE POHU	3 000,00	
VEDRINE	4 000,00	
VERDIER	3 000,00	
VERGNAUD	700,00	
VERMANDE	3 000,00	
VEYRUNES	2 835,70	
VEYSSET	2 000,00	
VIALLE	3 000,00	
VIANE	119,82	
VIANE	1 300,00	
VIEYRES	2 000,00	
VINCENT / CHRETIEN	3 000,00	
VIROLLE	800,00	
VITRAS	2 000,00	
VIZIT	3 500,00	
VOISIN	3 000,00	
WARLOP TONNEAU	6 000,00	
YVOZ	3 000,00	
ZAFRA	1 371,20	
ZAHIR	2 000,00	
ZAMBON	2 000,00	
ZANETTI / AUZEL	3 000,00	
ZE-ONDOUA	600,00	
ZENATI	3 000,00	
ZONDERLAND	600,00	
Autres	100 868,22	
A BICYCLETTE	1 000,00	
ALCA NOUVELLE AQUITAINE	7 000,00	
ASS. TRAPPEURS 19	2 000,00	

CD 979

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION BRIVE EN SCENE	200,00	
ASSOCIATION EVENEMENTS A PART	500,00	
ASSOCIATION LOU TOUPI	300,00	
ASSOCIATION MOSELLANE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES	4 058,10	
ASSOCIATION SPORTIVE LES ESPOIRS	276,00	
AUVEZERE MAYNE FC	1 630,00	
CHASSE "DES TROIS VALLEES"	700,00	
CHORALE CANTARELLA	300,00	
CHORALE HARMONYSSANDON	200,00	
CLAP19	200,00	
COLLECTIF VIVRE ENSEMBLE DURABLEMENT	250,00	
COMITÉ DE JUMELAGE ALLASSAC/LEHRBERG	1 150,00	
COMITÉ DES FÊTES DE CHAVEROCHE	1 000,00	
COMPAGNIE THEATRALE COTE A COTE	800,00	
COORDINATION POUR PROMOUVOIR COMPÉTENCES ET VOLONTARIAT AQUITAINE	1 000,00	
DANSE LE MONDE	200,00	
EHPAD RESIDENCE NOVEL	3 000,00	
ENERGIES POUR DEMAIN	500,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DE MEYMAC	500,00	
GROUPEMENT INTERETS ECONOMIQUES UNITE SELECTION RACES OVINES MASSIFS	4 500,00	
GV GYMNASTIQUE FEMININE J FEOLA	156,00	
INKUBA KARATÉ CLUB	500,00	
JEUX DE LAMES - ENSEMBLE DÉPARTEMENTAL D'ACCORDÉONS DE LA CORRÈZE	1 000,00	
KRAV MAGA EVOLUTION	426,00	
LES CAUSSINADES	500,00	
LES FEES CORREZE	300,00	
LES RUNNERS DU 19	96,00	
LO-CHAVILHIER	300,00	
LPO DÉLÉGATION TERRITORIAL LIMOUSIN	500,00	
MADRANGES VELOS LOISIRS	400,00	
MSA DU LIMOUSIN	8 650,00	
NAVES BASKET CLUB	500,00	
ORTHOPHONIE PRÉVENTION 19	200,00	
PAT'OU CYBER CONDUITE	228,52	
PEP19	44 191,60	
PÊCHE CORRÈZE COMPÉTITION	500,00	
TREIGNAC VÉZÈRE 2019	10 000,00	
TULLE CYCLISME COMPETITION	500,00	
UNION SPORTIVE DU GLANDIER	500,00	
VOLLEY CLUB DE VENTADOUR	156,00	
Personnes de droit public	18 818 010,25	

CD 980

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Etat	99 500,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA CORREZE	49 500,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA CORREZE	50 000,00	
Régions	345 300,00	
CENTRE SOCIOCULTUREL RAOUL DAUTRY	1 200,00	
REGION NOUVELLE AQUITAINE	344 100,00	
Départements	208 885,50	
COLLEGE ALBERT THOMAS	669,00	
COLLEGE ALBERT THOMAS	500,00	
COLLEGE ALBERT THOMAS	1 569,00	
COLLEGE ALBERT THOMAS	1 162,50	
COLLEGE ALBERT THOMAS	3 900,00	
COLLEGE ALBERT THOMAS	1 525,00	
COLLEGE ALBERT THOMAS	330,00	
COLLEGE ANNA DE NOAILLES	1 389,00	
COLLEGE ANNA DE NOAILLES	850,50	
COLLEGE ANNA DE NOAILLES	3 496,80	
COLLEGE ANNA DE NOAILLES	1 430,50	
COLLEGE ANNA DE NOAILLES	5 000,00	
COLLEGE ANNA DE NOAILLES	500,00	
COLLEGE ANNA DE NOAILLES	719,00	
COLLEGE ANNA DE NOAILLES	1 480,00	
COLLEGE CABANIS	4 936,00	
COLLEGE D'ARGENTAT	688,80	
COLLEGE D'ARGENTAT	1 699,80	
COLLEGE D'ARGENTAT	3 041,00	
COLLEGE D'ARGENTAT	462,00	
COLLEGE D'ARGENTAT	1 500,00	
COLLEGE D'ARGENTAT	1 117,00	
COLLEGE D'ARSONVAL	5 000,00	
COLLEGE D'ARSONVAL	500,00	
COLLEGE D'ARSONVAL	500,00	
COLLEGE DE BEYNAT	408,00	
COLLEGE DE BEYNAT	1 039,20	
COLLEGE DE BEYNAT	2 400,00	
COLLEGE DE BEYNAT	594,00	
COLLEGE DE BEYNAT	720,00	
COLLEGE DE BEYNAT	1 270,00	
COLLEGE DE CORREZE	413,40	
COLLEGE DE CORREZE	292,00	
COLLEGE DE CORREZE	1 037,40	
COLLEGE DE CORREZE	535,00	

CD 981

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE DE CORREZE	2 400,00	
COLLEGE DE LUBERSAC	697,80	
COLLEGE DE LUBERSAC	602,00	
COLLEGE DE LUBERSAC	1 560,00	
COLLEGE DE LUBERSAC	1 193,00	
COLLEGE DE LUBERSAC	3 900,00	
COLLEGE DE MEYMAC	411,00	
COLLEGE DE MEYMAC	1 035,00	
COLLEGE DE MEYMAC	1 080,00	
COLLEGE DE MEYMAC	500,00	
COLLEGE DE NEUVIC	1 842,00	
COLLEGE DE NEUVIC	750,00	
COLLEGE DE NEUVIC	1 210,00	
COLLEGE DE SEILHAC	1 051,20	
COLLEGE DE SEILHAC	690,00	
COLLEGE DE SEILHAC	2 119,20	
COLLEGE DE SEILHAC	1 739,00	
COLLEGE DE SEILHAC	3 900,00	
COLLEGE DE SEILHAC	510,00	
COLLEGE DE SEILHAC	750,00	
COLLEGE DE SEILHAC	750,00	
COLLEGE DE SEILHAC	1 240,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	1 357,20	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	1 084,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	3 378,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	2 746,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	5 000,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	750,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	750,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	750,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	490,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	204,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	300,00	
COLLEGE EUGENE FREYSSINET	1 435,00	
COLLEGE GAUCELM FAIDIT	773,40	
COLLEGE GAUCELM FAIDIT	1 761,00	
COLLEGE GAUCELM FAIDIT	3 900,00	
COLLEGE GAUCELM FAIDIT	180,00	
COLLEGE GAUCELM FAIDIT	1 315,00	
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	1 335,00	
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	828,00	
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	3 300,00	
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	828,00	

CD 982

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	5 000,00	
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	750,00	
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	1 240,00	
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	967,00	
COLLEGE JACQUELINE SOULANGE	336,00	
COLLEGE JACQUELINE SOULANGE	258,00	
COLLEGE JACQUELINE SOULANGE	745,20	
COLLEGE JACQUELINE SOULANGE	333,50	
COLLEGE JACQUELINE SOULANGE	2 400,00	
COLLEGE JACQUELINE SOULANGE	432,00	
COLLEGE JACQUELINE SOULANGE	540,00	
COLLEGE JEAN MOULIN	3 900,00	
COLLEGE JEAN MOULIN	750,00	
COLLEGE JEAN MOULIN	942,00	
COLLEGE JEAN-LURCAT	733,00	
COLLEGE JEAN-LURCAT	5 000,00	
COLLEGE JEAN-LURCAT	750,00	
COLLEGE JEAN-LURCAT	126,00	
COLLEGE LAKANAL	249,00	
COLLEGE LAKANAL	793,20	
COLLEGE LAKANAL	66,50	
COLLEGE LAKANAL	2 381,00	
COLLEGE LAKANAL	1 255,00	
COLLEGE LEON DAUTREMENT	408,00	
COLLEGE LEON DAUTREMENT	360,00	
COLLEGE LEON DAUTREMENT	1 034,40	
COLLEGE LEON DAUTREMENT	720,00	
COLLEGE LEON DAUTREMENT	2 400,00	
COLLEGE LEON DAUTREMENT	594,00	
COLLEGE MARMONTEL	331,20	
COLLEGE MARMONTEL	711,60	
COLLEGE MARMONTEL	1 612,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	975,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	734,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	2 598,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	2 061,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	4 876,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	750,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	530,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	1 500,00	
COLLEGE MATHILDE MARTHE FAUCHER	1 255,00	
COLLEGE RENE PERROT	147,60	
COLLEGE RENE PERROT	388,20	

CD 983

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COLLEGE RENE PERROT	2 400,00	
COLLEGE ROLLINAT	1 000,00	
COLLEGE ROLLINAT	1 128,00	
COLLEGE ROLLINAT	338,00	
COLLEGE ROLLINAT	2 538,00	
COLLEGE ROLLINAT	470,00	
COLLEGE ROLLINAT	5 000,00	
COLLEGE ROLLINAT	548,00	
COLLEGE VICTOR HUGO	1 371,00	
COLLEGE VICTOR HUGO	1 042,00	
COLLEGE VICTOR HUGO	3 545,40	
COLLEGE VICTOR HUGO	2 763,00	
COLLEGE VICTOR HUGO	5 000,00	
COLLEGE VICTOR HUGO	750,00	
COLLEGE VICTOR HUGO	375,00	
COLLEGE VICTOR HUGO	1 330,00	
COLLEGE VOLTAIRE	1 152,00	
COLLEGE VOLTAIRE	2 892,00	
COLLEGE VOLTAIRE	5 000,00	
COLLEGE VOLTAIRE	1 240,00	
Communes	11 065 976,68	
AFFIEUX	25 490,00	
AFFIEUX	3 684,00	
AFFIEUX	8 725,00	
AIX	30 000,00	
AIX	30 000,00	
AIX	2 879,00	
AIX	20 000,00	
AIX	25 624,00	
ALBIGNAC	4 060,00	
ALBIGNAC	2 218,00	
ALBIGNAC	2 181,00	
ALBIGNAC	1 440,00	
ALBIGNAC	1 000,00	
ALBUSSAC	6 000,00	
ALLASSAC	101 250,00	
ALLASSAC	297,00	
ALLASSAC	20 000,00	
ALLASSAC	20 000,00	
ALLASSAC	20 000,00	
ALLASSAC	9 848,00	
ALLASSAC	2 357,00	
ALLASSAC	6 250,00	

CD 984

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ALLASSAC	6 748,00	
ALLASSAC	2 460,00	
ALLEYRAT	1 094,00	
ALLEYRAT	1 000,00	
ALTILLAC	4 000,00	
ALTILLAC	10 000,00	
ALTILLAC	10 000,00	
AMBRUGEAT	1 868,00	
AMBRUGEAT	775,67	
AMBRUGEAT	7 952,00	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	15 000,00	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	9 004,00	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	50 000,00	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	30 000,00	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	9 722,00	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	444,75	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	20 000,00	
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	3 358,00	
ARNAC-POMPADOUR	25 026,00	
ARNAC-POMPADOUR	30 000,00	
ARNAC-POMPADOUR	1 752,00	
ARNAC-POMPADOUR	3 098,00	
AUBAZINE	2 840,00	
AUBAZINE	6 000,00	
AURIAC	722,00	
AURIAC	7 051,00	
AURIAC	10 000,00	
AYEN	30 000,00	
AYEN	500,00	
BAR	4 126,00	
BASSIGNAC-LE-BAS	2 528,00	
BASSIGNAC-LE-HAUT	16 192,00	
BASSIGNAC-LE-HAUT	5 296,00	
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	36 000,00	
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	30 000,00	
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	23 700,00	
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	27 964,00	
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	15 000,00	
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	3 780,00	
BEAUMONT	3 036,00	
BELLECHASSAGNE	1 760,00	
BELLECHASSAGNE	300,00	
BELLECHASSAGNE	6 538,00	

CD 985

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BENAYES	6 142,00	
BEYNAT	21 179,00	
BEYNAT	5 141,00	
BEYNAT	3 545,00	
BEYNAT	786,00	
BEYNAT	4 189,00	
BEYNAT	7 305,00	
BEYNAT	6 454,00	
BEYNAT	2 832,00	
BEYNAT	4 999,00	
BEYNAT	25 000,00	
BEYNAT	1 063,00	
BEYNAT	10 000,00	
BEYSSAC	30 000,00	
BEYSSAC	6 254,00	
BEYSSAC	10 000,00	
BEYSSAC	10 000,00	
BEYSSAC	10 000,00	
BEYSSENAC	1 620,00	
BEYSSENAC	8 546,00	
BEYSSENAC	9 417,00	
BONNEFOND	4 000,00	
BONNEFOND	9 963,00	
BRANCEILLES	476,00	
BRANCEILLES	4 351,00	
BRANCEILLES	330,00	
BRANCEILLES	19 235,00	
BRANCEILLES	573,75	
BRANCEILLES	2 581,00	
BRIGNAC-LA-PLAINE	18 000,00	
BRIGNAC-LA-PLAINE	5 750,00	
BRIGNAC-LA-PLAINE	3 652,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	170 410,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	85 051,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	150 000,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	15 000,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	16 000,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	15 000,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	83 730,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	800,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	100,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	173 806,00	
BRIVE-LA-GAILLARDE	40 000,00	
BUGEAT	4 140,00	

CD 986

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	14 527,00	
CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	3 040,00	
CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	10 000,00	
CHABRIGNAC	50 000,00	
CHABRIGNAC	50 000,00	
CHAMBERET	8 900,00	
CHAMBERET	15 000,00	
CHAMBERET	19 838,00	
CHAMBOULIVE	9 032,00	
CHAMBOULIVE	5 869,00	
CHAMBOULIVE	1 173,00	
CHAMBOULIVE	247,00	
CHAMBOULIVE	1 000,00	
CHAMBOULIVE	6 000,00	
CHAMBOULIVE	3 000,00	
CHAMEYRAT	21 741,00	
CHAMEYRAT	30 000,00	
CHAMEYRAT	8 003,00	
CHAMEYRAT	20 000,00	
CHAMEYRAT	9 818,00	
CHAMEYRAT	11 500,00	
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	2 540,00	
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	9 940,00	
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	1 320,60	
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	2 613,00	
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	724,00	
CHANTEIX	1 147,00	
CHANTEIX	750,00	
CHARTRIER-FERRIERE	6 000,00	
CHASTEAX	11 974,00	
CHASTEAX	6 000,00	
CHAUFFOUR-SUR-VELL	1 808,00	
CHAUFFOUR-SUR-VELL	911,00	
CHAUFFOUR-SUR-VELL	5 700,00	
CHAVANAC	3 000,00	
CHAVANAC	5 009,00	
CHAVANAC	6 399,00	
CHAVEROCHE	26 790,00	
CHAVEROCHE	4 145,00	
CHAVEROCHE	5 842,00	
CHAVEROCHE	9 148,00	
CHAVEROCHE	1 096,00	
CHAVEROCHE	11 500,00	

CD 987

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHAVEROCHE	10 467,00	
CHAVEROCHE	7 377,00	
CHAVEROCHE	10 000,00	
CHAVEROCHE	10 000,00	
CHENAILLER-MASCHEIX	1 988,00	
CHENAILLER-MASCHEIX	2 574,00	
CHIRAC-BELLEVUE	819,00	
CHIRAC-BELLEVUE	1 761,00	
CHIRAC-BELLEVUE	1 229,00	
CHIRAC-BELLEVUE	1 653,00	
CHIRAC-BELLEVUE	974,00	
CHIRAC-BELLEVUE	938,00	
CHIRAC-BELLEVUE	5 611,00	
CHIRAC-BELLEVUE	7 499,00	
CLERGOUX	1 683,00	
CLERGOUX	416,00	
CLERGOUX	23 350,00	
CLERGOUX	1 200,00	
CLERGOUX	3 584,00	
CLERGOUX	3 584,00	
CLERGOUX	3 584,00	
COLLONGES-LA-ROUGE	10 000,00	
COMBRESSOL	11 622,00	
COMBRESSOL	2 039,00	
COMBRESSOL	315,00	
COMBRESSOL	6 568,00	
COMBRESSOL	10 000,00	
COMBRESSOL	8 247,00	
CONCEZE	4 686,00	
CONDAT-SUR-GANAVEIX	2 508,00	
CORNIL	20 000,00	
CORNIL	6 519,00	
CORNIL	6 805,00	
CORNIL	6 135,00	
CORREZE	20 000,00	
CORREZE	7 673,00	
CORREZE	14 265,00	
CORREZE	313,00	
CORREZE	1 043,00	
CORREZE	612,00	
CORREZE	6 000,00	
COSNAC	1 388,00	
COSNAC	198,00	

CD 988

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COSNAC	8 626,00	
COSNAC	10 000,00	
COUFFY-SUR-SARSONNE	3 000,00	
COUFFY-SUR-SARSONNE	6 000,00	
COURTEIX	1 079,00	
CUBLAC	10 000,00	
CUREMONTE	404,00	
DARAZAC	1 422,00	
DARAZAC	6 000,00	
DARNETS	6 866,00	
DARNETS	20 531,00	
DARNETS	710,00	
DARNETS	1 406,00	
DARNETS	1 631,00	
DARNETS	126,75	
DARNETS	16 112,00	
DARNETS	20 000,00	
DARNETS	5 134,00	
DAVIGNAC	1 664,00	
DAVIGNAC	10 000,00	
DAVIGNAC	5 102,00	
DONZENAC	24 251,00	
DONZENAC	50 000,00	
DONZENAC	6 735,00	
DONZENAC	35 259,00	
EGLETONS	3 200,00	
EGLETONS	150 000,00	
EGLETONS	5 000,00	
EGLETONS	20 000,00	
EGLETONS	5 057,00	
EGLETONS	12 691,00	
EGLETONS	2 679,00	
EGLETONS	7 620,00	
EGLETONS	3 034,00	
EGLETONS	998,00	
EHPAD BORT LES ORGUES	3 000,00	
ESPAGNAC	12 962,00	
ESPAGNAC	14 382,00	
ESPAGNAC	9 250,00	
ESPARTIGNAC	6 000,00	
ESTIVAUX	1 688,00	
ESTIVAUX	1 681,00	
ESTIVAUX	1 861,00	

CD 989

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ESTIVAUX	2 493,00	
ESTIVAUX	6 000,00	
EYBURIE	1 728,00	
EYBURIE	3 478,00	
EYBURIE	9 771,00	
EYGURANDE	1 354,00	
EYGURANDE	653,00	
EYGURANDE	10 000,00	
EYREIN	750,00	
FAVARS	6 518,00	
FAVARS	8 482,00	
FAVARS	3 232,00	
FEYT	501,00	
GIMEL-LES-CASCADES	5 322,00	
GIMEL-LES-CASCADES	2 446,00	
GIMEL-LES-CASCADES	983,00	
GIMEL-LES-CASCADES	861,30	
GIMEL-LES-CASCADES	2 513,00	
GIMEL-LES-CASCADES	6 000,00	
GOULLES	3 644,00	
GOULLES	3 664,00	
GOURDON-MURAT	2 617,00	
GOURDON-MURAT	590,00	
GOURDON-MURAT	6 645,00	
GRANDSAIGNE	10 476,00	
GROS-CHASTANG	1 258,00	
GROS-CHASTANG	1 081,00	
GROS-CHASTANG	15 000,00	
GROS-CHASTANG	20 000,00	
GROS-CHASTANG	15 753,00	
GROS-CHASTANG	4 247,00	
GROS-CHASTANG	1 000,00	
GUMONT	4 668,00	
GUMONT	2 301,00	
GUMONT	1 000,00	
GUMONT	2 223,00	
GUMONT	2 223,00	
GUMONT	2 223,00	
HAUTEFAGE	9 134,00	
HAUTEFAGE	13 000,00	
HAUTEFAGE	10 000,00	
JUGEALS-NAZARETH	2 463,00	
JUGEALS-NAZARETH	2 120,00	

CD 990

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JUGEALS-NAZARETH	926,00	
JUGEALS-NAZARETH	6 000,00	
JUILLAC	2 169,00	
L'EGLISE-AUX-BOIS	29 700,00	
L'EGLISE-AUX-BOIS	984,00	
L'EGLISE-AUX-BOIS	14 945,00	
L'EGLISE-AUX-BOIS	783,00	
L'EGLISE-AUX-BOIS	21 952,00	
L'EGLISE-AUX-BOIS	1 163,00	
L'EGLISE-AUX-BOIS	6 000,00	
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	1 375,00	
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	1 000,00	
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	5 742,00	
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	450,00	
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	1 600,00	
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	6 000,00	
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS	3 561,00	
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS	48 084,00	
LA CHAPELLE-SPINASSE	3 000,00	
LA CHAPELLE-SPINASSE	4 766,00	
LA CHAPELLE-SPINASSE	6 000,00	
LA ROCHE-CANILLAC	4 430,00	
LA ROCHE-CANILLAC	3 902,00	
LACELLE	5 000,00	
LACELLE	8 932,00	
LAFAGE-SUR-SOMBRE	4 000,00	
LAFAGE-SUR-SOMBRE	3 524,00	
LAGARDE MARC LA TOUR	3 828,00	
LAGARDE MARC LA TOUR	2 058,00	
LAGARDE MARC LA TOUR	1 560,00	
LAGARDE MARC LA TOUR	4 211,00	
LAGARDE MARC LA TOUR	5 869,00	
LAGLEYGEOLLE	166,00	
LAGLEYGEOLLE	4 515,00	
LAGLEYGEOLLE	681,00	
LAGLEYGEOLLE	9 818,00	
LAGRAULIERE	12 500,00	
LAGRAULIERE	6 600,00	
LAGRAULIERE	30 000,00	
LAGRAULIERE	5 961,00	
LAGRAULIERE	19 680,00	
LAGRAULIERE	8 467,00	
LAGRAULIERE	350,00	

CD 991

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LAGRAULIERE	1 209,00	
LAGRAULIERE	8 644,00	
LAGRAULIERE	6 000,00	
LAGRAULIERE	6 000,00	
LAGUENNE SUR AVALOUZE	1 963,00	
LAGUENNE SUR AVALOUZE	12 100,00	
LAGUENNE SUR AVALOUZE	39 035,00	
LAGUENNE SUR AVALOUZE	394,00	
LAGUENNE SUR AVALOUZE	4 616,00	
LAMAZIERE-HAUTE	2 918,00	
LAMAZIERE-HAUTE	898,00	
LAMAZIERE-HAUTE	635,00	
LAMAZIERE-HAUTE	6 000,00	
LAMAZIERE-HAUTE	6 000,00	
LAMONGERIE	5 286,00	
LANTEUIL	6 000,00	
LAPLEAU	2 071,00	
LAPLEAU	51 600,00	
LAPLEAU	10 933,00	
LAPLEAU	9 953,00	
LARCHE	4 616,00	
LAROCHE-PRES-FEYT	3 000,00	
LAROCHE-PRES-FEYT	6 000,00	
LASCAUX	6 000,00	
LASCAUX	6 000,00	
LATRONCHE	672,00	
LATRONCHE	4 000,00	
LATRONCHE	180,00	
LATRONCHE	10 194,00	
LAVAL-SUR-LUZEGE	4 723,00	
LAVAL-SUR-LUZEGE	1 000,00	
LAVAL-SUR-LUZEGE	810,00	
LAVAL-SUR-LUZEGE	487,80	
LE CHASTANG	14 316,00	
LE CHASTANG	3 737,00	
LE JARDIN	603,00	
LE JARDIN	511,00	
LE LONZAC	7 224,00	
LE LONZAC	15 000,00	
LE LONZAC	11 144,00	
LE PESCHER	2 562,00	
LE PESCHER	146,00	
LE PESCHER	5 999,00	

CD 992

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LE PESCHER	9 031,00	
LES ANGLES-SUR-CORREZE	2 372,00	
LES ANGLES-SUR-CORREZE	548,00	
LES ANGLES-SUR-CORREZE	2 580,00	
LESTARDS	6 668,00	
LESTARDS	6 668,00	
LESTARDS	6 668,00	
LIGINIAC	2 293,00	
LIGNAREIX	1 050,00	
LIGNAREIX	3 000,00	
LIGNAREIX	6 000,00	
LIGNAREIX	6 000,00	
LIGNEYRAC	50 000,00	
LIGNEYRAC	5 417,00	
LIOURDRES	19 089,00	
LIOURDRES	1 706,00	
LISSAC-SUR-COUZE	29 400,00	
LISSAC-SUR-COUZE	3 498,00	
LOSTANGES	2 321,00	
LOSTANGES	106,00	
LOSTANGES	483,00	
LOSTANGES	1 508,00	
LOSTANGES	948,00	
LOSTANGES	10 000,00	
LOUIGNAC	600,00	
LUBERSAC	30 000,00	
LUBERSAC	10 887,00	
LUBERSAC	5 000,00	
MALEMORT	3 011,00	
MALEMORT	23 348,00	
MALEMORT	15 000,00	
MALEMORT	3 642,00	
MALEMORT	500,00	
MALEMORT	191,00	
MALEMORT	26 000,00	
MANSAC	30 000,00	
MANSAC	1 722,00	
MANSAC	455,00	
MANSAC	541,00	
MANSAC	299,00	
MANSAC	13 211,00	
MANSAC	3 288,00	
MANSAC	6 535,00	

CD 993

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MANSAC	2 806,00	
MANSAC	10 000,00	
MARCILLAC-LA-CROISILLE	20 000,00	
MARCILLAC-LA-CROZE	15 000,00	
MARCILLAC-LA-CROZE	3 688,00	
MARCILLAC-LA-CROZE	3 299,00	
MARCILLAC-LA-CROZE	466,50	
MARCILLAC-LA-CROZE	3 000,00	
MARCILLAC-LA-CROZE	6 000,00	
MASSERET	16 500,00	
MAUSSAC	5 936,00	
MAUSSAC	1 806,00	
MAUSSAC	2 636,00	
MAUSSAC	659,00	
MAUSSAC	383,95	
MAUSSAC	7 874,00	
MAUSSAC	4 659,00	
MAUSSAC	8 785,00	
MEILHARDS	5 000,00	
MEILHARDS	20 000,00	
MEILHARDS	20 000,00	
MENOIRE	1 283,00	
MENOIRE	369,00	
MERCOEUR	7 496,00	
MERCOEUR	696,00	
MERCOEUR	1 000,00	
MERCOEUR	3 000,00	
MERLINES	527,00	
MERLINES	31 016,00	
MERLINES	10 000,00	
MERLINES	10 000,00	
MESTES	200,00	
MESTES	1 401,00	
MESTES	6 000,00	
MESTES	4 376,00	
MEYMAC	1 904,00	
MEYMAC	50 000,00	
MEYMAC	8 932,00	
MEYMAC	5 000,00	
MEYMAC	1 328,10	
MEYMAC	67,00	
MEYRIGNAC-L'EGLISE	750,00	
MEYRIGNAC-L'EGLISE	6 000,00	

CD 994

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MEYSSAC	3 201,00	
MEYSSAC	6 750,00	
MEYSSAC	6 000,00	
MEYSSAC	13 296,00	
MILLEVACHES	6 714,00	
MILLEVACHES	7 110,00	
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	5 617,00	
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	4 000,00	
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	10 279,00	
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	8 940,00	
MONESTIER-PORT-DIEU	10 000,00	
MONESTIER-PORT-DIEU	10 000,00	
MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	30 000,00	
MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	11 500,00	
MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	1 680,00	
MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	750,00	
MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	585,00	
MONTGIBAUD	1 296,00	
MONTGIBAUD	1 000,00	
MONTGIBAUD	9 474,00	
MOUSTIER-VENTADOUR	3 188,00	
MOUSTIER-VENTADOUR	3 588,00	
MOUSTIER-VENTADOUR	10 025,00	
MOUSTIER-VENTADOUR	15 805,00	
NAVES	20 396,00	
NESPOULS	30 000,00	
NESPOULS	4 000,00	
NESPOULS	25 014,00	
NESPOULS	11 850,00	
NESPOULS	10 000,00	
NESPOULS	10 000,00	
NEUVIC	19 592,00	
NEUVIC	41 763,00	
NEUVIC	41 763,00	
NOAILHAC	1 639,00	
NOAILHAC	1 000,00	
NOAILLES	2 764,00	
NOAILLES	15 981,00	
NOAILLES	4 000,00	
NOAILLES	50 000,00	
NOAILLES	16 136,00	
NOAILLES	10 000,00	
NOAILLES	10 000,00	

CD 995

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NONARDS	1 000,00	
NONARDS	496,00	
OBJAT	350 000,00	
OBJAT	70 000,00	
OBJAT	25 000,00	
OBJAT	350 000,00	
OBJAT	10 000,00	
ORGNAC-SUR-VEZERE	2 024,00	
ORGNAC-SUR-VEZERE	2 930,00	
ORGNAC-SUR-VEZERE	26 222,00	
ORGNAC-SUR-VEZERE	321,00	
ORGNAC-SUR-VEZERE	5 459,00	
ORGNAC-SUR-VEZERE	1 000,00	
ORLIAC-DE-BAR	11 000,00	
ORLIAC-DE-BAR	8 465,00	
ORLIAC-DE-BAR	9 974,00	
ORLIAC-DE-BAR	7 500,00	
ORLIAC-DE-BAR	6 000,00	
PALAZINGES	60 000,00	
PALISSE	1 510,00	
PANDRIGNES	1 108,00	
PERET-BEL-AIR	3 893,00	
PERET-BEL-AIR	5 000,00	
PERET-BEL-AIR	4 143,00	
PERET-BEL-AIR	6 000,00	
PEROLS-SUR-VEZERE	3 275,00	
PEROLS-SUR-VEZERE	4 000,00	
PEROLS-SUR-VEZERE	3 131,00	
PERPEZAC-LE-BLANC	11 002,00	
PERPEZAC-LE-BLANC	10 000,00	
PERPEZAC-LE-NOIR	4 028,00	
PERPEZAC-LE-NOIR	2 070,00	
PEYRELEVADE	1 970,00	
PEYRELEVADE	11 308,00	
PEYRELEVADE	24 081,00	
PEYRELEVADE	2 356,00	
PEYRELEVADE	1 566,00	
PEYRELEVADE	13 290,00	
PIERREFITTE	7 604,00	
PIERREFITTE	3 000,00	
PIERREFITTE	1 632,00	
PIERREFITTE	1 795,00	
PIERREFITTE	6 000,00	

CD 996

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PIERREFITTE	543,00	
PRADINES	2 493,00	
PRADINES	19 483,00	
PRADINES	1 540,00	
PRADINES	45 000,00	
PUY-D'ARNAC	23 324,00	
PUY-D'ARNAC	477,00	
PUY-D'ARNAC	5 288,00	
PUY-D'ARNAC	383,70	
QUEYSSAC-LES-VIGNES	8 517,00	
QUEYSSAC-LES-VIGNES	3 630,00	
QUEYSSAC-LES-VIGNES	8 125,00	
QUEYSSAC-LES-VIGNES	10 000,00	
QUEYSSAC-LES-VIGNES	3 549,00	
REYGADES	10 018,00	
RILHAC-TREIGNAC	916,00	
RILHAC-TREIGNAC	3 000,00	
RILHAC-TREIGNAC	5 473,00	
RILHAC-TREIGNAC	6 000,00	
RILHAC-XAINTRIE	1 149,00	
RILHAC-XAINTRIE	1 242,00	
ROCHE-LE-PEYROUX	1 250,00	
ROCHE-LE-PEYROUX	10 183,00	
ROCHE-LE-PEYROUX	9 716,00	
ROSIERS-D'EGLETONS	36 000,00	
ROSIERS-D'EGLETONS	80 231,00	
ROSIERS-D'EGLETONS	25 000,00	
ROSIERS-D'EGLETONS	13 004,00	
ROSIERS-D'EGLETONS	20 000,00	
ROSIERS-D'EGLETONS	3 756,00	
SADROC	2 520,00	
SADROC	4 653,00	
SAILLAC	786,00	
SAILLAC	1 354,00	
SAILLAC	6 000,00	
SAINT-ANGEL	10 860,00	
SAINT-ANGEL	50 000,00	
SAINT-ANGEL	15 915,00	
SAINT-ANGEL	20 000,00	
SAINT-AUGUSTIN	9 600,00	
SAINT-AUGUSTIN	616,00	
SAINT-AUGUSTIN	1 080,00	
SAINT-AUGUSTIN	10 314,00	

CD 997

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAINT-AUGUSTIN	5 038,00	
SAINT-AUGUSTIN	5 038,00	
SAINT-AUGUSTIN	5 038,00	
SAINT-AULAIRE	11 878,00	
SAINT-AULAIRE	630,00	
SAINT-AULAIRE	6 316,00	
SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC	2 305,00	
SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC	27 475,00	
SAINT-BONNET-ELVERT	819,00	
SAINT-BONNET-ELVERT	10 000,00	
SAINT-BONNET-ELVERT	7 887,00	
SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	7 500,00	
SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	6 000,00	
SAINT-BONNET-LA-RIVIERE	405,00	
SAINT-BONNET-LA-RIVIERE	6 000,00	
SAINT-BONNET-LA-RIVIERE	6 000,00	
SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE	377,00	
SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE	5 000,00	
SAINT-BONNET-PRES-BORT	10 000,00	
SAINT-BONNET-PRES-BORT	6 788,00	
SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	1 455,00	
SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	6 000,00	
SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	2 825,00	
SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	6 000,00	
SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	6 000,00	
SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	6 000,00	
SAINT-CLEMENT	26 644,00	
SAINT-CLEMENT	29 426,00	
SAINT-CLEMENT	9 159,00	
SAINT-CLEMENT	1 447,00	
SAINT-CLEMENT	2 809,00	
SAINT-CLEMENT	6 000,00	
SAINT-CLEMENT	6 000,00	
SAINT-CYPRIEN	8 087,00	
SAINT-CYPRIEN	1 485,00	
SAINT-CYPRIEN	1 712,00	
SAINT-CYPRIEN	3 484,00	
SAINT-CYPRIEN	9 529,00	
SAINT-CYR-LA-ROCHE	6 000,00	
SAINT-CYR-LA-ROCHE	6 000,00	
SAINT-ELOY-LES-TUILERIES	18 813,00	
SAINT-ELOY-LES-TUILERIES	545,00	
SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	507,00	

CD 998

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	1 594,00	
SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE	1 000,00	
SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE	6 185,00	
SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE	6 185,00	
SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	1 995,00	
SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	750,00	
SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	10 000,00	
SAINT-FREJOUX	300,00	
SAINT-FREJOUX	14 907,00	
SAINT-FREJOUX	993,00	
SAINT-FREJOUX	1 125,00	
SAINT-FREJOUX	10 000,00	
SAINT-FREJOUX	9 947,00	
SAINT-GENIEZ-O-MERLE	2 272,00	
SAINT-GENIEZ-O-MERLE	10 419,00	
SAINT-GENIEZ-O-MERLE	20 000,00	
SAINT-GENIEZ-O-MERLE	1 632,00	
SAINT-GENIEZ-O-MERLE	15 693,00	
SAINT-GENIEZ-O-MERLE	1 209,00	
SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	1 000,00	
SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	10 000,00	
SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES	6 299,00	
SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES	5 931,00	
SAINT-HILAIRE-FOISSAC	1 931,00	
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	3 827,00	
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	6 634,00	
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	5 752,00	
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	1 643,00	
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	10 000,00	
SAINT-HILAIRE-PEYROUX	11 500,00	
SAINT-HILAIRE-PEYROUX	750,00	
SAINT-HILAIRE-PEYROUX	10 000,00	
SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	1 000,00	
SAINT-JAL	3 091,00	
SAINT-JAL	6 000,00	
SAINT-JAL	2 490,00	
SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	6 948,00	
SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	2 292,00	
SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	1 652,00	
SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	10 000,00	
SAINT-JULIEN-LE-PELERIN	2 621,00	
SAINT-JULIEN-LE-PELERIN	1 800,00	
SAINT-JULIEN-LE-PELERIN	6 000,00	

CD 999

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	14 925,00	
SAINT-JULIEN-MAUMONT	3 910,00	
SAINT-JULIEN-MAUMONT	4 732,00	
SAINT-JULIEN-MAUMONT	35 198,00	
SAINT-JULIEN-MAUMONT	6 000,00	
SAINT-JULIEN-MAUMONT	6 000,00	
SAINT-JULIEN-MAUMONT	1 554,00	
SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	15 000,00	
SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	6 750,00	
SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	150,00	
SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	5 329,00	
SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	5 507,00	
SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	10 000,00	
SAINT-MARTIN-SEPERT	5 050,00	
SAINT-MARTIN-SEPERT	14 950,00	
SAINT-MARTIN-SEPERT	30 000,00	
SAINT-MARTIN-SEPERT	1 485,00	
SAINT-MARTIN-SEPERT	2 295,00	
SAINT-MARTIN-SEPERT	18 565,00	
SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	6 000,00	
SAINT-MERD-LES-OUSSINES	1 000,00	
SAINT-MERD-LES-OUSSINES	20 000,00	
SAINT-MERD-LES-OUSSINES	1 291,00	
SAINT-MERD-LES-OUSSINES	8 573,00	
SAINT-MERD-LES-OUSSINES	5 196,00	
SAINT-MEXANT	15 000,00	
SAINT-MEXANT	4 000,00	
SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU	524,00	
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	36 000,00	
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	23 985,00	
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	16 000,00	
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	12 062,00	
SAINT-PARDOUX-CORBIER	7 729,00	
SAINT-PARDOUX-CORBIER	9 323,00	
SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	11 500,00	
SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	11 500,00	
SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	1 615,00	
SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	1 000,00	
SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	3 000,00	
SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	2 708,00	
SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	2 334,00	
SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	2 118,00	
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	3 000,00	

CD 1 000

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	1 170,00	
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	6 000,00	
SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	1 730,00	
SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	3 476,00	
SAINT-PAUL	30 000,00	
SAINT-PRIEST-DE-GIMEL	2 703,00	
SAINT-PRIVAT	57 939,00	
SAINT-PRIVAT	14 630,00	
SAINT-PRIVAT	750,00	
SAINT-REMY	854,00	
SAINT-REMY	5 000,00	
SAINT-REMY	9 947,00	
SAINT-ROBERT	1 890,00	
SAINT-SALVADOUR	6 000,00	
SAINT-SALVADOUR	3 000,00	
SAINT-SETIERS	12 228,00	
SAINT-SETIERS	9 779,00	
SAINT-SETIERS	6 868,00	
SAINT-SETIERS	6 868,00	
SAINT-SOLVE	2 790,00	
SAINT-SOLVE	6 000,00	
SAINT-SOLVE	958,00	
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	1 472,00	
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	469,00	
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	1 070,00	
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	1 766,00	
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	1 834,00	
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	10 000,00	
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	6 680,00	
SAINT-SULPICE-LES-BOIS	1 775,00	
SAINT-SULPICE-LES-BOIS	1 807,00	
SAINT-SYLVAIN	4 994,00	
SAINT-VIANCE	30 000,00	
SAINT-VIANCE	15 747,00	
SAINT-VIANCE	14 644,00	
SAINT-VIANCE	1 318,00	
SAINT-VIANCE	1 612,00	
SAINT-VIANCE	15 000,00	
SAINT-VIANCE	9 638,00	
SAINT-VIANCE	19 324,00	
SAINT-VIANCE	20 000,00	
SAINT-VICTOUR	2 496,00	
SAINT-YBARD	15 198,00	

CD 1001

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAINT-YBARD	866,00	
SAINT-YBARD	9 766,00	
SAINT-YBARD	40 000,00	
SAINT-YBARD	1 433,00	
SAINT-YBARD	6 259,00	
SAINT-YBARD	450,00	
SAINT-YBARD	10 000,00	
SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	13 473,00	
SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	235,20	
SAINTE-FEREOLE	9 200,00	
SAINTE-FEREOLE	20 000,00	
SAINTE-FORTUNADE	29 129,00	
SAINTE-FORTUNADE	11 250,00	
SAINTE-MARIE-LAPANOUZE	32 000,00	
SAINTE-MARIE-LAPANOUZE	17 957,00	
SAINTE-MARIE-LAPANOUZE	746,00	
SAINTE-MARIE-LAPANOUZE	6 667,00	
SAINTE-MARIE-LAPANOUZE	6 218,00	
SALON-LA-TOUR	13 935,00	
SARROUX-SAINT JULIEN	35 000,00	
SARROUX-SAINT JULIEN	13 743,00	
SARROUX-SAINT JULIEN	15 372,00	
SARROUX-SAINT JULIEN	6 958,00	
SARROUX-SAINT JULIEN	12 000,00	
SEILHAC	11 657,00	
SEILHAC	3 542,00	
SEILHAC	3 453,00	
SEILHAC	90,00	
SEILHAC	3 166,00	
SERANDON	39 662,00	
SERANDON	1 790,00	
SERANDON	3 251,00	
SERANDON	11 500,00	
SERANDON	5 666,00	
SERANDON	12 114,00	
SERILHAC	4 236,00	
SERILHAC	259,00	
SERILHAC	1 393,00	
SERILHAC	438,00	
SERILHAC	6 000,00	
SERILHAC	4 110,00	
SERVIERES-LE-CHATEAU	18 400,00	
SIONIAC	2 268,00	

CD 1002

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SORNAC	5 955,00	
SORNAC	1 962,00	
SOUDAINE-LAVINADIERE	30 000,00	
SOUDAINE-LAVINADIERE	7 121,00	
SOUDAINE-LAVINADIERE	1 266,00	
SOUDAINE-LAVINADIERE	20 000,00	
SOUDEILLES	20 000,00	
SOUDEILLES	18 298,00	
SOUDEILLES	9 564,00	
SOURSAC	10 413,00	
SOURSAC	37 666,00	
SOURSAC	13 356,00	
SOURSAC	30 000,00	
SOURSAC	2 438,00	
SOURSAC	468,00	
SOURSAC	20 000,00	
TARNAC	12 118,00	
TARNAC	9 953,00	
THALAMY	2 026,00	
THALAMY	1 894,00	
THALAMY	1 000,00	
THALAMY	6 000,00	
THALAMY	3 000,00	
THALAMY	6 000,00	
TOY-VIAM	1 632,00	
TOY-VIAM	542,00	
TOY-VIAM	5 352,00	
TREIGNAC	2 735,00	
TREIGNAC	6 343,00	
TREIGNAC	1 224,00	
TREIGNAC	2 403,00	
TREIGNAC	26 367,00	
TREIGNAC	26 368,00	
TREIGNAC	750,00	
TREIGNAC	10 841,00	
TREIGNAC	1 354,50	
TREIGNAC	360,00	
TREIGNAC	10 000,00	
TROCHE	1 215,00	
TROCHE	4 684,00	
TROCHE	15 000,00	
TROCHE	9 815,00	
TROCHE	10 000,00	

CD 1003

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TUDEILS	2 820,00	
TUDEILS	1 042,55	
TULLE	46 231,00	
TULLE	90 000,00	
TULLE	15 560,00	
TULLE	4 186,00	
TULLE	15 000,00	
TULLE	60 000,00	
TULLE	14 275,00	
TULLE	52 500,00	
TULLE	1 500,00	
TULLE	1 000,00	
TULLE	3 301,00	
TULLE	116,56	
TULLE	115 539,00	
TURENNE	5 235,00	
TURENNE	20 000,00	
TURENNE	1 749,00	
TURENNE	2 533,00	
USSAC	22 910,00	
USSAC	6 596,00	
USSAC	14 192,00	
USSAC	12 182,00	
USSAC	4 000,00	
USSAC	50 000,00	
USSAC	19 100,00	
USSAC	5 000,00	
USSEL	114 645,00	
USSEL	243 587,00	
USSEL	350 000,00	
USSEL	350 000,00	
USSEL	1 750,00	
USSEL	3 000,00	
USSEL	1 000,00	
USSEL	150,00	
USSEL	1 064,00	
USSEL	40 000,00	
USSEL	39 777,00	
USSEL	40 000,00	
UZERCHE	185 000,00	
UZERCHE	750,00	
UZERCHE	10 000,00	
UZERCHE	1 316,00	

CD 1004

CD 1005

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UZERCHE	10 000,00	
UZERCHE	10 000,00	
UZERCHE	18 000,00	
UZERCHE	90 000,00	
VALIERGUES	518,00	
VALIERGUES	450,00	
VALIERGUES	4 000,00	
VALIERGUES	1 427,00	
VALIERGUES	8 760,00	
VARETZ	3 357,00	
VARETZ	7 500,00	
VARETZ	15 000,00	
VARS-SUR-ROSEIX	1 650,00	
VARS-SUR-ROSEIX	2 623,00	
VARS-SUR-ROSEIX	597,00	
VARS-SUR-ROSEIX	5 896,00	
VEGENNES	6 809,00	
VEGENNES	1 328,00	
VEIX	1 011,00	
VEYRIERES	877,00	
VEYRIERES	3 000,00	
VEYRIERES	798,00	
VIAM	1 110,00	
VIAM	796,00	
VIAM	5 575,00	
VIAM	243,00	
VITRAC-SUR-MONTANE	15 000,00	
VITRAC-SUR-MONTANE	15 000,00	
VOUTEZAC	45 000,00	
VOUTEZAC	4 500,00	
VOUTEZAC	1 455,00	
VOUTEZAC	4 700,00	
VOUTEZAC	30 000,00	
VOUTEZAC	438,00	
VOUTEZAC	2 693,00	
VOUTEZAC	781,00	
VOUTEZAC	40 000,00	
VOUTEZAC	34 367,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	3 970 310,02	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	500 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	1 354,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	5 006,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	2 199,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	43 904,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	50 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	100 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	7 500,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	1 500,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	9 442,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	9 196,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	9 041,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	130 085,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	4 991,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	20 287,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	30 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	30 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	90 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	100 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	12 500,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	7 500,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	2 000,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	176 432,38	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	7 272,00	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO	88 886,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE	7 986,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE	7 600,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE	4 035,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR	7 163,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR	2 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST YRIEIX LA PERCHE	60 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	10 476,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	1 418,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	1 295,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	1 260,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	7 272,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	1 852,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	1 976,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	4 299,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	3 000,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	17 500,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	150,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	5 921,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	45 349,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES	472,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES	2 285,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES	1 958,00	

CD 1006

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES	5 856,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	828,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	10 880,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	4 672,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	3 640,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	8 303,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	2 750,00	
COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DOROGNE	2 445,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE	12 300,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE	14 054,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE	5 000,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE	5 500,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE	4 698,00	
S.I. DE L'ETANG PREVOT	2 846,00	
SIVOM DU RUJOUX	24 850,00	
SIVOM DU RUJOUX	19 941,00	
SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BORT-LES-ORGUES	3 565,00	
SYNDICAT DE LA DIEGE	91 375,00	
SYNDICAT DE LA DIEGE	5 423,00	
SYNDICAT DE LA DIEGE	4 825,00	
SYNDICAT DES EAUX DE ST SALVADOUR-BEAUMONT-CHAMBOULIVE	11 664,00	
SYNDICAT DES EAUX DES DEUX VALLEES	23 498,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU RIFFAUD (SIVOM)	430 782,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU RIFFAUD (SIVOM)	14 375,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU RIFFAUD (SIVOM)	16 248,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ALLY-ESCORAILLES	7 623,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA VÉZÈRE	3 750,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA VÉZÈRE	798,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU COIROUX -	2 604,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU COIROUX -	181,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MASSERET-LAMONGERIE	3 250,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU MOREL	5 203,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PUY DU BASSIN	3 000,00	
SYNDICAT MIXTE BELLOVIC	312 395,00	
SYNDICAT MIXTE BELLOVIC	45 000,00	
SYNDICAT MIXTE BRIVE SOUILLAC - AEROPORT BRIVE SOUILLAC	94 125,51	
SYNDICAT MIXTE BRIVE SOUILLAC - AEROPORT BRIVE SOUILLAC	81 862,21	

CD 1007

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE DE L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU LAC DE BORT(SMAT BORT)	100 000,00	
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L'AUVEZERE	130 000,00	
SYNDICAT MIXTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE HAUTE CORREZE - SYMA A89	96 337,92	
SYNDICAT MIXTE DORSAL REALISATION	187 500,00	
SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VEZERE	532 000,00	
Autres	3 128 038,05	
AGENCE DEPARTEMENTALE CORREZE INGENIERIE	220 000,00	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'USSEL	8 711,20	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BRIVE	45 661,20	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BRIVE	58 240,00	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BRIVE	70 000,00	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TULLE	200,00	
CENTRE DE FORMATION PROF PROMO AGRICOLE	300,00	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CIAS MIDI CORREZIEN	22 390,80	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CIAS MIDI CORREZIEN	15 280,00	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CIAS MIDI CORREZIEN	116 373,00	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS D'UZERCHE	9 087,80	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS D'UZERCHE	488,00	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS D'UZERCHE	53 707,20	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE XAINTRIE VAL'DORDOGNE	7 743,20	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE XAINTRIE VAL'DORDOGNE	46 773,00	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE	68 996,00	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE	10 500,00	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE	145 000,00	
CORREZE SANTE	49 330,00	
CORREZE SANTE	75 670,00	
DORSAL CORREZE	187 500,00	
DORSAL CORREZE	67 064,07	
DORSAL CORREZE	375 000,00	
DORSAL CORREZE	134 128,13	
DORSAL CORREZE	250 000,00	
DORSAL CORREZE	75 078,13	
EHPAD CORNIL	3 000,00	
EHPAD DE CORREZE	11 585,20	
EHPAD DE NEUVIC	6 486,40	
EHPAD LES HORTENSIIAS	3 000,00	
ESPACE MILLE SOURCE - CENTRE SPORTIF DE BUGEAT	160 000,00	
ESPACE MILLE SOURCE - CENTRE SPORTIF DE BUGEAT	27 000,00	
F.J.T. D'EGLÉTONS	35 200,00	
GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DES AGRIERS (GSF)	5 500,00	
INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION (HARAS POMPADOUR)	5 000,00	
L'EMPREINTE	80 000,00	

CD 1008

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	3 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	115 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	40 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	6 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	6 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	16 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	72 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORREZE	128 179,72	
PETR VEZERE AUVEZERE	1 164,00	
QUALYSE	100 000,00	
RESEAU CANOPE	300,00	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ABATTAGE DE LA CORREZE	21 000,00	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ABATTAGE DE LA CORREZE	70 000,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LARCHE	28 901,00	
SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUTE-CORREZE VENTADOUR	22 500,00	

CD 1 009

IV- ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES	D2.3

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT AUX COMMUNES (article L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : MALEMORT				
Numéro de SIREN : 20005520000014				
Population de la commune : 8 237				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2013 Etude d'Urbanisme	2014-03282 : Révision générale du Plan Loca	204141	3 011,00	0,37
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01839 : Travaux rénovation des écoles	204142	23 348,00	2,83
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01840 : Travaux mise en accessibilité	204142	15 000,00	1,82
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-02693 : Numérotation et dénomination d	204142	3 642,00	0,44
Social - Famille	2019-02123 : Subvention CLAS 2019 -Malemort	65734	500,00	0,06
Sport : Pleine nature	2019-02866 : sorties SSN été 2019	65734	191,00	0,02
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02138 : Dotation voirie 2018	204142	26 000,00	3,16
Total			71 692,00	8,70

Nom de la commune (1) : SARROUX-SAINT JULIEN				
Numéro de SIREN : 20006293300011				
Population de la commune : 859				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01756 : Réfection salle polyvalente	204142	35 000,00	40,75
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00023 : Construction pôle restauration	204142	13 743,00	16,00
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01366 : Construction nouvelle école T1	204142	15 372,00	17,90
2016 ESPACES PUBLICS	2017-03511 : Aménagement des trottoirs aux	204142	6 958,00	8,10
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02341 : Dotation voirie 2018	204142	12 000,00	13,97
Total			83 073,00	96,72

Nom de la commune (1) : ARGENTAT-SUR-DORDOGNE				
Numéro de SIREN : 20006302200012				
Population de la commune : 3 301				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2019-01434 : Aménagement du parking de la D	204142	15 000,00	4,54
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-03106 : Construction HLL camping	204142	9 004,00	2,73

CD 1010

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-00062 : AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS	204142	50 000,00	15,15
Action en investissement	2016-03093 : Valorisation berges Dordogne	204142	30 000,00	9,09
Constructions publiques	2019-01429 : Aménagement bloc sanitaire	204142	9 722,00	2,95
Restauration archive communale	2019-02071 : 2019 : REST. ARGENTAT	204141	444,75	0,13
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00318 : Voirie, dotation 2017	204142	20 000,00	6,06
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02018 : Dotation voirie 2018	204142	3 358,00	1,02
Total			137 528,75	41,67

Nom de la commune (1) : BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

Numéro de SIREN : 20008148700015

Population de la commune : 1 347

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENT CHAUFFAGE	2017-00020 : Travaux de réhabilitation de l	204142	36 000,00	26,73
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02818 : Réhab. salle polyvalente T1	204142	30 000,00	22,27
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02819 : Réhab. salle polyvalente T2	204142	23 700,00	17,59
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2018-03750 : Création skate parc réaménagement	204142	27 964,00	20,76
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-02979 : Travx mise en accessibilité T3	204142	15 000,00	11,14
OBJET NP 2014	2018-03682 : Restauration tableau Pèlerins	204142	3 780,00	2,81
Total			136 444,00	101,30

Nom de la commune (1) : LAGUENNE SUR AVALOUZE

Numéro de SIREN : 20008433300018

Population de la commune : 1 648

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2018-03749 : Installation passerelle entre	204142	1 963,00	1,19
2016 MILIEUX AQUATIQUES	2017-03391 : Aménagement de seuil de la St	204142	12 100,00	7,34
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2018-03405 : Restauration Manoir Salvanie 1	204142	39 035,00	23,69
Constructions publiques	2018-02512 : Réfection de la clôture de l'é	204142	394,00	0,24
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00470 : Voirie, Dotation 2017 - ST BON	204142	4 616,00	2,80
Total			58 108,00	35,26

Nom de la commune (1) : LAGARDE MARC LA TOUR

Numéro de SIREN : 20008552000019

Population de la commune : 997

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
---------------------------	-------	-------------	--------------	------------------

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2013 Accessibilité	2015-00055 : Travaux d'accessibilité : voir	204142	3 828,00	3,84
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02470 : Mise aux normes de la cantine	204142	2 058,00	2,06
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03364 : Numérotation et dénomination d	204142	1 560,00	1,56
Constructions publiques	2017-01672 : Création d'un site cinéraire	204142	4 211,00	4,22
Constructions publiques	2018-04247 : Travaux dans le cimetière	204142	5 869,00	5,89
Total			17 526,00	17,57

Nom de la commune (1) : AFFIEUX				
Numéro de SIREN : 21190010500019				
Population de la commune : 374				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01326 : Installation d'une chaufferie	204142	25 490,00	68,16
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00309 : Voirie, dotation 2017	204142	3 684,00	9,85
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02003 : Dotation voirie 2018	204142	8 725,00	23,33
Total			37 899,00	101,34

Nom de la commune (1) : AIX				
Numéro de SIREN : 21190020400010				
Population de la commune : 395				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-00861 : Rénov. & extens. salle poly T1	204142	30 000,00	75,95
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-00054 : Rénov. & extens. salle poly T2	204142	30 000,00	75,95
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-03656 : Numérotation et dénomination d	204142	2 879,00	7,29
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02004 : Dotation voirie 2018	204142	20 000,00	50,63
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00061 : Dotation voirie 2019	204142	25 624,00	64,87
Total			108 503,00	274,69

Nom de la commune (1) : ALBIGNAC				
Numéro de SIREN : 21190030300010				
Population de la commune : 256				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01965 : Réhab. appart.au-dessus mairie	204142	4 060,00	15,86
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01906 : Restauration d'un bâtiment com	204142	2 218,00	8,66
2016 ESPACES PUBLICS	2019-01802 : Aménagement de la place publiq	204142	2 181,00	8,52
Constructions publiques	2018-01700 : Aménagement d'un espace public	204142	1 440,00	5,62

CD 1012

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02164 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	3,91
Total			10 899,00	42,57

Nom de la commune (1) : ALBUSSAC

Numéro de SIREN : 21190040200010

Population de la commune : 732

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2018-03713 : Déconnexion ressource de Lacha	204142	6 000,00	8,20
Total			6 000,00	8,20

Nom de la commune (1) : ALLASSAC

Numéro de SIREN : 21190050100019

Population de la commune : 4 005

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
SALLE SPORT GYMNASE ECO 2014	2015-00116 : Rénovation halle des sports	204142	101 250,00	25,28
Sport : Pleine nature	2019-02265 : sorties SSN été 2019	65734	297,00	0,07
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00313 : Voirie, dotation 2017	204142	20 000,00	4,99
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02007 : Dotation voirie 2018	204142	20 000,00	4,99
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00070 : Dotation voirie 2019	204142	20 000,00	4,99
Z_Défense incendie/Travaux	2015-02282 : Création défense incendie	204142	9 848,00	2,46
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03891 : Numérotation et dénomination d	204142	2 357,00	0,59
Constructions publiques	2017-02484 : Construction espace d'accueil	204142	6 250,00	1,56
Constructions publiques	2019-02415 : Révision générale du Plan Loca	204141	6 748,00	1,68
OBJET NP 2014	2017-03400 : Restauration du tableau "St Ev	204141	2 460,00	0,61
Total			189 210,00	47,22

Nom de la commune (1) : ALLEYRAT

Numéro de SIREN : 21190060000019

Population de la commune : 95

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03549 : Numérotation et dénomination d	204142	1 094,00	11,52
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02578 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	10,53
Total			2 094,00	22,05

CD 1013

Nom de la commune (1) : ALTILLAC				
Numéro de SIREN : 21190070900018				
Population de la commune : 898				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2019-01988 : Numérotation et dénomination d	204142	4 000,00	4,45
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00315 : Voirie, dotation 2017	204142	10 000,00	11,14
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00075 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	11,14
Total			24 000,00	26,73

Nom de la commune (1) : AMBRUGEAT				
Numéro de SIREN : 21190080800018				
Population de la commune : 204				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2018-01662 : Mise en place d'une vanne de r	204142	1 868,00	9,16
Restauration archive communale	2018-03504 : 2018 : RESTAURATION AMBRUGEAT	204141	775,67	3,80
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00079 : Dotation voirie 2019	204142	7 952,00	38,98
Total			10 595,67	51,94

Nom de la commune (1) : LES ANGLES-SUR-CORREZE				
Numéro de SIREN : 21190090700018				
Population de la commune : 110				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01311 : Travaux d'aménagement d'espace	204142	2 372,00	21,56
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01315 : Numérotation et dénomination d	204142	548,00	4,98
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00317 : Voirie, dotation 2017	204142	2 580,00	23,45
Total			5 500,00	49,99

Nom de la commune (1) : ARNAC-POMPADOUR				
Numéro de SIREN : 21190110300013				
Population de la commune : 1 152				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00019 : Réfection cantine scolaire T2	204142	25 026,00	21,72
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01356 : Réfection cantine scolaire T1	204142	30 000,00	26,04
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-01323 : Travaux de mise en accessibili	204142	1 752,00	1,52
Constructions publiques	2018-03886 : Aménagement de l'esplanade de	204142	3 098,00	2,69

Total	59 876,00	51,97
--------------	------------------	--------------

Nom de la commune (1) : AUBAZINE

Numéro de SIREN : 21190130100013

Population de la commune : 927

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-02482 : Achat d'un broyeur	204141	2 840,00	3,06
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02020 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	6,47
Total			8 840,00	9,53

Nom de la commune (1) : AURIAC

Numéro de SIREN : 21190140000013

Population de la commune : 237

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01433 : Travaux d'isolation combles	204142	722,00	3,05
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01839 : Rénovation bâtiment scolaire	204142	7 051,00	29,75
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00093 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	42,19
Total			17 773,00	74,99

Nom de la commune (1) : AYEN

Numéro de SIREN : 21190150900011

Population de la commune : 739

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00032 : Rénovation de l'école primaire	204142	30 000,00	40,60
Sport : Pleine nature	2019-03336 : Entretien et Balisage des itin	65734	500,00	0,68
Total			30 500,00	41,28

Nom de la commune (1) : BAR

Numéro de SIREN : 21190160800011

Population de la commune : 320

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2018-03662 : Renouvellement conduite AEP Le	204142	4 126,00	12,89
Total			4 126,00	12,89

Nom de la commune (1) : BASSIGNAC-LE-BAS
 Numéro de SIREN : 21190170700011

Population de la commune : 92

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02670 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	2 528,00	27,48
Total			2 528,00	27,48

Nom de la commune (1) : BASSIGNAC-LE-HAUT
 Numéro de SIREN : 21190180600011

Population de la commune : 192

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02025 : Dotation voirie 2018	204142	16 192,00	84,33
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00103 : Dotation voirie 2019	204142	5 296,00	27,58
Total			21 488,00	111,91

Nom de la commune (1) : BEAUMONT
 Numéro de SIREN : 21190200200016

Population de la commune : 119

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
PATRIMOINE NP 2014	2018-03772 : Travaux d'hydrofugation église	204142	3 036,00	25,51
Total			3 036,00	25,51

Nom de la commune (1) : BELLECHASSAGNE
 Numéro de SIREN : 21190210100016

Population de la commune : 91

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02672 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	1 760,00	19,34
Actions Culturelles Territoire	2019-02344 : organisation d'un spectacle et	65734	300,00	3,30
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00113 : Dotation voirie 2019	204142	6 538,00	71,85
Total			8 598,00	94,49

Nom de la commune (1) : BENAYES
 Numéro de SIREN : 21190220000016

Population de la commune : 236

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
---------------------------	-------	-------------	--------------	------------------

Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00735 : Voirie, dotation 2017	204142	6 142,00	26,03
Total			6 142,00	26,03

Nom de la commune (1) : BEYNAT

Numéro de SIREN : 21190230900015

Population de la commune : 1 289

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2017-03672 : Raccordement village de Peucha	204142	21 179,00	16,43
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04131 : Travaux d'économies d'énergies	204142	5 141,00	3,99
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04146 : Travaux école maternelle : cha	204142	3 545,00	2,75
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01762 : Informatique école	204141	786,00	0,61
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2018-01445 : Eclairage du terrain de tennis	204142	4 189,00	3,25
2016 EQUIP SPORT REHAB	2017-01956 : Travaux au stade de rugby	204142	7 305,00	5,67
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-00056 : Travaux de mise en accessibili	204142	6 454,00	5,01
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-00010 : Travaux de mise en access T3	204142	2 832,00	2,20
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01380 : Numérotation et dénomination d	204142	4 999,00	3,88
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2017-01279 : Aménagement d'espaces publics	204142	25 000,00	19,39
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-02481 : Acquisition d'une débroussaill	204141	1 063,00	0,82
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02032 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	7,76
Total			92 493,00	71,76

Nom de la commune (1) : BEYSSAC

Numéro de SIREN : 21190240800015

Population de la commune : 635

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01214 : Construction nouvelle mairie t	204142	30 000,00	47,24
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01676 : Création d'un parking devant l	204142	6 254,00	9,85
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02033 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	15,75
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00120 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	15,75
Total			56 254,00	88,59

Nom de la commune (1) : BEYSSENAC

Numéro de SIREN : 21190250700014

Population de la commune : 389

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
---------------------------	-------	-------------	--------------	------------------

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03855 : Numérotation et dénomination d	204142	1 620,00	4,16
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02034 : Dotation voirie 2018	204142	8 546,00	21,97
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00121 : Dotation voirie 2019	204142	9 417,00	24,21
Total			19 583,00	50,34

Nom de la commune (1) : BONNEFOND

Numéro de SIREN : 21190270500014

Population de la commune : 116

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02673 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	4 000,00	34,48
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00122 : Dotation voirie 2019	204142	9 963,00	85,89
Total			13 963,00	120,37

Nom de la commune (1) : BRANCEILLES

Numéro de SIREN : 21190290300015

Population de la commune : 282

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01075 : Travaux d'isolation combles	204142	476,00	1,69
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01907 : Travaux d'aménagement office	204142	4 351,00	15,43
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01768 : Informatique école	204141	330,00	1,17
OBJET NP 2014	2018-01114 : Restauration du retable de l'é	204141	19 235,00	68,21
Rest. archive com. prioritaire	2018-01861 : 2018 BRANCEILLES : RESTAU.ARCH	204141	573,75	2,03
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02037 : Dotation voirie 2018	204142	2 581,00	9,15
Total			27 546,75	97,68

Nom de la commune (1) : BRIGNAC-LA-PLAINE

Numéro de SIREN : 21190300000019

Population de la commune : 1 010

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENT CHAUFFAGE	2017-01964 : Construct. bâtiment scolaire	204142	18 000,00	17,82
Constructions publiques	2016-01031 : Construction des ateliers comm	204142	5 750,00	5,69
Constructions publiques	2016-02236 : Elaboration d'un PLU	204141	3 652,00	3,62
Total			27 402,00	27,13

CD 1018

Nom de la commune (1) : BRIVE-LA-GAILLARDE

Numéro de SIREN : 21190310900018

Population de la commune : 48 333

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02858 : Réalisation pelouse hybride	204142	170 410,00	3,53
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02859 : Réalisat° pelouse synthétique	204142	85 051,00	1,76
Action en investissement	2017-02765 : Création halle sur site Thiers	204142	150 000,00	3,10
Constructions publiques	2016-02880 : Travaux réfection cours écoles	204142	15 000,00	0,31
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-01968 : Festival de l'élevage BRIVE 20	6574	16 000,00	0,33
Evénements Vocation Dptale	2019-01211 : 38 ème Foire du livre	65734	15 000,00	0,31
Schéma Dptal Dev. Enseign.Art.	2019-01246 : Fonctionnement du CRD	65734	83 730,00	1,73
Social - Famille	2019-02120 : Subvention CLAS 2019 - RIVET	65734	800,00	0,02
Social - Famille	2019-02130 : Subvention REAAP 2019 - Servic	65734	100,00	0,00
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-03745 : Réhabilitation RD 1089 Voirie	204142	173 806,00	3,60
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00129 : Dotation voirie 2019	204142	40 000,00	0,83
Total			749 897,00	15,52

Nom de la commune (1) : BUGEAT

Numéro de SIREN : 21190330700018

Population de la commune : 826

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Constructions publiques	2018-01496 : Aménagement d'un passage piéto	204142	4 140,00	5,01
Total			4 140,00	5,01

Nom de la commune (1) : CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

Numéro de SIREN : 21190340600018

Population de la commune : 242

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 PLATEFORME MULTIPLE	2019-01560 : Travaux hotel restaurant du la	204142	14 527,00	60,03
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01024 : Numérotation et dénomination d	204142	3 040,00	12,56
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02042 : DOTATION VOIRIE 2018	204142	10 000,00	41,32
Total			27 567,00	113,91

Nom de la commune (1) : CHABRIGNAC

Numéro de SIREN : 21190350500017

Population de la commune : 595				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2017-02442 : Aménagement d'espaces publics	204142	50 000,00	84,03
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-00093 : Aménagement d'espaces publics	204142	50 000,00	84,03
Total			100 000,00	168,06

Nom de la commune (1) : CHAMBERET Numéro de SIREN : 21190360400018				
Population de la commune : 1 380				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2013 pondé éco bonif bâti	2014-03214 : Aménagement de vestiaires et d	204142	8 900,00	6,45
2016 EQUIP SPORT REHAB	2019-02598 : Restructuration de l'ancienne	204142	15 000,00	10,87
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00143 : Dotation voirie 2019	204142	19 838,00	14,38
Total			43 738,00	31,70

Nom de la commune (1) : CHAMBOULIVE Numéro de SIREN : 21190370300018				
Population de la commune : 1 237				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT REHAB	2019-01794 : Travaux de rénovation d'un cou	204142	9 032,00	7,30
2016 ESPACES PUBLICS	2019-01476 : Travaux d'aménagement d'une pl	204142	5 869,00	4,74
2016 MILIEUX AQUATIQUES	2018-03375 : Réalisation profil baignade co	204142	1 173,00	0,95
OBJET CLASSE INSCRIT 2014	2019-02437 : Aménagement à l'église d'une n	204141	247,00	0,20
Sport-Grands Evénements Sport.	2019-03602 : Etape TDL 2019	65734	1 000,00	0,81
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02045 : DOTATION VOIRIE 2018	204142	6 000,00	4,85
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00153 : Dotation voirie 2019	204142	3 000,00	2,43
Total			26 321,00	21,28

Nom de la commune (1) : CHAMEYRAT Numéro de SIREN : 21190380200018				
Population de la commune : 1 604				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2017-03436 : Mise en place d'équipements co	204142	21 741,00	13,55
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-00046 : Travx restructuration école T2	204142	30 000,00	18,70
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00030 : Réhabilitation d'un logement à	204142	8 003,00	4,99

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01378 : Création d'une maison médicale	204142	20 000,00	12,47
AEP 2013	2015-01341 : Etude diagnostique AEP	204141	9 818,00	6,12
Constructions publiques	2018-00047 : Travx aménagts extérieurs T2	204142	11 500,00	7,17
Total			101 062,00	63,00

Nom de la commune (1) : CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE				
Numéro de SIREN : 21190390100018				
Population de la commune : 244				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-01914 : Achat d'une cureuse de fossés	204141	2 540,00	10,41
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00161 : Dotation voirie 2019	204142	9 940,00	40,74
Total			12 480,00	51,15

Nom de la commune (1) : CHAMPAGNAC-LA-PRUNE				
Numéro de SIREN : 21190400800011				
Population de la commune : 168				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Rest. archive com. prioritaire	2018-03657 : 2018 : RESTAU. CHAMPAGNAC-LA-P	204141	1 320,60	7,86
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00739 : Voirie, dotation 2017	204142	2 613,00	15,55
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02048 : DOTATION VOIRIE 2018	204142	724,00	4,31
Total			4 657,60	27,72

Nom de la commune (1) : CHANTEIX				
Numéro de SIREN : 21190420600011				
Population de la commune : 615				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01680 : Travaux mise en accessibilité	204142	1 147,00	1,87
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02582 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	750,00	1,22
Total			1 897,00	3,09

Nom de la commune (1) : LA CHAPELLE-AUX-BROCS				
Numéro de SIREN : 21190430500011				
Population de la commune : 430				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01459 : Travaux de transformation de l	204142	1 375,00	3,20

CD 1021

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-03453 : Travaux de transformation de l	204142	1 000,00	2,33
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01463 : Divers aménagements bâtiments	204142	5 742,00	13,35
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02617 : Travaux de mise aux normes éle	204142	450,00	1,05
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02051 : DOTATION VOIRIE 2018	204142	1 600,00	3,72
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00168 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	13,95
Total			16 167,00	37,60

Nom de la commune (1) : LA CHAPELLE-AUX-SAINTS				
Numéro de SIREN : 21190440400012				
Population de la commune : 269				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
OBJET NP 2014	2015-03341 : Restauration de deux tableaux	204141	3 561,00	13,24
PATRIMOINE NP 2014	2018-00036 : Restauration de l'église - 2è	204142	48 084,00	178,75
Total			51 645,00	191,99

Nom de la commune (1) : LA CHAPELLE-SPINASSE				
Numéro de SIREN : 21190460200011				
Population de la commune : 117				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02674 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	25,64
AEP 2013	2015-02759 : Diagnostic et schéma directeur	204141	4 766,00	40,74
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00174 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	51,28
Total			13 766,00	117,66

Nom de la commune (1) : CHARTRIER-FERRIERE				
Numéro de SIREN : 21190470100011				
Population de la commune : 371				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Constructions publiques	2019-02477 : Aménagement des parkings	204142	6 000,00	16,17
Total			6 000,00	16,17

Nom de la commune (1) : LE CHASTANG				
Numéro de SIREN : 21190480000011				
Population de la commune : 382				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

CD 1022

PATRIMOINE NP 2014	2018-01427 : Restauration des façades de l'	204142	14 316,00	37,48
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02055 : Dotation voirie 2018	204142	3 737,00	9,78
Total			18 053,00	47,26

Nom de la commune (1) : CHASTEAX				
Numéro de SIREN : 21190490900010				
Population de la commune : 791				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01849 : Réaménagement d'un logement co	204142	11 974,00	15,14
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02056 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	7,59
Total			17 974,00	22,73

Nom de la commune (1) : CHAUFFOUR-SUR-VELL				
Numéro de SIREN : 21190500500016				
Population de la commune : 440				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-03706 : Réfection peintures 2 salles	204142	1 808,00	4,11
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-03708 : Travaux d'isolation phonique	204142	911,00	2,07
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02057 : Dotation voirie 2018	204142	5 700,00	12,95
Total			8 419,00	19,13

Nom de la commune (1) : CHAVANAC				
Numéro de SIREN : 21190520300017				
Population de la commune : 52				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02675 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	57,69
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02059 : Dotation voirie 2018	204142	5 009,00	96,33
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00196 : Dotation voirie 2019	204142	6 399,00	123,06
Total			14 408,00	277,08

Nom de la commune (1) : CHAVEROCHE				
Numéro de SIREN : 21190530200017				
Population de la commune : 222				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2017-02196 : Amélioration fonctionnement st	204142	26 790,00	120,68

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01425 : Remplacement de la chaudière	204142	4 145,00	18,67
2016 ESPACES PUBLICS	2017-03724 : Aménagement du cimetière - Esp	204142	5 842,00	26,32
2016 ESPACES PUBLICS	2019-02382 : Rénovation et agrandissement d	204142	9 148,00	41,21
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03889 : Numérotation et dénomination d	204142	1 096,00	4,94
Constructions publiques	2017-01781 : Rénovation hangar Queyriaux	204142	11 500,00	51,80
OBJET NP 2014	2016-02564 : Restauration et sécurisation d	204141	10 467,00	47,15
OBJET NP 2014	2018-01860 : Dégagement de la polychromie e	204141	7 377,00	33,23
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02060 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	45,05
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00200 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	45,05
Total			96 365,00	434,10

Nom de la commune (1) : CHENAILLER-MASCHEIX				
Numéro de SIREN : 21190540100017				
Population de la commune : 208				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2016-01262 : Travaux de mise en accessibili	204142	1 988,00	9,56
PPRNP HORS PART 2014	2019-01677 : Restauration pont du Moulinot	204142	2 574,00	12,38
Total			4 562,00	21,94

Nom de la commune (1) : CHIRAC-BELLEVUE				
Numéro de SIREN : 21190550000016				
Population de la commune : 302				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2017-00494 : Révision du zonage et schéma d	204141	819,00	2,71
2016 ESPACES PUBLICS	2018-03728 : Création d'un parc pour la MAM	204142	1 761,00	5,83
2016 PLATEFORME MULTIPLE	2019-02505 : Travaux hotel restaurant la MA	204142	1 229,00	4,07
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-02704 : Numérotation et dénomination d	204142	1 653,00	5,47
OBJET NP 2014	2015-02105 : Restauration du lustre -église	204141	974,00	3,23
Tvx Investissement sur VC, CR	2016-02270 : Renforcement CR le Barques, ac	204142	938,00	3,11
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02061 : Dotation voirie 2018	204142	5 611,00	18,58
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00207 : Dotation voirie 2019	204142	7 499,00	24,83
Total			20 484,00	67,83

Nom de la commune (1) : CLERGOUX				
Numéro de SIREN : 21190560900015				

CD 1024

Population de la commune : 423				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01811 : Rénovation thermiques 2 logts	204142	1 683,00	3,98
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2018-03461 : Etude faisabilité aménagement	204141	416,00	0,98
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2019-00015 : Aménagement d'espaces publics	204142	23 350,00	55,20
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-02815 : Acquisition d'un broyeur d'acc	204141	1 200,00	2,84
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00742 : Voirie, dotation 2017	204142	3 584,00	8,47
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02062 : Dotation voirie 2018	204142	3 584,00	8,47
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00209 : Dotation voirie 2019	204142	3 584,00	8,47
Total			37 401,00	88,41

Nom de la commune (1) : COLLONGES-LA-ROUGE Numéro de SIREN : 21190570800015				
Population de la commune : 507				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02063 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	19,72
Total			10 000,00	19,72

Nom de la commune (1) : COMBRESSOL Numéro de SIREN : 21190580700015				
Population de la commune : 363				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2017-02890 : Création d'un city stade	204142	11 622,00	32,02
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-02522 : Numérotation et dénomination d	204142	2 039,00	5,62
OBJET NP 2014	2018-01466 : Changement du battant de la cl	204141	315,00	0,87
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-04202 : Renforcement de la VC10 et du	204142	6 568,00	18,09
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00353 : Voirie, dotation 2017	204142	10 000,00	27,55
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02064 : Dotation voirie 2018	204142	8 247,00	22,72
Total			38 791,00	106,87

Nom de la commune (1) : CONCEZE Numéro de SIREN : 21190590600015				
Population de la commune : 437				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-03185 : Réfection de la toiture appart	204142	4 686,00	10,72

Total	4 686,00	10,72
--------------	-----------------	--------------

Nom de la commune (1) : CONDAT-SUR-GANAVEIX				
Numéro de SIREN : 21190600300010				
Population de la commune : 676				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-03415 : Travaux mise en accessibilité	204142	2 508,00	3,71
Total			2 508,00	3,71

Nom de la commune (1) : CORNIL				
Numéro de SIREN : 21190610200010				
Population de la commune : 1 382				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01270 : Construct. maison médicale T1	204142	20 000,00	14,47
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00020 : Construct. maison médicale T2	204142	6 519,00	4,72
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2018-00099 : Création d'un terrain de tenni	204142	6 805,00	4,92
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-03873 : Trvx mise en accessibilité T2	204142	6 135,00	4,44
Total			39 459,00	28,55

Nom de la commune (1) : CORREZE				
Numéro de SIREN : 21190620100010				
Population de la commune : 1 174				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-00049 : Rénovation d'un bâtiment commu	204142	20 000,00	17,04
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2016-00932 : Travaux de mise en accessibili	204142	7 673,00	6,54
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-01789 : Mise en accessibilité ERP T2	204142	14 265,00	12,15
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-02459 : Mise en place réserve incendie	204142	313,00	0,27
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01988 : Numérotation et dénomination d	204142	1 043,00	0,89
Sport : Pleine nature	2019-03170 : PDIPR 2019	65734	612,00	0,52
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02068 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	5,11
Total			49 906,00	42,52

Nom de la commune (1) : COSNAC				
Numéro de SIREN : 21190630000010				
Population de la commune : 3 061				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-02442 : Acquisition d'un tondobroyeur	204141	1 388,00	0,45
Sport : Pleine nature	2019-02895 : SSN juillet 2019	65734	198,00	0,06
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02069 : Dotation voirie 2018	204142	8 626,00	2,82
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00230 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	3,27
Total			20 212,00	6,60

Nom de la commune (1) : COUFFY-SUR-SARSONNE				
Numéro de SIREN : 21190640900019				
Population de la commune : 80				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02677 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	37,50
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00232 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	75,00
Total			9 000,00	112,50

Nom de la commune (1) : COURTEIX				
Numéro de SIREN : 21190650800018				
Population de la commune : 64				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-03894 : Réhabilitation du logement com	204142	1 079,00	16,86
Total			1 079,00	16,86

Nom de la commune (1) : CUBLAC				
Numéro de SIREN : 21190660700018				
Population de la commune : 1 721				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00240 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	5,81
Total			10 000,00	5,81

Nom de la commune (1) : CUREMONTE				
Numéro de SIREN : 21190670600018				
Population de la commune : 221				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02953 : Informatique école	204141	404,00	1,83
Total			404,00	1,83

Nom de la commune (1) : DARAZAC

Numéro de SIREN : 21190690400019

Population de la commune : 144

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
PATRIMOINE NP 2014	2018-01658 : Remplacement de la porte de l'	204142	1 422,00	9,88
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00251 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	41,67
Total			7 422,00	51,55

Nom de la commune (1) : DARNETS

Numéro de SIREN : 21190700100013

Population de la commune : 368

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2017-02611 : Etude diagnostique et schéma d	204141	6 866,00	18,66
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01922 : Réfection toiture bât. cnal	204142	20 531,00	55,79
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01736 : Réfection de la toiture complt	204142	710,00	1,93
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01921 : Travaux de mise en accessibili	204142	1 406,00	3,82
Constructions publiques	2018-02511 : Aménagement du cimetière - T2	204142	1 631,00	4,43
Restauration archive communale	2018-04329 : 2018 - REST. ARCHIVES DARNETS	204141	126,75	0,34
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00367 : Voirie, dotation 2017	204142	16 112,00	43,78
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02076 : Dotation voirie 2018	204142	20 000,00	54,35
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00254 : Dotation voirie 2019	204142	5 134,00	13,95
Total			72 516,75	197,05

Nom de la commune (1) : DAVIGNAC

Numéro de SIREN : 21190710000013

Population de la commune : 217

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01191 : Numérotation et dénomination d	204142	1 664,00	7,67
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02077 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	46,08
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00258 : Dotation voirie 2019	204142	5 102,00	23,51
Total			16 766,00	77,26

Nom de la commune (1) : DONZENAC

Numéro de SIREN : 21190720900012

Population de la commune : 2 711				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04304 : Divers travaux bâtiments T1	204142	24 251,00	8,95
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02850 : Aménagement aire camping-cars	204142	50 000,00	18,44
Constructions publiques	2017-00628 : Révision du PLU	204141	6 735,00	2,48
EDIFICE CLASSE 2014	2018-00038 : Restauration du clocher de l'é	204142	35 259,00	13,01
Total			116 245,00	42,88

Nom de la commune (1) : EGLETONS				
Numéro de SIREN : 21190730800012				
Population de la commune : 5 077				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-02756 : Numérotation et dénomination d	204142	3 200,00	0,63
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-03104 : Aménagement abords campus (T1)	204142	150 000,00	29,55
MAT VOIRIE 2014 2019	2018-04435 : Acquisition de matériel pour l	204141	5 000,00	0,98
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00263 : Dotation voirie 2019	204142	20 000,00	3,94
2016 AEP	2018-02736 : Etude de recherche de micropol	204141	5 057,00	1,00
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2017-02199 : Mise en conformité de la stati	204142	12 691,00	2,50
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04439 : Travaux chaufferie bâtiments c	204142	2 679,00	0,53
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04440 : Travaux de réhabilitation et d	204142	7 620,00	1,50
2016 EQUIP SPORT REHAB	2017-02184 : Réfection de l'éclairage du st	204142	3 034,00	0,60
2016 ESPACES PUBLICS	2018-04458 : Aménagement d'espace public au	204142	998,00	0,20
Total			210 279,00	41,43

Nom de la commune (1) : L'EGLISE-AUX-BOIS				
Numéro de SIREN : 21190740700012				
Population de la commune : 56				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01857 : Réaménagement du bât. mairie	204142	29 700,00	530,36
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2016-00933 : Travaux de mise en accessibili	204142	984,00	17,57
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-01856 : Mise en accessibilité mairie	204142	14 945,00	266,88
Constructions publiques	2019-02772 : Aménagement cour et jardin	204142	783,00	13,98
PATRIMOINE NP 2014	2015-02707 : Restauration des murs du cimet	204142	21 952,00	392,00
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00375 : Voirie, dotation 2017	204142	1 163,00	20,77
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02081 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	107,14

Total	75 527,00	1 348,70
--------------	------------------	-----------------

Nom de la commune (1) : ESPAGNAC				
Numéro de SIREN : 2119075060011				
Population de la commune : 381				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-00646 : Travaux de réhabilitation de l	204142	12 962,00	34,02
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01360 : Aménagt mairie extension école	204142	14 382,00	37,75
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2018-02208 : Installation d'un city stade d	204142	9 250,00	24,28
Total			36 594,00	96,05

Nom de la commune (1) : ESPARTIGNAC				
Numéro de SIREN : 2119076050011				
Population de la commune : 451				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02083 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	13,30
Total			6 000,00	13,30

Nom de la commune (1) : ESTIVAUX				
Numéro de SIREN : 2119078030012				
Population de la commune : 426				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01846 : Travaux de mise aux normes	204142	1 688,00	3,96
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01788 : Rénovation du couloir école	204142	1 681,00	3,95
Constructions publiques	2018-01424 : Aménagement du cimetière	204142	1 861,00	4,37
Constructions publiques	2019-01608 : Elaboration d'un Plan Local d'	204141	2 493,00	5,85
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02085 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	14,08
Total			13 723,00	32,21

Nom de la commune (1) : EYBURIE				
Numéro de SIREN : 2119079020012				
Population de la commune : 504				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03857 : Numérotation et dénomination d	204142	1 728,00	3,43
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2019-01578 : Numérotation et dénomination d	204142	3 478,00	6,90

CD 1030

Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02086 : Dotation voirie 2018	204142	9 771,00	19,39
Total			14 977,00	29,72

Nom de la commune (1) : EYGURANDE

Numéro de SIREN : 21190800900015

Population de la commune : 694

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02627 : Changement de la chaudière du	204142	1 354,00	1,95
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-01439 : Installation d'un poteau incen	204142	653,00	0,94
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00289 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	14,41
Total			12 007,00	17,30

Nom de la commune (1) : EYREIN

Numéro de SIREN : 21190810800015

Population de la commune : 511

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02564 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	750,00	1,47
Total			750,00	1,47

Nom de la commune (1) : FAVARS

Numéro de SIREN : 21190820700015

Population de la commune : 1 082

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-00048 : Construct. salle poly T2	204142	6 518,00	6,02
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-00042 : Construction salle poly. t3	204142	8 482,00	7,84
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00383 : Voirie, dotation 2017	204142	3 232,00	2,99
Total			18 232,00	16,85

Nom de la commune (1) : FEYT

Numéro de SIREN : 21190830600015

Population de la commune : 131

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03319 : Numérotation et dénomination d	204142	501,00	3,82
Total			501,00	3,82

Nom de la commune (1) : GIMEL-LES-CASCADES

Numéro de SIREN : 21190850400015

Population de la commune : 794

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2013 Accessibilité	2014-02375 : Travaux de mise en accessibili	204142	5 322,00	6,70
Constructions publiques	2017-03668 : Travaux aménagt place station.	204142	2 446,00	3,08
Constructions publiques	2018-01865 : Restaurat. monument aux morts	204142	983,00	1,24
Rest. archive com. prioritaire	2019-02667 : 2019 : RESTAURATION GIMEL	204141	861,30	1,08
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-03130 : Dénomination et numérotation d	204142	2 513,00	3,16
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00304 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	7,56
Total			18 125,30	22,82

Nom de la commune (1) : GOULLES

Numéro de SIREN : 21190860300015

Population de la commune : 332

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2016-00407 : Etude diagnostic de réseau et	204141	3 644,00	10,98
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2017-02871 : Pose compteurs sectorisation e	204142	3 664,00	11,04
Total			7 308,00	22,02

Nom de la commune (1) : GOURDON-MURAT

Numéro de SIREN : 21190870200015

Population de la commune : 113

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02683 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	2 617,00	23,16
Constructions publiques	2018-04260 : Imperméabilisation du lavoir (204142	590,00	5,22
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00308 : Dotation voirie 2019	204142	6 645,00	58,81
Total			9 852,00	87,19

Nom de la commune (1) : GRANDSAIGNE

Numéro de SIREN : 21190880100015

Population de la commune : 51

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00744 : Voirie, dotation 2017	204142	10 476,00	205,41
Total			10 476,00	205,41

Nom de la commune (1) : GROS-CHASTANG

Numéro de SIREN : 2119089000015

Population de la commune : 182

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2016-00457 : Etude diag installations produ	204141	1 258,00	6,91
2016 AEP	2016-00461 : Mise en place télésurveillance	204142	1 081,00	5,94
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-03776 : Restructuration de bâtiments c	204142	15 000,00	82,42
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-03404 : Construction bâtiment accueil	204142	20 000,00	109,89
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-01400 : Construction halle couverte	204142	15 753,00	86,55
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-01823 : Construct° halle couverte /cpt	204142	4 247,00	23,34
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02571 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	5,49
Total			58 339,00	320,54

Nom de la commune (1) : GUMONT

Numéro de SIREN : 21190900700018

Population de la commune : 101

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01318 : Aménagement d'espaces publics	204142	4 668,00	46,22
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01056 : Numérotation et dénomination d	204142	2 301,00	22,78
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02684 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	1 000,00	9,90
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00746 : Voirie, dotation 2017	204142	2 223,00	22,01
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02100 : Dotation voirie 2018	204142	2 223,00	22,01
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00313 : Dotation voirie 2019	204142	2 223,00	22,01
Total			14 638,00	144,93

Nom de la commune (1) : HAUTEFAGE

Numéro de SIREN : 21190910600018

Population de la commune : 329

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01498 : Réfection toiture de la mairie	204142	9 134,00	27,76
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-02546 : Mise en accessibilité salle po	204142	13 000,00	39,51
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02101 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	30,40
Total			32 134,00	97,67

Nom de la commune (1) : LE JARDIN				
Numéro de SIREN : 21190920500018				
Population de la commune : 86				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02527 : Travaux restauration mairie	204142	603,00	7,01
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02697 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	511,00	5,94
Total			1 114,00	12,95

Nom de la commune (1) : JUGEALS-NAZARETH				
Numéro de SIREN : 21190930400019				
Population de la commune : 979				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-04412 : Installation de 4 poteaux ince	204142	2 463,00	2,52
MAT VOIRIE 2014 2019	2018-04409 : Acquisition d'une cureuse de f	204141	2 120,00	2,17
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02103 : Dotation voirie 2018	204142	926,00	0,95
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00309 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	6,13
Total			11 509,00	11,77

Nom de la commune (1) : JUILLAC				
Numéro de SIREN : 21190940300019				
Population de la commune : 1 162				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00390 : Voirie, dotation 2017	204142	2 169,00	1,87
Total			2 169,00	1,87

Nom de la commune (1) : LACELLE				
Numéro de SIREN : 21190950200018				
Population de la commune : 142				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02277 : Réhabilitation bât. multiactiv	204142	5 000,00	35,21
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00391 : Voirie, dotation 2017	204142	8 932,00	62,90
Total			13 932,00	98,11

Nom de la commune (1) : LAFAGE-SUR-SOMBRE				
Numéro de SIREN : 21190970000018				

Population de la commune : 123

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02685 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	4 000,00	32,52
AEP 2013	2015-04373 : Diagnostic des installations d	204141	3 524,00	28,65
Total			7 524,00	61,17

Nom de la commune (1) : LAGLEYGEOLLE

Numéro de SIREN : 21190990800017

Population de la commune : 229

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-02013 : Implantation d'une borne incen	204142	166,00	0,72
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01844 : Numérotation et dénomination d	204142	4 515,00	19,72
OBJET CLASSE INSCRIT 2014	2018-02492 : Restauration de la statuette "	204141	681,00	2,97
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02109 : Dotation voirie 2018	204142	9 818,00	42,87
Total			15 180,00	66,28

Nom de la commune (1) : LAGRAULIERE

Numéro de SIREN : 21191000500019

Population de la commune : 1 123

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2013 pondé éco bonif bâti	2015-00912 : Réaménagt mise normes mairie	204142	12 500,00	11,13
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2016-00048 : Réaménagement et mise aux norm	204142	6 600,00	5,88
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01816 : Réhab. et réaménagt mairie T1	204142	30 000,00	26,71
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-00070 : Réhab. et réaménagt mairie T2	204142	5 961,00	5,31
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01362 : Création d'une salle des assoc	204142	19 680,00	17,52
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01908 : Création salle associations T2	204142	8 467,00	7,54
Constructions publiques	2016-02575 : Mise aux normes accessibilité	204142	350,00	0,31
ETUDES URBA PREFIGURATION	2015-03849 : Elaboration d'un Plan Local d'	204141	1 209,00	1,08
PPRNP HORS PART 2014	2017-00252 : Restauration du pont des Amour	204142	8 644,00	7,70
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02110 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	5,34
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00324 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	5,34
Total			105 411,00	93,86

Nom de la commune (1) : LAMAZIERE-HAUTE

Numéro de SIREN : 21191030200010

Population de la commune : 67				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-02557 : Mise en accessibilité mairie	204142	2 918,00	43,55
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01534 : Numérotation et dénomination d	204142	898,00	13,40
OBJET NP 2014	2018-02479 : Sécurisation et reprise des vi	204142	635,00	9,48
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02113 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	89,55
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00328 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	89,55
Total			16 451,00	245,53

Nom de la commune (1) : LAMONGERIE Numéro de SIREN : 21191040100010				
Population de la commune : 117				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02118 : Dotation voirie 2018	204142	5 286,00	45,18
Total			5 286,00	45,18

Nom de la commune (1) : LANTEUIL Numéro de SIREN : 21191050000019				
Population de la commune : 537				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02119 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	11,17
Total			6 000,00	11,17

Nom de la commune (1) : LAPLEAU Numéro de SIREN : 21191060900018				
Population de la commune : 390				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 MILIEUX AQUATIQUES	2017-02781 : Etude de profil de baignade du	204141	2 071,00	5,31
Action en investissement	2017-03579 : Réhabilitation village vacance	204142	51 600,00	132,31
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00402 : Voirie, dotation 2017	204142	10 933,00	28,03
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02120 : Dotation voirie 2018	204142	9 953,00	25,52
Total			74 557,00	191,17

Nom de la commune (1) : LARCHE Numéro de SIREN : 21191070800018				
--	--	--	--	--

Population de la commune : 1 640				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02121 : Dotation voirie 2018	204142	4 616,00	2,81
Total			4 616,00	2,81

Nom de la commune (1) : LAROCHE-PRES-FEYT				
Numéro de SIREN : 21191080700018				
Population de la commune : 66				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02687 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	45,45
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00323 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	90,91
Total			9 000,00	136,36

Nom de la commune (1) : LASCAUX				
Numéro de SIREN : 21191090600018				
Population de la commune : 218				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02123 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	27,52
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00326 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	27,52
Total			12 000,00	55,04

Nom de la commune (1) : LATRONCHE				
Numéro de SIREN : 21191100300013				
Population de la commune : 135				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01532 : Numérotation et dénomination d	204142	672,00	4,98
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02695 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	4 000,00	29,63
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-02241 : travaux sur VC1 5 et CR Piste	204142	180,00	1,33
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00329 : Dotation voirie 2019	204142	10 194,00	75,51
Total			15 046,00	111,45

Nom de la commune (1) : LAVAL-SUR-LUZEGE				
Numéro de SIREN : 21191110200013				
Population de la commune : 99				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

CD 1037

2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01267 : Création déf incendie villages	204142	4 723,00	47,71
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02572 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	10,10
OBJET NP 2014	2018-03677 : Restauration boiserie église	204142	810,00	8,18
Rest. archive com. prioritaire	2017-03611 : RESTAU. 2017-LAVAL/LUZEGE	204141	487,80	4,93
Total			7 020,80	70,92

Nom de la commune (1) : LESTARDS

Numéro de SIREN : 21191120100013

Population de la commune : 105

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00749 : Voirie, dotation 2017	204142	6 668,00	63,50
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02127 : Dotation voirie 2018	204142	6 668,00	63,50
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00331 : Dotation voirie 2019	204142	6 668,00	63,50
Total			20 004,00	190,50

Nom de la commune (1) : LIGINIAC

Numéro de SIREN : 21191130000013

Population de la commune : 636

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-02391 : Numérotation et dénomination d	204142	2 293,00	3,61
Total			2 293,00	3,61

Nom de la commune (1) : LIGNAREIX

Numéro de SIREN : 21191140900012

Population de la commune : 167

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04282 : Travaux de réfection des peint	204142	1 050,00	6,29
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02698 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	17,96
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02129 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	35,93
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00335 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	35,93
Total			16 050,00	96,11

Nom de la commune (1) : LIGNEYRAC

Numéro de SIREN : 21191150800011

Population de la commune : 315

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-04330 : Aménagement d'espaces publics	204142	50 000,00	158,73
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2019-01269 : Aménagement d'espaces publics	204142	5 417,00	17,20
Total			55 417,00	175,93

Nom de la commune (1) : LIOURDRES

Numéro de SIREN : 21191160700011

Population de la commune : 257

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02529 : Rénovation maison pr location	204142	19 089,00	74,28
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01323 : Numérotation et dénomination d	204142	1 706,00	6,64
Total			20 795,00	80,92

Nom de la commune (1) : LISSAC-SUR-COUZE

Numéro de SIREN : 21191170600011

Population de la commune : 770

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01544 : Travaux réhabilitation cantine	204142	29 400,00	38,18
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-04382 : Numérotation et dénomination d	204142	3 498,00	4,54
Total			32 898,00	42,72

Nom de la commune (1) : LE LONZAC

Numéro de SIREN : 21191180500011

Population de la commune : 812

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02452 : Acquisition de mobilier et de	204141	7 224,00	8,90
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-01674 : Mise en accessibilité des ERP	204142	15 000,00	18,47
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02133 : Dotation voirie 2018	204142	11 144,00	13,72
Total			33 368,00	41,09

Nom de la commune (1) : LOSTANGES

Numéro de SIREN : 21191190400012

Population de la commune : 135

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00055 : Changement des fenêtres de la	204142	2 321,00	17,19

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2016-00889 : Travaux de mise en accessibili	204142	106,00	0,79
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01422 : Installation d'une borne incen	204142	483,00	3,58
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02699 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	1 508,00	11,17
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02134 : Dotation voirie 2018	204142	948,00	7,02
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00336 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	74,07
Total			15 366,00	113,82

Nom de la commune (1) : LOUIGNAC

Numéro de SIREN : 21191200100016

Population de la commune : 238

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Ateliers Education Artistique	2019-01251 : 2 Ateliers artistiques musique	65734	600,00	2,52
Total			600,00	2,52

Nom de la commune (1) : LUBERSAC

Numéro de SIREN : 21191210000016

Population de la commune : 2 266

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00034 : Restructuration de l'école et	204142	30 000,00	13,24
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01989 : Création salle associative	204142	10 887,00	4,80
MAT VOIRIE 2014 2019	2018-03770 : Acquisition d'une épareuse	204141	5 000,00	2,21
Total			45 887,00	20,25

Nom de la commune (1) : MANSAC

Numéro de SIREN : 21191240700015

Population de la commune : 1 443

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02141 : Travaux réfection "Mille Club"	204142	30 000,00	20,79
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01599 : Réfection salle d'honneur	204142	1 722,00	1,19
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01820 : Informatique école	204141	455,00	0,32
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02426 : Réfection des peintures salles	204142	541,00	0,37
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02431 : Réfection d'un appartement	204142	299,00	0,21
2016 ESPACES PUBLICS	2018-03580 : Réfection du petit bois	204142	13 211,00	9,16
Constructions publiques	2018-02513 : Démolition d'un local - Créati	204142	3 288,00	2,28
Constructions publiques	2019-01293 : Révision générale du Plan Loca	204141	6 535,00	4,53

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02139 : Dotation voirie 2018	204142	2 806,00	1,94
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00303 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	6,93
Total			68 857,00	47,72

Nom de la commune (1) : MARCILLAC-LA-CROISILLE				
Numéro de SIREN : 21191250600014				
Population de la commune : 810				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00264 : Dotation voirie 2019	204142	20 000,00	24,69
Total			20 000,00	24,69

Nom de la commune (1) : MARCILLAC-LA-CROZE				
Numéro de SIREN : 21191260500014				
Population de la commune : 185				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01803 : Réhab. salle polyvalente T1	204142	15 000,00	81,08
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-01805 : Mise en accessibilité mairie	204142	3 688,00	19,94
Constructions publiques	2018-02537 : Travaux de restauration du gar	204142	3 299,00	17,83
Restauration archive communale	2019-02068 : 2019 : REST. MARCILLAC-LA-CROZ	204141	466,50	2,52
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02147 : Dotation voirie 2018	204142	3 000,00	16,22
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00267 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	32,43
Total			31 453,50	170,02

Nom de la commune (1) : MASSERET				
Numéro de SIREN : 21191290200015				
Population de la commune : 693				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Z_Assainissement 2013	2015-01412 : Etude diagnostic assainissemen	204141	16 500,00	23,81
Total			16 500,00	23,81

Nom de la commune (1) : MAUSSAC				
Numéro de SIREN : 21191300900018				
Population de la commune : 444				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2017-02200 : Etudes diagnostiques révision	204141	5 936,00	13,37

CD 1041

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02906 : Isolation salle de la mairie	204142	1 806,00	4,07
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-01992 : Mise en place dénomination et	204142	2 636,00	5,94
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03005 : Numérotation et dénomination des	204142	659,00	1,48
Rest. archive com. prioritaire	2019-02072 : 2019 : RESTAURATION MAUSSAC	204141	383,95	0,86
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-04506 : renforcement de la VC4	204142	7 874,00	17,73
Tvx Investissement sur VC, CR	2016-01497 : Renforcement VC2 (de la RD1089	204142	4 659,00	10,49
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02151 : Dotation voirie 2018	204142	8 785,00	19,79
Total			32 738,95	73,73

Nom de la commune (1) : MEILHARDS				
Numéro de SIREN : 21191310800018				
Population de la commune : 529				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-01779 : achat d'une épareuse	204141	5 000,00	9,45
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02152 : Dotation voirie 2018	204142	20 000,00	37,81
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00283 : Dotation voirie 2019	204142	20 000,00	37,81
Total			45 000,00	85,07

Nom de la commune (1) : MENOIRE				
Numéro de SIREN : 21191320700018				
Population de la commune : 112				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Constructions publiques	2017-03477 : Travaux d'isolation local tech	204142	1 283,00	11,46
Sport : Pleine nature	2019-03753 : PDIPR 2019	65734	369,00	3,29
Total			1 652,00	14,75

Nom de la commune (1) : MERCOEUR				
Numéro de SIREN : 21191330600018				
Population de la commune : 249				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2016-04296 : Extension du cimetière - Espac	204142	7 496,00	30,10
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01930 : Numérotation et dénomination d	204142	696,00	2,80
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02576 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	4,02
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02591 : Accueil - Comice Agricole 2019	65734	3 000,00	12,05
Total			12 192,00	48,97

CD 1042

Nom de la commune (1) : MERLINES

Numéro de SIREN : 21191340500018

Population de la commune : 750

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01029 : Numérotation et dénomination d	204142	527,00	0,70
Action en investissement	2017-01699 : Projet de MSP	204142	31 016,00	41,35
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02155 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	13,33
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00291 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	13,33
Total			51 543,00	68,71

Nom de la commune (1) : MESTES

Numéro de SIREN : 21191350400018

Population de la commune : 360

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Sport : Pleine nature	2019-03071 : sortie SSN mai juin 2019	65734	200,00	0,56
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-02516 : Renforcement VC1 et VC23	204142	1 401,00	3,89
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00424 : Voirie, dotation 2017	204142	6 000,00	16,67
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02156 : Dotation voirie 2018	204142	4 376,00	12,16
Total			11 977,00	33,28

Nom de la commune (1) : MEYMAC

Numéro de SIREN : 21191360300018

Population de la commune : 2 601

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02535 : Travaux de rénovation logement	204142	1 904,00	0,73
Action en investissement	2017-03605 : Création d'une MAM	204142	50 000,00	19,22
Autres Equip cnaux EP multipl	2015-02969 : Extension et rénovation de l'é	204142	8 932,00	3,43
MAT VOIRIE 2014 2019	2018-02546 : Acquisition d'une épareuse	204141	5 000,00	1,92
Restauration archive communale	2017-02118 : 2017- MEYMAC- RESTAU.ARCHIVES	204141	1 328,10	0,51
Sport : Pleine nature	2019-03330 : organisation d'un séjour au se	65734	67,00	0,03
Total			67 231,10	25,84

Nom de la commune (1) : MEYRIGNAC-L'EGLISE

Numéro de SIREN : 21191370200018

Population de la commune : 62

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2016-02003 : Trvx mise en accessibilité bat	204142	750,00	12,10
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02158 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	96,77
Total			6 750,00	108,87

Nom de la commune (1) : MEYSSAC

Numéro de SIREN : 21191380100018

Population de la commune : 1 339

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT REHAB	2019-03119 : Aménagement vestiaires douches	204142	3 201,00	2,39
2016 ESPACES PUBLICS	2019-01511 : Etude préalable à l'aménagement	204141	6 750,00	5,04
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00262 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	4,48
Z_Assainissement 2013	2015-00164 : Révision schéma directeur	204142	13 296,00	9,93
Total			29 247,00	21,84

Nom de la commune (1) : MILLEVACHES

Numéro de SIREN : 21191390000018

Population de la commune : 84

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2018-01711 : Révision du schéma directeur d	204141	6 714,00	79,93
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00753 : Voirie, dotation 2017	204142	7 110,00	84,64
Total			13 824,00	164,57

Nom de la commune (1) : MONCEAUX-SUR-DOROGNE

Numéro de SIREN : 21191400700011

Population de la commune : 655

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2018-01589 : Mise en place équipements dési	204142	5 617,00	8,58
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03965 : Numérotation et dénomination d	204142	4 000,00	6,11
Constructions publiques	2017-01909 : Aménagt et extens. local tech	204142	10 279,00	15,69
Constructions publiques	2018-01546 : Aménagement et extension du lo	204142	8 940,00	13,65
Total			28 836,00	44,03

Nom de la commune (1) : MONESTIER-PORT-DIEU

Numéro de SIREN : 21191420500011

Population de la commune : 108				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02164 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	92,59
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00276 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	92,59
Total			20 000,00	185,18

Nom de la commune (1) : MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE				
Numéro de SIREN : 21191430400012				
Population de la commune : 587				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-00007 : Mise aux normes accessibilité	204142	30 000,00	51,11
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2017-02549 : Construction d'un plateau spor	204142	11 500,00	19,59
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2018-03400 : Equipements cuisine scolaire	204141	1 680,00	2,86
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02570 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	750,00	1,28
Rest. archive com. prioritaire	2017-02581 : 2017- MONTAIGNAC REST.ARCHIVES	204141	585,00	1,00
Total			44 515,00	75,84

Nom de la commune (1) : MONTGIBAUD				
Numéro de SIREN : 21191440300012				
Population de la commune : 250				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03908 : Numérotation et dénomination d	204142	1 296,00	5,18
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02575 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	4,00
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02166 : Dotation voirie 2018	204142	9 474,00	37,90
Total			11 770,00	47,08

Nom de la commune (1) : MOUSTIER-VENTADOUR				
Numéro de SIREN : 21191450200011				
Population de la commune : 525				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-02191 : Mise en accessibilité mairie	204142	3 188,00	6,07
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03772 : Numérotation et dénomination d	204142	3 588,00	6,83
AEP 2013	2015-02817 : Schéma directeur des installat	204141	10 025,00	19,10
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02167 : Dotation voirie 2018	204142	15 805,00	30,10
Total			32 606,00	62,10

Nom de la commune (1) : NAVES				
Numéro de SIREN : 21191460100011				
Population de la commune : 2 578				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01576 : Aménagements d'espaces publics	204142	20 396,00	7,91
Total			20 396,00	7,91

Nom de la commune (1) : NESPOULS				
Numéro de SIREN : 21191470000011				
Population de la commune : 647				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04319 : Construction d'une maison d'as	204142	30 000,00	46,37
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03896 : Numérotation et dénomination d	204142	4 000,00	6,18
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-03587 : Aménagement de bourg	204142	25 014,00	38,66
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2019-00362 : Aménagement de bourg	204142	11 850,00	18,32
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02169 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	15,46
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00249 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	15,46
Total			90 864,00	140,45

Nom de la commune (1) : NEUVIC				
Numéro de SIREN : 21191480900010				
Population de la commune : 1 935				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 RDT	2017-01818 : RD47 - Aménagement en traverse	204142	19 592,00	10,13
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02171 : Dotation voirie 2018	204142	41 763,00	21,58
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00250 : Dotation voirie 2019	204142	41 763,00	21,58
Total			103 118,00	53,29

Nom de la commune (1) : NOAILHAC				
Numéro de SIREN : 21191500400017				
Population de la commune : 385				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01150 : Mise aux normes access T3	204142	1 639,00	4,26
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02055 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	2,60

CD 1046

Total	2 639,00	6,86
--------------	-----------------	-------------

Nom de la commune (1) : NOAILLES

Numéro de SIREN : 21191510300017

Population de la commune : 915

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT REHAB	2018-02538 : Réhabilitation du stade de foo	204142	2 764,00	3,02
2016 RDT	2018-01042 : RD920 Aménagement en traverse	204142	15 981,00	17,47
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01041 : Numérotation et dénomination d	204142	4 000,00	4,37
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-01045 : Aménagement d'espaces publics	204142	50 000,00	54,64
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2019-00018 : Aménagements d'espaces publics	204142	16 136,00	17,63
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02174 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	10,93
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00261 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	10,93
Total			108 881,00	118,99

Nom de la commune (1) : NONARDS

Numéro de SIREN : 21191520200017

Population de la commune : 462

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02054 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	2,16
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-02052 : Acquisition d'une tondeuse	204141	496,00	1,07
Total			1 496,00	3,23

Nom de la commune (1) : OBJAT

Numéro de SIREN : 21191530100017

Population de la commune : 3 746

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2018-00022 : Extension éco-piscine T3	204142	350 000,00	93,43
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-03128 : Construction éco-piscine (T4)	204142	70 000,00	18,69
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2017-01276 : Aménagement d'espaces publics	204142	25 000,00	6,67
Action en investissement	2017-00085 : Extension restruct.centre aqua	204142	350 000,00	93,43
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02175 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	2,67
Total			805 000,00	214,89

CD 1047

Nom de la commune (1) : ORGNAC-SUR-VEZERE

Numéro de SIREN : 2119154000017

Population de la commune : 318

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04374 : Rénovation d'un logement commu	204142	2 024,00	6,36
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01530 : Numérotation et dénomination d	204142	2 930,00	9,21
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-00545 : Aménagement d'espaces publics	204142	26 222,00	82,46
Constructions publiques	2018-04373 : Achat d'une armoire de sécurit	204142	321,00	1,01
Constructions publiques	2019-01295 : Elaboration d'un PLU	204141	5 459,00	17,17
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02588 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	3,14
Total			37 956,00	119,35

Nom de la commune (1) : ORLIAC-DE-BAR

Numéro de SIREN : 21191550900015

Population de la commune : 294

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-01876 : Création espace commercial(T1)	204142	11 000,00	37,41
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-01877 : Création espace commercial(T2)	204142	8 465,00	28,79
AEP 2013	2015-02310 : Etude de diagnostic AEP	204141	9 974,00	33,93
Constructions publiques	2017-00589 : Construction d'un garage commu	204142	7 500,00	25,51
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00339 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	20,41
Total			42 939,00	146,05

Nom de la commune (1) : PALAZINGES

Numéro de SIREN : 21191560800015

Population de la commune : 150

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Action en investissement	2017-00303 : Construction de locaux à vocat	204142	60 000,00	400,00
Total			60 000,00	400,00

Nom de la commune (1) : PALISSE

Numéro de SIREN : 21191570700015

Population de la commune : 235

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-03532 : Numérotation et dénomination d	204142	1 510,00	6,43

CD 1048

Total	1 510,00	6,43
--------------	-----------------	-------------

Nom de la commune (1) : PANDRIGNES

Numéro de SIREN : 21191580600015

Population de la commune : 168

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01321 : Numérotation et dénomination d	204142	1 108,00	6,60
Total			1 108,00	6,60

Nom de la commune (1) : PERET-BEL-AIR

Numéro de SIREN : 21191590500015

Population de la commune : 94

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2019-01399 : Numérotation et dénomination d	204142	3 893,00	41,41
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-01797 : Achat d'un chargeur et d'un re	204141	5 000,00	53,19
PPRNP HORS PART 2014	2018-01033 : Restauration des fontaines Sai	204142	4 143,00	44,07
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00219 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	63,83
Total			19 036,00	202,50

Nom de la commune (1) : PEROLS-SUR-VEZERE

Numéro de SIREN : 21191600200010

Population de la commune : 184

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2018-03395 : Renouvellement réseau d'eau po	204142	3 275,00	17,80
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-02483 : Achat d'un chargeur pour tract	204141	4 000,00	21,74
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00220 : Dotation voirie 2019	204142	3 131,00	17,02
Total			10 406,00	56,56

Nom de la commune (1) : PERPEZAC-LE-BLANC

Numéro de SIREN : 21191610100010

Population de la commune : 475

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01439 : Agrandissement du cimetière -	204142	11 002,00	23,16
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00224 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	21,05
Total			21 002,00	44,21

Nom de la commune (1) : PERPEZAC-LE-NOIR

Numéro de SIREN : 2119162000010

Population de la commune : 1 151

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01390 : Changement des menuiseries pou	204142	4 028,00	3,50
OBJET NP 2014	2018-03898 : Restauration 4 peintures	204142	2 070,00	1,80
Total			6 098,00	5,30

Nom de la commune (1) : LE PESCHER

Numéro de SIREN : 21191630900019

Population de la commune : 293

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01495 : Aménagement sanitaires école	204142	2 562,00	8,74
Sport : Pleine nature	2019-03171 : PDIPR 2019	65734	146,00	0,50
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00228 : Dotation voirie 2019	204142	5 999,00	20,47
Z_Assainissement 2013	2015-03779 : Etude diagnostique et schéma d	204141	9 031,00	30,82
Total			17 738,00	60,53

Nom de la commune (1) : PEYRELEVADE

Numéro de SIREN : 21191640800019

Population de la commune : 878

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2018-01091 : Renouvellement réseau AEP loti	204142	1 970,00	2,24
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01854 : Rénovation des sanitaires écol	204142	11 308,00	12,88
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01286 : Travaux d'espaces publics	204142	24 081,00	27,43
Constructions publiques	2019-02852 : Aménagement d'une aire de jeux	204142	2 356,00	2,68
OBJET NP 2014	2018-01025 : Restauration des vitraux de l'	204141	1 566,00	1,78
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00231 : Dotation voirie 2019	204142	13 290,00	15,14
Total			54 571,00	62,15

Nom de la commune (1) : PIERREFITTE

Numéro de SIREN : 21191660600018

Population de la commune : 89

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
---------------------------	-------	-------------	--------------	------------------

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2018-04340 : Restauration 2 logements (T1)	204142	7 604,00	85,44
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02707 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	33,71
AUTRES EQUIP HORS ECO EQUITE	2015-00380 : Electrification cloche église	204142	1 632,00	18,34
Constructions publiques	2016-00102 : Aménagement place église	204142	1 795,00	20,17
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00454 : Voirie, Dotation 2017	204142	6 000,00	67,42
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02223 : Dotation voirie 2018	204142	543,00	6,10
Total			20 574,00	231,18

Nom de la commune (1) : PRADINES				
Numéro de SIREN : 21191680400019				
Population de la commune : 100				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01071 : Aménagements aux abords mairie	204142	2 493,00	24,93
Action en investissement	2017-03656 : Aménagement d'espaces publics	204142	19 483,00	194,83
OBJET NP 2014	2018-02487 : Restauration des vitraux	204141	1 540,00	15,40
PATRIMOINE NP 2014	2017-03790 : Restauration intérieure de l'é	204142	45 000,00	450,00
Total			68 516,00	685,16

Nom de la commune (1) : PUY-D'ARNAC				
Numéro de SIREN : 21191690300019				
Population de la commune : 293				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENT CHAUFFAGE	2017-00029 : Trx restructuration école T3	204142	23 324,00	79,60
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02472 : Informatique école	204141	477,00	1,63
Constructions publiques	2017-00030 : Travaux aménagts extérieurs école	204142	5 288,00	18,05
Rest. archive com. prioritaire	2019-02968 : 2019 : RESTAURATION PUY-D'ARNA	204141	383,70	1,31
Total			29 472,70	100,59

Nom de la commune (1) : QUEYSSAC-LES-VIGNES				
Numéro de SIREN : 21191700000013				
Population de la commune : 205				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02902 : Réfection de la toiture bât.	204142	8 517,00	41,55
Constructions publiques	2018-02001 : Reconstruction d'un mur	204142	3 630,00	17,71
Constructions publiques	2019-01315 : Construction sanitaires public	204142	8 125,00	39,63

CD 1051

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

PPRNP HORS PART 2014	2019-01984 : Restauration Petit patrimoine	204142	10 000,00	48,78
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-02504 : Aménagement et sécurisation de	204142	3 549,00	17,31
Total			33 821,00	164,98

Nom de la commune (1) : REYGADES				
Numéro de SIREN : 21191710900012				
Population de la commune : 196				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2018-01090 : Pose de compteurs de sectorisa	204142	10 018,00	51,11
Total			10 018,00	51,11

Nom de la commune (1) : RILHAC-TREIGNAC				
Numéro de SIREN : 21191720800012				
Population de la commune : 117				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00048 : Réfection toiture salle polyv.	204142	916,00	7,83
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02712 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	25,64
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00457 : Voirie, Dotation 2017	204142	5 473,00	46,78
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00181 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	51,28
Total			15 389,00	131,53

Nom de la commune (1) : RILHAC-XAINTRIE				
Numéro de SIREN : 21191730700012				
Population de la commune : 309				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Restauration archive communale	2018-04356 : 2018 : REST. RILHAC-XAINTRIE	204141	1 149,00	3,72
Restauration archive communale	2019-02967 : 2019 : RESTAU. RILHAC-XAINTRIE	204141	1 242,00	4,02
Total			2 391,00	7,74

Nom de la commune (1) : LA ROCHE-CANILLAC				
Numéro de SIREN : 21191740600012				
Population de la commune : 150				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01598 : Création défense incendie à la	204142	4 430,00	29,53
AB Etudes	2017-02561 : Etude préalable AB	204141	3 902,00	26,01

CD 1052

Total	8 332,00	55,54
--------------	-----------------	--------------

Nom de la commune (1) : ROCHE-LE-PEYROUX				
Numéro de SIREN : 21191750500011				
Population de la commune : 101				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2019-01724 : Numérotation et dénomination d	204142	1 250,00	12,38
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00760 : Voirie, dotation 2017	204142	10 183,00	100,82
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02230 : Dotation voirie 2018	204142	9 716,00	96,20
Total			21 149,00	209,40

Nom de la commune (1) : ROSIERS-D'EGLETONS				
Numéro de SIREN : 21191760400012				
Population de la commune : 1 106				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENT CHAUFFAGE	2017-01860 : Construction salle polyvalente	204142	36 000,00	32,55
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2018-03807 : Construction salle d'activités	204142	80 231,00	72,54
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01597 : Aménagement des abords de la s	204142	25 000,00	22,60
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00459 : Voirie, Dotation 2017	204142	13 004,00	11,76
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02231 : Dotation voirie 2018	204142	20 000,00	18,08
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00197 : Dotation voirie 2019	204142	3 756,00	3,40
Total			177 991,00	160,93

Nom de la commune (1) : SADROC				
Numéro de SIREN : 21191780200012				
Population de la commune : 941				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03975 : Numérotation et dénomination d	204142	2 520,00	2,68
PATRIMOINE NP 2014	2018-01509 : Réfection du plancher du cloch	204142	4 653,00	4,94
Total			7 173,00	7,62

Nom de la commune (1) : SAILLAC				
Numéro de SIREN : 21191790100012				
Population de la commune : 214				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

CD 1053

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01940 : Informatique école	204141	786,00	3,67
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01666 : Numérotation et dénomination d	204142	1 354,00	6,33
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00205 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	28,04
Total			8 140,00	38,04

Nom de la commune (1) : SAINT-ANGEL

Numéro de SIREN : 21191800800015

Population de la commune : 721

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2018-01028 : Construction d'un plateau mult	204142	10 860,00	15,06
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-04241 : Aménagement des espaces public	204142	50 000,00	69,35
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2019-01256 : Aménagement des espaces public	204142	15 915,00	22,07
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00208 : Dotation voirie 2019	204142	20 000,00	27,74
Total			96 775,00	134,22

Nom de la commune (1) : SAINT-AUGUSTIN

Numéro de SIREN : 21191810700015

Population de la commune : 823

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2017-01914 : Mise en conformité désinfectio	204142	9 600,00	11,66
2016 PLATEFORME MULTIPLE	2018-03739 : Réhabilitation de l'ancienne	204142	616,00	0,75
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-04332 : Numérotation et dénomination d	204142	1 080,00	1,31
Constructions publiques	2019-02395 : Aménagt réseau AEP Le bourg	204142	10 314,00	12,53
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00761 : Voirie, dotation 2017	204142	5 038,00	6,12
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02246 : Dotation voirie 2018	204142	5 038,00	6,12
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00210 : Dotation voirie 2019	204142	5 038,00	6,12
Total			36 724,00	44,61

Nom de la commune (1) : SAINT-AULAIRE

Numéro de SIREN : 21191820600015

Population de la commune : 844

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-00058 : Rénovation d'un logement commu	204142	11 878,00	14,07
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02234 : Remplct fenêtres & volets logt	204142	630,00	0,75
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01431 : Réfection de la place mairie	204142	6 316,00	7,48

Total	18 824,00	22,30
--------------	------------------	--------------

Nom de la commune (1) : SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC				
Numéro de SIREN : 21191840400016				
Population de la commune : 136				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2019-01758 : Numérotation et dénomination d	204142	2 305,00	16,95
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-04295 : Aménagement d'espaces publics	204142	27 475,00	202,02
Total			29 780,00	218,97

Nom de la commune (1) : SAINT-BONNET-ELVERT				
Numéro de SIREN : 21191860200015				
Population de la commune : 214				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04380 : Remplacement des volets logts	204142	819,00	3,83
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02254 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	46,73
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00226 : Dotation voirie 2019	204142	7 887,00	36,86
Total			18 706,00	87,42

Nom de la commune (1) : SAINT-BONNET-LA-RIVIERE				
Numéro de SIREN : 21191870100015				
Population de la commune : 386				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-02619 : Création poteau incendie à Pie	204142	405,00	1,05
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02255 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	15,54
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00229 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	15,54
Total			12 405,00	32,13

Nom de la commune (1) : SAINT-BONNET-L'ENFANTIER				
Numéro de SIREN : 21191880000015				
Population de la commune : 397				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Construct publics : mobilier	2013-01954 : 2013 Acquisition de mobilier s	204141	7 500,00	18,89
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00473 : Voirie, Dotation 2017	204142	6 000,00	15,11
Total			13 500,00	34,00

CD 1055

Nom de la commune (1) : SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE				
Numéro de SIREN : 21191890900014				
Population de la commune : 51				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2018-04378 : Aménagement de la place de la	204142	377,00	7,39
2016 TVX ACCESSIBILITE INCENDIE	2017-01990 : Travaux de mise en accessibilité	204142	5 000,00	98,04
Total			5 377,00	105,43

Nom de la commune (1) : SAINT-BONNET-PRES-BORT				
Numéro de SIREN : 21191900600018				
Population de la commune : 198				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00476 : Voirie, Dotation 2017	204142	10 000,00	50,51
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02258 : Dotation voirie 2018	204142	6 788,00	34,28
Total			16 788,00	84,79

Nom de la commune (1) : SAINT-CERNIN-DE-LARCHE				
Numéro de SIREN : 21191910500018				
Population de la commune : 667				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02555 : Informatique école	204141	1 455,00	2,18
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00478 : Voirie, Dotation 2017	204142	6 000,00	9,00
Total			7 455,00	11,18

Nom de la commune (1) : SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE				
Numéro de SIREN : 21191930300019				
Population de la commune : 180				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Constructions publiques	2018-01543 : Réfection du mur du cimetière	204142	2 825,00	15,69
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00481 : Voirie, Dotation 2017	204142	6 000,00	33,33
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02261 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	33,33
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00252 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	33,33
Total			20 825,00	115,68

CD 1056

Nom de la commune (1) : SAINT-CLEMENT

Numéro de SIREN : 21191940200019

Population de la commune : 1 355

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2019-02051 : Création terrain multi-sports	204142	26 644,00	19,66
2016 ESPACES PUBLICS	2017-00117 : Aménagement d'espaces publics	204142	29 426,00	21,72
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2016-00843 : Mise en accessibilité des bâti	204142	9 159,00	6,76
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2019-02660 : Numérotation et dénomination d	204142	1 447,00	1,07
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00488 : Voirie, Dotation 2017	204142	2 809,00	2,07
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02262 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	4,43
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00255 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	4,43
Total			81 485,00	60,14

Nom de la commune (1) : SAINT-CYPRIEN

Numéro de SIREN : 21191950100018

Population de la commune : 390

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01257 : Isolation restauration mairie	204142	8 087,00	20,74
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03923 : Numérotation et dénomination d	204142	1 485,00	3,81
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01377 : Numérotation et dénomination d	204142	1 712,00	4,39
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02263 : Dotation voirie 2018	204142	3 484,00	8,93
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00257 : Dotation voirie 2019	204142	9 529,00	24,43
Total			24 297,00	62,30

Nom de la commune (1) : SAINT-CYR-LA-ROCHE

Numéro de SIREN : 21191960000018

Population de la commune : 513

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00490 : Voirie, Dotation 2017	204142	6 000,00	11,70
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02264 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	11,70
Total			12 000,00	23,40

Nom de la commune (1) : SAINT-ELOY-LES-TUILERIES

Numéro de SIREN : 21191980800017

Population de la commune : 104

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2018-01868 : Aménagement des abords de la s	204142	18 813,00	180,89
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02265 : Dotation voirie 2018	204142	545,00	5,24
Total			19 358,00	186,13

Nom de la commune (1) : SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS				
Numéro de SIREN : 21191990700017				
Population de la commune : 231				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02761 : Travaux de rénovation école	204142	507,00	2,19
PATRIMOINE NP 2014	2019-02766 : Réfection de la toiture et des	204142	1 594,00	6,90
Total			2 101,00	9,09

Nom de la commune (1) : SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE				
Numéro de SIREN : 21192000400010				
Population de la commune : 95				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02579 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	10,53
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00762 : Voirie, dotation 2017	204142	6 185,00	65,11
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02267 : Dotation voirie 2018	204142	6 185,00	65,11
Total			13 370,00	140,75

Nom de la commune (1) : SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES				
Numéro de SIREN : 21192010300010				
Population de la commune : 602				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03311 : Numérotation et dénomination d	204142	1 995,00	3,31
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02586 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	750,00	1,25
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02268 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	16,61
Total			12 745,00	21,17

Nom de la commune (1) : SAINTE-FEREOLE				
Numéro de SIREN : 21192020200010				
Population de la commune : 1 935				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab

2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01482 : Construction d'une maison médi	204142	9 200,00	4,75
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00025 : Construction maison médicale	204142	20 000,00	10,34
Total			29 200,00	15,09

Nom de la commune (1) : SAINTE-FORTUNADE

Numéro de SIREN : 21192030100010

Population de la commune : 1 888

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01448 : Rénovation salle polyvalente	204142	29 129,00	15,43
Constructions publiques	2017-01758 : Réfection toilettes publiques	204142	11 250,00	5,96
Total			40 379,00	21,39

Nom de la commune (1) : SAINT-FREJOUX

Numéro de SIREN : 21192040000010

Population de la commune : 299

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-04097 : Travaux d'électricité salle po	204142	300,00	1,00
2016 ESPACES PUBLICS	2017-02050 : Aménagement d'espaces publics	204142	14 907,00	49,86
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-02044 : Numérotation et dénomination d	204142	993,00	3,32
Constructions publiques	2018-04096 : Crépissement du pignon intérie	204142	1 125,00	3,76
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02271 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	33,44
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00185 : Dotation voirie 2019	204142	9 947,00	33,27
Total			37 272,00	124,65

Nom de la commune (1) : SAINT-GENIEZ-O-MERLE

Numéro de SIREN : 21192050900018

Population de la commune : 96

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2017-02605 : Etude diag des installations d	204141	2 272,00	23,67
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01461 : Travaux réhabilitation 2 logts	204142	10 419,00	108,53
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-03660 : Réhabilitation foyer rural	204142	20 000,00	208,33
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-03464 : Numérotation et dénomination d	204142	1 632,00	17,00
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2018-03665 : Mise en sécurité passerelle	204142	15 693,00	163,47
EDIFICE CLASSE 2014	2019-02523 : Restauration du clocher de la	204142	1 209,00	12,59
Total			51 225,00	533,59

Nom de la commune (1) : SAINT-GERMAIN-LAVOLPS

Numéro de SIREN : 21192060800018

Population de la commune : 88

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02583 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	11,36
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00193 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	113,64
Total			11 000,00	125,00

Nom de la commune (1) : SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES

Numéro de SIREN : 21192070700018

Population de la commune : 1 132

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2019-01404 : Extension du cimetière - Espac	204142	6 299,00	5,56
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00506 : Voirie, Dotation 2017	204142	5 931,00	5,24
Total			12 230,00	10,80

Nom de la commune (1) : SAINT-HILAIRE-FOISSAC

Numéro de SIREN : 21192080600018

Population de la commune : 197

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03770 : Numérotation et dénomination d	204142	1 931,00	9,80
Total			1 931,00	9,80

Nom de la commune (1) : SAINT-HILAIRE-LES-COURBES

Numéro de SIREN : 21192090500018

Population de la commune : 155

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2017-02966 : Valorisation de la zone humide	204142	3 827,00	24,69
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-02794 : Travaux de mise en accessibili	204142	6 634,00	42,80
Constructions publiques	2018-02528 : Création d'un parking abords	204142	5 752,00	37,11
Constructions publiques	2019-01454 : Création d'un parking complt	204142	1 643,00	10,60
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02276 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	64,52
Total			27 856,00	179,72

Nom de la commune (1) : SAINT-HILAIRE-PEYROUX

Numéro de SIREN : 21192110100013

Population de la commune : 985

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Constructions publiques	2018-00096 : Extension du garage municipal	204142	11 500,00	11,68
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02585 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	750,00	0,76
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00204 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	10,15
Total			22 250,00	22,59

Nom de la commune (1) : SAINT-HILAIRE-TAURIEUX

Numéro de SIREN : 21192120000013

Population de la commune : 104

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02394 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	9,62
Total			1 000,00	9,62

Nom de la commune (1) : SAINT-JAL

Numéro de SIREN : 21192130900012

Population de la commune : 648

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00516 : Voirie, Dotation 2017	204142	3 091,00	4,77
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02280 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	9,26
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00133 : Dotation voirie 2019	204142	2 490,00	3,84
Total			11 581,00	17,87

Nom de la commune (1) : SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Numéro de SIREN : 21192140800012

Population de la commune : 476

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02519 : Acquisition de mobilier pour l	204142	6 948,00	14,60
OBJET NP 2014	2017-02181 : Restauration des cloches	204141	2 292,00	4,82
OBJET NP 2014	2017-03387 : Restauration d'une sculpture f	204141	1 652,00	3,47
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02281 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	21,01
Total			20 892,00	43,90

Nom de la commune (1) : SAINT-JULIEN-LE-PELERIN				
Numéro de SIREN : 21192150700011				
Population de la commune : 134				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01144 : Numérotation et dénomination d	204142	2 621,00	19,56
PATRIMOINE NP 2014	2018-03673 : Remise en état toiture église	204142	1 800,00	13,43
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02282 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	44,78
Total			10 421,00	77,77

Nom de la commune (1) : SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS				
Numéro de SIREN : 21192160600011				
Population de la commune : 252				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2016-02291 : Restauration bâtiment mairie	204142	14 925,00	59,23
Total			14 925,00	59,23

Nom de la commune (1) : SAINT-JULIEN-MAUMONT				
Numéro de SIREN : 21192170500011				
Population de la commune : 170				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
OBJET NP 2014	2017-00242 : Restauration du tableau "Calva	204141	3 910,00	23,00
OBJET NP 2014	2018-04289 : Restauration du tabernacle de	204141	4 732,00	27,84
PATRIMOINE NP 2014	2018-03793 : Restauration Chapelle T1	204142	35 198,00	207,05
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00519 : Voirie, Dotation 2017	204142	6 000,00	35,29
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02284 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	35,29
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00141 : Dotation voirie 2019	204142	1 554,00	9,14
Total			57 394,00	337,61

Nom de la commune (1) : SAINTE-MARIE-LAPANOUZE				
Numéro de SIREN : 21192190300012				
Population de la commune : 64				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2017-03823 : Aménagement d'espaces publics	204142	32 000,00	500,00
2016 RDT	2018-01030 : RD168 Aménagement en traverse	204142	17 957,00	280,58
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01031 : Numérotation et dénomination d	204142	746,00	11,66

Tvx Investissement sur VC, CR	2015-04456 : Renforcement de la VC7 (tranch	204142	6 667,00	104,17
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02285 : Dotation voirie 2018	204142	6 218,00	97,16
Total			63 588,00	993,57

Nom de la commune (1) : SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL				
Numéro de SIREN : 2119220000016				
Population de la commune : 495				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-03200 : Mise en accessibilité de la sa	204142	15 000,00	30,30
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-03201 : Mise en accessibilité de la sa	204142	6 750,00	13,64
Sport : Pleine nature	2019-02865 : sortie SSN	65734	150,00	0,30
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00520 : Voirie, Dotation 2017	204142	5 329,00	10,77
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02286 : Dotation voirie 2018	204142	5 507,00	11,13
Total			32 736,00	66,14

Nom de la commune (1) : SAINT-MARTIN-LA-MEANNE				
Numéro de SIREN : 21192220800015				
Population de la commune : 346				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02288 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	28,90
Total			10 000,00	28,90

Nom de la commune (1) : SAINT-MARTIN-SEPERT				
Numéro de SIREN : 21192230700015				
Population de la commune : 286				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-02648 : Rénovation de 2 logements dans	204142	5 050,00	17,66
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-03609 : Rénovation de deux logements d	204142	14 950,00	52,27
2016 RDT	2019-02009 : RD54 et 85E1 Aménagement en tr	204142	30 000,00	104,90
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01866 : Numérotation et dénomination d	204142	1 485,00	5,19
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2019-02092 : Numérotation et dénomination d	204142	2 295,00	8,02
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2019-01834 : Aménagement de bourg - 1ère an	204142	18 565,00	64,91
Total			72 345,00	252,95

Nom de la commune (1) : SAINT-MERD-DE-LAPLEAU

Numéro de SIREN : 21192250500014

Population de la commune : 185

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00152 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	32,43
Total			6 000,00	32,43

Nom de la commune (1) : SAINT-MERD-LES-OUSSINES

Numéro de SIREN : 21192260400015

Population de la commune : 133

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02563 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	7,52
Tvx Investissement sur VC, CR	2016-02731 : Renforcement de la VCIC17 - 1è	204142	20 000,00	150,38
Tvx Investissement sur VC, CR	2016-04502 : Renforcement VC4 de Maisonniat	204142	1 291,00	9,71
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00768 : Voirie, dotation 2017	204142	8 573,00	64,46
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02297 : Dotation voirie 2018	204142	5 196,00	39,07
Total			36 060,00	271,14

Nom de la commune (1) : SAINT-MEXANT

Numéro de SIREN : 21192270300015

Population de la commune : 1 342

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01479 : Travaux de mise en accessibili	204142	15 000,00	11,18
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01416 : Numérotation et dénomination d	204142	4 000,00	2,98
Total			19 000,00	14,16

Nom de la commune (1) : SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU

Numéro de SIREN : 21192280200015

Population de la commune : 68

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01039 : Numérotation et dénomination d	204142	524,00	7,71
Total			524,00	7,71

Nom de la commune (1) : SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE

Numéro de SIREN : 21192290100015

Population de la commune : 4 878				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENT CHAUFFAGE	2017-01791 : Création restaurant scolaire	204142	36 000,00	7,38
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-00074 : Création d'un espace socio cul	204142	23 985,00	4,92
2016 ESPACES PUBLICS	2017-01893 : Aménagement des abords du bâti	204142	16 000,00	3,28
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-00073 : Travaux de mise en accessibili	204142	12 062,00	2,47
Total			88 047,00	18,05

Nom de la commune (1) : SAINT-PARDOUX-CORBIER				
Numéro de SIREN : 21192300800018				
Population de la commune : 420				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-03285 : Création d'une bibliothèque T1	204142	7 729,00	18,40
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00099 : Dotation voirie 2019	204142	9 323,00	22,20
Total			17 052,00	40,60

Nom de la commune (1) : SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE				
Numéro de SIREN : 21192310700018				
Population de la commune : 178				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01419 : Changement portes bât. mairie	204142	2 708,00	15,21
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02465 : Rénovation d'un logement chnal	204142	2 334,00	13,11
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01076 : Numérotation et dénomination d	204142	2 118,00	11,90
Total			7 160,00	40,22

Nom de la commune (1) : SAINT-PARDOUX-LE-NEUF				
Numéro de SIREN : 21192320600018				
Population de la commune : 81				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02721 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	37,04
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00526 : Voirie, Dotation 2017	204142	1 170,00	14,44
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00104 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	74,07
Total			10 170,00	125,55

CD 1065

Nom de la commune (1) : SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX

Numéro de SIREN : 21192330500018

Population de la commune : 311

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2019-01442 : Numérotation et dénomination d	204142	1 730,00	5,56
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02306 : Dotation voirie 2018	204142	3 476,00	11,18
Total			5 206,00	16,74

Nom de la commune (1) : SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER

Numéro de SIREN : 21192340400019

Population de la commune : 487

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Constructions publiques	2019-00050 : Construction d'un atelier comm	204142	11 500,00	23,61
Constructions publiques	2019-01317 : Construction d'un atelier comm	204142	11 500,00	23,61
Constructions publiques	2019-02427 : Aménagement des abords du monu	204142	1 615,00	3,32
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02568 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	2,05
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02590 : Accueil - Comice Agricole 2019	65734	3 000,00	6,16
Total			28 615,00	58,75

Nom de la commune (1) : SAINT-PAUL

Numéro de SIREN : 21192350300018

Population de la commune : 216

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01806 : Aménagement de la cantine	204142	30 000,00	138,89
Total			30 000,00	138,89

Nom de la commune (1) : SAINT-PRIEST-DE-GIMEL

Numéro de SIREN : 21192360200018

Population de la commune : 501

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-01760 : Mise en accessibilité école	204142	2 703,00	5,40
Total			2 703,00	5,40

Nom de la commune (1) : SAINT-PRIVAT

Numéro de SIREN : 21192370100018

Population de la commune : 1 100

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2016-03301 : Réhabilitation de la station d	204142	57 939,00	52,67
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01428 : Travaux de mise aux normes acc	204142	14 630,00	13,30
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02581 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	750,00	0,68
Total			73 319,00	66,65

Nom de la commune (1) : SAINT-REMY

Numéro de SIREN : 2119238000018

Population de la commune : 230

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-04076 : renforcement de section VC9	204142	854,00	3,71
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00534 : Voirie, Dotation 2017	204142	5 000,00	21,74
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02325 : Dotation voirie 2018	204142	9 947,00	43,25
Total			15 801,00	68,70

Nom de la commune (1) : SAINT-ROBERT

Numéro de SIREN : 2119239090017

Population de la commune : 316

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03929 : Numérotation et dénomination d	204142	1 890,00	5,98
Total			1 890,00	5,98

Nom de la commune (1) : SAINT-SALVADOUR

Numéro de SIREN : 2119240060011

Population de la commune : 320

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00536 : Voirie, Dotation 2017	204142	6 000,00	18,75
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02329 : Dotation voirie 2018	204142	3 000,00	9,38
Total			9 000,00	28,13

Nom de la commune (1) : SAINT-SETIERS

Numéro de SIREN : 2119241050011

Population de la commune : 288

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
---------------------------	-------	-------------	--------------	------------------

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2016 ESPACES PUBLICS	2016-02942 : Aménagement de la place de la	204142	12 228,00	42,46
Autres Equip cnaux EP multipl	2015-00848 : Construction d'un garage commu	204142	9 779,00	33,95
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02330 : Dotation voirie 2018	204142	6 868,00	23,85
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00151 : Dotation voirie 2019	204142	6 868,00	23,85
Total			35 743,00	124,11

Nom de la commune (1) : SAINT-SOLVE

Numéro de SIREN : 21192420400012

Population de la commune : 479

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00537 : Voirie, Dotation 2017	204142	2 790,00	5,82
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02331 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	12,53
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00154 : Dotation voirie 2019	204142	958,00	2,00
Total			9 748,00	20,35

Nom de la commune (1) : SAINT-SORNIN-LAVOLPS

Numéro de SIREN : 21192430300012

Population de la commune : 876

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02089 : Création d'un vestiaire dans l	204142	1 472,00	1,68
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-01398 : Travx mise aux normes access	204142	469,00	0,54
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-02977 : Travaux de mise en accessibili	204142	1 070,00	1,22
Constructions publiques	2019-02088 : Travaux de sécurisation de l'a	204142	1 766,00	2,02
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-02093 : Matériel entretien voirie	204141	1 834,00	2,09
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02332 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	11,42
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00155 : Dotation voirie 2019	204142	6 680,00	7,63
Total			23 291,00	26,60

Nom de la commune (1) : SAINT-SULPICE-LES-BOIS

Numéro de SIREN : 21192440200012

Population de la commune : 84

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03308 : Numérotation et dénomination d	204142	1 775,00	21,13
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-02565 : renforcement des VC4, 12 et 19	204142	1 807,00	21,51
Total			3 582,00	42,64

CD 1068

Nom de la commune (1) : SAINT-SYLVAIN

Numéro de SIREN : 21192450100011

Population de la commune : 138

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00540 : Voirie, Dotation 2017	204142	4 994,00	36,19
Total			4 994,00	36,19

Nom de la commune (1) : SAINT-VIANCE

Numéro de SIREN : 21192460000011

Population de la commune : 1 864

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01358 : Travaux d'extension et de réno	204142	30 000,00	16,09
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02025 : Travaux d'extension et de réno	204142	15 747,00	8,45
2016 RDT	2017-00272 : RD148 et RD133 Aménagement en	204142	14 644,00	7,86
2016 RDT	2017-02538 : RD148 et RD133 Aménagement en	204142	1 318,00	0,71
2016 RDT	2017-03382 : RD148 et 133 Aménagement et sé	204142	1 612,00	0,86
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-01347 : Mise en accessibilité mairie	204142	15 000,00	8,05
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-02024 : Travaux mise en accessibilité	204142	9 638,00	5,17
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2019-00007 : Aménagement d'espaces publics	204142	19 324,00	10,37
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00164 : Dotation voirie 2019	204142	20 000,00	10,73
Total			127 283,00	68,29

Nom de la commune (1) : SAINT-VICTOUR

Numéro de SIREN : 21192470900010

Population de la commune : 190

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-02307 : PDS Travaux sur VC11, CR8 et V	204142	2 496,00	13,14
Total			2 496,00	13,14

Nom de la commune (1) : SAINT-YBARD

Numéro de SIREN : 21192480800010

Population de la commune : 694

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2017-02664 : Agrandissement du cimetière -	204142	15 198,00	21,90
2016 ESPACES PUBLICS	2018-03435 : Aménagement d'espaces publics	204142	866,00	1,25

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2018-03412 : Création d'une M.S.A.P.	204142	9 766,00	14,07
CT_SCHEMA TOURISME COLLECTIVIT	2016-04137 : Création d'un hôtel 3 étoiles	204142	40 000,00	57,64
Constructions publiques	2018-02249 : Création jardin du souvenir	204142	1 433,00	2,06
Constructions publiques	2019-01303 : Elaboration d'un Plan Local d'	204141	6 259,00	9,02
Constructions publiques	2019-01448 : Création jardin du souvenir	204142	450,00	0,65
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00169 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	14,41
Total			83 972,00	121,00

Nom de la commune (1) : SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT				
Numéro de SIREN : 21192490700010				
Population de la commune : 353				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
AEP 2013	2015-03217 : Schéma directeur AEP	204141	13 473,00	38,17
Rest. archive com. prioritaire	2018-03679 : 2018 : REST. ST-YRIEIX-LE-DEJA	204141	235,20	0,67
Total			13 708,20	38,84

Nom de la commune (1) : SALON-LA-TOUR				
Numéro de SIREN : 21192500300017				
Population de la commune : 658				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02339 : Dotation voirie 2018	204142	13 935,00	21,18
Total			13 935,00	21,18

Nom de la commune (1) : SEILHAC				
Numéro de SIREN : 21192550800015				
Population de la commune : 1 763				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT REHAB	2018-01470 : Réfection de la toiture du gym	204142	11 657,00	6,61
2016 EQUIP SPORT REHAB	2018-04420 : Réfection toiture du gymnase (204142	3 542,00	2,01
2016 EQUIP SPORT REHAB	2019-02014 : Réfection pignon arrière du gy	204142	3 453,00	1,96
Sport : Pleine nature	2019-03068 : sortie SSN Aout 2019	65734	90,00	0,05
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02345 : Dotation voirie 2018	204142	3 166,00	1,80
Total			21 908,00	12,43

CD 1070

Nom de la commune (1) : SERANDON

Numéro de SIREN : 21192560700015

Population de la commune : 362

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2019-02978 : Création d'un city stade	204142	39 662,00	109,56
2016 EQUIP SPORT REHAB	2017-03633 : Réfection de l'éclairage au te	204142	1 790,00	4,94
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01531 : Numérotation et dénomination d	204142	3 251,00	8,98
Constructions publiques	2019-02901 : Aménagement allées cimetiére	204142	11 500,00	31,77
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-04263 : Renforcement des VC38 et 30	204142	5 666,00	15,65
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00115 : Dotation voirie 2019	204142	12 114,00	33,46
Total			73 983,00	204,36

Nom de la commune (1) : SERILHAC

Numéro de SIREN : 21192570600015

Population de la commune : 276

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 MILIEUX AQUATIQUES	2018-04389 : Mise en conformité obligatoire	204142	4 236,00	15,35
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-00062 : Travx mise en accessibilité T2	204142	259,00	0,94
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-00012 : Travx mise en accessibilité T3	204142	1 393,00	5,05
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01079 : Installation d'un poteau incen	204142	438,00	1,59
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02347 : Dotation voirie 2018	204142	6 000,00	21,74
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00117 : Dotation voirie 2019	204142	4 110,00	14,89
Total			16 436,00	59,56

Nom de la commune (1) : SERVIERES-LE-CHATEAU

Numéro de SIREN : 21192580500015

Population de la commune : 626

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2017-02610 : Mise en place équipements sect	204142	18 400,00	29,39
Total			18 400,00	29,39

Nom de la commune (1) : SIONIAC

Numéro de SIREN : 21192600100010

Population de la commune : 235

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
---------------------------	-------	-------------	--------------	------------------

2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01765 : Isolation phonique de la salle	204142	2 268,00	9,65
Total			2 268,00	9,65

Nom de la commune (1) : SORNAC

Numéro de SIREN : 21192611800095

Population de la commune : 783

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2018-03440 : Renouvellement réseau eau pota	204142	5 955,00	7,61
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-03910 : Travaux de mise aux normes acc	204142	1 962,00	2,51
Total			7 917,00	10,12

Nom de la commune (1) : SOUDAINE-LAVINADIERE

Numéro de SIREN : 21192620900019

Population de la commune : 195

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02549 : Réhabilitation de l'ancien pre	204142	30 000,00	153,85
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02353 : Rénovation d'un local techniqu	204142	7 121,00	36,52
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02352 : Dotation voirie 2018	204142	1 266,00	6,49
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00340 : Dotation voirie 2019	204142	20 000,00	102,56
Total			58 387,00	299,42

Nom de la commune (1) : SOUDEILLES

Numéro de SIREN : 21192630800019

Population de la commune : 317

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-03972 : Réaménagement de 3 gîtes T1	204142	20 000,00	63,09
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-00522 : Réaménagement de 3 gîtes T2	204142	18 298,00	57,72
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00128 : Dotation voirie 2019	204142	9 564,00	30,17
Total			47 862,00	150,98

Nom de la commune (1) : SOURSAC

Numéro de SIREN : 21192640700019

Population de la commune : 506

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2016-04466 : Etude diagnostique des système	204141	10 413,00	20,58

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2018-02604 : Réhabilitation des réseaux d'e	204142	37 666,00	74,44
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2017-03839 : Création d'un terrain de pétan	204142	13 356,00	26,40
2016 RDT	2018-01011 : RD166 Aménagement en traverse	204142	30 000,00	59,29
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-02753 : Numérotation et dénomination d	204142	2 438,00	4,82
Sport : Pleine nature	2019-03072 : PDIPR 2019	65734	468,00	0,92
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02354 : Dotation voirie 2018	204142	20 000,00	39,53
Total			114 341,00	225,98

Nom de la commune (1) : TARNAC

Numéro de SIREN : 21192650600018

Population de la commune : 338

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01771 : Travaux de réfection cantine	204142	12 118,00	35,85
Constructions publiques	2019-01784 : Création d'un parking et aire	204142	9 953,00	29,45
Total			22 071,00	65,30

Nom de la commune (1) : THALAMY

Numéro de SIREN : 21192660500018

Population de la commune : 99

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01486 : Travaux d'isolation thermique	204142	2 026,00	20,46
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02723 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	1 894,00	19,13
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02561 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	1 000,00	10,10
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00557 : Voirie, Dotation 2017	204142	6 000,00	60,61
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02357 : Dotation voirie 2018	204142	3 000,00	30,30
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00065 : Dotation voirie 2019	204142	6 000,00	60,61
Total			19 920,00	201,21

Nom de la commune (1) : TOY-VIAM

Numéro de SIREN : 21192680300019

Population de la commune : 37

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2017-00884 : Aménagement du cimetière - Tra	204142	1 632,00	44,11
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03665 : Numérotation et dénomination d	204142	542,00	14,65
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00068 : Dotation voirie 2019	204142	5 352,00	144,65

CD 1073

Total	7 526,00	203,41
--------------	-----------------	---------------

Nom de la commune (1) : TREIGNAC

Numéro de SIREN : 21192690200019

Population de la commune : 1 423

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 MILIEUX AQUATIQUES	2017-01913 : Mise aux normes de l'étang com	204142	2 735,00	1,92
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-01405 : Travaux de mise en accessibili	204142	6 343,00	4,46
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-02392 : Numérotation et dénomination d	204142	1 224,00	0,86
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-04375 : Numérotation et dénomination d	204142	2 403,00	1,69
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02869 : Aménagement canoë-kayak T1	204142	26 367,00	18,53
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02870 : Aménagement canoë-kayak T2	204142	26 368,00	18,53
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02584 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	750,00	0,53
PPRNP HORS PART 2014	2017-00091 : Restauration de la bascule pla	204142	10 841,00	7,62
Restauration archive communale	2018-01863 : 2018-TREIGNAC : RESTAU.ARCHIVE	204141	1 354,50	0,95
Sport : Pleine nature	2019-01995 : sortie école SSN	65734	360,00	0,25
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02359 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	7,03
Total			88 745,50	62,37

Nom de la commune (1) : TROCHE

Numéro de SIREN : 21192700900012

Population de la commune : 564

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03771 : Numérotation et dénomination d	204142	1 215,00	2,15
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-03397 : Numérotation et dénomination d	204142	4 684,00	8,30
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02595 : Rénovation salle culturelle	204142	15 000,00	26,60
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00560 : Voirie, Dotation 2017	204142	9 815,00	17,40
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02360 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	17,73
Total			40 714,00	72,18

Nom de la commune (1) : TUDEILS

Numéro de SIREN : 21192710800012

Population de la commune : 248

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
OBJET NP 2014	2019-02735 : Réfection de deux cloches de l	204141	2 820,00	11,37

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Restauration archive communale	2019-02073 : 2019 : RESTAURATION TUDEILS	204141	1 042,55	4,20
Total			3 862,55	15,57

Nom de la commune (1) : TULLE

Numéro de SIREN : 21192720700012

Population de la commune : 15 211

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2017-03012 : ANNEE 2017 PPI CONVENTION AEP/	204142	46 231,00	3,04
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2018-00016 : Année 2018 - Convention AEP/AS	204142	90 000,00	5,92
2016 EQUIP SPORT REHAB	2017-01935 : Réhabilitation de la toiture d	204142	15 560,00	1,02
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-00686 : Travaux de mise en accessibili	204142	4 186,00	0,28
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-01351 : Mise en accessibilité mairie t	204142	15 000,00	0,99
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2018-03398 : Travaux locaux Secours Populai	204142	60 000,00	3,94
AEP 2013	2015-00441 : Réalisation d'une étude de dia	204141	14 275,00	0,94
Action en investissement	2014-02294 : Réaménagement stade Alexand	204142	52 500,00	3,45
Actions Culturelles Territoire	2019-00378 : Projet mémoires de la manufact	65734	1 500,00	0,10
Actions Culturelles Territoire	2019-01249 : organisation du Festival Balad	65734	1 000,00	0,07
PPRNP HORS PART 2014	2017-03425 : Réhabilitation du bassin dans	204142	3 301,00	0,22
Restauration archive communale	2019-02075 : 2019 : RESTAURATION TULLE	204141	116,56	0,01
Schéma Dptal Dev. Enseign.Art.	2019-01247 : Fonctionnement du CRD	65734	115 539,00	7,60
Total			419 208,56	27,58

Nom de la commune (1) : TURENNE

Numéro de SIREN : 21192730600012

Population de la commune : 867

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2013 Etude d'Urbanisme	2014-02541 : Elaboration d'un Plan Local d'	204141	5 235,00	6,04
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-00952 : Création d'un logement au 1er	204142	20 000,00	23,07
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02545 : Informatique école	204141	1 749,00	2,02
2016 ESPACES PUBLICS	2019-02493 : Restauration complète de la ge	204142	2 533,00	2,92
Total			29 517,00	34,05

Nom de la commune (1) : USSAC

Numéro de SIREN : 21192740500012

Population de la commune : 4 285

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01499 : Travaux de mise aux normes de	204142	22 910,00	5,35
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-02662 : Travaux de rénovation énergeti	204142	6 596,00	1,54
2016 ESPACES PUBLICS	2018-04351 : Aménagement du bourg de St Ant	204142	14 192,00	3,31
2016 ESPACES PUBLICS	2018-04358 : Aménagement des abords de la m	204142	12 182,00	2,84
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-04361 : Numérotation et dénomination d	204142	4 000,00	0,93
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2018-04293 : Aménagement d'espaces publics	204142	50 000,00	11,67
AB 2/3 ANS 1ERE GENERATION	2019-01566 : Aménagement d'espaces publics	204142	19 100,00	4,46
MAT VOIRIE 2014 2019	2018-02534 : Achat d'une faucheuse débrouss	204141	5 000,00	1,17
Total			133 980,00	31,27

Nom de la commune (1) : USSEL

Numéro de SIREN : 21192750400012

Population de la commune : 10 187

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 AEP	2017-00081 : Année 2017 - Convention AEP/AS	204142	114 645,00	11,25
2016 ASSAINISSEMENT TVX ETUDE	2018-00018 : Année 2018 - Convention AEP/AS	204142	243 587,00	23,91
Action en investissement	2016-02019 : Réhab.,extension piscine	204142	350 000,00	34,36
Action en investissement	2017-00074 : Réhab.extension piscine	204142	350 000,00	34,36
Actions Culturelles Territoire	2019-01252 : WorkShop : Partenariat ENSA Mu	65734	1 750,00	0,17
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02592 : Accueil - Comice Agricole 2019	65734	3 000,00	0,29
Social - Famille	2019-02125 : Subvention CLAS 2019 - USSEL	65734	1 000,00	0,10
Social - Famille	2019-02137 : Subvention REAAP 2019 - Commun	65734	150,00	0,01
Sport : Pleine nature	2019-01994 : Péri scolaire SSN Ussel	65734	1 064,00	0,10
Tvx Investissement sur VC, CR	2017-00564 : Voirie, Dotation 2017	204142	40 000,00	3,93
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02364 : Dotation voirie 2018	204142	39 777,00	3,90
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00092 : Dotation voirie 2019	204142	40 000,00	3,93
Total			1 184 973,00	116,31

Nom de la commune (1) : UZERCHE

Numéro de SIREN : 21192760300012

Population de la commune : 2 917

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Action en investissement	2017-00569 : Papeterie-Création auditorium	204142	185 000,00	63,42
ENVIRONNEMENT AGRICOLE FONCT	2019-02587 : Accueil - Comice Agricole Cant	65734	750,00	0,26

CD 1076

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Forfait	2017-02984 : Travaux d'amélioration énergét	204142	10 000,00	3,43
Sport : Pleine nature	2019-01983 : SSN Uzerche	65734	1 316,00	0,45
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02365 : Dotation voirie 2018	204142	10 000,00	3,43
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00094 : Dotation voirie 2019	204142	10 000,00	3,43
2016 EQUIP SPORT CONSTRUC	2018-04318 : Aménagements équipements loisi	204142	18 000,00	6,17
2016 EQUIP SPORT REHAB	2018-00116 : Réhabilitation et extension du	204142	90 000,00	30,85
Total			325 066,00	111,44

Nom de la commune (1) : VALIERGUES

Numéro de SIREN : 21192770200012

Population de la commune : 150

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03334 : Numérotation et dénomination d	204142	518,00	3,45
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-04322 : Numérotation et dénomination d	204142	450,00	3,00
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02725 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	4 000,00	26,67
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02366 : Dotation voirie 2018	204142	1 427,00	9,51
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00059 : Dotation voirie 2019	204142	8 760,00	58,40
Total			15 155,00	101,03

Nom de la commune (1) : VARETZ

Numéro de SIREN : 21192780100012

Population de la commune : 2 450

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 ESPACES PUBLICS	2019-01836 : Aménagements le long de la RD9	204142	3 357,00	1,37
2016 RDT	2019-02430 : RD901 Aménagement en traverse	204142	7 500,00	3,06
Constructions publiques	2017-02006 : Construction du préau école	204142	15 000,00	6,12
Total			25 857,00	10,55

Nom de la commune (1) : VARS-SUR-ROSEIX

Numéro de SIREN : 21192790000012

Population de la commune : 381

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2017-01907 : Travaux de réfection mairie	204142	1 650,00	4,33
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-01908 : Création de toilettes pour PMR	204142	2 623,00	6,88
Constructions publiques	2019-02463 : Restauration du monument morts	204142	597,00	1,57

Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02368 : Dotation voirie 2018	204142	5 896,00	15,48
Total			10 766,00	28,26

Nom de la commune (1) : VEGENNES

Numéro de SIREN : 21192800700015

Population de la commune : 180

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2018-01990 : Travaux couverture et zinguerie	204142	6 809,00	37,83
MAT VOIRIE 2014 2019	2019-01447 : Achat de matériels de voirie	204141	1 328,00	7,38
Total			8 137,00	45,21

Nom de la commune (1) : VEIX

Numéro de SIREN : 21192810600015

Population de la commune : 67

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02369 : Dotation voirie 2018	204142	1 011,00	15,09
Total			1 011,00	15,09

Nom de la commune (1) : VEYRIERES

Numéro de SIREN : 21192830400016

Population de la commune : 73

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2018-01249 : Numérotation et dénomination d	204142	877,00	12,01
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02727 : Dotat° de Solidarité Communale	204142	3 000,00	41,10
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00069 : Dotation voirie 2019	204142	798,00	10,93
Total			4 675,00	64,04

Nom de la commune (1) : VIAM

Numéro de SIREN : 21192840300016

Population de la commune : 103

Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 MILIEUX AQUATIQUES	2017-03504 : Restauration continuité écolog	204142	1 110,00	10,78
2017 NUMERO/DENOMI VOIES	2017-03578 : Numérotation et dénomination d	204142	796,00	7,73
2018 EQUIP DIVERS ET DSC 2019	2019-02283 : Acquisition matériels voirie	204142	5 575,00	54,13
Tvx Investissement sur VC, CR	2015-03996 : travaux sur VC5 La Moratille (204142	243,00	2,36

Total	7 724,00	75,00
--------------	-----------------	--------------

Nom de la commune (1) : VITRAC-SUR-MONTANE				
Numéro de SIREN : 2119287000015				
Population de la commune : 267				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2017-01825 : Mise aux normes access mairie	204142	15 000,00	56,18
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2018-00072 : Mise normes access mairie t2	204142	15 000,00	56,18
Total			30 000,00	112,36

Nom de la commune (1) : VOUTEZAC				
Numéro de SIREN : 21192880900162				
Population de la commune : 1 423				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
2013 Aménagement de bourg	2015-04588 : Aménagements d'espaces publics	204142	45 000,00	31,62
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-01392 : Remplact chaudière à l'école	204142	4 500,00	3,16
2016 BATIMENTS COMMUNAUX	2019-02439 : Informatique école	204141	1 455,00	1,02
2016 ESPACES PUBLICS	2019-01528 : Création d'un espace cinéraire	204142	4 700,00	3,30
2016 RDT	2017-01854 : RD134 Aménagement en traverse	204142	30 000,00	21,08
2016 TVX ACCESSIBI INCENDIE	2019-02455 : Installation poteau incendie h	204142	438,00	0,31
Constructions publiques	2019-01307 : Elaboration d'un PLU	204141	2 693,00	1,89
PPRNP HORS PART 2014	2017-03907 : Réfection du four de Sajueix	204142	781,00	0,55
Tvx Investissement sur VC, CR	2018-02375 : Dotation voirie 2018	204142	40 000,00	28,11
Tvx Investissement sur VC, CR	2019-00080 : Dotation voirie 2019	204142	34 367,00	24,15
Total			163 934,00	115,19

Nom de la commune (1) : EHPAD BORT LES ORGUES				
Numéro de SIREN : 26190280300038				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (2)	Montant en €	Montant en €/hab
PAPH-AUTONOMIE	2019-03142 : 2019 - Subv aide aux aidants	65737	3 000,00	0,00
Total			3 000,00	0,00

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par le département.

(2) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Syndicat Mixte de l'aménagement touristique du Lac de Bort	11/01/1975	50%	144 000,00
Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional "Millevalches en limousin"	17/10/2003	2,80 € / hab. base population DGF	77 632,80
Syndicat Mixte DORSAL - Budget Principal	17/03/2006	11,25%	106 646,76
Syndicat Mixte pour la création de l'aéroport Brive-Souillac	28/10/2011	33,81%	1 242 611,28
Syndicat Mixte DORSAL - Budget Annexe Corrèze	25/09/2018	33,75%	63 162,54
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Départemental d'Abattage (SDA)	21/12/1970	70%	91 000,00
Etablissement Public Interdépartemental Dordogne (EPIDOR)	27/02/1995	16%	85 017,31

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Goupement d'intérêt public	Maison Départementale des Personnes Handicapées	15/12/2005	15/12/2005	SPA	non
Etablissement public administratif	Corrèze Ingénierie (assistance technique aux communes et EPCI)	29/03/2013	29/03/2013	SPA	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Hébergement social pour enfants en difficultés	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	30/11/1984	30/11/1984	22192720500064	SPA	non
Lutte contre la désertification médicale	Corrèze Santé	01/01/2019	28/11/2018	22192720500197	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Culture	Animations (programmation artistique estivale)	01/01/1974	01/01/1974	SPA
Transports	Transports de personnes handicapées	01/01/2014	11/04/2014	SPA
Domaine Routier	Activité "Voirie"	01/01/2018	10/11/2017	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	151 707 872,00	95 166 552,54	6 000 000,00	50 541 319,46
RECETTES	151 707 872,00	82 916 142,07	6 000 000,00	62 791 729,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	327 483 272,67	276 218 285,95	0,00	51 264 986,72
RECETTES	327 483 272,67	301 996 528,05	0,00	25 486 744,62

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)
BUDGET CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE – N° SIRET : 22192720500064

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	310 267,04	109 056,03	0,00	201 211,01
RECETTES	310 267,04	86 643,80	0,00	223 623,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 924 571,87	1 923 293,63	0,00	1 278,24
RECETTES	1 924 571,87	1 922 154,10	0,00	2 417,77

BUDGET CORREZE SANTE – N° SIRET : 22192720500536

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	124 330,00	48 974,66	0,00	75 355,34
RECETTES	124 330,00	49 330,00	0,00	75 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 695 561,00	164 395,10	0,00	1 531 165,90
RECETTES	1 695 561,00	164 504,79	0,00	1 531 056,21

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(Avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	152 142 469,04	95 324 583,23	6 000 000,00	50 817 885,81
RECETTES	152 142 469,04	83 052 115,87	6 000 000,00	63 090 353,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	331 103 405,54	278 305 974,68	0,00	52 797 430,86
RECETTES	331 103 405,54	304 083 186,94	0,00	27 020 218,60

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D4

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES
(Cf. liste des principales opérations en annexe de la M52) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(Après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	152 142 469,04	95 324 583,23	6 000 000,00	50 817 885,81
RECETTES	152 142 469,04	83 052 115,87	6 000 000,00	63 090 353,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	331 103 405,54	278 305 974,68	0,00	52 797 430,86
RECETTES	331 103 405,54	304 083 186,94	0,00	27 020 218,60
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	483 245 874,58	373 630 557,91	6 000 000,00	103 615 316,67
TOTAL GENERAL DES RECETTES	483 245 874,58	387 135 302,81	6 000 000,00	90 110 571,77

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

CD 1086

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE (reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : Programme Opérationnel National FSE

I – AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat à la région)

Objet	Article (1)	Montant
Subvention globale 2018-2020	74771	63 221,95
TOTAL		63 221,95

**DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives**

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
Axe Prioritaire 3 lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	PEP19	Accompagnement renforcé RSA travailleur handicapé	6574	44 191,60
Axe Prioritaire 3 lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	Office de Tourisme de Brive	Action Chantier insertion	6574	70 397,68
Axe Prioritaire 3 lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	Service Prox Chantiers	Action Chantier insertion bâtiment	6574	37 106,41
Axe Prioritaire 3 lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	Agents du CD19	Dispositif de réservation de places en crèche	64131	52 651,10
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				204 346,79

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (3)

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (5)

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL	0,00				TOTAL	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) La collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(3) Hors dépenses d'assistance technique.

(4) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(5) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

Les informations seront extraites de PRESAGE.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES	E1

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	296 494 055,00	2,35 %	21,35 %	0,00 %	63 430 751,00	2,15 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	4,50 %	0,00 %	24 302 773,06	7,40 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	4,25	0,00 %	2 970 155,20	-1,73 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	1,00 %	0,00 %	1 031 512,11	6,59 %
Total des contributions directes et indirectes	0,00	0,00 %			91 735 191,37	3,41 %

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - COMPTE ADMINISTRATIF
2019

RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de Compte Administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) pour l'exercice 2019.

Sur l'année 2019, le Centre Départemental de l'Enfance et de la famille a accompagné **154 personnes et réalisé 8918 journées d'hébergement**, soit :

- une diminution du nombre de journées d'hébergement, sur les deux pôles, de 7,8% par rapport à l'année 2018,
- a contrario une augmentation sensible du nombre de personnes accueillies 154 contre 87 en 2018, qui s'explique par des durées de séjours plus courtes et plus de rotations dans les prises en charge.

Au cours de l'année, les mesures prises par le service Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au bénéfice de **l'accueil des Mineurs Non Accompagnés** en Corrèze, ont favorisé un flux de rotations plus important, ce qui se traduit par une diminution du taux d'activité.

Du fait de l'absence de places, ou des refus d'admission, dans des structures adaptées, le CDEF a dû poursuivre, cette année encore, l'accueil de jeunes relevant du secteur du handicap ou d'une prise en charge dans des établissements sanitaires (pédopsychiatrie). Ces accueils de longue durée, viennent aggraver le manque de places disponibles pour les accueils d'urgence qui correspondent cependant à la mission première de l'établissement.

On note par exemple :

- sur le pôle accueil mineurs que dix jeunes sont restés plus de 200 jours dont trois toute l'année - trois autres sont restés plus de 100 jours,
- une famille est restée plus de 200 jours et 8 familles plus de 100 jours.

Pour autant, la durée moyenne relative des séjours a été de 79 jours sur le pôle accueil mineurs et de 75 jours sur le pôle accueil familial.

L'activité globale de l'établissement a donc été supérieure au prévisionnel : 8 918 journées d'hébergement réalisées contre 8 797 prévues, ce qui correspond à un taux d'activité de 81,44% par rapport à la capacité maximale d'accueil de 10 950 journées.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1 923 293,63 €.

Elles sont en hausse de 5,3 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

L'augmentation est le fait exclusif de l'évolution des dépenses du groupe 2 "charges de personnels" : +6,4 %. Ces dépenses s'élèvent à 1 646 627,97 € soit près de 86% des dépenses de fonctionnement.

Le poste 64151 "personnels de remplacement" affiche 204 729,11 € de réalisations pour un prévisionnel de dépenses à 123 345,87 €.

En effet, des remplacements ont été nécessaires pour pallier des arrêts maladie plus nombreux et également l'absence sur le service d'agents pour lesquels trois reclassements professionnels sont nécessaires.

En tout état de cause, il s'agit d'organiser la continuité de services sur un établissement qui fonctionne 7 jours sur 7 et 365 jours dans l'année.

Pour mémoire, le CDEF accueille de façon inconditionnelle des enfants qui ont souvent mis en échec toutes les solutions d'accueil et se retrouvent dans cet établissement avec des comportements inadaptés, voire des troubles du comportement...

Un plan d'actions a d'ailleurs été mis en œuvre au bénéfice des professionnels exposés à ces risques, et proposer un accompagnement en termes de formations notamment et d'analyse de la pratique professionnelle également.

- A - Charges :

Le montant total des dépenses de l'exercice 2019 est donc arrêté à 1 923 293,63 €, soit 99,93 % de la prévision budgétaire.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M22, les charges sont présentées et votées en trois groupes :

- Le groupe 1 correspondant aux dépenses d'exploitation courante et aux services extérieurs. Ce groupe représente 8,11 % des charges de l'établissement ;
- Le groupe 2 correspondant aux charges afférentes au personnel mobilisé 85,62 % du budget de la structure ;
- Le groupe 3 correspondant aux charges afférentes à la structure (locations, maintenance, charges financières...) représente 6,27 % des dépenses de l'établissement.

Ainsi, les charges de fonctionnement sont conformes aux prévisions faites à l'occasion de la Décision Modificative n° 1.

- B - Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement sont assurées exclusivement par la recette d'hébergement, versée sous forme de dotation globale provenant du budget principal du Département, à hauteur de 1 841 157,74 €.

En effet, au regard de l'activité sur 2019 aucun accueil extérieur n'a pu être mis en œuvre. L'équilibre a donc été apporté par une augmentation de la dotation globale de +7,2%.

Les produits d'exploitation proviennent des repas servis aux personnels et aux personnes extérieures, des remboursements des salaires du personnel en formation et des remboursements de cotisations d'un agent détaché.

Les produits financiers et non encaissables se composent de la reprise des subventions d'équipement, qui est une opération d'ordre permettant d'atténuer la charge nette de la dotation aux amortissements, liée à la réalisation des travaux de restructuration.

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 se monte à 1 922 154,10 €.

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 est ainsi de - 2 481,22 €. Compte tenu du solde antérieur positif de la section de fonctionnement (+ 4 898,99 €), il ressort à la clôture 2019 un solde cumulé de fonctionnement de + 2 417,77 €. Ce solde cumulé fera l'objet d'une reprise au budget primitif 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Total voté 2019	CA 2019
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	156 050,00 €	156 040,47 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 647 755,87 €	1 646 627,97 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	120 766,00 €	120 625,19 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 924 571,87 €	1 923 293,63 €
Groupe 1: Dotation Globale	1 841 157,74 €	1 841 157,74 €
- Groupe 1 : Prix de journée autres établissements et/ou départements	0	0
Groupe 2 : Produits d'exploitation	24 999,32 €	27 480,54 €
Groupe 3 : Produits financiers et non encaissables	53 515,82 €	53 515,82 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors reprise de résultat)	1 919 672,88 €	1 922 154,10 €
Résultat de l'exercice		- 2 481,22 €
Reprise de résultat antérieur	4 898,99	4 898,99 €
Solde cumulé		2 417,77 €

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses de la section d'investissement ont augmentées par rapport à l'exercice précédent et le compte de résultat est diminué du solde de l'exercice de - 22 412,23 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Total voté 2019	CA 2019
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	310 267,04 €	109 056,03 €
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	88 788,48 €	86 643,80 €
Résultat de l'exercice		- 22 412,23 €
Reprise de résultat antérieur	221 478,56 €	221 478,56 €
Solde cumulé		199 066,33 €
Total RECETTES	310 267,04 €	€

A - Emplois (dépenses d'investissement) :

Le total des charges (réel + ordre) pour 2019 se monte à 109 056,03 € contre 77 051,51 €, soit une augmentation de 14% par rapport à l'exercice précédent.

En effet, des réalisations ont été financées via la section d'investissement et en particulier :

- l'acquisition d'un dispositif de vidéo surveillance visant à sécuriser les accès de l'établissement,
- le renouvellement partiel des équipements informatiques,
- l'installation de préaux.

B - Ressources (recettes d'investissement) :

Sur l'exercice 2019, les ressources se composent principalement des amortissements pour 83 489,24 € ; du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 2 933,16 €.

La part la plus importante des ressources provient du report des excédents des années précédentes, pour 221 478,56 €.

Le total des recettes de la section d'investissement pour l'année 2019 se monte ainsi à 307 900,96 €.

Compte tenu du solde antérieur positif de la section d'investissement, il ressort à la clôture 2019 un solde cumulé d'investissement de + 199 066,33 €.

Ce solde cumulé fera l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2020.

- 3 - ACTIVITE :

Sur l'année 2019, 154 personnes ont bénéficié d'un accompagnement par le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, réparties entre les deux publics comme suit :

	Accueil des mineurs	Accueil familial	Total
Présents au 01/01/2019	15	13	28
Nombre d'entrées en 2019	48	51	99
Total prises en charge 2019	103	51	154
Nombre de sorties en 2019	43	43	86
Nombre total de journées	5026 (*)	3892	8918
Suivis extérieurs	0 jour pour des jeunes	30 jours pour 1 famille	

(*) dont 1472 pour l'accueil de Mineurs Non Accompagnés

Sur les deux pôles (mineurs et familles) le nombre de journées réalisées sur l'année est en baisse de **7,8 %** par rapport à l'année précédente.

En revanche, le nombre de personnes accueillies est en hausse.

Durant l'exercice:

→ Le nombre de journées réalisées sur le "**pôle accueil mineurs**" diminue de **+ 2,6%**, avec 5026 journées réalisées en 2019 contre 5159 en 2018.

→ Au cours de l'année 2019, 103 jeunes, dont 22 MNA (34%), ont été accompagnés au CDEF contre 55 jeunes en 2018.

→ Le CDEF a réalisé 3898 journées **sur le pôle de l'accueil familial** en 2019, contre 4516 en 2018 ; soit une diminution de l'activité 14%.

→ 37 familles ont été accompagnées au CDEF, ce qui représente 51 personnes (adultes + enfants)

→ 1 famille a bénéficié d'un suivi extérieur ce qui a permis de sécuriser la transition à domicile, soit 30 journées d'accompagnement.

En résumé :

Le Compte Administratif 2019 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille se décompose en deux sections de la façon suivante :

	2019 DEPENSES	2019 RECETTES	RESULTAT BRUT
FONCTIONNEMENT	1 923 293,63 €	1 922 154,10 €	De l'exercice : - 2481,22 € Antérieur : + 4 898,99 € Cumulé : + 2 417,77 €
INVESTISSEMENT	109 056,03 €	86 643,80 €	De l'exercice : - 22 412,33 € Antérieur : +221 478,56 € Cumulé : + 199 066,33 €
TOTAL	2 032 349,66 €	2 008 797,90 €	

Les résultats portés dans le tableau ci-dessus font ressortir un solde cumulé positif en fonctionnement de + 2 417,77 €, provenant du cumul des excédents des années précédentes, auquel il est ajouté le résultat de l'exercice.

Le solde cumulé positif en investissement est d'un montant de + 199 066,33 €.

Le Compte Administratif 2019 qui vous est soumis a été présenté, pour avis, au Comité Technique d'Établissement ainsi qu'à la Commission de Surveillance de l'établissement.

Pour mémoire, au titre de 2019, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport ont été effectués sur le programme 1998P148 : "Moyens généraux et financiers du CDE" qui correspond au Budget Annexe de l'établissement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 303 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article unique : Le compte administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est adopté tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Monsieur le Président du Conseil Départemental n'a pas participé au vote.

Certifié conforme
P/O Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental
Christophe ARFEUILLERE
Premier Vice-Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Avril 2020
Accusé réception en Préfecture n°
Affiché le : 24 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - CENTRE DPT ENFANCE ET FAMILLE

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

2019

CD 109Z

3. Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
Total		109 056,03			86 643,80	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total	1 924 571,87	1 923 293,63	1 278,24	1 919 672,88	1 922 154,10	-2 481,22
BUDGETS ANNEXES						
Total						
Reprise de résultat	0,00	0,00	0,00	4 898,99	0,00	4 898,99
Total Général	1 924 571,87	2 032 349,66	1 278,24	1 924 571,87	2 008 797,90	2 417,77

CD 1098

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart		
				Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)									
1392	Collectivités et établissements publics	53 515,82	0,00	53 515,82	53 515,82	0,00	53 515,82	0,00	0,00
13	TOTAL	53 515,82	0,00	53 515,82	53 515,82	0,00	53 515,82	0,00	0,00
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES (Dépenses)									
1641	Emprunts en euros	10 666,49	0,00	10 666,49	3 472,40	0,00	3 472,40	-7 194,09	-67,45
1688	Intérêts courus (Dépenses)	131,06	0,00	131,06	131,06	0,00	131,06	0,00	0,00
16	TOTAL	10 797,55	0,00	10 797,55	3 603,46	0,00	3 603,46	-7 194,09	-66,63
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dépenses)									
2031	Bâtiments	150 953,67	-11 890,00	139 063,67	0,00	0,00	0,00	-139 063,67	-100,00
2033	Installations à caractère spécifique	5 000,00	5 500,00	10 500,00	10 494,00	0,00	10 494,00	-6,00	-0,06
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	11 890,00	11 890,00	11 881,34	0,00	11 881,34	-8,66	-0,07
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	0,00	15 000,00	6 685,20	202,80	6 482,40	-8 517,60	-56,78
2184	Mobilier	15 000,00	0,00	15 000,00	141,55	0,00	141,55	-14 858,45	-99,06
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	-5 500,00	44 500,00	19 671,06	0,00	19 671,06	-24 828,94	-55,80
21	TOTAL	235 953,67	0,00	235 953,67	48 873,15	202,80	48 670,35	-187 283,32	-79,37
IMMOBILISATION EN COURS (Dépenses)									
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Dépenses)									
2031	Frais d'études	0,00	3 300,00	3 300,00	3 266,40	0,00	3 266,40	-33,60	-1,02
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	10 000,00	-3 300,00	6 700,00	0,00	0,00	0,00	-6 700,00	-100,00
20	TOTAL	10 000,00	0,00	10 000,00	3 266,40	0,00	3 266,40	-6 733,60	-67,34

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)

Autres immobilisations financières

27								
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Résultats d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	310 267,04	0,00	310 267,04	109 258,83	202,80	109 056,03	-201 211,01

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart		
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)	
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES (Recettes)									
1688-	Intérêts courus (Recettes)	141,00	0,00	141,00	0,00	0,00	0,00	-141,00	-100,00
16	TOTAL	141,00	0,00	141,00	0,00	0,00	0,00	-141,00	-100,00
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DOTATION (Recettes)									
28131	Bâtiments	64 553,48	-76,82	64 476,66	64 348,40	0,00	64 348,40	-128,26	-0,20
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (I.G.A.A.C.)	0,00	221,40	221,40	221,40	0,00	221,40	0,00	0,00
28183	Amortissement du matériel de bureau et matériel informatique	480,00	0,00	480,00	462,60	0,00	462,60	-17,40	-3,63
28184	Amortissement du mobilier	8 128,00	76,82	8 204,82	8 204,82	0,00	8 204,82	0,00	0,00
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	15 084,06	-221,40	14 862,66	10 473,42	0,00	10 473,42	-4 389,24	-29,53
28	TOTAL	88 245,54	0,00	88 245,54	83 710,64	0,00	83 710,64	-4 534,90	-5,14
DOTATIONS ET RESERVES (recettes)									
10222	FCTVA-Recettes	401,94	0,00	401,94	2 933,16	0,00	2 933,16	2 531,22	629,75
10	TOTAL	401,94	0,00	401,94	2 933,16	0,00	2 933,16	2 531,22	629,75
	Résultats d'investissement reporté (excédent)	221 478,56	0,00	221 478,56	221 478,56	0,00	221 478,56	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	310 267,04	0,00	310 267,04	308 122,36	0,00	308 122,36	-2 144,68	-0,69

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation

 G1-DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION
 COURANTE

60611	Eau et Assainissement	4 748,78	4 000,00	-2 562,14	1 437,86	1 437,86	0,00	35,95	
60612	Energie, Electricité	13 375,96	13 000,00	674,06	13 674,06	13 674,06	0,00	105,19	
60621	Combustibles et carburants	24 852,21	23 000,00	947,58	23 947,58	23 947,58	0,00	104,12	
60622	Produits d'entretien	4 288,87	4 000,00	-120,44	3 879,56	3 879,56	0,00	96,99	
60623	Fournitures d'atelier	1 020,47	1 000,00	-48,52	951,48	951,48	0,00	95,15	
60624	Fournitures administratives	857,12	800,00	241,03	1 041,03	1 041,02	-0,01	130,13	
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 877,84	1 800,00	-773,20	1 026,80	1 026,33	-0,47	57,02	
606268	Autres fournitures hôtelières	4 958,06	4 000,00	-1 251,48	2 748,52	2 748,48	-0,04	68,71	
60663	Alimentation	73 687,62	69 700,00	-3 400,29	66 299,71	66 290,71	-9,00	95,11	
60666	Fournitures médicales	752,22	700,00	146,50	846,50	846,50	0,00	120,93	
60668	Autres achats non stockés de matières et fournitures	10 794,82	10 000,00	473,94	10 473,94	10 473,93	-0,01	104,74	
62428	Autres transports d'usagers	5 053,38	3 000,00	-554,20	2 445,80	2 445,80	0,00	81,53	
6251	Voyages et déplacements	1 358,44	700,00	276,57	976,57	976,57	0,00	139,51	
6257	Réceptions	420,00	400,00	-197,80	202,20	202,20	0,00	50,55	
6261	Frais d'affranchissements	0,95	500,00	311,45	811,45	811,45	0,00	162,29	
6262	Frais de télécommunication	3 175,33	3 000,00	4 414,64	7 414,64	7 414,64	0,00	247,15	
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	3 190,37	3 000,00	-556,30	2 443,70	2 443,70	0,00	81,46	
6288	Autres services extérieurs divers	9 714,83	8 000,00	7 428,60	15 428,60	15 428,60	0,00	192,86	
TOTAL GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation		164 127,27	150 600,00	5 450,00	156 050,00	156 040,47	-9,53	103,61	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

G2-DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

6228	Divers - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 959,33	3 000,00	-2 839,30	160,70	160,70	0,00	5,36	
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	37 468,94	40 000,00	4 235,18	44 235,18	43 567,23	-667,95	108,92	
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	5 446,00	5 000,00	651,03	5 651,03	5 651,03	0,00	113,02	
64111	Rémunération principale - Personnel titulaire et stagiaire	818 503,44	825 000,00	23 885,65	848 885,65	848 885,65	0,00	102,90	
641181	Gratifications des stagiaires	5 092,50	5 000,00	-2 558,75	2 441,25	2 441,25	0,00	48,83	
64131	Rémunération principale - Personnel non titulaire sur emplois permanents	123 614,03	122 000,00	-26 155,74	95 844,26	95 844,26	0,00	78,56	
64151	Rémunération principale - Personnel non médical de remplacement	121 683,37	123 345,87	81 383,24	204 729,11	204 729,11	0,00	165,98	
64511	Cotisations à l'URSSAF	176 454,90	180 000,00	4 381,69	184 381,69	184 165,69	-216,00	102,31	
64513	Cotisations aux caisses de retraite	10 085,00	10 000,00	1 483,28	11 483,28	11 483,28	0,00	114,83	
64515	Cotisations à la CNRACL	211 385,00	212 800,00	154,22	212 954,22	212 954,22	0,00	100,07	
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 029,31	6 000,00	-12,45	5 987,55	5 987,55	0,00	99,79	
6475	Médecine du travail	1 000,20	1 000,00	-770,50	229,50	229,48	-0,02	22,95	
64784	Oeuvres sociales	22 472,68	22 000,00	2 821,90	24 821,90	24 821,90	0,00	112,83	
64788	Autres charges sociales	323,10	1 000,00	-727,92	272,08	272,08	0,00	27,21	
6488	Autres charges diverses de personnel	5 450,59	5 600,00	78,47	5 678,47	5 434,54	-243,93	97,05	
TOTAL GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel		1 546 968,39	1 561 745,87	86 010,00	1 647 755,87	1 646 627,97	-1 127,90	105,44	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

G3-DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

6135	Locations mobilières	6 821,39	6 537,50	117,62	6 655,12	6 655,12	0,00	101,80	
61521	Bâtiments Publics	139,85	410,00	-410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61528	Autres	1 507,16	0,00	694,45	694,45	694,45	0,00		
61558	Autres matériels et outillages	4 555,75	1 500,00	1 010,18	2 510,18	2 509,38	-0,80	167,29	
61568	Maintenance autres	6 053,19	6 000,00	5 382,31	11 382,31	11 249,47	-132,84	187,49	
6168	Primes d'assurance - Autres risques	2 032,69	2 000,00	260,00	2 260,00	2 259,77	-0,23	112,99	
617	Etudes et recherches	6 720,00	5 000,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	669,18	700,00	-24,00	676,00	676,00	0,00	96,57	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	1 349,92	1 349,92	1 349,92	0,00		
6582	Pécule	5 584,50	5 000,00	-23,00	4 977,00	4 977,00	0,00	99,54	
6588	Autres	3 875,07	1 995,00	2 389,90	4 384,90	4 377,99	-6,91	219,45	
6611	Intérêts des emprunts et dettes	455,96	445,96	-305,48	140,48	140,45	-0,03	31,49	
6611-	intérêts des emprunts et dettes	131,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	2 025,00	0,00	2 025,00	2 025,00	0,00	100,00	
68111	Immobilisations incorporelles - Dotations aux amortissements	0,00	83 386,54	-83 386,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
68112	Immobilisations corporelles - Dotations aux amortissements	76 680,27	5 000,00	78 710,64	83 710,64	83 710,64	0,00	1 674,21	
TOTAL GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure		115 226,07	120 000,00	766,00	120 766,00	120 625,19	-140,81	100,52	
TOTAL GENERAL		1 826 321,73	1 832 345,87	92 226,00	1 924 571,87	1 923 293,63	-1 278,24	104,96	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréali s n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification

PRODUITS DE LA TARIFICATION

73331	Secteur protection de l'Enfance-Dotation Globale (y compris quote-part de dotation globalisée commune)	1 717 157,74	1 717 157,74	124 000,00	1 841 157,74	1 841 157,74	0,00	107,22	
73332	Secteur protection de l'Enfance-Prix de journée	0,00	31 842,26	-31 842,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification		1 717 157,74	1 749 000,00	92 157,74	1 841 157,74	1 841 157,74	0,00	105,27	

CD 1105

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréalis n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GRUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation

AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	-5 000,00	0,00	
6459	Remboursement sur charges de Sécurité sociale et de prévoyance	9 325,24	5 000,00	0,00	5 000,00	11 915,40	6 915,40	238,31	
6611.	Intérêts des emprunts et dettes	256,85	131,06	0,00	131,06	131,06	0,00	100,00	
7541	Remboursement formation professionnelle	10 890,76	5 000,00	0,00	5 000,00	8 096,23	3 096,23	161,92	
7548	Autres remboursements de frais	3 686,57	4 800,00	0,00	4 800,00	1 196,17	-3 603,83	24,92	
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	5 000,00	68,26	5 068,26	6 141,68	1 073,42	122,83	
TOTAL GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation		24 159,42	24 931,06	68,26	24 999,32	27 480,54	2 481,22	110,23	

CD 1106

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréalis n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GRUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables

PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	53 515,83	53 515,82	0,00	53 515,82	53 515,82	0,00	100,00	
778	Autres produits exceptionnels	139,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables		53 655,30	53 515,82	0,00	53 515,82	53 515,82	0,00	100,00	
TOTAL GENERAL		1 794 972,46	1 827 446,88	92 226,00	1 919 672,88	1 922 154,10	2 481,22	105,18	

CD 1107

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RAPPORT

Le Centre Départemental de Santé CORREZE SANTE est un budget annexe du Département. A ce titre, il enregistre toutes les dépenses et recettes qui lui sont propres.

BILAN ANNEE 2019

Dans la continuité du plan AMBITION SANTE instauré par la Collectivité en vue de pallier le déclin de l'offre de santé sur son territoire et notamment sur la Haute-Corrèze, le Centre de Santé a ouvert ses portes le 02 Septembre 2019 à EGLETONS, siège de CORREZE SANTE.

L'antenne de NEUVIC a été ouverte au public le 30 Septembre 2019.

L'exercice 2019 doit s'interpréter sur cette période d'ouverture limitée aux 4 derniers mois de l'année.

Le Compte Administratif du Centre se présente de la façon suivante :

Section	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Investissement	48 974,66	49 330,00	355,34
Fonctionnement	164 395,10	164 504,79	109,69
TOTAL	213 369,76	213 834,79	465,03

A noter que ce premier exercice présente uniquement des opérations réelles.

DÉPENSES :

Section	BP pour l'année 2019	Réalisé sur 4 mois	Écarts	% réalisé/BP
Investissement	124 330,00	48 974,66	75 355,34	39,39
Fonctionnement	1 695 561,00	164 395,10	1 531 165,90	9,70
TOTAL	1 819 891,00	213 369,76	1 606 521,24	11,72

Les écarts sont justifiés par la date d'ouverture et donc 4 mois de fonctionnement pour 2019.

RECETTES :

Section	BP pour l'année 2019	Réalisé sur 4 mois	Écarts	% réalisé/BP
Investissement	124 330,00	49 330,00	75 000,00	39,68
Fonctionnement	1 695 561,00	164 504,79	1 531 056,21	9,70
TOTAL	1 819 891,00	213 834,79	1 606 056,21	11,75

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section affiche un résultat net positif de 109,69 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 164 395,10 € sur 4 mois (9,70 % du BP). Elles sont essentiellement liées aux charges de personnel 116 478,19 € pour 4 mois (9,53 % du BP) et d'installation (locations immobilières, véhicules), de création des stocks, de dépenses courantes. Elles se décomposent comme suit :

FONC		BP VOTE	REALISE	% réalisé/BP
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €	0,00
6	COMPTES DE CHARGES	1 694 561,00 €	164 395,10 €	9,70
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	40 044,00 €	6 220,38 €	19,41
61	SERVICES EXTERIEURS	67 496,00 €	28 280,15 €	44,89
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	336 640,00 €	12 624,38 €	3,62
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 172,00 €	792,00 €	5,59
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 222 417,00 €	116 478,19 €	9,53
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 792,00 €	0 €	
	TOTAL	1 695 561,00 €	164 395,10 €	9,70

Pas de dépenses imprévues en 2019.

La répartition des différents articles se présente comme suit :

60 : stocks de produits pharmaceutiques, charges d'électricité, de carburant et de fournitures administratives.

61 : Locations immobilières, de véhicules, maintenance informatique, formation au logiciel "métier".

62 : Frais de déplacement, enlèvement des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux), annonces et insertions, travaux d'impression des ordonnances, frais de nettoyage, d'affranchissement et de télécommunication.

63 : Cotisations au Centre National de la Fonction Publique (CNFPT).

64 : charges de personnel, en ETP :

- Médecins 2,25
- Administratif/Financier 4,25

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 164 504,79 € sur 4 mois, 9,70 % du BP.

Fonctionnement		BP VOTE	REALISE	% d'écart
7	COMPTES DE PRODUITS			
70	CONSULTATIONS	1 181 324,00 €	13 834,79 €	1,17
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	417 185,00 €	150 670,00 €	36,12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	97 052,00 €	0 €	
	TOTAL	1 695 561,00 €	164 504,79 €	9,70

Il s'agit des consultations des médecins 13 834,79 € (1,17 % du BP) qui sont peu significatives en raison d'un démarrage timide et d'une patientèle naissante.

Des aides diverses 150 670 € (36,12 % du BP) réparties comme suit :

- aide de l'ARS au démarrage du Centre : 75 000 €
- subvention d'équilibre de la Collectivité : 75 670 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section affiche un résultat net positif de 355,34 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 48 974,66 € (39,39 % du BP). Elles ont consisté en l'acquisition du matériel et mobilier médical, administratif et informatique.

Investissement		BP VOTE	MANDATE	% d'écart
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 736,00 €	0,00 €	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 594,00 €	48 974,66 €	45,95
	TOTAL	124 330,00 €	48 974,66 €	39,39

Les 1^{ers} amortissements seront imputés sur le budget 2020.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 49 330 € (39,68 % du BP). Elles correspondent à la subvention d'équilibre versée par la collectivité.

Investissement		BP VOTE	MANDATE	% d'écart
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00
1	COMPTES DE CAPITAUX	124 330,00 €	49 330,00 €	39,68
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	124 330,00 €	49 330,00 €	39,68
	TOTAL	124 330,00 €	49 330,00 €	39,68

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 304 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

Article 1er : Les dépenses réalisées par CORREZE SANTE au cours de l'exercice 2019 sont définitivement arrêtées comme suit :

Section	Dépenses réelles
Investissement	48 974,66
Fonctionnement	164 395,10
TOTAL	213 369,76

Article 2 : Les recettes réalisées au cours de l'exercice 2019 sont définitivement arrêtées à :

Section	Recettes réelles
Investissement	49 330,00
Fonctionnement	164 504,79
TOTAL	213 834,79

Article 3 : Les résultats nets cumulés constatés à la clôture de l'exercice 2019 sont définitivement arrêtés à **465,03 €**.

Section	Résultats
Investissement	355,34
Fonctionnement	109,69
TOTAL	465,03

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Monsieur le Président du Conseil Départemental n'a pas participé au vote.

Certifié conforme
P/O Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental
Christophe ARFEUILLERE
Premier Vice-Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 22 Avril 2020
Accusé réception en Préfecture n°
Affiché le : 24 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENTS : COLLECTIVITES TERRITORIALES/EPL -
DEPARTEMENT DE LA CORREZE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 22192720500528

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

M 52

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : CORREZE SANTE (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
 - (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
 - (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	213 369,76	213 834,79	0,00	A1 465,03
Investissement	48 974,66	49 330,00	(2) 0,00	A2 355,34
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	164 395,10	164 504,79	(3) 0,00	A3 109,69

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 0,00	III+IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	A1+B1	465,03
Investissement	A2+B2	355,34
Fonctionnement	A3+B3	109,69

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	164 395,10	G	164 504,79
	Section d'investissement	B	48 974,66	H	49 330,00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

= =

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	213 369,76	= G+H+I+J	213 834,79
--	-----------	-------------------	-----------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	164 395,10	= G+I+K	164 504,79
	Section d'investissement	= B+D+F	48 974,66	= H+J+L	49 330,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	213 369,76	= G+H+I+J+K+L	213 834,79

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	48 974,66	0,00	48 974,66	49 330,00	0,00	49 330,00
FONCTIONNEMENT	164 395,10	0,00	164 395,10	164 504,79	0,00	164 504,79
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	213 369,76	0,00	213 369,76	213 834,79	0,00	213 834,79

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		49 330,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	48 974,66	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		48 974,66	49 330,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 48 974,66	II 49 330,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III	48 974,66	II+IV	49 330,00
--------------	--------------	------------------	--------------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v	0,00	vi	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			vii	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	48 974,66	II+IV+VI+VII	49 330,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)				355,34

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	47 124,91	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	13 834,79
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	117 270,19	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	150 670,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	0,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	164 395,10	Total recettes de gestion des services	164 504,79
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	0,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 164 395,10	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 164 504,79

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III	164 395,10	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II+IV	164 504,79
---	-------	-------------------	---	-------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	164 395,10	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II+IV+VI	164 504,79
---	---------	-------------------	---	----------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	109,69				
--	---------------	--	--	--	--

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	48 974,66	0,00	48 974,66
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		48 974,66	0,00	48 974,66

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	47 124,91		47 124,91
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	117 270,19		117 270,19
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		164 395,10	0,00	164 395,10

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(6)	49 330,00	0,00	49 330,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total		49 330,00	0,00	49 330,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 834,79		13 834,79
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	150 670,00		150 670,00
75	Autres produits d'activités(7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		164 504,79	0,00	164 504,79

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	124 330,00	48 974,66	0,00	75 355,34	0,00	48 974,66
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	124 330,00	48 974,66	0,00	75 355,34	0,00	48 974,66
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	124 330,00	48 974,66	0,00	75 355,34	0,00	48 974,66
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00				
---	------	------	--	--	--	--

Total des dépenses d'investissement cumulées	124 330,00	48 974,66	0,00	75 355,34	0,00	48 974,66
---	-------------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

CD 1124

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	124 330,00	49 330,00	0,00	75 000,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	124 330,00	49 330,00	0,00	75 000,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00		0,00
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00		
Total des recettes d'investissement cumulées	124 330,00	49 330,00	0,00	75 000,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL		124 330,00	48 974,66	0,00	75 355,34	0,00	48 974,66
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	17 736,00	0,00	0,00	17 736,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	17 736,00	0,00	0,00	17 736,00		
21	Immobilisations corporelles	106 594,00	48 974,66	0,00	57 619,34	0,00	48 974,66
21838	Autre matériel informatique	15 198,00	9 990,00	0,00	5 208,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	14 000,00	13 815,72	0,00	184,28		
2185	Matériel de téléphonie	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	62 396,00	25 168,94	0,00	37 227,06		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

**EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		124 330,00	49 330,00	0,00	75 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	124 330,00	49 330,00	0,00	75 000,00
1313	Subv. transf. Départements	49 330,00	49 330,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	TOTAL DEPENSES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<i>040</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) *DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.*

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		1 695 561,00	164 395,10	0,00	0,00	1 531 165,90	0,00	164 395,10
011	Charges à caractère général (4)	114 180,00	47 124,91	0,00	0,00	67 055,09	0,00	47 124,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 566 589,00	117 270,19	0,00	0,00	1 449 318,81		117 270,19
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	13 792,00	0,00	0,00	0,00	13 792,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	1 000,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information :								
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00						

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 695 561,00	164 395,10	0,00	0,00	1 531 165,90	0,00	164 395,10
--	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

CD 1139

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		1 695 561,00	164 504,79	0,00	0,00	1 531 056,21
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 181 324,00	13 834,79	0,00	0,00	1 167 489,21
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	417 185,00	150 670,00	0,00	0,00	266 515,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	97 052,00	0,00	0,00	0,00	97 052,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

Pour information :	0,00	0,00			
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 695 561,00	164 504,79	0,00	0,00	1 531 056,21
--	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

CD 1140

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	Charges à caractère général(4)	114 180,00	47 124,91	0,00	0,00	67 055,09	0,00	47 124,91
60611	Eau et assainissement	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00		
60612	Energie - Electricité	4 000,00	1 220,06	0,00	0,00	2 779,94		
60613	Chauffage urbain	3 482,00	0,00	0,00	0,00	3 482,00		
60622	Carburants	4 362,00	579,19	0,00	0,00	3 782,81		
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 593,72	0,00	0,00	406,28		
60661	Médicaments	5 600,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00		
60662	Vaccins et sérums	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00		
60668	Autres produits pharmaceutiques	5 600,00	1 341,06	0,00	0,00	4 258,94		
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	1 486,35	0,00	0,00	2 513,65		
6132	Locations immobilières	21 021,00	7 667,78	0,00	0,00	13 353,22		
6135	Locations mobilières	3 996,00	3 080,37	0,00	0,00	915,63		
614	Charges locatives et de copropriété	5 618,00	0,00	0,00	0,00	5 618,00		
61551	Entretien matériel roulant	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers	509,00	0,00	0,00	0,00	509,00		
6156	Maintenance	15 612,00	10 932,00	0,00	0,00	4 680,00		
6161	Multirisques	4 004,00	0,00	0,00	0,00	4 004,00		
6168	Autres primes d'assurance	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00		
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	6 600,00	0,00	0,00	1 400,00		
6188	Autres frais divers	936,00	0,00	0,00	0,00	936,00		
6228	Divers	620,00	112,47	0,00	0,00	507,53		
6231	Annonces et insertions	7 452,00	7 452,00	0,00	0,00	0,00		
6236	Catalogues et imprimés	1 298,00	1 296,48	0,00	0,00	1,52		
6248	Divers	105,20	24,16	0,00	0,00	81,04		
6251	Voyages, déplacements et missions	450,00	105,40	0,00	0,00	344,60		
6261	Frais d'affranchissement	50,00	49,50	0,00	0,00	0,50		
6262	Frais de télécommunications	6 140,00	1 428,00	0,00	0,00	4 712,00		
627	Services bancaires et assimilés	100,00	10,42	0,00	0,00	89,58		
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 830,00	2 051,15	0,00	0,00	778,85		
62878	Remboursement de frais à des tiers	94,80	94,80	0,00	0,00	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	1 566 589,00	117 270,19	0,00	0,00	1 449 318,81		117 270,19
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	330 000,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00		
6331	Versement de transport	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00		
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	10 972,00	0,00	0,00	0,00	10 972,00		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	792,00	0,00	0,00	2 208,00		
64111	Rémunération principale titulaires	302 000,00	15 656,99	0,00	0,00	286 343,01		
64112	SFT, indemnité résidence	1 000,00	295,16	0,00	0,00	704,84		
64113	NBI	3 000,00	468,60	0,00	0,00	2 531,40		
64118	Autres indemnités titulaires	50 837,00	3 982,50	0,00	0,00	46 854,50		
64131	Rémunérations non tit.	467 000,00	63 105,30	0,00	0,00	403 894,70		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	178 000,00	22 158,00	0,00	0,00	155 842,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	217 000,00	10 751,64	0,00	0,00	206 248,36		
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	580,00	0,00	0,00	0,00	580,00		
6488	Autres charges	1 000,00	60,00	0,00	0,00	940,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - CORREZE SANTE - CA - 2019

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	13 792,00	0,00	0,00	0,00	13 792,00	0,00	0,00
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	13 782,00	0,00	0,00	0,00	13 782,00		
65888	Autres	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		1 694 561,00	164 395,10	0,00	0,00	1 530 165,90	0,00	164 395,10

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	1 000,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		1 695 561,00	164 395,10	0,00	0,00	1 531 165,90	0,00	164 395,10

023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		0,00	0,00			0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 695 561,00	164 395,10	0,00	0,00	1 531 165,90	0,00	164 395,10
---	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	-------------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	-------------	-------------	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 695 561,00	164 395,10	0,00	0,00	1 531 165,90	0,00	164 395,10
--	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 181 324,00	13 834,79	0,00	0,00	1 167 489,21
7068	Autres redevances et droits	1 181 324,00	13 834,79	0,00	0,00	1 167 489,21
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	417 185,00	150 670,00	0,00	0,00	266 515,00
7473	Participation Départements	309 057,00	75 670,00	0,00	0,00	233 387,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	33 128,00	0,00	0,00	0,00	33 128,00
74788	Autres	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		1 598 509,00	164 504,79	0,00	0,00	1 434 004,21
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)						

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	97 052,00	0,00	0,00	0,00	97 052,00
7788	Produits exceptionnels divers	97 052,00	0,00	0,00	0,00	97 052,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		1 695 561,00	164 504,79	0,00	0,00	1 531 056,21

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 695 561,00	164 504,79	0,00	0,00	1 531 056,21
---	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00			
--	-------------	-------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 695 561,00	164 504,79	0,00	0,00	1 531 056,21
--	---------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		0,00	0,00
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (2) 0,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT + BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE ET DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA SANTE

RAPPORT

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, il y a obligation de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la faculté d'affecter un surplus à l'investissement en réserve au même compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", avant de reporter la part d'excédent de fonctionnement non affectée en recettes de cette section.

Cette affectation des résultats doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui reprend le résultat de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

La délibération n'est pas indispensable lorsque l'excédent de fonctionnement ne comporte pas d'affectation en investissement.



Budget principal du Département

- **Section d'investissement**
 - déficit cumulé 2019 à reporter (compte 001 D) : 25 041 499,57 €
 - report de crédits en dépenses : 6 000 000,00 €
 - report de crédits en recettes : 6 000 000,00 €
 - besoin de financement (affectation au compte 1068 R) : 25 041 499,57 €

- **Section de fonctionnement**
 - excédent cumulé 2019 avant affectation : 61 147 709,66 €
 - affectation obligatoire au déficit d'investissement : 25 041 499,57 €
 - excédent à reporter (compte 002 R) : 36 106 210,09 €

Pour les budgets annexes du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ainsi que du Centre Départemental de la Santé présentant un excédent en section d'investissement, il n'y a pas de procédure d'affectation et les résultats qui figurent dans le rapport du Compte Administratif sont un simple rappel :



Budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

- **Section d'investissement**
 - excédent cumulé 2019 à reporter (compte 001 R) : 199 066,33 €
 - report de crédits en dépenses : 0,00 €
 - report de crédits en recettes : 0,00 €

- **Section de fonctionnement**
 - excédent à reporter (compte 002 R) : 3 759,46 €



Budget annexe du Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé"

- **Section d'investissement**
 - excédent cumulé 2019 à reporter (compte 001 R) : 355,34 €
 - report de crédits en dépenses : 0,00 €
 - report de crédits en recettes : 0,00 €

- **Section de fonctionnement**
 - excédent à reporter (compte 002 R) : 109,69 €

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT + BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE ET DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA SANTE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 305 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

Article unique : L'affectation des résultats de l'exercice 2019, repris au Budget Primitif 2020, tant pour le budget principal du Département que pour les budgets annexes du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ainsi que du Centre Départemental de Santé est effectuée selon les modalités suivantes :



Budget principal du Département

- **Section d'investissement**
 - déficit cumulé 2019 à reporter (compte 001 D) : 25 041 499,57 €
 - report de crédits en dépenses : 6 000 000,00 €
 - report de crédits en recettes : 6 000 000,00 €
 - besoin de financement (affectation au compte 1068 R) : 25 041 499,57 €
- **Section de fonctionnement**
 - excédent cumulé 2019 avant affectation : 61 147 709,66 €
 - affectation obligatoire au déficit d'investissement : 25 041 499,57 €
 - excédent à reporter (compte 002 R) : 36 106 210,09 €



Budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

- **Section d'investissement**
 - excédent cumulé 2019 à reporter (compte 001 R) : 199 066,33 €
 - report de crédits en dépenses : 0,00 €
 - report de crédits en recettes : 0,00 €
- **Section de fonctionnement**
 - excédent à reporter (compte 002 R) : 3 759,46 €



Budget annexe du Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé"

- **Section d'investissement**
 - excédent cumulé 2019 à reporter (compte 001 R) : 355,34 €
 - report de crédits en dépenses : 0,00 €
 - report de crédits en recettes : 0,00 €
- **Section de fonctionnement**
 - excédent à reporter (compte 002 R) : 109,69 €

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 21 Avril 2020
Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-CD2020_BP_DPT-BF
Affiché le : 21 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT 19

RESULTAT DE CLOTURE 2019

Recettes d'investissement réalisées	82 916 142,07 €
Dépenses d'investissement réalisées	95 166 552,54 €
Résultat brut de l'exercice	- 12 250 410,47 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	- 12 791 089,10 €
Solde cumulé d'investissement 2019 à reporter (c/ 001 Dépense)	- 25 041 499,57 €
Restes à Réaliser en Dépenses	6 000 000,00 €
Restes à Réaliser en Recettes	6 000 000,00 €
<u>Déficit de la section d'investissement</u>	<u>- 25 041 499,57 €</u>
Recettes de fonctionnement réalisées	301 996 528,05 €
Dépenses de fonctionnement réalisées	276 218 285,95 €
Résultat brut de fonctionnement de l'exercice	25 778 242,10 €
Excédent de fonctionnement reporté	35 369 467,56 €
Solde cumulé de fonctionnement 2019	61 147 709,66 €
Restes à Réaliser en Dépenses	- €
Restes à Réaliser en Recettes	- €
Résultat cumulé 2019 avec les restes à réaliser	61 147 709,66 €
Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068 Recette)	25 041 499,57 €
Résultat de fonctionnement 2019 à reporter (c/ 002 Recette)	36 106 210,09 €

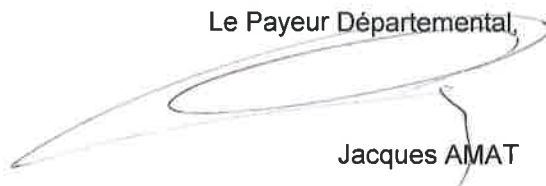
Le Président du Conseil Départemental,

Pascal COSTE



Le Payeur Départemental,

Jacques AMAT



PAIERIE DEPARTEMENTALE
DE LA CORSE
Môtel de département
9 bis rue René et Emile Fage
20000 TULLE
Tél. 09 55 26 11 00

ETAT DES RESTES A REALISER SUR 2019 EN DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser
Dépenses		6 000 000,00
923	DETTE ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	
	166 : Refinancement de dette	6 000 000,00
Recettes		6 000 000,00
923	DETTE ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	
	166 : Refinancement de dette	6 000 000,00

Dépenses :

Arrêté le 31 décembre 2019 à la somme de six millions d'euros

Recettes :

Arrêté le 31 décembre 2019 à la somme de six millions d'euros

Le Président du Conseil Départemental,

Pascal COSTE

Le Payeur Départemental,

Jacques AMAT
MAIRIE DEPARTEMENTALE
DE LA CORREZE
Hôtel du département
9 bis rue René et Emile Fage
19000 TULLE
Tél. 05 55 26 11 00

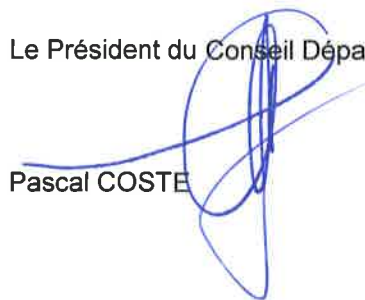
**BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET
DE LA FAMILLE (Département 19)**

RESULTAT DE CLOTURE 2019

Recettes d'investissement réalisées	86 643,80 €
Dépenses d'investissement réalisées	109 056,03 €
Résultat brut de l'exercice	- 22 412,23 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	221 478,56 €
Solde cumulé d'investissement 2019 à reporter (c/ 001 Recette)	199 066,33 €
Restes à Réaliser en Dépenses	- €
Restes à Réaliser en Recettes	- €
<u>Excédent de la section d'investissement</u>	<u>199 066,33 €</u>
<hr/>	
Recettes de fonctionnement réalisées	1 922 154,10 €
Dépenses de fonctionnement réalisées	1 923 293,63 €
Résultat brut de fonctionnement de l'exercice	- 1 139,53 €
Excédent de fonctionnement reporté	4 898,99 €
Solde cumulé de fonctionnement 2019	3 759,46 €
<hr/>	
Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068)	- €
Résultat de fonctionnement 2019 à reporter (c/ 002 Recette)	3 759,46 €

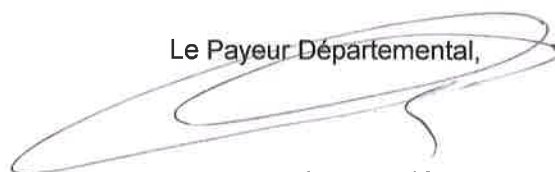
Le Président du Conseil Départemental,

Pascal COSTE



Le Payeur Départemental,

Jacques AMAT



FAMILIALE DEPARTEMENTALE
DE LA CORREZE
Môtel du département
9 bis rue René et Emile Fage
19000 TULLE
Tél. 05 55 26 11 00

ETAT DES RESTES A REALISER SUR 2019 EN DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser
Dépenses		0,00
	Néant	
Recettes		0,00
	Néant	

Dépenses :

Arrêté le 31 décembre 2019

Le Président du Conseil Départemental,

Pascal COSTE

Le Payeur Départemental,

Jacques AMAT

Le Payeur Départemental
Mairie du département
9 bis rue René et Emile Fage
19000 TULLE
Tél. 05 55 26 11 00

BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE
(Département 19)

RESULTAT DE CLOTURE 2019

Recettes d'investissement réalisées	49 330,00 €
Dépenses d'investissement réalisées	48 974,66 €
Résultat brut de l'exercice	355,34 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
Solde cumulé d'investissement 2019 à reporter (c/ 001 Recette)	355,34 €
Restes à Réaliser en Dépenses	- €
Restes à Réaliser en Recettes	- €
<u>Excédent de la section d'investissement</u>	<u>355,34 €</u>
Recettes de fonctionnement réalisées	164 504,79 €
Dépenses de fonctionnement réalisées	164 395,10 €
Résultat brut de fonctionnement de l'exercice	109,69 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
<u>Solde cumulé de fonctionnement 2019</u>	<u>109,69 €</u>
Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068)	- €
Résultat de fonctionnement 2019 à reporter (c/ 002 Recette)	109,69 €

Le Président du Conseil Départemental,

Pascal COSTE

Le Payeur Départemental,

Jacques AMAT

PRÉFECTURE DÉPARTEMENTALE
DE LA CORREZE
Hôtel du département
9 bis rue René et Emile Fage
19000 TULLE
Tél. 05 55 26 11 00

ETAT DES RESTES A REALISER SUR 2019 EN DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser
Dépenses		0,00
	Néant	
Recettes		0,00
	Néant	

Arrêté le 31 décembre 2019

Le Président du Conseil Départemental,

Pascal COSTE

Le Payeur Départemental,

DE LA CORRÈZE
Préfecture du département
9 bis rue René et Emile Fage
19000 TULLE
Tél. 05 55 26 11 00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2020

RAPPORT

Lors de nos échanges dans le cadre des orientations budgétaires 2020, les perspectives relatives à la situation macro-économique mondiale et française de 2020 étaient bien différentes.

En effet, à la date de rédaction de ce rapport, mi mars, en pleine crise sanitaire accompagnée d'une décision de confinement de nos concitoyens, les prévisions économiques se sont nettement dégradées.

La crise du coronavirus oblige le gouvernement français ainsi que ceux des autres pays de la zone euro à lancer de vastes plans d'urgence économiques pour soutenir a minima l'activité et ainsi éviter faillites et licenciements.

La Banque Centrale Européenne a annoncé le mercredi 19 mars un plan d'urgence de 750 milliards d'euros de rachats de dettes publique et privée. la France a prévu un montant de 45 milliards d'euros dont 32 milliards sur le seul mois de mars pour allègement, report ou annulation de charges, ainsi qu'une ouverture du dispositif de chômage partiel et la mise en place d'un fonds de solidarité de 2 milliards d'euros.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un budget pour 2020 appelle à la prudence, notamment en ce qui concerne les prévisions de recettes car plusieurs (dont les DMTO) sont très dépendantes de la conjoncture. Et qu'en sera-t-il des dotations de l'État versées aux collectivités ?

La construction du Budget Primitif 2020 du département s'est donc établie sur la base :

- d'une estimation prudente des **recettes réelles de fonctionnement** (hors résultat cumulé) de 288,7 M€, notamment du fait de la non-augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la 5^{ème} année consécutive, de la prévision de ralentissement de la croissance des recettes de DMT0 et TSCA, de la baisse des compensations de l'État pour les Allocations Individuelles de Solidarité et des concours de la CNSA, ainsi que de la non reconduction de l'aide exceptionnelle pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) ;
- de la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le poids des dépenses sociales qui continue d'augmenter dans notre budget : les **dépenses réelles de fonctionnement** du Département atteindront 248,5 M€, les dépenses d'interventions sociales mobilisant des crédits supplémentaires de + 2,4 M€ par rapport au CA 2019. Malgré cela, le Département respectera, également en 2020 ses engagements pris dans le cadre du contrat de Cahors.
- de la réalisation d'un plan d'investissements ambitieux (79,8 M€) concernant les grands projets routiers (contournements), les aides aux communes et les projets de transition écologique, tout en assurant un désendettement de - 5,3 M€ en 2020 après - 19,3 M€ en 2019. Et cela grâce à la confirmation de l'amélioration de la situation financière du Département au CA 2019 avec une **épargne nette** à un niveau historique depuis 2009 à hauteur de 22,2 M€.

Compte tenu des contraintes budgétaires présentées ci-dessus, l'épargne nette de 2020 ne pourra pas être maintenue à un niveau aussi haut (estimation à 10,3 M€), sachant qu'elle pourrait atteindre 16,5 M€ si l'État compensait le reste à charge sur le RSA et les Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Ainsi, afin de vous présenter en détail le Budget Primitif 2020 du Département de la Corrèze, acte de prévision et d'autorisation, reflet de la politique impulsée au sein de notre collectivité départementale, le présent rapport comporte :

- Un panorama : les grands chiffres du budget 2020 et un focus sur le Budget Participatif ;
- L'évolution de la situation du département en matière de dépenses et recettes de fonctionnement ;
- Un budget d'investissement volontariste avec désendettement cumulé fin 2020 de - 48,3 M€ ;
- L'équilibre et les ratios.

PREMIERE PARTIE
PANORAMA

I.	LES GRANDS CHIFFRES DU BUDGET 2020 _____	5
	A. ÉVOLUTION BP2019/CA2019/BP2020 _____	5
	B. STRUCTURE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2020 _____	8
II.	LE BUDGET PARTICIPATIF : LA PAROLE AUX CORRÉZIENS _____	9

DEUXIEME PARTIE
L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU DÉPARTEMENT :
RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

I.	LA NÉCESSAIRE POURSUITE DE LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT _____	18
	A. LA TYPOLOGIE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT _____	20
	B. UNE MAÎTRISE INDISPENSABLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT _____	22
	C. LE POIDS CROISSANT DES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ (AIS) _____	26
	D. LES DÉPENSES DE PERSONNEL : OPTIMISATION DE LA MASSE SALARIALE _____	28
II.	LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ : UNE PREVISION PRUDENTE EN 2020 _____	29
	A. LES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE _____	31
	B. LES RECETTES DE FISCALITÉ INDIRECTE _____	33
	C. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET LES COMPENSATIONS _____	37
	D. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT _____	39
	E. CONCLUSION _____	43

TROISIEME PARTIE
UN BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 AMBITEUX

I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT _____	44
II. UNE DIMINUTION DE L'ENDETTEMENT AU SERVICE DE L'INVESTISSEMENT	47
A. L'AUTOFINANCEMENT _____	47
B. LA STRUCTURE DE LA DETTE DIVERSIFIÉE, SÉCURISÉE ET SAINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 _____	48
C. UNE GESTION DE LA TRÉSORERIE OPTIMISÉE _____	49
D. UN DÉSENDETTEMENT CUMULÉ DE -48,3 M€ AU 31 DÉCEMBRE 2020 _____	49
III. POURSUITE D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE _____	51
A. LA DÉFINITION DES AXES PRIORITAIRES _____	52
B. LA TYPOLOGIE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT _____	55

QUATRIÈME PARTIE
ÉQUILIBRE et RATIOS

I. L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE _____	58
II. L'ANALYSE DES SOLDES DE GESTION _____	60
III. LES RATIOS LÉGAUX _____	63
CONCLUSION _____	64

PREMIERE PARTIE

PANORAMA

I - LES GRANDS CHIFFRES DU BUDGET 2020

A- ÉVOLUTION BP 2019/CA 2019/BP 2020

Budget du Conseil Départemental 2020 : 472,033 M€ (hors emprunt revolving* et refinancement de la dette pour 17,6 M€) à comparer à 441,005 M€ au BP 2019, soit une évolution de 7,04 % (31 M€).

		BP 2019 (en €)	CA 2019 (en €)	BP 2020 (en €)	Evolution BP 2020/ CA 2019 (%)
Dépenses de fonctionnement	ordre	79 194 000	34 692 777	81 494 378	134,90
	réel	247 135 954	241 525 509	248 482 029	2,88
<i>S/Total D de F</i>		326 329 954	276 218 286	329 976 406	19,46
Dépenses d'investissement	ordre	6 036 284	6 061 418	6 875 940	13,44
	réel*	108 639 089	89 105 135	135 180 446	51,71
<i>S/Total D d' I</i>		114 675 373	95 166 553	142 056 386	49,27
TOTAL DEPENSES		441 005 327	371 384 838	472 032 792	27,10
Recettes de fonctionnement	ordre	5 264 000	5 486 116	5 301 940	-3,36
	réel	321 066 667	296 510 412	324 674 466	9,50
<i>S/Total R de F</i>		326 330 667	301 996 528	329 976 406	9,26
Recettes d'investissement	ordre	79 966 000	35 268 079	83 068 378	135,53
	réel*	34 708 660	47 648 063	58 988 009	23,80
<i>S/Total R d' I</i>		114 674 660	82 916 142	142 056 386	71,33
TOTAL RECETTES		441 005 327	384 912 670	472 032 792	22,63

*Hors emprunt revolving en Dépenses Réelles d'Investissement et en Recettes Réelles d'Investissement (pour info = 12,842 M€ en 2020 et 16,238 M€ en 2019) et hors refinancement de la dette pour 17,6 M€

En tenant compte du refinancement de dettes pour 17,6 M€ => remboursement du capital de la dette: 47 911 000€ et Emprunt à contracter : 42,6 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **247,932 M€** (hors provisions pour un montant de 0,550 M€) et se répartissent comme suit :

- 57,61 % en faveur de la cohésion sociale (57,31 % au BP 2019),
- 35,34 % pour les moyens généraux (35,95 % au BP 2019),
- 5,75 % en faveur de la cohésion territoriale (5,50 % au BP 2019),
- 1,30 % pour les missions économie, numérique, tourisme, communication (1,24 % au BP 2019).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **135,180 M€** et se répartissent de la façon suivante.

- Un **montant potentiel réalisable de dépenses d'investissement** de **79,828 M€** qui, conformément à la présentation des orientations budgétaires, ne sera utilisé en 2020 qu'à hauteur de **68,177 M€**, incluant les dépenses relatives au contournement de Malemort, le solde de **11,65 M€** étant mis en réserve pour le financement des contournements de Lubersac, Noailles et Meymac.

Ce montant de **68,177 M€** se décompose de la façon suivante:

- 93,92 % en faveur de la cohésion territoriale (91,32 % au BP 2019),
- 3,34 % pour les missions économie, numérique, tourisme, communication (4,97 % au BP 2019),
- 1,23 % en faveur de la cohésion sociale (2,15 % au BP 2019),
- 1,51 % pour les moyens généraux (1,56 % au BP 2019).

Il est dédié :

- 47,860 M€ aux équipements départementaux, soit 70,20 % (49,04 % au BP 2019),
- 20,317 M€ aux subventions d'équipement versées, soit 29,80 % (50,96 % au BP 2019).

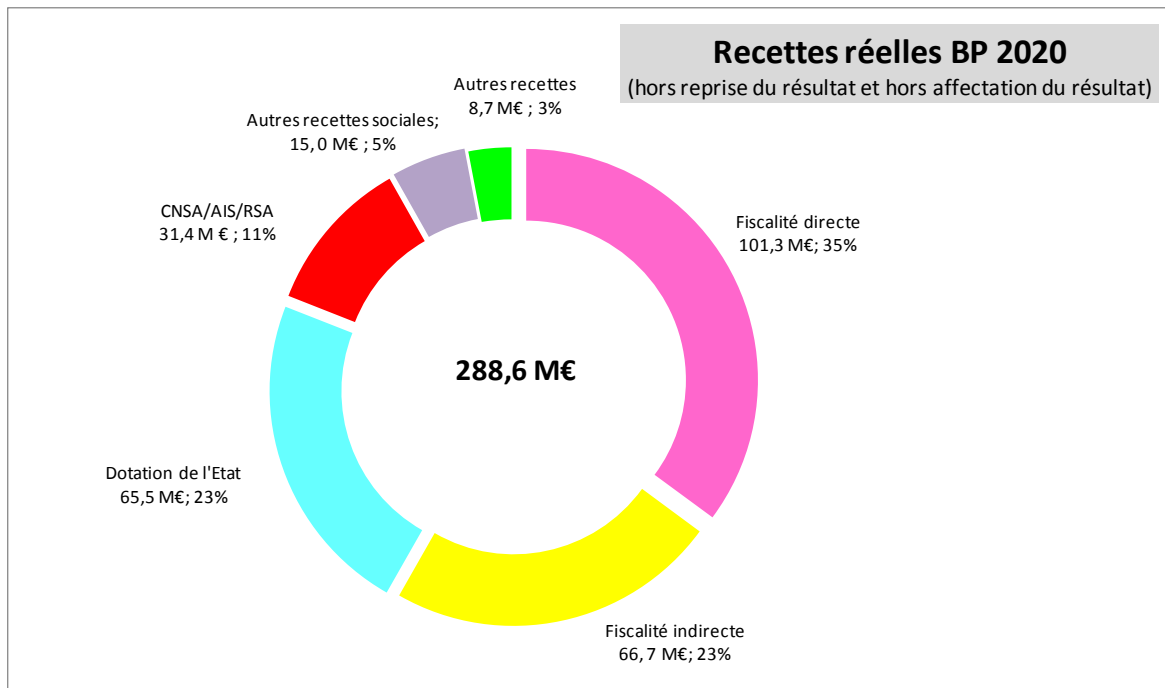
- Un montant de **remboursement en capital de la dette** de **30,311 M€** (hors refinancement de la dette pour 17,6 M€),

- Un **déficit d'investissement reporté** de **25,041 M€**.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **324,674 M€** et se décomposent en :

- Un **montant total de recettes** de **288,568 M€**
- Un **résultat cumulé à fin 2019** de **36,106 M€**.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement de 288,568 M€ se décompose de la façon suivante.



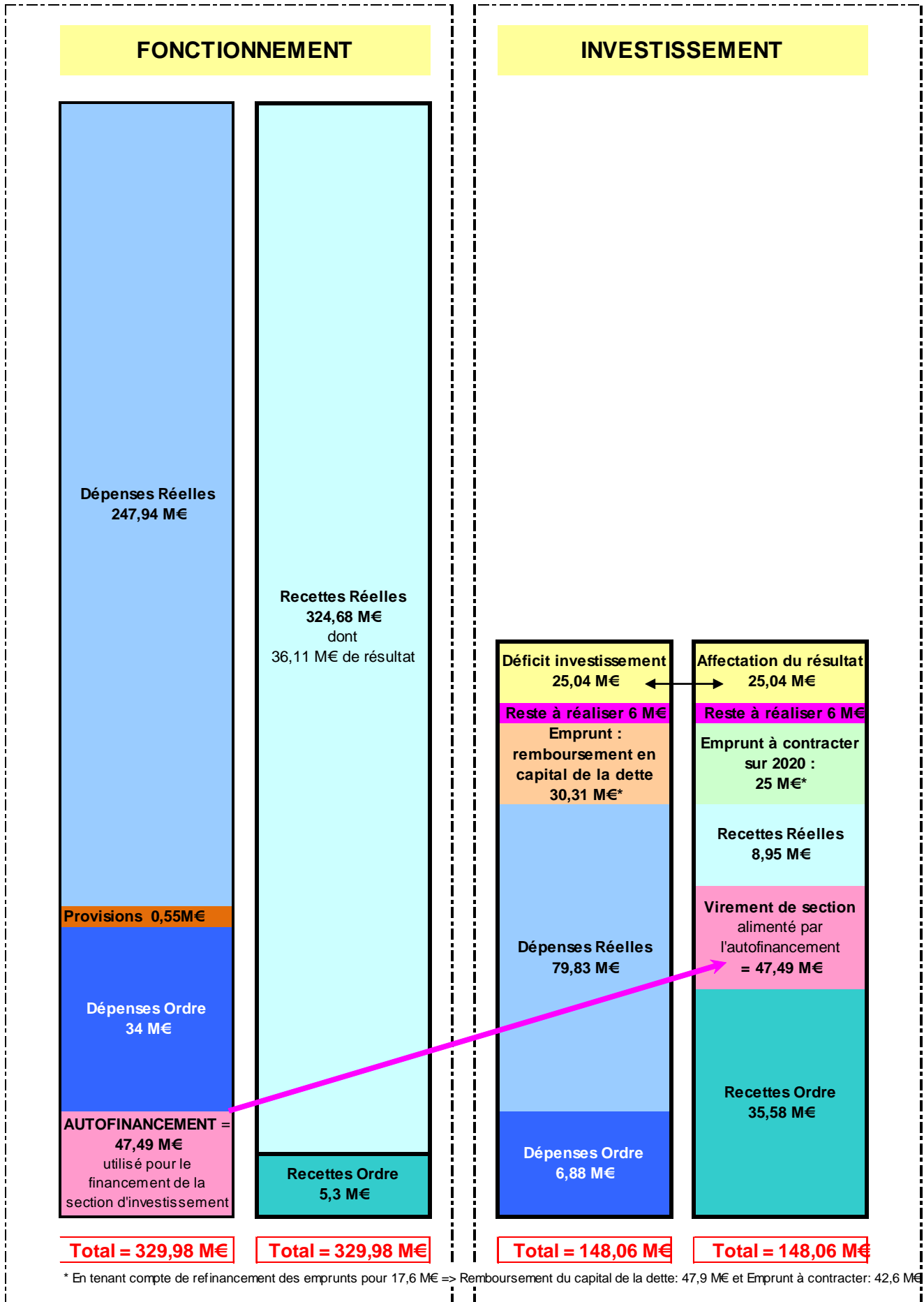
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 58,988 M€ et se répartissent en :

- Un montant total de recettes de 8,947 M€
- Un montant d'emprunt de 25 M€ (hors refinancement des emprunts)
- Une affectation pour couvrir le déficit d'investissement pour 25,041 M€.

Afin d'optimiser la gestion de la dette et réduire le montant des charges financières, il est prévu dans ce budget primitif de poursuivre la gestion active de la dette en essayant de refinancer trois emprunts pour un total de 17,6 M€ .

Par conséquent, nous prévoyons dans ce budget primitif le refinancement de ces emprunts, ce qui représente pour le département un remboursement total en capital de la dette de 47,9 M€ (30,3 M€ + 17,6 M€) et un montant total de contractualisation d'emprunt nouveau de 42,6 M€ (25 M€ + 17,6 M€).

B- STRUCTURE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2020



II - LE BUDGET PARTICIPATIF : LA PAROLE AUX CORRÉZIENS

L'intégralité de la synthèse de la consultation relative au budget participatif menée du 20 janvier au 20 février 2020 est présentée ci-dessous.

Les propositions du Conseil Départemental ont toutes été validées par les Corrégiens dans le cadre de cette consultation. Vous retrouverez dans les rapports dédiés aux différentes politiques départementales des estampilles relatives à ces actions - budget participatif 2020. De plus, les propositions des corrégiens seront étudiées par les services courant 2020.



Bilan

Budget Participatif 2020

Consultation menée par le Conseil Départemental de la Corrèze du 20 janvier au 20 février 2020

Les chiffres clés :

483 participants, soit 3 fois plus qu'en 2019

549 contributions

333 votes

1- Les réponses à la consultation

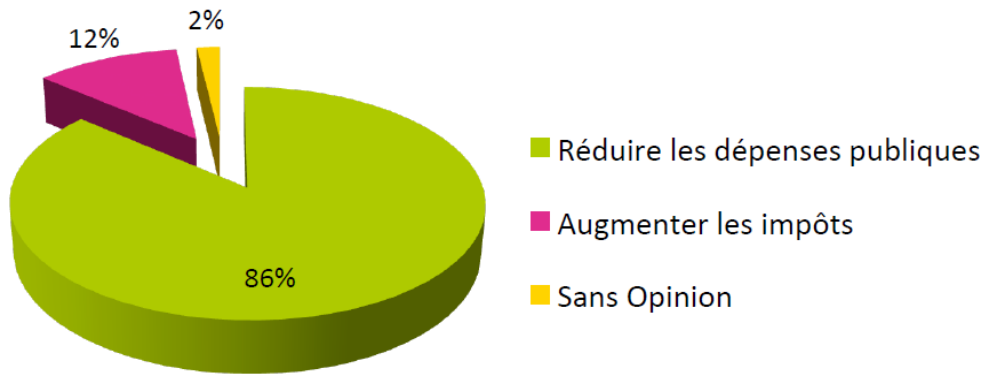
1-1 Fiscalité

- ✓ L'État ne rembourse pas au Département la totalité des dépenses du Revenu de Solidarité Active (RSA), ce qui représente, pour 2019, la somme de 6 635 000 €. Selon vous, que faudrait-il faire en priorité (3 choix possibles par ordre de priorité) ?

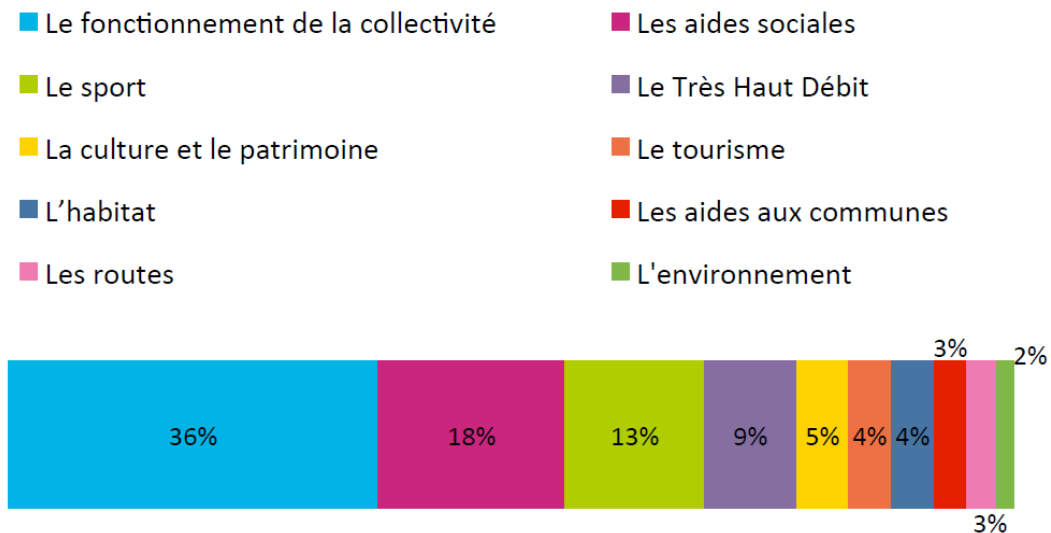


- Faire une gestion rigoureuse des bénéficiaires du RSA
- « Recentraliser » le RSA au niveau de l'Etat pour qu'il en assume le financement (comme dans les départements de la Guyane et de Mayotte)
- Forcer l'Etat à revoir le montant de ses compensations
- Payer ce que l'Etat ne finance pas, en augmentant les impôts des Corrégiens

- ✓ Plus globalement pour faire face à la baisse des dotations de l'État, vous pensez qu'il faut en priorité :

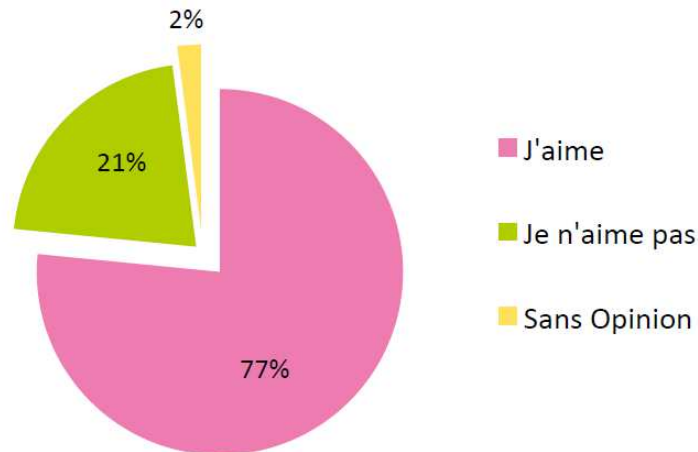


- ✓ Dans quels domaines faudrait-il faire des économies sur les dépenses publiques (3 choix possibles)

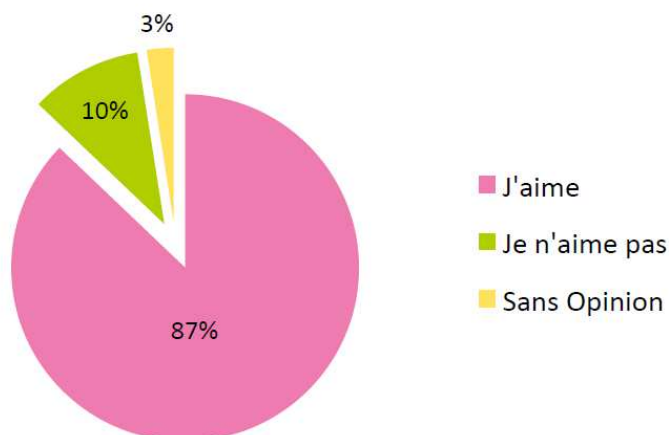


1-2 Solidarité

- ✓ Pour lutter contre l'isolement (pour vous ou vos proches) que pensez-vous de la mise à disposition d'un outil numérique simple comme un Réseau Social pour connaître autour de chez vous les sorties ou les activités à faire ?



- ✓ Que pensez-vous de proposer aux personnes handicapées des ateliers ou un événement pour découvrir et tester les outils ou services numériques facilitant la vie quotidienne (objets connectés, sites web adaptés aux déficiences ...) ?



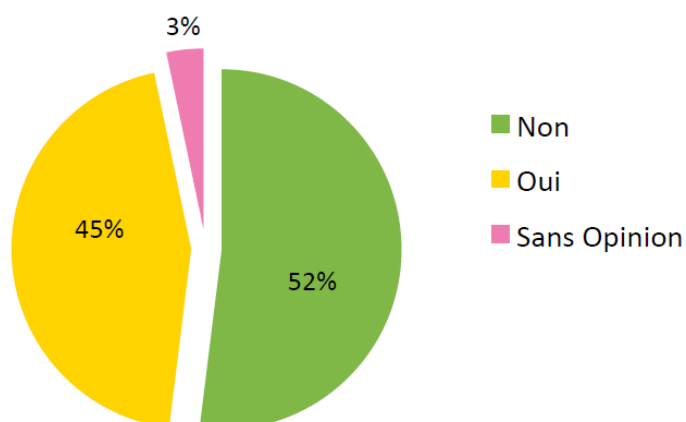
1-3 Environnement

- ✓ Quelles sont vos priorités pour limiter votre impact sur l'environnement (3 choix possibles par ordre de priorité) ?

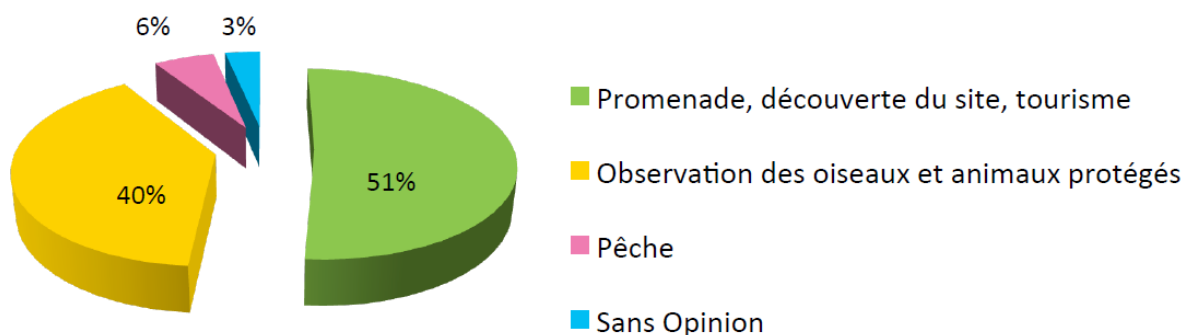


- Réduire mes déchets et faire attention au gaspillage alimentaire
- Faire des économies d'énergie (électricité notamment)
- Acheter des appareils reconditionnés (téléphones, tablettes, ordinateurs) lorsque c'est possible, plutôt que des neufs
- Lorsque c'est possible, me déplacer autrement : covoiturage, transport en commun
- Réduire ou éviter d'imprimer les mails

- ✓ Seriez-vous intéressé pour faire partie de nos testeurs (gratuitement) pour analyser et réduire votre consommation d'électricité grâce à une application informatique ?

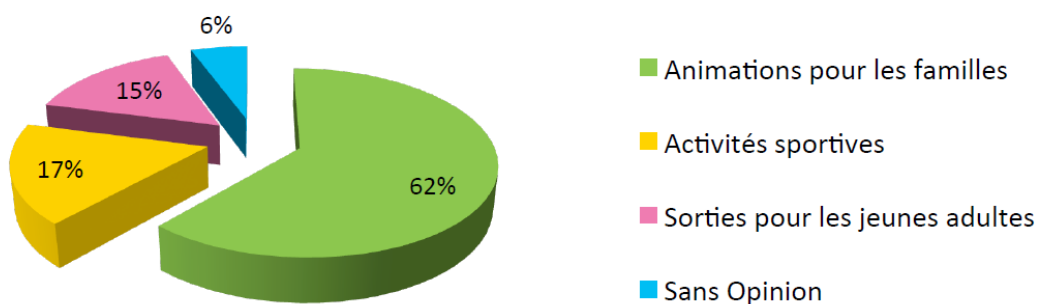


- ✓ La réserve départementale de biodiversité d'Argentat sur Dordogne, créée par le Département, est un Espace Naturel Sensible, un écosystème accueillant pour la faune et la flore. Quelle activité vous souhaiteriez y pratiquer ? (1 choix)

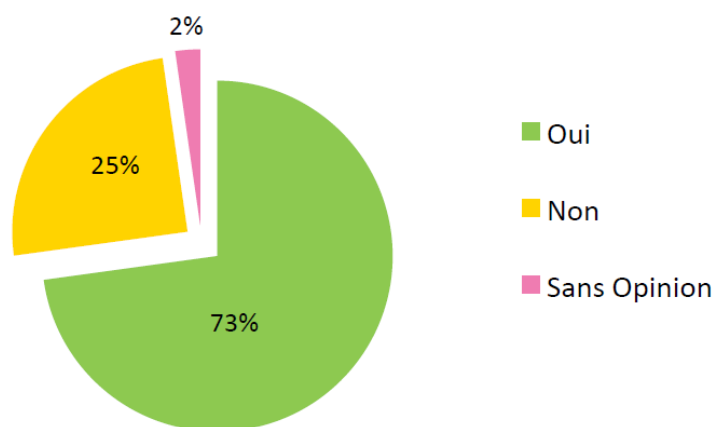


1-4 Attractivité

- ✓ Le Département anime chaque été un site touristique majeur, celui du château de Sédières. Quel point d'amélioration souhaiteriez-vous ? (1 choix)

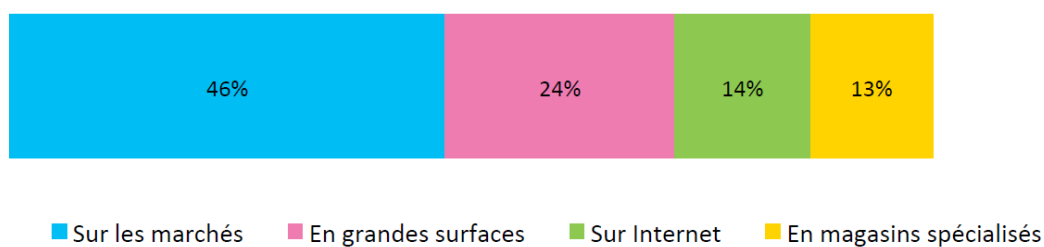


- ✓ Connaissez-vous la Marque « Origine Corrèze » qui vise à promouvoir le savoir-faire corrézien ?

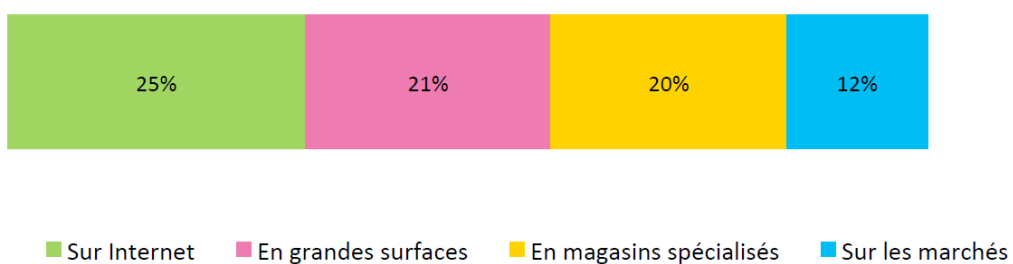


- ✓ Où souhaiteriez vous acheter les produits labellisés "Origine Corrèze" ? (2 choix)

Priorité 1

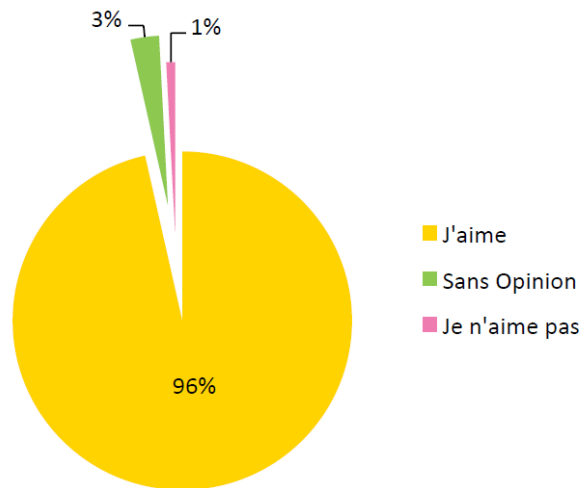


Priorité 2

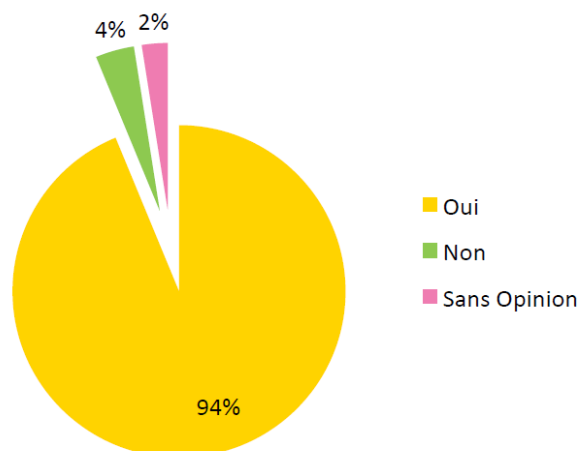


1-5 Jeunesse/Collèges

- ✓ Pour améliorer la qualité de vie dans les collèges, le Département favorise les circuits courts, la réduction des déchets, la suppression du plastique.



- ✓ Pensez-vous qu'il serait souhaitable que les collégiens participent plus à la vie de leur établissement, en proposant des projets d'amélioration ?



2 -SYNTHESE des Propositions et idées des Corrégiens

2-1 Environnement et Développement Durable

- Limiter les éclairages publics
- ✓ Mener une véritable politique sur des éclairages respectueux de l'environnement nocturne, du bien-être des animaux et de la santé humaine (colorimétrie, durée d'éclairage, puissance, stopper les lumières intrusives)

- Promouvoir les déplacements en vélo
- ✓ Mettre en œuvre un grand plan vélo en Corrèze :
 - Mise en place de pistes cyclables matérialisées et sécurisées
 - Création de voies vertes en réhabilitant les anciennes voies ferrées
 - Développer les équipements dédiés (abris + bornes de recharge)
 - Sensibiliser les automobilistes à partager les routes avec les cyclistes
 - Favoriser l'achat de vélos électriques
 - Développer le cyclotourisme et le tourisme vert.

- Remettre en service les "petites" lignes SNCF fermées
- ✓ Réhabiliter le train : plus de cadences et d'horaires
- ✓ Renforcer la ligne Ussel / Tulle : pour permettre aux haut-corrégiens de prendre le train vers Tulle / Brive et inversement.

- Développer les transports en commun en dehors des grandes villes
- ✓ Valoriser les transports en commun en favorisant une meilleure lisibilité sur les lieux et heures.
- ✓ Proposer des journées sans voiture et offrir, durant cette journée, le billet des transports en commun.
- ✓ Organiser des concours entre les collèges lors de la semaine de la mobilité (vélo, covoiturage, à pied...), et réaliser la même démarche pour les collectivités et établissements publics.

- Installation de borne de recharge électrique en milieu rural

- Tri des déchets / réduction des emballages
- ✓ Mettre en place une politique de tri et de recyclage des déchets dans les établissements scolaires, les collectivités et les établissements publics et pas seulement dans les restaurants scolaires. Par exemple, le papier pourrait être davantage recyclé.
- ✓ Favoriser les collèges à énergie positive, zéro déchet, alimentation bio et locale (quand c'est possible)
- ✓ Réduire les emballages comme ceux des produits "Origine Corrèze".

- Dissuader de raser les bois / forêts
 - ✓ Mieux protéger les forêts : elles sont stratégiques et cruciales dans la lutte contre le réchauffement climatique et permettent de préserver la faune et la flore.
 - ✓ Favoriser une exploitation raisonnée et durable de la forêt : le bois est un des rares matériaux de construction vraiment renouvelable...

4G 2-2. Accélérer le déploiement d'Internet à Haut Débit et couvrir les zones d'ombre de la 4G pour favoriser le télétravail et pérenniser la vie dans les villages.

- ✓ Accélérer le déploiement du haut débit et supprimer les zones d'ombre de la 4G, aussi bien pour conserver une présence humaine dans nos villages que pour développer des activités liées au numérique. Le déploiement du haut débit est encore trop long : c'est une priorité pour favoriser le télétravail, pérenniser la vie en zone rurale et faire des économies d'énergie.

2-3. Circuits courts et Accélération de la marque "Origine Corrèze"

- ✓ Favoriser l'implantation de points de vente collectifs où agriculteurs et producteurs s'organisent pour vendre en direct aux consommateurs.
- ✓ Mettre en place un site web permettant d'acheter des produits de la marque "Origine Corrèze".
- ✓ Démarcher les Comités d'Entreprise pour promouvoir la marque.

2-4 Utiliser les logiciels libres

- ✓ Favoriser les logiciels libres qui ont de nombreux avantages : la gratuité, la fiabilité, la garantie d'une longévité des ordinateurs et, par conséquent, la réduction des dépenses informatiques, l'absence de virus, la stabilité... Une belle marge de réduction de la dépense publique tout en réduisant les déchets électroniques.

2-5 Création d'un site ou d'une page interactive pour regrouper les infos 100 % Corrèze

- ✓ Créer un site pour faciliter les échanges d'informations, de demandes, d'offres, de produits, services, activités sportives culturelles, uniquement du 100 % Corrèze.

2-6 Mise en place du système de vote au Jugement Majoritaire là où c'est possible

- ✓ Favoriser le système de vote du Jugement Majoritaire : ce système consiste à attribuer une mention à chaque proposition ("Très bien", "Bien", "Assez bien", "Passable", "Insuffisant", "À rejeter"). La proposition élue est celle qui a la meilleure mention. Ce système de vote permet d'avoir une meilleure vision de l'avis des citoyens.

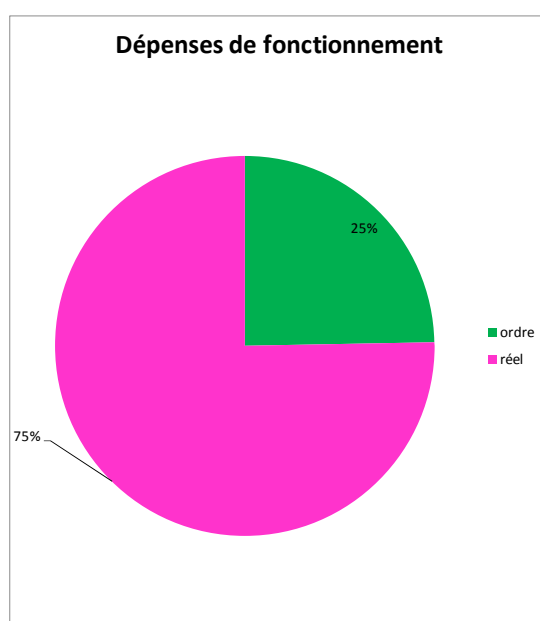
DEUXIEME PARTIE

L'EVOLUTION DE LA SITUATION DU DEPARTEMENT : RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

I - LA NÉCESSAIRE POURSUITE DE LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 330 M€ au BP 2020 contre 326,3 M€ au BP 2019 soit une hausse de 1,13 % (3,7 M€). La variation de 19,46 % s'explique techniquement du fait que le virement de section pour un montant de 47,5 M€ n'est pas pris en compte dans le CA 2019.

		BP 2019 (en €)	CA 2019 (en €)	BP 2020 (en €)	Evolution BP 2020/ CA 2019 (%)
Dépenses de fonctionnement	ordre	79 194 000	34 692 777	81 494 378	134,90
	réel	247 135 954	241 525 509	248 482 029	2,88
S/Total D de F		326 329 954	276 218 286	329 976 406	19,46



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 248,48 M€ contre 247,13 M€ au BP 2019 (+ 0,54 %) et 241,53 M€ au CA 2018 (+ 2,88 %). A périmètre comparable, après retraitement des dépenses imprévues, la variation entre le BP 2020 et le CA 2019 s'élève à + 1,7 %.

Elles se répartissent comme suit.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

BP 2020	€	%
Pôle cohésion sociale	142 898 855	57,64
Pôle cohésion territoriale	14 276 359	5,76
Missions économie, numérique, tourisme et communication	3 217 084	1,30
Moyens Généraux	87 539 731	35,30
S/TOTAL	247 932 029	100,00
Provisions	550 000	
TOTAL	248 482 029	

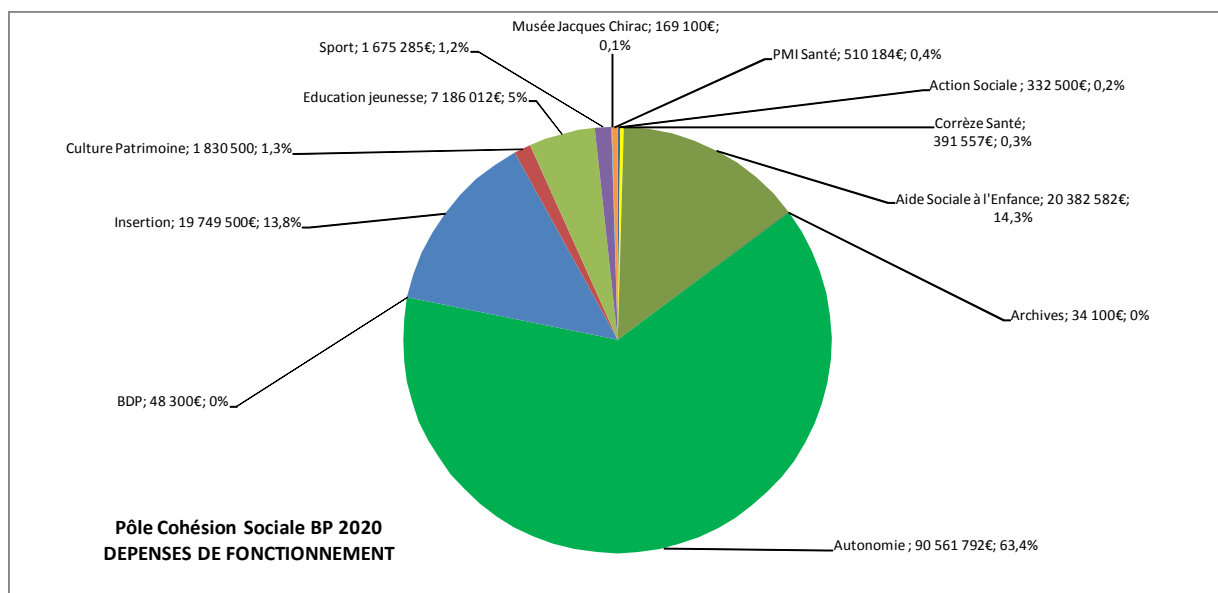
Le poids de chaque pôle reste relativement stable entre le BP 2020 et le BP 2019 : une légère augmentation du pôle cohésion sociale (57,64 % en 2020 contre 57,32 %), et donc une légère baisse du pôle moyens généraux et cohésion territoriale (35,30 % contre 35,94 %).

Directions/Services	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/ BP 2019 (%)	Evolution BP 2020/ CA 2019 (%)
Action Sociale	331 000	316 874,13	332 500	0,45%	4,93%
Corrèze Santé	391 557	107 832,76	419 000	7,01%	288,56%
Aide Sociale à l'Enfance	19 871 629	19 838 494	20 382 582	2,57%	2,74%
Archives	36 100	24 953,31	34 100	-5,54%	36,66%
Autonomie	89 822 542	89 470 860,69	90 561 792	0,82%	1,22%
BDP	38 200	21 017,06	48 300	26,44%	129,81%
Insertion	19 398 600	19 391 150,00	19 749 500	1,81%	1,85%
Culture Patrimoine	1 826 500	1 674 216,08	1 830 500	0,22%	9,33%
Education jeunesse	7 022 372	6 987 855,02	7 186 012	2,33%	2,84%
Sport	1 613 614	1 641 353,66	1 675 285	3,82%	2,07%
Musée Jacques Chirac	169 100	160 604,03	169 100	0,00%	5,29%
PMI Santé	529 890	481 596,40	510 184	-3,72%	5,94%
Pôle Cohésion Sociale	141 051 104	140 116 806,78	142 898 855	1,31%	1,99%
Aides aux Communes	200 000	193 502,80	95 000	-52,50%	-50,91%
Attractivité des Territoires	213 000	318 539,43	721 000	238,50%	126,35%
Bâtiments	3 590 000	3 322 197,78	3 650 000	1,67%	9,87%
Environnement	1 060 500	1 033 334,95	1 140 700	7,56%	10,39%
Habitat	771 000	775 335,32	771 000	0,00%	-0,56%
Juridique - Achats	618 000	570 960,35	605 000	-2,10%	5,96%
Route	5 400 000	5 305 167,42	5 569 159	3,13%	4,98%
Systèmes d'informations	1 690 000	1 586 479,61	1 724 500	2,04%	8,70%
Pôle Cohésion Territoriale	13 542 500	13 105 517,66	14 276 359	5,42%	8,93%
Communication	612 000	557 065,02	612 000	0,00%	9,86%
Economie	785 850	1 996 627,83	916 772	16,66%	-54,08%
Numérique	405 500	473 260,27	524 312	29,30%	10,79%
Tourisme	1 045 000	1 047 133,31	1 054 000	0,86%	0,66%
Transition numérique	200 000	31 141,76	110 000	-45,00%	253,22%
Missions et Communication	3 048 350	4 105 228,19	3 217 084	5,54%	-21,63%
Affaires Générales Assemblées	909 400	853 172,43	1 003 600	10,36%	17,63%
Elus	1 238 000	1 234 114,93	1 238 000	0,00%	0,31%
Budget Comptabilité	32 662 600	28 402 471,94	31 148 131	-4,64%	9,67%
Ressources Humaines	54 684 000	53 708 197,52	54 700 000	0,03%	1,85%
Moyens Généraux	89 494 000	84 197 956,82	88 089 731	-1,57%	4,62%
TOTAL (provisions incluses)	247 135 954	241 525 509,45	248 482 029	0,54%	2,88%

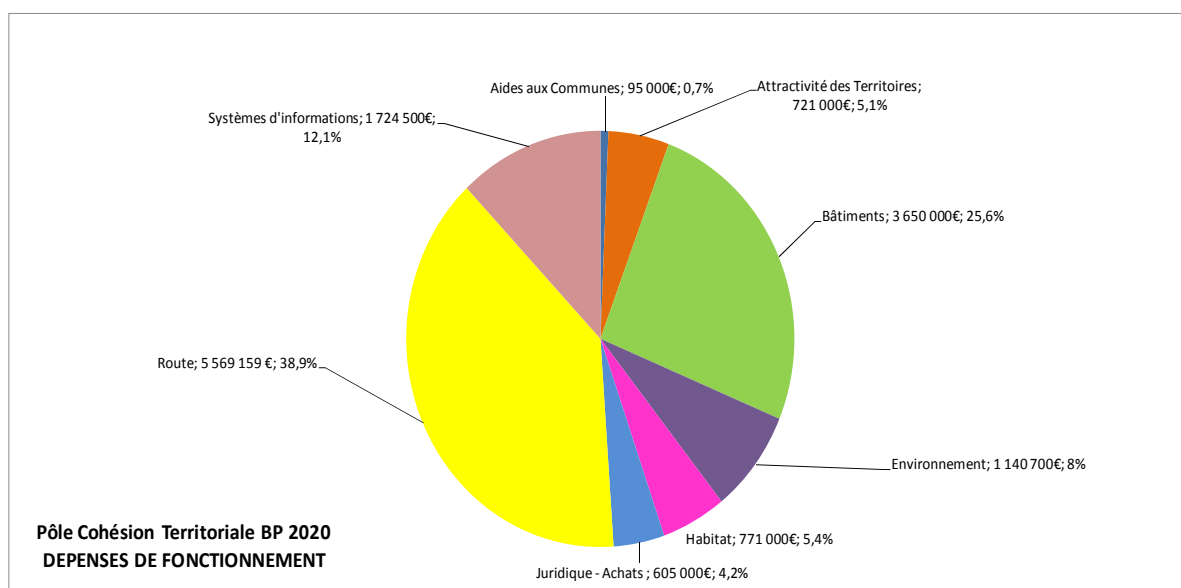
De façon plus détaillée, la décomposition est la suivante.

A- LA TYPOLOGIE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

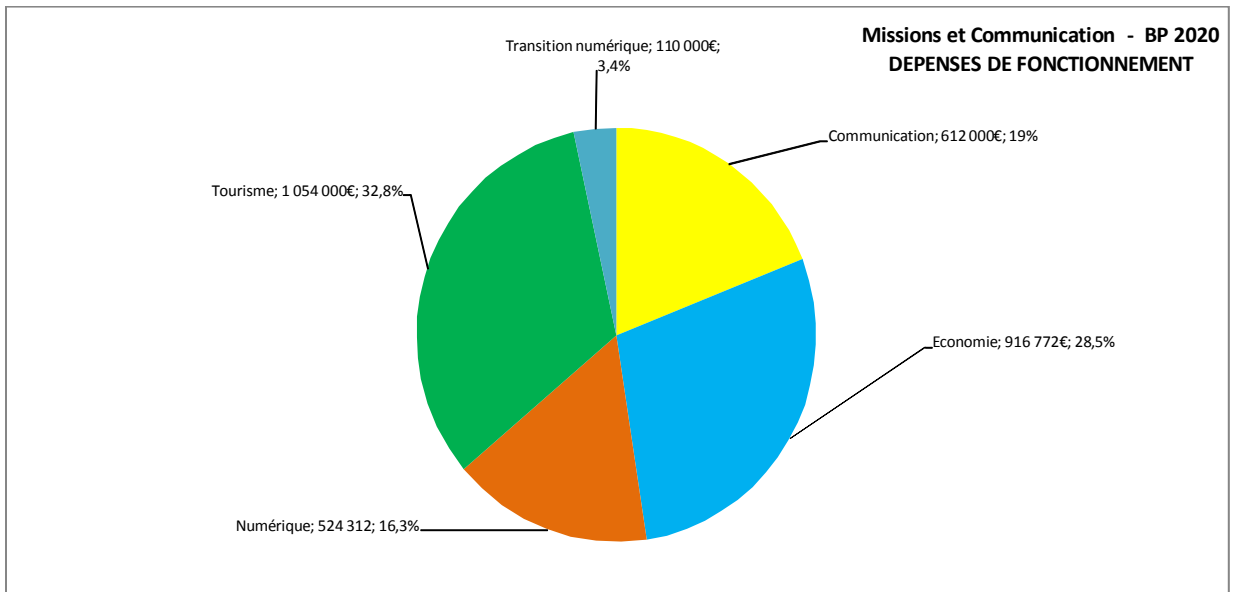
1- Pôle Cohésion sociale



2- Pôle Cohésion territoriale

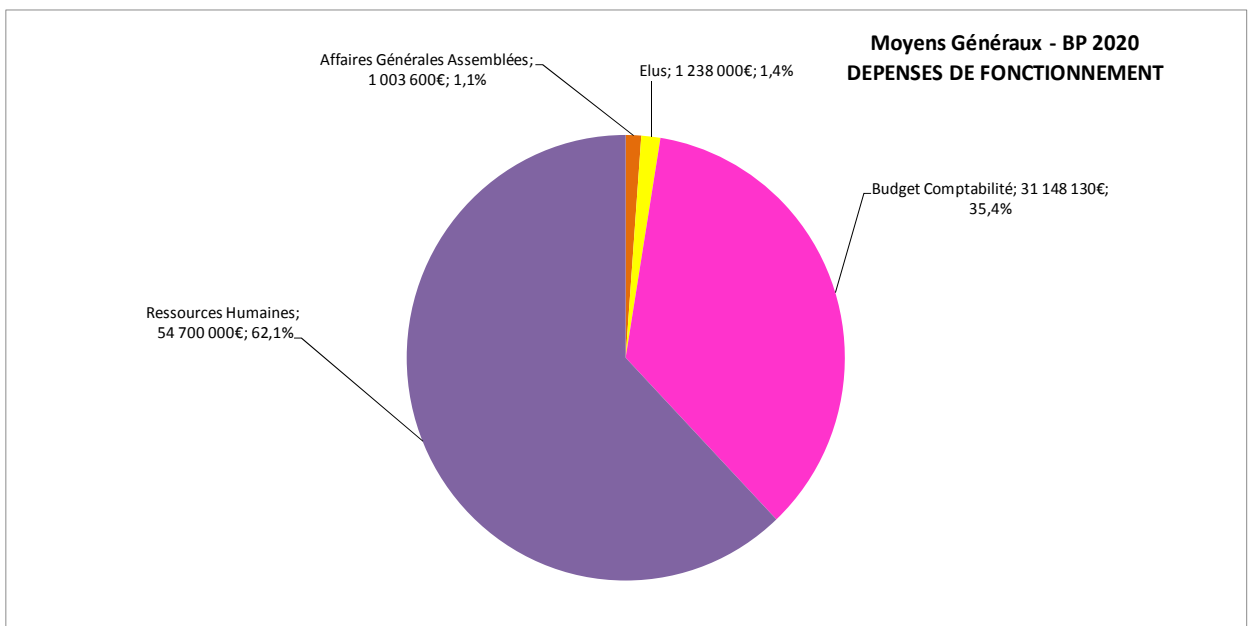


3- Missions et communication



4- Pôle moyens généraux

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement (incluant les provisions) de ce pôle est la suivante.



Ci-dessous les dépenses de fonctionnement du service Budget Comptabilité

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
DEPENSES IMPREVUES	3 032 655 €	- €	3 200 000 €
CREANCES IRRECOUVRABLES	- €	453 713 €	- €
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : CORREZE INGENIERIE	220 000 €	220 000 €	220 000 €
ASSOCIATION ALOES	512 000 €	511 981 €	510 000 €
AUTRES ASSOCIATIONS : syndicats,...	206 162 €	196 264 €	210 000 €
RESERVES	150 000 €	- €	394 404 €
FRAIS GENERAUX/ HONORAIRES AUDIT CONSEIL RECRUTEMENT...	130 000 €	248 578 €	190 000 €
FUSION LDA/QUALYSE: Plan d'action => épidémiologie (prestations)	217 000 €	221 729 €	217 000 €
FSE - Gestion du fonds par le CD19 en tant qu'OI	900 000 €	151 696 €	550 000 €
GIP FONDS SOCIAL EUROPEEN 2015/2020			
FONDS GLOBALISE	- €	472 270 €	1 700 000 €
IMPOSITION INDIRECTE : Prélèvement fonds de solidarité	1 700 000 €	1 625 084 €	
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES BUTAGAZ	20 000 €	- €	20 000 €
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	9 500 000 €	8 781 000 €	9 500 000 €
SMAT DE BORT	44 000 €	44 000 €	44 000 €
TRANSPORT REGION NOUVELLE AQUITAINE - versement annuel à la Région NA	6 091 349 €	6 091 349 €	6 091 349 €
SYMA - PROTOCOLE D'ACCORD	87 934 €	87 934 €	76 378 €
TAXE D'AMENAGEMENT	1 500 €	24 993 €	5 000 €
CHARGES FINANCIERES	8 800 000 €	8 221 881 €	7 670 000 €
TOTAL (hors provisions)	31 612 600 €	27 352 472 €	30 598 131 €

B- UNE MAITRISE INDISPENSABLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

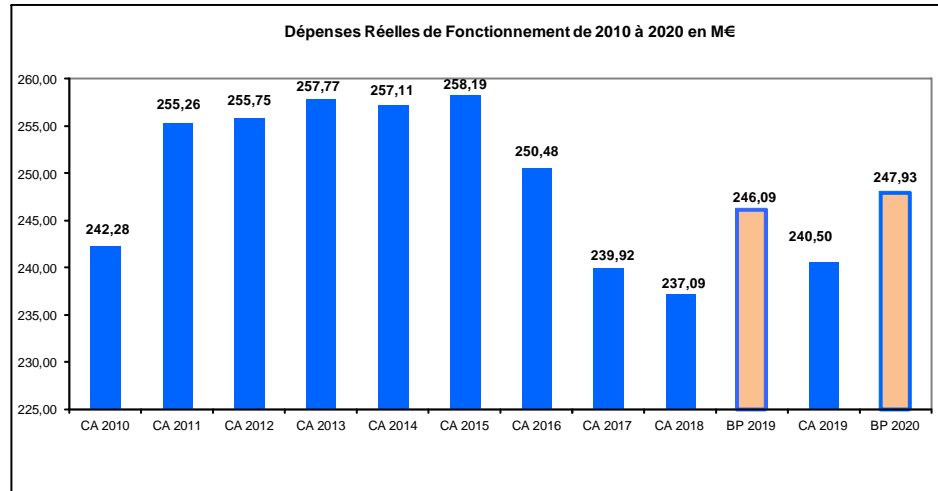
Depuis 2015, le Département a fait la démonstration de sa capacité à tenir les engagements pris dans le cadre de son plan d'actions de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2019, la hausse des dépenses hors action sociale a été limitée à 0,9 M€, soit + 0,37 %.

Ainsi, la collectivité n'a pas attendu la mise en place du contrat de Cahors limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement à + 1,35 % pour intégrer dans nos budgets cette contrainte.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2010 A 2020 (M€)

									(Hors provisions)		
CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
242,28	255,26	255,75	257,77	257,11	258,19	250,48	239,92	237,09	246,09	240,50	247,93
évolution	13,0 5,36%	0,5 0,19%	2,0 0,79%	-0,7 -0,26%	1,1 0,42%	-7,7 -2,99%	-10,6 -4,22%	-2,8 -1,18%	9,0 3,80%	3,4 1,44%	7,4 3,09%



En incluant les provisions, l'inscription budgétaire au BP 2020 s'élève à hauteur de 248,482 M€. Les principales justifications de l'évolution 2020 des postes de dépenses détaillées par pôle sont les suivantes.

1- Pôle cohésion sociale

Premier poste de dépenses du département (57,5 % des dépenses de fonctionnement), les dépenses du pôle cohésion sociale (142,9 M€) repartent en 2020 légèrement à la hausse par rapport au CA 2019 avec + 2,8 M€ (+ 1,9 %), principalement due aux dépenses d'interventions sociales pour 85,7 % (+ 2,4 M€).

Par rapport au BP 2019, l'évolution est un peu moins importante (+ 1,8 M€) soit + 1,3 % et concerne également pour 87,2% les dépenses d'intervention sociale.

Plus précisément, pour 2020, les **dépenses d'intervention sociale** s'élèveraient à 131,9 M€, soit une augmentation maîtrisée de + 2,4 M€ (+ 1,8 %) par rapport au CA 2019. Cette hausse les 3 volets ci-dessous :

- Le volet **personnes âgées - personnes handicapées**

En 2020, afin de limiter l'augmentation des dépenses à 1,2 %, le département va promouvoir des projets innovants et structurants avec la mise en place de nouvelles missions dans le cadre de la conférence des financeurs en lien avec l'habitat inclusif, le plan corrézien de recrutement et de professionnalisation des aides à domicile, la restructuration de certains établissements et la poursuite de la modernisation des Instances de Coordination de l'Autonomie (projet de plateforme de télétransmission).

- Le volet **santé - enfance**

Une augmentation de 0,9 M€ est prévue en 2020, se décomposant en 0,3 M€ pour la montée en puissance du plan Ambition Santé et 0,6 M€ sur le volet Enfance et PMI.

Concernant le volet Enfance, afin de pouvoir faire face à une augmentation du nombre de jours de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) estimée à + 8,8 % en 2020, le Département a réalisé en 2019 un appel à projet auprès de partenaires associatifs qui devrait permettre de maintenir le coût total à 3 M€ en 2020 (contre 3,9 M€ en 2019) du fait de la mise en place de ces nouveaux dispositifs moins coûteux que celui du placement familial et en établissements.

L'augmentation des coûts concernerait donc principalement :

- la création d'un nouveau Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) à Bonnefonds (0,3 M€) répondant à la nécessité de prise en charge d'un nombre croissant d'enfants aux besoins atypiques ;
- l'externalisation de l'accompagnement à domicile (0,6 M€) réalisé par les travailleurs sociaux afin de ramener le nombre d'enfants accompagnés par référent vers la moyenne nationale ;
- l'augmentation du nombre d'enfants placés (hors MNA) à la demande de la Justice (+ 2,5 % par an).

- Le volet **insertion**

Ce poste est estimé en légère augmentation de 0,3 M€ (+ 1,8 %) principalement due à une hausse des montants versés au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA).

En effet, malgré une diminution du nombre de bénéficiaires constatée sur les neuf premiers mois de l'année 2019, les montants appelés au titre du RSA sont en augmentation depuis le mois d'août 2019. Le montant moyen de l'allocation évolue de 1 % pour la CAF et de + 9,5 % pour la MSA.

Il est à noter que nous ne pouvons pas encore évaluer l'impact de la réforme de l'assurance chômage, ni de la crise sanitaire et ni de la crise économique en découlant, et donc du surcoût en cas de basculement de certains allocataires en fin de droit vers une prise en charge au titre du RSA.

Les budgets Culture/Patrimoine, Education/Jeunesse et Sport et Musée Jacques Chirac sont en légère augmentation pour 0,4 M€ par rapport au CA 2019 mais ils sont maintenus au même niveau que celui du BP 2019.

2- Pôle cohésion territoriale

Concernant ce pôle, le budget s'établit à 14,2 M€ contre 13,5 M€ au BP 2019 (+ 0,7 M€) et 13,1 M€ au CA 2019 (+ 1,1 M€).

Les principales variations par rapport au CA 2019 concernent les centres de responsabilité suivants :

- L'attractivité des territoires (+ 0,4 M€) pour de nouvelles activités de promotion comme les salons et événements en lien notamment avec la démarche "Origine Corrèze", ainsi que pour les droits d'entrée, signalétiques et animations autour de l'arrivée d'étape du Tour de France à Sarran, le 9 juillet 2020.
- Bâtiments (+ 0,3 M€) car la baisse constatée en 2019 concernant les dépenses d'électricité, chauffage, entretiens divers etc. n'est pas reconductible en 2020 ;
- Routes (+ 0,2 M€) avec stabilisation du budget 2020 par rapport au niveau consommé en 2019, la variation provenant de la reconstitution des stocks ;
- Systèmes d'information (+ 0,1 M€) afin de financer les dépenses de maintenance.

3- Pôle missions et communication

Une légère augmentation de + 0,2 M€ entre le BP 2019 et le BP 2020 et une baisse de - 0,9 M€ entre le CA 2019 et le BP 2020 est constatée.

L'augmentation exceptionnelle constatée en 2019 (+ 1,1M€) était liée à notre participation dans le syndicat mixte de l'aéroport Brive-Souillac, le changement des statuts en cours de négociation lors du vote du BP 2019 nous avait contraint à inscrire au BP 2019 les montants en provision. Cette hausse a donc été compensée par un produit en reprises de provisions au CA 2019.

4- Pôle moyens généraux

Concernant les directions rattachées à ce pôle, plusieurs facteurs expliquent la baisse de 1,4 M€ (- 1,55 %) de BP à BP et la hausse de 3,9 M€ (+ 4,64 %) de CA 2019/ BP 2020.

La Direction des Ressources Humaines voit son budget maintenu de BP à BP et augmenté de près de 1 M€ par rapport au CA 2019 (cf. ci-après § D. Dépenses de personnel).

Quant au budget de la Direction des Finances, la variation de BP à BP de - 1,5 M€ s'explique principalement par la baisse des charges financières (impact du désendettement et de la baisse des taux d'intérêt) pour - 1,1 M€ et par un montant moins important de dotations aux provisions de - 0,5 M€. L'augmentation entre le CA 2019/BP 2020 provient de dépenses imprévues pour 2,7 M€ (consommation à hauteur de 0,5 M€ en 2019).-

C- LE POIDS CROISSANT DES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ (AIS)

En 2020, les coûts estimés incombant aux départements du fait du transfert par l'État des trois allocations individuelles de solidarité s'élèveront à 29,3 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), à 18,3 M€ pour le revenu de solidarité active (RSA) et à 5,7 M€ pour la prestation de compensation du handicap (PCH), soit un total de 53,3 M€. Ils n'ont cessé de croître, avec une augmentation de 1,6 M€ par rapport à 2019.

Comme présenté dans le rapport des orientations budgétaires 2020, le département doit faire face à l'insuffisante compensation des AIS par l'État. Malgré deux tentatives législatives au PLF 2020 menées par le Sénat, les départements n'ont pas été entendus par l'État, que ce soit pour l'obtention d'une compensation pour les revalorisations exceptionnelles du RSA ou bien pour la possibilité d'augmenter leurs recettes par une hausse du taux plafond du taux des DMTO.

Pour 2020, le tableau ci-dessous présente le montant du reste à charge des AIS pour le département, et donc le montant qui devrait être compensé par l'État, plus particulièrement sur les deux domaines qui relèvent de politiques publiques nationales, c'est-à-dire le RSA et les MNA. Ainsi, un montant de 6,2 M€ (3,3 M€ pour le RSA et de 2,9 M€ pour les MNA) restera à la charge du département en 2020.

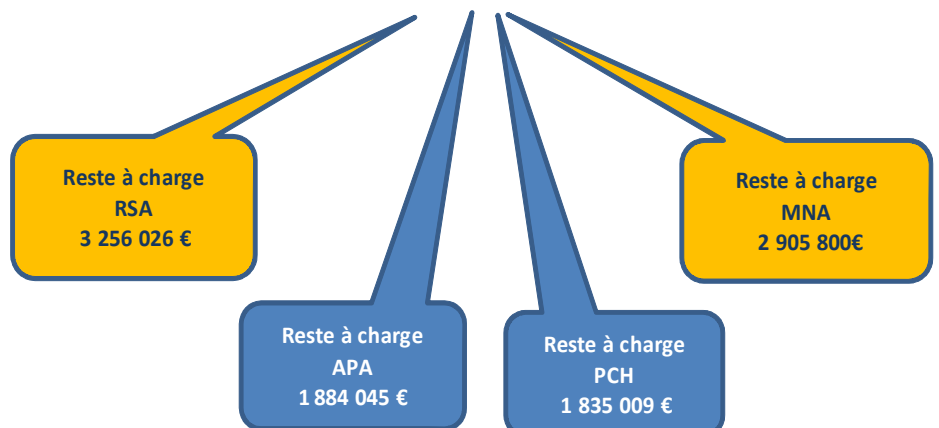
En comparaison avec 2019, les recettes de péréquation (DCP et FSD) diminuent de 0,4 M€, et les compensations versées au titre des MNA de 0,14 M€ car perte de l'aide exceptionnelle qui était en 2019 elle-même en diminution, le département ayant perçu de l'État 0,43 M€ d'aide exceptionnelle en 2018. Ainsi, c'est une perte de recettes de 0,54 M€ pour 2020 pour le Département.

Seuls les efforts du département pour réduire les coûts d'hébergement des MNA permettront de limiter le reste à charge à 2,9 M€ en 2020 contre un montant de 3,8 M€ en 2019 (2,9 M€ pour les MNA et 0,9 M€ pour les MNA qui deviennent majeurs).

Malgré cela, le Département maintient son engagement résolu et volontaire en matière de politiques sociales et il poursuivra les actions engagées dans le cadre des différents plans d'actions présentés dans les rapports de la présente séance du Conseil Départemental.

Ainsi, pour 2020, le Conseil Départemental fera face à ses responsabilités et assumera ses missions de solidarités sur le territoire corrézien en inscrivant un budget relatif aux AIS de 53,3 M€ en 2020.

	OB 2020
<u>DEPENSES</u>	
Dépenses RSA	18 233 000
Dépenses APA	29 300 000
Dépenses PCH	5 740 000
<u>SOUS TOTAL</u>	53 273 000
<u>COMPENSATIONS ETAT</u>	
Compensation RSA (Recettes TICPE et FMDI)	11 420 224
Concours APA	10 800 000
Concours PCH	2 010 000
<u>SOUS TOTAL</u>	24 230 224
<u>RESTE A CHARGE (BASE DCP)</u>	29 042 776
Coûts MNA (avec 30 jours évaluation)	3 014 000
<u>TOTAL DU RESTE A CHARGE</u>	32 056 776
<u>RECETTES PEREQUATION</u>	
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	4 759 000
Fonds de solidarité Départemental (FSD)	-978 000
Fonds de stabilisation	0
MNA : aide exceptionnelle	0
Plan pauvreté et accès à l'emploi	206 785
<u>TOTAL</u>	3 987 785
RESTE A CHARGE	28 068 991
Hausse taux des DMTO de 3,8% à 4,5% (délibération du 24/01/2014)	3 531 111
RESTE A CHARGE APRES TAUX DMTO	24 537 880
50% charges APA	14 650 000
RESTE A CHARGE NET	9 887 880



D- LES DÉPENSES DE PERSONNEL : OPTIMISATION DE LA MASSE SALARIALE

En 2019, le Département a mis en œuvre une politique des ressources humaines autour de quatre axes dont la maîtrise de la masse salariale, et cela tout en assurant les besoins de fonctionnement des services. Ainsi, en 2019, la masse salariale du Département est restée quasiment à la même hauteur qu'en 2018.

En ce qui concerne le budget affecté aux ressources humaines, qui représente 22 % (à l'identique du BP 2019) des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, la prévision 2020 s'établit globalement à 54,7 M€, soit un montant identique à celui du BP 2019 et légèrement supérieur au montant réalisé au CA 2019 (+ 1,8 %).

Cette hausse s'explique principalement par l'application des obligations réglementaires comme les avancements d'échelons (+ 0,2 M€), la poursuite des reclassements en catégories A, B et C (+ 0,2 M€), l'augmentation de l'indemnité compensatrice estimée à 3 %, etc.

Le rapport budgétaire des Ressources Humaines reviendra plus en détail sur le budget qui est consacré aux différentes actions et objectifs.

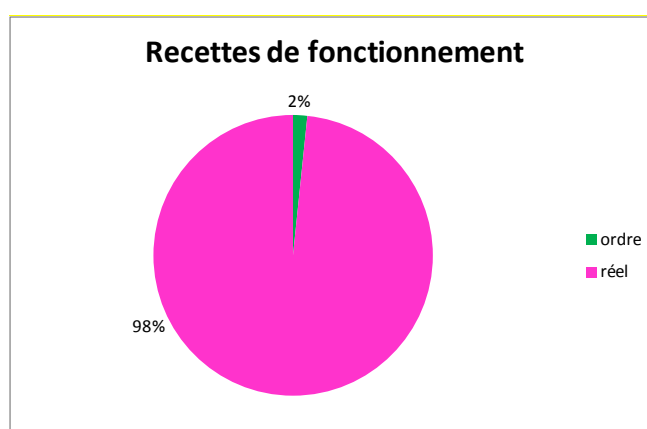
En conclusion, grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en 2019, le Département a respecté ses engagements pris dans le contrat de Cahors. En effet, en 2019, nous avons la possibilité d'augmenter nos dépenses de 1,35 % par rapport à 2018. Or, le Département a réduit celles-ci de - 4,23 % (cf. rapport sur le CA 2019).

Sur la base d'une première estimation, la poursuite de cet effort conduirait le Département à un taux d'évolution également négatif en 2020, d'environ - 1,9 % contre + 1,35 % contractualisé.

II - LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ : UNE PREVISION PRUDENTE EN 2020

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à 330 M€ en 2020 contre 326,3 M€ au BP 2019 et 302 M€ au CA 2019, soit une hausse de, respectivement, 1,12 % (3,7 M€) et 9,26 % (28 M€). La variation de 9,26 % s'explique techniquement du fait que la reprise du résultat au 31 décembre 2019 d'un montant de 36,1 M€ n'est pas prise en compte dans le CA 2019 (cf. tableau en page 30).

		BP 2019 (en €)	CA 2019 (en €)	BP 2020 (en €)	Evolution BP 2020/ CA 2019 (%)
Recettes de fonctionnement	ordre	5 264 000	5 486 116	5 301 940	-3,36
	réel	321 066 667	296 510 412	324 674 466	9,50
S/Total R de F		326 330 667	301 996 528	329 976 406	9,26



Les recettes réelles de fonctionnement (hors reprise du résultat cumulé de 36,106 M€) s'élèvent à 288,568 M€ contre 285,697 M€ au BP 2019 et 296,51 M€ au CA 2019, soit respectivement une hausse de 1,04 % (3 M€) et une baisse de 2,68 % (- 7,9 M€).

L'augmentation des recettes entre le budget primitif 2020 et les orientations budgétaires 2020 s'explique par des recettes réelles, constatées lors de la clôture de l'exercice 2019, meilleures que prévues issues des DMT0 (+ 1,7 M€), des TSCA tous articles confondus (+ 2,9 M€), des recettes en provenance des recouvrements et indus volet personnes âgées et handicapées (+ 0,9 M€), des loyers, des cessions de bâtiments et des redevances d'occupation du domaine publics (+ 0,5 M€).

La répartition et l'évolution des recettes par pôle d'activité est la suivante.

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019 (%)	Evolution BP 2020/CA 2019 (%)
Pôle cohésion sociale	41 747 451,00 €	3 805 358,88 €	40 905 279,00 €	-2,02%	974,94%
Pôle cohésion territoriale	3 105 200,00 €	42 872 402,24 €	3 180 000,00 €	2,41%	-92,58%
Missions économie, numérique, tourisme et communication	7 000,00 €	522 769,67 €	418 000,00 €	5871,43%	-20,04%
Moyens Généraux	240 837 548,00 €	249 309 881,57 €	244 064 977,00 €	1,34%	-2,10%
S/TOTAL	285 697 199,00 €	296 510 412,36 €	288 568 256,00 €	1,00%	-2,68%
Reprise du résultat au 31/12/2019	35 369 467,56 €	- €	36 106 210,57 €	2,08%	
TOTAL	321 066 666,56 €	296 510 412,36 €	324 674 466,57 €	1,12%	9,50%

Les recettes de fonctionnement se décomposent également en cinq grands blocs en fonction de leur nature comptable :

- les recettes de fiscalité directe,
- les recettes de fiscalité indirecte,
- les dotations de l'État et les compensations (péréquations etc.),
- les recettes sociales,
- les autres recettes de fonctionnement et reprises de provisions.

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/ BP 2019 (%)	Evolution BP 2020/ CA 2019
Détail des recettes	285 697 199 €	296 510 413 €	288 568 256 €	1,00%	-2,68%
TPFB + Rôles supplémentaires et contributions directes + CVAE + Fonds de péréquation CVAE + IFER + FNGIR + TSCA Réforme TP (article 77)	100 144 922 €	101 964 740 €	101 302 437 €	1,16%	-0,65%
DMTO + Fonds de péréquation DMTO + FSID + TSCA acte 2 décentralisation (article 52) + TICPE (TIPP en sus de la TSCA) + TSCA SDIS (article 53) + Taxe sur l'électricité + Taxe Aménagement + FCTVA Fonctionnement	63 795 000 €	69 664 815 €	66 767 000 €	4,66%	-4,16%
DGD + DGF + DCRTP + Dotation compensation exonérations TFB + Dotation de compensation des exonérations de fiscalité directe dont : taxe habitation + taxe foncier non bâti + taxe professionnelle	65 558 326 €	65 886 126 €	65 456 540 €	-0,16%	-0,65%
Autonomie	15 557 000 €	15 251 549 €	14 484 000 €	-6,90%	-5,03%
Péréquation FSD	1 000 000 €	890 538 €	722 000 €	-27,80%	-18,93%
DCP (Frais de gestion sur TFPB)	4 834 000 €	4 934 354 €	4 759 000 €	-1,55%	-3,55%
FMDI + TICPE (compensations RMI + RSA)	11 420 224 €	11 441 934 €	11 420 224 €	0,00%	-0,19%
Actions sociales + ASE + PMI + Indus Insertion + Recouvrements Autonomie	14 770 227 €	16 178 919 €	15 001 055 €	1,56%	-7,28%
Recettes des différents services pôle missions et communication, pôle cohésion territoriale, pôle moyens généraux, et culture sport + énergie	8 617 500 €	9 085 470 €	8 656 000 €	0,45%	-4,73%
Reprises de provisions	0 €	1 211 967 €	0 €		-100,00%

A - LES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE (101,3 M€)

1- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 64 M€

Il est rappelé la volonté du département de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière. Par conséquent, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) restera ainsi fixé pour 2020 à 21,35 %. A noter que ce taux est inférieur au taux moyen de la strate s'élevant à 22,96 %.

En 2019, le montant des bases nettes du foncier bâti s'établit à 296,5 M€ soit + 2,35 % par rapport à 2018.

Cette évolution de base dépend de deux critères :

- l'évolution physique des bases,
- le coefficient d'actualisation.

L'évolution physique des bases

L'évolution physique annuelle des bases sur le département a été en moyenne de 0,8 % entre 2014 et 2018 avec une tendance nette à la baisse puisque la variation pour 2019 ressort à 0,15 % (contre + 0,7 % en 2018).

Le coefficient d'actualisation

Selon le calcul détaillé de l'article 99 de la LFI 2017, le coefficient d'actualisation a augmenté chaque année pour atteindre 2,2 % en 2019.

Selon cette modalité de calcul, le montant pour 2020 serait estimé à + 1,2 %.

Or, le gouvernement avait prévu dans l'article 5 du PLF 2020 de supprimer cette revalorisation et ceci afin de réduire le montant qui serait compensé dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

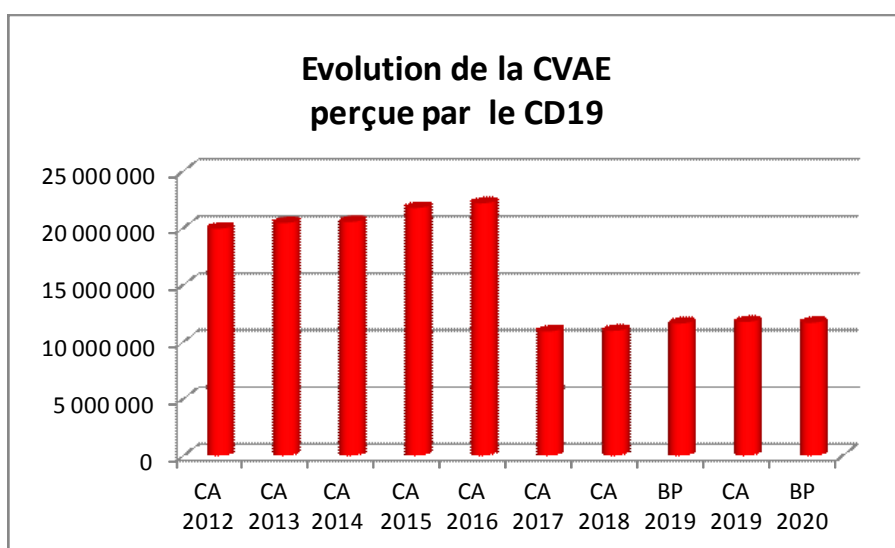
Un amendement adopté par la Commission des Finances, puis par l'Assemblée Nationale en première lecture, a en définitive acté l'application d'un taux de 0,9 % pour 2020.

Sur la base de ces éléments, ayant perçu 63,4 M€ en 2019, le produit issu de la TFPB est évalué à 64 M€ avec seulement l'augmentation du coefficient sans le prise en compte de l'évolution physique en 2020.

2- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 11,7 M€

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale (CET).

Depuis 2017, suite au transfert de la compétence transport aux régions, les départements ne bénéficient plus que de 23,5 % de la CVAE, d'où une baisse des ressources du Département de plus de la moitié à partir de 2017.



Dans ce contexte et au regard des informations transmises par la Direction Régionale des Finances Publiques, une stabilité de la recette pourrait être constatée en 2020, avec une recette prévisionnelle de 11,7 M€ à l'identique de celle perçue au CA 2019.

3- Le fonds national de péréquation de la CVAE

Le département de la Corrèze n'est ni contributeur ni bénéficiaire de ce fonds de péréquation.

4- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 2,3 M€

Depuis le 1er janvier 2013, les montants et tarifs de cette imposition sont revalorisés chaque année comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, de l'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année. Au CA 2019, la recette des IFER est légèrement supérieure à celle de 2018, soit 2,3 M€ (+ 0,1 M€).

Aussi, sur cette base, un produit identique peut être attendu pour 2020.

5- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 5,8 M€

Instauré par la loi de finances pour 2010, il a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2011 afin de compenser le manque à gagner pour les collectivités résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Il s'agit d'un fonds dont le niveau est figé.

Le montant de 5,8 M€ devrait donc être reconduit en 2020.

6- La Taxe sur les Conventions d'Assurance (Article 77) : 17,5 M€

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) présente plusieurs compensations, qui résultent de l'acte II de la décentralisation et de la réforme de la fiscalité directe locale (articles 52 et 53 présentés en fiscalité indirecte et article 77 présenté ci-après). L'article 77 concerne la part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance qui était antérieurement perçue par l'État, suite à la réforme de la fiscalité directe locale de 2011.

Compte tenu des évolutions inscrites au projet de loi de finances pour 2020, le montant total prévisionnel au titre de l'année 2020 pourrait être légèrement inférieur à celui de 2019 soit 17,5 M€ (soit le niveau de 2018) contre 18,6 M€ en 2019.

B- Les Recettes de Fiscalité Indirecte (66,8 M€)

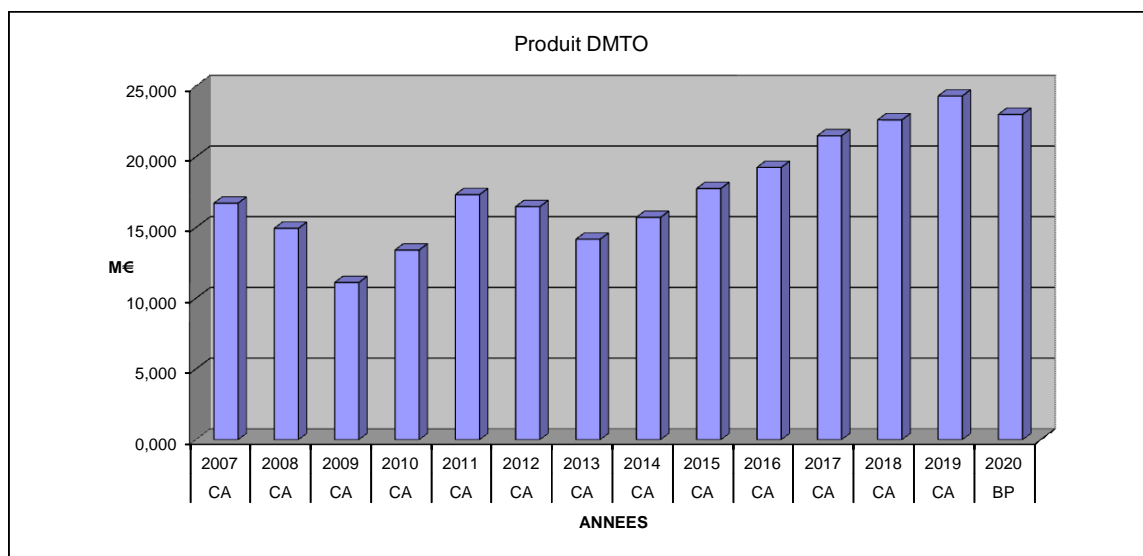
1- Les droits de mutation à titre onéreux : 23 M€

La cession de biens immobiliers à titre onéreux est notamment soumise à une taxe départementale aux droits de mutation. Le montant de ce produit résulte de la prise en compte de 3 facteurs : le nombre de transactions immobilières réalisées au cours d'une année sur le territoire départemental, le niveau des prix de l'immobilier, le taux voté par la collectivité départementale.

Depuis mars 2014, le Département applique le taux plafond de 4,5 %, comme la quasi-totalité des départements.

Depuis 2015, on constate une progression constante du produit des DMTO. Dans le PLF 2020, l'État n'a prévu qu'une croissance de 1 % des DMTO.

Par conséquent, les prévisions pour 2020 appellent donc à la prudence. Au vu de la volatilité de cette recette (cf. graphique ci-dessous), l'estimation au titre de 2020 est de 23 M€ soit + 2 M€ par rapport au BP 2019 mais légèrement en deçà de la réalisation 2019 particulièrement exceptionnelle (24,3 M€).



2- Le fonds de péréquation globalisé

Comme exposé dans le rapport des orientations budgétaires, les départements, dans le cadre de l'association des Départements de France (ADF), ont obtenu le vote dans la LFI 2020 d'un article (78 sexties) relatif à la réforme de la péréquation horizontale assise sur les DMTO.

Cette réforme consiste à **globaliser les trois prélèvements déterminés en fonction de cette recette fiscale** (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental) **en un prélèvement unique**.

Ce "**fonds globalisé**" vise à mieux répartir le niveau de prélèvement individuel en fonction des capacités contributives de chaque collectivité. Il sera alimenté par un prélèvement réellement proportionnel de 0,34 % (sans plafonnement) de tous les départements, et sera complété par un prélèvement progressif (750 M€ maximum) pour ceux qui bénéficient de DMTO les plus élevés, avec un plafonnement à 12 % du produit DMTO de l'année précédente. Dans la mesure où le nouveau prélèvement envisagé repose sur les DMTO, il résistera à la réforme fiscale de 2021.

Le "fonds globalisé" est réparti en trois enveloppes correspondant au fonds DMTO, au FSID et au FSD et conserve les critères d'éligibilité et de répartition appliqués dans chacun des trois fonds.

Prélèvement au titre du fonds globalisé : 1,7 M€

Comme exposé ci-dessus, le Département de la Corrèze fera l'objet d'un prélèvement unique destiné à ce fonds globalisé (que l'on retrouvera dans les dépenses de fonctionnement) et il n'est pas éligible au prélèvement progressif. Selon les estimations de Ressources Consultants Finances pour l'ADF, le montant du prélèvement pour 2020 serait de 1,7 M€.

Ce prélèvement est pris en compte dans le BP 2020 dans les dépenses de fonctionnement du service Budget-Comptabilité (cf. tableau en page 22 de ce rapport).

Reversement du fonds globalisé : 9,9 M€

La répartition du montant total prélevé sur les départements sera effectuée en trois enveloppes reprenant les critères d'éligibilité et de répartition des fonds DMTO, FSID et FSD, cette dernière recette étant présentée dans les recettes sociales.

a) Le fonds de péréquation des DMTO : 5 M€

Seuls sont bénéficiaires de ce fonds les départements ayant un potentiel financier par habitant inférieur au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des départements ou un revenu par habitant inférieur au revenu moyen par habitant de l'ensemble des départements.

La répartition pour un département s'établit sur la base de 3 indicateurs : le revenu par habitant, le potentiel financier par habitant et le montant des DMTO perçus par habitant.

Aussi, au regard de l'évolution prévue des droits de mutation en 2020 et donc des ressources potentielles du fonds, le montant estimé pour 2020 devrait être équivalent à celui de 2019, soit 5 M€.

b) Le fonds de soutien interdépartement (FSID) : 4,9 M€

Nous rappelons que la création de ce fonds prend ses origines dans le refus de l'État de créer une péréquation horizontale sur la base des recettes DMTO afin de soutenir les départements en difficulté financière. C'est donc le résultat d'un long travail de la Commission rurale et des Présidents de département souhaitant faire un geste fort de solidarité départementale et de reconnaissance des départements très ruraux marqués par une insuffisance structurelle de moyens.

Le département de la Corrèze est éligible uniquement à la première part.

L'évaluation faite pour le département de la Corrèze par l'Association des Départements de France s'élèverait à 4,9 M€ pour 2020, soit un montant quasi identique à celui de 2019.

3- La Taxe sur les Conventions d'Assurance (Articles 52 et 53) : 25,2 M€

Comme exposé dans le paragraphe "Recettes de Fiscalité directe", la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) présente plusieurs compensations, qui résultent de l'acte II de la décentralisation et de la réforme de la fiscalité directe locale, articles 52 et 53 :

- une compensation au titre de l'article 52 de la loi de finances pour 2005 (transferts des agents TOS et personnel DDE, transfert des routes nationales, compensation de la suppression de la vignette...);
- une compensation au titre de l'article 53 de cette même loi (contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours).

Compte tenu des évolutions inscrites au projet de loi de finances pour 2020 et notamment du volume de recettes global que percevra l'État, ainsi que de la dynamique du marché, le montant total prévisionnel, au titre de l'année 2020 pour ces deux articles, pourrait être légèrement inférieur à celui du CA 2019, soit 25,2 M€ (contre 26,3 M€ en 2019).

4- La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (première part): 4,9 M€

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) est divisée en deux parts. La première part est issue des compensations des transferts de compétences opérés dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. A ce stade de la prévision, le montant estimé au titre de la première part est de 4,9 M€, soit un montant identique à celui perçu en 2019.

La seconde part est présentée dans le rapport dans la partie relative aux recettes sociales.

5- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité : 2,9 M€

Créée par la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2011.

Le taux de la taxe est établi sur un barème de taxation auquel s'applique un coefficient multiplicateur fixé par délibération. Afin de dispenser les collectivités d'avoir à délibérer chaque année pour actualiser ce coefficient, la loi de finances rectificative pour 2014 a modifié les dispositions initiales et, désormais, ce sont les tarifs légaux de la taxe, et non plus les coefficients, qui sont actualisés chaque année en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation.

Pour 2020, au regard du niveau de recettes perçues au titre de l'exercice 2019, il est prévu de maintenir à 2,9 M€ le montant des recettes de cette taxe.

6- La taxe d'aménagement : 0,83 M€

La loi de finances rectificative pour 2010 a réformé en profondeur la fiscalité de l'urbanisme et de l'aménagement. Les deux taxes perçues jusqu'alors par les départements, à savoir la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la taxe départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE), ont fusionné en une seule : la taxe d'aménagement.

Le taux institué sur l'ensemble du territoire départemental a été fixé à 1 %.

Cette recette étant dépendante de la dynamique du marché de la construction neuve, une estimation prudente à hauteur de 0,83 M€ comme prévu au BP 2019 est retenue (contre 1 M€ au CA 2019).

7- FCTVA Fonctionnement : 0,08 M€

Une recette prévisionnelle quasiment identique à celle perçue en 2019 de 0,08 M€ est inscrite au BP 2020.

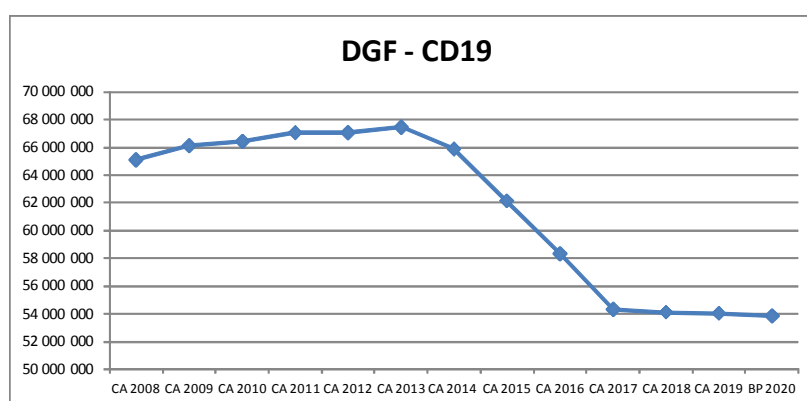
C- LES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET LES COMPENSATIONS

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	BP 2020/BP 2019	BP 2020/CA 2019
				% d'évolution	% d'évolution
DGF	53 900 000 €	54 042 858 €	53 873 195 €	-0,05%	-0,31%
DGD	2 728 326 €	2 728 326 €	2 728 326 €	0,00%	0,00%
DCRTP (notifié en juin)	6 600 000 €	6 615 019 €	6 615 019 €	0,23%	0,00%
Dotation compensation exonérations TFB (notifié en juin)	80 000 €	84 514 €	80 000 €	0,00%	-5,34%
Allocat. compensatrices (TH TFNB TP)	2 250 000 €	2 415 409 €	2 160 000 €	-4,00%	-10,57%
Total Dotation de l'Etat	65 558 326 €	65 886 126 €	65 456 540 €	-0,16%	-0,65%

1- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 53,9 M€

L'évolution de la DGF de la Corrèze

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Total DGF	65 072 058	66 098 652	66 424 597	67 032 145	67 081 221	67 472 241	65 899 030	62 136 564	58 321 450	54 299 829	54 127 057	54 042 858	53 873 195



Une diminution est constatée chaque année depuis 2017, certes d'un montant faible mais permanent de la recette perçue.

Dans ce contexte, bien que la Loi des Finances 2020 prévoit que le montant global de l'enveloppe resterait stable, il est estimé pour le département une baisse de 0,170 M€ par rapport au montant du CA de 2019, du fait de critères de répartition (dont la population) défavorables au département de la Corrèze.

2- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 2,7 M€

L'article L. 1614-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que les crédits prévus au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) n'évoluent pas à compter de 2009. Ainsi, depuis 2009, le montant de la DGD est fixé à 2,7 M€.

3- Les variables d'ajustement : 8,9 M€

Ces allocations compensatrices (la DCRTP étant la plus importante) sont versées en compensation de pertes de recettes liées à la suppression de la Taxe Professionnelle.

Au sein de « l'enveloppe normée » des concours de l'État, elles jouent le rôle de variable d'ajustement. Ainsi, leur montant est ajusté afin que le volume de l'enveloppe globale respecte l'évolution qui lui est fixée.

Dans ce contexte pour le Département, les allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité, y compris celle relative à l'ex tax professionnelle, ont diminué en 2019 par rapport à 2018, soit 200 K€.

Dans la LFI 2020, l'enveloppe de l'État est diminuée de 122 M€ afin de financer différentes mesures.

Compensation des exonérations relatives à la fiscalité locale	+ 59 M€
Suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics	+ 25 M€
PSR Corse	+ 22 M€
Dotation élu local	+ 10 M€
Dotation titres sécurisés	+ 6 M€
	+ 122 M€

Le montant 2020 que percevra le département est estimé de nouveau en baisse (- 0,1 M€), soit 8,9 M€.

D- LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes sociales : 46,4 M€

Les recettes sociales sont estimées en 2020 en baisse de - 2,3 M€ par rapport au CA 2019 (- 4,75 %) et - 1,2 M€ par rapport au BP 2019 (- 2,5 %). L'évolution est détaillée ci-dessous

- Concours CNSA pour APA et PCH : 14,5 M€ (contre 15,6 M€ au BP 2019 et 15,3 M€ au CA 2019)

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a pour mission de contribuer au financement de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. A ce titre, elle participe au financement de l'Aide Personnalisée à l'autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Dans le cadre de la conférence des financeurs sont financées les actions de partenariats et le forfait autonomie).

Le champ d'intervention de la convention section IV porte sur la modernisation des services aides à domicile.

Les concours attendus de la CNSA pour 2020 se répartissent comme suit :

- Fonds APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) : 10,8 M€ (11,9 M€ au BP 2019 et 11,2 M€ au CA 2019)
- Conférence des financeurs : 0,84 M€ (0,84 M€ au BP 2020 et 0,82 M€ au CA 2019),
- Fonds PCH (Prestation de Compensation du Handicap) : 2 M€ (1,9 M€ au BP 2019 et 2,1 M€ au CA 2019),
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : 0,4 M€ (0,4 M€ au BP 2019 et au CA 2019),
- Convention section IV : 0,4 M€ (0,5 M€ au BP 2019 et 0,1 M€ au CA 2019)

La baisse du Fonds APA s'explique de la façon suivante : en l'absence de données sur le montant de l'enveloppe globale que l'État consacrerà à l'APA II en 2020, nous n'avons pas pu estimer cette recette sachant qu'elle a fortement diminué ces deux dernières années (1,3 M€ en 2018 et 0,6 M€ en 2019).

- Péréquations relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 5,5 M€ (contre 5,8 M€ au BP 2019 et au CA 2019)

Le Département est en charge du versement des AIS que sont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le Revenu de Solidarité Active (rSa).

=> Fonds de solidarité (FSD): 0,72 M€

L'article 78 de la loi de finances 2014 a créé un fonds de solidarité en faveur des Départements, qui a vocation à réduire les inégalités constatées entre les Départements en matière de reste à charge par habitant au titre des allocations individuelles de solidarité.

Avec la réforme de la péréquation horizontale votée en LFI 2020 mettant en place le fonds globalisé, le fonds est alimenté par un prélèvement commun aux trois fonds (cf. rapport en pages 34 et 35).

Il est réparti sur la base de 2 fractions :

- la première part, qui représente 30 % du fonds, est distribuée proportionnellement au reste à charge des AIS net de la dotation de compensation péréquée (DCP) ;
- la seconde part, qui représente 70 % du fonds, est répartie en fonction de la population et sur la base d'une cible égale au reste à charge médian des départements.

La recette issue de cette péréquation baisse chaque année : en 2019, le Département avait bénéficié de 0,89 M€ (contre 1 M€ en 2018).

Compte tenu des critères de répartition, le Département de la Corrèze devrait être bénéficiaire de 0,72 M€ en 2020.

=> Fonds de stabilisation

Ce fonds, créé pour les années 2019 à 2021, est à destination des départements de métropole connaissant une situation financière dégradée par rapport aux charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité.

Ce fonds est doté de 1 15 millions d'euros par an.

Pour être financé, le département doit cumuler les 3 critères suivants :

- un reste à charge par habitant supérieur à la moyenne nationale
- un potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne nationale ou un revenu fiscal de référence par habitant (population Insee) inférieur à la moyenne nationale majorée de 20 %
- un taux d'épargne brute inférieur à 12 %

Le département de la Corrèze n'est pas éligible à ce fonds de stabilisation.

Nous rappelons que dans le cadre de la réforme de la TH, ce fonds sera abrogé en 2021 pour être remplacé par un fonds de 250 M€ visant à attribuer aux départements une fraction de TVA supplémentaire. Il sera réparti en fonction de critères de ressources et de charges dont les règles de répartition seront fixées par décret.

=> Dispositif de compensation péréquée (DCP) - Transfert des frais de gestion de la TFPB : 4,8 M€

C'est la loi de finances pour 2014 qui a prévu ce dispositif d'affectation des ressources aux départements, consistant à leur affecter désormais les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ces produits correspondent à l'ensemble des frais de gestion de la TFPB perçus par l'État l'année précédant celle du versement.

La répartition de ces produits est réalisée selon les conditions suivantes :

- 70 % au titre de la compensation, sur la base du reste à charge total des trois AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) rapporté au reste à charge national ;
- 30 % au titre de la péréquation, sur la base de critères de ressources et de charges des départements, rapportés au nombre d'habitants.

Dans ces conditions, le montant estimé pour le département au titre de l'année 2020 est estimé à 4,8 M€, soit en légère baisse par rapport au CA 2019 (4,9 M€).

- Compensation du rSa : 11,4 M€ (11,4 M€ au BP et CA 2019)

=> *TICPE (Deuxième part) : 10,7 M€*

La deuxième part de la TICPE est dédiée à la compensation des charges relatives à la mise en œuvre du RSA (ex RMI) dont le montant est figé.

Le montant est donc identique à celui de 2019, soit 10,7 M€.

=> *Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 0,7 M€*

Créé par l'article 37 de la loi de finances pour 2006 afin de soutenir l'effort financier des départements en matière d'insertion, le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) est doté depuis cette date de 500 M€. Ce montant est reconduit dans le projet de loi de finances pour 2020.

Il comprend 3 parts :

- une première part au titre de la compensation (40 %) ;
- une deuxième part au titre de la péréquation, en prenant en compte des critères de ressources et de charges (30 %) ;
- une troisième part au titre de l'insertion (30 %).

De plus, depuis 2020, les crédits de cette troisième part répondent à la répartition suivante :

- au titre du RSA : 35 % (35 % en 2019) ;
- au titre des contrats de travail aidés : 25 % (35 % en 2019) ;
- au titre des contrats de travail aidés cofinancés par les départements : 40 % (30 % en 2019).

Le montant perçu en 2019 est de 0,722 M€ et le montant de 0,7 M€ devrait être maintenu pour 2020.

- Autres recettes sociales: 15 M€ (contre 14,8 M€ au BP 2019 et 16,2 M€ au CA 2019)

Les autres recettes sociales sont estimées stables de BP à BP mais en diminution par rapport au CA 2019, notamment du fait de la non reconduction de l'aide exceptionnelle de l'État pour les MNA d'un montant de 0,2 M€ et d'une estimation prudente des recettes de recouvrement du pôle autonomie.

2- Les autres recettes de fonctionnement : 8,7 M€

La variation entre l'estimation pour le BP 2019 (8,6 M€) et le CA 2019 (9,1 M€) provient principalement de recettes supplémentaires résultant de la refacturation de redevances d'occupation du domaine public pour 0,3 M€.

Pour 2020, le montant des autres recettes de fonctionnement est prévu à un montant légèrement supérieur à celui du BP 2019, soit 8,7 M€.

e - conclusion

La réforme de la péréquation horizontale permet au Département de maintenir ses recettes et de diminuer le montant de son prélèvement de 0,3 M€ par rapport à l'ancien mode de calcul s'il avait été perpétué en 2020.

Cependant, il manque au Département un montant de recettes de 6,2 M€ correspondant au montant que l'État devrait compenser pour les restes à charge du rSa et des MNA.

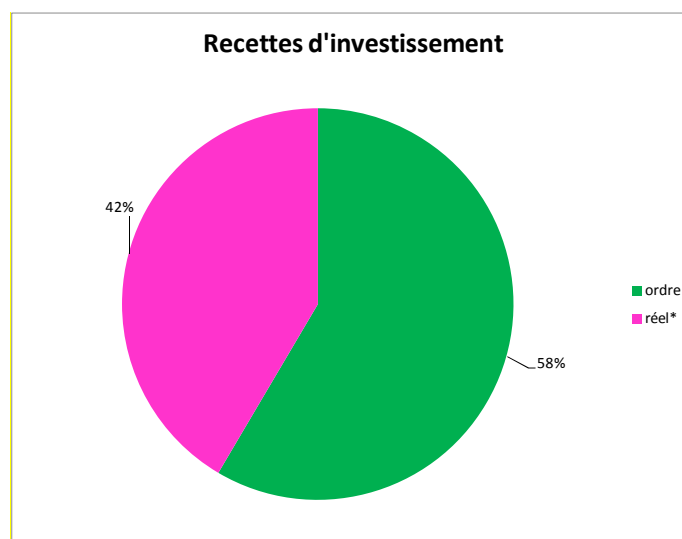
TROISIEME PARTIE

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 AMBITIEUX

I - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement totales s'élèvent à 142,056 M€ en 2020 contre 114,675 M€ au BP 2019 et 82,916 M€ au CA 2019, soit une augmentation de respectivement 23,88 % (27,4 M€) et de 71,33 % (59,14 M€).

		BP 2019 (en €)	CA 2019 (en €)	BP 2020 (en €)	Evolution BP 2020/ CA 2019 (%)
Recettes d'investissement	ordre	79 966 000	35 268 079	83 068 378	135,53
	réel*	34 708 660	47 648 063	58 988 009	23,80
S/Total R d' I		114 674 660	82 916 142	142 056 386	71,33



Les **recettes réelles** d'investissement s'élèvent à 59 M€ et se décomposent de la façon suivante:

- Un montant de recettes d'investissement de 8,95 M€
- Un montant de 25 M€ d'emprunt (hors refinancement)
- L'affectation pour couvrir le déficit d'investissement cumulé de 25,04 M€

La répartition par pôle est la suivante.

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/ BP 2019 (%)	Evolution BP 2020/ CA 2019 (%)
Pôle cohésion sociale	1 329 667 €	1 329 667 €	1 329 667 €	0,00%	0,00%
Pôle cohésion territoriale	2 942 768 €	1 702 121 €	1 488 842 €	-49,41%	-12,53%
Missions économie, numérique, tourisme et communication	406 000 €	5 510 214 €	48 000 €	-88,18%	-99,13%
Moyens Généraux	4 239 136 €	4 352 531 €	6 080 000 €	43,43%	39,69%
S/TOTAL	8 917 571 €	12 894 533 €	8 946 509 €	0,32%	-30,62%
Emprunt (1)	13 000 000 €	21 962 441 €	25 000 000 €	92,31%	13,83%
Affectation du résultat pour couvrir le déficit investissement cumulé au 31/12/2019	12 791 089 €	12 791 089 €	25 041 500 €	95,77%	95,77%
TOTAL	34 708 660 €	47 648 063 €	58 988 009 €	69,95%	23,80%

(1) Au BP, le montant d'emprunt ne tient pas compte des refinancements.

Il est à noter que le montant de 2019 relatif au pôle Missions économie, numérique, tourisme et communication est exceptionnellement élevé du fait de la transformation d'une subvention d'équipement de 5,4 M€ versée au syndicat mixte Dorsal en avance remboursable.

Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt) se répartissent pour l'essentiel entre les dotations et les subventions et participations diverses.

1- Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) : 2,750 M€

Pour mémoire, la Dotation Globale d'Équipement (DGE) a été remplacée en Loi de Finances 2019 par la création d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (article 259).

Cette dotation DSID comporte deux parts.

- Une part, dite de "péréquation" (23 % de l'ensemble), est déterminée pour chaque Département en fonction du potentiel fiscal par habitant et du potentiel fiscal superficiaire (le critère étant moins restrictif que celui de l'ex-DGE) et son montant est libre d'emploi. Il a été estimé, pour 2020, que le montant de cette part serait quasiment identique à celui perçu en 2019, soit 0,75 M€.
- Une part, dite "part régionale", donne lieu à la détermination d'enveloppes régionales, calculées en fonction de certains critères de population, affectées ensuite par les Préfets de Région sous forme de subventions d'investissement octroyées à des projets répondant à un objectif de cohésion des territoires. Pour 2019, le montant de l'enveloppe accordée au Département s'est élevée à 2,6 M€. Le paiement de cette enveloppe n'a fait l'objet d'aucun règlement sur 2019 car il va être étalé sur un maximum de 2 ans en fonction de l'avancement des travaux sélectionnés et validés par la Région.

Nous ne disposons pas de la connaissance de l'enveloppe régionale 2020 et, selon les projets éligibles, le versement des crédits de paiement pourra également s'étaler, comme en 2019, sur 2 ans.

Ainsi dans ce contexte, les crédits de paiements de la part "régionale" pour 2020 ont été estimés à 2 M€.

2- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 2,6 M€

Le FCTVA, inscrit au projet de BP 2020, correspond au reversement par l'État de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2019. Le montant estimé pour 2020 est de 2,6 M€, à l'identique de celui du BP 2019.

3- Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) : 1,33 M€

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges est gelée depuis 2008 ; son montant s'établit donc, comme en 2019, à 1,33 M€.

4- Subventions à recevoir : 0,89 M€

Les subventions d'investissement reçues par le Département, en lien avec les projets d'investissements, s'élèveront à 0,89 M€ et concernent principalement les projets de transition écologique.

5- Autres recettes d'investissement : 1,38 M€

Parmi les autres recettes d'investissement :

- ✓ 0,60 M€ sont prévus au titre du produit des amendes des radars automatiques ;
- ✓ 0,73 M€ sont inscrits dans le cadre de cessions (bâtiments non occupés à Brive, Ussel et Tulle, etc...) ;
- ✓ 0,05 M€ au titre des avances remboursables accordées par le Département de la Corrèze aux entreprises dans le cadre d'engagements pris avant le 31/12/2015, (recettes correspondant aux conventionnements passés avec ces entreprises).

En conclusion, le montant des recettes d'investissement au BP 2020 devrait être identique à celles prévues au BP 2019 et supérieures à celles perçues au CA 2019 (+ 1.5 M€), hors retraitement de l'avance remboursable d'un montant de (+ 5.4 M€).

II - Une diminution de l'endettement au service de l'investissement

A- L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers : elle mesure la capacité de cette dernière à financer, sur ses ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements.

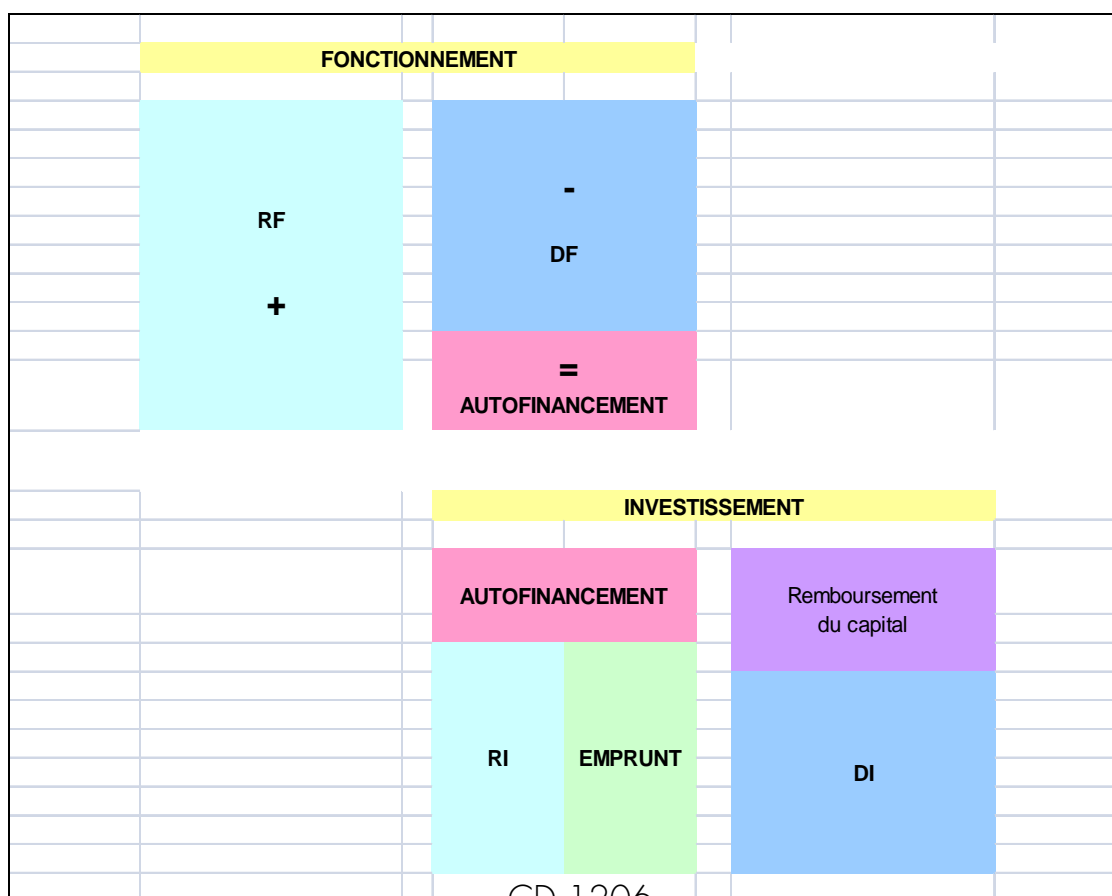
Les bons résultats constatés depuis 2015 génèrent un bon niveau d'autofinancement permettant d'envisager un programme d'investissement ambitieux en 2020.

Ainsi, l'épargne brute, égale à la différence entre les produits de fonctionnement (hors reprise de provisions et cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations aux provisions), est aussi appelée capacité d'autofinancement. Cette dernière est en augmentation progressive depuis 2015 et elle a atteint, en 2019, un niveau inégalé sur les 10 dernières années : 54,6 M€.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Epargne brute	23 998 600	19 015 215	31 654 192	22 578 827	35 099 426	39 557 436	34 124 001	40 318 232	45 005 888	51 580 962	54 582 325

Pour 2020, l'épargne brute est estimée à 40,6 M€ (contre 39,6 M€ au BP 2019).

L'autofinancement est la part des recettes de fonctionnement (excédent d'exploitation) affecté aux dépenses d'investissement.



47,5 M€ (autofinancement) seront ponctionnés sur cette épargne brute (40,6 M€) ainsi que sur le résultat cumulé à fin 2019 (36,1 M€) dans la section de fonctionnement pour alimenter les recettes d'investissement (c'est ce que l'on appelle le virement de section) et ainsi permettre à la collectivité départementale de faire un effort d'investissement à hauteur de 79,8 M€ en dépenses d'équipements au titre de 2020, conformément à la volonté clairement affichée de la mandature de soutenir l'investissement.

B- LA STRUCTURE DE LA DETTE DIVERSIFIÉE, SÉCURISÉE ET SAME AU 31 DÉCEMBRE 2020

L'encours de dette au 31 décembre 2019 est ramené à 317,4 M€ et prévu à 312,1 M€ fin 2020.

L'encours est sécurisé en 2019 avec 74 % des emprunts à taux fixe (contre 73 % en 2018). Le taux moyen de l'encours contractualisé est maîtrisé depuis 4 ans avec un taux moyen pondéré garanti sur 20 ans de 1,55 %.

De plus, la part à taux variable de 26 % contribue significativement à la baisse du taux moyen de la dette, soit 2,32 % au 31 décembre 2019 (contre 2,52 % fin 2018 et 2,61 % fin 2017). En effet, la part de taux variable permet de profiter de l'environnement favorable des taux courts et d'abaisser le taux moyen de la dette globale de la collectivité.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'au vu de la Charte de Bonne Conduite des collectivités locales (Charte Gissler), le risque de la dette du département de la Corrèze fin 2019 est évalué comme très faible car 94,18 % de l'encours ne présente aucun risque (A1) et 5,82 % un risque très faible (B1).

SYNTHESE de la dette départementale au :	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020 (en extinction)
Encours de dette	360 299 867	355 545 777	343 759 569	336 738 864	317 369 439	287 059 759
Encours à taux fixe	61,42%	61,76%	64,95%	67,15%	68,32%	70,62%
Encours à taux variable	26,81%	26,78%	23,71%	21,80%	20,54%	18,02%
Encours à taux structuré (TF Bonifié - B1)	6,31%	6,16%	6,04%	5,83%	5,82%	6,03%
Encours à taux variable capé	5,39%	5,30%	5,30%	5,22%	5,32%	5,33%
Capital	27 722 236	29 754 083	31 283 685	32 141 075	32 369 425	30 309 681
Frais financiers	10 662 398	10 307 220	9 265 268	8 609 727	8 045 566	6 967 424
Classification du risque selon la Charte Gissler	93,62% 1A 6,38% 1B	93,84% 1A 6,16% 1B	93,96% 1A 6,04% 1B	94,17% 1A 5,83% 1B	94,18% 1A 5,82% 1B	93,97% 1A 6,03% 1B

Pour 2020, compte tenu du montant important d'autofinancement affecté aux investissements (47,5 M€), le département ne contractera que 25 M€ d'emprunts nouveaux, auquel s'ajoutera un potentiel de refinancement d'emprunts pour 17,6 M€, soit en totalité 42,6 M€.

Sur cette base, pour 2020, les charges financières (incluant les intérêts sur emprunts) sont projetées à hauteur de 7,7 M€ (contre 8,8 M€ au BP 2019 et 8,2 M€ au CA 2019), soit une diminution de 1,1 M€ de BP à BP et de 0,5 M€ de BP 2020/CA 2019. Pour 2020, les projections ont été effectuées par notre prestataire Finance Active sur la base d'une courbe prévisionnelle des taux en légère augmentation (taux fixe à 15 ans hors marge de 0,0672 % début 2020 estimé à 0,0925 % fin 2021).

La sécurisation de la dette permet une plus grande maîtrise des prévisions des intérêts à acquitter. D'après les projections de Finance Active, 7,2 M€ sont à prévoir au titre des intérêts sur emprunts pour 2020 (compte 66111 – intérêts réglés à l'échéance).

C- UNE GESTION DE LA TRÉSORERIE OPTIMISÉE

Le Département maintient le principe de la gestion de sa trésorerie en "trésorerie zéro", ainsi un suivi journalier est effectué à ce titre.

Toutefois, en 2019, comme pour les deux années précédentes, il n'y a eu aucun recours à des lignes de trésorerie.

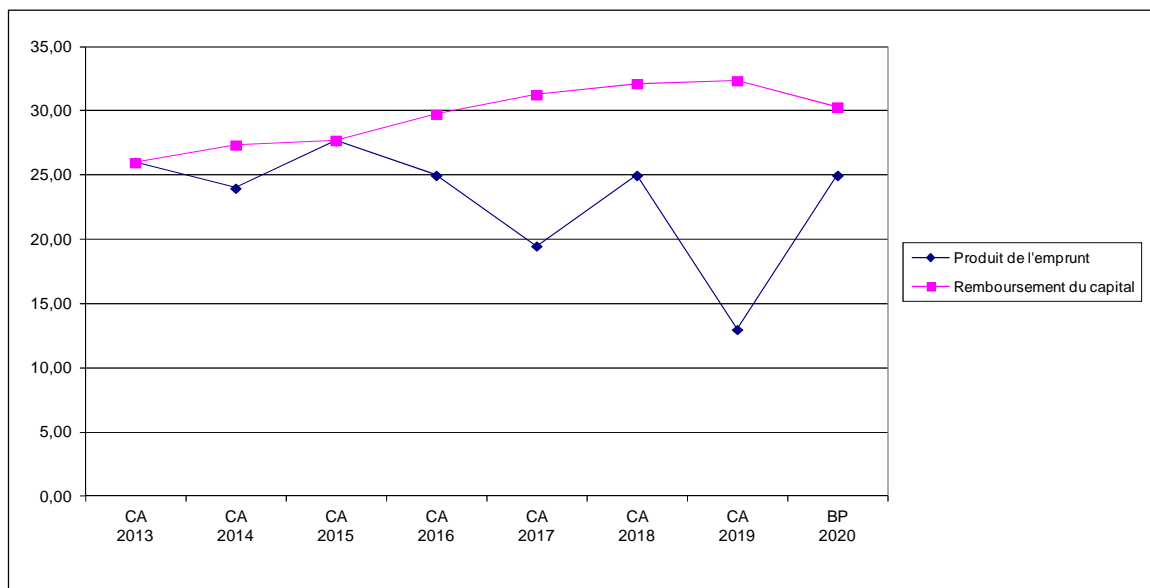
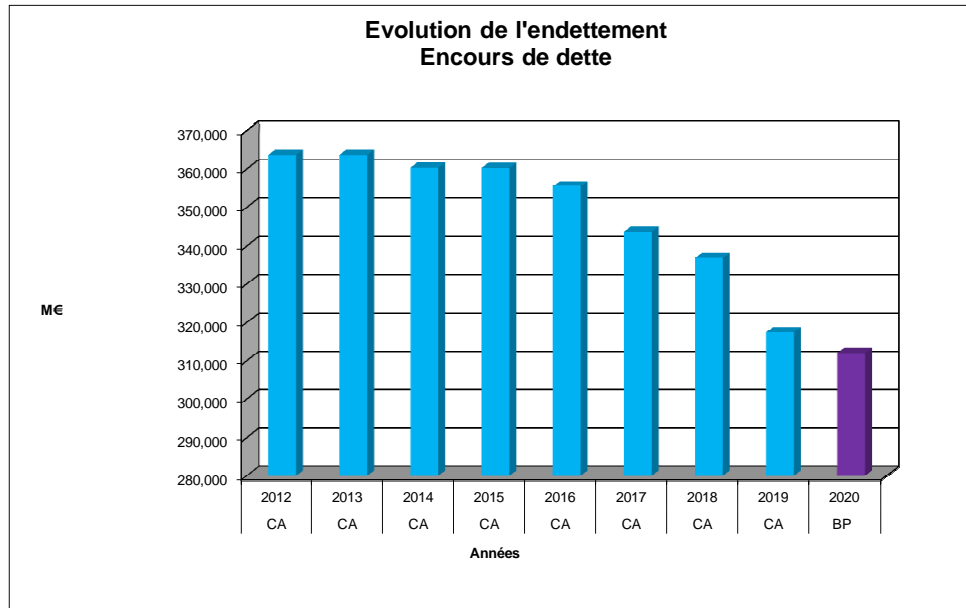
Cependant, il sera évalué dans le second semestre 2020 le besoin de souscrire une nouvelle ligne ; un montant de 25 000 € d'intérêts a ainsi été budgété pour parer à cette éventualité.

D- UN DÉSENDERTEMENT CUMULÉ DE - 48,3 M€ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Fin 2019, du fait du recours limité à l'emprunt (13 M€), le montant du désendettement cumulé s'élevait à un niveau historiquement élevé pour la collectivité, soit - 43 M€, dont - 19,4 M€ au titre de 2019, et cela dans le respect des engagements pris auprès de nos concitoyens sur l'effort de réduction de l'encours de dette.

Encours de dette au 31/12/2020 : 312 059 759 M€

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Encours de dette en M€	363,709	363,716	360,352	360,299	355,545	343,760	336,739	317,369	312,060



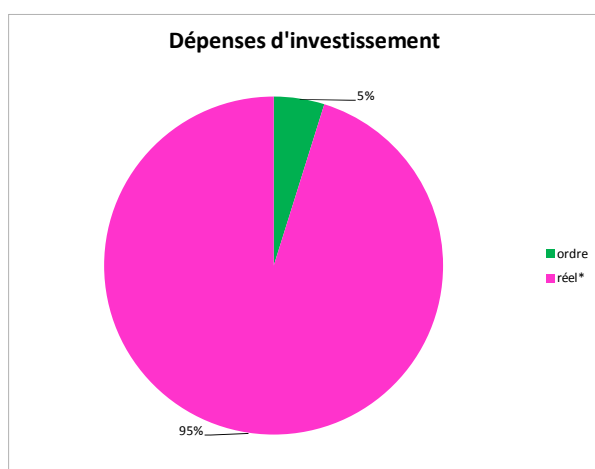
De BP à BP, la prévision de durée de désendettement s'affiche en nette amélioration avec 7,68 ans contre 8,01 ans au BP 2019 et 11,21 ans au BP 2018.

	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Encours de dette	360 299 861	356 068 000	355 545 787	343 772 482	343 759 569	336 635 585	336 738 864	317 368 864	317 369 439	312 059 759
Evolution de l'endettement	-52 236	-4 231 861	-4 754 074	-11 773 305	-11 786 218	-7 123 984	-7 020 705	-19 266 721	-19 369 425	-5 309 680
Durée de désendettement	10,56	13,26	8,83	12,19	7,64	11,21	6,53	8,01	5,81	7,68

III - POURSUITE D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE

Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 142,056 M€ en 2020 contre 114,675 M€ au BP 2019 et 95,167 M€ au CA 2019, soit une augmentation respectivement de 23,88 % (27,4 M€) et de 49,27 % (46,89 M€). L'augmentation de 49,27 % entre le CA 2019 et le BP 2020 résulte notamment d'une contrainte technique de présentation liée à la non prise en compte au CA 2019 du déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019 pour 25,04 M€.

		BP 2019 (en €)	CA 2019 (en €)	BP 2020 (en €)	Evolution BP 2020/ CA 2019 (%)
Dépenses d'investissement	ordre	6 036 284	6 061 418	6 875 940	13,44
	réel*	108 639 089	89 105 135	135 180 446	51,71
<i>S/Total D d' I</i>		114 675 373	95 166 553	142 056 386	49,27
TOTAL DEPENSES		441 005 327	371 384 838	472 032 792	27,10



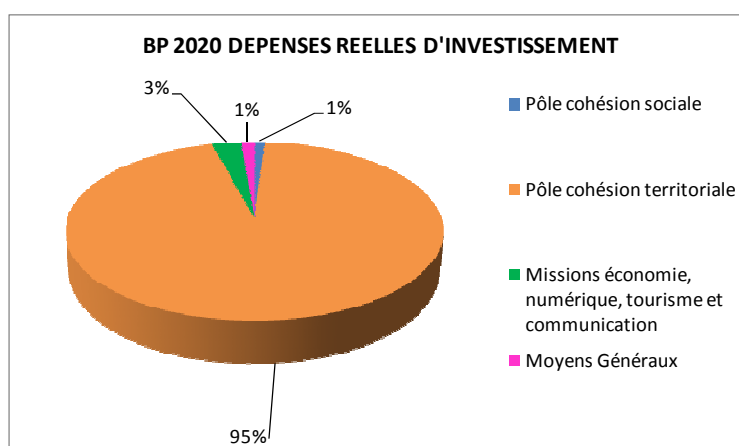
Les **dépenses réelles d'investissement** se décomposent en :

- Un montant de 79,83 M€ de dépenses potentielles d'investissement,
- Un montant de remboursement d'emprunt de 30,31 M€
- Un montant de déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019 de 25,04 M€.

Compte tenu de la programmation d'investissement envisagée, et comme présenté lors du débat des orientations budgétaires, le montant de dépenses potentielles d'investissement de 79,83 M€ sera utilisé en 2020 à hauteur de 68,18 M€, le solde de 11,65 M€ sera mis en réserve pour le financement des contournements routiers de Lubersac, Noailles et Meymac.

La répartition des dépenses d'investissement prévue au BP 2020 (79,83M€) est la suivante.

BP 2020 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	€	%
Pôle cohésion sociale	838 700 €	1,05
Pôle cohésion territoriale	75 682 393 €	94,81
Missions économie, numérique, tourisme et communication	2 275 012 €	2,85
Moyens Généraux	1 031 842 €	1,29
TOTAL	79 827 947 €	100,00



R- LA DÉFINITION DES AXES PRIORITAIRES

Jusqu'à présent, le département a réussi, grâce à ses efforts de gestion, à assurer un niveau moyen d'investissement de 41,5 M€.

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
52,56	50,03	40,06	39,74	39,68	43,27	37,07	39,34	45,30	42,30	79,80
évolution	-2,5 -4,82%	-10,0 -19,93%	-0,3 -0,80%	-0,1 -0,14%	3,6 9,05%	-6,2 -14,32%	2,3 6,11%	6,0 15,15%	-3,0 -6,62%	37,5 88,65%

En 2019, hors requalification de la subvention de 5,4 M€ en avance remboursable du projet "100 % fibre" (cf. commission permanente du 19/07/2019), le montant des investissements s'est élevé à 42,3 M€ avec un montant de 14,4 M€ pour les aides aux communes (+1,7 M€ par rapport à 2018 permettant la couverture des autorisations de programmes contractualisés), 16 M€ pour les routes, 2,6 M€ pour les bâtiments et 2,2 M€ pour la transition écologique (dont 1,7 M€ pour les travaux de la réserve de biodiversité).

En 2020, le département poursuit son ambitieux programme d'investissements avec 79,8 M€, fidèle aux engagements pris pour le développement et l'attractivité du territoire, qui seront consacrés :

- au **Déploiement du numérique** sur le territoire avec 1,8 M€ conformément à nos engagements pris en 2018;
- aux **Infrastructures routières** : 50,2 M€ avec la réalisation d'opérations d'envergure (contournements de Malemort, Lubersac, Noailles et Meymac pour 34,6 M€) tout en maintenant un montant de 15,6 M€ pour l'entretien du patrimoine routier ainsi que le renouvellement du matériel ;
- aux **Aides aux communes** : un budget de crédits de paiement de 14 M€ pour 2020 ;
- à la **Transition écologique** : 3,4 M€ pour des projets concernant les espaces naturels sensibles ainsi que pour le financement de projets relatifs aux énergies renouvelables dans le cadre du Programme de Transition Écologique mais également 0,3 M€ pour l'acquisition de 20 véhicules électriques dans le cadre du renouvellement du parc automobile du département débuté en 2019 ;
- aux **Bâtiments** : 3,4 M€ pour le lancement en 2020 de la restructuration du collège d'Argentat et pour les aménagements liés à l'ouverture de nouvelles Maisons du Département.

La répartition des investissements est présentée dans le tableau en page suivante.

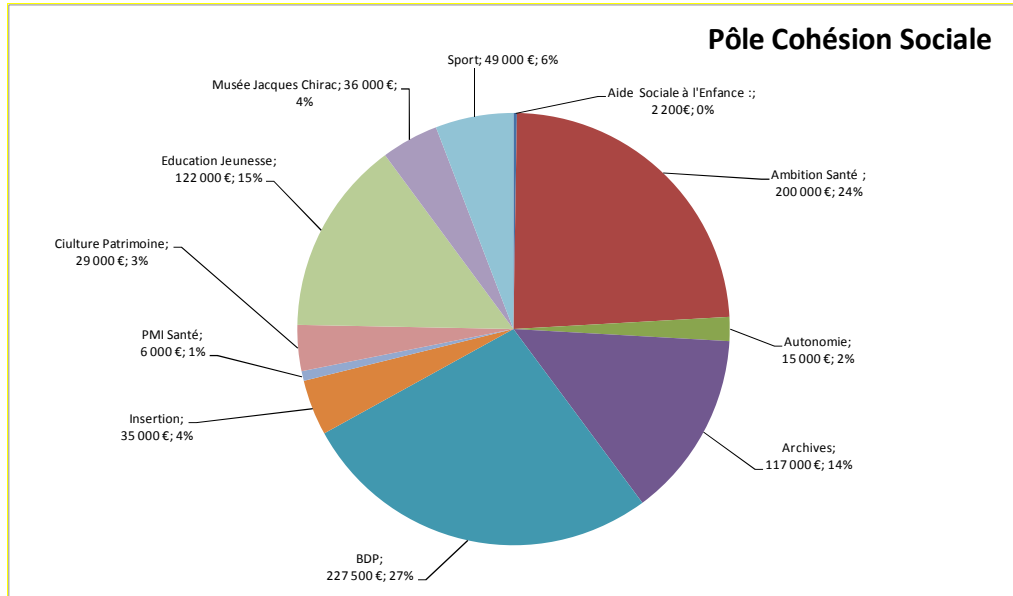
	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / CA 2019	Ecart BP 2020 / BP 2019
Aide Sociale à l'Enfance	4 200 €	472,39 €	2 200 €	1 728 €	-2 000 €
Ambition Santé	249 330 €	49 330,00 €	200 000 €	150 670 €	-49 330 €
Autonomie	150 000 €	123 457,77 €	15 000 €	-108 458 €	-135 000 €
Archives	111 000 €	111 727,07 €	117 000 €	5 273 €	6 000 €
BDP	204 000 €	200 669,56 €	227 500 €	26 830 €	23 500 €
Insertion	53 500 €	25 476,33 €	35 000 €	9 524 €	-18 500 €
PMI Santé	3 000 €	2 942,96 €	6 000 €	3 057 €	3 000 €
Culture Patrimoine	43 050 €	17 970,60 €	29 000 €	11 029 €	-14 050 €
Education Jeunesse	122 000 €	111 823,00 €	122 000 €	10 177 €	0 €
Musée Jacques Chirac	8 000 €	7 979,19 €	36 000 €	28 021 €	28 000 €
Sport	49 000 €	25 272,21 €	49 000 €	23 728 €	0 €
Pôle Cohésion Sociale	997 080 €	677 121,08 €	838 700 €	161 579 €	-158 380 €
Aides aux Communes	14 000 000 €	14 439 198,00 €	14 000 000 €	-439 198 €	0 €
Attractivité des territoires	200 000 €	140 181,11 €	260 000 €	119 819 €	60 000 €
Cellule Transition Ecologique	4 971 100 €	2 170 518,65 €	3 436 295 €	1 265 776 €	-1 534 805 €
Habitat	2 000 000 €	1 690 263,39 €	2 000 000 €	309 737 €	0 €
Bâtiments	2 778 000 €	2 603 111,20 €	3 435 600 €	832 489 €	657 600 €
Système d'information	2 290 000 €	2 024 124,88 €	2 300 000 €	275 875 €	10 000 €
Routes	33 222 000 €	15 955 380,20 €	50 250 498 €	34 295 118 €	17 028 498 €
Contournement Malemort	17 747 000 €	1 006 002,96 €	22 600 000 €	21 593 997 €	4 853 000 €
Contournement Lubersac	75 000 €	101 834,75 €	7 500 000 €	7 398 165 €	7 425 000 €
Autres contournements	400 000 €	399 873,79 €	4 530 498 €	4 130 624 €	4 130 498 €
Autres investissements	15 000 000 €	14 447 668,70 €	15 620 000 €	1 172 331 €	620 000 €
Pôle Cohésion Territoriale	59 461 100,00 €	39 022 777,43 €	75 682 393,00 €	36 659 616 €	16 221 293 €
Communication	20 000 €	16 876,70 €	20 000 €	3 123 €	0 €
Transition Numérique et Innovation	200 000 €	201,60 €	80 000 €	79 798 €	-120 000 €
Cellule THD	467 500 €	299 593,54 €	375 000 €	75 406 €	-92 500 €
100 % FIBRE	1 112 500 €	1 000 487,80 €	1 435 000 €	434 512 €	322 500 €
Economie	380 000 €	233 819,72 €	242 012 €	8 192 €	-137 988 €
Tourisme	120 000 €	69 724,00 €	123 000 €	53 276 €	3 000 €
Missions et Numérique	2 300 000 €	1 620 703,36 €	2 275 012 €	654 309 €	-24 988 €
Affaires Générales Assemblées	12 000 €	307 131,39 €	575 000 €	267 869 €	563 000 €
Budget Comptabilité	697 770 €	708 443,22 €	446 842 €	-261 601 €	-250 928 €
Ressources Humaines	10 000 €	2 878,50 €	10 000 €	7 122 €	0 €
Direction Générale	719 770 €	1 018 453,11 €	1 031 842 €	13 389 €	312 072 €
TOTAL	63 477 950 €	42 339 054,98 €	79 827 947 €	37 488 892 €	16 349 997 €

Avance remboursable CTHD	5 434 214,00 €
	47 773 268,98 €

B- LA TYPOLOGIE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

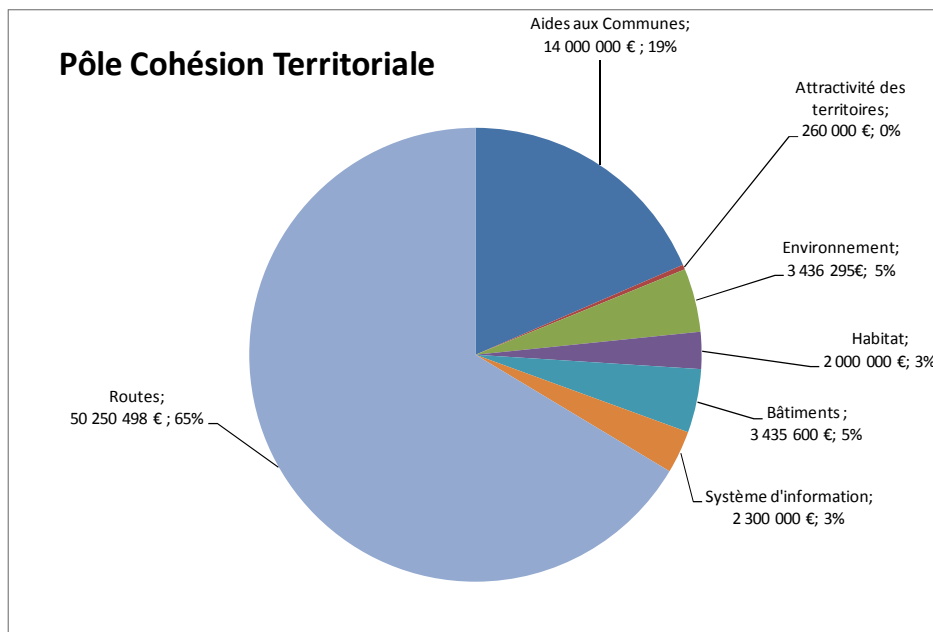
La répartition et l'évolution par pôle est détaillée ci-dessous.

1- Pôle Cohésion sociale



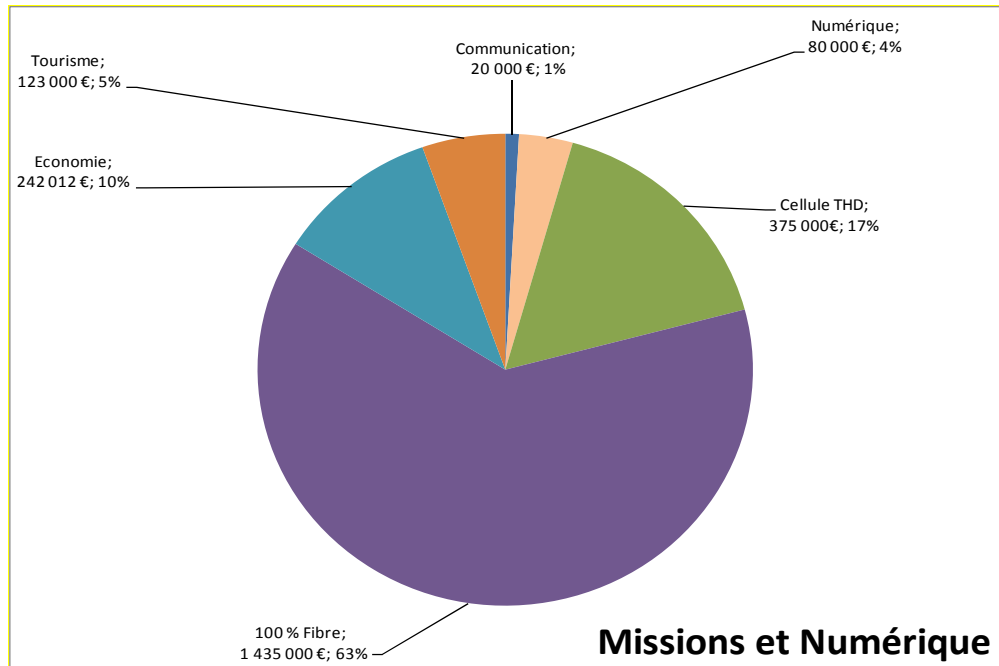
La principale évolution concerne le plan Ambition Santé et la poursuite de sa mise en place.

2- Pôle Cohésion territoriale



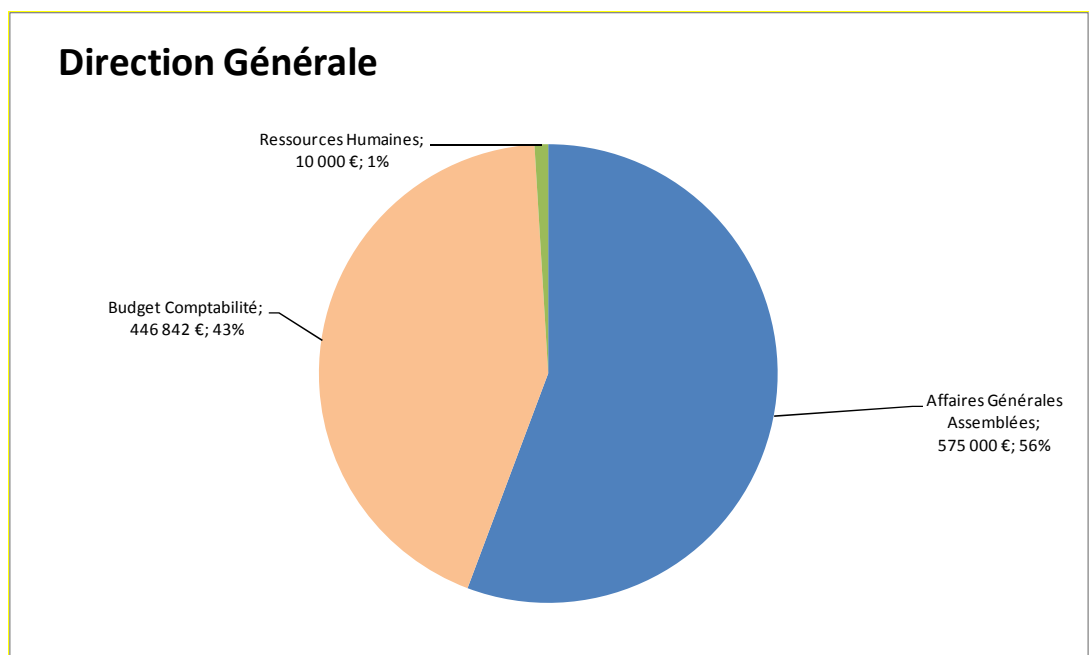
Les dépenses supplémentaires d'investissement concernent la direction des routes et les bâtiments.

3- Pôle Missions et numérique



La principale évolution provient du programme 100 % Fibre correspondant aux engagements avec Dorsal.

4- Pôle Moyens généraux



La principale variation concerne la direction des affaires générales du fait du renouvellement du parc automobile via notamment l'acquisition de véhicules électriques.

En conclusion, la collectivité maintient un haut niveau d'investissement afin de répondre aux besoins de développement du territoire.

QUATRIÈME PARTIE

ÉQUILIBRE ET RATIOS

I- L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Ci-dessous, tableau présentant l'équilibre budgétaire 2020 incluant l'emprunt revolving de 12,84 M€ qui vient s'imputer en dépenses et recettes d'investissement, et le refinancement des emprunts pour un montant de 17,6 M€ en compte 166.

Tableau d'équilibre budgétaire issu de Grand Angle

		Mvts budgétaires	Mvts réels	Mvts d'ordre
Investissement	Recettes	178 498 386,02	95 430 008,57	83 068 377,45
	Dépenses	178 498 386,02	171 622 446,16	6 875 939,86
	Equilibre	0,00	-76 192 437,59	76 192 437,59
Fonctionnement	Recettes	329 976 405,95	324 674 466,09	5 301 939,86
	Dépenses	329 976 405,95	248 482 028,50	81 494 377,45
	Equilibre	0,00	76 192 437,59	-76 192 437,59
Total	Recettes	508 474 791,97	420 104 474,66	88 370 317,31
	Dépenses	508 474 791,97	420 104 474,66	88 370 317,31
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

Le tableau ci-dessous affiche le détail du constat de l'équilibre budgétaire au titre du Budget Primitif de l'exercice 2020 (hors emprunt revolving et hors refinancement des emprunts- Compte 166).

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	RECETTES en M€		DEPENSES en M€	
REEL	Recettes	288,568	Cohésion sociale	247,932
			Cohésion territoriale	
			Missions et communication	
			Direction Générale	
	Résultat 2019	36,106	PROVISIONS	0,550
ORDRE			Virement de section	47,492
	Ordre (subventions transférables, travaux en régie...)	5,302	Amortissements	34,002
	TOTAL	329,976	TOTAL	329,976
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	RECETTES en M€		DEPENSES en M€	
REEL	Recettes	8,947	Dépenses d'équipement	79,828
	Emprunt	25,000	Remboursement en capital de l'emprunt	30,311
	Reste à réaliser	6,000	Reste à réaliser	6,000
	Affectation du résultat	25,041	Déficit investissement	25,041
ORDRE	Virement de section	47,492		
	Amortissements	35,576	Ordre (subventions transférables, travaux en régie...)	6,876
	TOTAL	148,056	TOTAL	148,056

Budget équilibré et épargne nette positive

Epargne nette = RF réelles - DF réelles - part en capital de l'annuité - charges financières

Epargne nette 10,33

POUR MÉMOIRE

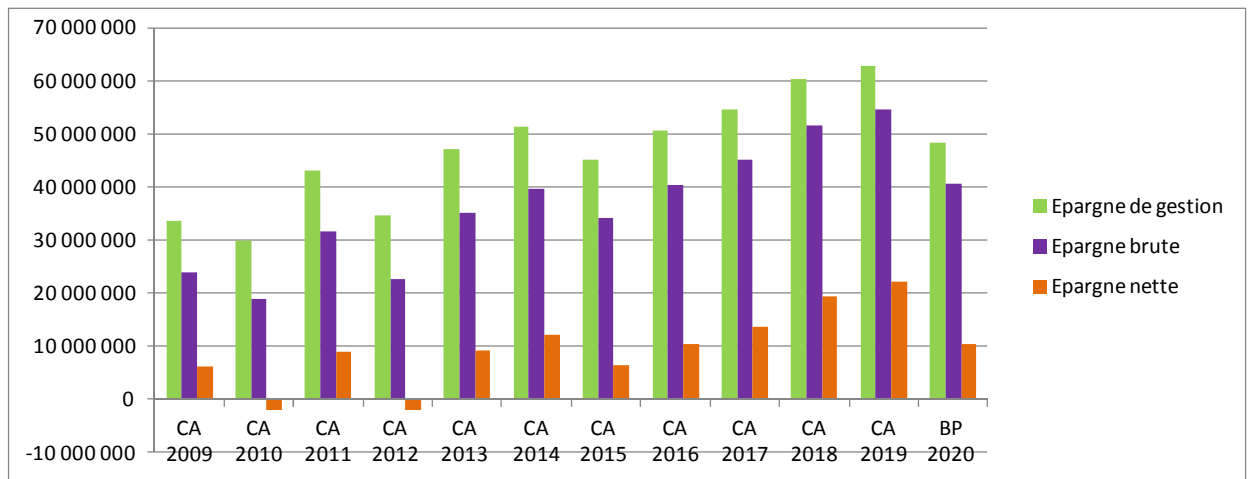
Un budget peut être équilibré tout en présentant une épargne nette négative.

En effet, les recettes propres de la section d'investissement participent au remboursement des emprunts (le FCTVA + les cessions d'actifs).

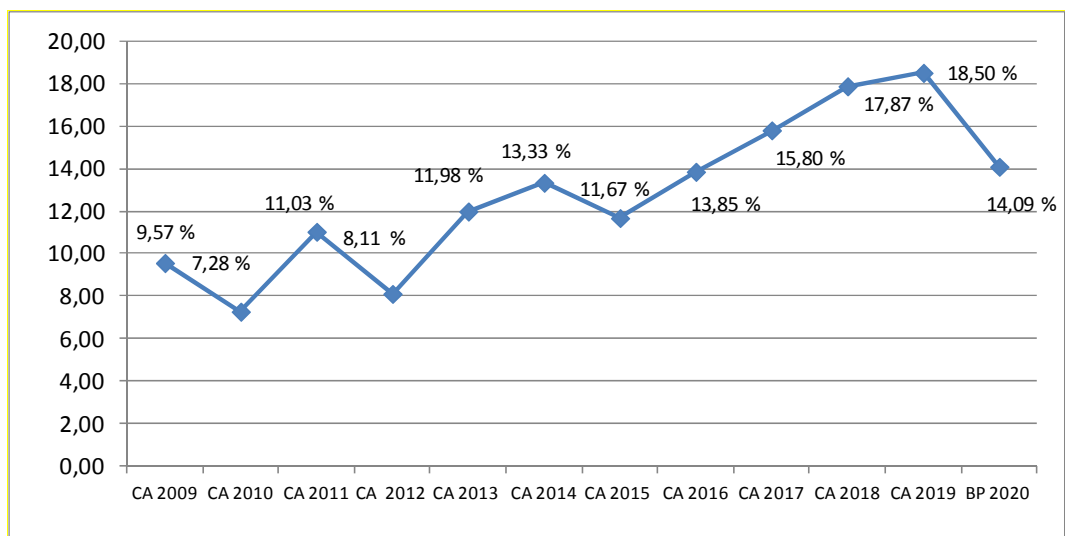
Recettes propres de la section d'investissement 3,33

II- L'ANALYSE DES SOLDES DE GESTION

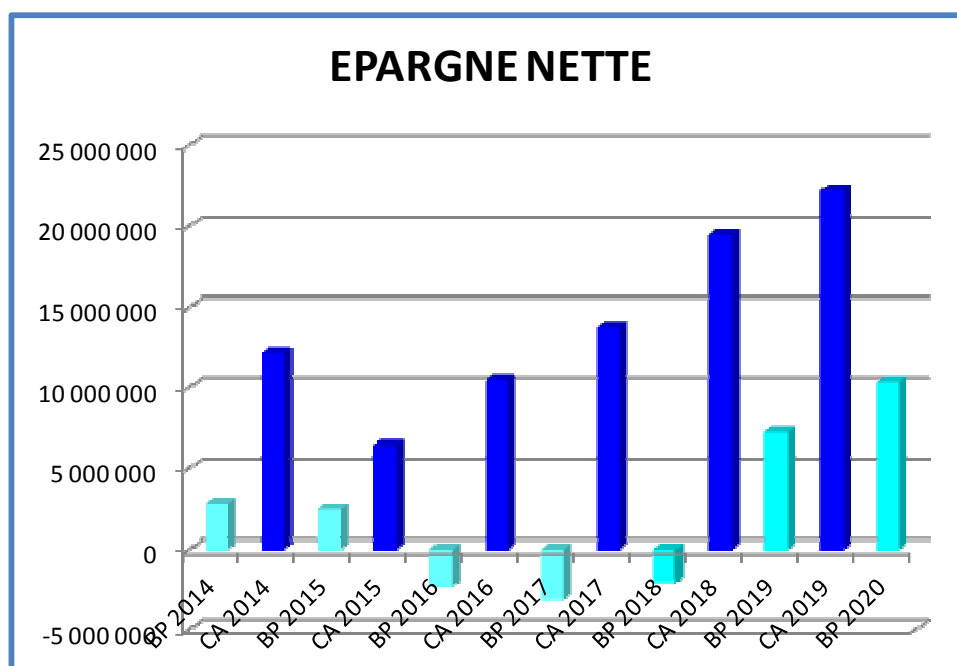
Ainsi, l'épargne brute, égale à la différence entre les produits de fonctionnement (hors reprise de provisions et cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors dotations aux provisions), est aussi appelée capacité d'autofinancement. L'épargne nette est égale à l'épargne brute, moins le remboursement du capital de la dette.



Epargne brut rapportée aux recettes de fonctionnement (en %)



La poursuite des efforts de gestion du Département, malgré des recettes de fonctionnement contraintes, permettra de dégager une épargne de gestion de 48,3 M€ et une épargne nette de 10,3 M€, soit le montant le plus élevé prévu en BP depuis 2014.



Le niveau du CA 2019 historiquement élevé (22,21 M€) ne peut être égalé en 2020 du fait de la contrainte financière qui pèse sur le département avec la diminution des concours financiers de l'État et l'augmentation des dépenses à caractère social.

Soldes intermédiaires de gestion

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	250 893 064	261 291 606	286 913 727	278 324 107	292 869 757	296 663 030	292 312 434	290 746 984	284 876 414	288 666 336	295 057 834	288 568 256
Dépenses de fonctionnement (hors dette et hors provisions)	217 159 966	231 391 143	243 696 677	243 596 642	245 699 954	245 381 302	247 096 252	240 072 974	230 325 434	228 237 097	232 253 628	240 262 029
Epargne de gestion	33 733 098	29 900 463	43 217 050	34 727 465	47 169 803	51 281 728	45 216 182	50 674 010	54 550 980	60 429 239	62 804 206	48 306 228
Charges financières	9 734 498	10 885 247	11 562 858	12 148 638	12 070 378	11 724 292	11 092 181	10 355 778	9 545 092	8 848 277	8 221 881	7 670 000
Epargne brute	23 998 600	19 015 215	31 654 192	22 578 827	35 099 426	39 557 436	34 124 001	40 318 232	45 005 888	51 580 962	54 582 325	40 636 228
Amortissement de la dette (remboursement du capital)	17 868 756	21 075 414	22 710 306	24 590 918	25 992 740	27 363 711	27 722 236	29 754 083	31 283 685	32 141 075	32 369 425	30 311 000
Epargne nette	6 129 844	-2 060 199	8 943 886	-2 012 091	9 106 685	12 193 724	6 401 765	10 564 149	13 722 203	19 439 887	22 212 901	10 325 228
Encours de dette	333 035 187	345 559 773	363 299 467	363 708 549	363 715 808	360 352 097	360 299 861	355 545 787	343 759 569	336 738 864	317 369 439	312 059 759
Evolution de l'endettement		12 524 586	17 739 694	409 082	7 260	-3 363 711	-52 236	-4 754 074	-11 786 218	-7 020 705	-19 369 425	-5 309 680
Durée de désendettement	13,88	18,17	11,48	16,11	10,36	9,11	10,56	8,82	7,64	6,53	5,81	7,68
Total de désendettement cumulé sur la mandature 2015/2020							-52 236	-4 806 310	-16 592 517	-23 613 222	-42 982 647	-48 292 327

(1) Au CA, les recettes de fonctionnement sont présentées hors cessions et reprises de provisions

III- LES RATIOS LÉGAUX

RATIOS LEGAUX ATR

DESIGNATION	Population légale INSEE								
	249 452 BP 2016	249 452 CA 2016	249 684 BP 2017	249 684 CA 2017	250 077 BP 2018	250 077 CA 2018	249 707 BP 2019	249 707 CA 2019	249 135 BP 2020
COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE RENDU									
Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	1 038,20 €	1 004,12 €	985,00 €	960,90 €	990,41 €	952,26 €	989,70 €	967,24 €	997,38 €
Recettes réelles de Fonctionnement / Population	1 145,89 €	1 167,05 €	1 097,96 €	1 143,52 €	1 108,36 €	1 155,53 €	1 144,13 €	1 187,43 €	1 158,28 €
Dotations Globales de Fonctionnement / Population	233,84 €	233,80 €	215,86 €	217,47 €	215,93 €	217,13 €	215,85 €	216,43 €	216,24 €
Dépenses de Personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	22,14%	22,84%	23,71%	24,23%	24,81%	25,58%	25,08%	25,25%	24,76%
EFFORT D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT									
Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Population	166,94 €	147,79 €	173,49 €	157,11 €	153,72 €	167,11 €	248,97 €	168,38 €	318,73 €
Encours de la dette au 31/12 (BP) ou au 01/01 (CA) / Population	1 444,37 €	1 425,31 €	1 423,98 €	1 376,78 €	1 375,10 €	1 346,54 €	1 348,54 €	1 270,97 €	1 273,89 €
Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Recettes réelles de Fonctionnement	14,57%	12,66%	15,80%	13,74%	13,87%	14,46%	21,76%	14,18%	27,52%
Encours de la dette 31/12 (BP) ou au 01/01 (CA) / Recettes réelles de Fonctionnement	126,05%	122,13%	129,69%	120,40%	124,07%	116,53%	117,87%	107,03%	109,98%
FISCALITE ET CAPACITE D'EPARGNE									
Produit des impositions directes / Population	337,18 €	338,06 €	292,76 €	295,60 €	296,65 €	301,83 €	307,56 €	310,47 €	312,91 €
Dépenses réelles de Fonctionnement augmentées du remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	100,83%	96,26%	101,12%	94,99%	100,95%	93,53%	97,83%	92,37%	96,61%

CONCLUSION

Conformément au débat des orientations budgétaires du 14 février 2020, le budget primitif 2020 présenté lors de cette session demeure volontariste et respecte fidèlement la feuille de route que nous nous sommes fixés pour la mandature :

- La promotion de nos territoires tout en valorisant ses potentialités,
- Le financement de la solidarité au profit de la santé, de l'enfance et de l'autonomie,
- La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement courant,
- Le soutien aux projets d'investissement des communes,
- La poursuite des projets structurants (déviations),
- L'accélération de la transition écologique.

Et cela sans augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et en assurant la poursuite du désendettement de notre département.

En 2020, nous allons devoir être encore plus attentifs à l'évolution de nos recettes, du fait d'un contexte économique qui s'annonce très dégradé, et veiller à ce que les collectivités ne soient pas la variable d'ajustement que choisira l'Etat face à des finances publiques qui vont considérablement se détériorer suite à la crise sanitaire.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 306 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Voté par chapitre, par section et globalement, le Budget Primitif du Département pour 2020 est adopté, conformément au document joint.

Article 2 : Sont votées et/ou mises à jour les Autorisations de Programme telles que figurant en annexe au Budget Départemental.

Article 3 : Sont votées et /ou mises à jour les Autorisations d'Engagements telles que figurant en annexe au Budget Départemental.

Article 4 : L'article 4 de la délibération du Conseil Départemental du 13 avril 2018 relatif aux méthodes utilisées pour les amortissements des immobilisations du Département, pour le budget principal et les budgets annexes, est modifié comme suit :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU DEPARTEMENT			
DESIGNATION (Procédure d'amortissement linéaire)	DUREE D'AMORTISSEMENT	Imputations M52	Imputations M22
		Les immobilisations des comptes 22 sont amortissables comme celles des comptes 21	
<i>Immobilisation incorporelles</i>			
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans	203	203
Subventions d'équipement versées			
- Biens mobiliers, matériel et études	5 ans		
- Bâtiments et installations	30 ans	204	
- Projets d'infrastructures d'intérêt national (ex.:réseaux très haut débit...)	40 ans		
Brevets, licences, logiciels et autres immobilisations incorporelles	2 ans	205-208	205-208
<i>Immobilisation corporelles</i>			
Bâtiments (hors bâtiments scolaires)	30 ans	2131 (hors 21312)-2132-21731 (hors 217312)-21738	2131
Bâtiments scolaires	25 ans	21312-217312	
Installations générales, agencements et aménagements de bâtiments	15 ans	2135-21735-21738	2135
Terrains	non amortissable	211 (hors 2114)-2171 (hors 21714)	211
Terrains de gisement	15 ans	2114-21714	
Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans	2121-21721	212
Autres agencements et aménagements de terrains	non amortissable	2128-21728	212
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans	2181	2181
Matériel de transport - véhicules légers (inférieur à 3,5 tonnes) *	7 ans	2182-21782	2182
Matériel de transport - camions (supérieur à 3,5 tonnes) *	8 ans	2182-21782	2182
Matériel informatique	4 ans	21831-21838-217831-217838	2183
Matériel de bureau et mobilier	10 ans	21841-21848-217841-217848	2183-2184
Matériel de téléphonie	5 ans	2185-21785	
Autres immobilisations corporelles	8 ans	2188-21788	2188
Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction	214-2174	214
Réseaux de voirie	non amortissable	2151-21751	
Installations de voirie	non amortissable	2152-21752	
Réseaux divers	10 ans	2153-21753	
Equipements, matériel et outillage techniques	10 ans	2157-21757	215
Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans	2158-21758	215
Collections et œuvres d'art	non amortissable	216-2176	216
Biens de faible valeur (inférieurs à 500 € TTC)	1 an		

Article 5 : Est décidée une provision de 550 000 € au titre de l'exercice 2020 :

* 500 000 € pour dépréciation des actifs circulants au titre des différents restes à recouvrer (recours sur successions...);

* 50 000 € pour risques et charges exceptionnelles au titre de contentieux juridiques en cours.

Article 6 : En application de l'article 107 de la loi NOTRe, figure en annexe 1, une présentation synthétique des principales données financières du Budget Primitif 2020.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 21 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-CD2020_BP_DPT-BF

Affiché le : 21 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES
DU BUDGET PRIMITIF 2020 en application de l'article 107 de la loi NOTRe

1) Le Budget Primitif 2020

		BP 2019 (en €)	BP 2020 (en €)	Evolution BP 2020/ BP 2019 (%)
Dépenses de fonctionnement	ordre	79 194 000	81 494 378	2,90
	réel	247 135 954	248 482 029	0,54
S/Total D de F		326 329 954	329 976 406	1,12
Dépenses d'investissement	ordre	6 036 284	6 875 940	13,91
	réel*	108 639 089	135 180 446	24,43
S/Total D d' I		114 675 373	142 056 386	23,88
TOTAL DEPENSES		441 005 327	472 032 792	7,04
Recettes de fonctionnement	ordre	5 264 000	5 301 940	0,72
	réel	321 066 667	324 674 466	1,12
S/Total R de F		326 330 667	329 976 406	1,12
Recettes d'investissement	ordre	79 966 000	83 068 378	3,88
	réel*	34 708 660	58 988 009	69,95
S/Total R d' I		114 674 660	142 056 386	23,88
TOTAL RECETTES		441 005 327	472 032 792	7,04

*Hors emprunt revolving en Dépenses Réelles d'Investissement et en Recettes Réelles d'Investissement (pour info = 12,842 M€ en 2020 et 16,238 M€ en 2019) et hors refinancement de la dette pour 17,6 M€
En tenant compte du refinancement de dettes pour 17,6 M€ => remboursement du capital de la dette: 47 911 000€ et Emprunt à contracter : 42,6 M€

Données chiffrées

- les soldes de gestion

	BP 2019	BP 2020
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	285 697 199	288 568 256
Dépenses de fonctionnement (hors dette et hors provisions)	237 285 948	240 262 029
Epargne de gestion	48 411 251	48 306 228
Charges financières	8 800 000	7 670 000
Epargne brute	39 611 251	40 636 228
Amortissement de la dette (remboursement du capital)	32 370 000	30 311 000
Epargne nette	7 241 251	10 325 228

- les ratios

RATIOS LEGAUX ATR

	Population légale INSEE	
	249 707	249 135
DESIGNATION	BP 2019	BP 2020
COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE RENDU		
Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	989,70 €	997,38 €
Recettes réelles de Fonctionnement / Population	1 144,13 €	1 158,28 €
Dotation Globale de Fonctionnement / Population	215,85 €	216,24 €
Dépenses de Personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	25,08%	24,76%
EFFORT D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT		
Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Population	248,97 €	318,73 €
Encours de la dette au 31/12 (BP) ou au 01/01 (CA) / Population	1 348,54 €	1 273,89 €
Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Recettes réelles de Fonctionnement	21,76%	27,52%
Encours de la dette 31/12 (BP) ou au 01/01 (CA) / Recettes réelles de Fonctionnement	117,87%	109,98%
FISCALITE ET CAPACITE D' EPARGNE		
Produit des impositions directes / Population	307,56 €	312,91 €
Dépenses réelles de Fonctionnement augmentées du remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	97,83%	96,61%

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour l'exercice 2020.

En cohérence avec les orientations du Schéma Départemental en faveur de l'Enfance de 2017-2021, le CDEF aura pour 2020 comme priorités de poursuivre :

→ la mise en place du plan d'actions qualité 2019-2021 ; au 31/12/2019 : 84% des actions sont en cours dont 37% sont abouties.

→ la mise en œuvre du projet d'Établissement pour 4 ans ;

→ La **pérennisation du poste d'animateur pour le pôle accueil familial**. Ce poste vise à permettre aux parents plus de disponibilité pour leurs démarches administratives, sociales, d'insertion, de santé, et aux enfants d'expérimenter la séparation en vue d'accroître leur socialisation notamment. Sa mise en place en septembre 2019 a permis de constater la plus value apportée aux enfants accueillis, à leurs parents. C'est un outil précieux pour élargir le périmètre de l'observation et de l'évaluation.

→ L'expérimentation **d'appartements relais famille** visant à ré orienter plus rapidement les familles dès lors que la prise en charge de l'enfant ne présente pas de danger, pour permettre à ses familles de bénéficier d'un suivi extérieur afin de consolider leur capacité de retour à l'autonomie totale dans les 3 voire 6 premiers mois du retour à domicile.

Dans ce cadre, ces familles pourraient bénéficier également d'un appui ponctuel à la prise en charge de leur enfant au sein de l'espace animation du CDEF.

→ **L'adaptation des espaces de vie de l'établissement :**

- réaffectation de la bibliothèque / salle informatique avec ouverture vers la salle de jeux
- ouverture d'une porte sur le pôle accueil familial vers l'espace récréatif.

→ **Sécurisation de l'établissement :**

- redistribution du bureau des éducateurs sur le pôle accueil mineurs pour une meilleure visibilité sur les accès des jeunes notamment
- installation d'un portail piétons/véhicules pour un meilleur contrôle des accès ;
- installation de panneaux de clôture le long du muret d'entrée pour limiter les risques d'intrusion.

→ **La modernisation des outils de gestion :** l'acquisition d'un logiciel de gestion des dossiers usagers et d'un logiciel de gestion RH (planification du temps de travail).

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 2 156 075,53 € de crédits de paiements au budget annexe du CDEF :

- dont 1 860 771,40 € au titre du fonctionnement
- et 295 304,13 € au titre de l'investissement.

Le projet de budget 2020 qui vous est présenté est équilibré en dépenses et recettes et s'établit entre sections ainsi que ci-dessous (reprise de résultat des années antérieures inclus) :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 860 771,40 €	1 860 771,40 €
INVESTISSEMENT	295 304,13 €	295 304,13 €
TOTAL	2 156 075,53 €	2 156 075,53 €

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le montant total des crédits de paiements autorisés est arrêté à 1 863 450,00 € pour l'année 2020.

Le budget 2020 tient compte, d'une part, des prévisions d'activité, et, d'autre part, de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières de l'effectif des agents du CDEF.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré essentiellement par la recette d'hébergement, versée sous forme de dotation globale provenant du budget principal du Département.

Le rapport qui vous est soumis intègre une dotation globale à hauteur de celle accordée en 2020 d'un montant de 1 731 000,00 €.

Par ailleurs, une recette prévisionnelle est arrêtée à hauteur de 36 000,00 € au titre de la facturation du prix de journée pour des personnes relevant d'autres départements.

L'équilibre budgétaire est ainsi assuré.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Le prévisionnel des dépenses du groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante, s'établit à 155 000 € et est inférieur de 6,3 % au BP 2019.

En effet, les mesures prises par l'ASE au bénéfice de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés en Corrèze, ont favorisé un flux de rotations plus important, ce qui se traduit par une diminution du taux d'activité et donc des dépenses d'exploitation courante.

De surcroît les dépenses d'alimentation, qui représentent à elles seules 50% des dépenses de ce groupe, sont directement impactées par l'activité.

Pour ce qui concerne les dépenses prévisionnelles du groupe 2 consacrées aux dépenses de personnel, elles s'établissent à 1 577 000 €.

La valeur du point n'a pas augmenté néanmoins une hausse des dépenses est prévisible au regard :

- ✓ du "Glissement Vieillesse Technicité", considérant l'effet porté sur une année pleine du passage à la catégorie A de 7 éducateurs au grade d'assistant socio éducatif du 1^o grade
- ✓ de la pérennisation du poste d'animateur créé en septembre 2019
- ✓ de la création d'un deuxième poste d'apprenti créé en septembre 2019 - les apprentis formés ont vocation à intégrer l'établissement à la faveur de prochains départs en retraite (en effet 24 % des agents ont aujourd'hui entre 56 ans et 60 ans)
- ✓ du besoin en crédits de remplacements tenant compte des spécificités de l'établissement. Le recours systématique au remplacement pour les agents placés en congés maladie ordinaire, longue maladie notamment est nécessaire afin de garantir la continuité de service
- ✓ par ailleurs, le plan d'actions mis en œuvre en 2019, visant à accompagner les professionnels face aux risques rencontrés dans l'exercice de leur fonction, se poursuit avec le renouvellement des séances d'analyse de la pratique professionnelles et la continuité de la formation engagée avec le CHPE pour prévenir la violence en établissement.

L'exercice 2020 constitue un pic de dépenses important.

Néanmoins les projections à 5 ans permettent d'envisager une stabilisation suivie d'une diminution des dépenses au bénéfice :

- de l'effet de Noria notamment : départs en retraites remplacés par des professionnels plus jeunes avec un indice de rémunération moins élevé,
- d'une prévision de recettes attendues liées à la souscription d'une assurance qui permettra de couvrir partiellement le coût des remplacements. Ce projet est à l'étude dans le cadre du renouvellement de marché,

Enfin, les dépenses du groupe 3 "dépenses afférentes à la structure" s'élèvent à 128 771,40 €.

L'augmentation est liée à des dépenses nouvelles mais cependant obligatoires en matière de prévention et en particulier à :

- ✓ un avenant au contrat avec le laboratoire Qualyse visant au contrôle de la légionellose et à la traçabilité des procédures HACCP
- ✓ au prévisionnel des frais de maintenance du logiciel de gestion des dossiers usagers.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont constituées pour l'essentiel du montant de la **dotation globale**, soit pour 2020 : **1 731 000 €** contre 1 717 157,74 € au BP 2019.

Il convient de préciser cependant que le montant de la dotation globale avait du être porté à 1 841 157,14 € lors de la décision modificative 2019 considérant :

- des besoins en remplacements particulièrement important sur l'année,
- le défaut de recette effectué au titre de la facturation d'un « prix de journée autres établissements et/ou autres départements » pour l'accueil de résidents non corréziens.

Je vous propose de projeter une occupation 2020 basée sur l'occupation moyenne des trois dernières années, soit un prévisionnel de 9 030 journées correspondant à un taux d'occupation de 84,5 %.

Ce qui permet de fixer le tarif journalier applicable aux prises en charge des publics des autres Départements à 201,66 € (contre 208,29 € en 2019).

Une **recette prévisionnelle au titre du prix de journée** facturé aux autres départements est arrêtée à hauteur de **36 000,00 €**.

Ce qui suppose de pouvoir consacrer 179 journées à l'accueil de résidents relevant d'autres départements.

Des produits d'exploitation sont inscrits au budget à hauteur de 36 496,12 €, ils proviennent des repas servis aux personnes extérieures, des remboursements des salaires du personnel en formation et des remboursements des cotisations des agents en détachement.

Des produits financiers et non encaissables sont également prévus au budget à hauteur de 53 515,82 €. Ils se composent de la reprise des subventions d'équipement, qui est une opération d'ordre budgétaire permettant d'atténuer la charge nette de la dotation aux amortissements liée à la réalisation des travaux de restructuration.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les crédits de paiement du budget d'investissement sont proposés à hauteur de **295 304,13 €**, et tiennent compte de la réintégration de l'excédent des années précédentes à savoir 199 066,33 €.

Il est prévu de poursuivre en 2020 les travaux et aménagements nécessaires à la finalisation de l'adaptation complète des locaux du CDEF aux spécificités du public accueilli, avec notamment :

- le réaménagement des locaux du bâtiment accueil mineurs (bureau des éducateurs, salle de jeux, bibliothèque)
- l'ouverture d'une porte vers l'espace récréatif pour le bâtiment accueil familial,
- en vu de finaliser la sécurisation du site, l'installation d'un portail gérant l'accès piétons et voitures et l'installation de panneaux de clôtures sur le mur d'enceinte.

La modernisation des outils est également programmée avec :

- le remplacement des ordinateurs dans la salle d'activité des jeunes
- l'acquisition d'un logiciel de gestion des dossiers usagers.

Le renouvellement partiel du mobilier des chambres et studios est nécessaire. Les dernières acquisitions datent de 2013 et ce type de mobilier est très exposé en internat.

Par ailleurs, un renouvellement partiel du mobilier des chambres et des studios est nécessaire. En effet, les dernières acquisitions datent de 2013 et ont beaucoup souffert en particulier des nombreuses dégradations occasionnées sur le pôle accueil mineurs.

Les recettes de la section d'investissement comprennent principalement le report des excédents des exercices précédents pour 199 066,33 €.

Je vous propose d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
Groupe 1: Dépenses afférentes à l'exploitation courante	156 050,00 €	156 040,47 €	155 000,00 €
Groupe 2: Dépenses afférentes au personnel	1 647 755,87 €	1 646 627,97 €	1 577 000,00 €
Groupe 3: Dépenses afférentes à la structure	120 766,00 €	120 625,19 €	128 771,40 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 924 571,87 €	1 923 293,63 €	1 860 771,40 €
Groupe 1: Dotation Globale	1 841 157,74 €	1 841 157,74 €	1 731 000,00 €
Groupe 1 : Prix de journée autres établissements et/ou départements	0 €	0 €	36 000,00 €
Groupe 2 : Produits d'exploitation	24 999,32 €	27 480,54 €	36 496,12 €
Groupe 3 : Produits financiers et non encaissables	53 515,82 €	53 515,82 €	53 515,82 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors reprise de résultat)	1 919 672,88 €	1 922 154,10 €	1 857 011,94 €
Résultat comptable		- 1 139,53 €	
Reprise de résultat antérieur		4 898,99 €	3 759,46 €
Résultat à affecter	4 898,99 €	3 759,46 €	
TOTAL RECETTES	1 924 571,87 €	1 923 293,63 €	1 860 771,40 €

Le projet de budget 2020 a été présenté au Comité Technique d'Établissement et à la Commission de Surveillance.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 2 156 075,53 € de crédits de paiements au budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance, dont 295 304,13 € au titre de l'investissement et 1 860 771,40 € au titre du fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	310 267,04 €	109 056,03 €	295 304,13 €
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	88 788,48 €	86 643,80 €	97 082,48 €
Résultat de l'exercice		- 22 412,23 €	
Reprise de résultat antérieur	221 478,56 €	+ 221 478,56 €	+ 199 066,33 €
Solde cumulé		+ 199 066,33 €	
TOTAL RECETTES	310 267,04 €	308 122,36 €	295 304,13

En résumé :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 860 771,40 €	1 860 771,40 €
INVESTISSEMENT	295 304,13 €	295 304,13 €
TOTAL	2 156 075,53 €	2 156 075,53 €

Pour mémoire, au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur le programme : "Moyens généraux et financiers du CDEF" qui correspond au Budget Annexe de la structure.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions et à autoriser le versement de la recette d'hébergement sous forme de dotation globale.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 307 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Voté par groupes fonctionnels, le Budget Prévisionnel 2020 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est adopté tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Est autorisé le versement de la recette d'hébergement sous forme de dotation globale du Département. Le paiement s'effectuera par douzième de janvier à décembre de l'année considérée.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 21 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16ddc6afec4-DE

Affiché le : 21 Avril 2020 21 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - CENTRE DPT ENFANCE ET FAMILLE

M22

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2020

GRUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

CD

G1-DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
60611	Eau et Assainissement	4 748,78	1 437,86	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60612	Energie, Electricité	13 375,96	13 674,06	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
60621	Combustibles et carburants	24 852,21	23 947,58	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
60622	Produits d'entretien	4 288,87	3 879,56	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60623	Fournitures d'atelier	1 020,47	951,48	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60624	Fournitures administratives	857,12	1 041,03	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 877,84	1 026,80	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
606268	Autres fournitures hôtelières	4 958,06	2 748,52	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6063	Alimentation	73 687,62	66 299,71	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6066	Fournitures médicales	752,22	846,50	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	10 794,82	10 473,94	0,00	11 750,00	11 750,00	11 750,00
62428	Autres transports d'usagers	5 053,38	2 445,80	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 358,44	976,57	0,00	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	420,00	202,20	0,00	400,00	400,00	400,00
6261	Frais d'affranchissements	0,95	811,45	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunication	3 175,33	7 414,64	0,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	3 190,37	2 443,70	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs divers	9 714,83	15 428,60	0,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00

TOTAL GROUPE 1	164 127,27	156 050,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
-----------------------	------------	------------	------	------------	------------	------------	------------

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
G2-DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL								
6228	Divers - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 959,33	160,70	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	37 468,94	44 235,18	0,00	30 000,00	30 000,00		30 000,00
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	5 446,00	5 651,03	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00
64111	Rémunération principale - Personnel titulaire et stagiaire	818 503,44	848 885,65	0,00	800 000,00	800 000,00		800 000,00
641181	Gratifications des stagiaires	5 092,50	2 441,25	0,00	3 500,00	3 500,00		3 500,00
64131	Rémunération principale - Personnel non titulaire sur emplois permanents	123 614,03	95 844,26	0,00	127 000,00	127 000,00		127 000,00
64151	Rémunération principale - Personnel non médical de remplacement	121 683,37	204 729,11	0,00	180 000,00	180 000,00		180 000,00
64511	Cotisations à l'URSSAF	176 454,90	184 381,69	0,00	170 000,00	170 000,00		170 000,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	10 085,00	11 483,28	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
64515	Cotisations à la CNRACL	211 385,00	212 954,22	0,00	210 000,00	210 000,00		210 000,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 029,31	5 987,55	0,00	6 000,00	6 000,00		6 000,00
6475	Médecine du travail	1 000,20	229,50	0,00	2 115,00	2 115,00		2 115,00
64784	Oeuvres sociales	22 472,68	24 821,90	0,00	22 000,00	22 000,00		22 000,00
64788	Autres charges sociales	323,10	272,08	0,00	385,00	385,00		385,00
6488	Autres charges diverses de personnel	5 450,59	5 678,47	0,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00
TOTAL GROUPE 2		1 546 968,39	1 647 755,87	0,00	1 577 000,00	1 577 000,00	1 577 000,00	1 577 000,00

D 1 238

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
G3-DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE								
6135	Locations mobilières	6 821,39	6 655,12	0,00	0,00	0,00		0,00
61353	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
61521	Bâtiments Publics	139,85	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61528	Autres	1 507,16	694,45	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
61558	Autres matériels et outillages	4 555,75	2 510,18	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
61561	Maintenance informatique	0,00	0,00	0,00	70,00	70,00		70,00
61568	Maintenance autres	6 053,19	11 382,31	0,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00
6168	Primes d'assurance - Autres risques	2 032,69	2 260,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61688	Autres risques	0,00	0,00	0,00	2 260,00	2 260,00		2 260,00
617	Etudes et recherches	6 720,00	0,00	0,00	930,00	930,00		930,00
6182	Documentation générale et technique	669,18	676,00	0,00	540,00	540,00		540,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	1 349,92	0,00	0,00	0,00		0,00
6582	Pécule	5 584,50	4 977,00	0,00	6 000,00	6 000,00		6 000,00
6588	Autres	3 875,07	4 384,90	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	455,96	140,48	0,00	0,00	0,00		0,00
6611-	intérêts des emprunts et dettes	131,06	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	2 025,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68112	Immobilisations corporelles - Dotations aux amortissements	76 680,27	83 710,64	0,00	84 971,40	84 971,40		84 971,40

TOTAL GROUPE 3	115 226,07	120 766,00	0,00	128 771,40	128 771,40	128 771,40	128 771,40
-----------------------	------------	------------	------	------------	------------	------------	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	1 826 321,73	1 924 571,87	0,00	1 860 771,40	1 860 771,40	1 860 771,40	1 860 771,40
---	--------------	--------------	------	--------------	--------------	--------------	--------------

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	1 826 321,73	1 924 571,87		1 860 771,40
-------------------------------------	--------------	--------------	--	--------------

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
PRODUITS DE LA TARIFICATION		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
73331	Secteur protection de l'Enfance-Dotation Globale (y compris quote-part	1 717 157,74	1 841 157,74	0,00	1 731 000,00	1 731 000,00		1 731 000,00
73332	Secteur protection de l'Enfance-Prix de journée	0,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00		36 000,00
TOTAL GROUPE 1		1 717 157,74	1 841 157,74	0,00	1 767 000,00	1 767 000,00	1 767 000,00	1 767 000,00

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6459	Remboursement sur charges de Sécurité sociale et de prévoyance	9 325,24	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
6611 .	Intérêts des emprunts et dettes	256,85	131,06	0,00	0,00	0,00		0,00
7541	Remboursement formation professionnelle	10 890,76	5 000,00	0,00	14 990,00	14 990,00		14 990,00
7548	Autres remboursements de frais	3 686,57	4 800,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	5 068,26	0,00	6 506,12	6 506,12		6 506,12
TOTAL GROUPE 2		24 159,42	24 999,32	0,00	36 496,12	36 496,12	36 496,12	36 496,12

CD 1241

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel propos2			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES								
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de	53 515,83	53 515,82	0,00	53 515,82	53 515,82		53 515,82
778	Autres produits exceptionnels	139,47	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

TOTAL GROUPE 3	53 655,30	53 515,82	0,00	53 515,82	53 515,82	53 515,82	53 515,82
----------------	-----------	-----------	------	-----------	-----------	-----------	-----------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	1 794 972,46	1 919 672,88	0,00	1 857 011,94	1 857 011,94	1 857 011,94	1 857 011,94
---	--------------	--------------	------	--------------	--------------	--------------	--------------

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n			
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	36 248,26	4 898,99				3 759,46

TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION	1 831 220,72	1 924 571,87					1 860 771,40
------------------------------	--------------	--------------	--	--	--	--	--------------

CD 1242

Section d'investissement : emplois

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)				
1392	Collectivités et établissements publics	53 515,82	53 515,82	53 515,82
13988	Autres subventions	0,01	0,00	0,00
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES (Dépenses)				
1641	Emprunts en euros	10 666,29	10 666,49	0,00
1688	Intérêts courus (Dépenses)	256,85	131,06	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dépenses)				
2131	Bâtiments	0,00	139 063,67	116 366,33
2135.	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (ordre)	0,00	0,00	3 266,40
2153	Installations à caractère spécifique	2 281,38	10 500,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	11 890,00	11 455,58
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	15 000,00	4 000,00
2184	Mobilier	1 551,43	15 000,00	23 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 568,09	44 500,00	57 000,00
IMMOBILISATION EN COURS (Dépenses)				
2313	Constructions sur sol propre	1 211,64	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Dépenses)				
2031	Frais d'études	0,00	3 300,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	6 700,00	26 700,00
Total Section d'investissement : emplois				
		77 051,51	310 267,04	295 304,13
Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)		6 137,42	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	0,00	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	221 478,56	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		298 530,07	310 267,04	295 304,13

Section d'investissement : ressources

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
----------	-----------------------	-----------------------

AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES (Recettes)

1688-	Intérêts courus (Recettes)	131,06	141,00	0,00
-------	----------------------------	--------	--------	------

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DOTATION (Recettes)

28131	Bâtiments	66 605,58	64 476,66	64 349,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (I.G.A.A.C.)	0,00	221,40	221,40
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	1 300,00
28181	Amortissement des installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	1 189,00
28183	Amortissement du matériel de bureau et matériel informatique	563,29	480,00	1 760,00
28184	Amortissement du mobilier	8 453,44	8 204,82	8 219,00
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	1 057,96	14 862,66	7 933,00

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Recettes)

2031.	Frais d'études suivis de réalisation (ordre)	0,00	0,00	3 266,40
-------	--	------	------	----------

DOTATIONS ET RESERVES (recettes)

10222	FCTVA-Recettes	6 377,60	401,94	8 000,00
-------	----------------	----------	--------	----------

	Total Section d'investissement : ressources	83 188,93	88 788,48	96 237,80
	Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)	0,00	221 478,56	199 066,33
	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	215 341,14	221 478,56	199 066,33
	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	298 530,07	310 267,04	295 304,13

CD 1244
001

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

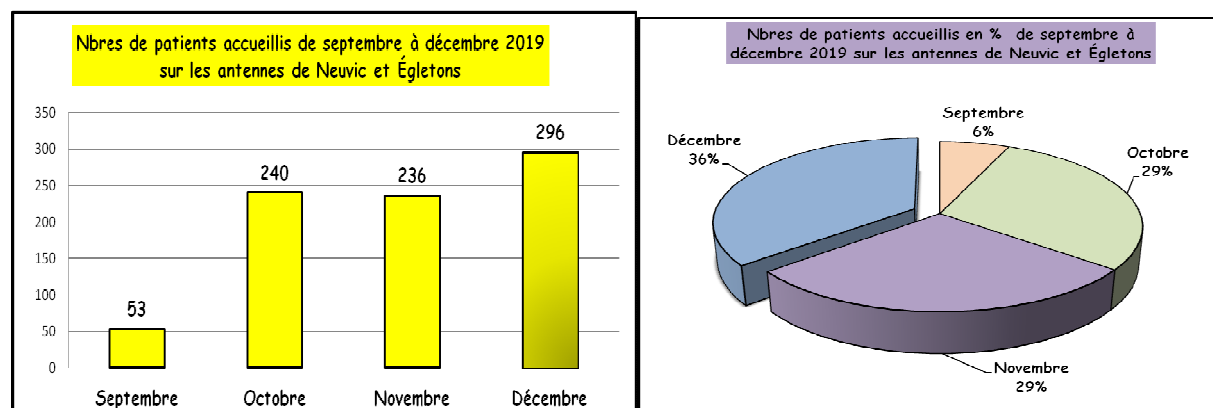
CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget Primitif du Centre Départemental de Santé CORREZE SANTE pour 2020.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 1 165 055 € de crédits de paiement, dont 240 455 € au titre de l'Investissement et 924 600 € au titre du Fonctionnement.

CORRÈZE SANTÉ n'a démarré qu'en Septembre 2019, en douceur avec une patientèle naissante. 820 patients ont été accueillis sur cette période. Le chiffre d'affaire de son activité était de 22 151,25 € TTC.



Les prévisions de l'activité 2020 sont encourageantes puisque le Centre a reçu plus de 500 patients sur le seul mois de Janvier.

FONCTIONNEMENT

Afin de permettre la mise en œuvre de ce budget, je vous propose d'affecter les crédits de paiement arrêtés à 924 600 € selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	114 180,00	47 124,91	185 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 566 589,00	1 17 270,19	693 500,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	13 792,00	0,00	13 000,00
042	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	32 100,00
Total DEP FONC		1 695 561,00	164 395,10	924 600,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Produits de service - Consultations	1 181 324,00	13 834,79	500 000,00
74	Dotations, subventions et participations	417 185,00	150 670,00	424 490,31
	<i>Subvention équilibre CD19</i>			309 040,00
	<i>Rémunérations CPAM</i>			115 450,31
77	Produits exceptionnels	97 052,00		
Total recettes FONC (hors reprise de résultats)		1 695 561,00	164 504,79	924 490,31
002	Reprise résultat antérieur			109,69
Total REC FONC		1 695 561,00	164 504,79	924 600,00

A - LES DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles de 2020 sont les plus réalistes possibles, compte tenu du recul d'un trimestre sur l'année précédente et des incertitudes. Elles sont estimées à 924 600 €.

Pour 2020, les principales dépenses de fonctionnement sont :

Chapitre 011 - Charges à caractère général (185 000 €) reprenant les articles :

60 - stocks de produits pharmaceutiques, charges d'eau, d'électricité et de chauffage, de carburant et de fournitures administratives,

61 - locations immobilières, de véhicules, maintenance informatique et abonnements du logiciel "métier", entretiens et réparations, assurances

62 - frais de déplacement, enlèvement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux), annonces et insertions, travaux d'impression des ordonnances, frais bancaires, de nettoyage, d'affranchissement, de télécommunication.

Chapitre 012 - Charges de personnel (693 500 €) reprenant les articles :

63 - cotisations CNFPT

64 - charges de personnel, en ETP Médecins : 5,25, Administratif/Financier : 4

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (13 000 €) : Redevances diverses et pertes sur créances irrécouvrables.

Chapitre 042 - Dotation aux amortissements (32 100 €) : 1^{ers} amortissements pour le CDS.

B - LES RECETTES

En 2020, les recettes prévisionnelles sont estimées à 924 600 €.

Les perspectives d'une moyenne de 20 patients/jour par médecin permettent d'envisager 500 000 € de recettes sur cette activité avec les 5 médecins qui pourraient consulter en 2020.

L'ensemble des rémunérations de la CPAM de la Corrèze devraient se chiffrer à 115 450 €.

En fonction des engagements pris, le CDS peut prétendre à une rémunération forfaitaire spécifique visée dans l'accord national entre les Centres de Santé et les Caisses Primaires de l'Assurance Maladie (CPAM). Ce sont les indicateurs déclaratifs annuels qui en déterminent le montant. Parmi ces indicateurs, la Rémunération des Objectifs de Santé Publique (ROSP).

Le Contrat d'Aide à l'Installation (CAI) dont le versement s'étale sur 2 années à date anniversaire viendra compléter les recettes de 2020. 27 500 € ont été versés le 14 Janvier dernier. Le différentiel de 27 500 € sera versé en 2021, ce qui soustend d'ores et déjà un déficit de 27 500 € en 2022.

Une subvention d'équilibre de Fonctionnement de la Collectivité sera nécessaire. Elle estimée à 309 040 €.

Les 109,69 € d'excédent (compte 001) de 2019 serviront à équilibrer le budget.

INVESTISSEMENT

Afin de permettre la mise en œuvre de ce budget, je vous propose d'affecter les crédits de paiement arrêtés à 240 455 € selon le tableau ci-dessous :

Dépenses Investissement		BP 2019	CA 2019	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 736,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	106 594,00	48 974,66	220 455,34
Total DEP INV		124 330,00	48 974,66	240 455,34
Recettes Investissement		BP 2019	CA 2019	BP 2020
10	FCTVA			8 000,00
13	Subvention d'équilibre	124 330,00	49 330,00	200 000,00
28	Amortissements Des Immobilisations	0,00	0,00	32 100,00
Total REC INV (hors report solde)		124 330,00	49 330,00	240 100,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00		355,34
Total REC INV		124 330,00	49 330,00	240 455,34

A - DÉPENSES

En 2019, les dépenses d'investissement pour 4 mois se sont élevées à **48 974,66 €**. Elles ont été consacrées à l'acquisition de matériel et mobilier médical, administratif et informatique.

En 2020, un crédit de paiement de **240 455 €** est disponible qui devrait à nouveau être consacré à l'acquisition de matériel et mobilier médical, administratif et informatique pour les différentes antennes qui devraient s'ouvrir dans le courant de l'année ainsi qu'à du matériel de transport.

B - RECETTES

Les amortissements **32 100 €** et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) **8 000 €** constituent les principales recettes d'investissement du Centre Départemental de Santé.

A ce prévisionnel s'ajoutera une subvention d'équilibre d'investissement de **200 000 €**.

Les **355,34 €** de solde d'exécution (compte 002) de 2019 serviront à équilibrer le budget.

En résumé :

	Crédits de paiements 2020 - DEPENSES	Crédits de paiements 2020 - RECETTES
FONCTIONNEMENT	924 600,00	924 600
INVESTISSEMENT	240 455,34	240 455,34
TOTAL	1 165 055,34	1 165 055,34

Pour mémoire, au titre de 2020, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

EN DÉPENSES :

Prog : FON4-2019P001	CS - MOYENS GENERAUX
Env : 2019P001E01	ACHATS ET STOCKS (60) / D
Env : 2019P001E02	CS-CHARGE EXTERNE (61+62) / D
Env : 2019P001E03	CS-CHARGES DE PERSONNEL-64-D
Env : 2019P001E04	CS-CHARGE GESTION ET FINANC.
Env : 2019P001E08	CS-IMMOBILISATIONS (20+21) / D
Prog : FON4-2019P002	CS - FINANCIER
Env : 2019P002E01	CS - AMORTISSEMENTS / D
Env : 2019P002E03	CS - DEPENSES IMPREVUES / D
Env : 2019P002E04	CS - VIREMENT DE SECTION / D

EN RECETTES :

Prog : FON4-2019P001	CS - MOYENS GENERAUX
Env : 2019P001E05	CS-PRODUITS D'ACTIVITE (70)/R
Env : 2019P001E06	CS - DOTATIONS (74) / R
Env : 2019P001E07	CS-PROD.COURANTS ET EXCEP/R
Env : 2019P001E09	CS - SUBV D'INV (13) / R
Prog : FON4-2019P002	CS - FINANCIER
Env : 2019P002E02	CS - AMORTISSEMENTS / R
Env : 2019P002E05	CS - VIREMENT DE SECTION / R
Env : 2019P002E09	CS - FCTVA / R
Env : 2019P002E11	CS - RESULTAT DE CLOTURE FCT / R
Env : 2019P002E12	CS - RESULTAT DE CLOTURE INV / R

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 308 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Vu les résultats de l'exercice 2019, au titre du BP 2020 la reprise suivante est votée :

1. Section d'Investissement (compte recettes 001) reprise du solde d'exécution : **355,34 €**
2. Section de fonctionnement (compte recettes 002) reprise du résultat 2019 : **109,69 €**

Article 2 : Au titre du BP 2020 du CDS, est votée l'affectation des crédits de paiements suivants :

	Crédits de paiements 2020 - DEPENSES	Crédits de paiements 2020 - RECETTES
FONCTIONNEMENT	924 600,00	924 600
INVESTISSEMENT	240 455,34	240 455,34
TOTAL	1 165 055,34	1 165 055,34

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 21 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-CD2020_BP_CDS-BF

Affiché le : 21 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

VOTE DES TAUX 2020 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, TAXE D'AMENAGEMENT ET TAUX PERCU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

RAPPORT

I - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Conformément aux engagements de la mandature et soucieux de ne pas affecter le pouvoir d'achat des corréziens, nous vous proposons une **nouvelle fois de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour 2020** en le maintenant à **21,35 % pour la 7^{ème} année consécutive**.

Comme vous le savez, et comme cela est démontré depuis 2016, la maîtrise des charges de fonctionnement et la recherche de nouvelles recettes sont des engagements forts de notre collectivité. Le projet de Budget Primitif 2020 proposé au vote en reprenant les résultats du Compte Administratif 2019 présente une prévision globale en dépenses de fonctionnement de 248,48 M€ contre 241,53 M€ réalisés en 2019 sur un total des crédits de paiements voté 2019 de 248,17 M€.

Comme nous vous l'avons indiqué dans le rapport des Orientations Budgétaires, nous allons poursuivre nos efforts de gestion, au-delà de ceux demandés dans le pacte de confiance signé le 30 juin 2018 avec l'État.

En outre, afin d'éclairer le choix du maintien du taux de TFPB à 21,35 %, nous apportons les éléments de comparaison suivants : .

- La moyenne 2019 de la strate des 17 départements de moins de 250 000 habitants s'élève à 23,16 % comme en 2018.

- En 2019, tout comme en 2018, la Corrèze se situe au 39 ème rang par ordre décroissant sur tous les départements, dans une fourchette allant de 33,85 % : Gers à 7,08 % : Hauts de Seine (Paris précédemment) pour les seuls départements métropolitains. A noter qu'en 2019, le foncier bâti départemental de Paris est affecté à la "Ville de Paris", suite à la création de cette collectivité à statut particulier (loi n° 2017-257 du 28 février 2017).
- Sur l'ensemble, 95 Départements ont laissé leur taux de la TFPB inchangé en 2019, contre 86 en 2018. 1 seul Département l'a augmenté (Landes) et 4 départements l'ont diminuée (Alpes Maritimes, Bas Rhin, Deux-Sèvres et Morbihan). Parmi la strate des départements de moins de 250 000 habitants, aucune modification n'a été constatée.
- La moyenne nationale des taux départementaux qui en découle s'établit à 19,65% comparé à 19,69 % en 2018.

II - TAXE D'AMENAGEMENT : TAUX DE REPARTITION

La Taxe d'Aménagement est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 par délibération du Conseil Général du 4 novembre 2011, au taux de 1%. Ce taux est inchangé depuis cette date.

Cette taxe aide au financement, d'une part de toutes les opérations pouvant s'inscrire dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles et d'autre part au fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

L'article 101 la loi de Finances pour 2017 a demandé à l'Assemblée Délibérante de fixer un nouveau taux de répartition de la taxe d'aménagement ou de reconduire le taux de répartition existant, au plus tard le 15 avril de chaque année.

Pour 2019, la participation financière de 200 000 € du Conseil Départemental destinée au CAUE s'établissait sur l'application d'un taux de répartition de 20,67 % des recettes de la taxe d'aménagement perçues en 2018.

Ce partenariat vise à accompagner cette structure dans ses missions auprès des particuliers et des collectivités locales.

De ce fait, le taux de la Taxe d'Aménagement finance le fonctionnement du CAUE avec une recette égale à 200 000 € par an.

Pour maintenir une dotation CAUE à hauteur de celles des trois années précédentes, sachant que la recette perçue issue de la taxe d'aménagement s'élève à 1 031 512,11 € en 2019 (contre 967 733,23 € en 2018), **nous vous proposons de voter le taux de répartition de la Taxe d'Aménagement comme suit :**

- 19,39 % pour le CAUE
- 80,61 % destinés aux actions entrant dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

III - TAUX PERCU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

Chaque année, pour la période courant du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante, conformément à l'article 1594 E du Code Général des Impôts (CGI), la collectivité doit fixer le tarif de la **taxe de la publicité foncière ou des droits d'enregistrements exigibles sur les mutations à titre onéreux d'immeubles.**

Dans sa séance du 24 janvier 2014, suite à l'article 77 de la loi de Finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013, l'Assemblée Départementale avait décidé de dé plafonner le taux de droit commun des droits de mutation à titre onéreux. Ce taux avait été porté à 4,50 %.

Nous vous rappelons que ce taux a été reconduit à ce même montant (taux plafond) depuis cette date.

Pour 2019, cette recette s'est élevée à 24,284 M€.

Ainsi, compte tenu de l'importance de cette recette pour notre collectivité, **nous proposons à l'assemblée, pour la prochaine période d'imposition, la reconduction de ce taux, soit 4,50 %.**

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

VOTE DES TAUX 2020 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, TAXE D'AMENAGEMENT ET TAUX PERCU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 309 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

Article 1er : L'Assemblée Départementale décide que le taux appliqué en 2020 à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties demeure inchangé, soit 21,35%.

Article 2 : L'Assemblée Départementale approuve la répartition du taux de la Taxe d'Aménagement, applicable depuis le 1^{er} mars 2012 et votée au taux de 1% comme suit :

- 19,39 % pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- 80,61 % destinés aux actions entrant dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Article 3 : L'Assemblée Départementale décide, pour la prochaine période d'imposition, la reconduction des taux perçus au titre du Droit Départemental d'Enregistrement et de la Taxe Départementale de Publicité Foncière, soit 4,50%.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.38,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 940.,,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 941.,.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16dea607a91e-DE
Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES - DOTATIONS 2020

RAPPORT

En 2019, la mise en œuvre de la politique des ressources humaines s'est pleinement inscrite dans les axes fixés par notre collectivité :

- maîtrise de la masse salariale tout en assurant les besoins de fonctionnement des services ;
- protection des agents dans l'exercice de leurs missions ;
- maintien du dialogue social ;
- innovation pour accompagner le changement dans la collectivité.

C'est ainsi que, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement enregistrée l'année passée par le département de la Corrèze (+ 2% par rapport au CA 2018), au même titre que l'ensemble des collectivités aux termes du constat du Haut Conseil des Finances Publiques, la masse salariale de notre département est restée quasiment à la même hauteur qu'en 2018.

Et les recrutements et mobilités n'ont pas pour autant été interrompus.

Il s'agit là d'un résultat de bonne gestion, qui nous conforte dans la ligne de conduite de notre politique des ressources humaines.

La réorganisation de la direction des routes a été déployée, les commissions consultatives paritaires ont été installées, la protection des travailleurs isolés a été organisée avec les moyens adaptés.

En outre, le transfert de la gestion statutaire des assistants familiaux à la DRH a débuté par le transfert des modules recrutement et chômage, l'organisation des commissions consultatives paritaires et la prise en charge de la gestion de la formation continue.

En parallèle, nous avons mis en place une démarche de conduite du changement, pour accompagner nos agents dans les innovations, les mutations tant technologiques qu'organisationnelles, et les postures professionnelles attendues dans les fonctions qu'ils exercent.

L'année 2019 a vu également la parution de la loi n° 2019-828 du 6 août portant transformation de la fonction publique, dont les dispositions s'appliquant progressivement dans le temps jusqu'en 2023 auront de forts impacts dans la gestion des ressources humaines.

En 2020, sont inscrits dans les priorités de la politique des ressources humaines :

- le maintien de la vigilance et de la maîtrise du budget, en lien avec les besoins exprimés par les directions au cours des dialogues de gestion RH conduits en début d'année et les nécessités avérées en cours d'exercice ;
- l'élaboration des lignes directrices de gestion, du rapport social unique et du plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique ;
- la finalisation de l'intégration de la gestion statutaire des assistants familiaux ;
- la poursuite de la démarche de conduite du changement ;
- la dématérialisation du dossier individuel de l'agent ;
- un dialogue social identifié et objectivé dans le cadre d'un agenda social.

Il vous est proposé d'affecter 54 710 000 € de crédits de paiement à la mise en œuvre de ces actions, dont 54 700 000 € au titre du fonctionnement et 10 000 € au titre de l'investissement.

I - LE FONCTIONNEMENT

A) Les dépenses : 54 700 000 €

En dépenses de fonctionnement dédiées aux ressources humaines, le budget 2019 a été réalisé à 98,3 %, démontrant son adaptation aux besoins de la collectivité.

Les propositions pour l'année 2020 s'inscrivent également dans la meilleure adéquation besoins recensés/moyens affectés.

1. La masse salariale : 52 776 866 €

Le montant total de la rémunération (régime indemnitaire inclus) réalisé au titre de l'exercice précédent (52 M€) a été stabilisé par rapport au compte administratif 2018.

Pour 2020, il vous est proposé de pérenniser cette stabilisation.

La rémunération représente 96,48 % des crédits de fonctionnement, en légère augmentation par rapport à l'année précédente, soit +1,48 %; augmentation due à la mise en œuvre de mesures réglementaires qui inscriront leurs effets dans le temps et constitueront une charge pour les budgets à venir :

- augmentation de l'indemnité compensatrice estimée à 3 % ;
- poursuite de la réforme du reclassement des catégories A, B et C et transfert points/primes estimés à 200 000 €;
- avancements automatiques d'échelons, pour un montant évalué à 240 000 €.

La stabilisation qui vous est ainsi proposée s'accompagnera de mesures assurant la prise en compte des besoins des services et des agents, telles que :

- la poursuite du dispositif de mutualisation des compétences, dont le bilan sera réalisé dans le cadre de l'agenda social et adapté le cas échéant ;
- le maintien de mensualités de saisonniers permettant de couvrir les besoins afférents aux activités des services sur les événements ou les temps concernés ;
- la primauté donnée aux mobilités dans la collectivité pour favoriser les parcours professionnels des agents dès lors que les candidatures internes correspondent aux profils attendus. En 2019, ce sont 69 mobilités internes qui ont été réalisées, soit 52% des opérations de recrutements.

Les CAP de juin et décembre 2019 ont permis 107 avancements de grades et promotions, dont 72 en catégorie C.

2. Les autres dépenses

L'enveloppe dédiée à la **formation** s'établit à 185 000 €.

En 2019, ce sont 167 136 € qui ont été mobilisés pour assurer 2 985 jours de formation dispensés à 986 agents (contre 728 en 2018). Soit + 35 % d'agents concernés.

Une enveloppe de 22 000 € est reconduite pour l'analyse des pratiques professionnelles, permettant de sécuriser les agents des MSD dans l'exercice de leurs missions.

116 000 € sont affectés à la rémunération et aux frais pédagogiques des **apprentis**. Actuellement, 5 jeunes sont en formation dans les services jusqu'en août. Et 6 autres recrutements sont prévus.

En outre, une enveloppe de 45 000 € est dédiée à l'accueil des **stagiaires** accueillis dans la collectivité.

Les crédits alloués à **l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail** s'élèvent à 413 600 €, soit + 10 %.

37 000 € supplémentaires (par rapport au BP 2019) sont affectés à l'achat et à l'entretien des équipements de protection individuelle (EPI), pour permettre de doter les agents, notamment les nouveaux recrutés.

Le dispositif de protection des travailleurs isolés a été mis en place comme prévu au bénéfice des agents concernés, essentiellement travailleurs sociaux. Ce sont donc 172 Smartphones qui ont été attribués pour un budget de 76 780 €.

Comme les années précédentes, la contribution au FIPHFP est nulle, le taux d'emploi légal de la collectivité de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi est supérieur à 6 %.

Notre partenariat avec le CDG est doté de 46 600 €, incluant la mission d'agent chargé des missions d'inspection et notre adhésion au socle commun des prestations offertes par le CDG (secrétariat du comité médical et de la commission de réforme, mission de référent déontologue).

En 2019, ce partenariat s'est élevé à 34 321 €.

Enfin, conformément au décret n° 2016-151 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail, le bilan de ce dispositif a été présenté au comité technique du 11 mars dernier.

Au 31 décembre 2019, la collectivité comptait 35 télétravailleurs, soit 9 de plus qu'en début d'année.

A noter que le nombre de télétravailleurs reste néanmoins relativement stable; il est ainsi passé de 22 en 2016 (date de sa mise en œuvre) à 35 aujourd'hui.

3. Les objectifs 2020

Les objectifs 2020 s'inscrivent dans la continuité de notre action en matière de politique des ressources humaines, et mettent l'accent sur l'accompagnement des encadrants de la collectivité et de l'ensemble des agents.

C'est ainsi que le module Effectifs et Postes sera mis en œuvre dans notre logiciel de gestion RH pour **finaliser la GPEC**. La cartographie de nos métiers sera revue et intégrera l'ensemble de nos nouveaux métiers, par exemple, ceux liés à la réorganisation de la Direction des Routes.

En parallèle, un travail important sera conduit avec la direction de la modernisation et des moyens afin de mettre en place **la dématérialisation du dossier individuel de l'agent**, permettant à celui-ci un accès direct à son dossier et, à terme, la possibilité de déposer ou de demander en ligne des pièces (sous contrôle RH), voire ses fiches de paye dans un coffre dédié.

L'intégration de la **gestion statutaire des assistants familiaux** se poursuivra par les modules paye et retraite.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, les **lignes directrices de gestion** définiront la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Le **plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes aura pour objectifs d'évaluer, prévenir et traiter, le cas échéant, les écarts de rémunération; garantir l'égal accès aux nominations dans les cadres d'emplois, grades et emplois; et favoriser l'articulation vie professionnelle/vie familiale.

Le dialogue social avec les organisations représentatives du personnel sera consolidé dans le cadre d'un **agenda social**, sur des thématiques partagées, parmi lesquelles les mesures de mise en œuvre de la loi du 6 août 2019. A ce titre, la collectivité a fait des propositions qui ont d'ores et déjà permis d'acter un ordre du jour de travail pour les mois à venir, inscrivant cette démarche dans une collaboration constructive.

Enfin, **l'accompagnement au changement et le développement de la qualité de vie au travail** seront des axes forts de la feuille de route de la DRH. Il s'agit là de prendre en compte les mutations organisationnelles, techniques, fonctionnelles pour expliquer, traduire, objectiver, donner du sens et lever les inquiétudes, les incompréhensions que pourraient connaître les agents.

Les formations au management, les rencontres entre les encadrants, les groupes de travail seront poursuivis et s'inscriront dans la durée. Ces actions ont en effet démontré tout leur intérêt et le niveau de satisfaction globale qu'elles ont générée.

Elles seront complétées par d'autres actions, tels les ateliers de pairs, le coaching par exemple, permettant de développer l'offre de recours auprès de collègues dans le cadre du développement des bonnes pratiques.

B) Les recettes : 3 097 000 €

Les recettes proviennent essentiellement des remboursements des coûts salariaux par les organismes qui accueillent des agents de la collectivité mis à disposition, estimés à 2 939 148 € pour 2020.

Les autres recettes sont constituées de :

- remboursements du FIPHFP au titre des surcoûts d'aménagements de postes: 20 000 €
- les contributions d'organismes au titre des traitements d'agents (Europe dans le cadre du FSE, PAERPA, FIPD) : 107 852 €
- recouvrements Sécurité sociale et CNRACL: 30 000 €.

II - L'INVESTISSEMENT : 10 000 €

Cette enveloppe permettra la prise en charge des dépenses en matériel nécessaire aux cellules formation, hygiène et sécurité et l'acquisition de matériels et mobiliers dans le cadre des aménagements de postes.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces objectifs, il vous est proposé d'affecter les crédits de paiement selon les tableaux ci-dessous :

	CA 2018	BP 2019	CA anticipé 2019	BP 2020
Rémunération et régime indemnitaire	52 305 189,00 €	52 682 230 €	52 004 433,70 €	52 776 866 €
Déplacements	328 397,92 €	412 670 €	363 860,94 €	382 000 €
Hygiène et sécurité	97 898,45 €	375 800 €	334 309,69 €	413 600 €
Formation	132 710,26 €	185 000 €	167 135,73 €	185 000 €
Emploi et compétences	54 741,29 €	70 000 €	44 885,55 €	61 000 €
Divers	603 546,70 €	540 000 €	438 071,02 €	485 000 €
Rémunération CAE emplois avenir apprentis	55 346,41 €	58 000 €	38 648,21 €	116 000 €
<i>Groupe élus (PGM)</i>	<i>246 954,42 €</i>	<i>253 800 €</i>	<i>250 136,66 €</i>	<i>258 534 €</i>
Pratiques professionnelles (<i>action en lien avec la DASFI</i>)	22 200,00 €	22 000 €	21 999,95 €	22 000 €
Dispositif protection des travailleurs isolés		84 500,00 €	44 716,07 €	- €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53 846 984,45 €	54 684 000 €	53 708 197,52 €	54 700 000 €
Hygiène et sécurité	18 171,13 €	33 000 €	6 805,50 €	20 000 €
Rémunération MAD	3 476 537,00 €	3 074 300 €	1 619 789,28 €	2 939 148 €
Rémunération et régime indemnitaire MAD LDA			1 038 414,69 €	
Subvention (Europe FSE+ PAERPA + FIPD)	955 270,16 €	143 000 €	50 000,00 €	107 852 €
Remb SS et CNRACL	39 340,89 €	30 000 €	60 412,00 €	30 000 €
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 489 319,18 €	3 280 300 €	2 775 421,47 €	3 097 000 €
Acquisitions matériels ACFI et matériels formation	2 382,70 €	10 000 €	2 878,50 €	10 000 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 382,70 €	10 000 €	2 878,50 €	10 000 €
Néant				
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €

Pour mémoire, les engagements 2020 au titre de la politique des ressources humaines exposée ci-dessus, affectés selon les enveloppes suivantes :

EN DÉPENSES :

AE :

LIBELLES
EXPLOITATION ET GESTION DU RESTAURANT DU PERSONNEL 2017-2020
MEDECINE PROFESSIONNELLE 2018-2022
PRESTATION BLANCHISSERIE 2018-2022
VETEMENTS DE TRAVAIL CD19 / 2019-2023

EPE :

LIBELLES
RESSOURCES HUMAINES 930
RESSOURCES HUMAINES 932
RESSOURCES HUMAINES 933
RESSOURCES HUMAINES 934
RESSOURCES HUMAINES 935
RESSOURCES HUMAINES 935-6
RESSOURCES HUMAINES 936
RESSOURCES HUMAINES 937
RESSOURCES HUMAINES 939
RESSOURCES HUMAINES 939 QUALYSE
GROUPE D'ELUS - CORREZE DEMAIN / 2020 D
GROUPE D'ELUS - CORREZE A GAUCHE / 2020 D

EPI :

LIBELLES
RESSOURCES HUMAINES 930 INVESTISSEMENT

EN RECETTES :

EPE :

LIBELLES
RESSOURCES HUMAINES 930
RESSOURCES HUMAINES 935

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES - DOTATIONS 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 310 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre de la politique ressources humaines 2020 :

	Crédits de paiements 2020 DEPENSES	Crédits de paiements 2020 RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 700 000 €	3 097 000 €
INVESTISSEMENT	10 000 €	
TOTAL	54 710 000 €	3 097 000 €

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 900.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.4,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 voix contre.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16deb607a959-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 JANVIER 2020

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 31 janvier 2020, au 1^{er} avril 2020 et 1^{er} mars 2020 pour le CDEF (jointés en annexe au présent rapport) intègrent :

- les transformations de postes liées à des réussites aux concours, à la décision de la commission administrative paritaire de catégorie A intervenue le 17 décembre 2019,
- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité,
- des créations et suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité.

A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental)

a. Transformations d'emplois suite à réussite concours

Postes transformés	Postes d'origine
1 ingénieur	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe
1 attaché	1 rédacteur (à compter du 01/04/2020)

b. Transformations d'emplois suite à la commission administrative paritaire (1 agent)

Poste transformé	Poste d'origine
1 ingénieur	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe

c. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à l'intégration d'un agent dans la filière administrative dans le cadre d'un retour de disponibilité ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement afin d'assurer les missions de cuisinier ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement en 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en 1 poste d'adjoint technique afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en 1 poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux ;
- Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe en un poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe afin d'assurer les fonctions de travailleur social polyvalence de secteur au sein de la MSD d'Uzerche ;
- Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe qui exerçait les missions de conseiller en habitat en un poste de technicien afin d'assurer les fonctions de chargé de développement de la transition écologique sur les missions agriculture, alimentation et circuits courts ;
- Transformation d'un poste de directeur en un poste d'attaché hors classe afin d'assurer les fonctions de directeur de la communication ;
- Transformation d'un poste de médecin de 1^{ère} classe en un poste d'infirmier en soins généraux hors classe afin d'assurer les fonctions de cadre de santé APA (allocation personnalisée d'autonomie) au sein de la direction de l'Autonomie MDPH.

d. Créations d'emplois

- Création d'un poste de médecin hors classe à temps non complet au sein du service Protection Maternelle et Infantile, missions précédemment exercées dans le cadre de vacations.
Création d'un poste d'attaché, à temps non complet, afin d'assurer les fonctions de chargé de la recherche de financements.
- Création à compter du 01/04/2020 d'un poste d'attaché hors classe afin d'assurer les missions de directeur des ressources humaines.

e. Suppressions d'emplois

- Suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe suite à des départs au sein du Laboratoire Qualyse.
- Suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe en charge de la politique jeunesse et du Conseil Départemental des Jeunes au sein du service Éducation Jeunesse.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif, assistant de gestion administrative au sein du service Insertion.
- Suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe suite au non renouvellement du dispositif du parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie PAERPA (fin des compensations financières de l'État).

f. Emplois non permanents

Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts.

B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance au 01/03/2020

a. Emplois permanents

- Transformation d'un poste d'éducateur jeunes enfants de classe supérieure de 1^{er} grade en un poste d'assistant socio-éducatif hospitalier de classe supérieure du 1^{er} grade.
- Transformation d'un poste d'aide médico psychologique de classe normale en un poste d'aide soignante.
- Transformation d'un poste agent des services hospitaliers qualifié de classe normale en un poste agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure.

b. Emplois non permanents

Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts.

C. Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé

Emplois permanents

- Transformation d'un poste de rédacteur en 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les missions de gestionnaire administratif et financier.

Les tableaux des emplois qui vous sont présentés ont été soumis à l'avis du Comité technique le 11 mars dernier.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 JANVIER 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 311 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents et non permanents départementaux.

Aussi, il est proposé :

A) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois permanents suivantes :

1- Suite aux réussites concours :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché	A	TC	1	
Ingénieur	A	TC	1	
Rédacteur	B	TC		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1

2- Suite aux Commissions Administratives Paritaires :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Ingénieur	A	TC	1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1

3- Suite à des transformations d'emplois, redeploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Directeur	A	TC		1
Attaché hors classe	A	TC	1	
Adjoint adm principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	
Technicien	B	TC	1	
Agent de maîtrise principal	C	TC		1
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	
Adjoint technique	C	TC	1	
Adjoint tech principal de 1 ^{ère} classe des EE	C	TC		1
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe des EE	C	TC	1	3
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	1	
Médecin de 1 ^{ère} classe	A	TC		1
Infirmière en soins généraux hors classe	A	TC	1	
Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	A	TC	1	1
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	A	TC		1

4 - Suite à des créations et suppressions d'emplois

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché hors classe	A	TC	1	
Attaché	A	TNC	1	
Médecin hors classe	A	TNC	1	
Infirmière en soins généraux de hors classe	A	TC		1
Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	A	TC		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	TC		1
Adjoint administratif	C	TC		1

B) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois non permanents suivantes :

- Pour les besoins de remplacements :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	A	TC	24	
Assistant socio-éducatif	B	TC		24

- Pour les besoins occasionnels

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Attaché hors classe	A	TC	3	
Attaché	A	TC	6	
Assistant socio éducatif 1 ^{ère} classe	A	TC	12	
Assistant socio éducatif 2 ^{ème} classe	A	TC		6
Assistant socio éducatif	B	TC		15

C) Sur le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, les créations et suppressions de postes suivantes :

POSTES PERMANENTS				
GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Educateur Jeunes Enfants Classe Supérieure du 1 ^{er} grade	A	TC		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe supérieure du 1 ^{er} grade	A	TC	1	
Aide Médico Psychologique de classe normale	C	TC		1
Aide Soignante	C	TC	1	
Agent des services hospitaliers Qualifié de classe supérieure	C	TC	1	
Agent des services hospitaliers Qualifié de classe normale	C	TC		1

POSTES NON PERMANENTS				
GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC	6	
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1 ^{er} grade	A	TC		12
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC	6	
Aide Médico Psychologique	C	TC		12
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC		12
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC	36	
Ouvrier principal de 2 ^{ème} classe	C	TC		12
Educateur en apprentissage	B	TNC		6

D) Sur le budget du Centre Départemental de Santé, les créations et suppressions de postes suivantes :

POSTES PERMANENTS				
GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1	
Rédacteur	B	TC		1

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
 - Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0.
- Et sur le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
- Et sur le budget du centre Départemental de Santé

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df2607aa22-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS				
			Effectifs autorisés 01/01/2020	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 31/01/2020	Pourvus au 31/01/2020	Effectifs autorisés 01/04/2020
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	1	2
			3	0	3	2	3
Administrateur hors classe	A	TC	1		1	1	1
Administrateurs territoriaux	A	TC	1		1	1	1
			2	0	2	2	2
Directeur	A	TC	2	-1	1	1	1
Attaché hors classe	A	TC	2	1	3	2	4
Attaché principal	A	TC	16		16	16	16
Attaché territorial	A	TC	24		24	23	25
Attaché territorial	A	TNC	1	1	2	1	2
			45	1	46	43	48
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	38		38	35	38
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	27		27	26	27
Rédacteur	B	TC	41		41	41	40
			106	0	106	102	105
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	58		58	47	58
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	92	1	93	79	93
Adjoint administratif	C	TC	49	-1	48	48	48
Adjoint administratif	C	TNC	1		1	0	1
			200	0	200	174	200
Ingénieur en chef	A	TC	5		5	4	5
			5	0	5	4	5
Ingénieur principal	A	TC	13		13	12	13
Ingénieur	A	TC	16	2	18	17	18
			29	2	31	29	31
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	54	-3	51	45	51
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	16	-1	15	14	15
Technicien	B	TC	40	1	41	39	41
			110	-3	107	98	107
Agent de maîtrise principal	C	TC	40	-1	39	31	39
Agent de maîtrise	C	TC	56		56	50	56
			96	-1	95	81	95
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	65		65	60	65
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	89	1	90	85	90
Adjoint technique	C	TC	89	1	90	87	90
			243	2	245	232	245
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	49	-1	48	45	48
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	111	-2	109	92	109
	C	TNC 17,5/35	1		1	0	1
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	54	1	55	52	55
	C	TNC 17,5/35	5		5	1	5
			220	-2	218	190	218
Médecin hors classe	A	TC	4		4	2	4
Médecin hors classe	A	TNC	0	1	1	1	1
Médecin de 1° cl	A	TC	4	-1	3	1	3
Médecin de 1° cl	A	TNC	1		1	1	1
Médecin de 2° cl	A	TC	1		1	1	1
Médecin de 2° cl	A	TNC	2		2	0	2
			12	0	12	6	12
Psychologue terr, hors classe	A	TC	3		3	3	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	1		1	1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	1		1	1	1
			6	0	6	6	6
Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2	2
			2	0	2	2	2
Puéricultrice hors classe	A	TC	10		10	9	10
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1		1	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	TC	2		2	1	2
Puéricultrice de classe normale	A	TC	4		4	4	4
			CD1275	0	17	15	17

Cadre de santé 1° classe	A	TC	1		1	1	1
Cadre de santé 2° classe	A	TC	2		2	2	2
			3	0	3	3	3
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	2	0	2	0	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	3		3	2	3
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	8		8	6	8
			13	0	13	8	13
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	2		2	1	2
Conseiller socio-éducatif	A	TC	5		5	4	5
			7	0	7	5	7
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	TC	5		5	5	5
Assistant socio-éducatif 1ère classe	A	TC	98	-1	97	96	97
Assistant socio-éducatif 2ème classe	A	TC	61	-1	60	56	60
			164	-2	162	157	162
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0	2
Agent social	C	TC	3		3	2	3
			5	0	5	2	5
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	9		9	9	9
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TNC 31,5/35	1		1	1	1
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	6		6	6	6
			16	0	16	16	16
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	0		0	0	0
Conservateur du patrimoine	A	TC	2		2	1	2
Conservateur du patrimoine	A	TNC	0		0	0	0
			2	0	2	1	2
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	0		0	0	0
			1	0	1	1	1
Bibliothécaire	A	TC	0		0	0	0
			0	0	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	4		4	4	4
			4	0	4	4	4
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	6		6	4	6
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	2	5
Assistant de conservation	B	TC	6		6	3	6
			17	0	17	9	17
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	3		3	3	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	4		4	3	4
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	4		4	3	4
			11	0	11	9	11
Animateur principal de 1ère classe	B	TNC	1		1	1	1
			1	0	1	1	1
Collaborateur de cabinet	A	TC	3		3	2	3
Collaborateur de groupe élus	A	TC	3		3	3	3
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	1	1
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1	1
			8	0	8	7	8
Assistants familiaux	C	TC	195		195	174	195
			195	0	195	174	195
OPA	C	TC	1		1	1	1
			1	0	1	1	1
TOTAL			1544	-3	1541	1384	1542

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 30/09/2019	Transformations	Mensualités autorisées au 31/01/2020	Mensualités consommées au 31/01/2020
Attaché	A	TC	12		12	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	TC	24		24	
Conseiller socio-éducatif	A	TC	1		1	
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	TC	5		5	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	TC	54	24	78	5,6
	A	TC	96	24	120	5,6
Assistant de conservation	B	TC	12		12	
Technicien	B	TC	24		24	1
Assistant socio éducatif	B	TC	24	-24	0	
Rédacteur	B	TC	12		12	
	B	TC	72	-24	48	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	60		60	3
Adjoint technique	C	TC	36		36	2
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120	8,66
	C	TC	228	0	228	13,66
Ajoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48	
	C	TNC 17,5/35	48	0	48	0
					444 mensualités autorisés	

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU RENFORTS (exprimés en mensualités)

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 30/09/2019	Transformations	Mensualités autorisées au 31/01/2020	Mensualités consommées au 31/01/2020
Ingénieur	A	TC	6		6	
Médecin hors classe	A	TC	4		4	
Psychologue de classe normale	A	TC	8		8	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	10		10	1
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	12		12	
Attaché hors classe	A	TC	0	3	3	0,12
Attaché	A	TC	6	6	12	1
Assistant socio éducatif 1ère classe	A	TC	0	12	12	1
Assistant socio éducatif 2ème classe	A	TC	45	-6	39	
	A	TC	91	15	106	3
Assistant socio éducatif	B	TC	15	-15	0	
Moniteur éducateur	B	TC	0		0	
Technicien	B	TC	30		30	
Rédacteur	B	TC	14		14	1
	B	TC	59	-15	44	1
Adjoint administratif	C	TC	66		66	4
Adjoint technique	C	TC	132		132	15,86
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Intervenant familial territorial	C	TC	24		24	
Adjoint social	C	TC	24		24	
Adjoint technique des EE	C	TC	36		36	6,86
	C	TC	330	0	330	27
					480 mensualités autorisées	

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualités)

	Catégorie	Taux	Annuités autorisées au 30/09/2019	Transformations, suppression et /ou création de poste	Mensualités autorisées au 31/01/2020	Mensualités consommées au 31/01/2020
Médecin vacataire	A	TNC	1		12	0
Psychologue vacataire	A	TNC	2		24	0,37
					36 mensualités autorisés	

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés	Pourvus au 31/01/2020
Apprentis	TC	10	4

DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 30/09/2019	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS 01/03/2020		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2° grade	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Psychologue	A	TNC	1			1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe supérieure du 1er grade	A	TC	4	1	5		5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			4	-1	5	0	1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	3	1	3		4
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	1	3	0	4
Educateur Jeunes Enfants Classe Supérieure du 1er grade	A	TC	1	-1	0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	-1	0	0	0
Moniteur Educateur	B	TC	7		7		7
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			7	0	7	0	7
Animateur des services Hospitaliers	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Médico Psychologique de classe normale	C	TC	1	-1	0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	-1	0	0	0
Aide Soignante	C	TC	0	1	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	1	1	0	1
Adjoint administratif Hospitalier	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Soignante Principale	C	TC	1	0	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1		1		1
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Agent d'entretien Qualifié	C	TC	1		1		1
Agent des services hospitaliers Qualifié de classe supérieure	C	TC	0	1	1		1
Agent des services hospitaliers Qualifié de classe normale	C	TC	8	-1	7		6
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			9	0	9	0	8
TOTAL GENERAL			34	-1	33	1	30

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC	0,5	-0,5	0		0
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	1	1	24		4
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC	0,5	0,5	12		2
Aide Médico Psychologique	C	TC	3	-1	24		4
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC	2	-1		12	2
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC	0	3	36		6
Ouvrier principal de 2ème classe	C	TC	1	-1	0		0
Educateur en apprentissage	B	TNC	2	-0,5		18	4

EMPLOIS DE VACATAIRES

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Psychologue vacataire	A	TNC	1			12	0

DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE							annexe
DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	Taux	Autorités au 30/09/2019	Transformations et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS AU 31/01/2020		
					Années TC	Années TNC	FOURNIS
Médecin territorial hors classe	A	TC	10		10		5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			10	0	10	0	5
Plénière hors classe	A	TNC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Attaché territorial	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	-1	1	0	1
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	TC	0	1	0		4
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	1	0	0	4
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	TC	0		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	1	0	0
Rédacteur territorial	B	TC	1	-1	0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	-1	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint administratif territorial	C	TC	2		2		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	1
TOTAL GENERAL			17	-1	17	0	14

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS							
Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Années contractées	Transformations	mois/les catés TC	mois/les catés TNC	mois/les concernées
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		0
Rédacteur territorial	B	TC	1		12		0
Adjoint administratif territorial	C	TC	1		12		0

Réunion du 10 Avril 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES.
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

RAPPORT

Par sa délibération n° 5 en date du 2 avril 2015, le Conseil Départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les mêmes dispositions prévoient que le Président du Conseil Départemental rende compte à la plus proche réunion utile du Conseil Départemental de l'exercice de cette compétence.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte des marchés publics, accords-cadres et avenants notifiés, passés en vertu de ladite délégation, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES.
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 312 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : L'Assemblée plénière du Conseil Départemental prend acte de la délégation attribuée à Monsieur le Président du Conseil Départemental, sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le chargeant de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (annexe à la présente délibération).

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16df5607aa8a-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

ANNEXE

I - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS - CADRES

■ PROCÉDURES ADAPTÉES

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BÂTIMENTS					
Travaux d'installation de générateurs de lumière LED pour fibre optique haute performance au Musée du Président Jacques Chirac Marché ordinaire	Lot unique	SARL ERDE (19300 Egletons)	21 506 € HT	Durée : 2 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage	/
SERVICE ETUDES ET TRAVAUX					
Déviation de Meymac - Études environnementales, avant projet et dossiers réglementaires Marché ordinaire	Lot unique	CABINET D'ÉTUDES MARC MERLIN (63800 Cournon d'Auvergne)	218 275,90 € HT	Durée : 3 ans ferme, à compter de la notification du marché	28/01/2020
CELLULE TRANSITION ECOLOGIQUE					
Étude de potentiel et stratégie d'accompagnement des projets d'hydrogène décarboné sur la Corrèze (2ème consultation consécutive à déclaration sans suite) Marché ordinaire	Lot unique	SAS SEIYA CONSULTING (31000 Toulouse)	68 793 € HT	Durée : 5 mois, à compter de la notification	/

▪ **PROCÉDURES ADAPTÉES (SUITE)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
DASFI					
<p>Mise en œuvre de mesures d'accompagnement social personnalisé avec perception et gestion des prestations sociales (MASP2) pour le CD19</p> <p>Accord-cadre à bons de commande avec minimum et sans maximum</p>	Lot unique	<p>UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA CORRÈZE (19000 Tulle)</p>	<p>Minimum 100 dossiers /4 ans sans maximum sur les 4 ans.</p> <p>Montant estimatif : 193 920 € TTC</p>	Durée : 4 ans fermes, à compter de la notification	19/02/2020

CD 1284

▪ **MARCHES PASSES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION					
Marché de maintenance et de prestations associées des services KIOSK et KBOX Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	QUALIGRAF (75 015 Paris)	Montants annuels : minimum : 17 374 € HT maximum : 25 000 € HT	Durée : du 12 janvier 2020 au 31 décembre 2020. Reconductible 3 fois, pour une durée d'un an.	/
Marché de maintenance du progiciel "Neptune" Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	DLM SOFT (71 100 Chalon sur Saône)	Montants annuels : minimum : 3 710 € HT maximum : 16 000 € HT	Durée : du 13 janvier 2020 au 31 décembre 2020. Reconductible 3 fois, pour une durée d'un an.	/
Marché de maintenance du logiciel Pns Parck - software Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	PNS CONCEPT (69 100 Villeurbanne)	Montants annuels minimum : 1 600 € HT maximum : 6 400 € HT	Durée : du 1er février 2020 au 31 décembre 2020. Reconductible 3 fois, pour une durée d'un an.	/
Marché de maintenance et d'hébergement des logiciels Prism et Kuantic Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	NEO GLS (33650 Martillac)	Montants annuels : minimum : 15 782 HT maximum : 32 000 € HT	Durée : du 17 février 2020 au 31 décembre 2020. Reconductible 1 fois, pour une durée d'un an.	/
Marché de maintenance des progiciels Intercert, Intersuivi et télétransmission des FSE Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	TEAMNET (75011 Paris)	Montants annuels : minimum : 8 196,10 € HT maximum : 45 000 € HT	Durée du 15 février 2020 au 31 décembre 2020. Reconductible 1 fois, pour une durée d'un an.	/

▪ **MARCHES PASSES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE (suite)**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE ETUDES ET TRAVAUX					
Travaux de déboisement nécessaires aux travaux d'aménagement du projet de liaison RD1089 et RD921 - Déviation Malemort (2 ^{ème} consultation consécutive à déclaration sans suite) Marché ordinaire	Lot unique	LASCAUX (19230 St Sornin Lavalps)	45 332 € HT	Durée : 1 mois ferme, à compter de la notification.	/

CD 1286

II - AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
CELLULE TRANSITION ECOLOGIQUE				
Création de la réserve de biodiversité d'Argentat - Valorisation et restauration écologique du site	Marché n° 2019/58	Groupement : TERRACOL TP/ PIGNOT TP/ LASCAUX / COGNAC TP	Prestations supplémentaires : - réalisation du parking n°1 : + 40 180 € HT - réalisation parking n°2 : + 260 286,50 € HT soit un total de 300 466,50 € HT <u>Délai supplémentaire</u> : + 6 semaines	Montant initial : 2 661 610,35 € Tranche ferme + tranches optionnelles 1-2-3 - après avenant : 2 962 076,85 €
CELLULE HYGIENE ET SECURITE				
Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelle pour les agents du CD19	Marché n° 2019/26 Lot n°2 : EPI de travail en hauteur, forestiers et non spécifiques	MABEO INDUSTRIES	<u>Prix supplémentaire</u> : Prix n°79 : chaussures de tronçonnage classe 3 : 141,96 € HT	Montant initial : Minimum : 7 000 € HT Maximum : 35 000 € HT - après avenant : montant inchangé
SERVICE ETUDES ET TRAVAUX				
Entretien des dépendances vertes du domaine public routier départemental - Fauchage et débroussaillage	Marché n°2018/45 Lot n°6 : Tulle secteur de Saint Privat	MEYNIER JEAN PAUL	<u>Prix supplémentaire</u> : Prix n°2.2 : plus value pour débroussaillage : 65 € HT le kilomètre	Montant initial : Minimum /5 ans : 126 000 € HT Sans maximum - après avenant : montant inchangé

CD 1207

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

CORONAVIRUS - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU DEPARTEMENT

RAPPORT

Dans le cadre de la pandémie de coronavirus, covid-19, qui sévit depuis plusieurs semaines dans le monde, notre pays subit lui aussi les effets de cette crise sanitaire inédite qui bouleverse son organisation et la vie des Français.

La situation sanitaire est telle que, pour limiter la progression du virus et tenter d'éviter sa propagation, le Gouvernement a instauré l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars dernier, complétée par des ordonnances stipulant diverses dispositions d'application dans des champs déterminés.

Ainsi, en raison du confinement instauré depuis le 16 mars dernier, des restrictions des déplacements ont été mises en place.

La collectivité a élaboré et mis en œuvre un plan de continuité de ses activités au sein de chacune des directions et de chacun des services, permettant d'assurer la sécurité et la santé de ses agents et garantissant la continuité du fonctionnement du service public au bénéfice des usagers et des Corrégiens.

Elle a également largement communiqué en direction des agents sur les mesures de prévention et de précaution à respecter dans cette période de crise. C'est ainsi que de manière très régulière sont diffusés des messages rappelant les bons gestes à effectuer, les produits à utiliser, les précautions quotidiennes à respecter..., quel que soit le champ d'activité des agents.

Un dialogue accentué et constructif est entretenu avec les représentants du personnel, via 3 "rendez-vous" hebdomadaires, pour leur communiquer les dernières informations ou répondre à leurs remarques ou questions.

Cette période particulière bouscule nos modalités habituelles de fonctionnement et nos organisations.

Elle provoque également de graves difficultés, notamment pour certains établissements médico-sociaux qui sont aujourd'hui confrontés à une absence de personnel, alors même qu'accueillant des personnes fragiles, ils doivent assurer la continuité du service rendu à leurs usagers.

C'est dans le domaine de la restauration et de l'entretien des locaux que les manques sont exprimés.

Parallèlement, des agents du Département ont manifesté leur volonté d'apporter leur aide aux services qui en auraient besoin, le cas échéant.

Ainsi, la collectivité, forte de sa connaissance et de ses relations partenariales avec ces structures, et de sa compétence "régaliennne" en matière d'action sociale, ne peut qu'être attentive aux besoins exprimés par les établissements.

C'est pourquoi je vous propose d'organiser la **mise à disposition de personnels volontaires** de notre collectivité au bénéfice des établissements médico-sociaux qui en manifesteraient le besoin.

Il s'agit d'inscrire le Département dans la **solidarité territoriale** indispensable dans ces moments particuliers, pour leur permettre de poursuivre leur activité au service des personnes fragiles qu'ils hébergent.

C'est bien d'un effort inédit et d'une solidarité inédite dont il est question, mais qui est nécessaire; tout en assurant de la manière la plus performante possible la sécurité de nos agents.

Les établissements médico-sociaux rencontrent essentiellement deux difficultés en matière de moyens: cuisiniers et agents d'entretien.

Les besoins recensés à ce jour sont variables selon les établissements: de quelques heures à quelques jours par semaine, et sur une durée qui varie également selon la situation de l'établissement.

Ils sont bien sûr évolutifs.

La mise à disposition temporaire de nos personnels, dans leur champ de compétence, viendra ainsi épauler l'établissement.

Une **convention cadre**, proposée avec ce rapport, régira les relations entre la collectivité et l'établissement bénéficiaire d'agents du Département mis temporairement à sa disposition.

Seuls les agents expressément volontaires pourront être mis à disposition des établissements; qui devront au préalable garantir la **nécessité impérieuse** de veiller au **respect de la santé et de la sécurité des agents concernés** et s'en assurer à chaque embauche. Ils devront ainsi fournir les masques chirurgicaux ou FFP2, le gel hydro alcoolique, les gants, le savon...nécessaires et assurer le relevé de température pour chaque agent du Département à chaque embauche dans la journée.

Avant toute mise à disposition dans un établissement, chaque agent devra confirmer expressément son engagement volontaire en signant l'attestation jointe au présent rapport. Un arrêté individuel (annexé au rapport) lui sera notifié pour la durée de la mise à disposition, qui pourra donc varier d'un agent à l'autre selon les besoins à couvrir.

De plus, les besoins de l'établissement seront vérifiés pour en qualifier la nature (type de compétences attendues), la durée (jours, temps partiel, semaine...), le nombre (combien d'agents ?) pour ne pas cumuler les moyens déployés avec les communes qui souhaiteraient se mobiliser et avec lesquelles le Conseil Départemental doit se coordonner.

La proximité domicile de l'agent/lieu de l'établissement sera évidemment privilégiée pour limiter et éviter tout déplacement inutile.

La mise à disposition des personnels du Département s'effectuera dans la **stricte limite des effectifs disponibles et volontaires**, ainsi que de leur **répartition équilibrée** au bénéfice d'autres partenaires institutionnels corréziens confrontés à une situation comparable.

Considérant le contexte très particulier d'urgence sanitaire dans lequel s'inscrit cet effort de solidarité, la mise à disposition des personnels volontaires de la collectivité ne donnera pas lieu à remboursement par l'établissement.

Je vous propose d'inscrire notre collectivité dans cet effort de solidarité au bénéfice des personnes fragiles, nécessité aujourd'hui par la situation de certains établissements médico-sociaux du territoire.

A cet effet, je vous demande de m'autoriser à signer la convention cadre annexée au présent rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 27 Mars 2020

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CORONAVIRUS - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU DEPARTEMENT

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la situation exceptionnelle créée par la pandémie du coronavirus,

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 2 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,

VU l'accord des Groupes politiques composant l'Assemblée sur le principe d'une consultation par voie dématérialisée des membres de la Commission des Affaires Générales,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 313 en date du 27 Mars 2020, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Est adopté le principe de la mise à disposition temporaire de personnels volontaires du Département.

Article 2 : Est approuvée telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération la convention cadre relative à la mise à disposition de personnel du Département de la Corrèze.

Article 3 : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions cadres à intervenir avec les établissements.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 10 Avril 2020

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20200410-lmc16e1c607bdc1-DE

Affiché le : 10 Avril 2020

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Convention cadre relative à la mise à disposition
de personnel du Département de la Corrèze
auprès de

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 ;
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique territoriale,
(article 10) ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition
applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, de transformation de la Fonction Publique ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de
covid-19 ; et les ordonnances prises en application ;
Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et les décrets
d'application ;
Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 10 avril 2020 ;

Entre

Le Département de la Corrèze, hôtel du Département Marbot, 9 rue René et Émile Fage,
19005 TULLE, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE,

ci-après désigné, le Département

d'une part,

et :

L'établissement social et medico social : nom et adresse, représenté par ...

Ci-après désigné, l'établissement

d'autre part,

PREAMBULE

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE

Considérant l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et lié à la propagation de la pandémie du Covid-19 ;

Considérant l'absence de plusieurs de ses personnels à laquelle est confronté l'établissement désigné ci-dessus en raison, notamment, des mesures de confinement et de restriction de déplacements en vigueur depuis le 16 mars 2020 ;

Considérant que la situation dégradée de ses effectifs menace à présent la continuité même du fonctionnement de l'établissement et du service rendu aux usagers, en particulier s'agissant des prestations de restauration et d'entretien des locaux ;

Considérant le besoin subséquent en termes de ressources humaines dont a fait part l'établissement au Département de la Corrèze en date du ;

Considérant l'accord exprès formulé par les agents volontaires du Département en vue de leur mise à disposition temporaire auprès de l'établissement ;

Considérant la nécessité impérieuse de veiller au respect de la santé et de la sécurité des agents concernés ;

Les parties se sont rapprochées pour convenir des conditions d'une mise à disposition temporaire des agents départementaux, dans la stricte limite des effectifs disponibles et volontaires, ainsi que de leur répartition équilibrée au bénéfice d'autres partenaires institutionnels corréziens confrontés à une situation comparable.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet la mise à disposition temporaire d'agent(s) du Département de la Corrèze au bénéfice de l'établissement ... (*dénomination à rappeler*) pour assurer et garantir la continuité du service public rendu aux usagers.

La présente convention est complétée par la notification à chaque agent concerné d'un arrêté individuel portant mise à disposition temporaire, établi sur la base d'un bulletin réponse manifestant l'accord exprès de l'intéressé.

ARTICLE 2 : Ressources mises à disposition par le Département de la Corrèze

Le Département met à disposition de l'établissement les ressources en personnels suivantes :

- x agents exerçant les fonctions de cuisinier
- et/ou x agents exerçant les fonctions d'agent d'entretien.

Le personnel ainsi désigné est mis à disposition de l'établissement pour y exercer des missions correspondant à celles dont il relève.

ARTICLE 3 : Engagements de l'établissement

L'établissement s'engage expressément à prendre toutes les mesures indispensables d'hygiène, de sécurité et de prévention de nature à assurer la sécurité des agents du Département mis à disposition.

L'établissement s'engage également à fournir aux agents mis à disposition tous les équipements de protection individuelle et matériels susceptibles d'y concourir (masques chirurgicaux ou/et FFP2, gants, savons, gel hydro alcoolique...; cette liste n'étant pas exhaustive).

L'établissement s'engage aussi à procéder à un relevé de température quotidien pour chaque agent mis à disposition lors de chacune de ses embauches.

Il s'engage enfin à fournir aux intéressés tous les moyens leur permettant d'accomplir leurs missions.

ARTICLE 4 : Conditions d'emploi

1. La gestion des agents du Département au sein de l'établissement

Durant leur mise à disposition auprès de l'établissement, les agents du Département sont placés sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement.

L'établissement fixe les conditions du travail, les horaires dans le respect des modalités arrêtées par le Département, en tenant compte des besoins et des spécificités des missions, et dans le respect de la réglementation en vigueur.

2. La rémunération des agents

Le Département versera aux agents la rémunération correspondant à leur grade et à leur quotité de temps de travail. Ces derniers conservent, à ce titre, le bénéfice du régime indemnitaire et des primes afférents à leur grade ainsi qu'à leur fonction, et le cas échéant, leur NBI.

L'établissement d'accueil est libre de verser aux agents du Département mis à sa disposition toute indemnisation complémentaire, selon les règles comptables qui lui sont propres.

3. La gestion statutaire des agents

La situation administrative des agents mis à disposition est gérée par le Département : c'est notamment le cas des congés, du temps partiel, des arrêts de travail, des accidents de travail ou de trajet.

Le Département conserve le pouvoir disciplinaire. En cas de manquement, l'établissement saisit par un rapport le Département qui instruit, le cas échéant, la procédure disciplinaire.

ARTICLE 5 : Rémunération et remboursement

Conformément aux dispositions de l'article 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et compte tenu du contexte dans lequel elle s'inscrit, la mise à disposition ne donne pas lieu à remboursement par l'établissement.

ARTICLE 6 : Durée de la mise à disposition

La présente convention s'applique pendant le temps de la crise sanitaire et dans la limite des moyens disponibles du Département.

ARTICLE 7 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition des agents peut prendre fin soit :

- à la demande de l'établissement ;
- à la demande du Département.

Fait à Tulle, le

le Président du Conseil Départemental

Le directeur de l'établissement

Pascal COSTE

COUPON REPONSE
MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE AUPRES
DE *NOM DE L'ORGANISME ACCUEIL*

Je soussigné(e) *Madame/Monsieur, né(e) le, domicilié(e) à*, accepte expressément d'être mis(e) à disposition auprès de *nom de l'organisme accueil* pour la durée définie par cet organisme dans le cadre de la gestion de l'état d'urgence sanitaire.

J'exercerai auprès de cet organisme les missions suivantes :

.....
.....
.....
.....

Je prends l'engagement d'informer la Direction des Ressources Humaines du Conseil Départemental de la Corrèze de la fin de cette mise à disposition dans l'hypothèse où cette dernière ne serait pas mentionnée dans l'arrêté de mise à disposition qui sera porté à ma connaissance.

Fait le, à

Signature

Prénom Nom

**ARRETE PORTANT MISE A DISPOSITION
TEMPORAIRE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE, représentant le Département

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 61 à 63,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

VU la demande de renfort en personnel présentée par la structure à l'origine de la situation,

CONSIDERANT que Madame/Monsieur.....a donné son accord exprès pour sa mise à disposition temporaire par coupon réponse en date du, pour l'exercice des missions qui y sont précisées ;

CONSIDERANT la convention-cadre relative à la mise à disposition de personnel conclue entre le Département et la structure d'accueil bénéficiaire,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE

Article 1^{er} : À compter duMadame/Monsieur.....grade..... est mis(e) à disposition de l'organisme d'accueil pour la durée nécessaire à la gestion de la crise sanitaire.

Madame/Monsieur.....s'engage à informer la Direction des Ressources Humaines du Conseil Départemental de la Corrèze de la fin de cette mise à disposition temporaire. Cette mise à disposition est totale ou partielle à raison de ... jours et s'entend conformément aux conditions d'emploi de l'intéressé(e) (notamment quotité d'emploi, temps de travail hebdomadaire).

Article 2 : Madame/Monsieur.....percevra la rémunération correspondant à son grade et à sa quotité de temps de travail, versée par le Conseil Départemental de la Corrèze, sans préjudice toutefois des indemnités complémentaires consenties le cas échéant par la structure d'accueil.

Article 3 : Madame/Monsieur.....est autorisé(é) par le Département à se déplacer jusqu'à :

Organisme d'accueil
Adresse

Article 4 : Il peut être mis fin à cette mise à disposition à tout moment par chacune des parties notamment dans le cas où l'organisme d'accueil n'assurerait pas la sécurité au travail.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Voies et délais de recours : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification, au moyen de l'application Telerecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante, 1 Cours Vergniaud, 87000 LIMOGES.



Arrêtés

ARRÊTÉ N° 20PM1003

OBJET

ARRETE MODIFICATIF CONCERNANT LE MULTI ACCUEIL "BéBé aiMe" DE BEAULIEU

LE PRÉSIDENT

VU

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et Libertés des Communes, des Départements et Régions,
- La loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi N° 82-213 précitée,
- Le décret N° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires),
- Le décret N° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,
- La demande présentée par le gestionnaire en date du 10 avril 2020.
- L'avis favorable du Médecin Départemental de Protection Maternelle Infantile,

Sur proposition du Directeur Général des Services du Département de la CORREZE,

ARRÊTE

Article 1er : Conformément aux consignes nationales en date du 31 mars 2020 concernant les modes d'accueil du jeune enfant et d'accueil des enfants de 0 à 3 ans des professionnels prioritaires, en lien avec la gestion de la crise sanitaire : le multi accueil "Bébé aiMe", situé "Les Estruels, 19120 Beaulieu sur Dordogne", est requalifié à titre exceptionnel et transitoire en microcrèche à compter du 14 avril 2020 et pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la crise sanitaire.

Article 2 : La structure est gérée par la Mutualité Française Limousine.

Article 3 : Cet établissement fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Article 4 : Les enfants peuvent être accueillis dans le cadre de la microcrèche sans que le nombre d'enfant n'excède 10 enfants simultanément et sans possibilité d'accueil en surnombre.

Article 5 : La fonction de référente technique sera assurée par Madame Delphine DELACOUR infirmière diplômée d'Etat - Directrice du Pôle Petite Enfance.

Le personnel encadrant les enfants comprend :

- Madame Anne Marie NOGUEIRA et Madame Catherine BERBERIAN : auxiliaires de puériculture

- Madame Floriane WINNY : CAP Petite Enfance

Deux de ces personnes sont présentes en encadrement des enfants à tout moment lorsque le nombre d'enfants présent est supérieur à trois.

Article 6 : Toute modification de la présente autorisation doit être portée à la connaissance du Président du Conseil Départemental.

Article 7 :

M. le Directeur Général des Services du Département de la CORREZE,

M. le Président de la Mutualité Française Limousine,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le 16 Avril 2020

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 16 Avril 2020

Affiché le : 24 Avril 2020

ARRÊTÉ N° 20DRH002

OBJET

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

LE PRÉSIDENT

Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses 1ère et 3ème parties,

VU l'arrêté portant organisation des services et délégations de signatures en date du 23 janvier 2020

Sur proposition de M. le Directeur Général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent article fixe l'organisation des services du Conseil Départemental et la désignation des cadres responsables de son administration.

1 - Organisation des services :

L'organisation des services du Conseil Départemental comprend une Direction Générale incluant 1 poste de Directeur Général Adjoint et deux Pôles :

- Pôle Cohésion Territoriale
- Pôle Cohésion Sociale

La Direction de l'ensemble des services du Conseil Départemental est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur Général a autorité hiérarchique directe sur les Directions, Services et Cellules relevant ou non d'un Pôle.

1 - 1 - Directions et Services rattachés au Directeur Général

1 - 1 - 1 - Directions, Services, Cellules placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Direction des Finances comprenant deux services :
 - Service Budget-Comptabilité
 - Service Contrôle de Gestion Qualité
- Direction des Ressources Humaines comprenant deux services et une Cellule :
 - Service Emploi et Compétences
 - Service Gestion du Personnel
 - Cellule Hygiène Sécurité
- Direction des Affaires Générales et des Assemblées comprenant un service :
 - Service Intérieur
- Direction de la Transformation Numérique et de l'Innovation
- Cellule Evaluation des Politiques Publiques

1 - 1 - 2 - Chargés de missions, chefs de projets et conseiller placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Chargé de mission Innovation
- Chargé de mission pour la promotion du Territoire
- Chargé de mission Projets d'administration
- Chefs de projets Développement
- Archives Départementales
- Bibliothèque Départementale

1 - 2 - Pôle Cohésion Territoriale

Le Pôle Cohésion Territoriale comprend trois Directions :

- Direction du Développement des Territoires, comprenant trois services :
 - Service Aides aux Communes
 - Service Habitat
 - Service Transition Ecologique

- Direction de la Modernisation et des Moyens, comprenant trois services :
 - Service Affaires juridiques et Achats
 - Service Systèmes d'Information
 - Service Bâtiments

- Direction des Routes, comprenant cinq services :
 - Service Études et Travaux
 - Service Ordonnancement / Gestion des demandes
 - Service Appui Technique
 - Service Appui Administratif
 - Service Moyens Matériels

1 - 3 - Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale comprend trois Directions:

- Direction de l'Autonomie et MDPH, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Evaluation
 - Service Gestion des Allocations
 - Cellule Coordination de l'offre d'autonomie

- Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, comprenant trois services:
 - Service Aide Sociale à l'Enfance
 - Service Protection Maternelle et Infantile - Santé
 - Service Insertion

ainsi que quatre services gérant les Maisons de la Solidarité Départementales

- le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

- et le Centre Départemental de Santé.

- Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, comprenant deux services, une cellule et le Musée du Président Jacques Chirac:
 - Service Education Jeunesse
 - Service Culture Patrimoine
 - Cellule Sports
 - Musée du Président Jacques Chirac

1 - 4 - Désignation des responsables des Pôles, Directions, Services et Cellules :

1 - 4 - 1 - Direction Générale et Pôles

Directeur Général : Alexandre MURAT
 Directeur Général Adjoint : Eric LARUE

1 - 4 - 2 - Directions, Services et Cellules rattachés à la Direction Générale

Directeur des Finances : **Valérie CHASTANET**

Chef du Service Budget-Comptabilité : **Huguette ALEXANDRE NAUCHE**

Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité : **Dominique MALEYRE**

Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité : ...

Directeur des Ressources Humaines : **Jean-Baptiste PATIER**

Chef du Service Emploi et Compétences et responsable de la cellule pilotage : **Gaëlle BENAZECH**

Chef du Service Gestion du Personnel : **Pascale MERMET**

Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité : **Martine TOURNIE**

Directeur des Affaires Générales et des Assemblées : **Grégory CANTEGREIL**

Chef du Service Intérieur : **Philippe FAUGERON**

Directeur de la Transformation Numérique et de l'Innovation : **Michèle GARY-PAILLASSOU**

Chargé de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques : ...

Chargé de mission Projets d'administration : **Laetitia CAPY GOUNET**

Chefs de projets Développement : **Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Dominique ROUCHER, Maxime ESTRADÉ.**

Directeur des Archives Départementales : **Justine BERLIERE**

Directeur Adjoint des Archives Départementales : **Emmanuel BOSCA**

Directeur de la Bibliothèque Départementale : **Gaetano MANFREDONIA**

} avec rattachement
fonctionnel au Pôle
Cohésion Sociale

1 - 4 - 3 - Pôle Cohésion Territoriale

Directeur du Développement des Territoires : **Alain-Nicolas DI MEO**

Chef du Service Aides aux Communes : **Françoise TEYSSOU**

Chef du Service Habitat : **Célia DE PABLO**

Chef du service Transition Ecologique : **Laetitia BELLESSORT**

Directeur de la Modernisation et des Moyens : **Annie CERON**

Chef du Service Affaires juridiques et Achats : **Isabelle BONNET**

Chef du Service Systèmes d'Information : **Thierry LAGARDE**

Chef du Service Bâtiments : **Alain CAZALA**

Directeur des Routes : ...

Chef du Service Études et Travaux : **Philippe LAUB**

Chef du Service Ordonnancement / Gestion des demandes : **David FARGES**

Chef du service Appui Technique : **Francis CHAMMARD**

Chef du Service Appui Administratif : **Vanessa DUBOURG**

Chef du Service Moyens Matériels : **Christian NAUDET**

Responsable Grands Projets : **Franck TOTARO**

1 - 4 - 4 - Pôle Cohésion Sociale

Directeur de l'Autonomie et MDPH : **Sylvie PAPON**

Chef du Service Evaluation : **Dr Delphine TALAYRACH**

Chef du Service Gestion des Allocations : **Sylvie JABIOL**

Adjoint au Chef de Service Gestion des Allocations : **Dominique DELMAS**

Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie : **Marie-Anne SERANDON**

Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion : **Anne POUURET**

Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : **Laurent BAAS**

Chef du Service Protection Maternelle et Infantile Santé : **Isabelle DARDAILLON JOURNE**

Chef du Service Insertion : **Marie-Françoise CULOT**

Chefs de service des Maisons de la Solidarité Départementales : **Géraldine ANDRE, Sylvie CURIA, Delphine SZABO et Sylvie TEIXEIRA**

Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : **Béatrice PARDOËN**

Responsable du Centre Départemental de Santé: **Alain ACKER**

Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : **Elise CHARNAY**

Chef du Service Education Jeunesse : **Magali PONS**

Chef du Service Culture Patrimoine : **Nathalie JAYAT**

Cellule Sports : **Elise CHARNAY**

Directeur du Musée du Président Jacques Chirac : **Catherine COMBROUZE-LAFAYE**

Article 2 : Le présent article établit la classification des actes administratifs et documents donnant lieu à délégation de signature du Président du Conseil Départemental, dans toutes matières relevant de l'administration du Département avec les réserves et les précisions suivantes :

2.1 - La partie A concerne exclusivement les actes et documents produits par tout service dans le cadre de ses missions institutionnelles. N'y sont en aucun cas compris les actes et documents des domaines spécialisés prévus aux parties B et suivantes ;

2.2 - N'est pas déléguée la signature :

- des conventions, contrats et arrêtés, sauf exception explicitement mentionnée dans l'une des rubriques B à R ci-après
- de toute décision créatrice de droit autre que celles expressément citées dans le présent article
- des pièces comptables dématérialisées, pour le Budget Principal du Département et les Budgets annexes, sauf exception explicitement mentionnée au présent arrêté concernant limitativement la Direction Générale et la Direction des Finances
- des actes de gestion courante des lignes de crédits (versements et remboursements) du service.

A - ADMINISTRATION GENERALE

A1 : Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.

A2 : Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service.

A3 : Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.

A4 : Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :

- pièces justificatives,
- pièces attestant du service fait.

B - RESSOURCES HUMAINES

B1 : Actes et documents relatifs à la gestion statutaire de tous les personnels, y compris les cadres, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire, à l'exception des décisions créatrices de droits.

B2 : Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.

B3 : Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux, à la certification Qualité de la Direction.

B4 : Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.

B5 : Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc... y compris signature des conventions de stages.

C - AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX

Actes et documents dans le cadre des règlements des litiges et des procédures contentieuses concernant la collectivité, ses représentants dans l'exercice de leur mandat ou ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, notamment : relations avec les conseils juridiques et les défenseurs, relations avec les juridictions, suivi des procédures, transactions, expertises, assignations, constats, plaintes, suivi de l'exécution des décisions de justice.

D - INFORMATIQUE

Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.

E - COMMANDE PUBLIQUE

E1 : Actes et documents relatifs aux formalités de procédures de consultation préalable à la conclusion des marchés y compris les actes avisant les candidats du choix du pouvoir adjudicateur sur les candidatures et les offres.

E2 : Actes et documents relatifs à la passation, la notification, la réception et le solde pour la collectivité des marchés de travaux de fournitures courantes, de prestations de service, de prestations intellectuelles, ainsi que les contrats et conventions conclues dans ce domaine et des délégations de service public.

E3 : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 4 000 € HT.

E4 : Actes incombant à la personne responsable du marché, dans le cadre de l'application des cahiers de clauses administratives générales, à l'exclusion de celles déjà visées au E2 ci-dessus.

E5 : Actes et documents de liquidation des dépenses du service, résultant des marchés, conventions, contrats ou commandes visées aux E2 et E3 ci-dessus.

E6 : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 25 000 € HT.

F - AIDES FINANCIÈRES

Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.

G - PATRIMOINE

G1 : Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.

G2 : Actes relatifs à l'occupation, la gestion et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement...), y compris les arrêtés.

G3 : Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.

G4 : Demandes de permis de construire pour la Collectivité.

H - ACQUISITION FONCIERE, EXPROPRIATION, CESSION

H1 : Actes et documents relatifs à l'expropriation, à l'acquisition amiable ou à la cession à la Collectivité, des terrains nécessaires à la réalisation d'opérations, ou relatifs à la vente de biens par le Département.

H2 : Documents d'arpentage pour acquisition ou cession de terrains.

H3 : Actes d'aliénation de parcelles retranchées de la voie publique dans le cadre des opérations ci-dessus.

H4 : Convention d'occupation à titre précaire et révocable, convention de servitude.

H5 : Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers.

I - RESPONSABILITE CIVILE

I1 : Actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers à l'exclusion des dommages corporels.

J - AIDE SOCIALE

J1 : Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.

J2 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.

J3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.

J4 : Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.

J5 : Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.

J6 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

J7 : Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.

J8 : Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

J9 : Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

K - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

K1 : Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux : décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de retrait d'agrément, et décisions de retrait d'enfant à l'assistant maternel.

K2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicienne en intervention sociale et familiale ou d'aide ménagère à domicile.

K3 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.

K4 : Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

K5 : Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).

L - ACTIONS DE SANTÉ

L1 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des vaccinations.

L2 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale de santé.

M - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

M1 : Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles adoptives après avis de la Commission Départementale d'Agrément des Familles Adoptives.

M2 : Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République.

M3 : Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.

M4 : Actes et documents dans le cadre d'attribution de secours d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.

M5 : Actes et documents dans le cadre d'admission des enfants dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance quelle que soit la mesure de protection (administrative ou judiciaire).

M6 : Procès verbaux d'abandon.

M7 : Actes et documents dans le cadre du placement et de la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

M8 : Actes et documents relatifs à la gestion des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M9 : Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).

M10 : Actes et documents relatifs à la prise en charge d'une travailleuse familiale ou d'une aide ménagère au titre de la prévention.

M11 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

M12 : Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des astreintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.

N - PRESTATIONS ET CONTROLES

N1 : Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

N2 : Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et services.

N3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension d'établissement.

N4 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

N5 : Actes et documents relatifs au refus d'agrément et au refus d'extension d'agrément à des particuliers pour l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes.

O - ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION

- O1 : Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.
- O2 : Actes et documents relatifs à l'Allocation du Revenu de Solidarité Active.
- O3 : Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.
- O4 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.
- O5 : Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.
- O6 : Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.
- O7 : Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.
- O8 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.
- O9 : Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.

P - CULTURE

- P1 : Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.
- P2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.
- P3 : Actes et documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs, de l'ouverture ou de la fermeture des dépôts et de toutes modifications portant sur les modalités de fonctionnement de ces dépôts.
- P4 : Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.

Q – EDUCATION-JEUNESSE

- Q1 : Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.
- Q2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.
- Q3 : Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL).
- Q4 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CGJ).
- Q 5 : Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.

R - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- R1 : Actes et documents dans le cadre du microcrédit solidaire départemental.
- R2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière des actions et de la gestion des prêts du microcrédit solidaire départemental.

Article 3 : Délégation est donnée à **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric LARUE**, Directeur Général adjoint, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

3 - 1 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Directions et Services directement rattachés au Directeur Général sont exercées dans les conditions ci-après :

3 - 1 - 1 - Madame Valérie CHASTANET, Directeur des Finances, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E2, E3, E4, E5, F, N1 et N2**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Valérie CHASTANET**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Hugette ALEXANDRE NAUCHE, Chef du Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Madame Valérie CHASTANET** et de **Madame Hugette ALEXANDRE NAUCHE**, la délégation de signature est exercée par **Monsieur Dominique MALEYRE**, Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

..., Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5, N1 et N2**.

3 - 1 - 2 - Monsieur Jean-Baptiste PATIER, Directeur des Ressources Humaines, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B, E1, E2, E3, E4, E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Baptiste PATIER**, la délégation de signatures est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Gaëlle BENAZECH, Chef du Service Emploi et Compétences et responsable de la cellule pilotage, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B et E5**.

Madame Pascale MERMET, Chef du Service Gestion du Personnel, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B et E5**.

Madame Martine TOURNIE, Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B2 et E5**.

3 - 1 - 3 - Monsieur Grégory CANTEGREIL, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Grégory CANTEGREIL**, la délégation de signature est exercée par :

Monsieur Philippe FAUGERON, Chef du Service Intérieur, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4 et E5**.

3 - 1 - 4 - Madame Michèle GARY-PAILLASSOU, Directeur de la Transformation Numérique et de l'Innovation, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

3 - 2 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Cellules et missions directement rattachés au Directeur Général sont exercées dans les conditions ci-après:

3 - 2 - 1 - ..., Responsable de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques, pour les actes et documents qui concernent ses attributions et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5 et F**.

3 - 2 - 2 - Mesdames Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Messieurs Dominique ROUCHER et Maxime ESTRADÉ, Chefs de projets Développement, pour les actes et documents qui concernent leur domaine d'intervention et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie A**.

3 - 3 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Territoriale sont exercées dans les conditions ci-après :

3 - 3 - 1 - Monsieur Alain-Nicolas DI MEO, Directeur du Développement des Territoires, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, O6 et O7**.

Madame Françoise TEYSSOU, Chef du Service Aides aux Communes, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F**.

Madame Célia DE PABLO, Chef du Service Habitat, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, F, O6 et O7**.

Madame Laetitia BELLESSORT, Chef du Service Transition Ecologique, pour les actes et documents qui concernent son service et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F.**

3 - 3 - 2 - Madame Annie CERON, Directeur de la Modernisation et des Moyens, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, C, D, E, G4, H1, H2, H4, H5 et I.**

Madame Isabelle BONNET, Chef du Service Affaires juridiques et Achats, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, C, E, H1, H2, H4, H5 et I.**

Monsieur Thierry LAGARDE, Chef du Service Systèmes d'Information, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et D.**

Monsieur Alain CAZALA, Chef du Service Bâtiments, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, G4, H2 et H4.**

3 - 3 - 3 - ..., Directeur des Routes, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E, F, G1, G2, G3, H1, H2, H4 et I.**

Monsieur Philippe LAUB, Chef du Service Etudes et Travaux, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.**

Monsieur David FARGES, Chef du Service Ordonnancement / Gestion des demandes, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, G1, G2 et G3**

Monsieur Francis CHAMMARD, Chef du Service Appui technique, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.**

Madame Vanessa DUBOURG, Chef du Service Appui administratif, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.**

Monsieur Christian NAUDET, Chef du Service Moyens Matériels, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5 et I.**

Monsieur Franck TOTARO, Responsable Grands Projets, pour les actes et documents relevant de ses missions et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.**

3 - 4 - Les délégations de signature consenties aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Sociale sont exercées dans les conditions ci-après :

3 - 4 - 1 - Madame Sylvie PAPON, Directeur de l'Autonomie et MDPH, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, J, N3, N4, N5.**

Dr Delphine TALAYRACH, Chef du Service Evaluation, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5.**

Madame Sylvie JABIOL, Chef du Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5** ou, en cas d'absence de **Madame Sylvie JABIOL**, par **Madame Dominique DELMAS**, Adjointe au Chef de Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de ce service et pour les **parties ci-mentionnées.**

Madame Marie-Anne SERANDON, Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, J, N3, N4, N5.**

3 - 4 - 2 - Madame Anne POUURET, Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, J, K (à l'exception de K5), L, M, N3, N4, O (à l'exception de O6 et O7) et R.**

Monsieur Laurent BAAS, Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et M.**

Madame Delphine SZABO, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Brive-Ouest /Juillac; **Géraldine ANDRE**, Chef de Service des Maisons de la Solidarité Départementale de Brive-Centre/Brive-Est/Argentat/Meyssac; **Madame Sylvie CURIA**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Ussel/Egletons/Bortles-Orgues/Meymac; **Madame Sylvie TEIXEIRA**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Tulle/Uzerche;

Madame Christine FEIX-CORREZE, Assistant socio-éducatif principal ; **Madame Carmen LINFORD**, Rédacteur; **Madame Nadège DELAGE**, Assistant socio-éducatif ; **Madame Palma ANANIA**, Assistant socio-éducatif, **Madame Carinne SEGRETAINE**, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, **Madame Magali COLLY**, Rédacteur, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie M12.**

Madame Isabelle DARDAILLON JOURNE, Chef du Service Protection Maternelle et Infantile-Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, K1, K2, K3, K4, K5 et L.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne POUDRET et de Madame Isabelle DARDAILLON JOURNE, la délégation de signature est exercée par Madame Valérie CHIERE, Responsable PMI/Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, K1, K2, K3, K4 et L.

Madame Marie-Françoise CULOT, Chef du Service Insertion, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, O1, O2, O3, O4 et O5.

3 - 4 - 2 - 1 - Madame Béatrice PARDOËN, Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4 et E5.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Anne POUDRET et de Madame Béatrice PARDOËN, la délégation de signature concernant le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est exercée par Monsieur Jean-Michel CHAZETTE, Chef du Service Éducatif et par Madame Sylvie SOULIER, encadrant des Services Généraux, pour les parties A, E1, E3, E4 et E5.

3 - 4 - 2 - 2 - Monsieur Alain ACKER, Responsable du Centre Départemental de Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, K5 et L.

3 - 4 - 2 - 3 - Madame Delphine SZABO, Madame Sylvie TEIXEIRA, Madame Géraldine ANDRE et par Madame Sylvie CURIA, Chefs de Services des Maisons de la Solidarité Départementales, pour les actes et documents relevant de leurs missions et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, K2, M4, M10 et O9.

3 - 4 - 3 - Madame Elise CHARNAY, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, F, P2 et Q.

Madame Magali PONS, Chef du Service Education Jeunesse, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5 et Q.

Madame Nathalie JAYAT, Chef du Service Culture Patrimoine, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et P2**.

Madame Catherine COMBROUZE-LAFAYE, Directeur du Musée du Président Jacques Chirac, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5 et P2**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Catherine COMBROUZE-LAFAYE**, la délégation de signature de cette Direction est exercée par **Madame Elise CHARNAY**, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

3 - 4 - 4- Madame Justine BERLIERE, Directeur des Archives Départementales, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, P1, P2 et P4**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Justine BERLIERE**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Monsieur Emmanuel BOSCA** pour les **parties A, E1, E4, E5, P1, P2 et P4**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané **Madame Justine BERLIERE** et de **Monsieur Emmanuel BOSCA**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Madame Muriel ROUSSILLES**, attaché de conservation du patrimoine, pour les **parties A, E1, E4, E5, P1, P2 et P4**.

3 - 4 - 5 - Monsieur Gaetano MANFREDONIA, Directeur de la Bibliothèque Départementale pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5 et P3**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Gaetano MANFREDONIA**, la délégation de signature concernant cette Direction est exercée par **Monsieur Alain MAURY**, pour les **parties A, E1, E4, E5 et P3** Attaché de conservation.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 2020.

Il abroge à compter de la même date tout arrêté antérieur pris pour le même objet.

Monsieur le Directeur Général du Département et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Tulle, le 23 Avril 2020

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 30 Avril 2020
Affiché le : 4 Mai 2020



Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Délégation départementale de la Corrèze
4 rue du 9 juin 1944 - CS 90 230 - 19012 TULLE Cedex

Préfecture de la Corrèze,
reçu le
29 AVR. 2020
Contrôle de légalité



Conseil Départemental de la Corrèze
Direction des Finances
9 rue René et Émile Fage - 19005 TULLE Cedex

ARRETE 01 AVR. 2020

actant le renouvellement d'autorisation
de l'EHPAD de NAVES

**Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil départemental
de la Corrèze**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L313-1 à L313-27 et R313-1 à R313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L3214-1 et L3221-9 ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

VU le Schéma départemental de l'Autonomie 2019-2023 ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, relatif au programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2017-2021 de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision du 25 novembre 2019 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibération du 26 octobre 2012 ;

VU l'arrêté conjoint du 04 août 2003 du Préfet et du président du Conseil départemental de la Corrèze autorisant la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 60 lits « La Résidence Les Jardins de l'Étang » sis à NAVES géré par la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité ;

VU l'arrêté conjoint du 08 avril 2009 du Préfet et du président du Conseil départemental de la Corrèze actant une nouvelle répartition des 60 lits au sein des différentes disciplines de l'EHPAD « La Résidence Les Jardins de l'Étang » sis à NAVES géré par la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 14 avril 2016 approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de la fondation reconnue comme établissement d'utilité publique dite "Caisse d'Épargne pour la Solidarité" et qui s'intitule désormais "Fondation Partage et Vie" ;

VU le rapport d'évaluation externe de l'EHPAD de NAVES reçu en août 2016 ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation donnée par les autorités compétentes en vertu de l'article L313-5 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

SUR proposition conjointe de la directrice de la délégation départementale de la Corrèze de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du directeur général des services du Conseil départemental de la Corrèze ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de l'EHPAD "Les Jardins de l'Étang" à NAVES, géré par la Fondation Partage et Vie et enregistrée comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), est renouvelée tacitement pour une période de 15 ans à compter de sa date d'échéance, soit à compter du 05 août 2018.

Mouvement FINESS :

Renouvellement autorisation

Entité juridique (EJ)

N° FINESS de l'E.J.

Adresse

Tél.

Mail

Statut juridique

N° SIREN

FONDATION PARTAGE ET VIE

92 002 856 0

11, rue de la Vanne CS 20018 - 92120 MONTROUGE

01 58 07 16 00

carsudouest@fondationpartageetvie.org

63 (Fondation)

439 975 640

Établissement (ET)

N° d'identification FINESS

Adresse

Tél.

Mail

N° SIRET

Code catégorie

Code mode de fixation des tarifs

Code convention

Capacité totale de l'établissement :

EHPAD NAVES

Résidence Les Jardins de l'Étang

19 000 850 8

6, rue Pierre Pradoux - 19460 NAVES

05 55 27 44 20

khalid.ezzitouni@fondationpartageetvie.org

439 975 640 00913

500 (EHPAD)

41 (ARS/PCD TG HAS sans PUI)

60 lits

Équipement

Triplet attaché à cet ET	Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
	Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
1	924	Accueil pour personnes âgées	11	Héb complet internat	711	PAD	29
2					436	Alzheimer	14
3					702	PHV	15
4	657	Accueil temporaire pour personnes âgées	11	Héb complet internat	436	Alzheimer	2

ARTICLE 2 : L'EHPAD est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, l'autorisation est accordée pour une durée déterminée de 15 ans, soit jusqu'au 4 août 2033.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'EHPAD par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental de la Corrèze,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Fait, le 01 AVR. 2020

Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Nouvelle-Aquitaine,



Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
de la Corrèze,



Pascal COSTE

Préfecture de la Corrèze,
reçu le
29 AVR. 2020
Contrôle de légalité



Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Délégation départementale de la Corrèze
4 rue du 9 juin 1944 - CS 90 230 - 19012 TULLE Cedex

Préfecture de la Corrèze,
reçu le
29 AVR. 2020
Contrôle de légalité



Conseil Départemental de la Corrèze
Direction des Finances
9 rue René et Émile Fage - 19005 TULLE Cedex

ARRETE 01 AVR. 2020

actant le renouvellement d'autorisation
de l'EHPAD de VARETZ

**Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil départemental
de la Corrèze**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L313-1 à L313-27 et R313-1 à R313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L3214-1 et L3221-9 ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

VU le Schéma départemental de l'Autonomie 2019-2023 ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, relatif au programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2017-2021 de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision du 25 novembre 2019 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibération du 26 octobre 2012 ;

VU l'arrêté conjoint du 11 juillet 2003 du Préfet et du président du Conseil départemental de la Corrèze autorisant la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 66 lits et places « La Résidence Novel » sis à VARETZ géré par la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité ;

VU l'arrêté conjoint du 21 octobre 2010 du directeur général de l'ARS et du président du Conseil départemental de la Corrèze actant une nouvelle répartition des 66 lits et places au sein des différentes disciplines de l'EHPAD « La Résidence Novel » sis à VARETZ géré par la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 14 avril 2016 approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de la fondation reconnue comme établissement d'utilité publique dite "Caisse d'Épargne pour la Solidarité" et qui s'intitule désormais "Fondation Partage et Vie" ;

VU le rapport d'évaluation externe de l'EHPAD de VARETZ reçu en décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation donnée par les autorités compétentes en vertu de l'article L313-5 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

SUR proposition conjointe de la directrice de la délégation départementale de la Corrèze de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du directeur général des services du Conseil départemental de la Corrèze ;

A R R E T E N T

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de l'EHPAD "Résidence Novel" à VARETZ, géré par la Fondation Partage et Vie et enregistrée comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), est renouvelée tacitement pour une période de 15 ans à compter de sa date d'échéance, soit à compter du 12 juillet 2018.

Mouvement FINESS :

Renouvellement autorisation

Entité Juridique (EJ)

N° FINESS de l'E.J.

Adresse

Tél.

Mail

Statut juridique

N° SIREN

FONDATION PARTAGE ET VIE

92 002 856 0

11, rue de la Vanne CS 20018 - 92120 MONTRouGE

01 58 07 16 00

carsudouest@fondationpartageetvie.org

63 (Fondation)

439 975 640

Établissement (ET)

N° d'identification FINESS

Adresse

Tél.

Mail

N° SIRET

Code catégorie

Code mode de fixation des tarifs

Code convention

Capacité totale de l'établissement :

EHPAD VARETZ

Résidence Novel

19 000 812 8

Allée Docteur Charcot - 19240 VARETZ

05 55 84 59 40

sophie.dumas@fondationpartageetvie.org

439 975 640 00954

500 (EHPAD)

45 (ARS/PCD TP HAS sans PUI)

66 lits et places

Équipement

Triplet attaché à cet ET	Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
	Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
1	924	Accueil pour personnes âgées	11	Héb complet internat	711	PAD	29
2					436	Alzheimer	29
4					436	Alzheimer	6
10	657	Accueil temporaire pour personnes âgées	11	Héb complet internat	436	Alzheimer	2

ARTICLE 2 : L'EHPAD est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, l'autorisation est accordée pour une durée déterminée de 15 ans, soit jusqu'au 11 juillet 2033.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'EHPAD par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental de la Corrèze,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Fait, le 01 AVR. 2020

Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Nouvelle-Aquitaine,

Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
de la Corrèze,

Pascal COSTE

Préfecture de la Corrèze,
reçu le

29 AVR. 2020

Contrôle de légalité